Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/palographiemusic14macq

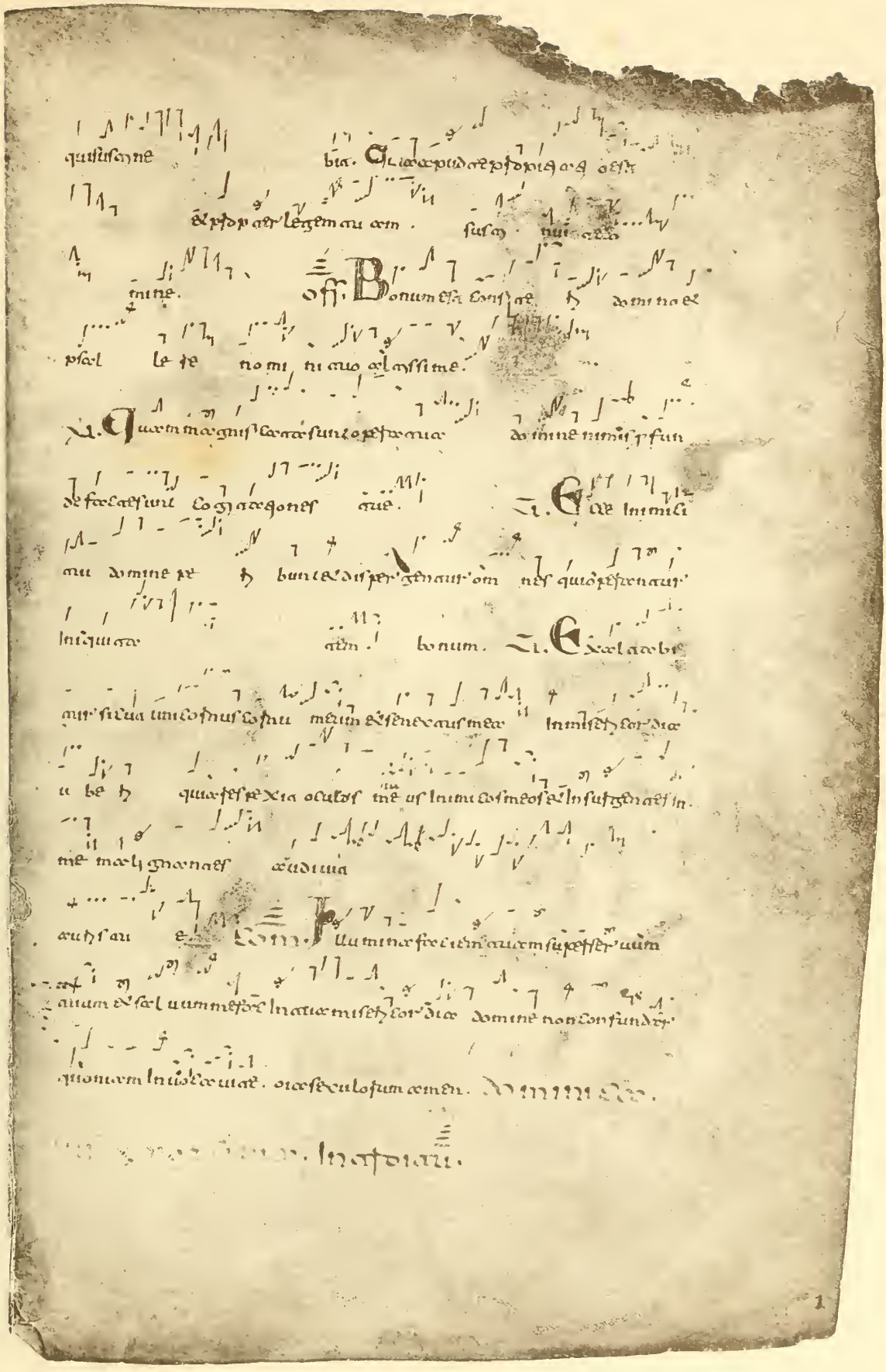

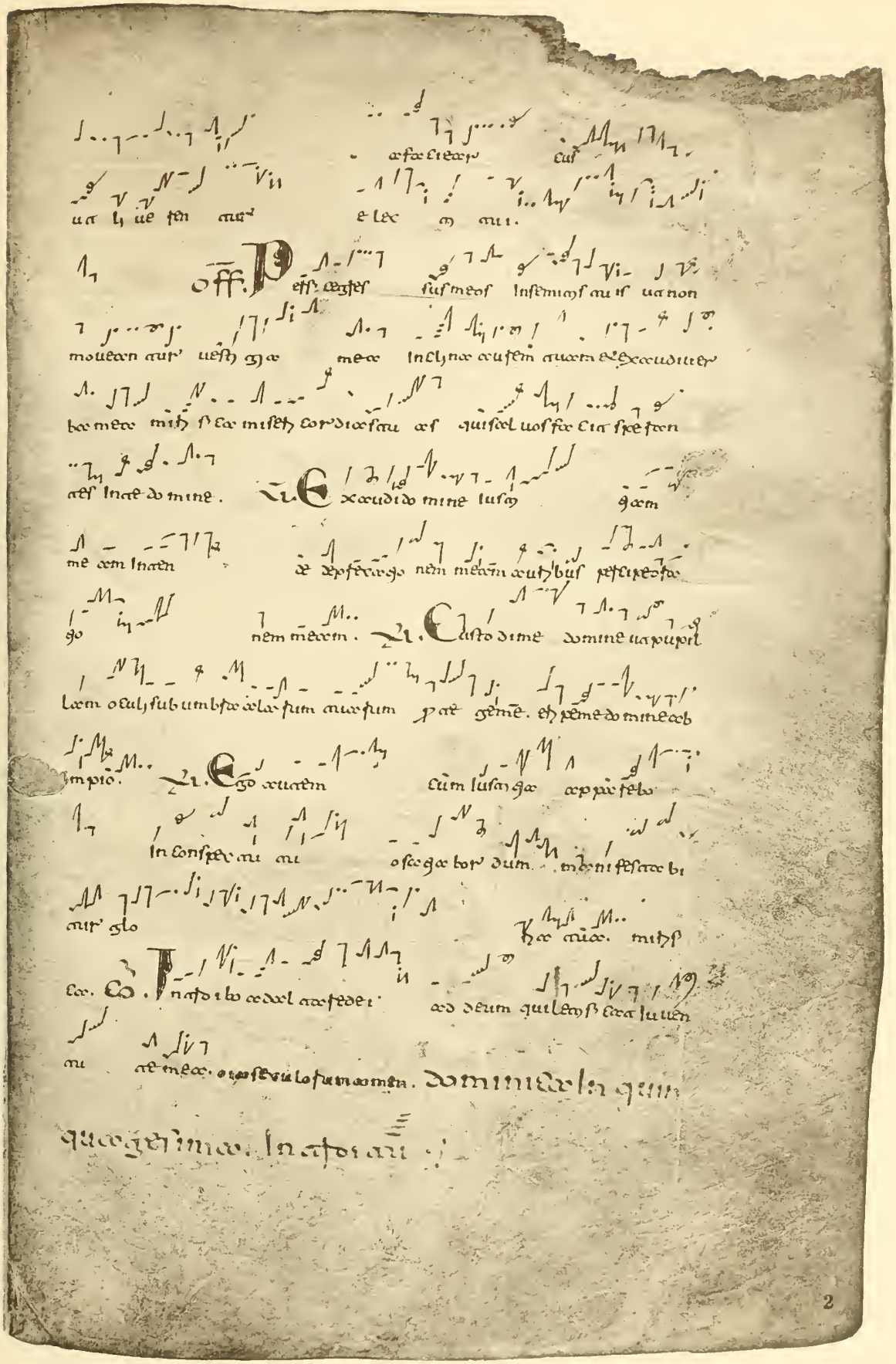

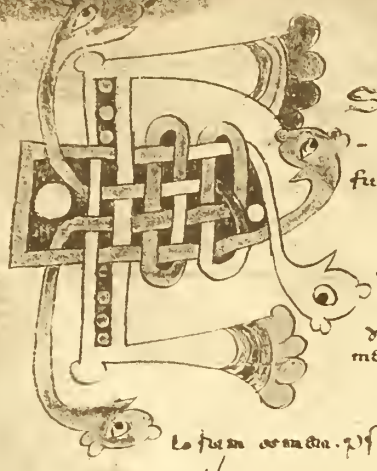

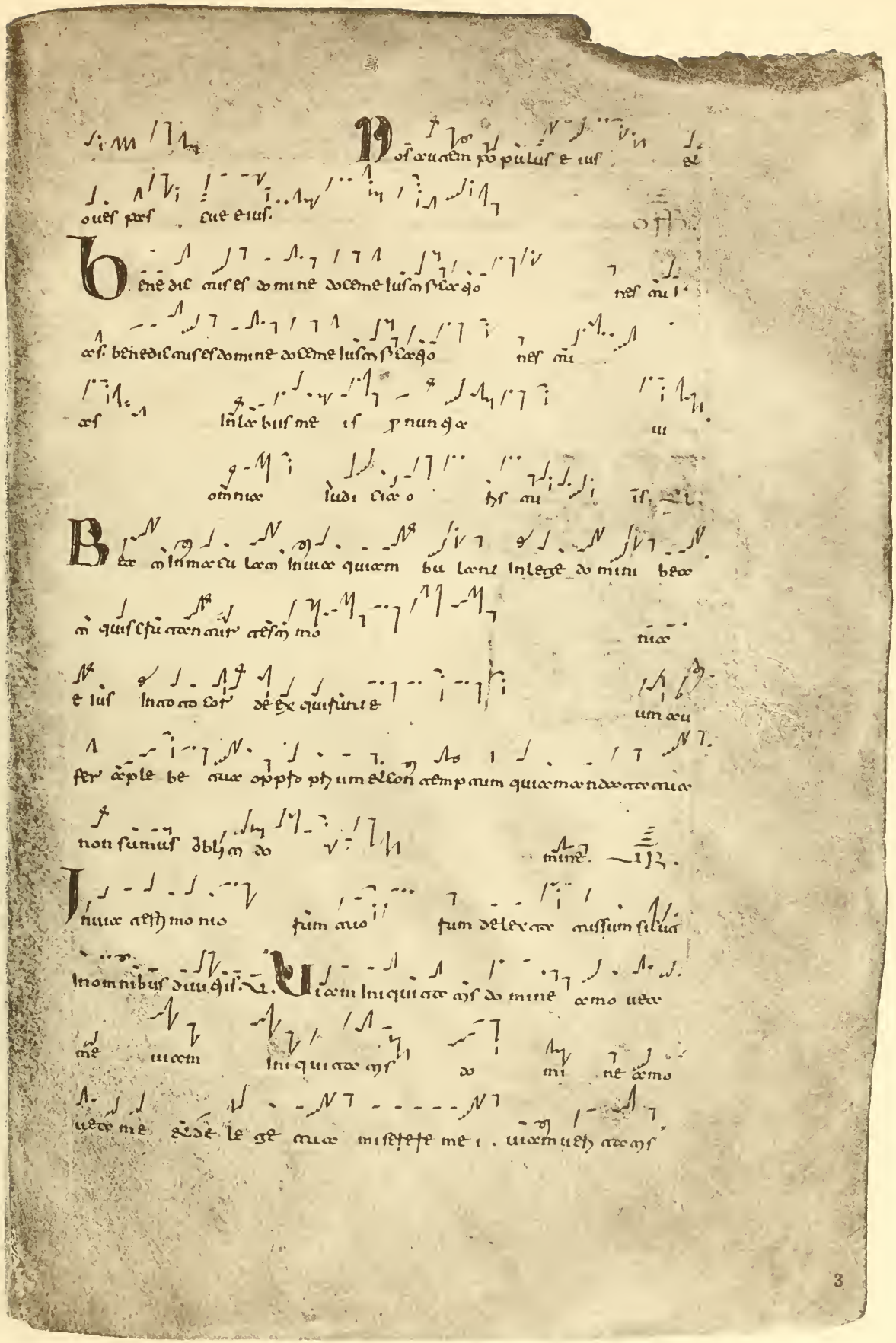

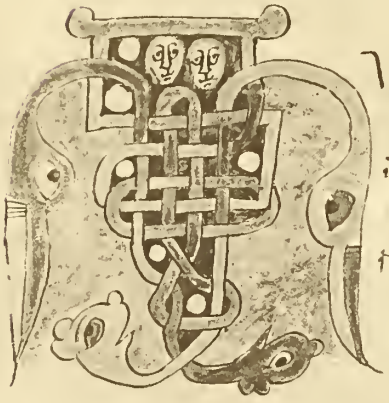

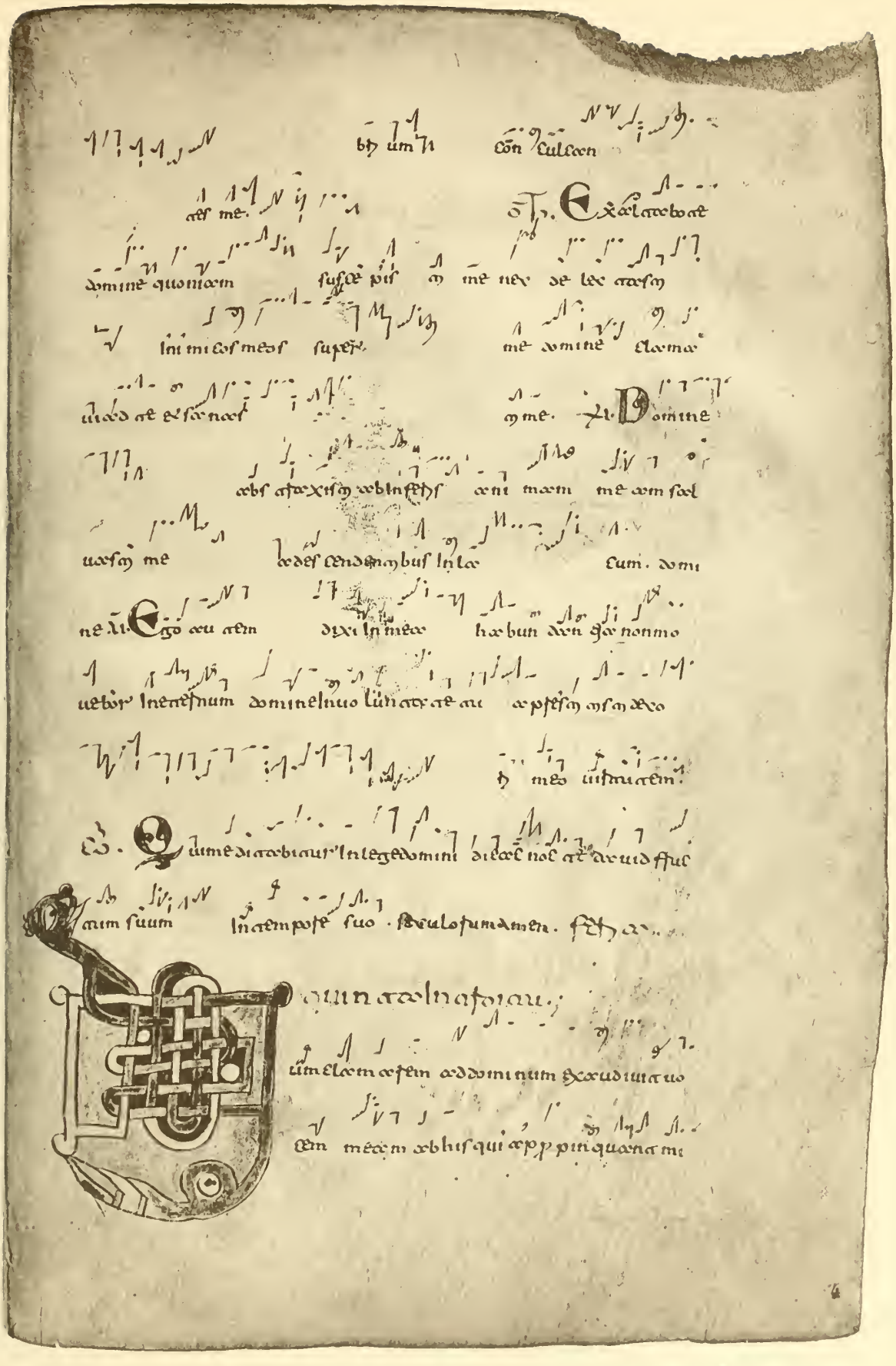

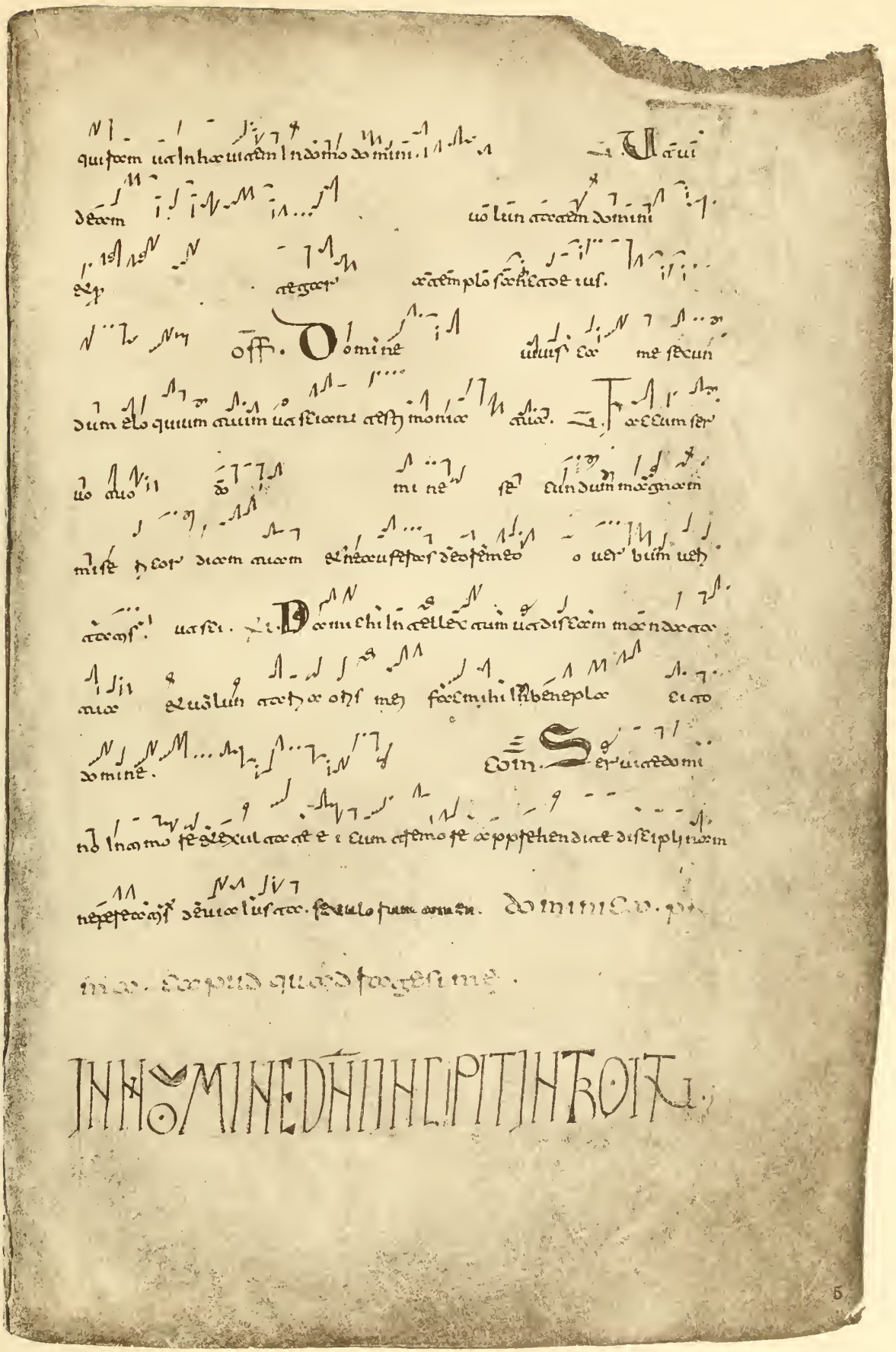

INHOMINEDNIINCIPITINTROITV

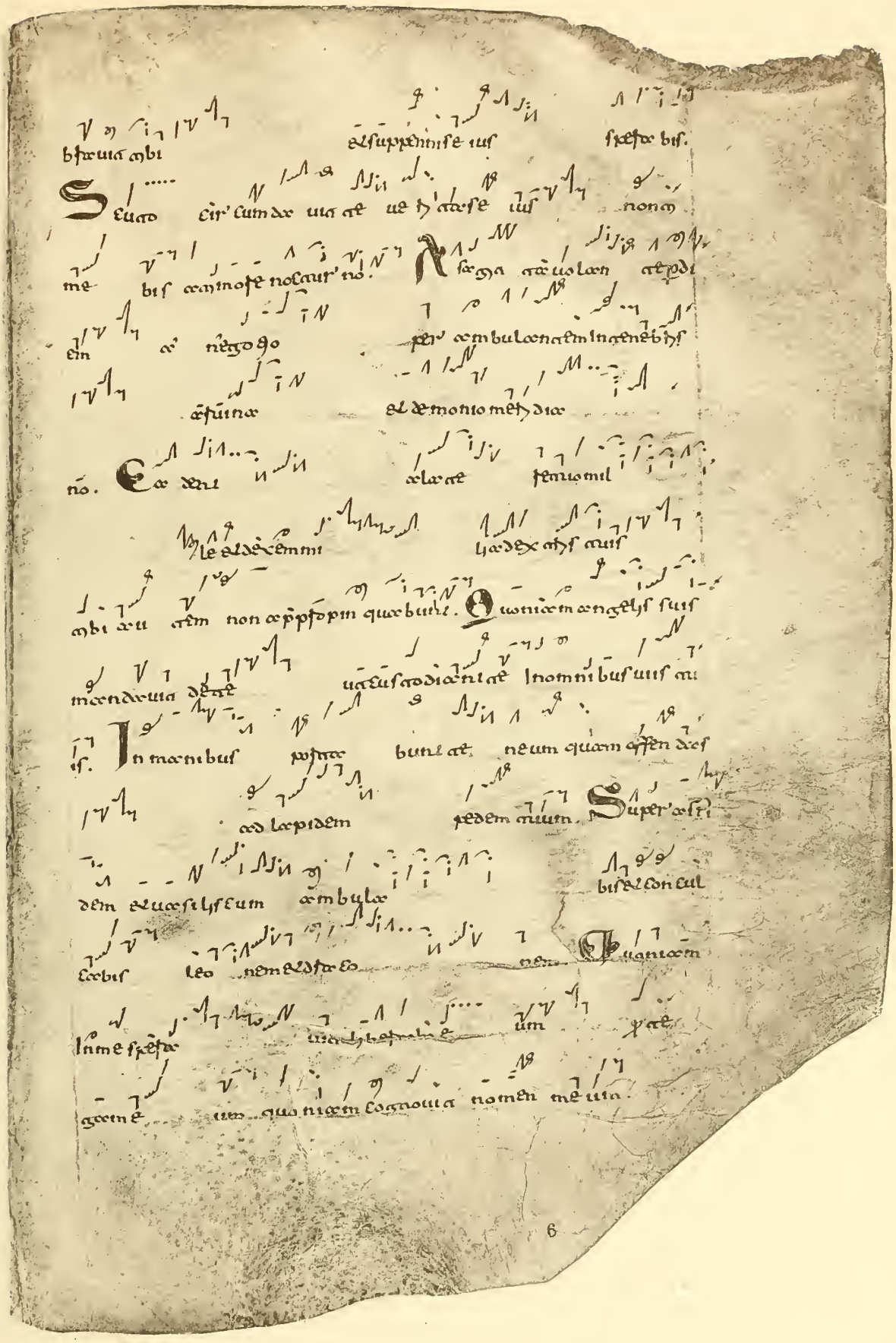

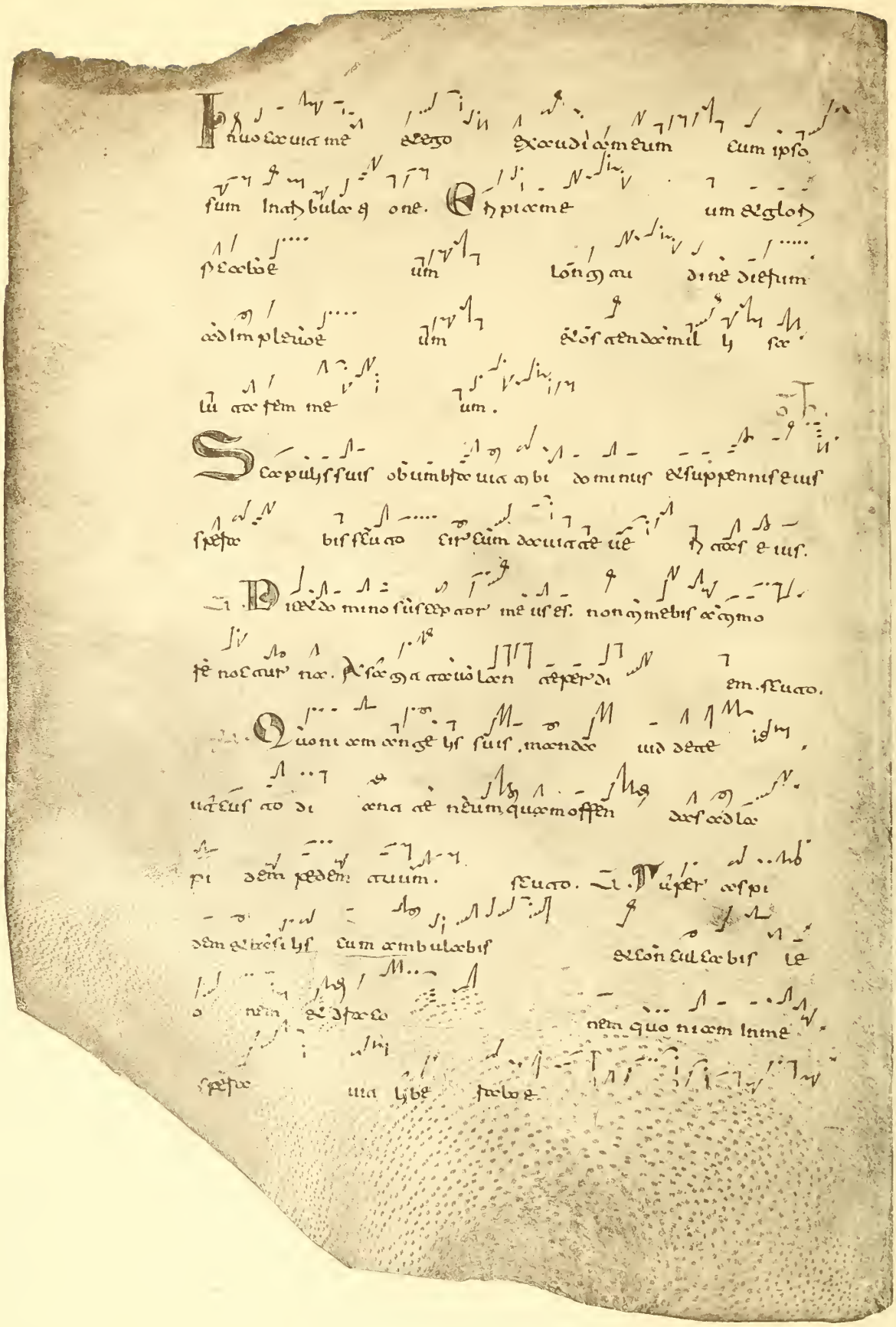

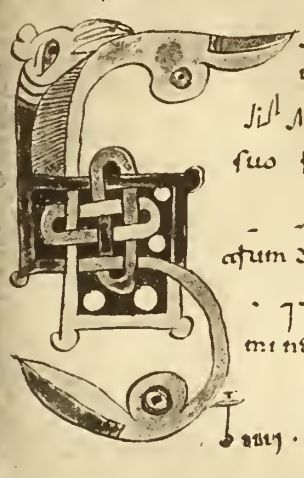

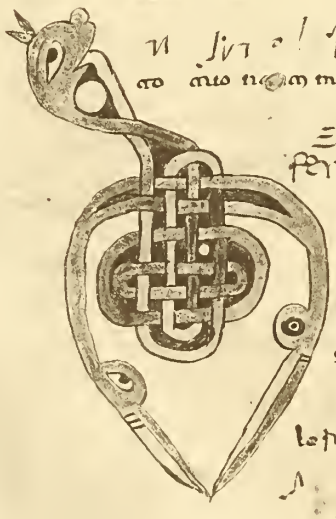

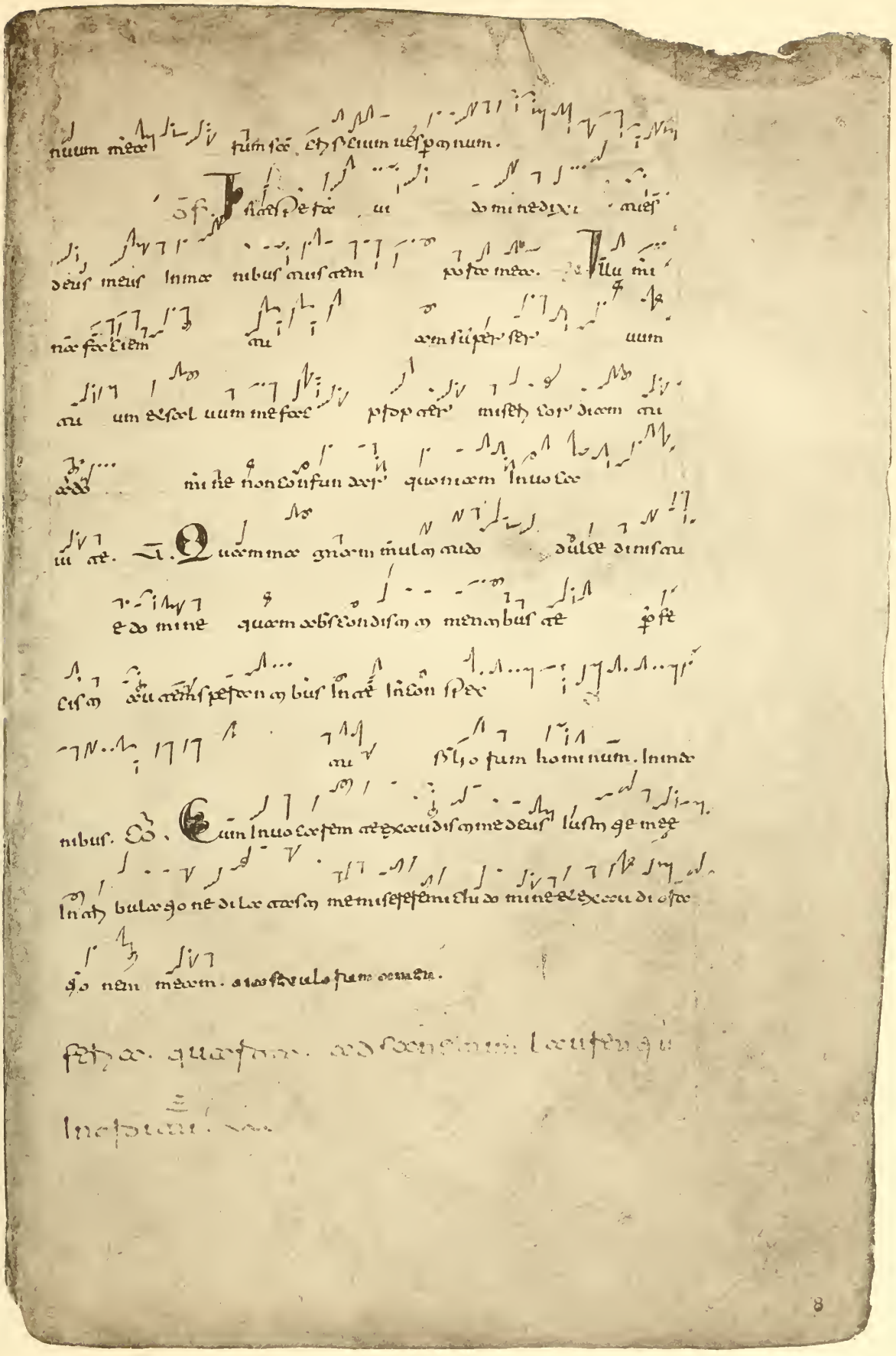

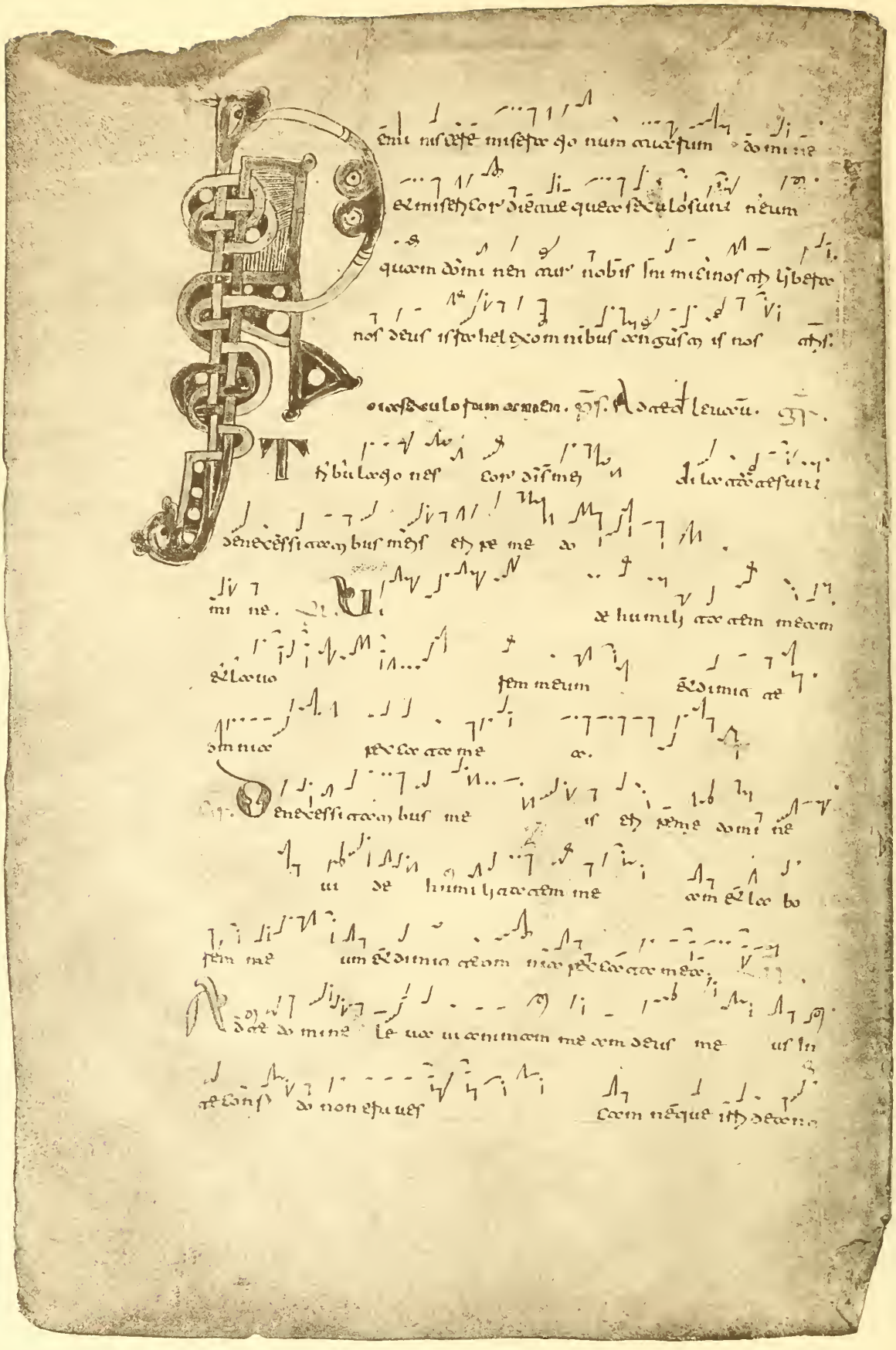

# PALÉOGRAPHIE MUSICALE

XIV

# PALÉOGRAPHIE MUSICALE

RECUEIL FONDÉ PAR DOM ANDRÉ MOCQUEREAU

---

## LES PRINCIPAUX

# MANUSCRITS DE CHANT

GRÉGORIEN, AMBROSIEN, MOZARABE, GALLICAN,

PUBLIÉS EN FAC-SIMILÉS PHOTOTYPIQUES

SOUS LA DIRECTION

DE DOM JOSEPH GAJARD

MOINE DE SOLESMES.

XIV

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE

DESCLÉE & Cie

TOURNAY (Belgique).

1931

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

M
2
.P15
1889
V. 14

PIAE MEMORIAE

DOMNI ANDREAE MOCQUEREAU

MONACHI SOLESMENSIS

QUOD ECCLESIAE PARENTI

OPERIS MODULAMINA DIVINI

AD FORMAM ANTIQUAE GENUINITATIS

RESTITUTA TRADIDERIT

QUODQUE DOCUMENTORUM ET DISQUISITIONUM

HOC PROMPTUARIUM

INTREPIDUS FUNDAVERIT

PER ANNOS INDE XL VEL PLURES

GREGORII CARMINIBUS INSTAURANDIS

APTISSIMUM IDEM INSTRUMENTUM

ARTE SOLLERTI PERFECERIT

MEMORES GRATI DEVOTI

INCEPTUM PROSECUTURI FIDELITER

DISCIPULI FRATRES

HAEC MAGIS REDDITA QUAM OBLATA

D D D

# LE CODEX 10 673

DE LA

# BIBLIOTHÈQUE VATICANE

## FONDS LATIN

(XI^e SIÈCLE)

## GRADUEL BÉNÉVENTAIN

# AVANT-PROPOS

## LA « PALÉOGRAPHIE MUSICALE » ET DOM MOCQUEREAU

Le XIII[e] volume de la *Paléographie Musicale*, qui s'est achevé avec la livraison précédente, est le dernier qui ait paru sous la direction de Dom André Mocquereau. Le 18 janvier 1930, le vaillant ouvrier entrait dans son repos, laissant à d'autres mains, quelque peu inexpérimentées et malhabiles, la tâche ardue de continuer l'œuvre interrompue par la mort.

En recueillant le lourd héritage, sous la bénédiction de l'obéissance, notre premier devoir est, semble-t-il, de jeter un regard en arrière, pour mesurer le chemin parcouru jusqu'ici. Seule, la vue nette de l'effort accompli et des résultats obtenus nous permettra de nous engager à notre tour dans la voie tracée, et d'y persévérer, sans trop risquer de nous égarer.

Ce sera du même coup rendre hommage au grand travailleur qui, après avoir fondé au prix de grandes souffrances cette publication de manuscrits, l'a dirigée pendant plus de quarante années, et a su en faire l'instrument par excellence de la restauration intégrale de l'antique mélodie grégorienne.

Dégager les origines de la *Paléographie Musicale*, en dessiner le plan tel que l'avait conçu son fondateur, et montrer à quel point le but a été atteint et dépassé, tel sera l'objet de cet *Avant-Propos*.

### I.

### LES ORIGINES.

« Dans le but d'exposer scientifiquement, de défendre l'ensemble des travaux de Dom Pothier et de pousser plus avant les études grégoriennes, plusieurs membres de l'Abbaye de Solesmes fondèrent, sous l'inspiration de Dom André Mocquereau et sous les regards de Dom Pothier, une revue trimestrielle, la *Paléographie Musicale* ».

Tel est, en quelques mots, sous la plume de l'un des témoins et, qui plus est, des collaborateurs de la première heure, Dom A. Delpech, le récit de la fondation de la *Paléographie* (1).

(1) *Mois bibliographique*, 1[re] année, n° 12, p. 191.

On sait quelle était alors la situation : le privilège de trente ans (1868-1898) accordé à l'édition Pustet de Ratisbonne ; la publication par Dom Pothier, en 1883, de son *Liber Gradualis*, « *ad majorum tramites et codicum fidem* »; les violentes attaques dont ce livre fut l'objet ; la nécessité de répondre sur le terrain scientifique, et de façon définitive.

Il n'entre pas dans nos intentions de faire ici l'historique complet des débuts de la *Paléographie Musicale ;* cela dépasserait de beaucoup les limites d'un simple Avant-Propos. Nous voudrions seulement fixer un point d'histoire, et mettre fin à une légende qui tend à s'implanter, relativement au véritable fondateur de la *Paléographie*. L'œuvre est assez glorieuse, elle a produit des fruits assez nombreux et importants pour que nous ne permettions pas qu'on en dispute le mérite au moine modeste qui la fonda, sous le voile de l'anonymat.

Pendant quinze années, de 1889 à 1904, la *Paléographie* parut sans nom d'auteur ni de directeur ; chacune des livraisons portait seulement, à la suite du titre, la mention : « publiée... par les Bénédictins de Solesmes ». « Jusqu'en 1904, écrit Dom Mocquereau dans ses notes, la *Paléographie Musicale* est restée anonyme, presque en tout... On ne savait guère les noms des auteurs de tel ou tel volume que par des indiscrétions familiales ». Mais un jour vint où « la nécessité de mettre au moins un nom sur la couverture se dévoila ». C'est en 1904, à la livraison de juillet, que pour la première fois le titre fut complété par l'adjonction des mots : « Sous la Direction de Dom André Mocquereau, Prieur de Solesmes », mention qui fut toujours conservée depuis lors. Il fallut évidemment un motif sérieux pour modifier la première façon de faire : c'est qu'alors, devant le succès inattendu de la *Paléographie*, les opposants voulaient absolument en retirer l'honneur à Dom Mocquereau, dont l'influence était devenue gênante. Il fut même nécessaire dans la suite, pour rectifier certaines allégations erronées et persistantes, de publier les noms de tous ceux qui, depuis la fondation, avaient collaboré pour une part, si minime fût-elle, à l'œuvre commune ; cette liste, publiée d'abord par M. l'abbé Rousseau, aujourd'hui évêque du Puy (1), fut ensuite complétée, et parut, en juillet 1912, dans le tome X de la *Paléographie*, pp. 212-215, cette fois avec « un caractère authentique et officiel ».

Nous avons retrouvé, dans les papiers de Dom Mocquereau, une note inédite, écrite de sa main, et d'où sont extraites les citations qui précèdent. Elle ne porte pas de date, mais elle remonte vraisemblablement à ces années 1910-1912. Nous croyons devoir la publier ici, tant elle éclaire toute sa pensée sur cette affaire. Elle révèle d'ailleurs admirablement à la fois l'humilité du moine et la parfaite loyauté de l'homme de caractère qui se révolte contre ce qu'il estime une injustice. Nous la donnons telle qu'elle est, dans son style elliptique, simples réflexions jetées rapidement d'un seul trait sur le papier, à la manière d'un canevas :

(1) *L'Ecole grégorienne de Solesmes*. 1833-1910. — Tournai, 1910, pp. 29-31.

« Autrefois, lorsque les *cathédrales* s'élevaient, elles étaient anonymes. Chartres, qui sait les auteurs des statues sculptées?... Solesmes, sculpteurs ignorés... C'était une Ecole.

« De même pour le *chant grégorien*... les auteurs sont ignorés.

« Pour la *Paléographie Musicale*, il devait en être ainsi... Pas de nom, une Ecole.

« Mais voici que les choses ont bien changé. On ne peut que louer ceux qui veulent rester anonymes... Mais est-il permis à ceux qui n'ont contribué en rien à une œuvre, à ceux qui l'ont combattue, passée sous silence, reniée, vilipendée, de s'en attribuer le succès, l'honneur, même dans la mesure la plus modique, lorsque cette œuvre a triomphé? Non...

« Alors, il est du devoir de ceux qui connaissent les ouvriers de révéler leurs noms,

non pour les glorifier...

mais pour faire œuvre de justice ».

Pour « faire œuvre de justice », Dom Mocquereau a révélé les noms de ses premiers collaborateurs. On connaît les principaux : ce sont Dom Cabrol, Dom Cagin, et bientôt Dom Delpech (1).

Pour « faire œuvre de justice », nous devons à notre tour préciser son rôle à lui, le rôle de fondateur et de chef. Nous avons à cœur de le faire ici, dans cette Revue qui lui a coûté tant de fatigues, dans ce Volume XIV[e] spécialement dédié à sa mémoire vénérée. Nous y tenons d'autant plus qu'il a toujours gardé sur ce point la plus grande réserve ; alors même que depuis plusieurs années il avait publié les noms de ses collaborateurs, jamais, par une modestie qui lui fait le plus grand honneur, il ne s'attribua publiquement le rôle de fondateur ; toujours il parle au pluriel : « Quelques jeunes moines de Solesmes imaginèrent... » (2) ; « Plusieurs bénédictins de Solesmes, alors jeunes et ardents, songèrent à publier... » (3) ; « Quelques jeunes moines, plus hardis que leur chef, entreprirent... » (4). Nous n'avons pas les mêmes motifs de nous taire, et notre devoir est d'affirmer très haut que c'est lui le fondateur, et le seul fondateur de la *Paléographie Musicale*.

(1) Cf. Lettre de Dom Cabrol à Mgr Rousseau, 18 mai 1910, insérée dans *L'Ecole grégorienne de Solesmes*, p. 24. Citons au passage quelques lignes de cette lettre : « La raison pour laquelle Dom Mocquereau refusa d'abord, par un scrupule que je trouve un peu excessif, de signer de son nom la *Paléographie*, est précisément le concours, du reste assez restreint, qu'il demanda à quelques-uns de ses confrères. Mais en somme c'est lui seul qui a eu l'idée de la Revue, et c'est à lui en très grande partie qu'en revient l'exécution ». Cf. également la note parue dans la *Rassegna Gregoriana* (1910, p. 62-63), et reproduite de *l'Univers* du 7 septembre 1909.

(2) *Revue Grégorienne*, 1921, p. 9.

(3) *Monographie VII*, p. 105.

(4) *Revue Grégorienne*, 1924, p. 37.

Il nous est impossible de citer ici tous les documents — et nos archives des années 1887-1890 en sont pleines — qui en font foi. Qu'il nous suffise d'énumérer les chefs de preuve, en disant la part qui revient à Dom Mocquereau dans cette publication :

C'est lui qui en conçut l'idée, dans le désir de venger son maître, Dom Pothier, de toutes les attaques contre le *Liber Gradualis* et contre les *Mélodies Grégoriennes*.

C'est lui qui assuma pour la plus grosse part la tâche ingrate de recueillir les souscriptions à l'ouvrage futur, car on ne pouvait se lancer dans les frais énormes d'une telle publication sans avoir l'assurance qu'ils seraient à peu près couverts ; ses lettres de cette époque, 1887-1888, le montrent frappant aux portes des personnalités musicales, religieuses et scientifiques de Paris, et s'ingéniant de mille manières à atteindre tous ceux qui seraient susceptibles de s'intéresser à son œuvre ; ses confrères de Solesmes qui l'aidaient dans cette tâche, notamment Dom Cabrol, lui rendaient compte, à lui, de leurs succès comme de leurs échecs. Pendant longtemps, les souscriptions ne montèrent pas vite ; il fallait acclimater l'idée, et Dieu sait ce qu'il fallut à Dom Mocquereau de ténacité pour aboutir.

C'est lui qui assuma encore la plus grosse partie de la correspondance, comme le prouvent toujours les archives de ces années : c'est à lui que sont adressées la plupart des lettres relatives à la publication projetée : questions, suggestions, conseils, requêtes, etc. ; à lui également que sont adressées après coup les félicitations. On sent que c'est lui qui porte toute la responsabilité de l'entreprise.

C'est lui qui rédigea le grand *Prospectus* in-4° paru le 30 juin 1888, Prospectus qui donne déjà en résumé toutes les idées développées plus tard dans l'*Introduction générale* du I^er^ volume, et qui fut ensuite traduit et imprimé en plusieurs langues : latin, anglais, allemand. « Je me souviens très bien, écrivait Dom Mocquereau en 1910 dans une note inédite, que le Prospectus est mon œuvre (1) ; il exprime mes

(1) On s'est mépris parfois sur le véritable auteur du Prospectus, par suite d'une inexactitude de la *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France*, de Dom Réginald Biron (Paris, Champion, 2^e^ édition, 1906, p. 143), où le *Prospectus* est rangé parmi les œuvres de Dom Pothier. Dom Biron, mieux informé, rétracta plus tard son erreur, dans une lettre du 5 août 1910 à Dom Mocquereau, publiée déjà au tome X de la *Paléographie*, et que nous croyons devoir reproduire ici, qui est sa vraie place : « Votre affirmation très nette que vous êtes réellement l'unique auteur du Prospectus de la *Paléographie Musicale* imprimé à Solesmes et lancé en 1888 ; les preuves sans réplique que vous m'en avez données lors de mon dernier passage à Quarr-Abbey ; le témoignage catégorique des anciens qui ont assisté à la naissance de votre Revue, et entre autres celui du R^me^ Père abbé D. Cabrol ; tout m'oblige à convenir loyalement que j'ai été induit en erreur en ne vous attribuant pas la paternité de ce Prospectus dans la 2^e^ édition de la *Bibliographie des Bénédictins de la Congrégation de France* parue en 1906 chez M. Champion à Paris. Si j'étais quelque jour chargé de préparer une 3^e^ édition, je m'empresserais de réparer mon erreur : *Cuique suum*, ce n'est que justice ».

Déjà, dans une lettre précédente, du 16 juin 1910, datée de Farnborough, Dom Biron écrivait : « Je n'ai nulle raison de douter de la légitimité de *votre* premier-né... C'est sûrement X... qui m'a induit en erreur, car, je le répète, il m'était impossible d'attribuer de moi-même la paternité de ces huit feuilles à D. Pothier. J'étais et je suis encore trop ignorant de ce qui s'est passé en 1887, 1888 ou 1889. Je n'ai pu que copier machinalement la liste que X... avait eu l'amabilité de composer pour moi ».

Ajoutons d'ailleurs que dans son « Introduction » à la *Bibliographie des Bénédictins*, etc., p. VIII, Dom Biron écrivait : « *La Paléographie Musicale*, fondée et dirigée par le R. P. Dom André Mocquereau... etc. ».

idées, et ces idées ne sont pas celles de D. J. Pothier, sur l'utilité de la *Paléographie Musicale*... ». Et nous avons encore à Solesmes, corrigées de la main même de Dom Mocquereau, les épreuves de la seconde édition de ce Prospectus parue en septembre de la même année, précisant le premier manuscrit qui serait publié, le n° 339 de S. Gall, et les conditions de la publication. Entre-temps, lorsqu'en juillet, sur la demande des imprimeurs, Dom Cabrol publiait une « réduction » du Prospectus, Dom Mocquereau, alors à Saint-Gall, en était averti par une lettre de son collaborateur : « J'ai fait le prospectus, inspiré du vôtre... ».

C'est lui qui décida du premier manuscrit à publier, comme du reste de toutes les phototypies qui suivirent. Il fit son choix au cours d'un voyage à S.-Gall, au début de juillet 1888, et s'arrêta à un Graduel du X^e^ siècle, le codex 339. Dom Pothier, qui l'accompagnait, s'occupa presque uniquement de copier des proses et des séquences dans un manuscrit du XV^e^ siècle, alors que Dom Mocquereau, comme en témoignent ses lettres d'alors, étudiait en hâte, et seul, les riches et précieux graduels, nombreux à l'Abbaye, préparant ainsi de loin le travail de l'avenir. C'est lui qui, dans une lettre dont nous avons encore le brouillon, sollicita de la « Commission de la Bibliothèque » les autorisations nécessaires ; et c'est avec lui que correspondit, pour toute cette affaire, le Bibliothécaire, M. Idtensohn.

C'est lui qui rédigea à peu près seul les quatre premiers volumes de la *Paléographie*, sauf quinze pages du 1^er^ volume, les pages 55-70, dues à Dom Cabrol, et, dans le second volume, les pages 27-36, plus la note des pages 18-22, dues à Dom Pothier.

C'est à lui enfin que nous devons en particulier la magistrale *Introduction générale*, qui n'occupe pas moins de cinquante pages du I^er^ volume, et qui définit tout le sens et toute la raison d'être de la nouvelle publication, avec ce que l'on doit en attendre. Nous reviendrons plus loin sur son importance ; si nous la mentionnons ici, c'est qu'elle contient en germe toute la *Paléographie*, qu'elle en dessine le plan, en précise les grandes lignes, et en somme engage tout l'avenir. Manifestement ces pages, écrites d'une main si ferme et si sûre, et qui témoignent d'une si claire vision des choses, ne peuvent être d'un simple collaborateur ; seul, le chef pouvait ainsi orienter toute l'œuvre naissante vers ses destinées futures.

Que faut-il de plus pour reconnaître à Dom Mocquereau la paternité, complète et exclusive, de la *Paléographie Musicale ?* Qu'eût-il dû faire de plus pour mériter d'en être reconnu le fondateur, puisqu'aussi bien c'est lui qui a pratiquement tout fait ?

Il le mérite d'autant mieux que ce fut une entreprise ardue. On ne sait pas assez combien elle lui coûta de peines et de soucis. Pendant qu'au cours des années 1887-1888 il se débattait au milieu de mille difficultés matérielles, s'occupant à la fois de la correspondance, de la publicité, des souscriptions, du choix des manuscrits à reproduire, de la rédaction des articles, de la direction à donner à une œuvre ou

mieux à une science qu'il créait de toutes pièces, bref, occupé au lancement et à la mise en train d'une publication dont toute l'organisation reposait en définitive sur lui, il rencontrait autour de lui des difficultés d'un autre ordre, autrement pénibles à son âme de moine : il se sentait en butte à une opposition plus ou moins avouée, mais réelle et tenace, opposition qui dura jusqu'au dernier moment.

« Les débuts de cette entreprise, qui parut à plusieurs audacieuse et presque téméraire, furent entourés, écrira-t-il plus tard, de difficultés de toutes sortes. Plusieurs fois même, avant l'apparition du premier fascicule (janvier 1889), on put croire qu'elle ne verrait jamais le jour » (1). « Un instant, ajoute Mgr Rousseau (2), cette opposition fut triomphante. Au moment même où les dispositions dernières étaient prises pour le lancement de la *Paléographie Musicale*, Dom Mocquereau fut appelé chez le R^me^ Dom Couturier, abbé de Solesmes. Celui-ci lui dit, non sans hésitation et sans tristesse, que, par suite de démarches pressantes et puissantes faites auprès de lui, il fallait renoncer à la publication projetée... Il n'y avait qu'à se soumettre. Cette décision fut promptement révoquée, grâce à l'intervention de confrères entièrement dévoués ».

C'est alors que, pour sauver l'œuvre compromise, Dom Mocquereau fit le vœu que l'on sait à Notre-Dame de Chartres, et, « à partir du jour où ce vœu fut émis, les obstacles s'évanouirent l'un après l'autre » (3). La *Paléographie* commençait enfin à paraître en janvier 1889, et le 23 avril suivant, le Pape Léon XIII, dans une lettre adressée à Dom Couturier, daignait prendre sous son haut patronage l'œuvre des Bénédictins.

Ainsi, dit Dom Sergent, « il fallut toute la ténacité de Dom Mocquereau, et finalement l'autorité de Dom Couturier, pour vaincre toutes les difficultés et les résistances, venues de là même où le fondateur de la nouvelle revue était en droit d'attendre une aide » (4). Dom Kreps, qui cite ces dernières lignes (5), n'hésite pas à reconnaître d'où venait en partie cette opposition systématique ; elle venait de Dom J. Pothier lui-même, qui, loin d'avoir fondé la *Paléographie*, a fait ce qu'il a pu pour l'empêcher de naître.

(1) *La Voix de N. D. de Chartres*, septembre 1891, p. 205. Cet article, anonyme, est en réalité de Dom Mocquereau.

(2) *L'Ecole grégorienne de Solesmes*, p. 25, note 2.

(3) Dom de Sainte-Beuve a raconté dans la *Revue Grégorienne*, 1930, p. 42, les circonstances de ce vœu, qu'il tenait, nous dit-il, de la bouche même de Dom Mocquereau : « Se trouvant désigné pour remplir à son tour les fonctions d'hebdomadier, le dimanche de la Trinité, pendant le salut, à genoux devant le Saint Sacrement, Dom Mocquereau se sentit pressé de mettre sous la protection de la Sainte Vierge cette laborieuse entreprise, en promettant, si le succès la couronnait, d'en offrir le premier volume à Notre-Dame de Chartres, qui avait donné les premiers souscripteurs. Le R^me^ Dom Couturier, alors abbé de Solesmes, à qui seul appartenait le droit de ratifier ce vœu, y consentit volontiers, et à partir du jour même les obstacles s'évanouirent l'un après l'autre ». Cf. *La Voix de N. D. de Chartres*, *l. c.*

(4) *Revue grégorienne*, 1925, p. 203.

(5) *Musica Sacra* de Bruges, 1930, pp. 102-103.

On peut se demander quel motif poussait Dom Pothier à s'opposer à une publication dont le but premier était de défendre ses propres œuvres, ses *Mélodies Grégorieuues* et son *Liber Gradualis* de 1883. Du moins, le fait n'est pas douteux. Bien des documents l'attestent, et Dom Mocquereau y faisait discrètement allusion peu d'années avant de mourir : « Dom Pothier se montra opposé à cette publication. Il avait, pour la combattre, de nombreux arguments, un, entre autres, qu'il répétait sous mille formes ». Cet argument, c'était la crainte que les données paléographiques, mal comprises des non-initiés, et mal interprétées, donnassent lieu à de nouvelles théories, et fussent la cause de nouvelles luttes (1). Ce à quoi Dom Kreps répond très justement : « Combien Dom Mocquereau avait raison de répliquer : " Ce sont précisément les luttes, les controverses qui consolideront les théories, et celles-là seules restent debout qui, bâties sur le roc inébranlable des faits, résistent à toutes les attaques ". Le vendéen avait raison contre le lorrain ».

Peut-être à cette crainte s'en ajoutait-il d'autres : celle de voir révélées certaines inexactitudes, inévitables, du *Liber Gradualis ;* celle aussi de courir les aléas et les risques d'une publication d'un genre absolument nouveau, sans précédent, jugée par plusieurs « audacieuse et téméraire », et à une époque où tant d'oppositions étaient liguées contre Solesmes, alors que les éditions de Ratisbonne jouissaient officiellement de la plus grande faveur à Rome. Dom Mocquereau le laisserait entendre quand il dit, dans la notice nécrologique de Dom Pothier : « Par égard pour la Sacrée Congrégation des Rites, il fallait à tout prix éviter une polémique. Restait le terrain purement *scientifique* et *artistique*. Quelques jeunes moines, *plus hardis que leur chef* (2), entreprirent la reproduction photographique des manuscrits, etc. ... » (3).

Toujours est-il que Dom Pothier ne consentit jamais à se mêler activement à l'entreprise. Non pas, certes, qu'il ait été tenu systématiquement à l'écart ; il s'en faut de tout ! Dom Mocquereau était trop avisé pour ne pas vouloir mettre à profit, dans une œuvre de cette envergure, la science et les conseils expérimentés de celui dont il était et aima toujours à se proclamer le disciple ; aussi bien, ne travaillait-il pas avant tout pour « confirmer le caractère traditionnel de l'œuvre » de son maître et répondre aux attaques dirigées contre lui (4) ? Et n'avait-il pas tout avantage à se sentir soutenu par Dom Pothier, dont l'autorité en ces matières était reconnue de tous, même de ses adversaires, depuis le Congrès d'Arezzo ? Aussi fit-il tous ses efforts pour l'associer à ses recherches, à ses travaux, et essayer de l'intéresser malgré lui à la *Paléographie*. C'est en ce sens précis que le mot de Dom Delpech, cité plus haut, est exact : « sous les regards de Dom Pothier », car celui-ci fut tenu au courant de tout jusqu'à son

(1) Monographie VII. *Examen des critiques dirigées par D. Jeannin contre l'Ecole de Solesmes...* Tournai, 1926, p. 105-106.

(2) C'est nous qui soulignons.

(3) *Revue grégorienne*, 1924, p. 37.

(4) *Ibid.*

départ de Solesmes, en 1893. Bien plus, Dom Mocquereau essaya de le mettre à la tête de l'entreprise, comme plus tard, en 1904, il devait, par un sentiment de délicatesse tout à son honneur, lui faire donner la présidence de la Commission Vaticane, qui lui avait été un instant dévolue à lui-même.

Dom Pothier toujours se déroba ; et il reste vrai de dire qu'il ne contribua en rien à la fondation de la *Paléographie*, ni à sa direction, ni même, peut-on ajouter, à sa rédaction. Tout ce qu'il publia se réduit à fort peu de chose : les pages 27-36 du second volume (excepté toutefois les tableaux de neumes, qui sont de Dom Mocquereau et de Dom Delpech), et la note des pages 18-22 de ce même second volume ; et encore fallut-il, de la part de Dom Mocquereau, des instances répétées pour les obtenir. Dom Pothier a certes d'autres titres à la reconnaissance et à la vénération des grégorianistes ; il n'a pas celui-là.

Tout le mérite de la fondation de la *Paléographie Musicale*, comme tout l'honneur du succès, revient à Dom Mocquereau seul.

Qu'il nous suffise d'apporter ici, entre beaucoup d'autres qui pourraient être cités, le témoignage formel de deux des premiers collaborateurs, associés très étroitement à l'entreprise commune :

le témoignage de Dom Cagin : « La *Paléographie Musicale* appartient précisément, originellement et exclusivement, à Dom Mocquereau » (1);

le témoignage du R^me^ Dom Cabrol : « Contester à Dom Mocquereau la paternité exclusive de la *Paléographie Musicale*, c'est plus que de l'audace, cela mériterait un autre nom » (2).

## II.

## L'ŒUVRE.

### A. OBJET ET DIRECTIVES.

A lire, même attentivement, les premiers *Prospectus* et l'*Introduction générale* du I^er^ Volume, il serait aisé de se méprendre sur le but véritable, ou, pour mieux dire, sur le but premier de la *Paléographie Musicale*, le motif réel qui en a suggéré l'idée et déterminé la fondation.

Il n'y est guère question que du désir de donner aux musicologues, paléographes, liturgistes, philologues, etc., la possibilité d'étudier plus à fond une langue musicale quasi morte depuis de longs siècles. Le ton, parfaitement objectif et d'une sérénité

(1) *Rassegna Gregoriana*. Rome, Desclée, 1904, col. 216. Cf. également 1910, col. 61-64.

(2) Lettre du 18 mai 1910 à Mgr. Rousseau, reproduite dans *L'Ecole grégorienne de Solesmes*, p. 24, note.

vraiment scientifique, les considérations générales qui y sont développées laissent peu supposer que ce que l'on voulait avant tout, c'était créer une arme de combat pour répondre aux attaques passionnées dirigées contre les publications de Dom Pothier.

Les deux points de vue ne s'excluent pas ; ils sont justes l'un et l'autre, il ne s'agit que de bien s'entendre.

« L'idée de la *Paléographie Musicale* appartient tout entière à Dom Mocquereau ; son but était de justifier les récentes éditions du chant grégorien publiées à Solesmes par Dom Pothier, en montrant qu'elles s'appuient sur des documents incontestables, les nombreux manuscrits de chant conservés dans les bibliothèques, et dont les plus anciens remontent aux IX$^{e}$-X$^{e}$ siècles » (1).

Sur ce point encore, tous les témoignages sont concordants. Dom Mocquereau, pour sa part, l'a affirmé maintes fois durant ses dernières années (2), mais nulle part aussi nettement que dans la conférence qu'il fit à New-York sur « la pensée pontificale et la restauration grégorienne »; c'était en 1920, après la guerre, et le style est caractéristique de l'heure. Après avoir rappelé les principaux épisodes de la lutte engagée il y a un demi-siècle entre Ratisbonne et Solesmes : le privilège de trente ans accordé par Rome à l'édition « médicéenne » de Ratisbonne, les documents romains qui l'accréditaient sans jamais l'imposer, la publication par Dom Pothier de son *Liber Gradualis* en 1883, les attaques violentes qu'il déchaîna, les discussions qui remplirent alors les revues et les congrès, Dom Mocquereau disait :

« Après tout, les discussions canoniques de brefs, de décrets, d'interprétations personnelles étaient secondaires ; la question capitale gisait dans la valeur intrinsèque des deux éditions adverses : la néo-médicéenne, et la bénédictine. Si nous arrivions à prouver clairement que les mélodies de la médicéenne n'étaient qu'une misérable caricature des cantilènes primitives, la partie serait gagnée... C'est donc sur ce terrain purément scientifique que devait être porté le combat...

« Il fallait une réponse, mais une réponse sans réplique possible. Des articles de journaux, de revues? On en était las. Cette sorte d'arme légère ne pouvait plus suffire. La lutte durait depuis quinze ans, il fallait en finir. Mais quel engin de guerre serait capable de renverser tous les obstacles et de brusquer la victoire? Il fallait trouver une sorte de « tank » scientifique, puissant, invulnérable, capable d'enfoncer tous les raisonnements ennemis !

« Quelques jeunes moines de Solesmes imaginèrent cette nouvelle machine et se vouèrent à son lancement. Elle s'appela la *Paléographie Musicale*. Elle devait publier, au moyen de la phototypie, les principaux manuscrits de chant grégorien avec des commentaires.

(1) Dom de Sainte-Beuve, *Revue Grégorienne*, 1930, p. 42.

(2) Cf. par exemple, *Paléog. Mus.*, t. X, Avant-Propos, p. 14; *Monographie* VII, p. 105; *Rev. Grég.*, 1924, p. 37.

« ... Afin de bien montrer, ajoutait Dom Mocquereau, que nous étions les fils soumis du Saint-Siège, et que nous n'entreprenions ce grand travail que pour l'honneur et la gloire de la Sainte Eglise, nous tournâmes nos regards vers son chef auguste, le priant de bien vouloir bénir notre œuvre et d'en accepter l'hommage. Le nom et la bénédiction de Léon XIII, placés en tête de notre collection paléographique, lui assuraient sa meilleure protection » (1).

Arme défensive et offensive, tel fut bien originellement, dans l'esprit de Dom Mocquereau, le caractère de la *Paléographie*. Que ce soit bien là le motif déterminant de sa fondation, et non une explication imaginée après coup, de longues années plus tard, pour les besoins de la cause, nous en avons un témoignage écrit de la main même du fondateur, dix-huit mois avant l'apparition du I^er^ volume. Sur une lettre à lui adressée par le R. P. Lhoumeau, en date du 3 août 1887, et dans laquelle le signataire lui demandait de se servir de la publication projetée pour justifier l'œuvre de Dom Pothier et montrer que « ce qui est acquis reste acquis », Dom Mocquereau a tracé ces lignes au bas de la page : « C'est si bien acquis, que le but principal de la publication des manuscrits est de prouver à tous, *par les sources elles-mêmes*, la vérité de la doctrine de D. J. Pothier, et de la version du chant donné dans le Graduel ».

Voilà donc un premier point bien et dûment établi.

***

Mais comment allait-on s'y prendre? Une grande prudence s'imposait ; il était impossible, fût-ce sur le terrain purement scientifique, d'ouvrir une polémique proprement dite, qui, même en s'attaquant au seul éditeur Pustet de Ratisbonne, eût atteint indirectement Rome et la Sacrée Congrégation des Rites.

Par ailleurs Dom Mocquereau n'était pas homme à s'appesantir sur le détail. Bien vite il s'aperçut que la lutte avec Ratisbonne n'était qu'un tout petit élément d'un problème beaucoup plus vaste, que sa culture musicale et son esprit largement ouvert le prédisposaient spécialement à mesurer. Avec son clair regard, il vit aussitôt que la meilleure tactique n'était pas de s'attaquer de front à l'adversaire, procédé tout négatif et insuffisant ; il fallait faire œuvre positive, en mettant à la disposition des savants tout un arsenal de faits authentiques, établissant de façon irréfutable la tradition. Par là, on avancerait dans des proportions insoupçonnées l'œuvre de la restauration grégorienne, dont les progrès jusqu'alors étaient lents et incertains, on apporterait une contribution importante aux études musicales de l'antiquité, et du même coup on ruinerait par la base, sans même les nommer, les objections de Ratisbonne.

C'est dans la magistrale et lumineuse *Introduction générale* du I^er^ volume que Dom Mocquereau a exposé ses idées, esquissées déjà dans le *Prospectus* de 1888, mais cette fois développées, et groupées en un faisceau dont toutes les parties se tiennent

(1) *Revue Grégorienne*, 1921, p. 9.

étroitement. C'est là qu'il faut aller chercher sa pensée sur la nature et le caractère de l'œuvre qu'il méditait.

En étudiant ces pages, d'une ampleur de vues si remarquable, et qui n'ont pas vieilli, on ne peut se défendre d'admirer la maturité d'esprit de ce jeune moine, paléographe improvisé, qui, avec cette pénétration du regard et cette lucidité, jetait les fondements d'une science alors à peu près inexistante, et à laquelle, devenu maître, il allait attacher son nom. Il semble que, par une suite de dons naturels, Dieu l'ait disposé et comme appelé à l'œuvre à laquelle il allait désormais consacrer sa vie.

Pour apprécier la valeur de cet exposé, d'une extraordinaire perspicacité, et où son œuvre tout entière se trouve condensée par avance, il sied de se rappeler qu'il a été écrit il y a plus de quarante ans, à une époque où l'on ignorait à peu près tout des richesses enfouies dans les Bibliothèques publiques ou privées de l'Europe, et encore plus peut-être la manière de les exploiter. Si l'on excepte la publication en fac-similés, par le P. Lambillotte, S. J., du codex 359 de Saint-Gall, en 1851, on ne connaissait guère en France que des manuscrits de valeur nettement inférieure, du moins au point de vue neumatique. Dom Pothier avait sans doute ouvert la voie dans ses *Mélodies Grégoriennes*, il avait même tiré tout le parti possible des documents qu'il avait à sa disposition; mais la bibliothèque de l'abbaye était alors pauvre de manuscrits, et la description qu'il donnait des neumes n'était qu'une première ébauche. En toute vérité, la science proprement dite de la paléographie musicale était encore à créer.

Dom Mocquereau comprit que pour aller de l'avant, pour asseoir solidement et confirmer les résultats acquis, pour éclairer les points douteux ou obscurs, pour faire passer dans la pratique les données théoriques qui se dégageaient de l'observation attentive des faits, il fallait de toute nécessité une documentation beaucoup plus étendue et beaucoup plus sûre. C'est précisément à montrer l'absolue nécessité et le haut intérêt d'une telle documentation, comme à indiquer la méthode à suivre dans l'étude des sources, que s'attache l'*Introduction générale*.

*
* *

Du premier coup, le ton atteint les hauteurs de la vraie science, le débat est situé, placé dans son vrai cadre.

D'abord, des considérations d'ordre général, où l'auteur montre l'impossibilité, dans les sciences archéologiques, de faire un travail sérieux sans les documents eux-mêmes, l'imperfection inévitable des copies lithographiées, et la nécessité de consulter les monuments originaux directement, sans intermédiaire, recours devenu possible et même relativement facile grâce à l'intervention récente de la phototypie.

Abordant ensuite directement l'archéologie musicale, Dom Mocquereau fait l'historique de l'usage et du développement des fac-similés depuis le XVII[e] siècle :

essais timides, incomplets, fragmentaires, dont le nombre toujours croissant attestait du moins le désir de plus en plus vif de recourir aux sources. Seul le manuscrit 359 de S. Gall avait été reproduit intégralement par le P. Lambillotte ; mais le procédé de reproduction était défectueux, et par ailleurs, si précieux que fût le manuscrit, qu'était-ce qu'un seul document pour rendre la vie à une langue musicale perdue depuis de longs siècles, dont la restauration n'était possible précisément que par la confrontation et l'étude approfondie des témoins authentiques de la tradition ?

« Peu importe, conclut Dom Mocquereau, p. 18, le nombre plus ou moins grand de fragments neumatiques publiés jusqu'à ce jour ; ce qui nous manque, ce sont des monuments complets ; et cette lacune met en cause nos études mêmes. Les notations originales sont nos véritables sources, nos moyens d'étude et d'action ; nous les recherchons, non pour nous procurer la satisfaction stérile d'en faire une vaste collection, mais pour fournir aux musicistes le moyen le plus propre à remplir le programme qui leur est imposé par la situation actuelle de la science musicale ».

*
* *

La musicologie, telle serait évidemment la première bénéficiaire de la publication nouvelle ; elle ne serait pas la seule. Déjà, et c'est un premier exemple de cette maîtrise dont nous parlions plus haut, la pensée de Dom Mocquereau s'étend bien au-delà de l'horizon restreint qui l'entoure ; il embrasse d'un même coup d'œil, non seulement les résultats immédiats, d'ordre strictement musical, de la publication qu'il envisage, mais encore ses répercussions lointaines dans les autres branches de l'activité scientifique : « Les richesses de nos manuscrits de musique liturgique, écrit-il dès la première page du *Prospectus*, restent enfouies dans nos bibliothèques, au grand préjudice, non seulement de la science musicale, mais aussi d'autres sciences importantes, telles que la paléographie, la linguistique et la liturgie, qui toutes sont directement intéressées à la reproduction et à la diffusion de ces monuments ».

La réflexion mérite que l'on s'y arrête un instant.

La liturgie bénéficie forcément de tout progrès du chant grégorien ; rien d'étonnant donc que Dom Mocquereau y ait pensé.

Voici qui est déjà plus intéressant : le secours apporté par la paléographie musicale à la science paléographique elle-même : « Rien n'est de trop, dit-il p. 45 de l'*Introduction*, quand il s'agit, par exemple, de fixer l'âge ou la provenance d'un manuscrit. Or des notions exactes sur les écritures neumatiques seront très utiles dans un grand nombre de cas. Quelques lignes de neumes intercalées dans un codex suffiront souvent au connaisseur pour amener la solution désirée ».

Mais un trait vraiment caractéristique et assez inattendu, c'est celui qui concerne la linguistique : « De son côté, disait le *Prospectus*, p. 3, le philologue, s'il voulait se familiariser avec certaines particularités de la notation neumatique, trouverait dans l'étude attentive des lois qui règlent l'application du latin ecclésiastique

à la mélodie liturgique, une ample moisson d'observations intéressantes, par exemple, sur la prononciation des syllabes, sur leur valeur prosodique, sur le caractère de l'accentuation tonique à l'époque de la transformation de la langue latine en langues romanes ».

Dom Mocquereau ne croyait sans doute pas si bien dire. Evidemment, à cette époque, la vérité ne se révélait que confusément à son esprit ; il était loin de s'attendre à tout ce qu'il établirait un jour dans cet ordre d'idées ; il pressentait bien plus qu'il ne voyait. Mais on ne peut se défendre d'admirer combien sûrement Dieu le conduisait dans la voie qu'Il lui avait tracée, pour la gloire de son Eglise. Après les admirables études des Volumes III^e^, IV^e^ et VII^e^, sur l'influence du cursus, métrique ou tonique, et de l'accent tonique dans la composition des mélodies grégoriennes, après surtout le II^e^ Volume du *Nombre Musical* qui traite si magistralement de toute cette question, nous savons maintenant ce qu'entrevoyait vaguement Dom Mocquereau, ce que son regard intuitif devinait, quand, d'avance, il soulignait l'intérêt purement philologique de la publication musicale qu'il entreprenait.

L'origine et la forme graphique de la notation neumatique est elle-même d'un haut intérêt pour déterminer la nature mélodique de l'accent tonique latin à l'époque classique. Rendant compte des deux premiers volumes de la *Paléographie* où cette question est traitée, M. Paul Lejay disait : « Il résulte de ces faits : 1° que le système de notation le plus ancien est le développement ou l'imitation d'un système d'accentuation ; 2° que ce système d'accentuation était purement mélodique » (1). Plus tard, M. P. Lejay écrivait encore : « J'ai souligné l'un des résultats des travaux des Bénédictins sur la musique neumatique. Le système de notation le plus ancien est le développement d'un système d'accentuation purement mélodique. Les recherches dirigées en ce sens avec critique et prudence fourniraient sans doute d'intéressantes données pour l'histoire de l'accentuation » (2).

Dom Mocquereau voyait, lui, dans les mélodies antiques de l'Eglise un argument décisif en faveur de l'acuité de l'accent classique, et il déplorait que les philologues n'y fissent pas suffisamment attention. Après avoir rappelé les discussions entre savants sur la nature de l'accent latin, il écrivait : « De nouveaux et solides arguments, tirés de l'étude de la notation neumatique et des mélodies grégoriennes elles-mêmes, peuvent aujourd'hui être apportés en faveur de l'acuité de l'accent. Si les philologues modernes consentaient à regarder d'un peu plus près cette musique, ils y trouveraient des arguments et une solution de nature à les mettre tous d'accord. Ce qu'ils ont fait pour la musique grecque, ils auraient dû le faire pour la musique liturgique. Ils se sont servis des rares mélodies grecques échappées au naufrage des temps pour constater l'acuité de l'accent grec. Il n'y a qu'à étudier les pièces grégoriennes pour y trouver

(1) *Revue critique*, 1892, p. 426-428.

(2) *Ibid.*, 1897, p. 291.

également la preuve de l'acuité de l'accent latin. Jusqu'ici ils ont négligé cette source abondante et précieuse de renseignements; ils ont une excuse à la vérité : l'état déplorable des mélodies grégoriennes et ambrosiennes jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle. Mais aujourd'hui que la restauration de ce trésor musical latin est un fait accompli, ce serait une grave négligence de ne pas y puiser les témoignages les plus vivants, les plus authentiques, les plus certains, sur la nature, la valeur, l'acuité de l'accent latin » (1).

***

Mais la philologie, ce n'est là qu'un à-côté, si intéressant qu'il soit, de la restauration grégorienne. Ce que voulait avant tout le fondateur de la *Paléographie*, c'était permettre, par la reproduction phototypique des documents originaux, de restituer dans sa teneur authentique, primitive, le texte, mélodique et rythmique, des mélodies grégoriennes.

Il ne s'agissait donc pas précisément pour lui de publier des manuscrits de chant, pour « la satisfaction stérile d'en faire une vaste collection », lisions-nous à l'instant; il ne s'agissait pas davantage de donner carrière à la sagacité ou peut-être à la subtilité des exégètes musicaux en dressant un catalogue plus ou moins varié de formes neumatiques ; bref, son dessein n'était aucunement de faire œuvre purement d'archéologue et de savant, en dotant la science musicale, jusque-là déshéritée, des mêmes grandes collections monumentales dont étaient déjà « amplement pourvues presque toutes les branches tributaires de l'archéologie ». Dans son esprit, nous le répétons, les documents ne devaient pas seulement offrir une satisfaction à la curiosité des paléographes, comme des objets de musée : ils devaient avant tout aider à la parfaite résurrection d'une forme d'art admirable, étroitement associée à la liturgie, et alors presque morte.

Si Dom Mocquereau n'avait rien du pédant, il n'avait rien non plus du dilettante; c'était avant tout un esprit positif, un réalisateur ; il ne se payait pas de mots, il voulait aboutir. *Res*, *non verba*, allait-il bientôt donner comme devise à sa *Paléographie;* et cette formule dessine admirablement sa physionomie morale, comme elle livre le secret de toute son activité.

Nous n'imaginons peut-être pas bien maintenant combien la restauration intégrale des mélodies grégoriennes était une vaste et difficile entreprise. Les obstacles étaient nombreux, et quasi insurmontables. Malgré les travaux qui ont rempli toute la seconde moitié du XIX^e^ siècle, on en était encore, en 1887-1888, à la période des tâtonnements. Le *Liber Gradualis* de Dom Pothier n'était lui-même qu'un premier jalon, qui indiquait la voie à suivre. Pour aboutir, il fallait avant tout établir une méthode de travail claire, précise, tenant un compte rigoureux de toutes les données fort complexes du problème.

(1) *Nombre Musical*, t. II, p. 113-114.

Dom Mocquereau ne traite pas *ex professo* cette question de méthode dans son *Introduction générale;* cela ne rentrait pas directement dans son sujet. Pourtant la publication qu'il inaugurait, l'ampleur qu'il donnait à son exposé et les préoccupations auxquelles il obéissait en écrivant devaient fatalement l'amener à en dire quelque chose. Il l'a fait en des pages remarquables, qui contiennent vraiment en germe et dessinent tout l'avenir. Pages un peu touffues peut-être, mais qui, pour peu qu'on sache lire, délimitent, avec une perspicacité et une sûreté de main qui étonnent, les conditions vraies de la restauration, avec la part relative de chacun des facteurs en jeu. Le futur paléographe s'y avère du premier coup « chartiste » distingué, en même temps que profond musicologue.

Il distingue, pourrait-on dire, comme trois étapes dans l'œuvre de la restauration, tant mélodique que rythmique : l'établissement du texte par l'étude critique des sources, l'analyse intrinsèque des mélodies ainsi restituées pour découvrir leurs lois de composition et par conséquent aussi d'interprétation, et enfin la comparaison avec les autres formes de l'art musical de l'antiquité chrétienne. S'il s'étend peu sur la seconde partie du programme (il se rattrapera avec usure dans les volumes suivants : III,e IVe et VIIe), il s'arrête par contre assez longuement aux deux autres.

Et d'abord, l'établissement du texte. La restitution du texte mélodique des cantilènes grégoriennes pose un grave problème : celui de l'utilisation des sources. Dom Mocquereau l'aborde de front, et force est de reconnaître qu'il définit avec un rare bonheur la nature et la valeur relative des éléments engagés. Après quarante ans passés, le problème indiqué ici — et résolu — tourmente encore nombre d'esprits; il a suscité bien des travaux et bien des controverses. Il ne semble pas que toutes ces dissertations répétées, et qui embrouillent les choses à plaisir, faute d'une mise au point nécessaire, aient fait beaucoup avancer la question; il y a eu bien des échecs retentissants; et c'est encore la solution proposée par Dom Mocquereau, il y a bientôt un demi-siècle, qui est la plus claire, la plus rationnelle, la plus en harmonie avec les faits, et tout laisse croire qu'elle est définitivement acquise à la science. Nous voulons parler de l'importance respective, pour l'établissement du texte mélodique et rythmique, des traités des auteurs du moyen âge et des manuscrits notés, — et, parmi ceux-ci, de la valeur respective des manuscrits en neumes purs et des manuscrits sur lignes. A cette question, Dom Mocquereau n'a pas consacré moins de neuf grandes pages (18-26) de son *Introduction.* Il y a là des réflexions du plus haut mérite, que nous ne pouvons nous dispenser de relever, tant elles sont suggestives et, ajouterons-nous, actuelles.

Faut-il accorder aux auteurs du moyen âge une importance décisive, absolue? Non, répond Dom Mocquereau, et tant d'essais infructueux tentés depuis un quart de siècle donnent à sa parole une singulière autorité. « Le témoignage de ces écrivains, dit-il p. 19, a par lui-même une valeur intrinsèque qu'il ne peut venir à la pensée

de personne de contester. Cependant, tout bien examiné, s'il ne faut pas diminuer leur témoignage, il ne faut pas non plus l'exagérer. On s'imagine facilement de nos jours qu'il suffit de lire les traités du moyen âge pour y trouver les théories grégoriennes exposées avec la clarté et la précision didactique qui sont de rigueur dans l'enseignement moderne. La vérité est que les règles pratiques dont nous sommes aujourd'hui si avides tiennent une très petite place dans la collection de Gerbert et de Coussemaker, et que ces règles se trouvent comme enveloppées au milieu de principes étrangers dont il faut savoir les dégager ».

Ces principes étrangers, il les énumère : la nature de la science musicale au moyen âge, faite de considérations spéculatives qui le plus souvent n'ont rien à voir avec la musique elle-même; les théories gréco-romaines que l'on copie servilement et souvent de façon inintelligente, bien qu'elles ne s'appliquent qu'imparfaitement aux cantilènes liturgiques, d'une technique spéciale et *sui generis;* l'art mensuraliste et polyphonique, qui ne tarde pas à apparaître, et vient encore embrouiller à plaisir les textes didactiques de nos auteurs. Démêler chez eux, qui n'ont jamais voulu codifier un enseignement pratique complet, et encore moins « formuler un corps de doctrine arrêté sur la musique liturgique, surtout s'il s'agit de rythme », les principes essentiels de l'art grégorien proprement dit, n'est pas chose aisée, surtout lorsqu'il faut en plus se défaire des préjugés et habitudes modernes.

Le conseil n'a pas vieilli. Certains théoriciens de nos jours feraient bien de méditer cette leçon que le fondateur de la *Paléographie* leur donnait jadis. Vouloir juger du rythme grégorien uniquement par les textes des *Scriptores* du moyen âge, ou de la modalité grégorienne par l'étude exclusive des modes gréco-romains, c'est se vouer fatalement à un échec; nous le voyons tous les jours.

« Il faut rendre aux textes des anciens auteurs, conclut Dom Mocquereau, p. 23, la valeur probante qu'ils ont en réalité, en les débarrassant des nuages amassés autour d'eux comme à plaisir par des interprétations précipitées, en les replaçant dans leur vrai jour, dans leur cadre historique, dans le milieu auquel ils appartiennent, et surtout en s'aidant, pour leur explication, de l'ensemble des renseignements fournis par la notation des manuscrits. C'est par l'application de ces principes que les *Mélodies grégoriennes* ont pu jeter quelque lumière sur des questions si longuement et toujours si vainement débattues, et sur des textes tant de fois allégués sans résultat. Jamais l'auteur ne serait arrivé à débrouiller ce chaos, s'il ne s'était servi en même temps des monuments qui nous ont transmis les chants eux-mêmes en notes musicales traditionnelles ».

Sur la question du rythme notamment, Dom Pothier a en effet, dans son célèbre ouvrage, donné des auteurs du moyen âge le commentaire le plus lumineux qui soit; on peut dire qu'il en a tiré à peu près tout ce qu'il était possible d'en tirer. Et il a écrit là des pages qui n'ont jamais été égalées.

Les manuscrits notés sont et restent la vraie source des études grégoriennes, « la matière première des recherches »; ils donnent la version mélodique, ce qui est essentiel et permet d'édifier une théorie modale; ils donnent le rythme par leurs indications neumatiques. « En eux-mêmes, dit Dom Mocquereau, p. 23, ils renferment tout ce que nous voulons savoir sur la version, sur la modalité, sur le rythme et la notation des mélodies ecclésiastiques. Ils ne sont pas l'exposé des principes du chant, mais ils en contiennent substantiellement et la théorie et la pratique; ils ne sont pas les anciens maîtres dont nous voudrions entendre les enseignements, mais ils sont la traduction par l'écriture de ce que ces maîtres enseignaient et exécutaient, et partant, pour qui sait lire et comprendre cette écriture, l'expression la plus parfaite des cantilènes liturgiques. C'est là ce qui fait leur importance, et les place bien au-dessus des auteurs...

« En présence d'un texte plus ou moins obscur, plus ou moins isolé, que l'auteur n'a pas cru devoir expliquer à ses contemporains, mais qui pour nous aurait besoin d'être formulé en termes plus clairs, moins techniques, ou interprété par d'autres textes, la fantaisie ou l'idée préconçue peut facilement se donner carrière; mais il est moins aisé d'abuser, et d'abuser impunément des données fournies par les neumes. Leur témoignage, en effet, n'est pas isolé, mais multiple et varié; il ne se borne pas à une époque, il est de tous les temps; et lorsque dix, vingt manuscrits de tout pays, de toute époque, chacun à sa manière, chacun dans son langage graphique, proclament les mêmes faits musicaux, il est impossible de ne pas admettre les conclusions qui se dégagent d'elles-mêmes et qui permettent de déterminer les éléments essentiels de la phrase grégorienne et de son rythme, en dehors de tout esprit de système ».

En 1912, dans l'Avant-Propos du XI[e] Volume de la *Paléographie*, Dom Mocquereau reviendra sur le même sujet et, fort de l'expérience acquise au cours de ces vingt-cinq années si fécondes pour la restauration grégorienne, énoncera exactement la même doctrine. Confirmant l'enseignement donné en 1888 dans l'*Introduction générale*, d'où « il n'y a rien à retrancher », il écrira, p. 17-19 : « Les [manuscrits] doivent être considérés comme la source première et directe de la science grégorienne, les [auteurs du Moyen âge] comme la source secondaire et indirecte... Ces deux sources, bien que leur apport soit inégal, doivent être exploitées l'une et l'autre; elles doivent se contrôler, se compléter, en un mot, servir mutuellement au résultat commun... La confrontation des manuscrits notés et des anciens auteurs est le creuset d'où leurs traités sortent purifiés des scories qu'ils renferment ».

A la condition toutefois, cela ressort du texte que nous citions à l'instant, de ne pas se limiter de parti pris à une seule catégorie de manuscrits, par exemple les seuls manuscrits en neumes purs, ou les seuls manuscrits sangalliens — ceci est encore illustré par l'histoire contemporaine, — mais de se servir de tous les documents anciens, avec ou sans lignes, et des différentes écoles! C'est d'une vérité absolue.

*
* *

Mais, dira-t-on peut-être, — et c'est même une des raisons sur lesquelles, surtout après l'apparition du I[er] volume de la *Paléographie*, s'appuyaient les partisans de Ratisbonne pour dénier la possibilité d'arriver un jour à retrouver avec certitude la mélodie de S. Grégoire — il y a des variantes dans les manuscrits, elles abondent même dans certains d'entre eux, et il n'est pas rare de rencontrer des plaintes à ce sujet dans les écrits des anciens auteurs! Comment dès lors se fier aux manuscrits, et leur donner le pas sur les auteurs, si l'on veut faire vraiment œuvre scientifique?

L'objection est plus apparente que réelle; sans même parler des contradictions, qui ne sont pas rares, entre les divers auteurs, ou même entre les divers écrits d'un même auteur, et pour s'en tenir aux seules variantes, la réponse est facile. Dom Mocquereau y a consacré quelques pages dans la Préface du II[e] volume, et là encore son argumentation est nette et définitive.

« Des variantes et des fautes, dit-il, il y en a partout et dans tous les ouvrages; faut-il s'étonner si, dans un chant qui longtemps s'est transmis par enseignement oral et a été livré à des milliers de copistes, on en rencontre également? » (1)

En réalité, ces variantes ne sont ni aussi nombreuses ni surtout aussi importantes et aussi graves que d'aucuns se plaisent à le prétendre; c'est ce qu'attestent, « avec une autorité et une précision que personne ne pourra récuser », les manuscrits eux-mêmes, dès qu'on veut les examiner loyalement et sans parti-pris. Dom Mocquereau en fournit la preuve, et péremptoire, par la simple publication des *Justus ut palma* dans les II[e] et III[e] volumes. En étudiant ces deux cent dix-neuf reproductions de la même pièce, on ne peut pas ne pas constater que les variantes n'y sont que des accidents, qui n'altèrent aucunement la substance de la mélodie. Et généralement il n'est pas très malaisé de se guider au milieu de ces variantes accidentelles :

« Nous possédons un critérium en quelque sorte infaillible pour discerner la tradition. Par la confrontation des manuscrits nous pouvons aisément la distinguer de toutes les altérations, erreurs, suppressions et superfétations qui se sont glissées dans le chant liturgique pendant les longs siècles de son existence. Si le travail est long et minutieux, la méthode est très simple et très sûre; elle n'est pas autre que celle qui préside aux travaux préliminaires par lesquels on établit les textes des anciens auteurs avant d'en publier les éditions : recueillir les manuscrits, les classer au moyen des écritures, des variantes, des lacunes; les déchiffrer, reconnaître dans chaque classe les types les plus anciens et les meilleurs, et choisir les leçons les plus autorisées » (2).

(1) *Paléog. Mus.*, II[e] Vol., p. 7.

(2) *Ibid.*, p. 13.

Si l'on veut bien s'aider de tous les moyens d'une saine et sage critique historique et textuelle, il est possible, et même très facile la plupart du temps, de retrouver le texte primitif, du moins pour le chant orné, car le chant syllabique, plus mobile, se prêtait mieux aux fantaisies personnelles des chantres.

Il est singulièrement dangereux, nous insistons à dessein, de supposer a priori que tous les manuscrits sur lignes par exemple se sont écartés de la vraie tradition, et que l'on peut tout aussi bien et même mieux se tirer d'affaire avec les seuls manuscrits en neumes purs, *in campo aperto ;* dangereux également d'exclure a priori de la consultation telle ou telle famille de manuscrits, sous prétexte qu'elle ne donne pas la version romaine, mais une version particulière. Nous avons vu — c'est d'hier — à quelles extravagances et à quelles bévues peuvent conduire de tels systèmes ! En réalité, chaque famille a sa valeur propre, et apporte son témoignage, souvent précieux, sur tel point spécial : c'est précisément de la confrontation de tous ces témoignages divers que jaillit la lumière. Nous tenons pour certain que la consultation, large et méthodique, de bons représentants de toutes les écoles est la condition *sine qua non* d'une restauration vraiment critique et scientifique ; en dehors d'elle, il n'y a qu'illusion et fantaisie ; mais avec elle on retrouve presque fatalement la vraie leçon, tant est abondante « la clarté des renseignements et des instructions qui se dégagent de l'analyse intrinsèque et comparative de cette masse de monuments ».

« L'identité des résultats, dit Dom Mocquereau, c'est-à-dire l'uniformité étonnante de toutes les versions mélodiques obtenue en même temps, dans tous les pays, au X^e^ et au XI^e^ siècle, et cela sans entente, comme le prouvent les variantes elles-mêmes et les systèmes les plus divers de notation, par la seule force de la tradition répandue depuis le VII^e^ siècle dans le monde catholique, voilà bien, sans contredit, un ensemble de faits qui conduit nécessairement à la conclusion suivante :

« L'œuvre musicale de saint Grégoire n'a subi, depuis son origine jusqu'aux premiers monuments neumatiques qui nous la transmettent, aucune atteinte vraiment grave ; et nous possédons réellement et intégralement, dans les manuscrits sans lignes et sur lignes, la version authentique du réformateur de la musique religieuse » (1).

Quant à l'objection, d'apparence plus subtile, tirée de l'absence de documents notés avant la fin du IX^e^ siècle, elle n'est pas plus troublante : « Une pareille conformité, dit encore très bien Dom Mocquereau, entre des monuments d'époques si différentes suffit bien, ce nous semble, à rassurer les plus timides sur la lacune de deux siècles qui sépare saint Grégoire de nos plus anciens manuscrits. Si pendant huit siècles, et malgré les assauts terribles qu'il a eu à subir tour à tour et des lapsus ou des caprices des notateurs, et des mensuralistes, et des soi-disant réformateurs ou correcteurs, le chant du grand pape a pu traverser aussi indemne une époque qui ne fut en somme

(1) *Ibid.*, p. 4.

qu'une longue décadence, comment pourrions-nous craindre que la mélopée grégorienne ait pu se perdre ou s'altérer dans un laps de temps relativement si court? alors surtout qu'elle était dans sa première jeunesse, alors que les églises l'acceptaient avec respect, qu'elle était présente à toutes les mémoires, et que, par les anneaux ininterrompus de la tradition, on pouvait presque remonter, par ses disciples immédiats, aux enseignements du pontife lui-même » (1).

Et, pour en finir avec cette question des variantes, il faut reconnaître que, loin d'être un obstacle sérieux, elles sont au contraire précieuses à leur manière, et offrent un double avantage :

celui d'abord d'aider au classement des manuscrits : elles permettent de « suivre à la trace, dans le grand fleuve de la tradition grégorienne, certains courants mélodiques, qui par des détails accidentels se distinguent du fond commun », et par suite de reconnaître les familles et la valeur relative de chaque témoin individuel ;

celui aussi d'attester l'universalité, et, par là-même, l'authenticité de la tradition : « Elles sont une preuve manifeste que la transcription sur lignes des mélodies de saint Grégoire n'est pas l'œuvre d'un pays, d'un monastère, d'un moine qui aurait pu sciemment ou d'une manière inconsciente altérer les cantilènes primitives dans le sens de son goût personnel, et dont le travail aurait ensuite servi de type, de source nouvelle aux manuscrits postérieurs de tous les pays, ce qui expliquerait l'uniformité de ces manuscrits. Il n'en a pas été ainsi. Unes pour le fond, ces traductions ont cependant entre elles assez de variantes, présentent assez d'incorrections pour qu'on reconnaisse avec évidence qu'elles sont indépendantes les unes des autres. Nous devons par conséquent les considérer comme un écho multiple et varié, mais toujours fidèle, des mille voix qui, dans le monde catholique, chantaient avant et depuis saint Grégoire les suaves inspirations musicales de l'Eglise. C'est la même tradition conservée partout avec des nuances d'interprétation pratique qui n'altèrent pas le fond des mélodies, et répandue par des moyens de transmission écrite dont la variété même, nous venons de le dire, est une garantie de fidélité » (2).

* * *

Un autre procédé de saine critique historique dans la restitution des antiques mélodies est celui que décrit Dom Mocquereau sous le nom, assez inattendu, de « philologie musicale ».

Faisant appel au principe fécond de la grammaire comparée dans l'étude des langues, principe qui, au lieu de se borner à l'étude séparée d'un idiome donné, repose sur une triple comparaison : avec la langue mère, avec les langues sœurs, avec les

(1) *Ibid.*, p. 16.

(2) *Ibid.*, pp. 10 et 11.

langues filles, il propose d'appliquer cette même « méthode historique et comparative aux diverses formes du langage musical », et en particulier à la langue musicale de l'Eglise :

« Dans les deux sciences, l'objet des recherches est le même, dit-il ; identique aussi doit être la méthode d'investigation. Relativement au chant de l'Eglise, il y aurait d'abord à constater les liens qui le rattachent au passé musical hébreu et gréco-romain ; — puis à examiner et comparer les diverses branches (langues ou dialectes) de l'art musical liturgique ; — enfin à suivre, dans le cours des siècles, toutes les transformations qui se sont opérées dans cet art jusqu'à nos jours. Tel serait aujourd'hui, dans toute son étendue, le cadre qu'embrasseraient des études sérieuses sur l'histoire du langage chanté » (1).

Programme immense, digne de tenter le zèle des musiciens et des érudits, et qui n'a pas encore été réalisé, à notre connaissance (2). S'il dépassait de beaucoup le cadre de la *Paléographie*, il montre du moins avec évidence quelles étaient la largeur de vues et la maturité d'esprit du fondateur, à l'heure même où il ne faisait que débuter dans ses études de musicologie. Dom Mocquereau ne nourrissait aucune illusion ; il savait parfaitement que les grandes œuvres, les œuvres profondes et durables, dépassent les vies humaines, et réclament des équipes et des générations d'ouvriers. Et d'avance, pour mieux délimiter son travail, il le « situait », en traçant le vaste tableau d'ensemble de l'œuvre à accomplir.

Nous ne pouvons suivre ici Dom Mocquereau dans tous les détails où il entre, ni dans la comparaison, sommaire et pourtant suggestive, établie, à titre d'exemple, entre les « dialectes » grégorien, ambrosien, gallican et mozarabe. Encore devons-nous signaler l'aisance et la sûreté de main avec laquelle le novice paléographe résout, en passant, un problème alors ardu, celui de la nature de la notation mozarabe. La science d'alors tendait à y voir une origine alphabétique ; Dom Mocquereau affirme nettement, et sans doute le premier, en apportant ses preuves, le caractère purement neumatique de cette notation, hypothèse définitivement acquise aujourd'hui (3).

*
* *

Dès lors se dessinent les grandes lignes de la *Paléographie Musicale*.

Sans être à proprement parler une œuvre de vulgarisation, elle n'aura cependant pas les allures d'une œuvre scientifique par trop austère et fermée, accessible seulement

(1) *Paléog. Mus.*, Vol. I, *Introduction générale*, p. 33.

(2) M. Maurice Emmanuel, dans sa belle *Histoire de la Langue Musicale* (Paris, Laurens, 1911), a évidemment touché cette question ; mais, à raison même du caractère spécial de son ouvrage, il n'a pu que l'effleurer, sans lui donner tous les développements qu'elle mériterait.

(3) Pierre Aubry, à la page 58 de son *Iter Hispanicum* (Paris, Geuthner, 1908), cite avec éloges ce passage de la *Paléographie :* « Les auteurs de la *Paléographie Musicale*, dit-il, estiment que l'écriture musicale

à quelques initiés. Elle s'adressera, sinon au grand public, du moins à quiconque s'intéresse aux choses de la musique et au chant traditionnel de l'Eglise. Elle sera destinée tout ensemble aux travailleurs, à qui elle fournira les matériaux indispensables à l'œuvre de reconstruction, et aux liturgistes et musiciens, entre les mains de qui elle mettra des instruments de contrôle. Car, remarque Dom Mocquereau, « à notre époque, érudits et amateurs, dans toutes les sciences, ne se contentent plus des conclusions : ils veulent connaître la méthode qui y conduit, les sources et les documents originaux d'où découlent et la thèse et les conclusions » (1). Ce sera d'ailleurs le moyen le plus sûr de mettre fin aux discussions, si souvent dues aux incompétences.

Encore que la *Paléographie* doive, par surcroît, apporter une contribution précieuse à toute la science archéologique musicale, son but n'en demeurera pas moins essentiellement pratique : *aider efficacement au rétablissement des mélodies grégoriennes, par la publication et l'étude des documents anciens enfouis dans les Bibliothèques.*

Et c'est ce but premier qui conditionnera tout le reste, le choix des manuscrits à publier, comme la direction à donner aux études. Dès lors, tout ce qui intéresse la restauration mélodique et rythmique rentrera dans son programme ; elle devra

« prouver, par l'étude et le déchiffrement de la notation neumatique, la possibilité de lire les manuscrits, et la solidité des règles d'exécution proposées par les *Mélodies grégoriennes* de Dom Pothier ;

« démontrer par l'exposition des faits paléographiques et historiques que le chant grégorien, chant traditionnel de l'Eglise Romaine depuis seize siècles, est conservé intact, pur de toute altération, dans les manuscrits de tous les pays et de toutes les époques » (2).

Il faudra donc reproduire les manuscrits les plus qualifiés qui permettent de retrouver à coup sûr la tradition, en précisant la valeur respective de chacun d'eux ; ne

des livres mozarabes a une commune origine avec les autres notations neumatiques de l'Europe... C'est très exact. Nous avons examiné bon nombre de manuscrits d'origine mozarabe à la *Libreria* de la cathédrale de Tolède et à la Bibliothèque Nationale de Madrid. Le premier contact est rebutant : l'œil se trouve dépaysé, mais qu'il s'habitue, qu'il cherche à entrer dans le détail de cette notation, qu'il en dissèque les éléments, bientôt apparaîtront les éléments primordiaux de toute écriture neumatique... Les auteurs de la *Paléographie Musicale* ont dit avec raison, selon nous, que la notation des livres mozarabes n'est point un système isolé d'écriture, mais qu'elle est en relation avec les autres systèmes neumatiques de l'Europe ». P. Aubry propose ensuite une hypothèse, peut-être moins fondée, sur l'origine byzantine des deux notations latine et mozarabe. M. Gastoué, dans son article sur la *Musique byzantine* (dans l'*Encyclopédie de la Musique*, de Lavignac), a sans doute raison de dire que « toutes ces notations sont des manifestations d'un état d'esprit, d'une conception générale qui peut caractériser une époque, et dont chaque peuple, chaque civilisation contemporaine a pris sa part », sans qu'il y ait lieu de fixer ici ou là l'origine commune. — Cf. également M. Gastoué, *Introduction à la Paléographie Musicale byzantine ;* Dom Mocquereau, *Nombre Musical*, II, p. 158-159.

(1) *Introduction générale*, p. 29.

(2) *Mémoire sur les études des Bénédictins de Solesmes concernant la restauration des Mélodies liturgiques de l'Eglise Romaine*, adressé par le Rme Dom Paul Delatte, abbé de Solesmes, à S. S. Léon XIII. Solesmes, 1901, p. 7.

rien omettre de tout ce qui peut apporter un peu de lumière sur les points obscurs ou controversés et faciliter la comparaison avec les « dialectes » voisins ; élucider les rapports entre texte et mélodie, et l'influence du mot latin sur la composition musicale ; et enfin établir les principales règles d'interprétation et leur bien fondé :

« Après avoir confirmé ce qui a été fait déjà, il sera nécessaire de développer les règles d'exécution, d'analyser avec exactitude la structure de la phrase grégorienne, d'en rechercher l'origine et la formation, et de montrer, par des témoignages irrécusables, la mélodie traditionnelle se perpétuant de siècle en siècle à travers " les modifications d'une écriture dont les formes se développent graduellement et comme spontanément sans cesser d'être toujours substantiellement les mêmes " (1). C'est là, nous semble-t-il, la tâche qui nous incombe tout d'abord...

« A ceux qui nient la possibilité de retrouver les règles traditionnelles d'exécution, nous montrerons ces règles gravées pour ainsi dire dans les mélodies elles-mêmes, dans la structure de la phrase grégorienne, dans les groupes de notes, dans les traits ou signes supplémentaires que certaines familles de manuscrits nous ont conservés avec soin.

« Toute méthode d'exécution doit pouvoir subir cette épreuve de confrontation avec les manuscrits, seul moyen efficace et décisif de distinguer, dans les différents systèmes proposés jusqu'ici, ce qu'il y a de trop personnel et d'inexact, pour ne laisser subsister que la part de vérité et de tradition qu'ils contiennent » (2).

Ainsi, dans toute l'œuvre de restauration grégorienne, qu'il s'agisse de mélodie, de rythme ou d'interprétation, c'est toujours aux manuscrits qu'il faudra en fin de compte recourir. C'est là, aux yeux de Dom Mocquereau, la pierre de touche par excellence.

Si nous nous sommes étendu avec quelque complaisance sur les considérations qui précèdent, c'est parce qu'elles nous permettent de saisir sur le vif la pensée maîtresse de Dom Mocquereau, celle qui a présidé à la fondation de la *Paléographie Musicale* comme à tous ses travaux, la pierre angulaire de tout l'admirable édifice qu'il a construit à la gloire de l'Eglise ; c'est aussi parce qu'elles éclairent pour nous l'avenir et qu'elles tracent notre propre ligne de conduite dans la continuation de l'œuvre commencée : tout nous commande d'y rester fidèles. Après bientôt cinquante ans de réalisation, devant la magnificence des résultats obtenus, il faut bien convenir que Dom Mocquereau avait vu juste. C'est par cette méthode qu'il a triomphé, et qu'il a fait de sa *Paléographie* l'instrument par excellence de la restauration grégorienne, comme il nous reste à le montrer brièvement.

(1) D. J. Pothier. *Quelques mots sur la notation du chant grégorien*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 2e série, tome VII.

(2) *Introduction générale*, pp. 29, 31.

### B. PLAN ET EXÉCUTION.

Il semble que, pour la réalisation pratique de son grand projet, Dom Mocquereau ait hésité quelque temps sur le mode de publication à adopter, comme sur le plan général à suivre.

Publierait-on des manuscrits entiers, ou bien de simples fragments, pris dans les diverses écoles et de toutes les époques? Les deux systèmes présentaient leurs avantages et leurs inconvénients, la publication de manuscrits entiers, nécessaire à certains égards, devant demander des années et réduire d'autant le nombre des monuments reproduits.

Se contenterait-on de la reproduction phototypique pure et simple des vieux manuscrits, ou l'accompagnerait-on de gloses et de commentaires? Sur ce point encore les avis étaient partagés. On n'avait pas alors de Revue, et l'occasion semblait propice pour en créer une, ou du moins quelque chose d'équivalent; mais, à n'en pas douter, les préférences personnelles du fondateur allaient à supprimer le plus possible les commentaires.

Autre question, moins grave, mais pourtant encore assez importante : comment paraîtrait la *Paléographie?* Serait-elle une « Revue » régulière, périodique, traitant des différentes questions à l'ordre du jour? ou bien paraîtrait-elle par volumes complets, indépendants les uns des autres, et donnant chacun la reproduction intégrale d'un manuscrit?

Sur tous ces points, Dom Mocquereau a choisi un moyen terme. Il a pris ce qu'« après de mûres réflexions et sur l'avis des hommes les plus compétents », il a jugé le mieux « répondre aux intérêts de la science et aux nécessités du temps ».

Et d'abord, il adopta la forme périodique. La *Paléographie* paraîtrait par livraisons trimestrielles, sans être pourtant une « Revue » au sens que l'on donne d'ordinaire à ce mot. L'*Avis des Editeurs*, qui accompagnait les deux premiers fascicules, et qui du reste paraît n'être pas de la main de Dom Mocquereau, expliquait clairement le mode adopté : « La forme périodique que nous avons choisie pour commencer ne nuira en rien à l'unité ni à l'homogénéité de notre publication. C'est un document que nous mettons au jour, document paraissant, il est vrai, par livraisons séparées; ce n'est pas une revue, dont les numéros successifs n'ont entre eux que des liens accidentels. C'est assez dire que notre œuvre ne comportera ni chronique, ni polémique ».

Ajoutons dès maintenant que quelques années plus tard, en 1900, pour « accélérer la publication des manuscrits destinés à une reproduction phototypique intégrale », et répondre à la demande des amis « désireux d'avoir plus promptement sous la main

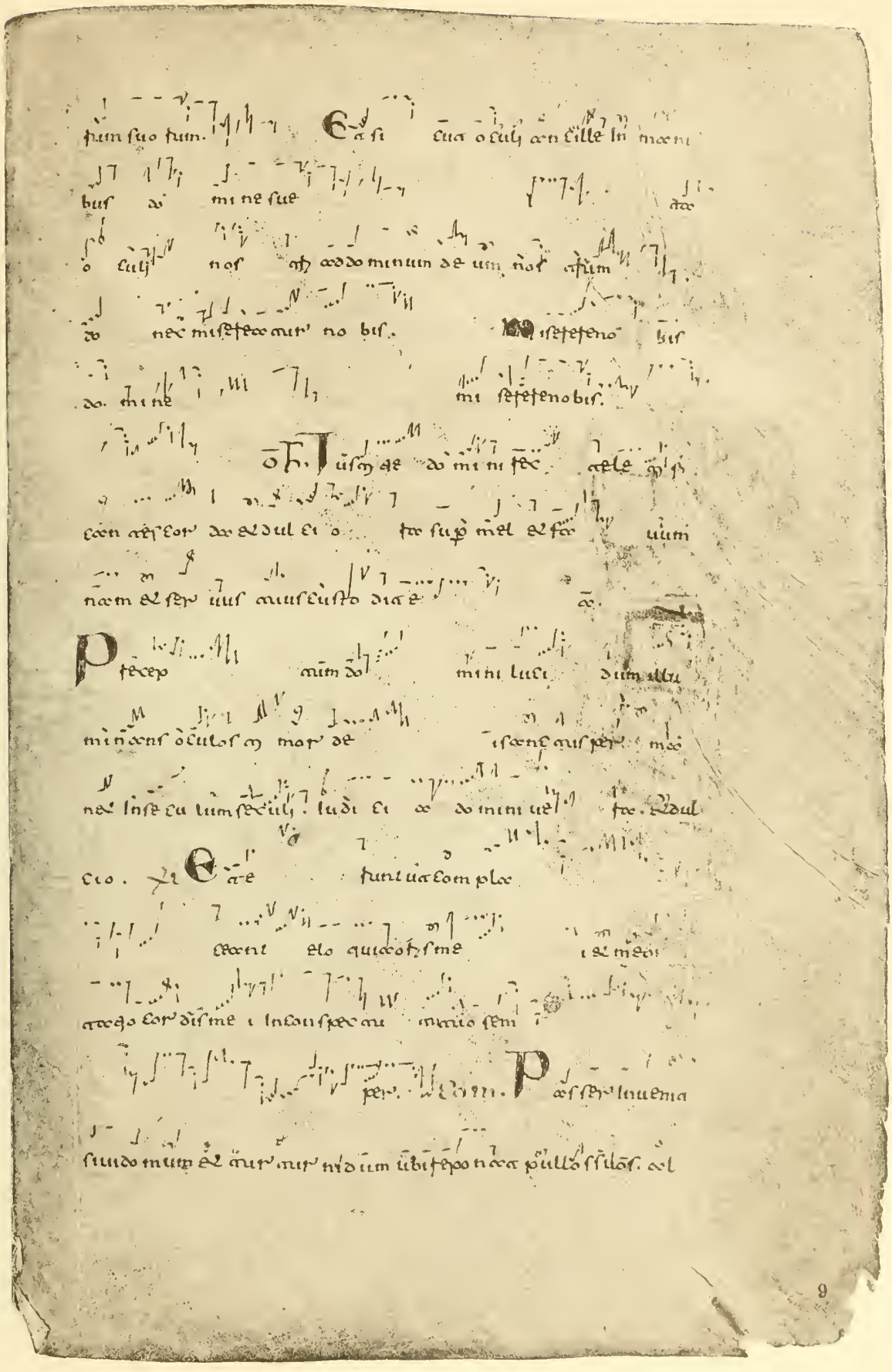

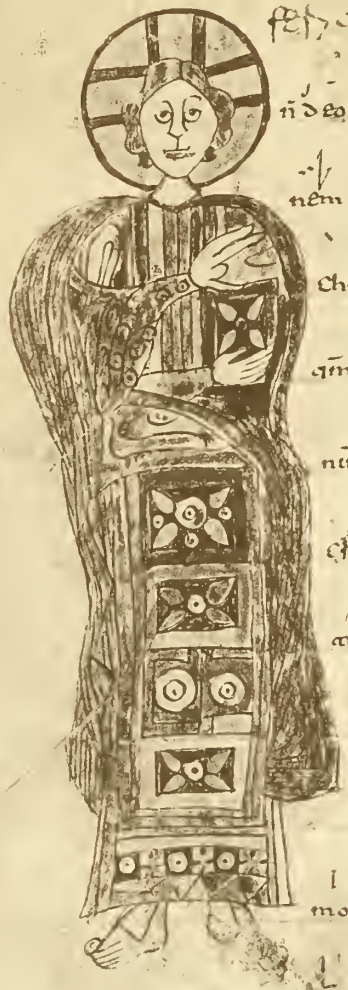

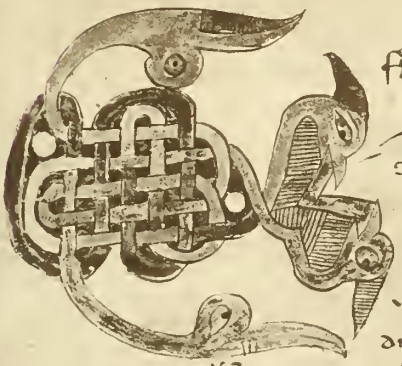

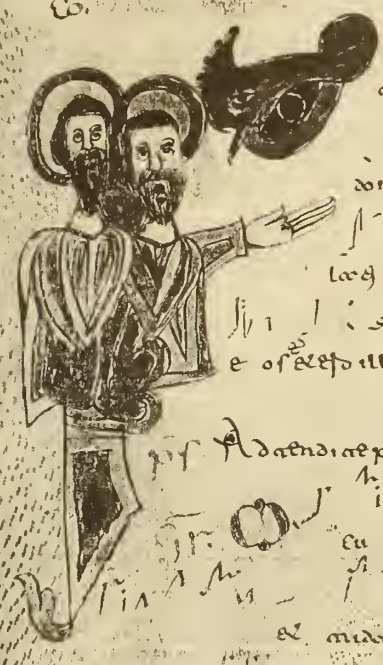

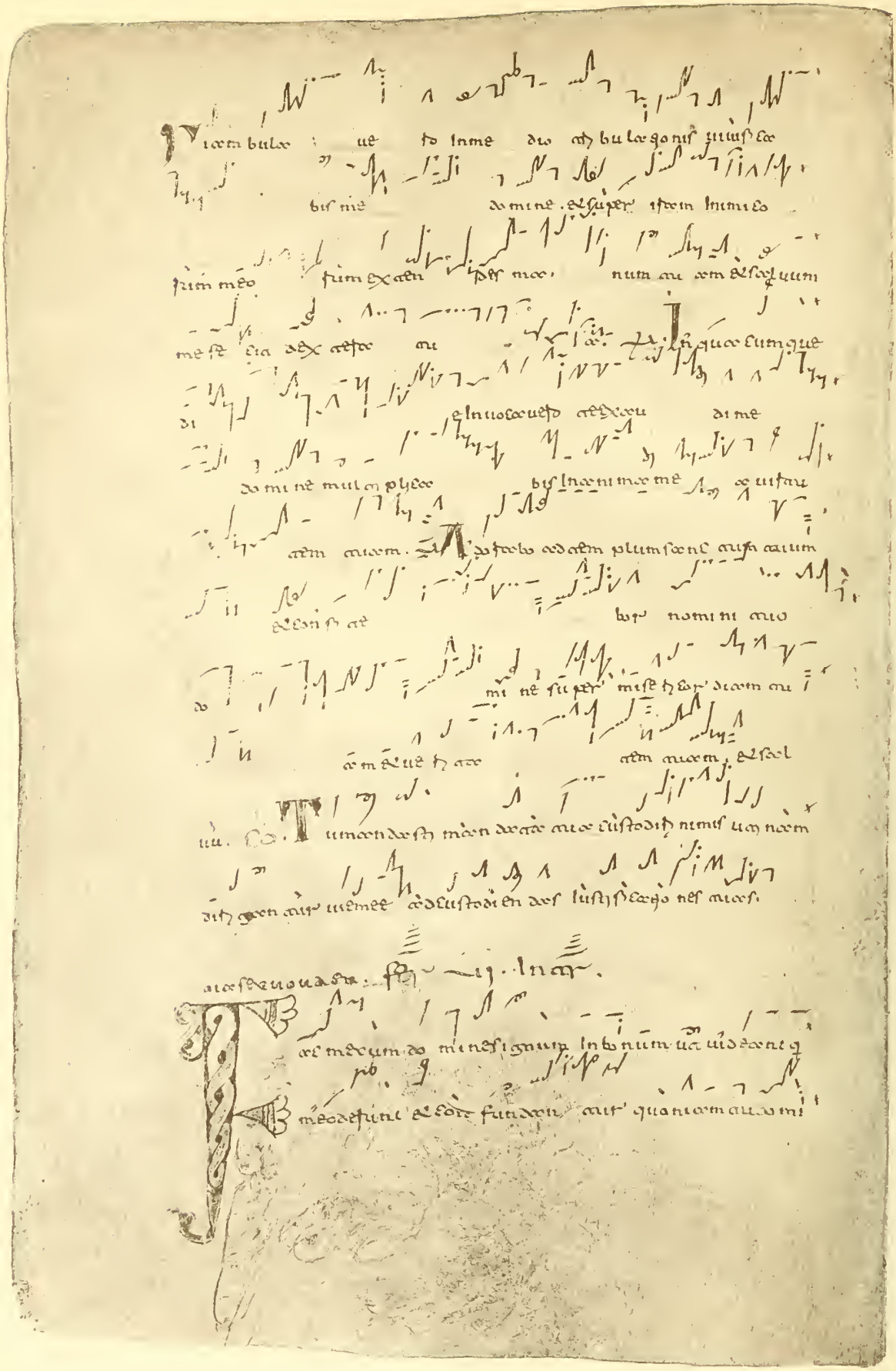

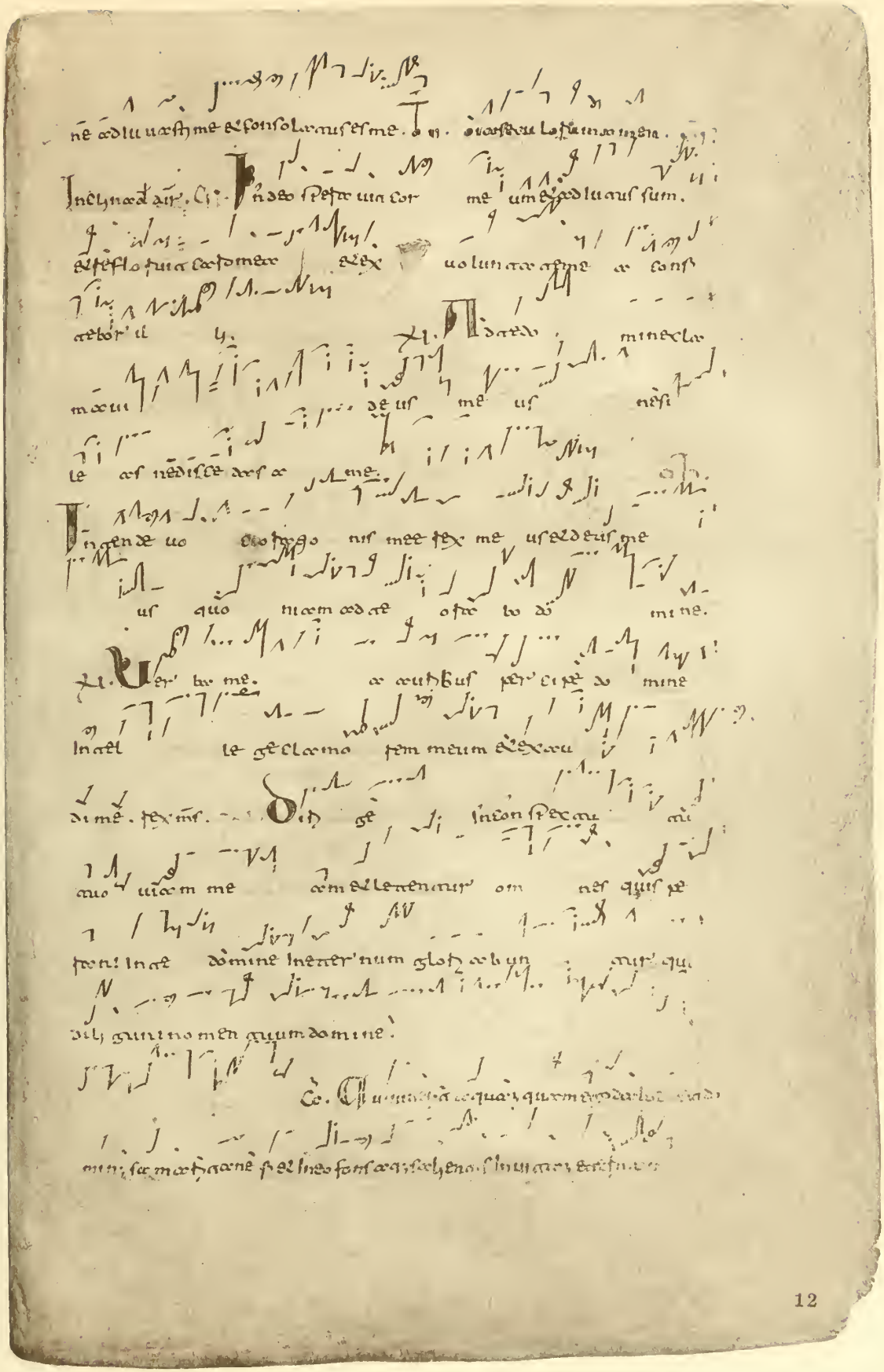

des éléments de travail aussi variés que possible », on décida de faire paraître, en dehors de la publication normale par abonnement ou souscription, une « seconde série », dite « monumentale », où chaque manuscrit verrait le jour en entier, en une seule fois, à des époques indéterminées. Pour divers motifs, cette seconde série ne compte encore que deux volumes : l'*Antiphonaire* d'Hartker, X^e^ siècle (n^os^ 390-391 de la Bibliothèque de Saint-Gall), et le *Cantatorium*, IX^e^ siècle (n° 359 de la même Bibliothèque), qui sont certainement, pour l'Antiphonaire comme pour le Graduel, les documents les plus précieux qui nous soient restés du moyen-âge.

Quant à la reproduction même des manuscrits, Dom Mocquereau opta pour la publication de monuments entiers, « en assez grand nombre pour pouvoir restituer dans son intégrité le répertoire grégorien » ; il semble même, d'après ce que nous avons dit plus haut, que ce fut toujours là sa pensée (1). A ce fond premier et essentiel, on ajouterait « par simples fragments, un certain nombre d'autres manuscrits, nécessaires à connaître pour l'histoire complète de la notation musicale ancienne » (2).

De fait, si l'on excepte les volumes II et III, remplis par la collection des *Justus ut palma*, c'est bien là le plan adopté au début : chacun des premiers Volumes contient d'abord un document entier, ou du moins toute la partie intéressante du point de vue chant, et ensuite, comme en appendice, une série de « planches », donnant des spécimens d'écritures anciennes.

De cette manière, la *Paléographie* poursuivait du même coup le double but qu'elle s'était proposé : la restitution du chant de l'Eglise romaine, et l'étude approfondie de la neumatique grégorienne.

Enfin, en principe, la *Paléographie Musicale* serait une publication purement documentaire.

Très certainement, l'idée de Dom Mocquereau fut toujours de réduire au minimum la part des dissertations et des explications théoriques. Elles étaient évidemment nécessaires ; il fallait bien « en tête de chaque monument, en indiquer les particularités remarquables aux points de vue paléographique, musical et liturgique, et donner les notions les plus élémentaires pour initier tous les lecteurs au déchiffrement des neumes » (3). Autrement, la *Paléographie* fût restée un grimoire inintelligible, un véritable rébus, et n'eût pas atteint le but qui était son unique raison d'être.

Mais Dom Mocquereau voulait que ces indications fussent « brèves ». Il s'en est expliqué dans son *Introduction générale* : « Notre publication, dit-il p. 48, est destinée à tous les amateurs de chant liturgique, en dehors de toute préoccupation de parti. Loin de vouloir fournir de nouveaux éléments à la polémique, nous apportons pacifiquement à tous des éléments pour travailler, des moyens pour étudier les

(1) Cf. aussi *Paléogr.*, Vol. IX, Introduction, p. 9*.
(2) *Introduction générale*, p. 46.
(3) *Ibid.*, p. 47.

questions avec pièces en main, pour comparer documents à documents, et tirer de ces rapprochements la lumière et la certitude que chacun d'eux pris isolément ne suffit pas à donner. Afin de conserver à notre œuvre ce caractère, nous voulons être aussi sobres que possible de réflexions personnelles, laissant les monuments eux-mêmes se servir mutuellement de traduction et de commentaire.

« Pour être sûre, ajoute-t-il, la critique des documents neumatiques doit être prudente : elle doit s'appuyer sur les faits, lesquels sont nombreux et délicats. Il est nécessaire avant tout de les recueillir... C'est lorsqu'on pourra parcourir tout un ensemble de faits bien analysés et bien constatés, que les études deviendront faciles et seront vraiment fructueuses ».

A ces raisons premières et purement objectives, d'autres venaient s'ajouter, qu'il indique en passant ou qui se devinent facilement : l'impossibilité de traiter sérieusement certaines questions dans une publication « intermittente et forcément limitée » ; le désir de hâter le plus possible la publication des manuscrits eux-mêmes, et de ne pas la retarder considérablement par de longues études, si savantes et si intéressantes qu'elles fussent ; l'impossibilité aussi où l'on était, dans la situation délicate où l'on se trouvait vis-à-vis des autorités romaines, de sembler discuter les décisions prises, etc.

Quoi qu'il en soit, la pensée du fondateur est certaine ; plusieurs textes en témoignent ; et il la conserva toute sa vie, jusqu'à ses derniers jours, encore qu'en fait les circonstances l'aient toujours obligé à agir autrement. Ce n'est guère que dans la « seconde série » qu'il réalisa pleinement son rêve ; quelque temps avant de mourir, il nous disait encore son regret d'avoir dû, dans la première, tant écrire ! Si ce fut une faute, nous verrons plus loin que ce fut une heureuse faute, car c'est de ces études minutieuses et approfondies que nous est venu à peu près tout ce que nous savons de l'interprétation authentique et traditionnelle du chant grégorien.

*
* *

Nous touchons là un des traits les plus saillants de la physionomie de Dom Mocquereau. Dans toute son œuvre, loin de s'astreindre à la rigidité d'un plan méthodiquement conçu et arrêté, toujours il se laissa conduire par les événements, ou, pour mieux dire, par la Providence. On l'a accusé d'avoir bâti un système à priori et d'avoir voulu l'imposer à tous. C'est le contraire qui est vrai. Nul ne fut plus accueillant, plus attentif à recueillir la moindre parcelle de vérité, d'où qu'elle vînt. Et parce qu'il ne cherchait que la vérité, elle se dévoila toujours à lui, peu à peu, au fur et à mesure de ses travaux, infiniment plus complète et lumineuse qu'il n'eût jamais osé l'espérer. Il était pour ainsi dire mené, presque à son insu, vers la lumière totale, parce qu'il s'était affranchi dès la première heure de toute idée préconçue ; et ce sont précisément son désintéressement personnel et sa loyauté profonde qui lui ont permis de voir clair là où tant d'autres, avant comme après lui, ont échoué.

La *Paléographie Musicale* en est un exemple typique. Avait-il, en la fondant, un plan d'ensemble très net du programme à réaliser? Il semble bien que non. Sans doute, son objectif était clair : il voulait publier des documents authentiques, d'une valeur indiscutable, pour défendre l'œuvre de Dom Pothier et restaurer les mélodies grégoriennes. Mais dans quel ordre? Il l'ignorait vraisemblablement. Il en déciderait, à mesure qu'il avancerait, selon les nécessités du moment. Avant son premier voyage d'études en Suisse, en 1888, il n'avait d'ailleurs que des pressentiments, des idées confuses sur les richesses musicales enfouies dans les Bibliothèques.

N'oublions pas surtout que sa *Paléographie* était en réalité pour lui une machine de guerre, une arme défensive et offensive, un « tank ». Ce tank, il l'avait conçu comme un instrument très souple dans sa force, pour pouvoir le porter rapidement là où le besoin s'en ferait sentir.

Ainsi, pas de plan rigide préétabli, rien que des directives générales ; les circonstances se chargeraient de fixer la tactique à suivre.

On le vit bien dès le II[e] Volume, très caractéristique à cet égard.

Le I[er] Volume avait reproduit un manuscrit de Saint-Gall, le codex 339; la comparaison entre ce ms. et le *Liber Gradualis* de 1883 prouvait péremptoirement l'authenticité de la version mélodique restaurée par Dom Pothier. Au lieu de se rendre, les adversaires prétendirent qu'un seul manuscrit ne prouvait rien, que d'ailleurs les manuscrits répandus dans le monde entier ne s'accordaient pas, et que, vu ces divergences, la restitution du vrai chant grégorien était impossible.

La *Paléographie Musicale* releva le défi, et magnifiquement ; on sait comment. Il ne pouvait être question de publier d'un coup les centaines de manuscrits dispersés dans les bibliothèques de l'Europe ; et d'un autre côté, il fallait aller vite, car il importait qu'à l'heure assez proche où allait expirer le privilège de trente ans jadis accordé à la médicéenne, Rome eût en mains tous les arguments voulus pour agir librement et en connaissance de cause. Alors, renonçant provisoirement, dès le II[e] Volume, à sa résolution première de publier des documents entiers, Dom Mocquereau choisit une pièce, la mélodie du Répons-Graduel *Justus ut palma*, qu'il reproduisit d'après 219 antiphonaires, du IX[e] au XVII[e] siècle, venant de tous les pays d'Europe. Sauf quelques variantes de détail, c'était toujours substantiellement, et quasi note pour note, la même mélodie, celle du *Liber Gradualis* solesmien. La preuve était faite pour tous les esprits droits.

A n'en pas douter, cette publication de très nombreux manuscrits de tous pays, de toutes époques, apportait une contribution de premier ordre à l'étude paléographique des neumes. Comme le remarquait la Préface du II[e] Volume, p. 1, on donnait ainsi à tous « un moyen prompt et facile de connaître, dans toute son étendue, la tradition musicale grégorienne ». Il était loisible à chacun de vérifier les assertions du précédent Volume, et de préciser un peu les notions générales acquises, en suivant dans

les manuscrits les transformations de l'écriture neumatique. Ainsi la *Paléographie* menait de front sa double tâche : elle poursuivait évidemment son but avoué, qui était de promouvoir la science objective des neumes; mais en réalité, elle continuait résolument son offensive contre les adversaires déclarés de la restauration grégorienne.

C'est incontestablement le dessein de répondre victorieusement aux prétentions de Ratisbonne, beaucoup plus que l'intérêt purement paléographique, qui motiva la brusque modification du plan primitif et la publication de cette quantité de fragments. A trois reprises différentes, au cours des années 1901, 1909 et 1921 (1), et en termes presque identiques, Dom Mocquereau s'est expliqué sur l'origine du II[e] Volume; impossible de s'y méprendre. Et si la Préface de ce II[e] Volume reste encore d'une parfaite sérénité, si elle s'abstient de toute polémique, il n'est pourtant pas difficile d'y constater, sur la pensée profonde de l'auteur, des indices qui ne trompent pas.

Et voici qu'au III[e] Volume, alors même que se poursuivait la publication des *Justus*, nous trouvons une nouvelle dérogation, et plus nette encore, aux décisions premières! Malgré la résolution arrêtée de s'abstenir le plus possible de notes et de commentaires, voici une étude, très développée, sur l'accent tonique et la psalmodie grégorienne, que complétera, au IV[e] Volume, une étude parallèle sur le cursus et la psalmodie.

C'est un hors-d'œuvre, semble-t-il, car il n'est plus du tout question ici de neumes ni de manuscrits, mais bien de composition musicale. Sans doute; mais une fois de plus, c'est le plan secret qui se déroule : Dom Mocquereau a compris que les preuves extrinsèques d'authenticité grégorienne, tirées de la confrontation des manuscrits, ne sont pas les seules à mettre en avant, et que pour forcer l'adhésion des musiciens, des arguments de critique interne, s'ajoutant aux premiers, auraient une efficacité souveraine. L'avenir devait bientôt montrer à quel point il voyait juste.

Dès lors s'affirme dans la *Paléographie* comme un double courant :

d'une part, la publication des manuscrits, avec commentaires historiques et liturgiques sur chacun d'eux;

d'autre part, une série d'études proprement musicologiques, totalement indépendantes des documents publiés.

Nous ne pouvons évidemment songer à faire ici une analyse complète et détaillée; il nous suffira de donner une vue d'ensemble de l'œuvre réalisée.

*
* *

Le but de la *Paléographie Musicale*, nous l'avons dit, était avant tout pratique : contribuer efficacement à la restauration grégorienne intégrale, en mettant à la disposition des travailleurs les monuments musicaux les plus importants du moyen

(1) Cf. *Mémoire sur les études des Bénédictins de Solesmes*... p. 7-8; *Paléogr. Music.*, Vol. X, Avant-Propos, p. 14; *Revue Grégorienne*, 1921, p. 10.

âge (1). C'est évidemment cette idée directrice qui a présidé au choix des manuscrits à reproduire par la phototypie.

Il fallait d'abord retrouver et établir avec certitude la ligne mélodique traditionnelle. Ce fut l'objet des quatre premiers volumes ; ils contenaient deux Graduels complets, en neumes purs, du X^e^ siècle : le codex 339 de Saint-Gall et le codex 121 d'Einsiedeln, plus les deux cents et quelques reproductions du *Justus ut palma.* Quelques années plus tard, en réponse à l'objection sans cesse répétée que les manuscrits sur lignes ne traduisaient pas forcément les neumes primitifs, dont on avait perdu la clé, on publia, dans les VII^e^ et VIII^e^ Volumes, le fameux manuscrit bilingue de Montpellier (codex H. 159 de la Bibliothèque de l'Ecole de Médecine, XI^e^ s.), à double notation superposée, neumatique et alphabétique.

Désormais, on était en possession de la mélodie de saint Grégoire, du moins pour le Graduel, c'est-à-dire pour le recueil des chants de la Messe. Avant de s'occuper de l'Antiphonaire proprement dit (2), et pour consolider par des études de « philologie musicale » les résultats acquis, le fondateur de la *Paléographie* se décida à publier sans attendre (Vol. V) un document de la liturgie ambrosienne, si intéressante à tous égards, et encore si peu connue, faute de documentation sérieuse : le codex add. 34 209 du British Museum (3).

Libre du côté du Graduel, Dom Mocquereau pouvait songer à l'Antiphonaire. Déjà, en 1900, dans la seconde série, il avait publié le très important Antiphonaire d'Hartker (ms. 390-391 de Saint-Gall), le plus ancien et le meilleur de tous ceux qui nous restent, celui qui, de l'avis de tous les gens compétents, doit être la base de toute restitution sérieuse des antiennes et des répons de l'Office. Pour doter du même coup la *Paléographie* d'un document sur lignes, de notation guidonienne, et dans l'impossibilité de retrouver l'Antiphonaire tant recherché de Guy d'Arezzo, il arrêta son choix sur un Antiphonaire monastique, conservé à la Bibliothèque Capitulaire de Lucques

(1) Cf. encore l'Avant-propos du XI^e^ Volume, p. 9.

(2) Pour plus de clarté, nous employons ici les mots « Graduel » et « Antiphonaire » dans leur sens actuel. Autrefois le vocabulaire était un peu différent : le recueil des chants de la Messe était appelé *Antiphonale Missarum*, alors que le nom d'*Antiphonale Officii* désignait celui des chants de l'Office.

(3) A l'adresse de ceux de ses lecteurs qui s'étonnaient du choix de ce ms., Dom Mocquereau s'est expliqué de sa décision au début de ses *Notes sur l'influence de l'accent et du cursus toniques latins dans le chant ambrosien* (Milano, Cogliati, 1897), p 5 et 6 : « Que sait-on des mélodies ambrosiennes? de leur origine, de leur structure, de leur tonalité, de leur modalité, de leur rythme, de leur exécution? Rien ou presque rien. Pour notre part, il nous semble (et nous ne craignons pas de le dire) qu'en publiant ces mélodies anciennes, nous ouvrons aux musicistes une immense catacombe musicale dont le De Rossi est encore à naître et dont les fouilles exerceront la sagacité et la patience de plusieurs générations de savants. On a dit quelque part, et bien étourdiment, que la publication et la connaissance du répertoire milanais n'ajouteraient rien aux notions musicales que nous possédons déjà sur la musique du haut moyen âge ; nous sommes d'un avis absolument opposé ; nous sommes convaincu que rien ne peut nous éclairer plus puissamment sur l'histoire de la musique aux premiers siècles de notre ère et même sur nos chants grégoriens, que la connaissance approfondie des cantilènes de l'église de Milan ». Personne ne s'est encore occupé d'étudier sérieusement le chant ambrosien ; il semble pourtant que l'attention se porte un peu plus de ce côté de nos jours ; peut-être verrons-nous bientôt se réaliser le rêve caressé par le fondateur de la *Paléographie Musicale.*

(codex 601, du XII[e] siècle), et originaire de la région, toute proche d'Arezzo, en attendant que plus tard vînt s'adjoindre un Antiphonaire de Worcester, codex F. 160, du XIII[e] s., apportant, lui, le témoignage de l'Eglise d'Angleterre.

Cependant, Dom Mocquereau était hanté par une autre idée, celle de la tradition rythmique, conservée dans les plus anciens documents médiévaux. La publication, au IV[e] Volume, du ms. 121 d'Einsiedeln l'avait orienté en ce sens, et précisé ses premières conclusions sur les indications très nettes des manuscrits sangalliens. Bientôt, les documents messins et chartrains venaient révéler leurs secrets, et confirmer de façon inespérée les données sangalliennes. C'était, pour la restauration complète de l'art grégorien, un événement de tout premier ordre. Leur publication immédiate fut aussitôt décidée : le codex 239 de Laon et le codex 47 de Chartres, l'un et l'autre du X[e] siècle, parurent dans le X[e] et le XI[e] Volumes.

La tradition rythmique dès lors solidement assise, au même titre que la tradition mélodique, le moment était venu d'aborder plus en détail les divers systèmes de notation qui ont eu cours au moyen âge. A cause de son importance mélodique et modale, on commença par l'un des types les plus achevés de la notation aquitaine, un Graduel de Saint-Yrieix (codex 903 de la Bibliothèque Nationale de Paris), du XI[e] siècle. Ce fut le dernier ms. que publia Dom Mocquereau. Et c'est en conformité avec sa pensée que nous donnons maintenant un représentant de l'école bénéventaine qui ne le cède en rien, en valeur comme en importance, à l'école aquitaine.

Voici le tableau d'ensemble des manuscrits publiés par la *Paléographie*, du vivant et sous la direction de son fondateur (Nous ne donnons que les documents complets, sans nous occuper des très nombreux fragments, reproduits sous forme de Planches) :

*Graduels.*

| Cote | Date | Notation | Tradition | Volumes de la *Pal. Mus.* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Séries | Tomes |
| St-Gall 339 | X[e] s. | neumes purs | sangallienne | I | I[er] |
| » 359 | IX[e] s. | » | » | II | II[e] |
| Einsiedeln 121 | X[e]-XI[e] s. | » | » | I | IV[e] |
| Montpellier H. 159 | XI[e] s. | neumes et lettres alphabétiques | française | » | VIII[e] |
| Laon 239 | X[e] s. | neumes purs | messine | » | X[e] |
| Chartres 47 | X[e] s. | » | chartraine | » | XI[e] |
| Paris B. N. 903 | XI[e] s. | sur lignes | aquitaine | » | XIII[e] |
| Londres B. M. 34209 | XII[e] s. | » | ambrosienne | » | V[e] |

*Antiphonaires.*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| St.-Gall 390-391 (Hartker) | X[e] s. | neumes purs | sangallienne | II | I[er] |
| Lucques 601 | XII[e] s. | sur lignes | italienne | I | IX[e] |
| Worcester F. 160 | XIII[e] s. | » | anglaise | » | XII[e] |

La plupart de ces manuscrits comptent parmi les plus précieux que l'on connaisse ; et leur Collection constitue un fond de documentation de premier ordre, indispensable à quiconque veut travailler sérieusement les mélodies grégoriennes, à quelque Ecole qu'il se rattache par ailleurs.

***

« La *Paléographie Musicale* ne se borne pas à reproduire les mélodies romaines ; dans un texte qui les accompagne, elle les étudie, les commente, les explique et les venge en même temps des attaques trop souvent intéressées dont elles ont été l'objet. Elle évite absolument toute polémique et, restant sur le terrain scientifique et artistique, elle expose simplement les faits et les doctrines » (1).

Parmi ces études, il faut ranger en premier lieu les notices *historiques et liturgiques*, qui accompagnent et pour ainsi dire introduisent chacun des manuscrits publiés.

Sans se désintéresser à proprement parler de ce genre de travaux, Dom Mocquereau le confiait plus volontiers à ses collaborateurs : Dom Cabrol, Dom Cagin, Dom Beyssac, Dom de Puniet, Dom G. Tissot, R. M. Laurentia McLachlan, de Stanbrook.

Certaines de ces études prirent les proportions de véritables Traités ; tel l'Avant-Propos de Dom Cagin sur l'Antiphonaire ambrosien du British Museum (V[e] et VI[e] Volumes), qui établit historiquement la primauté, non seulement d'honneur mais de droit, de la liturgie romaine sur toutes les autres liturgies de l'Occident, dont elle est l'unique source ; tel encore, au XII[e] Volume, le travail très documenté de la R. M. Laurentia Mc Lachlan, sur l'Antiphonaire de Worcester, qui donne en réalité une vue d'ensemble de toute « la vieille tradition anglaise en ce qui concerne chant et liturgie » (2).

A côté de ces dissertations purement historiques et liturgiques, d'autres avaient leur place marquée dans cette Collection de manuscrits : les études proprement *paléographiques*, qui concernent la lecture et l'intelligence des neumes.

Il est clair que Dom Mocquereau se devait d'y consacrer une plus spéciale attention, puisqu'elles avaient trait directement à la fin qu'il s'était proposée en fondant sa Revue. Dès le I[er] Volume, il aborda la question dans son bel article sur l'origine et le classement des différentes écritures neumatiques.

Rappelons-nous qu'alors la science de la paléographie musicale était tout entière à créer. Ce qu'on avait écrit sur la question avant les *Mélodies Grégoriennes* était à peu

(1) *Mémoire sur les études des Bénédictins...*, p. 10.
(2) *Paléogr. Mus.*, XII[e] Vol., p. 13.

près inexistant (1). Dom Mocquereau ne faisait évidemment que reprendre et développer l'enseignement de Dom Pothier ; mais il y apportait de grandes précisions techniques, et agrandissait singulièrement le débat par toutes les considérations d'ordre philosophique dont il ornait son exposé ! Une innombrable littérature est sortie de là. S'il n'entrait pas dans les descriptions minutieuses de tant de ses successeurs — à qui il arrive parfois, il faut bien le dire, d'épiloguer sur la forme des neumes et de vouloir trouver des sens cachés à quantité de détails sans doute sans importance, — il établissait du moins les lois générales qui ont présidé à la naissance et au développement de l'écriture neumatique, depuis sa plus lointaine origine jusqu'à la perfection diastématique que nous voyons de nos jours. La publication des *Justus ut palma* lui permit d'ailleurs, dans les II^e^ et III^e^ Volumes, de revenir sur ce sujet, et de s'occuper spécialement des neumes liquescents, tandis que ses instances obtenaient de Dom Pothier quelques pages sur les neumes ordinaires.

Toute cette étude des neumes a été reprise plus tard, au XIII^e^ Volume, par le Rme Dom Ferretti, et il est incontestable que son article très documenté et très fouillé a fait considérablement avancer la question. Le Rme Père avait à sa disposition tout l'arsenal de faits neumatiques que constitue la *Paléographie Musicale*, sans compter les centaines de manuscrits de l'atelier paléographique de Solesmes ; et, dit-il en substance (2), on ne peut faire un grief à Dom Pothier de n'avoir donné qu'une « simple esquisse et une ébauche », pas plus qu'à Dom Mocquereau de s'être contenté d'un travail « rapide et sommaire », encore que « plus développé et plus complet », puisque la faute en est à la pénurie des documents, dont on disposait au début en nombre tout à fait insuffisant.

Parmi ces travaux purement paléographiques, il faut accorder une mention particulière à quelques-uns d'entre eux qui visent un point spécial et ont eu une très grosse importance : nous voulons parler de ceux qui établissent la tradition rythmique, ou plus précisément l'unité de tradition, rythmique aussi bien que mélodique, entre les plus anciens monuments sangalliens, messins, chartrains, etc. La publication du codex 121 d'Einsiedeln avait permis à Dom Mocquereau de préciser sa pensée déjà esquissée au I^er^ Volume. Mais ce sont surtout les X^e^ et XI^e^ Volumes qui sont intéressants à cet égard. Alors que Dom Amand Ménager, dans le cours de ces deux Volumes, montrait par une série de tableaux la concordance des manuscrits sangalliens, messins et chartrains, Dom Mocquereau s'attachait, dans les Avant-Propos, à faire ressortir l'importance de cette découverte.

Enfin une troisième catégorie d'articles est consacrée à la question spécifiquement *rythmique*, et Dom Mocquereau s'est réservé à lui seul de la traiter. Elle débordait

(1) Cf. J. Combarieu. *Essai sur l'Archéologie musicale au XIX^e^ siècle et le problème de l'origine des neumes*, deuxième partie de sa *Théorie du Rythme dans la Composition moderne d'après la doctrine antique*. Paris, Picard, 1897.

(2) *Paléogr. Mus.*, XIII^e^ Vol., p. 54.

évidemment le cadre premier de la *Paléographie*, car les neumes ne sont plus spécialement en jeu ici, et le débat est placé nettement sur le terrain musical.

Dom Mocquereau y fut amené par les événements eux-mêmes. Nous avons dit comment, après avoir établi l'authenticité des mélodies grégoriennes par le témoignage des manuscrits, il eut l'idée de la confirmer par des preuves intrinsèques, tirées de l'analyse même de la structure mélodique. Il commença, aux III^e^ et IV^e^ Volumes, par son étude de l'influence de l'accent tonique et du cursus sur la psalmodie, en attendant la thèse magistrale du VII^e^ Volume, devenu fameux, sur l'accent tonique et le rythme grégorien.

Il n'est pas exagéré de dire que ces derniers travaux eurent un retentissement immense, et une portée incalculable, dépassant de beaucoup le but immédiat visé. Avec les études, que nous signalions à l'instant, sur l'unité de la tradition rythmique dans les manuscrits, ils orientaient l'œuvre de la restauration grégorienne dans une voie toute nouvelle, et pleine de promesses.

C'est ainsi que la *Paléographie Musicale*, au fur et à mesure qu'elle se développait, au gré des circonstances, donnait infiniment plus que l'on n'en attendait, et assurait la résurrection complète et le triomphe des mélodies traditionnelles de l'Eglise, après de longs siècles d'abandon et de ruine.

## III.

## LES RÉSULTATS.

« Nous avons la pleine confiance, disait un jour Dom Mocquereau de la publication de manuscrits qu'il inaugurait, que l'épreuve sera décisive et produira chez tout esprit non prévenu la conviction que l'Eglise possède encore aujourd'hui l'œuvre musicale de saint Grégoire. Ce sera le creuset d'où ces mélodies sacrées sortiront victorieuses, rajeunies, purifiées, telles que l'Eglise les a reçues du cœur et des lèvres de l'incomparable pontife » (1).

Paroles prophétiques, dont il ne soupçonnait certainement pas toute la profondeur de vérité.

Les résultats de la *Paléographie Musicale?* Mais c'est toute la magnifique efflorescence grégorienne que nous constatons depuis le début de ce XX^e^ siècle ; c'est très certainement de la *Paléographie* que date cet extraordinaire renouveau.

Sans doute, la publication des *Mélodies grégoriennes* de Dom Pothier et celle du *Liber Gradualis* marquaient un progrès immense dans la restauration. Mais précisément entre ces premières œuvres de Dom Pothier et la *Paléographie* de Dom Mocquereau, il n'y a pour ainsi dire pas d'hiatus, la *Paléographie* étant née du

(1) *Paléogr. Mus.*, II^e^ Vol., Préface, p. 16-17.

désir de défendre et d'établir sur un fondement solide les conclusions théoriques et pratiques de Dom Pothier et de ses collaborateurs. Le *Liber Gradualis* était une reconstitution pratique de la version romaine, les *Mélodies grégoriennes* un exposé de principes : il fallait appuyer le tout sur sa base scientifique naturelle, les manuscrits.

« Comme philologue, dit M. Combarieu, Dom Pothier n'a fait que l'esquisse — magistrale d'ailleurs — du monument qui a été bâti ou sera rebâti par ses élèves... On peut regretter qu'il ait négligé d'entourer ses idées de tout cet arsenal de preuves expérimentales que réclame l'esprit moderne. Il faut toujours en revenir au même refrain : sans l'étude et sans la reproduction directe des sources (pour que le lecteur puisse contrôler), pas d'archéologie musicale possible ; or, Dom Pothier, tout en connaissant les sources mieux que personne, ne leur a pas demandé un appui essentiel, continu, visible. Dans les *Mélodies grégoriennes* on devine que le praticien, le savant, l'homme en un mot, est très supérieur à l'œuvre qui le fait connaître » (1).

Aussi, jusqu'à l'apparition de la *Paléographie*, la lutte fut-elle ardente autour des travaux de Solesmes ; à mesure au contraire que paraissaient les premiers Volumes, les esprits s'apaisèrent, et la lumière ne fit que grandir jusqu'à ce qu'elle triomphât tout à fait. Toute la série des travaux théoriques ou pratiques, tant scientifiques que de simple vulgarisation : Editions de chant (y compris l'édition vaticane), Traités, Méthodes, Revues, etc., tous les progrès réalisés dans le chant de nos églises, tout vient, directement ou indirectement, de l'impulsion donnée par la *Paléographie Musicale*.

Nous ne pouvons nous étendre indéfiniment; nous soulignerons du moins quelques-uns des principaux résultats obtenus, d'où tous les autres découlent comme de leur source : le discrédit jeté sur l'édition médicéenne, l'autorité reconnue des méthodes de travail de Solesmes, la publication de l'édition vaticane, l'établissement de la tradition rythmique dans les manuscrits, et enfin, l'admirable synthèse de Dom Mocquereau sur la nature du rythme et ses rapports avec l'intensité et avec l'accent, en quoi se résume ce que l'on a appelé depuis la « Méthode de Solesmes ».

***

1° *La ruine de l'édition médicéenne.*

La publication du codex 339 de Saint-Gall, du codex 121 d'Einsiedeln et de la collection des *Justus ut palma*, dans les quatre premiers Volumes, en établissant scientifiquement la possibilité de lire les anciens neumes et la concordance de tous les manuscrits du moyen âge, réfutait déjà victorieusement les prétentions de Ratisbonne.

Des arguments d'un autre genre vinrent aussitôt consommer irrémédiablement la ruine de la malencontreuse édition. Les lois de composition musicale, révélées par

(1) *Op. cit.*, p. 178-179.

les patientes analyses des II[e] et III[e] Volumes, n'avaient pas seulement pour effet de confirmer magnifiquement l'authenticité des mélodies grégoriennes, déjà assurée par les sources manuscrites.

« Ces découvertes inattendues, dit Dom Mocquereau, arrivaient à leur heure, et donnaient aux défenseurs de l'art grégorien l'heureuse chance d'avoir à leur disposition tout un arsenal de preuves, nouvelles, du meilleur aloi, irréfutables, qui allaient témoigner contre l'édition néo-médicéenne, et sauver du naufrage cet art, trésor inappréciable de l'Eglise! Jusque-là, la *Paléographie Musicale* n'avait fait qu'œuvre de défense et de reconstruction; désormais elle était en mesure de passer à une offensive vigoureuse, et de se transformer en un engin de guerre, destiné à anéantir les chants prétendus grégoriens de l'édition de Ratisbonne.

« Il suffisait, pour atteindre ce but, d'établir des tableaux comparatifs entre les deux éditions. D'un côté, la version antique avec un bref exposé de ses lois de composition; de l'autre, la version néo-médicéenne, avec ses mutilations et son ignorance absolue des règles » (1). Pas un mot de discussion, les tableaux se chargeaient à eux seuls d'emporter la conviction. *Res, non verba.*

Le procédé était habile, aussi « courtois dans la forme qu'implacable pour le fond », dit la *Cæcilia* de Colmar, dans son compte rendu de la *Paléographie :* « Le cinquième tableau nous présente une phrase musicale du V[e] mode, sous la mélodie de laquelle se trouvent placés vingt-cinq textes différents. Nous trouvons là, parfaitement distinguées, l'intonation, la récitation et la cadence; c'est-à-dire une structure musicale bien déterminée. Mais, tandis qu'une seule phrase musicale des manuscrits suffit pour ces vingt-cinq textes, l'édition de Ratisbonne apporte un chant différent pour chacun d'eux : changements vraiment notables, apparemment arbitraires, dans le commencement, aussi bien que dans le milieu et dans la fin du verset. Un coup d'œil suffit pour donner la preuve que l'édition de Ratisbonne, qui, à cause de ses abréviations, est censée rendre le chant grégorien plus facile, en augmente au contraire les difficultés dans une proportion effrayante. Tandis que le texte des manuscrits assigne à la mémoire le rôle qui lui convient, en permettant de grouper un grand nombre de textes sous une même cantilène, l'édition de Ratisbonne repousse absolument tout secours de la mémoire et force à recommencer l'étude du chant pour chaque texte nouveau; plus encore, elle déroute et confond le musicien le plus exercé » (2).

Ainsi la confrontation des deux versions révélait « toute la vérité sur la valeur intrinsèque de l'édition dite médicéenne. Il était manifeste que la mélodie mutilée de Ratisbonne était : *a*) au point de vue de *l'art*, une altération grave et constante de la vraie mélodie romaine; *b*) au point de vue de la *grammaire*, une négation absolue des règles les plus rationnelles d'adaptation des paroles à la musique; *c*) au point de vue

(1) *Revue Grégorienne*, 1921, p. 10-11.

(2) *Cæcilia*, de Colmar, organe de la Société alsacienne de Sainte Cécile, 1894, p. 5. Cité dans la *Revue Grégorienne*, 1921, p. 11.

*pratique*, un fouillis inextricable de difficultés, rendant impossible de la faire chanter par le peuple » (1).

M. Combarieu résume bien l'opinion générale lorsqu'il écrit : « Ces comparaisons, dont l'éloquence est décisive, sont écrasantes pour les éditeurs allemands ; dans l'œuvre de ces derniers, l'ignorance du *cursus*, des rimes musicales, etc., etc., a fait du plain-chant un patois et une caricature (2)... [La *Paléographie Musicale*] permet d'affirmer que l'édition palestrinienne du plain-chant est une énormité musicale. Cette conclusion s'impose avec la force de l'évidence, à tous ceux qui ont suivi le débat sans parti pris » (3).

*
* *

2° *La valeur objective reconnue du travail de restauration grégorienne.*

Depuis les travaux de Dom Pothier, l'attention était attirée vers Solesmes; mais précisément les contradictions qu'ils suscitaient rejaillissaient sur l'art grégorien lui-même. C'est seulement après les certitudes apportées par la *Paléographie* que fut reconnu sans conteste le caractère scientifique et vraiment objectif des travaux de restauration grégorienne.

Dans son *Essai sur l'Archéologie musicale au XIX^e^ siècle et le problème de l'origine des neumes*, que nous avons déjà cité, et qui forme la deuxième partie de son bel ouvrage sur la *Théorie du rythme d'après la doctrine antique*, M. Combarieu, plus tard professeur au Collège de France, a fait un rapide historique des efforts tentés au XIX^e^ siècle pour expliquer l'origine de la notation neumatique, en y joignant une liste de références bibliographiques, sinon complète, du moins largement suffisante pour éclairer ses affirmations. Son jugement est plutôt sévère, tant les essais qu'il raconte lui paraissent vains et « puérils », pour ne pas dire plus. Avec les Bénédictins au contraire, dit-il p. 174, « nous entrons dans une région et une atmosphère nouvelles : les promesses peu sincères, les banqueroutes, le charlatanisme ne reparaîtront plus; la vraie philologie musicale va s'organiser. Avec la force des volontés unies et l'immense érudition dont leur ordre semble avoir le privilège traditionnel, les savants moines ont consacré au plain-chant des travaux aussi admirables en leur genre que ceux des Mabillon et des Montfaucon ».

Inutile d'insister sur l'intérêt de premier ordre que présentait pour les musicologues l'abondante documentation contenue tant dans les reproductions phototypiques de manuscrits anciens que dans les études paléographiques qui les encadraient. La force probante qui s'en dégage, et notamment des quatre premiers Volumes, s'impose

(1) *Mémoire sur les études des Bénédictins...* p. 12.

(2) *Revue Critique d'histoire et de littérature*, 1^er^ juin 1896, p. 428-433. Cet article a été reproduit dans le *Mois bibliographique*, 1896, p. 274-280, et partiellement dans la *Revue du chant grégorien*, 1896, p. 13-16.

(3) *Essai sur l'Archéologie musicale...*, p. 181. — Cf. également P. Aubry, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1895, p. 695.

sans contradiction possible. Aussi des savants comme J. Combarieu, Dr Wagner, A. Gastoué, R. Baralli, etc., reviennent-ils maintes et maintes fois dans leurs travaux, en termes particulièrement élogieux, sur la publication des Bénédictins de Solesmes.

Parlant de la collection des *Justus ut palma*, le Dr P. Wagner écrit : « Il est impossible de concevoir une preuve plus convaincante de l'accord parfait des anciens manuscrits entre eux... Plus que toute autre publication, la *Paléographie Musicale* est venue porter la preuve du fait signalé au plus haut degré possible de certitude. Les formules du *Justus*, rassemblées de tous les points du globe, parlent un langage qui fait taire nécessairement toute contradiction... Après de semblables commencements, l'on ne peut qu'appeler de tous ses vœux la continuation de la *Paléographie Musicale*. La science en retirera sans aucun doute le plus large profit, et c'est en son nom que nous saluons l'entreprise le plus chaleureusement possible » (1).

De son côté, sur l'initiative du R. P. Grisar S. J., l'historien bien connu, le IIe Congrès d'archéologie chrétienne tenu à Rome en avril 1900, signalait « la très haute importance de la publication de la *Paléographie Musicale* de Solesmes, comme secours pour la science archéologico-musicale » (2).

Plus encore peut-être que les données paléographiques, les études proprement philologiques de Dom Mocquereau retinrent l'attention des savants. Nous avons signalé plus haut, p. 21, 29 et 44, le cas qu'en faisaient des philologues de marque comme Paul Lejay et P. Aubry. De leur côté, L. Laloy, J. Combarieu ne ménagèrent pas leurs éloges, ce dernier surtout. On connaît les lignes qu'il consacrait à la *Paléographie* dans son *Essai sur l'Archéologie musicale*, p. 179-181 : « Les éditeurs ont eu l'idée excellente (dont nous, profanes, ne saurions trop les remercier) d'appliquer à l'étude des mélodies grégoriennes les principes de la méthode historique, tels que les suivent, dans leurs plus austères travaux, les maîtres de l'Ecole des Chartes et du Collège de France. Pour rétablir dans toute sa pureté la tradition grégorienne, et pour protéger cette tradition contre tout scepticisme, ils se sont faits grammairiens, philologues, paléographes, photographes, et par là ils ont apporté au lecteur impartial une admirable abondance de démonstrations précises, permettant de contrôler les moindres détails de leur doctrine.... Ils ont appliqué à l'étude des monuments les principes de la grammaire comparée ; ils les ont analysés en artistes et en humanistes, de façon à faire sentir leur beauté originale et à fixer les règles de leur structure... Une telle œuvre marque un progrès pour la science française, en même temps qu'elle restitue à l'Eglise

(1) *Revue du chant grégorien*, 1894, p. 145 et 146. L'article est traduit des *Historich-politische Blaetter* de Munich, où il ne porte pas de signature; mais le traducteur précise en note, p. 125, qu'il est bien du Dr Pierre Wagner, de Fribourg.

(2) *Atti del IIo Congresso internazionale di Archeologia cristiana tenuto in Roma nell' aprile 1900.* Roma, Spithöver 1902, pp. 415-416. Cité dans Mgr. ROUSSEAU, *L'Ecole Grégorienne de Solesmes*, p. 28. La lecture de cette partie des Actes du Congrès est très intéressante en ce qu'elle montre déjà nettement esquissée la manœuvre qui devait peu à peu aboutir à éliminer Solesmes...

la formule exacte d'une de ses plus brillantes traditions; elle enrichit l'étude du moyen âge de tout un ordre de documents trop négligés jusqu'ici par les paléographes, ajoute à la philologie classique une branche nouvelle et ouvre à l'histoire générale de la musique un avenir qui promet d'être fécond ».

Dans la *Revue Critique*, J. Combarieu a publié également un long compte rendu du IV^e^ Volume de la *Paléographie*, lequel, assure-t-il ailleurs (1), « suffirait, à lui seul, à assurer la gloire d'un savant » ; nous avons déjà eu l'occasion de le citer plus haut, p. 44. On ne saurait rien désirer de plus élogieux : « Cette œuvre de patientes recherches et de probité scientifique, où l'on sent partout la volonté d'aller au fond des choses, abonde en idées originales, brillantes : elle a fait apparaître une science nouvelle, dont nous saluons avec joie les débuts, parce qu'elle peut compléter sur plusieurs points nos études traditionnelles de philologie, et en rajeunir l'intérêt... Tout y est solide, lumineux, et donne beaucoup à penser » (2). Et l'éminent critique conclut là encore en disant que Dom Mocquereau, « en créant une philologie musicale, en traçant de façon magistrale le plan d'une histoire méthodique de l'art musical (3), et en inaugurant cette science nouvelle par une belle découverte, permet d'attendre de lui des travaux de plus haute envergure ».

Ces travaux vinrent en effet plus tard. Ce fut d'abord le VII^e^ Volume de la *Paléographie*, en attendant le lumineux exposé du *Nombre musical grégorien.*

***

3° *La publication de l'édition vaticane.*

L'édition médicéenne était tombée dans le plus complet discrédit ; ses promoteurs étaient réduits au silence ; on savait désormais qu'il était parfaitement possible de retrouver la version authentique de l'âge d'or grégorien, et les savants, longtemps divisés, étaient maintenant d'accord sur l'objectivité et le caractère scientifique des méthodes de travail bénédictines.

De son côté, le privilège de Ratisbonne (1868-1898) allait expirer. Rome recouvrait sa liberté. On sait ce qui advint. Dom Mocquereau a conté brièvement (4) l'histoire des années 1889-1904 à Rome, c'est-à-dire les principaux événements qui se sont écoulés entre la fondation de la *Paléographie Musicale* et le *Motu Proprio* de Pie X décidant la publication de l'édition vaticane.

La première étape du revirement opéré à Rome fut la « conversion » du R. P. de Santi, S. J., de la *Civilta Cattolica*, « chargé par le Saint-Père, dit Dom Mocquereau, *l. c.*, de traiter dans cette Revue les questions de musique

(1) *Essai sur l'Archéologie musicale au XIX^e^ s.* ..., p. 180, note 2.

(2) *Revue Critique*, juin 1896, pp. 428, 431.

(3) « Histoire, dit-il ailleurs, livrée jusqu'ici aux tâtonnements, à la sécheresse des nomenclatures ou au bavardage des anecdotes ». *Essai sur l'Archéologie* ... p. 180, note 2.

(4) *Revue Grégorienne*, 1921, pp. 9-18, 46-53.

religieuse, et de défendre l'édition néo-médicéenne ». Le P. de Santi doit être regardé comme le véritable artisan de l'édition vaticane ; et il est piquant de constater que le dernier coup, et le plus immédiat, porté à la médicéenne, le fut par celui qui en était le défenseur attitré. Ce seul fait montre, en même temps que la loyauté du R. P., le changement produit dans les esprits par les travaux des dernières années.

Si le P. de Santi fut très favorablement impressionné par les exécutions données en 1890 à Rome même sous la direction de Dom Mocquereau, ce n'en est pas moins grâce à ses conversations et discussions avec le directeur de la *Paléographie*, qu'il en vint à voir la vérité. Il put constater sur les photographies des *Justus* qui arrivaient alors à Rome la fidélité et l'authenticité de la tradition manuscrite, et plus tard la vue des tableaux analytiques dont nous avons parlé acheva de le convaincre. Il se mit aussitôt à l'œuvre avec un courage qui ne se démentit jamais.

Sous son impulsion, la cause gagna vite du terrain à Rome, comme dans tout le monde catholique ; s'il y eut encore, et jusqu'au dernier moment, de rudes assauts à soutenir, les esprits éclairés croissaient en nombre et en influence, soutenus par le P. de Santi, qui avait la confiance de Léon XIII.

Quelque temps après l'expiration du privilège de Ratisbonne, au début de janvier 1901, les moines de Solesmes étaient officieusement invités à envoyer au Saint-Père, et sans tarder, un *memorandum* relatant avec quelque détail tous leurs travaux scientifiques, théoriques et pratiques, en faveur de la renaissance grégorienne. Ce fut le *Mémoire sur les études des Bénédictins...* que nous avons déjà plusieurs fois cité ; il était signé par le Révérendissime abbé Dom Paul Delatte, au nom de l'Ecole paléographique de Solesmes.

La réponse ne se fit pas attendre : le 17 mai, Léon XIII envoyait à Dom Delatte le célèbre bref *Nos quidem*. Le Saint Père daignait y louer, officiellement cette fois, « les soins que les moines de Solesmes avaient consacrés avec tant d'intelligence à la science des chants sacrés, dont la tradition attribue l'origine à Grégoire le Grand », et spécialement « dans la recherche et la publication des anciens monuments, poursuivie avec tant d'ardeur et de persévérance ». Il remerciait également des livres pratiques de chant « largement répandus et même, en divers endroits, employés dans l'usage quotidien », et terminait en encourageant tous ceux qui se sentaient des dispositions pour le chant grégorien à s'y appliquer *sollerter et libere*, allègrement et en toute liberté.

« Le bref *Nos quidem*, disait la *Civilta*, n'est pas seulement un éloge bien mérité donné aux religieux de Solesmes, il est encore un enseignement pour tous ; il indique la voie que devront suivre à l'avenir tous les amis des mélodies grégoriennes, la seule qui puisse conduire à des résultats acceptables, c'est-à-dire la voie de la science et de l'art, de l'histoire et de la tradition » (1).

(1) *Civilta Cattolica*, 1901, série XVIII, vol. II, p. 727.

Léon XIII n'eut pas le temps de réaliser ses projets de restauration. Ce fut l'œuvre de Pie X. A peine monté sur le trône, le nouveau Pontife lançait son célèbre *Motu Proprio* du 22 novembre 1903 ; bientôt après, le 8 janvier 1904, un décret de la Congrégation des Rites révoquait les privilèges accordés aux livres de Ratisbonne ; le 14 février suivant, sur l'ordre du Saint-Père, la Congrégation des Rites déclarait les éditions de Solesmes conformes au *Motu Proprio ;* à la messe papale du centenaire de saint Grégoire, toute la messe était chantée en grégorien par douze cents séminaristes et religieux de Rome, « afin de consacrer en quelque sorte, dit ensuite Pie X, les débuts de la restauration du chant grégorien » (1). Dom Mocquereau y assistait. « C'était incomparable, disait-il plus tard ; rien dans nos plus beaux rêves des jours de labeur n'approchait des magnificences triomphales qui se déployaient sous nos yeux » (2).

Le 25 avril 1904, dans un nouveau *Motu Proprio*, Pie X décidait la publication officielle, et obligatoire pour toute l'Eglise, d'une édition vaticane du chant grégorien, « restitué dans son intégrité et sa pureté selon la foi des plus anciens manuscrits », et en confiait la rédaction à Solesmes : « Guidé par Notre spéciale prédilection envers l'Ordre de saint Benoît, et reconnaissant la part qui revient aux moines bénédictins dans la restauration des véritables mélodies de l'Eglise Romaine, particulièrement ceux de la Congrégation de France et du Monastère de Solesmes, Nous voulons que, pour cette édition, la rédaction des parties qui contiennent le chant soit spécialement confiée aux moines de la Congrégation de France et au Monastère de Solesmes ».

Le 22 mai suivant, le Saint-Père adressait un nouveau bref au Révérendissime Dom Paul Delatte, le bref *Ex quo tempore*, où, après l'avoir félicité des travaux faits à Solesmes, et avoir rappelé sa résolution de donner des livres de chant liturgique une édition vaticane revêtue de sa suprême autorité, et destinée à l'usage de toute l'Eglise, il ajoutait : «... Nous avons voulu que fût confié à la Congrégation dont vous êtes le chef, et en particulier à la famille monastique de Solesmes, le soin de recueillir, avec la méthode suivie jusqu'ici, les richesses des documents anciens, afin d'en préparer et d'en composer une édition qui sera soumise à l'approbation de ceux que Nous avons désignés à cet effet... C'est à vous qu'il appartient d'en diriger et d'en assurer l'exécution par vos religieux... ».

Ainsi, manifestement, la publication de l'édition vaticane est l'aboutissement direct des travaux de Solesmes, et notamment de la *Paléographie Musicale*, sans laquelle elle eût été impossible. Elle est la récompense inespérée — car jamais personne n'eût osé rêver triomphe si complet, victoire si définitive, — et comme le couronnement de ces quinze années de labeur acharné, patient, persévérant en dépit de toutes les contradictions, animé par le seul amour de la vérité.

(1) Bref *Ex quo tempore*, du 22 mai 1904.
(2) *Rev. Grég.*, 1921, p. 50.

om nisi in iusti qæ. do mine.

Longa sit cæstra. pilulquæ nobis. numquæ mulæ ad domine ns. nus

quæ mulæ ad segne ns. sed nunc pluræ sæcra ns nobis sum sæch cæs uch

cæs mæ næd luidæd lugh ach ubiqueuidne sæ nasi do mi næ nasp quæpie

xpiste misericordiæ. do mi ne. Co. Bemo æcon dempuæ mia

mulier nemo do mine nec ego æcon dempnæ bo læ mæmpl ius noli

pec cæste. ɔ. ui. oiæsecua uadæ. d. Demo æcon dempnæ mia mu

lier nemo do mi ne nec ego æcondempnæbo læmæmpl ius noli pec

dom̄e. uu. Inafoga. cæste. secuaudem.

eaæ se ierusalem eleonuemum fæliæ omnes quidi

q mi fu ism uæ excul æ mi sed sæqe mi ni æbu uch buis eon

so læqo nisi uesi ase. psi. Leaæ quissum. ɔ. ui. oiæsecuaudæ.

Cap. Leaæ cuis sum in his quæ die æ sunt mich inde

mum domini i bi mus. Dixit pæx in

ui æ æl hæbun dæn q æ in cuith buis

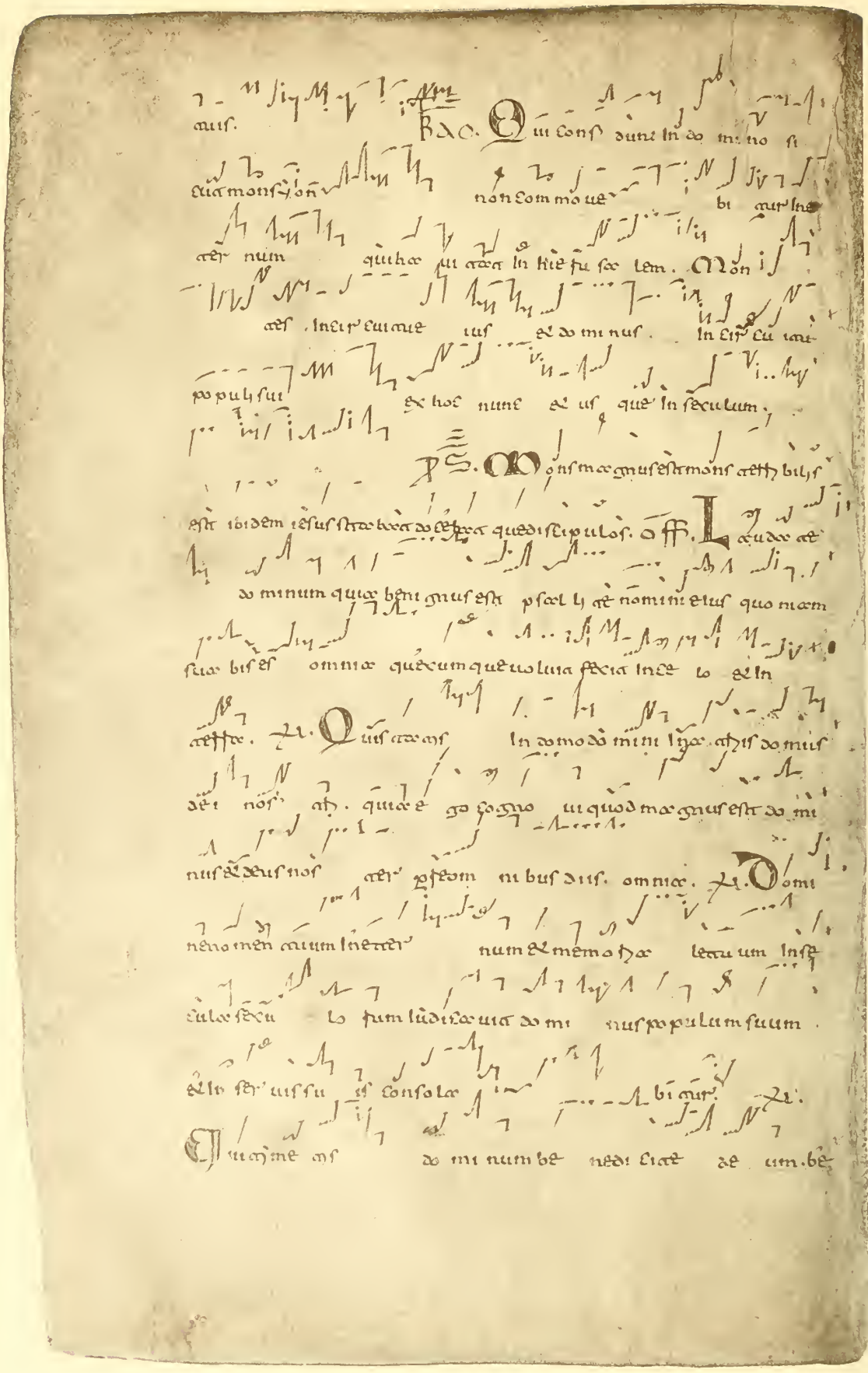

feth secunde. In aspiciu.

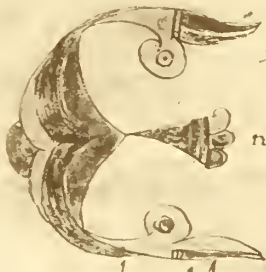

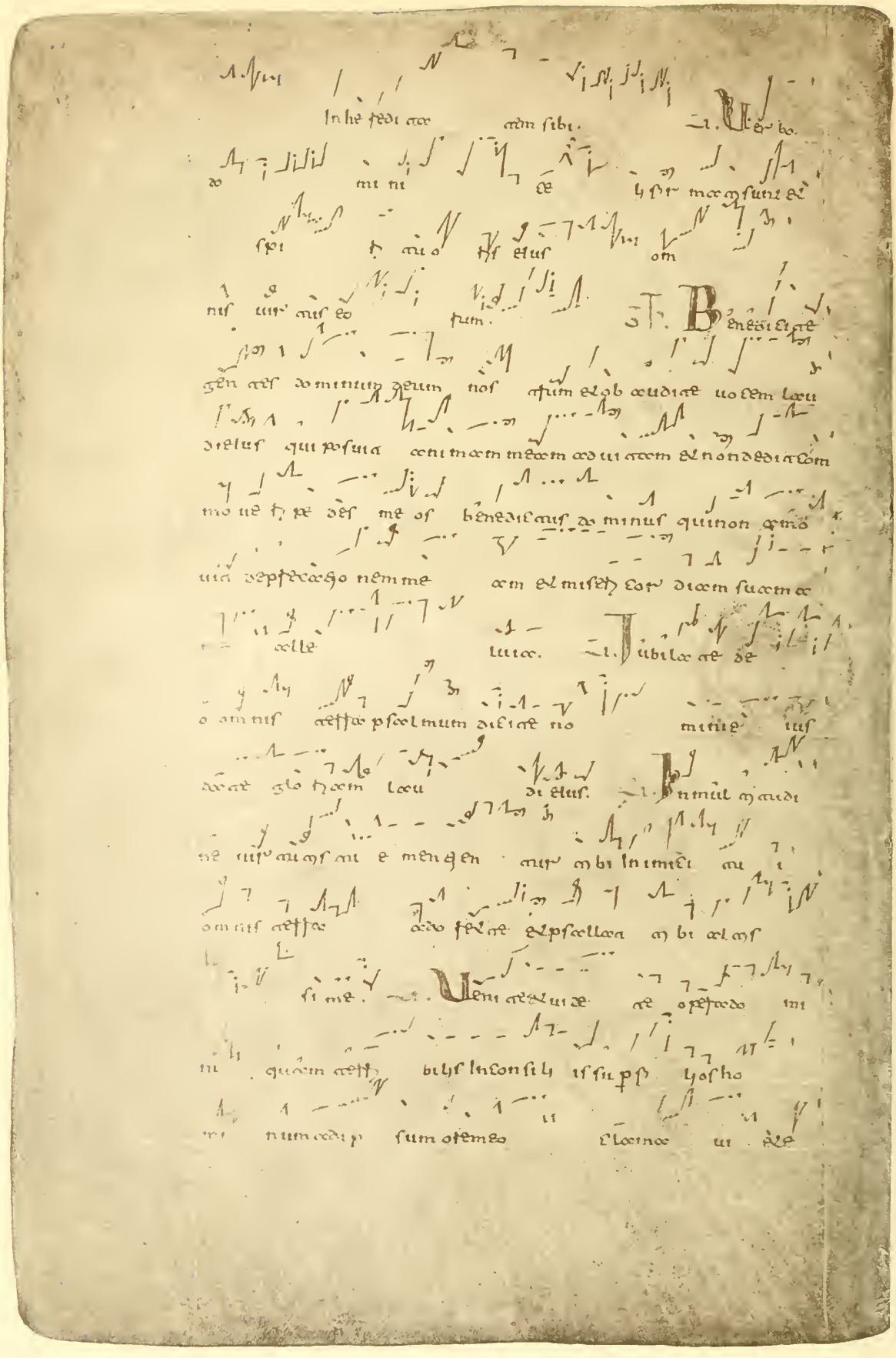

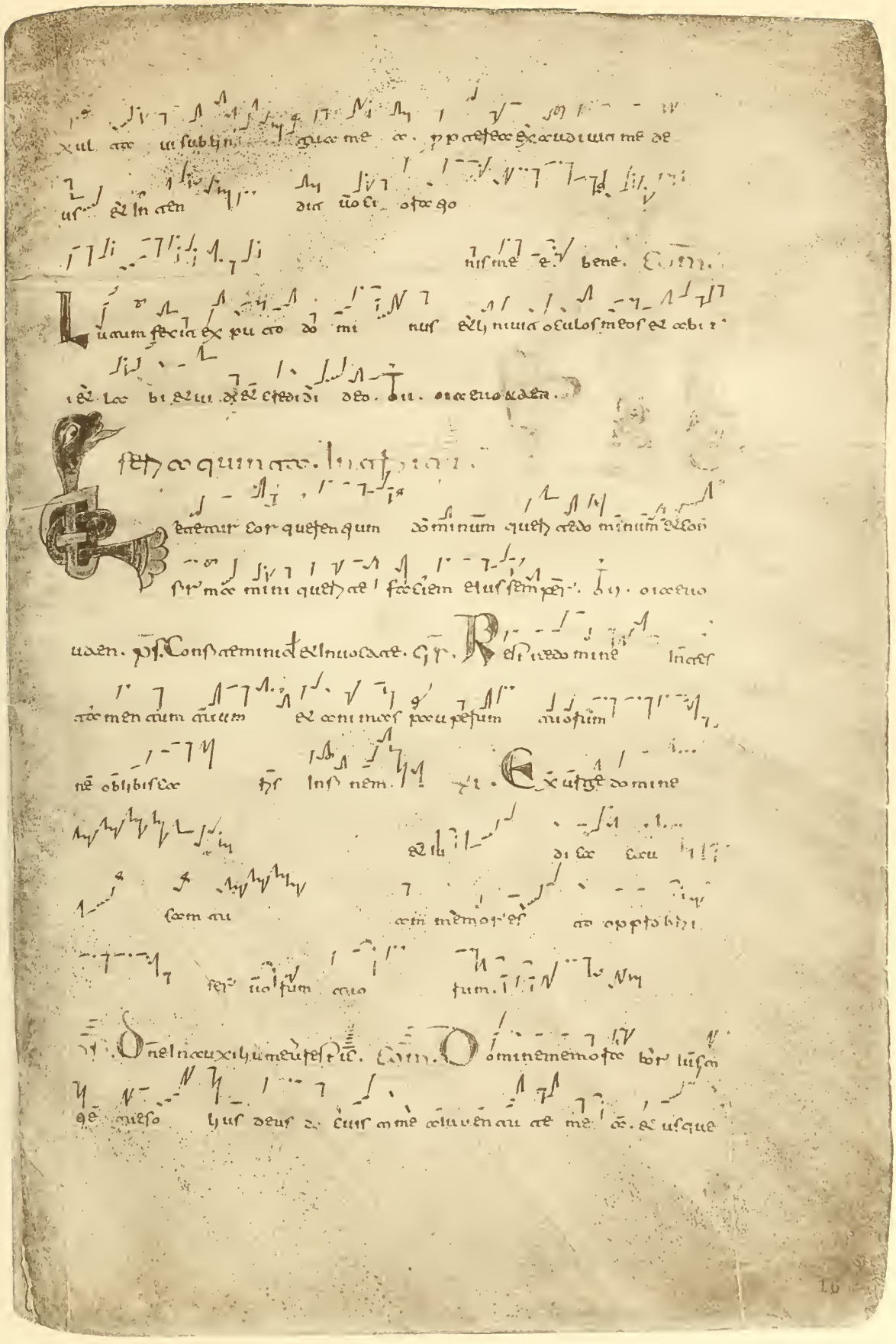

Si la Vaticane ne donna pas tout ce que l'on était en droit d'en attendre, l'histoire dira que ce ne fut pas la faute des moines de Solesmes. Par un paradoxe qui n'étonnera que ceux qui ne connaissent pas la pauvre nature humaine, Dom Mocquereau, le fondateur et l'animateur de la *Paléographie*, le grand ouvrier de la victoire, désigné par le Saint-Père pour préparer, « avec la méthode suivie jusque-là », la nouvelle édition, fut peu après exclu de la rédaction, et pratiquement de la Commission vaticane... (1) Ce n'est qu'en 1912, après la publication de l'Antiphonaire, que Pie X, renseigné, licencia la première Commission et confia de nouveau à Dom Mocquereau et à ses collaborateurs la rédaction des livres encore à paraître.

*
* *

4° *L'établissement de la Tradition rythmique au moyen âge.*

Restituer la version mélodique authentique n'est pas tout; l'essentiel était de retrouver l'interprétation traditionnelle proprement dite. Or c'est sur ce point vital que les restaurateurs du XX^e^ siècle se trouvaient tout d'abord le moins renseignés : les auteurs du moyen âge sont loin d'être clairs, et se contentent de quelques principes généraux, précieux sans doute, mais bien impuissants à assurer une exécution correcte et vivante; de leur côté, les manuscrits, précis sur la ligne mélodique, semblaient extrêmement sobres d'indications pratiques pour l'exécution. Pendant longtemps on dut se rabattre sur la matérialité des neumes, et l'on regarda le neume, ou plus exactement le groupement neumatique comme le grand, l'unique critère rythmique.

L'exploration des richesses paléographiques de l'Abbaye de Saint-Gall apporta un commencement de lumière; dans les plus anciens manuscrits, les plus vénérables par leur âge comme les plus remarquables par leur calligraphie, on remarqua au-dessus des neumes de nombreuses lettres alphabétiques, dont l'intelligence fut bientôt possible grâce à l'épître de Notker. Puis, un travail minutieux et persévérant de comparaison

(1) C'est pourtant bien la même « méthode » scientifique que suivit Dom Mocquereau en commençant le travail de rédaction de l'édition vaticane, qui venait de lui être confié. Nous pouvons en croire le Chanoine Grospellier, qui ne saurait être taxé de partialité, et qui a publié, dans la *Revue du chant grégorien*, sept.-oct. 1904, pp. 23-33, un compte rendu de l'unique réunion de la Commission Vaticane (tenue à Appuldurcombe). Ce compte rendu est extrêmement élogieux pour Dom Mocquereau et ses collaborateurs; il faudrait le citer en entier. « En dehors des séances, dit-il, les membres de l'assemblée visitèrent avec un intérêt marqué l'atelier paléographique où s'élabore la restitution des mélodies grégoriennes... Il fallait bien avouer qu'on ne peut rêver pour la préparation de l'édition vaticane une collection de matériaux plus riche et plus variée... Si quelques-uns étaient entrés dans le *Scriptorium* avec un reste de préventions et de défiance, ils en sortaient la confiance dans l'âme et la louange sur les lèvres à l'adresse de Dom Mocquereau et de ses dignes collaborateurs. Il n'y avait qu'une voix pour proclamer qu'une édition qui avait à son service un matériel aussi bien pourvu, des ouvriers aussi experts et des procédés de travail aussi perfectionnés et aussi consciencieux, serait à la hauteur des destinées que le Souverain Pontife lui prépare dans toute l'Eglise... Encore une fois, la conviction unanimement exprimée était qu'il n'était pas possible d'avoir à son service des éléments d'information plus abondants et mis en œuvre avec une méthode de travail plus parfaite ».

entre les lettres d'une part et d'autre part certains signes surajoutés aux neumes ou certaines modifications légères dans la forme des neumes ne tarda pas à révéler, inscrites dans la notation même, quantité de nuances précises, insoupçonnées, d'une délicatesse et d'une richesse d'expression merveilleuses.

D'où venaient ces nuances? Ne fallait-il pas y voir la fantaisie personnelle d'un scribe ou de tel chantre mieux doué ou plus hardi?

Dom Mocquereau, piqué au jeu, résolut d'en avoir le cœur net. Un nouveau travail de comparaison entre les différents manuscrits de l'école sangallienne permit de constater entre eux, neume par neume, une telle concordance qu'aucun doute n'était plus possible : il y avait dans toute la région dépendant de l'Abbaye de Saint-Gall une véritable tradition rythmique, c'est-à-dire une interprétation traditionnelle précisant dans le moindre détail l'expression à donner à chaque pièce.

Bientôt après, l'étude des manuscrits messins et chartrains prouvait avec évidence que cette tradition n'était pas spéciale au scriptorium sangallien, qu'on la trouvait répandue dans tout l'Occident. Jusque vers le milieu du XI$^{e}$ siècle, il y avait partout unanimité non seulement sur la ligne mélodique, mais aussi sur l'expression, sur la ligne rythmique. « On ne laissait pas à chacun la libre interprétation du chant ; tous devaient suivre l'interprétation traditionnelle » (1).

C'est ce que montra clairement la *Paléographie Musicale,* dans les tomes X et XI. Les deux minutieuses études de Dom A. Ménager sur le codex 239 de Laon et le codex 49 de Chartres, ont établi le fait avec une précision de détails qui défie toute contradiction. Chacune des écoles sangallienne, messine et chartraine a non seulement son système propre d'écriture neumatique, mais aussi son procédé bien spécial pour indiquer les nuances rythmiques et expressives ; d'où indépendance mutuelle évidente. Et d'autre part, malgré ces procédés différents d'écriture et cette mutuelle indépendance, il y a chez toutes trois concordance absolue dans l'indication des nuances à faire, interprétation identique, jusque dans les plus petits détails, pour tout le répertoire grégorien ; d'où nécessité de conclure à une source commune, primitive, remontant à l'origine même de la mélodie.

« Désormais, quand il s'agit des neumes et de leur interprétation, nous ne marchons plus sur des sables mouvants, mais bien sur un terrain ferme et solide. Pareille affirmation n'est ni gratuite ni arbitraire... Avec le manuscrit 47 de Chartres, nous nous trouvons en effet en présence d'une troisième écriture neumatique, différente de celles de Saint-Gall et de Laon, plus proche de celle-ci que de celle-là ; or, lorsqu'on en vient à l'étudier de près, à la regarder, pour ainsi dire, au microscope, à examiner chaque neume séparément, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration, en voyant avec quelle scrupulosité elle concorde, dans ses plus minimes détails, avec les deux autres. Ces trois Ecoles, sangallienne, messine et chartraine,

(1) *Monographie* IV : *La Tradition rythmique dans les manuscrits*, Desclée, 1923, p. 11.

forment comme une sorte de *funiculus triplex;* bien habile sera celui qui le pourra rompre, car ce n'est pas d'hypothèses qu'il est question, mais de faits, *res non verba.* C'est la même tradition que l'on constate partout » (1).

Depuis, d'autres Ecoles sont venues apporter leur témoignage et déposer en faveur de la même tradition : les Ecoles nonantolienne, aquitaine, bénéventaine. Plus que jamais, nous pouvons affirmer avoir « retrouvé la tradition primitive » (2) ; l'existence de cette tradition est aujourd'hui définitivement établie ; malgré tous les efforts tentés pour la battre en brèche, on n'a jamais répondu sérieusement aux arguments apportés par la *Paléographie*, et résumés dans la *Monographie* IV.

Comme le remarque Dom Mocquereau (3), l'analogie est frappante entre l'histoire de la restauration de la tradition rythmique universelle et celle de la tradition mélodique universelle : de part et d'autre, mêmes preuves paléographiques premières, mêmes oppositions systématiques, mêmes objections, même confirmation par les documents nouvellement découverts. On pourrait même avancer que, dans les anciens manuscrits (4), la tradition rythmique est plus exacte et plus constante que la tradition mélodique elle-même, en ce sens qu'il y a peut-être moins de variantes dans les signes rythmiques que dans la ligne mélodique proprement dite.

Tradition universelle, tradition romaine, tradition primitive : telle est la conclusion qui se dégage avec évidence de l'étude impartiale des innombrables nuances rythmiques contenues dans les manuscrits du moyen-âge.

Arriver à cette certitude, et pouvoir retrouver à coup sûr pour chaque pièce son interprétation authentique, voilà qui est sans contredit, pour la restauration intégrale et la parfaite résurrection de l'antique art grégorien, d'une importance capitale. L'œuvre rythmique de la *Paléographie Musicale* est donc venue apporter un magnifique complément à son œuvre mélodique des premières années. C'est seulement grâce à elle que pouvait se réaliser le vœu, ou pour mieux dire la volonté de Pie X, dans son *Motu Proprio* du 25 avril 1904, à savoir que « les mélodies de l'Eglise fussent restituées dans leur *intégrité* et leur *pureté*, selon la foi des plus anciens manuscrits ».

Les rédacteurs de l'édition vaticane ont cru devoir faire pratiquement abstraction de ces indications rythmiques des manuscrits, sous prétexte qu'elles n'étaient pas assez appuyées paléographiquement, alors que ce sont exactement les mêmes manuscrits qui donnent rythme et mélodie. Dans l'Avant-Propos du X^e^ volume, Dom Mocquereau gémit à bon droit que l'on se soit ainsi « ingénié, dans la restauration grégorienne, à séparer deux choses unies l'une à l'autre aussi étroitement que l'âme l'est au corps.

(1) Dom A. MÉNAGER, *Etude sur la notation du manuscrit 47 de Chartres. — Paléogr. Mus.*, Vol. XI, p. 41.

(2) *Ibid.*

(3) *Paléogr. Mus.*, Vol. X, Avant-Propos.

(4) La tradition rythmique a disparu dès la fin du XI^e^ siècle, et c'est une des causes les plus réelles de la ruine des mélodies grégoriennes.

Prendre dans les manuscrits les meilleurs, ceux de Saint-Gall par exemple, les notes, les groupes de notes, les intervalles, et négliger volontairement, écarter sciemment les signes rythmiques de durée, d'intensité, de nuances qui animent et colorent ces notes et ces groupes, c'est rester à mi-chemin d'une sérieuse restauration et tomber dans une inconséquence qu'il est aussi difficile de comprendre que d'expliquer...

« Le corps mélodique est à peu près reconstitué ; l'âme manque, ou du moins l'âme grégorienne des anciens temps. On a bien essayé et même réussi, au moyen du rythme dit oratoire, à infuser dans ce corps un peu de vie ; combien languissante, froide et pâle, si on la compare à la sève jeune, généreuse et chaude qui circule dans les cantilènes liturgiques de Saint-Gall et de Metz. Pour notre compte, nous n'en avons vraiment compris les beautés artistiques et les influences priantes et sanctifiantes que le jour où, laissant de côté nos impressions personnelles et dépassant les lois vagues et générales du rythme oratoire, nous nous sommes assujettis résolument, simples disciples, aux règles musicales de nos vieux moines, décidés à nous en imprégner et à les exprimer aussi fidèlement que possible dans notre chant. Avec elles seulement nous avons retrouvé le style, l'esprit, l'art grégorien » (1).

Il est incontestable que les nuances traditionnelles transfigurent les mélodies grégoriennes. Le rythme, non plus inféodé à la matérialité des neumes, se joue librement à travers leurs formes graphiques, dans une souplesse splendide, et les allongements discrets des manuscrits confèrent à la mélodie une expression, une douceur, une vie, une prière que la suite matérielle des notes est bien incapable de donner.

Aussi bien, à défaut d'autres raisons, il semble que la simple probité scientifique et artistique ferait un devoir d'accepter ces nuances, dès là que leur valeur traditionnelle est démontrée. Comment ne pas citer ici la belle maxime de Dom Mocquereau, qui fait tant d'honneur à son âme d'artiste, de savant et de moine :

« Rechercher la pensée de nos pères, nous effacer devant leur interprétation authentique, soumettre humblement notre jugement artistique au leur, c'est ce que demande à la fois l'amour que nous devons avoir pour la Tradition entière, tant mélodique que rythmique, et le respect d'une forme d'art parfaite en son genre » (2).

*
* *

5° *La lumineuse synthèse de Dom Mocquereau sur la nature du rythme et ses rapports avec l'intensité et l'accent.*

Les indications rythmiques des manuscrits, si précises et précieuses qu'elles soient, ne suffisent pas, à elles seules, à assurer une interprétation vraiment vivante et musicale du chant grégorien.

(1) *Paléogr. Mus.*, X^e^ Vol., p. 9 et 11.
(2) *Ibid.*, p. 66, en note. — *Monographie* I, *L'Introït « In medio »*, p. 5.

Nombreux en effet, très nombreux sont, dans nos cantilènes liturgiques, les passages purement syllabiques ; d'ordinaire, les manuscrits y sont extrêmement sobres d'indications rythmiques, réservées le plus souvent aux groupes et aux formules neumatiques ; et, par contre, la mélodie y est en contact immédiat avec le texte latin, dont elle épouse volontiers le rythme.

Les signes rythmiques des manuscrits eux-mêmes ont besoin d'être compris et interprétés. Il n'est que trop facile — ceci est encore de l'histoire contemporaine — de les alourdir, de les matérialiser, de les réduire à une suite de poids morts, brisant net tout élan. Comme tous les autres éléments matériels de la musique : mélodie, intensité, timbre, ces indications de durée n'ont pas d'existence pour elles-mêmes, elles ne sont là que pour concourir à la vie, à la chaleur, au mouvement de la phrase, à l'expression de l'idée ; elles doivent être soulevées, entraînées, informées, vivifiées par le grand courant vital, qui s'empare de tous les éléments en jeu pour les soustraire à leur individualité, les grouper en une synthèse harmonieuse et les fondre dans l'unité ; bref, elles sont en fonction du Rythme.

Ainsi, en fin de compte, tout se ramène à une question de rythme. En chant grégorien, comme en toute musique, le « Rythme », au grand sens du mot, joue un rôle primordial. Plus encore dans l'art monodique que partout ailleurs : il est incontestable que l'harmonie a une importance de tout premier ordre pour donner à une œuvre musicale l'unité dont elle a absolument besoin pour être belle, ou simplement pour être ; dans la monodie, c'est le rythme qui assume à lui seul cette fonction synthétique, et produit l'unité. Tant vaut le rythme, tant vaut l'interprétation.

Or le Rythme, cette réalité infiniment complexe et quasi insaisissable qui a mis aux prises les théoriciens de toujours, est encore chose plus délicate à définir et à délimiter dans l'art grégorien. Sans doute, les mêmes lois générales et essentielles s'appliquent à la musique de tous les temps et de tous les pays, et par conséquent aussi à la musique grégorienne, qui n'est qu'une forme spéciale de l'art musical ; mais cette forme d'art est lointaine, elle a sa technique à elle, qui tient beaucoup plus de l'antiquité que de notre art contemporain ; et, qui plus est, le problème musical se complique chez elle d'un problème philologique, celui de la nature et du rôle de l'accent latin.

Qu'est donc exactement le rythme musical, en lui-même ? Quels sont, en second lieu, les rapports entre musique et texte ? et puisqu'il s'agit de musique latine, qu'est le mot latin, et quelle est la réaction de l'accent tonique sur le rythme ? Comment enfin tous ces éléments divers concourent-ils à former l'unité ?

Autant de questions qui réclament une réponse précise, d'accord avec les faits. Sans quoi, la restitution de la ligne mélodique, retrouvée au prix de tant d'efforts, restera lettre morte ; les mêmes causes qui ont précipité la ruine du chant grégorien à la fin du moyen âge ne tarderont pas à amener de nouveau la décadence. Tous les

travaux entrepris depuis le milieu du XIX[e] siècle l'auront été finalement en pure perte!...

Très probablement, en fondant la *Paléographie Musicale*, Dom Mocquereau ne songeait aucunement à résoudre ce problème du rythme, qui sans doute ne le tourmentait guère alors, pas plus d'ailleurs qu'aucun de ses contemporains. L'œuvre qu'il créait devait être purement paléographique, et non rythmique. Et pourtant, il se trouve qu'en fait c'est la *Paléographie Musicale* qui a apporté, aux questions posées plus haut, une réponse qui semble bien devoir être la réponse définitive. Résultat inattendu, et peut-être le plus précieux de tous, car c'est lui qui acheva de consacrer la restauration grégorienne. C'est là, semble-t-il, le surcroît promis par l'Evangile à quiconque cherche avant tout, et de tout son cœur, la vérité et la justice.

Nous avons dit plus haut comment Dom Mocquereau avait été amené, par le but même qu'il s'était assigné de restituer la leçon grégorienne authentique, à prouver cette authenticité par l'analyse interne des mélodies, telles qu'elles se dégageaient de la consultation manuscrite.

Dom Mocquereau a eu l'occasion de signaler lui-même quelques-unes des conséquences de ses études sur l'accent et le cursus (II[e] et III[e] Volumes de la *Paléographie)*, comment en particulier elles lui dévoilèrent l'existence de véritables « timbres » mélodiques : « Au moyen d'analyses exactes, et entrant dans les plus petits détails, les Bénédictins retrouvèrent les lois de composition de cette ancienne langue musicale : règles d'application des paroles à la mélodie, règles de l'accentuation tonique, règles relatives aux pénultièmes faibles, règles des cursus mélodiques calqués sur les cursus du texte, règles des rimes musicales, etc., etc. Ils constatèrent, dans l'organisation des cantilènes, toute une série de procédés ingénieux et artistiques, transférés du langage ordinaire à l'art musical; par exemple, dans une formule mélodique donnée, des suppressions ou des additions de notes, exigées par les modifications de textes; ou encore des contractions, des divisions ou des permutations de notes et de groupes, tout cela employé par les compositeurs selon des règles bien et dûment vérifiées, sur des exemples sans nombre, tirés des plus anciennes pièces grégoriennes » (1).

Nous avons dit également l'immense intérêt provoqué par ces belles études, entièrement neuves, parmi les musiciens et les philologues.

Ces travaux eurent de fait une répercussion incalculable, à laquelle Dom Mocquereau ne songeait certainement pas en les abordant : *ce sont eux* qui, indiscutablement, l'amenèrent à édifier sa splendide synthèse rythmique, précisant tant la nature du rythme musical, et du rythme grégorien en particulier, que les relations et réactions mutuelles de tous les éléments qui concourent à sa formation, — synthèse lumineuse qu'il a exposée depuis dans les deux volumes de son *Nombre Musical Grégorien.*

(1) *Revue Grégorienne*, 1921, p. 10.

C'est qu'en effet les lois qu'il découvrait dans l'organisation interne des incises mélodiques n'allaient à rien moins qu'à ébranler peu à peu, à miner et à ruiner dans son fondement même un principe que, faute de mieux, on avait mis jusque-là à la base de l'interprétation grégorienne : le principe de la coïncidence obligatoire de l'accent tonique latin avec le « temps fort » (1).

Car non seulement les manuscrits n'hésitaient pas à grouper les notes et les neumes sur les pénultièmes faibles et les finales de mots après un accent tonique affecté d'une seule note, ce qui était déjà un scandale, mais les « timbres » grégoriens, s'ils voulaient rester eux-mêmes, concluaient fatalement à la fausseté du fameux principe de la coïncidence de l'accent tonique latin et de la retombée rythmique. Dans beaucoup de ces timbres mélodiques, constitués par la mélodie elle-même, l'accent tonique en effet ne tenait plus tout-à-fait le rôle principal et presque unique qu'on se plaisait jusque-là à lui attribuer, et il n'occupait plus toujours dans le rythme la place regardée comme sacro-sainte. La musique l'emportait sur les paroles. C'était la réalisation du vieil adage : *Musica non subjacet regulis Donati*, en même temps que la justification de l'enseignement de Dom Pothier, sur la brièveté et l'élan de l'accent latin.

Mais alors se posait dans toute son acuité le problème de la *nature* du rythme musical et de ses relations avec l'intensité et l'accent latin, problème qui n'avait jamais retenu l'attention de Dom Pothier. Dom Mocquereau se mit à la tâche résolument.

Il demanda d'abord aux faits musicaux : à la poésie gréco-latine (qui était aussi musique), aux mélodies grégoriennes, à la polyphonie palestrinienne, aux œuvres de nos grands classiques, puis aux théoriciens de tous les temps, de la Grèce, de l'âge médiéval comme de notre époque, une notion précise du rythme, de ses lois fondamentales, de ses développements, de ses modalités. Il arriva à cette conclusion très nette que le rythme musical n'est aucunement affaire d'intensité, mais de mouvement, caractérisé par une alternance, non de fortes et de faibles, mais d'élans et de retombées, de levés et de posés, d'ondulations comparables à l'ondulation des vagues de la mer : le point de soudure des deux vagues n'a rien à voir en principe avec l'intensité ; il n'est que l'aboutissement, fort ou faible selon les cas, d'un mouvement commencé, la retombée qui conditionne le départ du suivant.

Il se tourna ensuite vers le second aspect du problème, qui n'était pas le moins ardu : le latin ; et il se trouva que l'étude des grammairiens latins et des philologues modernes confirmait merveilleusement, et de point en point, les conclusions d'ordre musical. L'accent tonique n'y était plus une force lourde et matérielle, mais un élan bref, léger, alerte, spirituel, une force douce qui plane avant de retomber et de se poser sur sa finale.

(1) Ce principe n'était que la conséquence logique de la théorie, admise alors par tous et considérée comme intangible, de la nature intensive du rythme musical, caractérisé essentiellement par l'alternance de fortes et de faibles, et reposant en dernière analyse sur une suite de « temps forts ».

En sorte que la philologie musicale et la philologie latine venaient se rejoindre pour justifier et établir scientifiquement le rythme indiqué d'abord par l'analyse interne des pièces grégoriennes : rythme musical, et non plus oratoire, rythme indépendant de l'intensité, avec l'accent latin tantôt au levé et tantôt au frappé, selon les exigences de la ligne mélodique et de la notation neumatique.

C'est dans le VII[e] Volume de la *Paléographie Musicale*, devenu vite fameux, que Dom Mocquereau exposa d'abord ses conclusions. Elles révolutionnaient en partie les idées communément admises : aussi soulevèrent-elles une véritable tempête. Sûr de son fait, Dom Mocquereau tint tête à l'orage, seul contre tous. Ce fut pendant la publication du VII[e] Volume que la lutte fut la plus vive. Les objections qui lui venaient de partout n'étaient pas inutiles; elles l'obligeaient à travailler, à préciser toujours plus sa pensée, et à compléter peu à peu son exposé, qui prit ainsi les allures d'un véritable traité de rythmique.

Les théories esquissées dans le VII[e] Volume de la *Paléographie* n'étaient pourtant qu'une ébauche, improvisée dans le feu de la lutte, un peu au hasard de la discussion. Il fallait les reprendre dans le calme, les exposer méthodiquement en les dépouillant de tout caractère polémique, les éclairer, les développer, les fortifier encore par des arguments de plus en plus indiscutables. Ce fut le but et le rôle du *Nombre Musical Grégorien*, où elles ont trouvé leur forme définitive (1). Si elles n'ont pas encore conquis tous les esprits — les idées toutes faites sont longues à déraciner, — elles n'en ont pas moins pénétré partout, et il n'est que juste de reconnaître qu'elles ont rallié la très grande majorité des musiciens, de ceux-là surtout dont l'opinion compte.

Par cette synthèse du rythme, Dom Mocquereau couronnait magnifiquement son œuvre, en lui apportant son dernier perfectionnement, et s'avérait définitivement le restaurateur de l'antique mélodie grégorienne. Désormais, plus rien ne manque : grâce aux manuscrits publiés, grâce aux méthodes de travail instaurées, la ligne mélodique primitive peut être retrouvée presque à coup sûr, sauf peut-être pour de petits détails; les nuances expressives qui coloraient et animaient l'interprétation de l'âge d'or sont également faciles à restituer, par la comparaison entre les manuscrits rythmiques des différentes familles (2); le rythme enfin est devenu une réalité vivante. Et ici, la théorie établie par Dom Mocquereau déborde nettement le domaine strictement grégorien pour rejaillir sur tout l'art musical, qu'elle délivra de toute entrave matérielle et libéra en l'assouplissant.

(1) Nous ne pouvons en donner ici même une vue d'ensemble; nous nous permettons de renvoyer à quelques études où nous avons tenté d'en dégager les lignes maîtresses, notamment un article sur le *Nombre Musical* dans la *Revue Grégorienne*, 1927, pp. 201-215, et la *Monographie* X : *La Musicalité du chant grégorien*, ch. II, *le Rythme*, pp. 25-38.

(2) Les manuscrits de toutes les Ecoles doivent être en effet consultés; ce serait s'exposer à de graves erreurs que de se borner à une seule, fût-ce l'Ecole sangallienne.

Incontestablement, l'œuvre rythmique de Dom Mocquereau est son œuvre capitale, celle qui est et restera son plus beau titre de gloire. Ceux qui prétendent que seuls ses travaux paléographiques passeront à la postérité tandis que ses études sur le rythme sont vouées fatalement à l'oubli, ceux-là montrent clairement qu'ils n'ont rien compris à son œuvre (leurs articles en sont la preuve manifeste), ou qu'ils se font une singulière idée de la musique. La musique est pourtant autre chose qu'une simple combinaison de fortes et de faibles, de longues et de brèves ! Quand comprendra-t-on qu'intensité, longueur, et même mélodie, tout cela n'est que matériel, et sert seulement de substratum au rythme, en qui seul est la vie ? Or personne n'est entré aussi profondément que Dom Mocquereau dans l'analyse du rythme, nous ne disons pas seulement du rythme grégorien ou même musical, mais du rythme tout court.

Et que toute sa *Paléographie* aboutisse finalement au *Nombre Musical*, que l'étude du neume matériel l'ait conduit à l'intelligence du « Rythme », voilà qui est caractéristique du génie de Dom Mocquereau. Publier des manuscrits, en montrer la concordance, cataloguer des formes neumatiques, disserter à perte de vue sur leurs particularités graphiques, tout cela est assurément excellent, mais à la portée de tous : il suffit d'avoir des yeux, un peu de flair, et du goût pour ces travaux de pure érudition. Il fallait singulièrement plus pour débrouiller le chaos où les théoriciens se débattaient sans jamais pouvoir en sortir, et pour dégager de cet amas d'obscurités cette synthèse simple et lumineuse, qui fait de la langue musicale l'instrument le plus souple qui se puisse imaginer. « Il n'a fallu rien moins pour en venir à bout, dit M. Le Guennant, que le clair génie d'un moine français ».

Dans son article très remarqué du *Correspondant* (1), M. Le Guennant écrit encore avec beaucoup de bonheur :

« L'étude toute sèche des sources peut parfaitement avoir comme résultat de n'engendrer que des primaires. La synthèse est le fruit de la réflexion, qui s'élève des détails à l'ensemble, à travers l'aridité, et malgré l'aridité, des observations scientifiques. Mais il y faut, comme en toute grande œuvre, l'enthousiasme du cœur, qui donne des ailes à l'intelligence et lui permet, en se haussant vers les sommets, de s'élever du particulier au général ».

C'est bien là en effet, disions-nous nous-même en commentant la réflexion de M. Le Guennant (2), un des traits dominants de Dom Mocquereau, de son « clair génie de moine », et toute la *Paléographie Musicale* le prouve surabondamment.

Dom Mocquereau n'a été ni un simple paléographe, hypnotisé par la matérialité des neumes ; ni un simple philologue, accaparé par l'aride étude des textes ; ni un simple érudit, confiné dans ses livres. Erudit, philologue, paléographe de tout premier ordre, il était surtout un esprit très ouvert, un *musicien* de race, un « artiste », au grand

(1) *Le Correspondant* du 25 juillet 1930, pp. 284-296.
(2) *Revue Grégorienne*, 1931, p. 5.

et noble sens du mot, qui vibrait aux moindres de ces subtiles nuances dont est faite la musique, et particulièrement la musique grégorienne, art et prière à la fois, toute saturée de vie, de vie profonde et surnaturelle. Incontestablement, c'est cette finesse de trempe et cette exquise sensibilité musicale, jointe à une vraie humilité et à une profonde vie intérieure, qui a constamment éclairé, soutenu, dirigé, et aussi préservé des exagérations coutumières le paléographe et le savant.

Et c'est là qu'il faut en définitive chercher le secret de son œuvre magnifique et de son influence, le secret aussi de tant d'incompréhensions, de tant de mesquines et sottes attaques dirigées contre lui durant sa vie et depuis sa mort : c'est que « ce moine pieux fut, par surcroît, un poète » (1) ; c'est qu'il n'eut rien du « primaire », mais posséda au contraire au plus haut degré cette âme d'artiste qui, loin de s'asservir à la matière sur laquelle elle travaille, la domine et l'anime de sa propre vie.

Et maintenant, Dom Mocquereau n'est plus. Sa journée faite, le bon ouvrier s'est endormi dans la paix, et s'en est allé *in gaudium Domini sui*, nous laissant son œuvre, chargée de bénédictions, et riche de promesses pour l'avenir.

Nous obéissons à sa volonté certaine, en recueillant le précieux héritage, et en essayant de le faire fructifier à notre tour. Durant les quinze dernières années de sa vie, dès qu'il sentait ses forces le trahir, nous l'entendions nous répéter obstinément : « Il faudra continuer la *Paléographie* ». C'était sa grande recommandation, et, à ses yeux, le gage du succès.

Nous la continuerons donc, dans la mesure de nos faibles forces, en lui gardant autant que possible intacte sa physionomie coutumière. L'excellence des résultats obtenus démontre péremptoirement l'excellence des méthodes. Nous n'avons rien à changer, ni aux directives, ni au mode de publication, ni à l'esprit. Après les trop longues pages qui précèdent, il serait superflu d'essayer à nouveau de les définir.

La *Paléographie* continuera d'être musicale, c'est-à-dire de publier des manuscrits de chant, avec le souci pratique de contribuer avant tout à la restauration complète de l'antique mélodie grégorienne, susceptible encore de progrès importants. Suivant le plan primitif, elle reproduira des documents entiers, avec, au besoin, sous forme de planches, des pages isolées d'autres manuscrits intéressants ; le présent Volume en est un exemple.

Elle paraîtra, comme auparavant, par livraisons trimestrielles. Très souvent, avant sa mort, Dom Mocquereau nous a conseillé avec insistance de renoncer aux

(1) *Le Correspondant, ibid.*

commentaires, et de nous en tenir à la reproduction pure et simple des manuscrits, nous assurant qu'il avait eu tort de tant écrire, et que si c'était à refaire il s'y prendrait autrement. Nous avons quelque raison de ne pas partager entièrement ses regrets !... et si nous ne demandons qu'à suivre son conseil, nous ne voulons pourtant pas nous interdire, le cas échéant, les études qui nous sembleraient nécessaires, ou simplement utiles et opportunes.

Quant au choix des documents à publier, nous nous réservons la liberté d'en décider au fur et à mesure, selon les nécessités du moment. Le procédé s'est révélé très sûr, à l'usage ; nous n'avons qu'à nous y tenir. Pour cette fois, après le Graduel aquitain, qui remplit le XIII[e] Volume, nous donnons, en pleine conformité de vues avec Dom Mocquereau, qui avait accepté et encouragé ce projet longtemps avant sa mort, un spécimen de la tradition bénéventaine, tant pour son intérêt archéologique que pour son exceptionnelle importance pratique. L'étude qui suit donnera quelques-unes des raisons qui ont motivé notre choix, et nous aurons plus d'une fois l'occasion d'y revenir.

Nous ne nous dissimulons pas toutes les difficultés de la tâche que nous impose l'obéissance ; mais nous savons aussi les bienveillances de toutes sortes qui sont acquises à notre œuvre. Forts de la confiance qui nous entoure, reconnaissants d'avance de tous les concours et conseils que voudront bien nous apporter les amis des mélodies grégoriennes, nous nous tournons vers Dieu pour lui demander humblement de bénir notre entreprise.

De la patrie où il vit et chante maintenant sur le rythme définitif, Dom Mocquereau nous assistera et nous guidera, nous en avons la certitude. Il n'est pas possible qu'il se désintéresse d'une œuvre qui fut son œuvre de prédilection, celle à laquelle il a donné le plus de ses forces et de son cœur. En acceptant d'y travailler à notre tour, nous n'avons pas d'autre ambition que de continuer ce qu'il a fait, et de servir, comme lui, la cause de la plus belle prière liturgique : pour la gloire de Dieu, qui y est directement intéressée, et la beauté de son Eglise ; par reconnaissance aussi et par fidélité à la mémoire très aimée du Maître dont nous tenons tout ce que nous avons, et dont nous ne sommes et ne voulons être que les humbles et fidèles disciples.

# LA TRADITION BÉNÉVENTAINE

DANS

# LA TRADITION MANUSCRITE.

---

## INTRODUCTION.

### PRINCIPES DE CRITIQUE TEXTUELLE GRÉGORIENNE.

On sait la nécessité impérieuse qui s'impose à tout éditeur, soucieux de restituer le texte d'une œuvre littéraire dans toute sa pureté primitive, de s'astreindre à une méthode rationnelle d'utilisation des sources, fondée sur une critique objective. A cette nécessité, l'éditeur d'une œuvre musicale ne saurait se dérober, et d'autant moins que les facteurs d'altération sont, dans l'ordre mélodique, d'une nature singulièrement plus subtile que dans l'ordre littéraire.

Nous voudrions rappeler brièvement ici l'aspect particulier sous lequel la tradition grégorienne se présente à la critique.

Un texte mélodique n'est pas un texte littéraire; et l'on ne saurait traiter l'un et l'autre selon des méthodes identiques; et, s'il est vrai que la critique grégorienne et la critique littéraire ne constituent pas deux sciences spécifiquement distinctes, puisque leur fin est identique et que les principes généraux de critique qui valent pour l'une valent aussi pour l'autre, elles diffèrent cependant entre elles comme diffèrent les moyens qui, dans deux ordres de faits dissemblables, doivent permettre d'atteindre cette même fin.

Est-il exact, d'ailleurs, de dire qu'il y a *une* critique littéraire?

Dans l'immense majorité des cas, une tradition littéraire suppose à sa base un original unique, original écrit, d'où elle dérive tout entière. Chacune des copies plus ou moins médiates que nous en possédons constitue un témoignage écrit intégral. Mises à part certaines difficultés d'ordre paléographique, chacun lira de la même manière le même texte, à l'intelligence duquel rien ne fait défaut. Dans son témoignage, un manuscrit est donc habituellement un témoin intégral, un témoin parfait.

Il en va tout autrement de certaines traditions purement orales. Un texte, d'une étendue parfois considérable, se trouvait confié à la mémoire, sans qu'aucune transcription en eût jamais été faite. Il s'agissait en général de textes sacrés dont la fixation écrite eût été considérée comme une impiété. Il fallait les avoir appris d'un maître spirituel et les savoir entièrement par cœur. C'est le cas des Védas dans l'Inde; et l'on sait que les prêtres égyptiens avaient, sur l'écriture, des idées toutes semblables à celles des brahmanes. Si prodigieuse que fût leur mémoire, est-il téméraire de penser qu'elle ne pouvait offrir, pour la transmission d'un texte, qu'une garantie de fidélité très inférieure à celle d'une tradition écrite?

Entre ces deux types de traditions littéraires, il en existe un troisième, qui tient à la fois de l'un et de l'autre : les *traditions mixtes* qui, partiellement écrites, étaient incompréhensibles pour les non-initiés : l'interprétation en était transmise de vive voix. La Bible hébraïque en est l'exemple le plus connu : on sait qu'en hébreu, seules les consonnes étaient écrites. Ceci est vrai d'ailleurs, d'une manière générale, de toutes les langues sémitiques : syriaque, arabe, persan. Il est clair que, du point de vue critique, des cas semblables tiennent à la fois de la fermeté d'une tradition écrite et du vague d'une tradition orale, suivant que l'on considère le squelette écrit du texte ou son interprétation.

Tôt ou tard le besoin devait se faire sentir de codifier la tradition orale, car les textes, sous cette forme incomplète, cessaient peu à peu d'être accessibles au vulgaire, et les divergences d'interprétation augmentaient chaque jour : c'est, pour la tradition hébraïque, l'origine des points-voyelles, ajoutés à l'époque massorétique.

En résumé, une tradition textuelle peut se présenter à la critique sous l'une ou l'autre des formes suivantes, voire même sous deux d'entre elles :

A. Tradition orale { a) pure. / b) postérieurement codifiée.

B. Tradition écrite incomplète { a) impliquant une tradition orale complémentaire. / b) après codification de la tradition orale.

C. Tradition écrite parfaite.

Deux témoins peuvent donc, on le voit, apparaître sous un extérieur identique, qui n'en sont pas moins le terme d'une évolution sensiblement différente.

La critique littéraire se trouve le plus souvent en face de traditions écrites parfaites. Aussi est-ce dans cette hypothèse que le problème de la critique textuelle est généralement abordé. Mais la tradition grégorienne, elle, n'est pas une tradition écrite parfaite. Si le problème critique qu'elle soulève apparait donc sensiblement différent de celui que pose la critique courante, ce n'est pas uniquement parce que les textes sur lesquels elle porte sont d'une nature très spéciale, c'est encore parce que le mode de transmission du texte mélodique n'a pas été le même que pour la plupart des textes littéraires. Il y a donc ici une question de méthode qui n'est pas propre à la tradition grégorienne en tant que tradition mélodique : elle se poserait identiquement de la même manière pour

toute tradition qui se serait transmise dans les mêmes conditions qu'elle : la Bible hébraïque, par exemple, s'il nous en avait été conservé un assez grand nombre de manuscrits, les uns antérieurs, les autres postérieurs à l'époque massorétique.

Quelle est donc la méthode à suivre pour retrouver, dans des traditions de ce type, la leçon originale?

Il serait puéril de négliger les manuscrits anciens sous prétexte qu'ils ne donnent qu'une partie de la vérité; selon toute vraisemblance, leur témoignage est, pour la partie qu'ils transmettent, supérieur à celui des manuscrits plus récents; par contre, l'interprétation ne peut en être donnée que par ces derniers.

Force est donc de diviser le problème en étudiant tout d'abord les éléments qui proviennent de la tradition écrite; après quoi il pourra être question de chercher l'interprétation de cette leçon critique imparfaite.

N'est-il pas évident qu'avant de rechercher le sens d'un signe, il convient de savoir quel est ce signe? Celui-ci retrouvé, il n'y a plus à tenir compte des leçons qui interprètent un signe différent. Ne pas établir cette distinction, ce serait s'embarrasser d'une quantité de variantes parfaitement inutiles.

L'étude d'une tradition mixte doit donc, pour être rationnelle, se diviser en deux phases qui correspondent précisément à son développement historique :

1° étude de la tradition écrite proprement dite;

2° recherche de l'interprétation authentique de cette tradition écrite imparfaite, en s'aidant des documents postérieurs où la tradition orale se trouve fixée.

Ce serait, pour la Bible hébraïque : d'abord la critique des manuscrits sans points-voyelles, ensuite la recherche de l'interprétation du texte critique rétabli. C'est, pour la tradition grégorienne : d'abord la critique des manuscrits neumatiques, ensuite la recherche de l'interprétation de ce texte critique neumatique (1).

Que sera donc pour nous une bonne leçon mélodique? Celle qui réunira, relativement à la leçon de l'original, les trois conditions suivantes :

1° identité du nombre de notes;

2° identité de leurs situations relatives;

3° identité de la position de chacune d'entre elles dans l'échelle des sons.

(1) Nous n'avons pas à revenir ici sur cette distinction entre notations neumatiques et notations diastématiques; nous ne prétendons pas non plus apporter une solution au problème de la diastématie primitive. Il y a un fait : la tradition grégorienne se présente, dans les monuments les plus anciens de chaque école, comme une tradition écrite imparfaite, complétée, dans la suite, par la codification de l'interprétation reçue.

Du point de vue où nous nous plaçons ici, les notations semi-diastématiques sont à classer parmi les notations non diastématiques : l'imperfection de leur diastématie en fait des témoins incompréhensibles par eux-mêmes et donc inutilisables. Le codex Vat. lat. 10673 est l'un des exemples les plus frappants de notation ancienne à prétention diastématique — on remarquera le guidon à la fin de chaque ligne — et cependant illisibles. On pourra, si l'on veut s'en rendre compte, tenter de restituer telle ou telle mélodie qui ne fait pas partie du répertoire connu : la Communion *Videns Dominus*, par exemple, page 33.

Les deux premières conditions relèvent de toute la tradition écrite, la dernière à peu près exclusivement de la seule tradition diastématique postérieure.

Réservant donc, pour le moment, le point de vue mélodique, on est logiquement tenu d'entreprendre l'étude critique des manuscrits d'abord du point de vue *purement neumatique* (1).

*
* *

Envisagé du point de vue *purement neumatique*, le problème se présente comme l'étude critique d'une tradition écrite parfaite, puisque, négligeant systématiquement tout l'apport de la tradition orale, on s'attache à ce qui, dans la tradition, a toujours été écrit.

On pourrait donc, semble-t-il, se contenter de renvoyer ici aux méthodes courantes de critique textuelle. Ce ne serait pas suffisant, et pour deux raisons.

C'est qu'en effet, les auteurs qui traitent de critique textuelle le font, habituellement, en vue de la restitution d'une œuvre bien déterminée. Aussi, lors même qu'ils abordent le problème d'une manière générale, ils se contentent le plus souvent d'exposer les principes essentiels, dans la mesure où ils sont indispensables à la solution du cas particulier qui les intéresse. Les choses sont souvent d'ailleurs si complexes qu'il n'y a pas lieu d'accumuler à plaisir les difficultés en cherchant à embrasser des cas plus généraux qui pourraient n'être que purement hypothétiques. Mais lorsque ces problèmes plus complexes se présentent, — et c'est le cas pour la tradition grégorienne — il est clair que l'analyse de la question doit être reprise par la base et poussée aussi loin que les faits à éclaircir l'exigeront.

La seconde raison, c'est que la nature du texte neumatique répugne à l'application de certaines de ces méthodes couramment utilisées en critique littéraire : celle des fautes communes, tout particulièrement.

La notion de faute peut se défendre, jusqu'à un certain point, lorsqu'on étudie un texte qui doit être par lui-même compréhensible, et donner un sens satisfaisant. Mais il ne faut plus songer à s'en servir pour juger de la valeur d'une leçon qui, de soi, n'est pas et ne peut pas être intelligible. Se demander alors, de plusieurs variantes, quelle est la bonne, c'est une question qui n'a aucun sens, la signification de chacune d'entre elles n'étant pas entièrement déterminée.

Le témoignage de la tradition consiste uniquement en une suite de formes très précises, quoique de signification incertaine; et c'est sur cette base très objective que devra s'établir la critique, les différentes leçons ne pouvant pas être envisagées sous

(1) Nous ne disons pas que, de cette première phase du classement, les manuscrits diastématiques doivent être exclus. Un manuscrit diastématique est avant tout un manuscrit neumatique : c'est un manuscrit neumatique dont la diastématie a été précisée. Il est loisible de négliger, dans cette première phase du classement, ce perfectionnement postérieur, pour ne tenir compte que des formes neumatiques elles-mêmes. — On pourrait en dire autant des manuscrits hébraïques avec points-voyelles dont le fonds ancien devrait être étudié tout d'abord en faisant abstraction des points-voyelles ajoutés postérieurement.

l'aspect de leçons bonnes et de leçons mauvaises, mais seulement sous celui de leçons différentes, aptes à renseigner sur le degré d'affinité des manuscrits entre eux (1).

Nous avons ici le type de la critique pure à laquelle tout éditeur devrait s'astreindre, et qu'il devrait pousser jusqu'à ce qu'elle ait rendu tout ce qu'on est légitimement en droit d'en attendre. Ensuite, et ensuite seulement, il y aurait lieu de faire appel, dans la mesure où la critique pure se serait montrée déficiente, à d'autres arguments, très utiles sans doute, mais qui ont beaucoup plus la valeur d'un complément d'information que celle d'une base critique proprement dite.

## LA CRITIQUE DES TRADITIONS A TÉMOINS MULTIPLES.

La plupart du temps un éditeur se trouve en face d'un petit nombre de manuscrits, seuls témoins connus qui soient parvenus jusqu'à nous; la recherche des relations réciproques entre ces divers témoins est alors en général peu compliquée, et le canon se dégage aisément qui doit présider à l'établissement de l'édition critique. Vu le petit nombre des témoins, il sera facile d'indiquer dans l'apparatus toutes les variantes des manuscrits; et l'on aura ainsi sous les yeux, condensée, toute la tradition écrite connue relative au texte restitué.

Il en va différemment s'il s'agit d'une œuvre à témoins très nombreux; il n'est pas nécessaire alors d'avoir recueilli tous les représentants connus pour se rendre compte que l'on perd déjà pied, submergé par l'abondance des documents. Trop de lumière éblouit. Comment se reconnaître dans une telle masse de témoignages? Auxquels s'en remettre? Comment juger objectivement de la valeur de chacun d'eux et préciser leurs degrés de dépendance mutuelle?

Du point de vue de la restitution critique, le problème n'est pas moins complexe. Nous avons là des faits, des faits objectifs, des témoins qui demandent à être entendus, et dont nous n'avons pas le droit, a priori, de discuter le témoignage : il faut prendre celui-ci tel qu'il est, dans toute son objectivité et son intégralité, rien n'autorisant à retenir tel document et à négliger volontairement tel autre, pas même l'argument d'ancienneté qui, on le sait, est loin d'être un critérium infaillible de supériorité (2).

(1) Nous avons été heureux de retrouver cette notion capitale de formes différentes du texte, opposée à celle de bonnes et de mauvaises leçons, développée par Dom Quentin en matière de critique littéraire. Cf. *Mémoire sur l'Etablissement du texte de la Vulgate (Collectanea Biblica Latina Vol. VI)*, 1922, p. 216 et *Essais de critique textuelle (Ecdotique)* Paris, Picard, 1926, p. 65. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir fait saisir l'importance de cette notion — absolument indispensable pour nous — dans le domaine de la critique littéraire courante, où les éditeurs, souvent trop prompts à déclarer fautives des leçons qui ne leur paraissent pas devoir figurer dans l'original, en viennent, dans bien des cas, à baser leur critique sur un fondement très fragile pour ne pas dire sur un cercle vicieux.

(2) On sait aujourd'hui que même les papyrus, antérieurs cependant de tant de siècles à nos plus anciens manuscrits, ne donnent pas un texte sensiblement meilleur que ceux-ci; le contraire se constate dans bien des cas. « Les papyrus donnent parfois, sans doute, de bonnes leçons nouvelles, mais beaucoup de

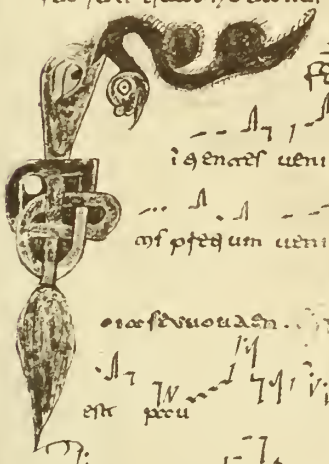

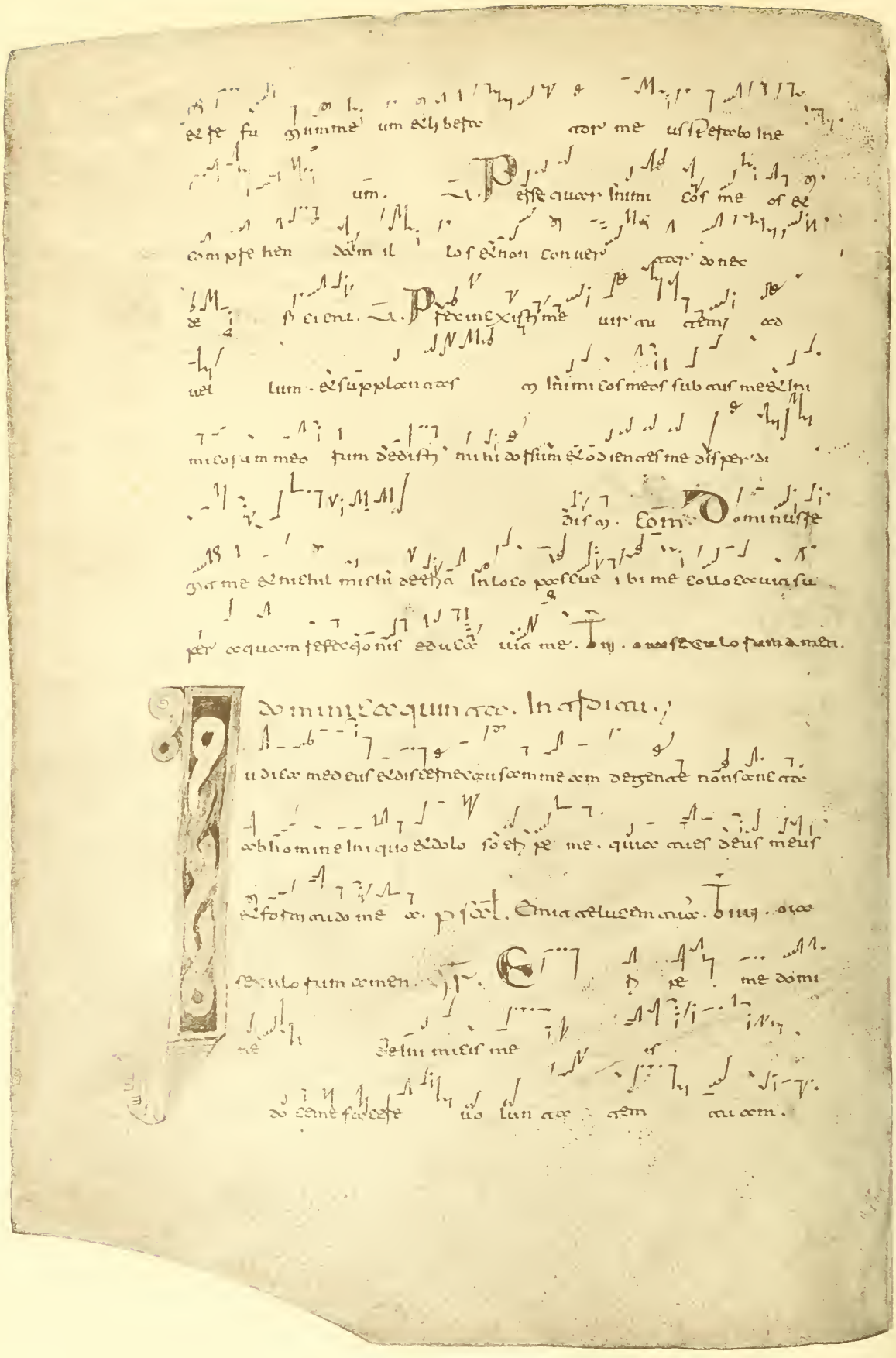

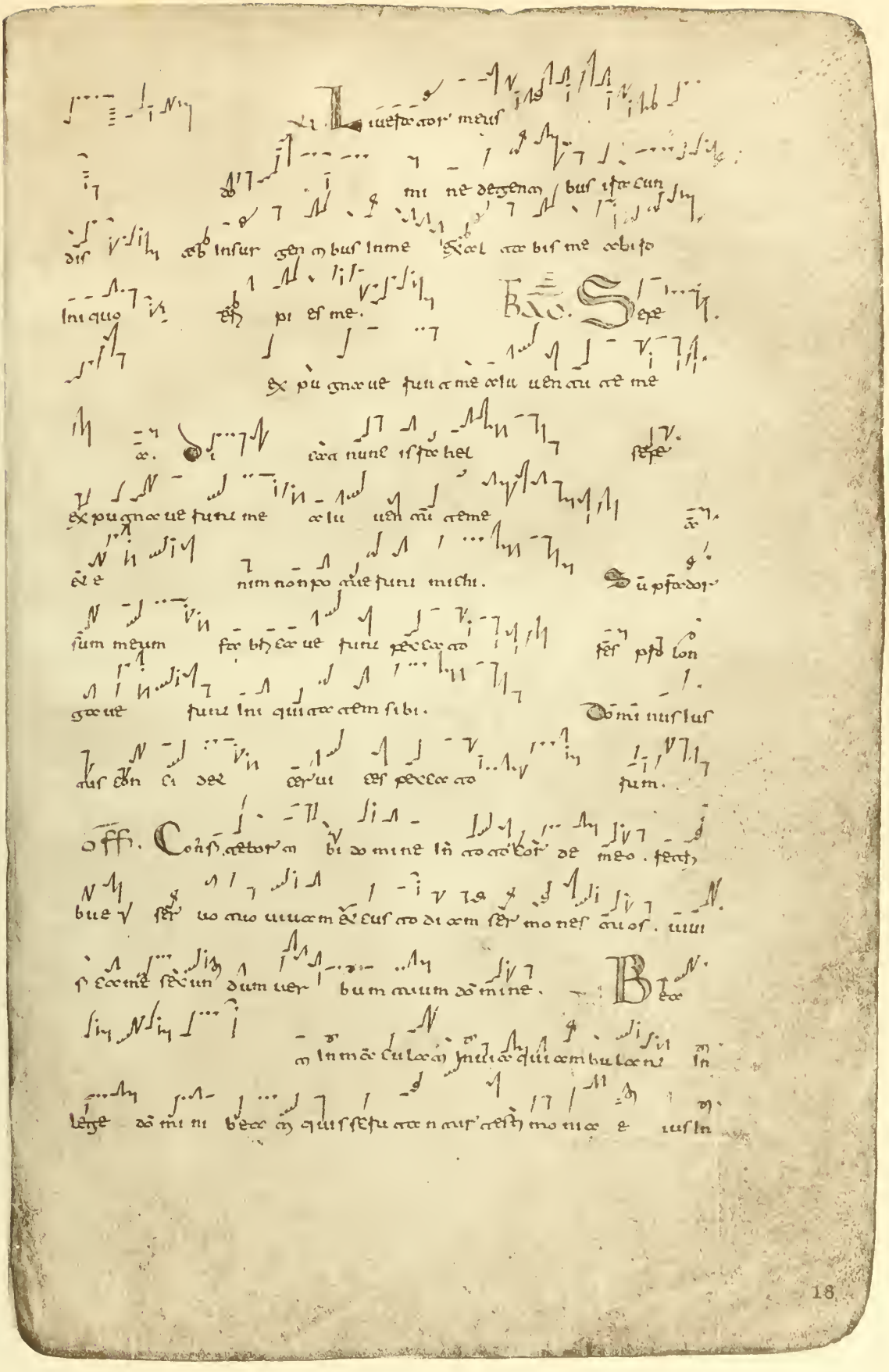

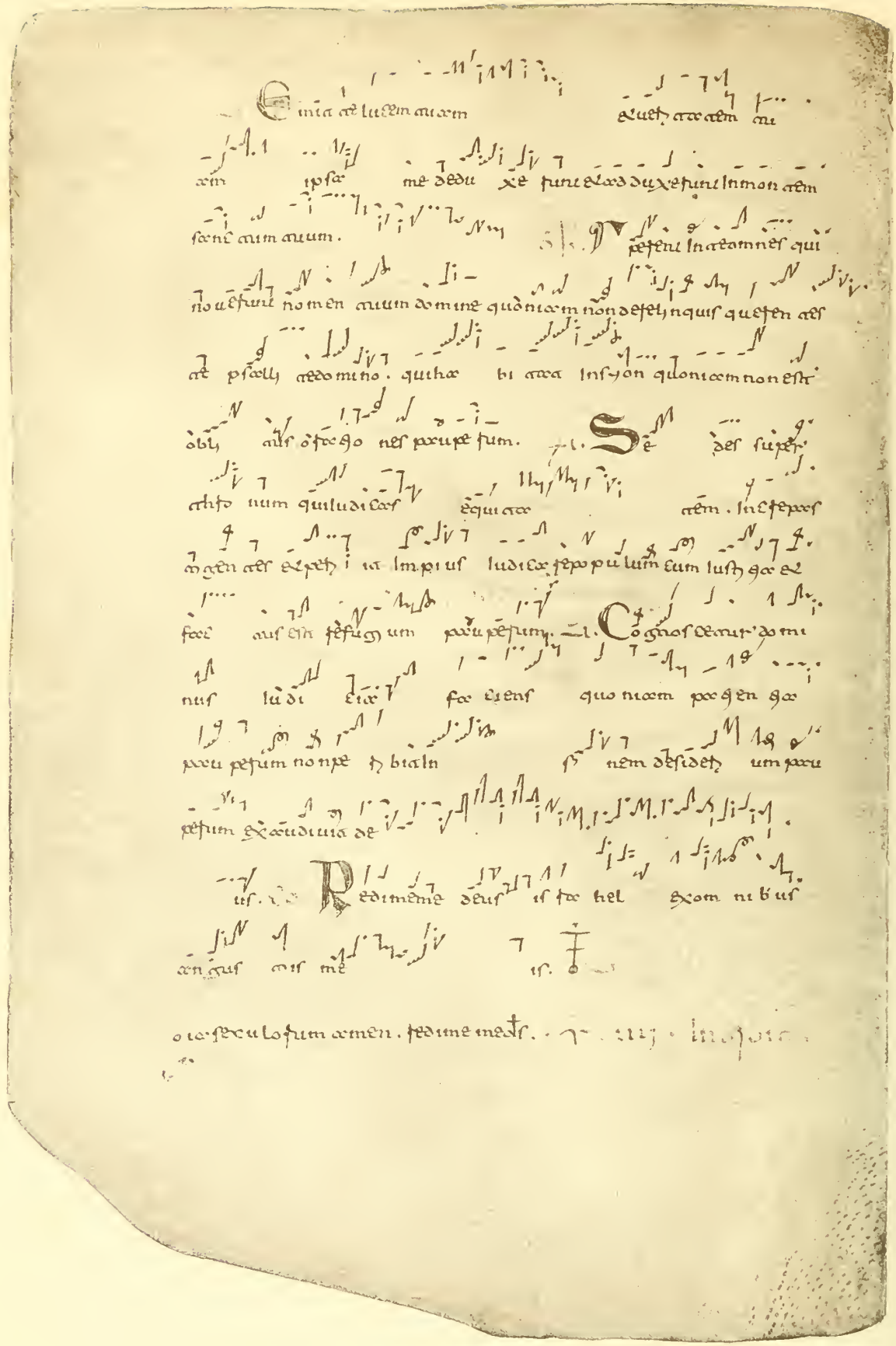

Par ailleurs, la méthode qui consiste à faire appel, en toutes circonstances, au témoignage de plusieurs centaines de manuscrits, est manifestement impraticable.

On est donc réduit à cette alternative : utiliser toutes les sources, et c'est un travail sans fin; ou bien faire un choix, et la question se pose alors de savoir sur quelle base ce choix s'opérera.

Au premier abord, la méthode qui semble offrir le maximum de garanties, c'est celle qui interroge indistinctement toute la tradition. Ainsi tous les témoins sont entendus et le facteur subjectif semble pratiquement éliminé.

Se trouve-t-on en présence de plusieurs leçons attestées chacune par un certain nombre de manuscrits? il suffit, pour déterminer la leçon critique de se rendre compte de quel côté penche le témoignage de la majorité. Le rôle de l'éditeur est par conséquent purement passif: il se borne à constater l'existence d'une majorité et à enregistrer la version qu'elle impose.

Sous les apparences d'une objectivité scrupuleuse, il n'y a là qu'une absence de méthode. Suivre un tel procédé, c'est poser en principe qu'*un témoignage en vaut un autre* et que, par conséquent, *tous les manuscrits se valent*. Non certes, tous les manuscrits ne se valent pas; et il suffit de réfléchir un instant pour comprendre l'inanité de ce postulat qu'inconsciemment l'on admet, quand on en vient à additionner des données aussi diverses tant par la date que par l'origine.

Qu'on veuille bien, d'ailleurs, juger du principe par ses conséquences. Voici deux manuscrits dont, a priori, le témoignage est affecté du même coefficient 1. Dans chacune des statistiques relatives aux diverses variantes, la leçon fournie par chacun d'eux comptera donc pour une unité. Mais supposons que, parmi les copies fidèles faites sur ces deux manuscrits, nous en possédions dix du premier et aucune de l'autre; comme le principe de l'égalité des témoignages vaut pour chacun de ces manuscrits, la première des deux leçons jouira au total du coefficient 11, tandis que la seconde comptera toujours pour une simple unité. On en arrive à cette conclusion bien inattendue : *un manuscrit est d'autant meilleur qu'il a été plus souvent copié;* ou mieux encore : *le témoignage d'un manuscrit est d'autant plus important que nous en possédons plus de copies*. On voit tout l'arbitraire de ce nouveau postulat, qui, découlant directement du premier, se trouve cependant en contradiction formelle avec lui.

Les divers manuscrits ne sauraient donc en aucune façon être assimilés les uns aux autres quant à l'autorité de leur témoignage qui peut s'échelonner sur toute la gamme des valeurs : du mauvais au médiocre, au bon, et au très bon; et c'est une grave erreur de soumettre les variantes à ces sortes de calcul; car les témoignages ne doivent pas tant se compter que se peser.

Mais comment connaître ce poids dont chaque témoignage doit peser dans la balance de la critique? En d'autres termes, quels sont les critères de la valeur d'un

corruptions graves remontent à l'antiquité, et les papyrus sont souvent en faute là où les manuscrits du Moyen-Age sont corrects. Il y a des papyrus très inférieurs, dans leur ensemble, aux manuscrits médiévaux correspondants et l'ancienneté n'est pas une garantie d'excellence ». P. Collomp, *La critique des textes* (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg. 1931) p. 83.

manuscrit? Ces critères peuvent se ramener à deux : l'un extrinsèque, l'autre intrinsèque.

Chaque manuscrit n'est pas, dans l'ensemble de la tradition, un isolé. Il n'est le plus souvent que la copie d'un autre manuscrit dont il reproduit plus ou moins la physionomie particulière : son autorité dépend donc avant tout de son ascendant direct. Si cette copie a été fidèle, sa valeur est précisément celle de son modèle. Mais en général le scribe aura apporté deci delà, volontairement ou par inattention, certaines modifications qui ne permettront pas d'assimiler rigoureusement la copie au modèle : c'est dans ce nouveau degré d'altération de la tradition que consiste le facteur intrinsèque de la valeur propre de cette copie relativement à son modèle. Elle lui est d'ordinaire inférieure, encore que, dans certains cas exceptionnels, le scribe ait pu utiliser un manuscrit meilleur pour corriger certaines des fautes de son modèle.

Tels sont donc les deux facteurs dont la connaissance permettrait de porter sur la valeur d'un manuscrit un jugement fondé : Quels sont ses ascendants directs? Dans quelle mesure la copie a-t-elle été fidèle?

On est ainsi progressivement amené à ne plus considérer chaque témoignage pour lui-même, mais à voir dans les manuscrits les témoins multiples d'une tradition unique dont ils sont les anneaux, liés entre eux d'une façon très certaine quoique plus ou moins évidente.

Une restitution critique ne saurait donc être abordée « ex abrupto »; pour être logique, elle doit être précédée de la recherche du lien de dépendance de ces témoins isolés et de leur intégration dans un tout qui synthétise la tradition entière. Ce travail terminé, on pourra schématiser, sous la forme d'un arbre généalogique, les résultats de l'enquête : ce qui permettra d'embrasser d'un seul regard toute la tradition, à la fois dans son unité et sa multiplicité; et c'est alors seulement qu'établi sur cette base solide, on sera en mesure d'entreprendre une édition vraiment critique.

Une telle méthode, on le voit, repose sur toute la tradition; de parti pris elle n'élimine aucun témoin, mais elle cherche à situer chacun d'eux à la place qui lui revient dans l'ensemble, pour aboutir à l'utilisation rationnelle des témoignages. Deux variantes sont-elles en conflit? un simple coup d'œil suffira pour reconnaître la leçon authentique, la mauvaise leçon apparaissant telle, le manuscrit fautif eût-il donné naissance à des centaines de copies où cette altération se sera transmise à la manière d'une tare héréditaire.

La première étape consiste donc à reconstituer schématiquement la tradition toute entière sous la forme d'un arbre généalogique. Selon quelle méthode cette reconstitution pourra-t-elle s'opérer?

Quand on étudie une tradition de ce genre, on s'aperçoit bientôt que les manuscrits sont entre eux dans des rapports assez différents : depuis les manuscrits les plus sociables dont certains se ressemblent parfois comme des frères, jusqu'aux isolés qui semblent se suffire à eux-mêmes et repousser toute tentative de rapprochement.

Utiliser pour l'ébauche d'un classement ces témoins d'allure un peu singulière, ce serait compliquer à plaisir un problème assez ardu déjà par lui-même.

Un classement ne saurait être basé sur cet élément d'appréciation purement négatif qu'est la dissemblance : c'est avant tout sur les affinités réelles qu'il doit reposer. Ainsi donc, dans la première phase de la reconstitution, les témoins isolés devront être laissés de côté, chacun d'eux étant, au moins provisoirement, « testis unus, testis nullus ». Une fois la tradition rétablie dans son ensemble, il pourra être question de déterminer avec quelque certitude la place qui leur revient.

Pour atteindre ce résultat la seule méthode logique consiste à *aller du connu à l'inconnu*, ou simplement *du mieux connu au moins connu*.

Pour amorcer le classement il faut s'adresser aux manuscrits qui laissent entrevoir des affinités bien caractérisées. C'est donc tout d'abord sur les *groupes* que doit se porter l'attention : l'accord qui règne entre leurs membres n'est-il pas déjà quelque chose de cette unité que nous cherchons à retrouver entre tous les témoins de la tradition? unité partielle, sans doute, mais unité réelle, indice que nous sommes là en présence de fragments plus ou moins importants de cette grande chaîne que nous voudrions reconstituer. En réalisant, indépendamment les unes des autres, la série de ces reconstitutions partielles, nous amassons les matériaux les plus solides de la synthèse finale.

Pratiquement, la réalisation de ce plan se dessine donc de la façon suivante :

Première phase : reconnaissance des groupes homogènes;

Deuxième phase : classement indépendant de chacun de ces groupes;

Troisième phase : synthèse de ces groupes;

Quatrième phase : essai de rattachement des manuscrits indépendants à cette synthèse des groupes.

Sans nous étendre longuement sur l'application de ces principes ni sur les précisions d'ordre théorique que devrait comporter le développement de chaque phase, il faut du moins nous arrêter à quelques remarques.

La reconnaissance des groupes homogènes ne présente pas de grandes difficultés : elle peut être basée sur l'observation d'un canon de variantes rares, communes à plusieurs manuscrits : c'est le mode habituellement préconisé. Le procédé est à retenir; mais il faut bien avouer qu'il n'est pas entièrement efficace. S'il permet de reconnaître un certain nombre de groupes, il ne les atteint pas tous. L'expérience montre qu'un dépouillement des manuscrits sur un canon assez étendu de bonnes variantes, conduit à des groupements que n'aurait pas décelés le critère des variantes rares, si, dans les limites de l'enquête, les manuscrits en question n'en possèdent pas. Dans le second cas au contraire, c'est la loi des grands nombres qui joue, rapprochant les manuscrits qui se trouvent d'accord sur une quantité assez considérable de variantes communes. Les deux procédés se complètent d'ailleurs de façon très heureuse.

Une fois ces groupes homogènes isolés, on passera au classement individuel de chacun d'eux. Une méthode excellente sera alors l'application du procédé fort ingénieux

mis au point par Dom Quentin et qui consiste à comparer les manuscrits par groupes de trois (1).

Bien qu'en théorie l'ordre dans lequel ces classements partiels doivent être entrepris soit indifférent, il est préférable dans la pratique de respecter le principe de la méthode : *aller du mieux connu au moins connu*. On commencera donc par les groupes les plus homogènes, pour épuiser progressivement ceux qui le sont de moins en moins. Ainsi seront dégagés les éléments les plus fermes du classement d'ensemble.

Quelques chaînons isolés sont donc reconstitués. La question se pose ensuite de savoir quelle place chacun d'eux occupe dans l'ensemble de la tradition. C'est l'objet de la troisième phase du classement : comment ces fragments disjoints se raccordent-ils entre eux?

Il n'est pas très aisé de s'en rendre compte. Les affinités profondes entre manuscrits ayant été décelées et mises en œuvre dans les deux premières phases, les rapprochements que l'on tentera désormais ne pourront nécessairement donner que des conclusions d'une fermeté beaucoup moins absolue.

Aucune relation n'apparaît en effet entre ces différents groupes avec une évidence telle qu'on puisse espérer pousser plus loin la synthèse entrevue; des discontinuités se trahissent au contraire, qui rendent très problématiques les rapprochements que l'on pourrait tenter entre ces fragments d'une tradition dont l'unité ne fait cependant aucun doute : discontinuités très réelles et dont il faut presque toujours chercher la cause dans l'insuffisance de la documentation. Sans doute on pourrait donner des exemples d'altérations graves apportées dans une tradition par quelque scribe dont l'intervention active était parfaitement consciente et voulue : c'est là l'exception. En règle générale, l'expérience le montre, les scribes reproduisaient leur modèle avec une fidélité toute matérielle, souvent même inintelligente, et les altérations qu'ils introduisaient dans leurs copies étaient non pas des corrections volontaires, mais bien des fautes d'inattention. Autrement dit, le mode normal de transmission d'un texte, c'est la *tradition mécanique*. Aussi est-ce dans cette hypothèse qu'une tradition doit toujours être d'abord étudiée : c'est ce que, sans le dire, nous avons fait jusqu'ici.

Dans cette hypothèse de la tradition mécanique, en faisant abstraction par conséquent des cas d'altération systématique, on devrait pouvoir reconstituer toute la chaîne de la tradition anneau par anneau, sans aucune discontinuité; mais pour cela, il faudrait posséder tous ces anneaux. Or, quelque soin qu'on ait pu mettre à rechercher et à recueillir les documents, il est impossible que cette enquête ait permis d'atteindre la totalité des manuscrits; il manquera toujours au moins le nombre considérable de ceux qui ont disparu à jamais.

En fait il est excessivement rare que l'on possède deux manuscrits dont on puisse affirmer et démontrer que l'un est la copie directe de l'autre (2). Il n'est d'ailleurs pas

(1) Cf. *Mémoire*, p. 210; *Essais*, p. 74.

(2) Cette remarque vaut même à l'intérieur des groupes homogènes dont il a été question précédemment; de telle sorte que, tout en ayant la possibilité de reconnaître les affinités profondes qui existent entre deux

impossible de retrouver parfois l'enchaînement d'un certain nombre de manuscrits, malgré l'absence de quelques intermédiaires; mais il n'en va plus de la sorte quand ces lacunes atteignent des proportions trop considérables. En admettant même que les fautes commises aient été minimes d'une copie à l'autre, il est normal que, ces altérations de détail s'ajoutant les unes aux autres, on aboutisse à un état du texte sensiblement différent de celui d'un autre manuscrit dont il dérive cependant en ligne directe. Possible à suivre si l'on possédait quelques intermédiaires, l'évolution du texte n'est plus perceptible en l'absence de ceux-ci : l'insuffisance de la documentation se traduit en fin de compte par une unique déformation importante donnant l'impression d'une discontinuité qui n'existait pas en réalité entre les deux termes.

Parmi ces discontinuités apparentes, il en est qui présentent, pour la reconstitution d'une tradition, une gravité tout à fait exceptionnelle : celles qui portent sur la partie ancienne de la tradition.

## LES TRADITIONS ACÉPHALES

Au sens strict, une *tradition acéphale* serait une tradition dont l'original n'est pas parvenu jusqu'à nous. C'est dans un sens plus large que nous emploierons ici ce terme, entendant par là une tradition dont on ne possède ni l'original ni les copies directes faites sur cet original ou relativement proches de lui; c'est le cas de la *Vulgate,* dont les plus anciennes copies conservées sont postérieures de trois siècles à Saint Jérôme; trois siècles séparent aussi de Saint Grégoire les plus anciens manuscrits notés.

Il est aisé de se représenter le développement considérable qu'avaient déjà pu prendre des traditions de ce type pendant ces quelques siècles antérieurs à leurs plus anciens témoins connus.

A la réflexion, on ne s'étonne plus des difficultés auxquelles se heurte celui qui cherche à reconstituer dans leur entier ces arbres généalogiques dont on possède seulement quelques rameaux, mais dont le tronc et la naissance des branches maîtresses demeurent cachés. Le problème généalogique devient donc extrêmement ardu, pour ne pas dire insoluble, dès qu'on aborde les traditions acéphales.

Mais s'agit-il uniquement pour nous de retrouver cette généalogie pour la seule satisfaction d'avoir résolu un problème difficile? Si cette reconstitution généalogique nous a paru s'imposer, c'est qu'elle se présentait comme un moyen très sûr, le seul rationnel, pour rétablir un texte aussi voisin que possible de l'original. Par cette méthode la restitution devait s'opérer d'une manière vraiment logique, et comme automatique.

manuscrits, il sera souvent impossible de fixer leur degré réel de parenté. Aussi bien cette connaissance n'est-elle pas indispensable, le point important étant bien plutôt de dégager les lignes maîtresses de la tradition que de se perdre dans des détails d'un intérêt tout secondaire.

*La reconstitution du texte,* voilà donc le but. Le moyen employé se montre, sinon imparfait, du moins imparfaitement maniable. La question qui se pose maintenant est de savoir comment suppléer à la méthode généalogique, dans la mesure où elle se montre déficiente en son application stricte.

La chose n'est pas impossible si l'on veut bien tenir compte de quelques remarques.

Nous avons donc reconnu et classé un certain nombre de familles de manuscrits entre lesquelles les rapports apparaissent assez lointains : chacune d'elles affecte une allure relativement indépendante.

Or nous disons que, si ces familles sont bien indépendantes l'une de l'autre, elles constituent autant de branches maîtresses de la tradition — ou leur prolongement — et que dans ce cas, la règle s'impose qui doit procéder à la restitution critique du texte : c'est tout simplement le critérium de la majorité.

Cette affirmation peut sembler une gageure. Comment, arrivé à cette phase du classement, peut-on présenter comme acceptable ce critérium de la majorité, alors qu'on en a précédemment reconnu toute l'inconséquence? Il ne s'agit pourtant pas ici d'un expédient qu'on serait réduit à appliquer, en l'absence de tout autre critérium objectif.

Nous avons dit, il est vrai, qu'il fallait absolument rejeter la méthode du suffrage universel, si par là on entendait un appel à la majorité portant indistinctement sur toute la tradition manuscrite. De cette affirmation il n'y a rien à retrancher. Il convient cependant de reconnaître que sous cette forme grossière il y a une idée juste; mais on en use sans discernement.

Considérons en effet un texte dont plusieurs copies ont été faites indépendamment les unes des autres. Chacun des scribes aura par inattention introduit dans sa copie quelques fautes, l'un ici, l'autre là : en cela il n'y a rien que de très normal. Ce qui par contre serait tout-à-fait surprenant, c'est que deux copistes aient fait précisément au même endroit la même faute; non que cette rencontre ne puisse se produire : une même difficulté de lecture aura pu provoquer ce phénomène, anormal en soi; mais il serait invraisemblable que cette rencontre ait pu être habituelle, ou même fréquente, chez deux scribes indépendants l'un de l'autre.

Dès lors, en admettant que l'on possède ces copies directes de l'original, indépendantes entre elles, la restitution du texte primitif sera un jeu; il suffira de comparer les leçons de toutes ces copies : les leçons fautives se trahiront immédiatement par leur caractère singulier ou rare, tandis que la leçon authentique ralliera nécessairement autour d'elle l'ensemble des manuscrits.

Il n'y a en tout cela rien que de très logique; à une condition toutefois, c'est que l'on raisonne sur des copies *indépendantes* les unes des autres. C'est le tort de la méthode du suffrage universel d'oublier cette condition capitale, faute de quoi le critérium de majorité n'a plus aucune portée.

Cette remarque est de la plus haute importance pour la critique des textes transmis par une tradition acéphale. Si en effet d'une tradition manuscrite on a conservé soit l'original soit une copie relativement proche, il est normal que l'application de la méthode qui a été esquissée conduise tout naturellement à mettre en évidence ce manuscrit important et à grouper d'une manière certaine autour de lui l'ensemble de la tradition postérieure. L'arbre généalogique sera restitué sans solution de continuité.

Dans le cas d'une tradition acéphale, les choses ne vont pas aussi simplement.

Considérons en effet la tradition représentée par la figure 1. Une centaine de manuscrits la composent, dont soixante environ antérieurs aux plus anciennes copies conservées; la ligne brisée marque le début de la période historique (1).

De cette tradition on ne possède que douze témoins : les manuscrits B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, qui tous dérivent de l'original O. Pour respecter le cas où les manuscrits conservés ne se rattachent pas tous directement à l'original, nous les avons fait dériver d'un certain manuscrit A, *archétype* de la tradition. Cet archétype est supposé ici une copie directe de l'original, mais il va de soi que plusieurs intermédiaires pourraient séparer l'un de l'autre. Dans certains cas, au contraire, l'archétype n'est autre que l'original lui-même.

C'est à la reconstitution de cet archétype, il faut bien le remarquer, que tend et que peut tendre seulement la méthode généalogique. Il ne lui appartient pas de déceler les altérations de l'original que pouvait déjà contenir l'archétype : son seul but est de restituer fidèlement le texte de celui-ci, le plus voisin de l'original qu'il soit possible d'atteindre par une *méthode* strictement objective (2).

Pour reconstituer cet archétype, nous disposons donc de douze manuscrits, qui se groupent en trois familles, commandées respectivement par trois copies indépendantes V, Y, Z, faites sur l'archétype A.

Notons que cette distinction entre archétype et original vaut non seulement pour l'ensemble de la tradition, mais encore pour chacun des groupes indépendants : ainsi les deux derniers groupes dépendent directement de deux manuscrits Y et Z, copies immédiates

(1) Tel qu'il est, ce schéma peut sembler très chargé. Si l'on veut bien remarquer cependant que la tradition représentée suppose au total l'existence d'une soixantaine de manuscrits antérieurs aux plus anciens témoins connus, on jugera qu'il ne donne qu'une idée bien faible du développement d'une tradition aussi importante que la tradition grégorienne : sans aucun doute c'est par plusieurs centaines que l'on devrait évaluer l'ensemble des copies successives des manuscrits originaux exécutées durant ces trois premiers siècles au cours desquels l'œuvre se répandit. C'est donc, malgré les apparences, sur un cas miniature que l'on raisonne ici : il fallait le figurer avec ce minimum de complexité pour se faire une idée plus exacte de la manière dont les choses se présentent dans la réalité.

Il était d'ailleurs inutile de développer démesurément ce schéma dans sa partie inférieure; aussi nous sommes-nous borné à représenter seulement la partie la plus ancienne de la période historique : un siècle environ si l'on évalue à trois siècles la période antérieure.

(2) Ensuite il pourra être légitime de se demander si telle leçon de l'archétype est bien admissible dans l'original; mais ce sera là, comme on l'a très justement remarqué, de la *critique d'original*, et nous sommes toujours actuellement dans la *critique d'archétype*, celle-ci étant ordonnée à celle-là et destinée à en fournir la base la plus solide.

de l'archétype; le premier par contre ne se rattache à la copie V que par l'intermédiaire d'un autre manuscrit X : c'est ce manuscrit qui est ici archétype de groupe.

Cette notion d'archétype n'est pas moins importante dans le groupe que dans l'ensemble de la tradition : la négliger dans l'un ou l'autre cas conduirait pratiquement à des erreurs du même ordre.

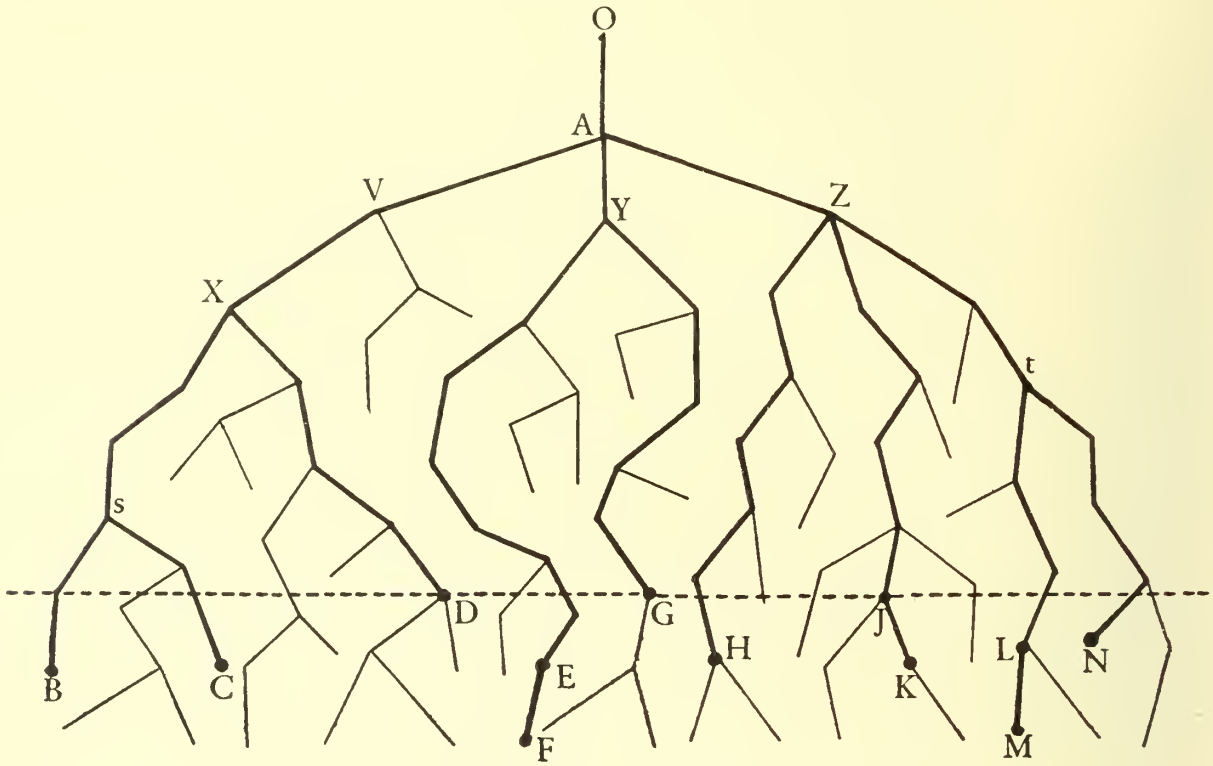


*Fig. 1.*

Nous n'insisterons pas sur la reconnaissance des groupes homogènes : B C D, E F, J K, L M N, qui s'opérera, comme il a été dit, par l'étude comparée des manuscrits pris deux à deux, non plus que sur leur classement. Ce qui nous intéresse actuellement, c'est la question de l'indépendance mutuelle de ces groupes ainsi que des manuscrits isolés; mais la vérification n'en est pas toujours très facile.

Pour retrouver l'ancêtre commun de deux familles de manuscrits, il faut en effet remonter parfois très haut. Chacune des deux familles ayant évolué pour son compte et pris à la longue un caractère particulier de plus en plus marqué, il n'y a rien d'étonnant à ce que les représentants postérieurs qui nous en ont été conservés apparaissent indépendants les uns des autres : en fait ils le sont bien; mais à quel degré? La seule indépendance qui soit en jeu, c'est celle qui consiste, pour deux manuscrits ou groupes de manuscrits, à n'avoir pas d'ancêtre commun plus proche que l'archétype lui-même. Or c'est à un moment quelconque de son évolution qu'une branche de la tradition peut donner naissance à plusieurs rameaux distincts. Ceux qui nous intéressent ici, ce sont uniquement ceux qui se divisent à partir de l'archétype, c'est à dire au sommet de la tradition conservée.

Parmi les groupes identifiés il en est sans doute qui répondent à cette condition d'avoir l'archétype pour ancêtre commun le plus proche; mais toute la question est précisément de savoir quels sont ces groupes réellement indépendants et quels sont ceux qui, admettant un ancêtre commun moins éloigné que l'archétype, ne sont indépendants qu'en apparence, et se ramènent en fait à un seul groupe.

Deux manuscrits ou groupes de manuscrits ne sont donc indépendants, au sens strict où nous entendons ce terme, que si, pour aller de l'un à l'autre, on doit nécessairement passer par l'archétype. La tradition supposée connue, nous voyons bien, par exemple, que le groupe J K et le groupe L M N dépendent d'un même manuscrit Z qui n'est pas l'archétype; mais cela n'apparaîtra pas aussitôt avec la même évidence, si, dans l'ignorance où l'on est des relations exactes qui existent entre ces manuscrits, on en est encore à les rechercher : deux groupes pourront alors apparaître indépendants dont l'ancêtre commun, bien qu'assez éloigné, n'est cependant pas l'archétype lui-même. Une analyse minutieuse sera donc nécessaire pour être à même de décider si un groupe donné est bien indépendant de tout le reste de la tradition.

Il faut en dire autant des manuscrits isolés; le problème se pose pour eux de la même manière que pour les groupes : le manuscrit H, par exemple, qui dérive, comme les deux groupes dont nous venons de parler, du manuscrit Z; ou encore le manuscrit G qui, comme le groupe E F, dérive du manuscrit Y.

Les témoins conservés d'un même groupe peuvent parfois se trouver si éloignés qu'il soit très difficile de juger de leur parenté réelle. A supposer qu'on ne reconnaisse pas la dépendance entre le manuscrit G et le groupe E F, on serait conduit à en faire deux groupes indépendants, et par suite à admettre que l'archétype A a donné naissance à quatre branches. Il faut donc éviter toute erreur dans l'appréciation de cette indépendance des manuscrits ou des groupes de manuscrits, sous peine de fausser le classement et par suite la restitution du texte.

Heureusement ici encore la méthode de comparaison des manuscrits par groupes de trois garde toute sa valeur. Elle consiste, on le sait, à étudier les concordances de deux d'entre eux contre le troisième : elle est donc pleinement efficace pour découvrir les intermédaires. Dans ces groupes de trois manuscrits, on aura reconnu l'intermédiaire entre les deux autres, lorsqu'on aura trouvé un manuscrit contre lequel les deux autres ne sont jamais d'accord. Cette méthode n'implique donc pour son application aucune condition de similitude ou de dissemblance entre les termes de comparaison. Les groupes étudiés pourront comprendre indifféremment des manuscrits voisins ou très éloignés : son efficacité sera la même. Il suffira par suite de l'appliquer aux manuscrits ou aux groupes dont un premier examen aura fait pressentir l'indépendance.

## LA RECONSTITUTION CRITIQUE DE L'ARCHÉTYPE.

Retrouver un texte qui s'écarte le moins possible de l'original, tel est donc le but que nous nous étions proposé. A cet effet le classement des documents connus s'imposait, classement qui devait aboutir à la construction du schéma représentatif de toute la tradition manuscrite parvenue jusqu'à nous. Si le classement de ces manuscrits connus a été conduit avec toute la précision voulue, leurs relations mutuelles seront résumées dans le schéma *(fig. 2)*.

En possession de ce précieux instrument, la restitution critique du texte ne présente plus de difficultés, et la règle qui doit présider à son rétablissement est simple à formuler : *la leçon critique est obtenue en appliquant le critère de la majorité aux archétypes de groupe*.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici dispense de s'étendre longuement sur la justification de cette règle : elle repose simplement sur cette notion très importante de probabilité entendue comme nous l'avons déjà précisé : il n'est pas probable, il n'est pas vraisemblable que deux copistes indépendants l'un de l'autre aient pu, d'une manière habituelle, commettre les mêmes fautes aux mêmes endroits en copiant le même modèle. Dès lors, si l'on connaît de l'archétype plusieurs copies indépendantes, il suffira de comparer leurs témoignages : les leçons fautives se trahiront d'elles-mêmes par leur caractère de rareté, souvent même d'isolement; au contraire la leçon authentique ralliera autour d'elle l'ensemble de ces copies indépendantes.

La reconstitution du texte de l'archétype se présente donc comme une opération à deux degrés :

1° restitution critique de chacun des archétypes de groupe.

2° restitution de l'archétype de toute la tradition à partir de ces archétypes de groupe.

On peut admettre que d'ordinaire il faudra reconstituer chacun des archétypes de groupe au moyen des manuscrits qui en dérivent : le schéma indique quels manuscrits il y aura lieu d'utiliser à cet effet, les règles de critique étant celles-là mêmes que nous venons d'indiquer pour l'archétype d'ensemble. Pour l'archétype Z, par exemple, quatre manuscrits suffiront : H, J, L et N; on comparera leurs témoignages en tenant compte de ce fait que L et N dérivent d'un même manuscrit t, tandis que H et J sont indépendants l'un de l'autre ainsi que de t (1).

(1) Nous avons désigné par des lettres minuscules, s et t, des manuscrits que l'on ne connaît pas, mais dont l'existence doit être postulée pour permettre une construction exacte du schéma à partir des faits observés dans les manuscrits connus.

Il est important de remarquer que, au moins dans le cas des traditions acéphales, cette reconstitution des archétypes de groupe s'impose comme normale. Il est très rare, en effet, que l'un des manuscrits conservés puisse être utilisé directement pour la reconstitution de l'archétype. Au moment où s'ouvre pour les traditions de ce genre la période historique, elles se trouvent déjà si ramifiées, leur faisceau si étalé, qu'il est absolument indispensable de grouper ces manuscrits en familles comme nous l'avons fait. Aucun des manuscrits conservés n'est apte en général à tenir lieu de tout le groupe auquel il appartient; et cela pour une raison bien simple : pour qu'il pût en être ainsi, il faudrait que tout le groupe

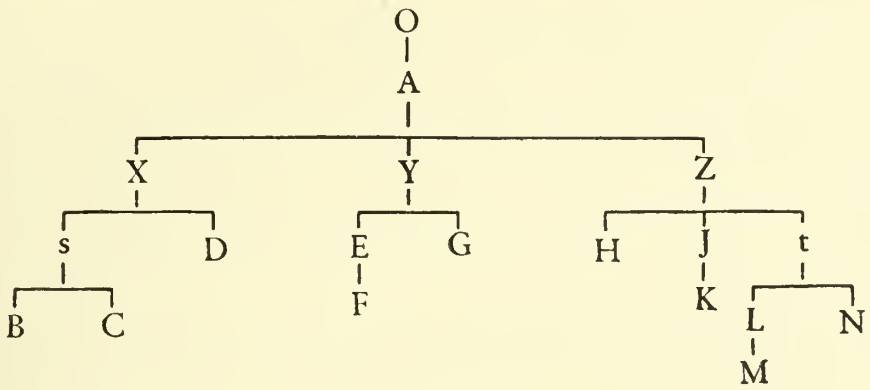


*Fig. 2*

en question dérivât de lui, autrement dit qu'il fût archétype de groupe, ce qui précisément est un cas exceptionnel. C'est ainsi qu'il serait absolument inexact, après avoir reconnu le groupe H J K L M N, de s'en tenir, pour la reconstitution de l'archétype, au seul témoignage du manuscrit J, sous prétexte qu'il est le plus ancien ou apparaît le meilleur de son groupe. Le schéma montre bien que, en possession de ce manuscrit J, il est inutile de recourir habituellement au témoignage du manuscrit K, qui en est une copie directe; mais il montre aussi que le fait de posséder le manuscrit J ne saurait dispenser, quelle qu'en soit la valeur, de faire appel au témoignage des autres manuscrits du groupe, au moins d'un certain nombre d'entre eux. En l'espèce, pour la reconstitution de l'archétype Z, les manuscrits H, L et N devraient être aussi entendus; par contre le manuscrit M pourrait être laissé habituellement de côté, puisqu'il n'est qu'une copie directe de L.

C'est ici tout simplement l'application aux groupes des principes qui valent pour l'ensemble de la tradition. Il pourra même arriver qu'on ait à les appliquer, dans les groupes importants, à quelques sous-groupes; c'est ainsi que nous avons été amenés, dans le cas étudié, à postuler l'existence de deux manuscrits s et t, qui sont en somme des archétypes de sous-groupes, à reconstituer s'il était nécessaire, avant de restituer les archétypes de groupe. Un schéma plus développé montrerait que parfois cette synthèse à deux degrés est insuffisante; il y aurait alors lieu de prévoir un troisième degré, au moins pour les cas difficiles.

Par contre il est possible que l'on possède l'archétype de l'un ou l'autre des groupes indépendants que l'on a identifiés. C'est ce qui arriverait si d'une famille on ne possédait qu'un seul représentant : ce manuscrit serait évidemment son propre archétype de groupe. Plus généralement on pourra être amené à constater que dans un groupe tous les manuscrits conservés dépendent de l'un d'entre eux : à supposer, par exemple, que le manuscrit G soit perdu, le groupe Y se trouverait réduit à deux manuscrits dont l'un, F, est la copie de l'autre, E. Il est clair que, dans l'étude comparative qui devra fournir la leçon de l'archétype, le manuscrit E devra seul être consulté, puisqu'il est l'un des archétypes de groupe.

Il se peut que, dans l'étude d'une tradition particulière, cette circonstance heureuse se présente pour l'un des groupes, ou même pour plusieurs d'entre eux; mais il faut bien maintenir que, dans les traditions acéphales, ce sont là des cas tout à fait exceptionnels. De ce qu'un manuscrit est, dans l'ensemble, d'une bonne tenue, on ne doit pas se croire autorisé à donner en toutes circonstances la préférence à son témoignage, et cela pas plus dans l'ordre du groupe que dans celui de la tradition tout entière.

Il serait donc foncièrement inexact de croire — l'analyse que nous avons tentée, l'a suffisamment montré — que, pour restituer un texte, il suffit d'établir un classement des manuscrits selon l'échelle des valeurs qui va du mauvais au médiocre, au bon et au très bon, prétendant bien n'utiliser que les meilleurs pour la restitution critique. La notion de *bon* manuscrit est une notion trop vague pour qu'on puisse se permettre d'en agir de la sorte. C'est seulement à la lumière de la méthode critique qu'on pourra apprécier si tel manuscrit mérite réellement cette qualification ; sa valeur se trahira par ce fait qu'on sera habituellement conduit, en appliquant la méthode, à adopter comme leçon critique celle de ce manuscrit. Mais quelle qu'en soit la tenue habituelle, ce témoin demeure faillible; aussi n'est-on autorisé en aucun cas à se contenter de son témoignage en négligeant systématiquement celui des manuscrits qui dans l'ensemble sont moins fidèles. Cette idée d'un classement *linéaire* des manuscrits est radicalement fausse : il faut consentir à voir les choses sous leur aspect véritable, dans toute la complexité des ramifications parfois nombreuses d'un arbre généalogique.

On parle souvent aussi, en matière de critique textuelle, d'éclectisme. Si l'on entend par là une critique de goût, basée sur une appréciation toute subjective de la leçon qu'on suppose avoir été celle de l'original, il est bien évident que l'éclectisme doit être rejeté comme aboutissant fatalement à des résultats de pure fantaisie. Mais si par éclectisme on entend une utilisation rationnelle de tous les matériaux qui peuvent apporter des éléments de solution, on ne peut plus dire qu'on ait là une critique fantaisiste. L'exposé de la méthode généalogique et de l'utilisation du schéma montre clairement dans quel sens la critique doit être *éclectique*.

Il est intéressant de le remarquer, l'application de la méthode qui vient d'être esquissée comporte sa propre justification. En effet, le schéma a été construit à partir d'un certain canon de variantes sur lequel ont été dépouillés tous les manuscrits étudiés; si ce schéma a été bien établi, les leçons de l'archétype seront faciles à retrouver et leurs corruptions successives à expliquer, au moins pour les variantes en question. Mais là ne se borne pas son rôle. Ce sondage doit fournir le moyen de restituer tout l'ensemble du texte; et c'est ici qu'une vérification de l'exactitude du schéma est possible. Qu'il explique les variantes du canon adopté, il n'y a rien d'étonnant à cela : c'est sur elles qu'il a été construit. Pour juger de sa valeur, il sera nécessaire d'observer comment il se comporte vis à vis des variantes étrangères à ce canon. La restitution du texte fournira les éléments nécessaires pour le mettre à l'épreuve. Il y aura donc lieu de noter, au fur et à mesure qu'elles se présenteront, les anomalies que l'on pourrait constater, et de se rendre compte si, au moyen de ce nouveau faisceau d'observations, il n'y a pas lieu de perfectionner le schéma.

Il serait donc tout a fait téméraire de considérer comme définitif le schéma auquel aura conduit l'étude du canon de classement, si étendu qu'on le suppose : cinquante ou même cent variantes ne sauraient suffire à classer plusieurs centaines de manuscrits. C'est au moins prudence de considérer celui-ci comme une première approximation, susceptible d'amendement.

En somme, un choix de variantes mène à la construction du schéma;
le schéma est à la base de la reconstitution du texte;
la reconstitution du texte sert enfin à éprouver la valeur du schéma et au besoin à le rectifier.

***

Nous avons étudié jusqu'ici le classement des représentants d'une tradition écrite acéphale à témoins nombreux et envisagé la critique sous la forme où le problème se trouve posé par la tradition grégorienne. La question devait être résolue d'abord du point de vue *purement neumatique;* il resterait à le traiter du point de vue *mélodique.*

La solution en est désormais bien simplifiée.

Nous avons en effet, on s'en souvient, insisté sur ce fait que les manuscrits diastématiques devaient eux aussi être compris dans le classement neumatique. Ils figurent donc chacun à sa place sur le schéma où il doit être possible de suivre, au même titre que l'évolution neumatique, l'évolution mélodique qui dans la réalité en était inséparable, bien que non codifiée dans les plus anciens manuscrits.

Arrivé à ce stade de la restitution mélodique, on comprend mieux peut-être l'importance que nous avons donnée aux archétypes de groupe. C'est qu'en effet, même dans le cas où tel de ces archétypes est un manuscrit que l'on possède, il est normal que ce manuscrit soit l'un des plus anciens du groupe auquel il appartient, et par conséquent soit

d'ordinaire un manuscrit non diastématique. Or, comme dans la restitution neumatique, ce manuscrit doit, dans la restitution mélodique, tenir la place de tous ses descendants; mais ceci n'est possible que si sa mélodie est fixée; et comme elle ne l'est pas dans le manuscrit lui-même, elle doit être rétablie. Il faut donc encore, même dans ce cas favorable, en revenir à la notion d'archétype de groupe.

Bref, ce n'est pas seulement sous forme neumatique que doivent être restitués les archétypes de groupe, c'est encore sous forme mélodique. La règle de cette reconstitution sera exactement la même dans la seconde phase que dans la première : elle s'opérera par l'intermédiaire des archétypes de groupe.

* * *

En résumé, l'analyse de la tradition grégorienne a permis de mettre en évidence l'aspect particulier sous lequel le problème grégorien se présente à la critique. Il s'agit bien, c'est vrai, de critique *musicale;* mais au fond il est bien des points de vue qui lui sont communs avec la critique littéraire sous la forme où elle se présente d'habitude.

La tradition grégorienne nous est apparue comme une *tradition manuscrite imparfaite* dont l'interprétation mélodique n'a été codifiée que plus tard; de ce fait le classement de l'ensemble de la tradition devait être basé sur les *formes neumatiques* seules, en réservant provisoirement la recherche de leur interprétation mélodique.

Dans cette première phase du classement, il est apparu que la tradition grégorienne devait être traitée en *tradition acéphale*. Or dans ce type de traditions, les *groupes homogènes* s'imposent comme devant jouer un rôle capital pour la restitution critique de l'archétype, si toutefois ils sont réellement *indépendants* les uns des autres.

C'est à l'étude d'ensemble de l'un de ces groupes et à la reconnaissance de ses notes caractéristiques que nous allons maintenant nous attacher.

# CHAPITRE I.

## LE GROUPE BÉNÉVENTAIN.

Lorsqu'on étudie à la lumière des principes que l'on vient d'exposer les manuscrits transmis par la tradition grégorienne, il en est qui, entre tous, ne peuvent manquer de retenir l'attention : c'est le groupe des manuscrits qui proviennent de l'Italie Méridionale.

Leur aspect extérieur, l'écriture surtout, suffirait déjà à les distinguer et à les caractériser.

Les manuscrits que la paléographie musicale étudie pour leur notation se présentent en effet, quant à la lecture de leur texte, dans des conditions exceptionnellement favorables. Calligraphiés le plus souvent avec un soin religieux, comme l'étaient d'habitude les livres destinés au culte, ils sont tous postérieurs à la réforme carolingienne et ne comportent donc plus, quelle qu'en soit l'origine, aucune des notes caractéristiques des écritures cursives, d'une lecture parfois si pénible. Pour les monuments grégoriens notés on peut dire que d'une manière générale les difficultés de cette nature n'existent pas; aussi n'en sont-elles que plus sensibles, lorsqu'il faut aborder l'étude des manuscrits de l'Italie Méridionale dont la calligraphie, d'une perfection si achevée, ne supprime pas les obstacles inhérents aux formes graphiques elles-mêmes.

Il y a là certainement une singularité qui pourrait contribuer à discréditer le témoignage de ces manuscrits dont on aimerait autant pouvoir se passer.

Caractéristiques par leur écriture, ces manuscrits ne le sont pas moins par leur notation musicale dont le style épais et lourd, surtout dans les manuscrits de basse époque, s'apparente de très près au style de la graphique elle-même.

L'aspect extérieur n'est cependant pas le seul critère auquel on doive se tenir pour juger d'un manuscrit; et l'on sait que, sous une graphique de tous points identique, se dissimulent parfois des traditions fort éloignées (1). Ce n'est pas le cas pour les manuscrits de l'Italie Méridionale; la similitude d'écriture y est bien l'indice d'une parenté profonde qui se trahit par toute une série de caractéristiques d'ordre liturgique et d'ordre mélodique : autant de notes communes à tous les manuscrits que les ressemblances graphiques avaient déjà permis de rapprocher.

(1) Les Bibles de Tours, par exemple, forment un groupe très bien déterminé paléographiquement, pas du tout textuellement. Cf. Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate*, Paris, Hachette 1893, p. 225.

En un mot, les manuscrits qui proviennent de l'Italie Méridionale présentent éminemment ce double caractère dont nous avons dit tout l'intérêt : comparés entre eux, homogénéité parfaite; comparés aux autres manuscrits, indépendance dont il n'y a pas de type plus frappant dans toute la tradition grégorienne.

Il y a là un fait remarquable d'ordre général dont il convient de souligner toute l'importance. Les manuscrits qu'on est ainsi amené à rapprocher d'après leurs caractéristiques communes, et tout particulièrement d'après le critère des variantes rares, proviennent en général d'une région très bien délimitée qui s'est trouvée, pendant une période souvent assez longue, isolée du milieu extérieur. Les obstacles naturels, parfois aussi des raisons politiques ont contribué à rendre très difficiles sinon impossibles les relations avec les pays voisins.

La conséquence naturelle d'un pareil état de choses apparaît aussitôt : qu'un texte soit introduit dans cette région, il se trouve comme fatalement voué à évoluer de sa vie propre, à se transmettre en marge de la tradition, à donner naissance, en un mot, à une famille indépendante.

Du point de vue de l'histoire de la tradition, on comprend l'intérêt de ces groupes indépendants dont nous avons montré, du point de vue critique, l'importance capitale. Sans contact avec l'ensemble de la tradition, les altérations que subissaient ces textes devaient presque nécessairement se transmettre dans les copies postérieures sans possibilité d'amendement : c'est l'origine de ces variantes rares qui nous sont si précieuses pour grouper les manuscrits. Il convient de le reconnaître, par contre, la régularité avec laquelle ces variantes rares se transmettaient est un gage de la fidélité avec laquelle l'ensemble du texte était copié. D'où l'importance de ces *textes simples* qui présentent, malgré leurs singularités, un caractère vraiment traditionnel : leur étude constitue la base la plus sérieuse d'un travail embrassant toute une tradition. C'est ensuite seulement qu'on pourra aborder d'une façon profitable l'examen des *textes mêlés ;* alors même qu'ils proviendraient du croisement des traditions les plus éloignées, il sera désormais relativement facile de reconnaître les influences variées qui ont concouru à leur formation. « Grouper d'après leur pays d'origine les manuscrits et les textes, prendre sur le fait les migrations des textes et chercher à les expliquer », tel est le programme que trace Samuel Berger au début de son *Histoire de la Vulgate*. « Ce travail est d'autant plus facile », ajoute-t-il aussitôt, « que certains pays ont été, pendant plusieurs siècles, pour des raisons diverses, tenus à l'écart de la civilisation chrétienne de l'Europe et ont conservé leur originalité locale presque jusqu'au milieu du moyen âge : telles sont l'Espagne et l'Irlande, séparées du monde latin, la première par l'invasion arabe, la deuxième par de vieilles traditions d'indépendance religieuse (1). »

Du point de vue grégorien, c'est certainement l'Italie Méridionale qui nous offre le type le plus caractérisé des traditions de cette nature, simples et homogènes.

(1) Samuel Berger, *loc. cit.* p. VII.

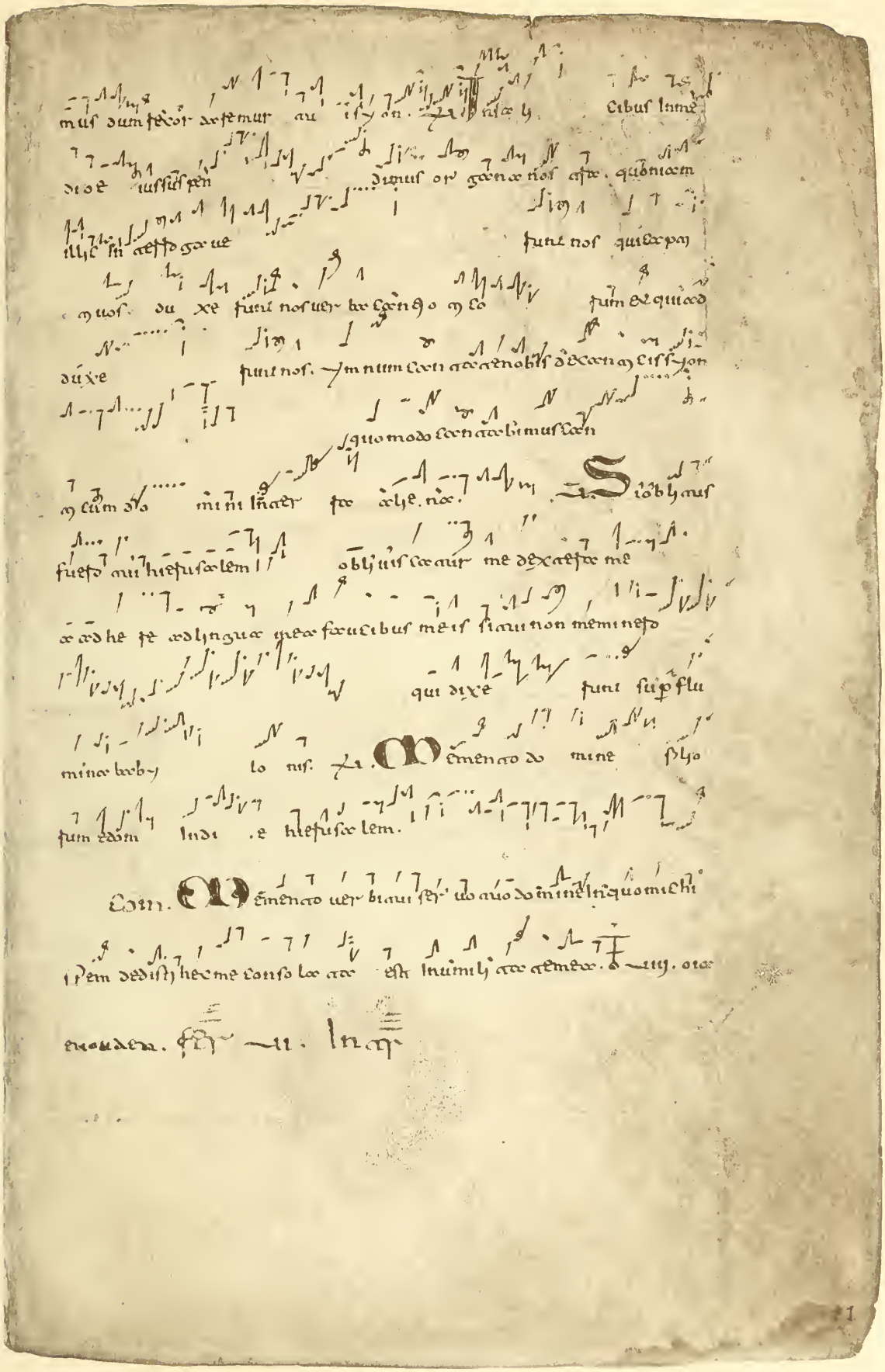

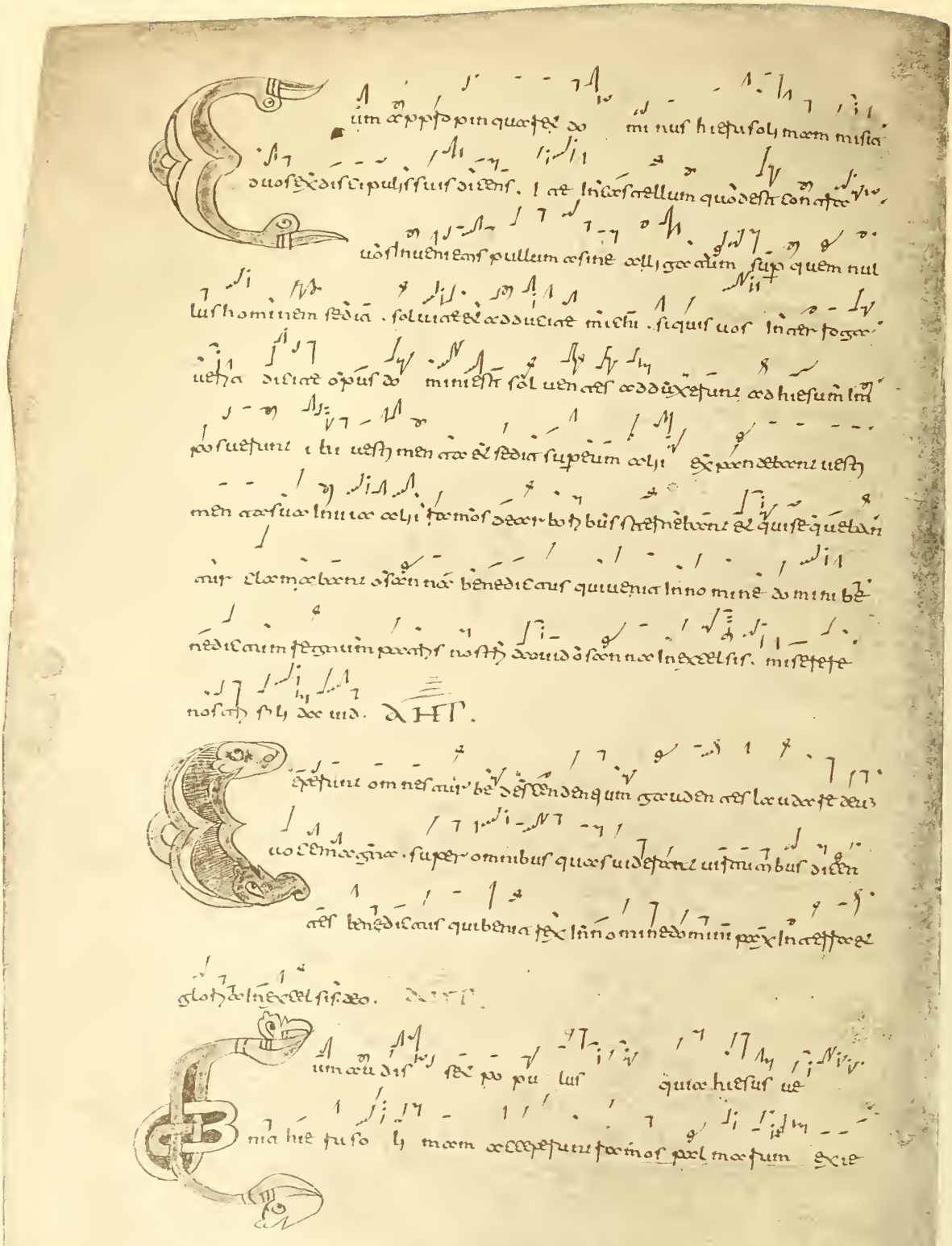

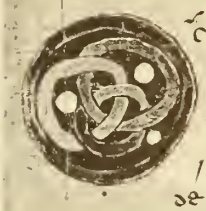

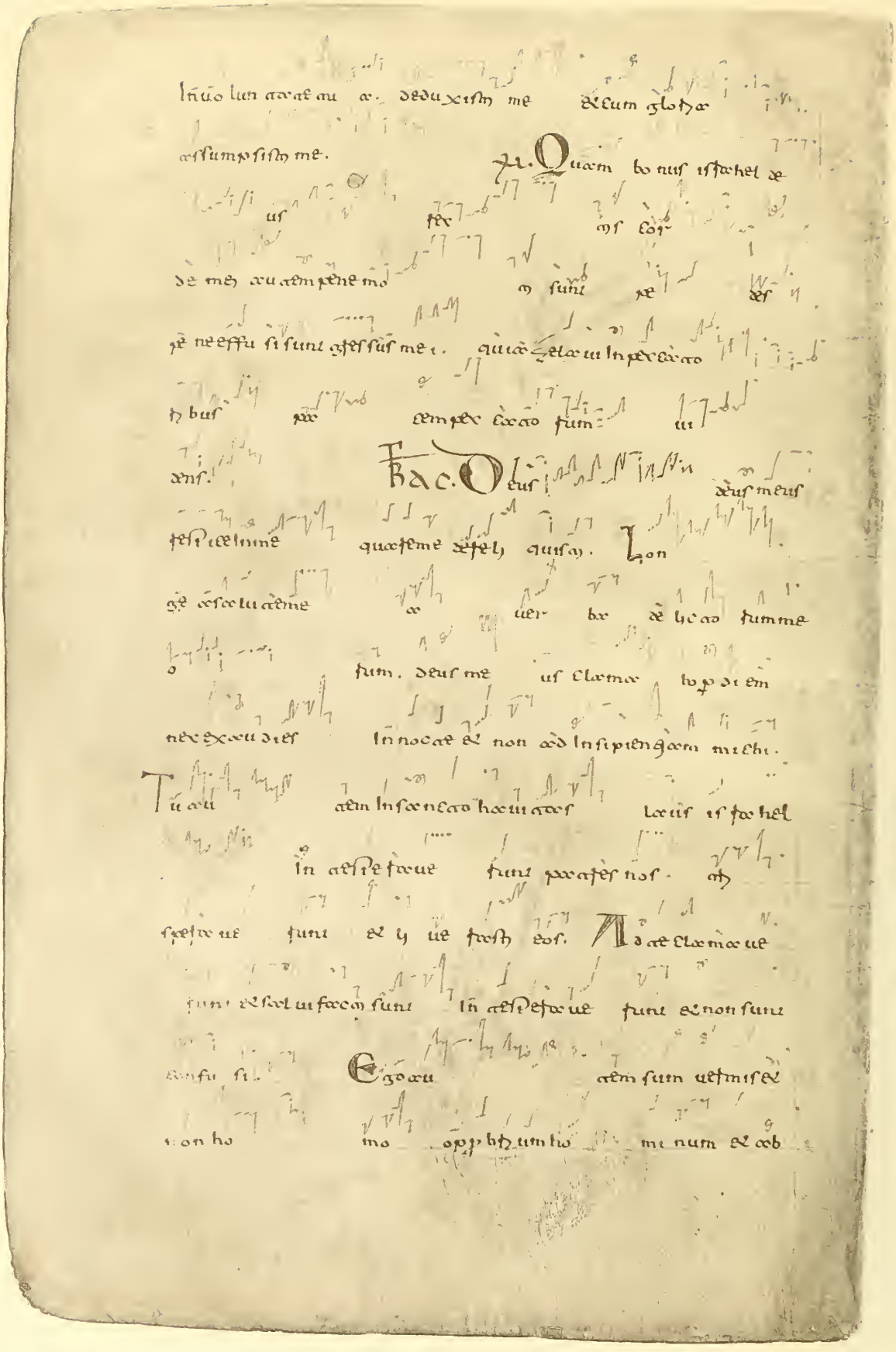

Il n'est pas inutile cependant de localiser ce groupe de manuscrits d'une façon plus précise; en effet, s'ils proviennent bien de l'Italie Méridionale, ils n'en proviennent ni indistinctement ni exclusivement (1).

En fait, ceux de ces manuscrits qui peuvent être localisés avec certitude sont originaires d'une région dont les centres principaux sont Bénévent et le Mont-Cassin, et qui serait assez bien délimitée par deux lignes dont l'une, au Nord, traverserait la péninsule de Terracine à Chieti, l'autre, au Sud, de Salerne à Bari; c'est à peine, on le voit, une moitié de l'Italie Méridionale. Toute la région qui s'étend de Rome à la ligne Terracine-Chieti faisant encore partie de l'Italie Centrale, on n'y trouve aucun témoin de la tradition qui nous intéresse. Il faut en dire autant de la partie inférieure de la péninsule, au Sud de la ligne Salerne-Bari, ce qui s'explique par le fait que le Bruttium et la Calabre ont conservé pendant tout le Moyen-Age la langue grecque et la liturgie byzantine.

L'expression d'Italie Méridionale est donc un peu large pour désigner le groupe de manuscrits que nous étudions. Les limites du duché de Bénévent, telles qu'elles subsistèrent pendant près de trois siècles, embrassent d'une façon beaucoup plus précise la zone des scriptoria d'où proviennent ces manuscrits. L'expression de *bénéventaine* (2) convient donc d'une façon très adéquate pour désigner la famille de manuscrits si exactement localisée.

Sur la carte des principaux scriptoria de l'Ecole bénéventaine (*fig. 3*), nous avons figuré en trait brisé la frontière septentrionale du duché de Bénévent, qui n'a pas sensiblement changé au cours du Moyen-Age. La frontière méridionale au contraire a trop varié entre le milieu du IX^e^ et le XIII^e^ siècle pour que nous ayions cru devoir en fixer un état plutôt qu'un autre.

Quelles sont les raisons, quelles sont les circonstances qui ont pu concourir à perpétuer ainsi pendant des siècles dans cette région une tradition, dont la physionomie bien caractérisée trahit l'indépendance vis-à-vis de la tradition universelle? Comment surtout expliquer cette diversité, dans la péninsule elle-même, entre des traditions dont l'unité semblerait, de prime abord, en raison de leur groupement géographique, ne faire aucun doute, et qui se révèlent pourtant, à l'examen, si peu semblables?

(1) Il ne saurait être question ici, cela va de soi, que des représentants de cette tradition autochtone dont nous avons dit le caractère d'homogénéité, nullement des manuscrits étrangers dont la présence, peut-être même l'usage dans la région ne seraient dus qu'à un concours de circonstances accidentel. C'est ainsi que la cathédrale de Bari conserve quelques manuscrits parisiens. On trouve également en Sicile des manuscrits qui représentent la pure tradition normande : le codex C. 132 de la Bibliothèque Nationale de Madrid, par exemple. L'introduction de tels manuscrits dans l'Italie Méridionale date de l'époque de la domination normande et il serait vain d'y chercher les caractères distinctifs des manuscrits de la région.

(2) Ce terme de *bénéventain* ne doit donc pas tant évoquer l'idée de la ville de Bénévent que celle du duché dont elle était la capitale. Nous aurons l'occasion de dire plus loin dans quelle mesure cette qualification peut se réclamer de la tradition elle-même.

## LE MILIEU BÉNÉVENTAIN

A considérer rapidement une carte géographique, on pourrait être tenté de juger évidente l'unité de cette bande de terre qui s'avance dans la Méditerranée, si nettement délimitée par la Mer Tyrrhénienne et la Mer Adriatique. Bien superficielle serait pourtant cette appréciation. Lorsqu'on étudie les choses de plus près, et d'un point de vue vraiment positif, il apparaît vite au contraire que cette unité de la péninsule est toute factice, et que le morcellement dont l'Histoire nous présente à travers les siècles le spectacle si constant, loin d'être quelque chose d'anormal, répond vraiment à la nature des choses.

En ce qui concerne le Sud, la chose est de la dernière évidence.

### *Indépendance géographique.*

Si l'on veut bien songer à ce gigantesque rempart formé par les Abruzzes, massif compact, aux pics élevés, coupé ici et là de quelques vallées, fossés abrupts et profonds, on comprendra comment cette région, que l'on a pu comparer à une Suisse (1), située ainsi au cœur même de la péninsule, devait isoler l'Italie Méridionale de l'Italie Septentrionale et de toute la masse continentale. Cet état de choses, un peu déconcertant au premier abord, saute aux yeux lorsqu'on examine le système des routes romaines, ces voies de pénétration dont la direction était déterminée par le relief du sol et dont l'organisation témoigne d'une conscience si parfaite des nécessités géographiques.

Au Nord, la Via Valeria, partant de Rome, se dirige vers l'Est; ce n'est qu'à grand peine qu'elle parvient, à travers les défilés et les hauts plateaux à se frayer un chemin jusqu'à la côte de l'Adriatique. Pas un instant sur tout son parcours n'apparaît la possibilité d'une percée vers le Sud, dans cette chaîne qui compte des sommets de deux mille mètres. Toute cette région centrale est à peu près inaccessible. Pour trouver des voies de pénétration dans l'Italie Méridionale, il faut se rapprocher de la Mer Tyrrhénienne : deux routes se présentent alors, sensiblement parallèles à l'axe de la péninsule : la Via Latina et, plus près de la côte, la Via Appia. Mais ces deux voies ne donnent en réalité qu'un seul accès vers le Sud. Après avoir touché la côte, la Via Appia doit en effet s'engager dans des défilés dont elle ne peut sortir qu'en rejoignant la Via Latina au passage du Vulturne. Une seule route traverse donc Capoue; après quoi la distinction devient à nouveau possible; laissant la Via Popilia se diriger vers la Calabre, la Via Appia coupe la péninsule en diagonale et gagne Brindisi après s'être dédoublée à son passage à Bénévent.

Un système aussi réduit de voies de pénétration suggère quel pouvait être l'état

(1) Emile Bertaux, *L'Art dans l'Italie Méridionale*, Paris, Fontemoing, 1904, p. 9.

d'isolement de cette Italie du Sud dont on a pu dire très justement que, située à l'extrémité du monde latin, elle « se détourne, pour ainsi dire, de l'Italie du Nord, pour tendre vers la Dalmatie, la Grèce et les rivages du Levant les trois promontoires du

*Fig. 3.*

LES PRINCIPAUX SCRIPTORIA DE L'ÉCOLE BÉNÉVENTAINE.

*Les noms étrangers à la zone bénéventaine sont écrits entre parenthèses.*

Gargano, de la Terre d'Otrante et de la Calabre. Elle semble s'offrir comme un intermédiaire naturel entre l'Italie proprement dite et les pays d'outre-mer » (1).

(1) E. BERTAUX, *loc. cit.* p. 14.

*Indépendance historique.*

Très fermée physiquement aux influences extérieures, c'est surtout dans son histoire que l'Italie Méridionale affecte une indépendance dont il n'y a peut-être pas d'exemple plus frappant : fierté et orgueil national, telle est la note caractéristique de ces populations lombardes (1) de l'Italie du Sud, en garde contre tout et contre tous, et dont l'existence se passe à maintenir farouchement une indépendance toujours menacée.

Indépendant en fait dès son installation, le duché de Bénévent (2) vit son importance singulièrement accrue lors de la chute du royaume lombard. Tant qu'il y eut à Pavie des rois, le sentiment national demeura étranger aux Lombards du Sud. Mais lorsque Didier tombe (774), le duché de Bénévent se trouve être le seul où les représentants de la nation vaincue ne sont ni sujets ni vassaux de Charlemagne. L'orgueil lombard se réveille alors. Pour affirmer son indépendance, Arichis, qui depuis seize ans gouvernait l'Italie Méridionale comme duc de Bénévent, prend le titre de prince, et, pour bien marquer son droit souverain, il se fait sacrer (3).

C'est sur la presque totalité de l'Italie Méridionale que devait s'étendre pendant trente ans (758-787) son autorité ; et tandis que, durant cette période l'Italie du Nord et l'Italie Centrale subissaient de profonds changements, le Sud de la péninsule au-dessous des Abruzzes échappait encore à toute intervention des Francs.

En usurpant la couronne des rois lombards, Charlemagne ne songeait pas à revendiquer de droits sur le duché de Bénévent. Il y fut déterminé par le pape Hadrien Ier que la proximité du nouvel état inquiétait visiblement. Cédant aux instances du pape, Charlemagne se décida en 787 à rattacher la principauté indépendante à la monarchie franque.

Mais Arichis entendait bien ne pas se soumettre aussi facilement. Pour échapper à cette suzeraineté gênante, il était adroit de revendiquer la protection byzantine. La suzeraineté lointaine du basileus était en effet beaucoup moins dangereuse pour l'autonomie lombarde. Arichis promit donc à l'impératrice Irène de reconnaître la suprématie impériale et lui demanda en échange de lui accorder le titre et la dignité de patrice. L'impératrice s'empressa de faire droit à la demande du prince, qui se plaçait ainsi de lui-même dans la hiérarchie byzantine. La ligue gréco-lombarde, rompue par Charlemagne, se reformait; mais les

(1) L'invasion lombarde (568) ne s'arrêta pas, on le sait, à l'occupation de la plaine du Pô. A peine ce nouveau royaume établi dans l'Italie du Nord, la conquête reprenait pour ne s'arrêter qu'une fois occupé tout l'intérieur de la péninsule.

(2) A l'origine c'est tout l'ensemble des possessions lombardes du Sud, pratiquement l'Italie Méridionale toute entière, qui fut groupé sous l'autorité du duc de Bénévent. Cette unité durera pendant près de trois siècles, jusqu'au traité de partage (849) qui fera de Salerne la capitale d'un nouveau duché indépendant.

(3) Cf. Jules Gay, *L'Italie Méridionale et l'Empire Byzantin*, Paris, Fontemoing, 1904, p. 29.

Lombards ne tardèrent pas à se tourner contre les Grecs pour s'agrandir rapidement à leurs dépens en occupant l'Italie Méridionale dans sa presque totalité.

En 788, la victoire des Francs impose l'union de l'Italie Méridionale à la monarchie franque; mais les promesses faites sont vite oubliées; le prince de Bénévent ne reconnaît ni suzerain ni protecteur : « Le puissant Roi des Francs ne réussit pas à le faire plier devant lui » (1); de fait la suprématie franque reste illusoire, et Bénévent demeure en contact avec l'Empire byzantin, surtout de la fin du VIII[e] siècle jusqu'au milieu du IX[e].

Malgré sa puissance territoriale, l'état lombard contient des germes de faiblesse et de dissolution dont la première étape sera, en 849, le traité de partage entre Bénévent et Salerne. L'invasion sarrasine qui risque de s'étendre à toute l'Italie et à Rome donnent à l'empereur franc l'occasion de faire valoir ses droits dans l'Italie Méridionale. L'échappatoire de la suzeraineté byzantine n'existait plus depuis les accords entre la cour byzantine et les successeurs de Charlemagne. Depuis les traités de 802 et de 812, l'empereur grec, en consentant à reconnaître le titre usurpé par le roi des Francs, lui avait abandonné les conquêtes d'Italie, y compris la suzeraineté sur les Lombards du Sud. En face de l'ennemi commun, l'union des deux empires était d'ailleurs indispensable.

L'attaque de Rome (846) décide l'empereur Lothaire à intervenir ; son fils Louis chasse de Bénévent les Sarrasins. Depuis l'union — toute théorique — de la principauté de Bénévent à l'empire d'Occident, au temps de Charlemagne, c'est la première fois que les Francs ont l'occasion d'exercer en fait leurs droits et leurs prérogatives de suzerains. Les Sarrasins expulsés, Louis ratifie le traité de partage qui vient d'être conclu entre Bénévent et Salerne, et reçoit les serments des princes.

Après la mort de Lothaire (855), Louis II doit laisser à ses frères toute la partie de l'héritage paternel située au delà des Alpes. C'est le premier empereur carolingien dont l'autorité ne dépasse pas les limites de la péninsule. Aussi entend-il bien placer toute celle-ci sous son autorité directe et constituer ainsi une monarchie purement italienne. Il n'est donc pas disposé à se contenter, dans l'Italie Méridionale, de la suprématie indirecte revendiquée par Charlemagne. Louis II regarde Bénévent, la Pouille, la Calabre, comme des provinces d'Italie.

Les incursions des infidèles donnent à l'empereur une nouvelle occasion d'intervenir. En 851 et 852 les Sarrasins de Bari ravagent l'Apulie et la Calabre et vont même jusqu'à menacer directement Bénévent et Salerne ; les Abbés du Mont-Cassin et de Saint-Vincent de Vulturne appellent l'empereur à leur secours : francs et lombards font cause commune et assiègent Bari.

Malgré les apparences, la souveraineté franque est cependant toujours aussi illusoire : « Quand l'empereur est présent avec son armée, les princes lombards témoignent avec

(1) *Chronicon Salernitanum, 29 (Monumenta Germaniæ historica, Scriptores III, 486).*

empressement de leur fidélité et prêtent tous les serments qu'on leur demande. Mais à peine s'éloigne-t-il que toutes les promesses sont oubliées » (1).

En 866, Louis II tente un sérieux effort contre les infidèles de Bari. A l'armée impériale se joignent les indigènes chrétiens, Lombards et Grecs. L'empereur n'entre cependant à Bari qu'en 871, après cinq ans de campagne. Mais la victoire des troupes chrétiennes devait devenir un nouveau sujet de contestations et provoquer la rupture entre les Lombards et les Francs. Bari reprise devait en effet se rattacher naturellement à Bénévent ; mais l'empereur n'admettait pas que la victoire profitât précisément au moins soumis de ses vassaux. Bien au contraire il croyait le moment venu de rendre plus complète et plus étroite la soumission des princes lombards, en profitant du prestige que lui donnait la victoire, et d'assurer pour l'avenir la prépondérance franque, en ôtant aux Lombards toute velléité de reprendre leur ancienne indépendance. L'insurrection générale répondra à cette tentative. L'empereur surpris, la nuit, dans l'ancien palais ducal de Bénévent où il avait fixé sa résidence, restera pendant quarante jours le prisonnier de son vassal. On comprend aisément l'impression que fit cette brusque révolte des Bénéventains et l'humiliante captivité à laquelle l'empereur se trouvait réduit, quelques mois à peine après une si éclatante victoire.

Le résultat immédiat de cette révolte et de cette captivité fut de laisser le champ libre aux Sarrasins qui venaient d'être battus. A l'annonce de la nouvelle invasion qui s'organisait, les Lombards de Bénévent se décidèrent à mettre l'empereur en liberté ; mais Louis II dut promettre sous la foi du serment qu'il ne chercherait ni à rentrer à Bénévent ni à se venger des Lombards.

Bien entendu, une fois délivré, l'empereur se fit relever de son serment par le pape Hadrien qui en même temps proclama le prince de Bénévent ennemi de l'empire.

Pendant ce temps, les Sarrasins tentaient une nouvelle incursion et pénétraient jusqu'à Bénévent et Capoue : les ravages, les massacres et les incendies que les pauvres habitants de la Campanie avaient vus tant de fois depuis trente ans recommençaient. Une armée franque envoyée en hâte inflige aux Musulmans une sanglante défaite, mais c'est en vain que Louis II cherche à s'avancer du côté de Bénévent : les habitants, après avoir repoussé les infidèles, interdisent aux Francs les abords de la capitale. Par leur attitude menaçante, ils se déclarent en rupture ouverte avec l'Empire franc. Bientôt Adelchis se décide à une démarche encore plus grave qui va compromettre le résultat des victoires de l'empereur et faire échouer son rêve de domination sur toute la péninsule : reprenant la politique tentée au temps de Charlemagne par le premier prince de Bénévent, il se tourne vers les Grecs et entre en relations avec le patrice byzantin, qui vient d'arriver à Otrante avec une armée assez nombreuse. Le prince s'engage à payer désormais au basileus le tribut que ses prédécesseurs et lui-même avaient dû jusque-là payer aux Carolingiens (873). « Il est remarquable de voir quelle force avait gardée, dans cette petite cour de Bénévent, l'orgueil

(1) J. Gay, *loc. cit.* p. 69.

national lombard, et combien les souvenirs de la fin du VIII[e] siècle, du temps où Didier et Arichis luttaient encore contre Charlemagne, y étaient encore vivants. Ce prince Adelchis, qui, déjà rebelle à l'autorité franque vers 860, osait, onze ans plus tard, faire arrêter l'empereur, puis le chasser de sa capitale et lui en interdire à tout jamais l'entrée » promulgua des *capitula* qui révèlent les sentiments dont la noblesse lombarde était animée à l'égard des Francs : « Le tout-puissant maître de toutes choses avait soumis autrefois le royaume d'Italie à notre nation lombarde... La nation des Francs lui enleva tout d'un coup le premier rang... En ce temps-là régnait Didier, qui avait pour gendre Charles, roi des Francs : celui-ci, envieux de son trône, lui tendit des embûches et ne craignit pas de conspirer contre lui ; il soumit à son empire le royaume d'Italie et la nation lombarde. La puissance divine ayant permis que cette nation tombât encore plus bas, le duché de Bénévent était alors gouverné par le duc Arichis, catholique et magnifique, qui, fidèle à l'exemple des rois, gouverna noblement et avec honneur les débris de sa nation » (1). Pour le prince Adelchis, l'ancêtre de Louis II n'est donc qu'un usurpateur ; aussi a-t-il grand soin de ne pas nommer empereur celui qui, aux yeux des Lombards, est seulement le roi des Francs. Si tels étaient, vers 865, les sentiments qui dominaient à la cour de Bénévent, on comprend mieux pourquoi la noblesse lombarde comptait, quelques années plus tard, trouver dans la suzeraineté lointaine de Byzance une garantie d'indépendance plus certaine que dans la lourde protection des Francs.

De cette soumission toute négative, le premier résultat devait naturellement être une brouille avec les Byzantins. Malgré les protestations extérieures, le prince lombard prétendait, en effet, défendre son indépendance aussi bien contre les Grecs que contre les Francs ; aussi préféra-t-il encore négocier avec les Sarrasins plutôt que de plier devant ses nouveaux maîtres. Le prince de Salerne et l'évêque de Capoue suivirent d'ailleurs son exemple.

Les Sarrasins devaient profiter de cette paix avec les Etats du Sud pour s'enhardir jusqu'à remonter plus au Nord. La situation devint bientôt pour l'Etat pontifical aussi grave qu'elle l'avait été en 845, avant la première intervention de Lothaire et de Louis II. Après la mort de celui-ci, et l'empire restant vacant, le pape ne devait compter que sur lui-même pour assurer la sécurité de ses Etats. Jean VIII obtint bientôt du nouvel empereur Charles le Chauve un droit éminent de souveraineté sur les Etats lombards du Sud qui provenaient du partage de l'ancienne principauté de Bénévent. Dès lors le pape s'efforça de transformer en vassaux effectifs du Saint-Siège les princes de Bénévent et de Salerne ainsi que le comte de Capoue.

En 882, les Lombards de Salerne et de Bénévent combattent les Sarrasins, qu'ils traitaient en amis quelques années plus tôt : ce résultat est dû à la politique de Jean VIII, qui sacrifia tout à l'alliance étroite entre l'Eglise romaine et l'Empire byzantin contre

(1) J. Gay, *loc. cit*, p. 106-107.

l'adversaire le plus redoutable de la chrétienté; le basileus envoie donc en Italie une nouvelle armée, dont le commandement est donné, vers 885, à Nicéphore Phocas. Celui-ci ne devait pas se contenter d'achever l'expulsion des Sarrasins : il usa de sa victoire pour restaurer d'une manière durable la puissance byzantine dans l'Italie Méridionale.

Profitant des discordes lombardes — la guerre civile règne à Bénévent depuis 881 — le stratège de Bari cherche à occuper, au nom du basileus, un certain nombre de villes qui reconnaissent encore l'autorité du prince de Bénévent. C'est le signal d'une révolte générale qui, de Bénévent, gagne toute l'Apulie. Le prince de Bénévent, Aion, à la tête de ses Lombards, se jette sur Bari, et réussit à en chasser la garnison byzantine. Abandonné de tous il est bientôt forcé de se soumettre : Bari est rendue aux Grecs. Vers 888, les Byzantins sont donc de nouveau maîtres de l'Apulie. Pratiquement, tous les princes lombards entrent dans la clientèle byzantine.

Résolu à prévenir, de la part des Lombards de Bénévent, toute tentative nouvelle de révolte, le stratège entreprend bientôt de les soumettre plus directement à l'autorité du basileus. En juillet 891, il arrive avec son armée devant les murs de Bénévent. Les habitants, ayant fermé leurs portes, opposent aux Grecs une énergique résistance; mais, après trois mois de siège, ils sont contraints de capituler. Abandonnant Bari, le stratège fixa alors sa résidence à Bénévent. La docilité apparente des bénéventains dissimulait en réalité une hostilité radicale contre leurs nouveaux maîtres. Deux ans plus tard, le retour du stratège à Bari donne aux bénéventains l'occasion de s'affranchir d'un joug qu'ils ne supportaient qu'avec une impatience difficilement contenue. La garnison byzantine est chassée de Bénévent, mais seulement avec le secours du duc de Spolète. Ce dernier, au lieu de rétablir l'ancienne dynastie, représentée par un enfant, garde le pouvoir pour lui-même, et reste maître de Bénévent pendant près de deux ans (895-897); mais en 897, Radelchis (qui avait déjà gouverné les Lombards de 881 à 884) est reconnu comme prince. Deux ans plus tard (899) une conjuration le fait tomber; le comte de Capoue, Atenolf, appelé à Bénévent, réussit à pacifier les habitants, à se faire reconnaître par eux comme prince et fonde une dynastie nouvelle qui, jusqu'à la fin du XI$^{e}$ siècle, régnera sur Bénévent et Capoue à la fois (1).

Les tentatives des souverains étrangers, Francs ou Byzantins, pour établir à Bénévent leur domination directe, ont donc abouti au même insuccès. L'union de Bénévent et de Capoue sous le même prince assure au contraire au nouvel état force et stabilité (2). Mais la dynastie nouvelle qui réunit Bénévent et Capoue est bientôt conduite à chercher la protection des Grecs auxquels elle abandonne l'Apulie. Pour soutenir la lutte contre les Sarrasins, Atenolf se trouve contraint d'entrer dans la clientèle byzantine (3).

(1) De 840 à 899, c'était la même famille, la famille de Radelchis, qui avait gouverné Bénévent, sauf de 891 à 897 où la ville fut occupée successivement par les Grecs et par les Francs de Spolète.

(2) Capoue devient alors capitale; Bénévent passe au second plan.

(3) Salerne était restée, depuis 890, fidèle vassale de Byzance.

Le basileus lui promet en effet le secours d'une armée qu'il avait sollicité, à la condition que le prince se reconnaisse explicitement vassal de l'empire. Atenolf mort, son fils Landolf reçoit le titre de patrice impérial (909). La victoire du Carigliano (915) affranchit définitivement la Campanie et l'Italie Centrale des incursions sarrasines : événement décisif qui donne à la puissance byzantine en Italie un prestige hors de pair. Le basileus a désormais la suprématie sur toutes les rives de l'Italie Méridionale, de Gaëte au Mont Gargano.

Mais ce serait mal connaître le caractère lombard que de croire définitive la domination byzantine; en réalité elle demeure toute superficielle. L'accord est impossible, car les Byzantins prétendent bien réserver aux leurs les premières places dans l'administration, tandis que les Lombards n'admettent pas qu'on les relègue dans les fonctions secondaires. Les deux révoltes successives du prince Landolf Ier de Capoue et Bénévent, l'appui qu'il trouve à partir de 929 dans le prince de Salerne montrent à quel point étaient factices les liens, qui, au lendemain de la victoire du Carigliano, unissaient à l'empire les principautés lombardes. Dès 926, elle s'affranchissent d'une tutelle qui n'est plus compensée par une protection réelle : les princes abandonnent leurs titres byzantins, et ils ne tarderont pas à montrer ouvertement leur hostilité à l'empire.

En fait les princes lombards redeviennent des souverains indépendants, dont le prestige et l'autorité s'affermissent d'une manière très sensible au milieu du Xe siècle. C'est une ère de paix qui commence enfin pour l'Italie Méridionale, durant laquelle on verra la résurrection des grandes abbayes bénédictines du Mont-Cassin et de Saint-Vincent de Vulturne ruinées presque simultanément par les Sarrasins (883-884).

Mais voici qu'une nouvelle puissance apparaît bientôt, assez ambitieuse et assez forte à la fois pour reprendre l'autorité royale à Pavie et le pouvoir impérial à Rome : la maison de Saxe, en la personne d'Otton Ier, roi de Germanie, restaure à son profit l'empire d'Occident. Reprenant pour son compte la tradition carolingienne, l'empereur cherche à étendre son autorité sur l'Italie entière y compris les Etats lombards du Sud qui, placés entre les deux empires et pratiquement affranchis depuis plusieurs années de toute obligation à l'égard de Byzance, sont les plus indépendants de toute la péninsule.

Une commune animosité contre le Pape Jean XII contribue à reserrer les liens entre l'empire d'Occident et la principauté de Capoue-Bénévent (967); mais le résultat le plus durable de l'intervention germanique au delà de Rome est de fortifier l'influence de la maison de Capoue-Bénévent. Sous l'autorité de Paldolf se reconstitue en effet (977) l'unité des pays lombards du Sud; unité bien fragile d'ailleurs, puisqu'elle ne survivra pas à la mort du prince (981). Comme à la fin du IXe siècle, et à l'encontre des prétentions impériales, on verra alors les Lombards affirmer leur indépendance : Salerne se révolter et Bénévent chercher à reprendre son ancien titre de capitale en s'affranchissant de la tutelle de Capoue. Cette dernière seule reconnaîtra encore la suprématie d'Otton II; mais quelques années plus tard sa fidélité sera suspectée par Otton III qui enverra contre elle une armée (999).

C'est par la terreur que celui-ci cherchera à rétablir dans l'Italie du Sud la suprématie de l'empire germanique. Se rendant en pèlerin au sanctuaire de l'Archange, il traverse Bénévent qui, pour ne pas être inquiétée, reconnaît la suzeraineté impériale; mais l'entente ne devait pas être de longue durée. A son retour du Gargano, Otton III réclame les reliques de saint Barthélemy. Les gens de Bénévent sont partagés entre la crainte de refuser quelque chose à l'empereur, et celle de priver leur ville d'un trésor si précieux pour elle : d'accord avec l'archevêque, ils usent d'un subterfuge et font passer une relique, d'importance secondaire, pour celle de l'apôtre. Otton III rentre à Rome, persuadé qu'il possède le corps de saint Barthélemy : mais peu de temps après, la fraude est découverte, et l'empereur indigné jure de se venger des Bénéventains. C'est alors qu'il vient assiéger la ville; mais celle-ci lui ferme ses portes (1).

La prétendue suzeraineté des empereurs germaniques sur Capoue et sur Bénévent est donc toujours aussi fictive. En réalité les principautés lombardes forment une zone neutre d'états souverains dont les chefs jouissent de la plus complète indépendance.

Quelques années plus tard (1038) les tentatives de l'empereur Conrad II pour faire reconnaître sa suprématie n'aboutissent qu'à des échecs. A Bénévent, il est fort mal reçu : « on le traite, lui et son armée, d'une manière indigne et honteuse », dit le chroniqueur du Mont-Cassin (2); son autorité toute théorique sera réduite à rien dès que l'armée germanique se sera éloignée.

Le fils de Conrad II, Henri III se fait couronner empereur en 1046. Il visite le Mont-Cassin, Capoue et poursuit son voyage vers Bénévent. A l'approche de l'empereur, la ville, toujours si jalouse de son indépendance, se met en état de défense; l'empereur n'est pas en mesure d'entamer un siège; il se contente de mettre le feu aux faubourgs, revient sur ses pas et obtient du pape Clément II qui l'accompagnait une sentence d'excommunication contre les princes lombards et leurs sujets (3).

Ainsi les princes de Bénévent, voulant éviter à leur capitale le sort de Capoue, se confinent dans une sorte d'isolement farouche, hostiles à l'empire germanique, aussi bien qu'aux Byzantins, et aux nouveaux conquérants, les Normands. Mais ils sont trop faibles pour qu'une telle situation puisse durer. Lorsque Henri III, brusquement arrêté par la résistance de Bénévent et rappelé dans l'Italie du Nord par d'autres intérêts, quitte la Campanie, c'est à ses vassaux normands qu'il laisse le soin de sa vengeance, leur livrant d'avance le domaine des Lombards rebelles (4).

La conquête normande s'étend en effet non seulement aux dépens des Byzantins, mais

(1) Cf. Léon d'Ostie, *Chronicon monasterii Casinensis*, II, 24. (*Monumenta Germaniæ historica : Scriptorum*, VII, pp. 642-643.) — D'après un autre texte, l'expédition aurait eu pour cause une révolte des Lombards. Cf. J. Gay, *loc. cit.*, pp. 373-374.

(2) Léon d'Ostie, II, 63. (*loc. cit.*, p. 672, note *e*.)

(3) *Annales Beneventani :* 1047-1048. (*Mon. Germ. hist. : Script.* III, p. 179.)

(4) Léon d'Ostie, II, 78. (*loc. cit.*, p. 683.)

encore aux dépens des Lombards de Bénévent; aussi, adversaires et victimes des Normands, demeurent-ils rebelles tant au pape qu'à l'empereur; et quand, en 1050, Léon IX se rend au Mont Gargano, les princes de Bénévent lui refusent obéissance et l'expulsent de la ville, lui et sa suite (1). Il ne peut que renouveler contre eux la sentence d'excommunication dont les avait frappés son prédécesseur Clément II; mais un parti se forme, dans la ville excommuniée, qui veut rentrer en grâce avec le Saint-Siège, et envoie au pape une délégation dès le début de l'année suivante. Léon IX devait profiter de cette soumission pour substituer sa suzeraineté à celle de l'empereur (2).

A partir de cette époque, les Normands continueront à avancer peu à peu, mais c'est en vain qu'ils chercheront à s'étendre aux dépens des Lombards de Bénévent; la ville sera désormais terre pontificale (3); on pourra voir le Saint-Siège favoriser de toute son influence l'effort de Robert Guiscard pour réunir sous sa domination les conquêtes des Normands en terre byzantine, la fondation du royaume de Sicile n'en aura pas moins pour première condition l'abandon de Bénévent au Saint-Siège. « La ville pontificale resta au cœur même du royaume vassal comme un perpétuel *Memento* (4). »

Toute cette histoire des populations de l'Italie Méridionale au Moyen-Age se résume, on le voit, en un souci unique : l'indépendance; indépendance dont la sauvegarde s'imposait à elles avec toute la force d'une obsession qui affectait chez elles le caractère de la lutte pour la vie.

Indépendantes, dès l'origine, du royaume lombard, elles le furent pratiquement aussi des deux empires. Oscillant entre eux selon les circonstances, se rapprochant de l'un ou de l'autre selon les intérêts du moment, elles cherchèrent parfois à les flatter tous deux ensemble par de vaines promesses de soumission : politique qui ne pouvait manquer de réussir, puisque chacun des deux empereurs se considérait comme le maître dans l'Italie du Sud. Mais chaque fois que les empereurs, qu'ils s'appellent Charlemagne, Louis II, Otton Ier, Otton III, Conrad II ou Henri III prétendirent faire respecter leurs droits de souverains, ils ne réussirent qu'à soulever l'insurrection, à voir les portes se fermer devant eux, quand ils ne se trouvèrent pas réduits, comme Louis II, à la plus humiliante des captivités.

Incapables de maintenir contre tous leur indépendance absolue, affaiblis qu'ils étaient par leurs luttes intestines, les Lombards du Sud n'en réussirent pas moins à tenir en échec

(1) *Ann. Benev.* : 1050. (*loc. cit.*, p. 179.)

(2) Il eut d'ailleurs soin de faire ratifier par Henri III la soumission de Bénévent au Saint-Siège.

(3) Victor II ne consentira à devenir pape que si l'empereur lui donne son appui pour recouvrer « les droits de saint Pierre », c'est-à-dire la ville de Bénévent ainsi que les patrimoines pontificaux occupés par les Normands.

(4) E. Bertaux, *loc. cit.*, p. 8. — Ce n'est pourtant qu'à la mort de Landolf (1077), c'est-à-dire près de vingt ans plus tard, que le Saint-Siège exercera directement ses droits sur la conquête de Léon IX. Cf. Dina, *L'ultimo periodo del principato longobardo e l'origine del dominio pontificio in Benevento*, Bénévent, 1899, p. 73.

pendant quatre siècles toutes les puissances qui tentèrent de les soumettre. Pratiquement et en dépit des apparences, leur soumission ne fut jamais qu'« accidentelle » (1), et si les princes lombards furent parfois pour l'empire des alliés, ils n'en furent jamais des vassaux.

Que cette indépendance se retrouve dans les institutions, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; le fait est que les coutumes lombardes sont toujours demeurées en vigueur même dans les régions momentanément assujetties ; les lois franques ou germaniques sont restées pour ainsi dire inconnues, même dans les principautés lombardes qui ont été soumises à la suprématie des empereurs carolingiens ou saxons. On peut en dire autant des régions qui furent administrées par les Byzantins : on conserve encore quelques fragments de traductions grecques destinées aux fonctionnaires chargés d'appliquer en Apulie la loi lombarde.

L'histoire confirme donc en les accentuant les conclusions auxquelles on avait été conduit par la seule considération du relief du sol ; car malgré son isolement géographique presque absolu, l'Italie Méridionale n'en aurait pas moins été rapidement réduite, si l'indépendance de ses populations n'avait été défendue pied à pied avec cette farouche fierté nationale qui demeure vraiment le trait le plus saillant du tempérament de ces populations lombardes.

Lorsqu'on cherche dans l'Histoire un peuple dont la mentalité comme l'attitude se rapprochent sur bien des points de celle de ces Lombards du Sud de l'Italie, c'est aux Scots que l'on songe spontanément. Si l'Irlande a été, en effet, pendant des siècles, un pays fermé à l'influence du monde romain, c'est qu'« elle a voulu lui demeurer étrangère. L'obstination des Scots à résister à l'invasion latine n'a été vaincue que par la persévérance de Rome, ou plutôt par la patience infatigable et la capacité d'accommodation infinie dont ont fait preuve les missionnaires romains. Tel est, » note Samuel Berger, « le caractère principal de l'Eglise dans les Iles Britanniques. » Aussi n'est-il pas étonné de constater en étudiant l'histoire de la Vulgate qu'elle suit, en Irlande et en Grande-Bretagne, les progrès de l'Eglise romaine elle-même : « L'histoire de la Bible dans les pays celtiques n'est pas autre chose que l'histoire des relations de ces pays avec le continent, et particulièrement avec l'Eglise de Rome (2). »

La remarque vaut, toutes proportions gardées, pour l'Italie Méridionale. Connaissant les conditions géographiques et historiques dans lesquels les textes pouvaient y évoluer, nous n'aurons pas lieu de nous étonner d'y trouver une tradition unique, homogène et indépendante dans son évolution.

(1) Ferdinand Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, Picard, 1907, t. I, p. 18.

(2) Samuel Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 29.

## TRADITION BÉNÉVENTAINE ET TRADITION ROMAINE

Nous parlons de tradition unique; cette expression demande à être précisée quand on traite de la tradition bénéventaine.

On sait plus ou moins, en effet, qu'il a existé dans l'Italie Méridionale, et d'une façon plus précise dans l'ancien duché de Bénévent, une liturgie qui présentait, tant du point de vue des rites que du point de vue des textes et des mélodies, une organisation assez particulière et dont on ne saisit pas bien les rapports avec ce que l'on connaît des autres liturgies contemporaines, notamment avec la liturgie romaine et la liturgie milanaise.

Aussi a-t-on pu s'étonner de voir consacrer un volume de la *Paléographie Musicale* à un manuscrit de l'Italie Méridionale dont l'intérêt, très réel peut-être pour l'étude de la liturgie locale, peut sembler bien limité du point de vue général.

A cette objection il est trop aisé de répondre.

Et tout d'abord, la *Paléographie Musicale* a-t-elle jamais entendu borner ses publications et ses études aux seuls documents grégoriens, aux seuls témoins du chant romain? Certes non. Le domaine propre de la *Paléographie Musicale*, celui que dès son origine elle a prétendu embrasser, c'est le chant de l'Eglise sans aucune restriction : tout le chant de l'Eglise et le chant de toutes les églises, du moins de toutes les églises latines. « La science des cantilènes liturgiques », disait Dom Mocquereau dès les premières pages de la nouvelle publication, « ne saurait être complète si, à l'étude des mélodies romaines, le musicien n'ajoutait celle des chants ambrosien, mozarabe, gallican, et ne s'attachait à rechercher leur source commune possible, à retrouver leur filiation, à étudier leurs affinités; » c'est ce qu'il explicitait en annonçant dans le sous-titre de la nouvelle publication que la *Paléographie Musicale* reproduirait successivement « les principaux manuscrits de chant grégorien, ambrosien, mozarabe, gallican » (1).

Cette promesse a été tenue, au moins en ce qui concerne le chant ambrosien; car on connaît toujours fort peu de chose du chant gallican, et si le chant mozarabe nous a été conservé dans un assez grand nombre de manuscrits, tous ces documents demeurent pour nous, faute de témoins diastématiques, des livres scellés.

Si l'espoir qu'on pouvait nourrir de déchiffrer un jour les monuments du chant mozarabe et de découvrir quelque manuscrit de chant gallican a été jusqu'ici déçu, d'autres documents, ignorés il y a quarante ans, ont révélé par contre, en matière de chant, l'existence de traditions particulières alors insoupçonnées. La tradition bénéventaine est du nombre.

(1) *Paléographie Musicale*, t. I, pp. 29-30.

A vrai dire nous n'avons pas, comme pour les liturgies ambrosienne et mozarabe, des monuments complets de cette ancienne tradition bénéventaine ; de tels témoins n'existent plus, ou du moins ne sont pas connus. Ce qui subsiste, et sous une forme où leur restitution peut être opérée avec le maximum de certitude et d'objectivité, c'est toute une série de pièces de l'ancien répertoire bénéventain qui ont survécu à l'abandon de la liturgie locale, et nous ont été conservées dans des manuscrits postérieurs à l'adoption de la liturgie et du chant romains.

C'est donc à un double titre que nous intéressent ces documents : en tant que témoins bénéventains, mais aussi et surtout en tant que témoins romains.

S'il était parvenu jusqu'à nous quelque représentant intégral de l'ancienne tradition bénéventaine, sa publication se serait un jour ou l'autre imposée à la *Paléographie Musicale*. Il est superflu d'insister en effet sur l'intérêt qu'aurait eu, pour l'histoire du chant sacré, l'étude d'un document de cette importance. Malheureusement, nous l'avons dit, de ce chant bénéventain il ne subsiste aucun témoin homogène, pur de tout mélange. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car les plus anciens manuscrits notés de l'École bénéventaine datent seulement de la fin du X$^{e}$ siècle, c'est-à-dire d'une époque où, depuis longtemps déjà, la liturgie locale avait cédé devant l'envahissement de la liturgie romaine. Tous ceux de ces documents qui nous ont conservé quelques traces de l'ancien répertoire bénéventain sont des documents mixtes où, dans un cadre grégorien, ont été insérées certaines fonctions — faisant parfois double emploi avec les pièces romaines correspondantes — maintenues par le désir bien compréhensible de ne pas rompre entièrement avec des rites vénérables consacrés par l'usage, et que peut-être il y aurait eu scandale à supprimer, aux yeux des fidèles dont ils avaient nourri pendant longtemps la dévotion. Certains d'entre eux survécurent de la sorte jusqu'au XII$^{e}$ et même jusqu'au XIII$^{e}$ siècle. Conservés ainsi jusqu'à une époque assez tardive dans la tradition diastématique, la restitution mélodique en est possible avec toute la précision désirable. Nous ne manquerons pas d'en relever quelques types caractéristiques, dans la mesure où l'étendue de la présente étude le permettra.

Quoi qu'il en soit, les monuments de l'école bénéventaine qui sont parvenus jusqu'à nous sont essentiellement des témoins de la liturgie et du chant romains, tels qu'ils furent adoptés dans l'Italie Méridionale à l'époque où la liturgie et le chant bénéventains durent leur céder la place. L'étude de la tradition bénéventaine s'impose donc du point de vue grégorien au même titre que l'étude des traditions sangallienne, messine, chartraine ou aquitaine, qui toutes représentent, sous des formes extérieures assez variées, cette même et unique tradition grégorienne.

*
* *

Ici se pose une question assez délicate.

N'aurait-on pas dans cette dualité de tradition la clé des particularités que nous avons déjà signalées, et qui donnent à tout ce groupe bénéventain — considéré en tant que témoin romain — une physionomie si caractéristique ?

Deux choses, en effet, sont indiscutables :

1° Pour être substantiellement la même que dans les autres écoles, la tradition romaine transmise par les manuscrits bénéventains s'y rencontre avec des notes qu'on ne retrouve nulle part ailleurs ;

2° Dans l'Italie Méridionale, la liturgie et le chant romains ne sont pas primitifs : ils n'ont remplacé qu'assez tardivement la liturgie et le chant bénéventains, demeurés en usage, au moins pour certaines fonctions, longtemps après l'abandon de la tradition locale.

Le rapprochement de ces deux faits ne suggère-t-il pas spontanément qu'il pourrait y avoir entre eux une relation de cause à effet?

Il subsiste, avons-nous dit, dans ces manuscrits, quelques pièces qui proviennent directement de l'ancien répertoire bénéventain. Le maintien côte-à-côte de ces deux usages d'origine différente ne devait-il pas nécessairement, à la longue, se traduire par une réaction de l'un sur l'autre? Comment en particulier cette influence ne se serait-elle pas exercée du point de vue mélodique? L'oreille bénéventaine, faite à des mélodies traditionnelles, pouvait-elle s'habituer spontanément aux mélodies romaines d'un style si différent? Il semble bien que non. Une adaptation s'imposait qui devait conduire insensiblement à interpréter les mélodies nouvelles à la manière de Bénévent.

Bref, puisque la liturgie romaine n'est, dans l'Italie Méridionale, qu'une liturgie de substitution, puisque la mélodie romaine n'est qu'une mélodie empruntée, il paraît logique d'expliquer par une influence de l'ancienne liturgie et l'ancien chant bénéventains les particularités de la tradition romaine transmise par les manuscrits bénéventains. S'il en était ainsi dans la réalité, les témoins en face desquels nous nous trouvons seraient vraiment sujets à caution, puisque la tradition romaine qu'ils représentent ne serait pas pure, mais fortement influencée par l'ancienne tradition locale.

Il est inutile d'insister sur les conséquences immédiates d'une semblable interprétation des faits, en particulier du point de vue de l'autorité à accorder aux manuscrits bénéventains en matière de restitution de la mélodie grégorienne. Si réellement ils sont les témoins d'une tradition bâtarde, le recours à leur témoignage n'aurait d'autre résultat que d'encombrer un travail d'édition d'un nombre considérable de variantes inutiles. Dans la pratique il semblerait donc qu'on n'ait rien à perdre en laissant de côté purement et simplement ce groupe de manuscrits par trop originaux.

L'explication séduit en effet par sa simplicité; mais on ne doit pas perdre de vue que, comme toute hypothèse, elle est affaire d'intuition plus que de raisonnement, et ne saurait être tenue pour démonstrative que dans la mesure où elle résiste à l'épreuve des faits. Or il faut bien reconnaître qu'elle est plutôt suggérée par l'histoire que réellement basée sur une étude sérieuse des manuscrits. On ne saurait se contenter ici d'une explication d'allure historique : c'est à eux, ces « faits toujours présents » (1), qu'il convient d'en demander la justification.

(1) Emile Bertaux a fort bien marqué, en traitant précisément de l'histoire de l'art dans l'Italie Méridionale, l'avantage que confère à certaines branches de l'histoire la nature même des faits qu'elles étudient : « Pour

Or cette justification, on la chercherait en vain dans les manuscrits. Non seulement l'étude des mélodies authentiquement bénéventaines n'apporte aucune lumière pour éclairer les particularités de la mélodie romano-bénéventaine (1), mais encore un examen plus approfondi de la question conduit à reconnaître pour des archaïsmes authentiquement romains un grand nombre de particularités qu'on aurait été légitimement porté à considérer comme des altérations de la tradition propres aux manuscrits de l'Italie Méridionale. La remarque est d'autant plus intéressante à souligner que la tradition bénéventaine est un bloc compact où tout se tient. Si cette note d'archaïsme est vraiment foncière, on doit donc s'attendre à la retrouver sur toute la ligne. On l'y retrouve en effet ; et sous quelque point de vue qu'on étudie cette tradition bénéventaine, on est conduit à cette conclusion uniforme que l'Italie Méridionale a conservé et conservé seule pendant plusieurs siècles des éléments traditionnels qui partout ailleurs avaient disparu.

l'histoire politique » note-t-il « il subsiste seulement des documents et des témoignages, qui ne sont que les signes des faits : les faits eux-mêmes ne sont plus. L'histoire de l'art — et nous pouvons dire ici : l'histoire de la liturgie comme l'histoire de la musique — se trouve en présence de faits qui, au lieu d'être abolis à jamais, sont présents et visibles comme des êtres vivants. Ces faits sont les monuments et les œuvres. Il y a entre eux et les faits qu'étudie l'histoire politique toute la différence qui sépare la réalité d'un souvenir. » E. Bertaux, *loc. cit.*, p. 17. C'est, sous une autre forme, la vérité si fortement affirmée par Dom Mocquereau lorsqu'il revendiquait pour les manuscrits la supériorité sur toutes les autres sources d'information, et tout particulièrement sur les traités des auteurs du Moyen-Age. Cf. *Pal. Mus.*, t. I, pp. 18-26 et t. XI, pp. 16-20.

(1) Nous désignons ainsi, pour simplifier, la forme particulière sous laquelle les manuscrits bénéventains présentent la mélodie romaine traditionnelle.

lex gaple uis. Omnes qui me uident me despiciunt me
bent aut me lo cuti sunt lab
bris et mouerunt caput. Spe
raui in deo quoniam eripiat eum
saluum faciat eum quoniam
uult eum. Ipsi uero considerate uestimenta mea et super uestrem me mittent
sibi sunt sortem. Tu uero me
te leo nis et cornibus unicornuo
rum humiliatem meam. Quia mendax do minum loqu
entem uniuersum semen iacob magnificate eum.
Annun gauit autem domino genestre quo uadam
et ad nunciate uerbum hunc ne
quando reuertar et uisam quo
pulo . qui nocentur quem fecit dominus.
Off. Impropterea uim expectauit, uituperatione me uim et miseri
am et sustinui qui simul contristaretur et non fuit consolan
tem neque si uidi et non in uenie dedere fuit in necessitatem
meam fel et in sitim meo potauerunt me uinum acetum.
Secundum meam de us quo niam in fe

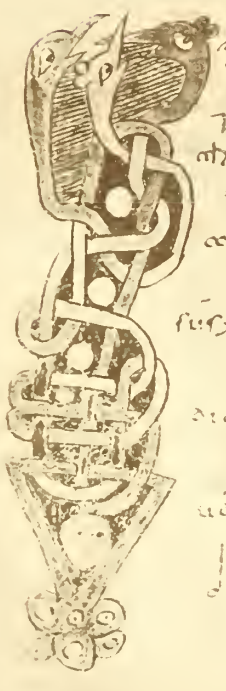

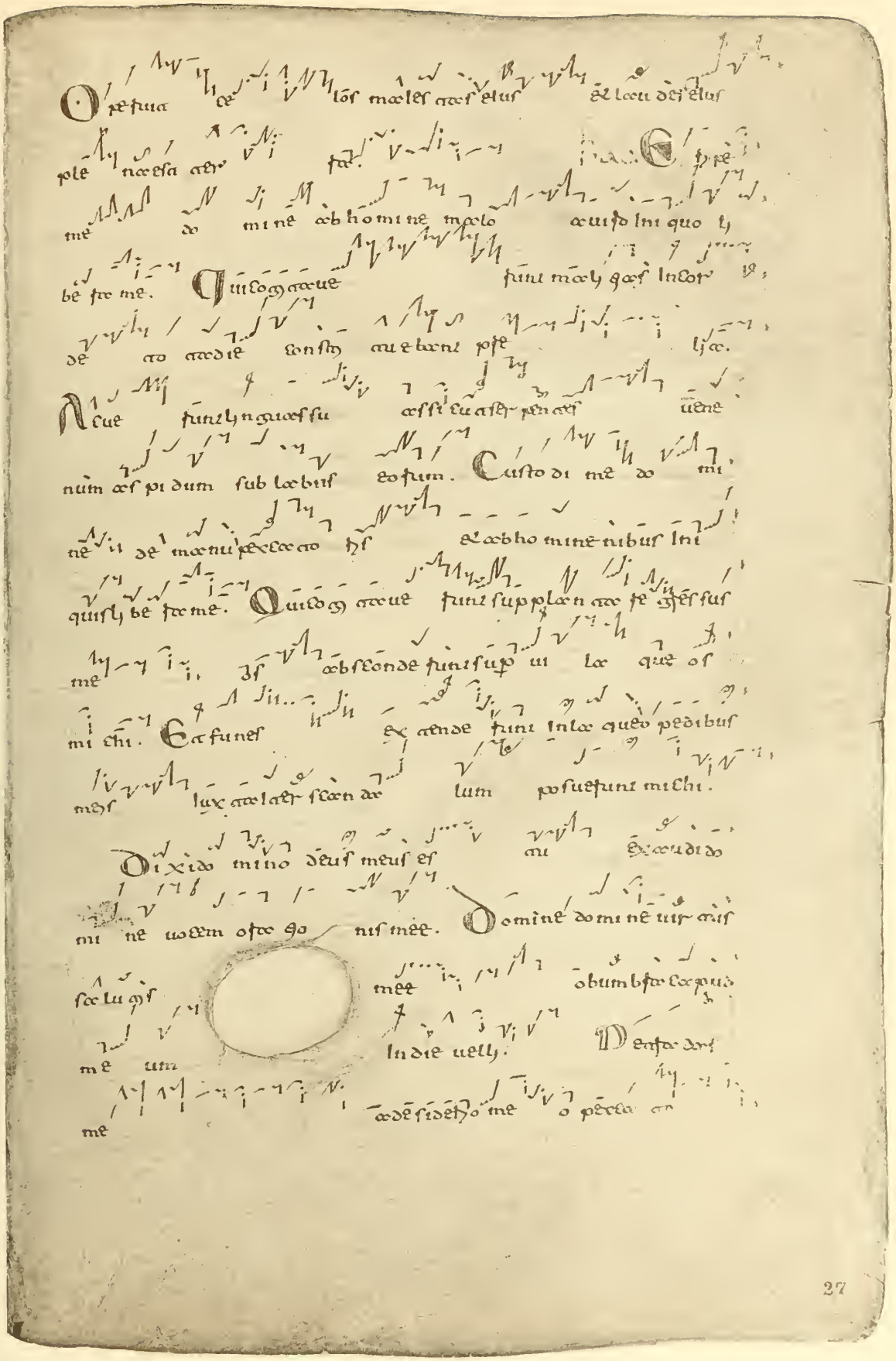

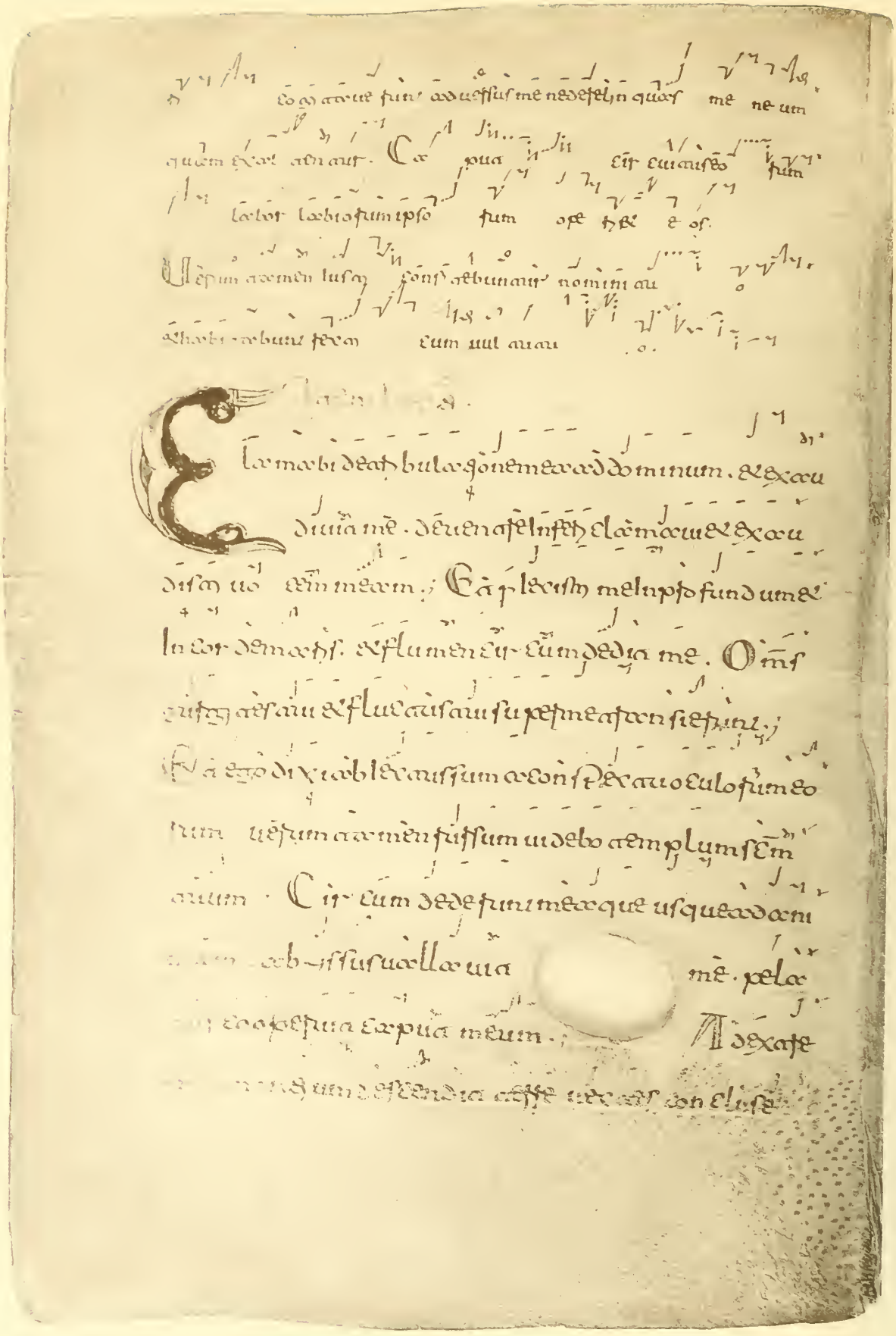

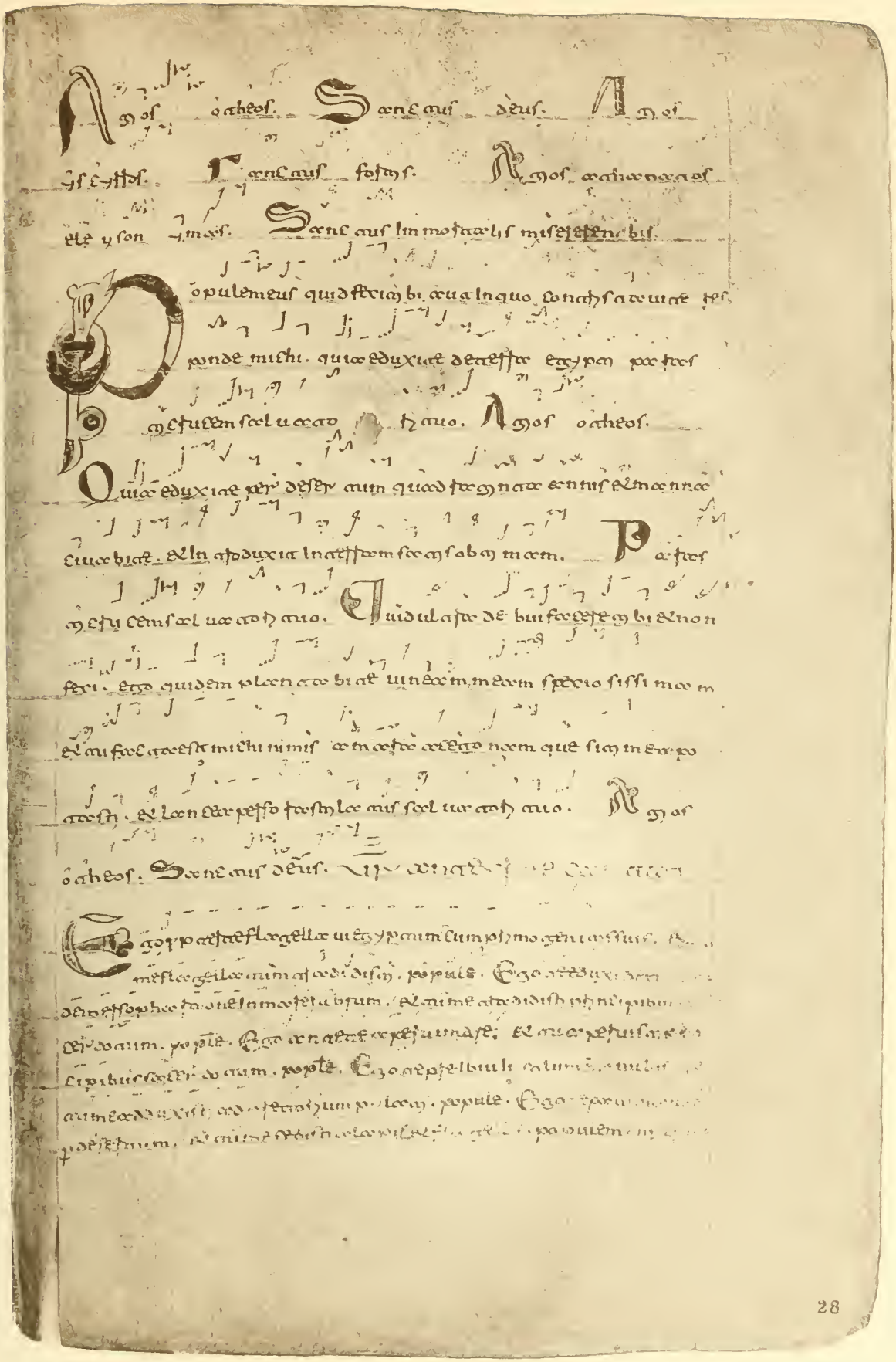

28

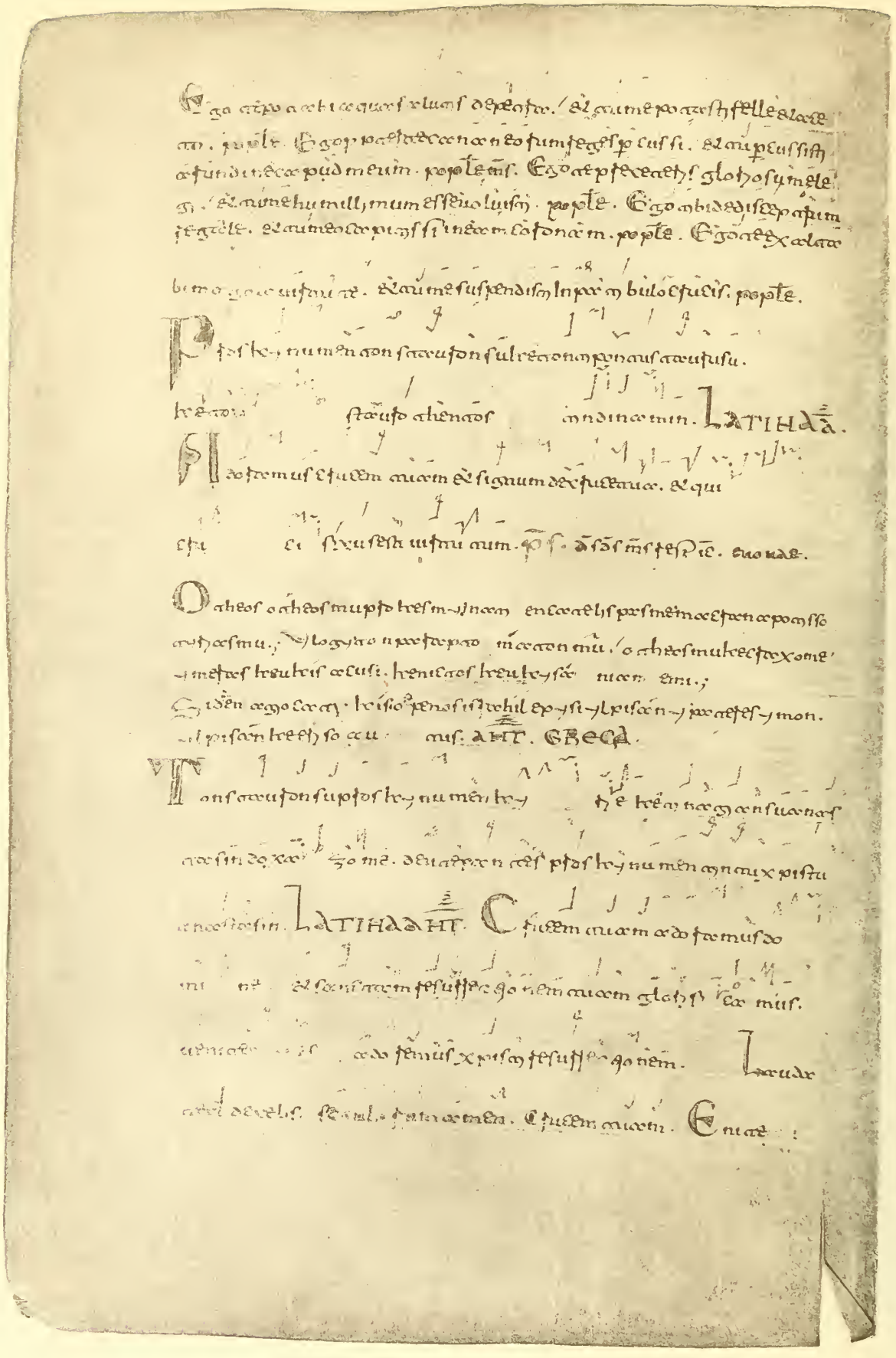

# CHAPITRE II

## L'ARCHAÏSME DE LA TRADITION BÉNÉVENTAINE

L'archaïsme, telle est peut-être la note la plus caractéristique de la tradition bénéventaine.

Ce n'est pas que nous entendions faire ici une apologie sans réserves des manuscrits de l'Italie Méridionale. Pas plus qu'aucun autre groupe, le groupe bénéventain ne saurait prétendre au privilège d'avoir gardé dans toute sa pureté la tradition primitive — nous avons trop insisté sur la nécessité de faire appel à *tous* les groupes de manuscrits *indépendants* pour qu'il soit possible de se méprendre sur le sens et la portée de la présente remarque. Il ne ressort pas moins de l'étude de ces manuscrits qu'ils ont conservé des indices qui révèlent de la manière la moins équivoque leur archaïsme absolument authentique.

Il convient d'autant plus d'insister sur ce fait, que la tradition bénéventaine se présente sous une forme si particulière qu'on serait tenté de n'y voir, au premier abord, qu'une série d'altérations manifestes, propres aux manuscrits de l'Italie Méridionale, et dont le seul intérêt serait de fournir autant de notes individuantes d'un rameau particulier de la tradition.

La vérité est assez différente et mérite qu'on en signale l'importance. Grâce à son isolement à l'extrémité du monde latin et à ce concours de circonstances privilégiées qui formaient le cadre de son évolution, la tradition bénéventaine s'est trouvée soustraite à tout un ensemble de réformes systématiques auxquelles la plupart des autres traditions particulières avaient dû céder; en sorte que, sur bien des points dont plusieurs sont importants, les manuscrits bénéventains demeurent les témoins particulièrement autorisés de la tradition la plus authentique, dont ils sont même parfois les seuls représentants fidèles.

Et ceci, il faut le noter, n'est pas une généralisation hâtive, basée sur quelques faits isolés, sur une étude rapide ou partielle de la tradition bénéventaine. Qu'on étudie celle-ci du point de vue graphique ou liturgique, du point de vue séméiographique ou mélodique, c'est toujours, en définitive, cette même note d'archaïsme qui retient l'attention, au point d'apparaître comme l'un de ses traits les plus caractéristiques. Aussi est-ce de ce point de vue général qu'il convient de l'étudier, si l'on veut en bien saisir l'archaïque homogénéité.

Sans doute, c'est avant tout de paléographie musicale que nous devons nous occuper ici; mais il n'est pas défendu, loin de là, de tenir compte des conclusions auxquelles ont abouti des études d'un autre ordre, et de s'appuyer sur elles dans la mesure où il est permis d'en attendre quelques lumières pour éclairer le champ plus restreint de la paléographie musicale.

Parmi ces études, il faut mettre au premier plan la paléographie entendue dans son sens le plus large.

Un manuscrit noté comporte à la fois un texte littéraire et un texte musical; il peut donc être étudié séparément sous l'un ou l'autre de ces deux aspects. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que ce texte et cette mélodie ne sont pas tout à fait des étrangers l'un pour l'autre : ils ne subsistent pas simplement côte à côte, mais se complètent mutuellement, vivant en quelque sorte de la même vie dans une union qu'il serait difficile d'imaginer plus intime.

On conçoit donc que la paléographie musicale puisse, dans certains cas, trouver une aide efficace dans les études paléographiques étendues à un champ plus vaste.

Cette observation vaut, en principe, pour un texte noté quelconque. Dans la plupart des cas, elle est cependant peu féconde, étant donné la date relativement tardive des manuscrits notés que nous possédons : comme ils sont tous postérieurs à la réforme carolingienne, c'est en général la même minuscule caroline que l'on y trouve associée aux types de notation les plus divers. Mais il n'en est pas ainsi pour l'Italie Méridionale l'une des rares régions où cette réforme graphique fut pendant longtemps tenue en échec, et ne put arriver à triompher qu'au bout de cinq siècles : c'est en effet l'écriture traditionnelle qui demeura employée dans le Sud de la Péninsule jusqu'au XIII$^{e}$ siècle, témoignant d'une rare vitalité en face de la nouvelle venue, d'une simplicité cependant beaucoup plus grande.

Or, parmi tous ces manuscrits de l'Ecole bénéventaine, ceux qui comportent des pièces de chant présentent une notation musicale d'un type très caractéristique, lui aussi, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, et dont nous avons déjà dit que le style épais et lourd était apparenté de très près à celui de la graphique elle-même. Notre remarque a donc ici toute son efficacité : en présence de ces deux évolutions parallèles, il est difficile de ne pas penser que l'histoire de l'une doit être sur bien des points l'histoire de l'autre.

Un exemple suffira. Pendant longtemps la presque totalité des auteurs a désigné sous le nom d'*écriture lombarde* la graphique des manuscrits de l'Italie Méridionale. La *Paléographie musicale* devait donc logiquement appeler *notation lombarde* la notation qui se trouve toujours associée à cette écriture : « Nous appelons lombarde la notation qui répond à l'écriture du même nom (1). »

On sait aujourd'hui que, appliquée à l'écriture, cette désignation est la conséquence d'une double erreur : historique et paléographique. Il est assez naturel de se demander si

(1) *Paléographie musicale*, t. I, p. 135, note.

les arguments qui valent contre l'expression d'*écriture tombarde* ne valent pas également contre celle de *notation tombarde*.

En second lieu les manuscrits dont nous avons à nous occuper sont des manuscrits liturgiques. L'étude comparée des documents bénéventains et des autres sources connues, à la lumière des conclusions de la science liturgique, révélera, elle aussi, des aspects intéressants de la tradition de l'Italie du Sud.

Ces manuscrits sont enfin — et c'est par là qu'ils nous intéressent surtout — des manuscrits de chant; de ce point de vue, ils demandent à être étudiés sous deux angles différents : quant à leur notation d'abord, ensuite quant à leur mélodie.

Ecriture, liturgie, notation, mélodie, tels sont donc les aspects sous lesquels nous étudierons successivement la tradition bénéventaine; et, sur toute la ligne, c'est cette note d'archaïsme qui nous apparaîtra comme l'un de ses traits les plus saillants.

## § 1. — L'ARCHAÏSME GRAPHIQUE

Les manuscrits bénéventains se distinguent tout d'abord par leur graphique : écriture de beaucoup de caractère, mais qu'on ne saurait déchiffrer couramment sans s'être quelque peu familiarisé avec elle.

Il importe donc de signaler les principales difficultés qu'on rencontre dans la lecture de ces manuscrits. Nous donnerons une brève description des lettres et groupes de lettres sur lesquels il est utile d'attirer l'attention et nous y joindrons une reproduction aussi exacte que possible des signes en question, d'après le codex *Vat. lat. 10673*, publié dans le présent volume. De plus pour éviter au lecteur d'avoir à se reporter à la reproduction phototypique, un certain nombre d'exemples seront également reproduits, empruntés la plupart au manuscrit lui-même.

Au cours de ces remarques, nous avons surtout en vue les difficultés de lecture; aussi décrirons-nous les lettres ou les groupes, non pas toujours tels qu'ils ont été écrits, mais tels que pour l'œil ils semblent formés; n'hésitant pas même, à l'occasion, à dissocier ces lettres ou ces groupes d'une façon qui pourrait sembler un peu arbitraire, dans le but d'en mettre mieux en évidence les caractéristiques.

UNIVERSITAS Universitas

### 1. — *La lettre* t *et la lettre* a.

La plus grosse difficulté que l'on rencontre dans l'écriture bénéventaine vient de la confusion que l'on est constamment tenté de faire entre les *t* et les *a*. Voici par exemple trois mots (*fig. 4*) que l'accumulation des *a* rend absolument inintelligibles au premier abord. C'est qu'en réalité, dans ces mots, il est beaucoup de *t* que l'on prend pour des *a*. Il est cependant facile de distinguer les deux lettres.

*Fig. 4*

La lettre *t* peut être décomposée en un ⊤ muni à sa partie antérieure d'une boucle presque fermée; complètement fermée même, dans certains manuscrits. Rien, on l'avouera, ne ressemble tant à un *a;* mais si l'on regarde d'un peu près un *a,* on voit qu'il est formé différemment : deux traits de plume, à peu près identiques, ayant chacun la forme d'un c; le c postérieur fermant complètement le c antérieur. Dans la figure ci-contre, les deux lettres ont été décomposées comme nous venons de l'indiquer et ensuite recomposées; comme on le voit, le *t* comporte, dans la partie de droite, deux éléments rectilignes : l'un vertical, l'autre horizontal, tandis que l' *a* se compose de deux éléments entièrement curvilignes.

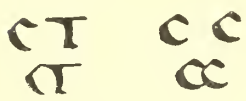

*Fig. 5*

Avec un peu d'attention il sera toujours facile de distinguer : d'une part, si ces deux éléments, l'un vertical, l'autre horizontal, existent ou n'existent pas; d'autre part, si la lettre est fermée ou ne l'est pas. Il faut toutefois noter que certains scribes ferment complètement leurs *t*. Si l'on tient compte de ces remarques, les mots que nous avons essayé de déchiffrer tout à l'heure (*fig. 4*) se lisent aisément. Au centre le mot *tota;* on remarquera la ligature entre les *t* et les lettres qui suivent : elle est constituée par le prolongement du trait horizontal supérieur du *t;* à droite le mot *dilatata* où les *a* et les *t* sont enchevêtrés comme à plaisir; enfin, à gauche le mot *mittat* avec un *a* et trois *t* dont un seul, le second, comporte une ligature.

A la fin comme dans le corps des mots, la lettre *t* est formée de la même manière; il faut toutefois signaler une exception : c'est le cas où la lettre *t* terminant un mot est précédée de la lettre *n,* ce qui se présente à chaque instant dans les verbes : *su*nt, *fecerun*t, *adoren*t; alors les *t* prennent la forme d'un *i* minuscule, mais légèrement plus incliné, de droite à gauche et en descendant, que les *i* ordinaires. La lettre ainsi tracée apparaît plus fine que les autres lettres, ce qui est dû à l'inclinaison plus forte du trait de plume.

### 2. — *La lettre r.*

a) *La lettre r simple* — Suivant la place qu'elle occupe dans le mot, ou plus exactement dans la syllabe, l'*r* affecte l'une des deux formes suivantes :

α) à la fin d'une syllabe, l'*r* a la première des deux formes ci-contre que l'on trouve dans quantité d'écritures et que nous employons encore aujourd'hui : la lecture en est donc très simple; on peut voir la lettre ainsi formée dans le premier des exemples figurés ci-dessous (*fig.* 7), le mot *ter*. C'est là la forme brève de la lettre *r*.

*Fig. 6*

β) dans les autres cas, c'est à dire au début ou dans le corps d'une syllabe, c'est la forme longue qui est employée : elle est caractérisée, comme on le voit (*fig.* 6, 2), par un trait vertical allongé, dépassant sensiblement la ligne vers le bas et qui, remontant verticalement, s'incurve en haut et à gauche en une petite boucle pour se terminer par un trait horizontal ou légèrement incliné vers le bas, allant de gauche à droite. La lettre ne se termine d'ailleurs jamais ainsi. Dans l'*r* ordinaire, le petit trait qui termine la lettre sert de ligature entre elle et la lettre qui suit : souvent une voyelle, parfois aussi une consonne. Dans les exemples suivants on peut observer cette ligature soit avec les voyelles *a, u, o, e,* dans les mots rar*um,* ro*ta,* re*s;* soit avec la consonne *t,* dans le mot *mor*t*e*.

*Fig. 7*

b) *Le redoublement de la lettre r.* — Puisqu'il existe deux formes de la lettre *r,* il est logique d'adopter, pour en traduire le redoublement, deux procédés différents selon que les deux lettres sont voisines l'une de l'autre ou relativement éloignées.

α) dans le cas où les deux *r* sont éloignées l'une de l'autre, quand par exemple une syllabe terminée par cette lettre est chargée de neumes, et se trouve, par conséquent, à une distance assez considérable de la syllabe suivante commençant également par une *r,* tout se passe comme nous l'avons dit précédemment : la première *r,* fin de syllabe, a la forme brève; la seconde, début de syllabe, la forme longue; c'est ainsi que serait écrit le mot *ter*r*arum* si la seconde syllabe était éloignée de la première, comme elle l'est ici (*fig.* 7, 1-2).

3) si, par contre, les deux *r* sont voisines, nous avons un redoublement de la forme longue avec ligature, puisque la forme longue est toujours unie à la lettre qui suit. Cette seconde forme de l'*r* redoublée est figurée ici (*fig. 8*, 1); elle est également employée, plus loin (*fig. 9*. 1) dans le mot *terra*

rr ri rri

*Fig. 8*

On pourra comparer les deux manières d'écrire ce même mot *terra*. ici et plus haut (*fig. 7*, 1-2), dans *terra*rum.

Ce mode de liaison entre deux *r* voisines ne suppose pas du tout qu'elles appartiennent à un même mot. On sait que les scribes se souciaient souvent fort peu de distinguer les mots entre eux; les liaisons entre syllabes se font avec la plus grande fantaisie, et l'on trouve à chaque instant le début d'un mot uni à la dernière syllabe du mot précédent, alors que les mots eux-mêmes sont coupés fréquemment d'une manière arbitraire. En ce qui concerne le cas présent, deux mots voisins dont le premier finit par une *r* et le second commence par la même lettre donnent naissance au groupe dont nous venons de parler : l'*r* longue redoublée, avec ligature. C'est ainsi que notre scribe a eu plusieurs fois à écrire les mots *Nabuchodonosor rex :* page 66, 15e et 24e lignes, par exemple; il les a toujours écrits avec l'*r* longue redoublée.

*c) Le groupe ri.* — Dans les explications données jusqu'ici, nous avons évité de parler du cas où la lettre *r* est suivie de la voyelle *i*.

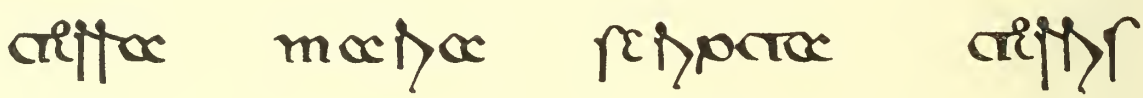

terra maria scripta terris

*Fig. 9*

C'est qu'en effet, dans le groupe *ri*, la lettre *i* perd son individualité pour se fondre en quelque sorte dans la lettre précédente en s'appuyant sur elle. Il en résulte pour la première lettre une légère déformation, mais la seconde perd du même coup, son existence et sa forme propres. La syllabe *ri* est ainsi simplement composée d'une *r* longue dont le dernier élément. le petit trait qui suit la boucle, presque horizontal le plus souvent, s'incline d'une façon plus accentuée vers le bas, à droite, puis s'oriente en formant un angle bien net et à peu près droit, vers la gauche, continuant de descendre, et se rapprochant de la haste verticale de l'*r*, mais sans aller jusqu'à la rejoindre. Nous avons reproduit cette forme (*fig. 8*, 2); on la trouvera également employée (*fig. 9*, 2 et 3) dans les deux mots *maria* et *scripta*. Dans ce dernier on remarquera en passant — car nous ne croyons pas qu'il soit

nécessaire d'y revenir — la forme du *c* que l'on pourrait être porté à confondre avec un *e;* elle rappelle un peu la forme d'un ε. C'est l'une des deux formes du *c*, celle que l'on trouve plus fréquemment; l'autre est plus facile à lire : c'est le *c* ordinaire.

d) *Le groupe rri.* — La composition du groupe *rri*, elle aussi, est logique. Si les deux *r* sont éloignées, la première est une *r* brève; quant au groupe *ri*, il a la forme que nous venons de dire. Mais si les deux *r* sont voisines, le groupe se compose de l'*r* longue redoublée terminée en *ri* (*fig. 8*, 3); on le retrouve dans le mot *te*rris (*fig. 9*, 4).

### 3. — *Le groupe tr.*

Nous avons reconnu les difficultés présentées séparément par la lecture des lettres *t* et *r*. Le voisinage de ces deux lettres crée un obstacle nouveau résultant de l'emploi de la ligature qui unit les deux lettres pour n'en faire qu'un tout. Comme l'*r* et le *t* comportent normalement une ligature avec la lettre qui les suit, cette ligature existe donc de toutes façons, lorsque les lettres *r* et *t* sont voisines, unissant soit le *t* à l'*r*, soit l'*r* au *t*.

Dans l'un des exemples cités plus haut (*fig. 7*, 4) nous avons pu voir un cas de ligature *rt* dans le mot *mor*te; nous n'y revenons pas. La lecture du groupe *tr* est plus difficile, d'autant qu'il n'existe jamais seul : toujours il est suivi d'une voyelle unie à l'*r* au moyen d'une ligature. Voici, par exemple (*fig. 10*, 1 et 2), les groupes *tra*, *tro* :

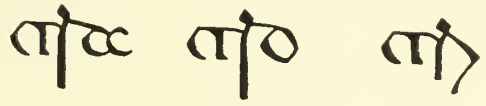


*Fig. 10*

Lorsque c'est un *i* qui termine le groupe, la disposition est la même, mais l'*r* se termine en *ri* : c'est le dernier et le plus original des exemples figurés ci-dessus (*fig. 10*, 3). On aurait eu probablement quelque peine à le déchiffrer à la première lecture; mais après l'analyse qui vient d'être faite, il ne sera pas difficile d'en retrouver les éléments constitutifs; c'est ainsi qu'on lira aisément (*fig. 11*) les mots : tres, tra*ctus*, *in*troi*tus* et tri*bus*.

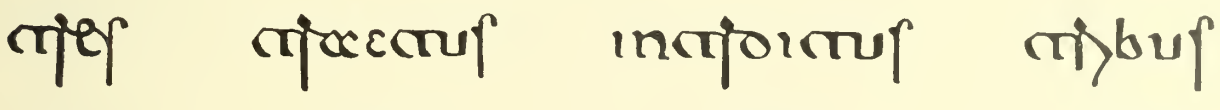


*Fig. 11*

### 4. — *Le groupe ti.*

Nous avons déjà vu qu'après l'*r*, l'*i* est *enclitique;* il l'est aussi après le *t,* avec cette différence toutefois qu'il n'y avait qu'une seule manière d'écrire le groupe *ri,* tandis qu'il y en a deux pour le groupe *ti,* correspondant aux deux façons différentes dont on peut prononcer : *ti* = ti ou *ti* = tsi; c'est à dire selon qu'elle est suivi ou non d'une voyelle; ainsi la syllabe *ti* de *pa*tio*r* ne s'écrira pas comme la syllabe *ti* de *pa*ti. Nous ne connaissons plus aujourd'hui cette distinction graphique entre deux groupes phonétiquement différents.

a) *Le groupe ti non suivi d'une voyelle : ti* = ti. — Le groupe *ti* non suivi d'une voyelle est traduit par un signe que l'on pourrait au premier abord prendre pour la lettre *m*; la forme de ce signe se rapprocherait cependant plus exactement de celle d'un ω renversé : ω; c'est d'ailleurs ainsi que dans beaucoup d'écritures est figurée la lettre *m,* ce qui explique la confusion. Dans l'écriture bénéventaine, cette confusion n'est pas possible; car s'ils comportent bien tous deux trois jambages, ceux-ci ne sont pas disposés de la même manière : tandis que, dans l'*m,* ils sont tous les trois rectilignes et verticaux, dans le *ti,* seul le jambage central est rectiligne; les deux autres sont curvilignes, et à peu près symétriques par rapport au premier. Nous donnons ci-contre (*fig. 12*) les deux signes : *ti* et *m.* Comme on le voit, il suffit que l'attention ait été attirée sur les caractères différents de ces deux signes pour qu'aucune confusion ne soit plus possible. Remarquons d'ailleurs que, dans le groupe *ti* ainsi constitué, il est aisé de retrouver le *t* dont il dérive : il suffit de prolonger le *t* ordinaire par un coup de plume tracé vers le bas et qui s'incurve vers l'axe en dépassant largement la ligne inférieure. Le procédé est tout à fait analogue à celui qui est employé pour terminer le groupe *ri;* c'est en somme ce dernier coup de plume qui est censé représenter dans les deux cas la lettre *i.* La genèse de ce signe est encore plus apparente dans certains autres manuscrits, où nous trouvons le *t* ordinaire bien nettement terminé par le petit trait supérieur que nous connaissons et qui se prolonge, rigoureusement horizontal, jusqu'à une certaine distance; un coup de plume trace alors nettement, marquant bien au départ l'angle droit, le trait final dont nous venons de parler. Le plus souvent, la transition est moins brusque : on a bien un ω renversé, comme dans le mot : ti*bi* (*fig. 13,* 1).

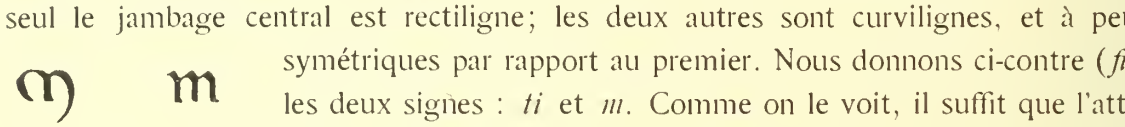


*Fig. 12*

*Fig. 13*

Dans le mot ti*mor,* qui suit, nous avons encore rapproché, à dessein, la lettre *m* du groupe *ti,* pour montrer une fois de plus qu'il est impossible de confondre les deux

signes. Le même groupe figure encore dans le mot *stetit*. On remarquera le groupe *st*, assez souvent employé sous cette forme, encore que l'union des deux lettres semble, au premier abord, un peu forcée. Avec le groupe *sti* que nous lisons dans le mot *testis*, nous retrouvons une forme graphique commune à beaucoup d'écritures; la dernière partie de l'*s*, écrite en remontant, s'incurve à droite comme d'ordinaire, mais se prolonge jusqu'à la partie inférieure de la ligne; le trait ainsi prolongé est barré par un trait horizontal allant de gauche à droite; après avoir dépassé le trait descendant, la direction du trait horizontal change : il s'oriente franchement vers le bas et s'incurve ensuite un peu à gauche, après avoir dépassé la partie inférieure de la ligne; c'est ici encore ce dernier coup de plume qui est censé tenir la place de la lettre *i*.

Il est une seconde façon d'écrire ce groupe *sti* : elle consiste à tracer successivement l'*s* et le *ti* ordinaire (ꝏ), le raccord se faisant comme pour l'*s* et le *t* du mot *stetit*. Cette seconde manière est d'un emploi aussi fréquent que la première.

b) *Le groupe ti suivi d'une voyelle : ti* = tsi.

Comme nous l'avons dit, le groupe *ti* suivi d'une voyelle est différent du précédent; sa forme (*fig. 14*) rappelle celle d'un 9 qui aurait été complété, tangentiellement à la lettre et à droite, par un trait vertical descendant; ce coup de plume dépasse la ligne et s'incurve légèrement vers la gauche.

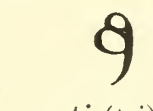

ti (tsi)

*Fig. 14*

On reconnaîtra tout de suite ce signe (*fig. 15*) dans les mots *tertia* et *prescriptio*. Dans ce dernier mot, on le voit, les difficultés de lecture sont nombreuses : les deux *p*, le *c*, le *ri*, enfin le *ti*.

On trouve assez souvent employées côte à côte, dans les mots du type *la*titia, *jus*titia, ces deux formes différentes du groupe *ti*. Nous avons donné le mot *tris*titia,

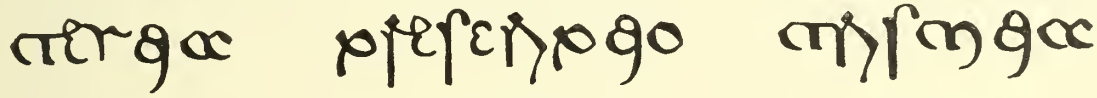

tertia prescriptio tristitia

*Fig. 15*

en raison de la complication supplémentaire qu'ajoute à la lecture des deux *ti* celle du groupe *tri* (*fig. 15, 3*) (1).

(1) A propos de ces deux façons d'écrire le *ti*, il peut être intéressant de signaler avec quel scrupule les scribes avaient le souci de ne pas employer une forme pour l'autre. Reportons-nous à la page 41 du codex *Vat. lat. 10673;* nous y trouvons la fin de l'Offertoire *Super flumina Babylonis;* son verset *In salicibus* le suit immédiatement. Vers le milieu de la quatrième ligne, le scribe devait écrire, selon la leçon commune à tous les manuscrits : *verba canticorum;* mais il connaît son psautier, et sa mémoire, fidèle, lui dicte tout naturellement la leçon *verba cantionum* à laquelle la psalmodie de l'office l'a habitué. Il écrit donc le *ti* du second type suivi d'un *o*, alors qu'il aurait dû écrire celui du premier type : ꝏ; il s'aperçoit aussitôt de son erreur, mais sans prendre la peine de faire disparaître les deux caractères surnuméraires : ꝏ et o, il termine correctement le mot : *ticorum;* si bien qu'en lisant le texte sans y prendre garde, on se trouve en présence du mot assez nouveau : *cantioticorum;* bien entendu, les deux syllabes surnuméraires ne sont pas surmontées de neumes. Cette remarque montre bien que les deux manières de traduire le groupe *ti* sont spécifiquement différentes, et que jamais l'une n'est employée pour l'autre.

En réalité, comme nous l'avons déjà dit, ces deux signes ne sont pas difficiles à reconnaître, une fois que l'attention a été attirée sur eux : ils frappent précisément à cause de leur originalité, tandis que la difficulté de lecture peut demeurer plus grande pour des lettres moins compliquées en elles-mêmes, mais qui, par le fait de leur similitude avec d'autres lettres, donnent lieu sans cesse à des méprises, malgré l'application attentive que l'on peut apporter dans le déchiffrement du texte.

### 5. — *L'i enclitique : les groupes li, gi, ci, fi.*

En étudiant la graphique des lettres *t* et *r*, nous avons signalé que toutes deux comportaient normalement une ligature avec les lettres qui suivent; pour chacune d'elles nous avons examiné le cas particulier où cette lettre était la voyelle *i;* nous connaissons bien maintenant le groupe *ri* et les deux groupes *ti;* mais ces deux lettres ne sont pas les seules sur lesquelles l'*i* s'appuie, en se réduisant ainsi à un simple coup de plume final : les lettres *l, g, c* et *f* sont dans le même cas que le *t* et l'*r*. Avec ces six lettres l'*i* est enclitique; dans chaque cas, c'est le même procédé qui est utilisé : l'*i* est représenté par un coup de plume vertical descendant qui commence à la fin de la lettre précédente, et dépasse la ligne inférieure en s'incurvant légèrement à gauche; dans un seul cas le trait de plume en question a un développement moindre : c'est après la lettre *f;* le groupe *fi* rappelle un β dont la boucle inférieure resterait assez largement ouverte : le procédé est donc le même que pour les autres lettres, mais le trait de plume final ne dépasse pas la ligne inférieure; voici quelques exemples de ces différents groupes (*fig. 16*). Aux mots li*bri*, re*gis*, *cer*ei, fi*nitis*, nous avons ajouté le mot *egypti*, le seul cas d'*y* enclitique que nous ayons relevé dans notre manuscrit : il se trouve à la page 69, 6me ligne.

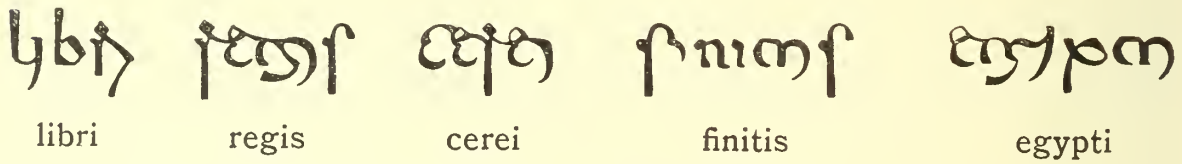


*Fig. 16*

### 6. — *Le p enclitique : les groupes sp et rp.*

Nous terminerons ces remarques sur la graphique de notre codex en signalant deux groupes assez curieux, et par leur forme, et par leur envergure : il s'agit des deux groupes constitués par la lettre *p* précédée de l'une des deux lettres *s* et *r*. Dans ces deux cas, en effet, la lettre *p* est enclitique, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur la lettre précédente en la

modifiant, mais qu'elle perd par le fait même sa forme propre. La manière de tracer ces deux groupes *sp* et *rp* est identique : au début, les deux lettres *s* et *r* sont normales (pour l'*r*, il s'agit, bien entendu, de l'*r* longue); mais, au lieu de se terminer comme d'habitude, elles prennent un développement tout à fait inattendu, s'amplifiant en une large demi-boucle dont la partie inférieure se rapproche de l'axe vertical de la lettre, à hauteur de la partie supérieure de la ligne; arrivée à une certaine distance de cet axe, la boucle s'arrête et se termine brusquement par un coup de plume vertical, qui s'achève vers la gauche : le tout est écrit d'un seul trait.

Le groupe *sp* est d'un emploi très fréquent : il suffit de penser aux mots : *aspice, respice, speravi,* si fréquents dans l'Ecriture et spécialement dans les Psaumes. Le groupe *rp* est d'un emploi beaucoup plus restreint : on le trouvera cependant de temps en temps : il figure, par exemple, deux fois au début de la page 58, 3e et 5e lignes, dans les mots : *corpus, corporis.*

*Fig. 17*

Nous donnons ces deux groupes au bas du tableau ci-dessus, où nous avons résumé l'ensemble des remarques qui précédent, en y faisant figurer les lettres ou les groupes dont la lecture présente le plus de difficulté et sur lesquels il y avait lieu d'attirer l'attention.

A ces observations il convient d'en ajouter une autre qui, bien qu'apparemment de faible importance, est cependant caractéristique de l'écriture bénéventaine.

On sait que, dans la plupart des écritures, il n'y a aucune distinction entre les lettres *i* et *j* : toutes les deux sont habituellement figurées par un seul et même signe invariable. L'écriture bénéventaine, au contraire, présente pour la lettre *i*, deux formes différentes : l'une brève, l'autre longue, dont l'emploi, bien entendu, n'est pas arbitraire.

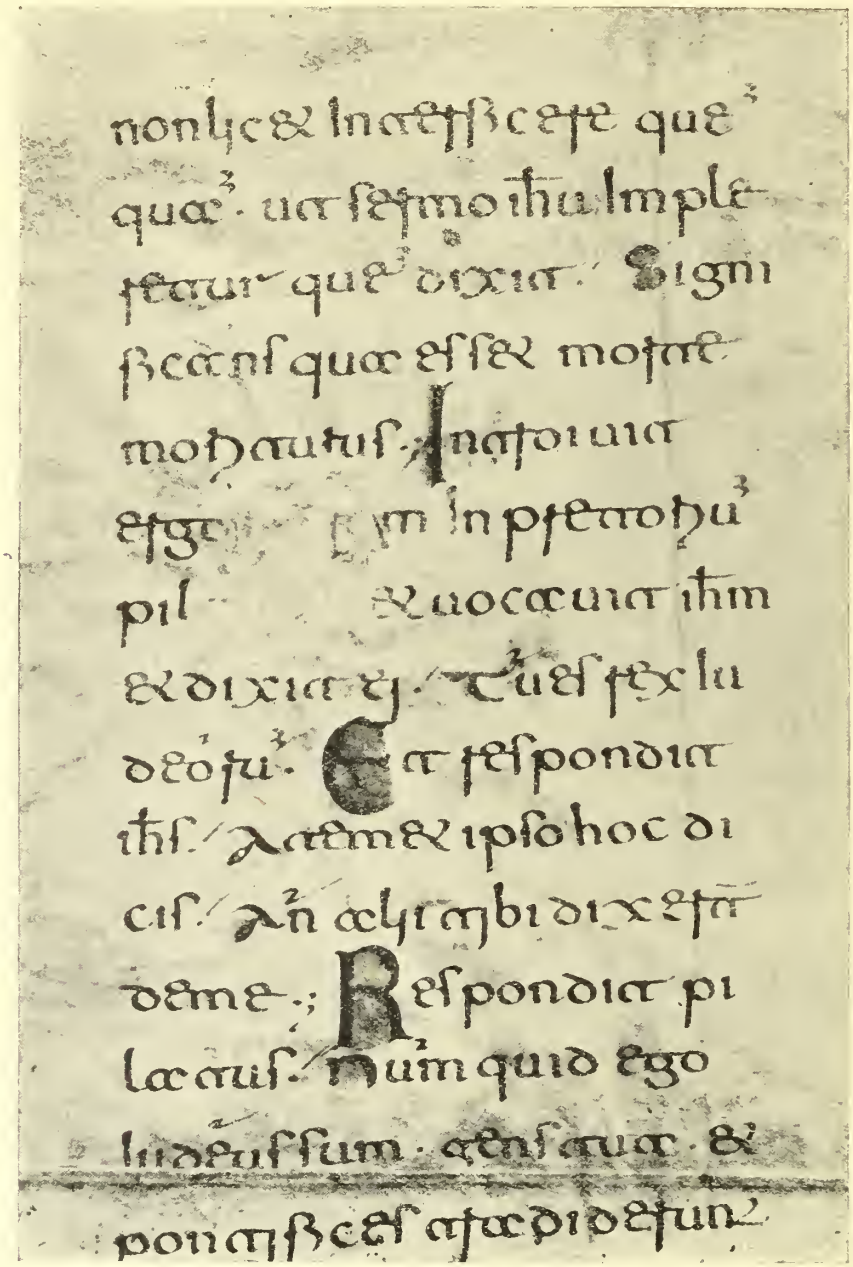

non licet interficere quem-
quam · ut sermo ihesu imple-
retur quem dixit ./ Signi-
ficans qua esset morte
moriturus ·; Introiuit
ergo [iteru]m in pretorium
pil[atus] & uocavit ihesum
& dixit ei ./ Tu es rex iu-

*Fig. 18*

Ecriture Bénéventaine
*type Bari* (XI^e s.)
ZURICH,
Archives de l'Etat,
*Collection F. Keller*,
p. 33.

deorum ·. Et respondit
ihesus ./ A temetipso hoc di-
cis ./ An alii tibi dixerunt
de me ·; Respondit pi-
latus ./ Numquid ego
iudeus sum · gens tua · &
pontifices tradiderunt

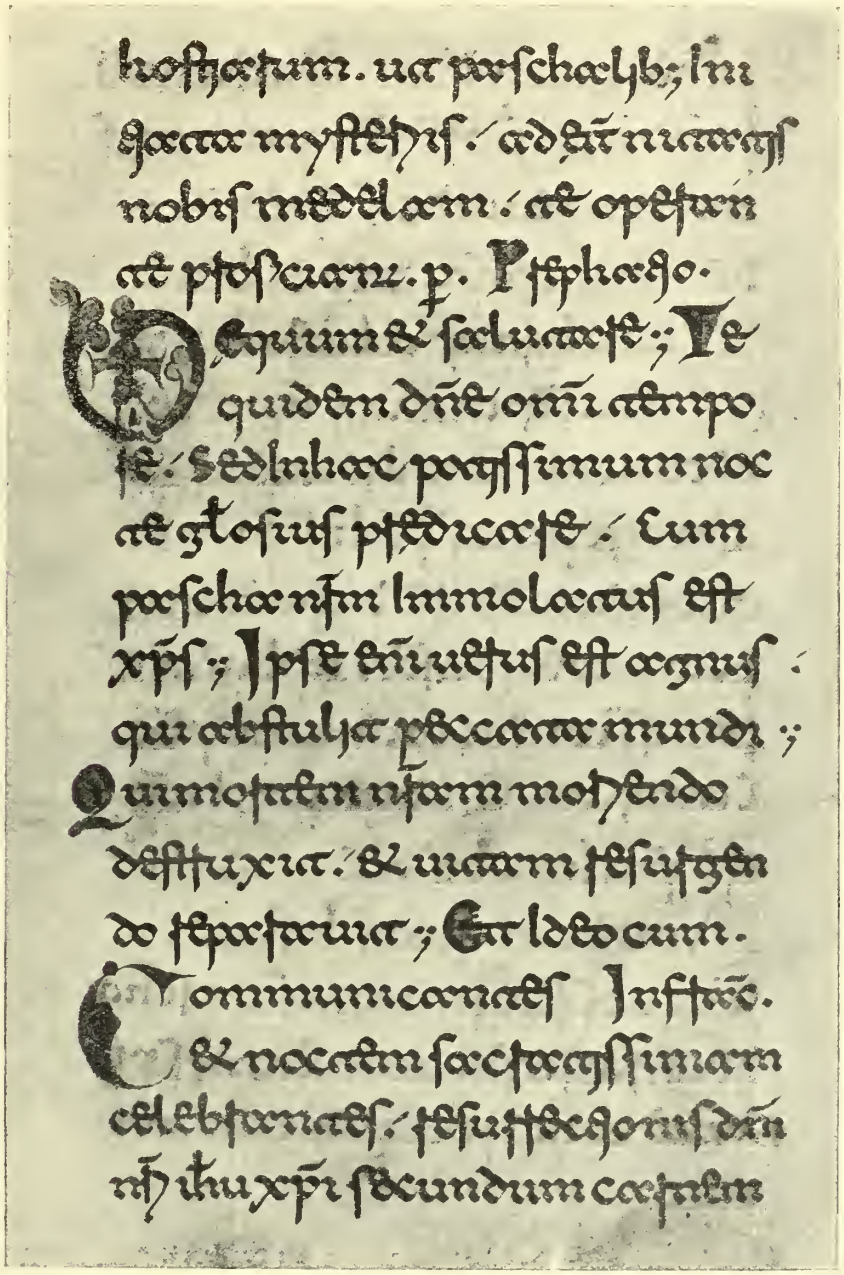

hostiarum · ut paschalib*us* initiata mysteriis / ad ęt*er*nitatis nobis medelam / te operante proficiant · p*er* · Prephatio · **VD** Ęquum & salutare ·; Te quidem d*omi*ne om*ni* tempore / sed in hac potissimum nocte gl*ori*osius prędicare / cum pascha n*ostru*m immolatus est xp̄s ·; Ipse enim uerus est agnus. qui abstulit peccata mundi ·; Qui mortem n*ostra*m moriendo destruxit / & uitam resurgendo reparauit ·; Et ideo cum. **C**ommunicantes Infrac̄. & noctem sacratissimam celebrantes / resurrectionis d*omi*ni n*ostri* ihesu xp̄i secundum carnem

*Fig. 19*

Ecriture bénéventaine *type cassinien* (1058-1087). Mont-Cassin 339, f° 62.

*a)* A l'intérieur d'un mot, la lettre *i* a généralement la forme brève : dans *quia, simul, nobis,* par exemple.

*b)* Au début d'un mot, cette lettre affecte une forme allongée, dépassant nettement la ligne vers le haut : ainsi dans les mots *Iu, Ita*; il vaut mieux ne pas donner à cette forme allongée de la lettre *i* le nom d'*i* majuscule, ce qui pourrait prêter à confusion, puisque l'écriture dont nous parlons est entièrement minuscule; nous l'appellerons donc *i* long, par opposition à l'*i* habituel, qui sera l'*i* bref; dans les mots *Iuimicus, Iniquitas* on trouve donc une fois l'*i* long et deux fois l'*i* bref (1).

*c)* Dans beaucoup d'écritures, la lettre *j* ne diffère pas de l'*i*; dans l'écriture bénéventaine, au contraire, le *j* est traduit par un *i* long; et cela, même à l'intérieur des mots. On ne pourrait s'en rendre compte sur un mot comme *Iustus,* qui comporterait de toutes façons l' I initial long; mais cette règle apparaît très nette dans la manière d'écrire les mots *Iuluste, culus, adIutorium* (2).

(1) Bien que la règle qui vient d'être énoncée ressorte très nettement de l'étude de l'ensemble des manuscrits, il ne faut pas s'étonner de trouver de temps en temps quelque *i* bref là où la règle le prévoit long; la confusion est très facile, elle est cependant rare.

(2) Nous ne pouvons aborder ici, même rapidement, ni la question des abréviations, ni celle de la ponctuation dans l'écriture bénéventaine; il nous suffira de renvoyer au travail de M. E. A. Loew qui les a étudiées avec toute la conscience et la précision désirables dans un ouvrage qui fait désormais autorité et auquel nous aurons plus d'une fois l'occasion de renvoyer : *The Beneventan Script. History of the south italian minuscule,* Oxford, Clarendon Press, 1914. In-8°, XX-384 pp. Il est cependant un détail de la graphique bénéventaine que nous ne saurions passer sous silence.

On sait que la ponctuation était avant tout destinée à aider, dans la lecture publique, la distinction des phrases et des membres de phrases; cette distinction était évidemment accompagnée des inflexions de voix naturelles qu'impliquait une lecture intelligente du texte. Les phrases interrogatives en particulier ont toujours été marquées d'une inflexion de voix très caractéristique; dans les manuscrits ponctués, le lecteur en est averti par un signe particulier, le point d'interrogation, qui termine la phrase. La graphique bénéventaine utilise bien, elle aussi, ce point d'interrogation final, mais elle ne s'en contente pas. Comme on pourra le remarquer *(fig. 18),* les scribes bénéventains croyaient bon de prévenir le lecteur dès qu'ils abordaient une phrase de cette nature. La même particularité se retrouve dans quelques manuscrits wisigothiques, d'où elle est passée dans la tradition espagnole qui l'a maintenue jusqu'à nos jours. Mais au lieu d'affecter, comme dans les livres modernes de l'Espagne, la forme d'un point d'interrogation renversé précédant la phrase interrogative, cette indication supplémentaire surmonte, dans les manuscrits bénéventains, les mots, ou mieux les syllabes qui correspondent à l'accentuation interrogative et doivent par conséquent se prononcer sur un ton plus élevé. La forme de ce signe d'élévation mélodique rappelle un peu celle d'un 2 dont le dernier élément rectiligne inférieur, au lieu d'être horizontal, remonterait légèrement vers la droite.

Mais ce signe surnuméraire d'inflexion soulevait un problème assez délicat, car il ne figure dans les manuscrits que d'une façon assez intermittente : il manque dans beaucoup de phrases interrogatives. M. Loew a eu l'idée de rechercher si ces irrégularités ne pouvaient pas s'expliquer en recourant à l'ancienne distinction entre les deux types de phrases interrogatives : la *percunctatio* et l'*interrogatio*. « Inter percontationem autem et interrogationem, » dit S. Augustin dans le *De doctrina christiana* (P. L. XXXIV, col. 67), « hoc veteres interesse dixerunt, quod ad percontationem multa responderi possunt; ad interrogationem vero, aut Non, aut Etiam. » La question : « Pourquoi as-tu fait cela? » est donc une *percunctatio,* tandis que la question : « Est-ce toi qui as fait cela? » est une *interrogatio* au sens strict.

M. Loew a reconnu que les divergences observées dans la tradition manuscrite bénéventaine reposaient en effet sur cette distinction logique entre ces deux formes d'interrogation : dans la *percunctatio,* les scribes bénéventains usent régulièrement du signe d'inflexion qu'ils placent au début de la phrase, sur la syllabe accentuée; dans l'*interrogatio,* au contraire, ils n'emploient pas ce signe.

La distinction, il convient de le noter, n'est pas seulement *graphique* parce qu'elle est *logique* : elle est *graphique* parce qu'elle est *phonétique*. Dans la *percunctatio,* l'inflexion interrogative de la voix se place au début

*
* *

Au cours des remarques qui précèdent, nous avons analysé l'écriture bénéventaine en relevant ceux de ses traits les plus caractéristiques qui sont d'ailleurs autant d'éléments essentiels de la minuscule de l'Italie Méridionale. Mais il est à peine besoin de faire remarquer que, vu l'étendue relativement considérable de la région où cette écriture a été utilisée, quelques nuances d'emploi n'ont pu manquer de naître et de se fixer petit à petit dans des scriptoria dont certains étaient distants de plusieurs centaines de kilomètres. Les figures 18 et 19 montrent la différence d'aspect que pouvait présenter cette même minuscule, sensiblement à la même époque, dans le Nord et dans le Sud de la zone bénéventaine : le Mont-Cassin opposant la beauté vraiment impeccable d'une calligraphie déjà très stylisée aux formes plus souples, plus naturelles de Bari dont le style arrondi laisse une impression d'archaïsme plus grand.

Outre cet aspect d'ensemble de l'écriture qui, dans certains cas peut permettre d'identifier sans hésitation le scriptorium d'origine d'un manuscrit, il est certains détails, parfois minimes, qui suffisent à caractériser un sous-type de cette même minuscule bénéventaine. L'exemple le plus remarquable en est précisément fourni par l'écriture *type Bari* qu'on peut reconnaître à cette particularité que les *s* s'arrêtent toujours exactement au niveau de la ligne, alors que partout ailleurs ils la dépassent franchement vers le bas. On pourra vérifier (*fig. 18 et 19*) que, sur ce point, chacun des manuscrits est toujours conséquent avec lui-même et toujours en désaccord avec l'autre.

Il existe d'ailleurs parfois, entre manuscrits d'un même type, de légères différences : on n'en retrouve pas moins, sous une certaine variété de style, les caractéristiques du groupe. C'est ainsi que l'écriture de l'évangéliaire *Vat. Ottob. 296 (fig. 21)* offre certainement un aspect plus maniéré que celle du fragment de Zurich *(fig. 18)* : il suffit cependant de considérer les *s* pour voir que l'une et l'autre appartiennent au même *type Bari*. On remarquera, dans le second de ces exemples *(fig. 21)* la quantité des *c* qui affectent la forme d'un ε : c'est là encore une des caractéristiques de ce groupe : si la forme ordinaire du *c* s'y rencontre parfois, c'est la forme ε qui domine.

Il suffit de parcourir quelques lignes du codex *Vat. lat. 10673* pour se rendre compte que cette dernière y est presque exclusivement employée; par ailleurs, les *s* y dépassent à peine la ligne; ces indices concourent à prouver que ce codex a été écrit dans le Sud-Est de la zone bénéventaine, c'est-à-dire en Apulie, sans qu'il soit d'ailleurs possible de préciser davantage.

de la phrase : « Cur fecisti hoc? » Dans l'*interrogatio*, au contraire, c'est vers la fin de la phrase que la voix s'élève : « Num fecisti hoc? » Il est intéressant de noter que, au XI[e] et au XII[e] siècles, les scribes bénéventains connaissaient cette règle élémentaire de phonétique : leur système d'accentuation en fait foi.

Ce qui vient d'être dit concerne uniquement l'accentuation principale de la phrase; mais celle-ci comporte parfois d'autres accents : ils sont indiqués de la même manière. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'une distinction aussi subtile a pu ne pas être toujours comprise de tous les scribes; aussi les exceptions que l'on pourrait observer n'altèrent-elles en rien la correspondance très certaine qui existe entre les règles graphique et phonétique.

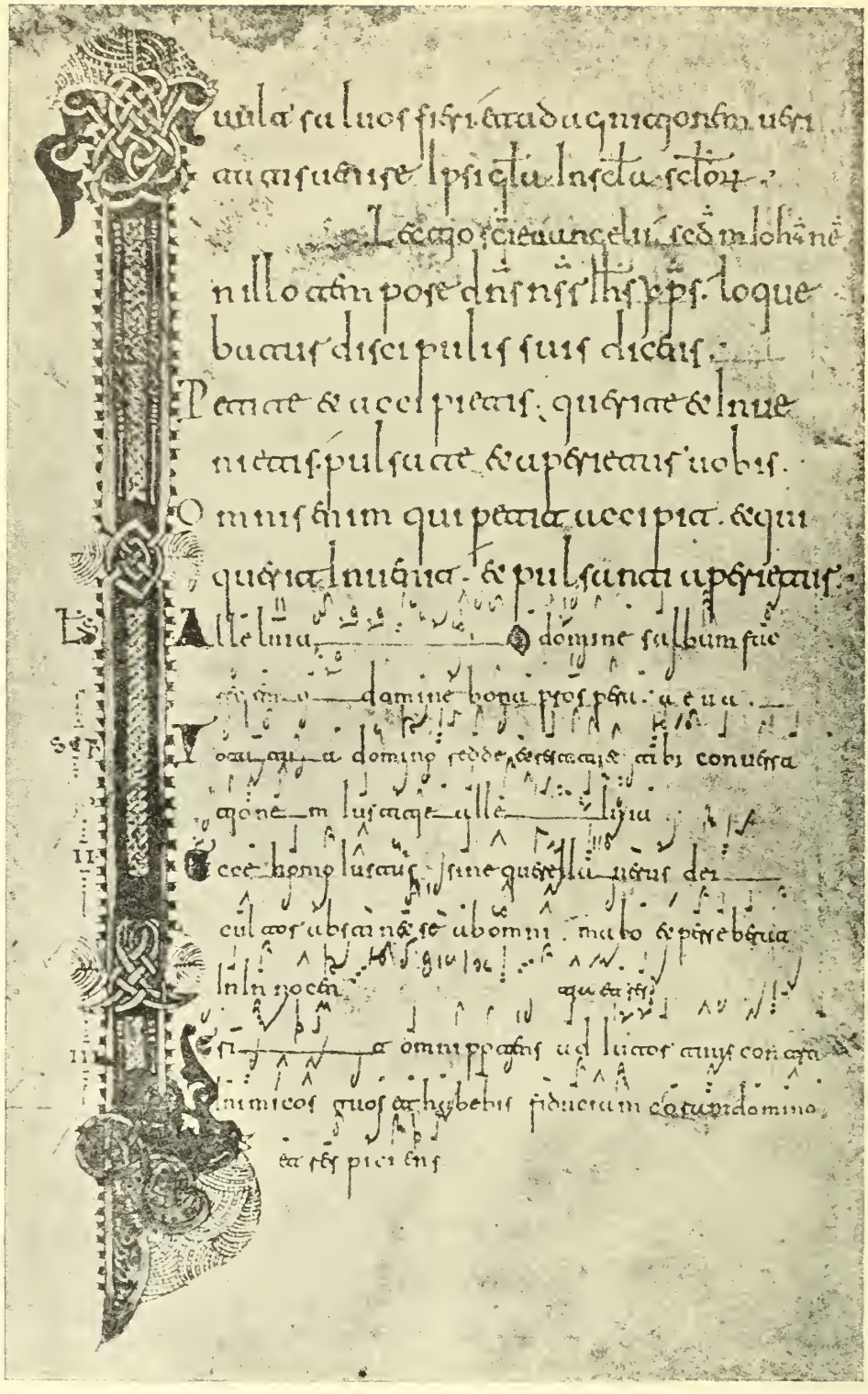

uult saluos fieri ./ et ad agnitionem ueritatis uenire ipsi gloria in secula seculorum ·

Lectio sancti euangelii /secundum Iohannem ·

In illo tempore dominus noster ihesus xps / [loquebatur discipulis suis dicens ·

Petite & accipietis · querite & inuenietis ./ pulsate & aperietur uobis · Omnis enim qui petit accipit · & qui querit invenit ./ & pulsanti aperietur · Laudes · Alleluia · O domine salbum fac regem o domine bona prospera · alleluia. Sacrificium · Vota tua domino redde & resti- [tuet tibi conuersationem iustitie alleluia.

II. Ecce homo iustus sine querella uerus dei cultor abstinet se ab omni malo & perseberat in innocentia et res[tituet]

III. Erit omnipotens adiutor tuus contra inimicos tuos & habebis fiduciam coram do- [mino et respiciens

*Fig. 20*

Ecriture wisigothique (XI^e s.) MADRID, Acad. Roy. d'Hist. 56, f° 114^v.

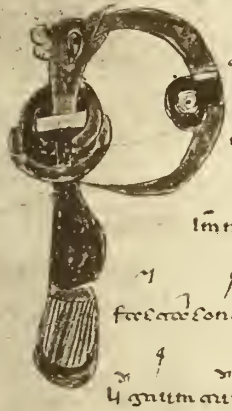

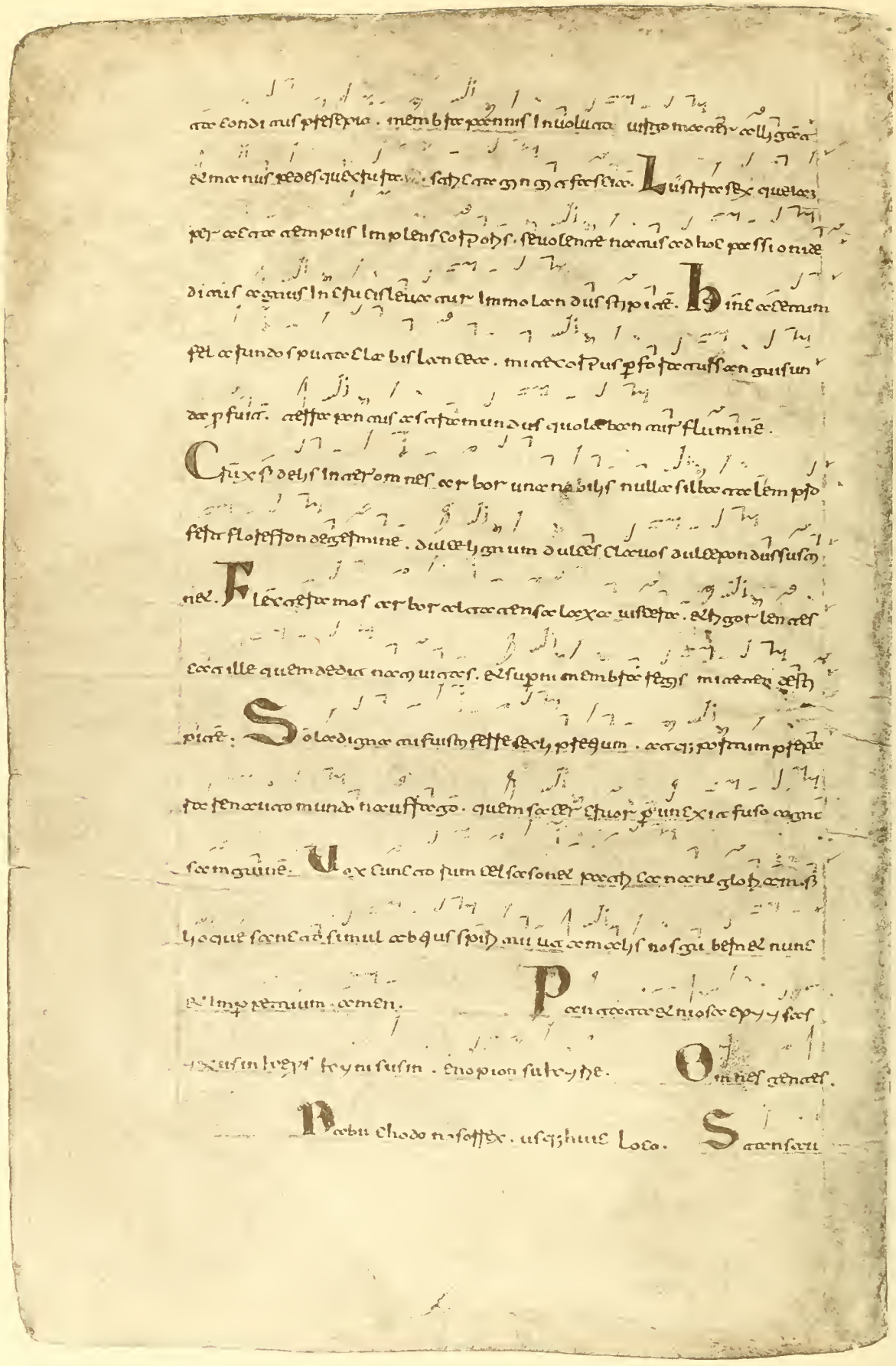

cem ac Zacharias profetias sic exponens quod ostendit in medio Ecclesiae

Benedictus dominus deus israhel quia visitauit et fecit redemptionem plebi suae et erexit cornu salutis nobis in domo Dauid pueri sui sicut locutus est per os sanctorum qui a saeculo sunt prophetarum eius. Salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos. Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris et memorari testamenti sui sancti. Iusiurandum quod iurauit ad Abraham patrem nostrum daturum se nobis ut sine timore de manu inimicorum nostrorum liberati serviamus illi in sanctitate et iustitia coram ipso omnibus diebus nostris. Et tu puer propheta altissimi vocaberis praeibis enim ante faciem domini parare vias eius ad dandam scientiam salutis plebi eius in remissionem peccatorum eorum per viscera misericordiae dei nostri in quibus visitauit nos oriens ex alto illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. Et puer crescebat et confortabatur spiritu et erat in desertis usque in diem ostensionis suae ad Israhel. Et factum est in diebus illis exiit edictum a Caesare Augusto ut describeretur universus orbis. Haec descriptio prima facta est a praeside Syriae Cyrino. Et ibant omnes ut profiterentur singuli in civitatem suam. Ascendit autem et Ioseph a Galilaea de civitate Nazareth in Iudaeam in civitatem Dauid quae vocatur Bethlehem eo quod esset de domo et familia Dauid ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore praegnante. Factum est autem dum essent ibi impleti sunt dies ut pareret. Et peperit filium suum primogenitum et pannis eum involuit et reclinauit eum in praesepio quia non erat eis locus in diversorio. Et pastores erant in regione eadem vigilantes et custodientes vigilias noctis super gregem suum. Et ecce angelus domini stetit iuxta illos et claritas dei circumfulsit illos et timuerunt timore magno. Et dixit illis angelus nolite timere ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum quod erit omni populo quia natus est vobis hodie salvator qui est christus dominus in civitate Dauid. Et hoc vobis signum invenietis infantem pannis involutum et positum in praesepio. Et subito facta est cum angelo multitudo militiae caelestis laudantium deum et dicentium gloria in altissimis deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis. Et factum est ut discesserunt ab eis angeli in caelum pastores loquebantur ad invicem transeamus usque Bethlehem et videamus hoc verbum quod factum est quod fecit dominus et ostendit nobis. Et venerunt festinantes et invenerunt Mariam et Ioseph et infantem positum in praesepio. Videntes autem cognoverunt de verbo quod dictum erat illis de puero hoc. Et omnes qui eos audierunt mirati sunt et de his quae dicta erant a pastoribus ad ipsos. Maria autem conservabat omnia verba haec conferens in corde suo. Et reversi sunt pastores glorificantes et laudantes deum in omnibus quae audierant et viderant sicut dictum est ad illos. Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer vocatum est nomen eius Iesus quod vocatum est ab angelo priusquam in utero conciperetur. Et postquam consummati sunt dies purgationis eius secundum legem Moysi tulerunt illum in Hierusalem ut sisterent eum domino sicut scriptum est in lege domini quia omne masculinum adaperiens vulvam sanctum domino vocabitur. Et ut darent hostiam secundum quod dictum est in lege domini par turturum aut duos pullos columbarum. Et ecce homo erat in Hierusalem cui nomen Symeon et homo iste iustus et timoratus exspectans consolationem Israhel et spiritus sanctus erat in eo. Et responsum acceperat a spiritu sancto non visurum se mortem nisi prius videret christum domini. Et venit in spiritu in templum. Et cum inducerent parentes puerum Iesum ut faciebant secundum consuetudinem legis pro eo. Et ipse accepit eum in ulnas suas et benedixit deum et dixit nunc dimittis servum tuum domine secundum verbum tuum in pace quia viderunt oculi mei salutare tuum quod parasti ante faciem omnium populorum lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuae Israhel. Et erat pater eius et mater mirantes super his quae dicebantur de illo. Et benedixit illis Symeon et dixit ad Mariam matrem eius ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israhel et in signum cui contradicetur et tuam ipsius animam pertransibit gladius ut revelentur ex multis cordibus cogitationes. Et erat Anna prophetissa filia Phanuel de tribu Aser haec processerat in diebus multis et vixerat annis cum viro suo annis septem a virginitate sua et haec vidua usque ad annos octoginta quattuor quae non discedebat de templo ieiuniis et obsecrationibus deservientes nocte ac die. Et haec ipsa hora superveniens confitebatur domino et loquebatur de illo omnibus exspectantibus redemptionem in Hierusalem. Et ut perfecerunt omnia secundum legem domini reversi sunt in Galilaeam in civitatem suam Nazareth. Puer autem crescebat et confortabatur plenus sapientia et gratia dei erat in illo. Et descendit cum eis et venit Nazareth et erat subditus illis. Et mater eius conservabat omnia verba haec in corde suo. Et Iesus proficiebat sapientia et aetate et gratia apud deum et homines. Et ascendebant parentes eius per omnes annos in Hierusalem in die festo paschae. Et cum factus esset annorum duodecim ascendentibus illis secundum consuetudinem diei festi consummatisque diebus cum redirent remansit puer Iesus in Hierusalem et non cognoverunt parentes eius. Existimantes autem illum esse in comitatu venerunt iter diei et requirebant eum inter cognatos et notos. Et non invenientes regressi sunt in Hierusalem requirentes eum. Et factum est post triduum invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum audientem illos et interrogantem eos. Stupebant autem omnes qui eum audiebant super prudentia et responsis eius. Et videntes admirati sunt parentes eius et mater eius ad illum dixit fili quid fecisti nobis sic ecce pater tuus et ego dolentes quaerebamus te. Et ait ad illos quid est quod me quaerebatis nescistis quia in his quae patris mei sunt oportet me esse. Et ipsi non intellexerunt verbum quod locutus est ad illos. Et descendit cum eis et venit Nazareth et erat subditus illis. Et mater eius conservabat omnia verba haec in corde suo. Et Iesus proficiebat sapientia et aetate et gratia apud deum et homines.

Et non est inventum in tempore hoc principes et pontifices

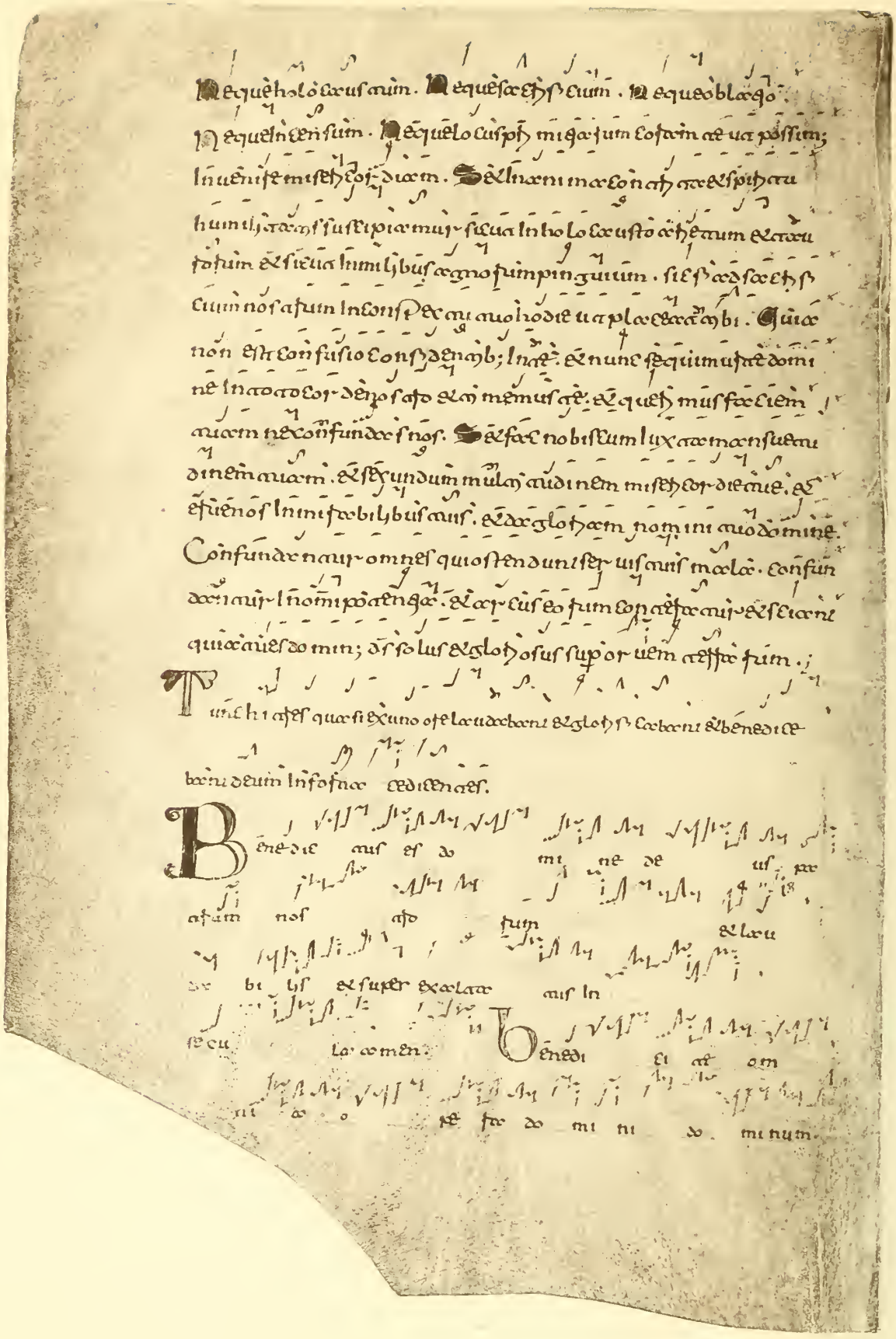

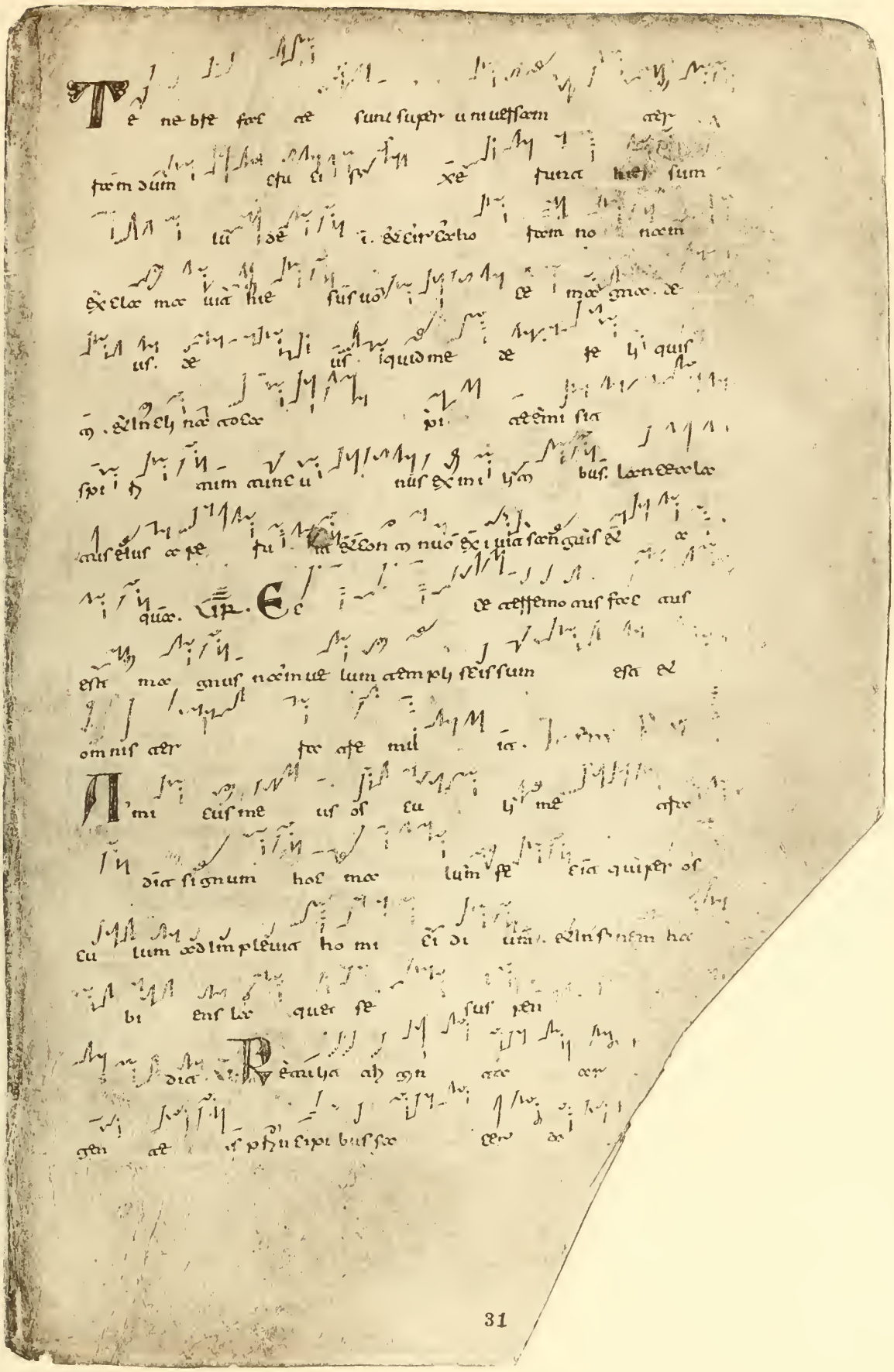

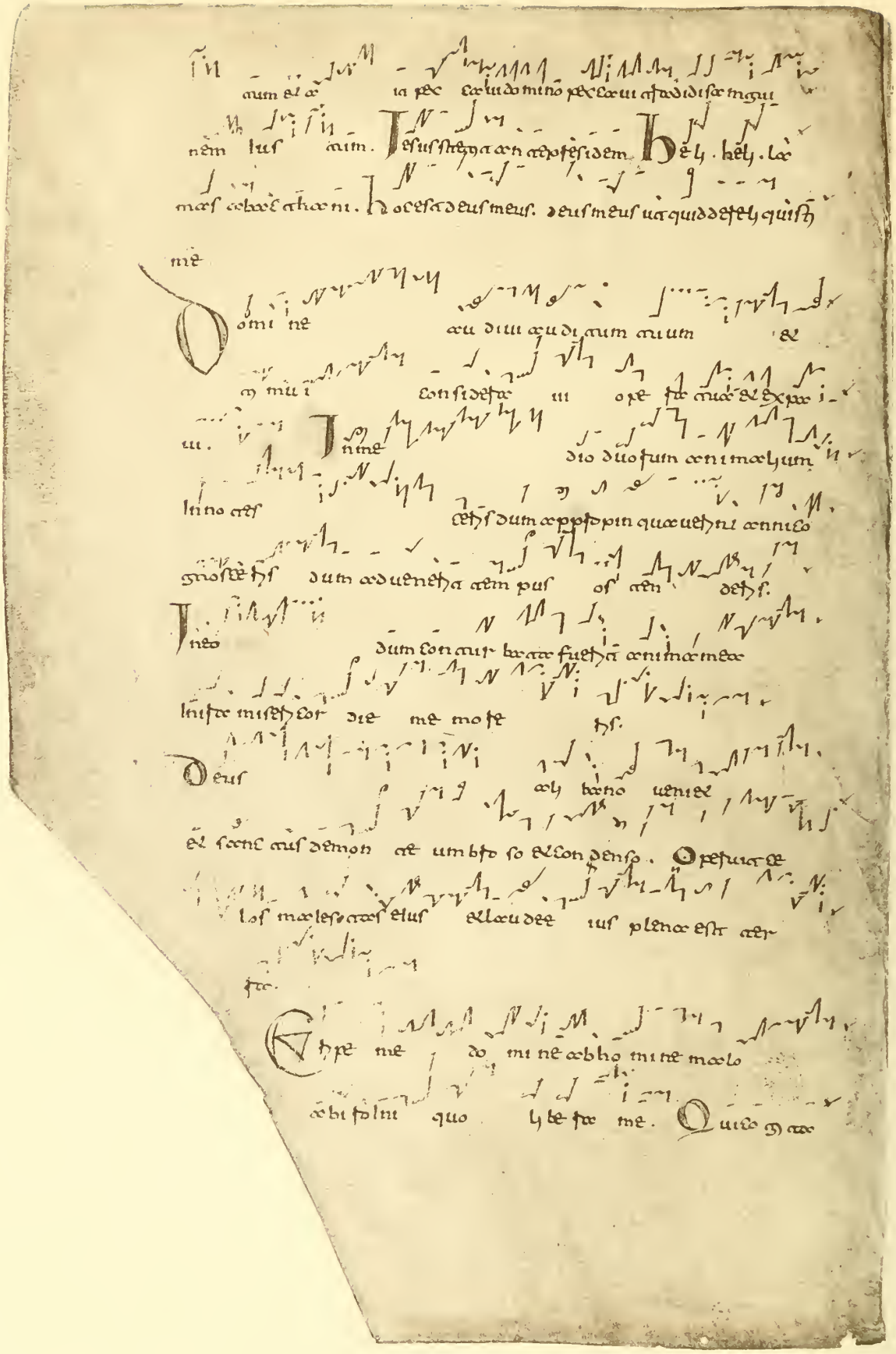

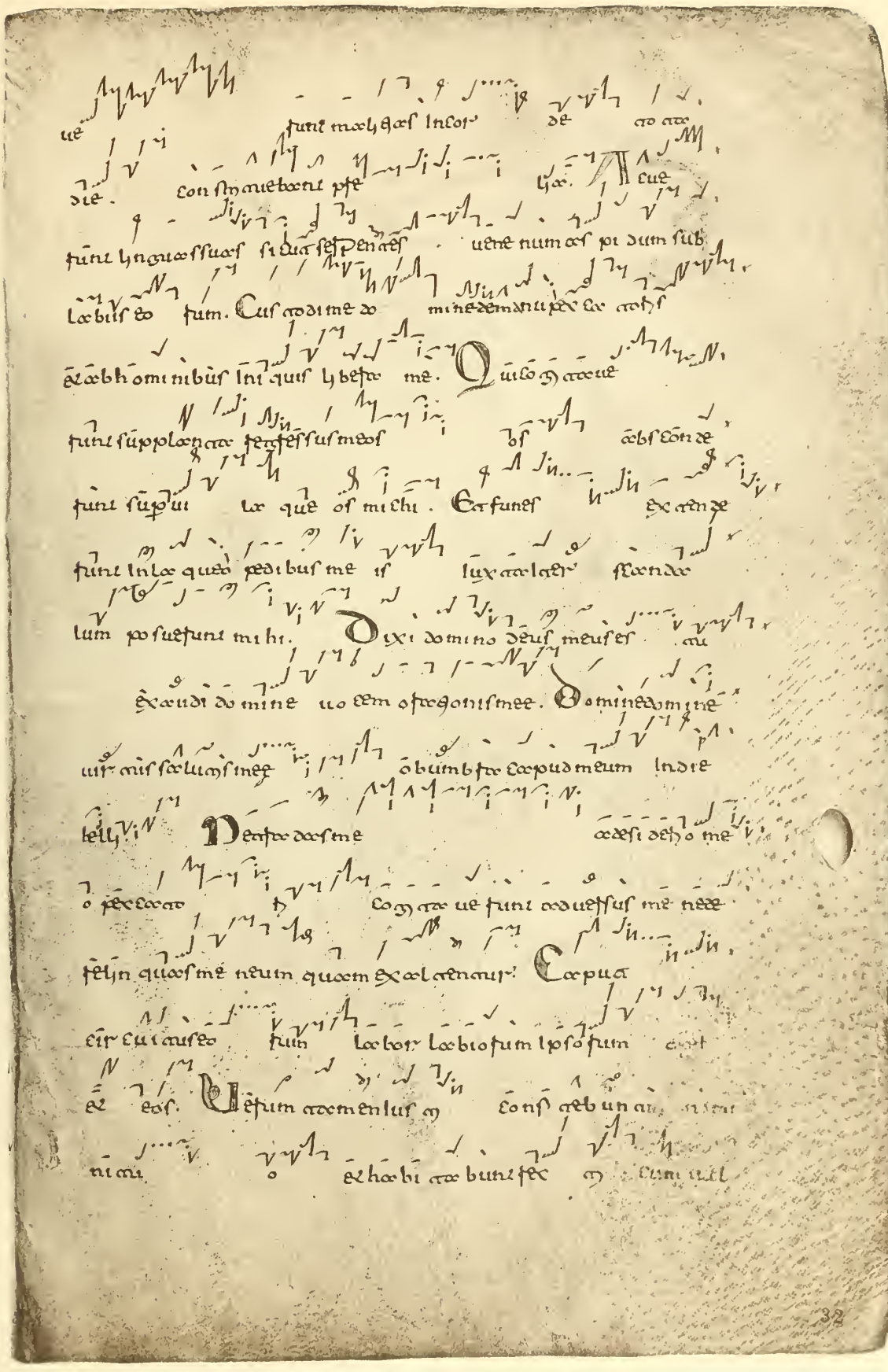

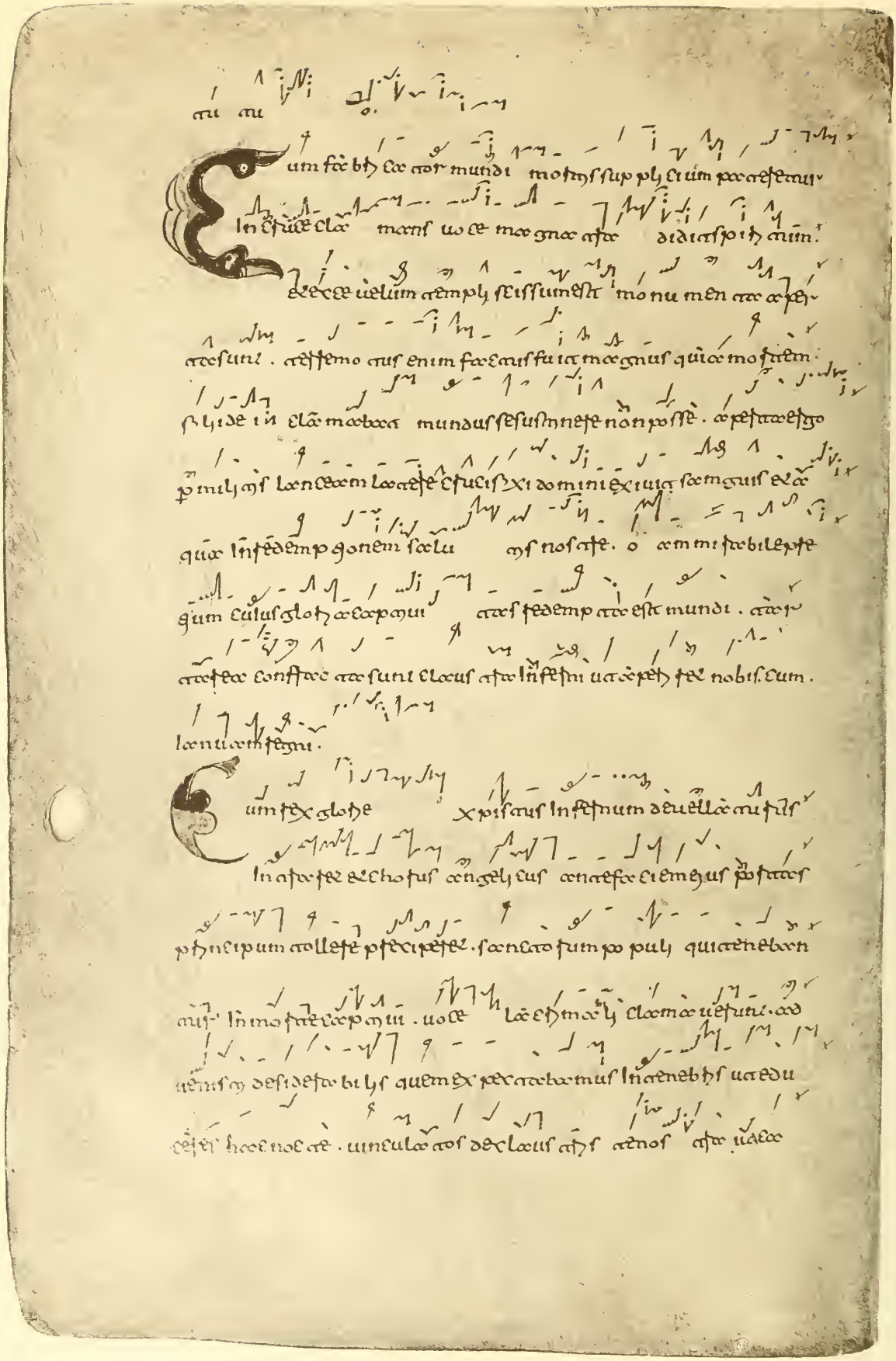

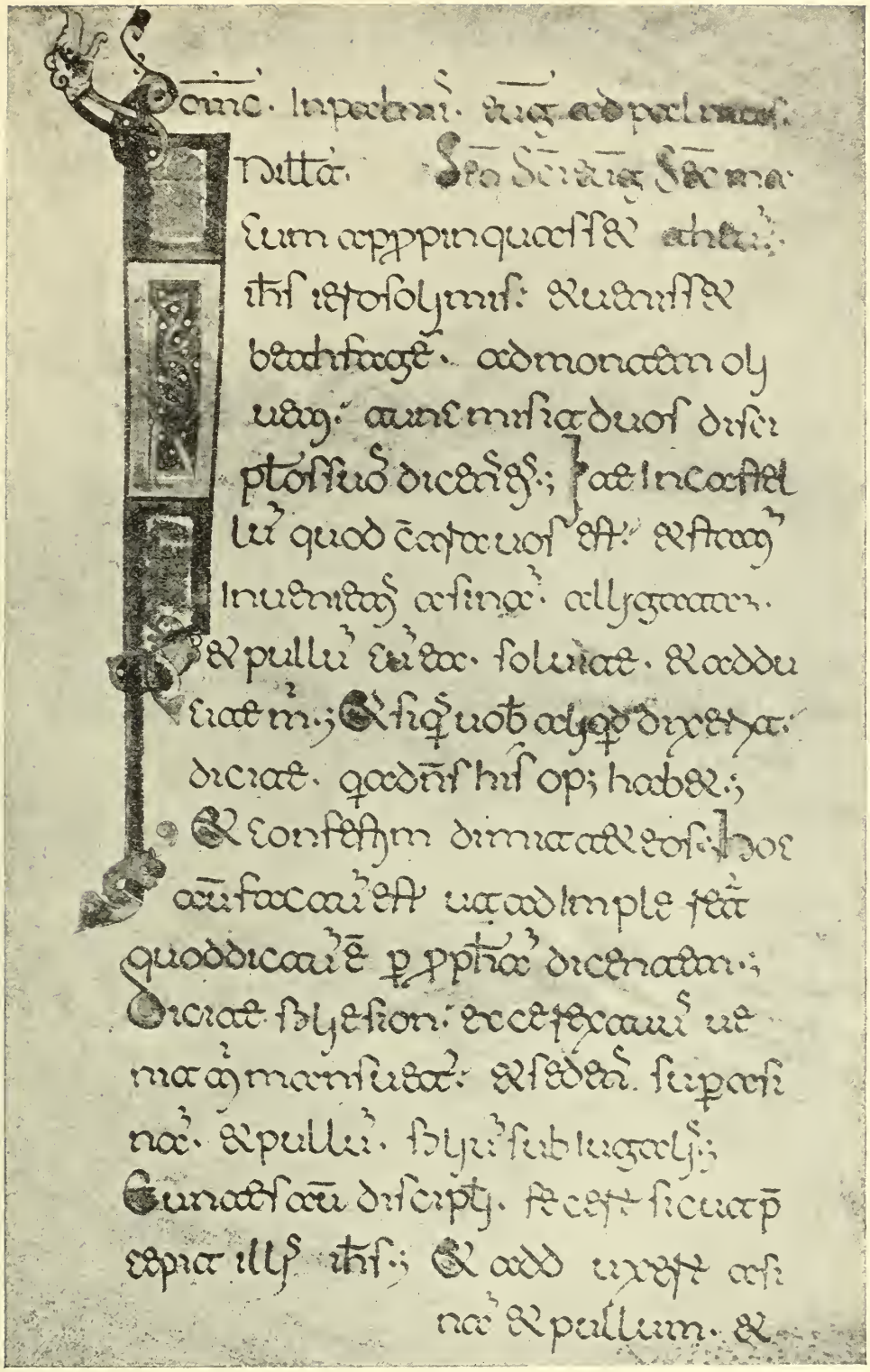

Dom*inica* in palmis · eu*angelium* ad palmas.
In illo *tempore* Seq*uentia* Sancti ev*angelii*
cum app*ro*pinquasset [Sec*undum* matheum
ih*esu*s ierosolimis / & venisset
bethfage · ad montem oli-
ueti / tunc misit duos disci-
p*u*los suos dicens eis ·; Ite in castel-
lu*m* quod co*n*tra uos est / & statim
invenietis asina*m* · alligata*m* ·
& pullu*m* cu*m* ea · solvite · & addu-

*Fig. 21*
Ecriture
bénéventaine
*type Bari* (XI^e s.)
Rome Vat. Ottob.
lat. 296,
f° 58^v.

cite mihi ·; & si qu*is* uob*is* aliqu*id* dixerit /
dicite · qu*ia* dom*inu*s his op*us* habet ·;
& confestim dimittet eos ·; Hoc
au*tem* factu*m* est ut adimpleret*ur*
quod dictu*m* est *per* pr*o*phetam dicentem ·;
Dicite filie sion / ecce rex tuus ue-
nit ti*bi* mansuet*us* / & sedens sup*er* asi-
na*m* · et pullu*m* · filiu*m* subjugalis ·;
Euntes au*tem* discipuli / feceru*n*t sicut pre-
cepit illis ih*esu*s ·; & adduxeru*n*t asi-
na*m* & pullum &

A certains détails, il est donc possible de reconnaître l'origine au moins approximative d'un manuscrit. Malgré ces variantes infimes, il demeure cependant que l'écriture bénéventaine, au cours de son existence cinq fois séculaire, est restée essentiellement la même : si l'on peut constater un perfectionnement dans le système d'abréviations ou de ponctuation, le tracé des lettres, lui, a peu varié, ainsi que la forme des ligatures qui unissent ces lettres. L'évolution consiste surtout dans une stylisation de plus en plus accentuée des lettres dont l'épaississement et le caractère anguleux finissent par donner à l'écriture bénéventaine une physionomie si particulière; encore ne peut-on assigner un type déterminé à une période précise, car chaque scriptorium évolue un peu à sa façon.

On peut malgré tout distinguer dans cette évolution de l'écriture bénéventaine un certain nombre de stades assez caractéristiques; M. Loew les ramène à quatre :

1° une période préparatoire qui va de la fin du VIII^e^ siècle à la fin du IX^e^;

2° une période de formation qui embrasse la fin du IX^e^ siècle et tout le X^e^;

3° une période de maturité : le XI^e^ et le XII^e^ siècles;

4° enfin la période de déclin : la fin du XII^e^ siècle et le XIII^e^.

C'est au Mont-Cassin que la minuscule de l'Italie Méridionale atteignit vraiment sa perfection, dans la seconde moitié du XI^e^ siècle, sous l'impulsion de l'Abbé Desiderius, le futur pape Victor III, dont on ne sait ce qu'il favorisa le plus, des grandes constructions ou des beaux livres (1).

A la fin du XII^e^ siècle, la période de déclin commence, pour se continuer au XIII^e^; l'écriture bénéventaine n'en a pas moins des racines si profondes dans l'Italie Méridionale que ni l'invasion normande, ni les décrets impériaux qui en interdisent l'usage, n'arrivent à la faire disparaître (2). Les écritures insulaire et wisigothique s'étaient elles-mêmes déjà effacées devant l'écriture carolingienne, l'écriture bénéventaine, elle, demeurait encore vigoureuse, grâce surtout aux centres monastiques : le Mont-Cassin, la Cava et Bénévent.

Un jour cependant elle dut à son tour céder, supplantée par la minuscule ordinaire, qui était familière aux Normands. Le Mont-Cassin lui-même, qui commençait à perdre de son prestige, ne put soutenir la lutte; et la minuscule française finit par triompher partout, même dans l'Italie Méridionale (3).

(1) Cf. la longue énumération donnée par Léon d'Ostie (P. L. t. CLXXIII, col. 800). « En tête d'un volume précieux entre tous (le codex *Vat. lat. 1202*), Desiderius se fit représenter sur un fond qui figure les nouveaux bâtiments du Mont-Cassin. Le visage rasé, la tête nue encadrée dans un nimbe rectangulaire de couleur rouge, il fait hommage d'un livre à saint Benoît. A terre sont entassés d'autres livres, et l'abbé, debout entre les groupes des édicules bariolés et l'amas des reliures multicolores, dit au saint :

Cum domibus miros plures, pater, accipe libros.

Léon d'Ostie, dans la prose de sa chronique, emploie presque les mêmes termes que l'auteur anonyme de ce vers : « Non solum in aedificiis, verum etiam in libris describendis operam Desiderius dare permaximam studuit » (*loc. cit.*, col. 799-800). E. BERTAUX, *op. cit.*, p. 201.

(2) On peut citer au moins deux décrets de Frédéric II en ce sens : ils portent respectivement les dates de 1220 et de 1231. Cf. LOEW, *op. cit.*, p. 45, note 1.

(3) L'usage de l'écriture bénéventaine n'y reste pas moins encore très fréquent au XIII^e^ siècle; et l'on en trouve même quelques exemples isolés au XIV^e^ siècle.

***

Il peut paraître assez étrange, au premier abord, que cette écriture, utilisée durant cinq siècles dans le Sud de la péninsule et là seulement, ait été désignée pendant très longtemps, et par l'ensemble des auteurs, sous le nom d'*écriture lombarde*, ou *lombardique*, ou encore *longobardique* (1). Nous avons déjà dit que la *Paléographie Musicale* avait étendu le terme à la notation qui accompagne toujours ce type graphique (2).

L'expression n'est cependant pas nouvelle. Dès le début du XI[e] siècle, on trouve le terme de *scripta longobardisca* employé par un notaire de Naples (3). Un autre document, également napolitain, daté de 1072, nous apprend que l'église de Saint Severus, qui appartenait au monastère des saints Serge et Bacchus, possédait un antiphonaire *langobardiscum notatum* (4). Dès le XI[e] siècle, le terme de *longobardisca* est donc usité, et généralement par opposition à celui de *francisca*.

De cette expression traditionnelle, on pourrait justifier l'emploi au cours des âges (5); mais, alors même qu'on en reconnaîtrait l'usage constant jusqu'à nos jours, cela ne prouverait pas qu'elle soit toujours aussi adéquate actuellement qu'au XI[e] siècle, et qu'elle ait conservé aujourd'hui le même sens qu'alors.

C'est qu'en effet, le terme de *lombarde* a ce très grave défaut de s'appliquer à la fois à une réalité historique et à une réalité géographique qui, malheureusement, à travers les siècles, n'ont pas toujours coïncidé.

Nous avons eu l'occasion de rappeler que les Lombards ne se bornèrent pas, au VI[e] siècle, à s'installer dans la plaine du Pô, mais que, progressivement, c'est tout l'intérieur de la péninsule qui fut occupé par les envahisseurs. Nous avons également rappelé que, après la chute de Pavie, le duché de Bénévent fut seul à conserver quelque chose des traditions d'indépendance que le royaume lombard s'était vu impuissant à défendre.

S'il est donc vrai que, historiquement, l'expression d'*écriture lombarde* pourrait être maintenue pour désigner la minuscule employée pendant tout le Moyen-Age dans une région qui, au IX[e], au X[e] et au XI[e] siècles, comprenait toutes les principautés lombardes indépendantes, il ne demeure pas moins que la partie de l'Italie qui a conservé le nom de Lombardie, c'est, non pas l'Italie Méridionale, mais l'Italie Septentrionale : la plaine du Pô.

(1) Prou, *Manuel de Paléographie*, 4[e] édition, Paris Picard 1924, pp. 66-77; Reusens, *Eléments de Paléographie*, Paris 1910, pour ne citer que quelques ouvrages généraux écrits en français; chez les spécialistes de l'Italie Méridionale eux-mêmes, le terme de *lombarde* n'est pas moins en honneur : c'est le seul dont se serve E. Bertaux, qui a tout particulièrement étudié l'école bénédictine, ses calligraphes et ses miniaturistes; et dom A. Latil, dans son travail sur *Les miniatures des rouleaux d'Exultet*, n'en emploie pas d'autre.

(2) Le tome II reproduit (planches 19 à 25) un certain nombre de spécimens de manuscrits de cette école, conservés dans les bibliothèques de Rome, du Mont-Cassin et de Naples : c'est toujours de *notation lombarde* que parlent les notices qui accompagnent ces reproductions.

(3) B. Capasso, *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia*, II, I (1885) 204 : Regesta Neapolitana, n° 333, cité par Loew, *The Beneventan Script*, p. 22.

(4) Capasso, *op. cit.*, p. 306 : Reg. Neap., n° 511.

(5) Cf. Loew, *op. cit.*, pp. 22-25.

On s'expose donc à bien des erreurs en employant un terme aussi équivoque que celui de *lombarde*. La Bibliothèque Bodléienne d'Oxford possède un missel plénier qui provient de Raguse, comme cela apparaît d'après l'étude du sanctoral. Or, dans la même notice et à quelques lignes de distance, le catalogue le donne comme « written in a Lombardic hand », et comme « written in the 12th cent. in North Italie » (1). C'est logique : la Lombardie est bien située dans l'Italie du Nord.

Il est évident qu'une expression aussi ambiguë doit être absolument rejetée qui fait penser à l'Italie du Nord lorsqu'elle entend désigner les manuscrits de l'Italie du Sud.

Le fait est que son emploi devait faire naître bien d'autres erreurs. Au lieu d'entendre le terme des seuls Lombards du Sud, on en vint en effet à considérer la minuscule *lombarde* comme une écriture proprement nationale, et à prétendre qu'elle avait été introduite en Italie par les Lombards eux-mêmes au moment de l'invasion : « Tum sæculo VI Langobardis in Italiam effusis, successit Langobardisca scriptura ad communem usum » (2). L'explication avait acquis un tel crédit qu'aux yeux de Mabillon lui-même, elle ne demandait pas d'autre justification. Sans doute l'auteur du *De re diplomatica* n'avait pas étudié la question en elle-même; son témoignage n'en est que plus représentatif de l'opinion reçue, qu'il ne songe pas à discuter. C'est ce témoignage qui, longtemps, fera autorité et sera invoqué pour conserver dans l'usage une expression aussi impropre du point de vue historique que du point de vue paléographique (3).

Maffei, le premier, se rendit compte de l'erreur, et la combattit si efficacement (4) que les Mauristes ne tardèrent pas à se ranger à ses arguments et à reconnaître la fausseté de l'opinion couramment admise : « Il n'est pas rare de voir des auteurs appeler lombardiques des écritures antérieures à l'irruption des Lombards. Ces peuples établirent une monarchie en Italie en 568 et y apprirent les arts et les modes des Romains. Comme ils y trouvèrent les écritures majuscules, minuscules et cursives en usage, ils les adoptèrent peu à peu et se les rendirent propres. L'écriture appelée lombarde n'est donc point de l'invention de ces barbares (5). »

Mais le mal ne s'était pas borné là. L'écriture de l'Italie Méridionale n'était pas la seule dont le déchiffrement présentât quelques difficultés. Or, par une confusion assez étonnante, on en était venu à désigner sous ce même nom d'écriture lombarde les types d'écriture les plus variés, entre lesquels on pouvait sans doute relever quelques analogies intéressantes, mais dont le principal caractère commun était certainement la difficulté de lecture et le peu de ressemblance qu'elles avaient toutes avec la minuscule caroline.

(1) *Summary Catalogue of Western Manuscripts in the Bodleian Library at Oxford*, vol. IV, n° 19428 : Now MS. (Canonici) Liturg. 342.

(2) Il serait toutefois injuste de rendre Mabillon responsable de toutes les confusions que des paléographes moins avisés que lui devaient commettre dans la suite.

(3) Mabillon, *De re diplomatica*, Paris 1681, p. 46.

(4) Maffei, *Istoria diplomatica*, Mantua 1727, p. 113.

(5) Dom Tassin et Dom Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, Paris 1757, t. III, p. 272.

L'identité de nom ne devait pas tarder à faire croire à l'identité d'origine : « De tous les autres noms, celui de lombardique a été le plus souvent donné aux écritures minuscules et cursives, difficiles à lire et crues barbares par la plupart des littérateurs. Plusieurs d'entre eux étant tombés sur des caractères obscurs et compliqués, leur donnèrent le nom de *lombards* (1). » Telle est, en effet, la seule explication plausible du fait vraiment étrange qu'on ait pu arriver à confondre sous ce même nom des graphiques aussi différentes que l'écriture wisigothique et l'écriture insulaire, sans parler des types plus particuliers à certains centres, comme Luxeuil, Corbie, S. Gall-Reichenau, sans en excepter même la précaroline du Nord de l'Italie.

En présence d'écritures difficiles à déchiffrer, comportant des ligatures et des lettres cursives, on se croyait autorisé à les appeler lombardiques, c'est-à-dire inventées par les barbares, par opposition aux écritures si lisibles en minuscules ordinaires non combinées; écriture difficile à lire, écriture barbare, écriture lombarde : c'était tout un.

Il est curieux de retrouver, dans l'histoire de la paléographie musicale, une tendance analogue et tout aussi simpliste. Pour Fétis, qui proposa, au siècle dernier, une classification des anciennes notations musicales, celles-ci se divisent en deux types principaux : le type *lombard* et le type *saxon* : les signes à forme déliée appartiennent à la notation saxonne, les signes à forme plus ou moins massive à la notation lombarde (2). Classification bien superficielle, basée sur un fait très accessoire qui se retrouve dans tous les genres de neumes, et pour lequel il n'y a pas lieu d'évoquer le souvenir des Lombards ou des Saxons qui n'y sont pour rien.

Toutes ces confusions d'ordre historique ou paléographique font du qualificatif de *lombarde* un terme à éviter et même à rejeter délibérément lorsqu'on veut parler d'une façon précise et sans ambiguïté de l'écriture et de la notation anciennes de l'Italie Méridionale.

Aussi bien l'épithète de *lombarde* n'est-elle pas seule à pouvoir revendiquer un caractère traditionnel d'une antiquité incontestable.

Dans une copie faite en 1038, un notaire romain parle d'une bulle de 962 *in lictera (ben)euentana* (3); un autre document notarial daté de 1046 mentionne également un texte écrit *ex littera ueneuientana* (4). L'expression *écriture bénéventaine* (5) peut donc, on le voit, se réclamer d'une antiquité tout à fait comparable à celle d'*écriture lombarde*.

(1) *Ibid.*, p. 271.

(2) Fétis, *Histoire générale de la Musique*, Paris 1869, t. IV, p. 196.

(3) G. Marini, *I papiri diplomatici*, Rome 1805, pp. 50 et 226[b], cité par Loew, *loc. cit.*, p. 37.

(4) G. Marini, *op. cit.*, p. 255.

(5) Certains auteurs emploient la forme « bénéventine. » Cf. par exemple Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, Paris 1823, t. III (peinture), pp. 76 et 79 et t. V, pl. LXVIII; plus récemment le *Catalogue of the Additions to the Mss. in the British Museum*, 1882-1887, p. 70; Dom H. Quentin, *Les Martyrologes historiques du Moyen-Age*, Paris 1908, pp. 34 et 691; d'aucuns tel H. Leclercq, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, t. IX, col. 2284, vont même jusqu'à dire que le mot *bénéventaine* « n'est d'aucune langue; *bénéventine* seul est français. » Nous ne pouvons pas souscrire à cette façon de voir : si *florentine* est français, c'est parce qu'il traduit l'adjectif latin *florentina;* et si *romaine* est aussi français, c'est parce qu'il traduit l'adjectif latin *romana*. Il n'est donc pas douteux que le terme *bénéventaine* seul est français, puisqu'il traduit l'adjectif qui, en latin, se présente toujours sous la forme *beneventana*, et jamais sous la forme *beneventina*.

Il serait possible d'en suivre l'emploi au cours des siècles. Nous nous bornerons à mentionner un témoignage particulièrement intéressant du début du XIV[e] siècle. Dans un inventaire des biens de Saint Philippe et Saint Jacques de Veroli fait en 1336, il existe un catalogue des livres ayant appartenu à l'église Sainte Marie-Madeleine. Or plusieurs des manuscrits mentionnés sont dits écrits en *littera beneuentana,* d'autres en *littera langobarda,* un dernier enfin en *littera gallica* (1). Nous voyons ici nettement distingués les différents types d'écriture; mais ce qui, de notre point de vue, doit être surtout retenu, c'est qu'à l'époque, écriture lombarde et écriture bénéventaine n'étaient pas du tout des expressions synonymes; la seconde apparaît aussitôt beaucoup plus précise, et ne pouvant désigner que la minuscule de l'Italie Méridionale, tandis que la première est un exemple frappant de l'extension très large du terme *langobarda* qui, en l'espèce, s'oppose autant à celui de *beneventana* qu'à celui de *gallica.*

L'étude de la terminologie traditionnelle nous ramène donc à la justification historique d'un terme que déjà nous avions été conduit à adopter comme répondant de la manière la plus adéquate à la localisation géographique du groupe de manuscrits que nous étudions. Nous désignerons donc sous le nom d'*écriture bénéventaine* l'écriture qui a été employée pendant tout le Moyen-Age dans les limites de l'ancien duché de Bénévent, et par *notation bénéventaine* la notation musicale qui correspond à cette écriture.

Au début du siècle dernier, Gaetano Marini chercha à remettre en honneur ce terme d'*écriture bénéventaine;* mais, malgré les arguments sérieux qu'il apportait pour le justifier, sa tentative n'eut pas de succès. En 1855, Dudík reprenait la question, mais préférait au terme de *bénéventaine* celui de *cassinienne,* sous prétexte que la plus grande partie des manuscrits connus de ce type proviennent du Mont-Cassin (2). Il y aurait pourtant un inconvénient sérieux à adopter ce nom qui pourrait faire croire à une écriture d'origine monastique dont le centre aurait été le Mont-Cassin lui-même; de fait, l'erreur n'a pas manqué d'être commise et il est plus d'un érudit qui, jugeant tel manuscrit d'après son écriture, n'a pas hésité à lui attribuer une origine cassinienne; erreur analogue à celle que nous signalions plus haut et qui consistait à faire de l'écriture lombarde une écriture du Nord de l'Italie.

Bien que le Mont-Cassin soit en effet le centre de beaucoup le plus important où cette tradition graphique fut en honneur, ce serait restreindre singulièrement l'extension de celle-ci que de l'appeler *cassinienne,* alors qu'elle a été employée bien loin du Mont-Cassin, à Bari, à Trani et même en Dalmatie : c'est l'écriture cassinienne qui est une espèce particulière du genre bénéventain, et non pas l'inverse (3).

(1) Le texte de cet inventaire a été publié par Loew, *op. cit.*, p. 38; cf. également p. 23.

(2) Dudík, *Iter Romanum,* Vienna 1855, t. I, pp. 61 et seq.

(3) Dès le IX[e] siècle, on trouve la nuance très nettement marquée dans plusieurs martyrologes et calendriers. *In beneuento monte cassino depositio sancti benedicti abbatis,* lit-on dans un martyrologe qui date des environs de 830; et dans un autre, un peu plus récent (vers 870) : *apud castrum cassinum beneuentane civitatis sancti benedicti abbatis.* Cf. *Revue Bénédictine,* XX (1903), pp. 298 et 309. Le manuscrit B 32 de la Vallicellane, écrit entre 1059 et 1070 à Veroli, mentionne également au folio 3 : *beneuento casino dep. sci benedicti abbatis* (Cf. Loew, *op. cit.*, p. 33, note 2.) Toutes ces expressions manifestent la tendance à situer le Mont-Cassin lui-même par rapport à la capitale qui donnait son nom au duché de Bénévent.

En réalité, le nom d'*écriture bénéventaine* convient donc très bien pour désigner d'une façon précise et sans aucune ambiguïté la graphique employée pendant tout le Moyen-Age dans les limites de l'ancien duché de Bénévent (1). C'est à ce terme, d'ailleurs traditionnel, que tous les auteurs avertis (2) en vinrent petit à petit à se rallier (3); c'est celui que le travail si consciencieux de M. Loew a consacré comme définitif (4).

***

A aucun titre, nous l'avons dit, l'écriture bénéventaine ne saurait être considérée comme d'origine lombarde. D'où viennent donc toutes ces particularités caractéristiques de cette graphique, dont les principales sont, nous l'avons vu :

la similitude du *t* et de l'*a*;

(1) Les scriptoria de Gaëte, Fondi, Veroli, Sulmona, où furent exécutés des manuscrits en *littera beneventana*, sont, il est vrai, au nord de la frontière septentrionale du duché, mais à une très faible distance de celle-ci. Par ailleurs nous ne revenons pas ici sur ce qui a été déjà dit relativement à l'emploi de la minuscule bénéventaine dans plusieurs centres de la côte orientale de l'Adriatique.

(2) A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter*, Freiburg 1896; H. Ehrensberger, *Libri liturgici bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ*, Freiburg 1897; Dom H. Quentin, *Les Martyrologes historiques du Moyen-Age*, Paris 1908, p. 691; Dom A. Wilmart, *Revue Bénédictine*, XXV (1908), p. 465; XXVI (1909), p. 282, et *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, I (1911), p. 250; Dom G. Morin, *Revue Bénédictine*, XXVIII (1911), p. 237; H. M. Bannister, *Miscellanea Ceriani*, Milan 1910, et *Monumenti Vaticani di Paleografia Musicale Latina*, Lipsia Harrassowitz, 1913, *passim*.

(3) Il suffit d'indiquer pour mémoire un certain nombre de dénominations mixtes mises en avant par des auteurs qui estimaient trop exclusifs les noms simples que nous avons mentionnés. Quelques-uns proposèrent ainsi d'appeler la minuscule de l'Italie Méridionale :

*lombardo-cassinienne* (Piscicelli Taeggi, *Paleografia artistica di Montecassino*, Montecassino 1877; I. Carini, *Sommario di paleografia e diplomatica*, Rome 1888, pp. 56 et seq.; N. Rodolico, *Genesi e svolgimento della scrittura Longobardo-Cassinese*, dans *Archivio Storico Italiano*, XXVII (1901), pp. 315-333; B. Capasso, *Gli archivi e gli studii paleografici e diplomatici*, Naples 1885, p. 9. Pour ce dernier auteur, l'écriture *lombardo-cassinienne* représenterait un type différent de l'écriture bénéventaine);

ou *lombardo-bénéventaine* (Steffens, *Lateinische Palaeographie*, Freiburg 1909, t. II, p. X, pl. 68 et 75);

ou encore *cassino-bénéventaine* (C. Cipolla, *Codici Bobbiesi della Biblioteca nazionale universitaria di Torino*, Milan 1907, p. 176, et B. Bretholz, *Lateinische Paläographie* dans *Grundriss der Geschichtswissenschaft* de Meister, 2e édit., Leipzig, 1912, p. 70);

ou enfin *lombardo-cassino-bénéventaine* (M. Ihm, *Palaeographia Latina*, Leipsic 1910, pl. IX, p. IX).

Il est clair que des noms aussi compliqués étaient fatalement voués à ne jamais passer dans la pratique.

(4) Il est intéressant de noter que, tout en rejetant, pour la raison que nous avons dite, l'épithète *cassinienne*, M. Loew n'hésite pas à dire que l'écriture *bénéventaine* est une écriture *bénédictine* non pas toutefois en ce sens qu'elle fut une graphique spécifiquement monastique, mais parce que, au Moyen-Age, la culture des lettres se réfugia, en Italie comme ailleurs, dans les monastères bénédictins, et spécialement au Mont-Cassin. « On peut dire que l'histoire des arts et des lettres dans le duché de Bénévent se confond avec le récit des vicissitudes que subit la célèbre abbaye de Campanie et les fondations qui en dépendaient. » (Cf. *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, XV (1914), p. 533). Le livre de M. Loew ne devait être d'ailleurs à l'origine, dans la pensée de son auteur, qu'un chapitre d'introduction à une thèse sur « le Mont-Cassin comme centre pour la transmission des classiques latins. » De fait, plusieurs ouvrages, le *De lingua latina* de Varron par exemple, ne nous ont été conservés que par les moines du Mont-Cassin; le manuscrit le plus important des *Dialogues* de Sénèque est également un manuscrit cassinien; quant à la tradition manuscrite relative aux *Histoires* et aux *Annales* de Tacite, elle repose entièrement sur un archétype cassinien.

l'emploi de l'*i* allongé, soit en tête des mots, soit même dans le corps de ceux-ci, pour représenter le *j*;

l'enclitisme de l'*i* après les lettres *c, f, g, l,* et *r*;

enfin et plus généralement, l'emploi de toutes ces ligatures qui apparaissent essentielles à la graphique bénéventaine, alors qu'elles sont formellement exclues de l'écriture carolingienne?

Ces particularités, répond M. Loew, sont toutes d'origine cursive : « Le trait caractéristique de l'écriture bénéventaine, » dit-il, « c'est l'adaptation de certains éléments cursifs à des fins calligraphiques et leur maintien comme parties essentielles de l'écriture » (1).

La minuscule de l'Italie Méridionale dérive en effet en ligne droite de l'ancienne cursive romaine; il suffit, pour s'en rendre compte, d'examiner le fameux papyrus de Ravenne (VI^e^ s.) ainsi que les écrits notariaux des deux siècles suivants pour y reconnaître les ancêtres directs des manuscrits bénéventains.

Mais l'écriture bénéventaine n'est pas la seule qui dérive de l'ancienne cursive romaine; et si l'on étudie les documents écrits au VII^e^ et au VIII^e^ siècles, tant en France qu'en Espagne et dans l'Italie du Nord, on sera frappé d'y retrouver la plupart des éléments cursifs qu'une étude trop exclusive des manuscrits bénéventains aurait pu faire considérer comme propres à l'Italie Méridionale.

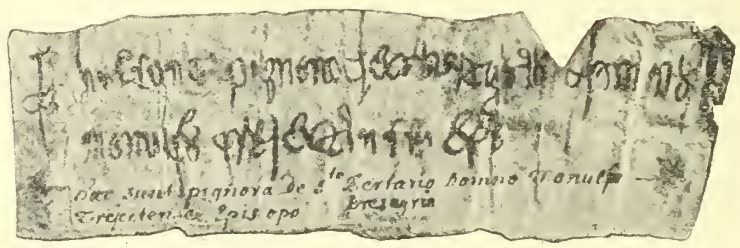

*Fig. 22*

Ecriture mérovingienne (VII^e^ s.)

hyc sunt pignora de coberturio domno monulfo treiectinse ep*isco*po.

CHARTRES, Archives d'Eure-et-Loir, G. 439.

Ces analogies vraiment foncières entre les différents types d'écriture dérivant de l'ancienne cursive apparaîtront mieux sur quelques exemples.

Nous avons reproduit *(fig. 22)*, comme exemple d'écriture mérovingienne, un authentique de reliques du VII^e^ siècle provenant d'une châsse de la Cathédrale de Chartres (2);

(1) « Thus it is plain that the chief distinguishing feature of the Beneventan script is the adaptation of certain cursive elements to calligraphic purposes and their retention as essential parts of the script. » LOEW, *op. cit.*, p. 94.

(2) Cette pièce est conservée aux Archives du département d'Eure-et-Loir; cf. LE BLANC, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I (1856), pp. 311-312 et pl. 24, n. 144; JUSSELIN, *Documents chartrains du VII^e^ siècle*, dans *Archives du Diocèse de Chartres*, Pièces détachées, 3^e^ volume (1914), pp. 9-11.

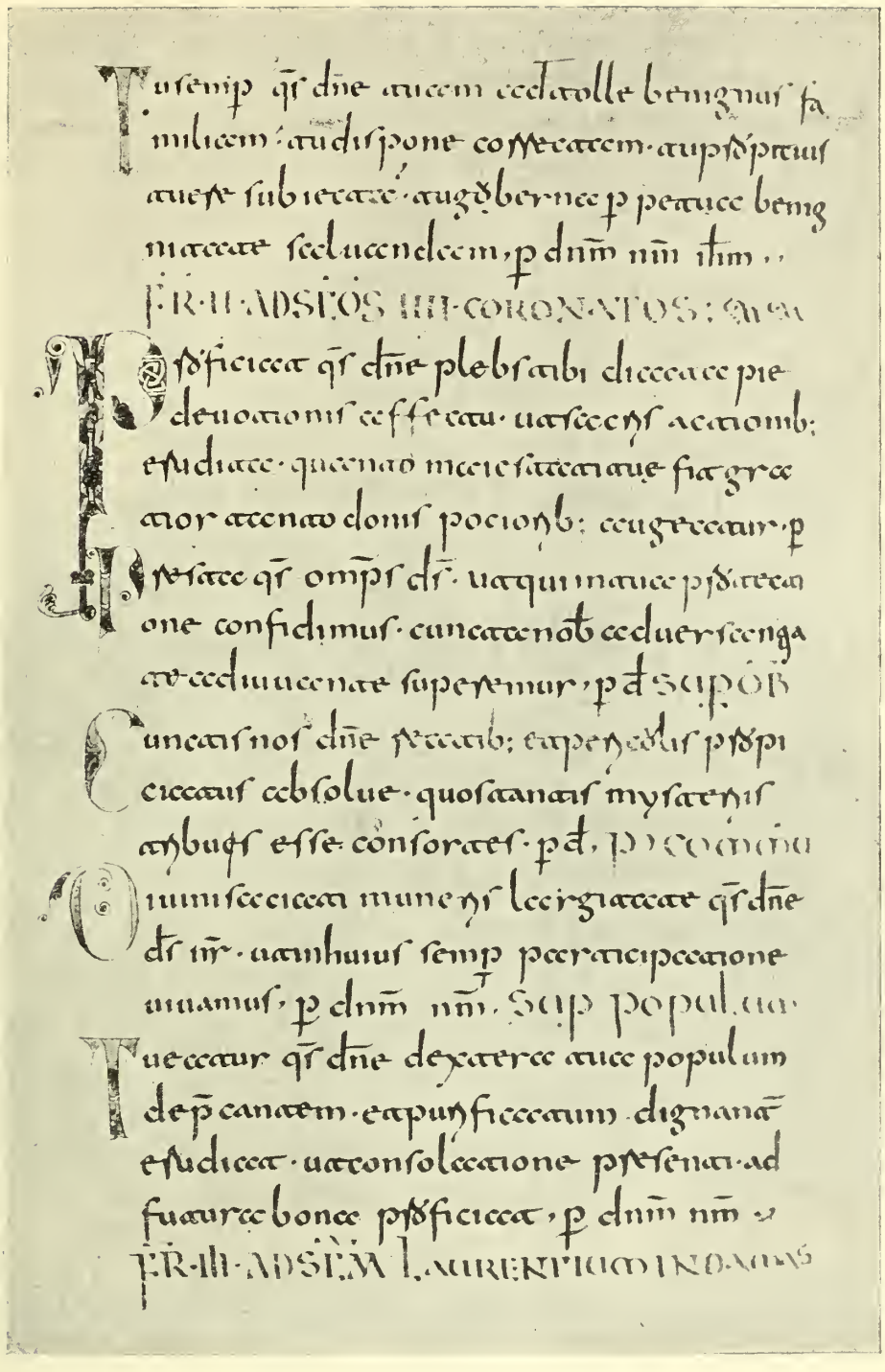

*Fig. 23.* Saint Gall 348. (viii^e s.)

Tu semper quesumus domine tuam adtolle benignus familiam / tu dispone correctam · tu propicius tuere subiectam · tu gubberna perpetua benignitate saluandam, per dominum nostrum Ihesum ,, FERIA · II · AD SANCTOS IIII · CORONATOS; Proficiat quesumus domine plebs tibi dicata pie deuotionis affectu · ut sacris actionibus erudita · quanto maiestati tue fit gratior tanto donis pocioribus augeatur, per Presta quesumus omps deus · ut qui in tua protectione confidimus · cuncta nobis aduersantia te adiuuante superemur, per dnm SUPER OBLATA Cunctis nos domine reatibus et periculis propiciatus absolue · quos tantis mysteriis [NEM tribues esse consortes · per dnm, POST COMMUNIO- Diuini saciati muneris largitate quesumus domine deus noster · ut in huius semper participatione uiuamus, per dominum nostrum, SUPER POPULUM Tueatur quesumus domine dextera tua populum deprecantem · et purificatum dignanter erudiat · ut consolatione presenti · ad futura bona proficiat, per dominum nostrum ., [IN DAMASO FERIA · III · AD SANCTUM LAURENTIUM

on y remarquera la boucle antérieure des *t* et surtout les ligatures; le groupe le plus intéressant est constitué par le début du mot *traiectinse*, dont les quatre premières lettres sont unies deux à deux exactement comme elles le seraient encore dans l'écriture bénéventaine quatre ou même cinq siècles plus tard.

Le second terme de comparaison *(fig. 23)* est tiré d'un manuscrit du VIII[e] siècle : le célèbre sacramentaire 348 de Saint Gall, dont les analogies graphiques avec les manuscrits bénéventains sont indéniables : on notera tout particulièrement la ressemblance des *t* et des *a,* qui se distinguent pourtant, et précisément comme nous l'avons dit en parlant de l'écriture bénéventaine; les ligatures avec la lettre *r*, et spécialement le groupe *ri*, sont aussi exactement du même type.

Mais l'analogie est plus frappante encore avec l'écriture wisigothique dont nous avons donné *(fig. 20)* un spécimen tiré du *Liber Ordinum*, codex 56 de la Bibliothèque de l'Académie Royale d'Histoire de Madrid. On y retrouve le *t* avec boucle antérieure, mais ici, complètement fermée vers le bas, ce qui contribue davantage encore à lui donner l'apparence d'un *a*; l'*a,* par contre, est légèrement ouvert en haut : de ce fait, il rappelle plutôt la forme de l'*u*; cette dernière lettre est pourtant plus franchement ouverte. L'écriture wisigothique connaît aussi la distinction entre *i* long et *i* bref; les règles d'emploi de ces deux formes sont absolument identiques à celles que nous avons formulées pour l'écriture bénéventaine; une petite divergence distingue cependant les deux graphiques : dans l'écriture wisigothique, l'*i* initial est toujours long; dans l'écriture bénéventaine, il l'est habituellement, mais non devant une lettre à haste montante, *b, h, l,* par exemple; dans ce dernier cas, c'est la forme brève qui est employée (1). On pourra constater la divergence en comparant, sur les deux figures 20 et 21 l'*i* initial du mot *ihs*. L'écriture wisigothique emploie enfin des ligatures tout à fait analogues à celles de l'écriture bénéventaine; elle connaît aussi la distinction entre les deux formes du groupe *ti*. On remarquera cependant que, sur l'exemple donné, cette distinction n'est pas observée : seule la forme en ω renversé est employée, dont les éléments sont demeurés parfaitement distincts, bien que réunis par une ligature.

(1) Ces rapprochements paléographiques sont d'un réel intérêt à signaler, encore que nous n'ayons pas ici à y insister plus longuement; en 1909 ils furent l'objet d'une communication de M. L. Delisle à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus*, pp. 775-778. (Communication faite par M. L. Delisle au nom de M. E. A. Loew et reproduite dans : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LXXI (1910), pp. 233-235, sous le titre : *Manuscrits bénéventains et wisigothiques*).

Depuis cette communication, M. Loew a traité dans toute son ampleur le problème soulevé par cette analogie profonde qui existe entre les manuscrits espagnols et les manuscrits de l'Italie du Sud; la question se posait de savoir quelle était celle des deux écritures qui avait influé sur l'autre. D'aucuns soutenaient que l'écriture bénéventaine devait ses caractères à une influence venue d'Espagne; après une étude minutieuse, M. Loew a reconnnu que cette théorie reposait sur des observations incomplètes ou erronées. Cf. *op. cit.* pp. 98-113.

Plus récemment encore, M. L. Schiaparelli a étudié, d'une manière plus générale, le problème de l'influence des écritures étrangères sur les écritures italiennes au VIII[e] et au IX[e] siècle. Il aboutit à cette conclusion que, pour si frappante qu'apparaisse cette influence dans certains manuscrits, les écritures italiennes, et particulièrement celle de l'Italie du Sud, n'ont pas été arrêtées dans leur développement propre. Cf. L. Schiaparelli, *Influenze straniere nella scrittura italiana dei secoli VIII e IX* (*Studi e Testi* 47) Rome 1927.

Ces remarques sont d'une importance capitale pour expliquer, et justifier jusqu'à un certain point, les confusions fréquentes auxquelles nous avons déjà fait allusion : confusions regrettables, sans doute, et que l'on aurait pu éviter, mais qui n'en ont pas moins un fondement sérieux dans la réalité. Entre ces divers types d'écriture, les affinités sont plus profondes que ne semblaient le croire les auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, et ne se bornent pas à cette analogie toute négative qu'est une commune difficulté de lecture. L'étude comparée de ces quelques documents suffit à montrer que ce serait une erreur de considérer comme propres à l'Italie Méridionale la plupart des éléments que l'on rencontre dans l'écriture bénéventaine.

Une vue plus générale des faits paléographiques permettrait de multiplier les rapprochements; on constaterait alors d'une manière plus évidente encore, que ce ne sont pas seulement la mérovingienne, la wisigothique ou l'écriture de Saint Gall qui présentent avec la minuscule bénéventaine de ces analogies profondes, mais encore tous les autres types qui, au même titre que l'écriture bénéventaine elle-même, dérivent de l'ancienne cursive.

La précaroline du Nord de l'Italie est, elle aussi, dérivée de la cursive romaine : c'est la raison pour laquelle il y a une telle ressemblance entre les manuscrits italiens du VIII[e] siècle, qu'ils proviennent du Nord ou du Sud. A cette époque où l'on ne saurait encore parler d'écriture bénéventaine, il n'est pas étonnant que l'on ne relève pas de différences essentielles entre ces deux variétés de la même cursive à peine évoluée.

Mais la victoire de Charlemagne dans l'Italie du Nord ne tarda pas à y faire triompher la réforme graphique qui avait substitué à l'écriture mérovingienne, d'un déchiffrement parfois si pénible, la minuscule caroline, dont la clarté et la simplicité devaient assurer rapidement et partout le succès; partout, sauf dans l'Italie Méridionale dont l'indépendance obstinée allait, pendant de longs siècles, tenir à distance l'innovation et assurer une fidélité singulière à la graphique traditionnelle qui devait encore, grâce à elle, se maintenir, se perfectionner, et servir à écrire bien des chefs-d'œuvre. Cette résistance opiniâtre à l'adoption de la minuscule caroline, partout victorieuse, est l'un des faits les plus curieux de l'histoire de l'écriture (1).

Le Sud étant donc demeuré fidèle à la graphique traditionnelle, alors que, petit à petit, les éléments cursifs disparaissaient de l'écriture du Nord, on finit par se trouver, pour ne parler que de l'Italie, en présence de deux types d'écritures nettement distincts : l'écriture de l'Italie Méridionale qui, ayant conservé les éléments cursifs, avait continué à se développer et à se perfectionner dans la même direction; et l'écriture de l'Italie Septentrionale qui, après avoir, sous l'influence de la réforme carolingienne, rejeté tous les éléments cursifs, se trouvait être en définitive l'écriture de tout le monde.

Ainsi donc, l'école graphique bénéventaine « n'est pas autre chose que le prolongement, dans l'Italie du Sud, de l'école italienne traditionnelle » (2).

(1) En dehors de l'Italie, l'Espagne seule fit preuve d'un attachement analogue à la graphique traditionnelle, moins persévérant cependant que ne fut celui de l'Italie du Sud.

(2) Loew, *op. cit.*, p. 95.

On voit à quelles erreurs peut conduire une vue par trop superficielle des choses. Pour beaucoup de paléographes, l'écriture bénéventaine était une écriture absolument *sui generis*, une écriture nationale, une écriture lombarde, d'origine barbare; les travaux modernes les plus approfondis aboutissent à une conclusion radicalement opposée : l'écriture bénéventaine nous représente un type d'écriture tout à fait traditionnelle qui n'est que le développement, le perfectionnement de l'écriture employée autrefois presque partout, en particulier dans toute l'Italie; et si cette écriture nous semble aujourd'hui si étrange, si différente des écritures de la même époque, il n'en est pas moins vrai qu'elle nous représente le type conservateur qui n'a pas cédé devant les innovations de la réforme carolingienne.

## § 2. — L'ARCHAÏSME LITURGIQUE

Quand on étudie la tradition bénéventaine du point de vue liturgique, il n'est pas rare que l'on soit arrêté par certaines particularités que l'on n'a pas conscience d'avoir jamais remarquées ailleurs. Quand l'observation ne porte que sur un détail en passant, on est tenté de n'y pas attacher beaucoup d'importance : tous les manuscrits ne comportent-ils pas quelques erreurs de transcription? Mais quand on voit s'accumuler les singularités, ce qui ne peut manquer si l'on étudie les choses d'un peu près, il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence : les manuscrits bénéventains se séparent nettement de la tradition universelle, encore qu'ils représentent, dans l'ensemble, une organisation qui s'en rapproche beaucoup.

On est donc mis, par l'examen des faits, en présence de deux états de la même tradition liturgique, dont l'un dérive de l'autre, à moins que tous deux ne dérivent d'un type antérieur commun.

A vrai dire, on songe à peine à se poser le problème sous cette forme : la tradition bénéventaine apparaît si particulière en face du bloc parfaitement cohérent de la tradition universelle, que, devant l'unanimité de son témoignage, l'authenticité de cette dernière semble comme évidente. Il faut avoir été amené à des remarques d'un ordre plus positif pour se rendre compte combien il faut de prudence, en ces matières, pour manier les critéres d'évidence et d'unanimité.

Nous n'avons pas l'intention de présenter ici un travail d'ensemble de liturgie comparée; nous nous bornerons simplement à relever quelques-unes de ces singularités en cherchant à les expliquer à la lumière de toute la tradition.

Pour donner à ces remarques une portée suffisamment générale qui permette, sans dépasser des proportions raisonnables, d'embrasser dans une vue d'ensemble la plus grande partie de la tradition liturgique bénéventaine, nous les ramènerons à deux enquêtes distinctes, toutes deux relatives à la liturgie du temps après la Pentecôte.

Dans la première, nous étudierons le cas intéressant des pièces de chant de la messe *Omnes gentes*, du VII^e^ dimanche après la Pentecôte : nous pourrons ainsi comparer le témoignage de tous les graduels, missels pléniers et cantatoria, qu'ils comportent ou non, d'ailleurs, une notation musicale.

Dans la seconde, nous nous attacherons à apporter quelque lumière dans la question des évangiles des dimanches après la Pentecôte : ce sont alors les missels, évangéliaires, lectionnaires et homiliaires dont les différents systèmes de leçons pourront être ainsi groupés, sans oublier les antiphonaires de l'office dont les antiennes de *Benedictus* et de *Magnificat* permettent de reconstituer la série des évangiles dont elles sont tirées.

Par comparaison avec l'ensemble de la tradition, il sera possible, en s'appuyant sur les conclusions déjà établies par la science liturgique, de préciser la position de la tradition liturgique bénéventaine.

### A. — *La Messe « Omnes gentes » du VII^e^ Dimanche après la Pentecôte.*

Lorsqu'on étudie, dans les manuscrits bénéventains, la série des pièces de chant affectées aux dimanches après la Pentecôte, on est assez étonné d'observer que, dans certains d'entre eux, la messe *Omnes gentes* ne figure pas à la place qu'elle occupe normalement dans la série, au VII^e^ dimanche, entre les messes *Dominus fortitudo* et *Suscepimus,* assignées respectivement aux VI^e^ et VIII^e^ dimanches.

De prime abord il semble que cette omission provienne tout simplement d'une distraction de copiste. Le fait que la même particularité se remarque dans d'autres manuscrits de la même école ne peut d'ailleurs que confirmer dans cette idée : les manuscrits en question dépendent tous d'une même copie fautive.

Il est cependant un indice qui, sur ce point précis, peut mettre en garde contre le témoignage quasi-unanime de la tradition. Il se trouve dans un manuscrit sans notation de l'*Antiphonale Missarum*, conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles sous la cote 10127-10144, et qui provient de l'abbaye bénédictine de Saint Pierre de Gand (Mont-Blandin) (1). Ce codex fait précéder la messe *Omnes gentes* de la rubrique suivante, écrite dans le texte en caractères majuscules :

EB*DOMATA* VII ISTA EBDOMATA NON EST IN ANTEFONARIOS ROMANOS.

(1) Ce manuscrit, retrouvé par Dom P. de Puniet et analysé par Dom Peillon dans la *Revue Bénédictine*, XXIX (1912), pp. 411 et suiv., n'est autre que le *codex Blandiniensis* de Pamelius, auquel ce dernier renvoie formellement, pour la rubrique en question : *Hoc habet solus Blad. cod.* Cf. PAMELIUS, *Liturgicon Ecclesiæ Latinæ*, Edition de 1571, t. II, p. 162.

Cette édition de Pamelius est à la base des autres éditions de l'*Antiphonale Missarum;* aussi reproduisent-elles toutes, sous des formes sensiblement identiques, la rubrique du *Blandiniensis*. Cf. *Sancti Gregorii Opera omnia*, Paris MDCCV, t. III, col. 717; cette édition des Bénédictins est reproduite dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXXVIII, col. 713; cf. aussi THOMASI (Edition Vezzosi), *Opera omnia*, t. V, p. 138, ainsi que GERBERT, *Monumenta Veteris Liturgiæ Alemannicæ*, pars I, p. 392.

Ce qui fait l'intérêt de cette remarque, c'est qu'elle figure, de première main cela ne fait aucun doute, dans l'un des plus anciens témoins de l'*Antiphonale Missarum*, puisque le *Blandiniensis* est de la fin du VIII^e^ siècle, ou au plus tard du début du IX^e^.

A cette époque, il existait donc, à côté des manuscrits en usage, des manuscrits de même nature mais que l'on considérait comme plus authentiquement romains, au point de les appeler « romains » *sine addito*.

La différence entre ces deux types de manuscrits ne devait d'ailleurs pas être très considérable, sinon :

ou bien il n'y aurait pas eu lieu d'établir entre eux une comparaison;

ou bien il aurait fallu relever plus souvent les points sur lesquels ils divergeaient, ce que le copiste du *Blandiniensis* n'a fait qu'une seule fois (1).

Est-ce à dire que les manuscrits bénéventains sont précisément ces manuscrits romains? Tout porte à le croire. Une enquête s'impose cependant avant de l'affirmer, pour savoir :

1° quel crédit mérite la rubrique du *Blandiniensis*;

2° si les manuscrits bénéventains sont les seuls à présenter cette note caractéristique.

Quoi qu'il en soit, s'il existe encore de ces manuscrits « romains » auxquels le copiste du *Blandiniensis* fait allusion, c'est à cet unique trait, seul formellement signalé par lui, qu'il est possible de les reconnaître : dans la série des dimanches après la Pentecôte, au VII^e^ dimanche (2), la messe *Omnes gentes* fait défaut.

C'est peu de chose sans doute; c'en est assez pour interroger sur ce point particulier toute la tradition manuscrite.

1° Quels sont donc les manuscrits qui offrent la particularité signalée par le *Blandiniensis* comme caractéristique des documents romains?

2° Ces manuscrits possèdent-ils par ailleurs des caractères de « romanité » tels qu'ils doivent être considérés, dans l'ensemble de la tradition, comme plus romains que les autres?

L'enquête est instructive. Sur quelque trois cents manuscrits étudiés, 236 prennent position : les autres présentent une lacune plus ou moins importante qui englobe le VII^e^ dimanche après la Pentecôte. Sur ces 236 témoins, 224 situent la messe *Omnes gentes* à la place qu'elle occupe encore aujourd'hui; douze manuscrits seulement s'écartent de

(1) On connaît la remarque toute semblable faite, vers la même époque, par le copiste du sacramentaire 348 de Saint-Gall. Le manuscrit qu'il suivait donnait, au XVI^e^ Dimanche après la Pentecôte, la Postcommunion : *Purificent semper et muniant tua sacramenta nos Deus et ad* perfectæ *ducant salvationis effectum*. En regard du mot « perfectæ », le scribe a noté : « *in gallicanis* perpetue ». Il avait donc conscience, lui aussi, d'être en présence de deux textes voisins dont il considérait l'un comme plus « romain », et auquel il opposait la leçon des manuscrits « gallicans ». Cf. DELISLE, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris 1886, p. 86.

(2) Pour simplifier, nous nous en tenons à la manière de compter du Missel Romain, sans nous préoccuper des numérotations qui pourraient différer de celle-ci d'une unité, selon que l'on part de la Pentecôte ou de son octave; non plus que de la numérotation fragmentaire basée sur le Sanctoral. Quel que soit le système adopté, toute cette série est continue, et c'est la septième de ces messes que nous appelons VII^e^ après la Pentecôte.

l'ensemble. Or — fait singulièrement intéressant à noter — tous les douze présentent justement la particularité des manuscrits bénéventains, qualifiée de romaine par le *Blandiniensis :* au VII[e] dimanche, la messe *Omnes gentes* n'existe pas.

Voici quels sont ces manuscrits :

Bénévent, Bibl. capit. V 20.
Bénévent, Bibl. capit. VI 38.
Bénévent, Bibl. capit. VI 39.
Bénévent, Bibl. capit. VI 40.
Monza, Basilique S. Jean-Baptiste.
Paris, B. N. nouv. acquis. 1669.
Rome, Archives S. Pierre, F 22.
Rome, Vallicel. B 8.
Rome, Vat. lat. 5319.
Rome, Vat. lat. 6082.
Rome, Vat. Ottob. 313.
Rome, Vat. Ottob. 576.

Entre tous ces manuscrits, il en est deux qui, tout de suite, attirent l'attention : le graduel F 22 des Archives de Saint Pierre, et le graduel 5319 du fonds latin de la Bibliothèque Vaticane; car ce sont précisément là les deux manuscrits les plus authentiquement romains que l'on connaisse, les seuls dont on puisse certifier qu'ils ont été en usage à Rome même (1) : *Codice preziosissimo e per il testo e per la chiarezza della notazione. É il più antico esempio del rito locale romano*, c'est ainsi que le catalogue de l'Exposition Grégorienne de la Bibliothèque Vaticane présentait le plus ancien des deux, qui est du XI[e] siècle (2).

Le manuscrit des Archives de Saint Pierre, un peu plus récent (XII[e]-XIII[e]), est tout semblable au précédent (3).

Le copiste du *Blandiniensis* n'avait donc pas tort lorsqu'il signalait le détail qui avait attiré son attention comme une particularité des antiphonaires « romains » : quatre siècles plus tard, elle demeure l'une des notes caractéristiques des livres en usage dans les églises de Rome.

Dès lors, puisque c'est bien là une note romaine, sa seule présence dans un manuscrit est déjà un brevet de « romanité », et il n'est que juste de reconnaître ce

(1) Nous ne parlons ici que des manuscrits de l'*Antiphonale Missarum;* car il existe, pour l'office, un témoin romain de la même famille que les deux manuscrits en question : il est aussi conservé aux Archives de Saint-Pierre, sous la cote B 79. Cf. Thomasi (Vezzosi) t. IV, pp. 1-170.

(2) *Catalogo Sommario della Esposizione Gregoriana aperta nella Biblioteca Apostolica Vaticana, (Studi e Testi* 13) Roma 1904, p. 53, n° 148. Cf. aussi H. Ehrensberger, *Libri liturgici Bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ*, Friburgi Brisgoviæ, Herder 1897, p. 419; *Paléographie Musicale*, t. II, p. 4, note 1 et pl. 28; Bannister, *Monumenti Vaticani di Paleografia Musicale Latina*, Lipsia Harrassowitz, MDCCCCXIII, p. 136, n° 397, tav. 81 *a; Revue du Chant Grégorien*, 1912, pp. 69-75 et 107-114.

(3) Ce manuscrit a été utilisé par Thomasi pour son édition de l'*Antiphonale Missarum*; à l'époque, il était côté 13. Cf. Thomasi (Vezzosi), t. V, p. 249.

même caractère aux manuscrits qui, pour n'avoir pas été en usage à Rome, n'en sont pas moins marqués de ce signe, révélateur de l'intimité de leurs relations d'origine avec les documents les plus authentiquement romains que l'on connaisse.

Le témoignage du célèbre *cantatorium de Monza*, le plus ancien incontestablement des manuscrits grégoriens qui nous aient été conservés — il est du VIII[e] siècle, et certainement antérieur au *Blandiniensis* lui-même — est ici d'une haute signification (1).

Un manuscrit non moins célèbre que le précédent est le codex *Ottobonianus 313* de la Bibliothèque Vaticane : l'un des manuscrits les plus importants du sacramentaire grégorien (2), utilisé d'abord par Muratori (3) et plus récemment par Wilson (4) pour leurs éditions. Ce sacramentaire, écrit non loin de Paris dans la première moitié du IX[e] siècle, a été pourvu, quelques temps après sa transcription, et vraisemblablement vers la fin du siècle, d'additions marginales donnant, en regard des parties euchologiques, les incipits des pièces chantées d'une grande partie des messes : celles du Temps après la Pentecôte sont du nombre; or la messe *Suscepimus* y suit immédiatement la messe *Dominus fortitudo*.

Outre ces quatre manuscrits si importants, les deux premiers du point de vue origine, les deux autres du point de vue ancienneté, notre enquête a mis en évidence huit documents. Or, six d'entre eux sont de tradition purement bénéventaine, et les deux autres présentent d'une façon plus ou moins marquée les caractéristiques des documents provenant de l'Italie Méridionale.

Les manuscrits *VI 38*, *VI 39* et *VI 40* de la Bibliothèque capitulaire de Bénévent, sont tous les trois des graduels-tropaires du XI[e] siècle;

le codex *V 20* de la même Bibliothèque est la *Pars æstiva* d'un *Liber typicus* (Bréviaire-Missel plénier) du XII[e] siècle;

le codex *lat. 6082* de la Bibliothèque Vaticane, un missel plénier cassinien, également du XII[e] siècle (5);

le codex *Ottob. 576* de la même Bibliothèque, un missel plénier, du XIII[e] siècle pour la partie qui nous intéresse (6);

le codex *1669* de la Bibliothèque Nationale (Nouvelles acquisitions) est un graduel de la fin du XII[e] siècle qui proviendrait de Gubbio. Quoi qu'il en soit de cette attribution qui

(1) Ce manuscrit n'est pas un antiphonaire, mais un cantatorium — si toutefois il est permis d'appliquer ce terme à un manuscrit qui n'est pas noté — aussi est-ce sur ses graduels qu'on doit le juger. Or, dans la série des graduels qu'il donne pour les dimanches après la Pentecôte, il passe directement du graduel *Convertere* de la messe *Dominus fortitudo*, au graduel *Esto mihi* de la messe *Suscepimus*, sans mention du *Venite filii* qui correspond habituellement à la messe *Omnes gentes* lorsque celle-ci existe.

(2) L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, Paris 1886, p. 149; Ehrensberger, *op. cit.*, p. 393; A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittellalter. Iter Italicum*, Freiburg im Breisgau, Herder 1896, pp. 231 et 455.

(3) Muratori, *Opere*, t. XIII, 2[e] partie, col. 759.

(4) Wilson, *The Gregorian Sacramentary*, (*H. Bradshaw Society*, vol. XLIX), p. 170.

(5) Ehrensberger, *op. cit.*, p. 448; Bannister, *op. cit.*, p. 129, n° 369 et tav. 75 b.

(6) A. Ebner, *op. cit.*, p. 236; Ehrensberger, *op. cit.*, p. 447; *Paléographie Musicale*, t. II, pl. 21; Bannister, *op. cit.*, p. 128, n° 368 et tav. 75 a.

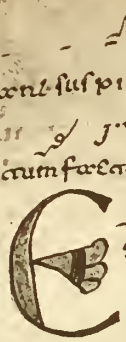

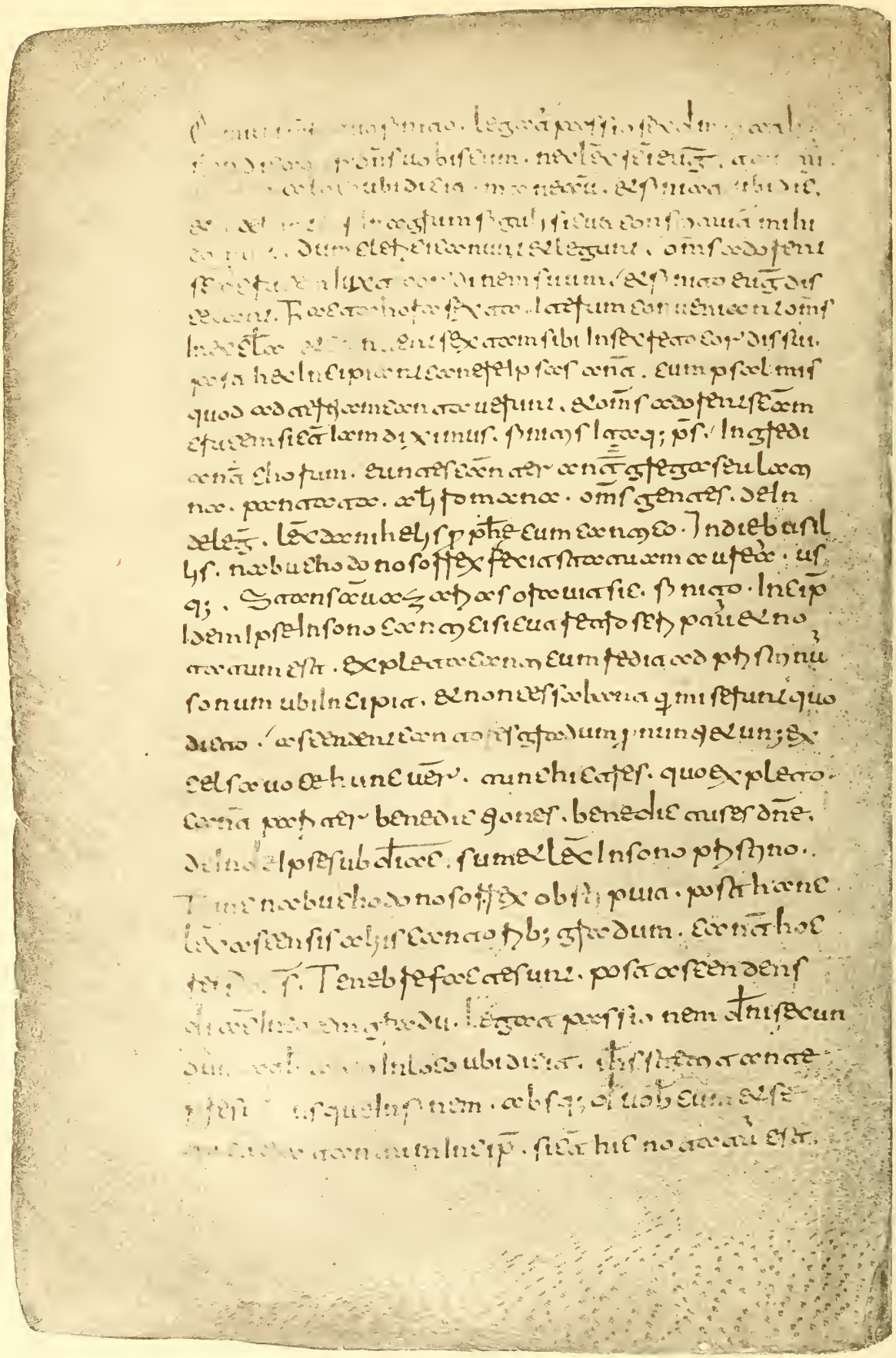

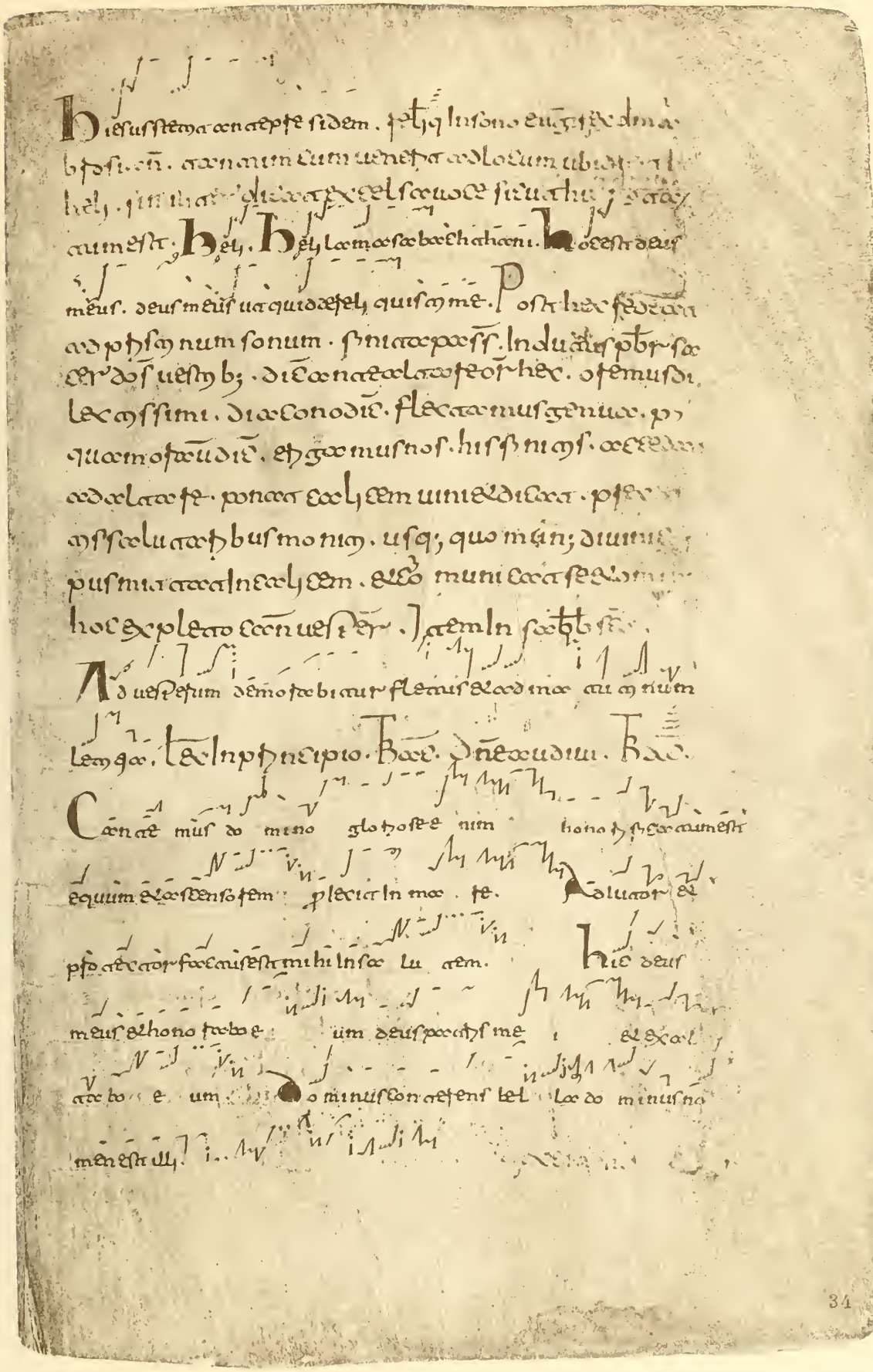

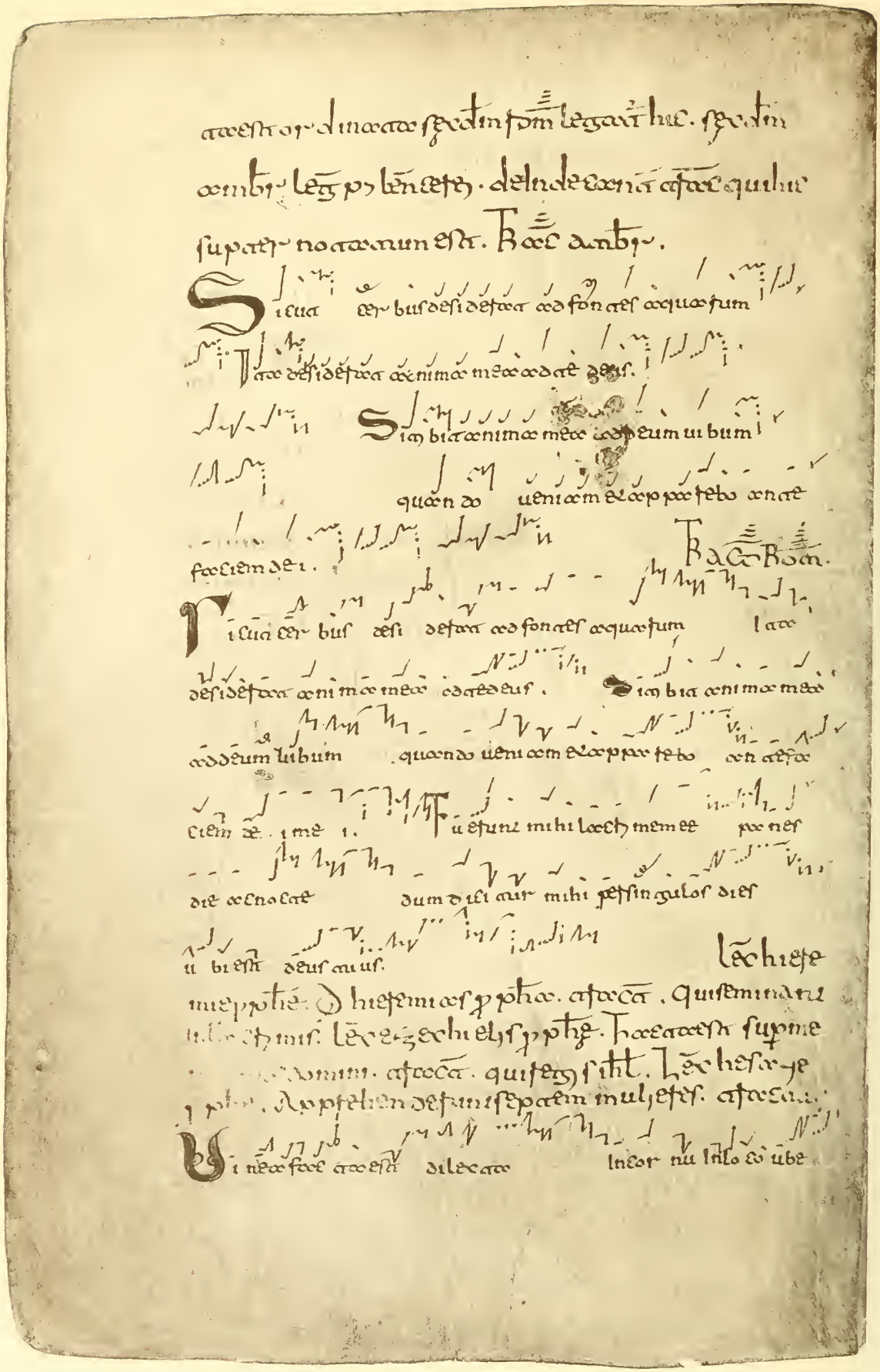

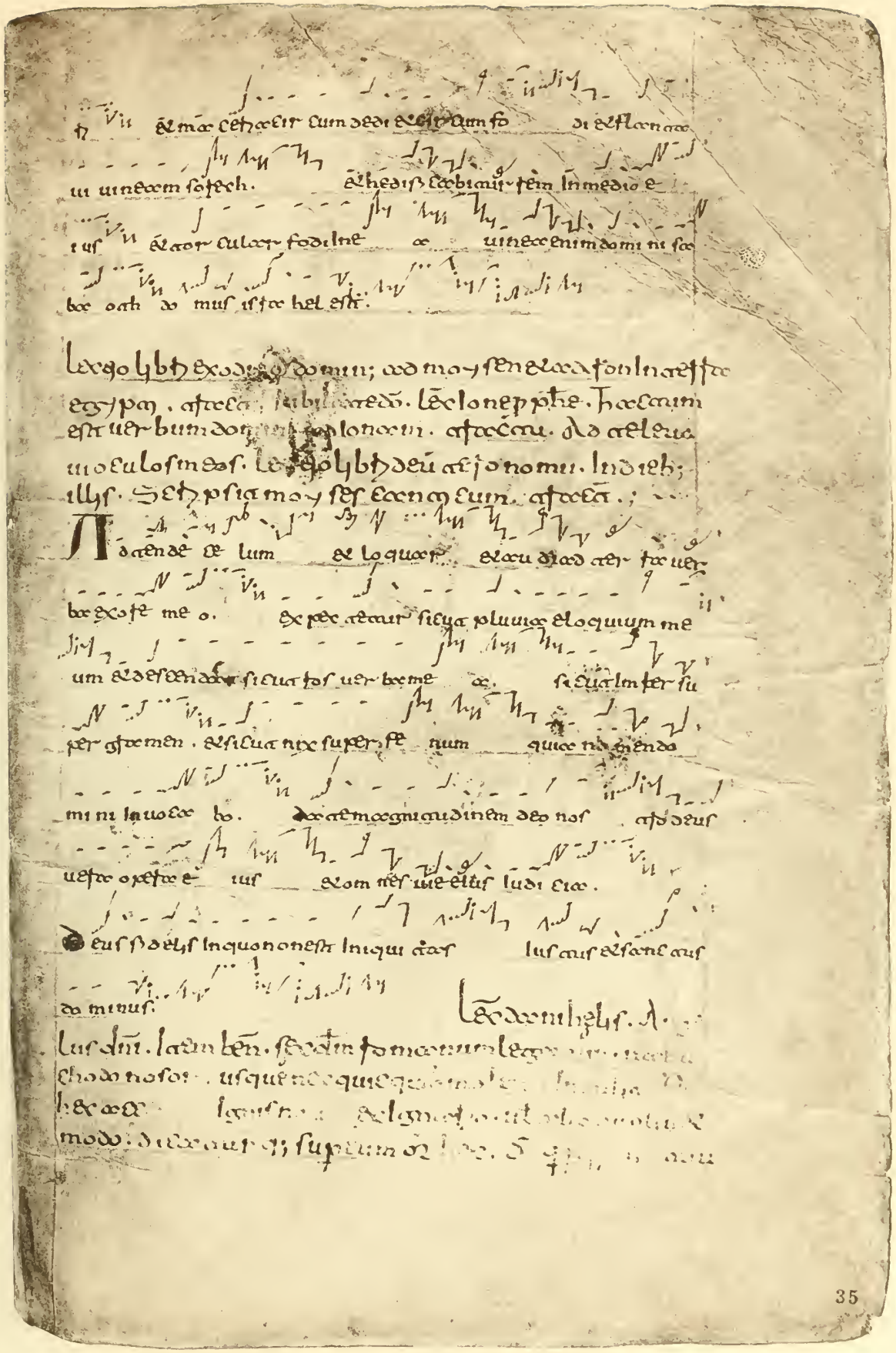

Exultabit cor meum in gaudio tuo et hoc erit tuum gaudium plenum et
nemo tollet gaudium vestrum a vobis. Et in illo die me non rogabitis
quicquam. Amen amen dico vobis si quid petieritis patrem in nomine meo
dabit vobis. Usque modo non petistis quicquam in nomine meo petite et
accipietis ut gaudium vestrum sit plenum. Hec in proverbiis locutus sum
vobis. Venit hora cum iam non in proverbiis loquar vobis sed palam de
patre annuntiabo vobis. In illo die in nomine meo petetis et non dico
vobis quoniam ego rogabo patrem de vobis. Ipse enim pater amat vos
quia vos me amastis et credidistis quia ego a deo exivi. Exivi a patre
et veni in mundum iterum relinquo mundum et vado ad patrem. Dicunt
illi discipuli eius ecce nunc palam loqueris et proverbium nullum dicis
nunc scimus quia scis omnia et non opus est tibi ut quis te interroget

n'est pas incontestable (1), ce manuscrit présente — à part l'écriture, qui n'est déjà plus la minuscule bénéventaine — toutes les caractéristiques liturgiques et mélodiques des documents de l'Italie Méridionale.

Le codex B 8 de la Vallicellane enfin est un missel plénier du XI[e] siècle, à l'usage de l'abbaye S. Eutychius de Nursie, près de Spolète (2). Ce manuscrit, qui est écrit en une minuscule caroline dégénérée, grosse, lourde, un peu penchée et assez irrégulière, présente, lui aussi, plus d'un point de contact avec les documents de l'Italie Méridionale (3).

Ces manuscrits forment donc bloc et constituent le seul groupe homogène de quelque importance où se retrouve la particularité signalée par le *Blandiniensis* comme caractéristique des antiphonaires romains.

Cet accord est suggestif. C'est qu'en effet, si le témoignage du *cantatorium de Monza,* du *Blandiniensis* et de l'*Ottobonianus* sont précieux, parce qu'ils nous révèlent l'extension de l'usage romain pur à une époque relativement ancienne et fort loin de Rome, la rareté de ces témoins anciens est une preuve du succès de l'interpolation. Avec les manuscrits romains et bénéventains, on demeure au contraire, et jusqu'au XIII[e] siècle, en présence de témoins vivants de l'usage romain antique dont il n'y a plus trace ailleurs à partir du X[e] (4).

### B. — *Les Evangiles des dimanches après la Pentecôte.*

S'ils présentent une organisation des lectures qui est substantiellement celle qu'on trouve dans tous les monuments de la liturgie romaine au Moyen-Age, les manuscrits bénéventains s'en écartent cependant sur tant de points, qu'on serait tenté, au premier

(1) Le seul argument en faveur de cette attribution est la présence dans ce manuscrit d'une messe propre *in sancti Ubaldi episcopi et confessoris.* Saint Ubald fut effectivement évêque de Gubbio. Cf. Delisle, *Manuscrits latins et français. Nouvelles acquisitions. Inventaire,* p. 694.

(2) C'est le manuscrit M de Thomasi. Cf. Thomasi (Vezzosi), t. V, pp. XXXV et 138. Considéré pendant longtemps comme perdu (cf. Ebner, *op. cit.,* p. 205, n. 1), ce codex a repris sa place sur les rayons de la Bibliothèque Vallicellane.

(3) Cette analogie pourrait déjà s'expliquer par les relations fréquentes entre les Francs de Spolète et les Lombards du Sud; mais il est difficile de ne pas noter le rapprochement que nous sommes ici amené à établir entre ce missel de Nursie — la patrie de Saint Benoît — et les documents cassiniens.

(4) Nous n'avons pas à examiner ici les différentes questions soulevées par l'introduction de cette messe dans le cycle des dimanches après la Pentecôte : origine, caractère, place dans la série. Il nous suffit d'avoir prouvé que son absence au VII[e] Dimanche était bien une caractéristique romaine, et que les manuscrits bénéventains étaient parmi les très rares manuscrits qui l'avaient conservée. Il y a lieu d'ajouter cependant que, dans l'Italie Méridionale comme partout ailleurs (sauf à Rome, au moins jusqu'au XIII[e] siècle) la messe *Omnes gentes* fut introduite après coup, mais pas toujours au VII[e] dimanche. Sur cette question nous ne pouvons que renvoyer à la suite d'articles qui ont paru dans la *Revue Grégorienne,* XVII (1932), pp. 81-89, 170-179 et XVIII (1933), pp. 1-13 sous le titre : *La messe « Omnes gentes » du VII[e] Dimanche après la Pentecôte et l' « Antiphonale Missarum » Romain.*

abord, de les considérer comme des documents ou singulièrement altérés ou fortement remaniés, si ce qu'on sait déjà du caractère assez original de la tradition de l'Italie

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Homo quidam erat dives qui induebatur purpura | Luc. XVI, 19-31. |
| 2 | Homo quidam fecit coenam magnam | Luc. XIV, 16-24. |
| 3 | Erant appropinquantes ad Jesum publicani | Luc. XV, 1-10. |
| 4 | Estote misericordes | Luc. VI, 36-42. |
| 5 | Cum turbae irruerent in Jesum | Luc. V, 1-11. |
| 6 | Nisi abundaverit justitia vestra | Matth. V, 20-24. |
| 7 | Cum turba multa esset cum Jesu | Marc. VIII, 1-9. |
| 8 | Attendite a falsis prophetis | Matth. VII, 15-21. |
| 9 | Homo quidam erat dives qui habebat villicum | Luc. XVI, 1-9. |
| 10 | Cum appropinquaret Jesus Jerusalem | Luc. XIX, 41-47. |
| 11 | Dixit Jesus ad quosdam qui in se confidebant | Luc. XVIII, 9-14. |
| 12 | Exiens Jesus de finibus Tyri | Marc. VII, 31-37. |
| 13 | Beati oculi qui vident quae vos videtis | Luc. X, 23-37. |
| 14 | Dum iret Jesus in Jerusalem | Luc. XVII, 11-19. |
| 15 | Nemo potest duobus dominis servire | Matth. VI, 24-33. |
| 16 | Ibat Jesus in civitatem quae vocatur Naim | Luc. VII, 11-16. |
| 17 | Cum intraret Jesus in domum cujusdam | Luc. XIV, 1-11. |
| 18 | Accesserunt ad Jesum pharisaei et interrogavit eum unus | Matth. XXII, 34-46. |
| 19 | Ascendens Jesus in naviculam | Matth. IX, 1-8. |
| 20 | Simile factum est regnum coelorum homini regi | Matth. XXII, 1-14. |
| 21 | Erat quidam regulus cujus filius infirmabatur | Joan. IV, 46-53. |
| 22 | Assimilatum est regnum coelorum homini regi | Matth. XVIII, 23-35. |
| 23 | Abeuntes pharisaei consilium inierunt | Matth. XXII, 15-21. |
| 24 | Loquente Jesu ad turbas, ecce princeps unus | Matth. IX, 18-26. |
| 25 | Cum videritis abominationem | Matth. XXIV, 15-35. |
| A | Accesserunt ad Jesum Sadducaei qui dicunt | Matth. XXII, 23-33. |
| B | Simile est regnum coelorum homini qui seminavit | Matth. XIII, 24-30. |
| C | Egressus Jesus de templo ibat | Matth. XXIV, 1-13. |
| D | De die autem illa et hora nemo scit | Matth. XXIV, 36-47. |
| E | Cum sublevasset ergo oculos Jesus | Joann. VI, 5-14. |
| F | Super cathedram Moysi | Matth. XXIII, 1-12. |
| G | Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua | Luc. XIII, 6-17. |

ÉVANGILES DES DIMANCHES APRÈS LA PENTECÔTE.

BASE DE DÉPOUILLEMENT.

Méridionale n'engageait à la plus grande réserve en attendant qu'un examen plus approfondi autorise à émettre un jugement motivé sur le sens exact et la portée de ces divergences.

Il ne saurait être question ici d'étudier le problème dans toute son ampleur; du moins nous avons cru qu'il valait mieux ne pas borner notre enquête à l'examen d'un cas isolé. L'étude de la série des péricopes évangéliques des dimanches après la Pentecôte nous a semblé offrir le cadre idéal qui permît d'embrasser une partie suffisamment importante de l'année liturgique dont la physionomie n'est pas à ce point caractérisée que le choix des péricopes évangéliques qu'on y doit lire s'impose de lui-même, encore moins l'ordre dans lequel celles-ci doivent être disposées.

Pour mener commodément une enquête de cette nature, le choix d'une base de dépouillement est de la plus haute importance; aussi avons-nous adopté, sans préjuger en rien des conclusions à venir, celle qu'imposait le témoignage quasi unanime de la tradition. Cette base est constituée, comme on peut le voir sur le tableau ci-contre, par la série même des péricopes qui figurent actuellement au Missel Romain, à quelques modifications près :

1° la péricope *Estote misericordes* est reportée à la place où elle se trouve dans presque tous les manuscrits, c'est-à-dire au IV^e^ dimanche; elle est remplacée, au I^er^ dimanche, par la péricope de Lazare et du Mauvais Riche, telle que nous la lisons maintenant au Jeudi de la II^e^ semaine de Carême;

2° de ce fait, toute la suite de la série actuelle est repoussée d'un degré, en sorte que les évangiles qui figurent aujourd'hui du IV^e^ au XXIV^e^ dimanches sont numérotés ici 5 à 25;

3° enfin nous avons ajouté à la liste de ces 25 péricopes un certain nombre d'autres lectures qu'on trouve parfois dans les manuscrits; nous les avons désignées par des lettres majuscules, de A à G.

Cette base de dépouillement ainsi établie, le témoignage d'un manuscrit sera représenté par la suite des nombres ou sigles représentatifs des lectures qu'il indique.

Comme nous l'avons déjà dit, il eût été possible de présenter le témoignage de l'ensemble des manuscrits qui, d'une manière ou d'une autre, fournissent la liste de ces évangiles des dimanches après la Pentecôte : missels pléniers, évangéliaires, lectionnaires et homiliaires, voire même antiphonaires de l'office et bréviaires qui nous renseignent sur le choix de ces péricopes.

Nous n'avons compris le dépouillement d'une façon aussi complète que pour les seuls manuscrits bénéventains; quant au reste de la tradition, son unanimité est telle, comme on pourra le constater, que le témoignage d'une catégorie seulement de manuscrits est suffisamment éloquent; faire appel à plusieurs centaines ou même à plusieurs milliers de manuscrits n'augmenterait en aucune manière le degré de certitude des conclusions que l'on est en droit de tirer de l'examen d'une catégorie d'entre eux. Aussi, pour l'ensemble de la tradition, nous sommes-nous borné à relever le témoignage d'une cinquantaine de missels pléniers de toutes origines, échelonnés entre le X^e^ et le XV^e^ siècles. Réservant donc provisoirement ceux qui proviennent de l'Italie Méridionale, nous donnons d'une part (page 133) la liste de ces manuscrits avec l'indication, aussi précise que possible, de leur origine et de leur date; d'autre part (page 132) leur dépouillement relativement à la série des évangiles des dimanches après la Pentecôte.

| Type α | Type β | Type γ | Type δ | Type ε | Type ζ | Type η | Type θ | Type κ | Type λ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 ms. | 4 mss. | 1 ms. | 20 mss. | 7 mss. | 4 mss. | 1 ms. | 4 mss. | 1 ms. | 1 ms. |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 5 |
| 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 |
| 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 7 |
| 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 8 |
| 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 9 |
| 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 | 10 |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 11 |
| 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 12 |
| 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 13 |
| 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 13 | 14 |
| 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 14 | 15 |
| 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 15 | 16 |
| 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 17 |
| 17 | 17 | 17 | 17 | 17 | 17 | 17 | 17 | A | 18 |
| 18[1] | 18 + F | 18 + F*[2] | 18 (+ F) | [A+]18(+F) | 18(+F) | ?[1] | [A+]18(+F) | 18 | 19 |
| 19 | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 | 19 | 20 |
| 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 20 | 21 |
| 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 21 | 22 |
| 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 22 | 23 |
| 23 | 23 | 23 | 23 | 23 | E | E | E | 23 | 24 |
| | 24 | 24 | 24 | E | | 23 | 23 | 24 | 25 |
| | | D | E | | | | 24 | 25 | |
| | | | | | | | | D | |

1. Le manuscrit ne donnant que l'incipit, il est impossible de savoir s'il s'agit de A, de A+18, de 18 ou de 18+F.
2. Le manuscrit donne l'évangile 18 suivi non pas de tout l'évangile F, mais seulement du dernier verset (Matth. XXIII, 12) de celui-ci.
3. Lacune : 9-17 inclus.
4. Lacune : 18.
5. Lacune : 7-17 inclus.
6. Lacune : 20.
7. Par erreur, la péricope 11 a été substituée à 10 ; mais elle figure aussi à sa place normale.
8. Prolongée après coup par F, qui a été écrite dans la marge.
9. Cette péricope 18+F a été grattée après coup et remplacée par A+18.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ζ | 18+F | ANDENNE II | Andenne | XII-XIII |
| ζ | 18+F | ANDENNE III | Liège | XIV |
| δ | ?[1] | BARI, S. Nicolas 5 | Paris | XIII-XIV |
| λ | 18 | BEURON | Franciscain | XIV-XV |
| δ | 18 | BRUXELLES, Bibl. Roy. 19389 | S. Martin de Quesnat (Brabant) | XIII |
| ε | 18 | CAMBRIDGE, Un. KK. 2. 6 | Sarum (?) | XIII |
| θ | 18+F | COLOGNE, Ville W. fol. 270[3] | Aix-la-Chapelle (?) | XI |
| ε | 18 | COLOGNE, Ville VIII. 236 | Cistercien (Altenberg, pr. Cologne) | XIII |
| γ | ?[4] | GÖTTWEIG 58 | | XII |
| δ | 18 | LAINZ VIII 120 | Erfurt | XII |
| δ | 18 | LANGRES, Gr. Séminaire 312 | | XIII |
| ε | 18+F | LEIPZIG, Hiersemann, Cat. 392, n. 158 *(Solesmes 253)* | Sion (Valais) | XII |
| δ | ?[1] | LONDRES, B. M. add. 12194 | Sarum | XIV |
| δ | 18+F | LUCQUES, Chapitre 606[5] | Nord de l'Italie | X-XI |
| δ | 18+F | MADRID, Bibl. priv. S. M. 11 D. 3[6] | Nord de l'Espagne | XII |
| α | ?[1] | MADRID, Bibl. Acad. Hist. 45 | Nord de l'Espagne | XII |
| δ | 18 | MADRID, Bibl. Acad. Hist. 18 | S. Millan (pr. Logroño, V[lle] Castille) | XI-XII |
| δ | 18 | MANCHESTER, Ryland's Libr. 24 | Sarum | XIV |
| ε | 18 | MILAN, Brera AE. XIV 12 | Utrecht | XIV |
| δ | ?[1] | MONZA, Chapitre f. 3. 104 | Verceil | XII-XIII |
| δ | 18 | MUNICH, Clm. 10075 | Ratingen (pr. Düsseldorf) | XII-XIII |
| ε | 18 | MUNICH, J. Rosenthal *(Solesmes 266)* | Breslau | XIII |
| δ | 18 | MUNICH, L. Rosenthal, Cat. 150, n. 316 *(Solesmes 267)* | Brixen | XI-XII |
| β | 18+F | PARIS, B. N. lat. 818 | Troyes | XI |
| θ | A+18 | PÉROUSE, Chapitre 21 | Marmoutiers | XIII-XIV |
| ζ | 18+F | PRAGUE, Mus. Boh. XIV. D 12[7] | | XII |
| β | 18+F | ROME, Casanate 1907 | Monte-Amiata (pr. Pérouse) | XII |
| δ | 18+F | ROME, Vat. Barb. 559 | Lyon | XII-XIII |
| κ | 18 | ROME, Vat. lat. 4770 | Subiaco (?) | X-XI |
| δ | 18+F | ROME, Vat. lat. 7018 | Emilie (?) | XI |
| δ | 18 | ROUEN, Ville 277 | Rouen | XIII |
| ε | A+18 | ROUEN, Ville 305 | Nord de la France | XIII |
| θ | 18 | SEITENSTETTEN CXXVII | Melk (?) | XI-XII |
| γ | 18+F*[2] | TOLÈDE Chapitre 52. 11 | Arezzo (?) | XIV |
| δ | 18+F | TOURS, Petit Séminaire | Tours | XI |
| δ | 18 | TRÈVES, Cathédrale 153 | Hildesheim | XII |
| ζ | 18[8] | TRÈVES, Ville 360 | Liège | XII-XIII |
| θ | 18+F | TRÈVES, Bibl. Mgr. Korum | Fleury | XIII |
| β | 18+F | TROYES, Ville 522 | Est de la France | XI |
| δ | 18+F | UDINE, Archevêché in-fol. 17 | | XII |
| β | 18+F[9] | VERCEIL, Chapitre 56 | Ivrée (?) | XIII |
| δ | 18 | VERCEIL, Chapitre 124 | Novalèse | XI |
| δ | 18+F | VERDUN, Grand Séminaire | Montiéramey | XIII |
| ε | 18 | WIRZENBORN | Coblence | XIII |

LISTE DES MANUSCRITS DONT LE DÉPOUILLEMENT EST RÉSUMÉ DANS LE TABLEAU CI-CONTRE.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur ce tableau pour se rendre compte de l'unité vraiment remarquable du témoignage de tous ces manuscrits (1), d'origine et de date si diverses.

Malgré l'identité presque parfaite de ces séries, il apparaît cependant entre elles un certain nombre de divergences qui ont conduit à grouper les manuscrits d'après une dizaine de types bien définis dont la caractéristique essentielle consiste dans la manière dont elles se terminent. Jusqu'à la péricope 22, en effet, la similitude est à peu près parfaite entre tous ces types; mais, selon les cas, on trouve ensuite : soit la péricope 23, à laquelle s'ajoutent parfois une, deux ou trois autres lectures (types α, β, γ, δ, ε, κ et λ); soit la péricope E, suivie ou non des lectures 23 et 24 (types ζ, η et θ).

En outre, il convient de signaler un point particulier sur lequel une certaine variété se manifeste, et parfois dans un même groupe de manuscrits : il s'agit de la lecture qui, dans la série, fait suite à la péricope 17. Dans tous les manuscrits dont le témoignage est ici résumé, cette lecture est constituée essentiellement par la péricope 18 : Matth. XXII, 54-46, telle qu'elle figure actuellement au XVII[e] dimanche après la Pentecôte; mais fréquemment on la trouve accrue du passage qui, dans l'évangile de S. Matthieu, la précède immédiatement : c'est la péricope A : Matth. XXII, 23-33 (2); nous avons désigné la leçon ainsi augmentée par le sigle A+18. Parfois aussi, mais plus rarement, on trouve adjoint à la péricope 18, non plus le passage qui, dans S. Matthieu, la précède, mais celui qui la suit immédiatement : c'est la péricope F constituée par les douze premiers versets du chapitre XXIII; nous avons désigné la péricope ainsi augmentée par le sigle 18+F.

(1) Il eût peut-être semblé plus logique, si l'on voulait limiter cet exposé à une catégorie seulement de manuscrits, de faire appel aux évangéliaires et aux lectionnaires plutôt qu'aux missels pléniers. Mais nous avons voulu recourir seulement au témoignage de documents que nous pouvions étudier directement, et non à des éditions dont plusieurs, surtout les plus anciennes, laissent beaucoup à désirer. Nous avons donc utilisé, pour cette enquête, la collection des reproductions photographiques des manuscrits réunie dans l'atelier paléographique de Solesmes (le missel B. N. lat. 818 seul a été collationné directement sur l'original). Composée à peu près exclusivement de manuscrits *notés*, cette collection ne comprend donc qu'un nombre infime de lectionnaires; on y trouve, au contraire, plus d'une centaine de missels pléniers (malheureusement la moitié d'entre eux comportent une lacune pour le temps après la Pentecôte) tous notés. C'est dire que leur groupement ne constitue pas un ensemble purement artificiel et dont le témoignage se trouve réuni uniquement pour les besoins de la cause, mais que nous avons là une image fidèle de l'ensemble de la tradition manuscrite, du X[e] au XV[e] siècle.

Quelques-uns de ces manuscrits sont indiqués ici avec la cote qu'ils avaient dans les catalogues de certains libraires; dans l'ignorance où nous sommes du lieu précis où ils se trouvent actuellement, nous y avons ajouté la cote que porte leur reproduction photographique à Solesmes.

On objectera peut-être qu'en laissant de côté les lectionnaires, nous ignorons volontairement, dans la question présente, les témoins les plus importants parce que les plus anciens. Aussi bien ces témoins anciens ne sont-ils aucunement écartés; mais notre intention n'est, pour le moment, que d'opposer le particularisme de la tradition bénéventaine à l'unité massive de la tradition universelle : les témoins de l'Italie Méridionale n'étant pas antérieurs au X[e] siècle, il était inutile de leur opposer dès maintenant des documents de beaucoup plus anciens. C'est dans la résolution du problème soulevé par la dualité de tradition que ces derniers auront à intervenir.

(2) L'erreur provient de ce fait que, le début de ces deux péricopes étant tout semblable, il était aisé de les confondre lorsqu'elles n'étaient indiquées que par leur incipit.

Enfin, dans certains cas, l'évangile n'étant indiqué que par son incipit : *Dixit Dominus Pharisaeis* (ou : *Sadducaeis*), il est impossible de savoir si l'on a affaire à la péricope 18, à la péricope A, ou à l'une des combinaisons dont nous venons de parler. Les parenthèses ou les crochets comprenant les indications [A +] avant 18, ou (+F) après, signifient qu'il y a parfois, dans un même sous-type, une certaine variété sur ce point. Pour que l'on puisse savoir exactement à quoi s'en tenir dans chaque cas particulier, nous avons indiqué, dans la première colonne du tableau donnant la liste des manuscrits interrogés, le groupe auquel chacun d'eux appartient, et, dans la seconde, la leçon qui figure à la place de la péricope 18.

Parmi les missels ici étudiés, dix-neuf donnent la lecture 18; dix-sept la lecture 18+F; deux seulement la lecture A+18; pour cinq d'entre eux, qui indiquent simplement l'incipit des lectures, il n'est pas possible de savoir à quel type ils se rattachent.

Ceci posé, et si l'on veut bien faire abstraction des divergences purement accidentelles qui résultent de la juxtaposition à la péricope 18 de ces deux péricopes qui lui sont en réalité étrangères, le témoignage de la tradition apparaît d'une unité remarquable, et même, pour les vingt-deux premières lectures de chaque série, d'une unanimité parfaite : dans toutes les colonnes c'est, en effet, la suite continue des vingt-deux premiers nombres qui commence chaque série. Aussi le témoignage de cet ensemble de manuscrits peut-il aisément être résumé en un schéma très simple *(fig. 24)* dont la partie essentielle est constituée par un tronc vertical unique composé des vingt-deux premiers nombres, et ne comportant, avant le numéro 22, aucune ramification, mais seulement l'indication des accroissements éventuels de la péricope 18.

Cette unanimité est bien troublée, il est vrai, par un manuscrit (type λ); mais ce missel franciscain n'est pas de ceux qui, en la matière, font autorité; aussi son témoignage ne saurait-il compromettre l'accord d'un tel ensemble de documents, tous singulièrement plus anciens que lui. Le seul intérêt qu'offre ici le missel franciscain de Beuron est de nous présenter, dès le XIV^e^ ou le XV^e^ siècle, l'organisation qui devait, par la suite, devenir définitivement officielle, en raison de son adoption dans le Missel de S. Pie V. Elle dérive tout simplement, on le voit, du type traditionnel, par la suppression de la péricope 1, et le transfert, à sa place, de la péricope 4. Cette dernière n'ayant pas été remplacée, il en est résulté le phénomène bien connu du glissement de toute la suite de la série, qui s'est trouvée ainsi, à partir de la péricope 5, en avance d'un degré relativement à l'ordre unanimement reçu, au Moyen-Age, dans tout l'Occident.

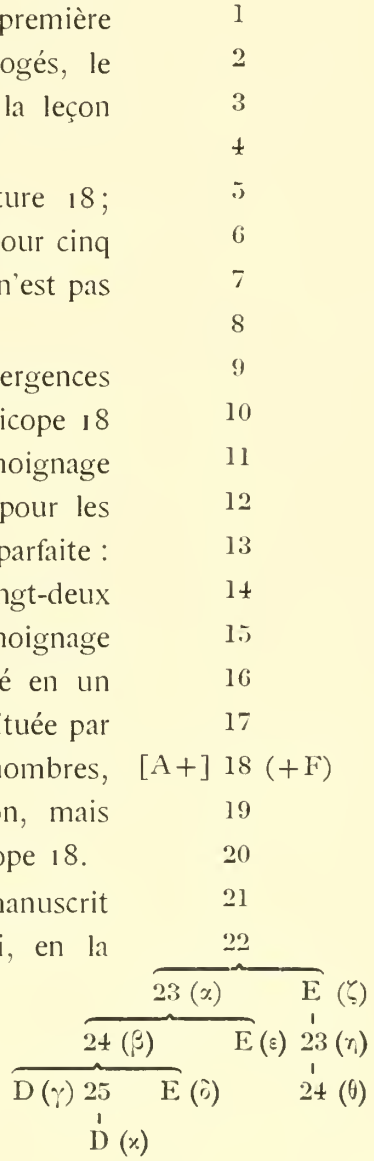


*Fig. 24.*

*La série des Evangiles des Dimanches après la Pentecôte dans les manuscrits non-bénéventains.*

En face d'une telle unanimité, le témoignage des manuscrits bénéventains est bien fait pour étonner. Dans l'ensemble, la plupart des péricopes que nous connaissons s'y retrouvent, mais avec de telles perturbations dans leur agencement qu'il est impossible de ne pas en relever à part l'organisation assez originale.

Pour résumer le témoignage des manuscrits de l'Italie Méridionale, nous avons donc dressé un tableau spécial (page 137) où figurent tous les documents qui nous renseignent sur la série de ces péricopes évangéliques : on y trouvera par conséquent, non seulement le témoignage de tous les missels pléniers, mais encore celui des évangéliaires, antiphonaires et bréviaires que nous avons pu étudier et dont nous donnons ci-dessous la liste.

| | | |
|---|---|---|
| Bénévent, V 20 | Bréviaire-Missel plénier | XII |
| Bénévent, V 21 | Antiphonaire monastique | XII-XIII |
| Bénévent, VI 29 | Missel | XII |
| Bénévent, VI 30 | Missel | XIII |
| Bénévent, VI 31 | Evangéliaire | XI-XIII |
| Bénévent, VI 33 | Missel | X-XI |
| Lausanne, Archives | Fragment de Missel | XI |
| Mont-Cassin 127 | Missel (Ste Marie d'Albaneta) | XI |
| Mont-Cassin 198 | Bréviaire (Ste Marie d'Albaneta) | XII-XIII |
| Mont-Cassin 229 | Evangéliaire cassinien | XI |
| Paris, B. N. lat. 829 | Missel (Capoue) | XIII |
| Paris, B. N. lat. 829 (feuilles de garde) | Missel | XII |
| Paris, Mazarine 364 | Bréviaire-Psautier cassinien | XI |
| Rome, Vat. lat. 4928 | Bréviaire bénéventain | XII |
| Rome, Vat. lat. 6082 | Missel cassinien | XII |
| Rome, Vat. Ottob. 576 | Missel bénédictin (Abbaye St. Benoît) | XII-XIII |
| Rome, Vat. Urbin. 585 | Diurnal cassinien | XI-XII |

Liste des Manuscrits bénéventains dont le témoicnage est résumé dans le tableau ci-contre.

Nous n'avons laissé de côté aucun de ces témoins, même les plus minimes, que nous avons pu recueillir; aussi certaines colonnes ne comportent-elles qu'une ou deux péricopes; leur place est d'ailleurs parfaitement bien fixée grâce au contexte, vu que les fragments en question appartiennent tous à des missels pléniers. Les lacunes des manuscrits sont indiquées par des hachures.

De prime abord, ce tableau apparaît singulièrement moins ordonné que celui où se trouvait résumée la tradition universelle : on n'y retrouve plus que des vestiges de cette continuité qui, dans le tableau précédent, était la règle. Mais si, au lieu d'étudier les séries bénéventaines par colonnes, on les examine horizontalement, on s'aperçoit que l'unité qui y règne est aussi parfaite au moins que dans la tradition universelle.

| Type μ | Type ν | Type ξ | Type π | Type ρ | Type σ | Type τ | Type φ | Type χ | Type ω |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Mont-Cassin 127<br>Mont-Cassin 229<br>Rome, Vat. lat. 6082<br>Rome, Vat. Ottob. 576 | Mont-Cassin 198<br>Paris, Mazar. 364<br>Rome, Vat. lat. 4928<br>Rome, Vat. Urb. 585 | Bénévent, V 20 | Bénévent, VI 29<br>Bénévent, VI 31 | Bénévent, VI 33 | Lausanne, Archives de l'Etat | Paris, B. N. lat. 829 (feuilles de garde) | Bénévent, V 21 | Bénévent, VI 30 | Paris, B. N. lat. 829 |
| 4 | 4 | | 4 | 4 | | | 4 | 4 | 4 |
| 5 | 5 | | 5 | 5 | | | 5 | | 5 |
| 3 | 3 | | 3 | 3 | | | 3 | | 3 |
| 2 | 2 | | 2 | 2 | | | 2 | | 2 |
| 6 | 6 | | 6 | 6 | | | 6 | 6 | 6 |
| 7 | 7 | | 7 | 7 | | | 7 | 7 | 7 |
| 8 | 8 | | 8 | 8 | | 8 | 8 | 8 | 8 |
| 9 | 9 | | 9 | | | | 9 | 9 | 9 |
| 13* | 13* | | 13* | | | 13*[4] | 13*[1] | 13* | 13 |
| 11 | 11 | | 11 | | | | 11 | 11 | 11 |
| 12 | 12 | | 12 | | | | 12 | 12 | 12 |
| 14 | 14 | | 14 | | | | 14 | 14 | 14 |
| 15 | 15 | 15 | 15 | | | | 15 | 15 | 15 |
| 16 | 16 | 16 | 16 | | | | 16 | 16 | 16 |
| 17 | 17 | 17 | 17 | | | | 17 | 17 | 17 |
| A | A | A | A | | A[3] | | G | G | G |
| 19 | 19 | 19 | 19 | | | | A | A | A |
| 22 | 22 | 22 | 22 | 22[2] | | | 19 | 19 | 19 |
| 23 | 23 | 23 | 23 | 23 | | | 22 | 22 | 22 |
| 24 | 24 | 24 | 24 | 24 | | | 23 | 23 | 23 |
| B | B | B | B | B | | | 24 | 24 | 24 |
| 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | | | B | B | B |
| C | C | C | C | C | | | 10 | 10 | 10 |
| 25 | 25 | 25 | 25 | 25 | | | C | C | C |
| D | D | D | | D | | | 25 | 25 | 25 |
| 20 | | | | | | | D | D | |

1. Les péricopes n'étant connues que par les antiennes de *Benedictus* et de *Magnificat*, il n'est pas possible de savoir d'une manière certaine si celle-ci correspond à 13 ou à 13*.

2. Ce manuscrit ne comportant pas la partie correspondant aux péricopes 17 et A, il n'est pas possible de savoir si elle comportait ou non, entre les deux, la péricope G. Selon le cas, ce manuscrit aurait été du type ν ou du type φ.

3. Ce fragment ne comportant pas la péricope précédente, il n'est pas possible de savoir si le manuscrit doit être rattaché à l'une des quatre premières colonnes ou à l'une des trois dernières.

4. Ce fragment ne donne que la fin de la péricope 13 ; il n'est pas possible de savoir s'il s'agit de 13 ou de 13*.

Les Évangiles des Dimanches après la Pentecôte dans les manuscrits bénéventains.

Comme nous l'avons noté pour les listes précédentes, il apparaît aussi dans les séries bénéventaines une certaine dissemblance, selon la manière dont elles se terminent, quelques manuscrits ajoutant à la péricope 25 la lecture D (types ν, ξ, ρ, φ et ψ), un autre (type μ) faisant même suivre cette dernière de la péricope 20.

Mise à part cette source de variété, il ne subsiste entre les manuscrits bénéventains qu'une seule divergence : Dans plusieurs d'entre eux, les deux péricopes 17 et A sont séparées par une autre péricope : G. Mais l'insertion de cette lecture surnuméraire est très facile à expliquer : il s'agit tout simplement de l'évangile du samedi des Quatre-Temps que ces manuscrits ont aussi utilisé au dimanche suivant, tout comme le Missel Romain a répété au IIe dimanche de Carême l'évangile du récit de la Transfiguration selon S. Matthieu qui, primitivement, ne servait qu'au samedi des Quatre-Temps. En réalité cette péricope ne fait donc pas partie de la série dominicale; aussi la répétition qu'en font certains manuscrits n'altère-t-elle en aucune manière l'unité du témoignage bénéventain.

Quelques manuscrits comportent une lacune dans cette région; il n'est donc pas possible de savoir à quel type ils se rattachent; nous les avons décalés, dans le tableau, de manière à laisser demeurer l'indétermination.

A ce détail près, le témoignage de la tradition bénéventaine est d'une unité plus parfaite encore que celui de la tradition universelle : on peut le résumer en un tronc unique *(fig. 25)* dont certains manuscrits n'indiquent pas soit la dernière, soit les deux dernières lectures (1).

Bref, si l'on étudie, du point de vue de l'organisation des lectures évangéliques, le témoignage de la tradition manuscrite, du Xe au XVe siècle, on se trouve en présence de deux types bien caractérisés et qui ne semblent pas réductibles l'un à l'autre, encore que la plupart des péricopes qui les constituent leur soient communes : le *type bénéventain* et le *type non-bénéventain* (2).

25 (π et ω : 3 mss.)
D (ν, ξ, ρ, φ et ψ : 8 mss.)
20 (μ : 1 ms.)

*Fig. 25.*

*La série des Evangiles des Dimanches après la Pentecôte dans les manuscrits bénéventains.*

Nous avons résumé (page 135 et ci-contre) ces deux systèmes différents et indiqué, entre parenthèses, à hauteur de la dernière péricope de chaque sous-type, la lettre figurative correspondante. L'unité de chacun d'eux est ainsi bien mise en évidence, ainsi que l'irréductibilité de l'un à l'autre.

(1) Pour éviter des complications inutiles, nous nous sommes borné à donner les deux séries bénéventaine et non-bénéventaine telles qu'elles se présentent dans les manuscrits, mais sans indiquer aucune numérotation des dimanches correspondants, celle-ci variant parfois dans les manuscrits, selon les différentes manières de les compter; les séries des péricopes dominicales, elles, sont au contraire d'une très grande stabilité.

(2) A ce dernier se ramène très simplement, par la substitution de la péricope 4 à la péricope 1 et le glissement qui en est la conséquence, le type du Missel Romain, déjà constitué, comme nous l'avons dit, au XIVe siècle.

La question qui se pose — c'est là que nous voulions en venir — est maintenant de savoir quelles sont les raisons de ces divergences.

De prime abord, l'unanimité du témoignage de la tradition universelle opposée au particularisme bénéventain semble rendre superflu tout supplément d'enquête : un tel accord n'a-t-il pas la portée d'une preuve? Manifestement la liste bénéventaine ne saurait être qu'un remaniement de la série universellement reçue.

Mais nous connaissons déjà par expérience les surprises que révèle une étude plus approfondie des manuscrits de l'Italie Méridionale, si déconcertants lorsqu'on se contente de jeter sur eux un regard superficiel; aussi, une évidence de cette nature ne nous semble-t-elle pas du tout convaincante. Le supplément d'enquête est d'ailleurs facile à mener, puisque toute une série de documents demeure, auxquels, volontairement, nous n'avons pas fait appel jusqu'ici : nous voulons parler des lectionnaires, et, tout particulièrement, des lectionnaires anciens.

Effectivement, l'enquête, menée comme nous l'avons dit, ne portait, pour la tradition universelle, que sur les seuls missels pléniers; une simple raison de commodité avait dicté ce choix, et l'unanimité du résultat obtenu a prouvé qu'il eût été superflu d'interroger les autres groupes de manuscrits : lectionnaires, antiphonaires ou bréviaires. Strictement exacte, si l'on entend parler des manuscrits de la même époque que les missels interrogés, c'est-à-dire des documents qui s'échelonnent entre le X$^{e}$ et le XV$^{e}$ siècle, la remarque n'est plus nécessairement vraie, si l'on fait appel à des documents antérieurs.

En d'autres termes, il nous a semblé nécessaire de bien situer deux questions qui, sans être étrangères l'une à l'autre, sont cependant distinctes : la dualité de tradition représentée par les témoins du lectionnaire romain au Moyen-Age, et l'origine de ce même lectionnaire (1).

(1) Pour n'avoir pas tenu compte de cette distinction, on a parfois été amené à des conclusions manifestement insoutenables. La plus grave a consisté à réduire pratiquement cette question des évangiles des dimanches après la Pentecôte à l'étude de la place qu'occupe, dans les manuscrits, la péricope *Estote misericordes*. Poser ainsi le problème, c'est se laisser hypnotiser par la question du glissement de ces évangiles, et admettre, au moins implicitement, qu'il n'existe que deux séries de lectures différant uniquement par la place qu'y occupe l'*Estote misericordes*. On est ainsi conduit à considérer comme témoins de l'usage actuel tous les manuscrits où cette péricope figure au I$^{er}$ dimanche après la Pentecôte, ce qui est tout à fait inexact, comme on peut s'en rendre compte par l'enquête d'ensemble dont nous avons donné le résultat. S'il existe un certain nombre de manuscrits anciens qui donnent l'*Estote misericordes* au I$^{er}$ dimanche, la suite des péricopes évangéliques y est sensiblement différente de ce qu'elle est dans le Missel Romain, de sorte qu'en fait, la série actuelle ne comporte pas un seul témoin antérieur au XIV$^{e}$ siècle.

Il demeure donc bien que, sur ce point, l'organisation du Missel Romain dérive directement du type non-bénéventain par la substitution de la péricope 4 à la péricope 1 et le glissement de toute la suite de la série à partir de la péricope 5. Cf. Dom Wilmart, *Le Comes de Murbach*, dans la *Revue Bénédictine*, XXX (1913), p. 34, note 1.

Le fait de la dualité étant démontré, les documents plus anciens ont la parole pour nous aider à discerner lequel, de ces deux types, est le plus voisin du lectionnaire romain original. Or nous connaissons un certain nombre de ces lectionnaires anciens, dont plusieurs sont antérieurs à la période carolingienne. Ce sont eux qu'il convient d'interroger si nous voulons savoir, de nos deux listes de péricopes, quelle est la plus authentique ou bien dans quelle mesure chacune d'elles est dans la ligne de la tradition.

Le résultat de cette comparaison est singulièrement instructif, et, une fois de plus, en faveur de la fidélité de la tradition bénéventaine. Les deux manuscrits anciens les plus intéressants pour l'histoire du lectionnaire romain sont le comes de Wurzbourg et le comes de Murbach. Or, *si la série universellement reçue dérive du type Murbach, la série bénéventaine, elle, dérive du type Wurzbourg.*

| Type non-bénéventain | Comes de Murbach | |
|---|---|---|
| | *(Joan. III, 1-16)* | *(Dom. Oct. Pent.)* |
| 1 | 1 | Ebd. II post Pent. |
| 2 | 2 | » III » |
| 3 | 3 | » IIII » |
| 4 | 4 | » V » |
| 5 | 5 | » VI » |
| 6 | 6 | » VII » |
| 7 | 7 | » VIII » |
| 8 | 8 | » VIIII » |
| 9 | 9 | » X » |
| 10 | 10 | » XI » |
| 11 | 11 | » XII » |
| 12 | 12 | » XIII » |
| 13 | 13 | » XIIII » |
| 14 | 14 | » XV » |
| 15 | 15 | » XVI » |
| 16 | 16 | » XVII » |
| 17 | 17 | » XVIII » |
| [A+] 18 (+F) | 18 | » XVIIII » |
| 19 | 19 | » XX » |
| 20 | 20 | » XXI » |
| 21 | 21 | » XXII » |
| 22 | 22 | » XXIII » |
| 23 (α) E (ζ) | 23 | » XXIIII » |
| 24 (β) E (ε) 23 (η) | 24 | » XXV » |
| D (γ) 25 E (δ) 24 (θ) | E | Ebd. V ante nat. Dn̄i |
| D (α) | | |

Les tableaux ci-contre (pages 140 et 141) démontrent, mieux que de longues explications, le double parallélisme auquel nous venons de faire allusion.

La correspondance entre l'ensemble de la tradition manuscrite et le comes de Murbach est, on le voit, aussi étroite qu'on peut l'imaginer : ce dernier est précisément de ce type δ qui, parmi nos missels pléniers, comportait le plus de témoins. Il y a donc ici plus que parallélisme, il y a vraiment identité.

Pour ne pas être aussi complète jusque dans les moindres détails, la similitude entre la série bénéventaine et celle du codex de Wurzbourg n'en est pas moins des plus frappantes.

| Comes de Wurzbourg | | Type bénéventain |
|---|---|---|
| *(Fer. VII ad scm Petrum XII lect.)* | | |
| (Item alia [1]) | 4 | 4 |
| *(Octabas de Pentecosten)* | *(Joan. III, 1-16)* | 5 |
| (Fer. VI) | 3 | 3 |
| Ebd. II post Pent.[2] | 5 | 2 |
| » II post nat. Apost. | 6 | 6 |
| » III » | 7 | 7 |
| » IIII » | 8 | 8 |
| » V » | 9 | 9 |
| » VI » | 13* | 13* |
| » VII » | 11 | 11 |
| » I post sci Laur. | 12 | 12 |
| » II » | 13 | 14 |
| » III » | 14 | 15 |
| » IIII » | 15 | 16 |
| » V » | 16 | 17 |
| » I post nat. sci Cypr. | 17 | A |
| » II[3] » | (A+) 18 +F | 19 |
| » III » | 19 | 22 |
| » IIII » | 22 | 23 |
| » V » | 23 | 24 |
| » VI » | 24 | B |
| | | 10 |
| | | C |
| | | 25 (π et ω) |
| | | D (ν, ξ, ρ, φ et ψ) |
| | | 20 (μ) |

1. La mention de cette péricope a été ajoutée après coup dans un espace laissé libre. Bien que d'une écriture plus fine, elle est certainement de première main.

2. Le ms. ajoute : ante *natale* apost*olorum*.

3. Le ms. ajoute die dom. ad scos Cosme & Damiano ante natale eorum.

Si l'on prend, en effet, comme base de comparaison, la série continue type Murbach, on voit que la série bénéventaine s'en écarte sur les points suivants :

1° absence de la péricope 1 ;

2° ordre différent pour les quatre péricopes suivantes : 4-5-3-2 au lieu de 2-3-4-5 ;

3° dans le tronçon continu 6-12, la péricope 13 est substituée à 10 ; encore cette lecture ne s'y rencontre-t-elle pas identiquement sous la forme où on la trouve, dans l'ensemble de la tradition, au XIII[e] dimanche. Dans tous les manuscrits non-bénéventains, cet évangile, qui est celui du Bon Samaritain, commence au verset 23 du chapitre X de S. Luc ; dans tous les manuscrits bénéventains, au contraire, la péricope commence *ex abrupto* par le récit de la parabole, au verset 25 : *Ecce quidam legisperitus*, en laissant de côté les deux versets : *Beati oculi...* qui lui servaient d'introduction (1). Nous avons désigné la péricope ainsi écourtée par le même numéro 13, accompagné d'une astérisque : 13* ;

4° à la place de la péricope 18, les manuscrits bénéventains donnent toujours la péricope A ;

5° les péricopes 20 et 21 omises, la lecture 22 y suit immédiatement la lecture 19 ;

6° enfin, l'organisation des dernières péricopes qui suivent la lecture 24 est tout à fait propre aux listes bénéventaines.

(1) Seul le codex *Paris B. N. lat. 829* donne la péricope 13 habituelle ; il faut voir là une influence étrangère. Parmi les manuscrits de l'Italie Méridionale que nous avons étudiés, le missel en question est d'ailleurs le plus récent : il n'est déjà plus écrit en caractères bénéventains.

Or le plus grand nombre, sinon la totalité de ces particularités bénéventaines se retrouvent identiquement dans la liste de Wurzbourg :

1° la péricope 1 en est aussi absente;

2° des quatre lectures suivantes, 4, 5, 3, 2, seule la péricope 5 y est affectée à un dimanche; on trouve cependant dans Wurzbourg deux des trois autres lectures, et dans le voisinage immédiat de l'octave de la Pentecôte : l'évangile 4 au samedi « in XII lectionibus » (1), et l'évangile 3 au vendredi suivant; quant à la péricope 2, elle n'existe pas dans le comes de Wurzbourg. Mieux vaut donc, pour le moment, ne pas insister sur un rapprochement qui pourrait sembler un peu factice (2); nous verrons plus loin qu'il n'est pourtant pas aussi artificiel qu'on serait tenté de le croire au premier abord;

3° l'identité entre les listes de Bénévent et de Wurzbourg reparaît quant à l'insertion de la péricope 13* après la péricope 9, et cela, de part et d'autre, sous la même forme, sans l'introduction *Beati oculi*. Il convient d'ailleurs de remarquer que Wurzbourg, après avoir donné cette péricope sous la forme et à la place bénéventaines, la donne de nouveau un peu plus loin, sous la forme et à la place où on la trouve partout ailleurs. La répétition, à trois semaines de distance, de la même péricope, sous deux formes à peine différentes, est certainement un fait assez étrange. Il nous suffit ici de constater que, si l'on trouve dans le comes de Wurzbourg un témoin ancien de l'usage qui devait un jour devenir universel, on n'y trouve pas moins, et au même titre, un témoin aussi ancien de l'usage qui devait se transmettre et se conserver dans la seule tradition bénéventaine;

4° en ce qui concerne la lecture qui suit la péricope 17, nous connaissons la raison des divergences qui existent entre les manuscrits; il est donc inutile d'insister.

5° dans Wurzbourg comme dans la liste bénéventaine, la péricope 19 est suivie immédiatement de la péricope 22, sans mention des péricopes intermédiaires 20 et 21;

6° enfin les péricopes 22, 23 et 24 de Bénévent se retrouvent encore dans Wurzbourg. Une lacune de ce dernier manuscrit vient malheureusement interrompre la comparaison des deux listes.

Quoi qu'il en soit, nous en aurions déjà suffisamment pour être fixés. La série bénéventaine présentait, par comparaison avec la série universelle, un certain nombre de divergences que la critique interne ne permettait pas d'expliquer : l'absence de la péricope 1, l'insertion de la péricope 13* entre les péricopes 9 et 11, enfin la suppression des péricopes 20 et 21 entre les péricopes 19 et 22. Or toutes ces particularités se retrouvent identiquement dans le comes de Wurzbourg.

(1) Il faut noter que, dans le manuscrit de Wurzbourg, cette péricope a été ajoutée après coup, dans un espace libre, d'une écriture plus fine, mais cependant de première main. Au samedi en question un évangile était déjà assigné, ce qui explique le titre *Item alia* donné à la péricope *Estote misericordes*.

(2) Sans entrer dans une étude détaillée de tous les lectionnaires anciens, il est intéressant de noter que le seul manuscrit qui donne le même groupement initial : 4-5-3-2 que les manuscrits bénéventains est l'évangéliaire des Archives de Saint-Pierre qui était à l'usage des Chanoines de la Basilique; côté 6 (ancienne numération) à l'époque de Thomasi, ce manuscrit a été publié par lui : c'est son manuscrit S. Cf. Thomasi (Vezzosi), t. V, pp. 430 et 468-473.

Une seule divergence subsiste, entre les deux listes, sur laquelle nous n'avons pas cru devoir insister avant de les avoir examinées dans leur ensemble : c'est celle que nous avons indiquée sous le 3°, et qui consiste dans la dissemblance du début des deux séries. La coïncidence parfaite qui existe entre elles à partir de la péricope 6 laisse à penser qu'un examen plus approfondi doit révéler la raison de cette dissemblance.

Cette raison, en effet, est toute entière contenue dans le double titre dont la péricope 5 est précédée, dans le comes de Wurzbourg : *Ebdomada II post Pentecosten, ante natale Apostolorum*. Qu'est-ce à dire? Cette péricope est-elle affectée au IIme dimanche après la Pentecôte ou bien au dimanche qui précède la fête des Apôtres? C'est là une façon assez étrange de désigner un jour que de le situer à la fois par rapport à une date mobile et par rapport à une date fixe! Si l'on veut bien prendre la peine de faire un petit calcul, on se rendra compte que, la Pentecôte ayant pour dates extrêmes le 10 Mai et le 13 Juin, il y a place, avant le 29 Juin pour un nombre de dimanches après la Pentecôte qui peut aller de six à deux; quant au IIme dimanche après la Pentecôte, il peut tomber à l'une quelconque des dates comprises entre le 24 Mai et le 27 Juin; or ce dimanche ne pourra se trouver le dimanche avant la fête des Apôtres que s'il tombe le 27 Juin ou l'un des cinq jours précédents; le titre de Wurzbourg n'est donc correct que dans six cas sur trente-cinq qui sont possibles. En somme, on le voit, le comes s'en est tiré avec le minimum de frais, en ne prévoyant, dans l'espace compris entre la Pentecôte et le 29 Juin que deux dimanches.

Il est donc clair que l'organisation réduite de Wurzbourg demandait à être complétée : c'est ce qu'a fait Bénévent en gardant à la péricope 4 la première des deux affectations données par lui : le IIme dimanche après la Pentecôte. Même sur ce point, Wurzbourg apparaît donc comme un ancêtre direct de Bénévent.

Du point de vue qui nous intéresse ici, on est donc bien autorisé à dire que la tradition bénéventaine est à la tradition universelle ce que le comes de Wurzbourg (1) est au comes de Murbach.

Or il est incontestable que le premier de ces deux manuscrits représente un état du lectionnaire sensiblement plus ancien que le second : il ignore en particulier les jeudis de Carême que connaît déjà Murbach; et, tandis que son sanctoral appartient tout entier à la première tradition gélasienne (Ve-VIe s.) — à part la seule fête de S. Silvestre, qui est d'institution grégorienne — le calendrier de Murbach est celui du gélasien du VIIIe siècle (2).

(1) Nous n'avons parlé ici que des deux manuscrits les plus importants pour l'histoire du lectionnaire romain; mais on retrouve presque toutes les particularités de Bénévent — c'est-à-dire de Wurzbourg — dans plus d'un lectionnaire ancien. Cf. BEISSEL, *Entstehung der Perikopen des Römischen Messbuches*, Freiburg im Breisgau, Herder 1907, p. 164.

(2) *Revue Bénédictine*, XXX (1913), pp. 63-68.

Malgré sa parenté évidente avec les autres représentants de la famille carolingienne, il n'est pas douteux que, du point de vue de la simplicité et de l'antiquité, le comes de Wurzbourg l'emporte sur tous (1); on a en lui l'« un des principaux monuments de l'antique liturgie romaine » (2), « le plus ancien qui existe de l'ordonnance des stations et lectures dans l'Eglise Romaine » (3) et qui « offre une idée exacte du cadre de la liturgie romaine, telle qu'elle devait être vers le milieu du VII^e^ siècle » (4).

Bref, le manuscrit de Wurzbourg est *le plus ancien comes ou lectionnaire de l'Eglise Romaine* (5).

Le comes de Murbach sans doute, est, lui aussi, fort intéressant; mais c'est surtout en tant qu'il permet d'apprécier la valeur vraiment traditionnelle du système de lectures de notre missel actuel, dont il contient déjà toute l'ossature. Mais son calendrier, qui est, comme l'a noté Dom Wilmart, celui du gélasien du VIII^e^ siècle, prouve que le système représenté par ce manuscrit est seulement « une adaptation de l'ancien lectionnaire romain au missel composé en France vers le milieu du VIII^e^ siècle par l'union des deux authentiques missels romains du VI^e^ et du VII^e^ siècle, le gélasien et le grégorien » (6). Il est le type du lectionnaire franc, adapté au sacramentaire romain du VIII^e^-IX^e^ siècle, qui a traversé tout le Moyen-Age, et qui a servi de base à l'organisation des lectures dans le *Missale Romanum* du XVI^e^ siècle.

Telles sont les conclusions auxquelles ont abouti les études relatives à l'évolution du lectionnaire romain : deux des stades les plus caractéristiques nous en sont conservés dans le Comes de Wurzbourg et celui de Murbach, dont le premier se présente, sans qu'il soit possible d'en douter, comme un ancêtre du second : « c'est sûrement d'après un formulaire de ce type qu'Alcuin a rédigé son fameux *Comes emendatus* » (7).

Ces précisions une fois rappelées dispensent de longs commentaires et d'hypothèses compliquées pour expliquer la dualité de la tradition relative au système des péricopes évangéliques affectées aux dimanches après la Pentecôte; car, si elles permettent de juger du succès vraiment universel obtenu par la revision romano-franque du VIII^e^ siècle, elles n'en font que mieux ressortir avec un relief saisissant la fidélité étonnante de l'Italie Méridionale qui devait, pendant de longs siècles encore, demeurer, et demeurer seule, fidèle à la tradition romaine ancienne.

(1) *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 42.

(2) *loc. cit.*, p. 74.

(3) *loc. cit.*, p. 41.

(4) *loc. cit.*, p. 44.

(5) C'est sous ce titre que Dom Morin le présentait, dans la *Revue Bénédictine*, *loc. cit.*, p. 41 ; il l'avait déjà signalé dès 1893, comme l'un des documents « les plus intéressants pour l'histoire du *Comes* romain ». Cf. *Revue Bénédictine*, X (1893), p. 116, note.

(6) *Revue Bénédictine*, XXX (1913), p. 63.

(7) *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 74.

# PLANCHES

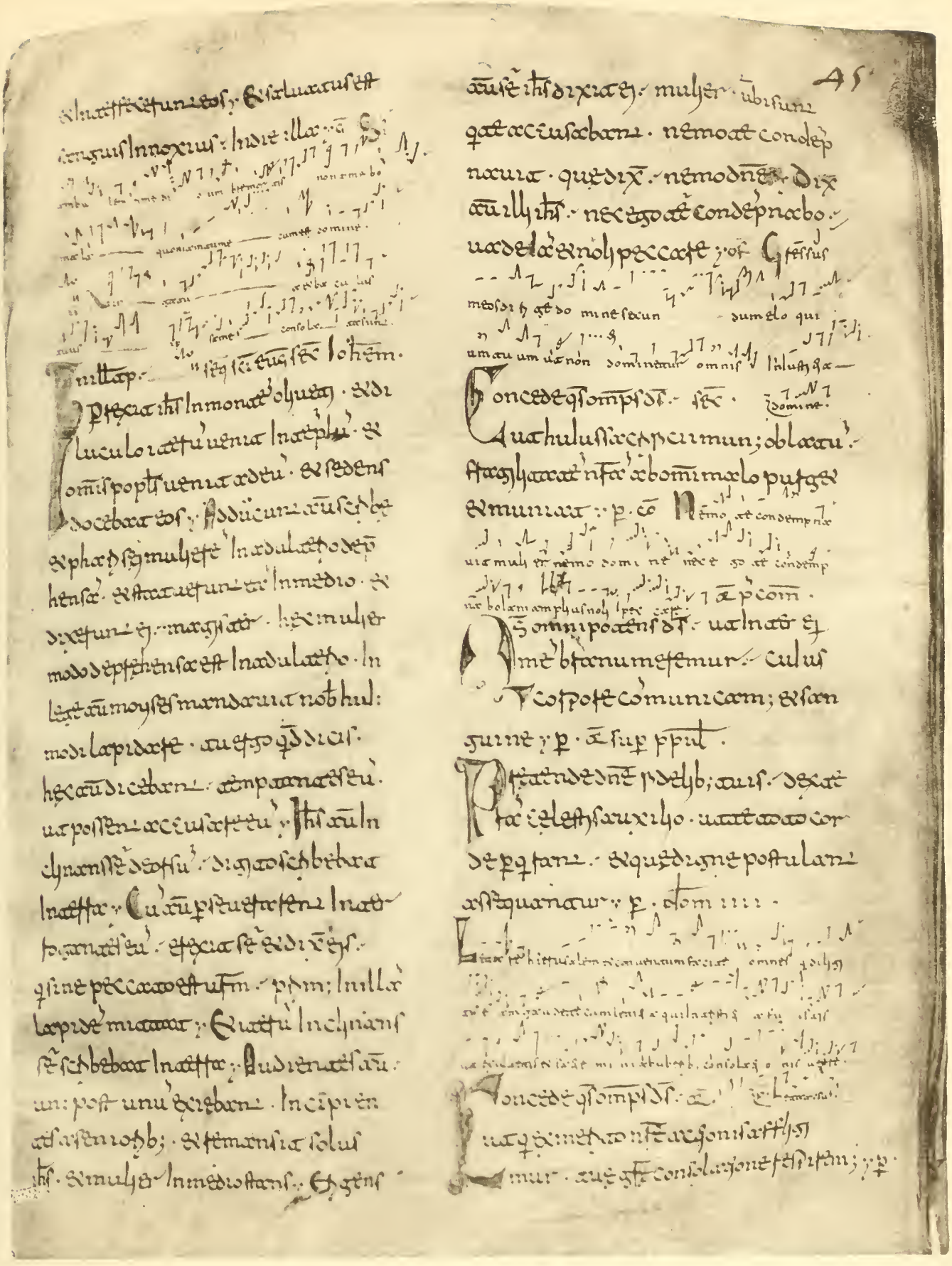

BÉNÉVENT Bibliothèque Capitulaire, VI. 33, folio 45.
(Xe-XIe s.)
Samedi de la IIIe Semaine et IVe Dimanche de Carême.

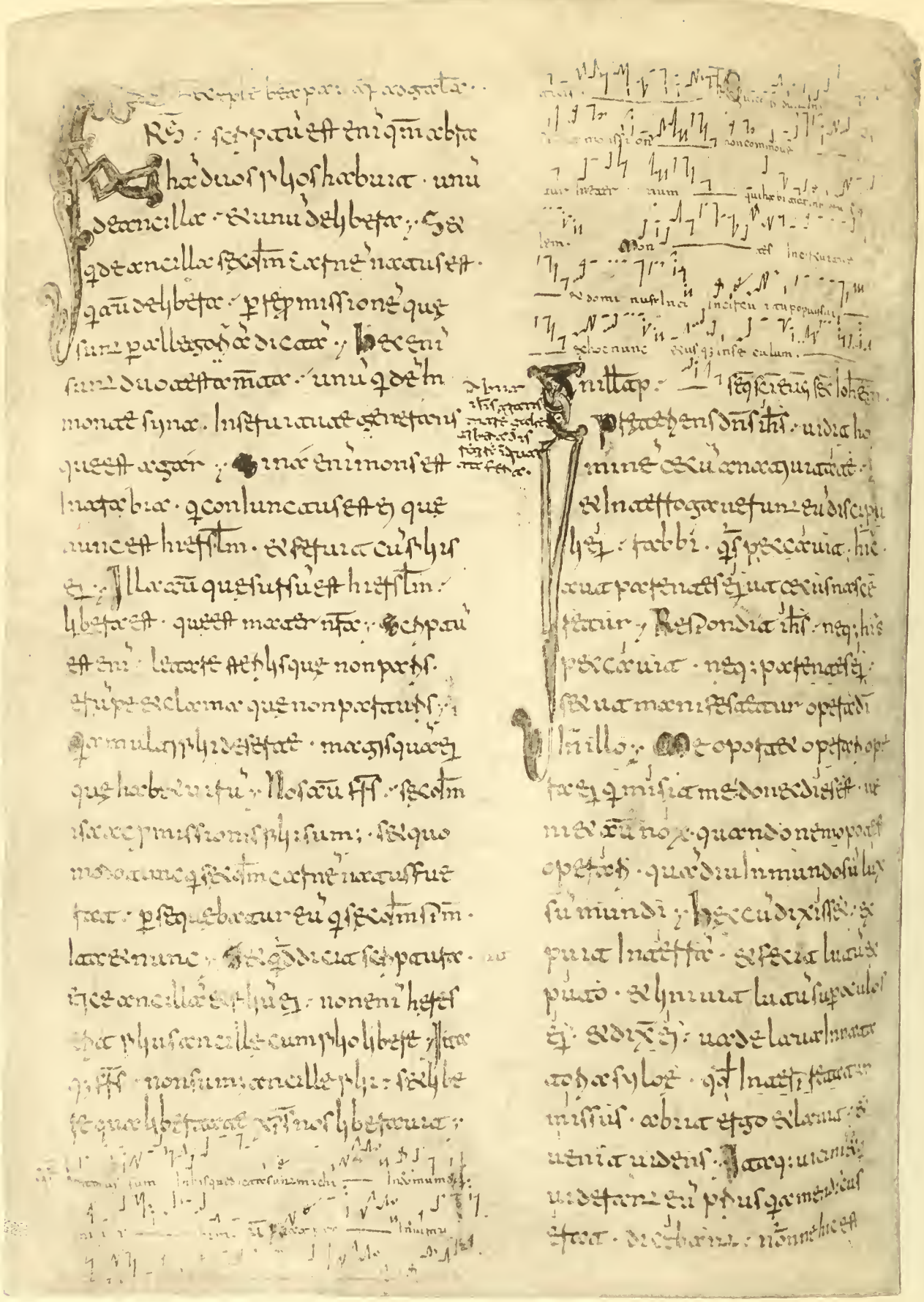

BÉNÉVENT VI. 33, folio 45ᵛ.
IVe Dimanche de Carême.
*Evangile de l'Aveugle-né.*

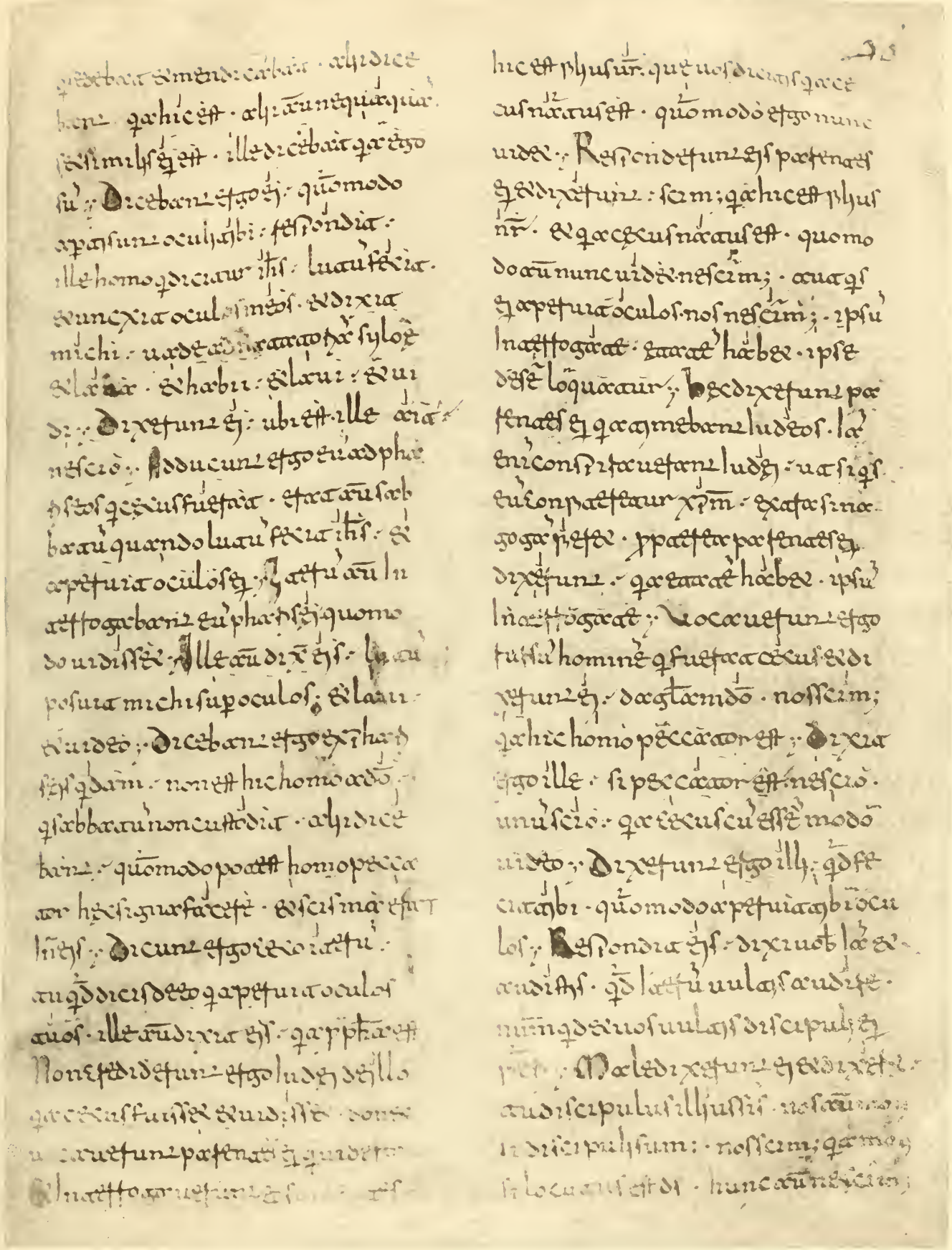

BÉNÉVENT VI. 33, folio 46.
IVe Dimanche de Carême.
*Evangile de l'Aveugle-né.*

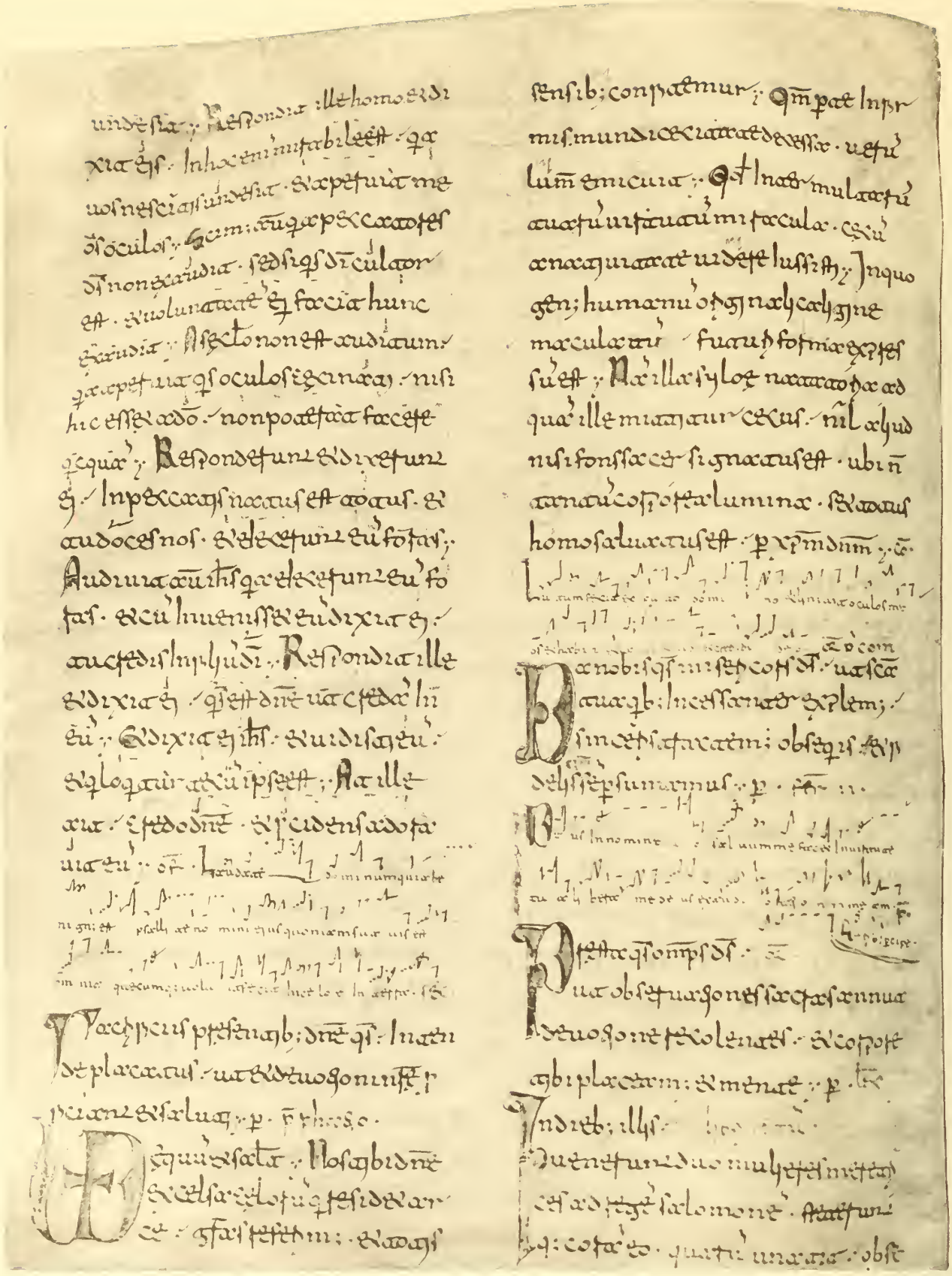

BÉNÉVENT VI. 33, folio 46v.
IVe Dimanche de Carême.
*Evangile, préface et communion de l'Aveugle-né.*

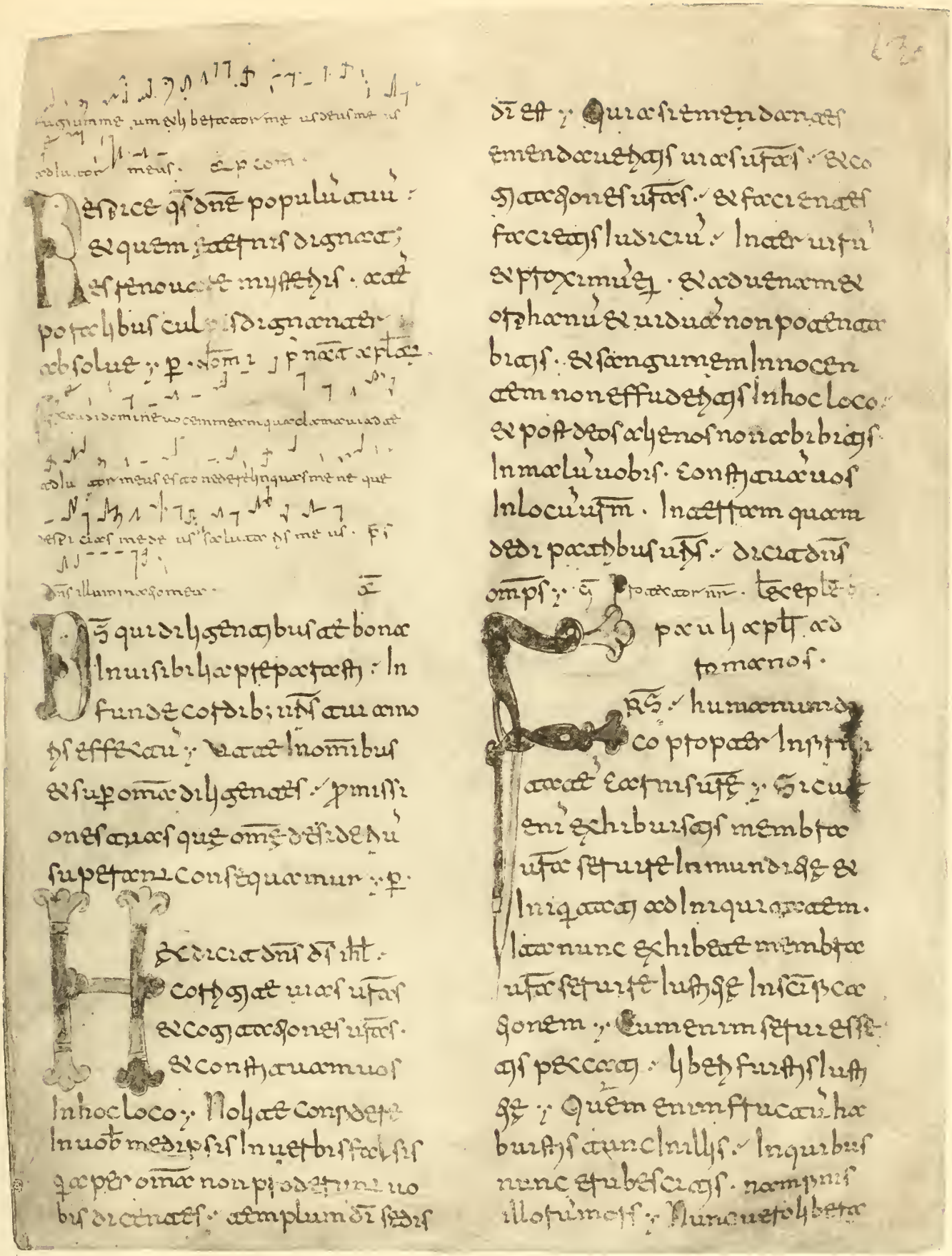

BÉNÉVENT VI. 33, folio 130.
Ier Dimanche après la fête des Apôtres (Ve après la Pentecôte).
*Leçon prophétique et Epître.*

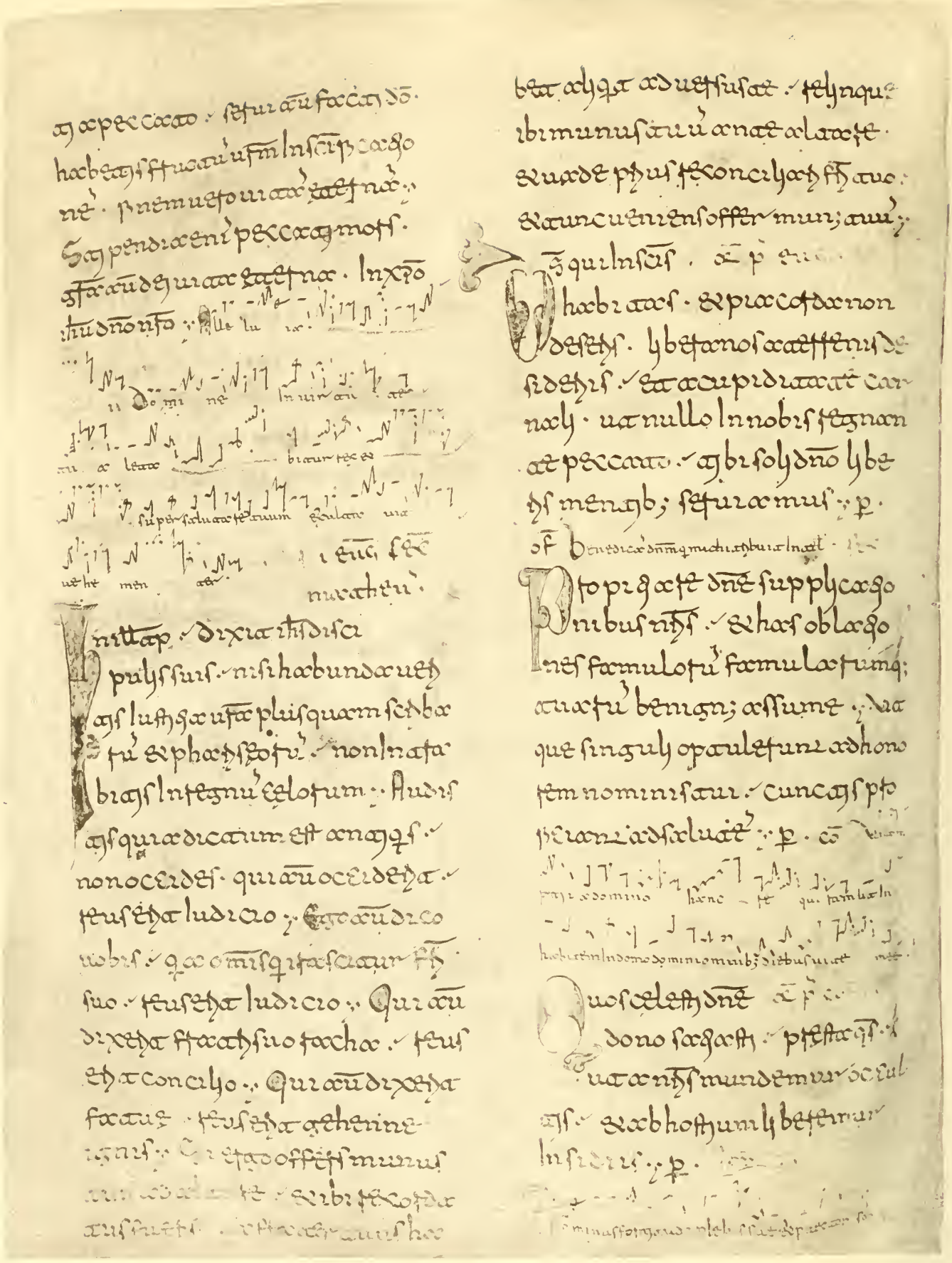

BÉNÉVENT VI. 33, folio 130v.
Ier et IIe Dimanches après la fête des Apôtres (Ve et VIe après la Pentecôte).
*Oraison "post Evangelium".*

### C. — *Le Psautier.*

Aux deux arguments qui viennent d'être proposés, le premier tiré de la composition du répertoire des pièces chantées de la messe, le second de l'organisation des lectures, il convient d'en ajouter un autre qui confirme et complète les conclusions désormais acquises, en achevant de mettre en lumière le caractère d'homogénéité authentiquement romaine que la tradition de l'Italie Méridionale a su conserver avec une si remarquable intégrité : nous voulons parler de la version du psautier à laquelle l'usage bénéventain demeura longtemps imperturbablement fidèle.

Il serait loisible de baser ces remarques sur des textes complets du psautier qui nous ont été conservés dans plusieurs manuscrits (1); pour nous, il sera très suffisant et plus instructif de borner cette enquête à l'examen des versets du psautier que l'on trouve utilisés, dans les manuscrits de l'*Antiphonale Missarum* ou du missel plénier, sous forme de psalmodie accompagnant les introïts.

Assez souvent, en effet, ces versets bien connus attirent l'attention en raison de quelque particularité textuelle.

Au I^er^ dimanche après la Pentecôte, par exemple, le verset psalmique (Ps. XII, 1) qui accompagne l'introït *Domine in tua misericordia* ne se présente pas tout à fait sous la forme habituelle :

Usquequo Domine oblivisceris me in finem **usquequo** avertis faciem tuam a me,

mais avec une légère variante :

Usquequo Domine oblivisceris me in finem **quousque** avertis faciem tuam a me.

Les divergences sont parfois plus considérables. C'est ainsi qu'au XIV^ème^ dimanche après la Pentecôte, l'introït *Protector noster,* dont le texte est emprunté au psaume LXXXIII, a pour verset le premier verset de ce psaume :

Quam **dilecta** tabernacula tua Domine virtutum
**concupiscit** et **deficit** anima mea in atria Domini;

les manuscrits bénéventains donnent bien le même verset, mais selon un texte sensiblement différent :

Quam **amabilia sunt** tabernacula tua Domine virtutum
**concupivit** et **defecit** anima mea in atria Domini.

La différence de temps des verbes pourrait, à la rigueur, être considérée comme une altération, volontaire ou non, due à un copiste; mais les variantes *dilecta-amabilia* suggèrent qu'on pourrait bien être là en présence de deux versions différentes du psautier.

(1) Le plus remarquable à tous points de vue est certainement le magnifique bréviaire écrit vers la fin du XI^e^ siècle au Mont-Cassin pour l'Abbé Oderise, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Mazarine, codex 364.

On pourrait prolonger à loisir cette énumération pour montrer à quel point le texte du psautier employé par les manuscrits bénéventains se sépare, non pas seulement du Missel de S. Pie V, mais encore de la tradition manuscrite médiévale. Pour mettre en évidence cette dualité de tradition, nous avons relevé, dans le tableau ci-contre, les versions différentes que donnent, de quelques-uns de ces versets, d'une part les manuscrits bénéventains, et d'autre part les manuscrits sangalliens, qui constituent, on le sait, l'un des groupes les plus homogènes et les plus autorisés parmi les représentants de la tradition grégorienne (1).

De l'examen de ce tableau, il résulte clairement que manuscrits bénéventains et manuscrits sangalliens sont ici les témoins de deux versions différentes du psautier; des équivalences comme : *notas fac - demonstra, æmulatus fueris - zelaveris, coinquinaverunt - polluerunt, egenus - inops, gregis - pascuæ, orationem - vocem* ne saurait expliquer autrement.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que, si ces deux versions sont différentes, elles ne sont pourtant pas strictement indépendantes l'une de l'autre : bien des formes textuelles leur sont communes, qu'il était inutile de relever ici; et, même dans celles qui présentent quelques divergences, il n'est pas douteux que le fond du texte est identique. Dans certains cas, d'ailleurs, ces variantes sont purement d'ordre grammatical : c'est ainsi que le début du psaume LXXVI (introït *Nos autem*), se présente dans les manuscrits bénéventains, sous la forme :

Deus misereatur **nobis** et benedicat **nos** illuminet vultum suum super nos et misereatur **nobis**;

alors que la presque totalité des manuscrits donne le texte :

Deus misereatur **nostri** et benedicat **nobis** illuminet vultum suum super nos et misereatur **nostri**.

Nous sommes donc ici en présence, non pas de deux versions différentes mais de deux aspects sensiblement différents d'une même version du psautier.

Dès lors, l'hypothèse s'impose : les deux textes en question ne sauraient être autre chose que les deux revisions faites par S. Jérôme de l'ancien psautier latin (2); hypothèse d'ailleurs bien simple à vérifier, et parfaitement concluante : si S. Gall est un témoin du *Psalterium gallicanum*, Bénévent est un témoin du *Psalterium romanum*.

(1) La plupart du temps, les graduels sangalliens indiquent ces versets seulement par leurs deux ou trois premiers mots; mais, outre qu'il est possible de suppléer aux lacunes de certains manuscrits par d'autres, il existe des manuscrits spéciaux, les versiculaires, qui contiennent uniquement les versets dont nous parlons ici, et non seulement ceux qui servaient pour les introïts, mais encore ceux qui accompagnaient les antiennes de communion. C'est le versiculaire *S. Gall 381* que nous avons surtout utilisé ici; mais les leçons, complètes ou fragmentaires, des principaux manuscrits sangalliens, sont toujours conformes avec les siennes.

(2) L'ancien texte latin des Psaumes, traduit sur la version des LXX, fut revu deux fois, on le sait, par S. Jérôme : d'abord à Rome, en 384; ensuite à Bethléem, entre 386 et 391. De la première revision sortit le *Psalterium romanum*, ainsi nommé parce qu'il fut en usage pendant longtemps à Rome (il l'est encore aujourd'hui à la Basilique S. Pierre). Mais ce travail, au témoignage de S. Jérôme lui-même, fut exécuté d'une façon un peu hâtive, et d'ailleurs rapidement altéré par les copistes. A la demande de Paule et d'Eustochium, S. Jérôme entreprit une seconde revision : celle qui a donné naissance au *Psalterium gallicanum*, ainsi nommé à cause du rapide succès qu'il eut dans les Gaules. C'est cette seconde revision qui a été insérée dans la Vulgate; c'est celle qui figure également au bréviaire, et qui, nous allons le voir, a même été substituée à l'ancienne version romaine dans les versets psalmiques qui accompagnent les introïts.

| BÉNÉVENT (Psautier romain) | INTROÏTS | S. GALL (Psautier gallican) |
|---|---|---|
| Vias tuas Domine **notas fac** mihi et semitas tuas **edoce** me. | AD TE LEVAVI. *Dominica I. Adventus.* | Vias tuas Domine **demonstra** mihi et semitas tuas **doce** me. |
| Noli æmulari **inter malignantes** neque **æmulatus fueris** facientes iniquitatem (1). | OS JUSTI. *S. Felicis.* | Noli æmulari **in malignantibus** neque **zelaveris** facientes iniquitatem (1). |
| Deus venerunt gentes in hereditatem tuam **coinquinaverunt** templum sanctum tuum. | INTRET. *SS. Fabiani et Sebastiani.* | Deus venerunt gentes in hereditatem tuam **polluerunt** templum sanctum tuum. |
| Priusquam **fierent montes** aut formaretur **orbis terræ**... | DOMINE REFUGIUM. *Fer. III. H. I. Quad.* | Priusquam **montes fierent** aut formaretur **terra et orbis.** |
| Miserere **mihi Domine** quoniam conculcavit me homo tota die **bellans tribulavit** me. | IN DEO LAUDABO. *Fer. II. H. III. Quad.* | Miserere **mei Deus** quoniam conculcavit me homo tota die **quoniam multi bellantes adversum** me. |
| Inclina Domine aurem tuam **ad me** et exaudi me quoniam **egenus** et pauper sum ego (2). | FAC MECUM. *Fer. VI. H. III. Quad.* | Inclina Domine aurem tuam et exaudi me quoniam **inops** et pauper sum ego (2). |
| Deus misereatur **nobis** et benedicat **nos** illuminet vultum suum super nos et misereatur **nobis.** | NOS AUTEM. *Fer. III. Maj. Hebd.* | Deus misereatur **nostri** et benedicat **nobis** illuminet vultum suum super nos et misereatur **nostri.** |
| **Gaudete** justi in Domino rectos decet collaudatio (3). | MISERICORDIA DOMINI. *Dom. II. p. Pascha.* | **Exsultate** justi in Domino rectos decet collaudatio (3). |
| Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus et fugiant **a facie ejus qui oderunt eum** (4). | SPIRITUS DOMINI. *Dominica Pentecostes.* | Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus et fugiant **qui oderunt eum a facie ejus** (4). |
| Beatus vir qui timet Dominum in mandatis ejus **cupit** nimis. | DISPERSIT. *Vigil. S. Laurentii.* | Beatus vir qui timet Dominum in mandatis ejus **volet** nimis. |
| Benedic anima mea Dominum et omnia **interiora mea nomen sanctum** ejus. | BENEDICITE DOMINUM. *S. Michaelis.* | Benedic anima mea Domino et omnia **quæ intra me sunt nomini sancto** ejus. |
| Usquequo Domine oblivisceris me in finem **quousque** avertis faciem tuam a me. | DÑE IN TUA MISERICORDIA. *Dom. I. post Pent.* | Usquequo Domine oblivisceris me in finem **usquequo** avertis faciem tuam a me. |
| Ad te Domine **clamavi** Deus meus ne sileas a me et **ero similis** descendentibus in lacum. | DOMINUS FORTITUDO. *Dom. VI. post Pent.* | Ad te Domine **clamabo** Deus meus ne sileas a me **nequando taceas a me** (et **assimilabor** descendentibus in lacum). |
| Ut quid **repulisti nos Deus** in finem iratus est furor tuus super oves **gregis tui.** | RESPICE DOMINE. *Dom. XIII. post Pent.* | Ut quid **Deus repulisti** in finem iratus est furor tuus super oves **pascuæ tuæ.** |
| Quam **amabilia sunt** tabernacula tua Domine virtutum **concupivit** et **defecit** anima mea in atria Domini. | PROTECTOR NOSTER. *Dom. XIV. post Pent.* | Quam **dilecta** tabernacula tua Domine virtutum **concupiscit** et **deficit** anima mea in atria Domini. |
| Lætifica animam servi tui **quia** ad te Domine **levavi animam meam.** | INCLINA DOMINE. *Dom. XV. post Pent.* | Lætifica animam servi tui **quoniam** ad te Domine **animam meam levavi.** |
| De profundis clamavi ad te Domine Domine exaudi **orationem** meam. | SI INIQUITATES. *Dom. XXII. post Pent.* | De profundis clamavi ad te Domine Domine exaudi **vocem** meam. |

(1) Le même verset accompagne, avec le même texte, les introïts SALUS AUTEM *(SS. Marci et Marcelliani)* et JUSTUS NON CONTURBABITUR *(S. Hermetis).*

(2) Le même verset accompagne, avec le même texte, l'introït MISERERE MIHI du XVI[ème] dimanche après la Pentecôte.

(3) Le même verset accompagne, avec le même texte, les introïts EXCLAMAVERUNT *(SS. Philippi et Jacobi)*, ECCE OCULI *(SS. Nerei et Achillei)*, SAPIENTIAM *(SS. Primi et Feliciani)* et JUDICANT *(SS. Processi et Martiniani).*

(4) Le même verset accompagne, avec le même texte, les introïts JUSTI EPULENTUR *(SS. Hippolyti et Cassiani)* et DEUS IN LOCO *(Dom. XI. post Pent.).*

Il est déjà suggestif de constater la fidélité de l'Italie Méridionale à ce psautier romain qui devait être supplanté à peu près partout par la seconde revision de S. Jérôme; mais ce qui est plus intéressant encore, c'est d'opposer l'homogénéité de la tradition textuelle conservée dans l'usage bénéventain à la dualité que l'on reconnaît dans d'autres traditions, même très respectables, comme la tradition sangallienne. C'est là un fait qu'il est aisé de mettre en lumière au moyen des quelques versets sur la forme desquels nous venons d'attirer l'attention. Il en est plusieurs, en effet, dont le texte a été employé pour la composition de pièces ornées : introïts, graduels, versets d'alleluia, offertoires, antiennes ou répons. Dans celles-ci, le texte pouvait difficilement être modifié, vu la dépendance très intime qui l'unissait à la mélodie, faite précisément pour lui; le cas de la psalmodie, même de la psalmodie ornée, était tout autre, et l'on conçoit très bien qu'on ait pu, sans inconvénient grave, en modifier le texte pour l'adapter à celui du psautier en usage. Nous sommes donc certains d'avoir dans les pièces de chant orné un texte très proche de celui de l'original. Aux deux formes textuelles en présence desquelles nous nous trouvons ici, il est donc intéressant de comparer la leçon des pièces de chant anciennes empruntées aux mêmes sources.

Or, il est remarquable que, dans tous les cas où ces pièces sont empruntées aux mêmes passages des psaumes que nos versets d'introïts, elles se trouvent toujours d'accord avec le texte bénéventain, c'est-à-dire avec le *Psalterium romanum*, et toujours en désaccord avec le texte sangallien, c'est-à-dire avec le *Psalterium gallicanum*.

En voici quelques exemples particulièrement remarquables en raison de ce fait que parfois, dans la même messe, le verset psalmique de l'introït, a aussi été utilisé pour quelqu'autre pièce de chant :

Au 1er dimanche de l'Avent, le verset de l'introït *Ad te levavi* est emprunté au psaume XXIV, comme l'introït lui-même; or ce verset figure aussi dans le graduel de la même messe, et sous la forme :

Vias tuas Domine **notas fac** mihi et semitas tuas **edoce** me;

c'est précisément la leçon bénéventaine.

L'introït de S. Michel est emprunté au psaume CII; son verset est constitué par le début du psaume. Le même texte sert également de verset au graduel de la messe; on l'y trouve sous la forme :

Benedic anima mea **Dominum** et omnia **interiora mea nomen sanctum** ejus;

c'est encore, on le voit, le texte bénéventain.

La messe *In Deo laudabo,* du lundi de la troisième semaine de Carême, offre un nouvel exemple du même phénomène. Comme l'introït, son verset est tiré du psaume LV; or ce texte figure, lui aussi, dans le graduel de la messe, et sous la forme :

Miserere **mihi Domine** quoniam conculcavit me homo tota die **bellans tribulavit** me;

c'est, une fois de plus, la leçon des manuscrits bénéventains.

Mais l'homogénéité de la tradition grégorienne ne se bornait pas seulement à quelques messes :

elle s'étendait à tout l'*Antiphonale Missarum*. Le texte que nous venons de citer en dernier lieu nous en fournit aussitôt une preuve, car il constitue précisément le texte d'une autre pièce du répertoire ancien : l'introït *Miserere mihi*, du lundi de la semaine de la Passion.

elle s'étendait même à tout le répertoire. Nous n'en citerons que deux exemples, plus particulièrement suggestifs :

Le début du psaume XXXII :

**Exsultate**
**Gaudete** justi in Domino rectos decet collaudatio,

est employé assez fréquemment comme verset d'introït ; il a également été utilisé dans trois pièces de chant anciennes :

1° comme verset d'alleluia pour les fêtes de plusieurs martyrs :

**Gaudete** justi in Domino rectos decet collaudatio (1);

2° comme antienne de communion, pour la fête des SS. Tiburce et Valérien :

**Gaudete** justi in Domino alleluia rectos decet collaudatio alleluia (2);

3° enfin, très reconnaissable malgré une plus grande liberté de la forme, le même texte a servi à la composition de l'une des antiennes de l'office des Apôtres et Martyrs au Temps Pascal :

Sancti et justi in Domino **gaudete** alleluia vos elegit in Deus hereditatem sibi alleluia (3).

C'est toujours, on le voit, *gaudete* que donnent ces textes anciens, jamais *exsultate*.

Un exemple plus intéressant encore de ce phénomène nous est fourni par le premier verset du psaume 111, fréquemment employé, lui aussi, comme verset d'introït :

Beatus vir qui timet Dominum in mandatis ejus **volet**
**cupit** nimis.

On retrouve ce texte utilisé jusqu'à cinq fois dans des pièces de chant anciennes :

1° comme verset d'alleluia pour la messe d'un Confesseur :

Beatus vir qui timet Dominum in mandatis ejus **cupit** nimis (4);

2° comme graduel de la messe de S. Valentin :

Beatus vir qui timet Dominum in mandatis ejus **cupit** nimis.
℣. Potens in terra erit semen ejus generatio rectorum benedicetur (5);

3° comme trait pour la messe de S. Grégoire :

Beatus vir qui timet Dominum in mandatis ejus **cupit** nimis. ℣. Potens in terra erit semen ejus generatio rectorum benedicetur. ℣. Gloria et divitiæ in domo ejus et justitia ejus manet in sæculum sæculi (6);

(1) Dans le graduel, il figure aujourd'hui à la messe de S. Thomas Apôtre.
(2) Aujourd'hui au commun des Apôtres et Martyrs au Temps Pascal, Messe *Sancti tui*.
(3) Cette antienne accompagne aujourd'hui le *Magnificat* aux II^mes^ Vêpres.
(4) Aujourd'hui au commun des Confesseurs non Pontifes, Messe *Justus ut palma*.
(5) Aujourd'hui au commun des Martyrs non Pontifes, Messe *In virtute*.
(6) Aujourd'hui au commun d'un Martyr Pontife.

4° comme répons de l'office des Apôtres et Martyrs au Temps Pascal :

Beatus vir qui metuit Dominum alleluia * In mandatis ejus **cupit** nimis alleluia alleluia alleluia. ℣. Gloria et divitiæ in domo ejus et justitia ejus manet in sæculum sæculi * In mandatis ejus;

5° enfin comme antienne pour accompagner, aux Vêpres du dimanche, le psaume 111 :

In mandatis ejus **cupit** nimis (1).

De même que, dans l'exemple précédent, c'était toujours la forme *gaudete* que l'on trouvait, et jamais *exsultate*, de même ici c'est toujours la forme *cupit* qui apparaît, et jamais *volet*.

En cela, les manuscrits bénéventains sont toujours d'accord avec les manuscrits les plus authentiquement romains que nous connaissions : les deux graduels *Vat. lat. 5319* et *Archives de S. Pierre, F. 22*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler plus haut (p. 127) à un autre point de vue (2).

Il est inutile d'insister; l'homogénéité de la tradition bénéventaine du point de vue de la version du psautier utilisée dans les pièces de chant est désormais un fait acquis ; en même temps se trouve démontrée son authenticité, car le compilateur des livres liturgiques traditionnels n'a certainement pas utilisé deux versions différentes, l'une pour les pièces ornées, l'autre pour la psalmodie, mais bien un seul et même texte, celui du psautier romain (3).

(1) Dans ce dernier cas, cependant, la correction était trop tentante, lorsque la Vulgate était le texte du psautier en usage. La proximité du psaume qu'elle accompagnait, l'allure presque syllabique de l'antienne, l'identité du nombre de syllabes des deux leçons, tout invitait à mettre d'accord le texte de l'antienne avec celui du psaume, si souvent utilisé par ailleurs. De fait, le texte a été corrigé dans un certain nombre de manuscrits. Il est à noter qu'ici encore, Saint-Gall se distingue parmi les innovateurs : c'est la leçon *volet* que donne l'Antiphonaire de Hartker, ainsi d'ailleurs que le codex *Saint-Gall 388*. Il reste cependant que la leçon *cupit* est celle de toute la tradition.

Parmi les versets relevés dans le tableau de la page 147, il n'y a qu'un seul cas où le texte sangallien ne soit pas d'accord avec la Vulgate; il s'agit du premier des exemples cités : Saint-Gall donne la leçon *doce* alors que la Vulgate, au moins dans le texte officiel, donne, tout comme le Psautier romain, la leçon *edoce*. C'est là, on le voit, un détail minime.

(2) En réalité, ces manuscrits, comme beaucoup d'autres graduels, ne donnent pas intégralement les versets d'introïts; il n'est donc possible de se rendre compte de cette concordance que lorsque les divergences entre les deux textes portent sur le début des versets; sous cette réserve, l'identité entre leçons bénéventaines et leçons romaines est parfaite.

(3) Indirectement se trouve ainsi réfutée l'opinion parfois soutenue qui voudrait voir dans tel des manuscrits sangalliens parvenus jusqu'à nous des témoins *romains* au sens strict. Si nous avions, dans l'un ou l'autre des manuscrits sangalliens qui nous ont été conservés, un témoin qui eût été écrit à Rome et apporté d'une manière ou d'une autre à Saint-Gall, il n'est pas douteux que ce manuscrit devrait présenter un texte unique du psautier, et que ce texte devrait être celui du *Psalterium romanum*; il apparaît donc clairement, *du point de vue qui nous intéresse ici*, que les manuscrits sangalliens, même les plus anciens, ne sont pas des témoins romains au sens strict, mais bien des représentants d'une tradition adaptée à un milieu où le *Psalterium gallicanum* était la seule version admise, dans l'usage courant, pour la psalmodie. De cette constatation on ne saurait tirer un argument — est-il besoin de l'ajouter? — contre l'autorité du témoignage mélodique et rythmique des manuscrits de cette école.

Les leçons *gallicanes* ne se sont pas toujours imposées d'une manière aussi radicale qu'à Saint-Gall, même dans les églises où le *Psalterium gallicanum* était en usage. Aussi trouve-t-on dans les manuscrits maints vestiges de ces versets d'introïts selon la leçon *romaine*. On peut même en citer qui ont réussi à se maintenir dans le

Comme l'étude graphique, l'étude comparée des monuments liturgiques nous amène donc à constater, tant dans l'*Antiphonale Missarum* que dans le lectionnaire, la fidélité des manuscrits bénéventains à la tradition romaine ancienne; fidélité qui, sans doute, pour l'époque, apparaît comme un manque d'adaptation à l'usage universellement reçu, comme un attachement, touchant peut-être, mais un peu aveugle, à des coutumes démodées, mais qui, du point de vue de l'historien, n'en est pas moins d'une valeur inestimable, puisque grâce à elle ont pu se maintenir ces archaïsmes précieux, qui révèlent un rameau de la tradition où bien des traits anciens ont subsisté qu'on chercherait vainement dans les autres documents de la même époque; archaïsmes qui permettent au liturgiste et au musicologue un recul de plusieurs siècles relativement aux autres monuments conservés, ce qui, dans certains cas, peut rapprocher singulièrement des origines.

## § 3. — L'ARCHAÏSME SÉMÉIOGRAPHIQUE.

Comme il convient, l'étude de la notation bénéventaine fera, dans le présent volume, l'objet d'un travail particulier; mais ce n'est pas anticiper que de rappeler ici les réflexions inspirées spontanément à Dom Mocquereau par la séméiographie si caractéristique des manuscrits de l'Italie Méridionale, alors que, jeune paléographe, il prenait contact pour la première fois avec tout l'ensemble si varié des notations musicales de l'Occident.

Missel Romain. L'introït *Exaudivit*, de la messe des Rogations, par exemple, ainsi que l'Introït *Factus est*, du II[ème] dimanche après la Pentecôte, ont tous deux conservé le verset : *Diligam te Domine* virtus *mea*..., selon la version romaine; et ceci est d'autant plus singulier que le même verset figure ailleurs (introït *Circumdederunt* de la Septuagésime) sous la forme gallicane : *Diligam te Domine* fortitudo *mea*. Le Graduel vatican a été conséquent avec lui-même en rétablissant, dans le premier cas comme partout ailleurs, la leçon gallicane *fortitudo*.

Dans ces divergences de textes on a un critère très précieux pour juger du caractère primitif ou postérieur de certaines pièces. Parmi nos variantes, nous avons relevé, par exemple, le premier verset du psaume CXXIX :

De profundis clamavi ad te Domine Domine exaudi $\frac{\text{orationem}}{\text{vocem}}$ meam;

*vocem* est la leçon gallicane, *orationem* la leçon romaine. Il est aisé de se rendre compte si une pièce a été composée sur le premier texte ou sur le second. Or il en existe deux dans le graduel pour lesquelles ce même verset a été utilisé : l'offertoire et le verset d'alleluia qui figurent aujourd'hui au dernier dimanche après la Pentecôte. L'offertoire comporte, et dans tous les manuscrits, la leçon *orationem*, c'est-à-dire la leçon romaine, tandis que le verset d'alleluia se trouve partout avec la leçon *vocem*. La seule présence de cette leçon gallicane trahit le caractère non-primitif de cette dernière pièce, qui figure cependant dans les manuscrits notés les plus anciens.

Le même ordre de faits permet de reconnaître, dans le graduel *Domine refugium* du XXI[ème] dimanche après la Pentecôte (affecté, par certains manuscrits, au Vendredi ou au Samedi après les Cendres), une adaptation qui n'est aussi mauvaise que parce qu'elle est assez postérieure : son verset comporte la leçon gallicane *terra et orbis*, et non pas la leçon romaine *orbis terræ*.

L'exploitation systématique de ce critère conduirait certainement à des observations intéressantes relativement à la date, peut-être même au lieu de composition de certaines pièces.

Dès les débuts, la *Paléographie Musicale* présentait, dans son tome second, quelques spécimens de manuscrits en « notation lombarde » (pl. 19 à 24) et accompagnait ces reproductions d'un bref commentaire où elle insistait sur l'importance historique de cette notation dans la Péninsule : « Les types neumatiques lombards, appliqués dès le XI[e] siècle à des textes liturgiques, se sont transformés peu à peu et ont produit la notation italienne proprement dite (pl. 25 à 32) que l'on pourrait appeler, à cause de cette origine, lombardo-italienne » (1).

Mais ce n'était pas assez dire; aussi, dans le volume suivant, Dom Mocquereau croyait-il pouvoir préciser :

« Les neumes lombards (pl. 19 et seq.) et les neumes italiens proprement dits qui en dérivent (pl. 25 et seq.) sont ceux qui s'écartent le moins de la tradition. Le scandicus lié est, croyons-nous, la forme la plus ancienne et la plus traditionnelle de ce groupe » (2).

Ces réflexions font d'autant plus honneur à la perspicacité de dom Mocquereau qu'il disposait alors seulement, pour baser son opinion, de quelques manuscrits relativement postérieurs dont la notation, déjà parvenue à son état de perfection diastématique, ne lui présentait, de l'évolution séméiographique, que le terme. Or, tout en se refusant à reconnaître dans cette notation « aux traits lourds et anguleux » une parenté directe avec « la famille des accents primitifs », il ne pouvait s'empêcher d'y voir, malgré tout, le type de notation « qui s'écarte le moins de la tradition » (3).

En écrivant ces lignes, Dom Mocquereau avait, semble-t-il, l'intuition que tout n'avait pas dû disparaître des ancêtres de ces manuscrits dont il n'avait sous les yeux que des témoins postérieurs, à la notation déjà très stylisée. De fait, les recherches ultérieures devaient justifier ce pressentiment. Sans parler de quelques fragments conservés dans les Archives de Lausanne et de Zurich, il existait, en effet, dans la Bibliothèque capitulaire de Bénévent plusieurs manuscrits, dont un « Missale antiquum » fort intéressant.

Depuis, la Bibliothèque Vaticane s'est elle-même enrichie de deux manuscrits dont le plus important est précisément ce codex *lat. 10673* à la publication duquel Dom Mocquereau avait décidé, quelques semaines avant sa mort, de consacrer le tome XIV de la *Paléographie Musicale*. C'est assez dire qu'il n'avait jamais perdu de vue cette notation de l'Italie Méridionale dont il n'avait pas hésité, dès l'abord, à proclamer l'archaïsme.

La notation bénéventaine fera, nous l'avons dit, l'objet d'un travail particulier; mais les réflexions formulées il y a quarante ans par Dom Mocquereau relativement au caractère archaïque et traditionnel de cette notation concordaient trop bien avec ce que nous avons dit des traditions graphique et liturgique de l'Italie Méridionale, pour que nous ne les ayons pas dès maintenant rappelées.

(1) *Paléographie Musicale*, t. II, p. 22.

(2) *op. cit.*, t. III, p. 81.

(3) *op. cit.*, t. I, p. 120.

## § 4. — L'ARCHAÏSME MÉLODIQUE.

Plus encore que sa tradition séméiographique, la tradition mélodique de l'école bénéventaine mériterait une étude attentive et un examen minutieux. Mais il faudrait plus qu'un simple paragraphe pour présenter les faits, les analyser et en tirer les conclusions qui s'imposent relativement au rôle que les manuscrits bénéventains doivent jouer dans la restitution critique des mélodies grégoriennes. Aussi est-ce d'une manière toute synthétique que nous traiterons ici le problème, réservant provisoirement l'analyse des faits, pour donner de l'authenticité de la mélodie bénéventaine une démonstration qui vaudra surtout par son caractère massif. En un mot, le présent paragraphe n'a pas d'autre but que de mettre en évidence avec toute la brièveté, mais aussi avec toute la précision possibles, l'archaïsme mélodique de la tradition bénéventaine, ou, si l'on préfère, la fidélité vraiment remarquable avec laquelle elle a su maintenir, sur ce point comme sur tant d'autres, maints détails, trop généralement corrompus, de l'authentique tradition grégorienne et romaine.

Pour exprimer les choses d'une manière synthétique, rien ne vaut des chiffres : c'est donc ici la méthode statistique qui s'impose, parce qu'elle permet, en s'appuyant uniquement sur le grand nombre des cas examinés, d'aboutir à des conclusions d'ensemble dont la fermeté ne saurait être contestée. Si la méthode n'est pas brève en soi, elle l'est, du moins, quant à l'exposé des résultats auxquels elle conduit.

En abordant l'étude mélodique d'une nouvelle famille de manuscrits, on éprouve instinctivement le besoin de s'appuyer sur une base connue, de juger ces faits nouveaux à la lumière des conclusions déjà acquises dans le domaine de la paléographie musicale. Cette base, ce sera pour nous le groupe des manuscrits sangalliens; et nous supposons qu'aucun musicologue tant soit peu versé en la matière ne songera à contester ce choix.

Il n'implique nullement — est-il besoin de le rappeler? — que les manuscrits sangalliens ont conservé, et surtout conservé seuls, toutes les particularités de la mélodie primitive jusque dans les moindres détails; il suffit de se reporter à ce que nous avons dit dans l'*Introduction* du présent travail pour s'assurer que telle n'est pas notre pensée. Nous entendons simplement dire que les manuscrits sangalliens représentent une tradition de très grande valeur, d'un équilibre remarquable, et d'une homogénéité imperturbable que la critique la plus exigeante ne trouve que bien rarement en défaut. C'en est assez pour nous faire adopter ici cette tradition particulière comme terme de comparaison.

Un très grave inconvénient vient pourtant annihiler en quelque façon tant de qualités foncières : ces manuscrits ne comportent, on le sait, aucune indication mélodique, ou, du moins, aucune indication mélodique absolue. C'est là sans doute une tare réelle, mais qui, heureusement, n'en fait pas des témoins inutilisables pour la restitution des mélodies qu'ils supposent connues; et l'on sait que l'on peut fort bien interpréter leurs indications

neumatiques en faisant appel aux manuscrits diastématiques postérieurs où l'on trouve codifiée, avec toute la précision souhaitable, une mélodie qui n'est peut-être plus tout à fait irréprochable, mais qui demeure, dans presque tous les cas, fidèle à la ligne mélodique originale.

Mais comment se fera cette consultation des manuscrits diastématiques, à supposer que l'on cherche, comme nous l'admettons ici, à retrouver la mélodie d'un groupe précis de manuscrits, ou même d'un manuscrit bien déterminé, noté *in campo aperto*?

Il est bien clair qu'on ne saurait procéder au hasard. Comme nous l'avons indiqué dans notre *Introduction*, le travail de restitution proprement dit doit être précédé d'un classement des manuscrits diastématiques connus, basé sur le critère de la concordance neumatique avec ce manuscrit-type. Puisqu'il est impossible de juger directement des affinités mélodiques entre un manuscrit diastématique et un manuscrit non-diastématique, on est réduit à en juger indirectement en admettant que le manuscrit diastématique reproduit la mélodie du manuscrit non-diastématique avec d'autant plus de fidélité qu'il en a conservé plus intacte la ligne neumatique. Il semble bien qu'on ne puisse faire appel à un critère plus objectif pour découvrir les affinités entre manuscrits diastématiques et manuscrits neumatiques. Jusqu'à preuve du contraire, nous admettrons donc qu'entre deux manuscrits dont l'un au moins n'est pas diastématique, *les affinités sont comparables, dans l'ordre mélodique et dans l'ordre neumatique.*

Telle est la méthode que nous suivrons pour rechercher quels sont les manuscrits diastématiques où l'on a le plus de chance de trouver une traduction mélodique fidèle de la tradition sangallienne, et, d'une manière plus précise, pour prendre un terme de comparaison concret et facile à consulter, du codex *Einsiedeln 121* qui en est l'un des représentants les plus justement appréciés (1).

L'enquête a été menée sur une base assez large, puisque nous l'avons fait porter sur plus d'une centaine de manuscrits diastématiques de toutes les écoles dont nous donnons ci-contre la liste en y ajoutant, dans la mesure du possible, l'indication de l'origine, de la date et du type de notation auquel ils se rattachent (2).

(1) Ce manuscrit a été publié, on le sait, dans le tome IV de la *Paléographie Musicale*. Nous pouvons nous permettre, dans l'étude actuelle, de réduire tout le groupe sangallien à l'un de ses représentants. Le canon de variantes que nous donnerons plus loin a été établi, en effet, pour le classement d'ensemble de toute la tradition manuscrite relative à l'*Antiphonale Missarum*. C'est dire, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer, qu'il convenait d'y faire figurer seulement des variantes sur lesquelles les manuscrits se divisaient bien, en groupes assez importants. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si l'on est conduit, par cette méthode, à reconnaître des ensembles bien cohérents, entre lesquels le groupe sangallien se distingue parmi les plus homogènes : sur le canon des cent variantes qui ont été retenues, c'est à peine si l'on trouve une ou deux divergences entre les manuscrits sangalliens proprement dits, dont plusieurs, par contre, sont absolument identiques. Il est donc légitime, dans le cas présent, de réduire tout le groupe sangallien à l'un seulement de ces représentants les plus autorisés.

(2) En ce qui concerne la notation musicale, nous nous en tenons ici à la terminologie reçue; mais il convient d'ajouter que si, dans bien des cas, elle suffit, on aimerait parfois y voir apporter quelques précisions : il est évident, par exemple, que, si les expressions de *notation aquitaine* et de *notation bénéventaine* sont parfaitement claires, celles de *notation de l'Italie du Nord* ou de *notation carrée* ne le sont plus du tout, et que, jusqu'ici, on les a appliquées sans grand discernement à des variétés assez différentes. Parfois aussi on se trouve en présence de notations qui tiennent à la fois de plusieurs types connus : notation messine et notation allemande, par exemple. Nous indiquons alors le type dont elles se rapprochent le plus en y ajoutant un astérisque.

| Cote des manuscrits. | Origine. | Notation. | Date. |
|---|---|---|---|
| Aix-la-Chapelle, Chapitre XII | Aix-la-Chapelle | allemande | XIII |
| Andenne, I | Andenne | allemande | XIII |
| Andenne, II | Andenne | allemande | XII-XIII |
| Andenne, III | Liége | messine | XIV |
| Angers, Ville 96 | Angers | française | XII |
| Aoste, Bibl. de Mgr Duc | | messine* | XIII |
| Bari, S. Nicolas 1 | Paris | carrée | XIII |
| Bénévent, Chapitre V 19-20 | Bénévent | bénév. | XII |
| Bénévent, Chapitre VI 34 | Bénévent | bénév. | XI-XII |
| Bénévent, Chapitre VI 35 | | bénév. | XII |
| Berlin, in f° 319 | Havelberg, pr. Postdam | messine* | XIII (?) |
| Beuron | Vorarlberg, Tyrol (franciscain) | carrée | XIV-XV |
| Bruxelles, Bibl. Roy. 19389 | S. Martin de Quesnat, Brabant | messine | XIII |
| Bruxelles, Bibl. Roy. Fétis 1172 | (clunisien) | aquitaine | XII |
| Bruxelles, Bibl. Roy. Fétis 1173 | Dijon | carrée | XIII |
| Cambridge, Univ. Kk. 2. 6 | dioc. de Worcester | angl. carr. | XIII |
| Carlsruhe, Pm. 15 | Erfurt (?) | allemande | XV |
| Carlsruhe, Pm. 16 | Erfurt (?) | allemande | XIV-XV |
| Colmar, Ville 445 | Pairis, pr. Orbey, Alsace (cistercien) | messine* | XIII |
| Cologne, Ville VIII 236 | Altenberg, pr. Cologne (cistercien) | allemande | XIII |
| Darmstadt, 868 | Arnstein, pr. Trèves (prémontré) | messine | XIII |
| Graz, Université 807 | Klosterneuburg | Klostern. | XII |
| Hautecombe, Ste Marie-Madeleine | Valence | aquitaine | XII |
| Klosterneuburg, 588 | Klosterneuburg | Klostern. | XIII |
| Lainz, VIII 18 | Aquilée | carrée | XIII |
| Lainz, VIII 170 | Italie | italienne | XII |
| Langres, Grand Séminaire 312 | | aquitaine | XIII-XIV |
| Leipzig, K. Hiersemann, cat. 392, n. 158 *(Solesmes 253)* | Sion (Valais) | carrée | XII |
| Leipzig, S. Thomas 371 | Leipzig | messine | XIII |
| Londres, B. M. add. 12194 | Sarum | angl. carr. | XIV |
| Londres, B. M. add. 18031-18032 | Stavelot | allemande | XIII |
| Londres, B. M. Harl. 622 | Ronton, pr. Worcester | angl. carr. | XIV |
| Londres, B. M. Harl. 4951 | Toulouse | aquitaine | XI |
| Madrid, Bibl. Acad. Hist. 18 | San Millan, Vlle Castille | aquitaine | XI-XII |
| Madrid, B. N. c. 132 | Sicile | franc.-sic. | XIV |
| Madrid, Bibl. priv. S. M. II. D. 3 | Nord de l'Espagne | aquitaine | XII |
| Maihingen, I. 2. 4°. 13 | Blaubeuren, Wurtemberg | messine* | XIII |
| Maihingen, I. 2. 8°. 1 | | allemande | XIII-XIV |
| Manchester, Ryland's Library 24 | Sarum | angl. carr. | XIV |
| le Mans, Chapitre | le Mans | carrée | XVI |
| le Mans, Ville 437 | le Mans | carrée | XIII |
| Milan, Ambros. M. 70. Sup. | (cartusien) | messine* | XIII |
| Milan, Ambros. S. 74. Sup. | | carrée* | XIII |
| Milan, Brera AE. XIV. 12 | Utrecht | allemande | XIV |
| Modène, Chapitre O. I. 7 | Ravenne (?) | Ital. sept. | XI |
| Modène, Chapitre O. I. 13 | Emilie | Ital. sept. | XI |
| Mont-Cassin, 540 | Mont-Cassin | bénév. | XI-XII |
| Mont-Cassin, 546 | Mont-Cassin | bénév. | XII |
| Montpellier, Ec. de Méd. H. 159 | Dijon | alphab. | XI |
| Monza, Chapitre c. 14. 77 | Monza | Ital. sept. | XIII |
| Monza, Chapitre i. 5. 78 | Lombardie | Ital. sept. | XIII |
| Monza, Chapitre k. 11 | Monza | Ital. sept. | XIII |

| Cote des manuscrits | Origine. | Notation. | Date. |
|---|---|---|---|
| Munich, Clm. 2541 | Aldersbach, pr. Passau (cistercien) | allemande | XII |
| Munich, Clm. 7905 | Keisheim, pr. Augsbourg (cisterc.) | allemande | XIV |
| Munich, Clm. 7919 | | allemande | XIII |
| Munich, Clm. 10075 | Ratingen, pr. Düsseldorf | allemande | XII-XIII |
| Munich, J. Rosenthal *(Solesmes 266)* | Breslau | allemande | XIII |
| Munich, L. Rosenthal, cat. 150, n. 215 *(Solesmes 258)* | Münster | allemande | XIV |
| Munich, L. Rosenthal, cat. 150, n. 217 *(Solesmes 257)* | | carrée | XIV |
| Oxford, Rawl. C. 892 | Irlande (bénédictin) | anglaise | XII-XIII |
| Paris, B. N. 776 | Albi | aquitaine | XI |
| Paris, B. N. 780 | Narbonne | aquitaine | XII |
| Paris, B. N. 903 | S. Yrieix | aquitaine | XI |
| Paris, B. N. 904 | Rouen | carrée | XIV |
| Paris, B. N. 1132 | Limoges | aquitaine | XI |
| Paris, B. N., nouv. acquis. 1669 | Gubbio (?) | ital. bénév. | XII |
| Paris, Ste Geneviève 99 | Senlis | carrée | XIII |
| Parkminster, A. 33 | (cartusien) | messine | XII |
| Pérouse, Chapitre 21 | Marmoutiers | carrée | XIII-XIV |
| Pétrograd, O. V. 1. nº 6 | Rouen, Abbaye N.-D. du Pré | messine* | XII |
| Plaisance, Chapitre 65 | Plaisance | italienne | XII |
| Plaisance, S. Antonin | Plaisance | italienne | XIII |
| Porrentruy, Collège | Bellelay (prémontré) | messine | XII |
| Prague, Strahov D. F. 1. 8 | | messine | XIII |
| Rome, Angelica 477 | Jérusalem (parisien) | carrée | XII |
| Rome, Angelica 1436 | Bamberg | allemande | XIV |
| Rome, Procure des FF. PP. | (dominicain) | carrée | XIII |
| Rome, Vallicellane c. 52 | Nursie | Ital. cent. | XII |
| Rome, Vat. lat. 6082 | Mont-Cassin | bénév. | XII |
| Rome, Vat. Ottob. 576 | Italie Méridionale (bénédictin) | bénév. | XII |
| Rouen, Ville 249 | Paris | carrée | XIII |
| Rouen, Ville 277 | Rouen | carrée | XIII |
| Rouen, Ville 305 | Nord de la France | carrée | XIII |
| Salzbourg, a. IV. 14 | Salzbourg | messine | XIV-XV |
| Salzbourg, a. VII. 20 | (ord. S. Jean de Jérusalem) | allemande | XIII-XIV |
| Solesmes, 42 | Mâcon | carrée* | XIV |
| Solesmes, 43 | Hollande | allemande | XVI |
| Solesmes, 48 | S. Omer (cartusien) | carrée | XIV |
| Solesmes, 49 | Val S. Hugues (cartusien) | carrée | XIV |
| Tepl | Hollande (prémontré) | messine | XIII-XIV |
| Tolède, Chapitre 35. 10 | Tolède (?) | aquitaine | XIV |
| Tolède, Chapitre 52. 11 | Arezzo (?) | italienne | XIV |
| Trèves, Bibl. du Dr Bohn IV | Trèves (?) | allemande | XII |
| Trèves, Cathédrale 153 | Hildesheim | messine | XIV |
| Trèves, Ville 2154 | Trèves (?) | allemande | XIII |
| Turin, F. IV. 18 | Bobbio | italienne | XII |
| Udine, Archevêché 8º. 2. | Aquilée | carrée | XIII |
| Verceil, Chapitre 56 | Ivrée (?) | Ital. sept. | XIII |
| Verdun, Grand Séminaire | Montiéramey | carrée | XIII |
| Vienne, Bibl. Pal. 1925 | | messine | XIII-XIV |
| Vienne, Bibl. Pal. 12865 | (prémontré) | carrée | XIV |
| Wirzenborn | Coblence | allemande | XIII |
| Worcester, Cathédrale F. 160 | Worcester | angl. carr. | XIII |

En principe, ce classement neumatique pourrait être entrepris sur la base d'un canon de variantes absolument quelconque; mais une semblable façon de faire aboutirait vite à une impasse. C'est qu'en effet la ligne mélodique s'est habituellement conservée avec une très grande fidélité. Aussi, en adoptant un canon de variantes choisi sans précautions, on est nécessairement conduit, l'expérience le montre, à constater entre les manuscrits une concordance à peu près parfaite, troublée uniquement par des divergences de détail sans intérêt pour le groupement des manuscrits, et par suite pour leur classement. Or, c'est précisément ce classement qu'il importe avant tout d'établir.

Ne doivent donc être retenues comme variantes utiles que celles sur lesquelles la tradition se divise nettement, les seules qui, dans la pratique, soulèvent de réelles difficultés lorsqu'on cherche à reconstituer le texte mélodique. Bref, un canon de variantes ne s'improvise pas; il ressort au contraire d'un examen déjà approfondi des faits, et se trouve comme automatiquement constitué par la série des difficultés auxquelles s'est heurté un premier essai de restitution.

En ce qui concerne le classement neumatique des manuscrits de l'*Antiphonale Missarum*, on comprendra que nous n'ayons retenu comme variantes utiles que celles sur l'interprétation desquelles il ne peut y avoir aucun doute; la plupart du temps, ce sont des neumes simples : virga, podatus, clivis, torculus (1).

Beaucoup de manuscrits n'ayant pas conservé les versets des offertoires, nous avons également laissé de côté les variantes relatives à ces versets.

Enfin, comme le nombre des variantes conformes aux conditions indiquées se trouvait relativement élevé, nous nous sommes borné à en retenir cent, dans l'ordre même où elles se présentent le plus habituellement dans les manuscrits; une seule a été empruntée au sanctoral : elle est tirée de l'introït *Gaudeamus*, parce que cette pièce se trouve parfois notée en plusieurs endroits d'un même manuscrit, et que l'on peut, en conséquence, remédier à certaines lacunes.

Nous devons ajouter que, certains manuscrits importants — le codex 239 de Laon par exemple — comportant des lacunes, nous n'avons pas retenu les variantes qui correspondaient à ces parties disparues, toujours dans le même souci de ne laisser subsister que le moins possible de causes d'imprécision dans le classement d'ensemble de la tradition.

(1) Nous avons donc systématiquement laissé de côté toutes celles pour lesquelles une interprétation plus ou moins justifiée, plus ou moins hypothétique, se serait imposée : un trigon, par exemple, est un groupe de trois notes dont la troisième est certainement moins élevée que la seconde; mais quelle est au juste la position relative des deux premières? il est impossible de le dire d'une manière certaine et indiscutée; tantôt le trigon est traduit par un torculus, tantôt par un pressus, et cela dans le même manuscrit, sans que des règles bien nettes aient pu encore être dégagées. Une variante qui se présente, dans certains manuscrits, sous la forme d'un trigon, est donc à écarter.

Il faut en dire autant, bien que pour une raison différente, de ce groupe d'ornement qu'est le quilisma. On sait que la note caractéristique du quilisma — presque toujours une note de passage — est tombée de très bonne heure, en sorte qu'on ne la trouve conservée dans les manuscrits que d'une manière très irrégulière. Adopter comme variante un groupe comportant un quilisma, c'eût été introduire dans le classement une source d'erreurs ou d'imprécisions qu'il était facile d'éliminer.

En tenant compte de toutes ces conditions, on est conduit à l'adoption d'un canon de cent variantes dont nous donnons ci-contre la liste (1).

Sur ces cent variantes,

19 sont empruntées à 18 introïts :

Aqua sapientiæ (89)
Audivit (26)
Circumdederunt (16)
Deus in loco (94)
Deus in nomine (66)
Dum clamarem (22)
Ego autem in Domino (58)
Etenim (12-13)
Exspecta (74)
Exsurge (17)
Gaudeamus (15)
Gaudete (1)
Invocabit (31)
Lex Domini (55)
Misereris (20)
Reminiscere (39)
Resurrexi (88)
Sicut oculi (35)

21 à 14 graduels :

Dirigatur (37)
Exsurge Dñe non prævaleat (56-57)
In Deo (60-61)
Jacta (23-24)
Miserere mei (21)
Propitius esto (50-51)
Protector noster (36)
Salvum fac populum (49)
Si ambulem (62-63)
Tecum principium (5)
Tribulationes (40-41)
Unam petii (27)
Venite filii (70)
Viderunt (7-8)

7 à 4 traits :

De necessitatibus (42-43)
Deus Deus meus (80)
Eripe me (86-87)
Qui habitat (32-33)

19 à 15 offertoires :

Ave Maria (2)
Confitebor tibi (73)
Dextera Domini (14)
Domine fac mecum (59)
Domine vivifica (28)
Immittet (46)
Lætentur (6)
Meditabor (44-45)
Oravi Deum (95)
Perfice (18)
Portas cæli (90)
Precatus est (52-53-54)
Scapulis suis (34)
Sperent in te (75)
Tui sunt (9-10)

34 à 23 communions :

Ab occultis (67)
Acceptabis (25)
Cum invocarem (38)
Domine Dominus noster (48)
Domine memorabor (71)
Dominus regit me (72)
Ego clamavi (93)
Erubescant et conturbentur (47)
Erubescant et revereantur (81-82)
In salutari tuo (100)
Jerusalem quæ ædificatur (64-65)
Lætabimur (68-69)
Lavabo (78)
Manducaverunt (19)
Memento (79)
Mense septimo (96-97-98)
Potum meum (83-84-85)
Redime me (76-77)
Revelabitur (3-4)
Servite Domino (29-30)
Spiritus qui a Patre (91-92)
Tollite hostias (99)
Viderunt (11)

Parmi ces 74 pièces, 14 sont du premier mode. 12 du deuxième, 4 du troisième, 15 du quatrième, 10 du cinquième, 8 du septième, et 11 du huitième; le sixième mode seul n'est pas représenté.

(1) Les leçons des principaux représentants des grandes écoles neumatiques (pour Saint-Gall il s'agit d'*Einsiedeln 121* et pour Bénévent de *Vat. lat. 10673* complété par *Bénévent, VI. 33*) sont précédées, à titre d'indication, du passage correspondant de l'Edition Vaticane; sur la portée, le neume intéressant est toujours le neume central, celui qui surmonte la syllabe en caractères gras.

# PREMIER CANON DE VARIANTES

POUR SERVIR DE BASE AU CLASSEMENT NEUMATIQUE DES MANUSCRITS DE L' « ANTIPHONALE MISSARUM ».

| | | EDITION VATICANE | S. GALL | LAON | CHARTRES | BÉNÉVENT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | INT. Gaudete.<br>*Dom. III. Advent.* | petiti- o- nes ves- træ | | | = | |
| 2 | OFF. Ave Maria.<br>*Feria IV Q. T.*<br>*(Dom. IV.) Adv.* | mu- li- e- ribus | | | | |
| 3 | COM. Revelabitur.<br>*Vigil. Nat. Dñi.* | Re- ve-labitur | | | | |
| 4 | — id. — | sa- lu- ta- re | | | | |
| 5 | GRAD. Tecum principium.<br>*Nat. Dñi. 1.* | ℣. Di- xit Do-minus | | | - | - |
| 6 | OFF. Lætentur.<br>*Nat. Dñi. 1.* | exsul- tet ter- ra | | | | |
| 7 | GRAD. Viderunt.<br>*Nat. Dñi. 3.* | sa- lu- ta- re | | | | |
| 8 | — id. — | ju- bi- la- te | | | | |
| 9 | OFF. Tui sunt.<br>*Nat. Dñi. 3.* | et tu- a | | | | |
| 10 | — id. — | funda- sti : ju- sti- tia | | | = | |
| 11 | COM. Viderunt.<br>*Nat. Dñi. 3.* | sa- lu- ta- re | | | | |
| 12 | INT. Etenim.<br>*S. Stephani.* | loqueban-tur : et i- niqui | | | | |
| 13 | — id. — | ad- ju- va me | | | | |
| 14 | OFF. Dextera Dñi.<br>*Dom. III. p. Epiph.* | Do- mi- ni (2°) | | | | - |
| 15 | INT. Gaudeamus.<br>*S. Agathæ.* | omnes in | | | = | |

| | | Edition Vaticane | S. Gall | Laon | Chartres | Bénévent |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 16 | Int. Circumdederunt.<br>*Dom. Septuagesimæ.* | 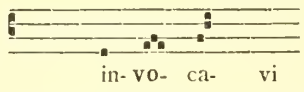 <br>in- vo- ca- vi | |  | |  |
| 17 | Int. Exsurge.<br>*Dom. Sexagesimæ.* | 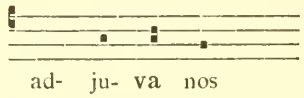 <br>ad- ju- va nos | |  | |  |
| 18 | Off. Perfice.<br>*Dom. Sexagesimæ.* | 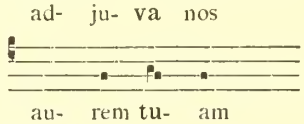 <br>au- rem tu- am | |  | |  |
| 19 | Com. Manducaverunt.<br>*Dom. Quinquagesimæ.* | 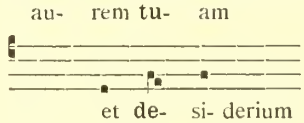 <br>et de- si- derium | |  | |  |
| 20 | Int. Misereris<br>*Fer. IV. Cinerum.* | 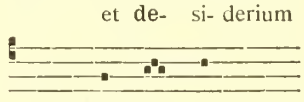 <br>Mi- se- re- ris | |  | |  |
| 21 | Grad. Miserere mei.<br>*Fer. IV. Cinerum.*<br>℣. Misit. | 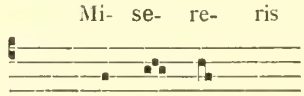 <br>in op-pro- brium | |  | |  |
| 22 | Int. Dum clamarem<br>{ *Fer. V. p. Cineres.*<br>{ *Dom. X. p. Pent.* | 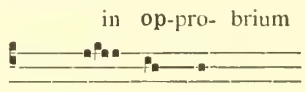 <br>ma- net in | |  | |  |
| 23 | Grad. Jacta.<br>{ *Fer. V. p. Cineres.*<br>{ *Dom. III. p. Pent.* | 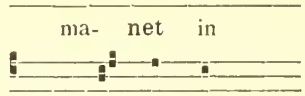 <br>Do- mi- no | |  | |  |
| 24 | — id. —<br>℣. Dum clamarem. | 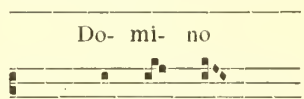 <br>ab his | | | |  |
| 25 | Com. Acceptabis.<br>{ *Fer. V. p. Cineres.*<br>{ *Dom. X. p. Pent.* | 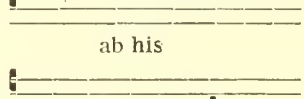 <br>o- bla- ti- ones | 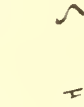 | 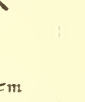 | |  |
| 26 | Int. Audivit.<br>*Fer. VI. p. Cineres.* | 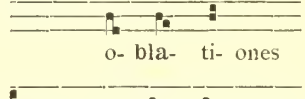 <br>Au- di- vit | |  | |  |
| 27 | Grad. Unam petii.<br>*Fer. VI. p. Cineres.* | 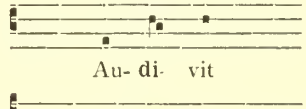 <br>U- nam pe- ti- i | 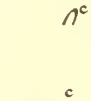 |  | |  |
| 28 | Off. Dñe vivifica.<br>*Fer. VI. p. Cineres.* | 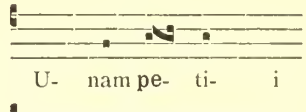 <br>e- lo-qui- um | | | |  |
| 29 | Com. Servite Dño.<br>*Fer. VI. p. Cineres.* | 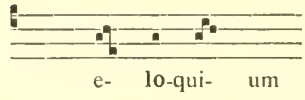 <br>ne pe- re- atis | |  |  |  |
| 30 | — id. — | 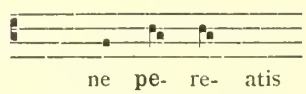 <br>de vi- a | |  | |  |
| 31 | Int. Invocabit.<br>*Dom. I. Quadragesimæ.* | 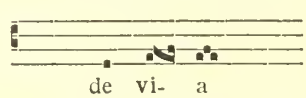 <br>e- ri- pi- am | |  | |  |
| 32 | Tr. Qui habitat.<br>*Dom. I. Quadragesimæ.*<br>℣. A sagitta. | 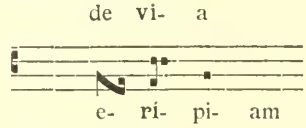 <br>dæmo- ni- o me- ridiano | | |  |  |

| | | Edition Vaticane | S. Gall | Laon | Chartres | Bénévent |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 33 | Tr. Qui habitat.<br>*Dom. I. Quad.*<br>℣. Cadent. | 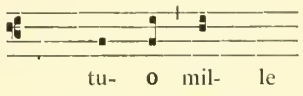 <br>tu- o mil- le | |  | |  |
| 34 | Off. Scapulis suis.<br>*Dom. I. Quad.* | 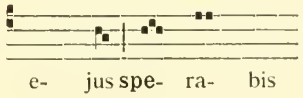 <br>e- jus spe- ra- bis | | |  |  |
| 35 | Int. Sicut oculi.<br>*Fer. II. H. I. Quad.* | 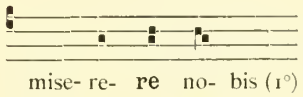 <br>mise- re- re no- bis (1°) | |  | |  |
| 36 | Grad. Protector noster.<br>*Fer. II. et Sab. H. I. Quadragesimæ.*<br>*Dom. V. p. Pent.* | 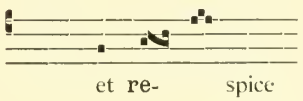 <br>et re- spice | | | |  |
| 37 | Grad. Dirigatur.<br>*Fer. III. et Sabb. H. I. Quadragesimæ.*<br>*Dom. XIX. p. Pent.* | 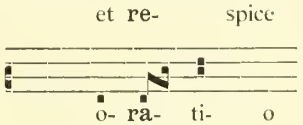 <br>o- ra- ti- o | | | | |
| 38 | Com. Cum invocarem.<br>*Fer. III. H. I. Quad.* | 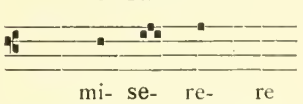 <br>mi- se- re- re |  | |  |  |
| 39 | Int. Reminiscere.<br>*Fer. IV. Q. T.*<br>*(Dom. II.) Quad.* | 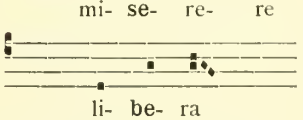 <br>li- be- ra |  |  |  |  |
| 40 | Grad. Tribulationes.<br>*Fer. IV. Q. T.*<br>*(Dom. II.) Quad.* | 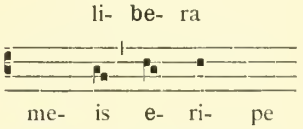 <br>me- is e- ri- pe |  |  |  |  |
| 41 | — id. —<br>*Fer. IV. Q. T.*<br>*(Dom. II.) Quad.* | 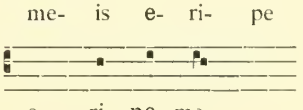 <br>e- ri- pe me |  |  |  |  |
| 42 | Tr. De necessitatibus.<br>*Fer. IV. Q. T.*<br>*(Dom. II.) Quad.* | 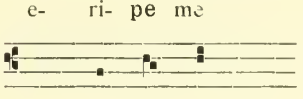 <br>et la- bo- rem |  |  |  |  |
| 43 | — id. —<br>℣. Etenim. | 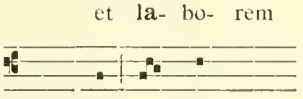 <br>Ete- nim u- ni- versi |  |  |  |  |
| 44 | Off. Meditabor.<br>*Fer. IV. Q. T.*<br>*(Dom. II.) Quad.* | 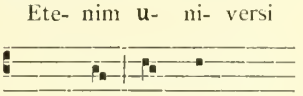 <br>tu- is quæ di- lexi |  |  |  |  |
| 45 | — id. — | 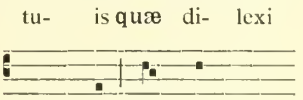 <br>tu- a, quæ di- lexi |  |  |  |  |
| 46 | Off. Immittet.<br>*Fer. V. H. I. Quad.*<br>*Dom. XIV. p. Pent.* | 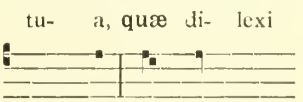 <br>e- os: gu- sta- te |  |  |  |  |
| 47 | Com. Erubescant et conturbentur.<br>*Fer. VI. Q. T. Quad.* | 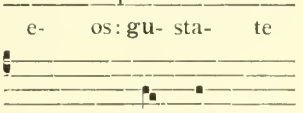 <br>E- ru- bescant |  |  |  |  |
| 48 | Com. Dñe Dñus noster.<br>*Fer. II. II. II. Quad.* | 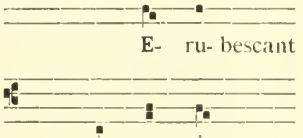 <br>in u- ni- versa |  |  |  |  |
| 49 | Grad. Salvum fac populum.<br>*Fer. IV. II. II. Quad.* | 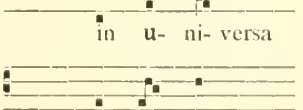 <br>po- pu- lum |  |  |  |  |

| | | Edition Vaticane | S. Gall | Laon | Chartres | Bénévent |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 50 | Grad. Propitius esto. *Fer. V. H. II. Quad. Dom. IV. p. Pent.* | 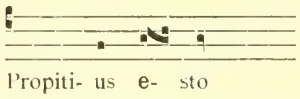 Propiti- us e- sto |  |  | | |
| 51 | — id. — | 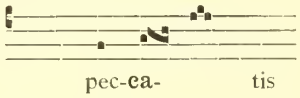 pec-ca- tis |  |  | | |
| 52 | Off. Precatus est. *Fer. V. H. II. Quad. Dom. XII. p. Pent.* | 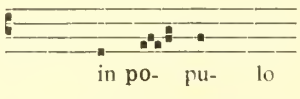 in po- pu- lo |  | | |  |
| 53 | — id. — | 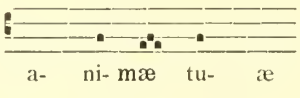 a- ni- mæ tu- æ |  | | |  |
| 54 | — id. — | 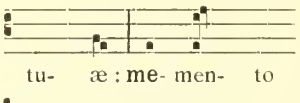 tu- æ : me- men- to |  |  |  |  |
| 55 | Int. Lex Domini. *Sabb. H. II. Quad.* | 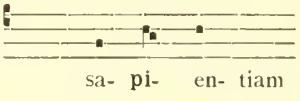 sa- pi- en- tiam |  | 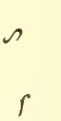 | |  |
| 56 | Grad. Exsurge Dñe non prævaleat. *Dom. III. Quad.* | 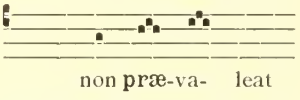 non præ-va- leat |  | 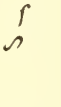 | |  |
| 57 | — id. — | 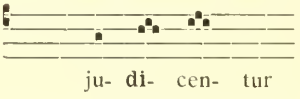 ju- di- cen- tur |  |  | |  |
| 58 | Int. Ego autem in Dño. *Fer. IV. H. III. Quad.* | 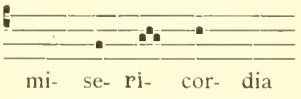 mi- se- ri- cor- dia |  |  | |  |
| 59 | Off. Dñe fac mecum. *Fer. IV. H. III. Quad.* | 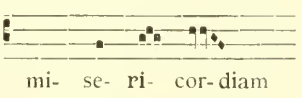 mi- se- ri- cor- diam |  |  | | |
| 60 | Grad. In Deo. *Fer. VI. H. III. Quad. Dom. XI. p. Pent.* | 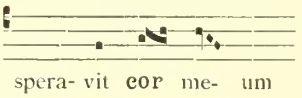 spera- vit cor me- um |  | | | |
| 61 | — id. — | 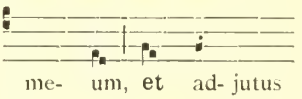 me- um, et ad- jutus |  | 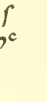 | | |
| 62 | Grad. Si ambulem. *Sabb. H. III. Quad.* | 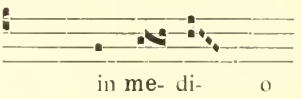 in me- di- o |  |  | | |
| 63 | — id. — | 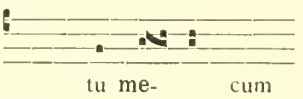 tu me- cum |  |  | | |
| 64 | Com. Jerusalem quæ ædificatur. *Dom. IV. Quad.* | 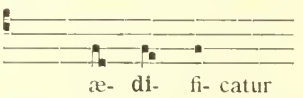 æ- di- fi- catur |  |  | |  |
| 65 | — id. — | 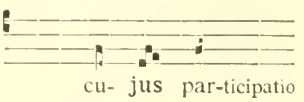 cu- jus par-ticipatio |  |  | |  |
| 66 | Int. Deus in nomine. *Fer. II. H. IV. Quad.* | 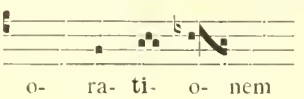 o- ra- ti- o- nem |  |  | |  |

| | | Edition Vaticane | S. Gall | Laon | Chartres | Bénévent |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 67 | Com. Ab occultis.<br>*Fer. II. H. IV. Quad.* | 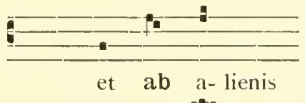 | |  |  |  |
| 68 | Com. Lætabimur.<br>*Fer. III. H. IV. Quad.* | 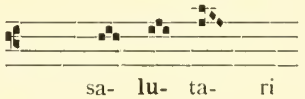 | |  |  |  |
| 69 | — id. — | 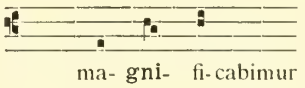 | |  |  |  |
| 70 | Grad. Venite filii.<br>*Fer. IV. H. IV. Quad.*<br>*Dom. VII. p. Pent.* | 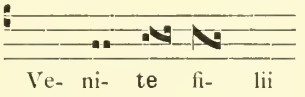 | | |  |  |
| 71 | Com. Dñe memorabor.<br>*Fer. V. H. IV. Quad.*<br>*Dom. XVI. p. Pent.* | 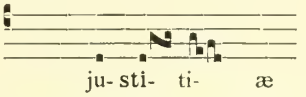 | | |  |  |
| 72 | Com. Dñus regit me.<br>*Sabb. H. IV. Quad.* | 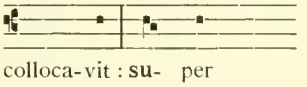 | |  |  |  |
| 73 | Off. Confitebor tibi.<br>*Dom. Passionis.* | 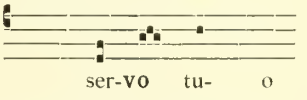 | |  |  |  |
| 74 | Int. Exspecta.<br>*Fer. III. H. Pass.* | 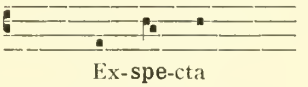 | |  |  |  |
| 75 | Off. Sperent in te.<br>*Fer. III. H. Pass.*<br>*Dom. III. p. Pent.* | 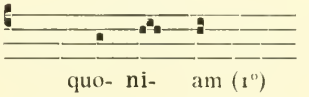 | | |  |  |
| 76 | Com. Redime me.<br>*Fer. III. H. Pass.* | 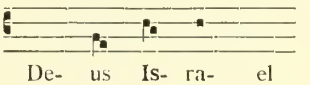 | |  |  |  |
| 77 | — id. — | 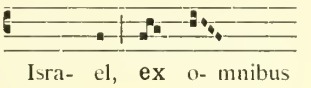 | |  | |  |
| 78 | Com. Lavabo.<br>*Fer. IV. H. Pass.* | 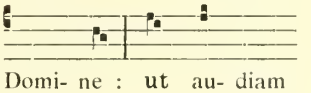 | |  |  |  |
| 79 | Com. Memento.<br>*Fer. V. H. Pass.*<br>*Dom. XX. p. Pent.* | 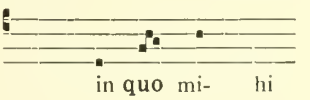 | |  |  |  |
| 80 | Tr. Deus Deus meus.<br>*Dom. Palmarum.*<br>℣. Deus meus. | 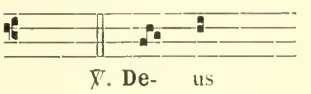 | |  | |  |
| 81 | Com. Erubescant et revereantur.<br>*Fer. II. Maj. Hebd.* | 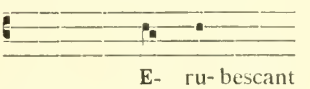 | |  |  |  |
| 82 | — id. — | 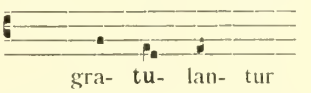 | |  |  |  |
| 83 | Com. Potum meum.<br>*Fer. IV. Maj. Hebd.* | 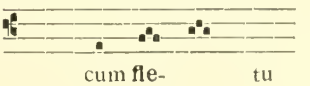 | |  |  |  |

| | | Edition Vaticane | S. Gall | Laon | Chartres | Bénévent |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 84 | Com. Potum meum. *Fer. IV. Maj. Hebd.* |  tempera-bam: qui- a |  |  |  | |
| 85 | — id. — |  et e- go |  |  |  | |
| 86 | Tr. Eripe me. *Fer. VI. in Parasceve.* ℣. Qui cogitaverunt. |  con- sti- tu- e- bant |  |  |  | 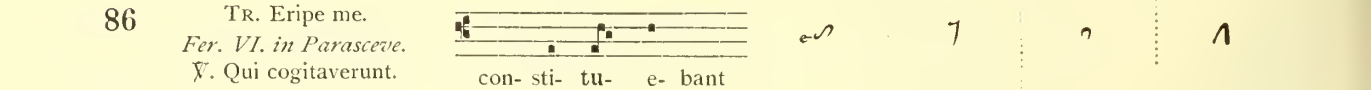 |
| 87 | — id. — ℣. Acuerunt. |  ℣. A- cu- erunt |  |  |  | 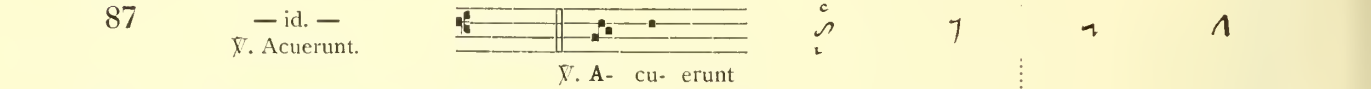 |
| 88 | Int. Resurrexi. *Dom. Resurrectionis.* |  Re- sur- re- xi |  |  |  | 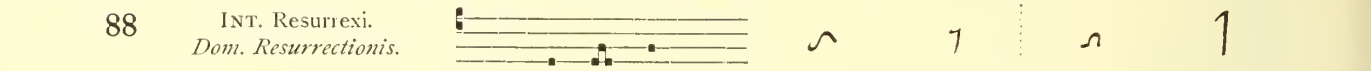 |
| 89 | Int. Aqua sapientiæ. *Fer. III. p. Pascha.* |  et ex- al- tabit |  |  |  | |
| 90 | Off. Portas cæli. *Fer. IV. p. Pasch.* *Fer. III. p. Pent.* |  mandu-ca- vit ho- mo |  |  |  | 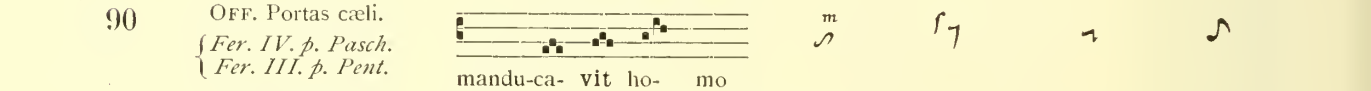 |
| 91 | Com. Spiritus qui a Patre. *Fer. III. p. Pent.* |  pro- ce- dit |  |  |  | 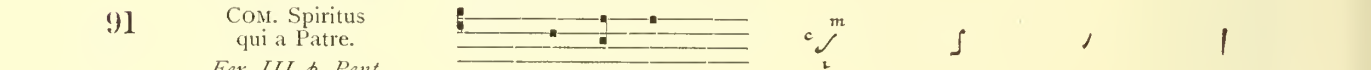 |
| 92 | — id. — |  cla- ri- fi- cabit |  |  |  | 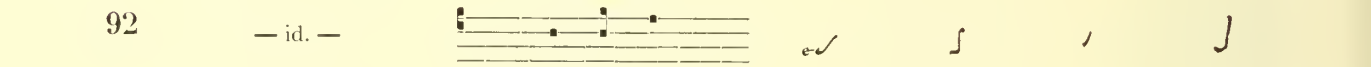 |
| 93 | Com. Ego clamavi. *Dom. III. (XXII.) p. Pent.* |  tu- am, et ex- audi |  |  |  | 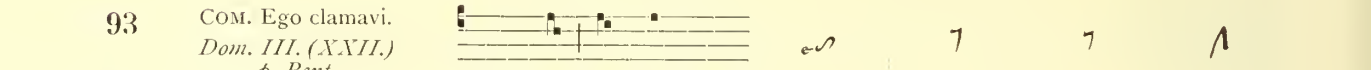 |
| 94 | Int. Deus in loco. *Dom. XI. p. Pent.* |  qui in- ha- bitare |  |  |  | 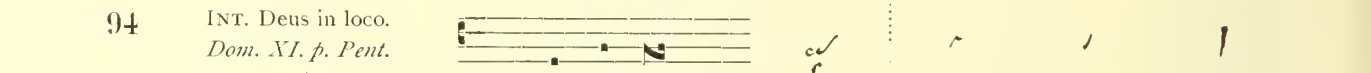 |
| 95 | Off. Oravi Deum. *Dom. XVII. p. Pent.* |  pro- pi- ti- us |  |  |  | 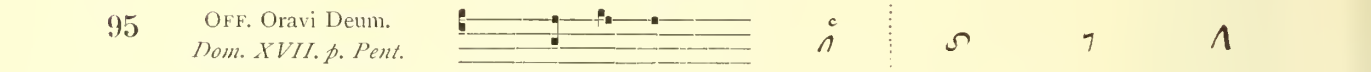 |
| 96 | Com. Mense septimo. *Sabb. Q. T. Sept.* |  in ta- ber- naculis |  |  |  | 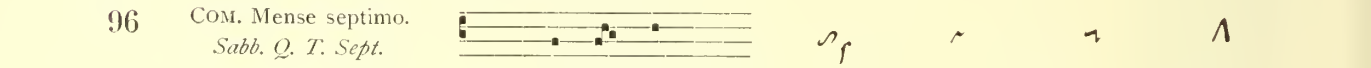 |
| 97 | — id. — |  ta- ber-na- cu- lis |  |  |  | 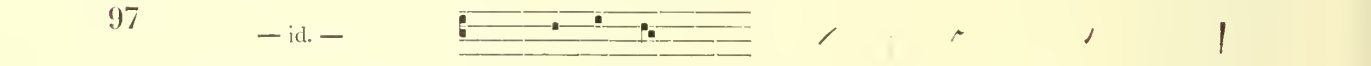 |
| 98 | — id. — | e- os de | |  | - | - |
| 99 | Com. Tollite hostias. *Dom. XVIII. p. Pent.* |  e- jus: ad- o- rate |  |  |  | 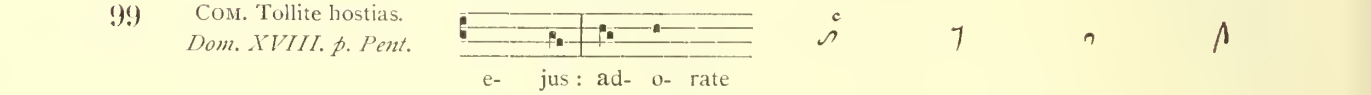 |
| 100 | Com. In salutari. *Dom. XXI. p. Pent.* |  salu- ta- ri tu- o |  |  |  | 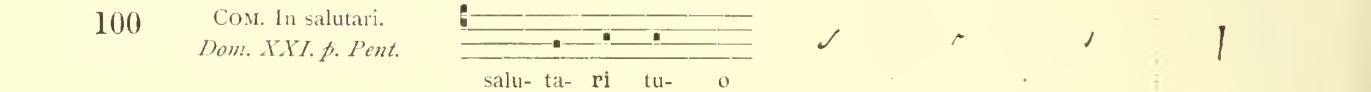 |

Le canon de variantes une fois fixé sert donc de base de dépouillement pour toute la tradition (1).

Il ne saurait être question de donner ici la liste des collations relatives à tous les manuscrits étudiés; nous devons nous contenter d'indiquer d'une manière globale dans quelle mesure chacun d'eux s'écarte de la base choisie, c'est-à-dire du codex *Einsiedeln 121*.

Il convenait toutefois de tenir compte de ce fait que, parmi les manuscrits examinés, plusieurs comportaient des lacunes plus ou moins importantes; pour ces derniers, la somme des divergences relevées ne se rapporte donc pas à cent variantes, mais à un nombre moindre. C'est pourquoi nous avons indiqué tout d'abord le résultat brut de la comparaison. Pour un manuscrit qui comporte 6 lacunes et qui s'écarte du manuscrit-type 16 fois, ce résultat est exprimé sous la forme : 16/94; les deux manuscrits divergent 16 fois sur les 94 fois que la comparaison est possible.

Mais il importait de rendre comparables les résultats des observations relatives à tous les manuscrits, complets on lacunaires. Pratiquement, cette comparaison est rendue possible si l'on ramène à 100 toutes les observations. Dans le cas que nous venons de présenter, ce calcul donne comme résultat : $\frac{16}{94} \times 100$, c'est-à-dire 17. Le nombre 17 ainsi obtenu est le *coefficient d'écart* de ce manuscrit par rapport au codex-type; seul, en réalité, il compte pour fixer, dans le classement général, la position de chacun des manuscrits, qu'ils soient d'ailleurs complets ou lacunaires (2).

La base de comparaison étant le canon de variantes que l'on sait, le classement par rapport au codex *Einsiedeln 121* des manuscrits diastématiques dont nous avons plus haut donné la liste se trouve résumé dans le tableau suivant :

(1) On aura peut-être observé que, relativement à certaines variantes, les manuscrits des différentes écoles ici représentées se trouvaient d'accord sur la même leçon. Ce choix n'en est pas moins justifié. Il ne faudrait pas, en effet, conclure de cette coïncidence à l'unanimité du témoignage de la tradition sur ces points particuliers. En fait, le canon en question a été établi, non pas sur un nombre de manuscrits relativement restreint, mais sur l'ensemble de la tradition. Si de semblables variantes ont donc été retenues, c'est qu'il existe au moins un groupe assez important de manuscrits qui se sépare des autres sur la leçon ici quatre fois répétée.

(2) Il s'agit là, c'est clair, d'une approximation qui vaut seulement dans le cas où le nombre des termes de comparaison est suffisamment considérable; il serait ridicule, par exemple, si un manuscrit ne possédait que deux variantes du canon, dont une seule d'accord avec le manuscrit-type, de dire qu'il s'écarte de lui cinquante fois sur cent, et de lui affecter, en conséquence, le coefficient 50. C'est la raison pour laquelle nous n'avons retenu, dans la présente étude, que les manuscrits qui comportaient au moins cinquante variantes du canon; une seule exception a été faite en faveur du graduel *Paris, B. N., nouv. acquis. 1669* — il comporte d'ailleurs 46 variantes — en raison de son lien étroit avec le groupe bénéventain qui fait l'objet de la présente étude. A cette seule exception près, tous les manuscrits ne contenant pas au moins cinquante variantes du canon ont été laissés de côté comme ne fournissant pas une base de travail assez ferme.

Comme on pourra le constater, on trouve d'ailleurs dans le classement lui-même une justification *a posteriori* de la légitimité de semblables approximations; c'est ainsi que des manuscrits différents provenant de certains ordres centralisés : chartreux, cistercien, se trouvent, dans le classement, rapprochés les uns des autres, le calcul de leurs coefficients ayant conduit à des résultats très voisins, qu'il s'agisse de manuscrits complets ou bien de manuscrits comportant au contraire un nombre de lacunes relativement considérable.

Nous devons ajouter que, la plupart du temps, lorsqu'un manuscrit est incomplet, le calcul de son coefficient aboutit à un nombre fractionnaire. Pour la commodité du classement, nous donnons ici la première décimale.

| MANUSCRITS. | Diverg. | Coeff. | MANUSCRITS. | Diverg. | Coeff. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Leipzig, S. Thomas 371 | 26/100 | 26 |
| | | | Salzbourg, a. VII. 20 | 27/100 | 27 |
| | | | Maihingen, I. 2. 8°. 1 | 14/52 | 27 |
| | | | Prague, Strahov D. F. 1. 8 | 14/51 | 27,4 |
| | | | Munich, Clm. 7919 | 28/100 | 28 |
| | | | Salzbourg, a. IV. 14 | 30/98 | 30,6 |
| | | | Trèves, Cathédrale 153 | 31/99 | 31,3 |
| | | | Milan, Brera AE. XIV. 12 | 32/100 | 32 |
| Graz, Université 807 | 8/100 | 8 | | | |
| | | | Carlsruhe, Pm. 16 | 34/99 | 34,4 |
| Maihingen, I. 2. 4°. 13 | 9/100 | 9 | Carlsruhe, Pm. 15 | 34/98 | 34,7 |
| | | | Munich, L. Rosenthal, cat. 150, n. 217 *(Solesmes 257)* | 34/98 | 34,7 |
| Rome, Angelica 1436 | 7/66 | 10,6 | | | |
| Trèves, Ville 2154 | 6/55 | 10,9 | | | |
| Trèves, Bibl. du Dr Bohn IV | 11/100 | 11 | | | |
| Klosterneuburg, 588 | 11/99 | 11,1 | Berlin, in f° 319 | 36/99 | 36,4 |
| | | | Vienne, Bibl. Pal. 1925 | 38/100 | 38 |
| Wirzenborn | 16/94 | 17 | Leipzig, K. Hiersemann, cat. 392, n. 158 *(Solesmes 253)* | 42/100 | 42 |
| | | | Lainz, VIII 18 | 42/99 | 42,4 |
| | | | Udine, Archevêché 8°. 2 | 43/100 | 43 |
| | | | Munich, L. Rosenthal, cat. 150, n. 215 *(Solesmes 258)* | 44/100 | 44 |
| | | | Munich, J. Rosenthal *(Solesmes 266)* | 45/100 | 45 |
| | | | Solesmes, 43 | 47/100 | 47 |
| Aix-la-Chapelle, Chapitre XII | 23/100 | 23 | | | |

| MANUSCRITS. | Diverg. | Coeff. | MANUSCRITS. | Diverg. | Coeff. |
|---|---|---|---|---|---|
| Plaisance, Chapitre 65 | 50/100 | 50 | Darmstadt, 868 | 64/85 | 75,3 |
| Modène, O. I. 7 | 50/98 | 51 | le Mans, Ville 437 | 72/95 | 75,8 |
| Plaisance, S. Antonin | 51/99 | 51,5 | Andenne, I | 74/97 | 76,3 |
| Bruxelles, Bibl. Roy., Fétis 1173 | 53/100 | 53 | Andenne, II | 72/93 | 77,4 |
| Oxford, Rawl. C. 892 | 53/100 | 53 | | | |
| Worcester, Cathédrale F. 160 | 53/99 | 53,5 | Andenne, III | 77/98 | 78,7 |
| Tolède, Chapitre 52. 11 | 54/100 | 54 | Verceil, Chapitre 56 | 74/94 | 78,8 |
| Montpellier, Ec. de Méd. H. 159 | 53/98 | 54,1 | Monza, Chapitre k. 11 | 78/98 | 79,7 |
| Rome, Vallicellane c. 52 | 52/96 | 54,2 | Madrid, B. N. c. 132 | 80/100 | 80 |
| Modène, O. I. 13 | 45/83 | 54,2 | Pétrograd, O. V. I. n° 6 | 80/100 | 80 |
| Turin, F. IV. 18 | 50/90 | 55,6 | | | |
| **Mont-Cassin, 540** | 44/78 | 56,4 | | | |
| Monza, Chapitre i. 5. 78 | 42/74 | 56,8 | | | |
| Rome, Procure des FF. PP. | 57/100 | 57 | Tolède, Chapitre 35.10 | 72/87 | 82,8 |
| **Bénévent, Chapitre V 19-20** | 48/82 | 58,5 | | | |
| Tepl | 51/87 | 58,6 | | | |
| **Paris, B. N. nouv. acquis. 1669** | 27/46 | 58,8 | Hautecombe, Ste Marie-Madel. | 82/98 | 83,7 |
| Lainz, VIII 170 | 53/90 | 58,9 | Madrid, Bibl. Acad. Hist. 18 | 84/100 | 84 |
| Porrentruy, Collège | 60/100 | 60 | Paris, B. N. 780 | 84/100 | 84 |
| **Rome, Vat. Ottob. 576** | 53/88 | 60,3 | Londres, B. M. Harl. 4951 | 83/98 | 84,8 |
| Angers, Ville 96 | 53/88 | 60,5 | Paris, B. N. 776 | 83/98 | 84,8 |
| Londres, B. M. Harl. 622 | 54/89 | 60,6 | Langres, Grand Séminaire 312 | 84/98 | 85,8 |
| Cambridge, Univ. K k. 2. 6 | 60/99 | 60,6 | Paris, B. N. 903 | 84/97 | 86,6 |
| Munich, Clm. 2541 | 60/99 | 60,6 | Madrid, Bibl. priv. S. M. II. D. 3 | 86/99 | 86,9 |
| **Mont-Cassin, 546** | 48/79 | 60,8 | | | |
| **Bénévent, Chapitre VI 35** | 53/87 | 60,9 | | | |
| **Bénévent, Chapitre VI 34** | 61/100 | 61 | | | |
| **Rome, Vat. lat. 6082** | 61/100 | 61 | Milan, Ambros. S. 74. Sup. | 89/100 | 89 |
| Colmar, Ville 445 | 61/99 | 61,6 | Solesmes, 49 | 68/76 | 89,5 |
| Cologne, Ville VIII 236 | 61/99 | 61,6 | Milan, Ambros. M. 70. Sup. | 88/97 | 90,8 |
| Munich, Clm. 7905 | 60/97 | 61,9 | Parkminster, A. 33 | 85/93 | 91,4 |
| Beuron | 62/100 | 62 | Solesmes, 48 | 89/97 | 91,8 |
| Manchester, Ryland's Libr. 24 | 62/100 | 62 | | | |
| Paris, B. N. 904 | 62/99 | 62,7 | | | |
| Pérouse, Chapitre 21 | 62/99 | 62,7 | | | |
| Rouen, Ville 277 | 62/98 | 63,3 | | | |
| Londres, B. M. add. 12194 | 62/96 | 64,6 | | | |
| Londres, B. M. add. 18031-18032 | 65/100 | 65 | | | |
| Monza, Chapitre c. 14. 77 | 68/100 | 68 | | | |
| Paris, Ste Geneviève 99 | 64/93 | 68,8 | | | |
| Munich, Clm. 10075 | 67/95 | 70,5 | | | |
| Solesmes, J. 42 | 70/99 | 70,7 | | | |
| Rome, Angelica 477 | 68/96 | 70,9 | | | |
| Bari, Chapitre I | 71/100 | 71 | | | |
| Aoste, Bibl. de Mgr Duc | 66/92 | 71,8 | | | |
| Bruxelles, Bibl. Roy. 19389 | 42/58 | 72,5 | | | |
| Rouen, Ville 305 | 70/96 | 72,9 | | | |
| Bruxelles, Bibl. Roy., Fétis 1172 | 73/100 | 73 | | | |
| Rouen, Ville 249 | 71/97 | 73,2 | | | |
| Vienne, Bibl. Pal. 12865 | 71/97 | 73,2 | | | |
| le Mans, Cathédrale | 64/86 | 74,4 | | | |
| Verdun, Grand Séminaire | 73/98 | 74,5 | | | |
| Paris, B. N. 1132 | 74/99 | 74,9 | | | |

Les manuscrits étudiés se répartissent, on le voit, sur toute la gamme des valeurs qui va du coefficient 8 au coefficient 91,8 ; le plus proche du manuscrit-type se trouvant 92 fois sur 100 d'accord avec lui, le plus éloigné s'en écartant 89 fois sur 97. Ils ont été distribués sur quatre colonnes correspondant respectivement aux coefficients de 0 à 25, de 25 à 50, de 50 à 75, enfin au-dessus de 75 ; et, dans chacune d'entre elles, l'échelonnement a été proportionné autant que possible à la distance au manuscrit-type. Pour avoir une idée exacte de la répartition de la tradition diastématique par rapport au codex *Einsiedeln 121*, il faut donc supposer les quatre colonnes mises bout à bout et n'en formant plus qu'une seule.

En présence d'un tel résultat, une remarque s'impose : l'éparpillement à peine vraisemblable de la tradition. On a quelque difficulté à réaliser que des manuscrits de bonne époque, le graduel de S. Yrieix *(Paris, B. N. 903)* par exemple, arrivent à se trouver en opposition 84 fois sur 97 avec le manuscrit sangallien qui nous sert ici de base. Sans aller aussi loin, il ressort cependant de l'inspection de ce tableau que la grande majorité des manuscrits examinés, près des trois-quarts, sont, la moitié du temps, en contradiction avec ce même manuscrit-type.

Un semblable résultat pourrait surprendre, en effet, si les cent variantes de notre canon avaient été choisies d'une manière purement arbitraire. Il est bien clair que, si ce canon avait été composé, par exemple, des cent premiers neumes d'une pièce quelconque, le classement auquel nous sommes conduit serait, il faut l'avouer, profondément décourageant; il constituerait à lui seul une réfutation vraiment impressionnante des tomes II et III de la *Paléographie Musicale*, et l'on serait légitimement autorisé à se demander, si, au milieu de ce chaos, il y a la moindre chance de retrouver avec quelque certitude la version authentique de la mélodie originale.

Mais ce serait oublier comment a été constitué notre canon de variantes. Dans quel but avons-nous ébauché le présent classement? Uniquement pour reconnaître les affinités des manuscrits, pour chercher à distinguer des groupes, pour nous rendre compte enfin de la manière dont ces groupes se rattachent les uns aux autres. Or, la méthode qui s'impose, pour dégager ces affinités, consiste à disloquer, nous dirions volontiers à écarteler la tradition en ne retenant, de son témoignage, que les éléments de division : c'est la raison pour laquelle nous n'avons fait appel qu'à des variantes soigneusement sélectionnées; elle consiste encore, si l'on préfère, à ne plus voir, dans chaque groupe, que les notes caractéristiques, et même à les forcer, de manière à donner, de l'ensemble de la tradition, une véritable caricature dont les saillies ne sont qu'une exagération de traits qui existent objectivement dans la réalité, bien qu'à un degré moindre.

C'est l'un des aspects de cette caricature que nous avons ici, le point de vue étant S.-Gall; mais il est clair que, pour se faire une idée plus exacte de l'organisation réelle de l'ensemble de la tradition, il faudrait pouvoir l'envisager de points de vue différents, c'est-à-dire établir un classement du même type à partir de quelques-uns des manuscrits les plus importants des diverses écoles messine, chartraine ou bénéventaine.

Nous nous sommes contenté d'attirer l'attention, dans le classement sangallien, sur la place des manuscrits bénéventains, qui nous intéressent ici plus particulièrement. A cet effet, leurs cotes ont été composées en caractères gras. Ils se trouvent tous groupés, on le voit, dans une région assez restreinte dont les coefficients extrêmes sont 56,4 et 61, ce qui représente un coefficient moyen de 58,7 avec une marge de 2,3 pour cent en plus ou en moins (1).

Il est donc désormais possible de répondre à la question que nous nous étions proposée au début du présent paragraphe : Quels sont, parmi les manuscrits diastématiques, ceux qui, du point de vue neumatique, se rapprochent le plus du codex *Einsiedeln 121*?

La méthode statistique met en vedette un groupe de six manuscrits dont les coefficients s'échelonnent entre 8 et 11. A quelque distance de ce groupe de tête vient le missel plénier de Wirzenborn, coefficient 17; les autres manuscrits ne suivent que d'assez loin, avec des coefficients de 23, de 26 et au dessus, la plupart ayant même un coefficient supérieur à 50.

Il importe de noter que le groupe des six manuscrits de tête constitue un ensemble de témoins très précieux, car il ne faut pas oublier que cette concordance de 92 ou même seulement de 89 pour cent avec le manuscrit-type est relative, non à des variantes quelconques, mais à des variantes *critiques*. Ce groupe de six manuscrits constitue donc une base extrêmement sérieuse pour la restitution de la mélodie sangallienne.

Nous disons : le groupe des six premiers manuscrits; et pour plusieurs raisons :

Sans doute le classement aboutit à un échelonnement des manuscrits d'après leur conformité respective au manuscrit-type. Il convient toutefois de ne pas se laisser hypnotiser par les chiffres. Affirmer, par exemple, que, des deux manuscrits *Graz, Univ. 807* et *Maihingen 1. 2. 4°. 13,* c'est le premier qui est le meilleur, sous prétexte qu'il s'écarte de S. Gall huit fois alors que le second se trouve neuf fois en désaccord avec lui, ce serait certainement mal comprendre la méthode statistique et vouloir lui faire rendre plus qu'on n'est légitimement en droit d'en attendre. En l'espèce, il eût suffi d'un simple changement dans le canon des variantes pour que la place relative des deux manuscrits se trouvât inversée. Il convient donc de ne pas attribuer à ces coefficients une valeur trop

(1) Un classement unique comme celui-ci conduit, il est vrai, à certains rapprochements un peu factices. Il est bien clair, en effet, que, si l'on établit un classement des grandes villes de France relativement à la distance qui les sépare de Paris, on trouvera non loin l'une de l'autre des villes qui, dans la réalité, sont réellement voisines; mais on y trouvera, plus voisines encore parfois, des villes fort éloignées dont la seule note commune est leur distance à la capitale. Il en est ainsi lorsqu'on se borne à un seul classement : les manuscrits d'un même groupe se trouvent bien dans la même région — par exemple les manuscrits bénéventains dans la région qui va du coefficient 56,4 au coefficient 61 — mais ils s'y trouvent dans le voisinage d'autres manuscrits qui n'ont rien de commun avec eux — par exemple, en l'espèce, le manuscrit VIII 170 de Lainz, coefficient 58,9, fort éloigné, en réalité, du groupe bénéventain. Ce serait précisément l'intérêt d'une série de classements analogues d'identifier les groupes stables et de démasquer les rapprochements factices.

absolue. Ce qu'il importe pratiquement de retenir, c'est que le classement met en évidence un groupe de six manuscrits particulièrement importants et de valeur sensiblement égale.

En second lieu, à supposer même que le manuscrit de Graz puisse être dit d'une manière absolue supérieur à tous les autres pour sa conformité avec le codex *Einsiedeln 121*, il demeure que cette similitude n'est pas l'identité. Pour remédier aux déficiences de ce manuscrit, il convient donc d'interroger des témoins qui, sans être aussi excellents que lui, n'en sont pas moins — le classement l'a montré — des plus recommandables.

Par ailleurs, il vaut mieux ne faire appel qu'à un nombre de manuscrits aussi restreint que possible ; et, puisqu'on s'est donné la peine d'établir un classement, il convient d'en tirer une ligne de conduite pratique basée sur la sélection des meilleurs d'entre eux.

Toutes ces considérations invitent à limiter l'enquête au groupe des six manuscrits mis en vedette par le classement, et à considérer comme leçon sangallienne toute leçon sur laquelle ils se trouveraient d'accord, la discussion des cas douteux demeurant d'ailleurs libre, et pouvant être éclairée par un appel à d'autres témoins (1).

Pratiquement une restitution de la mélodie sangallienne doit donc commencer par l'examen comparé des six manuscrits :

| | |
|---|---|
| Graz, Université 807 | coeff. 8 |
| Maihingen, 1. 2. 4°. 13 | » 9 |
| Rome, Angelica 1436 | » 10, 6 |
| Trèves, Ville 2154 | » 10, 9 |
| Trèves, Bibl. du Dr Bohn, IV | » 11 |
| Klosterneuburg, 588 | » 11, 1 |

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces manuscrits n'appartiennent pas à la même famille. Le premier et le dernier sont écrits en ce type particulier de notation qui est propre à la région de Klosterneuburg ; le graduel de Maihingen, en une variété de la notation messine qui présente certains traits de la notation de Klosterneuburg ; les trois autres se rattachent à la notation allemande dite « à clous » : il est à noter que le premier des trois, le graduel de l'Angelica, n'est pas précisément un manuscrit très ancien, puisqu'il date seulement du XIVe siècle.

(1) Nous avons recours, on le voit, à une procédure très simplifiée relativement à celle qu'il faudrait employer pour appliquer à la lettre les principes exposés dans l'*Introduction* du présent travail. Mais, outre que l'établissement de la filiation de ces manuscrits provoquerait un développement disproportionné avec le but que nous nous proposons ici, on ne saurait douter que le résultat le plus clair d'un semblable travail serait de situer dans le voisinage immédiat du manuscrit-type des témoins que le classement neumatique révèle comme si voisins de lui, alors que ceux qui s'en rapprochent ensuite le plus en sont singulièrement plus éloignés. Il convient d'ailleurs d'observer que nous utilisons cette procédure simplifiée, non pas comme une règle définitive et sans appel, mais uniquement à titre de sondage et pour nous rendre compte dans quelle mesure les manuscrits présentés par le classement neumatique comme les témoins les plus fidèles de la tradition sangallienne sont aptes à en rendre la ligne mélodique.

Il serait intéressant de mettre à l'épreuve le classement ainsi obtenu en présentant la restitution d'une pièce du répertoire ancien, basée sur la version neumatique qu'en donne le codex *Einsiedeln 121*, et de se rendre compte dans quelle mesure ce groupe de manuscrits suffit à la restitution, soit qu'on se trouve en présence d'un témoignage concordant, soit que certains d'entre eux permettent de corriger les déficiences des autres. Mais un tel déploiement de leçons mélodiques n'est pas nécessaire pour le but que nous nous proposons ici. Nous nous contentons de transcrire une pièce du répertoire ancien — en l'espèce, la communion *Populus acquisitionis* du jeudi après Pâques — d'après le graduel de Graz, de façon à pouvoir juger de la manière dont ce manuscrit, mis en avant par le classement comme le plus fidèle à la tradition sangallienne, traduit la mélodie du codex d'Einsiedeln.

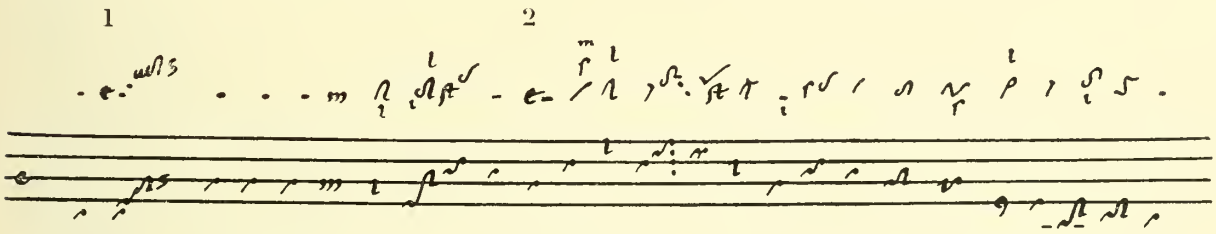

1 2

Po- pu- lus acqui- si- ti- o- nis annunti- a- te vir-tu- tes e- jus al-le- lu -ia

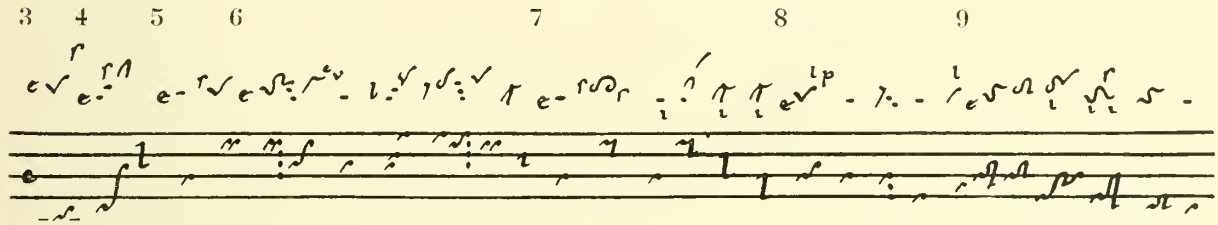

3 4 5 6 7 8 9

qui vos de te- ne- bris vo- ca- vit in admi-ra- bi- le lumen su-um alle- lu- ia.

Si l'on examine les deux manuscrits neume par neume, la correspondance, on le voit, est à peu près parfaite. Il n'existe entre eux que deux divergences, le graduel de Graz donnant une note de moins dans le groupe ascendant de vo-*cavit*, et traduisant par un pressus le salicus sangallien de *admi*-ra-*bile*. On observe également, et cela jusqu'à cinq fois, le phénomène de l'attraction du *mi* au *fa* qui a pour conséquence de transformer en trois pressus autant de podatus sangalliens — sur *annunti*-a-*te*, sur te-*nebris* et sur *vo*-ca-*vit* — et en deux autres pressus — sur te-*nebris* et sur ad-*mirabile* — deux torculus sangalliens. C'est là un phénomène bien connu, et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Mais il y a plus grave.

A ne considérer que les formes neumatiques, il n'est pas douteux que la correspondance entre les deux manuscrits ne soit très satisfaisante ; mais cette similitude ne nous intéresse ici que dans la mesure où elle est un signe de la similitude mélodique. Or, avons-nous réellement dans la mélodie de Graz la traduction authentique de celle d'Einsiedeln? Après tout ce que nous avons dit, la question peut sembler superflue; elle ne l'est pourtant pas.

Nous n'avons tenu compte, en effet, jusqu'ici, que de la forme des neumes, abstraction faite de la mélodie correspondante; mais il ne faut pas oublier que, si la notation sangallienne ne comporte aucune indication mélodique *absolue*, elle donne cependant certaines indications *relatives* dont l'intérêt est capital pour nous, car elles fournissent un critère de la plus haute importance pour juger de la valeur de notre classement. Si celui-ci a réellement permis de dégager les manuscrits les plus utiles pour la restitution de la mélodie sangallienne, on doit retrouver chez eux une traduction généralement correcte de toutes ces indications mélodiques. En est-il vraiment ainsi? La vérification est facile à faire.

On sait que les indications mélodiques auxquelles nous faisons allusion sont assez fréquentes; ce sont les lettres : ı *(inferius, iusum)*, ı *(levate)*, ſ *(superius, sursum)*, renseignements intéressants, mais malheureusement très imprécis, puisqu'ils ne fournissent que des indications purement *qualitatives* sur le sens d'un intervalle. L'ē *(equaliter)* seul fournit une indication *quantitative* extrêmement précise, puisqu'il exprime que la note qui le précède et celle qui le suit sont à l'unisson. Un contrôle basé sur la fidélité avec laquelle sont rendus, dans une traduction diastématique, les *equaliter* sangalliens, est donc à la fois des plus simples et des plus concluants. Voyons ce qu'il en est pour la communion *Populus acquisitionis* dont le choix a précisément été déterminé par l'abondance des *equaliter* — il y en a jusqu'à neuf — au moyen desquels le scribe sangallien a cru devoir préciser la ligne mélodique.

Dans l'ordre même où ils se présentent, ces *equaliter* ont été numérotés de 1 à 9.

Si l'on examine la traduction de la mélodie sangallienne donnée par le manuscrit de Graz, on observe que :

l'*equaliter* 1 y est correctement interprété par l'unisson sur le *sol*;

les *equaliter* 2 et 3, par contre, ne le sont plus, Graz donnant pour l'un la succession *ré-do*, pour l'autre, *sol-fa*;

quant à l'*equaliter* 4, il est de nouveau rendu par deux notes à l'unisson sur le *sol*, ce qui, pour le moment du moins, est acceptable;

l'*equaliter* 5, au contraire, n'est plus respecté, puisqu'on passe, dans la traduction sur lignes, du *ré* au *do*;

le cas de l'*equaliter* 6 est plus spécial. Nous avons déjà fait remarquer que les neumes qui l'encadrent ont été, dans la traduction diastématique, l'objet d'une déformation mélodique, puisque le podatus qui précède a été converti en pressus, en pressus aussi le début du torculus qui suit. Si l'*equaliter* sangallien semble donc traduit, c'est d'une manière toute factice; en réalité, ce passage du manuscrit de Graz donne certainement une traduction incorrecte de la mélodie sangallienne et de l'*equaliter* en question (1);

(1) En fait, l'*equaliter* n'a pas, dans ce passage, la signification stricte que l'on connaît, mais une signification plus générale. Dans la grande majorité des cas, en effet, l'*equaliter* précise que la première note du neume qui le suit est à l'unisson de la dernière note du neume qui le précède. Parfois cependant l'identité ainsi signifiée ne vise pas deux notes, mais bien deux neumes, ou plus exactement deux motifs mélodiques.

quant aux trois derniers *equaliter* : 7, 8 et 9, aucun n'est rendu d'une manière acceptable par le manuscrit de Graz, qui donne respectivement pour chacun d'eux les successions *ré-do, la-do* et *si-do*.

Au total, si l'on fait abstraction du cas un peu spécial de l'*equaliter* 6, on se trouve en face de ce fait assez singulier : une mélodie précisée, dans la notation *in campo aperto*, par huit indications d'unisson, et dont deux seulement sont rendues d'une manière acceptable — nous ne disons pas encore : correcte — par le manuscrit que le classement neumatique a mis en avant comme le témoin le plus fidèle de la tradition sangallienne; pour les six autres, la traduction du manuscrit de Graz est inconciliable avec les précisions très nettes du codex d'Einsiedeln. Six sur huit, c'est beaucoup; et il faut bien avouer que, si nous ne connaissions pas déjà par ailleurs la signification de la lettre e, ce n'est pas la méthode que nous venons de suivre qui pourrait nous la faire soupçonner.

La difficulté, on le voit, est réelle. Dans ces signes additionnels, on pouvait légitimement espérer que l'on aurait un moyen de contrôler le classement neumatique et d'en justifier la valeur; il semble bien qu'on n'en puisse tirer autre chose qu'une réfutation.

Nous en sommes donc réduits à ce dilemne :

ou bien les *equaliter* du manuscrit d'Einsiedeln sont corrects, et alors notre classement neumatique est bien suspect qui aboutit à présenter comme son interprète le plus fidèle un manuscrit qui, six fois sur huit, ne les traduit pas;

ou bien le classement est bon, la traduction de Graz exacte, mais le manuscrit sangallien fautif, tout au moins en ce qui concerne les lettres significatives. Autant d'inconséquences ne sauraient alors s'expliquer que par une singulière négligence du copiste, ou même, plus vraisemblablement, par une ignorance complète du sens de ces abréviations (1).

Mais on ne saurait résoudre une question aussi importante sans avoir interrogé au moins quelques-uns des manuscrits que le classement neumatique a mis en évidence comme de valeur sensiblement égale à celui de Graz.

L'*equaliter* signifie alors la répétition de ce motif, d'ailleurs toujours très bref, puisqu'on n'en trouve aucun exemple certain portant sur plus de trois notes. Sans être précisément très courant, l'emploi de l'*equaliter* avec cette acception est cependant un fait bien établi. Nous en avons ici un exemple, où le groupe répété est le podatus *mi-fa*. Cf. *L'interprétation de l'« equaliter » dans les manuscrits sangalliens*, dans *Revue Grégorienne*, XVIII (1933), pp. 161 et suiv.

(1) L'hypothèse n'est pas tout à fait gratuite. Elle se vérifie d'une manière vraiment déconcertante dans un manuscrit, de bonne époque pourtant, et apparenté de très près aux meilleurs témoins sangalliens. Il est très certain, en effet, que le copiste du codex *S. Gall 340* n'avait aucune idée de la valeur des signes qu'il employait; aussi le voit-on les utiliser à tort et à travers, en désaccord fréquent avec les autres manuscrits de la même école, poussant parfois l'inconséquence jusqu'à préciser tels détails de la mélodie ou du mouvement par deux signes contradictoires. Il faut bien reconnaître que le copiste du graduel *Einsiedeln 121* fait preuve, en général, de plus de discernement.

Il n'est pas indispensable de transcrire intégralement le témoignage de chacun de ces manuscrits. La traduction des *equaliter* nous intéressant seule pour le moment, nous nous contenterons d'indiquer par la lettre B s'ils donnent une traduction bonne, ou du moins admissible provisoirement; et par la lettre M si leur mélodie est certainement mauvaise, c'est-à-dire inconciliable avec l'*equaliter* sangallien.

Le résultat de cet examen est résumé dans le tableau ci-dessous, où nous avons rapproché les uns des autres les manuscrits qui se trouvaient apparentés de plus près :

| | 1 | 2 | 3 | 4(1) | 5 | 7 | 8 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Graz, Université 807 | B | M | M | B | M | M | M | M |
| Klosterneuburg, 588 | B | M | M | B | M | M | M | M |
| Maihingen, 1. 2. 4°. 13 | B | M | B | B | M | M | M | M |
| Rome, Angelica 1436 | B | B | B | B | M | B | M | M |
| Trèves, Bibl. du Dr Bohn, IV | B | M | B | B | M | M | M | B |
| Trèves, Ville 2154 | B | M | B | M | M | M | M | B |

Le graduel de Klosterneuburg ne traduit, lui aussi, que deux des huit *equaliter* sangalliens, les mêmes d'ailleurs que celui de Graz. On notera que le manuscrit le plus récent, celui de Rome, se trouve être, de tous, celui qui résout le plus de difficultés : il justifie cinq des huit *equaliter* sangalliens; seul, en particulier, il donne une traduction acceptable de deux d'entre eux : les *equaliter* 2 et 7.

En résumé, l'unanimité n'est complète entre nos six manuscrits que pour traduire le premier *equaliter*; par contre il en est deux, les *equaliter* 5 et 8, dont nous ne trouvons l'interprétation dans aucun d'entre eux. En admettant que les indications sangalliennes soient correctes, la traduction du graduel de Graz est donc fautive, d'une seconde majeure *(ré-do)* pour le premier, d'une tierce mineure *(la-do)* pour le second.

Si l'on examine, pour ces deux cas embarrassants, la série des manuscrits diastématiques, dans l'ordre même du classement, on ne tarde pas à trouver dans le manuscrit d'Aix-la-Chapelle, coefficient 23, une traduction du premier avec l'unisson sur le *ré*; mais, pour avoir une confirmation de cette leçon, il faut descendre assez bas, jusqu'à un manuscrit de coefficient 42 : le graduel *Leipzig, K. Hiersemann, cat. 392, n. 158.*

C'est bien autre chose encore, si l'on cherche, dans la tradition diastématique, une interprétation de l'*equaliter* 8 : il faut avoir examiné une quarantaine de manuscrits pour en découvrir un qui donne une traduction acceptable : le codex V 20 du chapitre de Bénévent, coefficient 58,5. Si l'on veut être pleinement édifié sur le nombre des

(1) On se trouve ici en présence de deux leçons différentes justifiant toutes deux l'*equaliter*. Les deux manuscrits de Graz et de Klosterneuburg donnent l'unisson sur le *sol*; les trois autres, sur le *ré*. A ne considérer que les indications supplémentaires du manuscrit sangallien, il serait difficile de se décider entre les deux traductions, vu que chacune d'elles peut se recommander d'un des deux *sursum* placés, le premier sur la seconde note du podatus de *qui*; le second, sur la seconde note du groupe ascendant de *vos*.

manuscrits qui, ici, se trouvent d'accord avec *Einsiedeln 121*, il suffit de poursuivre jusqu'au bout l'examen de la tradition diastématique. En fin de compte, sur plus de cent manuscrits, sept seulement justifient l'*equaliter* sangallien. Leur liste est intéressante à considérer; ce sont :

| | | |
|---|---|---|
| Bénévent, Chapitre V 19-20 | coeff. | 58,5 |
| Paris, B. N., nouv. acquis. 1669 | » | 58,8 |
| Bénévent, Chapitre VI 35 | » | 60,9 |
| Bénévent, Chapitre VI 34 | » | 61 |
| Rome, Vat. lat. 6082 | » | 61 |
| Londres, B. M. Harl. 4951 | » | 84,8 |
| Langres, Grand Séminaire 312 | » | 85,8 |

Ainsi donc, pour trouver une interprétation de cet *equaliter* sangallien, il faut descendre jusqu'au groupe bénéventain et même jusqu'aux manuscrits aquitains, si éloignés, nous en avons déjà fait la remarque, de la tradition sangallienne. Parmi ces derniers, deux seulement donnent satisfaction (1); le témoignage bénéventain, au contraire, est d'une homogénéité remarquable, tous les manuscrits du groupe donnant l'unisson sur le *si* (2).

Dans un cas comme dans l'autre, on le conçoit, la question d'opportunité se pose : doit-on accepter, pour traduire l'*equaliter* 5, le témoignage d'un manuscrit de valeur moyenne et d'un autre franchement médiocre, sans parler des manuscrits de coefficient plus élevé encore? doit-on accepter, pour traduire l'*equaliter* 8, l'interprétation des seuls manuscrits bénéventains et de deux manuscrits aquitains? Le bloc de la tradition universelle n'est-il pas impressionnant, en face de ce maigre témoignage? Par ailleurs, il est cependant logique de prendre la vérité où elle se trouve. La seule attitude vraiment scientifique consiste à reconnaître que, si une théorie ne rend pas convenablement compte des faits, c'est elle qui a tort, non les faits; et que, si un classement comme le nôtre conduit à des résultats aussi peu satisfaisants, c'est que lui non plus n'est pas parfait.

Aussi bien ne convient-il pas de s'hypnotiser sur des cas particuliers. Ceux que nous avons étudiés sont surtout intéressants en ce qu'ils nous font toucher du doigt les déficiences du classement neumatique. Nous disons seulement : ses déficiences; car on ne saurait contester sa valeur foncière : s'il rend compte de beaucoup de choses, il ne rend pas compte de tout.

Bref, lorsque les meilleurs de nos manuscrits diastématiques conduiront à une solution claire, il est évident que, jusqu'à preuve du contraire, on devra l'adopter; autrement

(1) Tous les autres manuscrits aquitains s'entendent sur la succession *la-do*.

(2) Sans aucun doute les deux manuscrits du Mont-Cassin se seraient trouvés d'accord avec les autres manuscrits du groupe; malheureusement, ils sont tous deux fort incomplets, et la communion *Populus acquisitionis* manque dans l'un comme dans l'autre.

il faudra poursuivre l'enquête jusqu'à ce qu'une solution acceptable se soit manifestée. Mais alors le même problème se posera dans chaque cas particulier : les manuscrits qui fournissent la solution de la difficulté ont-ils une autorité suffisante pour pouvoir être considérés comme des témoins authentiques de la tradition sangallienne? et l'accord des manuscrits diastématiques contre eux et contre S. Gall à la fois ne porte-t-il pas à croire que l'*equaliter* sangallien est fautif et que l'interprétation mélodique qu'on croit trouver est simplement le fait d'une coïncidence toute factice?

Autant qu'on demeurera dans le domaine des cas particuliers, aucune ligne de conduite rationnelle ne saurait se dégager, assez précise pour s'imposer dans la solution des difficultés du même genre. Aussi, pour procéder méthodiquement, convient-il de ne pas traiter chaque cas d'une manière isolée, mais de les grouper en un faisceau, d'en rechercher dans la tradition diastématique les solutions possibles; mais aussi de considérer ces solutions dans le cadre élargi d'un nombre respectable de cas de même nature où, la loi des grands nombres pouvant jouer normalement, il sera facile de reconnaître si tel manuscrit apporte habituellement une solution aux cas douteux, ou si au contraire, son accord purement occasionnel avec le codex *Einsiedeln 121* doit être considéré comme une marque de sa faible autorité pour les résoudre.

C'est cette méthode que nous tenterons d'appliquer ici pour résoudre les cas d'*equaliter* sangalliens dont aucun de nos six manuscrits de tête ne fournit la solution.

Nous avons donc dressé la liste complète des passages en question, laissant de côté, comme dans le premier classement, et pour la même raison, les versets d'offertoires. Pour avoir, dans cette nouvelle enquête, une base de dépouillement comparable à la première, il suffisait de retenir cent variantes; en adoptant les cent premières on pouvait être assuré de n'introduire dans ce choix aucun élément arbitraire (1). Comme pour le premier classement, ce nombre de cent est atteint précisément en faisant appel aux pièces du Temporal et à la fraction du Sanctoral qui se trouve située dans l'Octave de Noël.

Nous donnons ci-après la liste de ces cent variantes, dans l'ordre même où elles se présentent le plus habituellement dans les manuscrits. Quant aux versets d'alleluia des dimanches après la Pentecôte, dont la place varie selon les manuscrits, nous les avons indiqués à la place qu'ils occupent aujourd'hui dans le Missel Romain.

(1) En fait, la sélection doit être opérée sur un nombre de variantes légèrement supérieur, vu le déchet constitué par les cas d'*equaliter* qui ne se trouvent interprétés dans *aucun* manuscrit diastématique. Pour plusieurs d'entre eux, il est clair qu'on a affaire à une faute du manuscrit sangallien; pour quelques autres, il s'agit — nous y avons déjà fait allusion — de la répétition d'un groupe assez bref ne comportant pas l'unisson des deux notes qui l'encadrent. De part et d'autre ces cas devaient être éliminés comme parfaitement clairs — ce qui ne peut d'ailleurs se voir que sur un dépouillement complet de la tradition diastématique — et ne pouvant apporter aucune lumière dans la question présente, puisque la tradition diastématique témoigne unanimement que, pour ces cas très particuliers, l'interprétation par l'unisson ne saurait être maintenue.

N'ont donc été retenues comme variantes aptes au classement que celles pour lesquelles *un manuscrit au moins* donnait l'unisson.

# SECOND CANON DE VARIANTES

POUR SERVIR DE BASE AU CLASSEMENT MÉLODIQUE DES MANUSCRITS DIASTÉMATIQUES DE L' « ANTIPHONALE MISSARUM » PAR RAPPORT AU CODEX EINSIEDELN 121.

| | | EINSIEDELN 121 | GRAZ, Un. 807 | BÉNÉVENT, VI 34 |
|---|---|---|---|---|
| 1 | INT. Gaudete<br>*Dom. III. Advent.* | o- mni o- ratione | | |
| 2 | COM. Dicite pusillanimes.<br>*Dom. III. Advent.* | pu- sil- la- nimes | | |
| 3 | OFF. Confortamini.<br>*Fer. IV. Q. T. Adv.* | Con- for- ta- mini | | |
| 4 | GRAD. Benedictus qui venit.<br>*Nat. Dñi. 2.* | qui ve- nit | | |
| 5 | OFF. Tui sunt.<br>*Nat. Dñi. 3.* | sunt cæ- li | | |
| 6 | COM. Viderunt.<br>*Nat. Dñi. 3.* | o- mnes fi- nes | | |
| 7 | INT. In medio.<br>*S. Joannis.* | et in- tellectus | | |
| 8 | INT. Sacerdotes tui.<br>*S. Silvestri.*<br>*(Comm. Conf. Pont.)* | justiti- am et | | |
| 9 | OFF. Inveni David.<br>*S. Silvestri.*<br>*(Comm. Conf. Pont.)* | me- um (2°) | | |
| 10 | INT. Vultum tuum.<br>*Oct. Nat. Dñi.*<br>*(Comm. Virg.)* | ple- bis ad- ducentur | | |
| 11 | — id. — | e- jus ad- ducentur | | |
| 12 | GR. Diffusa est. ℣.<br>*Oct. Nat. Dñi.*<br>*(Comm. non Virg.)* | et de- ducet | | |
| 13 | GRAD. Omnes de Saba.<br>*Epiph. Dñi.* | Saba . . . . | | |
| 14 | COM. Vidimus.<br>*Epiph. Dñi.* | Orien- te et | | |
| 15 | GRAD. Benedictus Dñus.<br>*Dom. infra oct. Epiph.* | so- . . . . lus | | |

| | | Einsiedeln 121 | Graz, Un. 807 | Bénévent, VI 34 |
|---|---|---|---|---|
| 16 | Off. Jubilate Deo omnis terra.<br>*Dom. infra oct. Epiph.* | Do- . . . mino | 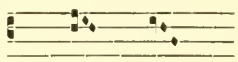 | 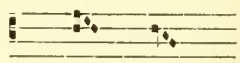 |
| 17 | Grad. Adjutor.<br>*Dom. Septuagesimæ.* | in op-portunitatibus | 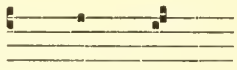 | 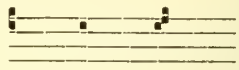 |
| 18 | Grad. Sciant gentes.<br>*Dom. Sexagesimæ.* | gen-tes | 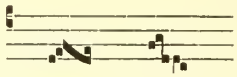 | 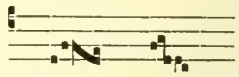 |
| 19 | — id. — | ter- ram | 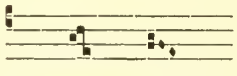 | 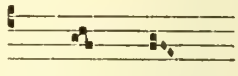 |
| 20 | Off. Perfice.<br>*Dom. Sexagesimæ.*<br>*Dom. VI. p. Pent.* | me- a in- clina | | 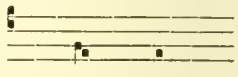 |
| 21 | — id. — | in- cli- na | 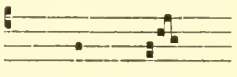 | 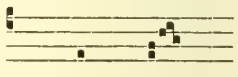 |
| 22 | — id. — | qui sal- vos | 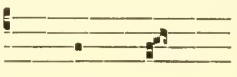 | 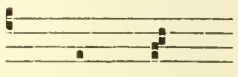 |
| 23 | Com. Introibo.<br>*Dom. Sexagesimæ.* | al- ta- re | | 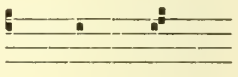 |
| 24 | Int. Esto mihi.<br>*Dom. Quinquagesimæ.* | pro- pter | | 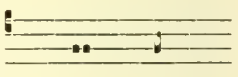 |
| 25 | Com. Manducaverunt.<br>*Dom. Quinquagesimæ.* | sa- tu- ra- ti | | |
| 26 | Ant. Exaudi nos.<br>*Fer. IV. Cinerum.* | Domi- ne quo- niam | 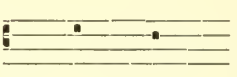 | 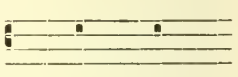 |
| 27 | Grad. Miserere mei.<br>*Fer. IV. Cinerum.* | con- fidit | | 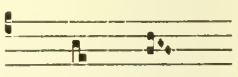 |
| 28 | Int. Dum clamarem<br>*Fer. V. p. Cineres.*<br>*Dom. X. p. Pent.* | mi- hi et | | 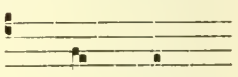 |
| 29 | — id. — | sæcu- la et | 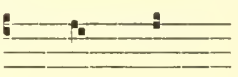 | 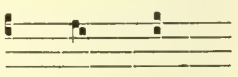 |
| 30 | Off. Dñe vivifica me.<br>*Fer. VI. p. Cineres.* | me se- cundum | | 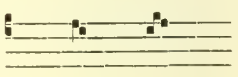 |
| 31 | — id. — | sci- am | 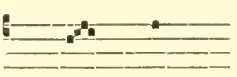 | 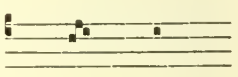 |
| 32 | Grad. Dirigatur.<br>*Fer. III. (Sabb.)*<br>*H. I. Quad.*<br>*Dom. XIX. p. Pent.* | tu- o | 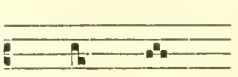 | 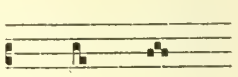 |

| | | Einsiedeln 121 | Graz, Un. 807 | Bénévent, VI 34 |
|---|---|---|---|---|
| 33 | Int. Confessio. *Fer. V. H. I. Quad.* *S. Laurentii.* | sanctificatio-ne e- jus | | |
| 34 | Off. Immittet. *Fer. V. H. I. Quad.* *Dom. XIV. p. Pent.* | est Do- minus | | |
| 35 | Off. Benedicam Dñum. *Fer. II. H. II. Quad.* | sem- per quo- niam | | |
| 36 | Off. Precatus est. *Fer. V. H. II. Quad.* *Dom. XII. p. Pent.* | Abra-ham I- saac | A-bra- ham | |
| 37 | Grad. Exsurge Dñe non prævaleat. *Dom. III. Quad.* | ho- . . . mo | | |
| 38 | Int. In Deo. *Fer. II. H. III. Quad.* | spera-vi non | | |
| 39 | Int. Ego clamavi. *Fer. III. H. III. Quad.* | tu- am et | | |
| 40 | Com. Notas. *Fer. IV. H. III. Quad.* | me læ- titia | | |
| 41 | Grad. Oculi omnium. ℣. *Fer. V. H. III. Quad.* *Dom. XX. p. Pent.* | ma- num tu- am | | |
| 42 | Off. Laudate Dñum. *Dom. IV. Quad.* | nomi- ni e- jus | | |
| 43 | Grad. Exsurge Dñe fer opem. *Fer. III. H. IV. Quad.* | o- pem | | |
| 44 | Int. Dum sanctificatus. *Fer. IV. H. IV. Quad.* | ter- ris et | | |
| 45 | Grad. Tibi Domine. *Sabbato Sitientes.* | Ti- bi Do- mine | | |
| 46 | Int. Judica. *Dom. Passionis.* | san- cta ab | | |
| 47 | Grad. Eripe me. *Dom. Passionis.* ℣. Liberator. | me e- xaltabis | | |
| 48 | — id. — | ini- quo e- ripies | | |
| 49 | Com. Hoc corpus. *Dom. Passionis.* | faci- te quo- tiescumque | | |

| | | Einsiedeln 121 | Graz, Un. 807 | Bénévent, VI 34 |
|---|---|---|---|---|
| 50 | Int. Liberator.<br>*Fer. IV. H. Pass.* | de gen- tibus | | |
| 51 | Off. Benedictus es Dñe... et non.<br>*Fer. VI. H. Pass.* | super- bis et | | |
| 52 | Grad. Tenuisti.<br>*Dom. Palmarum.* | me . . . . ℣. Quam | | |
| 53 | — id. — | mo- ti | | |
| 54 | Tr. Deus Deus meus.<br>*Dom. Palmarum.*<br>℣. Speravit. | Spera-vit in | | |
| 55 | — id. —<br>℣. Qui timetis. | magnifi-ca- te | | |
| 56 | Off. Improperium.<br>*Dom. Palmarum.* | sustinu- i qui | | |
| 57 | Grad. Exsurge Dñe et intende.<br>*Fer. II. Maj. Hebd.* | et Do- minus | | |
| 58 | Com. Adversum me.<br>*Fer. III. Maj. Hebd.* | ad te | | |
| 59 | Tr. Dñe exaudi.<br>*Fer. IV. Maj. Hebd.*<br>℣. Tu exsurgens. | miserebe-ris Si- on | | |
| 60 | Com. Potum meum.<br>*Fer. IV. Maj. Hebd.* | æ- ter- num | | |
| 61 | Tr. Eripe me.<br>*Fer. VI. in Parasceve.*<br>℣. Acuerunt. | labi- is e- orum | | |
| 62 | — id. —<br>℣. Dixi Dño. | o- ra- ti- onis | | |
| 63 | Int. Resurrexi.<br>*Dom. Resurrectionis.* | allelu- ia po- suisti | | |
| 64 | Off. Terra tremuit.<br>*Dom. Resurrectionis.* | Ter- ra tre- muit | | |
| 65 | Off. Angelus Dñi.<br>*Fer. II. p. Pascha.* | mu- li- eribus | | |
| 66 | Int. Aqua sapientiæ.<br>*Fer. III. p. Pascha.* | il- lis et | | |

| | | Einsiedeln 121 | Graz, Un. 807 | Bénévent, VI 34 |
|---|---|---|---|---|
| 67 | Int. Venite benedicti. *Fer. IV. p. Pascha.* | Ve- ni- te | 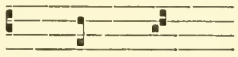 | 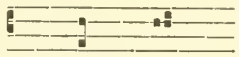 |
| 68 | — id. — | mun- di al- leluia | 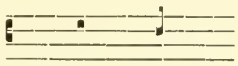 | 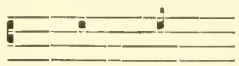 |
| 69 | Off. Portas cæli. *Fer. IV. p. Pascha.* | aperu- it Do- minus | 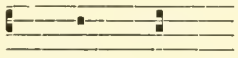 | 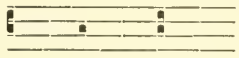 |
| 70 | Int. Victricem. *Fer. V. p. Pascha.* | Vic- tri- cem | 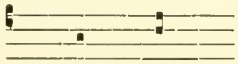 | 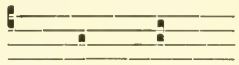 |
| 71 | Off. In die solemnitatis. *Fer. V. p. Pascha.* | al- le- luia | 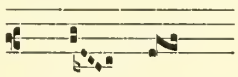 | |
| 72 | Com. Populus acquisitionis. *Fer. V. p. Pascha.* | vos de | 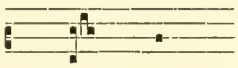 | 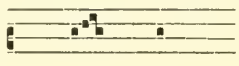 |
| 73 | — id. — | admirabi-le lu- men | | 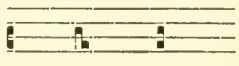 |
| 74 | Int. Eduxit eos. *Fer. VI. p. Pascha.* | i- ni- mi- cos | 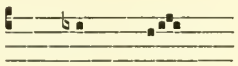 | 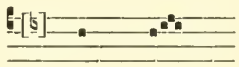 |
| 75 | — id. — | al- le- lu- ia (2°) | 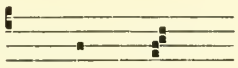 | 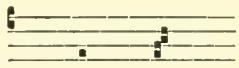 |
| 76 | Off. Erit vobis. *Fer. VI. p. Pascha.* | di- es me- morialis | 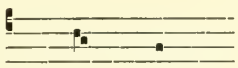 | 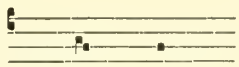 |
| 77 | — id. — | celebrabi-tis so- lemnem | 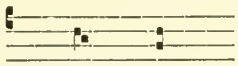 | 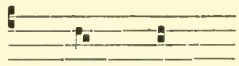 |
| 78 | Off. Benedictus qui venit. *Sabbato in Albis.* | be- ne- di- ximus | 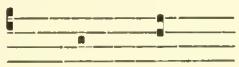 | 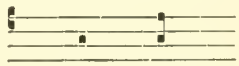 |
| 79 | Off. Lauda anima. *Dom. III. p. Pascha.* | Domi-num in | 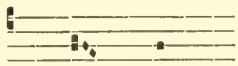 | 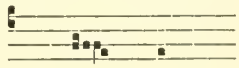 |
| 80 | Int. Vocem jucunditatis. *Dom. V. p. Pascha.* | annuntia-te et | 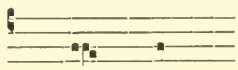 | 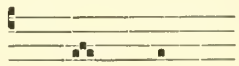 |
| 81 | Com. Cantate. *Dom. V. p. Pascha.* | allelu- ia can- tate | 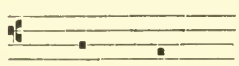 | 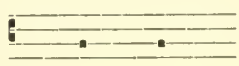 |
| 82 | Int. Exaudivit. *In litaniis majoribus.* | allelu- ia et | 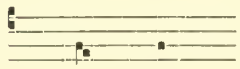 | 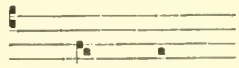 |
| 83 | Off. Emitte Spiritum. *Vigilia Pentecostes.* | cre- a- buntur | 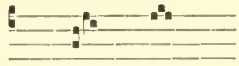 | 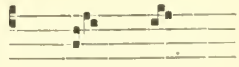 |

| | | Einsiedeln 121 | Graz, Un. 807 | Bénévent, VI 34 |
|---|---|---|---|---|
| 84 | Int. Caritas Dei. *Sabbato p. Pent.* | est in | | |
| 85 | — id. — | Spiri- tum e- jus | | |
| 86 | Int. Benedicta sit. *Dom. Trinitatis.* | con- fi- te- bimur | | |
| 87 | Off. Benedictus sit. *Dom. Trinitatis.* | Be- ne- di- ctus | | |
| 88 | Int. Dñe in tua misericordia. *Dom. I. p. Pent.* | sa- lu- ta- ri | | |
| 89 | Int. Exaudi Dñe ... adjutor. *Dom. V. p. Pent.* | me ne- que | | |
| 90 | All. In te Dñe. *Dom. VI. p. Pent.* | ac- ce- lera | | |
| 91 | — id. — | ut e- ripias | | |
| 92 | Com. Gustate. *Dom. VIII. p. Pent.* | Gus- ta- te | | |
| 93 | — id. — | su- a- vis | | |
| 94 | All. Te decet. *Dom. X. p. Pent.* | Al- le- lu- ia | | |
| 95 | Grad. Benedicam Dñum. *Dom. XII. p. Pent.* | sem- per | | |
| 96 | All. Quoniam Deus. *Dom. XV. p. Pent.* | ma- gnus su- per | | |
| 97 | Off. Oravi Deum. *Dom. XVII. p. Pent.* | ser- vi tu- i | | |
| 98 | Com. Vovete. *Dom. XVII. p. Pent.* | ter- ri- bili | | |
| 99 | Int. In voluntate. *Dom. XXI. p. Pent.* | tu e- nim | | |
| 100 | Off. Vir erat. *Dom. XXI. p. Pent.* | da- ta | | |

Sur ces cent variantes,

29 sont empruntées à 24 introïts :

Aqua sapientiæ (66)
Benedicta sit (86)
Caritas Dei (84-85)
Confessio (33)
Domine in tua misericordia (88)
Dum clamarem (28-29)
Dum sanctificatus (44)
Eduxit eos (74-75)
Ego clamavi (39)
Esto mihi (24)
Exaudi Domine... adjutor (89)
Exaudivit (82)
Gaudete (1)
In Deo (38)
In medio (7)
In voluntate (99)
Judica me (46)
Liberator (50)
Resurrexi (63)
Sacerdotes tui (8)
Venite benedicti (67-68)
Victricem (70)
Vocem jucunditatis (80)
Vultum tuum (10-11)

19 à 16 graduels :

Adjutor in opportunitatibus (17)
Benedicam Dominum (95)
Benedictus Dominus (15)
Benedictus qui venit (4)
Diffusa est (*vel* Specie tua) (12)
Dirigatur (32)
Eripe me (47-48)
Exsurge Domine et intende (57)
Exsurge Domine fer opem (43)
Exsurge Domine non prævaleat (37)
Miserere mei (27)
Oculi omnium (41)
Omnes de Saba (13)
Sciant gentes (18-19)
Specie tua (*vel* Diffusa est) (12)
Tenuisti (52-53)
Tibi Domine (45)

4 à 3 alleluias :

In te Domine (90-91)
Quoniam Deus (96)
Te decet (94)

5 à 3 traits :

Deus Deus meus (54-55)
Domine exaudi (59)
Eripe me (61-62)

27 à 23 offertoires :

Angelus Domini (65)
Benedicam Dominum (35)
Benedictus es... et non (51)
Benedictus qui venit (78)
Benedictus sit (87)
Confortamini (3)
Domine vivifica me (30-31)
Emitte Spiritum (83)
Erit vobis (76-77)
Immittet (34)
Improperium (56)
In die solemnitatis (71)
Inveni David (9)
Jubilate Deo omnis terra (16)
Lauda anima (79)
Laudate Dominum (42)
Oravi Deum (97)
Perfice (20-21-22)
Portas cæli (69)
Precatus est (36)
Terra tremuit (64)
Tui sunt (5)
Vir erat (100)

15 à 13 communions :

Adversum me (58)
Cantate (81)
Dicite pusillanimes (2)
Gustate (92-93)
Hoc corpus (49)
Introibo (23)
Manducaverunt (25)
Notas (40)
Populus acquisitionis (72-73)
Potum meum (60)
Viderunt (6)
Vidimus (14)
Vovete (98)

1 à 1 antienne :

Exaudi nos (26)

Sur les 83 pièces auxquelles sont empruntées ces cent variantes,

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | sont | du | 1er mode (1) | 6 | sont | du | 5me mode |
| 9 | | du | 2me | 3 | | du | 6me |
| 19 | | du | 3me | 12 | | du | 7me |
| 14 | | du | 4me | et 13 | | du | 8me . |

C'est dire que les variantes sélectionnées ne sont pas empruntées exclusivement à une catégorie de pièces, mais qu'on en trouve réellement dans tous les genres et dans tous les modes.

Pour chaque variante nous avons relevé, dans la première colonne, le passage neumatique du codex *Einsiedeln 121* qui nous sert ici de base, nous contentant de reproduire l'*equaliter* critique et les neumes qui l'encadrent; dans la seconde, nous avons donné la leçon mélodique du Graduel de Graz qui, par conséquent, ne traduit pas un seul de ces *equaliter*. Il nous a semblé inutile de présenter le témoignage des cinq autres manuscrits de tête, d'accord la plupart du temps avec celui de Graz, et aussi déficients que lui pour les traduire. La suite de l'enquête expliquera pourquoi la troisième colonne a été réservée au témoignage du codex VI 34 de la Bibliothèque capitulaire de Bénévent.

Il ne saurait être question de donner ici le résultat du dépouillement de la tradition diastématique pour chacune de ces variantes, ni même pour une seule d'entre elles; il convient du moins d'indiquer brièvement le mode sous lequel les résultats se présentent et les principes qui ont présidé à la distinction des diverses leçons en bonnes et mauvaises.

La plupart du temps, on n'a aucune difficulté à reconnaître la leçon authentique, vu qu'il n'y en a qu'une seule qui satisfait aux conditions d'unisson exigées par l'*equaliter*.

Mais il arrive que l'unisson soit également traduit par plusieurs manuscrits, quoique de façons différentes. C'est ainsi que la cadence finale de l'introït *Confessio* (variante 33), commune d'ailleurs à toute une série d'introïts du 3e mode, se présente, dans les manuscrits, sous les formes suivantes :

le plus grand nombre des manuscrits, 67 sur 96 donnent la leçon :

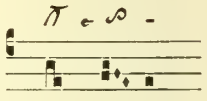

11, la leçon cartusienne :

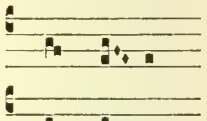

11, la leçon bénéventaine :

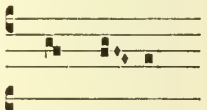

7 enfin, la leçon aquitaine (2) :

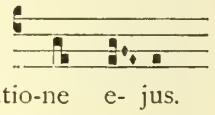

in sanctificatio-ne e- jus.

(1) Ceci soit dit simplement à titre d'indication et dans la mesure où une pièce grégorienne d'une certaine étendue peut être affectée intégralement à un mode déterminé.

(2) Nous désignons sous chacun de ces noms la leçon caractéristique du groupe correspondant; on trouve cependant chacune des trois dernières affirmée par un petit nombre de témoins étrangers au groupe. Par ailleurs, il convient de noter que tous les manuscrits aquitains ne donnent pas la leçon aquitaine.

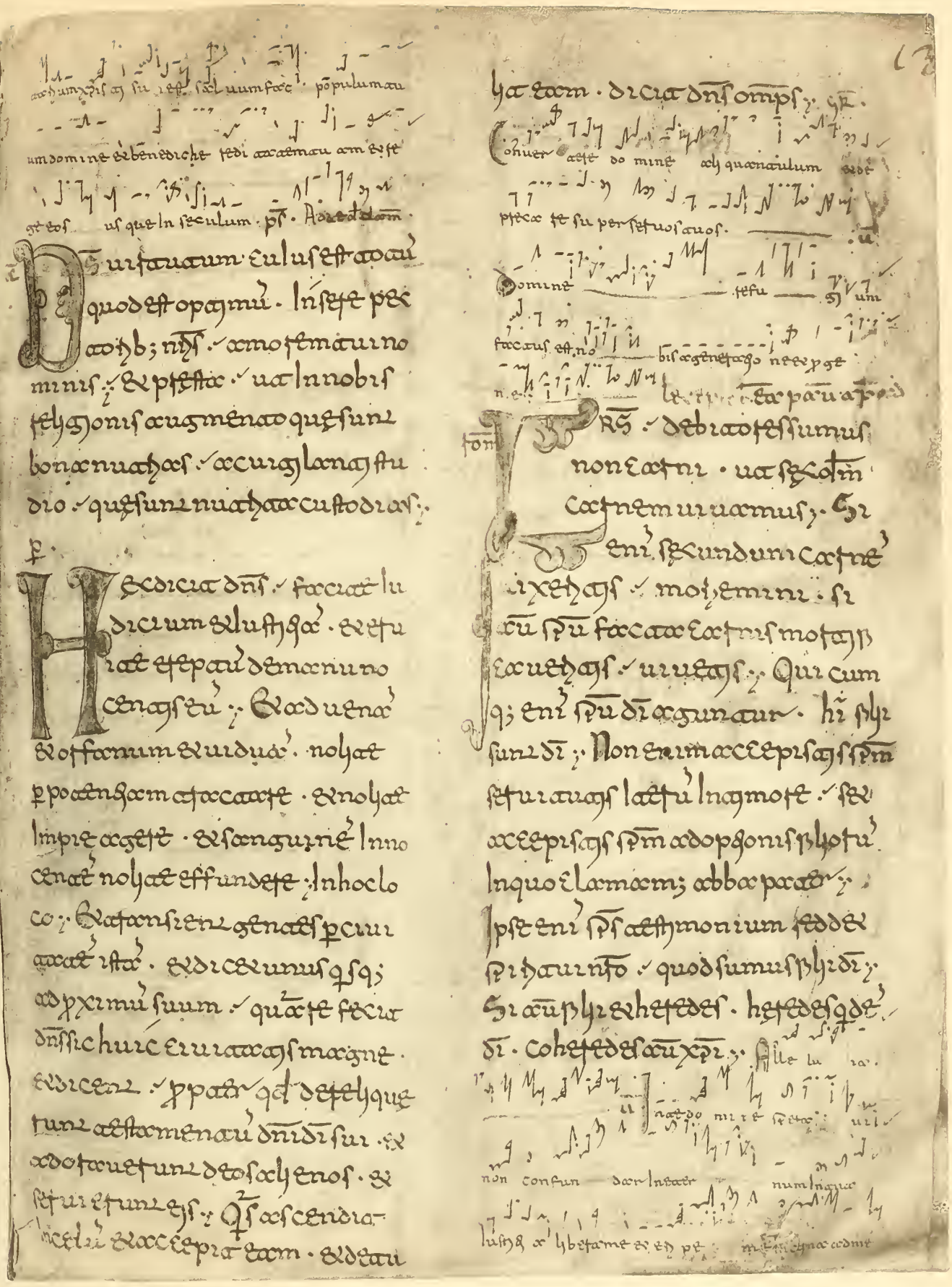

BÉNÉVENT VI. 33, folio 131.
IIe Dimanche après la fête des Apôtres (VIe après la Pentecôte).
*Leçon prophétique et Epître.*

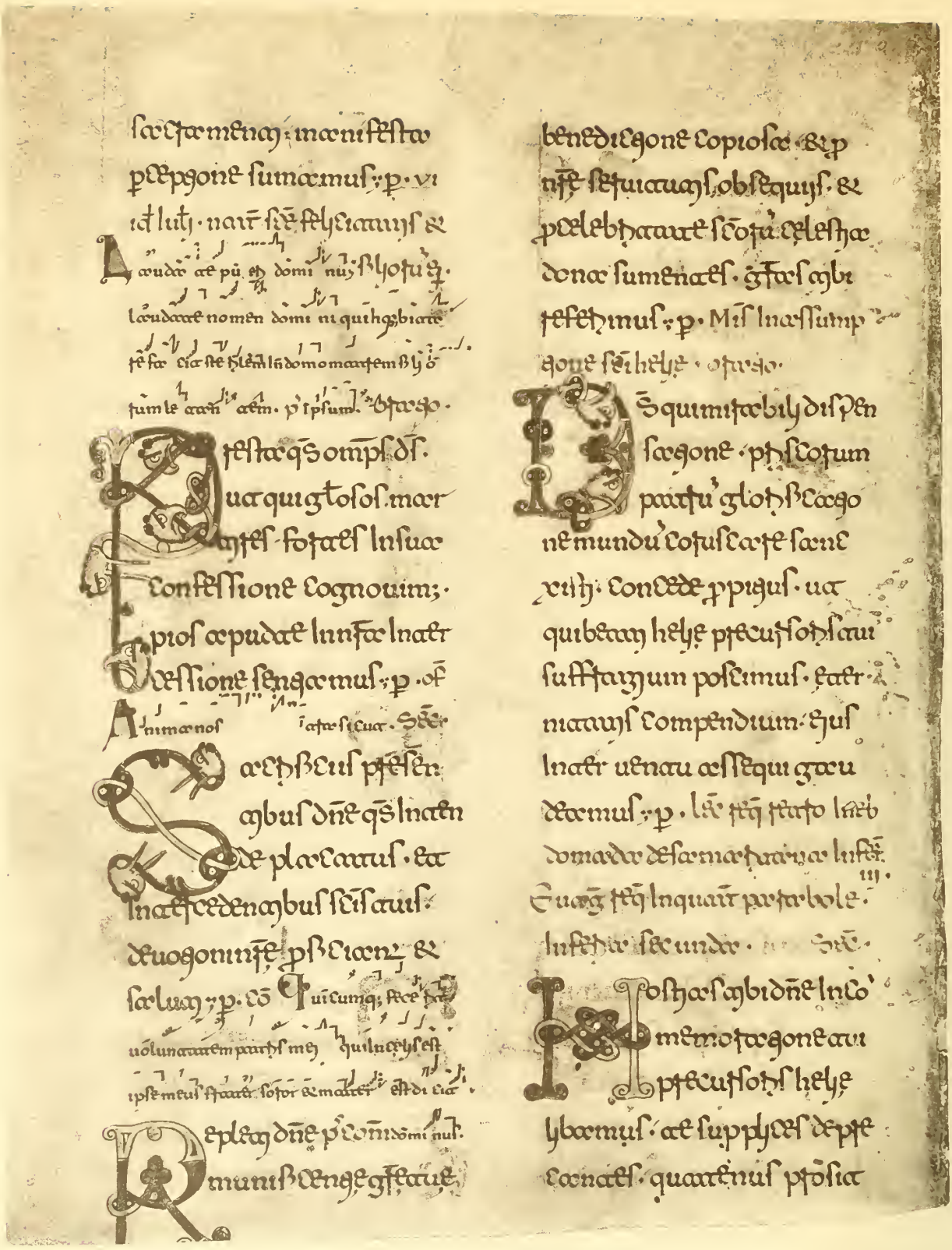

ROME, Vat. lat. 10.645, folio 6v.
(XIe s.)
Ste Félicité, Ascension de S. Elie.

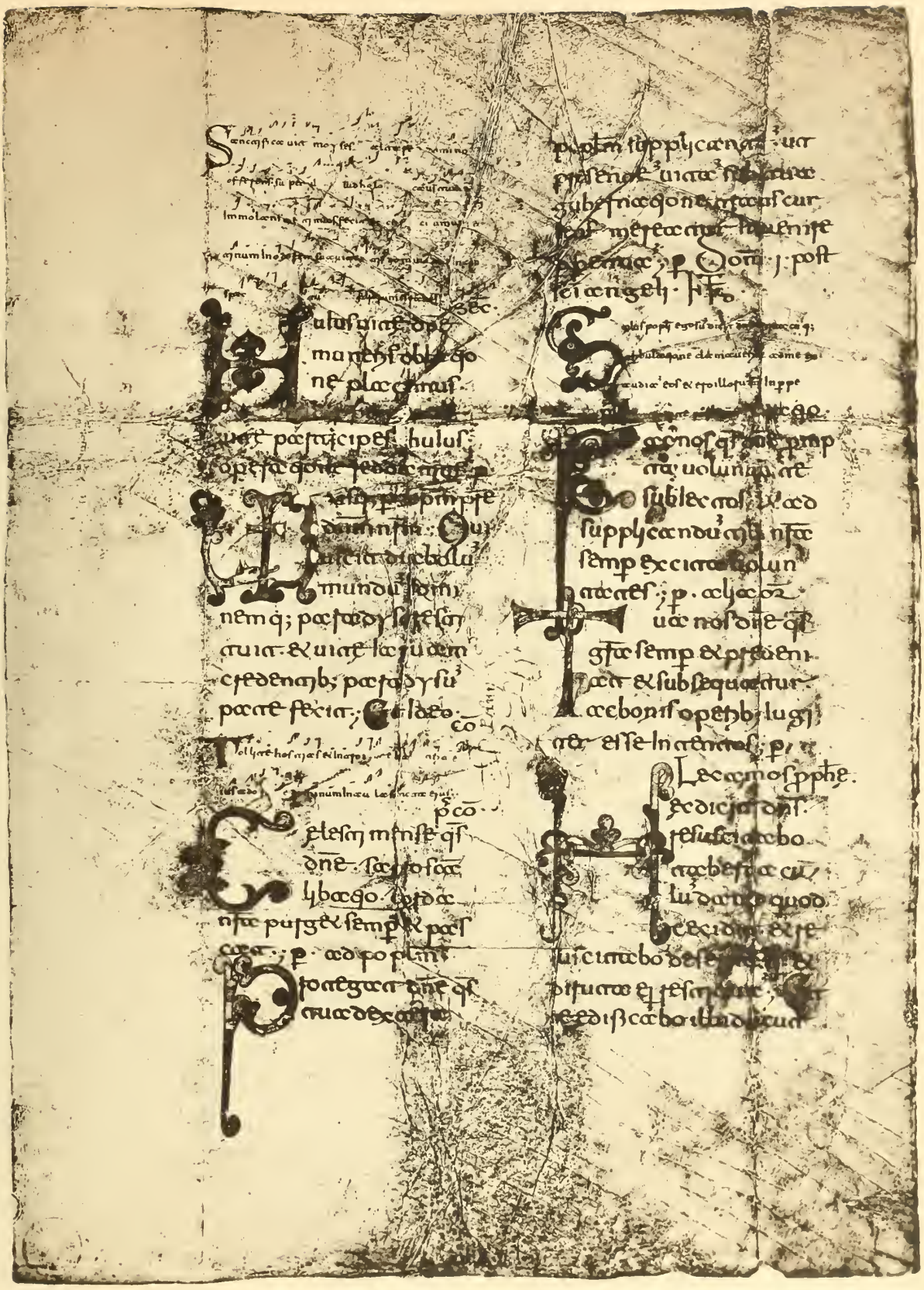

LAUSANNE, Archives de l'État.

(XIe s.)

Dimanches avant et après S. Michel (XVIIIe et XIXe après la Pentecôte).

*Même manuscrit que planches X et XI (réduction).*

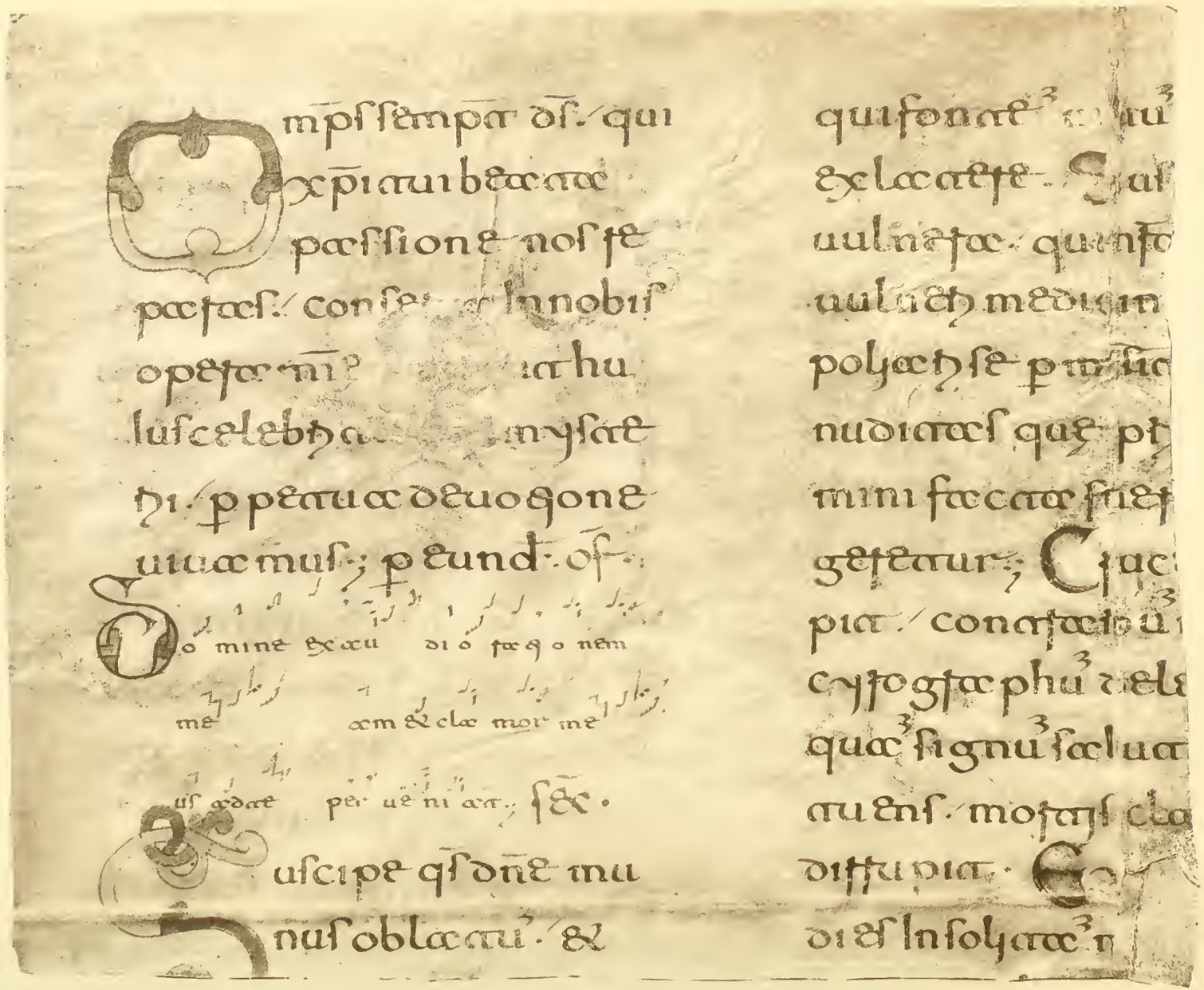

ZURICH, Archives de l'État. Collection Fernand Keller, S. 35.

(XIe s.)

Mercredi-Saint.

*Même manuscrit que planche IX (grandeur d'exécution).*

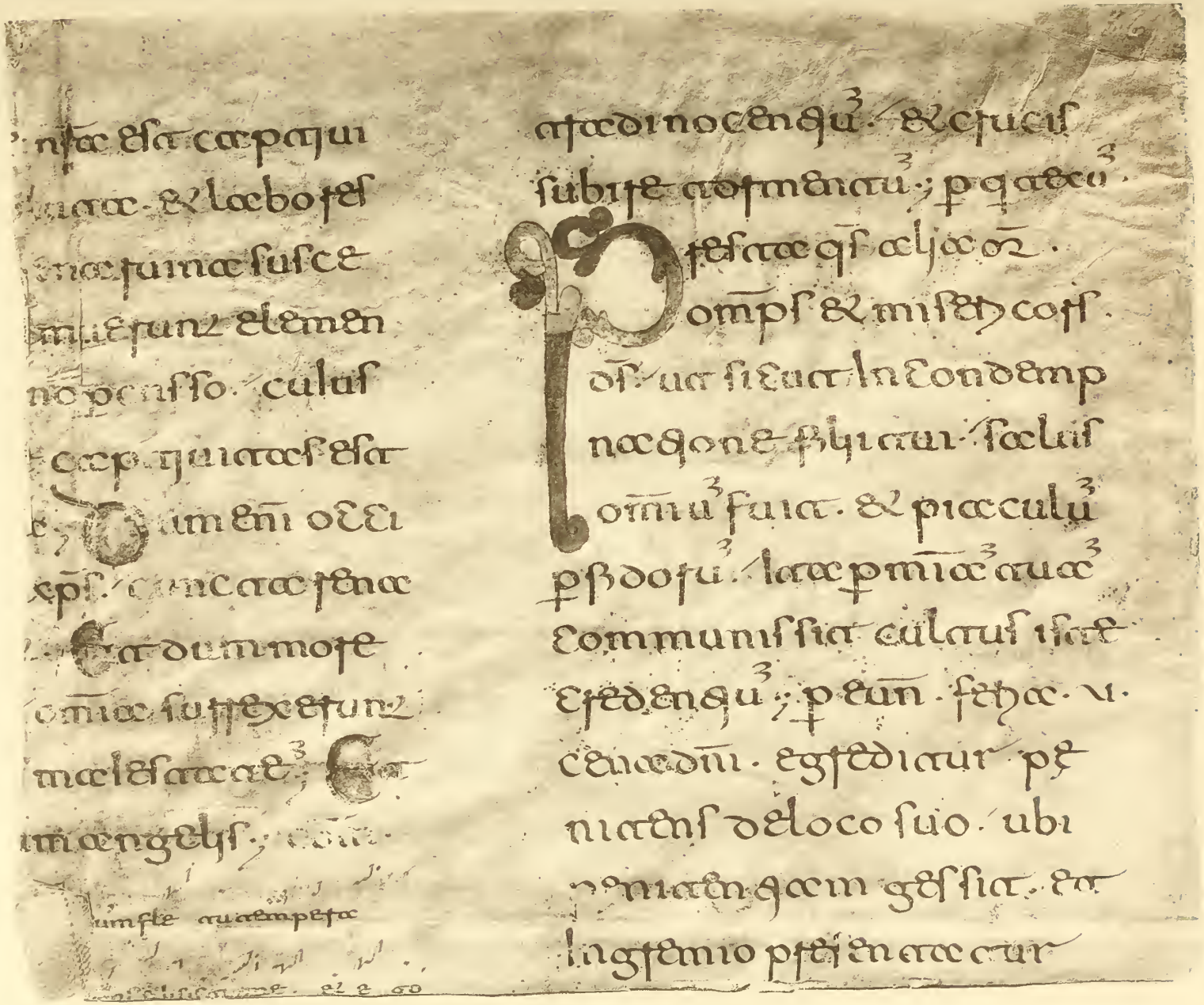

ZURICH, Archives de l'État. Collection Fernand Keller, S. 36.
Mercredi-Saint.

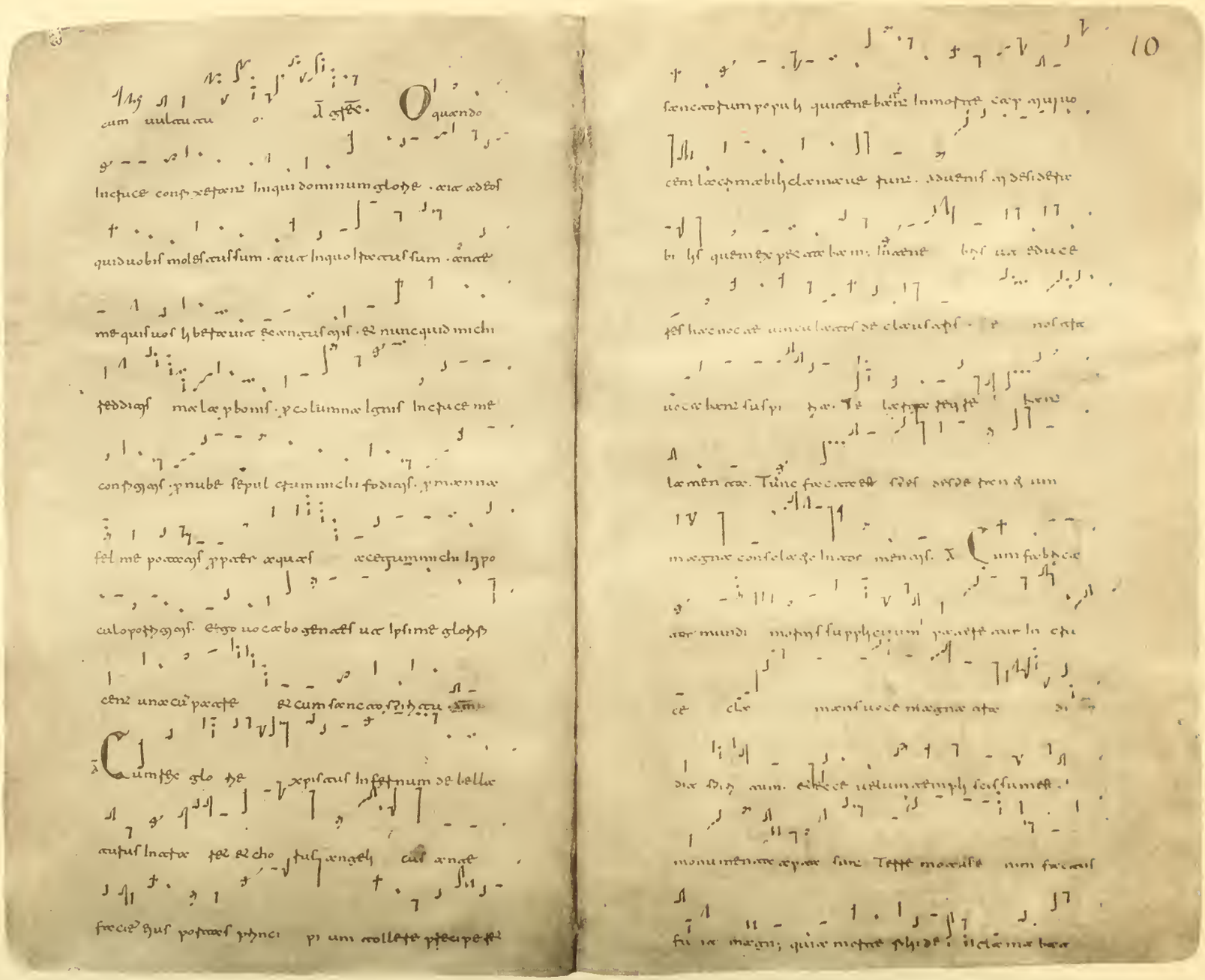

BÉNÉVENT Bibliothèque Capitulaire, VI. 40, folios 9ᵛ-10.
(XIᵉ s.)

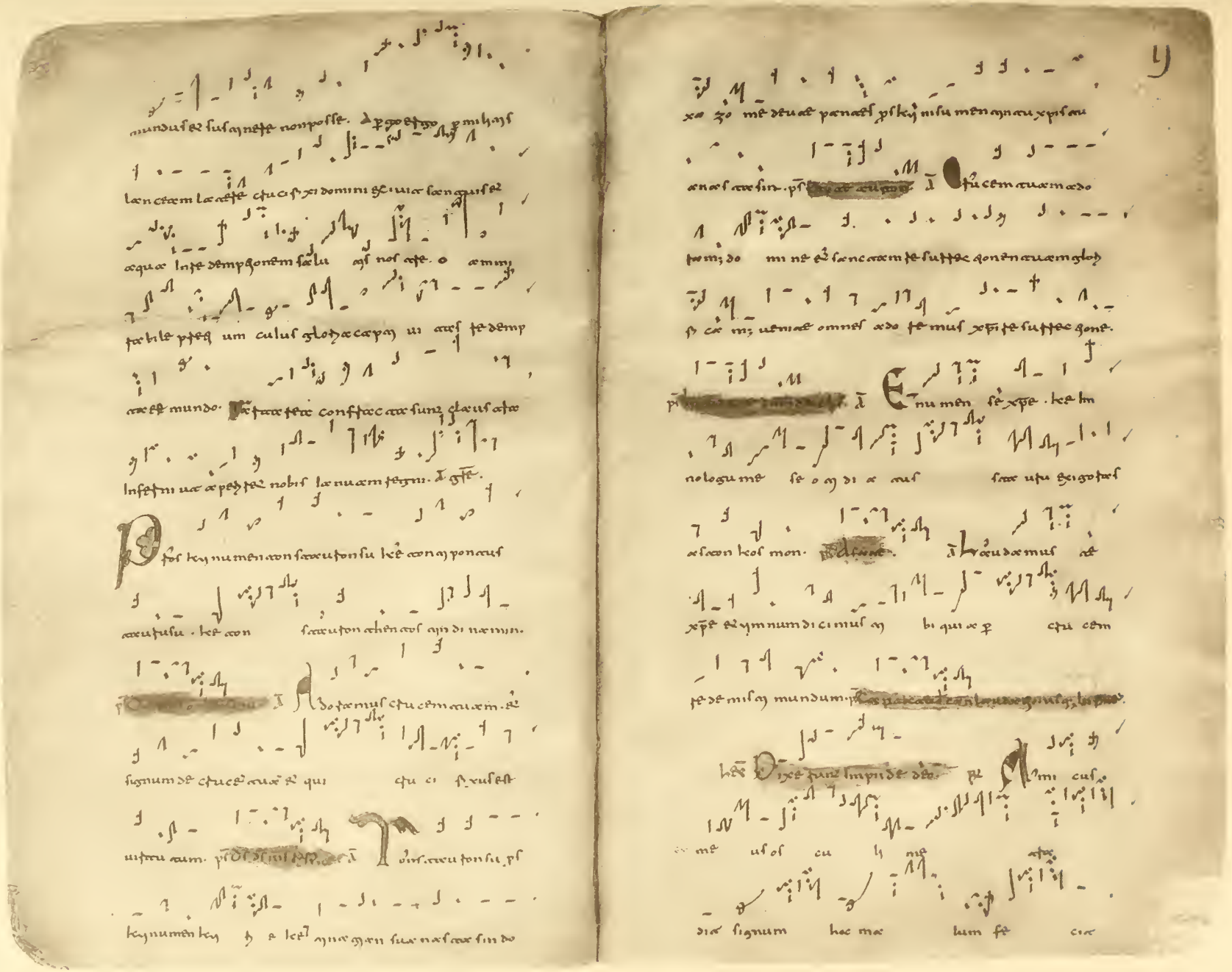

BÉNÉVENT VI. 40, folios 10v-11.
Vendredi-Saint.
*Antiennes gréco-latines.*

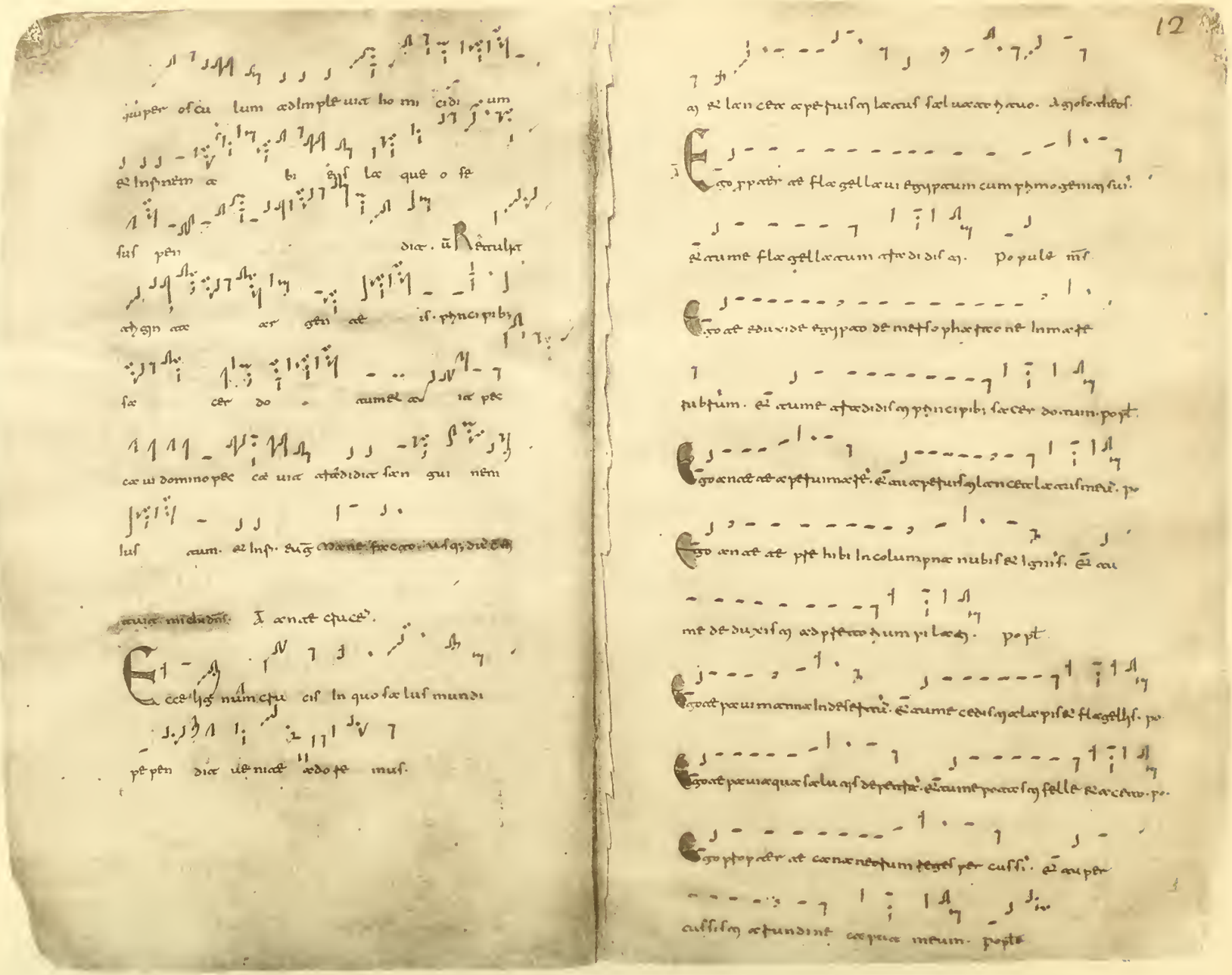

BÉNÉVENT VI. 40, folios 11v-12.
Vendredi-Saint.
*Répons, Antienne, Impropères.*

Sans aucun doute, les deux premières leçons sont mauvaises, puisqu'elles ne traduisent pas l'*equaliter* sangallien; par contre, les deux dernières l'interprètent, mais chacune à sa façon. Il serait évidemment intéressant de savoir si la leçon authentique comporte l'unisson sur le *fa* ou sur le *mi*; mais c'est là une question sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer actuellement. Du point de vue où nous nous plaçons ici, il n'y a aucune distinction à faire entre ces deux traductions, également correctes, puisqu'elles rendent compte toutes les deux de l'*equaliter* sangallien. Nous nous bornerons donc pour le moment à enregistrer comme bons les manuscrits qui donnent soit l'une soit l'autre, laissant au classement d'ensemble le soin de lever l'indétermination en nous renseignant sur la valeur relative des témoins de l'une et de l'autre.

Nous avons donc compris aussi largement que possible l'appréciation des concordances entre les versions diastématiques et la leçon sangallienne quand une solution ne s'imposait pas, à l'exclusion de toute autre. Il est cependant des cas où un bref examen du tableau de variantes permet d'éliminer immédiatement comme fautives des solutions qui, à première vue, pourraient sembler correctes.

Un cas tout à fait typique à ce point de vue est celui des groupes où intervient la cadence 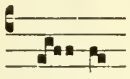 sur le *mi* ou sur le *si* (1). Cette formule, si connue et d'un emploi si fréquent, se trouve parfois altérée dans les manuscrits. Certains d'entre eux, cédant à l'attraction vers le demi-ton supérieur, ont fait de la clivis finale un pressus sur le *fa*, que d'autres ont encore abrégé dans la suite, en ne laissant subsister qu'un *fa* unique. La cadence 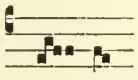 se trouve donc transformée, soit en 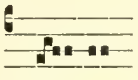 , soit en 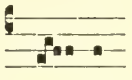 .

Or, à plusieurs reprises, on trouve cette formule suivie d'un punctum avec interposition d'un *equaliter*; aucun doute n'est possible, ce punctum est certainement un *mi*. C'est bien un *mi*, en effet, que donnent un certain nombre de manuscrits. D'autres en ont fait un *fa*; ils sont évidemment en faute. Mais lorsque la cadence qui précède est elle-même altérée, on a les traductions 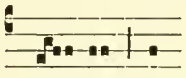 ou 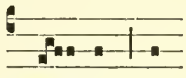 , qui peuvent sembler correctes comme maintenant l'unisson, alors qu'en réalité, elles sont doublement fautives.

Il faut en dire autant du cas assez fréquent où le groupe qui suit la cadence en *mi* est un podatus; on trouve parfois comme traduction du passage 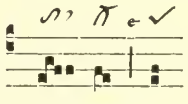 quelqu'une des leçons 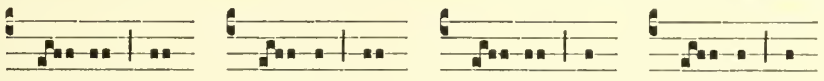 , dont aucune n'est acceptable malgré la correction de l'unisson, ici purement factice.

Ces précisions une fois apportées, le nouveau classement des manuscrits, mélodique et non plus neumatique, est résumé dans le tableau ci-après.

(1) Un petit nombre de manuscrits donnent cette cadence sous la forme 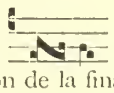 . Ce n'est pas cette variante qui nous intéresse ici, mais seulement celles qui résultent d'une altération de la finale *mi*.

| Manuscrits. | Diverg. | Coeff. | Manuscrits. | Diverg. | Coeff. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Londres, B. M. Harl. 4951 | 29/100 | 29 |
| | | | Langres, Grand Séminaire 312 | 36/99 | 36,4 |
| **Bénévent, Chapitre VI 35** | 11/87 | 12,7 | | | |
| **Bénévent, Chapitre VI 34** | 13/100 | 13 | Paris, B. N. 903 | 38/100 | 38 |
| | | | Monza, Chapitre c. 14. 77 | 38/98 | 38,8 |
| | | | Tolède, Chapitre 35.10 | 33/84 | 39,3 |
| **Rome, Vat. lat. 6082** | 14/99 | 14,2 | Madrid, Bibl. Acad. Hist. 18 | 39/98 | 39,8 |
| **Bénévent, Chapitre V 19-20** | 11/70 | 15,7 | | | |
| **Mont-Cassin, 540** | 7/43 | 16,3 | | | |
| **Mont-Cassin, 546** | 9/51 | 17,6 | | | |
| | | | Madrid, Bibl. priv. S. M. II. D. 3 | 41/95 | 43,2 |
| **Rome, Vat. Ottob. 576** | 12/64 | 18,8 | | | |
| **Paris, B. N. nouv. acquis. 1669** | 12/58 | 20,7 | | | |
| Paris, B. N. 776 | 21/100 | 21 | | | |

Classement mélodique des Manuscrits diastématiques

| Manuscrits. | Diverg. | Coeff. |
|---|---|---|
| Rome, Vallicellane c. 52 | 52/97 | 53,6 |
| Montpellier, Ec. de Méd. H. 159 | 60/99 | 60,6 |
| Monza, Chapitre k. 11 | 59/90 | 65,5 |
| Oxford, Rawl. C. 892 | 67/100 | 67 |
| Tolède, Chapitre 52. 11 | 66/97 | 68,1 |
| Verceil, Chapitre 56 | 61/88 | 69,4 |
| Paris, B. N. 780 | 71/100 | 71 |
| Beuron | 67/92 | 72,8 |
| Modène, O. I. 13 | 62/85 | 72,9 |
| Bruxelles, Bibl. Roy., Fétis 1173 | 73/100 | 73 |
| Monza, Chapitre i. 5. 78 | 55/75 | 73,3 |
| Worcester, Cathédrale F. 160 | 69/94 | 73,4 |
| Modène, O. I. 7 | 70/95 | 73,7 |
| Plaisance, S. Antonin | 74/100 | 74 |
| Lainz, VIII 170 | 68/89 | 74,2 |
| Bruxelles, Bibl. Roy. 19389 | 54/72 | 75 |
| Bruxelles, Bibl. Roy. Fétis 1172 | 75/100 | 75 |
| Londres, B. M. Harl. 622 | 57/76 | 75 |
| Solesmes, 42 | 73/97 | 75,2 |
| Parkminster, A. 33 | 61/81 | 75,3 |
| Verdun, Grand Séminaire | 74/98 | 75,5 |
| Solesmes, 48 | 73/96 | 76 |
| Cambridge, Univ. Kk. 2. 6 | 74/97 | 76,3 |
| Hautecombe, Ste Marie-Madeleine | 74/97 | 76,3 |
| Plaisance, Chapitre 65 | 75/98 | 76,5 |
| Paris, Ste Geneviève 99 | 69/90 | 76,6 |
| Aoste, Bibl. de Mgr Duc | 73/95 | 76,8 |
| Rouen, Ville 277 | 77/100 | 77 |
| Tepl | 48/62 | 77,4 |
| Paris, B. N. 904 | 77/99 | 77,8 |
| Londres, B. M. add. 12194 | 71/91 | 78 |
| Rouen, Ville 305 | 78/100 | 78 |
| Milan, Ambros. M. 70. Sup. | 75/96 | 78,1 |
| Pétrograd, O. V. I. n° 6 | 78/99 | 78,8 |
| Madrid, B. N. c. 132 | 79/100 | 79 |
| Solesmes, 49 | 40/50 | 80 |
| Pérouse, Chapitre 21 | 80/99 | 80,8 |
| Turin, F. IV. 18 | 76/94 | 80,8 |
| Leipzig, K. Hier., c. 392, n. 158 *(Sol. 253)* | 81/100 | 81 |
| Manchester, Ryland's Library. 24 | 81/100 | 81 |
| Paris, B. N. 1132 | 81/99 | 81,8 |
| Colmar, Ville 445 | 82/100 | 82 |
| Munich, Clm. 7905 | 82/99 | 82,8 |
| Milan, Ambros. S. 74. Sup. | 83/100 | 83 |
| Rome, Procure des FF. PP. | 83/100 | 83 |
| Munich, Clm. 2541 | 79/95 | 83,2 |
| Rome, Angelica 477 | 76/91 | 83,5 |
| le Mans, Cathédrale | 72/86 | 83,7 |
| Bari, Chapitre I | 84/100 | 84 |
| Cologne, Ville VIII 236 | 83/98 | 84,7 |
| Angers, Ville 96 | 70/82 | 85,4 |
| Vienne, Bibl. Pal. 12865 | 85/99 | 85,8 |
| le Mans, Ville 437 | 80/93 | 86 |
| Rouen, Ville 249 | 80/93 | 86 |
| Darmstadt, 868 | 72/82 | 87,8 |
| Aix-la-Chapelle, Chapitre XII | 87/99 | 87,9 |
| Lainz, VIII 18 | 88/99 | 88,9 |
| Andenne, I | 83/93 | 89,2 |
| Andenne, III | 89/99 | 89,9 |
| Milan, Brera AE. XIV. 12 | 89/99 | 89,9 |
| Munich, Clm. 10075 | 89/98 | 90,8 |
| Solesmes, 43 | 90/99 | 90,9 |
| Udine, Archevêché 8°. 2 | 90/99 | 90,9 |
| Londres, B. M. add. 18031-18032 | 91/100 | 91 |
| Munich, J. Rosenthal *(Solesmes 266)* | 91/100 | 91 |
| Andenne, II | 89/97 | 91,8 |
| Porrentruy, Collège | 91/99 | 91,9 |
| Wirzenborn | 87/94 | 92,6 |
| Carlsruhe, Pm. 15 | 91/98 | 92,9 |
| Salzbourg, a. IV. 14 | 92/99 | 92,9 |
| Vienne, Bibl. Pal. 1925 | 91/98 | 92,9 |
| Salzbourg, a. VII. 20 | 93/100 | 93 |
| Carlsruhe, Pm. 16 | 94/100 | 94 |
| Berlin, in f° 319 | 91/95 | 95,8 |
| Munich, Clm. 7919 | 96/100 | 96 |
| Munich, L. Ros., c. 150, n. 217 *(Sol. 257)* | 92/95 | 96,8 |
| Trèves, Cathédrale 153 | 93/96 | 96,9 |
| Leipzig, S. Thomas 371 | 97/100 | 97 |
| Munich, L. Ros., c. 150, n. 215 *(Sol. 258)* | 97/100 | 97 |
| Maihingen, I 2. 8°. 1 | 45/46 | 97,8 |
| Graz, Université 807 | 100/100 | 100 |
| Klosterneubourg, 588 | 100/100 | 100 |
| Maihingen, I. 2. 4°. 13 | 99/99 | 100 |
| Prague, Strahov. D. F. 1. 8 | 59/59 | 100 |
| Rome, Angelica 1436 | 77/77 | 100 |
| Trèves, Bibl. du Dr Bohn IV | 100/100 | 100 |
| Trèves, Ville 2154 | 68/68 | 100 |

PAR RAPPORT AU CODEX EINSIEDELN 121.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau pour constater la situation exceptionnellement privilégiée qu'y occupent les témoins bénéventains. Ces manuscrits — dont nous avions convenu d'indiquer les cotes en caractères gras — arrivent, on le voit, et en rangs serrés, les tout premiers du classement. Il y a là un fait capital, et dont on ne saurait trop souligner l'importance.

Que le supplément d'enquête entrepris pour remédier aux déficiences du classement neumatique ait conduit à une solution, c'est là un fait qui n'a rien de très surprenant, puisque nous n'avons retenu comme variantes utiles que celles dont on trouvait dans la tradition diastématique au moins *une* interprétation acceptable; mais qu'il ait conduit à une solution de cette nature, c'est ce qu'on n'aurait certainement pas osé prévoir. Si l'on avait été tenté de se faire *a priori* une idée du résultat de cette nouvelle enquête, on n'aurait pas manqué de raisonner de la façon suivante : En admettant que, pour les passages douteux étudiés, la leçon sangallienne reproduise la leçon originale, nous nous trouvons donc en présence de mélodies qui se sont corrompues petit à petit au cours des siècles, ici sur un point, là sur un autre, ici d'une manière, là d'une autre, en telle sorte que, pour retrouver intégralement la tradition authentique, on en sera réduit à glaner çà et là dans les manuscrits les éléments d'une traduction correcte. Et c'est bien, dans l'ensemble, à une conclusion de ce genre que conduit notre nouveau classement : sur 103 manuscrits étudiés, 81 ont un coefficient supérieur à 70, c'est-à-dire qu'ils donnent en moyenne une quinzaine de leçons correctes sur cent. Ce sont là sans doute des témoignages à retenir, et qui, pour la restitution des mélodies, sont très précieux; on n'a pourtant pas, dans ces éléments de solution, une base suffisamment solide et qui autorise à faire fond sur des témoins où ils se rencontrent d'une façon aussi inconstante. Mais le fait capital, et qu'on ne pouvait guère prévoir, c'est qu'il existe des manuscrits où l'on trouve la solution de ces difficultés d'ordre mélodique, non plus d'une manière intermittente, mais bien d'une manière *habituelle* : c'est le moins qu'on puisse dire des manuscrits bénéventains, groupés entre les coefficients 12, 7 et 20, 7, et dont certains témoins résolvent, par conséquent, 87 cas critiques sur 100.

Du groupe bénéventain, seuls les manuscrits aquitains peuvent être rapprochés, ou du moins quelques-uns d'entre eux. Car ce deuxième groupe est loin d'avoir l'homogénéité du premier; et si l'on trouve tel de ses représentants, le graduel d'Albi *(Paris, B. N. 776)*, par exemple, dont le coefficient 21 indique l'excellente tenue — on notera cependant que ce coefficient du meilleur des manuscrits aquitains est encore supérieur à celui du moins recommandable des manuscrits bénéventains — les autres manuscrits du groupe s'échelonnent à des intervalles qui sont loin d'être négligeables; et l'on en trouve même, mêlés aux manuscrits des autres écoles, des témoins déjà fort altérés. C'est le cas pour les graduels *Paris, B. N. 780*, coefficient 71; *Bruxelles, Fétis 1172*, coefficient 75; et *Hautecombe, Ste Marie-Madeleine*, coefficient 76, 3. Il convient toutefois de remarquer que ce dernier des manuscrits aquitains laisse encore derrière lui 63 manuscrits de différentes écoles, c'est-à-dire plus de la moitié des témoins étudiés, et qu'ainsi les plus

défectueux des manuscrits aquitains sont encore, mélodiquement parlant, supérieurs à la moyenne.

Une fois qu'on a nommé les manuscrits bénéventains et aquitains, on a épuisé, ou peu s'en faut, les deux premières colonnes; on n'y trouve, en effet, qu'un seul manuscrit étranger à ces deux groupes, le graduel c. 14. 77 du chapitre de Monza, dont le coefficient 38, 8 soit encore relativement bas. Quelques manuscrits méritent encore d'être signalés, qui ne suivent pourtant les précédents que d'assez loin : le graduel c. 52 de la Vallicellane, coefficient 53, 6; le célèbre manuscrit bilingue de Montpellier, coefficient 60, 6. Et puis commence la longue série des manuscrits médiocres, très médiocres ou franchement mauvais dont la liste touffue n'a pu, malgré la réduction des caractères, tenir tout entière dans la quatrième colonne (1). De tous ces médiocres témoins, nous n'avons pas à parler ici plus longuement (2).

Il y a de la marge, on le voit, entre les résultats fournis par le second classement et ceux auxquels nous avait conduits le premier. Pour permettre de les embrasser tous les deux à la fois dans leur ensemble, nous les avons résumés dans le tableau (*Figure 26*) de la page 190.

Sur l'axe horizontal ON, gradué de 0 à 100, on a porté les coefficients de chaque manuscrit fournis par le classement neumatique; sur la verticale correspondante, c'est-à-dire parallèlement à l'axe OM, également gradué de 0 à 100, le coefficient fourni par le second classement. En tenant compte à la fois des deux classements, on obtient ainsi, dans le plan NOM, la série des points représentatifs des différents manuscrits. Pour chacun d'eux, sa distance horizontale à l'axe OM représente donc son écart neumatique par rapport au manuscrit d'Einsiedeln : un manuscrit neumatiquement proche de lui sera donc voisin de cet axe, un manuscrit éloigné, plus distant; et cela, quelle que soit sa hauteur relative dans le tableau. De même sa distance verticale à l'axe ON représente son écart mélodique par rapport au même manuscrit, en sorte qu'un témoin mélodiquement très proche de lui est très voisin de cet axe, un manuscrit éloigné, très distant; et cela, quelle que soit sa distance horizontale à l'axe OM.

En figurant à sa place chaque manuscrit, le tableau en question permet donc de saisir d'un seul coup d'œil les résultats combinés des deux classements, et même de reconnaître quelques groupes.

(1) Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que les chiffres obtenus, tant dans ce second classement que dans le premier, sont faciles à contrôler. On obtiendrait, en effet, des canons de variantes tout semblables à ceux que nous avons présentés en étudiant l'ensemble des pièces constituant le Sanctoral. On pourrait également opérer sur les versets d'Offertoires; mais, dans ce cas, le champ de l'enquête serait sensiblement réduit, en raison du nombre relativement considérable de manuscrits où ces versets ne figurent plus. Quel que soit le procédé employé pour ce contrôle, il n'est pas douteux que les résultats obtenus ne soient très voisins de ceux auxquels nous avons été conduits en faisant porter les comparaisons sur les deux canons de variantes que l'on sait.

(2) Nous nous contenterons de noter que, parmi les manuscrits étudiés, il en est la moitié — ce qui correspond à un coefficient supérieur à 80 — dont on n'a rien ou à peu près rien à attendre dans un travail de restitution *mélodique*.

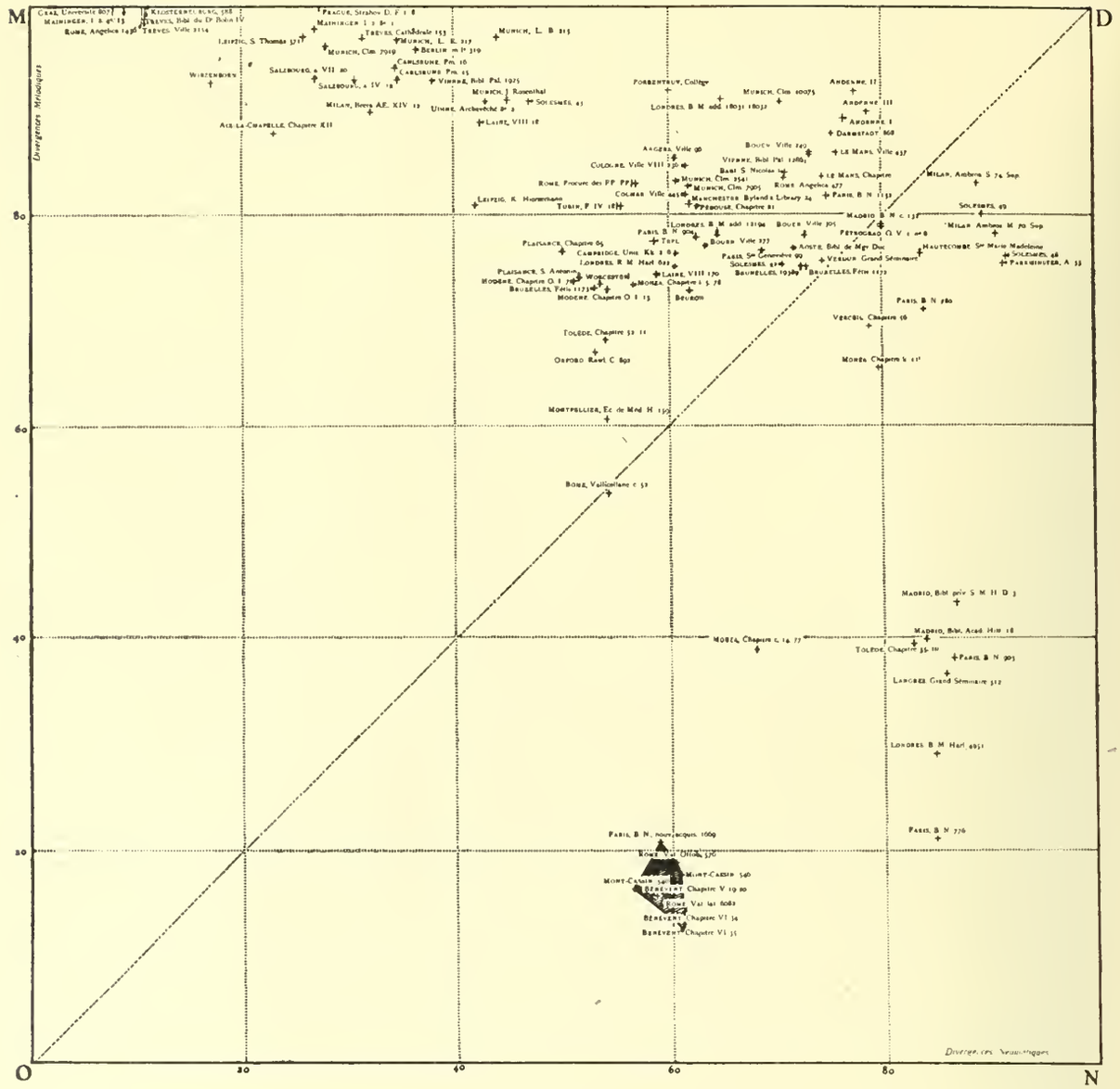


CLASSEMENT NEUMATIQUE ET MÉLODIQUE DES MANUSCRITS DIASTÉMATIQUES PAR RAPPORT AU CODEX EINSIEDELN 121.

*Figure 26.*

La première constatation qui se dégage de l'examen de ce tableau, c'est l'arbitraire du postulat sur lequel, faute de mieux, nous avions fait reposer notre premier classement. « Les affinités sont comparables dans l'ordre mélodique et dans l'ordre neumatique », avions-nous dit. Si ce principe, énoncé *a priori* comme à peu près évident, était réellement exact, les points représentatifs de tous les manuscrits devraient se trouver échelonnés automatiquement sur la bissectrice OD de l'angle NOM : cette diagonale est, en effet, le lieu des points équidistants des deux axes. La réalité, on le voit, est bien différente; et le principe ne se trouve vérifié, en fait, que par des manuscrits assez peu recommandables, qui ne sont

aussi distants d'un axe et de l'autre que parce qu'ils sont aussi médiocres mélodiquement que neumatiquement (1).

On aurait tort pourtant de voir entre ces deux classements une contradiction irréductible; en réalité, ils se complètent plus qu'ils ne se contredisent. Il est impossible, en effet, de nier qu'il y ait une parenté très étroite entre des manuscrits qui, neumatiquement ou mélodiquement, sont d'accord neuf fois sur dix, alors qu'entre tels autres ce sont les écarts qui se chiffrent par des nombres de cet ordre. Il y a là, dans un cas comme dans l'autre, un résultat brutal à l'évidence duquel on ne saurait se soustraire. Le point faible de notre raisonnement, c'était donc d'admettre que les affinités entre manuscrits étaient comparables dans l'ordre mélodique et dans l'ordre neumatique. Ce serait déjà un résultat intéressant d'avoir montré qu'il n'en est pas ainsi *nécessairement*.

Nous disons : nécessairement. Si nous pouvions nous étendre plus longuement sur cette question, il serait aisé de montrer, en effet, que, si l'on demeure dans le cadre de certains groupes suffisamment homogènes, le principe, ici en défaut, est pleinement justifié. C'est ainsi que le classement neumatique par rapport au codex 47 de Chartres montre que les manuscrits aquitains en sont les descendants directs; or, à eux seuls, ils suffisent pour retrouver la mélodie du manuscrit de Chartres. Dans le groupe aquitain-chartrain, la similitude neumatique est donc bien un signe de la similitude mélodique.

Quant au groupe bénéventain, ce n'est pas de similitude, mais bien d'identité qu'il faut parler pour exprimer la parenté étroite qui lie témoins diastématiques et témoins neumatiques (2). Il n'en est pas ainsi des manuscrits sangalliens. Pourquoi? Il est intéressant de chercher à s'en rendre compte.

Le classement mélodique, correctif du classement neumatique, conduit donc — c'est la conclusion de tout ce qui précède — à ce résultat que, pour retrouver la leçon mélodique sangallienne, il faut s'adresser, non pas aux manuscrits diastématiques de cette école, mais bien à un groupe de manuscrits qui, généalogiquement parlant, en est fort éloigné.

L'école sangallienne et l'école bénéventaine sont, en effet, deux choses tout à fait distinctes et très bien caractérisées; de l'une comme de l'autre on possède des témoins anciens qui, sensiblement de la même époque, sont cependant déjà parfaitement différenciés. Et si le classement neumatique a groupé les manuscrits bénéventains à une distance assez respectable du manuscrit-type sangallien, on n'est aucunement en droit de conclure à l'infériorité de ce groupe, mais *uniquement* à son indépendance de la

(1) Tous les manuscrits situés au-dessous de la diagonale OD sont donc, toutes proportions gardées, meilleurs mélodiquement que neumatiquement; c'est l'inverse pour ceux qui sont situés au-dessus.

(2) Dans le tableau ci-contre, nous avons couvert de hachures pour la mettre en évidence la région occupée par le groupe bénéventain : tous les points représentatifs des manuscrits de cette école sont donc compris dans ce minuscule polygône dont les dimensions disent bien l'homogénéité du groupe qu'il limite. Si l'on avait voulu limiter de la même manière la zone correspondant au groupe aquitain, on aurait abouti à un fuseau très étroit, mais très allongé dans le sens de la hauteur, puisque ses points extrêmes correspondent respectivement aux cotes 21 (*Paris, B. N. 776*) et 76, 3 (*Hautecombe, S^te Marie-Madeleine*). Cette forme de fuseau marque bien que l'homogénéité qui existe entre tous ces manuscrits dans l'ordre neumatique — étroitesse du fuseau — ne se maintient pas dans l'ordre mélodique — allongement du même fuseau.

tradition sangallienne. Nous en avons déjà fait la remarque en son temps, mais il importe d'y insister, car le fait est de la plus haute importance : le groupe bénéventain n'est pas plus un rameau du groupe sangallien que ce dernier n'est un rameau du premier. Nous avons là, autant qu'on en peut juger, deux ramifications de la grande tradition grégorienne, *indépendantes l'une de l'autre.*

Dès lors, il peut sembler curieux que, pour trouver une traduction correcte des manuscrits neumatiques sangalliens, il faille s'adresser aux témoins diastématiques de l'autre branche. Le fait est pourtant très simple à expliquer.

Supposons connu, pour un instant, le manuscrit *A*, source commune des deux familles de manuscrits indépendantes l'une de l'autre : les manuscrits sangalliens et les manuscrits bénéventains; chacune comportant d'abord des témoins neumatiques : *Sn (sangalliens neumatiques)* et *Bn (bénéventains neumatiques)*; ensuite des témoins diastématiques : *Sd (sangalliens diastématiques)* et *Bd (bénéventains diastématiques).* La tradition mélodique propre à chacune de ces deux branches s'est transmise, de part et d'autre, par copies successives, donnant naissance, ici et là, à une tradition manuscrite diastématique qui n'est pas autre chose que le prolongement codifié de la tradition mélodique implicitement contenue dans les manuscrits anciens. Dans un schéma réduit à sa plus simple expression, nous avons représenté ces deux traditions neumatiques *Sn* et *Bn*, issues d'un même archétype *A*, et se prolongeant respectivement en deux traditions diastématiques *Sd* et *Bd*.

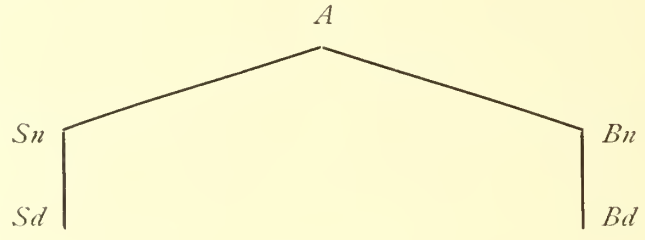


*Figure 27.*

Les faits nous prouvent donc que, pour avoir une traduction mélodique exacte de *Sn*, il faut s'adresser, non pas à leurs descendants directs *Sd*, mais bien aux manuscrits diastématiques *Bd* de l'autre branche. La conclusion n'est contradictoire qu'en apparence; en réalité, elle est très instructive. C'est qu'en effet, il y a bien une parenté entre ces deux groupes indépendants; mais, pour la retrouver, il faut remonter assez loin, jusqu'à leur ancêtre commun le plus proche : l'archétype *A*.

Dès lors, une seule explication est possible : c'est que la leçon sangallienne donnée par un manuscrit bénéventain n'est ni une leçon sangallienne ni une leçon bénéventaine, mais bien la leçon de leur archétype commun, antérieur à la différenciation des deux groupes.

Le détour que nous avons suivi n'était donc pas inutile. Si une leçon d'un manuscrit neumatique sangallien *Sn* est traduite correctement par l'un de ses descendants diastéma-

tiques *Sd*, tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle *peut être* la leçon sangallienne; probabilité dont peuvent jouir d'ailleurs au même degré plusieurs leçons mélodiques différentes. Mais si c'est une leçon bénéventaine *Bd* qui traduit seule correctement la leçon neumatique sangallienne *Sn*, il n'y a plus probabilité mais certitude, et même certitude à un degré supérieur, si l'on peut ainsi s'exprimer, puisque la leçon en question n'a plus le caractère de leçon particulière à un groupe, mais bien de leçon de l'archétype qui résume en lui non seulement le témoignage de tous les manuscrits connus des deux écoles, mais encore celui de manuscrits notablement antérieurs : tous les intermédiaires, aujourd'hui disparus, qui existaient entre l'archétype lui-même et les manuscrits les plus anciens qui nous ont été conservés.

Bref, les leçons bénéventaines ne sont aussi des leçons sangalliennes que parce qu'elles sont les leçons de l'archétype commun aux deux rameaux. Les conclusions auxquelles nous sommes ainsi conduits prouvent donc tout simplement que les descendants diastématiques des manuscrits sangalliens, s'ils sont parfois restés très fidèles aux formes neumatiques elles-mêmes, n'en sont pas moins mélodiquement assez dégénérés. Dans le groupe bénéventain, au contraire, on a l'exemple d'une tradition exceptionnellement homogène dont les témoins diastématiques, même assez tardifs, sont demeurés fermement fidèles à la tradition de leurs ancêtres neumatiques qui, au point de vue *mélodique*, n'étaient pas fort éloignée de la tradition sangallienne contemporaine.

S'il en était besoin, on aurait une confirmation de la justesse de ces conclusions dans le fait que le groupe aquitain présente, lui aussi, bien qu'à un degré moindre, l'exemple d'une fidélité analogue à celle du groupe bénéventain; en sorte que, pour la plupart des cas douteux qui ont fait l'objet du présent travail, on peut dire que la leçon sangallienne, la leçon bénéventaine et la leçon chartraine ne font qu'un; et cela pour la raison déjà exposée qu'elles sont toutes trois restées fidèles à la leçon de leur archétype commun.

Il faut toutefois observer, comme nous l'avons déjà dit, que, vis à vis des témoins aquitains, une certaine circonspection s'impose. Avant de formuler un jugement sur un nouveau manuscrit, un examen approfondi sera toujours nécessaire. En présence d'un manuscrit bénéventain, au contraire, on peut être assuré d'avoir un témoin d'une excellente tenue mélodique, très sensiblement supérieur aux manuscrits des autres écoles.

Et, ce disant, nous ne prétendons nullement revendiquer pour les manuscrits bénéventains le privilège de l'infaillibilité : il est trop clair que, tout comme les autres, ils sont sujets à l'erreur; mais, en fait, ce sont eux qui y tombent le moins souvent. En affirmant que les manuscrits bénéventains sont, mélodiquement parlant, des témoins hors ligne, on ne fait d'ailleurs qu'exprimer en langage ordinaire les résultats numériques du classement mélodique.

Une telle appréciation, formulée d'une manière aussi absolue, n'a rien d'exagéré. Sans doute, nous n'avons étudié ici qu'un nombre relativement restreint de cas; mais ce sont là des cas vraiment typiques, et qui nous ont permis de porter un jugement fondé sur la valeur mélodique des différents manuscrits diastématiques. Serait-il logique de limiter ces conclusions à la solution de cette seule série de cas particuliers? Certainement non.

Qu'on doive être prudent pour conclure d'un ordre de faits à un autre, nous l'avons suffisamment montré au cours des pages qui précèdent : de l'ordre neumatique, on ne peut passer de plain pied dans l'ordre mélodique; mais lorsqu'on reste dans le même ordre, la logique la plus élémentaire interdit de toucher à des conclusions aussi fermes que celles auxquelles nous avons été conduits.

Treize fois sur cent cas critiques, nous l'avons vu, on trouve dans divers manuscrits la solution de difficultés que ne résolvent pas les témoins bénéventains (1); ils sont donc faillibles, eux aussi. Mais le moins qu'on puisse dire, c'est que, dans les cas douteux, les leçons qu'ils présentent ont une très forte autorité, et doivent peser d'un grand poids dans la balance de la critique (2). Nous pensons surtout ici aux cas où plusieurs leçons mélodiques traduisent correctement — ou plutôt semblent traduire correctement — une même leçon neumatique. C'est pour résoudre les difficultés de cette nature qu'il est précieux de connaître la valeur relative des témoins en conflit.

(1) Encore conviendrait-il d'examiner attentivement les solutions qui apparaissent à première vue comme acceptables. Certaines d'entre elles, nous l'avons dit, ne se trouvent que dans un très petit nombre de manuscrits, parfois même dans un seul. Il est clair qu'on ne saurait adopter les yeux fermés de semblables solutions, dont l'autorité n'est autre que celle des témoins qui les proposent. C'est ainsi que l'*equaliter* 34 n'est traduit que par un seul manuscrit, le graduel d'Albi (*Paris, B. N. 776*) dont nous avons déjà parlé. Comme il s'agit là d'un manuscrit excellent, le meilleur des témoins aquitains, son interprétation se présente, bien qu'isolée, avec une autorité vraiment sérieuse. Voici, au contraire, l'*equaliter* 25 qui n'est traduit, lui aussi, que par un seul manuscrit, mais, cette fois, par un manuscrit tout à fait inférieur : le codex *Munich, L. Rosenthal, c. 150, n. 215*, de coefficient 97. Nous avons là un manuscrit qui, 97 fois sur 100, est dans l'erreur; consentira-t-on à accueillir son témoignage lorsqu'il se trouve *seul* à rendre par l'unisson l'*equaliter* sangallien? Ce serait vraiment bien osé. Relativement aux treize cas non résolus par les manuscrits bénéventains, il y aurait donc lieu d'y regarder de plus près pour se rendre compte dans quelle mesure est recevable le témoignage des manuscrits qui les résolvent.

(2) Ceci dit, et sans minimiser en rien les résultats acquis, il importe de ne pas perdre de vue que les manuscrits bénéventains ne sont pas à ce point parfaits qu'on pourrait se contenter de leur seul témoignage, et en particulier adopter toujours comme leçon authentique une leçon qui leur serait propre. Nous l'avons déjà remarqué, le texte bénéventain est un *texte simple*, c'est-à-dire un texte dont la transmission s'est opérée à l'abri des influences étrangères, et qui, pour cette raison, présente une continuité de tradition d'une fermeté vraiment remarquable. Mais, on le sait, c'est aussi l'un des traits caractéristiques des traditions de cette nature de présenter des originalités, et en particulier des *variantes rares* : c'est même grâce à elles qu'on reconnaît les groupes de ce type. Ce trait est en somme la contrepartie, la rançon si l'on veut, de leur conservatisme : sans contact avec les traditions étrangères, elles sont soustraites aux influences corruptrices, soustraites aussi aux influences réformatrices qui auraient pu venir de l'extérieur. Une fois introduites dans des traditions de cette nature, les altérations en question font corps avec elle, et se transmettent avec la même fidélité que les leçons les plus authentiques dont il leur avait été donné de ne jamais s'écarter.

Une leçon rare, dans de semblables conditions, peut donc être :

*soit une leçon traditionnelle*, partout perdue, et conservée dans le seul groupe bénéventain; et nous avons vu que, sans conteste possible, il en est un bon nombre qui se trouvent dans ce cas;

*soit une variante rare*, propre au groupe bénéventain, et par conséquent, non traditionnelle; dans ce dernier cas, ce serait une erreur de vouloir, hypnotisé par la valeur des manuscrits bénéventains, l'adopter comme la leçon authentique.

Il pourra y avoir là, dans la pratique, quelques cas délicats à résoudre, et pour lesquels on devra user de beaucoup de discernement; mais il ne faudrait s'en exagérer ni le nombre ni l'importance : il s'agit uniquement de quelques variantes *rares*, et dont la présence ne saurait ébranler les conclusions d'un travail d'ensemble, dont il convient d'user, non d'abuser.

Pour avoir une idée de ces différences de traduction, il suffira de comparer les leçons que donnent respectivement de la communion *Populus acquisitionis* les deux manuscrits *Graz, Univ. 807* et *Bénévent, VI. 34* qui figurent respectivement en tête des deux classements neumatique et diastématique (1) :

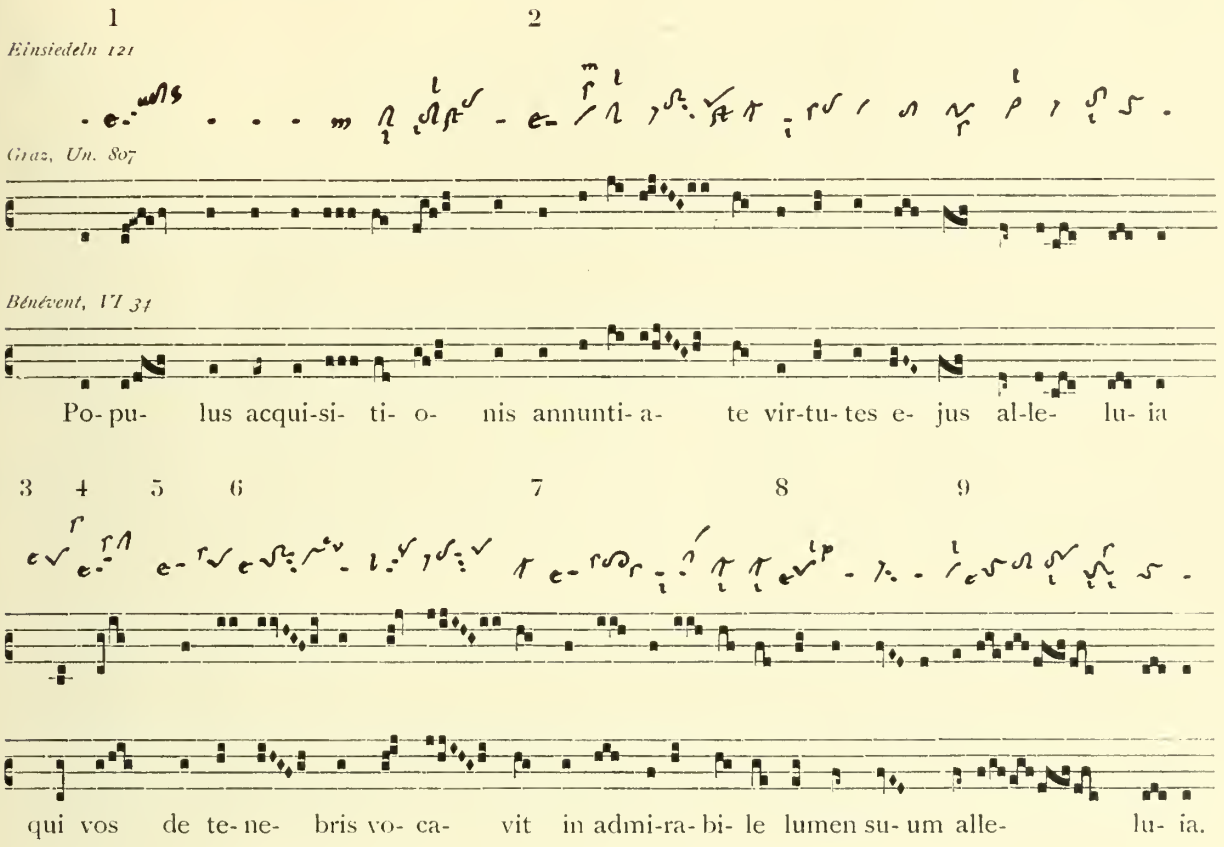


Nous nous contenterons simplement de faire remarquer que, n'était la note liquescente ajoutée à la première virga de l'*alleluia* final — nuance tellement délicate qu'on peut à peine la qualifier de faute — la leçon bénéventaine traduit huit *equaliter* sangalliens sur huit; le manuscrit de Graz, on s'en souvient, n'en traduit que deux. De plus le manuscrit de Bénévent donne la traduction exacte de l'*equaliter* 6 (*equaliter* de groupe) dont le manuscrit de Graz donne certainement une version incorrecte.

Toutes ces raisons inclinent fortement en faveur des leçons bénéventaines dans les cas où elles s'opposent aux leçons allemandes; et l'on peut constater, en effet, que ce sont elles qui ont prévalu dans l'Edition Vaticane (2).

(1) Pour faciliter les comparaisons, nous transcrivons le témoignage de ces deux manuscrits en notation carrée ordinaire. Le codex *Bénévent VI. 34* ne figure en fait que le second dans le classement diastématique. Si nous avons reproduit son témoignage de préférence à celui du codex VI. 35, c'est parce que ce dernier est très incomplet.

(2) Le reproche qu'on peut adresser à celle-ci, c'est d'avoir été vraiment trop timide dans la restitution des *si* — ou des *mi* — par exemple ici sur les deux premières syllabes de *acquisitionis*.

Quoi qu'il en soit de la valeur relative des différents rameaux de la tradition grégorienne du point de vue neumatique — problème trop vaste pour que nous ayons pu ici faire autre chose que l'effleurer — il est un fait désormais bien établi : la supériorité incontestable et l'autorité vraiment unique des manuscrits bénéventains au point de vue mélodique.

* * *

Au début du présent chapitre nous notions le caractère très spécial, on dirait volontiers étrange, de la tradition bénéventaine.

Nous avons montré qu'en analysant cette première impression, on était conduit à constater que, dans tous les domaines : paléographique et liturgique, séméiographique et mélodique, cette note caractéristique s'expliquait de la même manière, par l'archaïsme de cette tradition particulière et sa fidélité vraiment unique, sur certains points, à la plus pure tradition romaine et grégorienne; en sorte que, si la note qui apparaît spontanément comme caractéristique de la tradition bénéventaine, c'est l'*originalité*, il n'y a rien à retirer de ce jugement, à condition que l'on entende ce terme dans son sens le plus strictement étymologique (1).

(1) A toutes les notes incontestables d'archaïsme que nous avons relevées, on aurait pu en ajouter bien d'autres, et tout particulièrement dans le domaine liturgique. Il eût été intéressant, par exemple, de signaler le maintien, aux messes de quelques saints, de la leçon hagiographique qui, on le sait, remplaçait, dans certains cas, la lecture de l'épître. Dans le même ordre d'idées, il vaut la peine de mentionner également la conservation, à plusieurs messes du temporal, de la triple leçon prophétique, apostolique et évangélique. Ces leçons, on le sait, sont depuis longtemps réduites à deux, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Or on en trouve encore la trace, dans plusieurs manuscrits bénéventains, et jusqu'aux dimanches après la Pentecôte, où l'on voit la leçon prophétique suivie du graduel, et la leçon apostolique, de l'alleluia. L'archaïsme constitué par ces leçons prophétiques est même double, car les fragments qui nous en restent sont empruntés, non à la Vulgate, mais à une ancienne version latine, inconnue jusqu'ici. Nous avons reproduit (planches V à VII) quelques folios du codex *Bénévent VI. 33* qui présente cette particularité, et (planche IX) un fragment du même type, conservé à Lausanne. Mais ces faits, incontestablement archaïques, auraient pu être discutés, au moins en tant qu'archaïsmes *romains* : on sait que les mêmes particularités se sont pendant longtemps conservées dans les livres gallicans et wisigothiques, et qu'elles subsistent, aujourd'hui encore, dans les livres de la liturgie milanaise. Nous avons donc préféré ne pas les invoquer à l'appui de notre thèse; elles méritaient au moins une brève mention.

# CHAPITRE III.

## LE GRADUEL BÉNÉVENTAIN

DANS LE CADRE DU

## CODEX VAT. LAT. 10673.

---

### LE CODEX VAT. LAT. 10673

Le manuscrit coté actuellement 10673 dans le fond latin de la Bibliothèque Vaticane provient de la bibliothèque privée de Pie VI. Vendu par la librairie Bocca avec un certain nombre de manuscrits de la même bibliothèque, il fut acheté par M. Heywood. A sa mort, sa femme en fit don à Léon XIII (1). Ce manuscrit n'est donc entré qu'assez récemment à la Bibliothèque Vaticane.

Voici la notice que lui consacre M. Vattasso dans le Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Vaticane (2) :

Saec. XI, membran., mm. 260 × 174, ff. 35.

Fragmentum Gradualis continens officia a Dominica in Septuagesima, inde a verbis *qui sustinebit. Quia apud te propitiatio est*, usque ad Sabbatum Sanctum. Post officium Sabbati Sancti secundum ordinem Romanum occurrit officium in feria VI et in Sabbato Maioris Hebdomadae, juxta ordinem Ambrosianum, usque ad verba *Exultet iam angelica turba celorum — regis splendore lustrat totius orbis se...* (ed. H. Bannister, *Ordine « Ambrosiano » per Venerdì e Sabbato Santo* in *Miscellanea Ceriani*, Milano 1910, pag. 131-136).

Codex maximi est pretii litterisque Langobardicis exaratus. Rubricae minio exscriptae; litterae maximae et maiores, pro ingenio intextae figurisque vel imaginibus saepe distinctae, variis coloribus depictae sunt; litterae magnae atramento exaratae et minio exornatae. Neumae sine lineis. Foliorum enumeratio in angulo inferiore externo prioris paginae uniuscuiusque recens typis adposita. Compluribus foliis abstractis, textus hic illic lacunosus. Fasciculi, secundo excepto, quaterniones; sed post primum quaternio cecidit; secundus septem constat foliis; quartus quinque, tribus foliis deperditis; quintus septem, uno folio abstracto. Codicem descripsit H. Bannister, *Monumenti Vaticani di paleografia musicale latina*, Testo, Lipsia 1913, pag. 120-122.

Tegumentum membranaceum tessellam in dorso praebet, in qua nota numeralis *LXI* scripta est : super hac tessella altera olim adglutinata erat, quae notam numeralem *6* prae se ferebat.

(1) *Miscellanea Ceriani*, Ulrico Hoepli, Milano 1910, p. 129.

(2) *Bybliothecae Apostolicae Vaticanae Codices manu scripti recensiti iussu Benedicti XV Pontificis Maximi, praeside Card. Aidano Gasquet, S. R. E. Bybliothecario. Codices Vaticani Latini, codices 10301-10700.* Romae, Typis polyglottis Vaticanis, MCMXX, pp. 641-642.

Le codex Vat. lat. 10673 se compose donc de trente-cinq feuillets de parchemin mesurant 260 millimètres sur 174. Les dimensions de la reproduction contenue à la fin du présent volume (pages 1 à 70) ont été légèrement réduites; toutefois un des folios (le folio 8 recto) a été reproduit une seconde fois, mais en vraie grandeur, à la fin du manuscrit, page 71.

En principe, le codex était primitivement composé de quaternions. Cette règle n'est pourtant pas absolue. Par ailleurs, plusieurs quaternions complets ont été amputés d'un ou de plusieurs feuillets. En sorte que le fragment du manuscrit primitif qui correspond à l'étendue actuelle du codex *Vat. lat. 10673* se composait de six cahiers que nous désignerons par les six premières lettres de l'alphabet, de A à F :

A. — Le premier quaternion, folios 1 à 8, est complet.

B. — Un second quaternion suivait le premier, qui a entièrement disparu : un calcul très simple permet de s'en rendre compte.

C. — Le cahier suivant ne comportait, même primitivement, que sept feuillets, le folio 11 n'ayant pas de correspondant entre 13 et 14, sans qu'il y ait pourtant de lacune entre ces deux derniers :

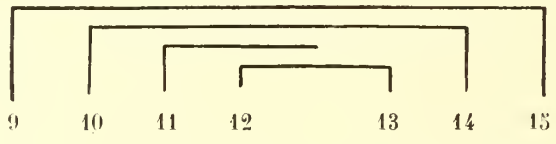


D. — Les folios 16 à 23 constituent ensuite un quaternion parfait.

E. — Du quaternion suivant, trois feuillets ont disparu : le quatrième, le cinquième et le septième : ils sont figurés en pointillés dans le schéma ci-dessous :

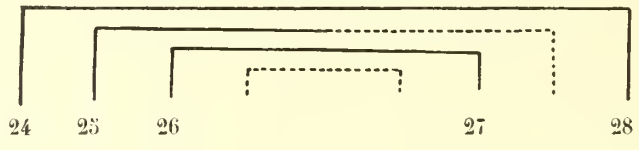


F. — Enfin le dernier quaternion, lui aussi, était primitivement complet; mais son troisième feuillet a disparu :

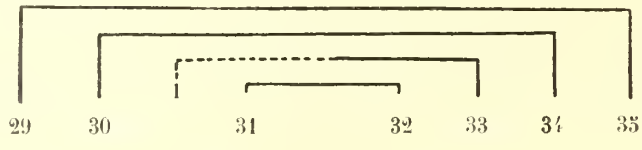


En résumé, la composition actuelle du codex *Vat. lat. 10673* peut être résumée dans la formule :

$$A^8\ C^7\ D^8\ E^{8\ (-4,\ 5,\ 7)}\ F^{8\ (-3)}$$

Loew (1) aussi bien que Bannister (2) datent le manuscrit du XI^e siècle; mais il faut dire, selon toute vraisemblance : début du XI^e, tant il est proche, par sa notation, du Missel VI. 33 du Chapitre de Bénévent, que le même Loew date du X/XI^e (3).

Il est inutile de revenir ici sur ce qui a été dit plus haut (p. 111) des indices graphiques qui autorisent à localiser le scriptorium d'origine du codex *Vat. lat. 10673* dans la région sud-est de la zone bénéventaine, c'est-à-dire en Apulie, sans qu'il soit d'ailleurs possible de préciser davantage. Nous nous bornerons simplement à relever quelques particularités d'ordre orthographique et phonétique.

On trouve fréquemment, dans notre codex, la lettre *b* remplacée par *v* (4) :

| | |
|---|---|
| *vasiliscum* | p. 11, 12^e ligne; |
| *lavorem* | p. 16, 9^e ligne; |
| *sivi* | p. 17, dernière ligne; |
| *davit* | p. 19, 5^e ligne; |
| *vaculus* | p. 24, 9^e ligne; |
| *uveribus* | p. 25, 12^e ligne; |
| *vellum* | p. 34, 5^e ligne; |

On observe aussi le phénomène inverse, mais beaucoup plus rarement :

| | |
|---|---|
| *labi* | p. 31, 5^e ligne; |
| *biro* | p. 35, 3^e ligne; p. 52, 6^e ligne; |
| *cerbus* | p. 68, 4^e et 9^e lignes; |
| *sitibit* | p. 68, 6^e ligne. |

Dans certains cas, il faut même avoir recours au contexte pour savoir dans quel sens s'est faite l'altération, par exemple dans la série des formes *viverit, biverit, bibebant, vibam,* où l'on pourrait se demander, pour chacune d'elles, s'il faut lire deux *b* ou deux *v*; en l'espèce, ce sont partout des *b* qu'il faut :

| | |
|---|---|
| Qui *viverit* aquam | p. 23, avant-dernière ligne; |
| Qui *biverit* aquam | p. 24, 1^re ligne; |
| qui *bibebant* vinum | p. 50, 4^e-5^e lignes; |
| nisi *vibam* illum | p. 50, 9^e ligne. |

(1) Loew, *The Beneventan Script*, p. 365.

(2) Bannister, *Monumenti Vaticani di Paleografia Musicale Latina, Testo*, Lipsia 1913, p. 120. Dans l'*Archivio della R. Società Romana di Storia Patria*, 1904, p. 232, Federici fait observer que certaines initiales de notre codex, le *D* de *D*eus, par exemple (p. 27), se retrouvent identiquement dans un manuscrit du XII^e siècle provenant de Saint-Vincent de Vulturne. Cette remarque ne contraint nullement à assigner au manuscrit de la Vaticane une date postérieure au XI^e.

(3) Loew, *op. cit.*, p. 336.

(4) Nous croyons préférable, dans les textes que nous citerons, de faire la distinction entre les lettres *u* et *v*, comme d'ailleurs entre les lettres *i* et *j*.

Une autre altération, assez fréquente dans notre codex, consiste dans le changement du *t* en *d*, mais cela simplement à la fin des mots :

| | |
|---|---|
| *aud* | p. 20, 9e ligne; |
| *fiad* | p. 25, av. dernière ligne; p. 50, 9e ligne; |
| *faciad* | p. 18, 5e ligne; p. 49, 3e ligne; |
| *audiad* | p. 69, 10e ligne; |
| *adheread* | p. 41, 9e ligne; |
| *mandavid* | p. 12, 10e ligne; |
| *capud* | p. 49, 2e ligne. |

Les deux types de corruption que nous venons de signaler ont conduit notre scribe à écrire *david* le verbe *dabit* :

| | |
|---|---|
| *david* fructum suum | p. 7, 11e ligne. |

L'emploi du *c* avant l'*h* dur est assez fréquent :

| | |
|---|---|
| *michi* | p. 20, 7e ligne; p. 48, 11e ligne; etc. |
| *michil* | p. 6, 7e ligne; p. 34, 8e ligne; etc. |

Mais on trouve aussi très souvent les formes simples : *mihi*, *nihil*, etc.

Par contre, l'*h* aspiré, tombe dans certains cas :

| | |
|---|---|
| *umilitate* | p. 41, avant-dernière ligne. |

D'autres fois, au contraire, la lettre *h* est ajoutée au début de certains mots qui n'en comportent pas :

| | |
|---|---|
| *habundantia* | p. 25, dernière ligne. |

Nous n'avons trouvé qu'une seule fois le *k* substitué au *c* :

| | |
|---|---|
| *kalix* | p. 50, 9e ligne. |

La substitution de l'*e* à l'*i* est aussi extrêmement rare; on en trouve pourtant quelques exemples :

| | |
|---|---|
| *intellege* | p. 23, 10e ligne. |

Il est à noter, à propos de ce phénomène de l'iotacisme, que notre scribe écrit *Israhel* dans les textes latins, par exemple p. 48, 2e ligne; et *Israhil* dans les textes grecs, p. 57, 9e ligne.

Relativement à l'emploi de l'*e* cédillé, il y a lieu de distinguer. On peut dire qu'on ne le trouve jamais ou presque jamais au début de notre manuscrit. L'un des très rares cas où nous l'avons observé se trouve page 15, à la fin de la 11e ligne, sur le second *e* de *mee*. Par contre, vers la fin du codex, l'*e* cédillé devient d'un emploi constant :

| | |
|---|---|
| *mee* | p. 63, 11e ligne; p. 65, 5e ligne; etc. |
| *seculum* | p. 65, 4e ligne; |
| *prophete* | p. 68, 16e ligne. |

On le trouve même employé sans raison dans des mots comme :

| | |
|---|---|
| *secundum* | p. 68, 1re ligne, deux fois; |
| *Danihelis* | p. 69, 17e ligne. |

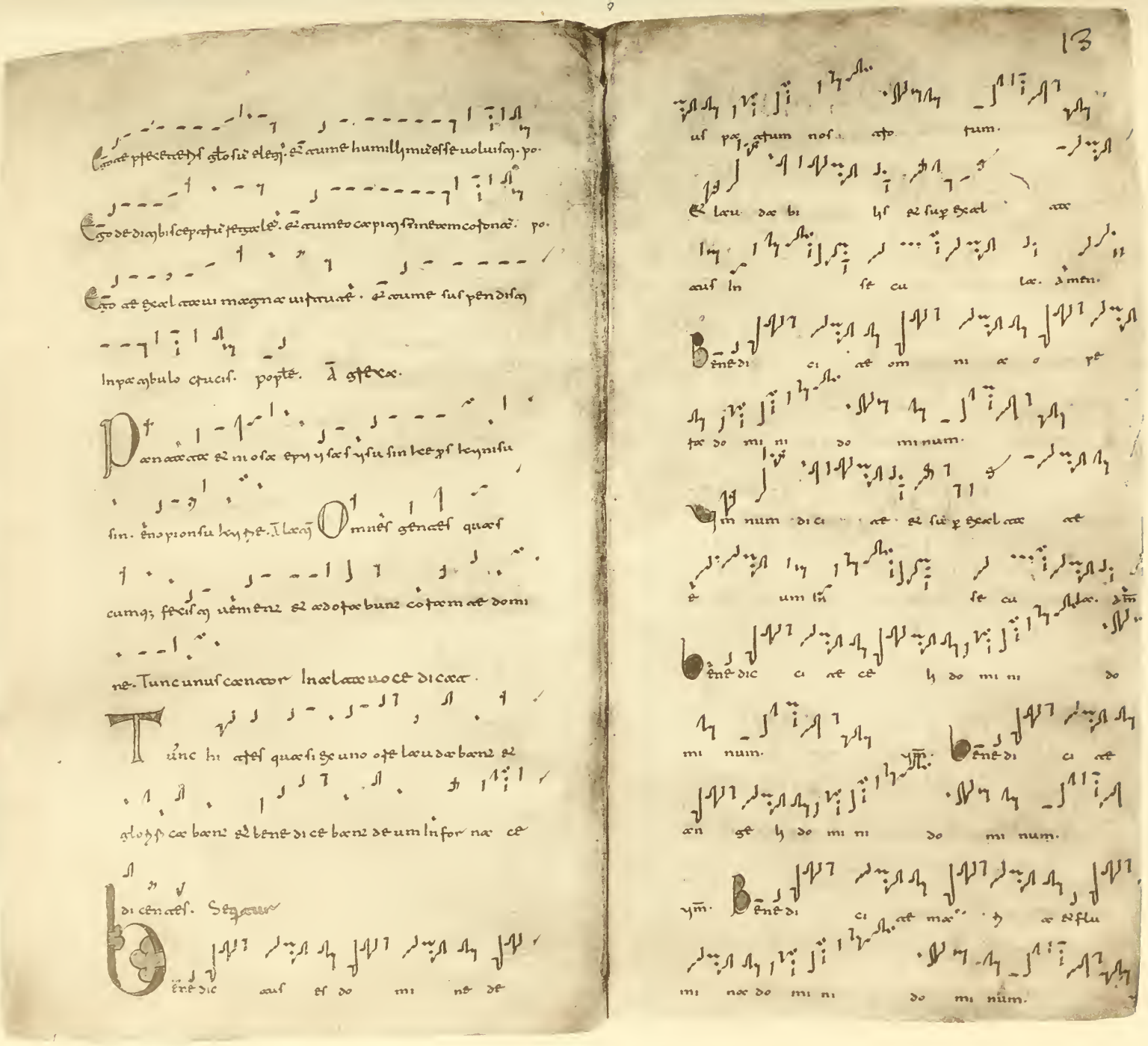

BÉNÉVENT VI. 40, folios 12ᵛ-13.
Vendredi-Saint.
*Antienne gréco-latine et Cantique de Daniel*

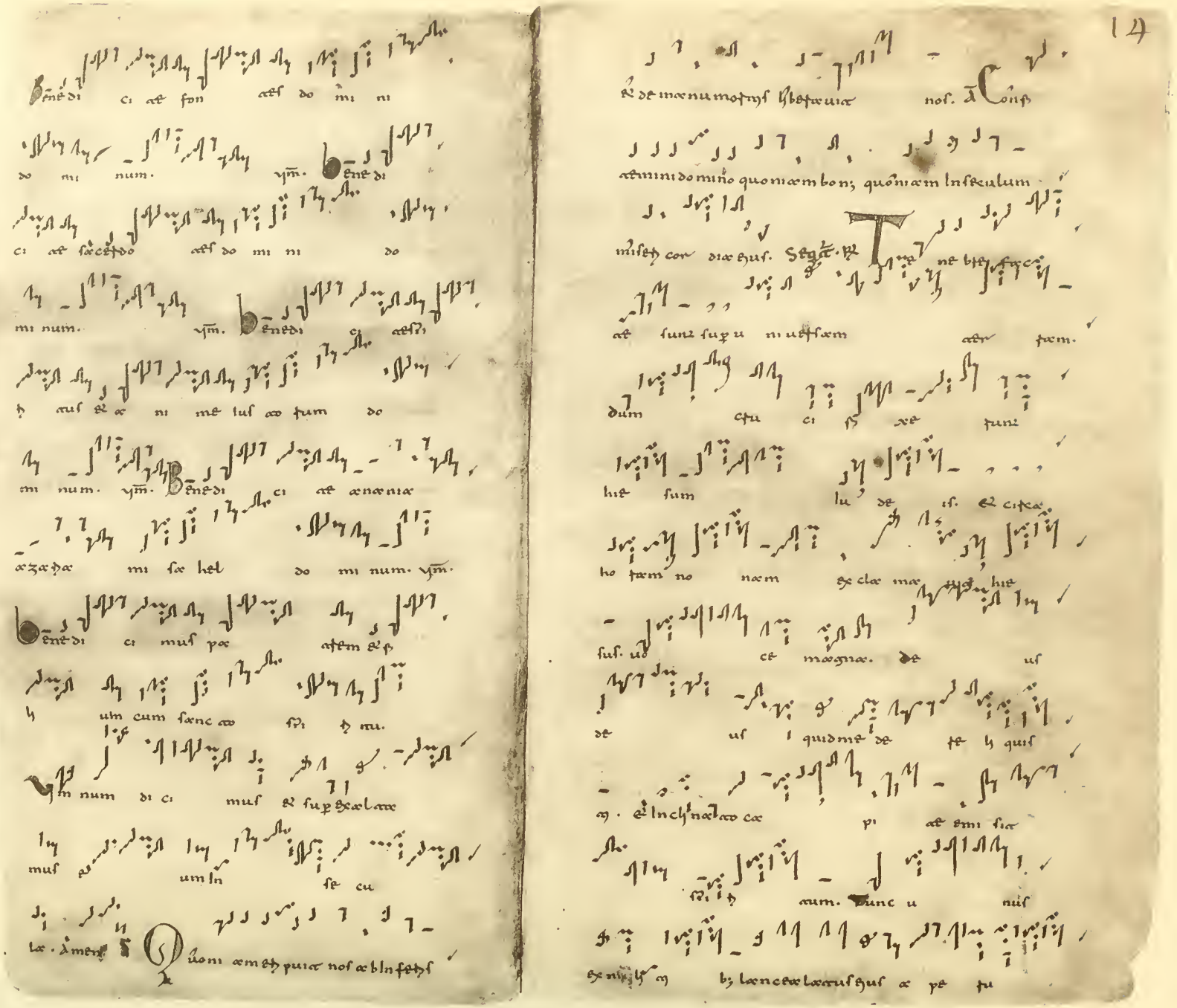

BÉNÉVENT VI. 40, folios 13v-14.
Vendredi-Saint.
*Cantique de Daniel et Répons.*

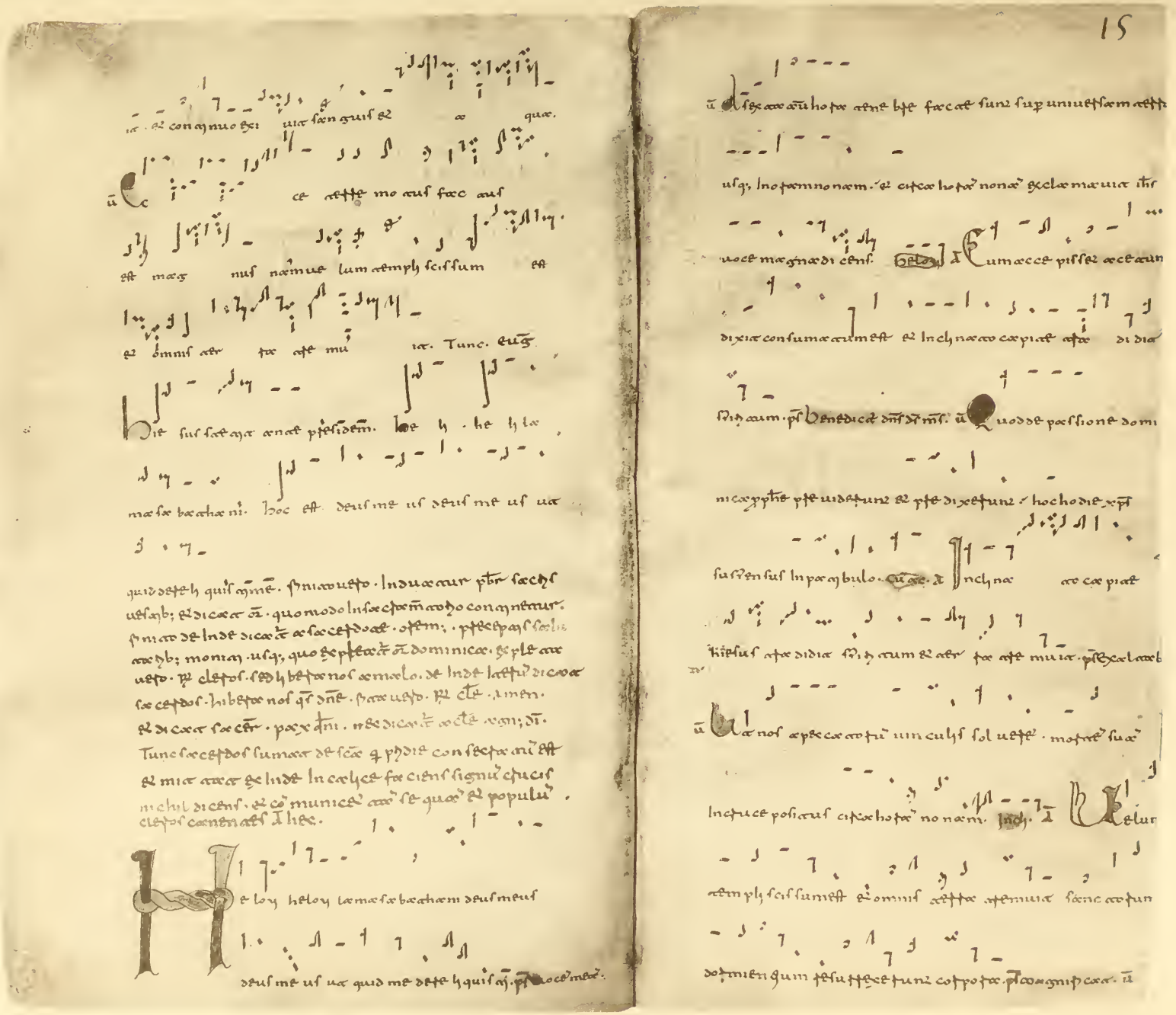

BÉNÉVENT VI. 40, folios 14ᵛ-15.
Vendredi-Saint.
*Messe des Présanctifiés et Vêpres.*

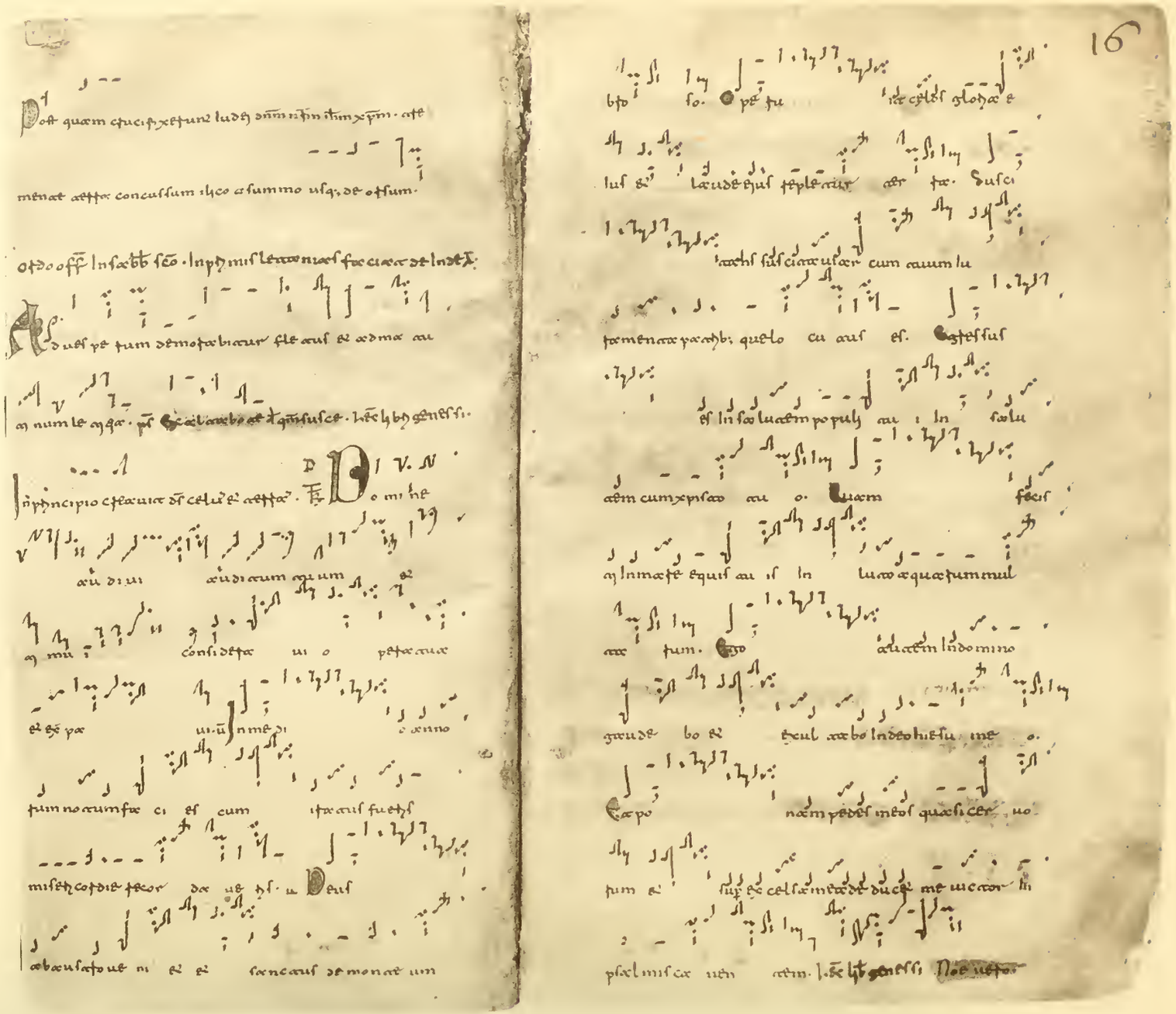

BÉNÉVENT VI. 40, folios 15ᵛ–16.
Samedi-Saint.
*Antienne, Lectures et Trait.*

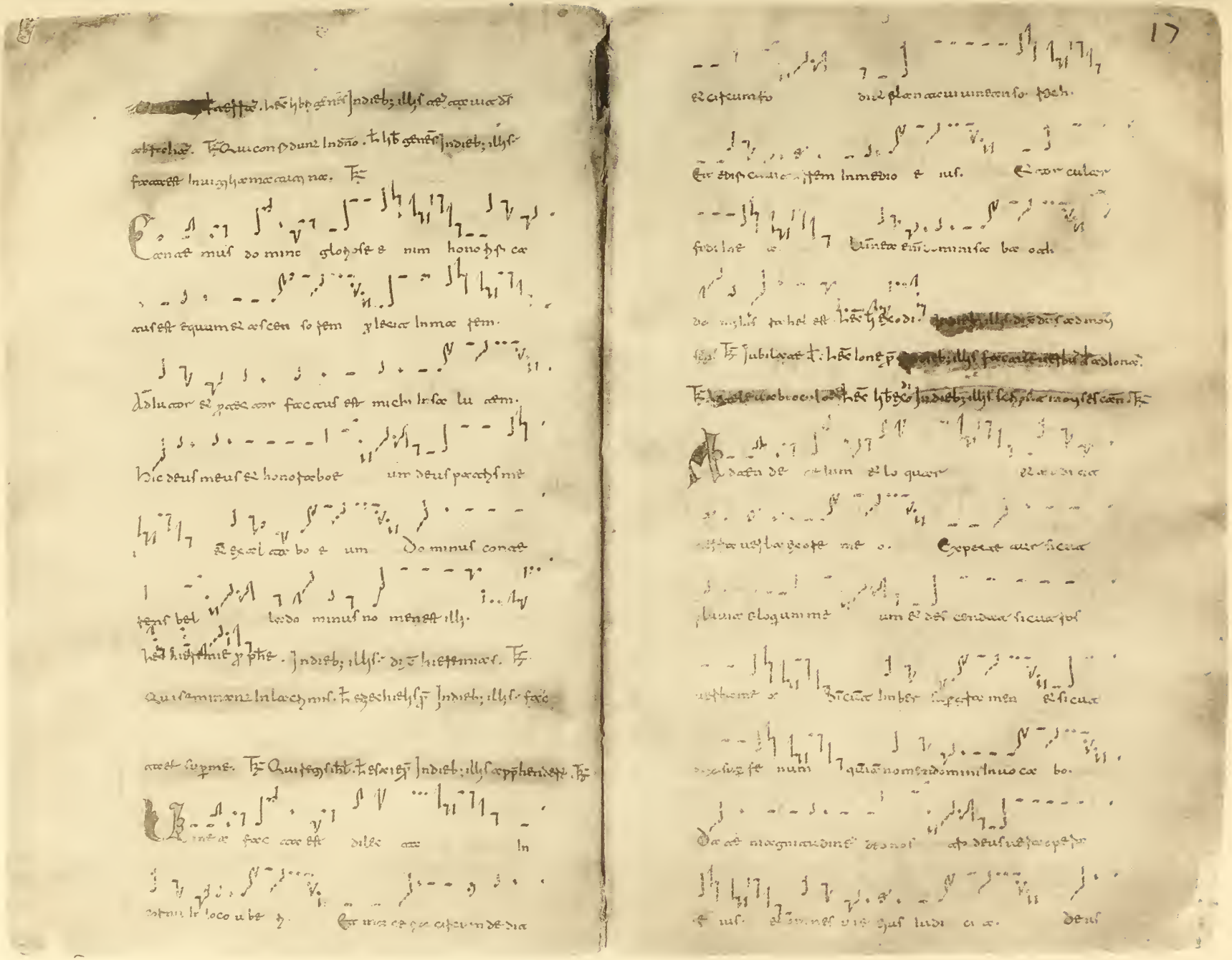

BÉNÉVENT VI. 40, folios 16v–17.
Samedi-Saint.
*Lectures et Traits.*

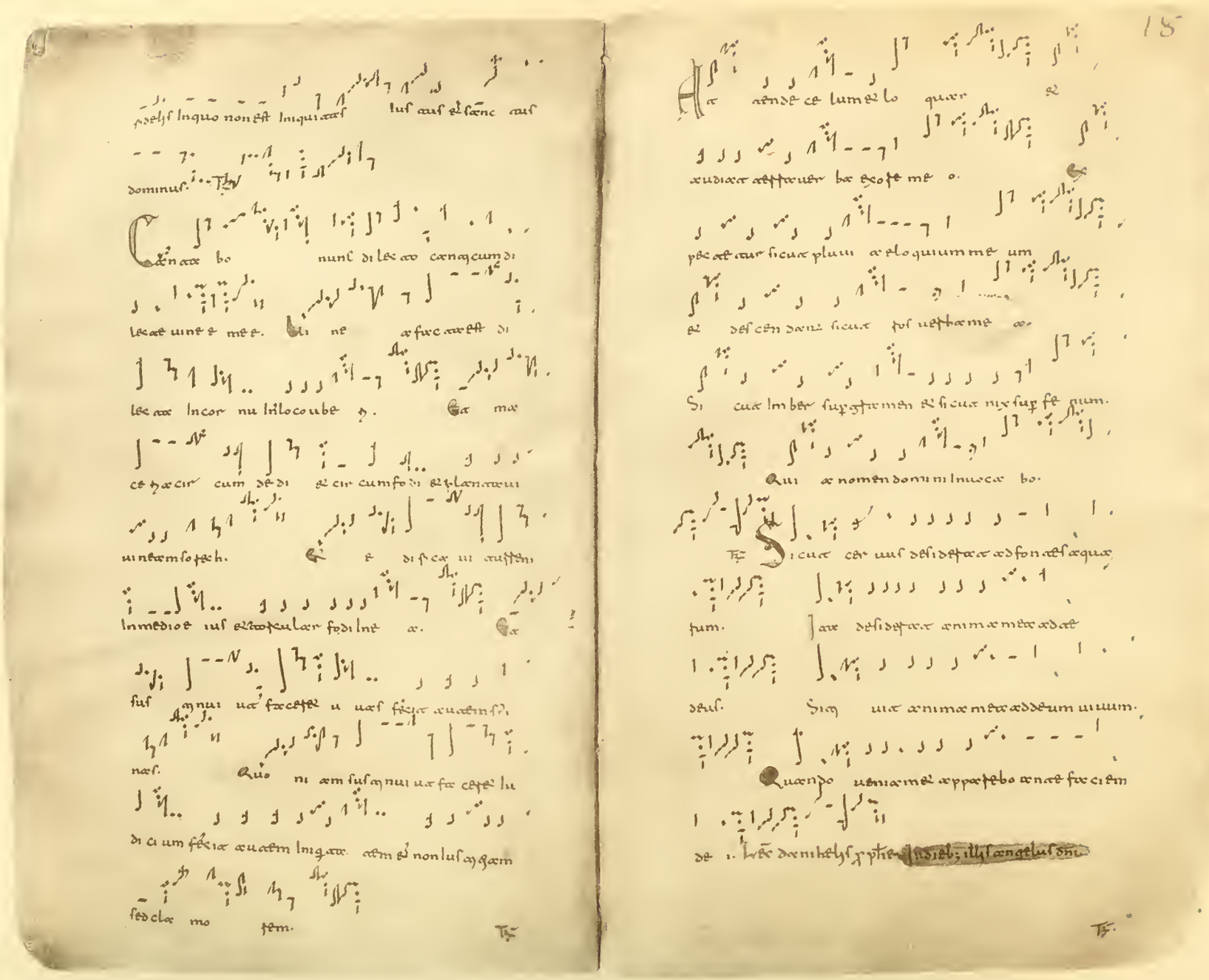

BÉNÉVENT VI. 40, folios 17ᵛ-18.
Samedi-Saint.
*Lectures et Traits.*

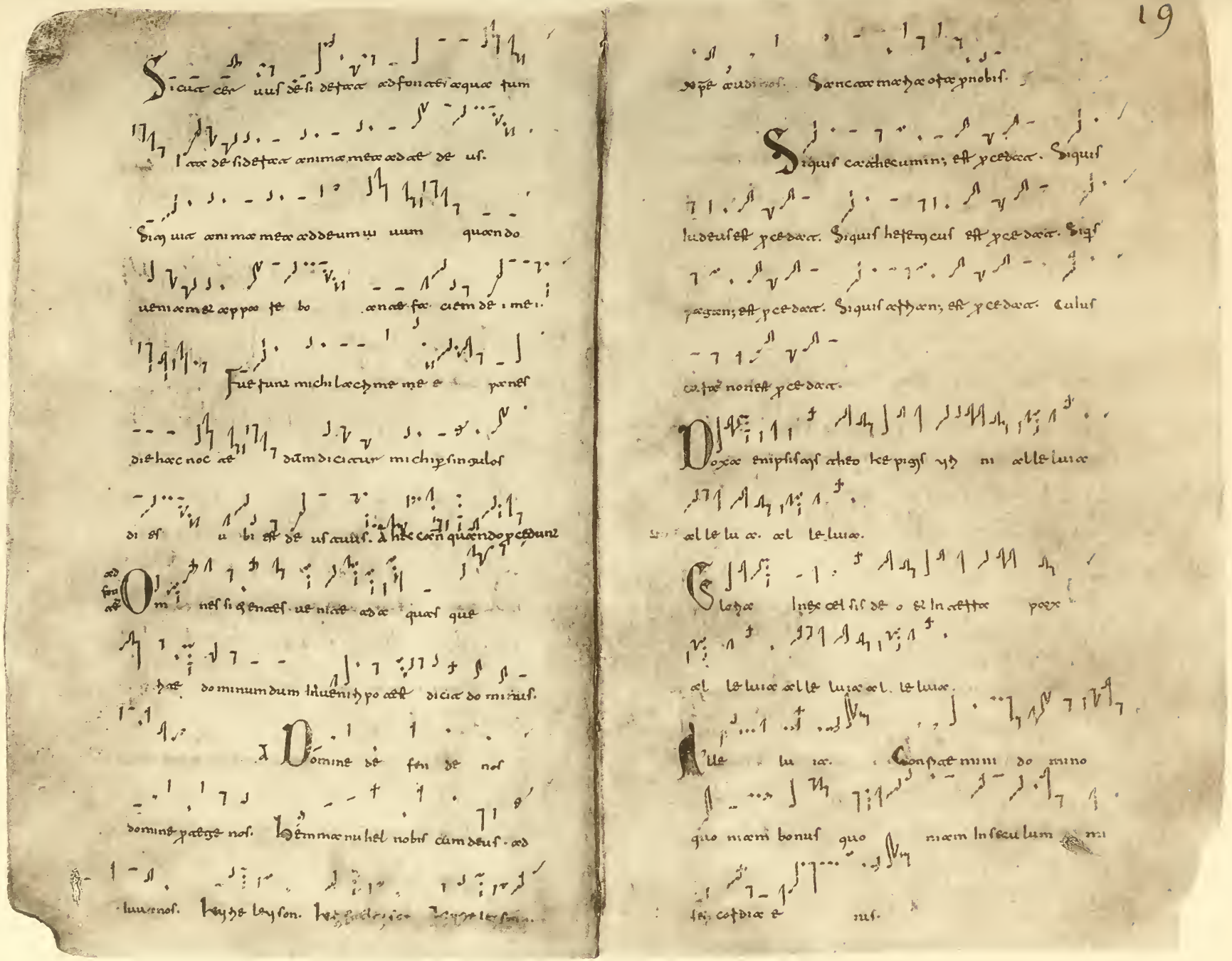

BÉNÉVENT VI. 40, folios 18v-19.
Samedi-Saint.
*Trait, Procession aux Fonts et Messe.*

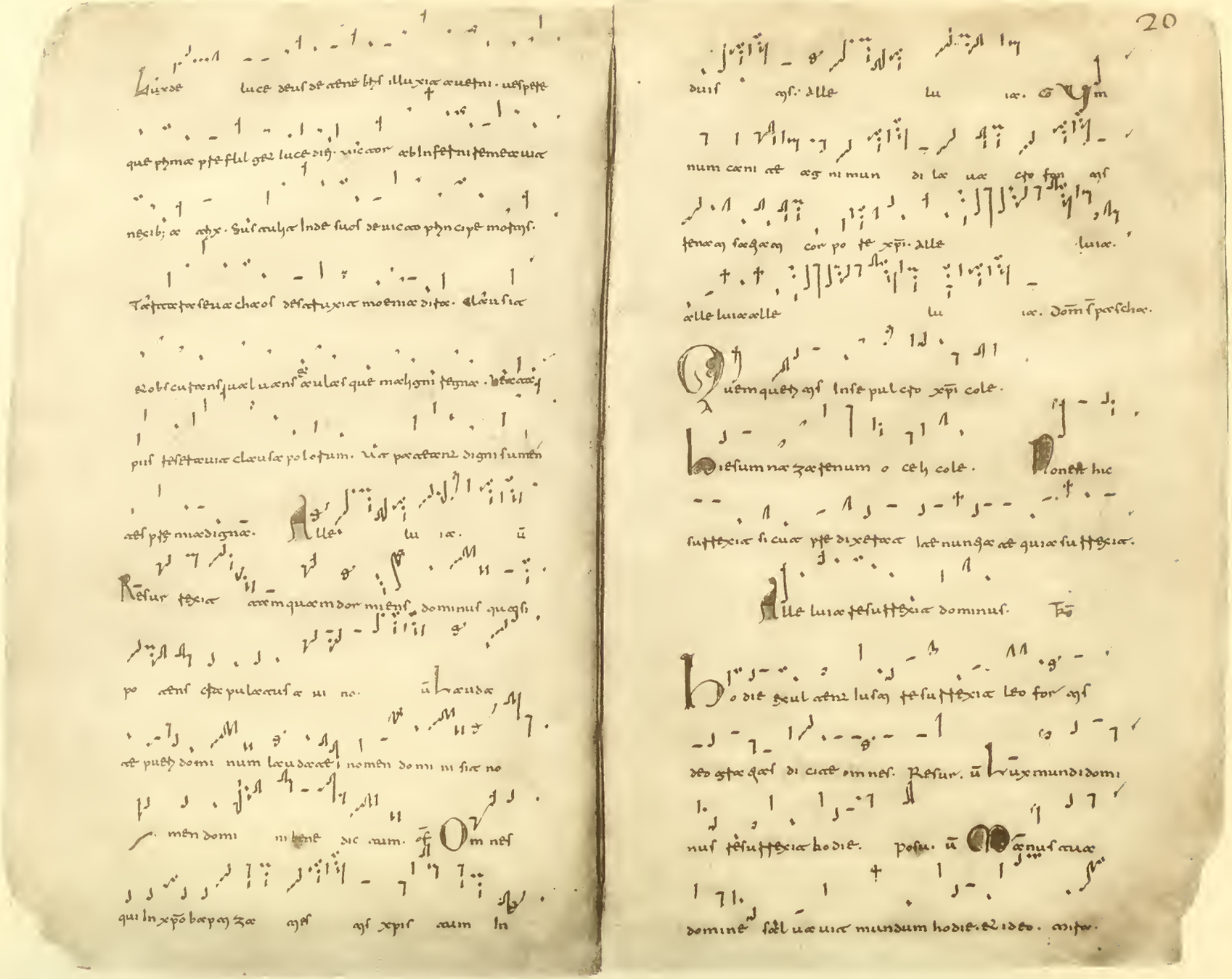

BÉNÉVENT VI. 40, folios 19ᵛ-20.
Samedi-Saint, fin de la Messe,
Troues du jour de Pâques.

Dans son état actuel, notre manuscrit commence donc au Dimanche de la Septuagésime, à l'avant-dernier verset du trait *De profundis :* [*Si iniquitates observaveris Domine Domine*] *quis sustinebit.*

Au bas de la page, en minuscules plus fortes, est indiqué le titre de la messe suivante : *Dominica in Sexagesima. Introitus.* Vient ensuite (page 4) la messe de la Quinquagésime, et puis (page 6) celle du Mercredi des Cendres, précédée simplement du titre : *Item missa. Introitu*; preuve que notre codex a été copié d'une façon toute matérielle sur un manuscrit plus ancien où figuraient les pièces de chant qui accompagnent habituellement la bénédiction et l'imposition des cendres. Le titre : *Item missa* suppose évidemment un autre titre : *Feria IIII Caput jejunii*, qui devait précéder ce groupe de pièces (1).

Le premier Dimanche de Carême, *Dominica prima. Capud quadragesime* (page 9), n'est séparé du Mercredi des Cendres que par les messes du Jeudi et du Vendredi. Du Samedi, primitivement aliturgique, aucune mention n'a été faite (2).

Au bas de la page 9, le titre de la messe du 1er Dimanche de Carême est suivi d'un autre titre, en majuscules hautes et grêles : *IN NOMINE DOMINI INCIPIT INTROITU.*

Le scribe a voulu ainsi marquer le seuil de la sainte quarantaine, sur laquelle s'étend, dès le début de la page suivante, la bénédiction du Seigneur.

Les messes fériales de la première semaine se succèdent ensuite normalement jusqu'à la page 16 qui termine le premier quaternion. On remarquera, en tête des messes du Mardi et du Mercredi (pages 14 et 15), la mention de la station du jour. Ce sont les seules messes de notre codex où cette indication ait été conservée. Encore convient-il de noter que, si la première est correcte — la station de ce jour était en effet fixée à Sainte-Anastasie — la seconde est fautive : le Mercredi des Quatre-Temps de Carême, la station n'a jamais eu lieu à Saint-Laurent, mais bien à Sainte-Marie-Majeure. Il y aura eu probablement confusion avec la messe du lendemain, dont l'église stationnale était Saint-Laurent *in Pancperna.* Nous n'avons pas le moyen de contrôler quel était, dans notre codex, la station indiquée pour cette messe, puisqu'elle a disparu avec tout le quaternion qui la contenait.

(1) C'est le Mercredi des Cendres, on le sait, que commençait pour les pécheurs la pénitence publique qui ne devait s'achever que le Jeudi-Saint. D'abord réservée aux seuls pénitents, l'imposition des Cendres se généralisa peu à peu; mais c'est seulement en 1091, et précisément au concile de Bénévent, que le pape Urbain II en fit une obligation pour tous les chrétiens : « Omnes tam clerici, quam laici, tam viri quam mulieres die illo (i. e. in capite jejunii) cinerem supra capita sua accipiant. » (Mansi, *Sacrorum Conciliorum Nova et Amplissima Collectio*, t. XX, col. 739). Primitivement, les antiennes relatives à la bénédiction et à la distribution des Cendres relevaient donc plutôt d'un rituel des pénitents que d'un graduel ou d'un missel; aussi conçoit-on qu'elles aient pu être volontairement négligées dans un manuscrit comme le nôtre, sensiblement antérieur au concile en question.

(2) Le *Missale Antiquum* VI. 33 de Bénévent, contemporain de notre codex et peut-être même légèrement antérieur à lui, affecte à ce jour une messe dont toutes les pièces de chant sont empruntées, comme aujourd'hui, à la messe de la veille. Il est assez curieux de noter que cette messe, tout comme celle du Samedi veille des Rameaux, y est précédée de l'indication : *Sabbato ad elemosinam vacat.*

Du Mercredi des Quatre-Temps (page 16), nous passons donc ainsi directement (page 17) à la messe du IIIe Dimanche de Carême, vers la fin du second verset du trait *Ad te levavi* : [*Ecce sicut oculi servorum in manibus domino-*]*rum suorum*. Ce sont ainsi une dizaine de messes qui ont disparu. Il eût été intéressant de savoir comment étaient traités en particulier le Samedi des Quatre-Temps et le Dimanche *vacat* qui le suivait; mais nous verrons plus loin que la comparaison avec les autres documents de la même école permet de combler cette lacune.

A partir du IIIe Dimanche (page 17), la série des messes quadragésimales se poursuit normalement.

Nous relevons brièvement les quelques particularités de notre codex.

Le Mardi de la IIIe semaine (page 20), après avoir indiqué par son incipit l'offertoire du jour *Dextera Domini*, le scribe a écrit par distraction le début de l'offertoire du jour suivant *Domine fac mecum* qu'il a fait suivre du texte intégral de ses trois versets, demeurés comme lui sans notation. Le lendemain, il a pourtant transcrit à sa place l'offertoire du jour, intégralement noté, se contentant de renvoyer pour les versets à la messe de la veille.

Cette première inattention a dû quelque peu troubler notre scribe, car elle l'a entraîné dans un certain nombre d'autres distractions. On remarquera en particulier qu'il a oublié de transcrire la communion *Notas* qui, dans son modèle, figurait aussitôt après le dernier verset de l'offertoire dont il avait transcrit le texte à la messe de la veille. Il en est une autre qui porte sur la vocalise finale du verset du graduel. Cette magnifique vocalise de *valde* termine dignement l'admirable et si expressif morceau qu'est le graduel *Miserere mihi*. Or on pourra noter, page 21, 2e et 3e lignes, que le mot *valde* est ici répété deux fois : particularité qui n'existe certainement pas dans l'original. Le fait est facile à expliquer. Si l'on considère la vocalise authentique

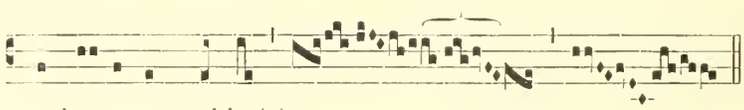

turba-ta est valde (1).

on pourra constater qu'elle comporte un piège, car le groupe 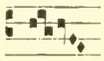 amorce une cadence assez usitée dans les graduels du VIIe mode :

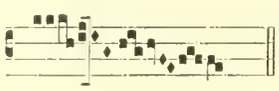

| | | |
|---|---|---|
| GR. Salvum fac populum. | ℣. Ad te . . . . . la-cum. | *Fer. IV. H. II. Quad.* |
| GR. Benedicam Dominum. | ℣. In Domino . . . læten-tur. | *Dom. XII. post Pent.* |
| GR. Audi filia. | ℣. Specie. . . . . re-gna (1). | *In festo Scæ Cæciliæ.* |

(1) Nous transcrivons ici simplement l'Edition vaticane.

C'est cette cadence brève que notre scribe a indiquée tout d'abord. Mais il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il s'était trompé; et, sans effacer ce qui était écrit, selon un procédé que nous l'avons déjà vu plusieurs fois pratiquer, il a transcrit à la suite la vocalise correcte, en répétant le mot *valde*. Le détail est intéressant parce qu'il a été copié tel quel par d'autres scribes dont l'attention n'a pas été éveillée par la dualité de finales. C'est ainsi que le copiste du graduel *Bénévent VI. 34* a reproduit sans hésitation l'erreur du manuscrit qu'il avait sous les yeux. Voici la traduction qu'il donne de toute cette finale; elle prouve l'exactitude de notre explication :

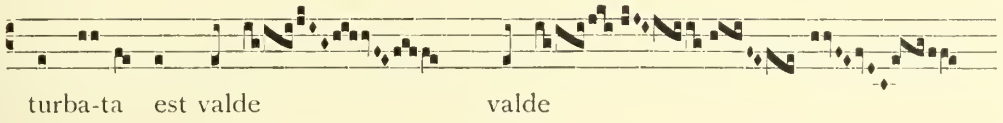


Si nous continuons à feuilleter notre manuscrit, un détail attire l'attention, à la messe *Fac mecum* du Vendredi de la IIIe semaine : on y trouve deux fois la communion *Qui biberit* de la Samaritaine, au bas de la page 23 et en haut de la page 24. Les textes ne sont d'ailleurs pas tout-à-fait identiques : ici *dabo*, là *dabo vobis*; ici *dicit Dominus Samaritane*, là simplement *dicit Dominus*. Quant aux mélodies elles sont absolument différentes.

A la messe du lendemain, page 25, le même fait se reproduit pour la communion de la Femme adultère : deux antiennes mélodiquement différentes, mais ici identiques comme texte.

Du moins, dans l'un et l'autre cas, l'une des deux mélodies est substantiellement celle que nous a conservée l'Edition vaticane. Il n'en est plus de même au Mercredi de la IVe semaine (page 31) où la communion de l'Aveugle-né, dont notre manuscrit ne donne qu'une mélodie, est toute différente de la petite antienne du VIe mode que nous connaissons.

La même remarque vaut pour la communion de Lazare, à la messe du Vendredi suivant, page 33, dont on ne retrouve pas, sur *Videns Dominus*, l'incipit syllabique à l'unisson.

Au Samedi *Sitientes* qui suit, on notera l'indication de deux graduels : *Tibi Domine* et l'incipit *Ad Dominum dum tribularer*, qui prouve l'existence à cette messe d'une double lecture avant l'Evangile. Nous n'en avons plus qu'une aujourd'hui.

Le Samedi suivant, veille des Rameaux, était, on le sait, aliturgique. Notre graduel a conservé (page 43), comme beaucoup d'autres manuscrits, la trace de cet état primitif dans la rubrique initiale : *Sabbato ad helemosyna vacat*; il n'en a pas moins, comme un grand nombre d'entre eux, comblé ce vide, mais ici d'une façon originale, et non plus seulement en faisant reprendre, comme la plupart des manuscrits, la messe de la veille ou d'un quelconque des jours précédents. On ne trouve cette messe *Domine exaudi*, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, que dans les seuls manuscrits bénéventains.

Notons encore, en passant, une petite distraction du scribe : son modèle lui fournissait deux offertoires au choix : *Domine in auxilium* et *Domine ad adjuvandum*; il a fait du second une communion, au moins quant au titre, car la communion *Judica Domine* a bien été transcrite à la suite avec son titre correct.

Les antiennes et répons de la procession des Rameaux viennent ensuite (pages 44-47), précédant la messe du jour ; puis les trois premières féries de la Semaine-Sainte, malheureusement interrompues au cours du graduel du Mercredi (page 52) par une lacune assez considérable qui embrasse tout le Jeudi et le début du Vendredi-Saint.

La première ligne de la page 53 nous situe, en effet, au dernier verset : *Operuit celos* du premier trait *Domine audivi* de ce jour (1).

Jusqu'ici, la composition de notre codex n'a rien que de très normal : nous avons affaire à un graduel romain du type courant. Il en est tout autrement lorsqu'on aborde les derniers feuillets du manuscrit, consacrés au Vendredi et au Samedi-Saints.

Les deux traits habituels *Domine audivi* et *Eripe me* du Vendredi-Saint sont en effet suivis, tout d'abord, d'un récitatif, écrit par la même main, mais en caractères minuscules sensiblement plus forts que ceux du texte courant ; le scribe n'emploie les caractères de cette dimension que pour les titres. Le récitatif en question n'est autre que le début de la Prière de Jonas : *Clamavi de tribulatione*, dont la fin nous manque, en raison de la disparition d'un feuillet entre les pages 54 et 55. La comparaison avec d'autres manuscrits permet d'évaluer à huit lignes de texte la longueur du fragment qui fait ici défaut. La fin de la Prière de Jonas occupait donc la moitié environ de la page 54[a]. Il nous manque par conséquent une page et demie de texte dont nous ne voyons pas, pour le moment, quelle pouvait être la composition.

Au début de la page 55, où le scribe est revenu à son écriture normale, on reconnaît les chants ordinaires de l'Adoration de la Croix : le Trisagion *Agios o Theos* ; les Impropères *Populo meus* avec les versets *Ego propter te*, dont le texte a été serré au bas de la page 55 et au début de la page 56.

A ces versets succèdent, pages 56 et 57, une série d'antiennes dont le texte est donné, tant en grec qu'en latin, avec les premiers versets des psaumes qu'elles accompagnaient, également dans les deux langues.

Avec l'hymne *Pange lingua*, pages 57 et 58, nous nous retrouvons en terrain connu ; mais celle-ci est suivie, au bas de la page 58, d'une nouvelle antienne gréco-latine, cette fois sans psalmodie.

Vient ensuite, à la dernière ligne de la même page, l'indication de la leçon de Daniel : *Nabuchodonosor rex*. De même qu'il avait donné plus haut la Prière de Jonas, notre codex se contente ici de noter la Prière d'Azarias, précédée de la petite introduction :

(1) La lacune, nous l'avons indiqué page 198, n'est ici que d'un feuillet double. Un calcul très simple permet de déterminer avec une certaine précision la place occupée par le Jeudi-Saint dans notre codex. Celui-ci comporte habituellement 17 lignes par page. La comparaison avec d'autres manuscrits permet de constater que toute la page 52[a] et les cinq premières lignes de la page 52[b] étaient occupées par la fin de la messe du Mercredi. Par ailleurs, le début du trait *Domine audivi* occupait les neuf dernières lignes de la page 52[d]. Il reste donc, pour le Jeudi-Saint, les 12 dernières lignes de la page 52[b], toute la page 52[c] et les 8 premières lignes de la page 52[d], au total 37 lignes, ce qui serait beaucoup trop pour la messe elle-même, vu que l'introït et l'offertoire ne devaient y figurer que par leur incipit. Nous avions donc certainement, dans les deux feuillets perdus, les pièces correspondant au *Mandatum*.

*Stans autem Azarias orabit sic, aperiensque os suum in medio ignis et ait.* Le récitatif, très simple, est exactement le même que celui de la Prière de Jonas; il s'étend sur toute la page 59 et sur la première moitié de la page suivante. La Prière des Trois Enfants dans la fournaise, qui suit, est introduite elle-même par un petit prologue : *Tunc hi tres quasi ex uno ore laudabant et glorificabant et benedicebant Deum in fornace dicentes.* Cette dernière Prière, à l'inverse des deux premières, n'est pas un simple récitatif, mais un chant très orné, dont il ne nous reste malheureusement que le début, en raison de la disparition du feuillet compris entre les pages 60 et 61.

A la reprise (page 61) on est assez étonné de voir figurer à l'office du matin, le Vendredi-Saint, les deux répons *Tenebræ* et *Amicus meus* qu'on n'a pas coutume de trouver à cette place. Si les textes sont connus, les mélodies sont d'ailleurs bien différentes de celles des répons correspondants de l'office romain.

Sans autre indication, sans même passer à la ligne, le scribe insère ensuite quelques fragments particuliers du chant de la Passion : *Jesus stetit ante presidem*, et l'exclamation du Seigneur : *Heli Heli, lama sabacthani. Hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* Et puis, on ne sait vraiment pas pourquoi, reparaît une seconde édition du trait *Domine audivi*, suivi, comme la première fois (page 53), du trait *Eripe me*, l'un et l'autre selon la même version, textuelle et mélodique. Il ne faut pourtant pas regretter cette répétition, car, outre qu'elle nous permet d'avoir intégralement le texte du trait *Domine audivi* dont la page 53 ne nous avait conservé que le dernier verset, elle nous fournit le moyen de contrôler l'exactitude de la transcription. La comparaison des passages parallèles permet aisément de se rendre compte de la précision scrupuleuse avec laquelle sont reproduits les moindres détails de cette notation qu'au premier abord on aurait pu juger un peu spontanée, sinon barbare, et manquant probablement de toute la précision désirable.

La série des pièces de chant affectées au Vendredi-Saint se clôt par les trois grandes antiennes *Cum fabricator, Cum Rex gloriæ* et *Ego sum alpha et* Ω, bien connues par ailleurs.

Ainsi se termine, dans un ordre qui n'apparaît pas très limpide, la série des pièces de chant destinées à l'office du matin, le Vendredi-Saint. L'utilisation de plusieurs d'entre elles resterait très problématique si le scribe n'avait eu soin de les faire suivre de deux pages de rubriques (65 à 67) qui sont d'un intérêt capital pour dégager de l'amalgame qui nous est ici présenté quelque chose des rites traditionnels et profondément originaux de l'Italie Méridionale.

Tout le reste du manuscrit (pages 67 à 70) est consacré à l'office du Samedi-Saint : *Item in Sabbato Sancto*. La disposition en est plus rationnelle, il faut le reconnaître, que celle de l'office de la veille. On y trouve, en effet, l'indication des cérémonies, des lectures et des pièces de chant, à peu près dans l'ordre où elles devaient être utilisées. Dans son état actuel, le codex se termine par quelques rubriques relatives à la bénédiction du feu nouveau et du cierge pascal, y compris les premières phrases

de l'*Exultet*. Ordre étrange, ici encore, car on sait que, dans l'usage romain, ces deux bénédictions précèdent la lecture des prophéties, suivie elle-même des litanies et de la messe. Il ne nous reste rien de toute cette fin de la Vigile pascale.

***

Tel qu'il nous est parvenu, le graduel *Vat. lat. 10673* comprend donc, aux lacunes près, toute la portion du Temporal comprise entre le Dimanche de la Septuagésime et le Samedi-Saint. Il est permis de se demander quelle était au juste l'importance du manuscrit primitif.

Disons tout de suite qu'il est impossible de savoir si le manuscrit dépassait le Samedi-Saint. Il existe, en effet, et en particulier dans l'Italie Méridionale, quelques manuscrits divisés en deux parties : *Pars hiemalis* et *Pars æstiva*, la coupure se faisant précisément à Pâques. Par contre, un certain nombre d'indices nous permettent de reconnaître que le manuscrit primitif commençait au I^er^ Dimanche de l'Avent, et nous renseignent sur certaines particularités de son organisation :

1° A la messe du Jeudi après les Cendres (page 8), on trouve l'offertoire *Ad te Domine levavi* indiqué par son seul incipit. Cet offertoire existait donc déjà dans le manuscrit, et complètement noté : ce ne pouvait être qu'au premier Dimanche de l'Avent.

2° Deux autres offertoires des messes de Carême sont encore indiqués de la même manière :

*a*) A la messe du Lundi de la IV^e^ semaine (page 27), l'offertoire *Jubilate Deo omnis terra* avec renvoi : *Require istud offertorium in Hebdomada II*;

*b*) A la messe du Mardi de la III^e^ semaine (page 20), l'offertoire *Dextera Domini* avec un renvoi analogue : *Require retro in Hebdomada IIII.*

Les semaines ainsi numérotées sans plus de précision correspondent au Temps après l'Epiphanie. Les deux offertoires en question appartiennent en effet, le premier à la messe *In excelso*, le second à la messe *Adorate Dominum*. Notons cependant qu'aujourd'hui ces deux messes sont respectivement numérotées *infra octavam Epiphaniæ* et *III post Epiphaniam*, comme d'ailleurs dans la plupart des manuscrits. L'explication la plus plausible de la numérotation présentée par notre codex consiste à admettre que les messes des trois dimanches après l'Epiphanie faisaient partie d'une série de quatre dont la première était la messe *Dum medium*; ce qui conduit à supposer que cette série de messes était numérotée, dans notre manuscrit, non par rapport à l'Epiphanie, mais par rapport à Noël; organisation qui pouvait faire tomber la messe *In excelso*, soit avant, soit après l'Epiphanie (1).

(1) Cette disposition se rencontre parfois dans les manuscrits. Le graduel *Munich, Clm. 3005*, par exemple, donne la messe *Dum medium* pendant l'octave de Noël; immédiatement après la messe *Vultum tuum* du 1^er^ Janvier; puis la messe *In excelso* qu'il numérote *Dominica I post octavam Domini*. Ensuite seulement viennent la messe de la vigile et celle du jour de l'Epiphanie, que suivent la messe *Omnis terra*, et, après quelques fêtes de Saints, la messe *Adorate*.

Dans notre codex, les introïts sont généralement suivis de trois indications : le *Psaume*; le *Ton* (1) de ce psaume, précisé sous la forme : *T. VIII* par exemple; enfin l'intonation et la cadence finale du *Gloria*, exprimées sous la forme : *oia seculorum amen*, plus ou moins abrégée. Quant à la disposition relative de ces diverses indications — dont certaines font parfois défaut — elle est des plus fantaisiste. Si l'on désigne chacune d'elles par son initiale : P (Psaume), T (Ton) et G (Gloria), on constate que, sur 33 introïts, on a :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 10 | fois | le groupement | P.T.G. |
| 7 | » | » | T.G. |
| 5 | » | » | G.P. |
| 4 | » | » | T.G.P. |
| 2 | » | » | P.G. |
| 1 | » | » | T.P.G. |
| 1 | » | » | P.G.T. |
| 1 | » | » | G.T.P. |
| 1 | » | » | P.T. |

et une fois le Gloria seul.

Plusieurs de ces groupements sont évidemment illogiques, en particulier ceux qui indiquent le Gloria avant le Psaume. La raison peut en être que jamais le Psaume n'est noté; le Gloria, au contraire, l'est assez souvent : 11 fois sur 33.

On remarquera qu'à tous les introïts de la semaine de la Passion et de la Semaine-Sainte (sauf celui du Mardi-Saint), le Gloria est indiqué; et ce ne peut être dans le but de fixer le ton de la psalmodie, puisque, pour chacun d'eux, ce ton a été expressément précisé.

Il faut noter que, de temps à autre, on trouve, en outre des trois indications normales : Psaume, Ton et Gloria, un quatrième élément, constitué par un verset non scripturaire, et dont la place n'est pas non plus très bien déterminée. Voici comment il se présente au Jeudi après les Cendres, introït *Dum clamarem*, p. 8 :

Ps. Exaudi D*eus* or*ationem* meam & ne despexeris dep*recationem*. o i a seculorum amen. T. IIII. ℣. Conditor pacis & fons luminis . qui liberavit nos de manu mortis ./ & vocavit nos ad premia regni ad quem ego.

Le Dimanche des Rameaux, page 47, un verset du même genre accompagne l'introït; mais il est indiqué immédiatement après le psaume :

Ps. D*eus* D*eus* m*eus* respic*e*. ℣. Sciens autem Dominus Hiesus q*uia* non dereliquerat eum Pater pia voce clamavit & dixit. D*omi*ne. T. VIII. o i a e u o u a en.

Tout comme les introïts, les antiennes de communion sont suivies de l'indication *oia seculorum amen* plus ou moins abrégée; elle manque cependant trois fois. Notons que les communions ne sont jamais accompagnées d'aucun verset, psalmique ou autre. Quant à la répétition de l'antienne, elle n'est indiquée qu'une seule fois, page 38, pour la communion *Redime me*. Par ailleurs, après la communion, la formule *oia seculorum amen* n'est pas

(1) Nous nous en tenons ici à l'expression de notre manuscrit qui emploie, comme cela se faisait couramment, non le terme de *mode* mais celui de *ton*.

notée une seule fois sur les trente-et-une fois qu'elle est écrite. Il est vrai que, comme pour les introïts, le ton de la psalmodie figurait en principe avant cette formule (1). En fait, il n'a été précisé que dix-neuf fois dans notre codex.

Dans l'ensemble, ces indications modales coïncident avec celles qui sont fournies par l'ensemble de la tradition et reproduites dans l'Edition vaticane. Il est toutefois un certain nombre de divergences qui demandent à être expliquées. Nous examinerons successivement le cas des introïts et celui des communions, après avoir donné la liste des pièces pour lesquelles le ton est précisé dans notre codex. Nous avons relevé dans deux colonnes différentes : *Vat. lat. 10673* et *Edition vaticane* les tons respectivement indiqués, lorsqu'ils sont différents; en cas d'accord, c'est dans la colonne médiane que nous avons noté leur témoignage commun.

| Pages | Introïts | Tons | | |
|---|---|---|---|---|
| | | *Vat. lat. 10673* | | *Edition vaticane* |
| 2 | Exsurge . . . . . | VII | | I |
| 7-8 | Dum clamarem . . . . | IIII | | III |
| 13 | Sicut oculi . . . . . | | IIII | |
| 18 | In Deo. . . . . | | III | |
| 20 | Ego autem in Domino. . | III | | I |
| 21 | Salus populi . . . . . | | IIII | |
| 22-23 | Fac mecum . . . . . | | II | |
| 24 | Verba mea . . . . . | | V | |
| 25 | Lætare. . . . . | VIII | | V |
| 27 | Deus in nomine. . . . | | IIII | |
| 28 | Exaudi Deus . . . . . | | V | |
| 29 | Dum sanctificatus . . . | | III | |
| 31 | Lætetur cor . . . . . | | II | |
| 32 | Meditatio . . . . . | | I | |
| 34 | Judica me. . . . . | | IIII | |
| 36 | Miserere mihi ... conculcavit | II | | III |
| 37 | Exspecta . . . . . | | VII | |
| 39 | Liberator . . . . . | | III | |
| 40 | Omnia . . . . . | | III | |
| 42 | Miserere mihi ... tribulor . | | V | |
| 47 | Domine ne longe . . . | | VIII | |
| 50 | Judica Domine . . . . | | IIII | |
| 51 | Nobis autem . . . . . | | IIII | |
| 52 | In nomine. . . . . | | III | |

(1) Ces sortes d'indications sont assez rares dans les manuscrits. On en trouve cependant de toutes semblables dans le codex *Rome, Angelica 123* ainsi que dans le codex CV du Chapitre de Vérone, ce dernier en notation nonantolienne. Par ailleurs, on sait que le graduel *Chartres 47* indique, lui aussi, d'une manière assez analogue les modes des diverses pièces, mais toujours sous forme d'additions marginales.

Sur les trente-trois introïts que comporte notre codex, le ton manque huit fois; et sur les vingt-cinq fois où il est précisé, cinq fois il y a désaccord avec l'Edition vaticane(1). A quoi sont dues ces divergences?

Pour l'*Exsurge*, il y a probablement eu distraction : toute la tradition s'accorde pour en faire un I^er^ mode; l'indication du VII^e^ est donc certainement fautive et injustifiable. De même l'*Ego autem* est universellement donné comme du I^er^ mode : il n'y a donc aucune apparence qu'on puisse le considérer comme du III^e^. Notons toutefois que notre manuscrit est conséquent avec lui-même en faisant suivre, page 20, l'indication : *T. III* de la psalmodie du III^e^ mode.

Le cas du *Dum clamarem* est un peu différent. Sans aucun doute cette pièce a l'ambitus et les formules — en particulier l'intonation — des introïts du III^e^ mode; néanmoins, l'allure de sa finale explique, si elle ne la justifie pas, l'attribution au IV^e^ mode. Il existe d'ailleurs des manuscrits, le missel bénéventain *Rome, Ottob. 576*, par exemple, dont le verset psalmique est effectivement écrit en IV^e^ mode. L'indication de notre codex se comprend donc dans une certaine mesure.

Du point de vue modal, le cas du *Lætare* est plus intéressant. Voici en effet une pièce dont la dernière phrase se termine sur *fa* avec le *si b* constant; on pourrait donc l'écrire en finale *sol* avec *si* naturel constant. Ici encore, l'indication du VIII^e^ ton s'explique donc, quoiqu'il en soit du mode d'ailleurs très flottant de cet introït.

Nous en arrivons enfin à l'introït *Miserere mihi* du Lundi de la Passion. Il est clair que la leçon adoptée par l'Edition vaticane ne laisse le choix, si l'on considère sa finale, qu'entre le III^e^ et le IV^e^ mode; l'intonation achève de lever le doute, vu qu'elle est très nettement du III^e^. Mais il faut, pour se faire une idée exacte de la question, se rendre compte du témoignage de l'ensemble de la tradition. Or, s'il est vrai que certains manuscrits, et en particulier les documents sangalliens, indiquent ici la psalmodie du III^e^ mode, il est non moins certain que de nombreux témoins finissent au contraire notre introït en premier mode. Citons, entre bien d'autres, les manuscrits *Londres, B. M. 24680; Milan E. 68; Rome, Angelica 123*, tous trois *in campo aperto*; et, parmi les manuscrits diastématiques, les graduels *Modène, O. I. 7; Plaisance 65; Plaisance S. Antonin; Rome, Vall. c. 52*; le graduel de Rouen *Paris, B. N. 904*; etc... sans omettre le manuscrit bilingue de Montpellier. Tous ces manuscrits ne divergent de la leçon adoptée par l'Edition vaticane que par la seule cadence finale :

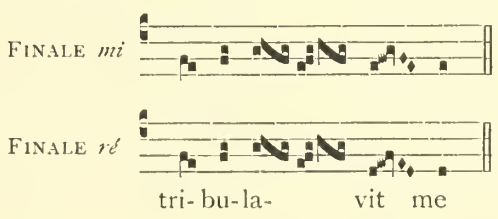


(1) Nous laissons bien entendu de côté pour le moment l'introït *Domine exaudi* du Samedi veille des Rameaux, puisqu'il n'existe pas dans l'Edition vaticane. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur toute cette messe, propre aux manuscrits bénéventains. La comparaison n'est donc possible ici que pour 24 pièces.

Selon qu'on descend, sur la dernière syllabe de *tribula*-vit, d'une tierce ou d'une quarte, on se trouve donc en IIIe mode ou en Ier.

C'est le dernier parti qu'ont adopté les manuscrits bénéventains; mais ils l'ont fait un peu à leur manière. Si l'on admet, en effet, la psalmodie ordinaire du Ier mode avec finale sur *ré*, il faut bien avouer que la reprise de l'introït n'est pas très aisée :

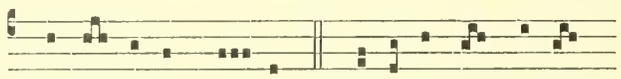


Cette intonation du IIIe mode s'enchaîne mal, il faut le reconnaître, avec la finale du Ier. Aussi les manuscrits bénéventains ont-ils pris ici le parti adopté par l'Edition vaticane dans un cas qui rappelle beaucoup celui que nous étudions : celui de l'introït *Exaudi Domine* du Dimanche dans l'Octave de l'Ascension. On sait que l'Edition vaticane note cet introït en clé de *do* deuxième ligne, avec récitation de la psalmodie sur *mi*, finale *la*, et reprise de l'introït à l'unisson sur *la* avec *si b* :

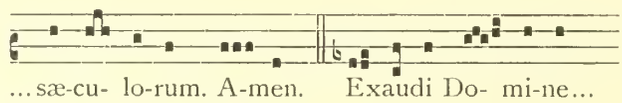


De même les manuscrits bénéventains ont écrit l'introït *Miserere mihi* un ton plus bas qu'il ne l'est habituellement, de façon à pouvoir repartir à l'unisson :

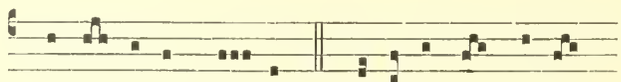


On observera cependant que cette écriture implique le *mi b*. Mais comme les manuscrits bénéventains n'ont pas l'habitude d'indiquer les bémols, il n'est pas étonnant qu'on ait pu le chanter sans qu'il fût écrit; il eût été évidemment plus régulier d'écrire en clé de *do* deuxième ligne, de façon à pouvoir employer à volonté le *si*, bécarre ou bémol.

Il faut en effet remarquer que ce n'est pas la mélodie intégrale de l'introït *Miserere mihi* qui est ainsi décalée dans les manuscrits bénéventains; sauf la finale, la dernière phrase y est écrite comme elle l'est partout. Voici d'ailleurs la leçon des manuscrits bénéventains comparée à celle de l'Edition vaticane qui, à la finale près, est celle de toute la tradition :

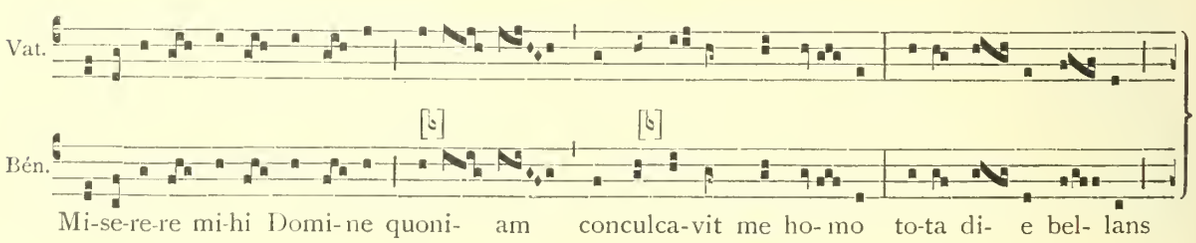

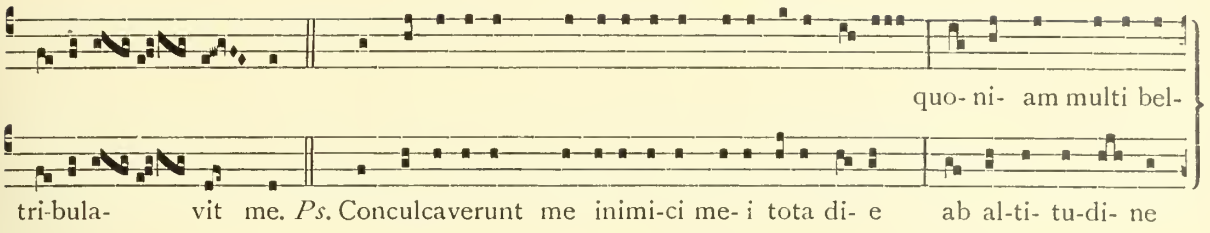


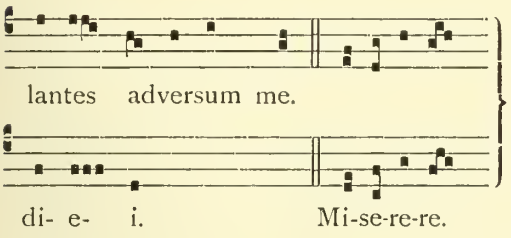


Ceci dit, il convient de reconnaître que cet ensemble de remarques ne résout pas entièrement la question, puisque notre codex attribue le *Miserere mihi*, non pas au Ier mode, mais au IIe. C'est déjà pourtant un commencement d'explication que d'avoir constaté la version en finale *ré*. Malgré cette analogie qui la rapproche d'une leçon souvent attestée, il convient de ne pas perdre de vue la réelle originalité de la version bénéventaine. Si l'on trouve, en effet, dans la tradition, de nombreux témoins de la finale en premier mode, ceux-ci ne s'écartent, en somme, de la leçon adoptée par l'Edition vaticane, que par les deux derniers neumes de la pièce. Les manuscrits bénéventains, au contraire, d'ailleurs pleinement d'accord entre eux, présentent en outre, relativement à l'ensemble de la tradition, un décalage de toute la pièce qui s'étend jusqu'à la dernière phrase exclusivement.

Dans la série des tons des communions, on peut également relever quelques divergences avec le parti adopté par l'Edition vaticane. Nous donnons ci-dessous la liste des antiennes de communion dont le ton est précisé par notre codex; ce tableau est compris exactement comme le précédent, relatif aux introïts :

| Pages | Communions | Tons | |
|---|---|---|---|
| | | *Vat. lat. 10673* | *Edition vaticane* |
| 13 | Scapulis. . . . . | III | |
| 17-18 | Passer . . . . . | III | I |
| 19 | Quis dabit . . . . . | V | |
| 20 | Domine quis habitabit . . | VI | |
| 27 | Jerusalem . . . . . | III | IV |
| 28 | Ab occultis. . . . . | IIII | |
| 29 | Lætabimur . . . . . | II | |
| 31-32 | Domine memorabor . . . | VIII | |
| 34 | Dominus regit me . . . | II | |
| 36 | Hoc corpus. . . . . | VIII | |
| 38 | Redime me. . . . . | V | VII |
| 41 | Memento . . . . . | VIII | IV |
| 43 | Ne tradideris . . . . . | II | VII |
| 50 | Pater. . . . . | III | VIII |
| 51 | Erubescant et revereantur . | VII | |
| 52 | Adversus me . . . . . | VII | V |

Il existe, dans notre codex, dix-neuf antiennes de communion dont le mode est précisé. Mais nous avons dû réserver trois d'entre elles dont la mélodie est propre aux manuscrits bénéventains : les communions *Nemo te condemnavit, Lutum fecit* et *Videns Dominus*; nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir plus loin sur ces pièces.

Abstraction faite de ces trois communions, nous nous trouvons ici en présence de désaccords beaucoup plus nombreux, toutes proportions gardées, que pour les introïts : parmi les pièces dont la mélodie est comparable, près de la moitié — 7 sur 16 — se voient affectées à des modes différents dans notre codex et dans l'Edition vaticane.

Quelques indications de notre manuscrit sont certainement fautives : ainsi l'affectation de la communion *Memento* au VIII^e^ mode. Il n'existe pas de manuscrits où elle ne se termine en *mi*; et lorsque son mode est précisé, c'est toujours le IV^e^. Il faut en dire autant de la communion *Ne tradideris*. Elle comporte la finale *sol*; et, lorsque son mode est précisé, c'est toujours le VII^e^. De même encore la communion *Pater* qui se termine toujours en *sol*, et toujours est affectée au VIII^e^ mode.

En ce qui concerne la communion *Jerusalem*, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle ait pu être considérée comme du III^e^ mode plutôt que du IV^e^. Sa finale *mi*, son ambitus assez large, son intonation, expliquent suffisamment ce parti.

La communion *Adversus me* nous présente, au point de vue modal, un cas tout à fait identique à celui de l'introït *Lætare* : la dernière phrase du morceau en finale *fa* avec *si b* constant — et *mi* non exprimé — peut être considéré, en principe, soit comme du V^e^ mode, soit comme du VII^e^. Notons cependant que l'affectation au V^e^ est normale, même dans les autres manuscrits bénéventains.

Le cas de la communion *Redime me* est plus spécial. Elle est notée, dans l'Edition vaticane, en finale *sol* avec *si* naturel constant, le *fa* inférieur étant exprimé. Il est impossible, sous cette forme, de penser à en faire un V^e^ mode; tout au plus pourrait-on hésiter entre un VII^e^ et un VIII^e^. En fait, on trouve l'une et l'autre affectation. Les deux seuls manuscrits bénéventains qui donnent une psalmodie après cette communion, *Bénévent VI. 35* et *Vat. lat. 6082* l'écrivent en VIII^e^ mode. Le V^e^ ne serait admissible qu'avec le *fa*♯, ou, ce qui revient au même, en baissant toute la pièce d'un ton. Mais cette solution est certainement mauvaise; nous pouvons nous en assurer en remarquant que la cadence finale de notre communion :

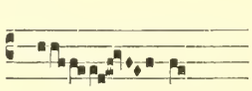

se retrouve dans d'autres pièces, en particulier dans l'offertoire *Precatus est*, et toujours avec le *fa* naturel.

Nous en venons enfin à la communion *Passer*. En admettant même que la leçon de l'Edition vaticane soit correcte, il suffit de chanter cette pièce pour se rendre compte de la quantité de pièges qu'elle renferme, et, par suite, à quelles corruptions elle a dû être soumise de la part des chantres ou des copistes, sans parler des théoriciens. Effectivement,

la restitution de cette communion n'est pas chose facile, tant est grand le nombre des divergences que l'on rencontre dans les manuscrits. Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans le détail de ces désaccords, mais seulement d'expliquer si notre codex était fondé à considérer cette pièce comme du IIIe mode. L'examen de la tradition manuscrite permet de répondre par l'affirmative. Si la plupart des manuscrits terminent en effet la communion *Passer* sur le *la* avec *si* naturel, on en trouve cependant, le graduel *Bénévent VI. 35* par exemple, qui la terminent en *mi*, donnant la cadence :

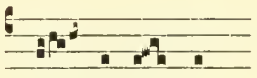
lau- da-bunt te

au lieu de

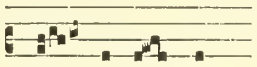
lau- da-bunt te

Le témoignage du *Tonale* de Montpellier mérite ici une mention particulière. Il est curieux, en effet, de voir ce manuscrit écrire notre communion en finale *la* avec *si* naturel et cependant classer cette pièce, non pas dans le Ier ou le IIe mode, mais bien dans le IIIe. Ce manuscrit, où les pièces sont disposées, on le sait, par genre et par mode, insère la communion *Passer* peu après la communion *Beatus servus* et juste avant la communion *Scapulis suis*. Or le mode de ces deux dernières pièces n'est ni discutable ni discuté. La première est écrite, comme dans l'Edition vaticane, en finale *la* avec *si b*; mais, ce qui est plus intéressant, c'est que la communion *Scapulis suis* y est écrite de la même manière, et non, comme dans l'Edition vaticane, en finale *mi*. Dès lors il est permis de se demander si le copiste du manuscrit de Montpellier ne s'est pas trompé en transcrivant la finale avec des *i* droits au lieu d'*i* penchés, comme dans les deux autres communions. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux qu'il classe la communion *Passer* dans les pièces du IIIe mode. La responsabilité de la classification représentée par le *Tonale* de Montpellier incombe, nous le voulons bien, aux théoriciens qui l'ont établie; il n'en est pas moins vrai, et c'est là seulement ce que nous voulions établir, que la communion *Passer* a parfois été considérée comme du IIIe mode; et cela, même par des manuscrits qui l'écrivaient en finale *la* avec *si* naturel.

Il nous reste, avant d'entreprendre l'étude de certaines particularités caractéristiques de la tradition bénéventaine, à dire un mot de l'emploi des prosules dans notre manuscrit. Ce sont là, on le sait, des compositions littéraires conçues de telle manière qu'on puisse leur faire correspondre, dans une adaptation généralement syllabique, la mélodie de certaines vocalises que leur longueur rendait particulièrement difficiles à retenir (1). Notre codex nous fournit trois exemples de ce genre de composition, une dans un trait et deux dans des offertoires.

(1) Dans certains manuscrits, le graduel de Balerna (diocèse de Côme), *Verceil 186*; le tropaire de Novalèse, *Oxford, Douce 222*, par exemple, ces sortes de compositions portent le nom de *verba*.

Au IV^e^ Dimanche de Carême, le second verset du trait *Qui confidunt*, commence par une vocalise d'une facture assez spéciale :

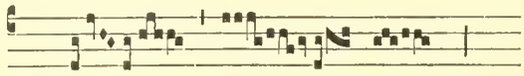

℣. Mon- tes

L'évangile du jour rapporte le miracle de la multiplication des pains : *Subiit ergo in montem Jesus : et ibi sedebat cum discipulis suis*, dit le texte évangélique. L'auteur de la prosule n'a eu qu'à s'inspirer de ce texte, en l'adaptant à la vocalise qu'il avait pour thème :

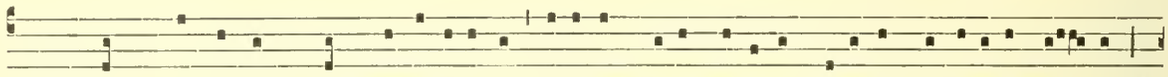

*Pros.* Mons magnus est, mons terri-bi-lis est ; ibidem Jesus sedebat docebat discipulos su- os. *

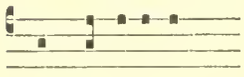

in circu-i-tu (1).

On trouve le même procédé appliqué aux vocalises parfois fort longues qui terminent les derniers versets des offertoires. Nous en avons un exemple à la fin de l'offertoire *Gressus meos* du Samedi de la III^e^ semaine de Carême, page 25. Voici la grande vocalise finale du dernier verset *Cognovi* (2).

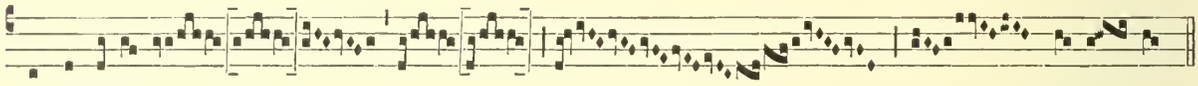

injusti-ti- a Domi- ne

La prosule développe :

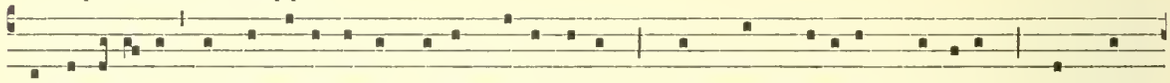

Injusti-ti- a[3] longe sit a terra proculque a nobis[4], numquam pare-at[5] dominans nusquam[6]

(1) Nous donnons ici le texte et la mélodie du codex *Bénévent VI. 34*. Outre qu'il est d'accord avec un certain nombre d'autres manuscrits, il est plus correct que le texte du *Vat. lat. 10673*. Ce dernier dit, en effet : *ibidem Jesus stabat docebatque discipulos*, ce qui n'est pas conforme au texte de l'évangile où il est dit du Seigneur, non pas *stabat*, mais *sedebat*; pour gagner une syllabe, notre codex a dû ajouter un *que* après *docebat*, mais il lui manque *suos* à la fin, ce qui ne donne pas le nombre voulu de syllabes.

(2) *Cognovi, Domine, quia æquitas judicia tua; et in veritate tua humiliasti me, ut non dominetur omnis injustitia.*

(3) Notre codex ne répète pas le dernier mot sur la mélodie duquel est construite la prosule.

(4) Les graduels *Bénévent VI. 34* et *VI. 35*, au lieu du texte *proculque a nobis*, répètent *longe sit a terra*. Le redoublement de ce motif mélodique n'existe pas dans les manuscrits les plus anciens, notamment dans le codex de la Vaticane; ainsi s'explique la répétition toute matérielle du même texte dans les deux manuscrits de Bénévent.

(5) Notre codex donne *valeat*, comme dans l'incise suivante; mais il apparaît bien, par la comparaison des textes, que l'auteur a voulu donner ici deux membres de phrases se correspondant, sans répétition des mêmes mots : *numquam pareat dominans, nusquam valeat regnans.* Comme les manuscrits sont d'accord sur le *valeat* du second membre, nous avons préféré donner, au premier, la leçon *pareat* des graduels *Bénévent. VI. 34* et *VI. 35*. C'est pour la même raison que, tous les manuscrits étant d'accord pour donner, dans le premier membre, la leçon *numquam*, nous avons conservé, dans le second, la leçon *nusquam* de notre manuscrit, alors que les deux autres graduels répètent *numquam*.

(6) Les graduels *Bénévent VI. 34* et *VI. 35* répètent ici *numquam*. Cf. la note précédente.

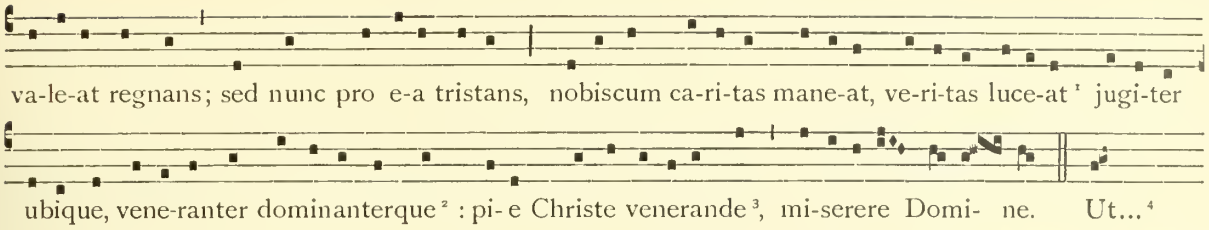


On trouve un développement tout semblable à la fin de l'offertoire *Laudate Dominum* dont le dernier verset *Qui timetis* (5) se termine par une belle vocalise sur le mot *Jerusalem* :

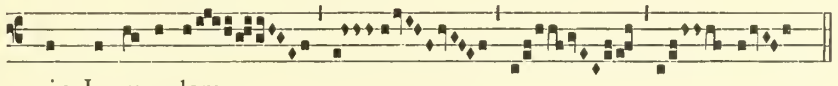


La prosule reprend le même dessin sur un texte développé :

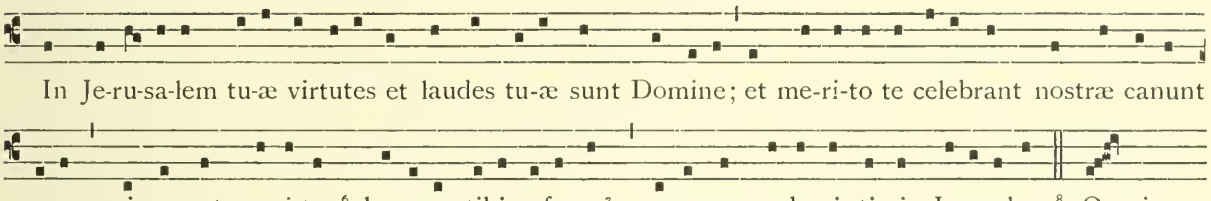


Nous n'avons examiné jusqu'ici le codex *Vat. lat. 10673* que d'une manière tout-à-fait générale, et dans la mesure où d'autres manuscrits n'appartenant pas à l'école bénéventaine pouvaient nous renseigner sur l'ensemble de son texte ou sur quelques-unes des particularités que nous y avons relevées. Il reste maintenant à étudier celles de ces particularités qui, étrangères à l'ensemble de la tradition manuscrite, apparaissent comme propres aux témoins de l'Italie Méridionale, soit qu'on les trouve dans tous ces documents, soit qu'on ne les rencontre que dans un certain nombre d'entre eux. Mais auparavant il est nécessaire de donner une énumération, aussi brève que possible, des différentes sources qui nous ont servi dans cette étude comparative.

(1) Notre codex a ici interverti les deux mots *veritas* et *maneat*. Il est clair que la leçon *caritas veritas maneat luceat* ne saurait être conservée.

(2) La leçon *veneranter dominanterque* n'est donnée que par le seul codex VI. 34 de Bénévent; les deux autres ont transformé en *s* l'une ou l'autre des deux *r* : *venerantes dominanterque (Vat. lat. 10673); veneranter dominantesque (Bénévent VI. 35).*

(3) Le mot *venerande* a été oublié par notre copiste.

(4) Selon les mêmes principes, les divers auteurs ont composé des pièces différentes. La seule condition exigée de ce genre de compositions était leur adaptation mélodique, et autant que possible rythmique, à un thème donné. Les manuscrits aquitains, par exemple, donnent ici une prosule d'un texte tout différent; on remarquera pourtant la suite des mots de trois syllabes : [*terrea, infima, disponens*] *omnia, supera, infera, media, cælica*, qui correspondent, comme ici, aux temps ternaires, et en particulier aux cinq climacus.

(5) *Qui timetis Dominum, benedicite Deum; benedictus Dominus ex Sion, qui habitat in Jerusalem.*

(6) *Bénévent VI. 34 : meritas.*

(7) La leçon *ferre* de notre codex est trop brève d'une syllabe; les deux autres manuscrits de Bénévent donnent : *referre.*

(8) Les manuscrits aquitains : *Paris, B. N. 776; Paris, B. N. 903,* donnent ici le même texte, à quelques minimes variantes près; de même le codex CVII de Vérone.

## AUTRES SOURCES.

Bénévent, Chapitre V. 19. — Première partie d'un *Liber typicus* du XII^e^ siècle (1). Ce manuscrit, amalgame d'un bréviaire et d'un missel plénier, comprend, pour chaque fête ou férie, l'office suivi de la messe, l'un et l'autre entièrement notés. Contrairement à l'usage habituel, le Sanctoral y précède le Temporal (2). Quelques feuillets ont disparu, au début et à la fin. Dans son état actuel, le codex commence à la fête de S. Nicolas (6 Décembre) pour se terminer au mercredi de la IV^e^ semaine de Carême.

Bénévent, Chapitre VI. 30. — Missel plénier du XIII^e^, Sanctoral et Temporal mélangés (3). Dans son état actuel, le codex, amputé du début et de la fin, commence au V^e^ dimanche après l'Epiphanie et se termine à la fête des Quatre-Couronnés (8 Novembre). Ce missel ne comporte d'ailleurs que les messes les plus importantes du cycle; en Carême, par exemple, seuls les dimanches sont représentés. Quelques rares pièces de chant sont notées, pour les messes les plus importantes et quelques fonctions spéciales : Purification, Annonciation, Rameaux, Jeudi et Samedi-Saints; les messes de Pâques, de Quasimodo, de la Dédicace, de la Pentecôte, de S. Pierre et S. Paul, de la Transfiguration (pièces de chant de la messe de la Trinité) et de l'Assomption.

Bénévent, Chapitre VI. 33. — *Missale Antiquum* de la fin du X^e^ ou du début du XI^e^ (3). Temporal et Sanctoral mélangés. Ce missel, amputé du début et de la fin, commence actuellement à la Vigile de Noël et va jusqu'à la fin du Temps après la Pentecôte. Suit l'amorce du Commun des Saints, dont il ne subsiste que le début de la messe d'un Apôtre.

Bénévent, Chapitre VI. 34. — Graduel-Tropaire de la fin du XI^e^ ou du début du XII^e^ (4). Il comprend depuis le premier Dimanche de l'Avent (5) jusqu'à la fin du Temps après la Pentecôte. La messe *Requiem*, la série des Alleluia du Commun des Saints et le *Kyriale* terminent le manuscrit, dont quelques feuillets ont disparu à la fin.

Bénévent, Chapitre VI. 35. — Graduel-Tropaire du XII^e^ (6). Le manuscrit commence actuellement à la fin de la communion *Simile est* de la messe de Notre-Dame (octave de Noël), pour se terminer, après la fin du cycle liturgique, par une série de messes pour diverses circonstances, *pro defunctis*, et par les Alleluia du Temps après la Pentecôte et du Commun des Saints.

(1) E. A. Loew, *The Beneventan Script*, p. 336. La seconde partie de ce livre est constituée par le codex V. 20 de la même bibliothèque.

(2) Ce dernier comprend pourtant les messes habituelles dans l'Octave de Noël.

(3) Loew, *op. cit.*, p. 336.

(4) Loew, *op. cit*, p. 336; Bannister, dans *The Journal of Theological Studies*, VI (1905), p. 603-609. La publication intégrale de ce manuscrit est prévue pour le tome XV de la *Paléographie Musicale.*

(5) Seul l'introït manque, par suite de la disparition du premier feuillet.

(6) Loew, *op. cit.*, p. 336.

Bénévent, Chapitre VI. 38. — Graduel-Tropaire du XI^e (1). Le manuscrit, amputé de tout le début, commence seulement à la messe de la Septuagésime. A la fin du cycle, quelques messes pour diverses circonstances, la messe *Requiem* et la série des Alleluia des dimanches après la Pentecôte et du Commun des Saints sont suivies d'un bref Kyriale, ainsi que de litanies et de quelques hymnes écrites de seconde main.

Bénévent, Chapitre VI. 39. — Graduel-Tropaire du XI^e (2). Les trois premiers feuillets contiennent un groupe d'antiennes qui figurent habituellement aux Litanies majeures. Avec le folio 4 commence la messe du Lundi de la Passion; le cycle se déroule ensuite régulièrement jusqu'à la fin, Temporal et Sanctoral mélangés. Quelques messes pour diverses circonstances, les messes *pro defunctis* et le début de la série des Alleluia des dimanches après la Pentecôte terminent actuellement le manuscrit dont les derniers feuillets ont disparu.

Bénévent, Chapitre VI. 40. — Graduel-Tropaire du XI^e (3). Largement amputé du début, le manuscrit commence actuellement au Lundi-Saint. Le cycle se poursuit ensuite jusqu'à la fin, Temporal et Sanctoral mélangés. Quelques messes pour diverses circonstances, les messes *pro defunctis* et le début de la série des Alleluia des dimanches après la Pentecôte terminent actuellement le manuscrit dont les derniers feuillets ont disparu.

Mont-Cassin 127. — Missel plénier cassinien de la fin du XI^e (4). Ce manuscrit contient au complet le Sanctoral et le Temporal entièrement séparés. Viennent ensuite le Commun des Saints, une série de messes votives pour diverses circonstances et les messes *pro defunctis*.

Mont-Cassin 540. — Missel plénier noté de la fin du XI^e ou du début du XII^e (5). Il s'étend, Temporal et Sanctoral mélangés, depuis le 1^er Dimanche de l'Avent jusqu'au Dimanche des Rameaux.

Mont-Cassin 546. — Première partie d'un Graduel de la fin du XII^e ou du début du XIII^e (6). Ce manuscrit, qui contient, Temporal et Sanctoral mélangés, depuis le 1^er dimanche de l'Avent jusqu'au Samedi-Saint — avec quelques lacunes toutefois — comporte en outre un Commun des Saints, un Kyriale-Tropaire, quelques séquences et un Calendrier.

Oxford, Bodl., Can. Lit. lat. 342. — Missel plénier noté de Raguse, comme il apparaît d'après le Sanctoral (7). Ce manuscrit du XIII^e siècle ne contient que les messes

(1) Loew, *op. cit.*, p. 336.

(2) Loew, *op. cit.*, p. 336.

(3) Loew, *op. cit.*, p. 336.

(4) *Bibliotheca Casinensis*, 1877, Tom. III, pp. 166-171; Loew, *op. cit*, pp. 75 et 344.

(5) Loew, *op. cit.*, p. 352; D. Ferretti, *I manoscritti musicali gregoriani dell'Archivio di Montecassino*, dans *Casinensia, Miscellanea di studi cassinesi pubblicati in occasione del XIV centenario della fondazione della badia di Montecassino*, t. I, pp. 198-199. La reproduction d'une page de ce manuscrit figure déjà dans la *Paléographie Musicale*, t. II, pl. 21^a.

(6) Loew, *op. cit.*, p. 352; Ferretti, *loc. cit.*, pp. 199-200. La reproduction d'une page de ce manuscrit figure déjà dans la *Paléographie Musicale*, t. II, pl. 22.

(7) *Summary Catalogue of Western Manuscripts in the Bodleian Library at Oxford*, Oxford, at the Clarendon Press, 1897, vol. IV, n. 19428, p. 386; Loew, *op. cit.*, pp. 64 et 356.

des fêtes les plus importantes et des dimanches; il ne comporte donc aucune férie de Carême. Sous cette réserve, il s'étend depuis la messe de l'Aurore jusqu'au Temps après la Pentecôte, avec de nombreuses lacunes, et de la fête de S. Nicolas jusqu'à la Toussaint. Vient ensuite la messe *Requiem* et puis le Commun des Saints. Le manuscrit s'achève par une série de messes votives.

Paris, B. N. lat. 829. — Ce manuscrit et le suivant sont les deux seuls de la présente liste qui ne soient pas écrits en minuscule bénéventaine. Le codex *Paris, B. N. lat. 829* est un missel plénier de Capoue de la première moitié du XIV^e^ siècle (1); il ne comporte de notation musicale que pour les préfaces et le Kyriale : cette notation est d'ailleurs la notation carrée. Ce missel, qui n'est donc bénéventain, ni d'écriture ni de notation, l'est cependant de tradition. Nous avons déjà eu l'occasion de le constater dans la présente étude (pages 136-137 et 141) et d'utiliser son témoignage ainsi que celui de ses deux feuilles de garde provenant d'un missel plénier noté de l'école bénéventaine qui peut dater de la fin du XI^e^ ou du début du XII^e^ siècle.

Paris, B. N. n. a. 1669. — Dans un chapitre précédent (pages 128-129), nous avons déjà parlé de ce graduel du XII^e^ siècle, qui peut provenir de Gubbio (2). Comme le missel qui vient d'être mentionné, ce graduel est écrit en minuscule ordinaire. La notation musicale n'est déjà plus spécifiquement bénéventaine : c'est la notation qui, dérivant de celle-ci, est devenue la notation diastématique courante de l'Italie Centrale. Il n'en est pas moins évident que ce manuscrit, tant du point de vue liturgique que du point de vue mélodique, est un représentant de la tradition de l'Italie du Sud. Le Sanctoral y est entièrement séparé du Temporal, même en ce qui concerne les messes de l'Octave de Noël. Si l'on n'avait à compter de nombreuses lacunes, le manuscrit comprendrait tout le cycle du Temps, depuis le Mercredi des Cendres; et tout le début du Sanctoral, depuis la fête de S^te^ Lucie jusqu'au 7 Août : fête des SS. Donat et Hilarien .

Rome, Vat. lat. 6082. — Missel plénier noté du XII^e^ siècle (3). Ce manuscrit cassinien est complet : il comprend le Temporal et le Sanctoral mélangés, et se termine, après le Commun des Saints, par une série de messes votives.

(1) *Catalogus Codicum Manuscriptorum Bibliothecæ Regiæ*, Pars tertia, Tomus tertius, Parisiis 1744, p. 67; V. Leroquais, *Les Sacramentaires et les Missels manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, 1924, t. II, p. 204. Les fragments bénéventains constitués par les feuilles de garde de ce manuscrit ont échappé à M. Loew.

(2) L. Delisle, *Manuscrits latins et français. Nouvelles acquisitions. Inventaire*, p. 694. La reproduction d'une page de ce manuscrit figure déjà dans la *Paléographie Musicale*, t. II, pl. 31.

(3) Beissel, *Vaticanische Miniaturen*, Freiburg im Breisgau, 1893, p. 10, n. 2; H. Ehrensberger, *Libri liturgici Bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ manu scripti*, Herder, Friburgi Brisgoviæ, 1897, pp. 448-450; Loew, *Die ältesten Kalendarien aus Monte Cassino*, dans *Quellen und Unterforschungen zur lateinische Philologie des Mittelalters*, t. III, p. III, Munich, 1908, p. 83; Bannister, *Monumenti Vaticani di Paleografia Musicale Latina*, Lipsia Harrassowitz, 1913, pp. 129-130, n. 369 et tav. 75^b^; Loew, *The Beneventan Script*, pp. 72 et 364.

Rome, Vat. Barb. lat. 603 (*olim* Barb. XIII. 12). — Missel plénier noté de Caiazzo. Ce manuscrit, de la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e (1), commence au II^e dimanche de l'Avent pour se terminer au IV^e dimanche après l'Octave de la Pentecôte. Le Sanctoral, primitivement séparé du Temporal a complètement disparu; seules subsistent les trois fêtes de l'Octave de Noël.

Rome, Vat. Ottob. lat. 576. — Ce missel plénier est dû à plusieurs mains du XII^e et du XIII^e siècles (2). Il comprend tout le cycle, Temporal et Sanctoral mélangés, suivi du Commun des Saints et de quelques messes votives. Ce missel, noté dans presque toute la première partie, ne l'est plus du tout à partir du II^e Dimanche après l'Octave de Pâques.

Dans la liste précédente, nous n'avons fait figurer que les graduels ou missels pléniers contenant au moins une partie du Carême. Quant aux documents plus spéciaux, rouleaux d'*Exsultet* et fragments divers, nous nous contenterons d'en indiquer les caractéristiques au moment où nous ferons état de leur témoignage.

Comme nous avons pu le constater en parcourant notre codex, la liturgie des derniers jours de la Semaine Sainte y affecte une forme très originale qui tranche avec le caractère nettement romain de toute la liturgie quadragésimale; aussi traiterons-nous successivement de l'une et de l'autre.

## § 1. — LE CARÊME.

Strictement romaine dans son ensemble, la série des messes de Carême présente, dans le *Vat. lat. 10673*, certaines singularités qu'il est nécessaire d'étudier de plus près à la lumière des autres témoins de la tradition.

Outre qu'elle est utile pour se rendre compte du caractère et de l'extension de ces usages particuliers, cette étude comparative est encore indispensable, tant pour combler les lacunes de notre codex que pour rétablir, au moyen de manuscrits parfaitement diastématiques, la version mélodique des pièces qu'avec son seul secours il eût été impossible de restituer.

Le tableau suivant condense le résultat de cette enquête, étendue à dix-sept manuscrits qui se trouvent tous, en définitive, appartenir à l'école bénéventaine. Pour plus de simplicité, nous y avons suivi l'ordre liturgique; mais il suffit d'un coup d'œil pour constater que toutes les particularités relevées ne sont pas à mettre sur le même plan : tandis que certaines se révèlent communes à tous les manuscrits bénéventains, à tous et à eux seuls, d'autres leur sont également propres, mais non communes à tous.

(1) Bannister, *op. cit.*, pp. 130-131, n. 371 et tav. 76; Loew, *The Beneventan Script*, pp. 69 et 365. La reproduction d'une page de ce manuscrit figure déjà dans la *Paléographie Musicale*, t. II, pl. 23.

(2) Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter Italicum*, Herder, Freiburg im Breisgau 1896, pp. 236-237; Ehrensberger, *op. cit.*, pp. 447-448; Bannister, *op. cit.*, pp. 128-129, n. 368 et tav. 75^a; Loew, *The Beneventan Script*, pp. 152 et 366. La reproduction d'une page de ce manuscrit figure déjà dans la *Paléographie musicale*, t. II, pl. 21^b.

| | Rome, Vat. lat. 10673 | Bénévent VI. 33 | Oxford, Bodl. Can. Lit. lat. 342 | Bénévent VI. 38 | Bénévent VI. 35 | Rome, Vat. Barb. 603 | Bénévent VI. 30 | Paris, B. N. lat. 829 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Samedi après les Cendres** *Messe* | *Pas de messe* | *Messe* Audivit *(Fer. VI)* | | INT. Converte<br>GR. Convert. *<br>OFF. Deus tu *<br>COM. Voce mea* | INT. Converte<br>GR. Convert. *<br>OFF. Deus tu *<br>COM. Voce mea | *Messe* Audivit *(Fer. VI)* | | *Messe* Audivit *(Fer. VI)* |
| **Lundi de la Ire Semaine** *Communion* | Voce mea | Voce mea | | Amen<br>Voce mea | Amen | Amen | | Amen |
| **Samedi des IV. Temps** *Hymne* | | Ben. es<br>B | | Ben. es<br>B | Ben. es<br>B | Ben. es<br>B | | Ben. es<br>B *(n. n.)* |
| **IIe Dimanche** *Messe* | | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Exaltabo *<br>COM. Qui biberit | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Exaltabo<br>COM. Qui biberit | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Exaltabo *<br>OFF. Patres<br>COM. Redimet<br>COM. Qui biberit | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Patres<br>COM. Redimet | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Patres<br>COM. Redimet | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Patres<br>COM. Redimet | INT. Dirige<br>GR. Qui confid.<br>TR. Confitemini<br>OFF. Exaltabo *<br>COM. Redimet *(n. n.)* |
| **Samedi de la IIe Semaine** *Communion* | | Oportet<br>B | | Oportet<br>B | Oportet<br>B | Oportet<br>B | | Oportet *(n. n.)* |
| **Vendredi de la IIIe Semaine** *Communion* | Qui biberit S<br>Qui biberit B | Redimet | | Redimet *<br>Qui biberit B * | Qui biberit<br>B | Qui biberit<br>B | | Qui biberit *(n. n.)* |
| **Samedi de la IIIe Semaine** *Communion* | Nemo B<br>Nemo S | Nemo<br>B | | | Nemo<br>B | [Nemo] [3] | | Nemo *(n. n.)* |
| **IVe Dimanche** *Communion* | Jerusalem | Lutum B | [Lutum] [2] | | Jerusalem | | Jerusalem | Jerusalem |
| **Mercredi de la IVe Semaine** *Communion* | Lutum<br>B | Jerusalem | | | Lutum<br>B | | | Lutum *(n. n.)* |
| **Vendredi de la IVe Semaine** *Communion* | Videns<br>B | Passer * | | | Videns<br>B | | | Videns *(n. n.)* |
| **Samedi « Sitientes »** *Graduels* | 1. Tibi<br>2. Ad Dñum * | 1. Ad Dñum *<br>2. Tibi | | | Tibi | | | Tibi |
| **Dimanche de la Passion** *Communion* | Hoc corpus | Videns<br>B [1] | | | Hoc corpus | | Hoc corpus | Hoc corpus |
| **Samedi veille des Rameaux** *Messe* | INT. Dñe exaudi<br>GR. Dies mei<br>OFF. Dñe in aux.<br>OFF. Dñe ad adj.<br>COM. Judica. | *Messe* Miserere *(Fer. VI)* | | INT. Dñe exaudi<br>GR. Dies mei<br>OFF. Dñe ad adj.<br>COM. Judica | INT. Dñe exaudi<br>GR. Dies mei<br>OFF. Dñe ad adj.<br>COM. Judica | | | *Messe* Miserere *(Fer. VI)* |

(1) La communion *Hoc corpus* se trouve au Jeudi-Saint.
(2) La fin de la messe a disparu du manuscrit, mais l'évangile est celui de l'Aveugle-né.
(3) La fin de la messe a disparu du manuscrit, mais l'évangile est celui de la Femme adultère.

| Bénévent VI. 39 | Bénévent VI. 34 | Paris, B. N. n. a. 1669 | Bénévent V. 19 | Rome, Vat. Ottob. 576 | Mont-Cassin 546 | Mont-Cassin 540 / Rome, Vat. lat. 6082 | Mont-Cassin 127 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Messe* Dum clamarem *(Fer. V)* | | *Messe* Dum clamarem *(Fer. V)* | *Messe* Dum clamarem *(Fer. V)* | *Messe* Dum clamarem *(Fer. V)* | *Messe* Dum clamarem *(Fer. V)* | *Messe* Dum clamarem *(Fer. V)* | **Samedi après les Cendres** *Messe* |
| | Amen | Amen | Amen | Amen | Amen | Amen | Amen | **Lundi de la Ire Semaine** *Communion* |
| | Ben. es B | | Ben. es B | Ben. es B | Ben. es B | Ben. es B | Ben. es *(n. n.)* | **Samedi des IV. Temps** *Hymne* |
| | Int. Dirige<br>Gr. Qui confid.<br>Tr. Confitemini<br>Off. Exaltabo *<br>Off. Patres<br>Com. Redimet | [Com. Redimet][1] | Int. Dirige<br>Gr. Qui confid.<br>Tr. Confitemini<br>Off. Exaltabo<br>Com. Redimet | Int. Dirige<br>Gr. Qui confid.<br>Tr. Confitemini<br>Off. Exaltabo<br>Com. Redimet | Int. Dirige<br>Gr. Qui confid.<br>Tr. Confitemini<br>Off. Exaltabo *<br>Com. Redimet | Int. Dirige<br>Gr. Qui confid.<br>Tr. Confitemini<br>Off. Exaltabo *<br>Com. Redimet | Int. Dirige<br>Gr. Qui confid.<br>Tr. Confitemini<br>Off. Exaltabo *<br>Com. Redimet | **IIe Dimanche** *Messe* |
| | Oportet B | Oportet B | Oportet B | Oportet B | Oportet B | Oportet B | Oportet *(n. n.)* | **Samedi de la IIe Semaine** *Communion* |
| | Qui biberit B | | Qui biberit B | Qui biberit B | Qui biberit B | Qui biberit B | Qui biberit *(n. n.)* | **Vendredi de la IIIe Semaine** *Communion* |
| | Nemo B | Nemo B | Nemo B | Nemo B | Nemo B | Nemo B | Nemo *(n. n.)* | **Samedi de la IIIe Semaine** *Communion* |
| | Jerusalem | Jerusalem | Jerusalem | Jerusalem | Jerusalem | Jerusalem | Jerusalem | **IVe Dimanche** *Communion* |
| | Lutum B | Lutum B | | Lutum *(n. n.)* | Lutum B | Lutum B | Lutum *(n. n.)* | **Mercredi de la IVe Semaine** *Communion* |
| | Videns B | Redimet *<br>Videns B *[2] | | Videns *(n. n.)* | | Videns B | Videns *(n. n.)* | **Vendredi de la IVe Semaine** *Communion* |
| | 1. Tibi<br>2. Ad Dñum * | Tibi | | Tibi | | Tibi | Tibi | **Samedi « Sitientes »** *Graduels* |
| | Hoc corpus | Hoc corpus | | Hoc corpus | | Hoc corpus | Hoc corpus | **Dimanche de la Passion** *Communion* |
| Int. Dñe exaudi<br>Gr. Dies mei<br>Off. Dñe ad adj.<br>Com. Judica | Int. Dñe exaudi<br>Gr. Dies mei<br>Off. Dñe ad adj.<br>Com. Judica | Int. Dñe exaudi<br>Gr. Dies mei<br>Off. Dñe ad adj.<br>Com. Judica | | 1. *Messe* Sitientes *(Samedi préc.)*<br>2.<br>Int. Dñe exaudi<br>Gr. Dies mei<br>Off. Dñe ad adj.<br>Com. Judica | | *Messe* Liberator *(Fer. IV)* | *Messe* Liberator *(Fer. IV)* | **Samedi veille des Rameaux** *Messe* |

(1) La messe en question manque, mais l'incipit de la communion *Redimet* est indiqué plus bas à la messe du Vendredi de la IVe Semaine, avec renvoi à un folio absent qui correspond au IIe Dimanche.

(2) Cette communion n'est indiquée ici que par son incipit; mais elle est intégralement notée à la messe suivante : Samedi *Sitientes*, où elle remplace la communion normale *Dominus regit me.*

Il y a donc lieu de distinguer, entre toutes ces particularités, celles qui sont vraiment caractéristiques de toute la tradition bénéventaine et celles qui, bien que propres à l'Italie Méridionale, ne se retrouvent pourtant pas partout.

### A. — *L'Hymne* Benedictus es *du Samedi des Quatre-Temps.*

La première remarque que suggère l'examen de notre tableau, c'est la facilité avec laquelle il est possible de remédier aux lacunes du codex de la Vaticane, tant est complet, sur la plupart des points, l'accord entre les différents manuscrits du groupe.

C'est ainsi que l'unanimité des termes de comparaison permet de fixer avec la plus grande certitude la forme sous laquelle se présentait, dans notre codex, l'hymne *Benedictus es* qui se chantait au samedi des Quatre-Temps après la leçon de Daniel :

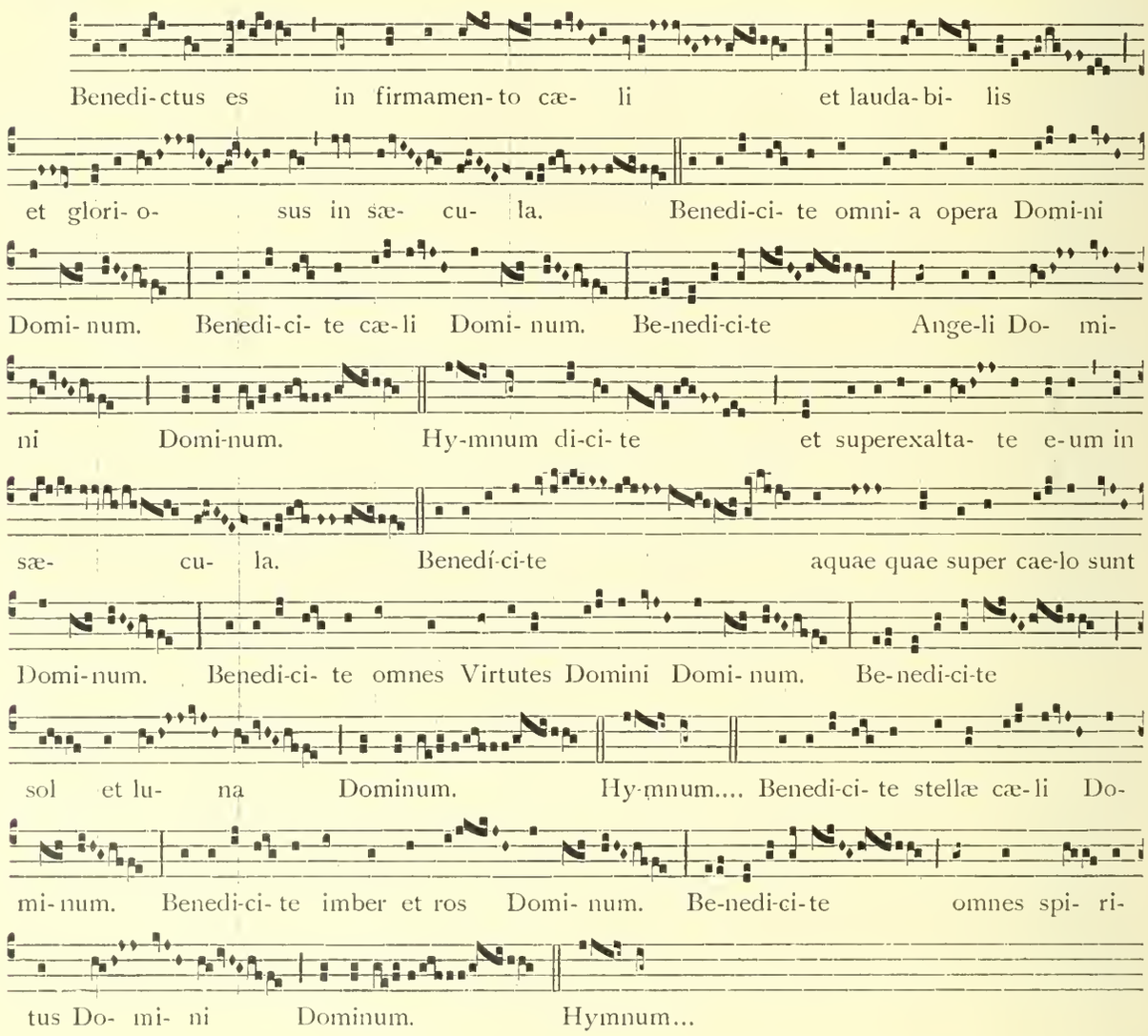


Cette hymne n'est pas, on le voit, celle que nous avons conservée aux trois samedis des Quatre-Temps de Décembre, de Carême et de Septembre : non seulement la mélodie en est très différente, mais aussi le texte. C'est qu'en réalité les deux hymnes sont

empruntées à des passages différents du même chapitre III du livre de Daniel. Le Missel romain a inséré, pour compléter la leçon de Daniel (℣℣. 47-51), les cinq versets 52-56 qui lui font immédiatement suite dans le texte de la Vulgate; la pièce que nous avons ici commence au contraire au verset 56 et emprunte la suite du texte biblique, qui n'est autre que le *Benedicite* de Laudes.

En soi, d'ailleurs, cette hymne assez ornée n'est pas proprement bénéventaine; on la rencontre dans plusieurs documents anciens de l'Italie Centrale et de l'Italie Septentrionale, surtout dans bon nombre de manuscrits aquitains, français, anglais, et même dans quelques sangalliens (1). Ce qui est spécifiquement bénéventain, c'est son mode d'emploi :

d'abord son emploi *exclusif* pour tous les samedis des Quatre-Temps. Presque toujours, en effet, c'est l'hymne adoptée par l'Edition vaticane, texte et mélodie, qu'on rencontre dans les manuscrits; assez souvent pourtant, on trouve, à l'un ou l'autre de ces samedis, quelque pièce de rechange, parmi lesquelles figure celle que nous venons d'indiquer (2); mais il est extrêmement rare, en dehors des manuscrits bénéventains, de trouver cette forme de l'hymne *Benedictus es* affectée à tous les samedis des Quatre-Temps, à l'exclusion de toute autre;

en second lieu, ce qui distingue surtout les manuscrits bénéventains, c'est la distribution particulière qui est faite de cette hymne entre les quatre samedis des Quatre-Temps; chacun d'eux se voyant affecter un quart de la pièce, dont il faut bien avouer que l'exécution intégrale devait être fort longue. Nulle part, en dehors des manuscrits bénéventains, on n'observe un semblable fractionnement : là où l'hymne se rencontre, elle y figure toujours comme devant être exécutée intégralement, soit à l'un seulement, soit à plusieurs des samedis des Quatre-Temps.

(1) Il est toutefois assez curieux de noter qu'on ne la trouve dans aucun manuscrit allemand sur lignes.

(2) Cette Hymne de Daniel se présente, dans les manuscrits de l'*Antiphonale Missarum* romain, sous cinq formes différentes, sans parler du verset d'Alleluia qui, dans beaucoup de manuscrits, comme aujourd'hui encore, remplace toute l'hymne aux Quatre-Temps de la Pentecôte :

a) l'hymne du VII^e^ mode adoptée par l'Edition vaticane, et dont la plupart des versets commencent par *Benedictus es*;

b) une hymne ayant la même forme mélodique, mais construite sur le texte *Benedicite*;

c) le même texte *Benedictus es* avec versets *Benedicite*, mais accompagné d'une mélodie beaucoup plus ornée; c'est cette troisième forme que nous étudions actuellement;

d) la série des versets *Benedicite* sur une mélodie syllabique avec la réclame : *Omnia opera Domini, Deum benedicite*; malheureusement, de cette forme syllabique, nous ne connaissons que des témoins *in campo aperto*;

e) enfin, une composition en vers adoniques sur le même thème : *Omnipotentem* que l'on rencontre également dans bon nombre de manuscrits comme pièce de rechange.

Celle que nous étudions ici figure seule dans un bon nombre de manuscrits anciens qui peuvent être considérés comme autant de chefs de file : le *Cantatorium* de S. Gall, le codex 239 de Laon et le codex 47 de Chartres; c'est également elle seule que l'on trouve dans les manuscrits romains *Vat. lat. 5319* et *Arch. de S. Pierre F. 22*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Ce sont là certainement des titres. Quant aux autres types, s'ils apparaissent parfois dans des manuscrits anciens, c'est, comme dans le codex *Einsiedeln 121*, à la fin du volume, et un peu comme des formules *ad libitum*.

La portion que nous venons d'en donner est celle qui se trouve affectée, dans tous les manuscrits bénéventains, aux Quatre-Temps de Carême. Détail curieux; bien que les Quatre-Temps d'Hiver se présentent toujours les premiers dans le cycle, tel qu'on le trouve habituellement constitué dans les manuscrits de l'*Antiphonale Missarum*, c'est aux Quatre-Temps de Carême qu'a été réservé le premier fragment; le second se trouve aux Quatre-Temps de Pentecôte; le troisième, en Septembre; le dernier, en Décembre (1).

Cette disposition ne paraît pas très logique dans un livre dont tous les exemplaires connus commencent par l'Avent. Si l'on admet, en effet, le principe de la division en quatre de l'hymne et sa répartition à chacune des saisons, il eût été plus naturel de distribuer chacun de ces fragments aux différents samedis, dans l'ordre même où ils se présentaient; de réserver par conséquent la priorité aux Quatre-Temps de l'Avent.

Faut-il voir, dans la répartition bénéventaine, un nouvel archaïsme? On ne saurait l'affirmer d'une manière absolue. Toujours est-il que, dans l'ancienne organisation romaine, l'année liturgique commençant à la Vigile de Noël, les messes du Temps de l'Avent se trouvaient par conséquent terminer le cycle : c'est la disposition que nous ont conservée les sacramentaires et lectionnaires anciens, tous sensiblement antérieurs aux plus anciens exemplaires de l'*Antiphonale Missarum*. Faut-il donc considérer la répartition bénéventaine de l'Hymne de Daniel comme un vestige d'une organisation plus ancienne du livre dont il ne nous serait resté aucun témoin? Ce n'est pas impossible; et nous aurions donc là une nouvelle note d'archaïsme à ajouter à celles qui ont été signalées dans le chapitre précédent; mais il faut avouer que nous n'avons aucun autre élément pour confirmer semblable hypothèse; aussi avons-nous préféré ne pas faire état d'un argument dont la valeur probante ne peut être actuellement établie d'une manière plus ferme. Le fait reste cependant, qui témoigne de la priorité donnée aux Quatre-Temps de Carême sur ceux de l'Avent (2).

Ce qui est donc spécifiquement bénéventain, dans le cas de l'Hymne de Daniel, ce n'est pas la version textuelle et mélodique qu'en donnent les manuscrits de l'Italie Méridionale, ce n'est même pas l'emploi exclusif de cette version; c'est son mode d'emploi : fractionnement en quatre et répartition entre les quatre samedis des Quatre-Temps, en commençant par le Carême.

Sans aucun doute, c'est sous cette forme que l'hymne *Benedictus es* figurait, au samedi des Quatre-Temps, dans le *Vat. lat. 10673*.

(1) Seul, parmi nos manuscrits, le missel *Rome, Barb. lat. 603*, réduisant encore la portion affectée à chacun des samedis, a divisé en deux le fragment affecté au Carême, et reporté le début aux Quatre-Temps de Décembre.

(2) Il est toutefois intéressant de noter que, si certains manuscrits anciens, par exemple le *Cantatorium* de S. Gall, indiquent notre hymne aux Quatre-Temps de l'Avent, d'autres, au contraire, et en particulier des chefs de file comme *Laon 239* ou *Chartres 47*, qui ne connaissent qu'elle, la donnent aux Quatre-Temps de Carême. Peut-être pourrait-on encore chercher une explication de cette particularité, ainsi que de la disposition bénéventaine, en remarquant que les Quatre-Temps sont assez souvent désignés dans les manuscrits sous les noms de : *jejunium mensis primi*, *mensis quarti*, *mensis septimi* et *mensis decimi*. De ce point de vue, il était en effet plus normal d'affecter, soit l'hymne entière, soit le premier de ses fragments au *jejunium mensis primi*, c'est-à-dire aux Quatre-Temps de Carême.

### B. — *Les Communions évangéliques de Carême.*

A l'époque où la paternité de l'*Antiphonale Missarum* était encore contestée à S. Grégoire-le-Grand, dom Cagin apporta dans le débat un argument aussi probant qu'ingénieux. Il faisait remarquer que, dans les messes fériales de Carême, les communions étaient toutes tirées du psautier, et disposées précisément selon la série continue des psaumes auxquels elles étaient empruntées; en sorte que la première (ps. I) se trouvait affectée au Mercredi des Cendres; la dernière (ps. XXVI), au Vendredi de la Passion. Il se trouve toutefois que, de ces vingt-six pièces, cinq ont disparu pour faire place à des textes évangéliques : au Samedi de la IIe semaine; aux Vendredi et Samedi de la IIIe semaine; aux Mercredi et Vendredi de la IVe semaine. A chacune de ces féries, où figuraient primitivement des antiennes tirées respectivement des psaumes XII, XVI, XVII, XX et XXI, on a substitué cinq textes non-psalmiques empruntés aux évangiles des messes correspondantes : les péricopes de l'Enfant prodigue, de la Samaritaine, de la Femme adultère, de l'Aveugle-né et de la Résurrection de Lazare; substitution certainement très ancienne, puisqu'on la trouve déjà opérée au VIIIe siècle, dans les plus anciens témoins de l'*Antiphonale Missarum* (1).

A leur manière, les manuscrits notés apportent leur confirmation aux conclusions tirées de l'étude intrinsèque des textes et de leur organisation. C'est un fait d'expérience que, quand dans la tradition manuscrite un même texte se présente sous plusieurs formes mélodiques spécifiquement différentes, ce texte n'est pas primitif. Il y a là un critère des plus intéressants pour juger de l'authenticité de certaines pièces auxquelles la tradition tout entière assigne la même affectation; et qui, du fait de ce consentement unanime, pourraient passer pour contemporaines de la compilation du livre, alors qu'en réalité elles lui sont postérieures.

A ce point de vue, le cas des cinq communions *Oportet te, Qui biberit, Nemo te condemnavit, Lutum fecit* et *Videns Dominus* est tout-à-fait typique. Il n'y a peut-être pas d'exemple d'une telle floraison de versions mélodiques différentes, appliquées aux mêmes textes. Il serait sans doute fort intéressant de donner, dans un travail d'ensemble, le résultat du dépouillement de la tradition manuscrite sur ce point particulier, et de montrer de quel secours peut être un critère de cette nature pour le groupement des manuscrits en familles (2); nous ne pouvons ici que présenter le résultat de ce dépouillement limité au seul groupe bénéventain.

(1) Il n'y a, à notre connaissance, qu'une seule exception à cette règle. Le graduel de Rheinau, codex 30 de la Bibliothèque de Zurich, donne, au Vendredi de la IVe semaine, la communion : *Adjutor meus es tu, Domine, ne derelinquas me*, au lieu de *Videns Dominus* (GERBERT, *Monumenta Veteris Liturgiæ Alemannicæ*, P. I, p. 378). Mais, pour être psalmique, ce texte n'est cependant pas celui de la communion primitive de ce jour : il est emprunté au psaume XXVI, alors que la communion dont il tient la place était tirée du psaume XXI.

(2) Celui de ces groupes qu'on trouve le plus souvent attesté dans les manuscrits est, sans conteste, celui qui a été adopté par l'Edition vaticane. Il est caractérisé par l'allure de ses mélodies, très peu ornées, souvent

Il existe, en effet, pour chacune de ces cinq communions, une mélodie proprement bénéventaine (1); nous les avons désignées uniformément par la lettre B.

même syllabiques, et dont la très grande simplicité rappelle plutôt le style des antiennes de l'office que celui des antiennes de communion. Nous avons désigné par la lettre S ces mélodies plus *simples*, plus *syllabiques*, et qu'on trouve le plus *souvent* dans les manuscrits.

En ce qui concerne l'Edition vaticane, il y a toutefois une restriction à faire. Comme on peut aisément le constater, la communion *Qui biberit* tranche sur les quatre autres par son style sensiblement plus orné. Effectivement elle ne fait pas partie du même groupe.

On pourrait penser que l'Edition vaticane aurait mieux fait de conserver une plus grande homogénéité et de ne pas ainsi panacher son choix en suivant, ici un groupe, et là un autre. Le parti adopté par ses rédacteurs s'explique pourtant, par un souci de fidélité au témoignage des manuscrits. Si l'on avait voulu, en effet, insérer dans le Graduel la leçon la plus attestée par les manuscrits, et formant groupe avec les quatre autres antiennes, il aurait fallu adopter la communion *Qui biberit* S :

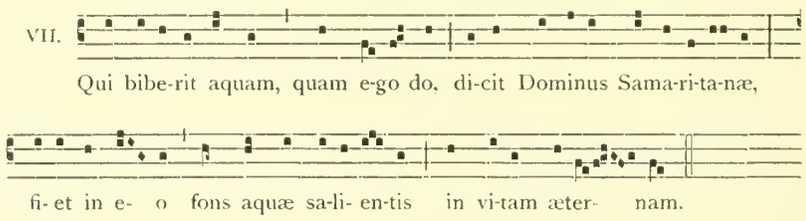


Mais une difficulté se présentait : la leçon en question porte : « quam ego *do*, dicit Dominus *Samaritanæ* », alors que le Missel dit : « quam ego *dabo ei*, dicit Dominus » ; d'une part *do* au lieu de *dabo ei* ; d'autre part *dicit Dominus Samaritanæ* au lieu de *dicit Dominus* tout court.

Pour maintenir l'homogénéité du groupe S, il eût donc fallu :

soit conserver le texte du Missel et retoucher la mélodie en l'adaptant au texte remanié ;

soit adopter telle quelle la pièce en question ; mais alors, on créait une divergence entre le texte du Graduel et celui du Missel, ce qui d'ailleurs s'est produit plus d'une fois.

Une troisième solution s'offrait, dans le cas présent, qui permettait de conserver le texte du Missel sans toucher au témoignage des manuscrits. Parmi les mélodies variées sous lesquelles se présente, dans la tradition, la communion *Qui biberit*, il y en a précisément une qui est construite sur le texte du Missel. C'est cette leçon mélodique qui figure actuellement au Graduel.

On aurait pu aussi se rappeler que la plupart des particularités du Missel de S. Pie V ont une origine franciscaine. En interrogeant les manuscrits de l'Ordre, on n'aurait pas eu de peine à se rendre compte qu'il en est bien ainsi dans le cas présent : les deux textes concordent exactement. Il suffisait donc d'adopter la mélodie donnée par les manuscrits franciscains : c'est précisément celle que, par une autre voie, on avait été conduit à retenir. Mais il faut ajouter que, si l'on avait voulu suivre sur toute la ligne la tradition franciscaine, il aurait fallu choisir, pour la communion *Oportet te*, une mélodie différente de celle représentée par le type S, auquel appartiennent par ailleurs les trois autres antiennes du groupe franciscain.

Notons d'ailleurs que le groupe dont nous parlons actuellement sous le nom de franciscain, et qui s'écarte du type S pour les deux communions *Oportet te* et *Qui biberit*, est en réalité très antérieur à l'Ordre de S. François, puisqu'on le trouve déjà constitué sous cette forme dans le codex 606 du chapitre de Lucques, qui date de la fin du X^e^ siècle ou du début du XI^e^.

(1) Il n'est peut-être pas inutile de préciser dans quel sens nous parlons de mélodie *bénéventaine*. Nous avons déjà dit que l'ancienne liturgie locale de Bénévent comportait un répertoire propre de pièces de chants dont la mélodie était caractérisée par un style très particulier. Nous aurons l'occasion de donner plus loin quelques pièces de ce répertoire ancien. Il est, au contraire, certaines autres pièces qui, pour être propres aux manuscrits bénéventains, n'en sont pas moins conçues dans le style grégorien le plus pur. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les communions dont nous parlons ici, comme d'ailleurs toutes les pièces propres que nous aurons l'occasion de relever dans le premier paragraphe du présent chapitre.

1. *La communion* « *Oportet te* ». — La communion du Samedi de la IIe semaine de Carême, correspondant à l'évangile de l'Enfant prodigue, se présente, dans les manuscrits bénéventains, sous la forme suivante :

III.

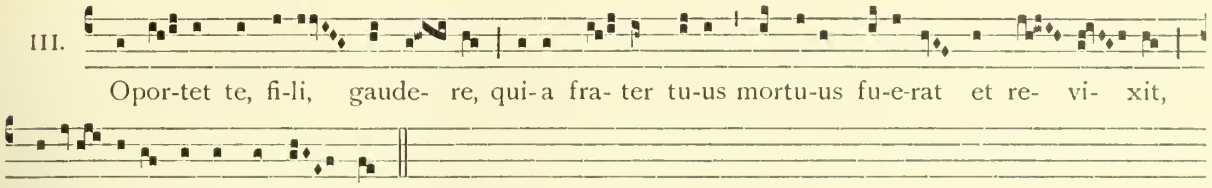


2. *La communion* « *Qui biberit* ». — Ainsi que l'indique notre tableau, la communion *Qui biberit*, comme d'ailleurs la péricope de la Samaritaine dont elle est tirée, ne figure pas à la même messe dans tous les manuscrits bénéventains. Presque tous, conformément à l'ensemble de la tradition romaine, l'indiquent au Vendredi de la IIIe semaine de Carême; quelques-uns toutefois, les deux Missels pléniers *Bénévent, VI. 33* et *Oxford, Bodl. Lit. lat. 342,* l'affectent au IIe Dimanche ; le Graduel *Bénévent, VI. 38* l'indique même à l'une et l'autre messe, la seconde fois seulement par son incipit.

Quoi qu'il en soit de cette divergence d'affectation sur laquelle nous reviendrons dans un instant, la communion *Qui biberit* se présente, dans tous les manuscrits bénéventains, sous la même forme mélodique :

IV.

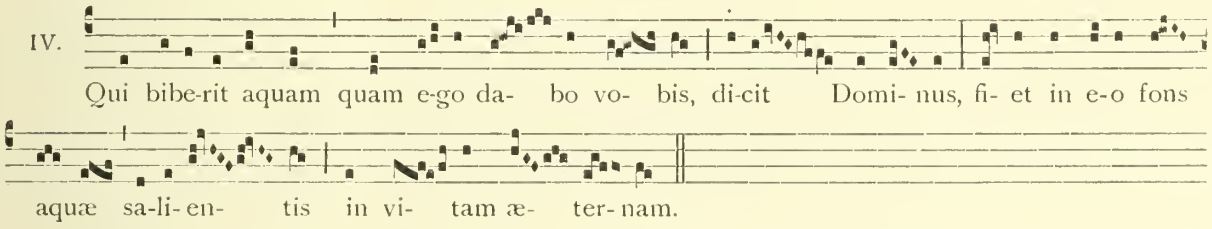


Comme on peut le constater, cette mélodie se rapproche notablement de celle qui figure dans l'Edition vaticane. A prendre les termes dans leur acception la plus rigoureuse, on ne peut pas dire, en effet, qu'on soit ici en présence d'une mélodie spécifiquement bénéventaine : car on la trouve également dans quelques autres manuscrits, la plupart allemands, mais aussi dans quelques italiens, et en particulier, comme nous l'avons dit, dans les manuscrits franciscains.

Il n'est pas douteux cependant que, sous une physionomie commune, on doive distinguer deux variétés assez bien différenciées d'une même mélodie ; et que l'une d'elles est spécifiquement bénéventaine. Pour permettre de juger des caractéristiques de ces deux variétés du même type mélodique, nous donnons ci-dessous la leçon critique que l'on peut restituer à l'aide des témoins non-bénéventains :

III.

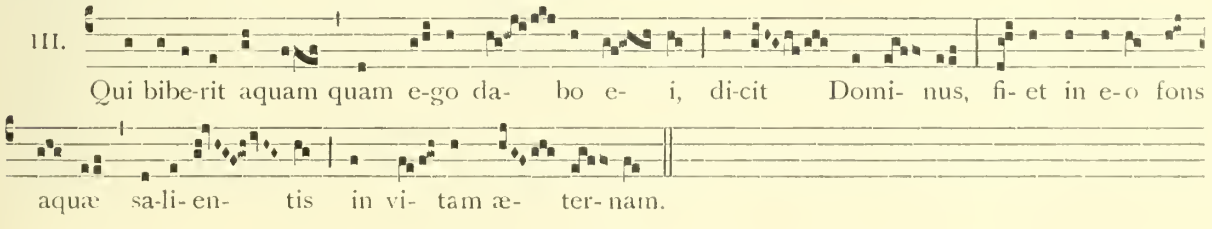

Comme on peut le constater, il y a d'abord, entre les deux versions, une petite différence de texte : d'une part *dabo vobis*, d'autre part *dabo ei*; et puis un certain nombre de variantes mélodiques caractéristiques de chacun des deux groupes : sur *aquam*, sur *dabo*, sur *Dominus*, sur tout le passage *fiet in eo fons aquæ*, enfin sur *vitam*.

3. *La communion « Nemo te condemnavit »*. — Comme dans toute la tradition romaine, la communion empruntée à l'Evangile de la Femme adultère figure, dans les manuscrits bénéventains, au Samedi de la IIIe semaine de Carême. Voici la mélodie particulière qu'ils en donnent :

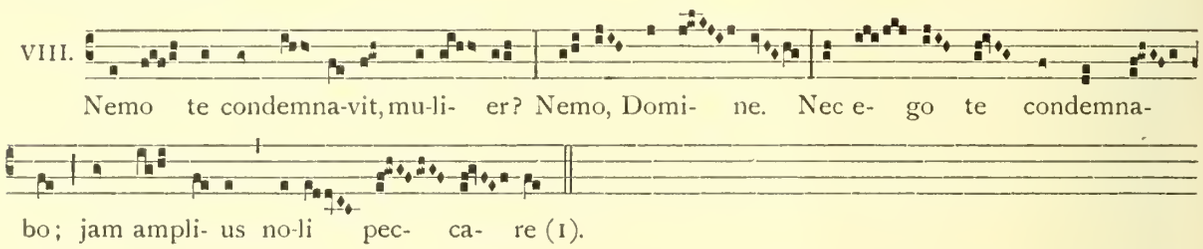


On peut noter, pour cette pièce, quelque chose d'analogue à ce que nous venons de constater pour la communion *Qui biberit* : il existe deux versions extrêmement voisines qui apparaissent comme des variétés nettement différenciées d'un même type mélodique. Voici, en effet, sous quelle forme se présente la même mélodie dans les manuscrits aquitains (2) :

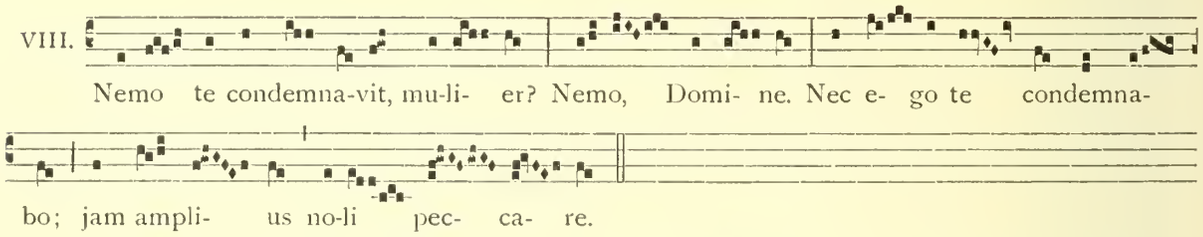


On notera la petite divergence sur la cadence *mulier*; puis la variante, déjà plus importante, pour la seconde phrase *Nemo, Domine*; enfin surtout, la différence de mélodie

(1) Nous avons noté cette pièce comme elle l'est dans les manuscrits; il ne nous appartient pas de dire si, pratiquement, le *fa* supérieur n'était pas diézé.

(2) Nous disons : les manuscrits aquitains. L'expression demande à être précisée. S'il est très légitime, en effet, de classer les manuscrits de chant d'après les types de notation auxquels ils appartiennent, il faudrait bien se garder de généraliser cette classification, qui vaut seulement au point de vue paléographique, dans le sens le plus strict du terme. Elle ne s'étend nécessairement, ni aux types liturgiques, ni même aux types mélodiques auxquels ils se rattachent. C'est un fait, par exemple, que les manuscrits cartusiens, qui représentent pourtant une tradition liturgique et mélodique parfaitement homogènes ont été transcrits dans les systèmes de notation les plus divers, selon les régions où ils étaient copiés; on en trouve un bon nombre en notation aquitaine. Du point de vue où nous nous plaçons ici, ils ne se rattachent aucunement au groupe aquitain, représenté par tout une série de manuscrits originaires de l'Aquitaine proprement dite ou de l'Espagne, et dont les caractéristiques, tant liturgiques que mélodiques, sont très bien déterminées. Citons, par exemple, les Graduels de S. Yrieix (*Paris, B. N. lat. 903*), d'Albi (*Paris, B. N. lat. 776*), de Toulouse (*Londres, B. M. Harl. 4951*), de San Millan (*Madrid, Bibliothèque de l'Académie d'Histoire, 18* et *51*). L'une des caractéristiques de ce groupe consiste précisément dans la série particulière des mélodies de nos communions évangéliques de Carême. Il se trouve, on le voit, que, pour la communion *Nemo te condemnavit*, la mélodie aquitaine est apparentée de très près à la mélodie bénéventaine, encore que l'une et l'autre conservent leurs particularités distinctives.

plus considérable encore qui sépare les deux versions sur toute la seconde moitié de la pièce. Sans doute, même dans cette seconde partie, la ligne mélodique générale demeure la même : il est clair cependant que nous avons là deux variétés dérivant d'un original commun, à moins que l'une des deux ne représente l'original lui-même. Notre intention n'est pas ici d'élucider cette question, mais simplement de mettre en évidence à la fois l'originalité et l'homogénéité de la tradition bénéventaine sur ce point. Or ce caractère apparaît très net, soit qu'on se trouve en présence de mélodies assez voisines de celles données par d'autres types, comme c'est le cas pour les deux communions *Qui biberit* et *Nemo te condemnavit* ; soit qu'il s'agisse de mélodies spécifiquement bénéventaines, comme pour la communion *Oportet te* ou les deux communions qu'il nous reste maintenant à examiner.

4. *La communion « Lutum fecit »*. — Voici la mélodie que donnent, pour cette pièce, les manuscrits bénéventains et eux seuls :

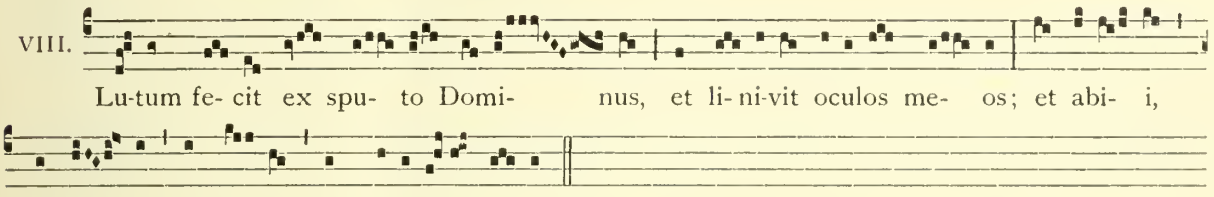


On aura remarqué que, contrairement à l'ensemble de la tradition, le *Missale Antiquum* VI. 33 de Bénévent assigne la communion *Lutum fecit*, non pas au Mercredi de la IV^e^ semaine de Carême, mais bien au dimanche précédent (2). Il est suivi en cela par le Missel d'Oxford, comme on peut s'en assurer en remarquant l'évangile qu'il affecte à ce IV^e^ Dimanche : celui de l'Aveugle-né. Une lacune importante, commençant précisément au cours de cet évangile, nous prive du témoignage d'une grande partie de ce manuscrit ; il est du moins certain que la communion *Lutum fecit* ne pouvait qu'être affectée à la messe où se lisait la péricope de l'Aveugle-né, tout comme, au II^e^ Dimanche, la communion *Qui biberit* était affectée à la même messe que la péricope de la Samaritaine.

(1) Il faut toutefois signaler ici un manque d'accord entre les manuscrits bénéventains eux-mêmes, pour l'intonation de cette pièce. Tandis que notre codex, suivi par les manuscrits cassiniens, écrit la mélodie comme nous venons de le faire, le groupe des manuscrits bénéventains proprement dits lui préfère l'intonation :

Il est possible que cette dernière soit plus authentique, mais que, pour éviter le triton, on ait été amené à la baisser d'un ton en commençant par un intervalle de tierce. Notons toutefois qu'on ne trouve jamais la forme :

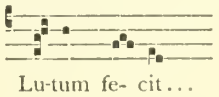


qui, sans aucun décalage, aurait rendu le triton moins sensible ; ce qui laisse malgré tout une plus grande probabilité à la première forme que nous avons donnée.

(2) Nous avons reproduit à la fin du volume (planches I-IV) les feuillets correspondant à cette messe du IV^e^ Dimanche de Carême.

5. *La communion « Videns Dominus »*. — La remarque que nous venons de faire doit s'étendre, selon toute vraisemblance, au cas de la communion *Videns Dominus*. Ici encore, contrairement au témoignage de toute la tradition, le Missel de Bénévent l'assigne, non au Vendredi de la IV^e^ semaine de Carême, mais au dimanche suivant, Dimanche de la Passion. Sans aucun doute il devait en être de même dans le Missel d'Oxford : la concordance des deux manuscrits pour les deux premiers dimanches laisse à penser que le parallélisme devait se poursuivre pour les dimanches suivants. Quoi qu'il en soit de cette divergence d'affectation, tous les manuscrits bénéventains donnent, pour la communion de Lazare, la mélodie suivante :

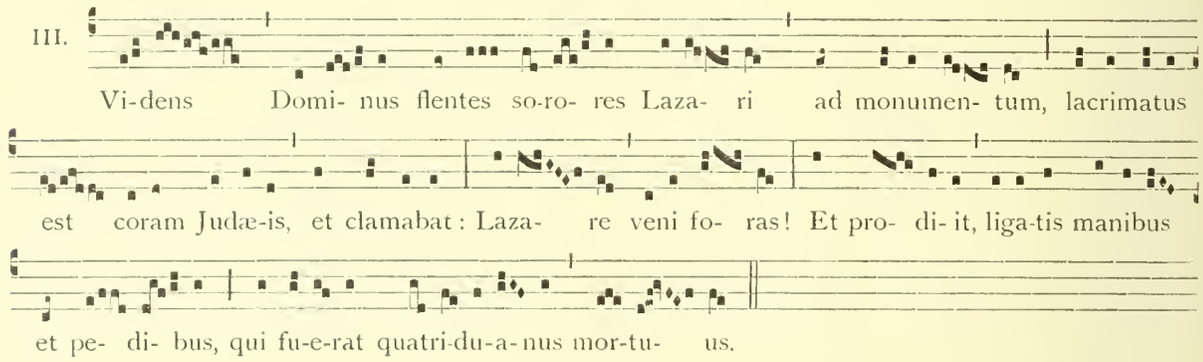


Comme on le voit, on serait plutôt tenté d'assigner cette pièce au IV^e^ mode, encore que notre codex indique le III^e^. Nous n'avons pas besoin d'insister sur sa beauté, due en majeure partie à sa pureté modale, avec ses récitations sur le *mi* et l'emploi exclusif du *si* naturel. Pour en faire saisir toute la perfection, nous ne pouvons mieux faire que d'en rapprocher, sans commentaire, la leçon qu'on trouve de la même pièce, dans un manuscrit provenant de Montiéramey et qui est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Verdun (1) :

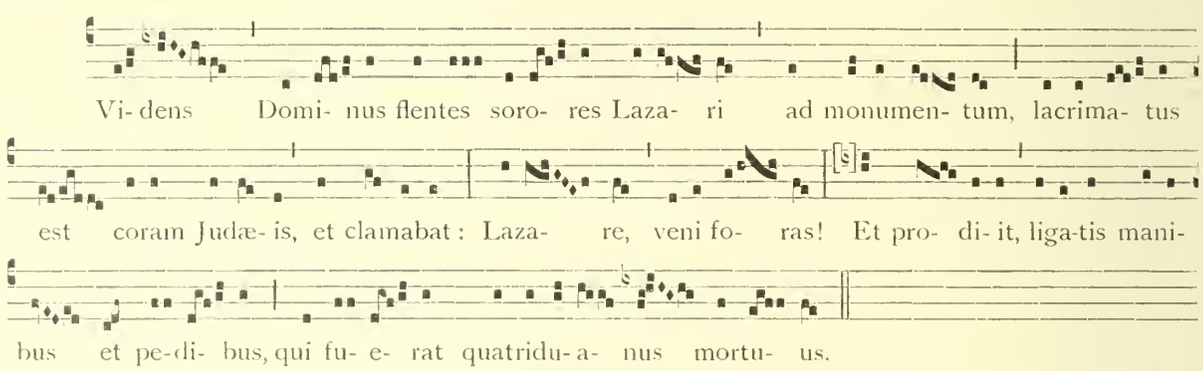


En présence des faits qui viennent d'être exposés, on s'explique la double leçon mélodique sous laquelle plusieurs de nos communions figurent dans le codex *Vat. lat. 10673*.

(1) Nous ne savons pas comment cette leçon bénéventaine, isolée dans toute la tradition manuscrite, a pu parvenir jusqu'en Lorraine. La seule explication plausible est d'admettre qu'elle a été apportée à Montiéramey par l'intermédiaire d'un manuscrit cassinien. Du moins est-ce là la seule des cinq mélodies bénéventaines qui se soit introduite dans l'usage de Montiéramey.

Outre son modèle bénéventain, notre scribe avait sous les yeux un manuscrit du type S, dont il a également recopié les mélodies, lorsqu'elles ne concordaient pas avec celle de son modèle. Il ne l'a d'ailleurs fait que pour deux d'entre elles : *Qui biberit* et *Nemo te condemnavit*; les deux dernières : *Lutum fecit* et *Videns Dominus*, ne comportant que la seule mélodie bénéventaine.

La communion *Oportet te* figurait-elle aussi dans notre codex sous une double forme mélodique? Il est difficile de le dire, en raison de la lacune qui existe dans le manuscrit. On peut toutefois observer que le scribe a semblé donner tout d'abord la préférence au type S : c'est sous cette forme qu'est indiquée en premier lieu la communion *Qui biberit*; ensuite, avec la communion *Nemo te condemnavit*, cette forme S passe au second plan, pour disparaître enfin. On peut donc considérer comme probable que la communion *Oportet te*, la première du groupe, figurait aussi dans notre codex sous deux formes différentes, et tout d'abord sous la forme S.

***

Il nous faut revenir maintenant sur une question que nous n'avons fait qu'indiquer en passant : l'affectation, anormale dans des manuscrits romains, des communions *Qui biberit*, *Lutum fecit* et *Videns Dominus*, aux IIe, IVe et Ve Dimanches de Carême. C'est à cette place, nous l'avons remarqué, que les indique le plus ancien de nos manuscrits : le *Missale Antiquum* VI. 33 de Bénévent. Nous avons également noté l'accord entre le Missel d'Oxford et celui de Bénévent pour donner au IIe Dimanche, avec la communion *Qui biberit*, l'évangile de la Samaritaine; accord qui se maintient au IVe Dimanche, où il donne, lui aussi, l'évangile de l'Aveugle-né.

Au témoignage de ces deux manuscrits, il faut ajouter :

d'abord celui du Graduel *Bénévent VI. 38* qui, comme nous l'avons relevé, indique la communion *Qui biberit*, tant au IIe Dimanche qu'au Vendredi de la IIIe semaine; chacune des deux messes se voyant d'ailleurs affecter deux communions : indice d'une permutation à laquelle le scribe n'aura pas entièrement consenti, préférant laisser subsister côte-à-côte la leçon primitive et la correction postérieure. Une lacune importante nous prive du témoignage de ce manuscrit pour les deux autres dimanches qui nous intéressent;

ensuite le témoignage indirect d'un fragment conservé à la Bibliothèque Vaticane, codex *lat. 10645*, folio 6 verso. Ce fragment est le dernier de quatre feuillets provenant d'un missel plénier du XIe siècle en écriture bénéventaine *type Bari*. Il contient une messe *in Assumptione Sancti Helie* dont les lectures sont indiquées simplement par un renvoi à des messes antérieures : *Lectio require retro in Ebdomada de Samaritana in feria III. Evangelium require in Quatuor Parabole, in feria secunda* (1).

(1) Loew, *The Beneventan Script*, pp. 152 et 365. Ces fragments ont été étudiés par D. Dold : *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, X (1930), pp. 40-55. — On trouvera à la fin du volume (planche VIII) la reproduction du feuillet qui nous intéresse ici.

L'expression *de Samaritana* étonne quelque peu, dans un manuscrit romain comme celui d'où proviennent les fragments en question. A la lumière des documents que nous venons de présenter, elle se comprend pourtant très bien. En l'espèce, le Dimanche *de Samaritana*, c'est tout simplement le IIe Dimanche de Carême; et la semaine *de Samaritana*, toute la semaine qu'il commande. On a une preuve supplémentaire qu'il en est bien ainsi, en remarquant que la leçon du Mardi de cette semaine (III Reg., XVII, 8-16) rapporte précisément l'épisode de la visite d'Elie à la veuve de Sarepta; et que l'évangile du Lundi suivant, outre qu'il répond bien au titre *in quatuor parabole*, est précisément le passage de S. Luc (IV, 23-30) qui fait allusion à l'épisode rapporté par l'épître (1).

C'est donc un fait que, dans tout un groupe de manuscrits bénéventains, dont nous connaissons au moins quatre témoins, le IIe Dimanche de Carême, et, par extension, toute la semaine qu'il commande, méritait bien le nom *de Samaritana*; comme le IVe, le nom *de Cæco*; et le Ve, le nom *de Lazaro*. Si l'on observe, en outre, que la péricope affectée au IIIe Dimanche est l'évangile *de Abraham*, on pourra se croire en présence d'une organisation exactement calquée sur celle de la liturgie milanaise.

Il n'est pas douteux, pourtant, que les documents dont nous venons de parler soient essentiellement romains; en rien leur organisation ne les rapproche des livres ambrosiens. Après ce que nous avons dit des archaïsmes romains que l'on rencontre dans les manuscrits bénéventains, on peut se demander si l'on n'aurait pas là un nouvel exemple d'un usage authentiquement romain qui se serait conservé dans quelques seuls témoins de l'Italie du Sud.

Un fait tendrait à appuyer sérieusement cette explication : l'existence, dans le codex VI. 33 de Bénévent, de toute une série de corrections marginales dont le seul but était de ramener, sur le point que nous étudions ici, le missel en question au type romain le plus universellement attesté. N'est-il pas comme évident que, dans un document corrigé, l'état premier est antérieur à l'état second? Matériellement, cela ne fait aucun doute; mais toute la question est de savoir si cet état premier ne représente pas lui-même une altération d'un état plus ancien que le correcteur aura eu souci de rétablir. Or il se trouve précisément — et la critique interne permet de le démontrer de la manière la plus irréfutable — que c'est là le cas du *Missale Antiquum* de Bénévent. Le type liturgique représenté par lui est certainement une altération du type romain traditionnel, attesté depuis les lectionnaires les plus anciens jusqu'au Missel de S. Pie V; il résulte d'un remaniement de ce type romain, qui a consisté à amener les évangiles que nous étudions ainsi que les pièces de chant correspondantes, aux dimanches que l'on sait: les

(1) *Parabola* serait mieux traduit par le mot français *parole*. C'est avec cette acception qu'on trouve le terme employé dans un certain nombre de manuscrits anciens (VIIe-VIIIe). L'expression a même parfois une signification encore plus large. On la trouve appliquée à des passages qui ne comprennent, ni parabole proprement dite, ni aucune parole citée. Dans ce cas, *parabola* a tout simplement le sens de : section du texte évangélique. Cf., par exemple, le *codex Rehdigeranus*, *Revue Bénédictine*, XIX (1902), p. 11; et le *codex Forojuliensis*, *Revue Bénédictine*, XXX (1913), p. 213.

corrections postérieures n'ayant d'autre but que de ramener au type traditionnel ce manuscrit qui s'en était écarté (1).

Mais pourquoi s'en était-il écarté? Sous quelle influence? L'identité de la série des péricopes dominicales avec la série milanaise invite à se demander si l'on ne serait pas en présence d'une modification opérée sous l'influence de la liturgie ambrosienne.

L'explication est tentante lorsqu'on sait que le rit ambrosien était en usage dans l'Italie Méridionale, ou tout au moins au Mont-Cassin, au début du XI[e] siècle. Nous le savons indirectement par un texte de Léon d'Ostie qui mentionne l'interdiction portée en 1058 par le pape Etienne IX contre l'usage du chant ambrosien au Mont-Cassin : « Ambrosianum cantum in ecclesia ista cantari penitus interdixit » (2). Si l'on faisait remarquer qu'il s'agit ici seulement du chant ambrosien, nous répondrions que ce chant est inséparable de la liturgie correspondante; et que nous possédons d'ailleurs au moins une preuve directe de la transcription au Mont-Cassin de livres ambrosiens, en écriture et notation bénéventaines : nous voulons parler d'un fragment qui sert actuellement de feuille de garde au martyrologe cassinien *Vat. Ottob. lat. 3* (3).

Hâtons-nous d'ajouter que ce sont là les deux seuls témoignages que nous possédions sur l'usage du rit milanais dans l'Italie Méridionale. Encore concernent-ils tous deux le Mont-Cassin. Or il se trouve précisément que pas un des manuscrits dont nous parlons actuellement n'est cassinien; et que, parmi les témoins bénéventains auxquels nous avons fait allusion, pas un manuscrit cassinien ne présente l'anomalie que nous cherchons à expliquer.

Par ailleurs, nous n'ignorons pas non plus que le qualificatif d'*ambrosien* se rencontre parfois dans les manuscrits bénéventains, pour désigner certaines pièces de chant. Nous aurons l'occasion de relever, dans la suite de ce travail, plusieurs exemples de cet emploi : *Tractus ambrosianus*, *Responsorium ambrosianum*. On saura aussitôt à quoi s'en tenir sur l'autorité de ces termes lorsqu'on aura remarqué qu'il n'existe rien de semblable, ni même d'approchant, dans les monuments authentiques de la liturgie milanaise.

En réalité — et ce sont là les conclusions de dom Andoyer, auquel revient le mérite d'avoir, le premier, attiré l'attention sur l'ancienne liturgie de Bénévent — nous sommes ici en présence d'un qualificatif au sens large, ou même plutôt d'une épithète négative : *ambrosien* étant, en l'espèce, synonyme de *non-romain* (4).

(1) On peut voir à la fin du volume (planches I-IV) toute cette messe du IV[e] Dimanche de Carême, avec l'évangile, la préface et la communion *de Cæco*; ainsi que la note marginale (planche II) qui renvoie à l'évangile du Mercredi.

(2) Léon d'Ostie, *Chronicon monasterii Casinensis*, II, 94, dans *Monumenta Germaniæ Historica* : Scriptorum, VII, p. 693.

(3) Bannister, *Monumenti Vaticani di Paleografia Musicale Latina*, Lipsia 1913, p. 124, n. 354 et tav. 72. — Nous avons donné à la fin du volume (planches XXXII-XXXIII) la reproduction de ce feuillet.

(4) Dom Andoyer, *L'ancienne liturgie de Bénévent*, dans *Revue du Chant Grégorien*, 1912-14 et 1919-21.

L'anomalie présentée par nos péricopes évangéliques des Dimanches de Carême ne doit donc pas être envisagée d'une manière isolée, et indépendamment de ce que nous apprend par ailleurs le témoignage de la tradition manuscrite bénéventaine. Or celle-ci démontre l'existence d'une ancienne liturgie locale indépendante, aussi différente du romain que du milanais, et qui a laissé maintes traces dans les documents liturgiques, postérieurs à l'adoption de la liturgie romaine et du chant romain dans ces régions.

Tout porte donc à croire que l'affectation dominicale des évangiles que nous étudions est un reste de cette ancienne liturgie locale dont on n'aura pas voulu tout laisser perdre au moment de l'adoption du romain.

Notons d'ailleurs que l'emploi dominical des péricopes en question n'est pas un trait commun aux seules liturgies de Milan et de Bénévent : on constate le même usage, tant en Espagne qu'en Gaule, et dans plusieurs Eglises de l'Italie du Nord indépendantes de Milan. Comment expliquer un tel accord entre des systèmes liturgiques, si différents par ailleurs, sans y voir une origine romaine? Dans ce concert concordant, l'organisation grégorienne donne sa note particulière, franchement originale. Il ne semble donc pas présomptueux de conclure que tel était aussi l'usage romain antérieurement à S. Grégoire, puisque le lectionnaire de Wurzbourg, le plus ancien témoin de l'organisation grégorienne, présente déjà la disposition actuelle. Cet usage ancien aura été conservé dans les Eglises latines les plus diverses, et abandonné à Rome, vraisemblablement à l'époque de la réforme grégorienne. C'est donc, en définitive, à un archaïsme romain, mais singulièrement ancien, que nous reporterait ici le témoignage des manuscrits bénéventains, par l'intermédiaire de l'ancienne liturgie locale dont ils auront tenu à conserver cette note traditionnelle (1).

### C. — *La Messe* Dirige *du II^e^ Dimanche de Carême.*

Dans les livres romains anciens, on le sait, le II^e^ Dimanche du Carême était aliturgique : *Dominica vacat*; ou, plus exactement, la messe de ce dimanche se confondait avec la messe d'ordination de la veille qui, se prolongeant assez tard dans la nuit, durait assez pour atteindre l'aube. Point n'était besoin d'une seconde messe, indépendante, pour la liturgie dominicale : elle eût fait double emploi avec la précédente.

C'est seulement lorsque la fonction du samedi eut été à la fois avancée et raccourcie qu'il devint indispensable d'avoir un formulaire spécial pour la messe du dimanche. Mais, nous l'avons déjà noté, c'est l'une des caractéristiques de ces additions postérieures, de se présenter dans les manuscrits avec une grande variété. Alors même qu'elle répondait à un besoin identique, la messe en question devait, en effet, se trouver composée d'éléments divers, selon les Eglises qui prenaient l'initiative de combler cette lacune du livre officiel. En fait, les pièces de chant de cette messe — pour ne parler que d'elles — furent en général

(1) Nous n'avons fait que résumer ici un travail plus étendu sur *Les Dimanches de Carême dans les manuscrits romano-bénéventains*, paru dans les *Ephemerides Liturgicæ*, XLVIII (1934), pp. 196-220.

empruntées à des messes voisines, le plus souvent à celle du Mercredi précédent : c'est cette messe *Reminiscere* qui est passée dans le Missel romain. Dans quelques Eglises toutefois, on ne recula pas devant la constitution d'un formulaire nouveau, dont certaines pièces, simples adaptations, ne sont que des centons construits sur des thèmes connus; mais dont quelques autres sont de vraies compositions, conçues parfois dans le style grégorien le plus pur. Les manuscrits bénéventains nous offrent, pour le IIe dimanche de Carême, un exemple particulièrement heureux de l'emploi de ce double procédé.

L'introït *Dirige* est d'une ligne mélodique fort belle :

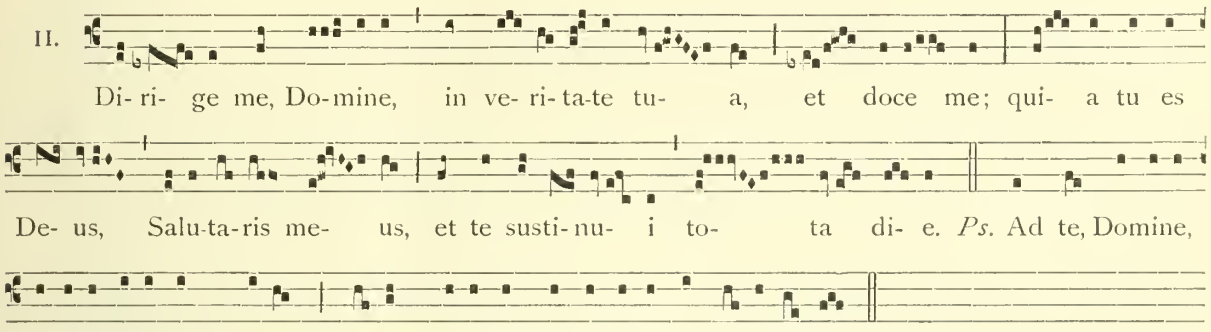


L'intonation rappelle celle de quelques introïts et communions du VIIe mode : *In virtute, Probasti, Dicite : Pusillanimes;* ou bien celle de l'antienne *Vidi aquam*, qui est du VIIIe. Mais le compositeur ne s'est pas astreint à suivre servilement un modèle quelconque : la mélodie évolue d'une manière aussi aisée qu'originale, pour se terminer, sur *tota die*, par une formule inspirée de la cadence finale de l'introït *Inclina* qui s'achève, on le sait, par les mêmes mots.

On saisit bien ici la souplesse de la composition, où les réminiscences elles-mêmes sont traitées avec la plus grande liberté. La pièce commence comme certains VIIe ou VIIIe modes; elle se termine comme tel introït du Ier; elle n'en a pas moins son caractère propre, qui est celui d'un très beau IIe mode (1).

C'est, en effet, en IIe mode que l'écrivent la plupart des manuscrits. Mais un simple décalage de la finale suffit parfois, nous avons déjà eu l'occasion d'en donner ici même un exemple (introït *Miserere mihi*, page 210), pour créer entre les manuscrits une certaine divergence quant à l'affectation d'une même pièce à tel ou tel mode. C'est ainsi que plusieurs de nos manuscrits, descendant, sur le torculus de *to*-ta *die*, d'une tierce au lieu d'une seconde, écrivent en clé de *do* :

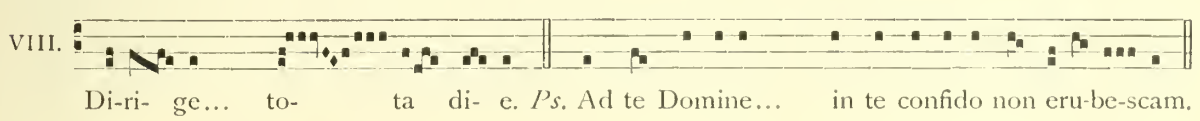


(1) Certains manuscrits notent cette pièce en clé de *do*; nous lui avons préféré l'écriture, plus traditionnelle pour les IIes modes : clé de *fa*, avec *si*♭ lorsqu'il est nécessaire.

Sous cette seconde forme, c'est la psalmodie du VIII^e^ mode qui est indiquée normalement (1). Le *Tonale Q. 318* du Mont-Cassin classe cependant cette pièce dans le VII^e^ mode ; et il est suivi, en cela, par le Missel d'Oxford qui, lui, donne la psalmodie du VII^e^ mode.

Le graduel *Qui confidunt* est une adaptation correcte du *Miserere mihi*, du Mercredi de la III^e^ semaine de Carême :

Qui confidunt [2]

Le trait *Confitemini* est celui-là même que nous avons à la messe de ce jour (3).

Quant à l'offertoire, les manuscrits hésitent entre l'*Exaltabo te* du Mercredi des Cendres et une adaptation particulière : *Patres nostri* (4) de l'offertoire *Confirma hoc* de la Pentecôte :

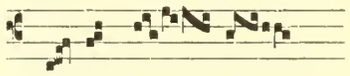

Pa-tres no- stri [5]

Comme on le voit sur le tableau d'ensemble, cinq manuscrits seulement donnent cet offertoire *Patres nostri* ; dix l'*Exaltabo te*. Deux d'entre eux, d'ailleurs, les graduels VI. 34 et VI. 38 de Bénévent, donnent successivement l'un et l'autre.

(1) Il est d'ailleurs assez curieux de noter que certains manuscrits, écrivant de la première manière, donnent cependant la psalmodie du VIII^e^ mode ; et que d'autres, écrivant de la seconde, donnent la psalmodie du II^e^ mode.

(2) Une fois pour toutes, nous avertissons que, dans des cas d'adaptation comme celui-ci, nous reproduisons, non la mélodie de l'Edition vaticane, mais celle des manuscrits bénéventains eux-mêmes. On ne s'étonnera donc pas de trouver parfois, dans les mélodies en question, quelques légères variantes relativement au texte reçu.

(3) Il y aurait toutefois à relever un nombre assez considérable de particularités relatives à l'adaptation du même texte à la même mélodie. On note, en effet, dans les manuscrits bénéventains, tous d'accord entre eux, quelques formules fautives quant à l'accentuation, ou qui, de ce dernier point de vue, révèleraient une accentuation différente. La particularité pourrait être l'effet d'une distraction si elle se présentait une fois ou deux en passant ; mais le cas est vraiment trop fréquent pour qu'on ne soit pas contraint d'y voir des corrections systématiques : soit que la composition primitive ait été conçue sans tenir un compte suffisant des règles d'adaptation qui ressortent de l'étude des formules dans les traits anciens : défaut auquel il aura fallu remédier dans la suite en retouchant l'adaptation fautive ; soit que, volontairement, une adaptation primitive, d'abord correcte, ait été modifiée dans un sens peu conforme aux règles, ce qui paraît moins probable.

(4) *Patres nostri in Ægypto non intellexerunt mirabilia tua, Domine, et non fuerunt memores multitudinis misericordiæ tuæ, Deus.* ℣. *Memento nostri, Domine, in beneplacito populi tui, et visita nos in salutari tuo.* ℣. *Memor multitudinis misericordiæ tuæ, Deus.*

(5) Formule exactement calquée sur l'incipit de l'offertoire de la Pentecôte dans les manuscrits bénéventains :

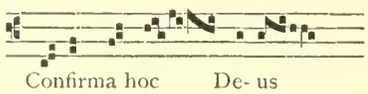

Confirma hoc De- us

Le décalage de cette intonation sur *Confirma hoc* est la seule différence notable qui existe entre cette version et celle de l'Edition vaticane ; à partir de *Deus* et jusqu'à la fin, les mélodies sont écrites sur la même échelle.

La messe bénéventaine du IIe dimanche de Carême se termine enfin par une communion propre, fort belle pièce du Ier mode, dont le début rappelle l'introït *Dominus secus mare* de la Vigile de S. André (1) :

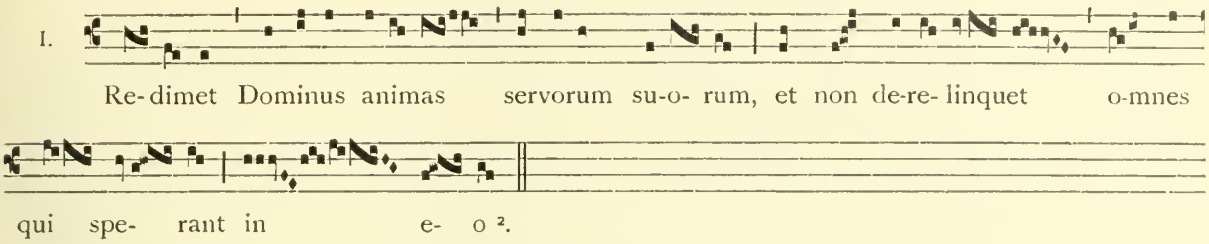


(1) Le même texte est employé, dans la liturgie mozarabe, sous forme de verset de l'antienne « ad accedentes » *Gustate et videte* :

Gustate et videte quam suavis est Dominus. Alleluia.
℣. Benedicam Domino in omni tempore, semper laus ejus in ore meo. Alleluia.
In Domino laudabitur anima mea ; audiant mansueti et lætentur. Alleluia.
Redimet Dominus animas servorum suorum, et non derelinquet omnes qui sperant in eum. Gloria. Amen. Alleluia.
Repletum est gaudio os nostrum, et lingua nostra exsultatione. Alleluia.

Cf. Dom Férotin, *Le Liber Ordinum en usage dans l'Eglise Wisigothique et Mozarabe d'Espagne*, Paris, Firmin-Didot 1905, col. 241-242.

(2) Nous disions il y a un instant que la variété des formulaires que l'on rencontre dans les manuscrits pour certaines messes était un indice de leur caractère postérieur. Dans le paragraphe précédent, nous signalions un autre indice du même ordre : la variété des mélodies appliquées aux mêmes textes.

Il est intéressant de noter que, dans le cas du IIe Dimanche de Carême, on voit ces deux indices se surajouter.

Le codex 123 de la Bibliothèque Angelica de Rome, qui date du XIe siècle, et provient de la région Bologne-Modène, présente, en effet, cette particularité d'indiquer, ce jour-là, deux messes :

La première, précédée du titre : *Dominica vacat*, est composée de la manière suivante : *Int.* Reminiscere * ; *Grad.* De necessitatibus * ; *Trait* Confitemini ; *Off.* Meditabor * ; *Com.* Intellige *. C'est, à peu de chose près, la messe du Mercredi précédent, adoptée, comme nous l'avons dit, par le Missel romain.

Une deuxième messe vient ensuite, précédée du titre : *alio*, et dont les textes sont, pour la plupart, ceux-là même que nous venons d'indiquer comme caractéristiques des manuscrits bénéventains : *Int.* Dirige ; *Grad.* Qui confidunt ; *Trait* Dixit Dominus mulieri ; *Off.* Exaltabo te * ; *Com.* Redimet. Mais — et c'est ce détail qui est particulièrement curieux — les textes en question ont une mélodie toute différente de la mélodie bénéventaine. L'introït et la communion ont tous deux été adaptés sur les pièces correspondantes de la messe du lendemain, IIe Lundi de Carême :

l'introït sur l'introït *Redime me* :

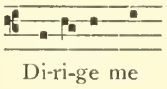


la communion sur la communion *Domine Dominus noster* :

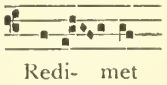


Quant au graduel, il est construit tout simplement sur le type ordinaire du IIe mode *Justus ut palma*.

Le codex *Rome, Angelica 123* est l'un de ceux qui ont servi à Thomasi : c'est son manuscrit *A*. A ne considérer que les textes, dans son édition (Thomasi-Vezzosi, *Opera omnia*, 1750, t. V. p. 49), on n'eût pas manqué de penser que les mélodies de ces pièces devaient être précisément les mélodies bénéventaines. Il n'en est rien.

On a là un exemple curieux du fait signalé plus haut et qui décèle le caractère postérieur de certaines messes : non seulement la variété des formulaires, mais encore la variété des mélodies quand les textes sont les mêmes.

D. — *La messe* Domine exaudi *du Samedi veille des Rameaux.*

Le Samedi veille des Rameaux, comme le Samedi après les Cendres, était primitivement aliturgique : *Sabbato ad eleemosynam vacat*, disent les anciens manuscrits ; ou encore : *Sabbato vacat. Domnus Papa eleemosynam dat.* Après coup, il fut, lui aussi, pourvu d'une messe. Il faut croire que, dans le groupe bénéventain, cette lacune fut comblée après celle du IIe dimanche, car on est loin de retrouver, dans les manuscrits, la même uniformité que pour celle-ci. Plusieurs d'entre eux, *Bénévent VI. 33* et *Paris, B. N. lat. 829*, se contentent de faire répéter, pour les pièces chantées, la messe de la veille : c'est la solution qu'a retenue le Missel romain. Un autre groupe, constitué uniquement par des manuscrits cassiniens, fait reprendre, non pas la messe de la veille, mais la messe *Liberator*, du Mercredi précédent. Tous les autres donnent une messe propre, dont certaines pièces pourraient sembler originales, si nous ne venions précisément de faire connaissance avec les modèles bénéventains dont elles ne sont que des copies.

L'introït *Domine exaudi* est une adaptation — et une fort mauvaise adaptation — de l'introït *Dirige* dont nous parlions il y a un instant :

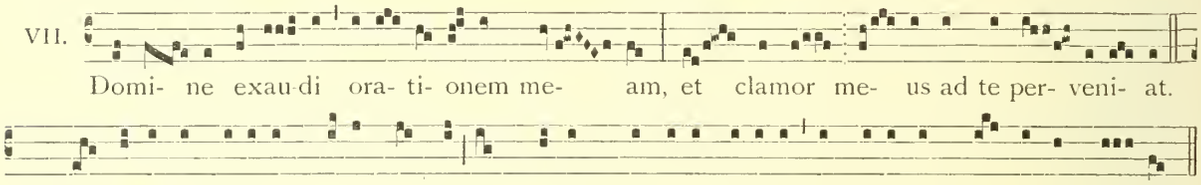


Le *Dirige* était une composition très bien équilibrée, en deux parties, sensiblement de même importance, dont la première se terminait par une cadence bien affirmée sur *doce me*. Puisqu'il avait décidé de prendre cet introït comme modèle, le compositeur aurait pu remarquer que le *Domine exaudi*, lui aussi, se divisait en deux parties d'égale étendue, mais beaucoup plus courtes que celles de son modèle ; il lui eût donc fallu chercher à condenser la mélodie de l'original de façon à amener la cadence de *doce me* sur le dernier mot *meam* qui terminait la première phrase du nouvel introït. Il n'a pas été chercher si loin, et s'est contenté d'adapter matériellement le nouveau texte sur la mélodie choisie, prolongeant aussi longtemps qu'il était possible le parallélisme avec son modèle, quitte à se trouver acculé à improviser une cadence finale. Visiblement il n'a été aucunement troublé par le contresens musical qui résulte de l'absence de coupure entre *clamor* et *meus*.

Le graduel *Dies mei* (1) de la messe *Domine exaudi* est construit tout simplement sur le type du IIe mode *Justus ut palma* :

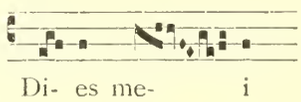


(1) *Dies mei sicut umbra declinaverunt, et ego sicut fœnum arui.* ℣. *Tu autem, Domine, in æternum permanes, et memoriale tuum in sæculum sæculi.*

L'offertoire *Domine ad adjuvandum* est propre aux manuscrits bénéventains :

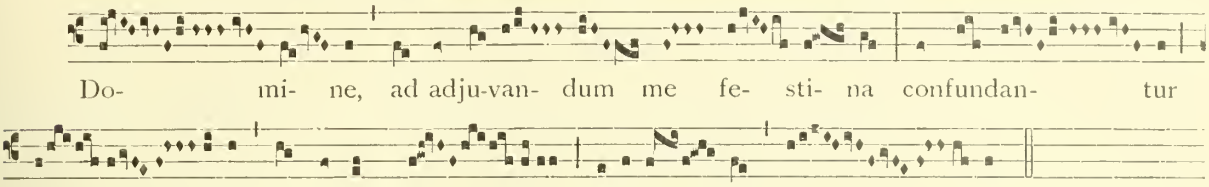


La tradition manuscrite connaît bien un offertoire assez semblable, au moins quant au texte : on le trouve à la messe *Lætetur cor*, du Jeudi de la IV[e] semaine de Carême, en remplacement de l'offertoire *Domine in auxilium*, qui y est normalement affecté (2). La tradition est d'ailleurs loin d'être concordante, non seulement sur la mélodie, mais même sur le texte de cette pièce, insérée postérieurement dans les manuscrits. Les témoins sangalliens, par exemple, terminent : *Confundantur omnes adversantes mihi*; d'autres : *Confundantur omnes qui cogitant mihi mala*; d'autres encore : *Confundantur omnes qui cogitant servis tuis mala*; enfin, nos manuscrits bénéventains : *Confundantur omnes adversus me cogitantes vana* (al. *mala*). A ces différences de textes correspondent des divergences mélodiques plus profondes encore; on pourra en juger en comparant la version que nous venons d'indiquer avec celle de l'Edition vaticane : les deux pièces, mélodiquement fort différentes, ne sont même pas du même mode. C'est la raison pour laquelle nous parlons de cet offertoire comme d'une pièce propre aux manuscrits bénéventains, sans leur être d'ailleurs commune à tous.

Propre également aux manuscrits bénéventains, la communion *Judica* :

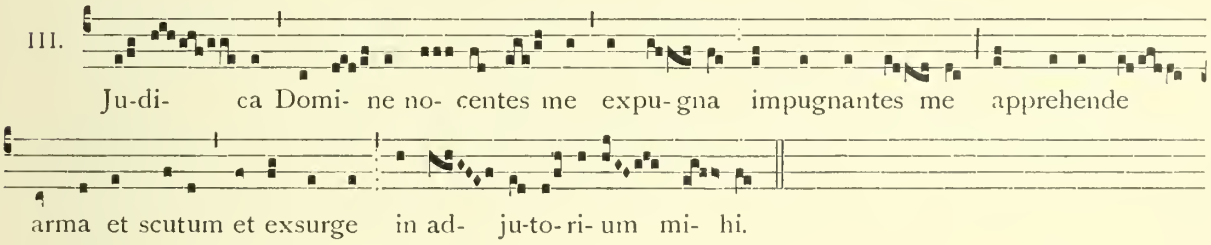


Comme l'introït *Domine exaudi*, la communion *Judica* est une adaptation de l'une des pièces dont nous parlions il y a un instant : la communion *Videns Dominus*. C'est certainement au même « compositeur » qu'on doit cette adaptation de la communion et celle de l'introït. On reconnaît, en effet, dans la communion, les mêmes principes, ou plutôt

(1) Comme toutes les pièces que nous donnons ici, celle-ci a été rétablie d'après le témoignage de l'ensemble de la tradition. On ne s'étonnera donc pas si cette version critique s'écarte, sur quelques points de détails, de la leçon donnée par le codex *Vat. lat. 10673*.

(2) C'est précisément cet offertoire *Domine in auxilium* qui est indiqué le premier, dans notre codex, à la messe que nous étudions. Les deux offertoires en question ont chacun un verset commençant par les mots *Exspectans exspectavi*; mais ces deux versets sont différents, et quant au texte, et quant à la mélodie. L'offertoire *Domine ad adjuvandum* ne comporte qu'un seul verset : *Exspectans exspectavi Dominum et respexit me, et eduxit me de lacu miseriæ et de luto fæcis*; l'offertoire *Domine in auxilium* en a deux, dont l'un est construit sur le texte : *Exspectans exspectavi Dominum et respexit me, et exaudivit deprecationem meam.*

le même procédé de copie servile que nous avions relevé dans l'introït : aucune préoccupation du sens littéraire ou du sens musical; il ne s'agit que de suivre matériellement le modèle choisi, autant que faire se peut, réservant pour la cadence finale — car il faut bien finir — toutes les ressources de son imagination. On remarquera en particulier l'adaptation assez gauche de l'exclamation : *Lazare*, si bien préparée, dans l'original, par la grande cadence : *et clamabat*.

S'il est vrai que, dans le répertoire grégorien, bon nombre de pièces ont été composées — et bien composées — selon le procédé de la centonisation, il en est d'autres dont la mélodie et le texte étaient à ce point unis, s'éclairaient et se complétaient si bien, qu'on n'avait jamais été tenté d'en faire une adaptation; et qu'un compositeur ayant un peu de goût devrait à tout jamais s'interdire — même s'il était capable de le faire correctement et intelligemment — de les démarquer pour en revêtir un texte quelconque.

### E. — *La Communion* Amen dico vobis *du 1er Lundi de Carême.*

Dans un paragraphe précédent, nous avons fait allusion à ce fait universellement attesté de la substitution, dans cinq messes fériales de Carême, d'une communion évangélique à la communion psalmique primitive. Mais, si l'on considère le Missel romain, on constate qu'en réalité le nombre des communions de cette espèce n'est pas de cinq, mais bien de six : au 1er Lundi de Carême, on trouve également une communion tirée de l'Evangile du jour, et dont la présence à cette place crée une nouvelle discontinuité dans la série des communions psalmiques, puisque le psaume III, lui non plus, ne figure pas dans la série.

Malgré les apparences, il y a pourtant une distinction, et même une double distinction à établir entre le cas du 1er Lundi de Carême et celui des cinq autres féries :

1° La substitution de la communion *Amen dico vobis* à la communion psalmique primitive n'est pas contemporaine des cinq autres. Alors que, pour ces dernières, on ne trouve pas trace, dans les manuscrits, des pièces primitives — la substitution étant déjà opérée dans les documents du VIIIe siècle — c'est le contraire qui se passe pour la communion du 1er Lundi. L'ensemble de la tradition, manuscrite et même imprimée, est resté fidèle sur ce point à la communion primitive *Voce mea*, tirée du psaume III, comme l'exige sa place. Il faut chercher longtemps avant de trouver quelque témoin ancien de la substitution opérée après coup.

2° La communion *Amen dico vobis*, tout en ne figurant pas dans l'*Antiphonale Missarum* à la messe du 1er Lundi de Carême, faisait cependant partie de la compilation primitive, où elle était affectée à la messe des SS. Marc et Marcellien (18 Juin). C'est l'Evangile de la messe qui l'a attirée au 1er Lundi de Carême.

Ces deux différences distinguent nettement le cas de la communion *Amen dico vobis* des cinq autres : nous avons affaire à une pièce déjà existante recevant, après coup, une seconde affectation.

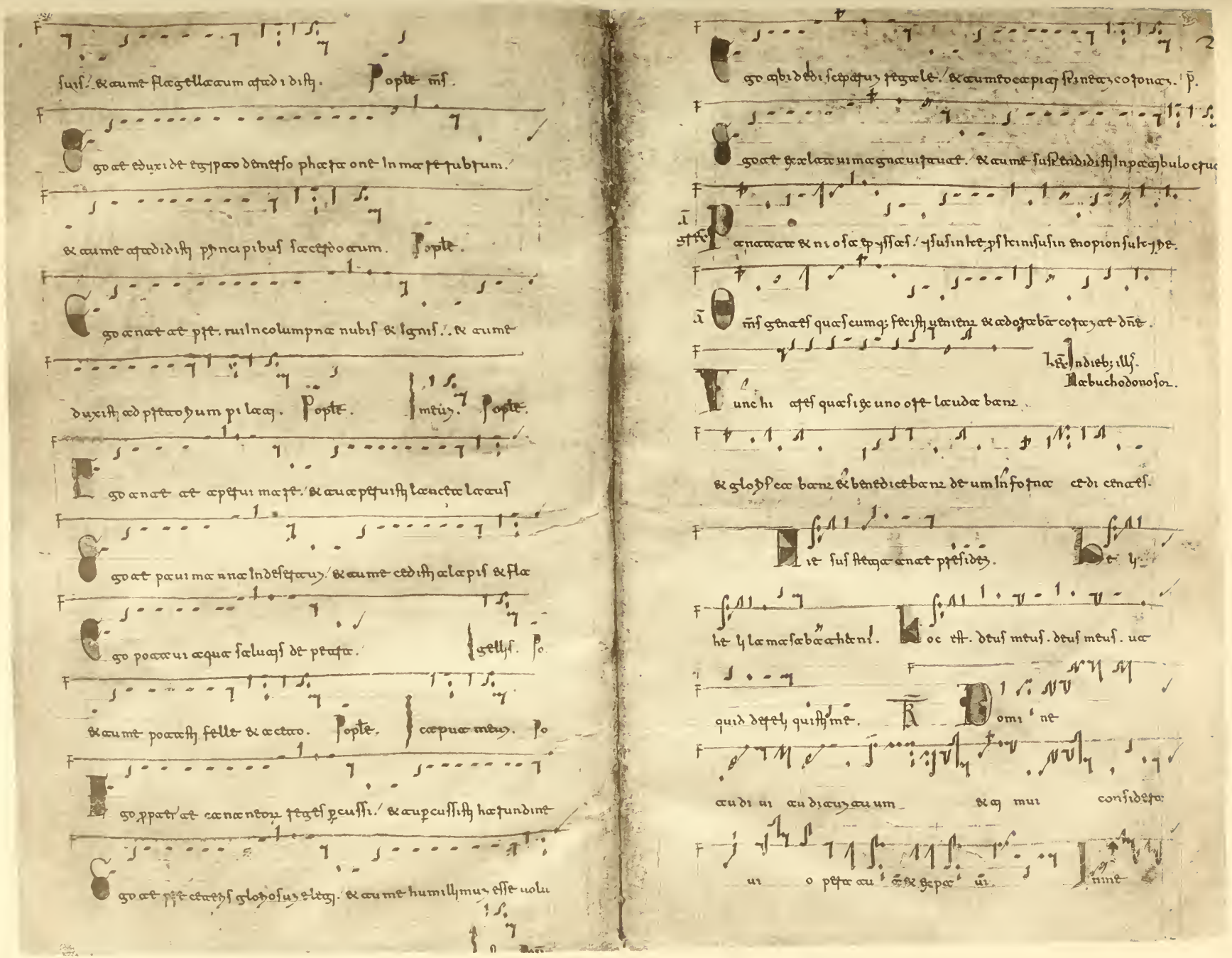

BÉNÉVENT VI. 39, folios 22v-23.
(XIe s.)
Vendredi-Saint.

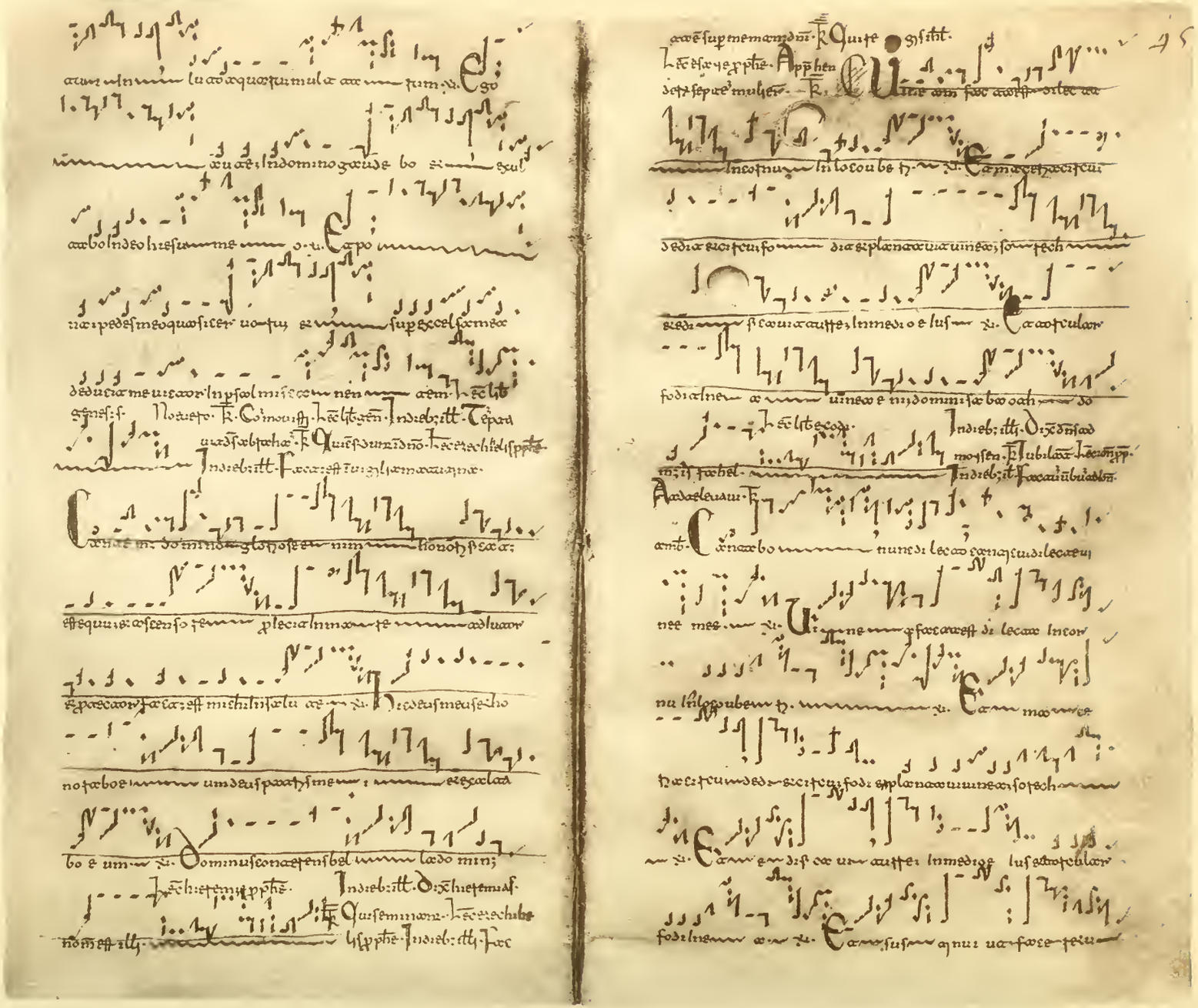

BÉNÉVENT VI. 38, folios 44v-45.
(XIe s.)
Samedi-Saint

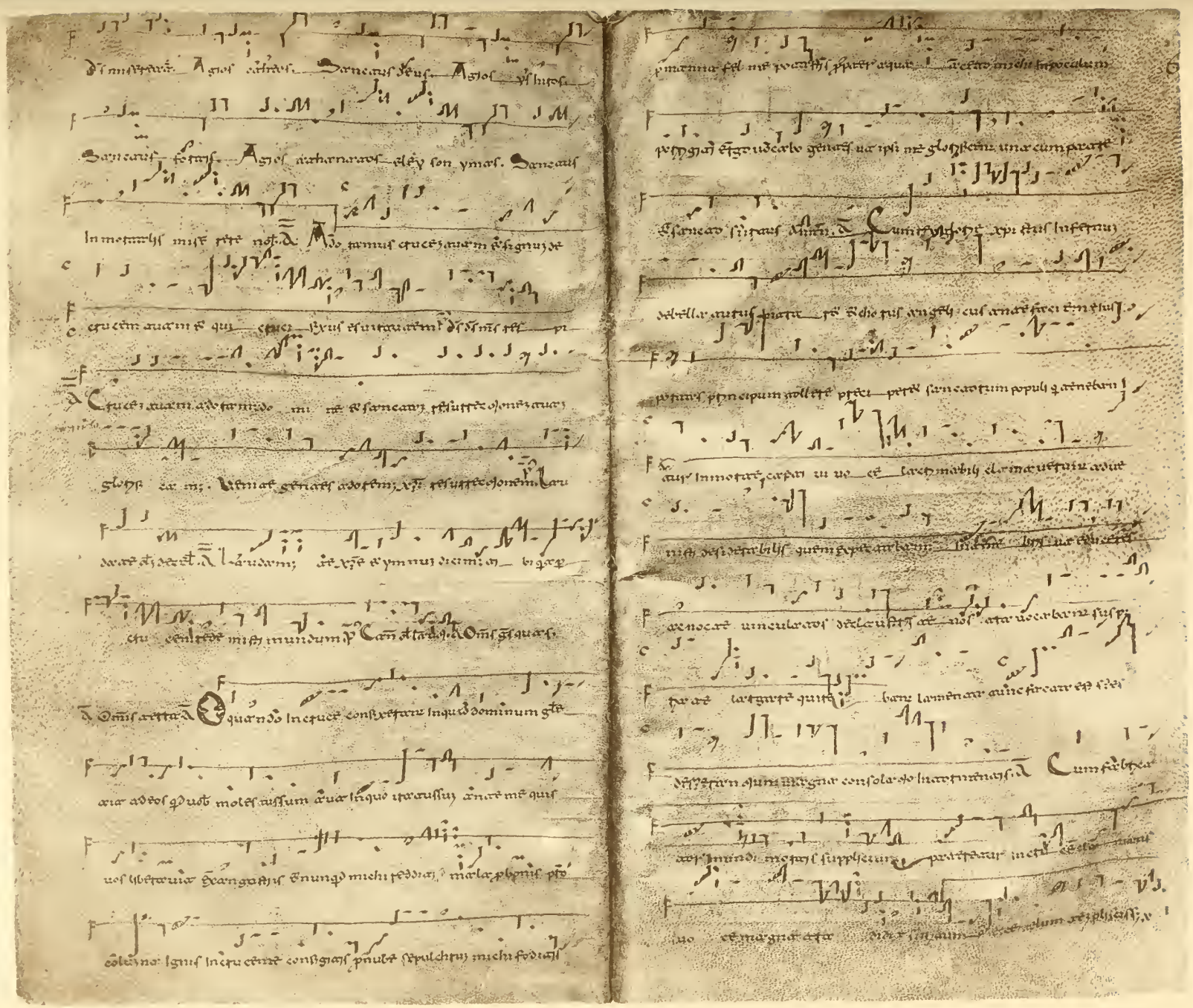

BÉNÉVENT VI. 35, folios 65ᵛ-66.
(XIIᵉ s.)
Vendredi-Saint.

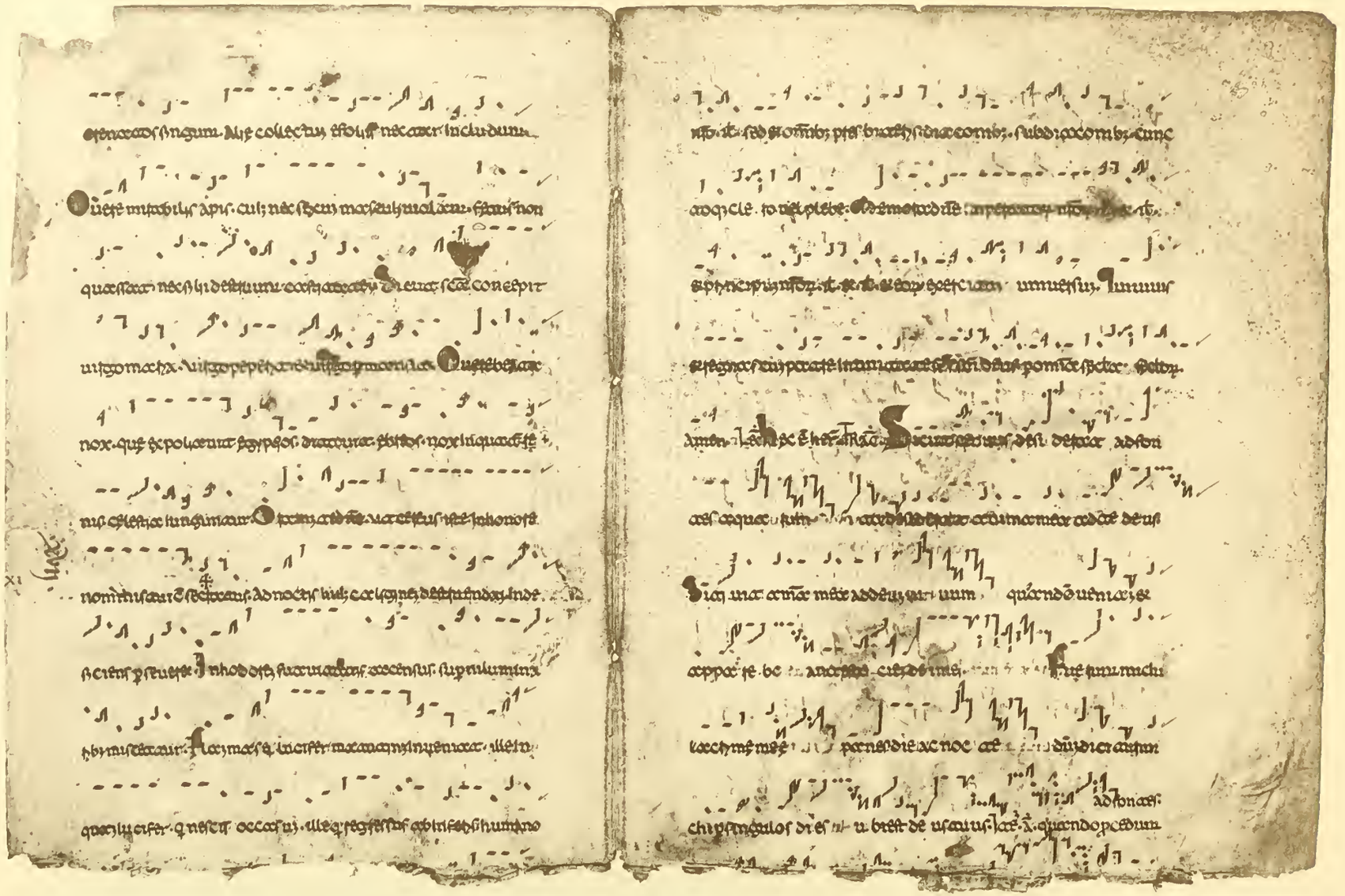

CAVA, Fragment (recto).
(XIe s.)
Samedi-Saint.

*Légendes à découper, et à coller respectivement au bas des planches XXVI et XXVII, données par erreur comme provenant de CAVA.*

FARFA, Fragment (recto)
(XIe s.)
Samedi-Saint

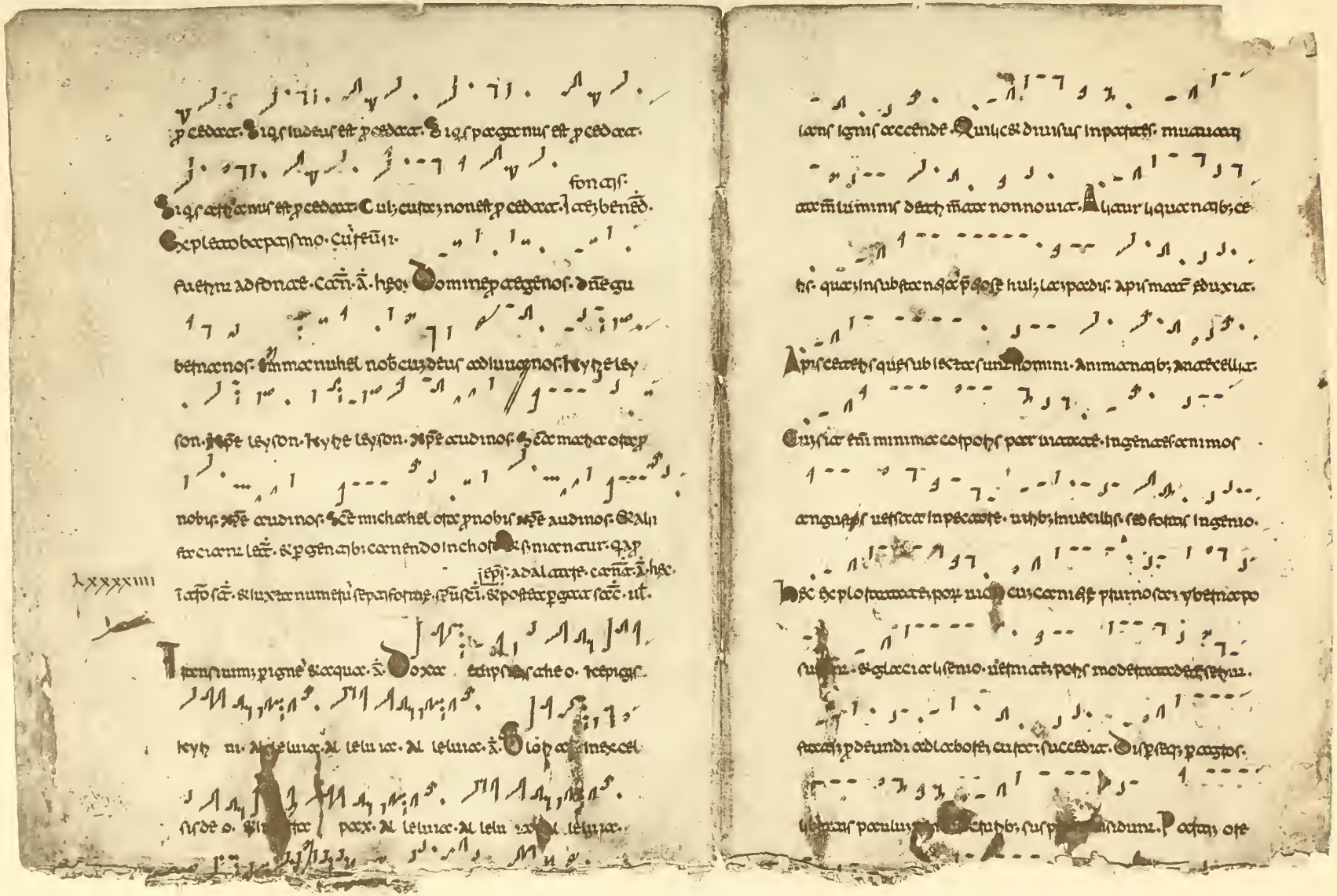

CAVA, Fragment (verso).
Samedi-Saint.

FARFA, Fragment (verso)
Samedi-Saint .

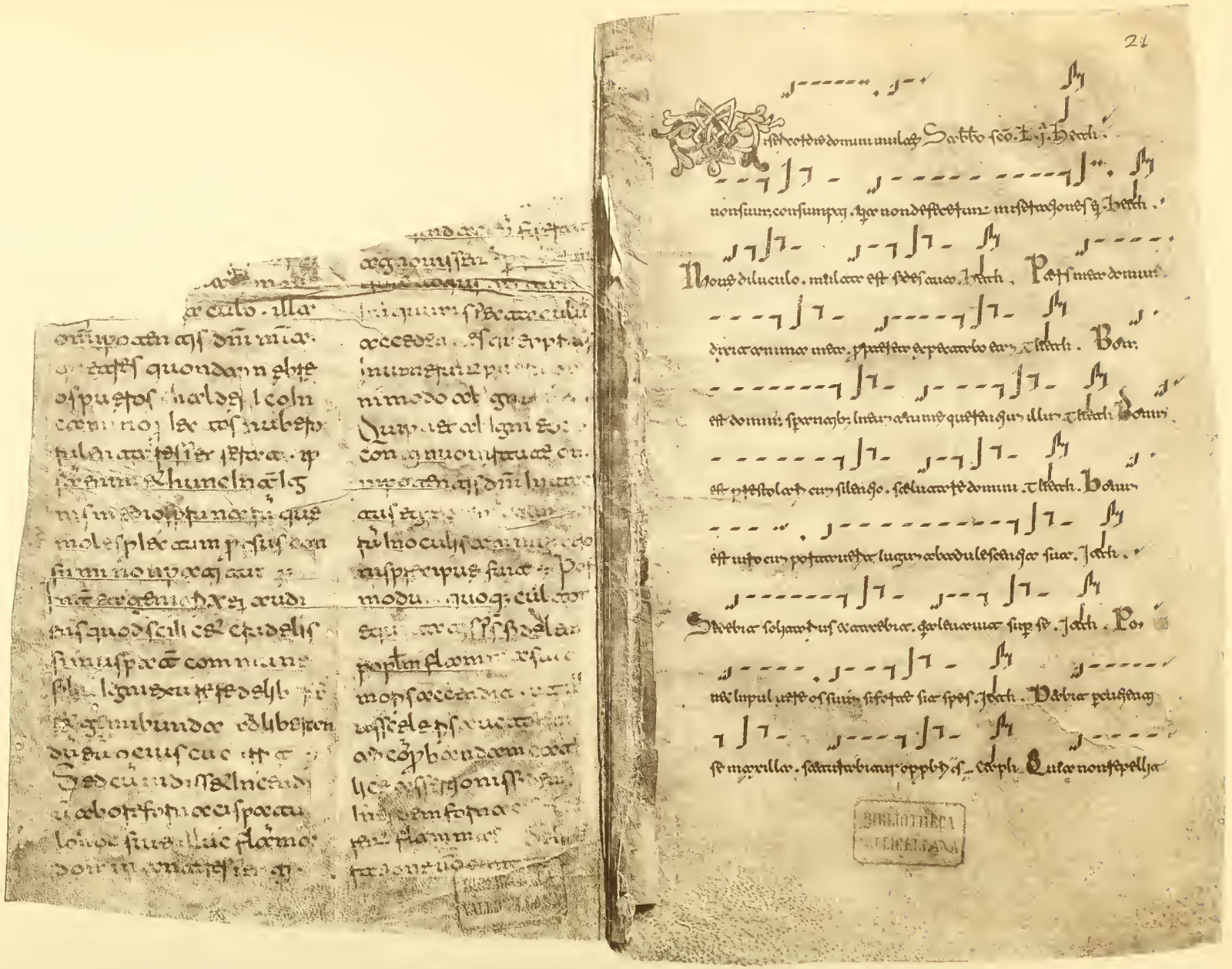

ROME, Vall. R. 32, folios 20v-21.

(XIe s.)

*Samedi-Saint, Lamentations.*

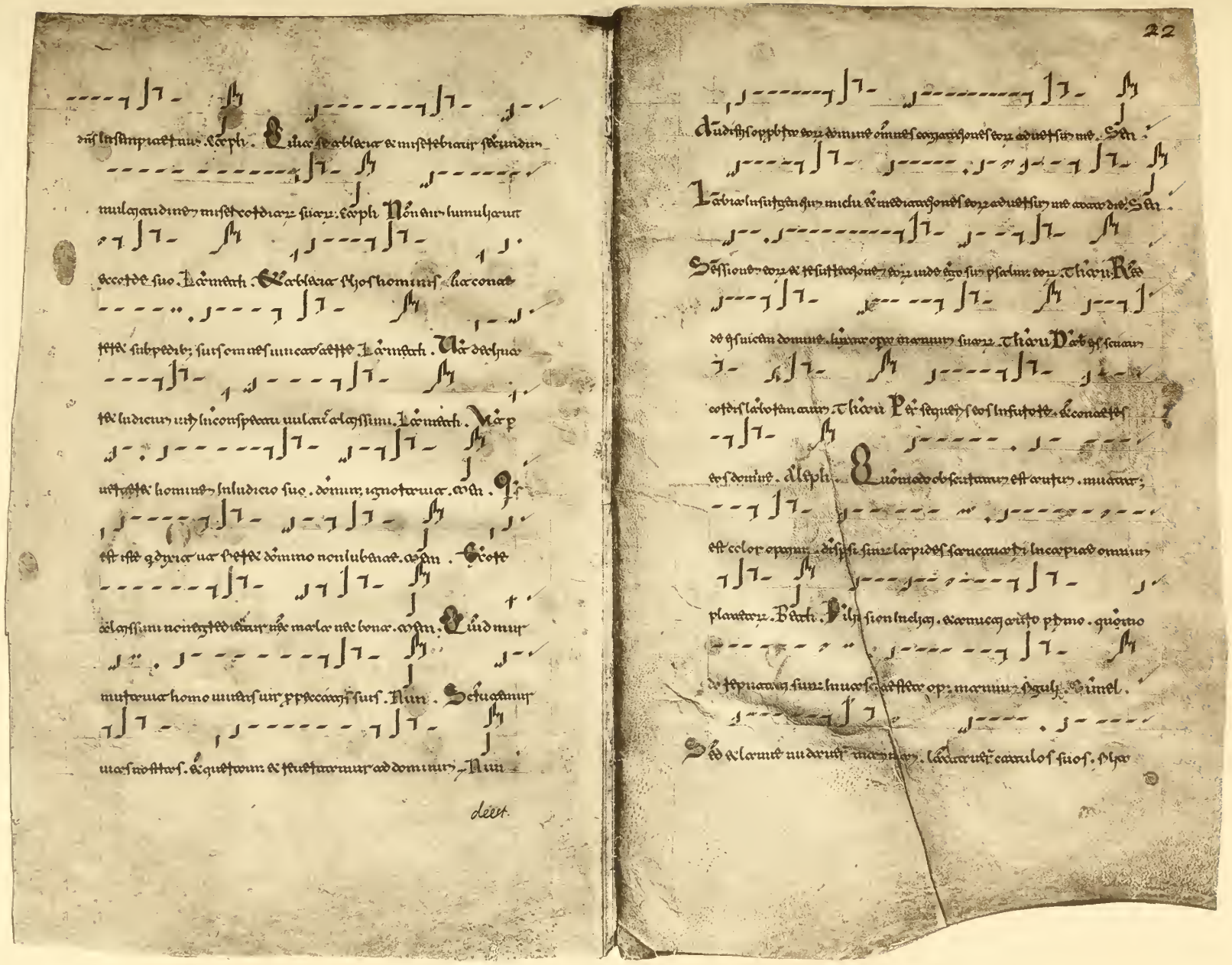

ROME, Vall. R. 32, folios 21v-22.
Samedi-Saint.
*Lamentations.*

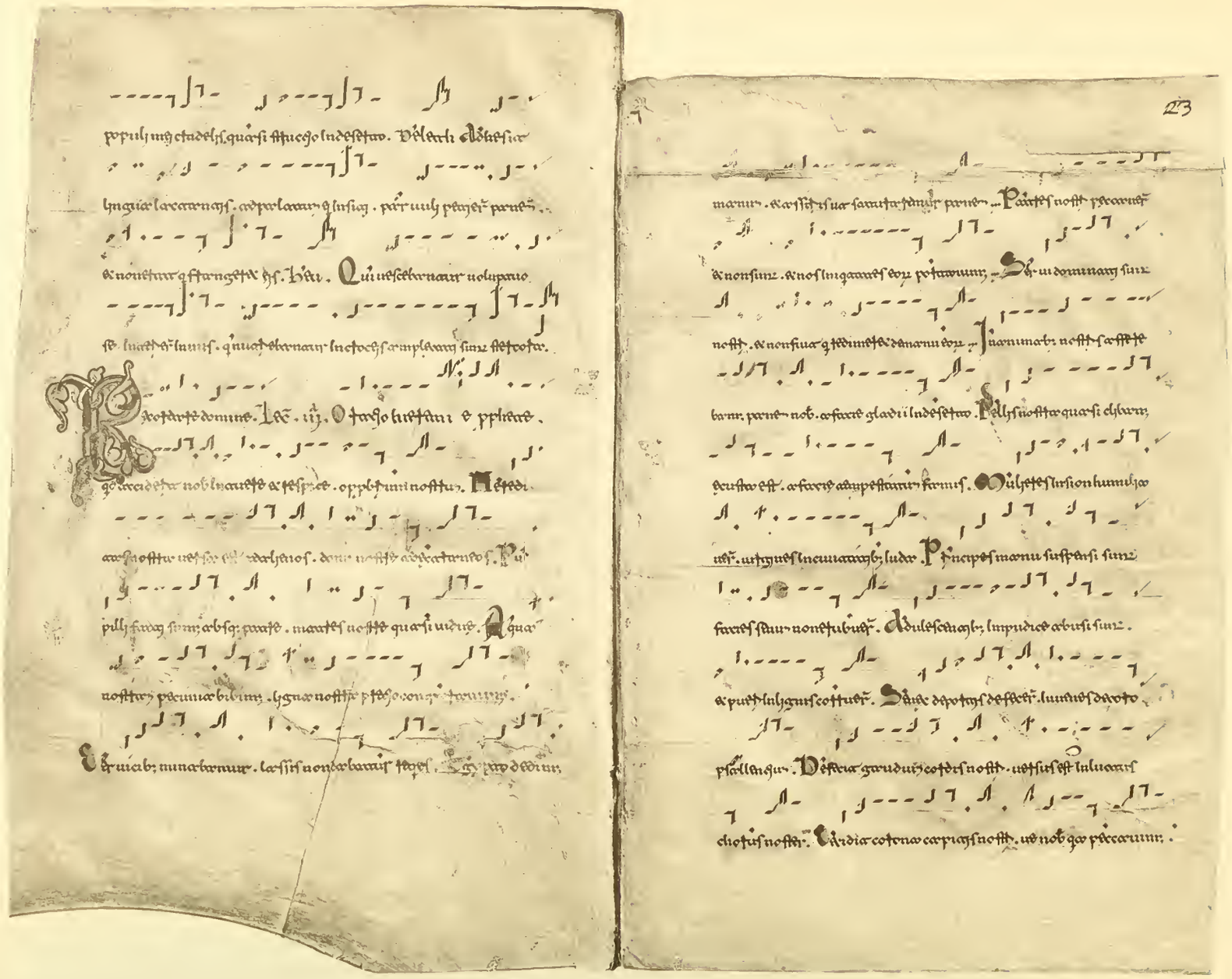

ROME, Vall. R. 32, folios 22v-23.
Samedi-Saint.
*Prière de Jérémie.*

Il est extrêmement rare, disions-nous, de trouver, même dans les imprimés, la substitution dont nous parlons; à plus forte raison dans les manuscrits. Le résultat d'une enquête étendue démontre, en effet, qu'elle ne se rencontre que dans les manuscrits franciscains — d'où leur insertion dans le Missel romain — et, avant eux, dans un groupe relativement important de manuscrits bénéventains : ceux-là même qui sont indiqués dans le tableau d'ensemble. Comme on peut le constater, seuls les témoins les plus anciens (X$^{e}$-XI$^{e}$) du groupe : le *Missale Antiquum* de Bénévent et notre codex de la Vaticane, sont demeurés fidèles à la leçon ancienne. Dès le XI$^{e}$, on constate l'apparition de la communion *Amen dico vobis,* et en particulier dans le graduel *Bénévent VI. 38*, où les deux communions figurent côte à côte.

On peut donc être assuré que la substitution en question, devenue officielle dans le Missel romain, date du XI$^{e}$ siècle, sans qu'il soit d'ailleurs possible de préciser davantage. Quant au lieu de cette altération, c'est très probablement Bénévent même, comme il apparaît d'après ce fait qu'un manuscrit de Bénévent, le VI. 33, donne encore la communion *Voce mea* au X$^{e}$-XI$^{e}$, et un autre manuscrit de Bénévent, le VI. 38, les deux communions, côte à côte, dans le courant du XI$^{e}$. Les manuscrits cassiniens, au contraire, témoignent tous pour le type réformé.

### F. — *La Messe* Converte nos *du Samedi après les Cendres.*

Le Samedi après les Cendres ne comporte pas, dans les monuments romains anciens, de formulaire propre : *Sabbato vacat.*

Petit à petit on en vint à combler cette lacune, ici d'une façon, là d'une autre; et l'on peut conclure, à la diversité des solutions adoptées par les différents manuscrits de l'école bénéventaine, qu'elle le fut assez tard dans l'Italie Méridionale.

Seul, parmi ces derniers, le codex *Vat. lat. 10673* est resté fidèle à l'ancienne discipline : le Samedi en question n'y est même pas indiqué par son titre.

Quelques manuscrits font reprendre les pièces chantées de la messe de la veille : solution devenue officielle dans le Missel romain. Mais le plus grand nombre, parmi les témoins bénéventains, lui ont préféré la messe *Dum clamarem* du Jeudi précédent.

Deux manuscrits seulement ont une messe propre dont l'unité semble venir de la régularité avec laquelle se répète le verbe *convertere* : introït *Converte nos*; graduel *Convertere*; offertoire *Deus tu converteus.*

Ces deux dernières pièces sont connues par ailleurs. Quant à l'introït, il est réellement propre aux deux graduels de Bénévent, VI. 35 et VI. 38. C'est une pièce du III$^{e}$ mode fort bien comprise :

III. Converte nos De- us, Salu-ta-ris no- ster, et aver- te i-ram tu- am a no- bis

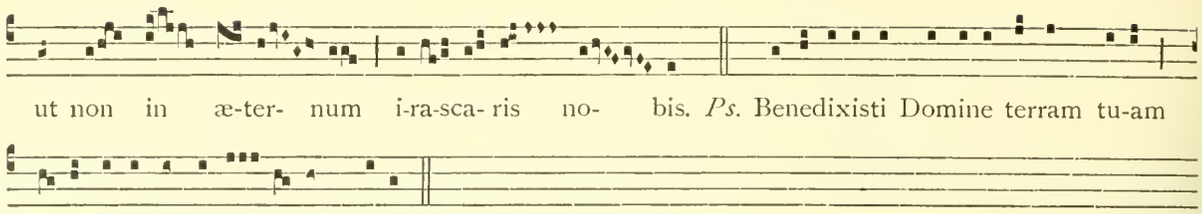

ut non in æ-ter- num i-ra-sca- ris no- bis. *Ps.* Benedixisti Domine terram tu-am

a-vertisti capti-vi- ta-tem Jacob.

On notera que c'est la communion *Voce mea*, évincée de la messe du I^er^ Lundi de Carême, qui a été adoptée pour cette messe du Samedi précédent. L'idée n'était pas si mauvaise. Fait curieux — a-t-il été voulu? — cette affectation nouvelle laisse à sa place, dans la série continue des communions psalmiques, l'antienne *Voce mea*, puisque, par l'adoption de la communion évangélique, le I^er^ Lundi se trouve désormais exclu de cette série.

### G. — *Les deux graduels de la Messe* Sitientes.

Pour épuiser la série des remarques suggérées par le tableau comparatif (pp. 220-221), il nous reste à rendre compte de la présence du double graduel indiqué par notre codex au Samedi *Sitientes :* d'abord le graduel *Ad Dominum*, donné simplement par son incipit; ensuite le graduel ordinaire *Tibi Domine*. Les mêmes pièces sont indiquées, tant par le *Missale Antiquum* de Bénévent que par le codex VI. 34 de la même Bibliothèque, mais dans l'ordre inverse.

La présence de ce double graduel constitue une particularité fort intéressante, et qui, une fois de plus, nous fait toucher du doigt la fidélité de la tradition bénéventaine sur des détails où, du point de vue traditionnel, l'ensemble des documents est en faute. Nous n'avons pas là, en effet, deux pièces *ad libitum*, et entre lesquelles on avait le choix, mais bien deux pièces de chant servant de conclusion à deux lectures, comme cela se passe encore aujourd'hui pour certaines messes, et en particulier aux Mercredis des Quatre-Temps. On peut s'en assurer en parcourant les lectionnaires anciens; on y trouve habituellement, affectées à cette messe, deux leçons d'Isaïe : l'une tirée du chapitre XLIX, ℣℣. 8-15 : *In tempore placito...*; l'autre, du chapitre LV, ℣℣. 1-11 : *Omnes sitientes...* Sur ce point, tous les manuscrits anciens sont d'accord. Nous nous contenterons de mentionner le *comes d'Alcuin* (1), le *comes de Wurzbourg* (2) et celui de *Murbach* (3).

Or, depuis longtemps, l'usage de cette double leçon est tombé en désuétude; et il est assez curieux de constater que c'est la seconde qui a disparu, la leçon *Omnes sitientes*, dont le texte était si caractéristique de la liturgie de cette importante férie que l'introït lui-même lui avait été emprunté, ainsi que le titre traditionnel de Samedi *Sitientes*.

(1) Thomasi-Vezzosi, T. V, p. 302, reproduit par Ranke, *Das Kirchliche Perikopensystem*, Berlin 1847, Append., p. IX.

(2) *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 53.

(3) *Revue Bénédictine*, XXX (1913), p. 40.

Du point de vue du lectionnaire, nous sommes donc parfaitement renseignés sur l'usage primitif de cette double leçon; nous le serions beaucoup moins en étudiant les témoins de l'*Antiphonale Missarum*. Une double leçon de cette nature implique l'exécution de deux répons. Or il est assez singulier de constater que, dans la presque totalité des manuscrits, on ne trouve indiqué qu'un seul graduel : le *Tibi Domine*. Dans aucun des manuscrits notés de diverses écoles parus dans la *Paléographie Musicale*, pas même dans le plus ancien, le *Cantatorium de S. Gall*, on n'en trouvera d'autre; il faut en dire autant de tous les manuscrits utilisés par le cardinal Thomasi (1). En ce qui concerne les manuscrits les plus anciens, qui nous ont conservé le texte de l'*Antiphonale Missarum* sans notation musicale, un seul, le *Graduel de Rheinau* (2), fait mention du double répons; mais le *Cantatorium de Mouza* (3), comme le *Blandinieusis*, comme l'Antiphonaire de Compiègne (*Paris, B. N. lat. 17436*), celui de Corbie (*Paris, B. N. lat. 12050*) et celui de Senlis (*Paris, Ste Geneviève 111*) n'en indiquent qu'un : le *Tibi Domine* (4).

Nous sommes donc ici en présence d'un usage dont on ne connaît qu'un seul témoin du VIIIe siècle. Tous les autres manuscrits de la même époque et les documents postérieurs ont abandonné l'usage du double graduel. Seuls quelques manuscrits bénéventains, dont nous connaissons au moins trois exemplaires, ont maintenu l'ancien état de choses, et cela, jusqu'au XIIe siècle, c'est-à-dire quatre siècle après son abolition universelle (5).

Il y a là une note d'archaïsme incontestable qui eût mérité de figurer dans le chapitre précédent, si le plan que nous nous étions assigné ne nous avait contraint de la signaler avec les autres particularités quadragésimales des manuscrits bénéventains.

### H. — *L'antienne « ad Scrutinium » du IIIe Lundi de Carême.*

Il nous reste, pour terminer ces remarques sur les particularités de la liturgie quadragésimale dans les manuscrits bénéventains, à signaler un détail fort intéressant conservé dans un seul de nos manuscrits (6) : le codex *Bénévent. VI. 38*. Au Lundi de la IIIe semaine de Carême, ce manuscrit fait précéder la messe du jour d'une antienne qui est introduite de la manière suivante : *Feria II ad sanctum Marcum. Antiphona ad scrutinium :*

(1) Thomasi-Vezzosi, *Opera omnia*, t. V, p. 65.

(2) Gerbert, *Monumenta Veteris Liturgiæ Alemannicæ*, P. I, p. 379. Le premier graduel indiqué dans ce manuscrit est le *Bonum est confiteri*.

(3) Thomasi-Vezzosi, *op. cit.*, p. 261.

(4) On trouvera le témoignage de ces six manuscrits confrontés dans l'*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles, Vromant 1934, n. 66.

(5) En dehors de ces trois manuscrits et du *Graduel de Rheinau*, nous ne pouvons citer qu'un seul témoin qui présente la même note : le Missel plénier *Vat. lat. 4770* (Xe-XIe) qui, à la messe *Sitientes*, indique, lui aussi, deux graduels : le *Tibi Domine* et le *Venite filii*. Encore s'agit-il là d'un manuscrit dont les affinités avec la tradition bénéventaine sont assez étroites; ce qui n'est pas très étonnant, puisqu'il provient d'un scriptorium très voisin de la zone bénéventaine : vraisemblablement Subiaco. Notons toutefois que le *Micrologue*, au XIe siècle, témoigne également pour le double graduel (*P. L.* t. CLI, col. 1015).

(6) C'est la raison pour laquelle il ne figure pas dans le tableau comparatif.

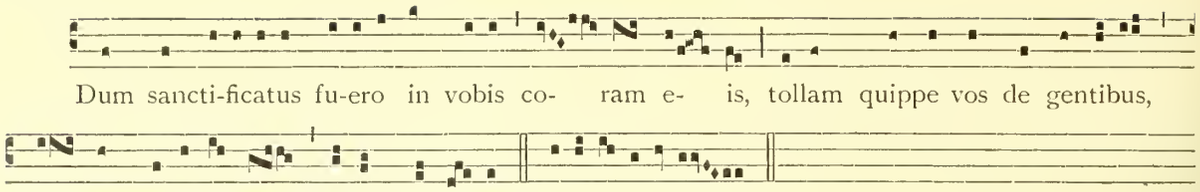


Dans plusieurs sacramentaires et missels anciens, la liturgie des scrutins est ainsi mêlée à celle du Carême; mais, à notre connaissance, le manuscrit de Bénévent est le seul Graduel où l'on puisse relever une insertion de cette nature. Aussi cette particularité demande-t-elle à être étudiée de plus près, comme un archaïsme dont il ne subsiste que cet unique témoin.

La première question à résoudre, relativement à cette antienne, c'est celle que soulève son affectation au III[e] Lundi de Carême.

A Rome, on le sait, la discipline ancienne de l'initiation baptismale comportait trois scrutins qui étaient respectivement fixés aux III[e], IV[e] et V[e] Dimanches de Carême. C'est sous cette forme qu'on la trouve dans les plus anciens sacramentaires : le *Reginensis 316* et le sacramentaire de Prague, par exemple, où les pièces relatives aux scrutins dominicaux se trouvent ainsi insérées à leur place dans la liturgie quadragésimale.

Avec le sacramentaire gélasien, la liturgie baptismale passa en Gaule, dès le VII[e] siècle au moins, non toutefois sans quelques transformations. On en a la preuve dans les plus anciens témoins connus du gélasien. En particulier, si, dans le *Reginensis 316*, les trois messes de scrutin se trouvent bien effectivement aux III[e], IV[e] et V[e] Dimanches de Carême, cette disposition est contredite, dans le manuscrit même, quelques feuillets plus loin. Voici, en effet, comment on y trouve formulée, dès le début de l'ordo baptismal qui suit immédiatement la messe du Samedi veille des Rameaux, la convocation pour le scrutin :

DENUNTIATIO FRO SCRUTINIO QUOD TERTIA HEBDOMADA IN QUADRAGESIMA SECUNDA FERIA INITIATUR.

Scrutinii diem, dilectissimi fratres, quo electi nostri divinitus instruantur, imminere cognoscite. Ideoque sollicita devotione succedente sequente illa feria circa horam diei sextam convenire dignemini; ut caeleste mysterium quo diabolus cum sua pompa destruitur, et janua regni caelestis aperitur, inculpabili, Deo juvante, ministerio peragere valeamus. Per Dominum nostrum Iesum Christum, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per omnia saecula saeculorum. Amen (1).

Cette convocation avait donc lieu le III[e] Dimanche, puisque le scrutin annoncé pour le lendemain « sequente illa feria » est donné, par le titre même de cette convocation, comme devant avoir lieu le Lundi de la III[e] semaine de Carême; disposition contradictoire avec celle qui situe au III[e] Dimanche la première messe « quæ pro scrutiniis electorum celebratur ».

(1) *The Gelasian Sacramentary*, éd. Wilson, Oxford, Clarendon 1894, p. 45. La même formule se retrouve dans le Sacramentaire *Rheinau 30* de Zurich, où l'ordo baptismal se trouve, non plus réparti au cours de la liturgie quadragésimale, mais bien réuni en un seul tout, à la fin du manuscrit.

Le Sacramentaire d'Angoulême présente exactement la même anomalie, avec cette différence toutefois qu'il insère l'ordo du scrutin, précédé de la même formule de convocation que le *Reginensis*, non plus avant le Dimanche des Rameaux, mais avant le Samedi-Saint (1).

Encore la contradiction apparaît-elle plus frappante, en raison de ce fait que le *Reginensis 316* n'indique, pour chacun des dimanches, qu'un seul formulaire : celui de la messe de scrutin. Il est clair qu'on ne pouvait déplacer ces messes, à moins de les remplacer par d'autres; on s'explique donc qu'elles aient pu être maintenues à leur place dominicale, malgré le changement de discipline impliqué par l'ordo qui suit. Le Sacramentaire d'Angoulême, au contraire, prend bien soin d'indiquer, à la suite des trois messes *de tempore*, les trois messes *pro scrutinio*. On pourrait donc dire qu'il est plus inconséquent encore que le *Reginensis,* s'il était vrai que ces messes surnuméraires de scrutin étaient bien destinées aux dimanches, comme on l'a toujours admis implicitement.

Il nous semble pourtant qu'on ne doit pas trop se hâter de conclure à l'inconséquence. D'une manière générale, on doit poser en règle qu'il faut, autant que possible, expliquer l'organisation d'un document par ce document lui-même, c'est-à-dire par l'ensemble de son contexte; et ce n'est que dans le cas de contradiction flagrante, comme pour le *Reginensis*, qu'on peut être autorisé à parler d'inconséquence. Or tel ne nous semble pas être le cas du Sacramentaire d'Angoulême.

Que trouve-t-on en effet, dans ce dernier? Trois messes dominicales suivies chacune d'une messe *pro scrutinio*, qui précèdent elles-mêmes la messe fériale du lundi. Jusqu'ici, on a toujours admis que le document entendait affecter ces messes de scrutin aux dimanches eux-mêmes, et que, par conséquent, chacun d'entre eux se trouvait ainsi pourvu de deux messes. Si l'on étudie le manuscrit en lui-même, indépendamment des autres documents, et en faisant abstraction de ce qu'on peut savoir par ailleurs de la discipline ancienne des scrutins, on doit, nous semble-t-il, raisonner comme il suit : Le titre de la convocation qui précède l'ordo du scrutin — celui-là même dont nous avons donné plus haut le texte d'après le *Reginensis 316* — précise que le premier scrutin devait avoir lieu le Lundi de la IIIe semaine. Où le scribe devait-il donc insérer la messe correspondante? On serait tenté de répondre : Au Lundi, après la messe fériale. Mais ce serait oublier que cette messe fériale se célébrait à l'heure de none, alors que, d'après les propres termes de la convocation *Scrutinii diem*, la réunion baptismale avait lieu « circa horam diei sextam ». En conséquence, même dans l'hypothèse du glissement au Lundi, c'est *avant* la messe fériale que le scribe devait logiquement insérer la messe de scrutin : celle-ci gardant son titre parfaitement clair de « Missa que pro scrutinio primo celebratur »; la messe fériale conservant, au contraire, le titre de « Feria II » qui lui revient en propre.

Si l'on envisage les choses de ce point de vue, en cherchant à rendre compte de l'organisation du Sacramentaire d'Angoulême d'après le document lui-même, on sera contraint d'admettre que la prétendue inconséquence du manuscrit n'est plus aussi évidente

(1) *Le Sacramentaire d'Angoulême*, éd. Cagin, Angoulême 1918, p. 44.

qu'il pouvait sembler à première vue, puisque la place des messes de scrutin se trouve être précisément celle qui leur revient chronologiquement dans le cycle, compte tenu de l'état de la discipline baptismale représenté par le document lui-même.

En admettant ce glissement au Lundi des messes de scrutin, glissement expressément formulé par le manuscrit dans le titre de la convocation *Scrutinii diem*, et qui ne saurait être contredit — loin de là — par la place des messes de scrutin dans le cycle quadragésimal, tout s'explique normalement. On ne voit donc pas pourquoi on serait tenu de prétendre que le Sacramentaire d'Angoulême est en contradiction avec lui-même. Cette explication n'a pu être suggérée que par ce que l'on savait d'autre part de l'ancienne discipline baptismale, et aussi par le cas du *Reginensis*, auquel ne doit pas être assimilé sans discernement le Sacramentaire d'Angoulême.

En résumé, il semble bien que, dans le type du gélasien représenté par le Sacramentaire d'Angoulême, le glissement aux lundis des trois messes de scrutin soit un fait accompli.

Cette conclusion n'a rien de très étonnant, si l'on se rappelle qu'un autre gélasien, le Sacramentaire de Gellone, qui n'est pas postérieur de beaucoup à celui d'Angoulême, assigne, lui aussi, les trois scrutins aux trois lundis qui suivent les III^e^, IV^e^ et V^e^ Dimanches de Carême.

Ce qui fait l'intérêt du Sacramentaire de Gellone sur le point qui nous occupe, c'est que, si les formules du scrutin sont substantiellement identiques à celles d'Angoulême, elles ne s'y trouvent plus groupées avant la messe du Samedi-Saint, mais bien situées à la place qui leur revient logiquement; à savoir : la convocation *Scrutinii diem* avec le titre *Denuntiatio* qui la précède, immédiatement avant la messe du III^e^ Dimanche; et le formulaire du scrutin lui-même : *Hic initiatur primum scrutinium...* immédiatement après (1). Quant à la messe fériale du lundi, elle suit le formulaire du scrutin (2).

(1) En attendant la publication intégrale du Sacramentaire de Gellone, nous renvoyons pour le détail qui nous intéresse ici à l'ouvrage de M. l'abbé Leroquais : *Les Sacramentaires et les Missels manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, Paris 1924, t. I, p. 2. On sait que ce n'est pas cet ordo, incorporé dans la liturgie quadragésimale, qui a été reproduit par dom Martène (*De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, Editio secunda. Tomus primus, Antverpiæ 1736, col. 98-103) mais bien le second, qui, dans le manuscrit, figure en appendice.

A ce propos, il faut noter une légère différence entre les deux titres. Tandis que le premier (fol. 31^v^) parle de la « III ebdomada feria II », le second (fol. 173) renvoie à la « III ebdomada in XLma III feria ». Il est probable que ce renvoi à la troisième férie au lieu de la seconde, dans le dernier ordo, est dû à une faute de copiste. En tout cas, ce serait là une particularité unique, tandis que le glissement au lundi se trouve affirmé, dans toute la tradition manuscrite, par un nombre considérable de témoins. Il suffit, pour s'en convaincre, de remarquer la quantité de manuscrits où l'on trouve le titre *Denuntiatio* mentionnant expressément la fixation du premier scrutin au Lundi de la III^e^ semaine. Nous renvoyons en particulier aux nombreux témoins examinés par M. Andrieu : *Les Ordines Romani du Haut Moyen-Age*, I : *Les Manuscrits*, dans *Spicilegium Sacrum Lovaniense*, Fascicule 11, Louvain 1931, pp. 8, 77, 102, 115, 143, 212, 233, 279, 288, 317, 319, 339, 349, 367, 369, 453 et 460.

(2) Tel était même l'empressement du scribe de Gellone de reporter sur le lundi toute son attention qu'il en a oublié de transcrire le formulaire proprement dit de la première messe de scrutin. Les deux autres, par contre, figurent bien à leur place, immédiatement après les messes des IV^e^ et V^e^ Dimanches, et avant celles des Lundis, c'est-à-dire exactement à la même place que dans le Sacramentaire d'Angoulême.

On voit donc, dans la tradition, se manifester une tendance très nette à déposséder les dimanches de leur antique privilège, et à leur préférer un autre jour de la semaine, particulièrement le lundi (1).

Sur ce point, le Graduel VI. 38 de Bénévent est donc pleinement d'accord avec les gélasiens dont nous venons de rappeler le témoignage : glissement des scrutins du dimanche au lundi; ou, pour rester plus près du témoignage des manuscrits : glissement du premier scrutin du IIIe Dimanche au IIIe Lundi de Carême.

Malgré cette analogie très réelle, la présence dans le Graduel de Bénévent d'une *antiphona ad scrutinium* au IIIe Lundi de Carême est plus intéressante qu'il ne pourrait sembler au premier abord. C'est qu'en effet, les sacramentaires auxquels nous avons fait allusion plus haut témoignent tous pour la Gaule ou la Suisse; aucun pour l'Italie. Sur l'évolution de la discipline baptismale à Rome même, on n'est guère renseigné. Par contre, on sait qu'à Milan, il s'est produit un glissement tout-à-fait analogue à celui que nous venons de constater, mais en sens inverse; en sorte que, au lieu d'être retardés au lundi, les scrutins y ont été anticipés au samedi (2). Et de cette évolution, on possède quelques témoignages provenant d'autres Eglises de l'Italie du Nord qui suivaient, non pas la liturgie milanaise, mais la liturgie romaine (3). C'est donc un détail intéressant à enregistrer que la présence, dans un manuscrit de l'Italie du Sud, d'une antienne de scrutin, au jour même fixé par les documents francs trois siècles auparavant.

Cette coïncidence doit-elle être considérée comme fortuite, ou bien est-on autorisé à établir une relation entre ce transfert identique des scrutins, tant en Gaule que dans l'Italie du Sud? Il est difficile de répondre à cette question. Un fait toutefois est indubitable, c'est que l'antienne *Dum sanctificatus*, telle que nous l'avons donnée plus haut, est spécifiquement bénéventaine, non seulement quant à sa mélodie, comme on a pu en juger, mais même quant à son texte.

Parmi les sacramentaires qui contiennent l'ordo baptismal, il en est peu qui donnent intégralement les messes de scrutin, pièces de chant comprises; la plupart se contentent d'indiquer, comme pour toutes les autres messes du cycle, les oraisons et les préfaces. Le plus ancien qui fasse connaître ces pièces de chant est le Sacramentaire de Gellone; encore n'est-ce que dans son second ordo, qui correspond déjà à un stade plus avancé de l'évolution

(1) En effet, le lundi ne fut pas partout uniformément choisi pour cette translation. Dans certaines Eglises, au lieu de retarder le scrutin au lendemain, on l'anticipa parfois au samedi. Parmi les gélasiens, on peut signaler que ce parti a été adopté par le Sacramentaire Philipps (Cf. Dom P. de Puniet, *Le Sacramentaire romain de Gellone*, dans *Ephemerides Liturgicæ*, XLVIII, 1934, p. 163-164), et aussi par le codex 348 de S. Gall (Dom C. Mohlberg, *Das fränkische Sacramentarium Gelasianum in alemannischer Ueberlieferung*, Münster 1918, p. 52). Il n'en demeure pas moins que la translation au lundi fut de beaucoup la plus fréquente.

(2) *Manuale Ambrosianum*, éd. Magistretti, Mediolani, Hoepli 1905, Pars altera, pp. 151 et 169; *Beroldus*, éd. Magistretti, Mediolani, Giovanola 1894, pp. 92 et suiv.

(3) Par exemple les Graduels *Verceil, Chapitre 186* et *Milan, Ambros. E. 68. Sup.*, tous deux du XIe, et écrits en cette variété de la notation messine qui est caractéristique de la région de Côme.

de la discipline baptismale (1). Or c'est précisément le *Dum sanctificatus* qui s'y trouve indiqué comme introït de la messe (2).

Malgré cette analogie, qui pourrait sembler intéressante — et qui l'est bien en réalité — ce n'est pourtant pas à la même pièce qu'il est fait allusion de part et d'autre.

Encore que le Sacramentaire de Gellone ne comporte pas de notation musicale, on ne saurait douter, à en juger d'après le texte, que l'introït indiqué pour la messe de scrutin soit celui-là même que nous avons conservé au Mercredi de la IV[e] semaine de Carême, férie importante, bien connue précisément sous le nom de Mercredi du Grand Scrutin. Il en est tout autrement pour l'antienne bénéventaine. Voici d'ailleurs les deux textes :

| ROME | BÉNÉVENT |
|---|---|
| Dum sanctificatus fuero in vobis congregabo vos de universis terris et effundam super vos aquam mundam et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris et dabo vobis spiritum novum | Dum sanctificatus fuero in vobis coram eis tollam quippe vos de gentibus et congregabo vos dicit Dominus. |

Sans doute les deux pièces sont-elles tirées du même passage d'Ezéchiel, XXXVI, 23-26; mais, tandis que l'introït romain est composé assez librement d'éléments empruntés à ces quatre versets, l'antienne bénéventaine, au contraire, mis à part le « dicit Dominus » final, s'est contentée de suivre le texte biblique, dont elle reproduit exactement la fin du verset 23 et le début du verset 24.

Si les textes sont sensiblement différents, les mélodies, elles, sont nettement étrangères l'une à l'autre. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de retrouver la cadence finale de l'antienne dans d'autres antiennes spécifiquement bénéventaines. Il est donc impossible de voir là deux états d'une même pièce. Il n'en est pas moins très intéressant, malgré ces divergences, et même précisément à cause d'elles, de constater cette unité de tradition qui affecte le même texte d'Ezéchiel à la même fonction baptismale, dans deux liturgies pourtant très bien différenciées. Ce trait commun témoigne certainement en faveur d'une discipline ancienne, origine commune des deux usages dont nous avons pour témoins les Sacramentaires gélasiens du VIII[e] et notre Graduel bénéventain du XI[e].

## § 2. — LA SEMAINE SAINTE.

Le codex *Vat. lat. 10673* se terminant actuellement au cours de l'Office du Samedi-Saint, il nous reste donc à examiner son témoignage relativement à la série des fonctions de la Semaine Sainte.

Parmi ces rites si intéressants que nous étudierons à la lumière des autres documents de la même école, nous constaterons bien des analogies avec l'ensemble de la tradition

(1) MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, t. I, col. 101, note.

(2) MARTÈNE, *loc. cit.*, col. 98-99; de même, plus loin (col. 106), le Pontifical de Poitiers.

manuscrite; il n'y aura pas lieu d'insister longuement sur ces caractères communs. Nous n'avons ici, ni à en rechercher l'origine, ni à en exposer l'historique. Nous constaterons, par contre, dans plus d'un de nos manuscrits, la subsistance de maints vestiges de l'ancien rit bénéventain dont la connaissance est du plus grand intérêt, tant du point de vue de l'histoire des liturgies que de celle du chant sacré. C'est naturellement à ces derniers que nous nous attacherons plus particulièrement ici, en cherchant à reconstituer, aussi exactement que possible, tant l'ordonnance des cérémonies elles-mêmes que la mélodie des pièces de chant qui les accompagnaient.

### A. — *Le Dimanche des Rameaux.*

La fonction du Dimanche des Rameaux telle que la présentent les manuscrits bénéventains doit être étudiée successivement sous deux aspects : d'abord la *Bénédiction et la Procession* des Rameaux; ensuite la *Messe bénéventaine* du jour.

#### *Bénédiction et Procession.*

Avant la messe du jour, le codex *Vat. lat. 10673* indique, au Dimanche des Rameaux, *Dominica in palma ad processionem*, une série de pièces de chant, antiennes et répons, dont plusieurs se retrouvent dans la plupart des manuscrits des différentes écoles, et dont quelques-unes figurent encore actuellement au Missel romain. Les antiennes *Cum appropinquaret*, *Ceperunt omnes* et *Cum audisset populus* sont du nombre; mais, tandis que les deux premières se retrouvent partout, et sensiblement avec la même mélodie, la dernière se présente, dans notre codex, avec une mélodie qui n'a plus rien de commun avec celle de l'Edition vaticane, encore que les textes des deux pièces soient à peu près identiques. Viennent ensuite l'antienne *Occurrunt turbæ* et le répons *Collegerunt* — souvent accompagné d'une prosule — tous deux selon les mélodies connues; puis le *Gloria laus* (1);

(1) Ce dernier n'est d'ailleurs pas traité tout-à-fait comme dans l'Édition vaticane; en ce sens que, si la première strophe sert bien de refrain, la mélodie n'en est pas moins identique à celle des autres versets :

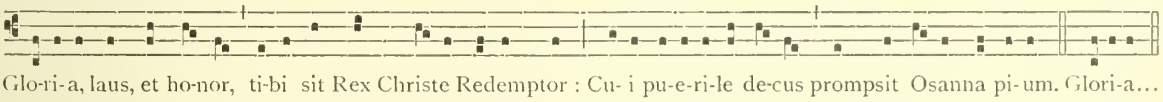

Glo-ri-a, laus, et ho-nor, ti-bi sit Rex Christe Redemptor : Cu- i pu-e-ri-le de-cus prompsit Osanna pi-um. Glori-a...

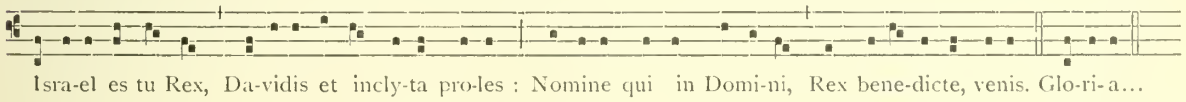

Isra-el es tu Rex, Da-vidis et incly-ta pro-les : Nomine qui in Domi-ni, Rex bene-dicte, venis. Glo-ri-a...

On notera (pages 250 et 252) que deux de nos manuscrits, les Graduels VI. 34 et VI. 38 de Bénévent désignent, comme auteur du *Gloria laus*, non pas Théodulphe, mais Juvencus. Cette attribution est insoutenable. Elle peut toutefois s'expliquer :

d'abord par une similitude de « manière » des deux auteurs :

Teudulfus rutilat mire de arte Iuvenci

(*Poetae Latini Aevi Carolini*, t. I, 77, dans *Monumenta Germaniae historica*, *Poetae Latini Medii Aevi*, t. I);

peut-être aussi par un rapprochement de leurs œuvres dans un même manuscrit, comme cela se rencontre, par exemple, dans le codex C. 74 de la Bibliothèque ambrosienne, où le nom de Théodulphe a été omis (*op. cit.*, p. 441).

enfin un répons inconnu par ailleurs : *Ante sex dies Paschæ. ℣. Magister*, qu'il ne faut pas confondre avec la grande antienne *Ante sex dies solemnitatis Paschæ*, dont le texte est tout différent. Au contraire, l'antienne *O Rex noster* des manuscrits bénéventains n'est pas autre chose que l'antienne *Ave Rex noster* que l'on trouve si fréquemment dans la tradition manuscrite.

Nous n'insisterons ici que sur celles de ces pièces qui présentent un caractère spécifiquement bénéventain; mais avant d'aborder cette étude, il n'est pas inutile de comparer la liste du codex *Vat. lat. 10673* avec celles des autres manuscrits de la même école. Dans le tableau ci-dessous, nous avons confronté son témoignage avec celui des trois Graduels VI. 35, VI. 39 et VI. 34 de Bénévent.

| ROME, VAT. LAT. 10673<br>X^e-XI^e | BÉNÉVENT, VI. 35<br>XII^e | BÉNÉVENT, VI. 39<br>XI^e | BÉNÉVENT, VI. 34<br>XI^e-XII^e |
|---|---|---|---|
| *Ant.* Cum appropinquaret. | ℟. Collegerunt *(cum Prosula)*. | *Finita lectio cantatur* ℟. *hoc.* | *Ant. ad Processionem.* |
| *Ant.* Ceperunt omnes. | ℟. Ante sex dies Pasche. | ℟. Collegerunt *(cum Prosula)*. | *Ant.* Cum appropinquaret. |
| *Ant.* Cum audisset populus. | *Ant.* Ceperunt omnes. | *Ant.* Occurrunt turbe. | *Ant.* Osanna filio David. |
| *Ant.* Occurrunt turbe. | *Ant.* Occurrunt turbe. | *Ant.* Cum appropinquaret. | ℟. Collegerunt *(cum Prosula)*. |
| ℟. Collegerunt. | *Ant.* Cum appropinquaret. | *Ant.* Cum audisset populus. | *Ant.* Ante sex dies solemnitatis. |
| *Versus.* Gloria laus. | *Ant.* Cum audisset populus. | *Ant.* O Rex noster. | *Ant.* Ceperunt omnes. |
| ℟. Ante sex dies Pasche. | *Ant.* O Rex noster. | *Ant.* Ceperunt omnes. | *Ant.* Occurrunt turbe. |
| | *Ant.* Ante sex dies solemnitatis. | *Ant.* Ante sex dies solemnitatis. | *Ant.* Cum audisset populus. |
| | Gloria laus. | *Ant.* Viam justorum. | *Ant.* Cum Angelis *. |
| | | *Versus in laude Christi.* Gloria laus. | *Ant.* Pueri Ebreorum *. |
| | | | *Ant.* Pueri Ebreorum *. |
| | | | *Versus Domini Juvenci auctoris. Ante ecclesiam.* Gloria laus. |

Comme on peut le constater, le répertoire est plus ou moins étendu; mais aucun ordre précis ne se dégage entre toutes ces pièces dont le thème est, en somme, identique.

Pour voir un peu plus clair dans l'ensemble de cette fonction et se rendre compte de l'affectation des différentes pièces, c'est à des manuscrits plus explicites qu'il convient de s'adresser.

Le graduel *Bénévent VI. 38* nous fournit, pour Bénévent même, quelques précisions intéressantes.

Pour le Mont-Cassin, on ne saurait avoir que l'embarras du choix entre des documents nombreux, dont le témoignage est d'ailleurs substantiellement le même. Les rites de la bénédiction et de la procession des Rameaux au Mont-Cassin, au XI^e-XII^e, sont décrits, par exemple, dans le célèbre manuscrit de l'Abbé Oderise, codex 364 de la Bibliothèque Mazarine; on les trouve, plus précis encore, dans le Missel plénier *Vat. lat. 6082*, à peine plus récent que le premier. De ces documents, authentiquement cassiniens — ils mentionnent, par exemple, comme étapes de la procession, les églises de S. Benoît, de S. Martin et de S. Etienne — on peut rapprocher celui des manuscrits cassiniens au sens large, qui reproduisent le même usage, bien qu'ils n'aient été écrits, ni au Mont-Cassin, ni pour le Mont-Cassin, par exemple les Missels pléniers *Vat. Ottob. 576* et *Mont-Cassin 540* — ce dernier incomplet — où les églises ne se trouvent plus mentionnées, dans les rubriques,

que sous la forme imprécise : *Sancti ill.* ou *Sancti N.*, de manière à permettre l'adaptation locale, là où le manuscrit devait être utilisé.

Il était inutile, pour le but que nous poursuivons ici, de confronter tous ces ordines, substantiellement identiques; nous nous sommes borné à en reproduire un seul, particulièrement explicite et représentatif du groupe : celui du Missel plénier *Vat. lat. 6082.*

De ces deux témoignages, du XI[e] ou du XII[e] siècle, il était intéressant de rapprocher un autre ordo, plus ancien à la fois que l'un et l'autre; il est contenu dans le Missel plénier 606 du Chapitre de Lucques, que nous n'avons pas eu, jusqu'ici, l'occasion de mentionner. Ce manuscrit ne saurait, en effet, être donné, dans son ensemble, comme un témoin de l'Italie Méridionale. Ecrit en minuscule ordinaire et notation neumatique de l'Italie Centrale, il contient pourtant, en appendice, une série de fonctions qui, au premier abord, semblent faire double emploi avec celles qui figurent, dans le corps du manuscrit, à leur place normale. Elles sont toutes relatives à la Semaine Sainte : Dimanche des Rameaux, Jeudi, Vendredi et Samedi-Saints. Ce petit supplément dont nous avons reproduit ci-après (planches XXXIV-XLIII) quelques feuillets, présente cette particularité d'être noté en neumes bénéventains, bien que le texte correspondant soit tout entier écrit en minuscule ordinaire(1).

Mais, ce qui, de notre point de vue, est plus intéressant, c'est que, dans ces fragments, ce n'est pas la notation seule qui est bénéventaine, détail qui, après tout, pourrait fort bien se concilier avec la transcription de mélodies courantes : c'est la fonction elle-même qui se rattache immédiatement à la tradition de l'Italie Méridionale.

A ces trois documents, particulièrement importants au point de vue de leur ancienneté ou de leur origine, nous en avons ajouté trois autres plus récents, tous du XIII[e], et qui sont empruntés respectivement : au Missel plénier *Bénévent VI. 30*, dont on ne peut affirmer s'il est de Bénévent même; au Missel de Raguse, codex *Oxford, Bodl. Lit. lat. 342*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler; enfin au Graduel *Paris, B. N. n. a. 1669*, dont nous avons dit les liens assez étroits avec la tradition bénéventaine, encore qu'il ait pu être écrit pour l'Eglise de Gubbio. Ce sont là, à part les documents cassiniens dont nous n'avons donné qu'un seul témoin, tous ceux de nos manuscrits qui témoignent pour la fonction des Rameaux.

Nous laisserons au lecteur le soin de comparer dans le détail ces témoignages que nous nous sommes contenté de confronter, nous bornant simplement à en relever les particularités les plus marquantes.

(1) C'est là, à notre connaissance, une particularité unique. Normalement, écriture et notation bénéventaines vont toujours de pair; et cela s'explique. Il existe pourtant une réplique de cette anomalie dans un feuillet provenant d'un Graduel-Tropaire du XI[e] siècle, et qui, à l'inverse de ces derniers feuillets du Missel de Lucques, est écrit en minuscule bénéventaine surmontée de la notation neumatique de l'Italie Centrale. Nous avons donné plus loin (planches XLIV-XLV) la reproduction de ce fragment, conservé au Chapitre de Chieti. L'explication de ce curieux accouplement est chose aisée si l'on observe (cf. la carte de la page 83) que Chieti se trouve exactement à la limite de la zone bénéventaine. Il n'est donc pas étonnant qu'aient pu concourir à la transcription du manuscrit deux scribes, dont l'un était accoutumé à la minuscule bénéventaine, l'autre à la notation de l'Italie Centrale. Quelque chose de tout semblable, mais en sens inverse, s'est passé pour la transcription de l'appendice de Lucques

| BÉNÉVENT, VI. 38<br>Bénévent XI^e^ | ROME, VAT. LAT. 6082<br>Mont-Cassin XII^e^ | LUCQUES, CHAPITRE 606<br>X^e^-XI^e^ |
|---|---|---|
| **Dominica in palmis. Officium quomodo benedicende sunt palme.** | **Dominica in palmis.** | **Dominica in ramis palmarum.** |
| *In primis exorcismum salis & aque. Postea cantatur tertia.* | *Omnes induti albis lineis conveniant in Ecclesiam sancti Benedicti & benedicta de more aqua mox incipiant tertiam. Et interim dum ea cantatur respergantur fratres aqua sanctificata.* | |
| | ANT. [*ad*] Tertiam Principes sacerdotum. | |
| | [CAP.] Fratres hoc sentite. | |
| *Qua finita pergit cleros cum processione mixto pariter populo ad Ecclesiam ubi benedicende sunt palme cantantes antiphona hec.* Turba multa. | *Expleta tertia antecedente cruce*[1] *bini & bini procedant omnes ad Ecclesiam sancti Stephani sive sancti Martini decantando antiphonam.* Cum audisset populus. *Post quos duo acoliti cum candelabris & alii duo cum turibulis duo quoque subdiaconi & duo diaconi tunicis ac dalmaticis induti. Post illos vero abbas seu sacerdos pluviali indutus procedat.* | *Pergentibus omnes ad Ecclesiam ubi benedicende sunt palme et agant tertia.* |
| *Cum autem venerit ad Ecclesiam incipiant letanias.* | *Et congregati omnes in Ecclesia sacerdos cum ministris vadat ad altare. Et expositis ante altare palmarum atque olivarum ramis incipiant in choro antiphona* Osanna filio. | *Finita vero tertia incipiant letaniam. Deinde.* ANT. Sitientes... *Ps.* Adtendite. |
| *Quibus finitis dicatur oratio* Deus quem diligere. | *Qua finita sacerdos dicat orationem.* Deus quem diligere... | [ORATIO.] Deus quem diligere... |
| *Deinde* Lectio libri Exodi. In diebus illis. Venerunt filii Israhel. | Lectio libri Exodi. In diebus illis venerunt filii Israel... | Lectio libri Exodi. In diebus illis. Venerunt filii Israel... |
| *Deinde* ℟. *istum.* Ante sex dies Pasche... | *Sequitur antiphona* Collegerunt. ℣. Unus autem. | [℟.] Ante sex dies Pasche... ℣. Magister... |
| *Sequitur Evangelium.* Cum appropinquasset Ihesus Hierosolimis. | Sequentia sancti Evangelii secundum Matheum. In illo tempore. Cum appropinquaret... | EVANGELIUM. Cum appropinquasset Ihesus Hierosolimis. *Require retro in adventum.* |
| | *Post hec sequatur benedictio olivarum atque palmarum. Item exorcismus florum et frondium.* Exorcizo te omnis creatura... | *Sequitur oratio ad palmas benedicendas.* Deus qui olive ramum... |
| *Post Evangelium dicatur oratio super ramos.* Deus qui per olive ramum. | BENEDICTIO PALMARUM. Deus qui per olive ramum... | |
| | ALIA ORATIO. Benedic quesumus Domine hos palmarum... | |
| ALIA *in modum prefacionis.* Deus qui miro dispositionis ordine. | ITEM ORATIO *in modum prephationis.* Deus qui miro dispositionis... | ALIA. Deus qui miro dispositionis... |
| | ALIA ORATIO [*item in modum prephationis*]. Deus mundi conditor... | |
| *Qua finita aspergatur aqua sanctificata super ramos & populum.* | *Deinde aspergantur aqua sanctificata & tus super eas adoleatur.* | |
| *Post hec dicatur oratio hec.* Deus qui dispersa congregas. | *Sequitur* ORATIO. Omnipotens sempiterne Deus qui dispersa... | [ALIA.] Deus qui dispersa congregas... |
| *Qua expleta expendantur palmis.* | *Deinde expendantur. Et inter expendendum cantatur antiphona sacerdote ipsam incipiente.* Ante sex dies. Laudate pueri Dominum. | [ALIA.] Domine sancte Pater omnipotens eterne Deus qui jussisti... |
| | | [ALIA.] Deus qui Filium tuum... |
| *Quibus expensis procedant ad Ecclesiam ubi missa canenda est concinentes antiphone hec per ordinem usque dum perveniant ad regia ecclesie.* Collegerunt... *(cum ℣℣. et pros.).* ANT. Cum appropinquaret... ANT. Cum audisset populus... ANT. Occurrunt turbe... ANT. O Rex noster... [ANT.] Ceperunt omnes... ANT. Ante sex dies solemnitatis... ANT. Viam justorum... | *Expensis palmis dicat sacerdos orationem* Adjuva nos Deus salutaris noster & ad beneficia... Dominus vobiscum. Exaudiat nos omnipotens Dominus. | *Post benedictione expleta expendantur ipse palme ad populum et pergant ad Ecclesia ubi missa celebratur i sunt canendo.* ANT. Cum adpropinquaret Dominus. |
| *Item Versi in laude Christi editi a Juvenco presbitero. Cantantur quando reversi fuerint & appropinquant regias Ecclesie.* Gloria laus... | *Et ita revertantur omnes ad Ecclesiam sancti Benedicti cantantes antiphonas has.* Ceperunt omnes turbe. Cum appropinquaret. Occurrunt turbe. | |
| | *Ante atrium Ecclesie cantatur* Gloria laus &. *Quibus finitis item tres clerici cantant* ℟. Ingrediente. ℣. Cumque audisset *&* Gloria Patri. *Deinde idem* ℟. *repetant omnes pariter cantantes ingrediantur ecclesia & ec finito incipiant introitum ad missam absque* Gloria. *Siquidem ab hac die usque in Cena Domini ad introitum* Gloria *non dicatur.* | |

1. ms. : antecedente +.

## BÉNÉVENT, VI. 30
XIII^e

**Ordo in ramis palmarum.**

*Hora officii pergant omnes cum processione ubi palme benedicende sunt cantantes antiphonam hanc.* Cum appropinquaret Dominus.

*Qua finita faciant letaniam. Deinde dicant hanc antiphonam.* Osanna filio Davit.

*Tunc sacerdos dicat orationem.* Oremus. Deus quem diligere...

Lectio libri Exodi. In diebus illis venerunt filii Israhel...

℟. *pro* Tract. Collegerunt... *(cum V̈V̈. & prosula).*

*Quo finito dicat sacerdos hanc orationem.* Oremus. Adesto nobis omnipotens Deus ut quod.

*Exorcismus florum & frondium.* Exorcizo te omnis creatura...

ORATIO. Deus qui per olive ramum...

Per omnia secula seculorum. Amen. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu [tuo]. Sursum corda. ℟. Habemus ad Dominum. Gratias agamus Domino Deo nostro. ℟. Dignum &.

PREPHATIO. Vere dignum et justum est equum & salutare. Te Domine inter cetera...

ORATIO. Deus qui dispersa congregas...

ALIA. Omnipotens sempiterne Deus qui Dominum nostrum Ihesum Christum die azymorum super pullum...

*Aspargatur aqua sanctificata super ipsas palmas & dentur populo.*

*Quibus peractis pergant omnes ad crucem cantantes antiphonam hanc.* Ceperunt omnes... *Venientibus vero ad crucem cantetur hoc* ℟. *ante ipsam crucem* Circumdederunt me...

*Deinde legatur Evangelium.* Sequentia sancti Evangelii secundum Matheum. In illo tempore. Cum appropinquasset Dominus Ihesus...

*Finito evangelio sermocinetur.*

*Quibus peractis veniant clerici ante crucem & divisi in duas partes cantent tres vices has antiphonas.* Pueri Hebreorum tollentes... *Alius chorus respondeat.* Pueri Hebreorum vestimenta... *Jactanto ante crucem de ramis & foliis palmarum unanimiter cantant hanc antiphonam.* Occurrunt turbe...

*Quibus finitis revertantur ad Ecclesiam cantantes hunc ymnum.* Magno salutis gaudio.

*Venientes autem ad portas civitatis seu Ecclesie clausis portis duo clerici cantent hos versus.* Gloria laus & honor. *Ingredientibus vero cantent hunc* ℟. Ingrediente Domino. *Deinde agatur missa ordine suo.*

## PARIS, B. N. n. a. 1669
Gubbio (?) XIII^e

**Dominica in ramis palmarum.**

*Quando dantur palme cantatur hoc.*

[ANT.] Pueri Hebreorum tollentes... *(cum V̈V̈.)*

[ANT.] Pueri Hebreorum vestimenta...

ANT. Cum Angelis et pueris...

ANT. Ante sex dies solempnis...

ANT. Cum audisset populus...

*Cum prope fuerint ad locum.*

ANT. Occurrunt turbe...

ANT. Ceperunt omnes...

ANT. Pueri Hebreorum prosternentes ramos...

*Vadant duo fratres ante crucem*[1] *et dicant.* ℟. Dominus Iliesus ante sex dies...

*Eant duo alii et dicant.* ℟. Cum audisset turba...

*Scolari tunc incipiat.* ANT. Dignus es Domine...

ANT. Pueri Hebreorum tollentes *.

*Tunc incipiat abbas vel prior.* Ave Rex noster...

℟. Cum appropinquaret...

ANT. Collegerunt...

Gloria laus...

*Finito* ℟. Ingrediente. *dicatur aliud* ℟. Circumdederunt. *ante crucem* [1].

1. ms. : ante +.

## OXFORD, BODL. CAN. LIT. LAT. 342
Raguse XIII^e

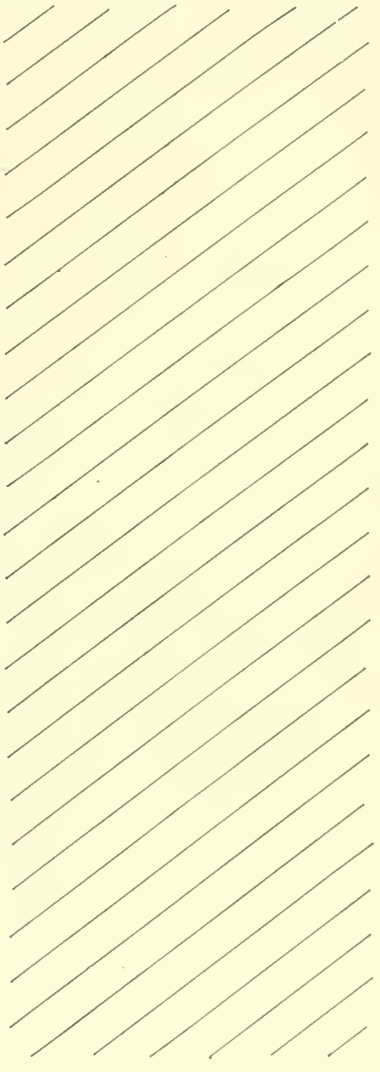

℟. Collegerunt... *(cum V̈V̈. et pros.)*

ANT. Occurrunt turbe...

ANT. Pueri Hebreorum tollentes...

ANT. Pueri Hebreorum vestimenta...

ANT. Cum Angelis & pueris...

ANT. Cum audisset populus...

*Sequitur.* ORATIO. Domine Ihesu Christe qui introitum portarum Ierusalem...

ALIA ORATIO. Tuere quesumus hunc populum...

*In ingressu civitatis.* ℟. Ingrediente...

*Oratio ante regiam Ecclesie.* Deus cujus Filius non rapinam...

*In ingressu ecclesie cantatur* ANT. Turba multa...

*Item oratio in ingressu Ecclesie & in choro.* Ascendat oratio nostra...

A Bénévent comme au Mont-Cassin, la fonction commençait par la bénédiction de l'eau, suivie du chant de tierce (1). On se rendait ensuite processionnellement à l'église où devait avoir lieu la bénédiction des rameaux. La distribution terminée, la procession se reformait, pour revenir à l'église d'où l'on était parti et où devait se chanter la messe. La fonction, on le voit, avait donc un caractère stationnal; et même, pourrait-on dire, doublement stationnal, la première église servant, en somme, d'église de la collecte relativement à celle de la bénédiction; et réciproquement l'église de la bénédiction vis-à-vis de la première, où l'on retournait chanter la messe (2).

Sur ce plan identique, les usages de Bénévent et du Mont-Cassin n'en différaient pas moins, et en particulier quant au choix des pièces de chant affectées à chacune des phases de la cérémonie.

C'est ainsi que, de part et d'autre, on trouve une antienne affectée à la première procession : à Bénévent, *Turba magna*; au Mont-Cassin, la grande antienne *Cum audisset populus*. Une seule antienne, cela peut paraître bien peu de chose, pour accompagner cette première procession! Mais, outre que cette désignation n'a pas nécessairement un caractère limitatif, il convient de remarquer que, au moins au Mont-Cassin, la procession en question n'avait pas les proportions qu'on serait tenté de lui attribuer lorsqu'on lit, dans les textes, qu'elle allait de l'église de S. Benoît à celle de S. Etienne ou de S. Martin (3). En réalité, ces deux dernières étaient voisines l'une de l'autre, toutes deux près de l'entrée de l'abbaye; mais S. Martin à l'intérieur : « intra monasterii ambitum » (4); S. Etienne à l'extérieur : « juxta portam monasterii deforis sita » (5); en sorte qu'il n'y avait, entre les deux oratoires et la basilique de S. Benoît que la distance qui séparait les deux extrémités

(1) Au Mont-Cassin, c'est pendant le chant de Tierce qu'avait lieu l'aspersion des moines.

(2) Ce caractère stationnal de la Procession des Rameaux se retrouve dans l'usage de plusieurs autres Eglises (Cf. les *Ordines* donnés par MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, t. III, col. 207 et suiv.). En ce qui concerne l'usage de Jérusalem, pour l'Eglise grecque, au X^e^ siècle, et pour l'Eglise latine, à l'époque des Croisades, on pourra voir J. B. THIBAUT, *Ordre des Offices de la Semaine Sainte à Jérusalem du IV^e^ au X^e^ siècle*, Paris 1906, p. 19.

(3) La discipline dont nous parlons actuellement est celle que l'on trouve dans les documents cassiniens *notés* (XI^e^-XII^e^), les seuls dont nous nous occupions en principe. Toutefois il est intéressant de signaler un témoignage notablement plus ancien de la discipline cassinienne qui figure dans un manuscrit du début du X^e^, le codex 175 du Mont-Cassin : « Item in palmas cantant tertiam in sancto Petro et residentibus secundum consuetudinem legitur lectio. Post haec incipiunt missam. Introitus. *Sitientes venite ad aquas dicit Dominus.* Lectio Isaie. *Hec dicit Dominus. Dicite filiae Sion ecce.* Graduale. *Letatus sum.* Evangelium. *Cum appropinquaret Ihesus Bethfage ad montem.* Deinde orationes ad benedictionem super palmas et aquam benedictam super palmas et super populum. Et tunc incipiunt antiphonam. *Turba multa. Osanna filio Dabid. Occurrunt turbae. Cum Angelis et pueris.* et aliae antiphonae. *Ingrediente Domino in sanctam civitatem.* Et pergunt intrantque in sanctum Martinum. Et data ibidem oratione incipiunt laetanias et intrant sanctum Benedictum. Qua expleta cantant missam majorem ». Cf. *Bibliotheca Casinensis*, 1880, t. IV, p. 22 et D. BRUNO ALBERS, *Consuetudines monasticae*, Mont-Cassin 1907, t. III, pp. 19-20.

(4) *Chronica Casinensis*, lib. III, n. 33, P. L. CLXXIII, col. 761 et n. 34, col. 764; ou *Monumenta Germaniae Historica : Scriptorum*, VII, pp. 725 et 727.

(5) *Chronica Casinensis*, lib. II, n. 32, P. L. CLXXIII. col. 619; ou *Mon. Germ. Hist., op. cit.*, p. 648.

des bâtiments monastiques (1). En était-il de même à Bénévent? Nous remarquerons simplement que l'ordo correspondant prévoit la participation des fidèles à la procession, mention qui n'existe pas dans l'ordo du Mont-Cassin. Alors que les moines pouvaient fort bien avoir disposé les choses de manière que la fonction se déroulât tout entière dans la clôture, il est plus vraisemblable qu'à Bénévent, les deux processions devaient s'exécuter à travers la ville, allant réellement d'une église à une autre. Le codex *Bénévent VI. 30* prévoit même que la bénédiction peut avoir lieu en dehors de la ville; et, dans ce cas, c'est aux portes de la cité que l'on chante, au retour, le *Gloria laus*. Quant au Missel de Raguse, c'est d'une façon formelle qu'il suppose la bénédiction hors de la ville; il précise même qu'au retour, le répons *Ingrediente* doit être chanté, non pas au moment de la rentrée à l'église, mais *in ingressu civitatis*.

En arrivant à l'église de la bénédiction, on commence les litanies. Cette prescription de l'ordo de Bénévent achève de donner à cette première partie de la fonction le caractère stationnal que nous signalions plus haut. La litanie introduit, en effet, d'une manière très traditionnelle, cette avant-messe qu'est la bénédiction des Rameaux. L'ordo du Mont-Cassin, au contraire, se rapprochant en cela de l'usage plus récent, marque le début de la fonction par le chant d'une antienne : *Osanna Filio David*, celle-là même que nous chantons encore aujourd'hui; cette antienne joue le rôle d'introït. L'évolution que l'on peut ici constater entre l'ordo bénéventain et l'ordo cassinien est parallèle à celle qui s'est opérée, pour la messe elle-même, entre le type ancien, qui n'est plus représenté aujourd'hui que par le Samedi-Saint et la Vigile de la Pentecôte, et le type plus récent, auquel se rattachent toutes les autres messes du cycle, sans litanies, mais avec introït; nouvel indice à retenir en faveur de l'archaïsme de la tradition bénéventaine.

A la différence des usages de Bénévent et du Mont-Cassin, l'ordo de Lucques fait réciter tierce dans l'église même de la bénédiction. De la rubrique initiale : *Pergentibus omnes ad ecclesiam ubi benedicende sunt palme*, on ne saurait conclure d'une manière certaine qu'il y a eu une première réunion, suivie d'une procession organisée; elle s'entend tout aussi bien d'une réunion à laquelle chacun s'est rendu individuellement. Outre qu'aucune antienne n'est indiquée pour accompagner une première procession, le fait que l'heure de Tierce soit chantée dans l'église même de la bénédiction, semble bien indiquer que c'est là même que commençait la fonction du jour. Un dernier indice confirme cette hypothèse : aussitôt Tierce terminée, on commençait la litanie, chant qui, normalement dans la liturgie stationnale, devait être exécuté en procession, comme cela était indiqué dans l'ordo de Bénévent. Le chant des litanies dans l'église même de la bénédiction, après Tierce, prouve bien qu'aucune procession n'avait précédé, où elles eussent été à leur place normale. Détail curieux : les manuscrits de Bénévent et du Mont-Cassin introduisaient l'avant-messe de

(1) Primitivement, c'était l'oratoire de S. Martin qui était le plus important : il était vraiment le centre de la vie conventuelle au Mont-Cassin. Plus tard seulement, les préférences se portèrent sur la basilique de S. Benoît. Cf. Dom G. Morin, *Pour la topographie ancienne du Mont-Cassin*, dans *Revue Bénédictine*, XXV (1908), pp. 299 et 301.

la bénédiction, soit par les litanies, soit par une antienne-introït; celui de Lucques a surajouté les deux usages en faisant suivre la litanie de l'introït *Sitientes* (1).

L'oraison *Deus quem diligere* et la lecture du livre de l'Exode sont celles-là même qui figurent toujours au Missel. Cette dernière est suivie d'un répons qui, dans les deux manuscrits de Bénévent et de Lucques, est le répons bénéventain *Ante sex dies Paschæ*, tandis que celui du Mont-Cassin, d'accord une fois de plus avec l'usage romain actuel, fait chanter le *Collegerunt* (2).

Le chant de l'Evangile *Cum appropinquaret* vient alors, rappelant l'épisode que la fonction du jour commémore. Il est suivi de la bénédiction proprement dite des Rameaux (3), composée de quelques oraisons, dont une, et parfois deux, sont chantées *in modum prefationis*. Après la distribution des rameaux bénits, la procession se forme de nouveau pour regagner l'église d'où la première était partie; elle est accompagnée d'un certain nombre de pièces de chant dont il nous faut maintenant dire quelques mots.

Parmi les pièces de chant qui sont affectées, dans nos manuscrits, à la bénédiction des rameaux et aux deux processions qui l'encadrent, il en est peu qui ne soient bien connues; presque toutes ont d'ailleurs été conservées dans le Missel romain. Nous nous bornerons ici à relever celles qui sont propres aux manuscrits bénéventains : les deux grandes antiennes *Cum audisset populus* et *Via justorum* ainsi que le répons *Ante sex dies Paschæ*.

Dans la tradition bénéventaine, l'antienne *Cum audisset populus* se présente sous une mélodie toute différente de celle pour laquelle témoigne l'ensemble de la tradition manuscrite (4).

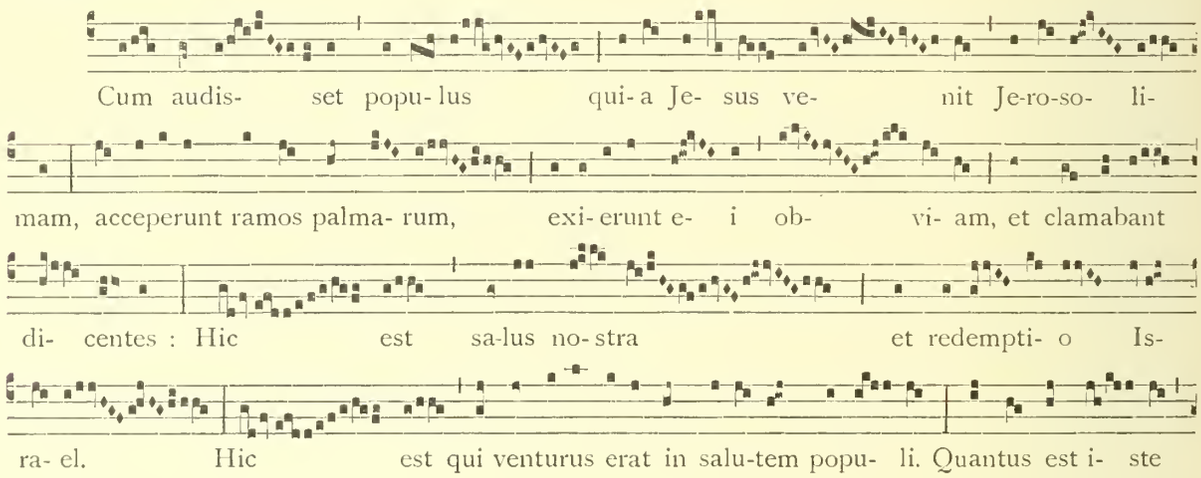


(1) C'est aussi l'introït *Sitientes* qu'on chantait, au Mont-Cassin, au début du X^e^. Cf. la note 3 de la page 254.

(2) Dans l'usage plus ancien du Mont-Cassin — début du X^e^ — ce répons était *Lætatus sum*. Cf. la note 3 de la page 254.

(3) Contrairement à tous les autres témoins, le codex *Bénévent VI, 30* place le chant de l'Evangile après la Bénédiction des Rameaux.

(4) C'est cette dernière, adoptée par l'Edition vaticane, que l'on trouvera en particulier dans tous les manuscrits anciens des diverses écoles publiés jusqu'ici par la *Paléographie Musicale*.

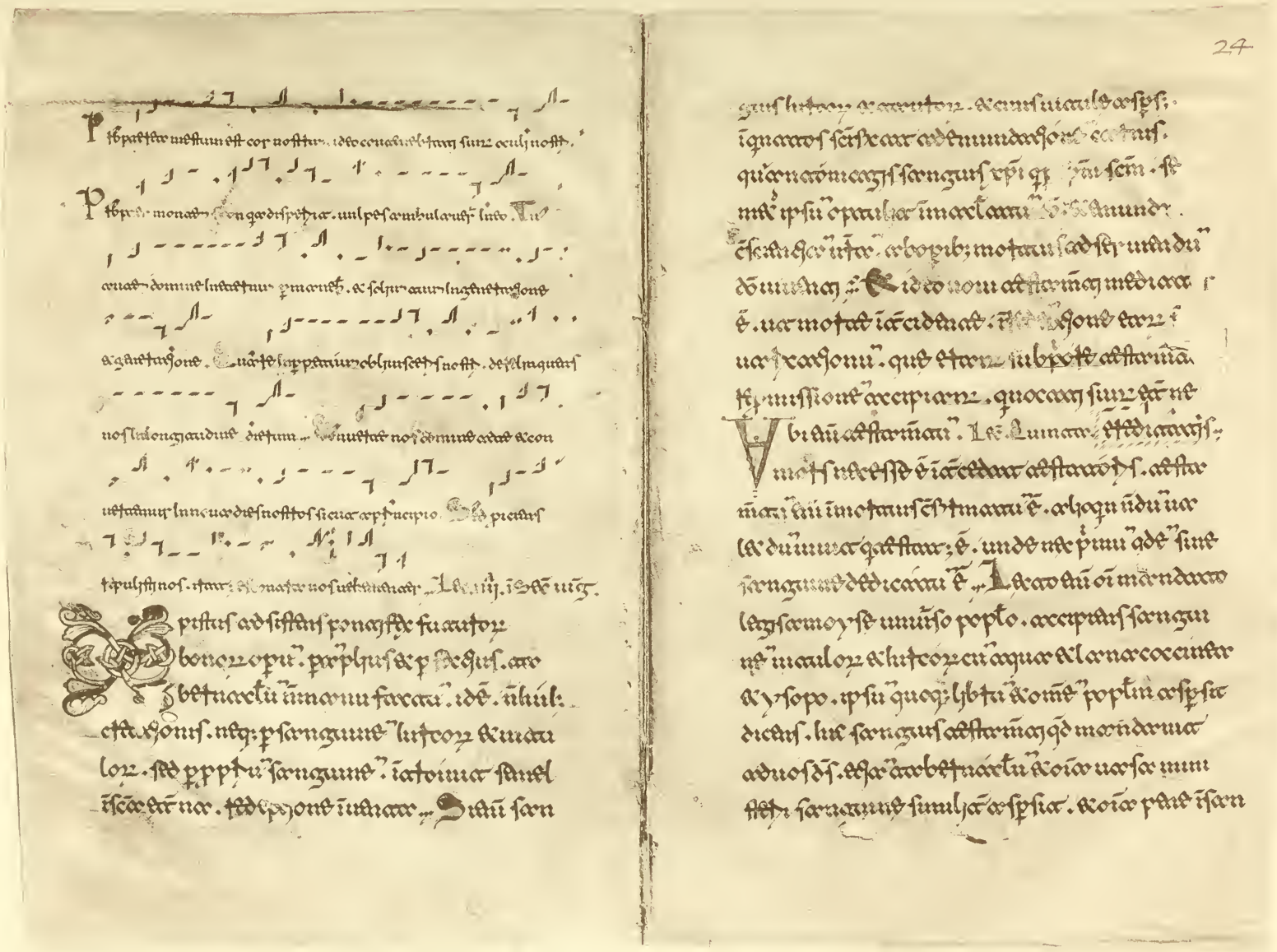

ROME, Vall. R. 32, folios 23ᵛ–24.
Samedi-Saint.
*Prière de Jérémie.*

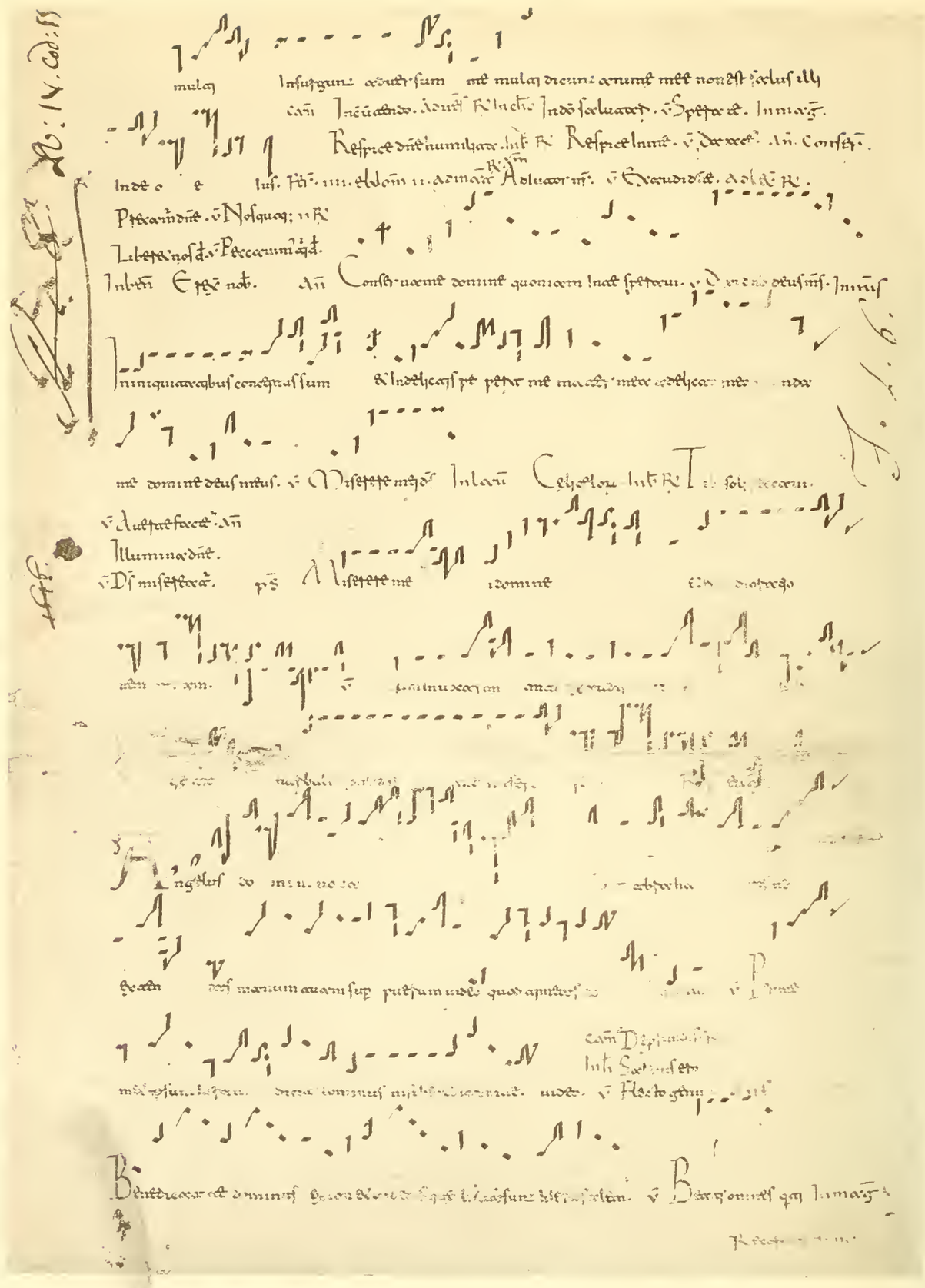

ROME, Vat. Ottob. 3, folio 11r. (XIIe s.)
Mardi et Mercredi de la IIe semaine de Carême.
*Fragment ambrosien en écriture et notation bénéventaines.*

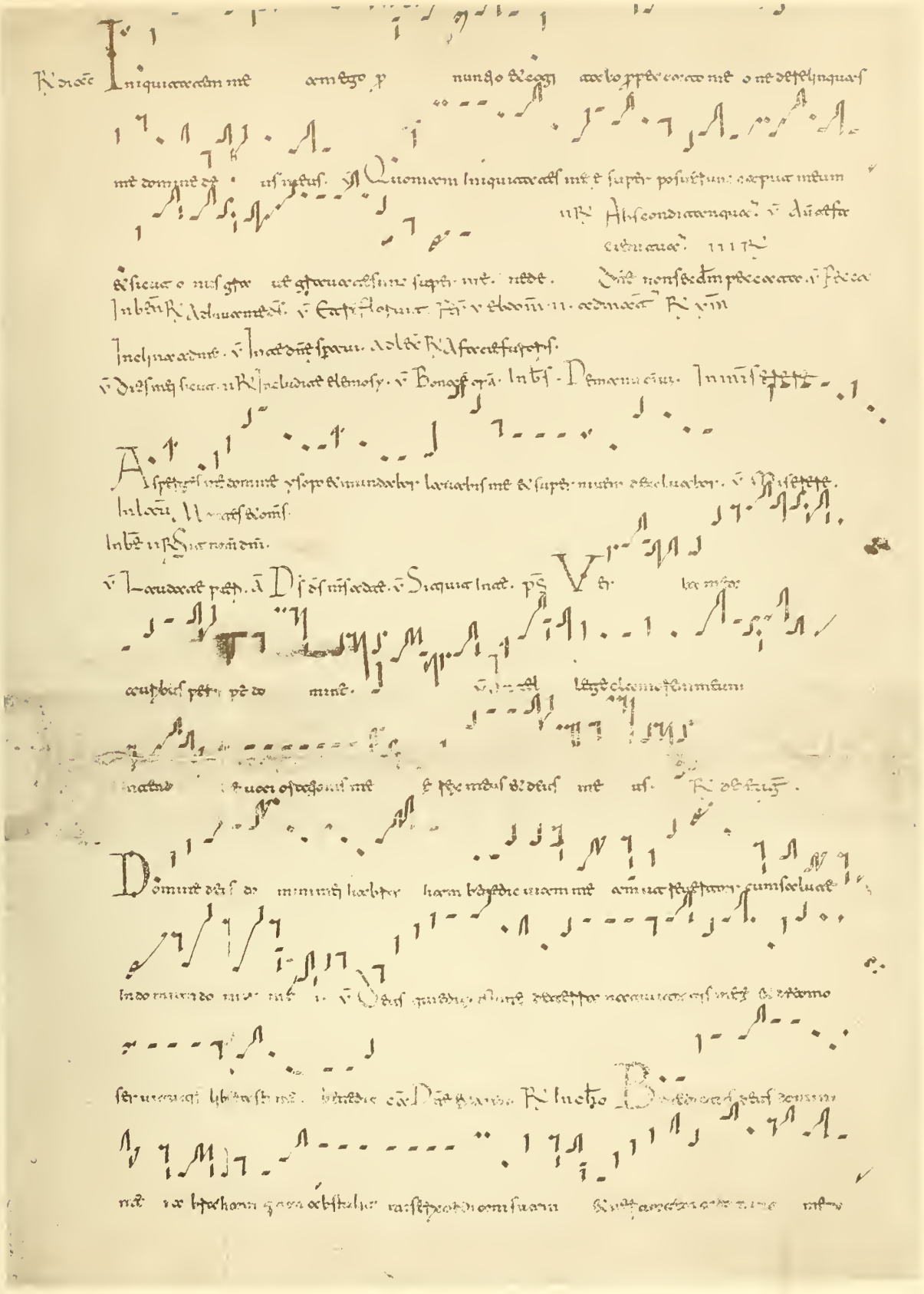

ROME, Vat. Ottob. 3, folio 11v.
Mercredi et Jeudi de la IIe semaine de Carême.
*Fragment ambrosien en écriture et notation bénéventaines.*

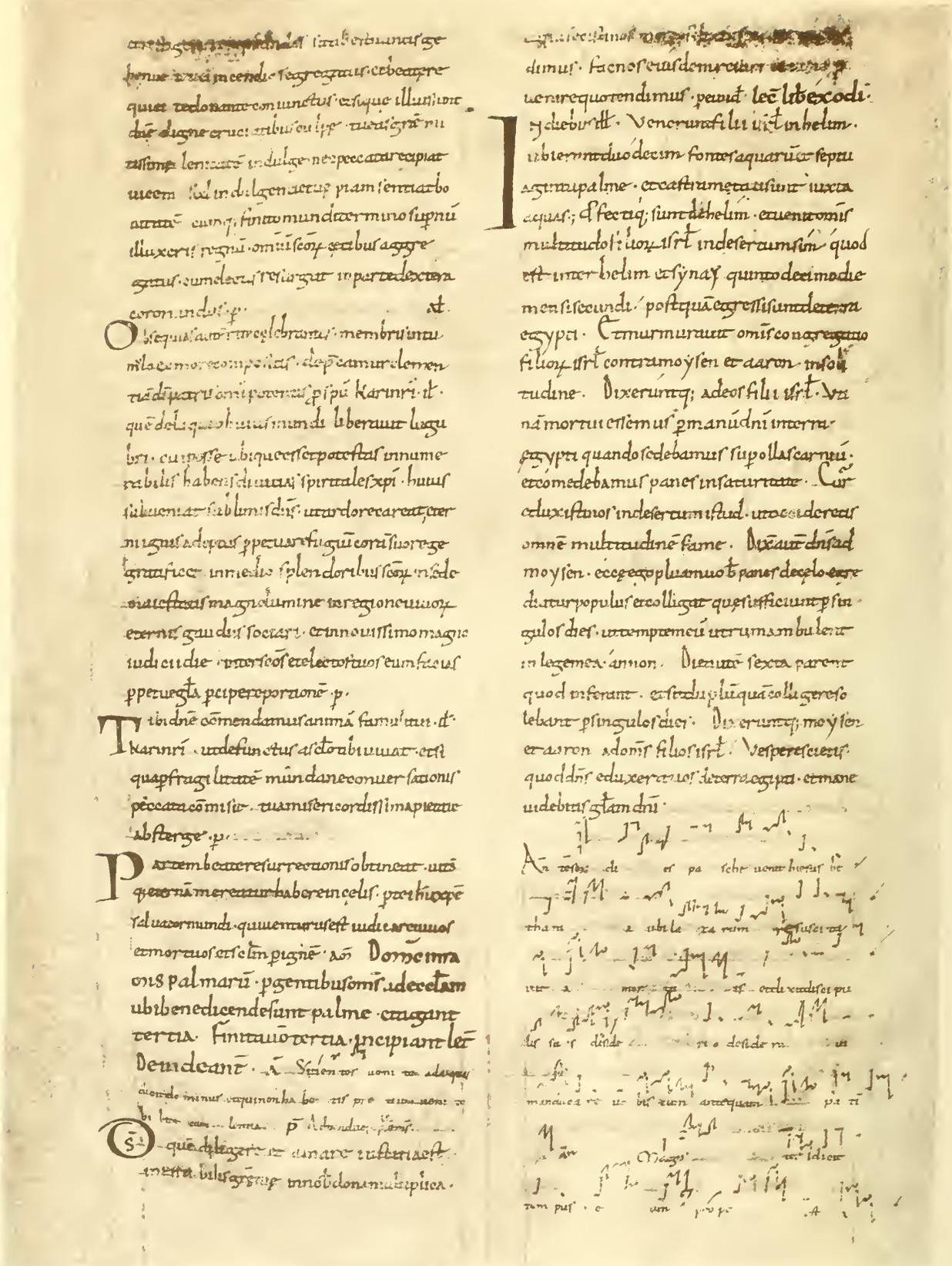

LUCQUES, Chapitre 606, folio 150v.
(Xe-XIe s.)
Dimanche des Rameaux.

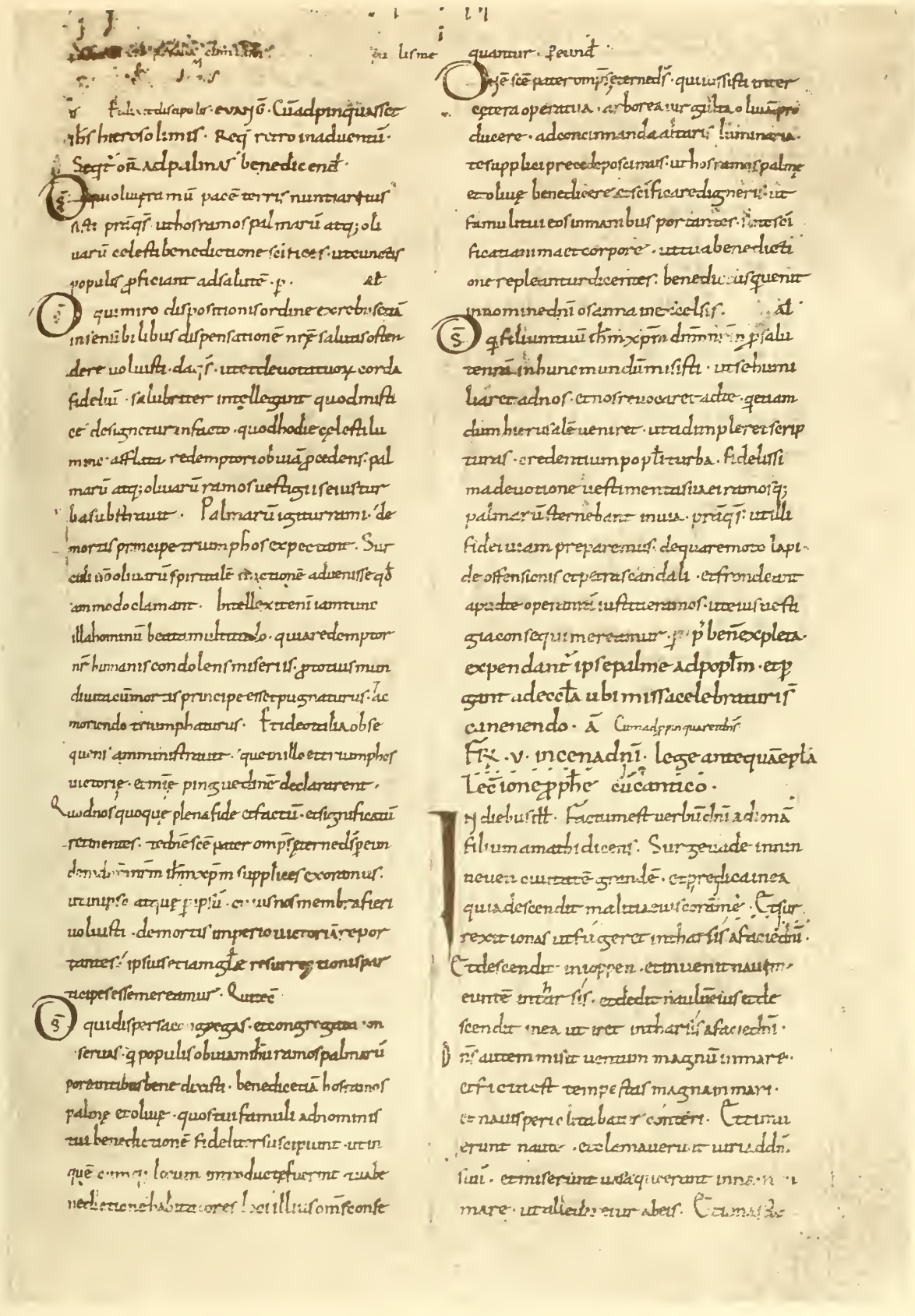

LUCQUES, Chapitre 606, folio 151.
Bénédiction des Rameaux. — Jeudi-Saint.
*Écriture carolingienne, notation bénéventaine.*

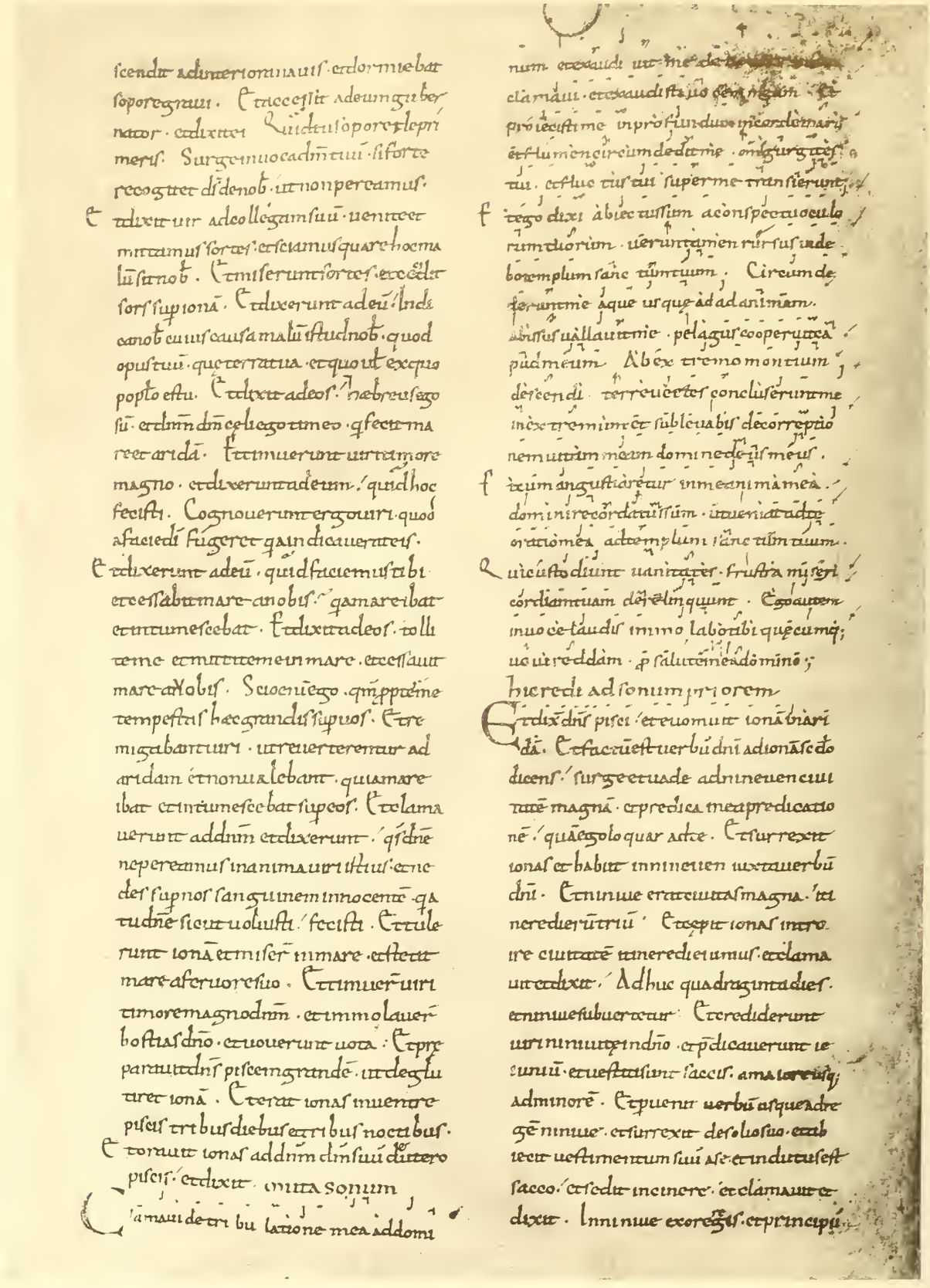

LUCQUES, Chapitre 606, folio 151v.
Jeudi-Saint.
*Prière de Jonas.*

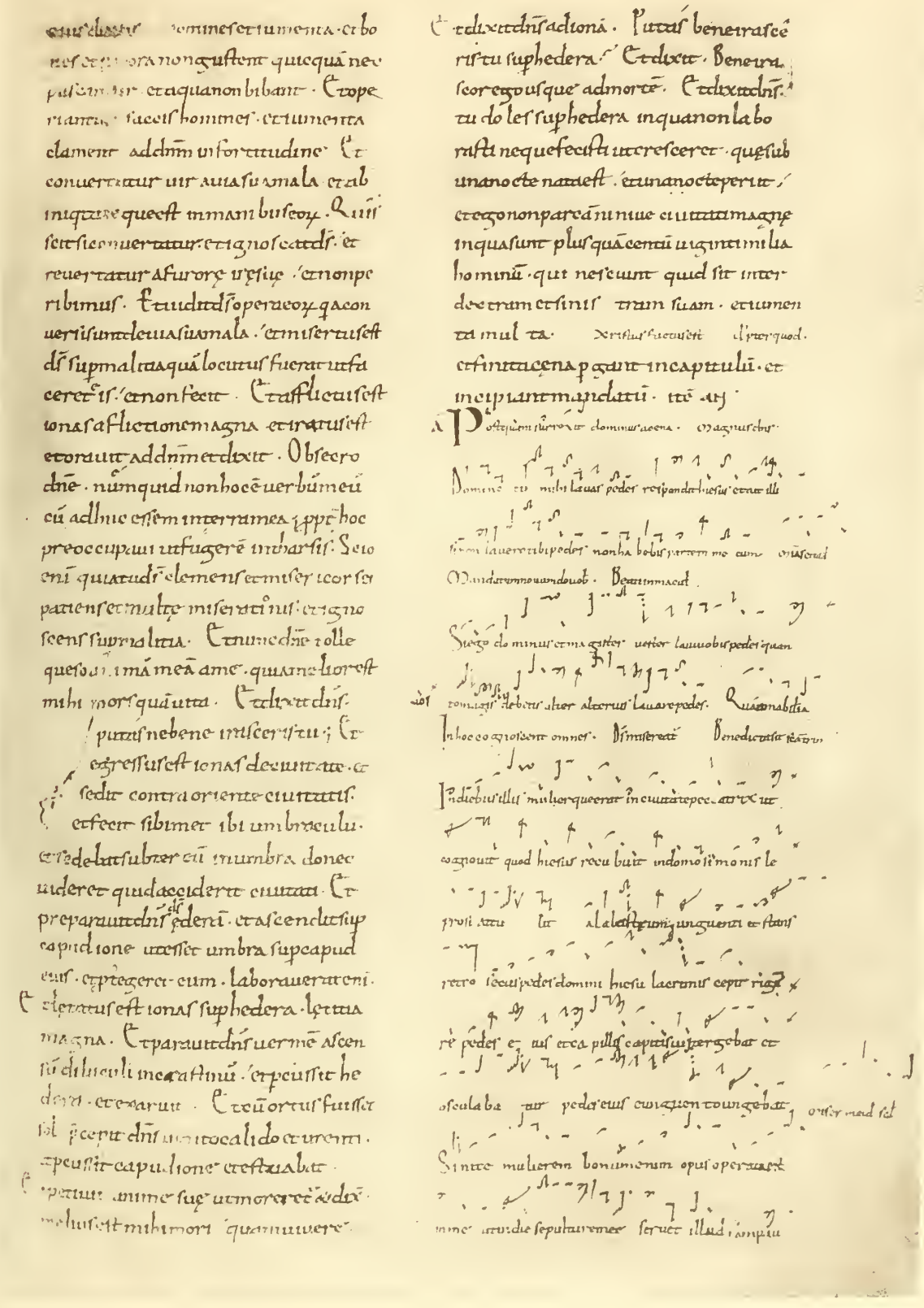

LUCQUES, Chapitre 606, folio 152.
Jeudi-Saint.
*Mandatum.*

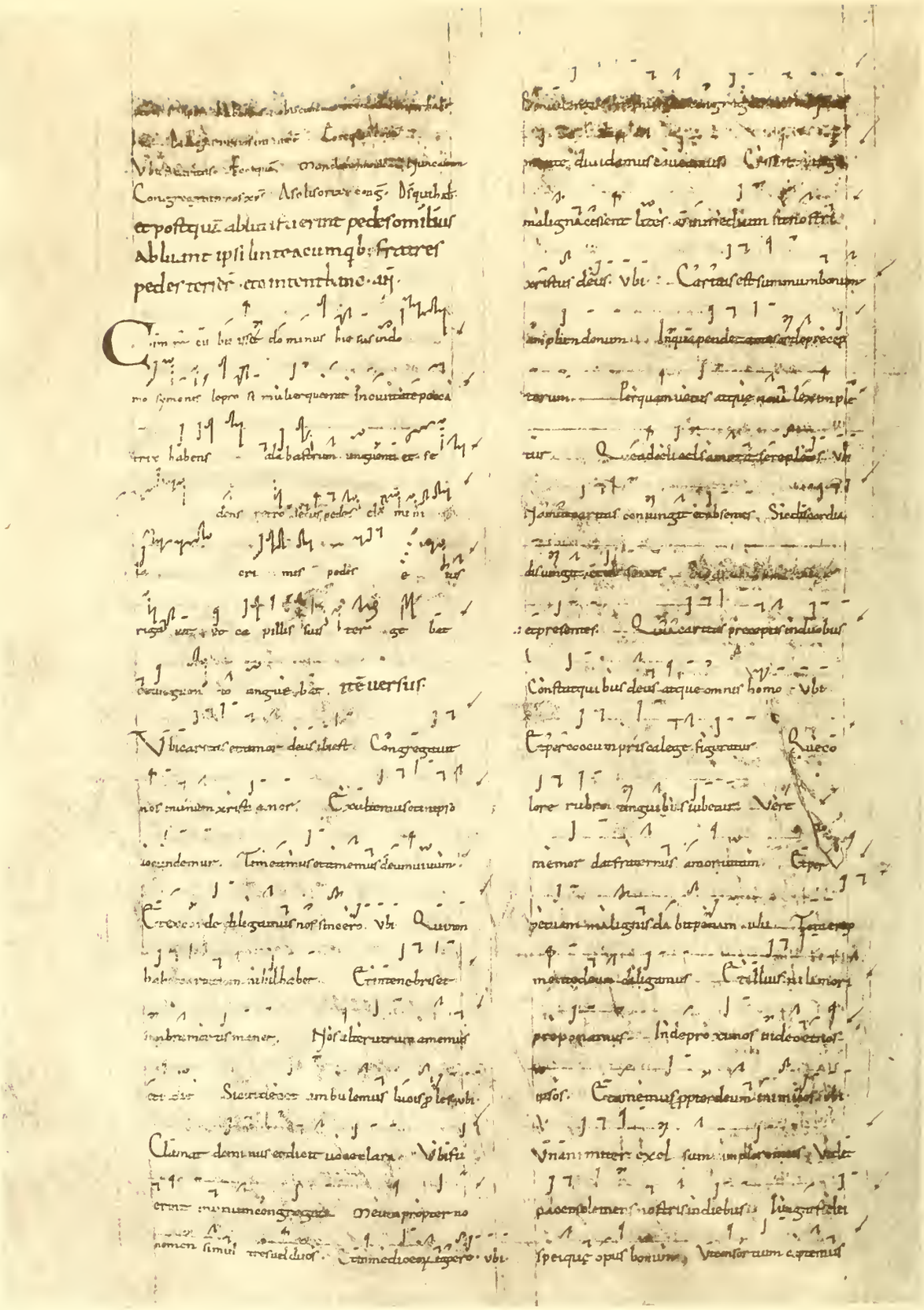

LUCQUES, Chapitre 606, folio 152v.
Jeudi-Saint.
*Mandatum.*

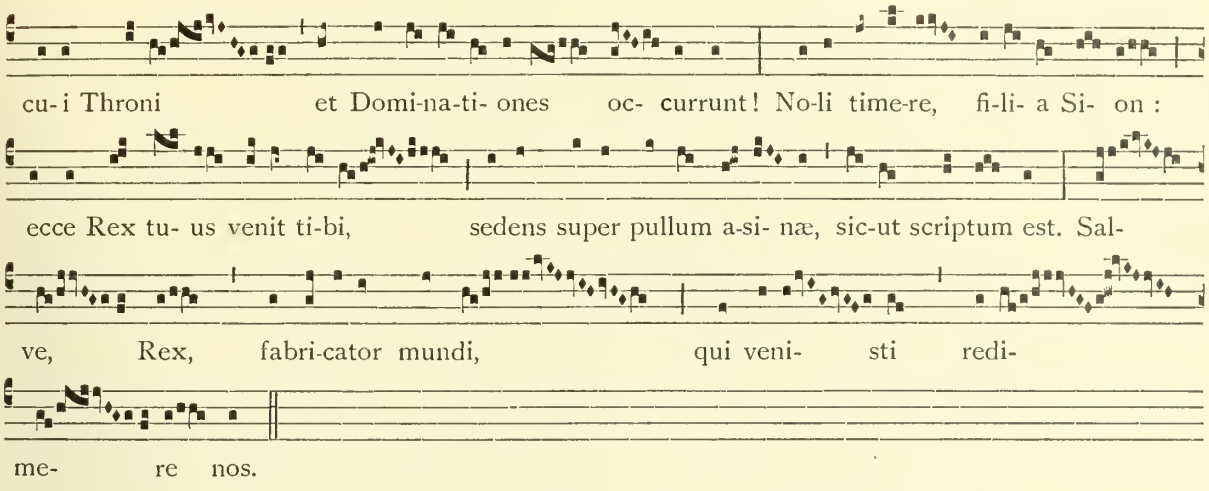


Le texte, on le voit, est, à peu de chose près, identique à celui de l'Edition vaticane. On trouve toutefois quelques variantes : *clamabant dicentes* au lieu de *clamabant pueri dicentes*; il y a inversion, dans les deux textes, entre les incises : *Hic est qui venturus est in salutem populi* et *Hic est salus nostra et redemptio Israel*; de plus, dans la première des deux, le texte bénéventain donne la forme *venturus erat* au lieu de *venturus est*. Mais ce sont là de simples variantes; les mélodies au contraire ne sauraient être considérées comme deux états d'une même pièce.

On peut relever, il est vrai, certaines analogies de composition entre les deux antiennes : le même dessin mélodique revient, par exemple, de part et d'autre, sur le début des deux incises *Hic est*; mais, d'une certaine manière, on peut dire que cette identité de traitement s'imposait. Il n'en est plus de même, vers la fin de la pièce, où la version courante traite de la même manière les deux incises *sedens super pullum asinæ* et *Salve, Rex, fabricator mundi*. Aussi bien, la version bénéventaine, plus équilibrée, donne-t-elle à la seconde un développement mélodique d'une certaine ampleur, que ne méritait vraiment pas la première; aussi l'a-t-elle traitée d'une manière presque syllabique.

Quelle est celle de ces deux mélodies qui doit être considérée comme la plus ancienne? Nous nous garderons de conclure de l'unanimité du témoignage des manuscrits non-bénéventains à l'antériorité de la version adoptée par l'Edition vaticane; nous n'avons pas non plus de raison positive à mettre en avant pour prétendre que, des deux, la leçon bénéventaine est la plus ancienne. Nous ferons seulement observer qu'elle semble apparentée de plus près, au moins par son incipit, avec une autre antienne de la même fonction des Rameaux : la grande antienne *Cum appropinquaret* dont nous donnons le début d'après les manuscrits bénéventains, qui ne présentent d'ailleurs, pour celle-ci, que des variantes minimes relativement à l'ensemble de la tradition :

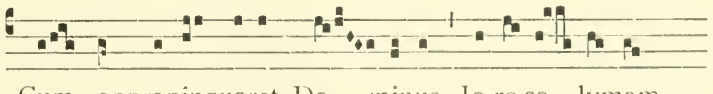


L'analogie avec la version bénéventaine de l'antienne *Cum audisset populus* n'est pas douteuse; mais il n'est pas vraisemblable qu'on puisse tirer de cette similitude un argument

en faveur de l'antériorité de l'une ou de l'autre version. Ce qui, en tout cas, semble certain, c'est que nous ne sommes pas là en présence d'une composition bénéventaine au sens strict, encore que cette version mélodique ne se rencontre que dans les manuscrits de l'Italie Méridionale.

Il n'est pas sûr qu'on doive en dire autant de la grande antienne *Via justorum* dont la mélodie comme le texte sont entièrement propres à la tradition bénéventaine (1). La version que nous en donnons ici est restituée d'après les deux Graduels Vl. 38 et Vl. 39 du Chapitre de Bénévent :

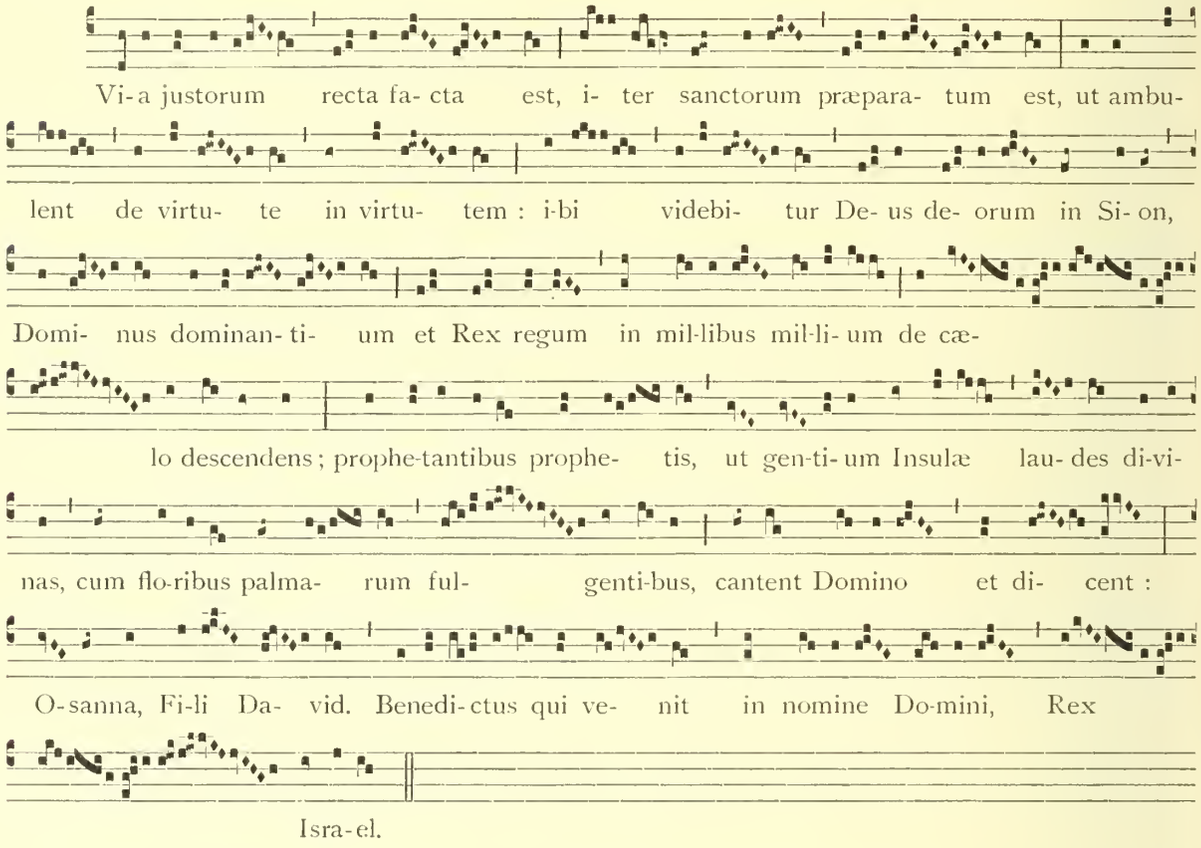


On remarquera, surtout dans la première partie de cette pièce, les nombreuses répétitions d'un même motif qui sont, nous aurons l'occasion de nous en rendre compte maintes fois dans la suite du présent travail, l'une des caractéristiques les plus frappantes de l'ancien chant bénéventain. Nous retrouvons par exemple, ici, le même schéma mélodique sur les incises : *recta facta est*, *præparatum est*, *Deus deorum* ; la même cadence sur les finales des mots : *Dominus*, *dominantium* ; une autre cadence, également identique, sur les

(1) Il ne faut pas confondre cette antienne bénéventaine de la bénédiction des Rameaux avec une petite antienne de même incipit, construite sur une formule du VIII[e] mode ; et que l'on trouve, dans quelques manuscrits italiens, affectée aux Matines du Commun de plusieurs martyrs :

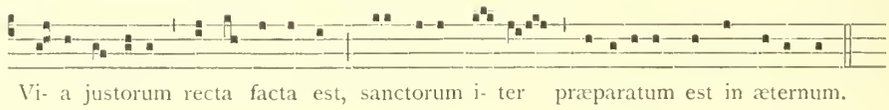

finales des mots : *virtute, virtutem, videbitur.* La même phrase mélodique se répète sur les deux incises *prophetantibus prophetis* et *cum floribus palmarum*; on peut en dire autant des deux incises *de cœlo descendens* et *Rex Israel* dont la seconde moitié se retrouve aussi sur le mot *fulgentibus*. Ce sont là autant d'indices caractéristiques de la manière bénéventaine (1).

Le texte de cette antienne, lui aussi, est intéressant à étudier de près. On y trouve, en effet, juxtaposés, des fragments de textes scripturaires assez variés. Toute la finale est empruntée à l'Evangile, ou s'en inspire de très près; *in millibus millium* est une réminiscence de Daniel, VII, 10 : *millia millium ministrabant ei*; toute la phrase précédente provient du Psaume LXXXIII, 8 : *ibunt de virtute in virtutem, videbitur Deus deorum in Sion*. Quant au début de l'antienne, ce n'est pas autre chose qu'un texte d'Isaïe d'après une ancienne version, le verset 7 du chapitre XXVI, que la Vulgate traduit : *Semita justi recta est, rectis callis justi ad ambulandum* (2).

Le répons *Aute sex dies Paschæ* nous offre un mode de composition tout-à-fait analogue, et même plus surprenant encore. Ce répons du IV^e^ mode bénéventain est indiqué, outre le codex *Vat. lat. 10673* (pl. 47), dans trois autres manuscrits : le Missel plénier *Lucques 606* (pl. XXXIV) et les deux Graduels *Bénévent VI. 38* et *Bénévent VI. 35*. C'est en nous basant sur ces quatre témoins, dont le dernier seul donne une traduction diastématique avec clé, que nous avons restitué la mélodie de ce répons qui, nous l'avons dit, tenait, à Bénévent, la place de notre *Collegerunt*, comme graduel de la bénédiction des Rameaux :

(1) Employé avec discrétion, ce procédé de la répétition peut conduire aux effets les plus heureux; mais exploité comme il l'est parfois dans le répertoire bénéventain, il engendre une monotonie qui ne va pas sans être parfois fastidieuse. Nous n'en citerons qu'un seul exemple, particulièrement caractéristique de l'abus du procédé : il s'agit du verset d'Alleluia que l'on trouve affecté aux deux fêtes de la Croix — et intégralement noté les deux fois — dans le Graduel *Bénévent VI. 40 :*

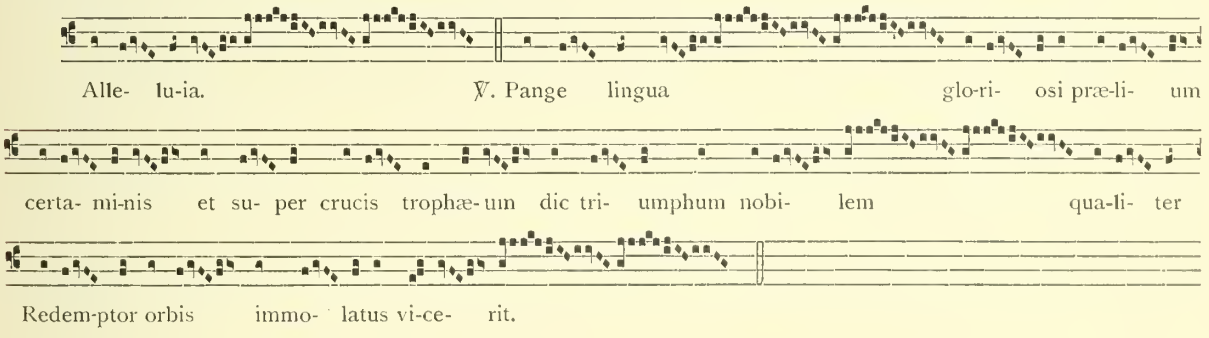


Si l'on veut bien prendre la peine de compter, on pourra constater que le même motif est repris, dans cette étonnante pièce, jusqu'à dix-huit fois, sans parler du doublement probable du mot *Alleluia*, soit au début, soit à la fin, ce qui procurait l'agrément de répéter jusqu'à vingt ou vingt-deux fois un motif aussi intéressant.

(2) SABATIER, *Bibliorum sacrorum latinæ Versiones antiquæ*, Paris 1751, t. II, p. 557. Le même texte se retrouve également, outre l'antienne de même incipit que nous avons signalée, dans une autre pièce qui figure, dans les manuscrits anciens, parmi les antiennes *ad reliquias deducendas* : « Ecce populus custodiens judicium et faciens veritatem; in te speraverunt, Domine, usque in æternum. *Via justorum recta facta est et iter sanctorum præparatum est.* » Elle figure sous cette forme dans l'*Antiphonaire de Compiègne* et dans celui de *Corbie* Cf. l'*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles Vromant 1934, n. 212.

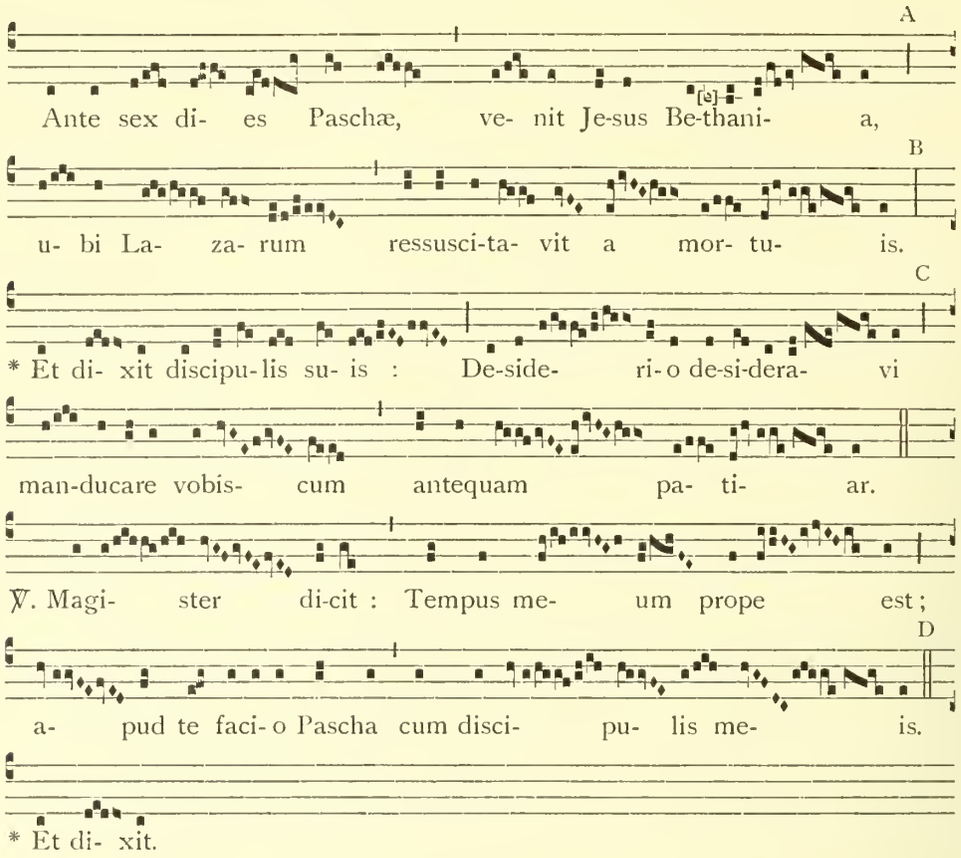


Nous sommes ici en présence d'un répons du IV^e^ mode bénéventain. L'ancienne liturgie de Bénévent comportait ainsi tout un formulaire de répons analogue à celui du répertoire grégorien, mais nettement indépendant de lui. On s'en rendra compte aisément en comparant à la formule habituelle du verset des répons romains du IV^e^ mode celle que nous venons de donner, et qui est caractéristique des répons bénéventains du même mode.

Bien qu'assez éloignée du style grégorien, cette pièce bénéventaine n'en est pas moins facilement compréhensible, vu la sobriété relative de ses formules si on les compare à celles de certaines autres pièces du même répertoire. On notera l'identité de toutes les cadences : c'est la même formule qui se trouve employée, quatre fois pour chacune des incises du corps du répons; une cinquième fois pour la finale du verset. Cette formule est d'ailleurs d'un usage constant dans la plupart des pièces du répertoire bénéventain.

Nous avons dit que celle-ci avait été restituée d'après quatre manuscrits. Nous ne voudrions pourtant pas passer sous silence une particularité de cette restitution qui ne manque pas d'intérêt. La leçon rétablie ci-dessus résume, en effet, le témoignage concordant de ces quatre manuscrits, mais seulement si on la considère incise par incise. A la prendre dans son intégralité, transitions comprises, elle ne reproduit plus que le témoignage du seul Graduel *Bénévent VI. 35*.

Contre lui les trois autres manuscrits s'entendent — on se rappelle qu'ils sont diastématiques, au sens large du terme — pour donner les transitions suivantes :

1° En A, départ à l'unisson;

2° En B, départ à la tierce supérieure;

3° En C, départ à l'unisson;

4° Enfin, pour le verset, le départ est indiqué uniformément à la tierce supérieure dans tous les manuscrits; mais, à la reprise, nos trois manuscrits repartent, comme en B, à la tierce supérieure.

La mélodie telle qu'elle se trouve dans le codex *Bénévent VI. 35*, le seul sur lequel nous puissions nous appuyer d'une façon ferme pour fixer la place de la mélodie sur la portée, est-elle compatible avec les transitions proposées par les trois autres manuscrits? La question est facile à résoudre. Si l'on n'admet, comme accident, que le seul *si*♭, la transcription est impossible. Il suffit d'envisager successivement les différentes manières d'écrire chacune des incises, et de se rendre compte s'il est possible de les enchaîner entre elles de manière à ménager les transitions prévues par nos trois manuscrits. Sous cette forme, la difficulté ne peut être résolue.

Mais est-il bien nécessaire de chercher à transcrire sur lignes la mélodie en question, avec le matériel bien connu, et en particulier l'emploi du seul accident *si*♭? Nous ne le croyons pas. Comme on peut en faire l'expérience, on se rendra compte que, si l'on exécute incise par incise notre répons tel que nous l'avons transcrit, mais en respectant les transitions indiquées par les trois autres manuscrits, on a une pièce parfaitement chantable, et qui ne comporte pas de modulations plus extraordinaires que celles auxquelles nous sommes habitués dans le répertoire grégorien. La difficulté d'écriture vient uniquement de ce fait que les modulations se succèdent en montant graduellement d'un ton, de telle sorte que, si une première phrase peut s'écrire normalement sans accident à la clé, la suivante devra être écrite avec deux dièzes, la seconde avec quatre.

Voici donc comment, selon toute vraisemblance, la pièce devait être chantée, à l'époque où elle était notée dans des manuscrits sans lignes ni clés, quoique diastématiques :

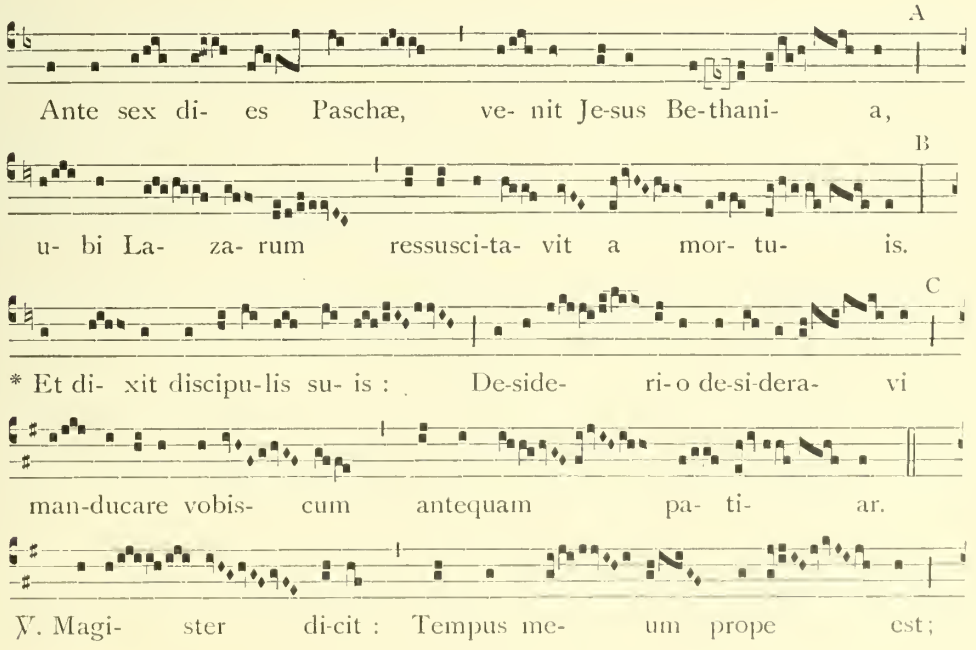

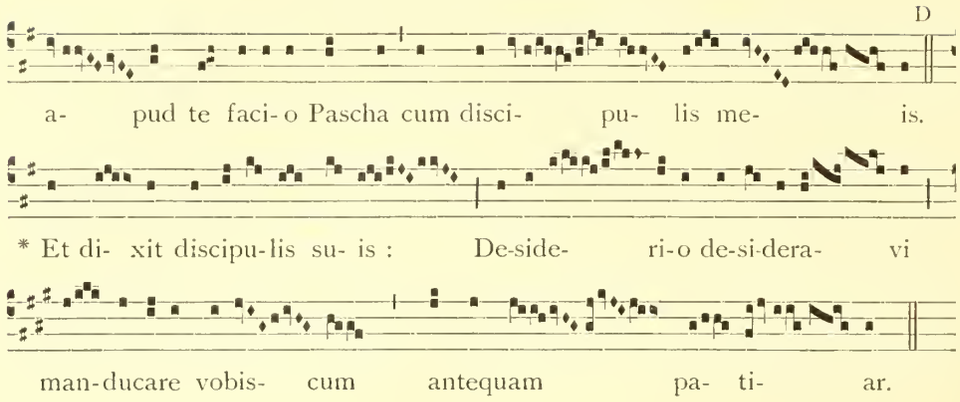


On notera que, dans cette restitution, chaque incise reproduit exactement la mélodie de l'incise correspondante notée dans le Graduel *Bénévent VI.* 35, mais que, par contre, les transitions sont celles des trois autres manuscrits. Nous avons là, selon toute vraisemblance, l'explication des décalages adoptés par le codex *Bénévent VI.* 35. En cherchant à fixer sur portée la mélodie, n'ayant à sa disposition que le seul accident *si* ♭, on aboutissait à une impasse; parce que, à l'époque où la mélodie était chantée sans avoir encore été fixée sur portée, elle pouvait fort bien comporter des modulations qui, pour être très naturelles, n'en rendaient pas moins la pièce impossible à écrire.

C'est ainsi que, plus d'une fois, on a dû se trouver en présence de pièces parfaitement chantables, et chantées en fait, où nul hiatus n'eût pu être décelé, où les modulations n'étaient pas différentes de celles qu'on rencontre à chaque instant dans le répertoire, et qui cependant, vu la contexture générale des morceaux, se sont trouvées intraduisibles lorsqu'on a voulu les fixer sur portées, avec un matériel mélodique aussi restreint que celui dont on disposait.

Quant au texte, on se saisit pas bien, au premier abord, le rapport qu'il peut avoir avec la cérémonie de la bénédiction et de la procession des Rameaux. Il est vrai qu'on pourrait en dire autant du *Collegerunt*. Mais, ce qui surprend davantage, dans notre répons, c'est sa composition même. Il commence par un emprunt au début du chapitre XII de S. Jean. « Jesus ergo, ante sex dies Paschæ, venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus ». Dans la narration évangélique, ce verset sert d'introduction au repas chez Simon le Lépreux. Or, s'il va bien être question d'un repas, dans la suite de notre répons, ce n'est pas précisément de celui-là. Une association d'idées s'est établie dans l'esprit du compositeur, qui a greffé, sur cette introduction du repas de l'onction rapporté par S. Jean, un passage de S. Luc relatif à un tout autre repas, celui de la Pâque même, qui, dans la réalité, ne devait avoir lieu que quelques jours plus tard : « ... et paraverunt Pascha. Et cum facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo. Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar » (Luc, XXII, 13-15). Le corps du répons se termine par ces paroles du Seigneur. Quant au verset qui suit, il est emprunté au chapitre XXVI de S. Matthieu, v. 18 : « At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope est; apud te facio Pascha cum discipulis meis ". Ces paroles, on le voit, sont antérieures au repas pascal, et par

conséquent au passage de S. Luc qui constitue la seconde moitié du corps de notre répons. Il est vrai qu'à la reprise, l'ordre normal des faits est rétabli. Quoi qu'il en soit, il est assez étrange de voir ainsi rapprocher des textes relatifs à deux repas différents, les paroles prononcées par le Seigneur au repas pascal étant ici rapportées comme ayant été prononcées au repas de Béthanie, c'est-à-dire, comme le dit le répons lui-même, six jours avant la Pâque. Il reste donc que, dans cette pièce, il n'y a plus simplement, comme tout-à-l'heure un simple alignement de textes dont les uns évoquent les autres; il y a, à proprement parler, une erreur formelle dans la narration de la suite des événements. Cette erreur, qui fait citer un passage relatif à la Pâque à propos du repas de l'onction ne peut s'expliquer que par une idée générale de la Passion commencée, jointe à la confusion entre les deux repas.

Quant à l'affectation de notre répons au Dimanche des Rameaux avec lequel il ne semble avoir aucun lien, il est vraisemblable qu'elle a été inspirée par la proximité des événements rapportés : c'est, en effet, le lendemain du repas de Béthanie que le Seigneur reprit, avec ses disciples, le chemin de Jérusalem; et que se produisit la manifestation commémorée par la procession des Rameaux (1). Cette explication est confirmée par le texte du chant d'entrée de la messe bénéventaine du jour qu'il nous faut maintenant étudier.

### *La messe bénéventaine du Dimanche des Rameaux.*

Après la messe romaine traditionnelle qui suit la bénédiction et la procession des Rameaux, le Graduel *Bénévent VI. 38* donne, sans titre, une seconde messe, d'un style bien différent, et qui n'est pas autre chose que l'ancienne messe bénéventaine du Dimanche des Rameaux.

Celle-ci, comme toutes les autres messes de l'ancienne liturgie bénéventaine qui nous ont été conservées, se compose de quatre pièces : un introït, appelé *ingressa*, un graduel, un offertoire et une communion; les trois dernières correspondant aux pièces grégoriennes de même nom; l'introit se rapprochant au contraire de l'*ingressa* milanaise, non seulement par son titre, mais encore par cette particularité qu'il n'est accompagné d'aucune psalmodie.

Cette messe bénéventaine du Dimanche des Rameaux ne nous ayant été conservée que par un seul manuscrit, le Graduel *Bénévent VI. 38*, nous nous contenterons donc de reproduire les mélodies de cet unique témoin (2). Le manuscrit, il est vrai, n'est pas écrit sur lignes : mais on peut aisément suppléer à cette lacune, tant est grande la précision avec laquelle les intervalles ont été habituellement respectés. La transcription de la mélodie sur portée n'offre donc pas de difficulté; il en est autrement lorsqu'il s'agit de fixer, dans

(1) On peut noter que, dans la liturgie mozarabe, la péricope évangélique affectée au Dimanche des Rameaux est précisément tout le passage XI, 55 - XII, 13 de S. Jean.

(2) Nous savons pourtant, par un autre Graduel : le codex *Bénévent VI. 40*, que l'offertoire et la communion en étaient aussi utilisés à la messe du Jeudi-Saint. Malheureusement, tandis que le Graduel VI. 38 est lacunaire pour le Jeudi-Saint, le VI. 40 l'est lui-même pour le Dimanche des Rameaux; et, comme il ne donne, le Jeudi-Saint, l'offertoire et la communion que par leur incipit non noté, nous en sommes réduits, même pour ces deux pièces, au témoignage du seul Graduel *Bénévent VI. 38*.

chaque cas, la clé qui convient, et dont il n'y a pas trace dans le manuscrit. Il est clair cependant que celle-ci ne peut être choisie d'une manière absolument arbitraire; on est d'ailleurs aidé dans ce choix par la connaissance que l'on peut avoir d'autre part du style mélodique bénéventain où, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'emploi des formules est d'un usage si courant qu'il en devient même souvent fatiguant. Dans chaque cas où cela sera nécessaire, nous suppléerons donc à cette absence de clé; mais, afin de respecter l'imprécision des manuscrits, et pour avertir le lecteur qu'il s'agit là simplement d'une interprétation proposée comme plus probable, cette clé sera figurée entre crochets chaque fois qu'elle aura ce caractère d'une précision supplémentaire ajoutée au témoignage matériel des manuscrits.

L'ingressa *Testificata est* est précisément inspirée du passage de S. Jean auquel nous faisions allusion il y a un instant :

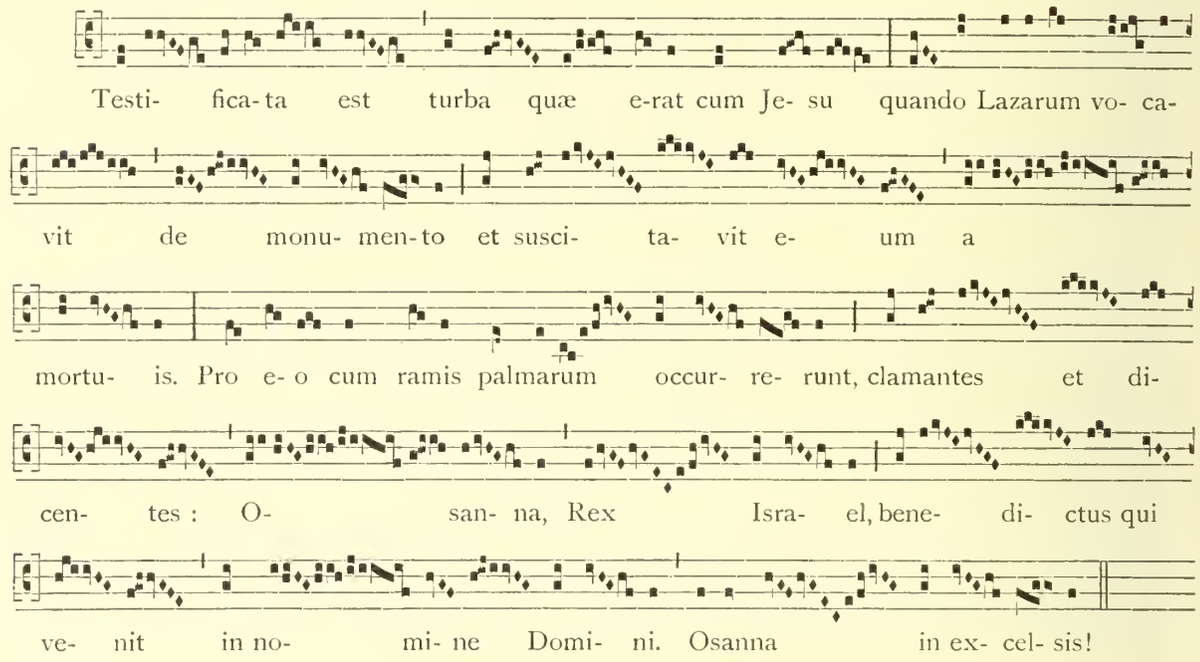


L'épisode de l'entrée triomphale du Seigneur à Jérusalem figure, dans S. Jean, au chapitre XII, peu après le récit de la Résurrection de Lazare, rapportée au chapitre précédent. Il ne serait donc pas surprenant que nous trouvions ici une allusion à ce dernier épisode, tout comme au début du répons *Ante sex dies Paschæ*; mais il faut avouer que l'allusion est, ici encore, assez libre, qui donne comme la foule enthousiaste venant au-devant du Seigneur celle-là même qui avait assisté à la Résurrection de Lazare. L'Evangile ne dit rien de tel, bien au contraire (1) : la foule qui vient à la rencontre du Seigneur, y est donnée comme une foule anonyme arrivant à Jérusalem pour la Pâque : « turba multa quæ venerat ad diem festum ». Nous ne pouvons que constater une fois de plus, la liberté avec laquelle l'Ecriture est traitée par nos compositeurs bénéventains.

(1) Cf. Joan., XII, 9-13.

Du point de vue mélodique, on remarquera la répétition de la même phrase sur les trois incises *et suscitavit eum a mortuis*; *clamantes et dicentes : Osanna* et *Benedictus qui venit in nomine*; la finale *Osanna in excelsis* reproduit la cadence *Rex Israel*. Malgré ces répétitions, cette ingressa n'en garde pas moins un charme réel, dû en grande partie à sa tonalité.

Il est intéressant de noter qu'on retrouve le même texte dans la liturgie milanaise. Voici sous quelle forme s'y présente le troisième *psalmellus* du Dimanche des Rameaux (1) :

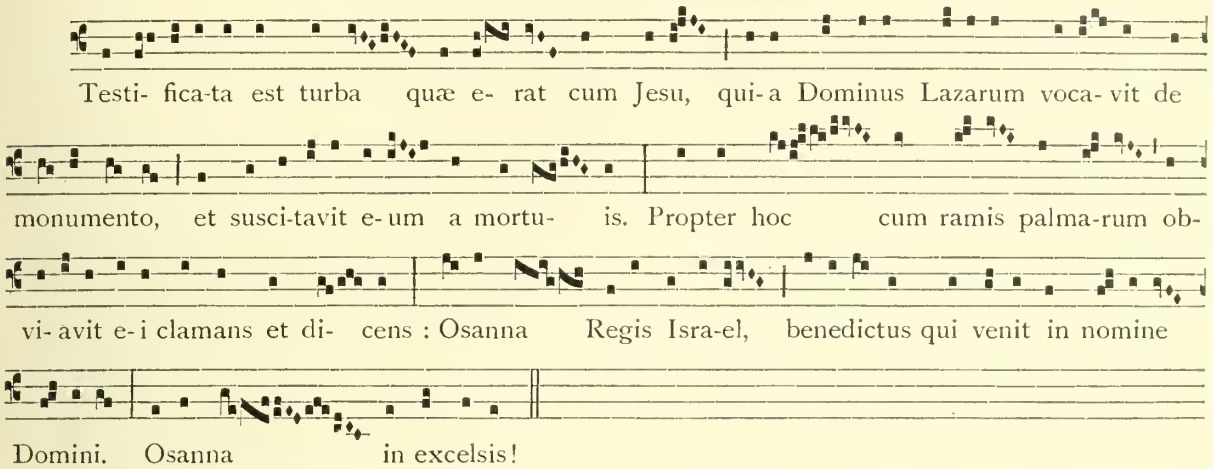


Si la mélodie bénéventaine est entièrement différente, il n'est pas contestable que, malgré les variantes qui les distinguent, les deux textes dépendent d'un original commun.

Le graduel de la messe bénéventaine des Rameaux est emprunté au psaume XXX, ℣℣. 14-15 et 9, selon une version qui se rapproche beaucoup de celle du psautier romain :

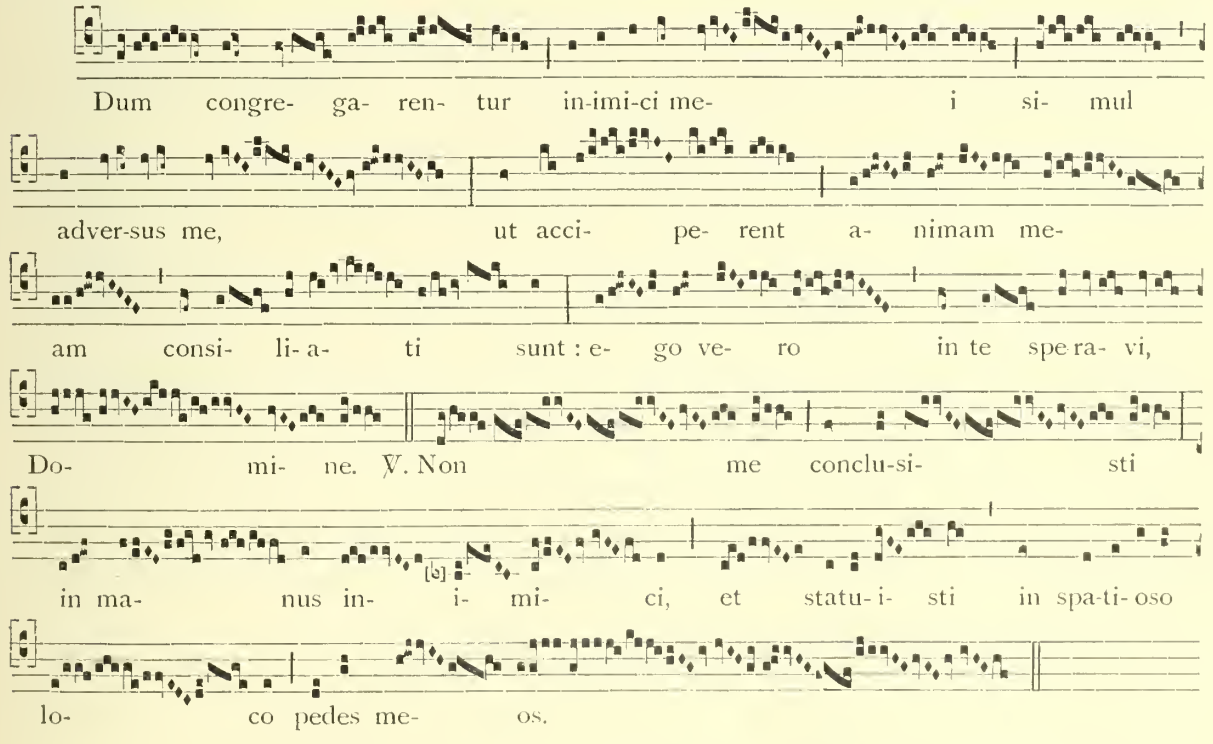


(1) Nous transcrivons ici la leçon du codex 34209 du British Museum (*Pal. Mus.*, t. V, pl. 223). L'antiphonaire de Muggiasca présente par rapport à elle quelques légères variantes mélodiques; mais son texte est identique.

On notera la répétition du même motif mélodique sur les mots *animam meam* et *ego vero*, ainsi que la répétition de la même vocalise, dans le verset, sur les mots *non me* et *conclusisti* (1).

Quant à l'offertoire *Populo meus*, on n'aura pas de peine à reconnaître la parenté qui le lie, même du point de vue mélodique, avec le verset de même texte que la liturgie romaine a conservé pour accompagner, le Vendredi-Saint, l'Adoration de la Croix :

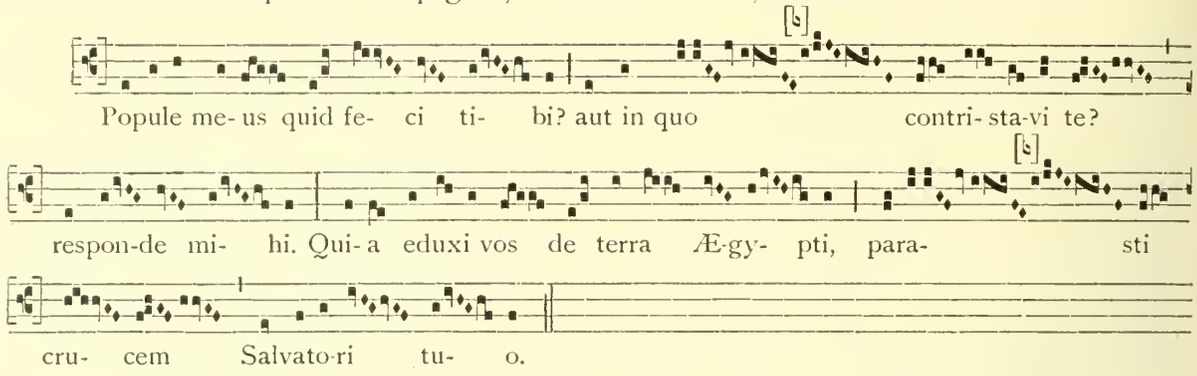


L'identité d'origine des deux pièces est certaine. On notera cependant la manière très bénéventaine dont sont traitées les cadences connues sur le *ré* et sur le *mi* qui terminent les mots *tibi, mihi, Ægypti, tuo.*

La communion, enfin, est une apostrophe au traître Judas :

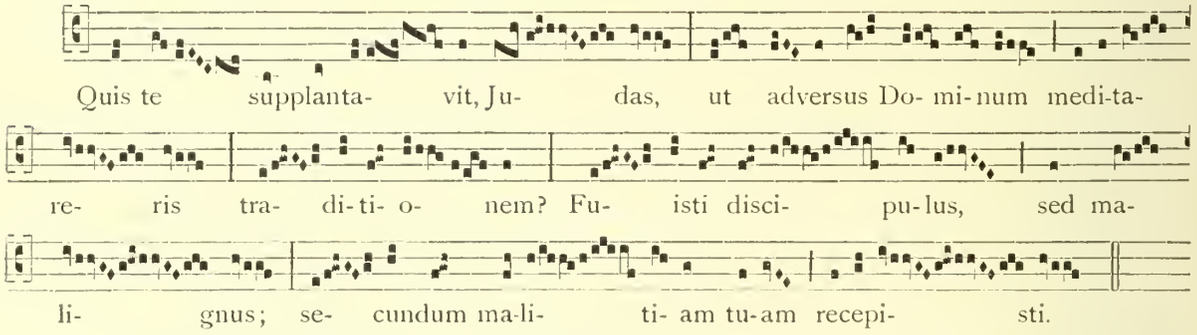


Ici encore, les répétitions sont fréquentes, tant au début des incises : *traditionem, fuisti discipulus, secundum malitiam,* qu'aux cadences : *meditareris, maliguus, recepisti.*

On n'aura pas manqué de remarquer que maintes formules usitées au cours de cette pièce se retrouvent identiquement dans le graduel *Dum congregarentur* de la même messe. On ne saurait contester qu'une réelle monotonie résulte de ce manque de variété.

### B. — *Le Lundi et le Mardi-Saints.*

Comme nous en avons déjà fait la remarque à propos du Samedi *Sitientes*, un bon nombre de manuscrits bénéventains indiquent deux graduels à chacune des deux premières féries de la Semaine Sainte. Ce sont :

pour le Lundi, les graduels *Exsurge Domine et intende* et *Discerne*, ce dernier emprunté au Mardi précédent;

(1) La clé indiquée est celle qui nous a paru le moins invraisemblable.

pour le Mardi, les graduels *Ego autem* et *Pacifice*, le dernier emprunté au Vendredi précédent.

Ce sont là encore, comme au Samedi *Sitientes*, des traces de l'ancienne organisation romaine, qui prévoyait une double lecture pour chacune de ces deux messes.

Si l'on se reporte, en effet, aux plus anciens témoins du lectionnaire romain, et en particulier au *comes d'Alcuin* (1), à celui de *Wurzbourg* (2) et à celui de *Murbach* (3), on y trouve uniformément affectées :

au Lundi, les deux leçons *Dominus Deus aperuit...* (Is. L, 5-10) et *Si bonum est...* (Zach. XI, 12 — XIII, 9);

au Mardi, les deux leçons *Domine demonstrasti...* (Jer. XI. 18-20) et *Circumveniamus...* (Sap. II, 12-22).

De ces doubles leçons, nous n'avons conservé, dans chaque cas, que la première; la suppression de la seconde entraînant la disparition du graduel correspondant. Il s'agit d'une altération très ancienne, puisqu'il n'y a plus guère de traces de l'ordre primitif, dès le VIII[e] et le IX[e] siècles. Pour chacun de ces deux jours, on ne trouve, en effet, qu'un seul graduel indiqué dans le *Cantatorium de Monza* (4); un seul dans le *Graduel de Rheinau* (5), un seul également dans le *Blandiniensis* et dans les Antiphonaires de Compiègne, de Corbie et de Senlis (6). Le double graduel ne subsiste, pour ces deux féries, que dans un petit groupe de témoins bénéventains du XI[e] et du XII[e] siècles : les manuscrits VI. 34, VI. 35, VI. 38, VI. 39 et VI. 40 du Chapitre de Bénévent (7).

Les manuscrits cassiniens *Vat. lat. 6082*, *Mont-Cassin 546* et *Vat. Ottob. 576*, d'accord, une fois de plus, avec l'usage romain postérieur, n'en ont conservé qu'un seul.

Comme eux, notre codex *Vat. lat. 10673* ne donne que le premier. On aurait aimé connaître le témoignage du *Missale Antiquum* VI. 33 de Bénévent; il comporte malheureusement une lacune à chacun des deux endroits qui nous auraient intéressés. Ajoutons, par contre, que le codex *Paris, B. N. n. a. 1669* — bénéventain au sens large — s'il comporte, lui aussi, une lacune au Mardi, donne bien, au Lundi, les deux graduels *Exsurge Domine* et *Discerne* (8).

(1) Thomasi-Vezzosi, T. V, pp. 302-303, reproduit par Ranke, *Das Kirchliche Perikopensystem*, Berlin 1847, Append., p. LXIV.

(2) *Revue Bénédictine*, XXVII (1910), p. 54.

(3) *Revue Bénédictine*, XXX (1913), p. 41.

(4) Thomasi-Vezzosi, T. V, p. 262.

(5) Gerbert, *Monumenta Veteris Liturgiae Alemannicae*, P. I, p. 381.

(6) On trouvera le témoignage de ces six manuscrits confronté dans l'*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles, Vromant 1934, nn. 74-75.

(7) Notons toutefois que la *Micrologue* témoigne encore, au XI[e] siècle, pour la double leçon. (P. L., t. CLI, col. 1015).

(8) En dehors de la tradition bénéventaine, nous ne pouvons signaler qu'un seul manuscrit donnant la double leçon et le double graduel; encore n'est-ce que pour le Mardi, dont le second graduel est l'*Exsurge Domine*, emprunté à la messe de la veille. Il s'agit d'un manuscrit du XII[e] : le codex B. 23 de la Bibliothèque Vallicellane, écrit en notation italienne, et qui provient vraisemblablement d'Arezzo. Cf. Thomasi-Vezzosi, T. V, p. (XIV) et p. 78.

### C. — *Le Mercredi-Saint.*

De la messe du Mercredi-Saint, notre codex n'a conservé (page 52) que l'introït et le début du graduel *Ne avertas*, par suite de la disparition d'un feuillet double entre les feuillets actuellement numérotés 26 et 27 (pages 52 et 53), comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler plus haut, page 198. Il n'y a pourtant aucune difficulté à combler cette lacune, toute la tradition étant ici d'accord pour le maintien de la double leçon, primitive au même titre que celle du Lundi et du Mardi, mais qui, contrairement à ces dernières, a été conservée uniformément dans toute la tradition manuscrite, et jusque dans le Missel romain. La tradition bénéventaine se confond donc ici avec la tradition universelle.

### D. — *Le Jeudi-Saint.*

S'il est aisé de remédier à cette lacune que nous signalions il y a un instant pour la messe du Mercredi-Saint, il n'en est plus de même pour la fonction si importante du Jeudi-Saint. Tout ce qui la concernait a disparu avec les deux feuillets arrachés, comme aussi la plus grande partie du premier trait du Vendredi-Saint, dont il ne subsiste que le dernier verset *Operuit*, au début de la page 53. Cette lacune est d'autant plus regrettable que la tradition relative au Jeudi-Saint présente, dans l'Italie Méridionale, certaines particularités qu'il nous faut donc dégager en nous appuyant sur les autres représentants du groupe.

Le témoignage comparé des divers manuscrits que nous avons pu étudier se trouve résumé dans le tableau ci-dessous.

| **Bénévent** VI. 33. | **Bénévent** VI. 39. | **Bénévent** VI. 40. | **Bénévent** VI. 35. | **Mont-Cassin** 546. | **Bénévent** VI. 34.<br>**Bénévent** VI. 30.<br>**Rome,** Vat.lat.6082.<br>**Rome,** Vat.Barb.603.<br>**Rome,** Vat.Ottob.576. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Int. Dixit Hiesus | | | |
| Int. Nos autem * | Int. Nos autem * | Int. Nos autem * | Int. Nos autem * | Int. Nos autem * | Int. Nos autem |
| | Int. Dixit Hiesus | | | | |
| Gr. Christus | Gr. Christus | Gr. Christus | Gr. Christus | Gr. Christus | Gr. Christus |
| Tr. *Quale volueris* | | | | | |
| Off. Dextera * | Off. Dextera * | Off. Dextera * | Off. Dextera * | Off. Dextera * | Off. Dextera * |
| | Com. Dñus Hiesus | | | Com. Dñus Hiesus | Com. Dñus Iesus |
| Com. Hoc corpus | Com. Hoc corpus | Com. Hoc corpus | Com. Hoc corpus * | Com. Hoc corpus * | |
| | | Com. Dñus Iesus | Com. Dñus Iesus | | |
| | | ——— | | | |
| | | Ing. Postquam | | | |
| | | Gr. Vadit propitiator | | | |
| | | Off. Populo meus * | | | |
| | | Com. Quis te * | | | |

* L'astérisque affecte les pièces qui sont données seulement par leur incipit.

Cette confrontation montre aussitôt que cinq de nos manucrits — ceux qui figurent dans la dernière colonne — sont seuls d'accord entre eux et avec la tradition universelle; les cinq autres comportent séparément des particularités dont la plus caractéristique est la présence, dans le codex *Bénévent VI. 40*, d'une seconde messe, entièrement différente de la messe romaine.

Nous examinerons donc successivement : d'abord les particularités de la messe romaine — ou mieux : romano-bénéventaine — du Jeudi-Saint; ensuite, la messe bénéventaine proprement dite; et nous terminerons par l'étude des notes proprement bénéventaines de la cérémonie du *Mandatum*.

### *La Messe romano-bénéventaine.*

Toute la tradition romaine affecte au Jeudi-Saint une messe dont les pièces de chant sont : l'introït *Nos autem*, du Mardi précédent; le graduel *Christus*, l'offertoire *Dextera Domini* (1) et la communion *Dominus Jesus*.

A Bénévent, on a pensé qu'une fonction de cette importance méritait de posséder un introït propre. Aussi a-t-on tenté de substituer à l'introït traditionnel un texte nouveau, que nous ont conservé seulement deux manuscrits : les Graduels VI. 39 et VI. 40 de Bénévent. Cette pièce propre n'a pourtant pas évincé purement et simplement l'introït *Nos autem*, dont l'incipit figure toujours, dans les deux manuscrits en question, soit avant, soit après la nouvelle venue. La leçon que nous en donnons ici est celle du Graduel VI. 39, les variantes du VI. 40 étant tout-à-fait minimes.

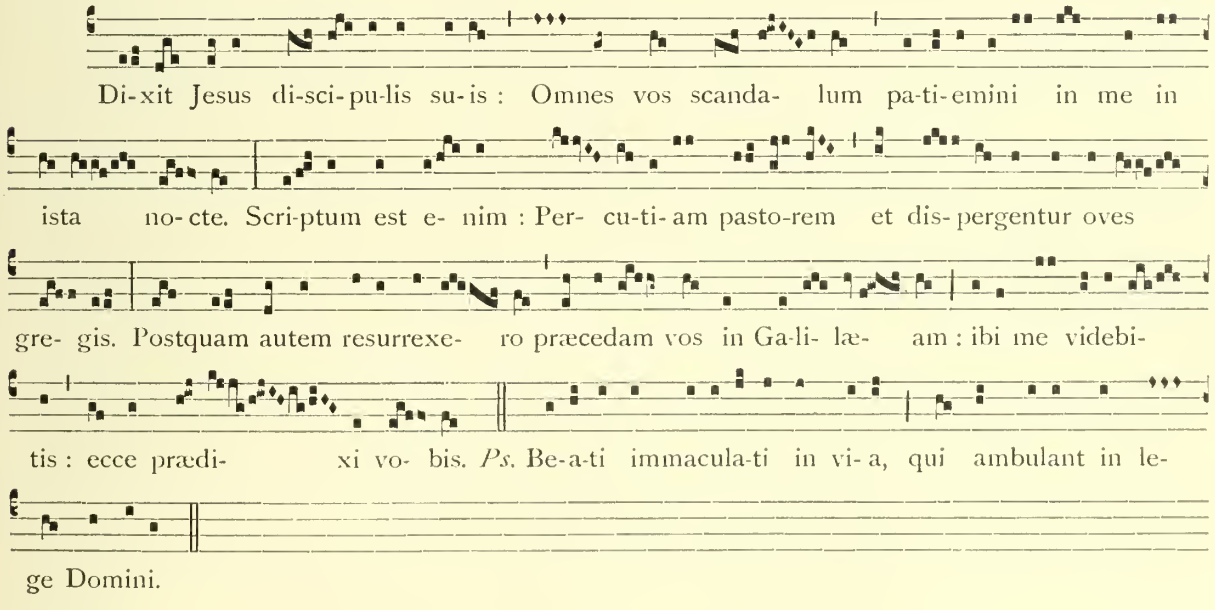


(1) Un petit nombre de manuscrits, influencés par les analogies entre cette messe et celles de la Sainte-Croix, ont remplacé cet offertoire par le *Protege*, que nous avons conservé pour la fête de l'Exaltation. Une partie de la tradition aquitaine lui a préféré un offertoire propre : *Exaudi Deus orationem meam et clamor*. Cf., par exemple, le Graduel de S. Yrieix, *Paris, B. N., lat. 903* dans la *Paléographie Musicale*, t. XIII, pl. 129.

Nous avons employé il y a un instant l'épithète de messe *romano-bénéventaine*. On voit en quel sens il faut l'entendre. Si l'introït *Dixit Jesus* est bien bénéventain, c'est seulement en ce sens qu'on ne le retrouve dans aucun manuscrit d'une autre école; il ne faudrait pas en conclure qu'il appartient à l'ancien répertoire bénéventain. Nous avons ici un introït de forme parfaitement romaine, avec psalmodie, ce qui le distingue déjà de l'*ingressa* bénéventaine qui, pas plus que la pièce correspondante de la liturgie milanaise, n'en comporte. De style, il est aussi purement grégorien; ce n'est d'ailleurs pas autre chose qu'une adaptation un peu étirée de l'introït *Dum clamarem*. Il ne faut donc voir là qu'une composition relativement tardive, faite à Bénévent, à l'époque où la liturgie romaine y avait déjà supplanté l'ancienne liturgie locale. Les manuscrits bénéventains du XI^e^, du XII^e^ et du XIII^e^ siècles nous ont ainsi conservé toute une série de pièces propres qui ne sont pas autre chose que des adaptations exécutées selon le procédé le plus traditionnel de la centonisation grégorienne.

Une certaine indécision se manifeste également dans le choix de la communion. Tandis que les cinq manuscrits de la dernière colonne ne connaissent que l'antienne traditionnelle *Dominus Jesus*, le *Missale Antiquum* lui a substitué la communion *Hoc corpus*, du Dimanche de la Passion. Quant aux quatre autres témoins, ils se sont contentés de superposer les deux usages, sans prendre parti (1).

On se rappelle que, dans le système romano-bénéventain tel que nous avons eu l'occasion de le décrire (pages 220-221 et 231-234), la communion *Hoc corpus* se trouvait évincée de sa place normale, la communion *Videns Dominus* lui ayant été substituée par suite du maintien au Dimanche de la Passion de l'Evangile de la Résurrection de Lazare.

C'est une bonne inspiration d'avoir utilisé au Jeudi-Saint la communion ainsi évincée, dont le texte est si bien adapté à cette commémoraison solennelle de l'institution de

(1) On rencontre parfois un usage tout semblable dans quelques documents non-bénéventains. Jean Morin cite un manuscrit de Tolède où figurent à la suite, le Jeudi-Saint, les deux communions *Dominus Jesus* et *Hoc corpus* (*Commentarius historicus de disciplina in administratione Sacramenti Pœnitentiæ*, Paris 1651, Appendice, p. 65). Cette mention est citée par Thomasi (t. V, p. 80, note B). Le même Thomasi (t. V, p. 81) signale également le codex *Rome, Angelica 123* où la communion *Hoc corpus* figure, le Jeudi-Saint, comme antienne *In fractione — Infra actionem* est une mauvaise lecture —, l'antienne *Dominus Jesus* demeurant à sa place normale comme communion. Le même usage se retrouve dans le *Missel de Westminster* publié par la *Henry Bradshaw Society* (vol. I, 1891, col. 272). Il y est dit, en effet : « Antequam faciat sacerdos sanctam commixcionem, incipit : *Hoc corpus*... » Comme dans le manuscrit de l'*Angelica*, c'est l'antienne *Dominus Jesus* qui sert ensuite de communion. Martène cite un manuscrit du *Pontifical d'Egbert* conservé à Evreux, et qui contient un usage très voisin. Nos deux communions y figurent côte-à-côte, mais toutes deux au titre d'antiennes de communion, chantées avec leur psaume : « Ut autem presbyteri inceperint communicare, incipit cantor communionem *Hoc corpus quod pro vobis.* Psal. *Judica me*, al. *Dominus Jesus postquam.* Psal. *Beati immaculati* » (Martène, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, t. III, col 303 et 305). L'*Ordinaire de Reims* retient, lui aussi, les deux communions. Une fois chantée la communion *Dominus Jesus*, le pontife reçoit du diacre l'hostie consacrée enveloppée dans un linge, et, tourné vers le peuple, entonne à haute voix l'antienne *Hoc corpus* que le chœur continue (Martène, *op. cit.* col. 275; ou, dans la *Bibliothèque Liturgique* d'Ulysse Chevalier, t VII, 1900, p. 124).

l'Eucharistie; et l'on eût aimé la voir adopter aussi pour la messe du Saint-Sacrement dont deux pièces déjà avaient été empruntées au répertoire ancien.

On aura remarqué que, aux quatre pièces traditionnelles de cette messe du Jeudi-Saint, le *Missale Antiquum* de Bénévent en ajoute une autre, le trait, dont il laisse d'ailleurs le choix *ad libitum*. La raison de cette singularité réside dans ce fait que le manuscrit en question indique ici deux lectures, comme aussi deux péricopes évangéliques. Voici, d'après son témoignage, le plan de la fonction :

Feria V in Cena Domini.

(Int.) Nos autem gloriari.

Or. Deus a quo et Judas...

Lectio Jone prophete cum cantico. In diebus illis. Factum est verbum Domini ad Jonam... et jumenta multa.

Gr. Christus...

Lectio Epistole beati Pauli Apostoli ad Corinthios. Fratres. Convenientibus... ut non cum hoc mundo damnemur.

Tr. Quale volueris.

Sequentia Sancti Evangelii secundum Johannem. In illo tempore. Dixit Ihesus discipulis suis : Ecce venit hora... et ego in ipsis.

Sequentia Sancti Evangelii secundum Johannem. In illo tempore. Ante diem festum Pasche... ita et vos faciatis.

Sec. Ipse tibi...

Communicantes... Hanc igitur... Qui pridie...

Com. Hoc corpus...

Or. Post Com. Refecti vitalibus alimentis...

On le voit, ce n'est pas autre chose, à la communion près, que la fonction romaine traditionnelle à laquelle on a ajouté une première leçon et un premier évangile. Le graduel servant de conclusion à la première leçon, il a fallu indiquer une seconde pièce de chant pour faire suite à l'Epître : c'est le trait, que l'on n'a pas autrement précisé.

La leçon ainsi ajoutée à la fonction du Jeudi-Saint comprend en réalité les quatre chapitres du livre de Jonas, ce qui fait déjà, pour une leçon, un texte assez considérable. Mais, de plus, elle présente ceci de particulier qu'elle n'était pas intégralement chantée sur le ton ordinaire des leçons. Au chapitre II[e] du livre se trouve, en effet, rapportée la Prière du Prophète : « *Et oravit Jonas ad Dominum Deum suum de ventre piscis et dixit : Clamavi...* ». Toute cette partie a paru mériter un développement mélodique plus riche que le reste de la leçon.

Aussi bien, cette particularité n'est pas propre à cette leçon de Jonas. On la retrouve chaque fois qu'au cours d'une lecture se trouve ainsi amenée une Prière, ou, selon l'expression consacrée, un *Cantique*; d'où le titre *Lectio cum cantico* qu'on trouve habituellement dans les manuscrits pour les désigner. Le chantre commence sur le ton habituel des leçons. Au moment d'aborder le cantique, il est averti par une rubrique : *muta sonum*, ou : *hic mutas sonum*, ou : *hic mutetur sonus in cantu*. La Prière est alors généralement notée en

entier, ce qui n'était pas nécessaire pour le récitatif très simple de la leçon. Une fois le Cantique terminé, une autre rubrique précise le retour au ton normal : *hic legatur in sono priori* ; ou : *hic redi ad sonum priorem* ; ou, plus simplement : *hic mutas sonum.*

Voici, dans le cas de notre leçon de Jonas, comment le tout était exécuté :

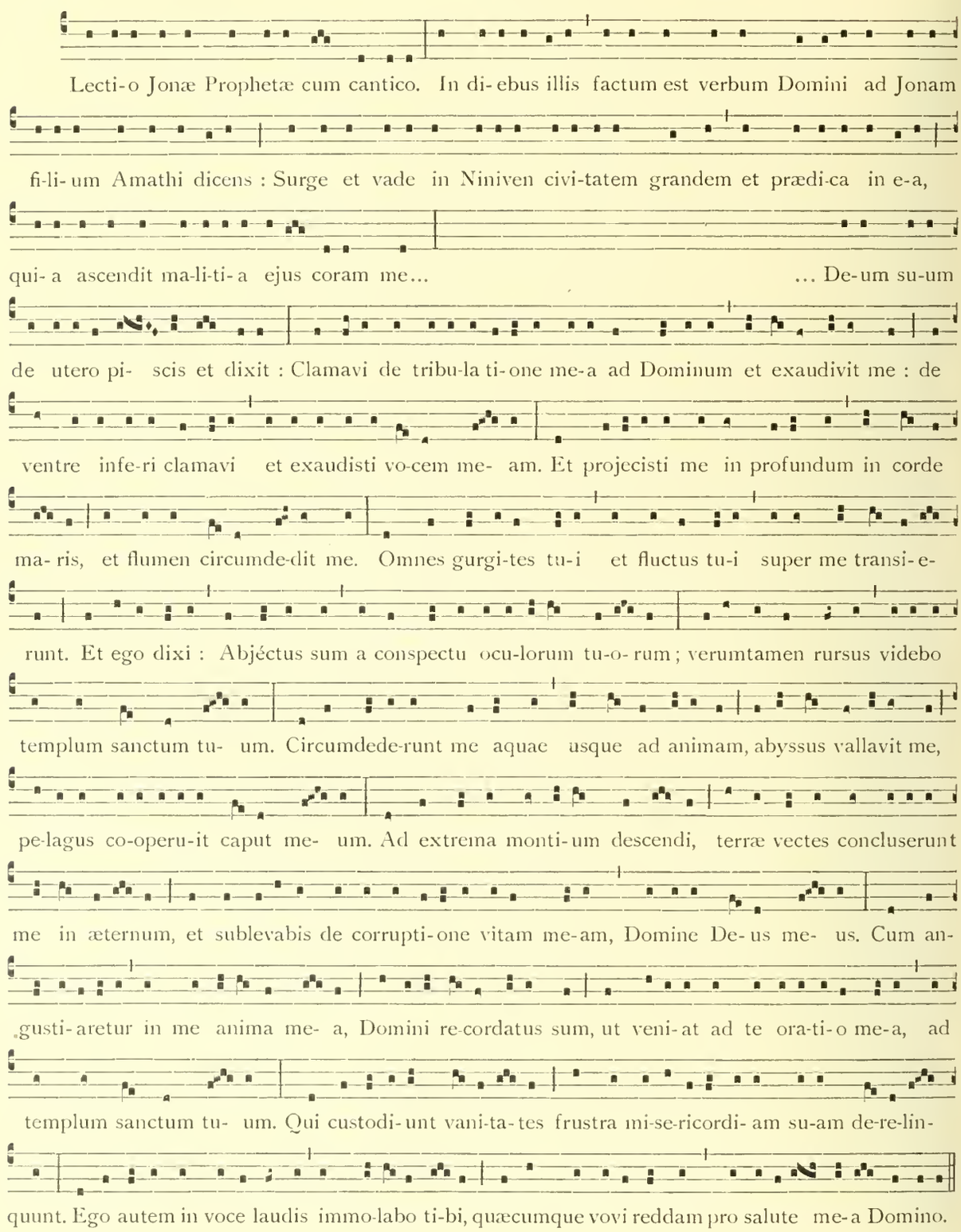

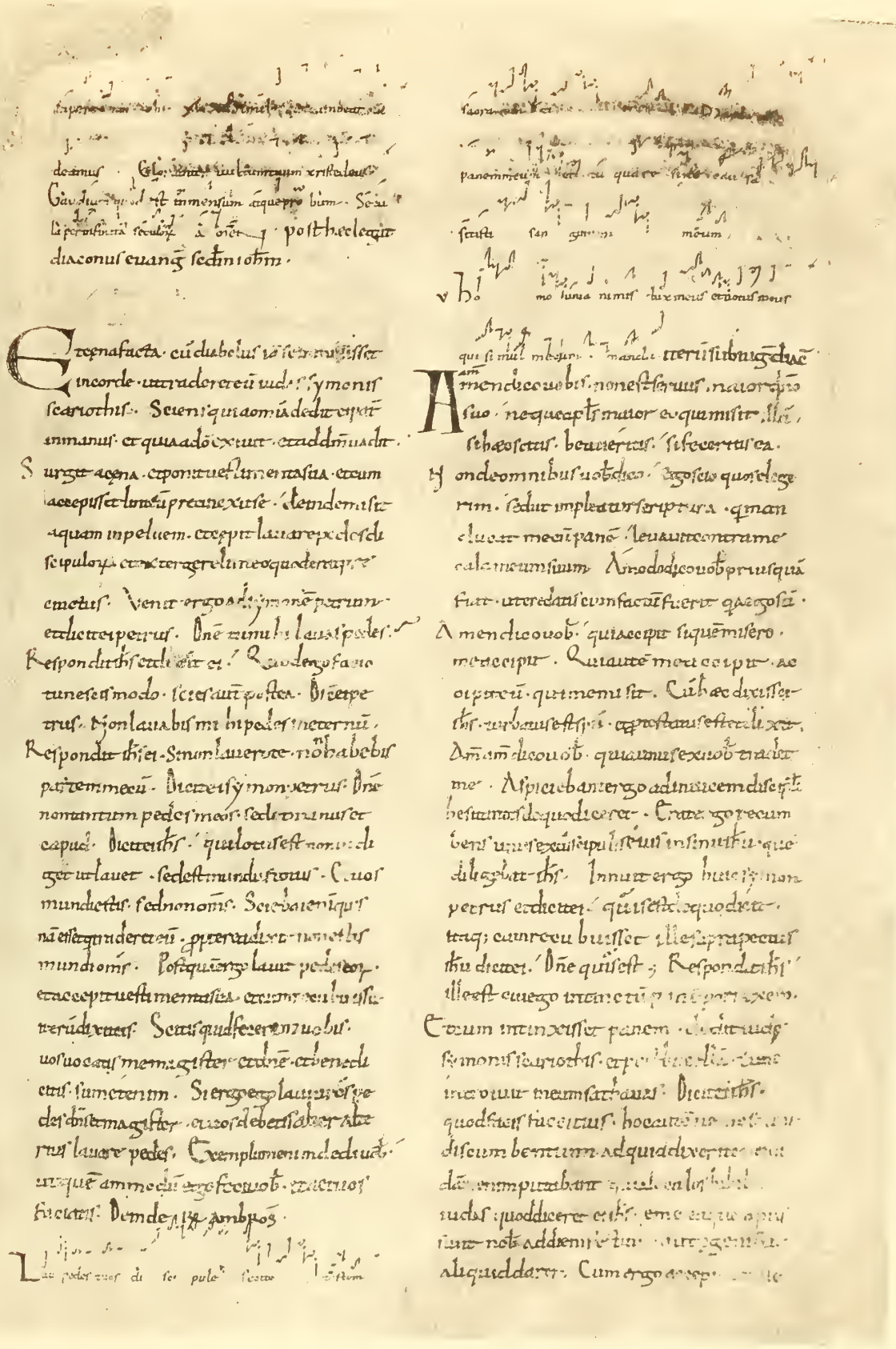

LUCQUES, Chapitre 606, folio 153.
Jeudi-Saint.
*Mandatum.*

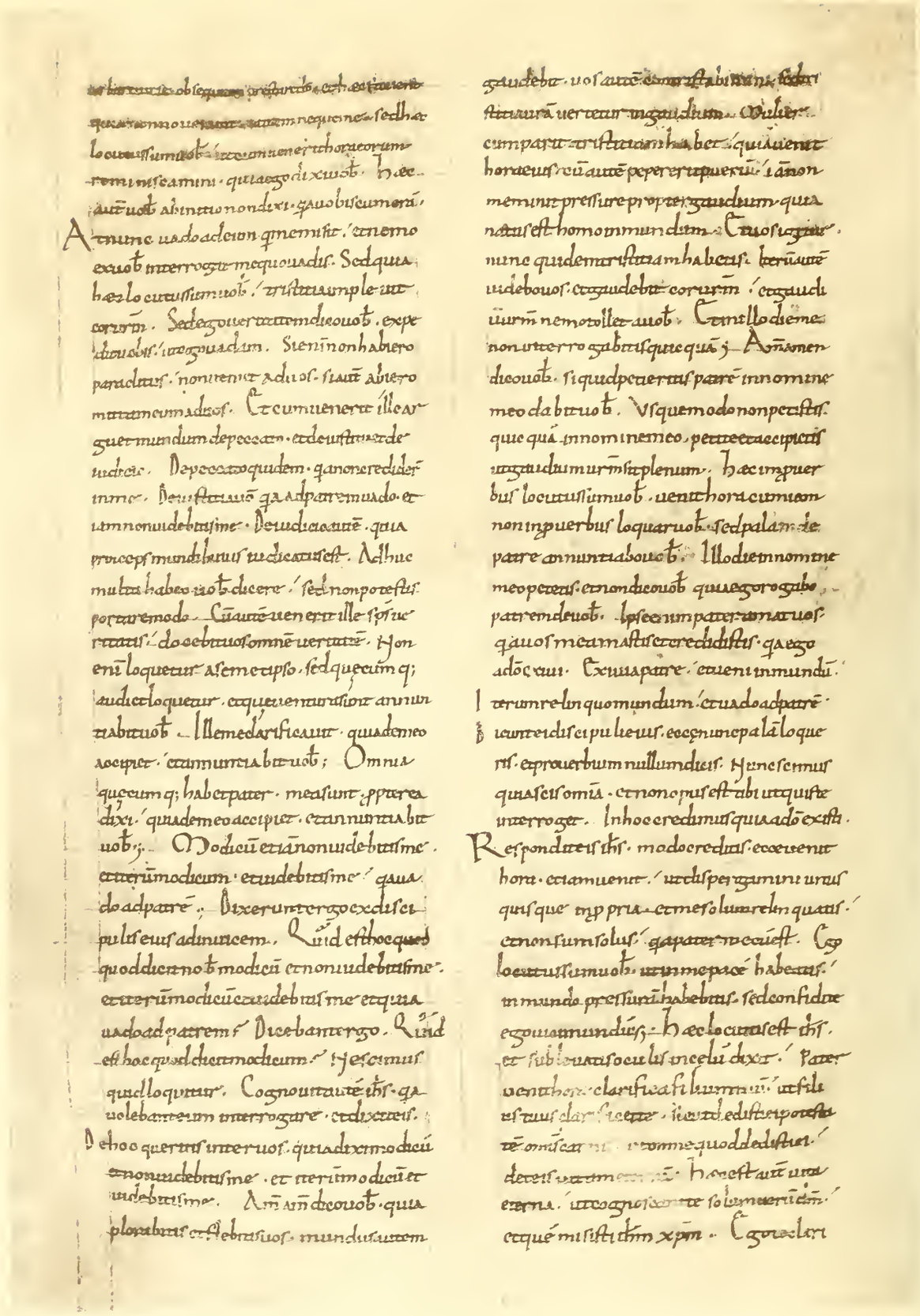

LUCQUES, Chapitre 606, folio 154v.
Jeudi-Saint.
*Evangile.*

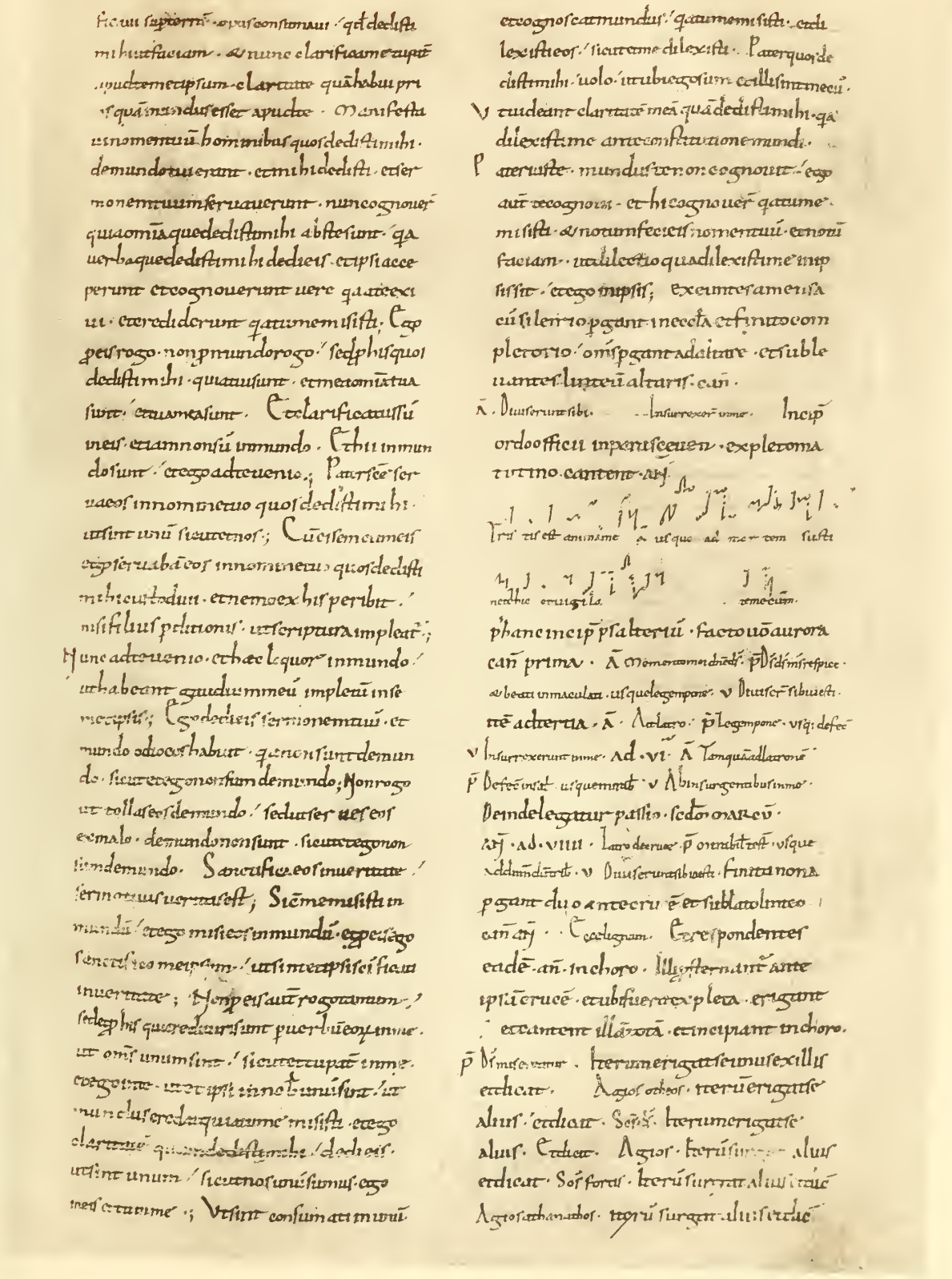

LUCQUES, Chapitre 606, folio 155.
Jeudi et Vendredi-Saints.

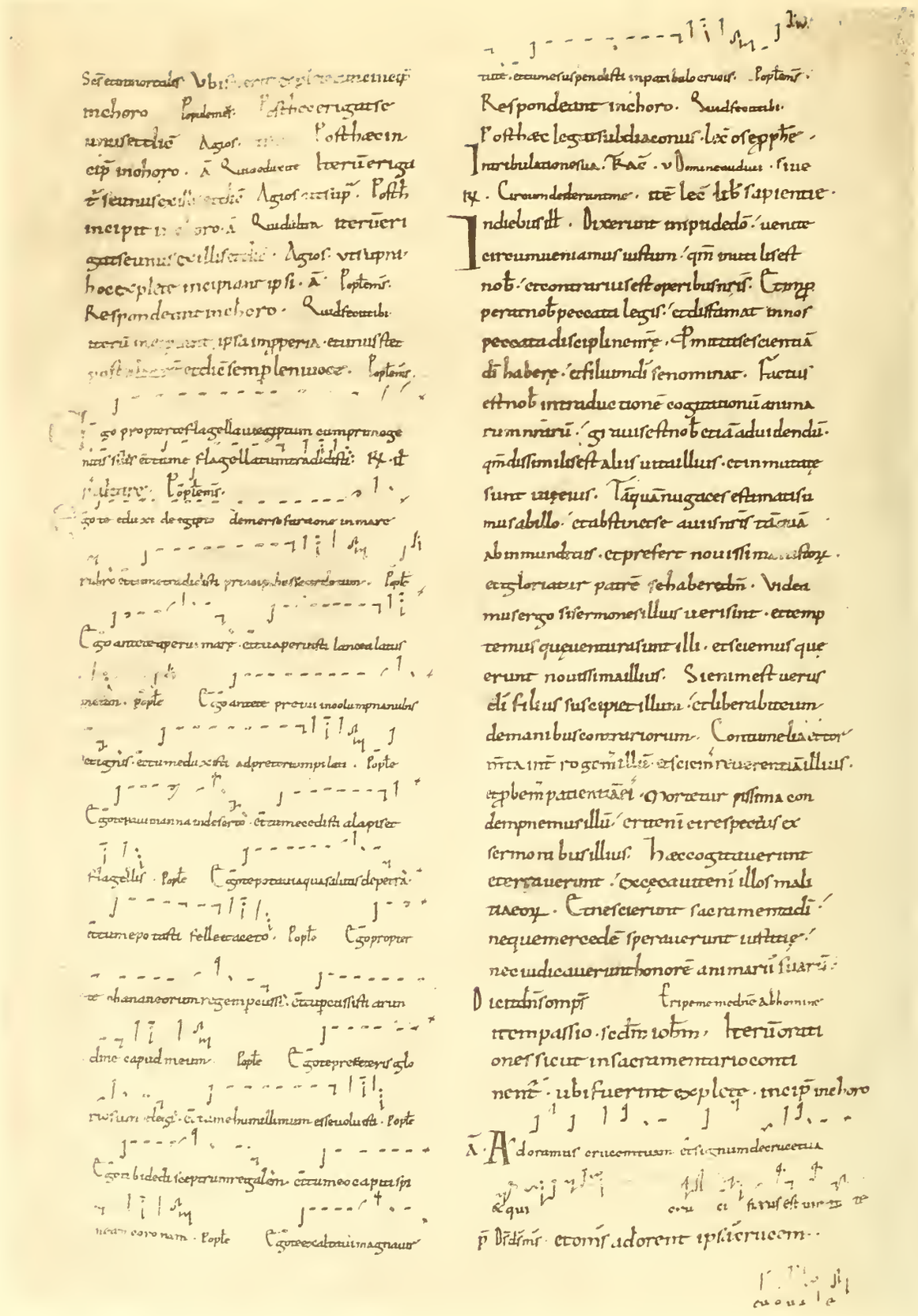

LUCQUES, Chapitre 606, folio 155v.
Vendredi-Saint.
*Impropères.*

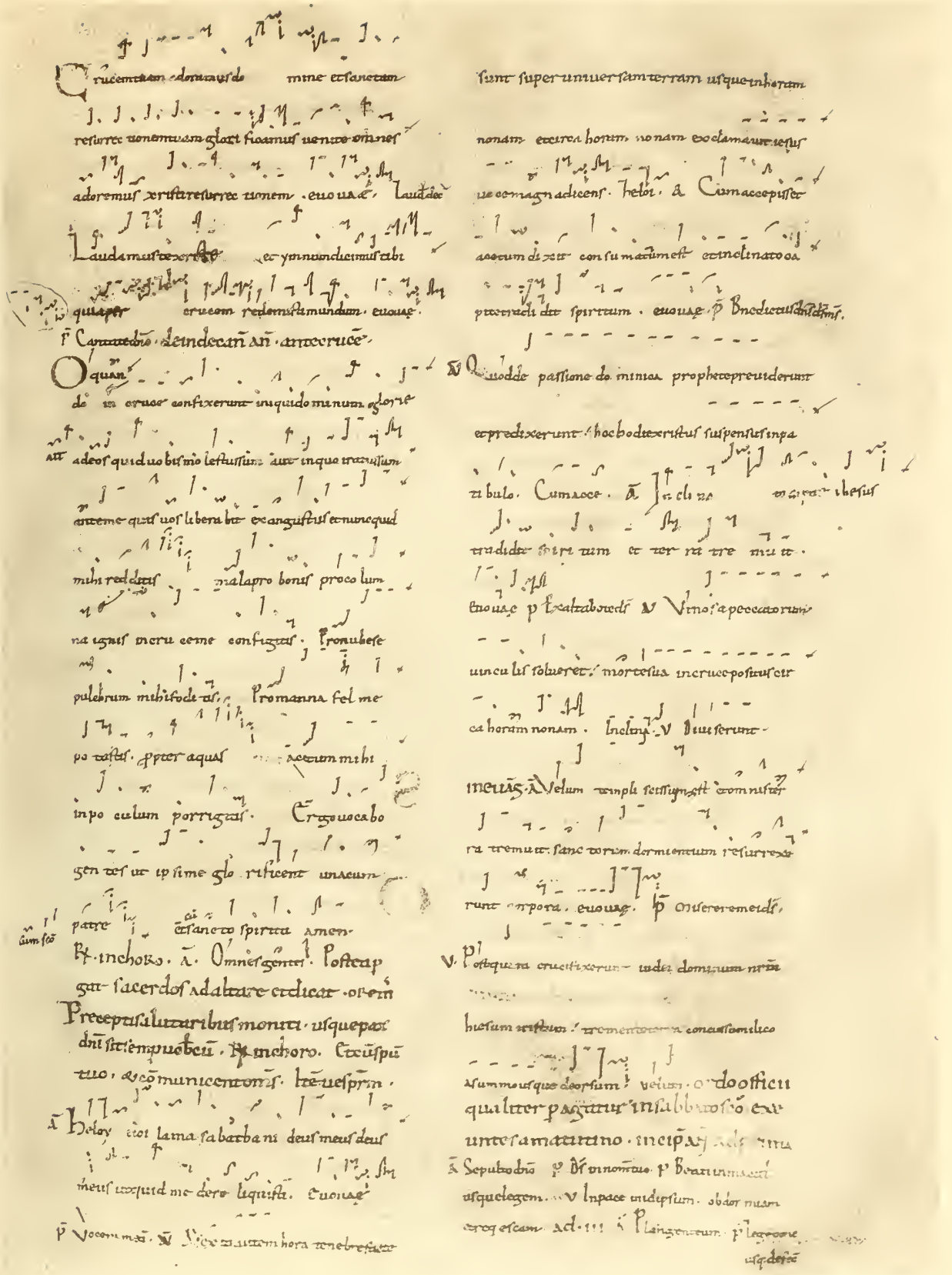

LUCQUES, Chapitre 606, folio 156.
Vendredi-Saint.
*Adoration de la Croix et Vêpres.*

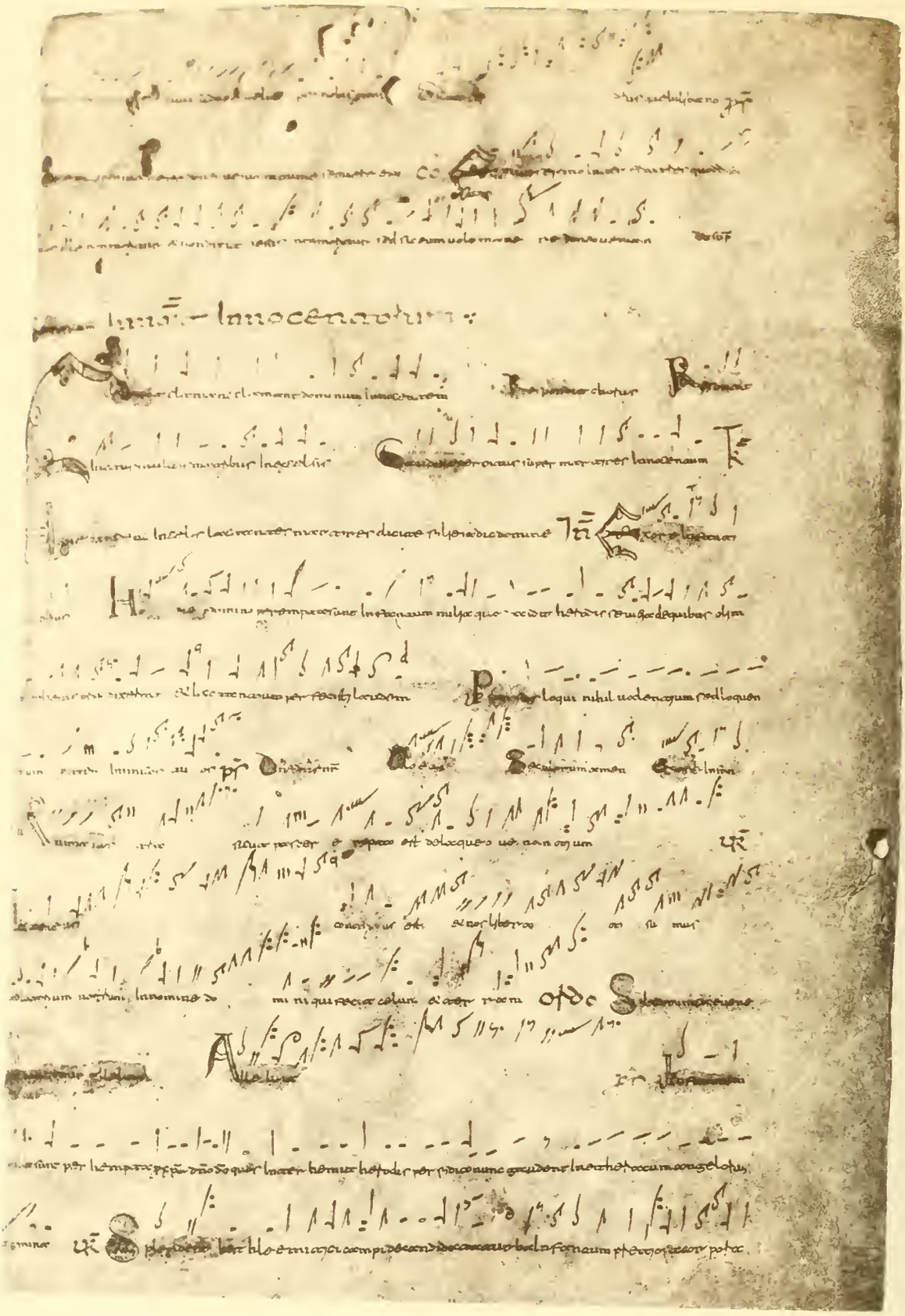

CHIETI, Chapitre 2. Feuille de garde (recto).
Messe des Saints Innocents.
(XIe s.)

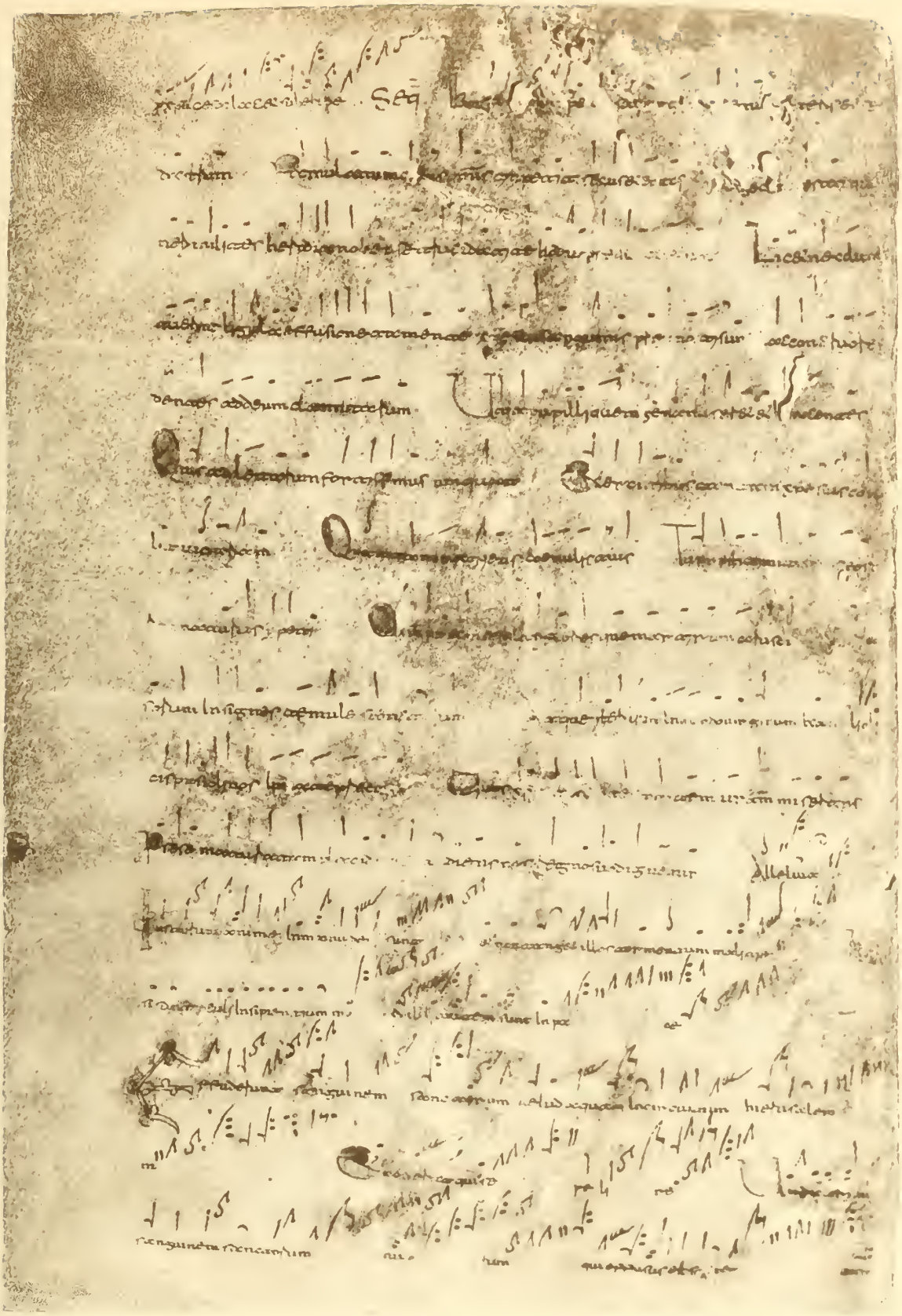

CHIETI, Chapitre 2. Feuille de garde (verso).
Messe des Saints Innocents.
*Écriture bénéventaine, notation de l'Italie Centrale.*

LONDRES, B. M. 30337.
(XIe s.)
*Rouleau d'Exsultet du Mont-Cassin.*

La restitution précédente est basée, outre le codex *lat. 10673* de la Vaticane, sur toute une série de manuscrits provenant de l'Italie Méridionale, et même de l'Italie Centrale, jusque dans la région de Subiaco et de Rome; ce sont : le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent, le codex *606* de Lucques (pl. XXXVI), les deux Missels cassiniens *Rome, Vat. lat. 6082* et *Rome, Vat. Ottob. 576,* un fragment des *Compactiones* du Mont-Cassin, le lectionnaire du XI[e] siècle *Rome, Angelica 1383* (1), ainsi qu'un autre lectionnaire du XII[e] siècle provenant de Sainte-Cécile de Rome et appartenant à la bibliothèque de M. Sydney Cockerell, Fitzwilliam Museum, à Cambridge (2). Ce dernier est le seul où se trouve notée, au moins pour les premières phrases, la leçon elle-même; le *Missale Antiquum* de Bénévent fournit aussi quelques indications, en particulier pour l'intonation et pour les cadences (3); les autres manuscrits, supposant connu ce récitatif très simple, se bornent à noter la Prière de Jonas.

On remarquera la simplicité de cette récitation sur le *la,* certains accents étant seuls marqués par un fléchissement sur le degré inférieur; dans le cas d'un dactyle, la survenante elle-même demeure sur le *sol.*

Quant au Cantique proprement dit, il se compose de trois éléments principaux :

la teneur sur le *sol*;

la médiante 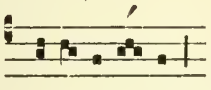 à un accent et trois syllabes de préparation; en cas de dactyle, le torculus se dissocie en podatus et punctum;

enfin, la cadence finale 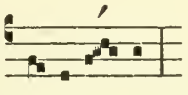 à un accent et deux syllabes de préparation; en cas de dactyle, la dernière note du groupe accentué se détache pour être appliquée à la survenante (4).

Comme nous l'avons déjà noté, la leçon de Jonas figure le plus souvent au Samedi-Saint. C'est à cette place que l'indiquent tous nos manuscrits, sauf le *Missale Antiquum* de Bénévent et l'ordo de Lucques, qui la fixent tous deux au Jeudi-Saint. C'est aussi au Jeudi-Saint que la lecture du Livre de Jonas figure dans la liturgie milanaise; et cela, de toute

(1) De tous les manuscrits mentionnés ici, le codex de l'*Angelica* est le seul qui fasse consister la leçon de Jonas dans le chant du seul Cantique, séparé du reste du livre. Dans le lectionnaire en question, cette leçon est d'ailleurs précédée d'un titre, également chanté : *Oratio Jone Prophete.*

(2) La même leçon figure également dans le Missel plénier *Vat. lat. 4770,* dont la notation est identique à celle du manuscrit de l'*Angelica;* mais le Cantique n'y est pas noté, encore que toutes les rubriques relatives à son exécution figurent bien dans le manuscrit. Cf. également, à ce propos, l'édition du Lectionnaire donnée par THOMASI, éd. Vezzosi, t. V, pp. 341-342.

(3) Pour ces dernières cependant, il donne, au lieu du torculus, un podatus et une clivis formant, pressus. C'est là, comme il est facile de s'en rendre compte par l'examen des autres manuscrits, l'exagération d'une nuance. L'allongement du torculus aura été déformé en un doublement de sa note supérieure. Nous avons donc rétabli tout simplement le torculus.

(4) Cette formule de cadence se présente, dans certains manuscrits, avec une légère variante. La syllabe précédant immédiatement l'accent s'y voit affecter une clivis au lieu d'un punctum : 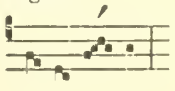

antiquité, peut-on dire, puisque nous avons sur ce point le témoignage de S. Ambroise lui-même (1). Quant à notre Graduel de la Vaticane, nous observerons simplement que, s'il insère le Cantique avant l'Adoration de la Croix du Vendredi-Saint — sans titre d'ailleurs, — il compte également la leçon de Jonas parmi les lectures du Samedi-Saint (2).

Si elle n'est pas traditionnelle à la messe du Jeudi-Saint, du moins dans l'usage romain, la double lecture, prophétique et apostolique, ne peut surprendre ici, dans une fonction aussi importante que celle du Jeudi-Saint. Il en est tout autrement de la double péricope évangélique (Joan., XVI, 32 — XVII, 26 et Joan., XIII, 1-15) qu'on trouve ensuite indiquée dans le *Missale Antiquum* de Bénévent. Il s'agit évidemment là d'un doublet; on en a la preuve dans ce fait qu'elles se retrouvent toutes deux dans l'ordo de Lucques relatif au *Mandatum* mais dans l'ordre inverse. Dans ce dernier, la seconde qui est mentionnée ici s'étend sur plus de quatre chapitres de S. Jean, de XIII, 16 à XVII, 26, et comprend en particulier toute la grande Prière Sacerdotale du Seigneur. On ne saurait contester l'opportunité de cette lecture, si bien à sa place pour commémorer l'Institution de l'Eucharistie. Elle témoigne pour l'ancien usage bénéventain, tandis que le fragment relatif au Lavement des pieds correspond à l'usage romain, où il était lu, tant à la fonction du matin qu'à la cérémonie du *Mandatum*.

Les lectures de la messe bénéventaine du Jeudi-Saint ayant été ainsi identifiées, il nous reste à faire connaître les pièces de chant qui les encadraient.

(1) « Sequenti die lectus est de more liber Jonæ... Erat autem dies quo sese Dominus pro nobis tradidit quo in Ecclesia pœnitentia relaxatur » (Epist. XX ad Marcellinam, c. 25-26, P. L., t. XVI, col. 1002).

(2) Comme l'*Exsultet*, le Samedi-Saint, la leçon de Jonas et les autres leçons du même type étaient chantées du haut de l'ambon; simple remarque qui permet de rendre compte d'une particularité de la décoration de ces ambons caractéristique des Eglises de l'Italie Méridionale.

Il existe, en effet, dans les Abruzzes et en Campanie, toute une série d'ambons dont il ne nous reste plus que des témoins du XII^e^ siècle, mais dont le type remonte sensiblement plus haut, comme en font foi les miniatures des rouleaux d'*Exsultet* enluminés dans ces régions. La forme de ces ambons archaïques est simple et massive; deux plaques en forme de triangle bordent les degrés qui conduisent à la plate-forme et servent de rampe. Dans ce champ triangulaire, on trouve habituellement un bas-relief représentant une ou plusieurs scènes de l'histoire de Jonas. Le plus ancien monument de cette série qui soit conservé est l'ambon en marbre de la cathédrale de Ravello, qui date de la première moitié du XII^e^ siècle. Sur les rampes, la baleine, en forme de dragon ailé, est représentée deux fois, d'abord engloutissant Jonas, dont les jambes n'ont pas encore disparu; puis rendant le corps vivant dont le buste émerge de la gueule du monstre (cf. E. Bertaux, *L'Art dans l'Italie Méridionale*, Paris, Fontemoing 1904, pp. 441-442 et *fig.* 181). On retrouve, à Ravello même, Jonas et la baleine dans la rampe en trapèze de l'ambon de San Giovanni del Toro (cf. Bertaux, *op. cit.*, p. 506 et *fig.* 225). L'Eglise de Santa Maria in Valle Porclaneta, dans les Abruzzes, possède un ambon daté de 1150, construit en pierre calcaire revêtue d'une couche de stuc. Comme dans les ambons de la région campanienne, on voit, sur la rampe qui monte à la plate-forme, deux reliefs représentant des scènes de l'histoire de Jonas (cf. Bertaux, *op. cit.*, p. 561 et *fig.* 256). L'ambon adossé à l'un des piliers de l'église Santa Maria del Lago, près de Moscufo, a exactement la même forme que le précédent, et les mêmes scènes s'y trouvent représentées. Cette pièce date de 1159 (cf. Bertaux, *op. cit.*, p. 562 et pl. XXIV, page 560). Dans la cathédrale de Sessa, à mi-route entre Capoue et Gaète, quelques fragments de la rampe de l'ambon ont été encastrés dans la clôture du chœur; ils représentent encore l'histoire de Jonas (cf. Bertaux, *op. cit.*, pp. 602-604 et pl. XXVIII). Cette composition, en mosaïque, date du milieu du XIII^e^ siècle.

Bref, nous nous trouvons en présence de toute une série d'œuvres limitées assez exactement à la Campanie,

*La messe bénéventaine du Jeudi-Saint.*

Comme on peut le voir sur le tableau de la page 268, le Graduel *Bénévent VI. 40* est le seul de nos manuscrits qui ait conservé la double tradition de la messe romaine et de la messe bénéventaine du Jeudi-Saint. En réalité, cette dernière figurait certainement aussi dans le *VI. 38*, comme la messe bénéventaine du Dimanche des Rameaux dans le *VI. 40*. Malheureusement quelques feuillets ont disparu de l'un et de l'autre, laissant une lacune dans le *VI. 38* pour le Jeudi-Saint, comme dans le *VI. 40* pour le Dimanche des Rameaux; en sorte que nous ne possédons plus qu'un seul témoin de la messe bénéventaine du Jeudi-Saint, comme nous n'en avions qu'un seul pour le Dimanche des Rameaux.

A propos de cette dernière, nous avions déjà remarqué que les deux messes en question avaient même offertoire et même communion; comme il convient, le *VI. 40* n'en donne, au Jeudi-Saint, que l'incipit non-noté, en sorte que nous ne disposions, pour leur restitution, que du Graduel *VI. 38*. Actuellement, le *VI. 40* est le seul sur lequel nous puissions nous baser pour restituer l'ingressa et le graduel du Jeudi-Saint.

L'*ingressa* de la messe bénéventaine du Jeudi-Saint est empruntée au récit du *Mandatum;* ou plus exactement, elle en est inspirée, car le texte de S. Jean y est assez librement utilisé :

aux Abruzzes et à l'Apulie; ce sont précisément les régions d'où proviennent les manuscrits qui nous fournissent, au Jeudi ou au Samedi-Saint, la *Lectio Jonæ prophetæ cum cantico.*

Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance très approfondie de l'antiquité chrétienne pour savoir que l'histoire de Jonas était l'un de ces thèmes qui étaient reproduits à profusion sur les monuments. La raison de la popularité de ce type chez les premiers fidèles n'est pas moins connue : c'était la figure la plus claire et la plus incontestée de la sépulture et de la résurrection du Seigneur; lui-même s'en était fait l'application : « Sicut fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus » (Matth., XII, 40). Les Pères y font allusion à chaque instant : « Comme Jonas passa du navire dans le ventre de la baleine, » dit S. Augustin, « le Christ passa du bois (de la croix) dans le tombeau » (Epist. CII, 34, P. L., t. XXXIII, col. 384).

On s'explique donc la popularité de ce symbole, dont les plus simples étaient capables de saisir la haute signification. Mais combien plus frappant encore devait être le chant du Livre de Jonas, du haut de cet ambon d'où les fidèles entendaient chanter, non seulement l'Epître et l'Evangile, mais encore la louange du Cierge pascal! Or c'est précisément sur une mélodie toute semblable que se chantaient, dans l'Italie du Sud, tant l'*Exsultet* que les Cantiques des deux grandes leçons de Jonas et de Daniel.

Comme les fidèles, au cours de ces derniers jours de la Semaine Sainte, voyaient apparaître successivement les miniatures du rouleau que déroulait le diacre en chantant la louange du Cierge, de même ils avaient sous les yeux, mais d'une manière permanente, les scènes de cette histoire de Jonas, au moment même où la liturgie les faisait lire du haut de l'ambon, pour leur rappeler que le Seigneur, s'il devait descendre au tombeau, n'y resterait pas, lui non plus, plus de trois jours.

Telle est, nous semble-t-il, la seule explication plausible de la présence de cette histoire de Jonas sur les ambons de toute une région de l'Italie correspondant précisément à celle des manuscrits où elle figure aussi, dans la liturgie de la Semaine-Sainte, avec cette solennité d'exécution toute particulière. M. P. Fabre nous semble avoir été un peu à côté de la question (*Jonas et les Ambons de la Campanie*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome*, XLII (1925), 125-133) pour ne pas avoir considéré, dans cette question, le lien intime qui existe entre l'histoire de l'art et l'histoire de la liturgie.

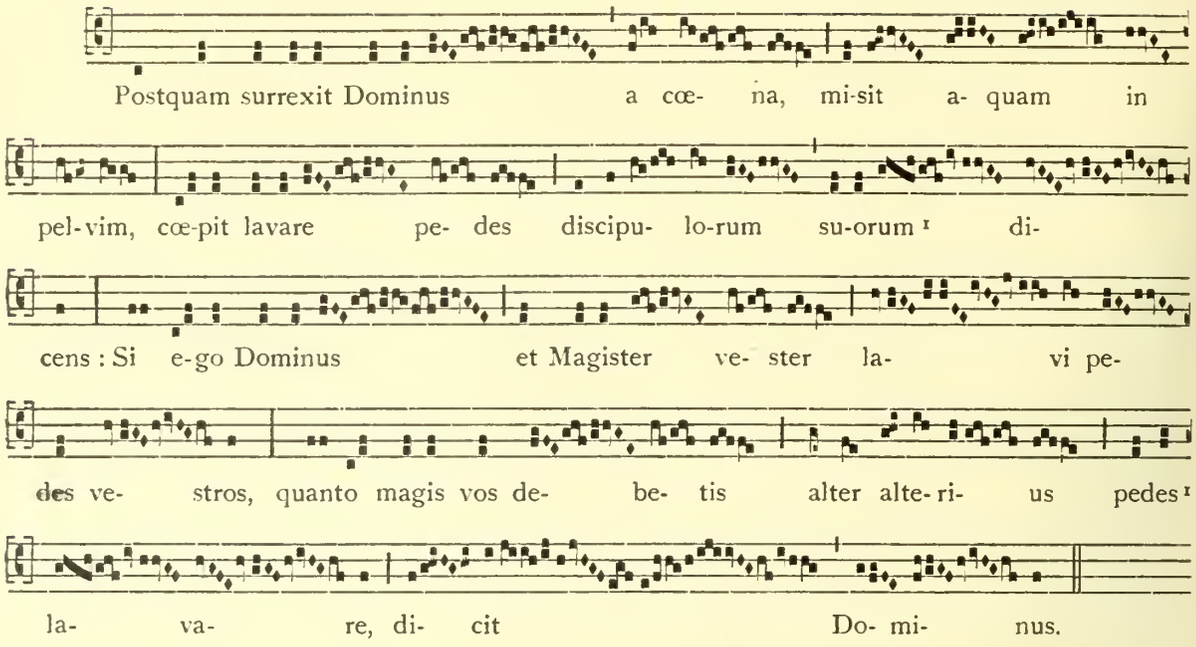


Si ce texte laisse une impression de déjà vu, c'est qu'on en retrouve les éléments dans deux antiennes bien connues du *Mandatum* romain : *Postquam surrexit* et *Si ego Dominus :*

| Rome | Bénévent |
|---|---|
| Postquam surrexit Dominus a cœna, | Postquam surrexit Dominus a cœna, |
| misit aquam in pelvim, | misit aquam in pelvim, |
| cœpit lavare pedes | cœpit lavare pedes |
| discipulorum : | discipulorum **suorum dicens** : |
| **hoc exemplum reliquit eis.** | |
| Si ego Dominus et Magister | Si ego Dominus et Magister |
| lavi **vobis pedes,** | lavi **pedes vestros,** |
| quanto magis vos debetis | quanto magis vos debetis |
| alter alterius **lavare pedes.** | alter alterius **pedes lavare,** |
| | **dicit Dominus.** |

Ces rapprochements sont intéressants à noter entre des pièces appartenant à des liturgies différentes, et qui n'empruntent pas leur texte purement et simplement au récit évangélique.

Au point de vue mélodique, l'ingressa *Postquam surrexit* nous offre un nouvel exemple de la manière dont on comprenait, à Bénévent, la composition musicale. Jusqu'à cinq fois, un motif à peu près identique se répète sur autant d'incises, où l'on ne peut relever, semble-t-il, de variante, que pour distinguer de la cadence spondaïque la cadence dactylique, sur la dernière syllabe de laquelle se concentre toute la vocalise :

(1) Si l'on compare le début des deux phrases mélodiques *suorum dicens* et *pedes lavare*, on constate qu'il y a certainement une faute dans le manuscrit, où le second podatus est sur *sol-la* dans le premier cas, sur *la-si* dans le deuxième.

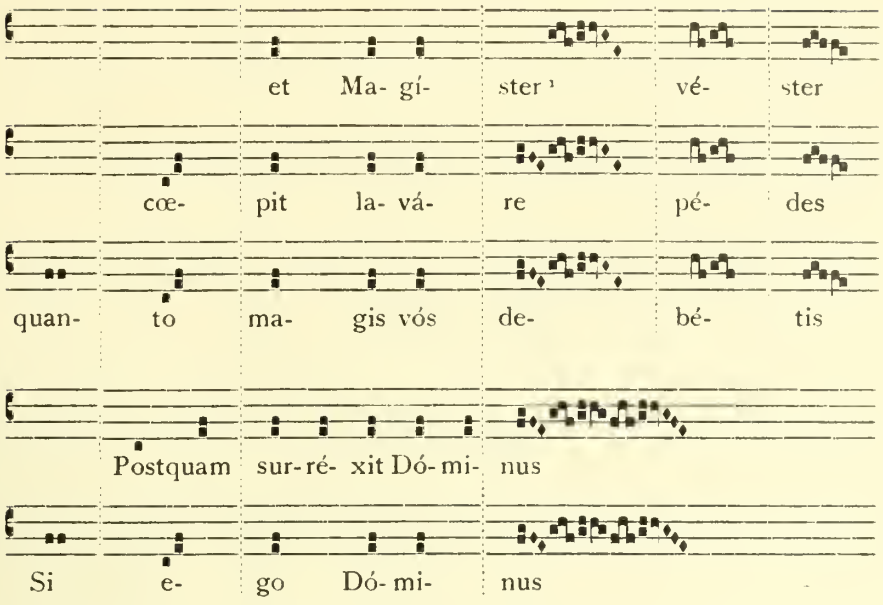


Nous retrouverons des récitations toutes semblables, sur une série de podatus, dans les traits bénéventains du Samedi-Saint.

Le *graduel* affecté au Jeudi-Saint par la tradition bénéventaine est le *Vadit propitiator*.

Emprunté à une célèbre composition du mélode Romanos (2), le texte de cette pièce a naguère attiré l'attention de dom Cagin (3). C'est qu'en effet elle appartient aussi au répertoire ambrosien; et, si on ne la trouve pas normalement dans les manuscrits grégoriens, le nombre des témoins de cette catégorie où elle figure est loin d'être négligeable.

Le problème soulevé par ce texte, commun à trois liturgies au moins — sans parler de la liturgie grecque, — et qui se présente sous des types mélodiques très variés, est assez complexe, et nous ne saurions le traiter ici avec tous les développements qui conviendraient. Du moins est-il nécessaire de préciser, au moins pour le texte, l'étude que dom Cagin n'avait fait qu'amorcer, sans pouvoir se faire une idée exacte de l'importance relative des différentes leçons attestées par les rares manuscrits dont il disposait. Il ignorait notamment la leçon bénéventaine qui apporte, dans cette étude comparée, sa note particulièrement originale.

Ce qui fait la difficulté de résumer le témoignage de la tradition manuscrite relative à cette pièce, c'est que, affectée à des fonctions liturgiques assez variées, elle se présente avec des divergences textuelles et mélodiques qui ne sauraient être considérées comme de simples variantes. Les manuscrits romains, en particulier, sont loin d'être d'accord sur la mélodie; et il en est même où l'on ne trouve que la leçon milanaise.

(1) Comme on peut le constater par comparaison avec les phrases parallèles, il manque ici un neume au début du groupe.

(2) Pitra, *Analecta Sacra*, Paris, Jouby et Roger, 1876, t. I, p. 101.

(3) *Paléographie Musicale*, t. V, pp. 6-9 et 25-27.

Après avoir résumé les affectations liturgiques de notre répons, nous énumèrerons les diverses formes mélodiques sous lesquelles il se présente dans la tradition, nous bornant à étudier ensuite la seule qui nous intéresse ici directement : la forme bénéventaine.

Le *Vadis propitiator* se présente donc dans la tradition avec les affectations suivantes :

1° Dans tous les manuscrits ambrosiens, il figure aux Ténèbres du Vendredi-Saint;

2° C'est assez souvent à cette place qu'on le trouve aussi indiqué dans les manuscrits romains qui le connaissent; nous l'y avons trouvé dans quatorze d'entre eux (1), et en outre une fois aux Ténèbres du Samedi-Saint (2);

3° Dans quinze autres manuscrits, il figure, le Vendredi-Saint, à l'Office du matin : on le chantait, soit pendant l'Adoration de la Croix, soit pendant la procession qui la précédait ou la suivait (3);

4° Deux autres manuscrits, également romains, mentionnent aussi le *Vadis propitiator*, mais selon la version ambrosienne : ils l'ont inséré le Jeudi-Saint dans la fonction du *Mandatum* (4);

5° C'est aussi le Jeudi-Saint que la tradition bénéventaine indique ce répons, mais comme graduel de la messe.

Substantiellement identique quant au texte, cette pièce se présente sous une assez grande variété de formes mélodiques :

1° La mélodie ambrosienne, indiquée par tous les documents milanais, et en outre par les deux Graduels romains mentionnés ci-dessus sous le n. 4;

2° Une première mélodie romaine, apparentée d'assez près à la précédente, mais qui s'en distingue pourtant d'une manière très nette : c'est celle que l'on trouve de beaucoup le plus souvent dans la tradition manuscrite;

3° Une seconde mélodie romaine, composée de formules du VII^e^ mode, et qui n'a plus rien de commun avec la précédente (5);

4° Une mélodie du II^e^ mode, représentée par les deux antiphonaires romains *B. 79* des Archives de Saint-Pierre (6) et *add. 29988* du British Museum;

5° Enfin, la mélodie bénéventaine qui nous intéresse seule directement ici.

(1) *Cividale LVII; Florence, Archevêché; Ivrée 64; Ivrée 106; Londres, B. M. add. 29988; Monza, c. 15.79; Oxford, Misc. lit. 366; Rome, Archives de Saint-Pierre B. 79; Rome, Casanate, 1907; Rome, Vat. lat. 7017; Udine, Archevêché, in-fol. 20; Udine, Archevêché, in-fol. 25; Verceil 70; Worcester 160.*

(2) *Lucques, Chapitre 603.*

(3) *Bologne 2551; Lainz, VIII. 170; Milan, Ambr. E. 68 Sup.; Monza, k. 11; Munich, Clm. 12018* (cf. YOUNG, *The Drama of the Medieval Church*, Oxford 1933, t. I, p. 157); *Padoue, S* (cf. YOUNG, *op. cit.*, t. I, p. 617); *Plaisance, Chapitre 65; Plaisance, Saint-Antonin; Rome, Angelica 123; Rome, Casanate 1741; Rome, Vat. lat. 4770; Rome, Vitt. Em. 1343; Verceil 186; Vérone CV;* enfin un Pontifical de Saint-Germain-des-Prés du XII^e^ siècle (cf. MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, 2^e^ éd., t. III, Anvers 1737, col. 382).

(4) Ces deux manuscrits : *Graz, Univ. 807* et *Klosterneuburg 588*, tous deux du XII^e^ siècle, sont écrits en notation de Klosterneuburg.

(5) On trouve cette variété dans deux manuscrits de l'Italie du Nord : *Monza, c. 15.79*, du XI^e^ siècle, et *Ivrée 64*, du XII^e^.

(6) Le texte de cet antiphonaire a été publié par THOMASI, éd. Vezzosi, t. IV. p. 91.

Du point de vue littéraire, on peut facilement résumer toute la tradition relative au *Vadis propitiator*, indépendamment des diverses formes mélodiques sous lesquelles il se présente. C'est ce que nous avons fait dans le tableau ci-après, où le texte en question figure dans la colonne centrale, ceux des manuscrits de Saint-Pierre et de Bénévent, qui offrent tous deux des variantes bien caractéristiques, occupant respectivement les colonnes de gauche et de droite.

| ROME *(Saint-Pierre)* | ROME-MILAN | BÉNÉVENT |
|---|---|---|
| **Vadis propitiatus** | **Vadis propitiator** [1] | **Vadit propitiator** |
| ad immolandum pro omnibus. | ad immolandum pro omnibus [2]. | ad immolandum pro omnibus. |
| Non **tibi** occurrit Petrus, | Non **tibi** occurrit Petrus, | Non **ei** occurrit Petrus, |
| qui dicebat **mori tecum.** | qui dicebat : **Pro te moriar** [3]. | qui dicebat : **Pro te morior.** |
| Reliquit **te** Thomas, | Reliquit **te** Thomas, | Reliquit **eum** Thomas, |
| qui **aiebat :** | qui **clamabat dicens :** | qui **clamabat dicens :** |
| Omnes cum eo moriamur. | Omnes cum eo moriamur [4] | Omnes cum eo moriamur. |
| Et **ne unus ex** *(B. M. :* **de) illis** | Et **nullus de** [5] **his** [6], | Et **nullus de ipsis,** |
| **sed tu** solus **duceris,** | **nisi** [7] **tu** solus **duceris** [8], | **sed ipse** solus **ducitur,** |
| qui **castam me confortasti** *(B. M. :* **conservasti),** | qui **castam** [9] **me conservasti,** | qui **nos omnes redemit,** |
| **Filius** et Deus **meus.** | **Filius** et Deus **meus.** | **Dominus** et Deus **noster.** |
| ℣. Promittentes tecum | ℣ [10]. Venite et videte [11] | ℣. Venite et videte, |
| in carcerem et in mortem ire | | omnes populi, |
| relicto te fugerunt. * Et ne. | Deum et hominem | Deum et hominem |
| *(B. M. :* ℣. 1. Mulier *. | pendentem [12] in cruce [13]. | extensum in cruce. |
| ℣. 2. O vos omnes qui transitis per viam, aspicite et videte Deum et hominem in ligno pendentem. * Qui). | * [14] Qui. | * Qui. |

(1) *propitiator :* 30 mss. ; *propitiatus :* 3 mss.

(2) *omnibus :* 26 mss. ; *nobis :* 1 ms. ; *omnibus nobis :* 1 ms. (Dans ce dernier, le mot *nobis* n'est pas noté).

(3) *moriar :* 24 mss. ; *mori :* 2 mss. ; *morior :* 1 ms.

(4) *qui clamabat dicens : Omnes cum eo (illo :* 1 ms.) *moriamur et (sed :* 1 ms.) *nullus (de his) :* 26 mss. ; *qui clamabat : Pro eo moriamur :* 2 mss.

(5) *de :* 20 mss. ; *ex :* 6 mss.

(6) *his :* 7 mss. ; *ipsis :* 7 mss. ; *illis :* 7 mss. ; *iis :* 3 mss. ; *hiis :* 2 mss.

(7) *nisi :* 16 mss. ; *sed :* 12 mss.

(8) *duceris :* 17 mss. ; *Dominus :* 10 mss. ; *Domine :* 1 ms.

(9) *castam :* 15 mss. ; *casta :* 8 mss. ; *immaculatam :* 6 mss.

(10) ℣. *Venite :* 25 mss.

℣. *Cumque sævientes inimici injecisssent manus in te, continuo omnes discipuli te relicto fugerunt :* 2 mss.

℣. *Vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte Deum et hominem in ligno pendentem :* 2 mss. (dont un : *pependit).*

(11) *Venite et videte (Deum) :* 20 mss. ; *Venite et videte omnes (Deum) :* 1 ms. ; *Venite et videte omnes populi (Deum) :* 2 mss. ; *Venite et videte* * *:* 1 ms. ; *Venite* * *:* 1 ms.

(12) *pendentem :* 19 mss. (dont un : *pendente*) ; *extensum :* 3 mss. ; *suspensum :* 1 ms.

(13) *cruce :* 20 mss. ; *ligno :* 3 mss.

(14) * *Qui castam (immaculatam) :* 19 mss. ; * *Et nullus :* 7 mss. (Parmi ces derniers, le codex ambrosien *Londres B. M. add. 34209* écrit, à la reprise, *sed nullus*, alors que le corps du répons porte *et nullus*).

Toutes les notes constituant l'apparatus se rapportent donc uniquement à la colonne centrale, qui contient ainsi sous une forme abrégée le témoignage de 33 manuscrits dont 3 milanais. La leçon ambrosienne figurant aussi dans deux manuscrits grégoriens, nous avons donc, au total, 5 témoins de la forme ambrosienne, et 28 des diverses leçons que l'on trouve dans la tradition grégorienne (1). De ce texte romano-milanais, il suffisait, pour le but que nous nous proposons ici, de donner un simple apparatus statistique, en indiquant, pour chaque variante, le nombre des témoins des différentes leçons (2).

Quant au verset *Venite et videte*, il est aussi commun au répons ambrosien et à la plupart des témoins du répons grégorien. Parmi ces derniers, on trouve pourtant deux autres textes attestés chacun par deux témoins : *Cumque sævientes,* indiqué par deux manuscrits de Plaisance, *Plaisance*, *Chapitre 65* et *Plaisance, Saint-Antonin;* et *Vos omnes*, indiqué par les deux manuscrits précédemment signalés dans la note 5 de la page 278. Ce dernier ne fait d'ailleurs que reproduire le verset habituel, mais en le faisant précéder d'une petite introduction : *Vos omnes qui transitis per viam, attendite et videte...*

L'ensemble de la tradition étant ainsi résumé, on se rend compte aussitôt que la leçon de Saint-Pierre s'en écarte — et s'en écarte seule — sur quelques points : *mori tecum* au lieu de *pro te moriar* (*morior* ou *mori); aiebat* au lieu de *clamabat dicens; ne unus* au lieu de *nullus*. De plus, le verset *Promittentes* est tout différent; mais on peut remarquer que sa finale *relicto te fugerunt* se retrouve — *te relicto fugerunt* — à la fin du verset *Cumque sævientes* donné par les deux manuscrits de Plaisance (3). L'antiphonaire romain du British, lui, indique deux versets, mais le premier par son seul incipit; quant au second, il est tout semblable au verset *vos omnes* dont nous parlions il y a un instant.

Mais c'est surtout le texte bénéventain qui nous intéresse ici, en raison de la note très originale du témoignage qu'il fournit. Tout d'abord, on notera qu'à l'inverse de toute la tradition, le style n'est plus le style direct : *Vadis*, non *tibi* occurrit, reliquit *te*, sed *tu solus*

(1) Ce dernier chiffre est relativement faible si on le compare au nombre des manuscrits étudiés : 400 environ. Ajoutons que l'Antiphonaire de Compiègne connaît, lui aussi, le texte du *Vadis propitiator;* mais il se contente de l'indiquer, d'une manière assez anormale, sous la forme d'un second verset du répons *Sicut ovis*, et simplement par l'incipit *Vadis propitiator ad immolandum.* Cette leçon assez bizarre de l'édition des Mauristes, reproduite dans celle de Migne (P. L., t. LXXVIII, col. 768) pourrait sembler un peu suspecte. Vérification faite, c'est pourtant bien ainsi qu'elle figure très exactement dans l'original, sans qu'on puisse y trouver trace par ailleurs du répons *Vadis propitiator* lui-même.

(2) Ayant tenu compte de tous les manuscrits où nous avons trouvé mentionné le *Vadis propitiator*, même par son seul incipit, on ne s'étonnera pas si la somme des variantes indiquées dans chaque cas particulier est généralement inférieure à 33.

(3) C'est ce même verset *Promittentes* qui est indiqué dans le *Processionale monasticum* (Solesmes 1893, p. 188), où le *Vadis propitiator* est cependant donné selon la leçon mélodique la plus fréquemment attestée par les manuscrits romains. Au témoignage de dom Pothier lui-même (*Revue du Chant Grégorien*, VI (1897), p. 18), cette leçon lui a été fournie par « un Antiphonaire bisontin du XIV^e^ siècle ». En dehors du manuscrit de Saint-Pierre, c'est là une attestation unique de ce texte, qui accompagne d'ailleurs une mélodie toute différente. N'ayant pas étudié personnellement la source mentionnée par dom Pothier, nous avons préféré ne pas faire état ici de ce témoignage isolé et d'ailleurs quelque peu tardif.

*duceris*, mais bien le style narratif : *Vadit*, non *ei* occurrit, reliquit *eum*, sed *ipse solus ducitur*. De plus, il n'est pas fait la moindre allusion à Notre-Dame, alors que, dans toutes les autres versions, fidèles à la composition du mélode grec, c'est Elle qui parle. La pièce a revêtu ainsi un caractère plus universel : *Qui nos omnes redemit, Dominus et Deus noster*, mais en perdant du même coup la note si touchante de cette apostrophe de Notre-Dame à son Fils : *Qui castam me conservasti, Filius et Deus meus*, alors que c'est précisément ce dernier vers, *Filius et Deus meus*, qui termine toutes les strophes du poème de Romanos; et l'on peut regretter que l'adaptateur bénéventain ait précisément supprimé de son texte ce leit-motiv de la composition primitive.

Très original par la forme de son texte, le *Vadis propitiator* bénéventain ne l'est pas moins par la forme mélodique, bien spécifiquement bénéventaine, sous laquelle il se présente dans le Graduel *VI. 40* du Chapitre de Bénévent; mais, avant d'en donner la restitution, quelques remarques s'imposent.

Une fois pour toutes nous avons signalé, pages 263 et 264, ce qu'on était en droit d'attendre des manuscrits bénéventains diastématiques écrits sans lignes ni clés. Ces réflexions s'appliquent très exactement au codex *VI. 40* de Bénévent, dont les planches XII à XXII permettront d'apprécier la belle diastématie : précision scrupuleuse de la ligne mélodique; imprécision résultant de l'absence de clé. Il faut y ajouter, on doit bien le dire, quelques doutes relativement à certaines transitions. Il nous faudrait anticiper ici sur la suite de cette étude si nous voulions apporter des preuves de cette liberté de transcription, dont on trouve plus d'un cas lorsqu'on a eu l'occasion d'étudier comparativement les mélodies fournies par une série de manuscrits dont les uns sont écrits sur lignes, les autres simplement diastématiques, comme le Graduel *VI. 40*. On constate alors parfois des décalages d'une quarte ou d'une quinte qui, sans altérer la mélodie de chacune des phrases prise en particulier, n'en conduit pas moins à des modulations qu'on aurait quelque peine à s'expliquer si l'on n'était averti de la chose.

L'étude d'ensemble que l'on peut faire des manuscrits bénéventains dans leurs différents stades invite donc à une certaine prudence lorsqu'on est réduit à un unique témoin, simplement diastématique comme le nôtre, pour rétablir une mélodie qui n'a été conservée dans aucun manuscrit sur lignes.

Aussi, pour présenter les faits d'une manière aussi objective que possible, croyons-nous préférable, dans tous les cas où le témoignage des documents conduit à une restitution qui, à première vue, pourrait causer quelque surprise, de diviser la pièce en autant d'incises qu'il est nécessaire pour donner de chacune d'elles prise en particulier une restitution correcte, basée sur tout ce que l'on sait par ailleurs du style et des formules bénéventaines, mais écrite sur l'échelle la plus simple qui soit. Après quoi il sera loisible de préciser l'enchaînement de ces fragments ainsi dissociés, tel qu'il résulte des transitions impliquées par l'écriture du manuscrit. Cette méthode progressive, en sériant les difficultés, permettra de comprendre certaines écritures compliquées qui, au premier abord, auraient pu sembler quelque peu arbitraires.

Appliquée au *Vadit propitiator*, cette méthode conduit à distinguer dans ce graduel deux parties : la première se terminant avec l'incise *Pro te morior,* la seconde embrassant toute la fin de la pièce, y compris le verset et la reprise. Nous reproduisons, séparées par un blanc, ces deux parties, écrites respectivement sur l'échelle la plus commode, sans accident pour l'une comme pour l'autre.

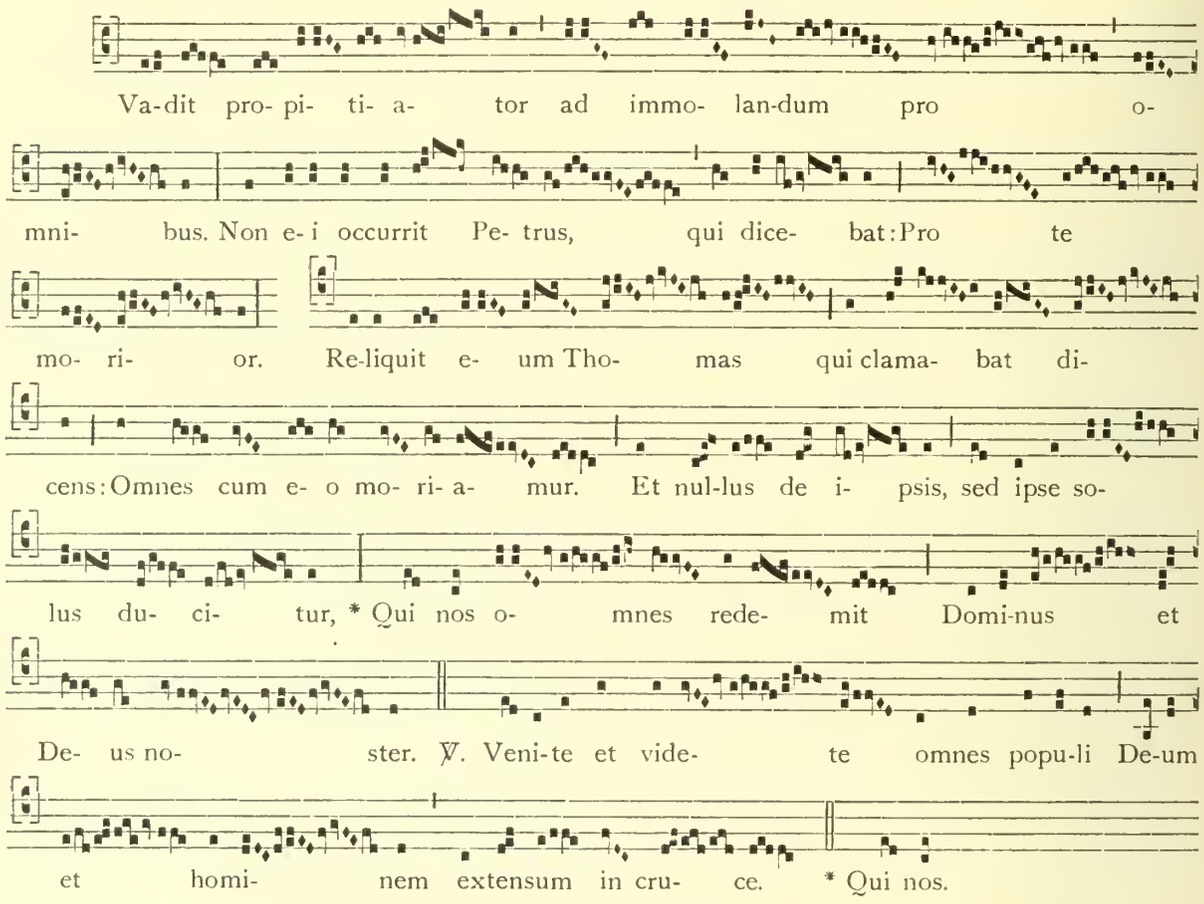


Nous passons rapidement sur les répétitions de formules : *pro omnibus* et *te morior; qui dicebat* et *de ipsis; moriamur* et *redemit;* — on remarquera également que la cadence finale du verset se retrouve dans l'ingressa *Postquam surrexit*, sur les mots *cœna* et *alterius*, — et nous nous demandons tout de suite quel est l'enchaînement de ces deux tronçons.

Le codex *VI. 40* est ici d'une précision qui ne peut laisser place à la moindre hésitation : cette transition, c'est tout simplement l'unisson. Et l'on trouve une justification de cet enchaînement dans le répons *Tenebræ*, dont nous aurons à reparler plus loin. Comme on peut le vérifier sur la planche XVI, la phrase *Et circa horam nonam exclamavit Hiesus* reproduit très exactement celle qu'on trouve dans le *Vadit propitiator* sur les mots *Reliquit eum Thomas qui clamabat dicens;* quant à la cadence qui précède, sur *Judeis*, elle est identiquement la même qu'ici sur *morior.* Or, dans l'un comme dans l'autre cas, l'enchaînement de la deuxième phrase avec la première consiste tout simplement dans le départ à l'unisson.

Exécutée matériellement d'après l'écriture la plus simple adoptée pour notre première transcription, la pièce présenterait d'ailleurs une disproportion d'ambitus manifeste, toute la première partie se trouvant à l'aigu, toute la seconde au grave, avec un ambitus total de près de deux octaves, allant du *la* grave au *fa* aigu. L'enchaînement indiqué par le manuscrit, et qui a pour effet de remonter d'une quarte toute la seconde partie par rapport à la première, la restitue donc très heureusement dans les mêmes cordes, réduisant d'autant l'ambitus total.

Pour donner de la pièce la restitution définitive, telle qu'elle résulte de la transition indiquée par le manuscrit, tant pour le *Vadit propitiator* que pour le *Tenebræ*, il suffit donc de remonter d'une quarte toute la seconde partie de la pièce, ce qui implique, pour elle, le *si* ♭ à la clé :

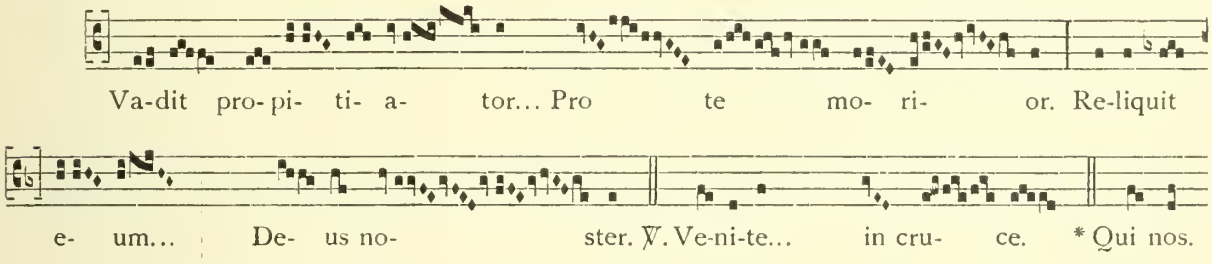


Cette reproduction scrupuleuse du manuscrit de Bénévent avec toutes ses particularités, transitions comprises, conduit d'ailleurs à une restitution qui n'a rien de heurté, mais au contraire à une mélodie très naturelle — dans le style où elle a été conçue, — et qui n'implique somme toute qu'une seule modulation puisque, le *si* ♭ une fois introduit dans la mélodie, s'y maintient jusqu'à la fin, y compris le verset et la reprise.

L'ingressa *Postquam surrexit* et le graduel *Vadit propitiator* sont les seules pièces qui soient propres à la messe bénéventaine du Jeudi-Saint; l'offertoire *Populo meus* et la communion *Quis te supplantavit* qui la complétaient lui sont communes avec le Dimanche des Rameaux; nous en avons déjà donné, page 266, la restitution mélodique.

### *Le Mandatum.*

Comme pour la plupart des fonctions qui figuraient à la fois dans la liturgie romaine et dans l'ancienne liturgie de Bénévent, nous trouvons, dans nos manuscrits bénéventains postérieurs à l'adoption de la liturgie romaine, un compromis entre les deux usages, ou plutôt une compilation comprenant à la fois les pièces que l'on rencontre pour la cérémonie du *Mandatum* dans la plupart des manuscrits romains, et quelques-unes au moins de celles qui appartenaient autrefois à la même fonction dans l'ancienne liturgie de Bénévent. Ces dernières ont été figurées en caractères gras dans le tableau ci-après, où nous avons résumé le témoignage de tous ceux de nos manuscrits qui contenaient quelque indication relativement au *Mandatum*.

| Bénévent VI. 33. | Lucques 606. | Bénévent VI. 35.<br>Bénévent VI. 40. | Bénévent VI. 39. | Bénévent VI. 30. | Rome, Vat. lat. 6082. |
|---|---|---|---|---|---|
| Postquam surrexit * | Postquam surrexit | Postquam surrexit | Postquam surrexit | Postquam surrexit | |
| Domine tu mihi * | Domine tu mihi | Domine tu mihi | Domine tu mihi | Domine tu mihi | |
| | Mandatum novum | Mandatum novum | Mandatum novum | | |
| | Si ego Dominus | Si ego Dominus | Si ego Dominus | | |
| | In hoc cognoscent | In hoc cognoscent | In hoc cognoscent | | |
| Benedicta sit * | Benedicta sit | Benedicta sit | Benedicta sit | | |
| | In diebus illis | | | | |
| | Sinite mulierem | | | | |
| | Diligamus nos | Diligamus nos | Diligamus nos | | |
| Ubi est caritas * | Ubi est caritas | Ubi est caritas | Ubi est caritas | Ubi est caritas | |
| | Mandatum novum | | | | |
| | | | Maneant in nobis | | |
| | | | | Benedicta sit | |
| | Congregavit nos | | Congregavit nos | | |
| | | | Caritas est summum | | |
| | *(Rubriques)* | | | *(Rubriques)* | |
| **Cum recubuisset *** | **Cum recubuisset** | **Cum recubuisset Dominus Hiesus** | | | |
| | ℣℣. Ubi caritas | | ℣℣. Ubi caritas | ℣℣. Ubi caritas | ℣℣. Ubi caritas |
| | *(Rubriques)* | | | *(Rubriques)* | |
| ℟. **Lavi pedes *** | ℟. **Lavi pedes** | ℟. **Lavi pedes** | ℟. **Lavi pedes** | ℟. **Lavi pedes** | |
| | | ℣℣. Ubi caritas | | | |
| | *(Rubriques)* | | | *(Rubriques)* | |

Comme on le voit, la série des pièces de chant affectées par nos manuscrits à cette fonction du *Mandatum* est plus ou moins longue; mais leur liste peut en être dressée sans décalages ou presque, vu l'ordre à peu près identique dans lequel elles se présentent dans les différents témoins; il n'y a que deux déplacements à signaler :

1° Le codex *Bénévent VI. 30* donne l'antienne *Benedicta sit* après l'antienne *Ubi est caritas*, et non pas avant comme les autres manuscrits;

2° Les deux Graduels *Bénévent VI. 35* et *Bénévent VI. 40* rejettent tout à la fin de la fonction les « versus » *Ubi caritas et amor*, alors qu'ils sont habituellement suivis du répons *Lavi pedes*, dans tous les manuscrits où ce dernier figure.

Mis à part ces « versus », dont la place vers la fin de la fonction ne semble pas très bien arrêtée (1), ce sont les pièces bénéventaines qui, dans tous les manuscrits, terminent la série. C'est que, en réalité, on s'est contenté de compiler les deux usages, en ajoutant à la liste des antiennes romaines les pièces correspondantes de l'ancienne liturgie de Bénévent.

Si l'on en juge d'après le témoin ancien le plus explicite de cette compilation, on se rend compte d'ailleurs que les antiennes romaines ont été seules retenues pour accompagner

(1) Relativement à ces versets *Ubi caritas et amor*, attestés par tous nos manuscrits sauf le *Missale Antiquum* de Bénévent, nous nous contenterons de renvoyer à l'étude de dom WILMART : *L'hymne de la charité pour le Jeudi-Saint*, parue dans *La Vie et les Arts liturgiques*, X (1924), pp. 250-259, et reproduite dans le recueil *Auteurs spirituels et Textes dévots du Moyen-Age latin*, Paris, Bloud et Gay 1932, pp. 26-36. Dans la tradition bénéventaine, l'ordre des versets est, en somme, celui qui est représenté dans l'étude de dom Wilmart par la lettre *B*; avec cette différence toutefois que la strophe XI *(Unanimiter)* y est encadrée par deux strophes, toutes deux absentes du type *B* : la strophe VIII *(Tota ergo)* et la strophe *Similes quo cum beatis* qui, comme aujourd'hui, termine la pièce.

le lavement des pieds proprement dit. Voici d'ailleurs le plan de la fonction telle qu'elle se trouve codifiée dans le manuscrit de Lucques (pl. XXXV-XLI) :

Après avoir seulement mentionné, pour la messe du Jeudi-Saint, la leçon de Jonas suivie du graduel *Christus*, l'ordo passe immédiatement au *Mandatum* : « Et finita cena pergant in capitulum et incipiunt *Mandatum* ». Celui-ci est accompagné de la série des antiennes romaines. « Et postquam abluti fuerint pedes omnibus, abluant ipsi lintea cum quibus fratres pedes terserunt, et cantent hanc antiphonam : Ant. *Cum recubuisset...* » C'est donc pendant que les frères lavent les linges qui leur ont servi à s'essuyer les pieds, que l'on chante la grande antienne *Cum recubuisset*, suivie des « versus » *Ubi caritas et amor*. « Post hæc », continue l'ordo, « legat diaconus evangelium secundum Johannem : *Et cena facta... ita et vos faciatis* ». C'est précisément, écourtée de son premier verset, la péricope XIII, 1-15 de S. Jean, que nous lisons encore aujourd'hui, tant à la messe du Jeudi-Saint qu'au *Mandatum* lui-même. Fait assez singulier, l'ordo de Lucques mentionne en outre, après le répons *Lavi pedes* qui suit cet évangile, une seconde péricope, beaucoup plus longue que la précédente, puisqu'elle embrasse plus de quatre chapitres de l'Evangile de S. Jean « Iterum subjungit diaconus : *Amen amen dico vobis, non est servus major Domino suo... et ego in ipsis* ». Cette longue lecture, qui occupe, dans le codex, la seconde colonne du folio 153 recto, le verso du même feuillet, les folios 154, recto et verso ainsi que les deux tiers du folio 155 recto, est tout simplement la suite de la précédente, et s'étend du chapitre XIII, 16 jusqu'à la fin du chapitre XVII, c'est-à-dire jusqu'au début de la Passion, dont le chant est réservé au lendemain. En fait, la lecture ici indiquée pour le Jeudi-Saint est d'une étendue considérable, sensiblement double de la Passion selon S. Jean (1). L'ordo de Lucques se termine par une brève rubrique relative au dépouillement des autels : « Exeuntes a mensa cum silentio pergant in ecclesia, et, finito completorio, omnes pergant ad altare, et sublevantes linteum altaris, cantent : Ant. *Diviserunt. Insurrexerunt in me* ».

Le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent est beaucoup plus bref. D'après lui, la fonction du *Mandatum* comprend le chant de quelques antiennes et du répons *Lavi pedes*, l'Evangile *Cœna facta*, et se termine par l'oraison *Adesto Domine*.

Quant au Missel *VI. 30* de Bénévent, sensiblement plus récent que les deux précédents, il fait commencer la fonction par le chant des antiennes habituelles suivies de l'oraison *Deus qui inhabitare*. C'est alors seulement que l'Abbé procède au lavement des pieds des frères, pendant que l'on chante les « versus » *Ubi caritas et amor* et le répons *Lavi pedes*. La fonction se termine par le chant de l'évangile *Ante diem festum*, suivi de quelques versets et de deux oraisons : *Adesto Domine*, et *Deus qui discipulorum* (2).

(1) Nous faisons observer que, les parties notées nous intéressant seules directement ici, nous avons omis, dans la reproduction du manuscrit de Lucques qui figure à la fin du volume (pl. XXXIV-XLIII), de donner les folios 153 verso et 154 recto qui contiennent uniquement du texte.

(2) Sur la question du *Mandatum* en général, et en particulier sur l'usage d'une double péricope affectée à cette fonction, nous ne pouvons que renvoyer au *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, art. LAVEMENT (des pieds), ainsi qu'à *Martène, De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, 2e éd., t. III, Anvers 1737, col. 279-281, 323 et 330-331. En ce qui concerne plus spécialement les usages monastiques, notamment celui du Mont-Cassin, on pourra se reporter au *De Monachorum Ritibus*, Anvers 1738, col. 380-382.

Somme toute, de ces usages assez variés, il semble bien qu'on ne puisse retenir qu'une note proprement bénéventaine : le chant de l'Evangile à la fin de la fonction, après le lavement des pieds proprement dit. Celui-ci aurait été précédé, comme à la messe, d'un répons, en l'espèce, le *Lavi pedes*. C'est bien, en effet, la place que lui assignent les deux Missels *VI. 33* et *VI. 30* de Bénévent. Quant à celui de Lucques, il est assez vraisemblable que l'ordo dont il dépend devait être disposé de la même manière, le péricope du Lavement des pieds étant seule affectée au *Mandatum*, tandis que l'évangile le plus long appartenait à la fonction du matin, comme on le voit dans le *Missale Antiquum* de Bénévent.

Nous n'avons pas à insister ici sur toute la série d'antiennes qu'on retrouve d'une manière plus ou moins régulière dans toute la tradition romaine. Seules nous retiendront les pièces proprement bénéventaines : la grande antienne *Cum recubuisset*, l'antienne *Dominus Jesus* et le répons *Lavi pedes*.

De toute la série d'antiennes indiquées pour le *Mandatum*, l'antienne *Cum recubuisset* est la seule qui ne soit accompagnée d'aucune psalmodie; à la manière des grandes antiennes processionnelles elle se suffit à elle-même :

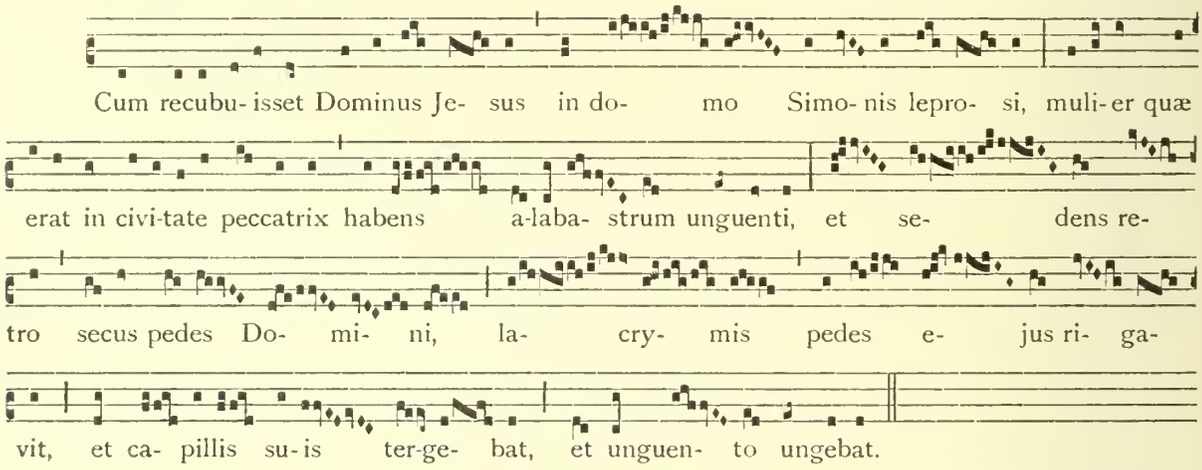


Il est à peine besoin de souligner la répétition des mêmes motifs : sur le début des mots *sedens* et *lacrymis*, par exemple; sur la fin de *sedens* et de *ejus;* sur *habens* et *capillis;* mais surtout sur les deux incises *alabastrum unguenti* et *et unguenti ungebat*.

Cette grande antienne correspond, dans la liturgie bénéventaine, à l'antienne romaine *In diebus illis*, que nous voyons figurer ici dans le manuscrit de Lucques.

| ROME | BÉNÉVENT |
|---|---|
| **In diebus illis** | |
| mulier quae erat in civitate peccatrix | |
| **ut cognovit quod Jesus recubuit** | **Cum recubuisset Dominus Jesus** |
| in domo Simonis leprosi | in domo Simonis leprosi, |
| | mulier quae erat in civitate peccatrix |
| **attulit** alabastrum unguenti | **habens** alabastrum unguenti, |
| et **stans** retro secus pedes Domini **Jesu,** | et **sedens** retro secus pedes Domini, |
| lacrymis **cœpit rigare** pedes ejus, | lacrymis pedes ejus **rigavit,** |
| et capillis capitis sui tergebat, | et capillis capitis sui tergebat, |
| **et osculabatur pedes ejus,** | |
| et unguento ungebat. | et unguento ungebat. |

Le parallélisme, on le voit, est loin d'être parfait. Il n'en est pas moins vrai que, mélodiquement, les deux pièces semblent bien dériver d'un original commun, comme le prouvent, outre l'échelle et l'ambitus qui sont les mêmes, certaines analogies qui vont même parfois jusqu'à l'identité : dans la phrase *mulier quae erat in civitate peccatrix*, par exemple.

C'est une parenté toute semblable, et même beaucoup plus précise, que l'on constate entre l'antienne *Dominus Jesus* affectée au *Mandatum* dans la liturgie bénéventaine et la pièce correspondante de la liturgie romaine, affectée aussi comme communion à la messe du Jeudi-Saint :

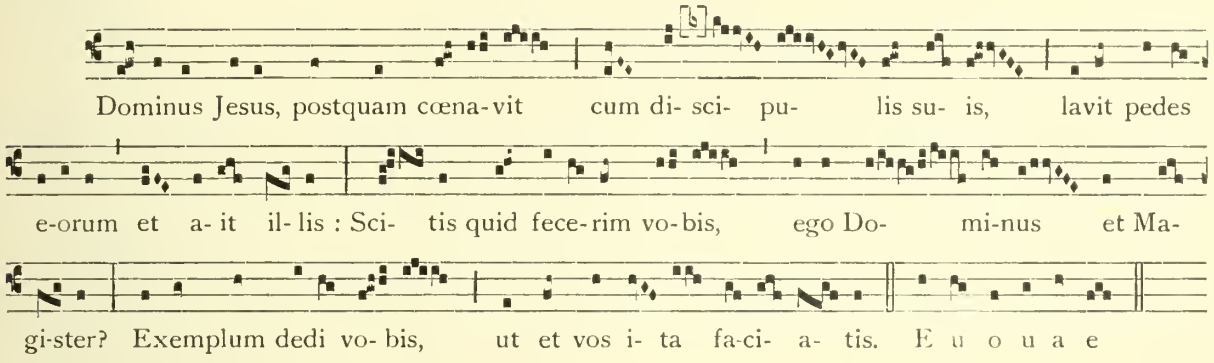


Comme nous l'avons déjà signalé à propos de l'offertoire *Popule meus* (p. 266), nous sommes ici en présence d'une variété de la mélodie codifiée dans les livres romains, et non pas simplement d'une pièce qui en diffère par un nombre plus ou moins grand de variantes. La nuance est importante, car, si l'identité substantielle des mélodies prouve que nous avons affaire ici à des pièces dont l'original est certainement le même, il n'en est pas moins vrai que nous les trouvons attestées par deux liturgies différentes, où elles ont été respectivement stylisées dans l'esprit du répertoire où elles devaient servir. On remarquera en particulier, outre quelques formules assez peu grégoriennes, la répétition de certaines cadences, notamment de la cadence sur *fa* qui revient jusqu'à trois fois : sur *cœnavit*, sur *fecerim vobis* et sur *dedi vobis* (1). Il est clair qu'il ne s'agit pas là de variantes de la leçon romaine, mais bien de formules spécifiquement bénéventaines.

On notera que la présence dans les Graduels *VI. 35* et *VI. 40* de la variété bénéventaine de l'antienne *Dominus Jesus*, comme d'ailleurs du *Popule meus*, n'exclut pas la leçon romaine. Ce qui facilitait le maintien presque côte-à-côte des deux variétés de ces deux pièces, c'est qu'elles occupaient, dans leurs cadres respectifs, des places qui, pour être très voisines, n'en étaient pas moins différentes : la liturgie romaine affectant le *Popule meus* à la cérémonie de l'Adoration de la Croix, le Vendredi-Saint, et l'antienne *Dominus Jesus*, tant à la messe du Jeudi-Saint qu'au *Mandatum*, tandis que, à Bénévent,

(1) Dans le Graduel *VI. 35* de Bénévent, la seconde de ces cadences a été influencée par la leçon romaine, comme d'ailleurs toute l'incise qu'elle termine. Voici la leçon indiquée par ce manuscrit (après correction d'une petite erreur de clé) :

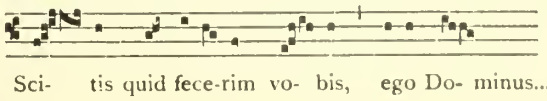

cette dernière était affectée exclusivement au *Mandatum*, le *Populc meus* servant d'offertoire, tant au Dimanche des Rameaux qu'au Jeudi-Saint.

C'est là un phénomène extrêmement curieux de voir figurer dans un même livre deux variétés différentes de ces pièces, dérivant certainement d'un original commun, et qui, après avoir évolué indépendamment l'une de l'autre, se trouvent ainsi rapprochées comme fortuitement par l'insertion de quelques usages bénéventains dans un cadre essentiellement romain. La coexistence dans les mêmes livres de ces doublets, stylisés de façons différentes, constitue un fait particulièrement suggestif, et qui méritait de retenir l'attention.

Pour ne pas se présenter exactement sous le même aspect, le cas du répons *Lavi pedes* n'est pas moins intéressant à étudier. Comme on peut le voir dans le tableau de la page 284, cette pièce est attestée par six de nos manuscrits, dont un seul, le *Missale Antiquum* de Bénévent, se contente d'indiquer l'incipit non-noté. La restitution que nous donnons ici est basée sur les cinq autres; elle ne soulève d'ailleurs aucune difficulté.

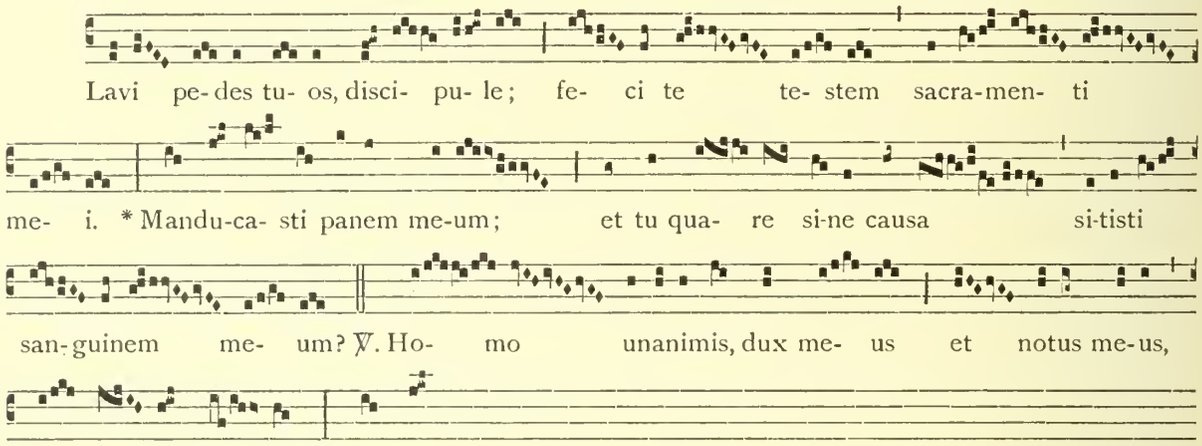


Nous avons là un magnifique répons du VII^e^ mode bénéventain, caractérisé, comme les répons correspondants de la liturgie romaine, par la mélodie de son verset. On y retrouve, bien entendu, les répétitions de cadences qui trahissent le compositeur bénéventain; par exemple sur *feci te testem*, sur *sacramenti mei*, sur *sanguinem meum*. Il n'en est pas moins vrai que, ici comme dans le répons du IV^e^ mode *Ante sex dies* du Dimanche des Rameaux (p. 260), nous sommes loin de la prolixité fatigante de certaines autres pièces du répertoire bénéventain, surtout dans le genre graduel.

Le texte de notre répons ne manque pas lui-même d'intérêt. C'est, comme la communion *Quis te supplantavit* du Dimanche des Rameaux, une apostrophe au traître; mais, ici, elle lui est adressée par le Seigneur lui-même. Quatre incises très brèves, dont les trois premières rappellent à Judas le Lavement des pieds, l'Institution de l'Eucharistie, la communion où le Maître l'a admis comme les autres disciples; la troisième amène, par parallélisme, la question du Seigneur : « manducasti panem meum... sitisti sanguinem meum ». « Pourquoi donc, sans raison, as-tu eu soif de mon sang? » Expression bien hardie, et qui semble assez peu romaine d'inspiration. Spontanément on pense à un original grec;

le parallélisme ne rappelle-t-il pas d'ailleurs celui des impropères? Et l'hypothèse paraîtrait d'autant plus vraisemblable que la liturgie grecque fait, au cours de ces derniers jours de la Semaine Sainte, des allusions constantes à Judas. Pourtant aucune des pièces conservées aujourd'hui encore dans le *Triodion* ne nous semble pouvoir être considérée comme le modèle dont dépend directement notre répons.

On ne retrouve pas trace non plus de cette pièce curieuse dans les livres milanais, malgré le titre *Responsorium ambrosianum* sous lequel elle est désignée dans le manuscrit de Lucques (pl. XXXIX). Elle ne figure pas davantage dans la tradition romaine. Il faut toutefois en signaler la présence dans ces deux antiphonaires *B. 79* des Archives de Saint-Pierre et *add. 29988* du British Museum, qui représentent une tradition aussi singulière que mystérieuse (1). La mélodie du II[e] mode indiquée, avec quelques variantes minimes, par ces deux manuscrits, est d'ailleurs toute différente de celle de Bénévent; nous la donnons ici d'après le manuscrit des Archives de Saint-Pierre :

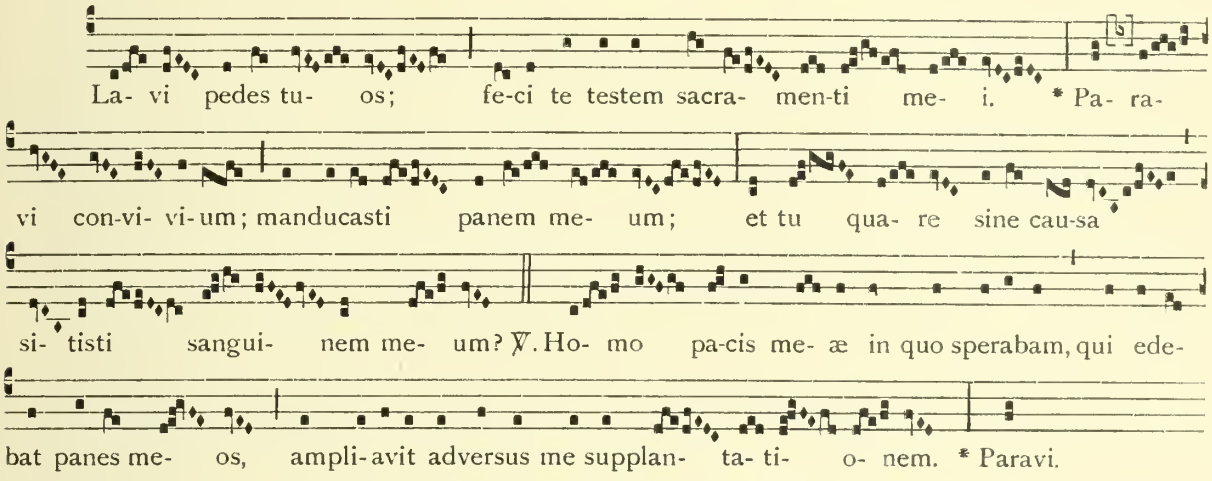


Les textes, on le voit, sont à peu près identiques; le premier ajoute simplement l'apostrophe *discipule*, mais ne contient pas l'incise *paravi convivium*. On ne saurait nier toutefois que, pour un texte non-scripturaire comme celui-ci, un parallélisme aussi précis trahit une communauté d'origine incontestable (2). Ajoutons que le manuscrit du British indique, lui aussi, la reprise *Manducasti,* et non *Paravi* comme celui de Saint-Pierre.

(1) Le texte du manuscrit de Saint-Pierre a été publié par Thomasi; le répons *Lavi pedes* s'y trouve aux Ténèbres du Jeudi-Saint. Cf. Thomasi-Vezzosi, t. IV, p. 89.

(2) Il est assez remarquable que l'idée, et presque les termes du répons *Lavi pedes* se retrouvent dans la préface qui figure, dans les « gélasiens du VIII[e] siècle », à la *Missa ad Vesperum* du Jeudi-Saint. Voici le texte d'après le Sacramentaire d'Angoulême, éd. Cagin, p. 42 : *Vere dignum et justum est... Per Christum Dominum nostrum. Quem in hac nocte inter sacras epulas convivantem, mens sibi conscia traditoris ferre non potuit, sed, apostolorum derelicto consortio, sanguinis pretium a Judeis accepit, ut vitam perderet quam distraxit. Cœnavit igitur hodie proditor mortem suam, et cruentibus manibus panem de manu Salvatoris exiturus accepit, ut saginatum cibo major poena constringeret, quem nec subprema pietas ab scelere revocaret. Patitur itaque Dominus noster Ihesus Christus Filius tuus cum oste novissimo participare convivio, a quo se noverat continuo traditurum : ut exemplum innocentie mundo derelinqueret, et passionem suam pro seculi redemptione suppleret. Parcit* (Gellone : *pascit*) *igitur mitis Deus barbarum Judam et sustinet in menta* (Gellone : *mensa*) *crudelem convivam, donec se suo laqueo perderet, qui de magistri sanguine cogitaret...*

Malgré l'incipit qui leur est commun, les versets sont empruntés, au contraire, à deux psaumes différents : le verset romain provient du psaume XL, 10, selon l'ancienne version; le verset bénéventain, du psaume LIV, 14-15, commun au psautier romain et au psautier gallican; il est d'autant plus curieux de constater qu'ils ont exactement le même sens (1).

On remarquera que le dernier semble mieux choisi pour s'enchaîner avec la reprise extra-psalmique, tout en conservant l'idée contenue dans le psaume lui-même : « qui simul mecum dulces capiebas cibos », disait le psaume; le verset, conçu, lui, en style direct, enchaîne : « qui simul mecum... manducasti panem meum ». On peut donc le considérer comme mieux adapté au texte de notre répons que le verset de Saint-Pierre.

Du point de vue musical, il est intéressant de souligner le parallélisme qui existe, dans les répons bénéventains, entre les incipits des versets du VII^e^ et du IV^e^ mode. Le dessin mélodique du mot *Homo* est tout semblable, en effet, à celui de l'incipit *Magister* dans le répons *Ante sex dies* (p. 260); la place sur l'échelle diffère seule, selon qu'il s'agit d'un mode ou de l'autre. La reproduction des mêmes formes mélodiques décalées sur la portée n'empêche d'ailleurs pas qu'elles ne soient très bien appropriées l'une et l'autre à leur fonction respective.

## E. — *Le Vendredi-Saint.*

Si le Graduel *lat. 10673* de la Bibliothèque Vaticane n'a rien conservé de la fonction du Jeudi-Saint — sauf peut-être un fragment du Cantique de Jonas, — il contient, au contraire, tout l'ordo du Vendredi-Saint; un ordo extrêmement curieux, mais disposé dans un désordre dont peut seule donner une idée la comparaison avec les documents de la même école qui en ont encore conservé quelques traits. Aussi convient-il de le reproduire tout d'abord, avant de tenter une reconstitution de la fonction, basée en grande partie sur la distinction des éléments romains et bénéventains dont la compilation a fini par donner à la liturgie de ce jour un caractère vraiment hybride (2).

(1) Le parallélisme de ces deux textes apparaît mieux encore dans la traduction qu'en donne Crampon d'après l'hébreu :

> « Même l'homme qui était mon ami, qui avait ma confiance et qui mangeait mon pain, lève le talon contre moi » (Ps. XL, 10);
>
> « Mais toi, tu étais un autre moi-même, mon confident et mon ami. Nous vivions ensemble dans une douce intimité... » (Ps. LIV, 14-15).

(2) Le codex étant sous les yeux du lecteur, nous n'avons pas cru utile d'en donner une édition diplomatique; nous nous contentons d'en reproduire exactement le texte, abréviations résolues, avec toutes ses incorrections et ses fautes. Plusieurs détails ayant été corrigés, soit par une deuxième main, soit par la première main elle-même, nous reproduisons dans chaque cas la leçon la plus correcte.

## ORDO DU VENDREDI-SAINT, d'après le codex *Vat. lat. 10673.*

[*Tract.* Domine audivi...] (p. 53). ℣. Operuit celos majestas ejus & laudes ejus plena est terra.

*Tract.* Eripe me Domine ab homine malo a viro iniquo libera me. Qui cogitaverunt malitias in corde tota die constituebant prelia. Acuerunt linguas suas sicut serpentes venenum aspidum sub labiis eorum. Custodi me Domine de manu peccatoris & ab hominibus (1) iniquis libera me. Qui cogitaverunt supplantare gressus meos absconderunt supervi laqueos michi. Et funes extenderunt in laqueo pedibus meis juxta iter scandalum posuerunt michi. Dixi Domino Deus meus es tu exaudi Domine vocem orationis mee. Domine Domine virtus salutis mee obumbra capud meum in die velli. Ne tradas me a desiderio meo peccato(p. 54)ri cogitaverunt adversus me ne derelinquas me ne umquam exaltentur. Caput circuitus eorum labor labiorum ipsorum operiet eos. Verumtamen justi confitebuntur nomini tuo et habitabunt recti cum vulto tuo.

### *ITEM LECTIO.*

Clamabi de tribulatione mea ad Dominum • & exaudivit me • de ventre inferi clamavi & exaudisti vocem meam •; Et projecisti me in profundum & in corde maris • & flumen circumdedit me. Omnes gurgites tui & fluctus tui super me transierunt •; Et ego dixi abjectus sum a conspectu oculorum meorum • verumtamen rursum videbo templum sanctum tuum •; Circumdederunt me aque usque ad animam • abyssus vallavit me • pelagus cooperuit caput meum •; Ad extrema montium descendit terre vectes concluse[runt / / / / / / / / / / / / / / / /

/ / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / /] (p. 55)

Agios o theos. Sanctus Deus. Agios yscyrros. Sanctus fortis. Agios athanathos eleyson ymas. Sanctus immortalis miserere nobis.

Popule meus quid feci tibi aut in quo contristavi te responde michi • quia eduxi te de terra Egypti parasti crucem Salvatori tuo. Agyos o theos.

Quia eduxi te per desertum quadraginta annis & manna civabi te • & introduxi in terram satis obtimam. Parasti crucem Salvatori tuo.

Quid ultra debui facere tibi & non feci • ego quidem plantabi te vineam meam speciosissimam • & tu facta est michi nimis amara aceto namque siti mea potasti • & lancea perforasti latus Salvatori tuo • Agios o theos • Sanctus Deus.

### *VERSUS ANTE CRUCEM CANTATUR.*

Ego propter te flagellavi Egyptum cum primogenitis suis / & tu me flagellatum tradidisti • Popule.

Ego te eduxi de Egypto demerso Pharaone in mare rubrum / & tu me tradidisti principibus sacerdotum • Popule.

Ego ante te aperui mare / & tu aperuisti principibus sacerdotum (2) • Popule.

Ego te preibui in columna nubis / & tu me adduxisti ad pretorium Pylati • Popule.

(1) Ms. : *hominenibus*, La syllabe surnuméraire *ne* n'est surmontée d'aucun neume.

(2) Erreur du copiste. Le texte normal porte : *et tu aperuisti lancea latus meum.*

Ego te pavi manna per desertum ./ & tu me cedisti alapis & flagellis · Populе meus quid. (p. 56)

Ego te potabi aqua salutis de petra ./ & tu me potasti felle & aceto · Populе.

Ego propter te Cananeorum reges percussi ./ & tu percussisti arundine capud meum · Populе meus.

Ego te pre ceteris gloriosum elegi ./ & tu me humillimum esse voluisti · Populе.

Ego tibi dedi sceptrum regale ./ & tu meo capiti spineam coronam · Populе.

Ego te exaltabi magna virtute ./ & tu me suspendisti in patibulo crucis · Populе.

*[ANTIPHONA GRECA].*

Proskynumen ton stauron su ke ton tipon tu stauru su · ke to staurothentos tin dinamin.

*LATINA ANTIPHONA.*

Adoramus crucem tuam & signum de cruce tua · & qui crucifixus est virtutum. *Ps.* Deus Deus meus respice. e u o u a e.

[*Ps.*] O theos o theos mu prokes my inati encatelispas me macran apo tis sotyrias mu ·; Y logy ton paraptomaton mu ./ O theos mu kecraxome ymeras ke uk isacusi · ke nictos ke uk ys anian emi ·; Si de (e)n agio catikis o epenos Israhil epy si ylpisan y pateres ymon. ylpisan ke criso autus.

*ANTIPHONA GRECA.*

Ton stauron su proskynumen kyrie ke tin agian su anastasin doxazome · deute pantes proskynumen tin tu Xristu anastasin.

*LATINA ANTIPHONA.*

Crucem tuam adoramus Domine · & sanctam resurrectionem tuam glorificamus · venite gentes adoremus Xristi resurrectionem. [*Ps.*] Laudate Dominum de celis · seculorum amen. Crucem tuam.

[*Ps.*] Enite (p. 57) ton kyrion ec ton uranon · enite auton en tis ipsistis ·; Enite auton pantes y angeli autu · enite auton pase e dinamis auton ·; Enite auton ylios ke selini · enite auton panta ta astra ke to fos.

*ANTIPHONA GRECA.*

Enumen se Xriste ke ymnologumen se oti dia tu stauru exigorasas ton cosmon.

*LATINA ANTIPHONA.*

Laudamus te Xriste & hymnum dicimus tibi quia per crucem redemisti mundum. *Ps.* Cantate Domino canticum novum laudatio ejus · seculorum amen.

[*Ps.*] Asate to kyrio asma kenon cnesis autu en ecclesia osyon · Eufranthito Israhil epi to piisanti auton ky i son agalliastosan epy to basili auton.

*ITEM INCIPIT ISTUM VERSUS ANTE CONSPECTUM.*

Pange lingua gloriosi prelium certaminis· & super crucis tropeum dic triumphum nobilem· qualiter Redemptor orbis immolatus vicerit·;

De parentis protoplausti fraude facta condolens quando pomi noxialis morte morsu corruit· ipse lignum tunc notavit damna ligni ut solveret.

Hoc opus nostre salutis ordo depoposcerat multiformis perditoris arte ut artem falleret· & medellam ferret inde ostis unde leserat.

Quando venit ergo sacri plenitudo temporis missus est ab arce Patris natus orbis Conditor atque ventre virginali caro factus prodiit.

Vagit infans inter arc(p. 58)ta conditus presepia· membra pannis involuta Virgo Mater alligat & manus pedesque crura· stricta gingit fascia.

Lustra sex que jam peracta tempus implens corporis· se volente natus ad hoc passioni deditus agnus in crucis levatur immolandus stipite.

Hinc acetum fel arundo sputa clabis lancea· mite corpus perforatur sanguis unda profluit· terra pontus astra mundus quo labantur flumine.

Crux fidelis inter omnes arbor una nobilis nulla silba talem profert flore fronde germine· dulce lignum dulces clavos dulce pondus sustinet.

Flecte ramos arbor alta tensa laxa viscera· & rigor lentescat ille quem dedit nativitas· & superni membra Regis mite tende stipite.

Sola digna tu fuisti ferre secli pretium· atque portum preparare nauto mundo naufrago· quem sacer cruor peruncxit fuso agni sanguine.

Vox cunctorum celsa sonet Patri canant gloriam· Filioque Sancto simul abtius *(sic)* Spiritui ut a malis nos gubernet nunc & in perpetuum. Amen.

Panta ta etni osa epyysas yxusin ke proskynisusin· enopion su Kyrie.

Omnes gentes.

Nabuchodonosor rex. *usque huic loco.* Stans au(p.59)tem Azarias orabit sic aperiensque os suum in medio ignis & ait· Benedictus es Domine Deus patrum nostrorum· & laudabilis & gloriosum nomen tuum in secula. Quia justus es in omnibus que fecisti nobis· & universa opera tua vera & vie tue recte & omnia judicia tua vera. Judicia enim vera fecisti juxta omnia que induxisti super nos· & super civitatem sanctam patrum nostrorum Hierusalem. Quia in veritate & judicio induxisti omnia hęc propter peccata nostra. Peccavimus enim & inique egimus recedentes a te· & dereliquimus in omnibus & precepta tua non audivimus. Nec observavimus. Neque fecimus sicut preceperats (*sic*) nobis ut bene nobis esset. Omnia ergo que induxisti super nos· & universa que fecisti nobis vero judicio fecisti. Et tradidisti nos in manibus inimicorum iniquorum· & pessimorum prevaricatorumque & regi injusto & pessimo ultra omnem terram. Et nunc non possumus aperire os· confusio & opprobrium facti sumus serbis tuis & his qui colunt te. Ne quis tradas nos in perpetuum propter nomen tuum. Et ne dissipes testamentum tuum· neque auferas misericordiam tuam a nobis. Propter Habraham dilectum tuum· & Isahac servum tuum & Israhel sanctum tuum. Quibus locutus es pollicens quod multiplicares semen eorum sicut stellas cęli· & sicut arenam que est in litore maris. Quia Domine inminuti sumus plus quam omnes gentes· sumus humiles in huniversa terra hodie propter peccata nostra. Et non est in tempore hoc princeps & propheta & dux. Neque holocaustum. Neque sacrificium. Neque oblatio. Neque incensum. Neque locus primitiarum coram te ut possimus invenire misericordiam. Set in anima contrita & spiritu humilitatis suscipiamur sicut in holocausto arietum & taurorum & sicut in milibus agnorum pinguium· sic fiad

sacrificium nostrum in conspectu tuo hodie ut placeat tibi. Quia non est confusio confidentibus in te · & nunc sequimur te Domine in toto corde nostro & timemus te · & querimus faciem tuam ne confundas nos. Set fac nobiscum juxta mansuetudinem tuam · & secundum multitudinem misericordie tue · & erue nos in mirabilibus tuis · & da gloriam nomini tuo Domine. Confundantur omnes qui ostendunt servis tuis mala · confundantur in omni potentia · & arcus eorum conteratur & sciant quia tu es Dominus Deus solus & gloriosus super orvem terrarum · ;

Tunc hi tres quasi ex uno ore laudabant & glorificabant & benedicebant Deum in fornace dicentes

Benedictus es Domine Deus patrum nostrorum & laudabilis & superexaltatus in secula amen. Benedicite omnia opera Domini Dominum. [/ / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / .

/ / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / / (p. 61)

[*RESPONSORIUM*].

Tenebre facte sunt super universam terram dum crucifixerunt Hiesum Judei · & circa horam nonam exclamavit Hiesus voce magna · Deus · Deus quid me dereliquisti · & inclinato capite emisit spiritum tunc unus ex militibus · lancea latus ejus aperuit & continuo exivit sanguis & aqua. ℣. Ecce terremotus factus est magnus nam velum templi scissum est & omnis terra tremuit.

*ITEM RESPONSORIUM.*

Amicus meus osculi me tradit signo hoc malum fecit qui per osculum adimplevit homicidium · & in finem habiens laqueo se suspendit. ℣. Retulit triginta argenteis principibus sacerdo(p. 62)tum & ait peccavi Domino peccavi tradidi sanguinem justum.

Jesus stetit ante presidem.

Heli · Heli · lama sabacthani · Hoc est Deus meus · Deus meus ut quid dereliquisti me.

[*Tractus*] Domine audivi *(in extenso)*.

[*Tractus*] Eripe me *(in extenso)* (p. 64).

Cum fabricator mundi mortis supplicium pateretur in cruce clamans voce magna tradidit spiritum · & ecce velum templi scissum est monumenta aperta sunt · terremotus enim factus fuit magnus quia mortem Filii Dei clamabat mundus se sustinere non posse · aperto ergo per militis lanceam latere crucifixi Domini exivit samguis & aqua in redemptionem salutis nostre · o ammirabile pretium cujus gloria captivitas redempta est mundi · tartarea confracta sunt claustra inferni ut aperiret nobiscum · januam regni.

Cum rex glorie Christus infernum devellaturus intraret & chorus angelicus ante faciem ejus portas principum tollere preciperet · sanctorum populi qui tenebantur in morte captivi · voce lacrimabili clamaverunt · advenisti desiderabilis quem expectabamus in tenebris ut educeres hac nocte · vinculatos de claustris te nostra voca(p. 65)bant suspiria · te larga requirebant lamentatum facta est spes desperantium magna consolatio in tormentis.

Ego sum alpha et Ω primus et nobissimus · initium & finis qui ante mundi principium et in sęculum seculi vibo in eternum · manus meę que vos fecerunt clavibus confixerunt propter vos flagellis cessus sum · spinis coronatus sum aqua petii pendens & acetum porrigebant in escam meam fel dederunt & in latus lancea · mortuus & sepultus sum resurrexi vobiscum sum videte quia ego ipse sum et non est Deus preter me · alleluia.

*Item qualiter peragatur officium sexta feria in parasceben secundum ambrosianum. Facta hora tertia · congregentur omnes in ecclesia · & cantet unusquisque tertiam in secreto cordis sui · post hec incipiat canere antiphonas grecas latinasque ante crucem sicut in ambrosiano scripte sunt cum psalmis ·*

*deinde legatur a subdiacono sine prescriptione solita · tantum voce magna dicens ·* Dixerunt impii de Deo · Venite circumdemus justum quoniam inutilis est nobis & contrarius est operibus nostris · *qua finita · cantent hoc responsorium.* (p. 66) Amicus meus · *quo finito legatur passio secundum Matheum · non dicatur* Dominus vobiscum · *nec* Lectio sancti Evangelii · *tantum incipit a loco ubi dicit.* Mane autem · *& finiat ubi dicit.* Et dederunt eos in agrum figuli sicut constituit mihi Dominus · *Dum clerici canunt & legunt ⁄ omnes adorent sanctam crucem juxta ordinem suum ⁄ & finito evangelio discedant. Facta hora sexta · iterum conveniant omnes in ecclesia · & cantent sextam sibi in secreto cordis sui · Post hèc incipiant canere ipsas antiphonas cum psalmis quod ad tertiam cantaverunt · & omnes adorent sanctam crucem sicut jam diximus · Finitis itaque psalmis ⁄ ingrediantur chorum ⁄ Euntes cantent ter antiphona greca seu latina ·* Panta ta · *alii romana ·* Omnes gentes. *Deinde legatur lectio Danihelis prophetę cum cantico.* In diebus illis. Nabuchonosor rex fecit statuam auream · *usque ·* Stans autem Azarias oravit sic · *Finito · incipit idem ipse in sono cantici sicut retro scriptum & notatum est · Expleto cantico redit ad pristinum sonum ubi incipit ·* Et non cessabant qui miserunt · *Quo dicto ⁄ ascendent cantores gradum pronuntiet unus excelsa voce hunc versum ·* Tunc hic tres · *Quo expleto · cantat pariter benedictiones ·* Benedictus es Domine. *Deinde ipse subdiaconus · sumet lectionem in sono pristino ·* Tunc Nabuchodonosor rex obstipuit · *Post hanc lectionem ascensis aliis cantoribus gradum · cantent hoc responsorium ·* Tenebre facte sunt · *Post ascendens diaconus in eodem gradu · legat passionem Domini secundum Matheum ab eo in loco ubi dicit.* Ihesus stetit ante presidem · *usque in finem · absque* Dominus vobiscum *&* Sequentia *tantum incipiat · sicut hic notatum est ·* (p. 67) Hiesus stetit ante presidem · *reliqua in sono evangelii secundum ambrosianum. Tantum cum venerit ad locum ubi dicit* Heli Heli · *similiter dicat excelsa voce sicut hic notatum est.* Hęli · Hęli lama sabachthani · Hoc est Deus meus · Deus meus ut quid dereliquisti me · *Post hec redeat ad pristinum sonum · Finita passione indutus presbiter sacerdotalibus vestibus · dicat ante altare oratio hec.* Oremus dilectissimi · *Diacono dicatur ·* Flectamus genua. *Postquam oraverint dicat ·* Erigamus nos. *His finitis accedat ad altare · ponat calicem vini & dicat ·* Preceptis salutaribus moniti · *usquequo munus divini corpus mittat in calicem · & communicat se & omnes. Hoc expleto cantantur vespere.*

A la lumière de l'ordo qui termine la série des textes que nous venons de reproduire, il est aisé de juger du désordre de ces textes eux-mêmes. Aussi bien nous disposons, en l'espèce, de toute une série de manuscrits, dont certains coïncident d'une manière assez précise avec notre Graduel pour qu'il soit possible de reconstituer très exactement l'organisation de cette fonction du Vendredi-Saint telle qu'elle se déroulait à Bénévent au XI[e] siècle.

Afin de permettre une comparaison précise des *ordines* contenus dans ces différents manuscrits, nous avons cru utile d'en reproduire intégralement le texte. Mais, comme l'établissement d'un tableau comparatif embrassant l'ensemble de nos manuscrits eût dépassé les dimensions dont nous disposons ici, nous avons été conduit à le dédoubler, retenant pour le premier ceux d'entre eux dont le témoignage était le plus propre à éclairer le cas du Graduel de la Vaticane ; réservant pour le second ceux qui, sans manquer pour cela d'intérêt, avaient plutôt, en l'espèce, le caractère d'un complément d'information.

On trouvera donc dans le tableau ci-après, pages 296-297, le témoignage du *Missale Antiquum VI. 33* et des deux Graduels *VI. 40* et *VI. 39* de Bénévent comparé à celui du Graduel de la Vaticane ; et puis dans le second tableau, pages 300-301, celui de tous ceux de nos manuscrits qui nous présentent une discipline de plus en plus évoluée vers le romain pur.

| BÉNÉVENT, VI. 33 | ROME, VAT. LAT. 10673 | BÉNÉVENT, VI. 40 | BÉNÉVENT, VI. 39 |
|---|---|---|---|
| **Feria VI.** | | | **Feria VI in Parasceve.** |
| *In nocte legatur.* Passio Domini nostri Ihesu Christi secundum Johannem... Egressus est Ihesus cum discipulis suis... | [TR.] Domine audivi... | TR. Domine audivi<br>Lectio libri Exodi. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron in terra Ægypti. Mensis. | ANT. ANTE CRUCEM. Adoramus te Christe... Ps. Deus Deus meus respice.<br>ANT. Crucem tuam adoramus. Ps. Laudate Dominum de celis. *usque.* Cantate. |
| | [TR.] Eripe me...<br>[ANT.] Cum Fabricator. | TR. Qui habitat...<br>TR. Eripe me...<br>ANT. GRECA. O quando in cruce... | ANT. O magnum pietatis. Ps. Cantate Domino<br>LECTIO. Hec dicit Dominus. In tribulatione. |
| | [ANT.] Cum Rex glorie...<br>[ANT.] Ego sum alpha et ω... | ANT. Cum Rex glorie...<br>ANT. Cum Fabricator mundi... | |
| **Officium in Paraseeve secundum ambrosianum.** | **Item qualiter peragatur officium sexta feria in Parasceben secundum ambrosianum.** | | |
| Ad oram nonam pergentur clerici ante crucem & incipiant hanc | *Facta hora tertia congregentur omnes in ecclesia & cantet unusquisque tertiam in secreto cordis sui.*<br>*Post hec incipiat canere antiphonas grecas latinasque ante crucem sicut in ambrosiano scripte sunt cum psalmis.* | | |
| | [ANT. GRECA.] Proskynumen... Ps. O Theos o Theos mu... | ANT. GRECA. Proskynumen... Ps. O Theos o Theos mu. | |
| ANT. Adoramus crucem tuam... Ps. Deus Deus meus respice. | LATINA ANT. Adoramus crucem tuam... Ps. Deus Deus meus respice. | ANT. Adoramus crucem tuam... Ps. Deus Deus meus respice. | |
| | ANT. GRECA. Ton stauron su... Ps. Enite ton kyrion... | ANT. Ton stauron su... Ps. Enite auton. | |
| ANT. Crucem tuam... Ps. Laudate Dominum de celis. | LATINA ANT. Crucem tuam... Ps. Laudate Dominum de celis. | ANT. Crucem tuam... Ps. Laudate Dominum de celis. | |
| | ANT. GRECA. Enumen se Christe... Ps. Asate to kyrio... | ANT. Enumen se Christe... Ps. Asate. | |
| ANT. Laudamus te Christe... Ps. Cantate Domino. *et* Laudate Dominum in sanctis ejus.<br>*Deinde legatur a subdiacono* | LATINA ANT. Laudamus te Christe... Ps. Cantate Domino canticum novum laudatio ejus.<br>*Deinde legatur a subdiacono sine prescriptione solita tantum voce magna dicens.* Dixerunt impii de Deo... | ANT. Laudamus te Christe... Ps. Cantate Domino canticum laudatio ejus *usque in finem.* | |
| LECTIO HEC. Dixerunt impii de Deo... | *Qua finita cantent hoc responsorium.* Amicus meus. | LECTIO. Dixerunt impii de Deo. | |
| ℟. Amicus meus... ℣. Retulit triginta... | *Quo finito legatur* Passio secundum Matheum. *Non dicatur* Dominus vobiscum. *nec* Lectio Sancti Evangelii. *Tantum incipit a loco ubi dicit.* Mane autem. *& finiat ubi dicit.* Et dederunt eos in agrum figuli sicut constituit mihi Dominus. | ℟. Amicus meus... ℣. Retulit triginta... | |
| *Deinde legat diaconus.* Mane facto *usque* constituit mihi Dominus. *Require retro Dominica in Palma nocte.* | *Dum clerici canunt et legunt omnes adorent sanctam crucem juxta ordinem suum & finito evangelio discedant.* | EVANGELIUM. Mane facto *usque* dum constituit michi Dominus. | |
| | *Facta hora sexta iterum conveniant omnes in ecclesia & cantent sextam sibi in secreto cordis sui.* | | |
| *Ante crucem.* Ecce lignum... Agios... Populo meus... Quia... | *Post hec incipiant canere ipsas antiphonas cum psalmis quod ad tertiam cantaverunt & omnes adorent sanctam crucem sicut jam diximus.* | ANT. ANTE CRUCEM. Ecce lignum... | *Tunc duo clerici discalciatis pedibus ante+cantent hec.* Ecce lignum... Agios... Populo meus... |
| | *Finitis itaque psalmis ingrediantur chorum. Euntes cantent ter antiphona greca seu latina.* Panta ta. *alii romana.* Omnes gentes. | Ego propter te... | IMPROPERIUM. Ego propter te... Populo meus... |
| ANT. *usque in choro cantanda.* Omnes gentes... | | ANT. GRECA. Panta ta eni...<br>ANT. LATINA. Omnes gentes... | ANT. GRECA. Panta ta eni...<br>ANT. Omnes gentes... |

| BÉNÉVENT, VI. 33 | ROME, VAT. LAT. 10673 | BÉNÉVENT, VI. 40 | BÉNÉVENT, VI. 39 |
|---|---|---|---|
| LECTIO DANIELIS PROPHETE CUM CANTICO. In diebus illis. Nabuchodonosor rex... & benedicentes Dominum. *Hic mutas sonum.* Benedictus es Domine... & gloriosus super orbem terrarum. *Hic rede in primo sono.* Et non cessabant... nec quicquam molestie intulit. *Deinde dicat excelsa voce.* Tunc hi tres... dicentes. Benedictus es Domine...<br>℣. Quoniam eripuit nos...<br>℣. Confitemini Domino quoniam... | *Deinde legatur.* LECTIO DANIHELIS PROPHETE CUM CANTICO. In diebus illis. Nabuchodonosor rex... *usque.* Stans autem Azarias oravit sic. *Finito incipit idem ipse in sono cantici sicut retro scriptum & notatum est. Expleto cantico redit ad pristinum sonum ubi incipit.* Et non cessabant qui miserunt. *Quo dicto ascendent cantores gradum. Pronuntiet unus excelsa voce hunc versum.* Tunc hic tres. *Quo expleto cantant pariter Benedictiones.* Benedictus es Domine. *Deinde ipse subdiaconus sumet lectionem in sono pristino.* Tunc Nabuchodonosor rex obstipuit. | *Tunc unus cantor in alta voce dicat.* Tunc hi tres...<br>*Sequitur.* Benedictus es...<br>ANT. Quoniam eripuit nos...<br>ANT. Confitemini Domino quoniam... | LECTIO. In diebus illis. Nabuchodonosor.<br>Tunc hi tres... |
| *Deinde legat.* Tunc Nabuchodonosor rex obstipuit... | *Post hanc lectionem ascensis aliis cantoribus gradum cantent hoc responsorium.* Tenebre facte sunt. | *Sequitur* ℟. Tenebre facte sunt... ℣. Ecce terremotus... | |
| ℟. Tenebre facte sunt. ℣. Ecce terremotus... | *Post ascendens diaconus in eodem gradu legat.* Passionem Domini secundum Matheum. *ab eo in loco ubi dicit.* Ihesus stetit ante presidem. *usque in finem absque.* Dominus vobiscum. &. Sequentia. *Tantum incipiat sicut hic notatum est.* Iliesus stetit ante presidem. *Reliqua in sono evangelii secundum ambrosianum. Tantum cum venerit ad locum ubi dicit.* Heli Heli. *similiter dicat excelsa voce sicut hic notatum est.* Heli Heli lama sabachthani. Hoc est. Deus meus Deus meus ut quid dereliquisti me. *Post hec redeat ad pristinum sonum.* | EVANGELIUM. Iliesus stetit ante presidem. | Iliesus stetit ante presidem. |
| *Deinde legat.* Iliesus stetit ante presidem. *Require in Passio Domini in Palma.* | | Heli Heli lama sabathani. Hoc est. Deus meus Deus meus ut quid dereliquisti me. | Heli Heli lama sabathani. Hoc est. Deus meus Deus meus ut quid dereliquisti me. |
| | | | TR. Domine audivi...<br>TR. Eripe me...<br>ANT. O quando in cruce... |
| *Deinde induat se sacerdos sacris vestibus. Dicat Orationem* Oremus dilectissimi nobis... Oremus. *Et dicat diaconus.* Flectamus genua. *Et postquam oraverint dicat diaconus.* Erigamus nos. *Deinde dicat sacerdos.* Omnipotens sempiterne Deus qui gloriam... | *Finita Passione indutus presbyter sacerdotalibus vestibus dicat. ante altare oratio hec.* Oremus dilectissimi. *Diacono dicatur.* Flectamus genua. *Postquam oraverint dicat.* Erigamus nos. | *Finito vero induatur presbyter sacris vestibus & dicat orationem quomodo in sacramentorio* (sic) *continetur.* | Flectamus genua.<br>Erigamus nos. |
| *Deinde pergat sacerdos ad altare & dicat.* Oremus. Preceptis salutaribus moniti. Pater noster. Libera nos. *usque.* Per omnia secula seculorum. ℟. Amen. | *His finitis accedat ad altare ponat calicem vini & dicat.* Preceptis salutaribus moniti. | *Finito deinde dicatur a sacerdote.* Oremus. Preceptis salutaribus moniti. *usquequo expleatur Oratio dominica. Expleta vero* ℟. *cleros.* Sed libera nos a malo. *Deinde iterum dicat sacerdos.* Libera nos quesumus Domine.<br>*Fi(ni)ta vero* ℟. *cleri.* Amen. *Et dicat sacerdos.* Pax Domini. *nec dicatur a cleris.* Agnus Dei. *Tunc sacerdos sumat de Sancta que pridie consecratum est & mittat exinde in calice faciens signum crucis nichil dicens. Et communicet tam se quam & populum cleros canentes.* | *De Oratione dominica.* Oremus. Preceptis salutaribus moniti. *usque in finem.* Sed libera. Libera nos quesumus Domine. *usque.* Per omnia secula seculorum. Amen. |
| *Et tollat sacerdos de Sancta que pridie constitutum est mittat in calicem faciens signum crucis nihil dicens.* | *Usquequo munus divini Corpus mittat in calicem.*<br>*Et communicat se & omnes.* | | |
| *Deinde dicant clerici in choro* ANT. Heloy. | *Hoc expleto cantantur Vespere.* | ANT. HEC. Heloy... | AD VESPERAS. Heloy... |

Si l'on examine parallèlement les différentes colonnes du tableau précédent, on constate qu'il contient deux catégories de pièces bien différentes, dont certaines figurent normalement dans toute la tradition manuscrite — et subsistent encore aujourd'hui dans le Missel romain, — tandis que les autres sont étrangères à tout le répertoire connu.

C'est qu'ici encore nous nous trouvons en présence d'une compilation des deux usages romain et bénéventain, faite d'ailleurs assez librement, comme le prouvent les nombreuses variantes qui séparent nos manuscrits. Pour se rendre compte de la manière dont les différents copistes ont effectué cette compilation, le plus simple est d'isoler ici et là les noyaux fixes que l'on peut identifier, et d'étudier ensuite leur agencement relatif tel qu'il se présente dans chacun de nos manuscrits.

Ce qui frappe tout d'abord, dans cette organisation apparemment assez complexe, c'est la présence de deux cérémonies de l'Adoration de la Croix, à la fois différentes entre elles et distinctes de la fonction romaine correspondante. Toutes deux affectent la forme d'une avant-messe.

La première — au milieu de la page 296 — comprend : une série d'antiennes avec psalmodie jouant le rôle d'introït, une lecture tirée du Livre de la Sagesse, le répons *Amicus meus*, et un fragment de la Passion selon S. Matthieu;

la seconde — au bas de la page 296 et en haut de la page 297 — : une série de pièces de chant, une leçon tirée du Livre de Daniel, le répons *Tenebræ*, et un autre passage de la Passion selon S. Matthieu.

Une fois identifiées ces deux avant-messes, il est aisé de reconnaître que les différents *ordines* dont nous avons ici le texte sous les yeux consistent tout simplement dans une compilation plus ou moins intégrale de ces deux fonctions bénéventaines et de l'*ordo* romain traditionnel du Vendredi-Saint.

Celui-ci se compose, en effet, de trois parties bien caractérisées : 1° l'avant-messe, qui comprend les deux lectures traditionnelles encadrées respectivement d'une oraison et d'un trait, le tout suivi du chant de la Passion; 2° les *Orationes solemnes;* 3° la Messe des Présanctifiés proprement dite.

Selon toute apparence, le plan de la fonction bénéventaine était assez semblable, avec cette différence toutefois que les *Orationes solemnes* et la Messe des Présanctifiés ne comportaient pas une avant-messe propre, mais se soudaient normalement à la seconde Adoration de la Croix.

Ici, comme pour toutes ces grandes fonctions traditionnelles, l'adoption de la liturgie romaine eut pour effet de déconcerter les copistes, qui se trouvaient ainsi en présence de deux usages, aussi différents matériellement qu'identiques dans leur objet. Devaient-ils s'en tenir à l'ordo romain? conserver au contraire intacte la tradition bénéventaine, si caractéristique? compiler purement et simplement les deux usages, au risque d'introduire sans raison des doublets? chercher au contraire un compromis, ce qui contraignait évidemment à abandonner ici et là l'une ou l'autre des pièces qui appartenaient essentiel-

lement aux deux fonctions composantes? C'est toute cette variété de solutions que l'on voit adoptées dans nos différents manuscrits.

Tandis que le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent s'en tient, en effet, à l'ordo bénéventain pur, le Graduel *Bénévent VI. 40* nous présente au contraire la compilation intégrale des deux usages, en insérant les deux Adorations bénéventaines aussitôt après l'avant-messe romaine. Cette solution conduit à une disposition assez semblable à celle qui devait être adoptée plus tard dans la liturgie romaine; avec cette différence toutefois que les *Orationes solemnes* suivent ici l'Adoration de la Croix, alors qu'elles la précèdent dans le Missel romain.

Le cas du Graduel *Vat. lat. 10673* est encore plus singulier. C'est deux fois, en effet, qu'on y voit figurer le texte des traits *Domine audivi* et *Eripe me* : folio 27, où subsiste seul le dernier verset du trait *Domine audivi* — tout le début ayant disparu avec les feuillets précédents, — et folios 31ᵛ-32. Comme on peut le constater (pl. 53-54 et 62-64), ces deux transcriptions sont exactement de la même main.

Quelle peut être la raison d'une semblable singularité?

Il semble bien que le scribe ait suivi, tout d'abord, un Graduel romain ordinaire comportant, outre les deux traits habituels, quelques pièces de chant pour l'Adoration de la Croix : *Trisagion*, versets *Popule meus*, et Impropères (1). Ceci fait, il a transcrit à la suite les pièces correspondantes de la liturgie du Vendredi-Saint telles qu'il les trouvait indiquées dans un Graduel bénéventain. Simple juxtaposition sans fusion qui n'aurait rien pour nous étonner si, au lieu d'aborder ensuite la fonction du Samedi-Saint, on ne voyait notre codex reprendre celle du Vendredi, selon une disposition toute semblable à la première : d'abord les deux traits romains — de nouveau intégralement notés, — puis une série d'antiennes pour l'Adoration de la Croix, le tout suivi de l'ordo bénéventain dont nous avons plus haut, pp. 294-295, donné la transcription.

Cette double attestation de la compilation romano-bénéventaine est un fait unique en son genre. Si l'on veut en comprendre la raison probable, il faut étudier la première série des pièces de chant bénéventaines à la lumière de l'ordo très détaillé qui fournit le cadre de la fonction en même temps qu'il situe chacune d'elles à la place qui lui revient. Grâce à cette description si précise, on s'aperçoit qu'on se tromperait si l'on pensait avoir dans le premier ordo bénéventain la série des pièces de chant dans l'ordre même où elles étaient exécutées. A s'en tenir à cette première liste, on pourrait croire, par exemple, que les deux répons *Amicus meus* et *Tenebræ* étaient chantés, sinon à la suite l'un de l'autre, du moins sans l'intercalation d'aucune autre pièce de chant, mais tout au plus de quelque lecture ou oraison. Or, si l'on se reporte au second ordo, on constate que chacun de ces répons sert respectivement de graduel aux deux avant-messes; de plus, c'est le second qui appartient à la première avant-messe, et le premier à la seconde.

(1) Quant au Cantique de Jonas, qui s'étendait sur la plus grande partie du folio 27ᵛ (pl. 54) et sur le feuillet suivant, aujourd'hui disparu, nous avons dit qu'il appartenait à la liturgie du Jeudi-Saint. L'écriture en est d'ailleurs assez différente de celle des pièces du Vendredi-Saint.

| LUCQUES, 606 | BÉNÉVENT, VI. 35 | BÉNÉVENT, VI. 38 | BÉNÉVENT, VI. 34 |
|---|---|---|---|
| **Incipit ordo officii in Parasceven.** [*Cf. note 2 de la p. 308*]. *Ad Sextam...* PASSIO SECUNDUM MARCUM... | | 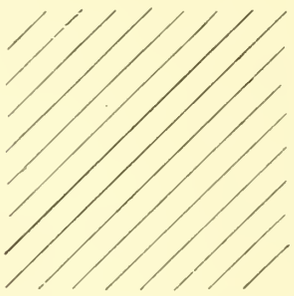 | **Feria VI. in Parasceve.** |
| *Finita nona pergant duo ante crucem et sublato linteo cantent.* ANT. Ecce lignum... Ps. Deus misereatur. Agios... Populo meus... Quia... Ego propter te... *Post hæc legat subdiaconus.* LECTIO OSE PROPHETE. In tribulatione sua. TR. Domine audivi. *sive* ℟. Circumdederunt. *Item.* LECTIO LIBRI SAPIENTIE. In diebus illis. Dixerunt impii... | TR. Domine audivi... | TR. Domine audivi... LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron. TR. Qui habitat... | ANT. Adoramus te Christe... Ps. Deus Deus meus respice. ANT. Crucem tuam adoramus. Ps. Laudate Dominum de celis. &. Cantate Domino. ANT. O magnum pietatis. Ps. Laudate Dominum in. LECTIO. Hec dicit Dominus. In tribulatione. TR. Domine audivi... LECTIO. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron. |
| [TR.] Eripe me... *Item.* PASSIO SECUNDUM JOHANNEM. | TR. Eripe me... | TR. Eripe me... | TR. Eripe me... |
| *Iterum Orationes sicut in Sacramentario continentur.* | | | |
| *Ubi fuerint explete incipiant in choro.* ANT. Adoramus crucem tuam... Ps. Deus Deus meus. *Et omnes adorent ipsam crucem.* [ANT.] Crucem tuam adoramus... [Ps.] Laudate Dominum de celis. [ANT.] Laudamus te Christe... [Ps.] Cantate Domino. *Deinde cantent.* ANT. ANTE CRUCEM. O quando in cruce... ℟. *in choro.* ANT. Omnes gentes. | *Hos* ℣. Populo meus... Quia... Agios... ANT. Ecce lignum... [Ps.] Deus misereatur... Agios... ANT. Adoramus crucem tuam... Ps. Deus Deus meus respice. ANT. Crucem tuam adoramus... Ps. Laudate Dominum de celis. ANT. Laudamus te Christe... Ps. Cantate Domino... laudatio. ANT. Omnes gentes... ANT. Omnis terra... ANT. O quando in cruce... ANT. Cum Rex glorie... ANT. Cum Fabricator mundi... | ANT. GRECA ANTE CRUCE. O-tin to stauron... ANT. LATINA. O quando in cruce... ANT. Cum Rex glorie... ANT. Cum Fabricator mundi... | ANTE CRUCEM. Ecce lignum... Agios... Populo meus... Quid... IMPROPERIUM. Ego propter te... Populo. ANT. Panta ta eny... ANT. Omnes gentes. |
| | | *Finito hoc tunc sacerdos seu episcopus induatur sacris vestibus & dicatur Oratio quomodo in Sacramentario continetur & dicatur a diacono.* Flectamus genua. *Et orent.* Pater noster. *Et postquam oraverint.* Pater noster. ℟. *alius diaconus.* Erigamus nos. | |
| *Postea pergat sacerdos ad altare et dicat.* Oremus. Preceptis salutaribus moniti. *usque.* Pax Domini sit semper vobiscum. ℟. *in choro.* Et cum spiritu tuo. *Et communicent omnes.* | | *Finito deinde dicatur a sacerdote.* Oremus. Preceptis salutaribus. *usquequo expleatur Oratio dominica. Expleta Oratio dominica.* ℟. *clerici.* Sed libera nos a malo. *His dictis iterum dicat sacerdos.* Libera nos quesumus Domine ab omnibus malis. *usque.* Per Dominum nostrum Ihesum Christum Filium tuum qui tecum vivit & regnat Deus in unitate Spiritus Sancti per omnia secula seculorum. ℟. Amen. *Et non dicatur a sacerdote.* Pax Domini. *nec a cleris.* Agnus Dei. *Tunc sacerdos sumat de Sancta qui pridie constitutus est & mittat exinde in calicem faciens signum crucis nihil dicens. Tunc sacerdos communicet tam se quam & populum de Corpore Domini qui pridie fuerit constitutum.* | |
| *Item Vesperum.* | | *Item.* ANT. *ad Vesperum.* | |

| MONT-CASSIN, 546 | ROME, VAT. LAT. 6082 | ROME, VAT. OTTOB. 576 | ROME, VAT. BARB. 603 |
|---|---|---|---|
| **Feria VI.** | **Feria VI.** | **Feria VI. Parasceve.** | **In Paraseeve Domini.** |
| | *Hora sexta legatur.* PASSIO D. N. J. C. SECUNDUM MARCUM... | *Ad Sextam.* PASSIO D. N. J. C. SECUNDUM MARCUM... | |
| | AD OFFICIUM *hora nona.* | *Hora nona pergant omnes ad ecclesiam & induat sacerdos cum diaconus & subdiaconus & accedant ad altare cum summo silentio inchoante lector lectio ista.* | OR. Deus a quo et Judas. |
| | LECTIO OSEE PROPHETE. Hec dicit Dominus. In tribulatione... | LECTIO OSEE PROPHETE. Hec dicit Dominus Deus. In tribulatione... | LECTIO OSEE PROPHETE. Hec dicit Dominus. In tribulatione... |
| TR. Domine audivi... | TR. Domine audivi... | TR. Domine audivi... | TR. Domine audivi... |
| | *Sacerdos dicit.* Oremus. *Et diaconus.* Flectamus genua... | | |
| | OR. Deus a quo & Judas... | [OR.] Deus a quo et Juda... | OR. Deus qui peccati... |
| | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron... | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron... | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen et Aaron... |
| TR. Eripe me... | [TR.] Eripe me... | TR. Eripe me... | TR. Eripe me... |
| | PASSIO D. N. J. C. SECUNDUM JOHANNEM... | PASSIO D. N. J. C. SECUNDUM JOHANNEM... | PASSIO D. N. J. C. SECUNDUM JOHANNEM... |
| | *Deinde dicit Orationes iste.* Oremus dilectissimi nobis... | *Expleto* (sic) *passione mitte* (sic) *sindonem super altare & incipit. Orationem.* Oremus dilectissimi nobis... | Oremus dilectissimi nobis... |
| | *Quibus finitis sacerdos accipit crucem in manibus sustentatam hinc & inde a duobus acolytis versus ad chorum dicit alta voce.* Ecce lignum crucis. *totum. Et cum dicit.* Venite adoremus. *mox omnes in choro flexis genibus adorent ipsam crucem. Et surgentes repetant.* ANT. Ecce lignum. *cum psalmo.* Beati immaculati... | *Expletis* (ms. : explic.) *orationibus induti II clerici sacris vestibus teneant hinc & inde crucem & dicant hanc* ANT. Ecce lignum crucis... Ps. Beati immaculati... *III vicibus.* Agios... Populeus... Quid... | *Deinde pergant duo clerici retro altare & apprehendant crucem et dicant.* Populeus... Agios... Quia... |
| ANT. Ecce lignum crucis... Ps. Beati immaculati. | | | |
| *Tunc vadant III clerici ante crucem et cantent.* Agios... Populeus... Quid... | Agios... Populeus... Quia... | | |
| *Et alii III cantent.* IMPROPERIA. Ego propter te... *et illi in choro.* Populeus... | IMPROPERIA. Ego propter te... Populeus... | YMN. Crux fidelis... | ANT. Ecce lignum... Ps. Beati immaculati... *Tunc adorent omnes crucem.* Pange lingua. ℣. Crux fidelis. |
| *Et alii III cantent.* Pange lingua... | Crux fidelis... Pange lingua... | YMN. Pange lingua. *per unumquemque versus.* | |
| | | ANT. Crucem tuam adoramus... Ps. Deus misereatur. | ANT. O quando in cruce... |
| | *Expletis his omnibus calcient se sacerdos cum ministris. Dehinc lotis manibus diaconus & subdiaconus ab altare pergant in sacrarium ubi positum est Corpus Domini quod pridie remansit. Et accipientes illud in duabus patenis diaconi quidem ipsas patenas subdiaconi duos calices cum vino non consecrato. Mittentes ibi aqua ad altare deferant. Tunc diaconi offerant ipsas patenas sacerdoti qui ponet eas super altare. Calices vero diaconi de manu subdiaconorum accipientes ipse super altare ponat. Tunc sacerdos dicat.* Oremus. Preceptis. Pater noster. *Deinde.* Libera nos quesumus Domine. *Post hec tollat particulam de Corpore Domini & mittat in calicem nihil dicens. Et sic communicent omnes cum silentio.* | Oremus. Preceptis salutaribus. & Pater noster. Sed libera nos a malo. *Deinde in modum orationis.* Libera nos quesumus Domine. *Post hec particula de Corpore Domini & mittat in calice.* | *Deinde ponatur Corpus Domini super altare dicens.* Hoc corpus... *Tunc dicat sacerdos.* Oremus preceptis. Pater noster. OR. Libera nos quesumus Domine. Per omnia secula seculorum. Amen. *Non dicat.* Pax Domini. *nec pacem detur.* OR. Domine Ihesu Christe Filii Dei vivi. Corpus Domini mei. Sanguis. *Tunc communicet.* |
| | *Postea vero cantent Vesperas leni voce.* | ANT. *ad Vesperas...* | *Deinde dicatur Vesperum.* |

On le voit, la simple liste des pièces bénéventaines, au moins dans l'ordre où elle figurait dans la première transcription, ne pouvait suffire : non seulement les indications qu'elle fournissait n'étaient pas suffisantes, puisqu'elle ne comportait aucune rubrique relative à leur utilisation, mais encore elle pouvait induire en erreur, en laissant croire que l'ordre d'emploi de ces pièces était précisément celui de leur transcription, ce qui est inexact.

Ainsi donc, nous avons ici deux groupes se faisant suite, et qui sont constitués chacun par un ordo romain suivi d'un ordo bénéventain. Dans chacun des deux, la fonction romaine ayant été conservée, avant-messe et Adoration de la Croix, on s'est contenté d'y adjoindre purement et simplement l'ordo bénéventain. Ajoutons que en raison de l'intérêt que présentait pour nous l'ordo bénéventain proprement dit, c'est le second groupe que nous avons seul reproduit dans le premier tableau, pages 296-297. Pour avoir le témoignage intégral du manuscrit, on pourra se reporter à la transcription que nous avions donnée précédemment, pages 291 à 295.

Dans cette compilation intégrale des deux fonctions romaine et bénéventaine, le nombre des avant-messes est ainsi porté à trois. Ces trois avant-messes — dont deux consacrées à l'Adoration de la Croix, — auront paru au scribe du Graduel *VI. 39* de Bénévent une superfétation quelque peu indiscrète; aussi a-t-il supprimé tout simplement la première fonction bénéventaine. La place qu'il assigne à la seconde est d'ailleurs assez mal choisie; il l'a insérée un peu au hasard au milieu de l'avant-messe romaine, séparant d'une manière absolument arbitraire de la leçon d'Osée le trait *Domine audivi* qui la concluait normalement : maladresse intéressante, de notre point de vue, puisqu'elle permet de saisir sur le fait l'interpolation d'une partie de la fonction bénéventaine au cours de l'ordo romain traditionnel (1). Quant aux trois antiennes « ante crucem » qui précèdent la fonction dans le Graduel *VI. 39*, elles ne sont pas bénéventaines mais romaines; nous les retrouverons à la même place dans le Graduel *VI. 34*, où ne subsiste à peu près rien de l'ancienne liturgie locale.

Si l'on étend l'enquête aux autres témoins de l'école bénéventaine, on constate une tendance de plus en plus nette à l'abandon des usages anciens pour se rapprocher insensi-

(1) Ajoutons que cette disposition singulière pourrait avoir été motivée par l'influence d'un manuscrit analogue au codex *Vat. lat. 10673* dont nous analysions le témoignage il y a un instant. A considérer matériellement ce dernier on pourrait conclure de l'insertion des deux traits romains — seconde édition — après les pièces de chant propres à la liturgie bénéventaine que leur exécution avait lieu après la seconde avant-messe. Mais ce serait là voir les choses superficiellement et ne pas s'être rendu compte que le Graduel de la Vaticane contient deux fois la compilation romano-bénéventaine, et que, dans les deux cas, c'est l'ordo romain qui passe le premier; on serait donc mal venu de vouloir souder les traits du second ordo romain à la série des pièces de chant du premier ordo bénéventain; il est clair qu'il y a solution de continuité entre les deux groupes. Le Graduel *VI. 39* confirme d'ailleurs, à sa façon, la même interprétation des faits, puisque c'est par la fonction romaine que commence la compilation telle qu'il l'a comprise. Celle-ci est interrompue, il est vrai, après la première leçon, et le trait qui suivait rejeté après la deuxième avant-messe. La transposition n'a donc porté que sur les pièces de chant; et c'est la raison pour laquelle, malgré tout, cette irrégularité peut être due au témoignage mal compris d'un manuscrit analogue à celui de la Vaticane — nous n'osons dire : à ce manuscrit lui-même.

blement de la liturgie romaine pure et simple (1). On pourra s'en rendre compte en examinant le second tableau, pages 300-301, où nous avons confronté le témoignage de huit d'entre eux : à gauche, trois manuscrits bénéventains au sens strict — les Graduels *VI. 34*, *VI. 35* et *VI. 38* de Bénévent, — auxquels nous avons joint l'ordo de Lucques; à droite, trois manuscrits cassiniens — le Graduel *Mont-Cassin, 546* et les deux Missels pléniers *Rome, Vat. lat. 6082* et *Vat. Ottob. 576*, — auxquels nous avons ajouté le Missel de Caiazzo, codex *Barb. 603* de la Bibliothèque Vaticane (2). Comme on peut le constater, les quatre derniers manuscrits se rattachent exclusivement à l'ordo romain; on n'y voit figurer aucune pièce qui rappellerait, même de loin, la tradition bénéventaine (3). Les quatre autres, au contraire, nous présentent différents compromis entre l'ancien usage bénéventain et la tradition romaine.

Le Graduel *VI. 34* est ici à peu près entièrement romanisé; on n'y voit plus subsister, de l'ancien répertoire bénéventain, que la seule antienne gréco-latine *Omnes gentes*, appartenant à la seconde Adoration. Comme nous l'avons déjà précisé à propos du Graduel *VI. 39*, les trois antiennes qui ouvrent la fonction dans le *VI. 34* ne sont pas bénéventaines, mais romaines.

(1) On pourra constater, de ce point de vue, la grande fidélité des manuscrits bénéventains à la tradition romaine elle-même. Ils sont parmi les rares témoins où l'on trouve encore attesté, le Vendredi-Saint, l'emploi du trait *Qui habitat*; il figure ici dans les deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40* de Bénévent. Partout à cette époque il avait fait place au trait *Eripe me*, donné par le pseudo-Alcuin comme *nuperrime compilatum*. (*P. L.*, t. CI, col. 1209). De fait, Amalaire ne connaît encore que le *Qui habitat*, auquel il fait allusion jusqu'à trois fois dans le *De ecclesiasticis officiis*, l. I, c. XIII; l. IV, c. VIII et c. XXXIV (*P. L.*, t. CV, col. 1025, 1184 et 1227). Outre les deux Graduels romains *Vat. lat. 5319* et *F. 22* des Archives de Saint-Pierre, nous ne pouvons citer que trois manuscrits où figure encore au Vendredi-Saint le *Qui habitat*; et ce sont précisément trois manuscrits de l'Italie Méridionale : l'ordo cassinien du IX^e^ siècle publié par Dom Bruno Albers (*Consuetudines Monasticæ*, t. III, Mont-Cassin 1907, p. 21; cf. également Martène, *de Monachorum Ritibus*, Anvers 1738, col. 391) et nos deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40* de Bénévent. Dans ces derniers, les deux usages sont d'ailleurs compilés, puisqu'on y trouve l'*Eripe me* transcrit en entier à la suite du *Qui habitat*, mentionné par son seul incipit. Ces deux manuscrits correspondent ainsi très exactement à la rubrique de l'*Ordo Romanus I* : « Deinde sequitur altera lectio post quam sequitur tractus *Qui habitat*, vel *Eripe me* » (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 953).

Les plus anciens témoins de l'*Antiphonale Missarum* qui nous ont été conservés sont eux-mêmes ici moins archaïques que nos deux Graduels bénéventains; on n'y trouve plus trace, même au VIII^e^ siècle, de l'emploi du *Qui habitat* au Vendredi-Saint. Cf. à ce propos l'*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles, Vromant 1935, pp. 94-95 et p. Lix.

(2) En ce qui concerne la tradition cassinienne, nous aurions pu faire appel à bien d'autres témoins, notamment au beau Bréviaire-Rituel de l'Abbé Oderise, codex *lat. 364* de la Bibliothèque Mazarine. Tous ces documents ne diffèrent d'ailleurs que par quelques détails de cérémonies; aussi nous a-t-il paru préférable de demeurer dans le cadre des manuscrits notés, qui est ici le nôtre.

(3) On peut en dire autant de deux manuscrits dont nous n'avons pas fait figurer dans l'un ou l'autre tableau le témoignage très bref : le codex *VI. 29* de Bénévent — de tradition cassinienne comme nous l'avons déjà dit, — indique simplement, pour l'Adoration de la Croix : l'antienne *Ecce lignum* avec le psaume *Beati immaculati*, le *Trisagion*, les versets *Popule meus* et les Impropères. Quant au Graduel *Paris, B. N. n. a. 1669*, on y trouve, après une lacune : la fin de l'antienne *Cum descendisset*, les Impropères avec les reprises *Popule meus*, l'hymne *Pange lingua* et l'antienne *Super omnia*.

Ajoutons que la mention par les deux Missels cassiniens du chant de la Passion selon S. Marc à l'heure de Sexte n'est pas une particularité bénéventaine.

Beaucoup plus proche de la tradition bénéventaine, le Graduel *VI. 35* nous présente une solution sensiblement différente de celles que nous avons vu adopter dans les manuscrits du premier tableau. Les deux fonctions bénéventaines y ont disparu en tant qu'avant-messes; on s'est contenté de conserver les antiennes qui, dans l'une ou dans l'autre, jouaient le rôle d'introït : les trois premières provenant de la première avant-messe; la quatrième, de la seconde; quant à l'antienne *Omnis terra,* absolument semblable, pour le texte et la mélodie, à l'antienne *Omnes gentes*, elle a évidemment été attirée à cette place par analogie avec cette dernière (1). Dans ce manuscrit, la fonction du Vendredi-Saint n'est donc plus double, mais simple, incluant en particulier l'Adoration de la Croix, dont le répertoire des pièces de chant a pu être enrichi par l'adoption des antiennes qui, à Bénévent, servaient respectivement d'introduction à la double Adoration.

Le Missel de Lucques se rapproche du Graduel *VI. 35*, en ce que les deux Adorations bénéventaines s'y trouvent fusionnées, sensiblement de la même manière; mais ce n'est pas là pour éviter d'avoir deux Adorations différentes : c'est pour éviter qu'il y en ait trois. L'Adoration sous sa forme romaine a été maintenue, en effet, mais on a cru bon de la reporter en tête de la fonction; elle précède ainsi immédiatement l'avant-messe romaine. Cette dernière, on l'aura remarqué, a d'ailleurs subi quelques légères modifications : le répons *Circumdederunt* y est donné comme pouvant remplacer le premier trait; de plus, pour ne pas tout perdre des lectures bénéventaines, on a subtitué à la leçon traditionnelle de l'Exode le passage de la Sagesse qui appartient en propre à la première avant-messe bénéventaine. Bref, nous retrouvons ici deux Adorations distinctes: la première, sous la forme romaine, avant la fonction; l'autre, fusion des deux cérémonies bénéventaires, au cours de la fonction. On notera que, tout comme les manuscrits cassiniens — et aujourd'hui encore le Missel romain, — l'ordo de Lucques situe l'Adoration de la Croix *après* les *Orationes solemnes*; les manuscrits bénéventains au sens strict l'indiquent au contraire *avant*.

En raison de la disparition de plusieurs feuillets, jusques et y compris le début du trait *Domine audivi*, le cas du Graduel *VI. 38* n'est pas aussi clair que celui des autres manuscrits. Cette lacune autorise à le rapprocher : soit du *VI. 39*, où n'aurait pas été insérée la seconde Adoration bénéventaine; soit du *VI. 35*, d'où auraient été éliminées, tant les antiennes gréco-latines que les pièces qui les précèdent immédiatement : versets *Popule meus*, *Trisagion,* antienne *Ecce lignum*; seul aurait subsisté le groupe des trois anciennes *O quando in cruce*, *Cum Rex gloriæ* et *Cum Fabricator*. Ces trois pièces, on le remarquera, constituent un groupe à part, qui suit immédiatement le trait *Eripe me*, dans le *VI. 40* comme dans le *VI. 38*, tandis qu'il est reporté après la série des antiennes bénéventaines dans le *VI. 35*, où il termine la liste des pièces de chant affectées à l'Adoration de la Croix.

Malgré sa présence dans toute une série de nos manuscrits, on est ainsi amené à

(1) Les deux antiennes en question figurent habituellement dans les Antiphonaires romains pour l'Office de l'Epiphanie; et en outre l'antienne *Omnis terra* dans les Pontificaux, pour la Dédicace des Eglises.

considérer ces trois antiennes comme indépendantes de la fonction bénéventaine. La forme gréco-latine de la première dans le *VI. 38* aurait pu incliner à la rapprocher du groupe des antiennes gréco-latines servant d'introduction aux deux avant-messes bénéventaines. Ce rapprochement serait inexact. Comme on le voit ici, en effet, les trois pièces en question suivent immédiatement l'avant-messe romaine dans le *VI. 38* qui, apparemment, n'a rien conservé de bénéventain; c'est la même place qu'elles occupent dans le *VI. 40* et dans le *Vat. lat. 10673,* où elles précèdent immédiatement le groupe homogène formé par les deux avant-messes bénéventaines (1). Et, si le *VI. 39* n'a conservé des trois que la première, c'est également après l'*Eripe me* qu'il l'a retenue, indépendante par conséquent de la seconde Adoration bénéventaine, insérée, nous l'avons dit, avant le trait *Domine audivi.*

De fait, ces trois antiennes ne sont pas propres à la liturgie bénéventaine. Les deux dernières se retrouvent même très fréquemment dans la tradition, non pas au Vendredi-Saint il est vrai, mais le plus souvent à la Procession du Jour de Pâques; et, si elles présentent dans la tradition bénéventaine des leçons propres, il ne s'agit là que de simples variantes; aussi est-il superflu que nous nous y arrêtions ici plus longuement (2).

La première, au contraire, est un tropaire gréco-latin que l'on rencontre à peu près exclusivement dans les manuscrits du Sud de l'Italie; c'est la raison qui nous porte à en donner ici la transcription, tant grecque que latine (3).

(1) A l'antienne *O quando in cruce,* le Graduel de la Vaticane substitue *Ego sum alpha et* ω, inconnue des autres manuscrits, au moins à cette place. Cette dernière, figure en effet, la plupart du temps, parmi les pièces de chant réservées à la Procession du Jour de Pâques. On s'expliquerait déjà ainsi la présence de l'*alleluia* à la fin de cette antienne ; mais il faut se rappeler en outre que les règles relatives à l'*alleluia* n'ont pas toujours été ce qu'elles sont aujourd'hui. Au témoignage de S. Jérôme l'*alleluia* était autrefois chanté à Rome pour les funérailles; et nous savons, par le récit des obsèques de Ste Radegonde, qu'il en était de même en Gaule. Mais on s'étonnera moins encore de le trouver employé ici le Vendredi-Saint, dans une région à moitié grecque, si l'on se rappelle que les Grecs considéraient l'*alleluia* comme un chant de pénitence, un chant de deuil. On pourra se reporter à ce propos au *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie*, art. ALLELUIA.

(2) Dans les planches qui suivent, on trouvera trois fois ces deux pièces : pl. 64-65 (Graduel *Vat. lat. 10673*), pl. XII-XIII (Graduel *Bénévent, VI. 40*) et pl. XXV (Graduel *Bénévent, VI. 35*). Cette dernière ne contient que la première partie de l'antienne *Cum Fabricator.*

(3) En dehors de l'école bénéventaine, nous ne connaissons que trois témoins de cette pièce; encore aucun d'eux ne l'indique-t-il dans les deux langues : le Missel plénier *Vat. lat. 4770* et le Graduel *Modène, O. 1. 7* donnent seulement le texte grec; le Graduel *Plaisance 65*, le texte latin. Ajoutons que, dans le premier de ces manuscrits, le début seul du tropaire est noté, en sorte que nous ne disposons, pour la restitution mélodique du texte grec, que de deux manuscrits : *Bénévent, VI. 38* et *Modène, O. 1. 7.* On constate entre eux un bon nombre de variantes de détail, qui laissent d'ailleurs intacte l'ensemble de la ligne mélodique. Malgré cette identité de fond, on ne voit pas — en dehors de la question de goût — sur quel critère s'appuyer pour préférer, dans chaque cas douteux, une leçon à l'autre. La question se présente de la même manière pour la traduction latine, avec cette différence toutefois qu'on dispose ici de six manuscrits bénéventains représentant une tradition parfaitement cohérente, et qui rend aisée l'établissement d'une leçon critique dont chaque manuscrit s'écarte fort peu. En face de cette tradition homogène, le Graduel de Plaisance se présente, comme tout-à-l'heure celui de Modène, avec une foule de variantes de détail qui, elles non plus, n'altèrent pas l'unité de fond. Comme nous ne faisons pas actuellement une monographie complète de la pièce en question, il nous a paru sage de nous en tenir ici à la tradition attestée par les seuls manuscrits qui nous intéressent directement, en faisant abstraction, pour l'une et pour l'autre version, de l'unique témoin non bénéventain.

C'est bien d'une simple transcription qu'il s'agit, pour la version grecque de ce tropaire, puisque, sous cette forme, il ne nous est conservé que par un seul manuscrit bénéventain. Pour donner de cette pièce à la fois une leçon exacte et une leçon intelligible, nous avons cru bon d'accompagner la mélodie d'un double texte : le texte grec très défectueux, écrit en caractères latins tel qu'il figure dans le Graduel *VI. 38*, et puis, au-dessus, la restitution correcte en caractères grecs (1) :

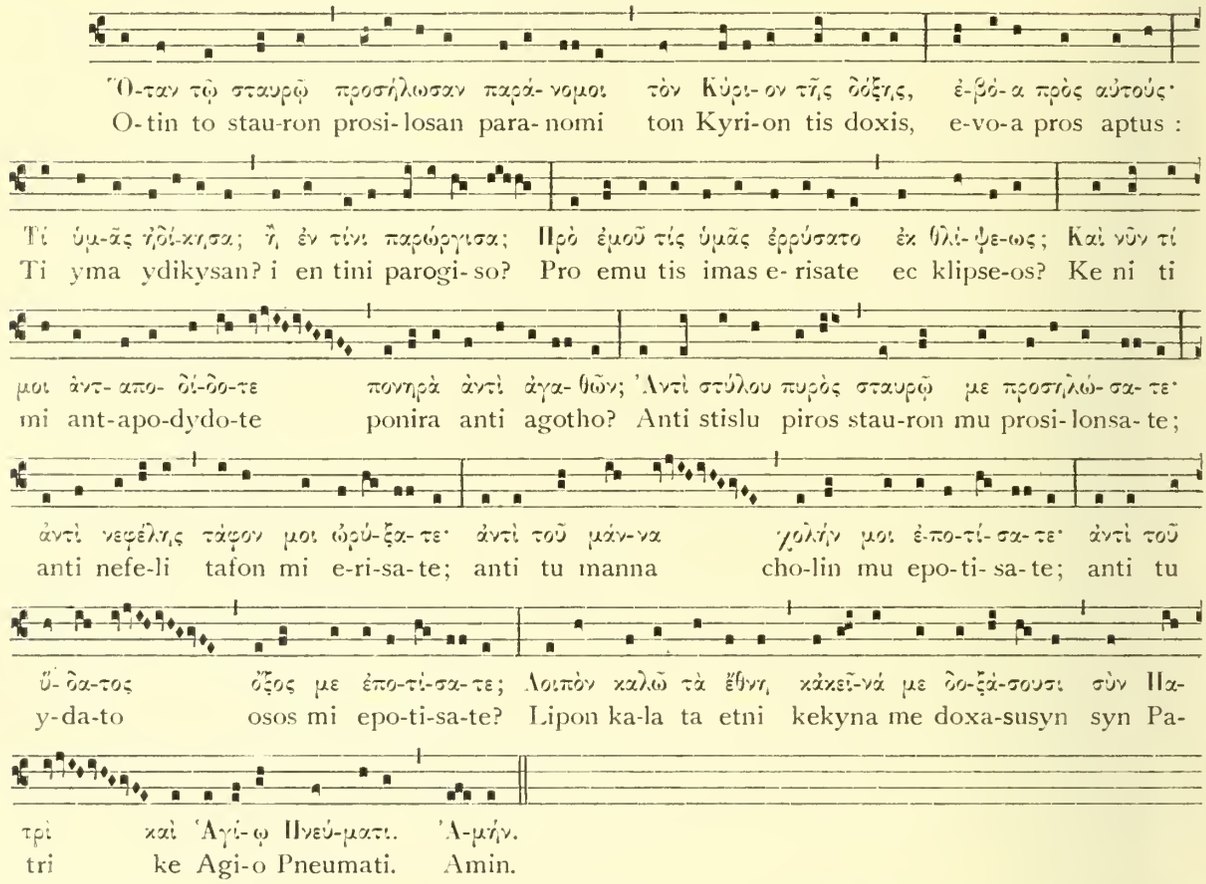


Cette pièce, qui figure aujourd'hui encore dans le *Triodion* (2), se retrouve dans le *Typicon* hagiopolite de 1122 (3), et jusque dans le *Kanonarion* hagiopolite des Ibères ou Géorgiens, qui date de la première moitié du VII[e] siècle.

Le *Kanonarion* hagiopolite n'est pas autre chose que la version géorgienne du *Kanonarion* ou *Ordo* de l'Eglise de Jérusalem. On possède plusieurs témoins de ce livre, notamment le codex Kal, édité par l'archiprêtre Kékélidzé (4). Les données archéologiques fournies

(1) Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente cette disposition parallèle pour se rendre compte de la manière dont le grec était prononcé, au XI[e] et au XII[e] siècle, dans l'Italie du Sud. Signalons simplement quelques équivalences : αι = *e*; ου = *u*; η = *y*; ει = *y*; mais surtout la variété des formes : η, υ, ε, οι, rendues indifféremment par *i*.

(2) Le *Triodion* est un livre liturgique de l'Eglise grecque qui contient les canons hymnographiques composés de trois odes seulement, pour la période qui va du II[e] Dimanche après l'Epiphanie — Dimanche « du Pharisien et du Publicain » — jusqu'au Samedi-Saint.

(3) A. Papadopoulos Kérameus, Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, t. II, Saint-Pétersbourg, 1894.

(4) C. Kékélidzé, *Iérousalimsky Kanonar VII[e] véka (Grouzinskaia Versia)*, Tiflis 1912.

par ce manuscrit permettent de dater sensiblement ce document de l'époque du patriarche Modeste (631-634). Cependant, reprenant l'hypothèse de Kékélidzé, le R. P. Thibaut inclinerait plutôt vers l'attribution à S. Sophrone (634-638). La raison qu'il en donne (1), c'est précisément le fait de la présence dans ce livre d'une composition insigne du patriarche hymnographe : les douze tropaires antiphoniques de l'Office des *Heures saintes de la Passion*, au soir du Vendredi-Saint (2).

Ajoutons que l'ordre original des douze tropaires a été considérablement modifié dans le *Typicon* hagiopolite; le *Triodion* actuel ne présente, par rapport à lui, que la permutation des tropaires 8 et 9. Dans ces deux derniers documents, notre tropaire est le onzième, alors qu'il occupait le huitième rang dans le *Kanonarion* (3).

Nos manuscrits en donnent une traduction latine dont la mélodie a été adaptée aussi exactement que possible sur la précédente. A la différence de celle-ci, elle est attestée par toute une série de témoins : les Graduels *VI. 35*, *VI. 38*, *VI. 39* et *VI. 40* de Bénévent; et, en outre, par les deux Missels de Lucques et de Caiazzo. La restitution que nous donnons ci-après est basée sur l'ensemble de ces manuscrits; on peut donc dire qu'elle offre plus de certitude que la mélodie grecque dont nous avons cru devoir donner la transcription exacte d'après son unique témoin, sans lui apporter aucune des corrections de détail qui auraient pu être suggérées par l'étude critique de la version latine.

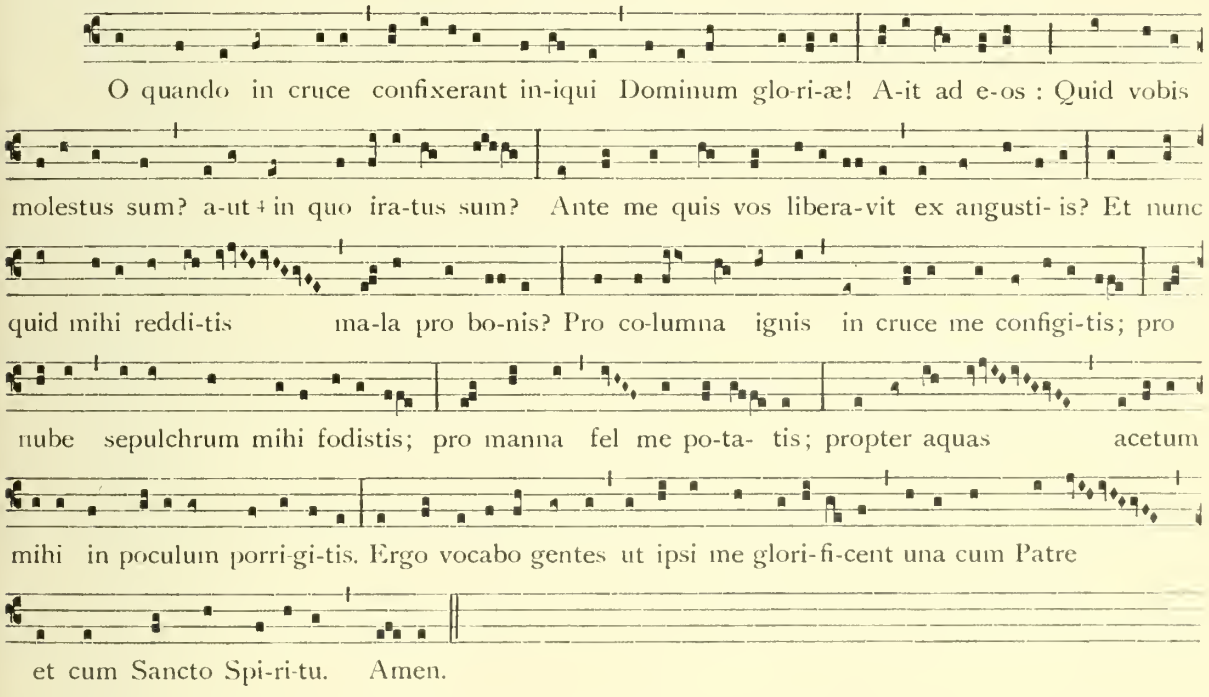


(1) J.-B. Thibaut, *Ordre des Offices de la Semaine-Sainte à Jérusalem du IV^e^ au XI^e^ siècle*, Paris 1926. pp. 9-10.

(2) D'après le *Typicon* de l'Eglise de Jérusalem publié par Papadopoulos Kérameus, l'Office en question est attribué à S. Sophrone sous ce titre : Ποίημα Σωφρονίου πατριάρχου Ἱεροσολύμων τοῦ ἀρχαίου καὶ φιλοσόφου. Cf. Ἀνάλεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, t. II, p. 147.

(3) Cf. Thibaut, *op. cit.*, p. 110.

(4) Tous nos manuscrits distinguent ainsi *aut* en deux syllabes.

On aura spontanément rapproché cette pièce — texte et mélodie — des Impropères. dont on trouve si peu de témoins dans la tradition grégorienne; les plus anciens et les plus nombreux provenant précisément de l'Italie Méridionale (1).

Parmi les pièces qui n'appartenaient pas exclusivement à l'ancienne liturgie bénéventaine, le tropaire Ὅταν τῷ σταυρῷ était la seule qui méritât de retenir ici notre attention. Il nous reste maintenant à étudier les deux fonctions proprement bénéventaines du Vendredi-Saint.

### *La première avant-messe bénéventaine.*

A la troisième heure, dit l'ordo de la Vaticane, tous se réunissent à l'église, et chacun récite Tierce en particulier (2).

Le *Missale Antiquum* de Bénévent, qui ne fait aucune allusion à la récitation de Tierce avant la première Adoration, pas plus que de Sexte avant la seconde, fixe cette première

(1) Ce parallélisme a été signalé par le Professeur BAUMSTARK dans son étude : *Der Orient und die Gesänge der Adoratio Crucis*, dans *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, II (1922), pp. 1-17. On pourra se reporter également au travail de DOM BROU, *Les Impropères du Vendredi-Saint*, dans *Revue Grégorienne*, XX (1935), pp. 161-163.

Il était assez naturel de se demander, en présence de cette pièce bilingue, si le texte seul était grec d'origine, ou bien aussi la mélodie qui l'accompagne. M. le Professeur Wellesz a bien voulu entreprendre à cet effet les recherches nécessaires dans les manuscrits byzantins notés, et nous communiquer la transcription empruntée par lui à deux documents « de l'âge d'or » : *Rome, Vat. grec 1499* et *Vienne, grec 181*. Ces deux exemplaires du *Sticherarion* lui ont fourni deux versions à peu près identiques, où l'on retrouve très bien, à peine développée, la ligne mélodique de notre antienne gréco-bénéventaine. Après avoir étudié comparativement les deux mélodies, il conclut : « L'analyse... m'a surpris moi-même ; c'est une nouvelle affirmation de l'évolution des mélodies byzantines, qui, du commencement jusqu'au XV^e^ siècle, deviennent de plus en plus complexes par un procédé de variations ». M. le Professeur Wellesz ajoute que la même pièce figure aujourd'hui encore dans le *Doxastarion*, livre de chant en usage actuellement. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

(2) Plus détaillé que les autres manuscrits, le Missel de Lucques précise la composition de toutes les petites Heures. Il fournit également un cérémonial très détaillé de l'Adoration qui ne pouvait prendre place dans le tableau de la page 300. Nous croyons intéressant de reproduire ici toute cette première partie de l'ordo de Lucques (pl. XLI-XLII) :

« INCIPIT ORDO OFFICII IN PARASCEVEN. — *Expleto matutino cantent.* ANT. Tristis est anima mea usque « ad mortem sustinete hic et vigilate mecum.

« *Post hanc incipiant psalterium.*

« *Facta vero aurora cantent Prima.* ANT. Memento mei... Ps. Deus Deus meus... &c. Beati immaculati. *usque.* « Legem pone. ℣. Diviserunt sibi vestimenta.

« *Item ad Tertia.* ANT. Ait latro. Ps. Legem pone. *usque.* Defecit. ℣. Insurrexerunt in me.

« *Ad Sextam.* ANT. Tamquam ad latronem. Ps. Defecit in salutare. *usque.* Mirabilia. ℣. Ab insurgentibus « in me. *Deinde legatur.* PASSIO SECUNDUM MARCUM.

« ANT. *ad Nonam.* Latro de cruce. Ps. Mirabilia testimonia. *usque.* Ad Dominum dum tribularer. ℣. Diviserunt sibi vestimenta.

« *Finita nona pergant duo ante crucem et sublato linteo cantent.* ANT. Ecce lignum. *Et respondentes eadem* « *antiphona in choro. Illi prosternantur ante ipsam crucem et ubi fuerit expleta erigant se et cantent illam totam et* « *incipiant in choro.* Ps. Deus misereatur. *Iterum erigat se unus ex illis et dicat.* Agios o Theos. *Iterum erigat se* « *alius et dicat.* Sanctus Deus. *Iterum erigat se alius et dicat.* Agios. *Iterum surgat alius et dicat.* Sanctus fortis. « *Iterum surgat alius et dicat.* Agios athanatos. *Iterum surgat alius et dicat.* Sanctus et immortalis. *Ubi fuerint* « *explete tunc incipiant in choro.* Populo meus. *Post hec erigat se unus et dicat.* Agios. *ut supra. Post hæc incipiant* « *in choro.* ANT. Quia eduxi te. *Iterum erigatur se unus ex illis et dicat.* Agios. *ut supra. Post hæc incipit in choro.* « ANT. Quid ultra. *Iterum erigat se unus ex illis et dicat.* Agios. *ut supra. Hoc explete incipiant ipsi.* ANT. Populo « meus. *Respondeant in choro.* Quid fecit tibi. *Iterum incipiant ipsa improperia et unus stet post altare et dicat* « *semper leni voce.* Populo meus. Ego propter te... Populo meus. *Respondeant in choro.* Quid feci tibi ».

réunion à l'heure de none. Mais, comme il se contente de juxtaposer les formulaires des deux cérémonies, bien distinctes dans l'ordo de la Vaticane, sans préciser aucunement l'heure de la seconde, on peut en conclure qu'il s'agit là d'un état postérieur de la discipline bénéventaine : l'ensemble des rites du Vendredi-Saint aura été groupé en une seule fonction, dont le début aura pu être ainsi repoussé jusqu'à une heure assez tardive. Il est impossible, en tout cas, de voir dans cette disposition touffue un témoignage de l'organisation primitive, surtout si on la compare à l'horaire beaucoup mieux équilibré du Graduel de la Vaticane.

A l'heure de Tierce, tous se réunissent donc à l'église, et chacun récite la petite Heure correspondante en silence et en particulier : « et cantet unusquisque Tertiam in secreto cordis sui » (1).

L'avant-messe précédant la première Adoration commence alors, en manière d'introït, par le chant d'une triple antienne « ante crucem », comme dans l'ambrosien précise l'ordo bénéventain : « sicut in ambrosiano scriptae sunt » (2).

Chantées successivement en grec et en latin, ces trois pièces sont accompagnées chacune d'un psaume, exécuté lui aussi dans les deux langues (3).

La restitution que nous donnons ci-après de ces trois antiennes est basée, pour les textes grecs, sur les deux seuls Graduels *Vat. lat. 10673* et *Bénévent, VI. 40*; et, en outre, pour les textes latins, sur les trois manuscrits *Lucques, 606*, *Bénévent, VI. 33* et *Bénévent, VI. 35* (4). Ce dernier est le seul qui indique les clés; mais il n'en faut pas davantage pour être fixé sur la position des mélodies sur la portée (5).

La première de ces antiennes, celle qui ouvre la fonction, est une fort belle pièce du IIe mode, que nous reproduisons écrite en clé de *do*, comme l'est, dans le Graduel *VI. 35*, l'antienne latine correspondante :

(1) L'expression est jolie, bien qu'apparemment contradictoire dans les termes; le sens en est d'ailleurs parfaitement clair : il s'agit d'une *récitation*, et d'une récitation privée *silencieuse*.

(2) Nous avons déjà rencontré une fois ce qualificatif d'*ambrosien* à propos du répons *Lavi pedes*. Nous le trouvons de nouveau employé ici, et par deux fois, dans la rubrique que nous venons de citer et dans le titre que porte la fonction dont nous nous occupons actuellement, tant dans le Graduel de la Vaticane que dans le *Missale Antiquum* de Bénévent : « Officium in Parasceve *secundum ambrosianum* ». Si le terme ne paraît aucunement justifié en ce qui concerne le répons *Lavi pedes*, absent de tous les témoins connus de la liturgie milanaise, nous nous réservons d'étudier plus loin dans quelle mesure peuvent être qualifiés d'« ambrosiens » les Offices bénéventains du Vendredi et du Samedi-Saint.

(3) La disposition de l'ordo de la Vaticane est ici certainement défectueuse, qui donne régulièrement : d'abord l'antienne grecque sans psaume, puis l'antienne latine avec son psaume, enfin le psaume grec tout seul. Il est clair que ce dernier accompagne normalement l'antienne grecque, comme le psaume latin l'antienne latine.

(4) On retrouve le même groupe d'antiennes dans le Missel plénier *Vat. lat. 4770*, mais uniquement sous la forme latine, et sans aucune notation.

(5) Exception faite du Missel *VI. 33* de Bénévent, le lecteur est ici en possession de tous les éléments qui nous ont servi à nous-même pour cette restitution, la reproduction des quatre autres manuscrits figurant, pour cette partie, à la fin du volume : planches 56-57, XIII, XXV et XLII-XLIII.

Comme pour le tropaire Ὅταν τῷ σταυρῷ, nous croyons devoir adjoindre aux textes grecs corrects la forme très négligée sous laquelle ils figurent, en caractères latins, dans nos manuscrits. Ajoutons que les deux manuscrits fournissent, pour le grec, un texte à peu près identique. Néanmoins, les quelques variantes présentées par le Graduel *VI. 40* relativement à celui de la Vaticane constituant autant de fautes, c'est toujours le texte de ce dernier que nous reproduisons ici.

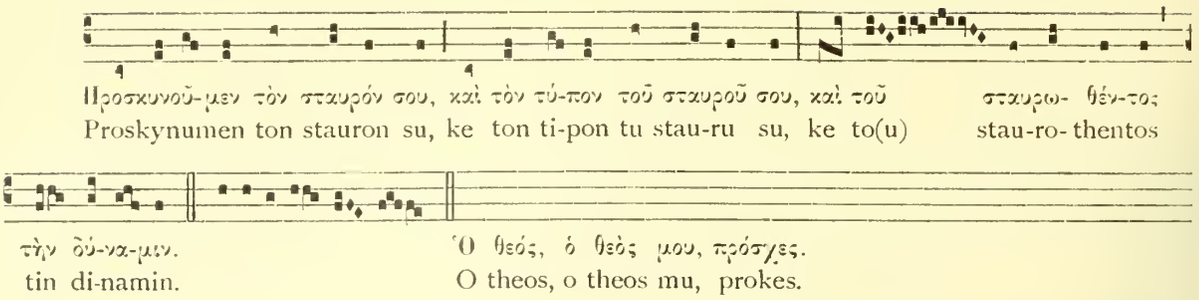


Le développement apparemment disproportionné de la mélodie sur une seule syllabe est un trait assez peu grégorien ; il n'en a pas moins une saveur archaïque très prononcée ; le répertoire ambrosien en fait un usage très fréquent : dans le *Gloria in excelsis* et dans le Transitorium *Te laudamus*, pour n'en citer que deux exemples bien connus.

Chacune de nos antiennes grecques ayant été traduite en latin, c'est la mélodie même de l'original qui lui a été appliquée, dans la mesure où la chose était possible :

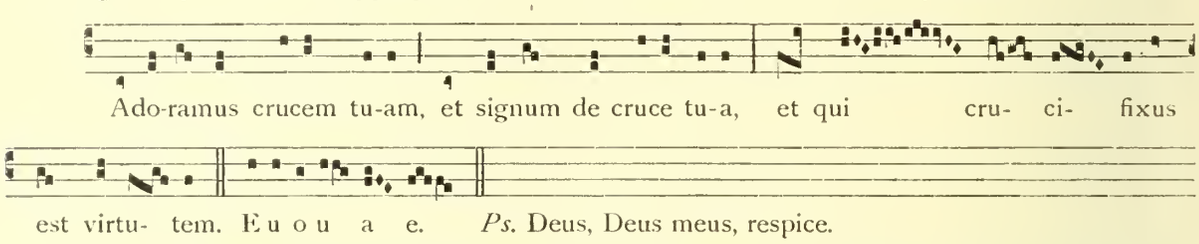


A ne considérer ici que la longueur du texte latin, il semble même qu'on aurait pu ne pas s'écarter du tout de la mélodie originale. De fait, la version latine correspond exactement, incise par incise, syllabe par syllabe, au texte grec. Ce n'est pas là d'ailleurs l'effet du hasard ; et l'allure assez étrange de ce texte latin montre bien que le traducteur n'a recherché une correspondance aussi matérielle qu'en vue de l'adaptation mélodique.

L'Adoration proclamée par notre antienne, s'adresse en effet, à un triple objet :

la Croix du Seigneur, c'est-à-dire le bois lui-même sur lequel Il souffrit;

le Signe de cette Croix, c'est-à-dire tout symbole qui la représente. Les églises ne pouvant toutes posséder une relique de la vraie Croix, il était admis que les hommages des fidèles pouvaient aller à une image quelconque qui en tenait lieu;

enfin le Crucifié; c'est à lui que va, en dernière analyse, l'Adoration elle-même (1).

Le sens de ce texte est donc parfaitement clair et absolument orthodoxe. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est son expression latine. A considérer en effet le texte grec, il semble

(1) « Fuerunt quidam qui volebant dicere se velle eamdem crucem adorare in qua Dominus crucifixus est. Utinam in omnibus ecclesiis haberetur, præ cæteris merito veneraretur. Quamvis omnis ecclesia eam non possit habere, tamen non deest eis virtus sanctæ crucis in eis crucibus quæ ad similitudinem Dominicæ crucis factæ sunt... » AMALAIRE, *De Ecclesiasticis Officiis*, l. I, c. XIV (*P. L.*, t. CV, col. 1028); et de même le pseudo-Alcuin : « Quando hanc crucem adoramus, omne corpus nostrum hæreat terræ, et ipsum quem adoramus, quasi pendentem in ea mente cernamus, virtutemque quam accepit ex Dei Filio, ipsam adoramus. Prosternimur corpore ante crucem, mente ante Dominum : veneramus crucem per quam redempti sumus, et illum deprecamus qui redemit. Qui vero non possunt habere de ligno Domini, salva fide adorant illam quam habent... » *De divinis Officiis*, c. XVIII (*P. L.*, t. CI, col. 1210). On pourra se reporter également à la XIII[e] Catéchèse de S. Cyrille de Jérusalem (*P. G.*, t. XXXIII, col. 773-777 et 820-821).

que la traduction en soit si simple qu'elle s'imposait d'elle-même : *Adoramus crucem tuam, et signum crucis tuæ, et virtutem Crucifixi,* avec ou sans inversion des deux derniers mots. Le seul inconvénient de cette traduction si naturelle, c'est que, si elle sauvegarde dans la première incise le nombre de syllabes de l'original, elle abrège respectivement d'une et de deux syllabes les deux dernières incises. Il n'y a certainement pas d'autre explication à chercher aux formes bizarres : *et signum de cruce tua, et qui crucifixus est virtutem,* toutes deux d'une latinité assez contestable.

L'intention du traducteur est donc bien évidente : même au prix de plusieurs incorrections, maintenir exactement la division de l'original, et, dans chaque incise, le même nombre de syllabes. Dans quel but? Evidemment en vue de l'adaptation musicale. Ce petit tour de force ne devait d'ailleurs pas être couronné de succès, car l'adaptation mélodique doit tenir compte, non seulement du nombre des syllabes, mais aussi de l'accentuation du texte. Or, si l'adoption matérielle de la mélodie grecque conduit à une solution très correcte pour la plus grande partie de l'antienne latine, on est contraint de l'abandonner vers la fin, pour éviter d'affecter au mot *crucifixus* une formule essentiellement dactylique. Il en est résulté pour l'adaptation au texte latin un remaniement de toute cette finale, auquel il est permis de préférer la mélodie si bien rythmée de l'original.

C'est à l'échec de ce premier essai qu'on doit vraisemblablement d'avoir, pour les deux autres antiennes, une traduction correcte, toute simple, mais où le souci du parallélisme n'a plus mis à l'épreuve le traducteur.

La seconde de nos antiennes est du IV^e^ mode, très pure aussi comme modalité :

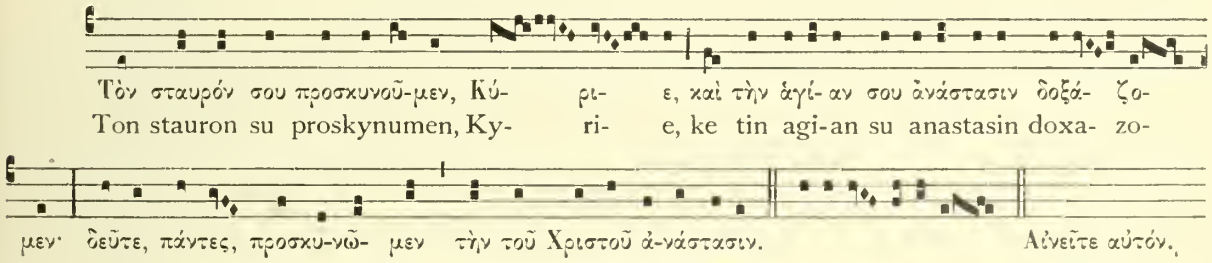


Ici encore, la transposition musicale a pu se faire, à peu de chose près, du grec en latin :

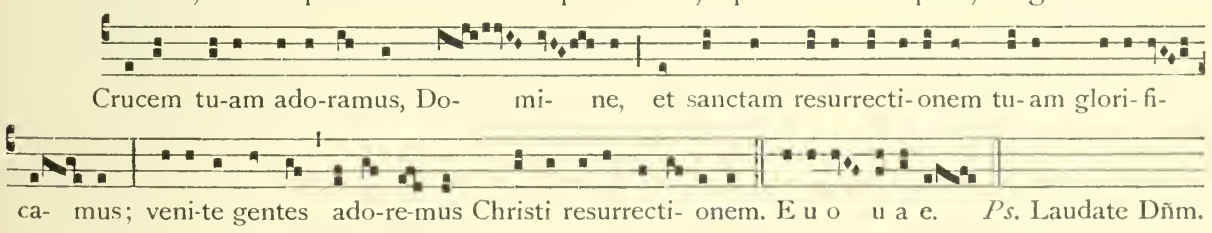


Adaptation quelque peu inférieure à l'original toutefois, dans la mesure même où le compositeur s'est écarté de son modèle. On ne voit pas très bien, en effet, pourquoi, au début de la deuxième incise, il n'a pas conservé la clivis dont le *fa* naturel constituait une transition si ferme après la cadence sur *la* — corde récitative de la deuxième incise comme de la première, — avec le *si* naturel bien accusé, après comme avant. La mélodie latine n'est certainement pas améliorée par cette réduction de la clivis à un simple *mi*.

En second lieu, on ne voit pas non plus la raison qui a porté l'adaptateur à modifier comme il l'a fait l'incise *venite gentes*; il aurait pu suivre de beaucoup plus près, semble-t-il, son modèle, sans que l'antienne en souffrît, bien au contraire; comme ceci par exemple :

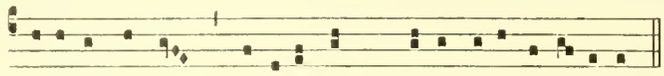


La troisième antienne, sensiblement plus ornée que les précédentes, est du IIe mode comme la première; c'est la même psalmodie qui l'accompagne :

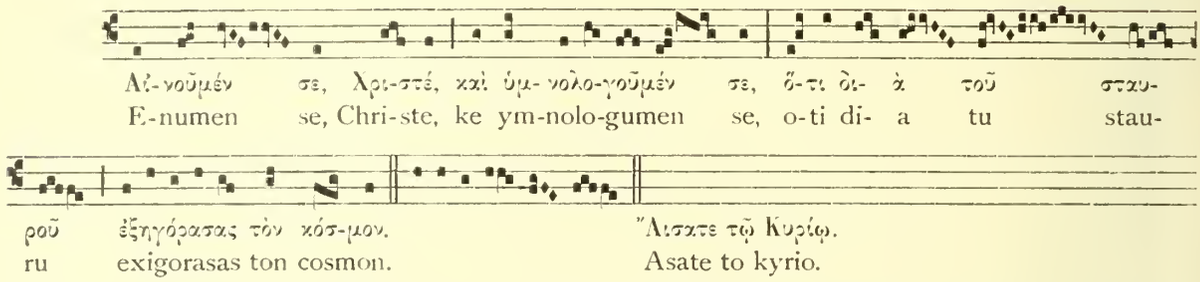


A part la troisième incise, plus brève de deux syllabes que dans l'original, c'est encore à très peu de chose près la même mélodie qui a été appliquée au texte latin :

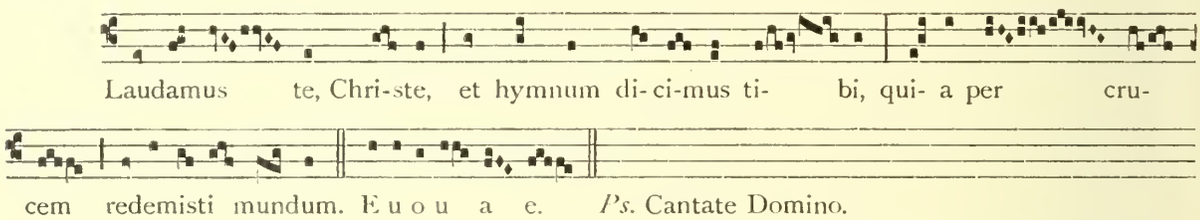


Ce qui rend pour nous cette pièce singulièrement intéressante c'est qu'on y retrouve maintes formules, toutes semblables à celles que l'on a déjà si souvent rencontrées au cours des quelques pièces bénéventaines dont nous avons précédemment donné la restitution.

La plus frappante, étant donné sa fréquence dans le répertoire bénéventain, est la cadence qui termine la deuxième incise :

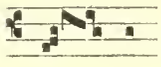 dans le texte grec, mais surtout 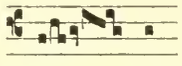 dans le texte latin.

Pour ne parler que de la dernière, sous la forme précise où elle se présente ici, c'est à chaque instant qu'on la retrouve dans l'ancien répertoire bénéventain :

par exemple dans le répons *Ante sex dies* (p. 260) :

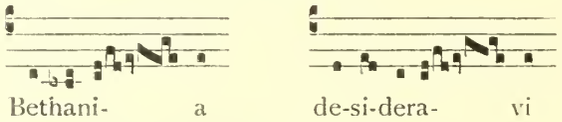


ou bien dans le graduel *Vadit propitiator* (p. 282) :

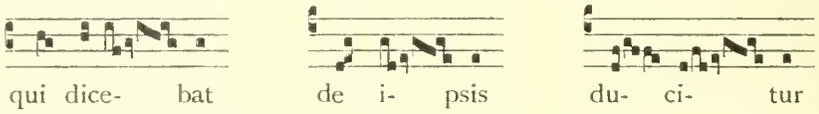


Bien des fois nous aurons encore l'occasion de retrouver des cadences toutes semblables.

Mais c'est peut-être l'incise la plus ornée, la troisième, qui, sous sa double forme, donne à cette antienne un air de famille avec toute cette série de pièces dont nous avons précédemment donné la restitution mélodique :

d'abord la cadence 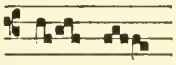 qu'on retrouve si souvent, et en particulier dans l'ingressa *Postquam surrexit* (p. 276);

ensuite la phrase musicale elle-même. Qu'on veuille bien en effet, la comparer, sous sa forme latine ou sous sa forme grecque, aux incises suivantes, empruntées, tant à la communion *Quis te supplantavit* qu'à l'ingressa *Postquam surrexit*, ou au graduel *Vadit propitiator*, et l'on pourra juger à quel point l'air de famille est parfait :

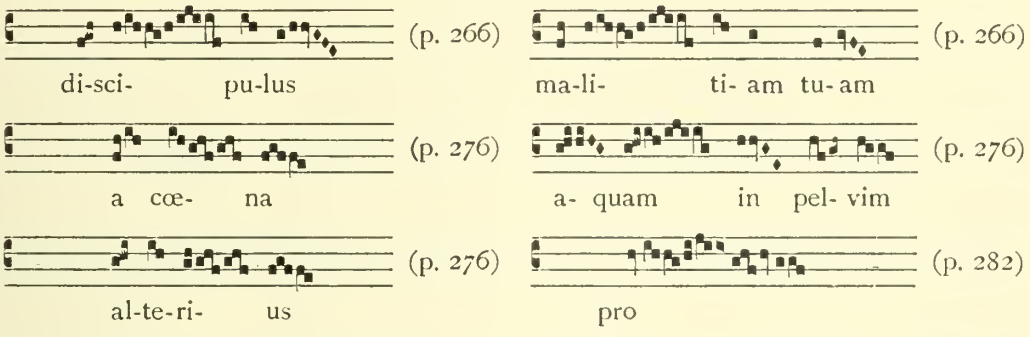


Dans l'exposé objectif des faits, nous nous bornons simplement à signaler ces rapprochements, sans chercher à en tirer pour le moment une conclusion positive sur l'influence que la musique grecque a pu exercer sur le chant bénéventain.

Les antiennes gréco-latines une fois terminées, le sous-diacre chante une leçon de l'Ancien Testament : *Venite circumveniamus justum quoniam inutilis est nobis et contrarius est operibus nostris...* empruntée au chapitre II du Livre de la Sagesse, vv. 12-23. Le passage est introduit par un petit prologue : *Dixerunt impii de Deo*, inspiré du début du chapitre : *Dixerunt enim cogitantes apud se non recte*. Quant au *Venite* initial, qui ne figure pas à cette place dans le texte biblique, il provient du verset 6 du même chapitre.

La leçon n'est précédée d'aucun titre, mais le prologue qui en tient lieu est chanté par le sous-diacre « voce magna » sur une mélodie particulière dont nous retrouverons dans la suite d'autres emplois :

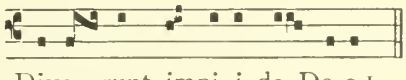


Absente actuellement de la liturgie romaine, cette leçon figure dans tous les manuscrits anciens comme deuxième lecture de la messe du Mardi-Saint; nous avons déjà eu l'occasion

(1) Cette phrase mélodique se trouve dans trois de nos manuscrits : le Graduel *Vat. lat. 10673*, le Missel *VI. 33* et le Graduel *VI. 40* de Bénévent. C'est le premier que nous suivons ici exactement, les deux autres reportant le pressus sur les deux dernières syllabes de *impii*; ce qui est mauvais si l'on en juge par les trois autres cas où la même formule mélodique est employée, plus loin, dans la Passion selon S. Matthieu.

de le signaler précédemment, page 267 (1). Mais elle est peut-être mieux encore à sa place au Vendredi-Saint, tant sont évidentes les allusions prophétiques à la Passion du Seigneur. N'est-ce pas, en effet, un passage des Evangiles qu'on croirait lire dans cette prophétie dont bien des traits semblent avoir été écrits après la Passion : *13. Promittit se scientiam Dei habere et Filium Dei se nominat... 16. ...et gloriatur Patrem se Deum habere* (Vulg. : *Patrem se habere Deum...*) *18. Si enim est verus Filius Dei, suscipiet illum et liberabit eum de manibus contrariorum... 20. Morte turpissima condemnemus eum?* On rapproche spontanément ces textes de l'Evangile de S. Matthieu XXVII, 43 : *Confidit in Deo: liberet nunc, si vult eum; dixit enim quia Filius Dei sum*; ou encore du psaume de la Passion : *Speravit in Domino, eripiat eum, salvum faciat eum, quoniam vult eum* (Ps. XXI, 9).

Comme dans toute avant-messe, la lecture est suivie d'un graduel, ici le répons *Amicus meus*. La restitution que nous en donnons est basée, outre le Graduel *lat. 10673* de la Vaticane, sur le Missel *VI. 33* et le Graduel *VI. 40* de Bénévent.

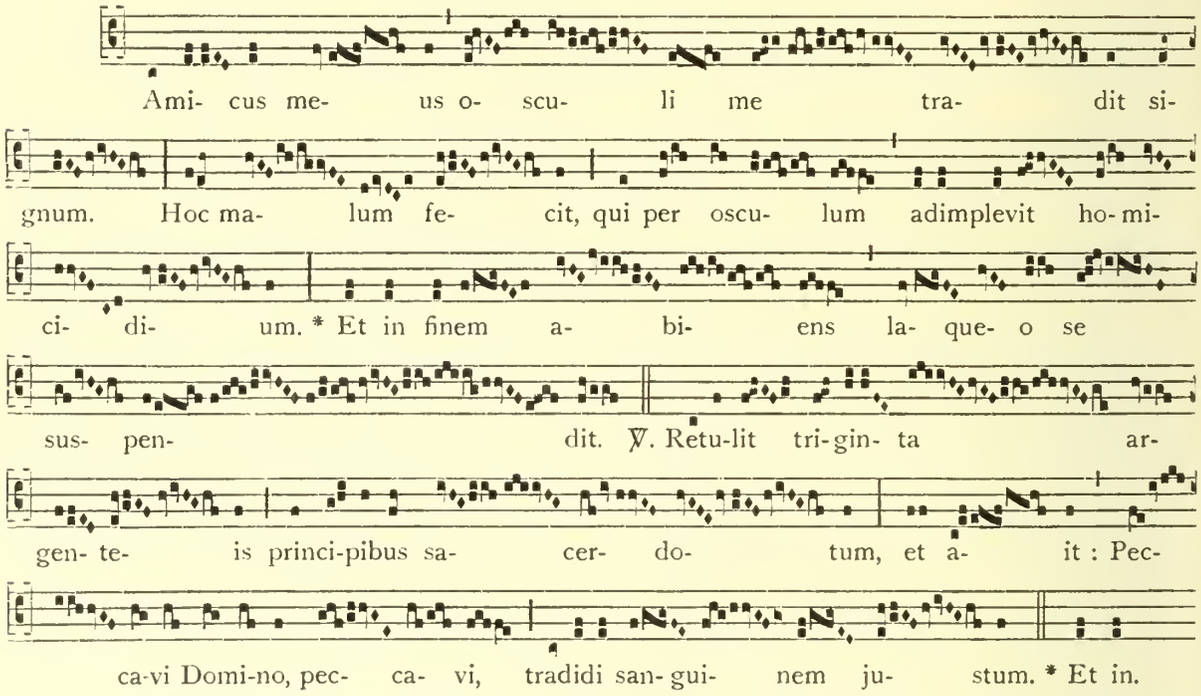


Il est inutile d'insister sur le caractère prolixe de cette pièce bien bénéventaine; nous nous contenterons de relever, pour souligner l'homogénéité du répertoire bénéventain, les points de contact les plus marquants avec quelques-unes des pièces dont nous avons donné

(1) Les documents romains introduisent, eux aussi, le texte biblique, par un petit prologue, à peine différent du prologue bénéventain : *Dixerunt impii Judæi apud semetipsos : Venite circumveniamus...*

On peut ajouter que, si la leçon en question a disparu depuis longtemps de la liturgie romaine, nous en avons toujours un vestige dans la cinquième antienne des Laudes du Mardi-Saint : *Dixerunt impii : Opprimamus virum justum, quoniam contrarius est operibus nostris*; parallélisme aujourd'hui indiscernable entre la Messe et l'Office. Selon toute vraisemblance, on peut en dire autant du répons *Dixerunt impii*, indiqué le plus souvent par les manuscrits au Dimanche des Rameaux, dans la série des répons affectés au Dimanche même et aux trois féries qui suivent.

précédemment la restitution. On pourra comparer, par exemple, la mélodie de *osculi* (1re ligne) avec celle de *animam meam* dans le graduel *Dum congregarentur* (p. 265, 2e ligne); de *qui per osculum* (2e ligne) avec *a cœna* et *alterius* dans l'ingressa *Postquam surrexit* (p. 276, 1re et 4e lignes); le même type de cadence revient ici sur *abiens* (3e ligne). La phrase *laqueo se suspendit* (3e et 4e lignes) se retrouve, dans l'antienne *Cum recubuisset* (p. 286, 3e ligne), sur les mots *pedes ejus rigavit*. Quant aux incipits des deux incises *et ait* et *tradidi* (5e et 6e lignes), ils rappellent exactement ceux de toutes les phrases de l'ingressa *Postquam surrexit* (p. 276).

D'un autre point de vue, on n'aura pas manqué de noter le parallélisme qui, une fois de plus, se manifeste ici entre la tradition bénéventaine et la tradition romaine. Les livres grégoriens, eux aussi, possèdent en effet un répons *Amicus meus*, toujours en usage aux Ténèbres du Jeudi-Saint. Si les mélodies de ces deux pièces n'ont rien de commun, la comparaison des textes est intéressante, tant au point de vue du parallélisme des deux traditions que des divergences profondes qui les séparent.

| ROME | BÉNÉVENT |
|---|---|
| Amicus meus osculi me **tradidit signo :** | Amicus meus osculi me **tradit signum.** |
| **Quem osculatus fuero,** | |
| **ipse est, tenete eum.** | |
| Hoc malum fecit **signum,** | Hoc malum fecit, |
| qui per osculum adimplevit homicidium. | qui per osculum adimplevit homicidium ; |
| **Infelix prætermisit pretium sanguinis,** | |
| et in **fine** laqueo se suspendit. | et in **finem abiens** laqueo se suspendit. |
| ℣. Melius illi (*al.* : ei) erat | ℣. Rettulit triginta argenteis |
| si natus non fuisset. * Infelix. | principibus sacerdotum, et ait : |
| *vel* ℣. Bonum ei erat | Peccavi Domino, peccavi, |
| si natus non fuisset homo ille. * Infelix. | tradidi sanguinem justum. * Et in. |

Comme on peut le constater, les deux textes se correspondent bien, avec de notables abréviations toutefois dans la version bénéventaine. L'absence de la phrase *Quem osculatus fuero, ipse est, tenete eum* dans cette dernière soulève même une petite difficulté, due en partie à l'incorrection grammaticale de ses trois témoins.

A quoi se rapporte au juste le mot *signum*? L'absence de ponctuation dans les manuscrits peut laisser hésitant sur ce point. L'accusatif incline tout naturellement à rapporter le mot à la seconde incise, où il jouerait le même rôle que dans le texte romain, avec une simple inversion : *Hoc malum fecit signum* ici, et là : *Signum hoc malum fecit*. Pour que le mot pût être rapporté à la première phrase, il faudrait, comme dans le texte romain, l'ablatif *signo*. Et cependant cette solution n'est pas admissible, car elle rend inexplicable le génitif *osculi*. De deux choses l'une, ou bien il faut lire, comme dans le texte romain : *osculi me tradidit signo*, ou bien : *osculo me tradit* (ou *tradidit*). Comme par ailleurs il est beaucoup plus facile de confondre *signo* et *signum* que *osculi* et *osculo*, on doit en conclure que le *signum* bénéventain se rapporte à la première phrase et non pas à la seconde, qui se suffit à elle-même sans ce mot.

L'examen de la mélodie bénéventaine incline d'ailleurs dans le même sens. Sans doute on rencontre parfois comme cadence la formule sur *sol* qui termine ici le mot *tradit*; mais

on observera qu'elle ne se retrouve pas une seule fois dans notre répons, alors que la cadence sur *la* de *signum*, beaucoup plus fréquente dans le répertoire bénéventain, revient ici jusqu'à six fois. Il semble donc très vraisemblable que, la première fois comme les cinq autres, cette formule joue bien le rôle de grande cadence, la formule sur *sol* ne constituant qu'une cadence intermédiaire.

L'analyse mélodique de la pièce confirme, on le voit, l'analyse textuelle, et impose donc la forme *signo* comme seule correcte. Ajoutons que l'unanimité des manuscrits sur la leçon contraire est un argument sur lequel il vaut mieux ne pas insister; ils donnent tous aussi, dans le verset, la forme *argenteis,* alors que, de toute évidence, il faudrait l'accusatif : *Retulit triginta argenteos.*

On voudrait pouvoir contrôler ce dernier point dans nos manuscrits eux-mêmes, où l'évangile affecté à cette première avant-messe est précisément tiré du même passage de S. Matthieu que le répons *Amicus meus* : tout le début du chapitre XXVII, versets 1 à 10 (1). Mais le texte du *Missale Antiquum* se contente ici de renvoyer à la Passion selon S. Matthieu, qui figurait dans le manuscrit avant la messe du Dimanche des Rameaux : *Dominica in Palma in nocte.* Malheureusement il ne nous reste plus que le début de ce texte, toute la fin de la Passion ayant disparu, ainsi que la messe du Dimanche des Rameaux, celle du Lundi et une partie de celle du Mardi-Saint.

Comme la leçon de la Sagesse, l'évangile commence *ex abrupto,* sans *Dominus vobiscum* et sans titre.

En terminant l'analyse de cette première fonction, on peut remarquer que l'Adoration de la Croix n'en constitue pas seulement un acte; elle occupe toute la cérémonie; c'est-à-dire qu'elle se déroule pendant l'exécution par les clercs, non seulement des pièces chantées, mais encore des lectures : « Dum clerici canunt et legunt, omnes adorent sanctam crucem juxta ordinem suum », dit l'ordo de la Vaticane; « et, finito evangelio, discedant ».

*La deuxième avant-messe bénéventaine.*

La première cérémonie de l'Adoration de la Croix ayant eu lieu à l'heure de Tierce, il s'en déroule une toute semblable à l'heure de Sexte. On se réunit de nouveau à l'église, et la fonction débute, comme la première, par la récitation privée de la petite Heure correspondante : « et cantent Sextam in secreto cordis sui ».

(1) *Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent. Et vinctum adduxerunt eum et tradiderunt Pontio Pilato præsidi. Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset, pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum, et senioribus, dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos? tu videris. Et, projectis argenteis in templo, recessit et abiens laqueo se suspendit. Principes autem sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli in sepulturam peregrinorum. Propter hoc vocatus est ager ille Haceldama, hoc est ager sanguinis usque in hodiernum diem. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam dicentem : Et acceperunt triginta argenteos, pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel : et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.*

Aussitôt après commence le chant des trois antiennes gréco-latines qui ouvraient la première fonction, avec les psaumes correspondants; c'est pendant leur exécution qu'a lieu la seconde Adoration de la Croix (1).

Cette première partie de la cérémonie étant terminée, on entre au chœur, « ingrediantur chorum », au chant d'une quatrième antienne grecque :

Πάντα τὰ ἔθνη ὅσα ἐποί-ησας ἥξουσιν καὶ προσ- κυνήσουσιν ἐ-νώπι-όν σου Κύρι- ε.
Panta ta etni osa epy-ysas yxu-sin ke pros- ky-risu- sin enopi- on su Kyri- e.

Comme les précédentes, celle-ci est aussi donnée par les manuscrits sous sa forme latine :

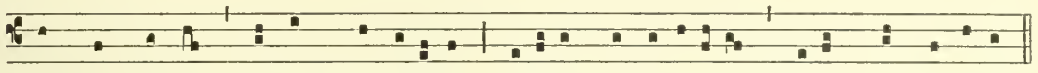

Omnes gentes quascumque fecisti veni-ent et adorabunt coram te Domine.

L'une et l'autre sont chantées trois fois, mais sans aucune psalmodie.

Nous disions, en décrivant la première Adoration, que les trois antiennes gréco-latines qui ouvraient la fonction y jouaient, en somme, le rôle de l'introït dans une avant-messe. L'analogie ne saurait être contestée. Il y a toutefois cette nuance à observer que l'introït est un chant d'entrée, un chant de procession, alors que les trois antiennes en question n'accompagnent aucune procession. Nous n'aurions pas insisté sur ce détail, s'il ne se trouvait précisément que la deuxième avant-messe bénéventaine comporte bien, elle, une antienne spécialement affectée à l'entrée au chœur. L'absence de psalmodie la rapprocherait d'ailleurs plutôt de l'ingressa milanaise ou bénéventaine que de l'introït romain.

Du point de vue mélodique l'antienne *Omnes gentes*, sous sa forme grecque ou latine, appartient à un type assez particulier et qu'il n'est pas aisé de classer dans un mode déterminé d'après les principes habituels adoptés pour l'ensemble du répertoire. A considérer sa seule finale, la pièce devrait être classée, en effet, dans le IV$^{e}$ mode; mais ce dernier a pour dominante *la*, et l'antienne atteint à peine une fois le *sol*. La ligne mélodique oscillant autour de la corde *mi*, il se trouve que la finale coïncide ici avec la corde de récitation. Aussi bien, notre antienne appartient-elle à un type particulier et qui constitue à lui seul un groupe à part, comportant une psalmodie spéciale dont la récitation est précisément sur *mi*. Le fait que nous trouvions ici ce type mélodique sur un texte grec éclaire en partie le problème soulevé par ce groupe d'antiennes du répertoire

(1) On remarquera que le Graduel de la Vaticane est le seul de nos manuscrits qui prévoie explicitement la répétition de ces trois antiennes au début de la deuxième avant-messe; tous ceux qui distinguent les deux fonctions placent ici le groupe des pièces qu'on trouve habituellement affectées à l'Adoration de la Croix dans les manuscrits romains, à savoir : l'antienne *Ecce lignum*, le *Trisagion*, les versets *Popule meus* et les Impropères. Ces mêmes pièces figurent bien d'ailleurs dans le manuscrit de la Vaticane, mais au cours du premier ordo romain. On notera que le Graduel *VI. 35*, qui a réuni en une compilation unique toutes les pièces de chant affectées à l'Adoration de la Croix dans l'une et l'autre tradition, encadre ici précisément la série des antiennes bénéventaines entre deux groupes de pièces romaines qui figurent respectivement, dans le manuscrit de la Vaticane, au cours des premier et second ordos romains.

grégorien, dont une des caractéristiques est que, dans les textes latins, la cadence finale est immuable, indépendante par conséquent de l'accentuation latine.

On peut ajouter que cette psalmodie se retrouve, à peine plus ornée, pour accompagner les Impropères (1). Il semble bien dès lors qu'on soit autorisé à considérer ce type particulier d'antiennes et de psalmodie comme étranger au répertoire grégorien traditionnel, et d'origine grecque.

Exécutée trois fois sous sa double forme, grecque et latine, l'antienne *Omnes gentes* est suivie d'une leçon prophétique qui embrasse tout le chapitre III du Livre de Daniel, y compris les deux « cantiques » qui s'y trouvent insérés : la Prière d'Azarias et le Cantique des Trois Enfants.

La leçon commence sur le ton ordinaire des lectures, et se poursuit ainsi jusqu'au verset 24 : *Et ambulabant in medio flammæ laudantes Deum et benedicentes Domino.* Le lecteur est alors averti qu'il doit changer de ton dès qu'il aborde le Cantique d'Azarias. En manière de prologue, celui-ci est introduit par le verset 25, comme il suit :

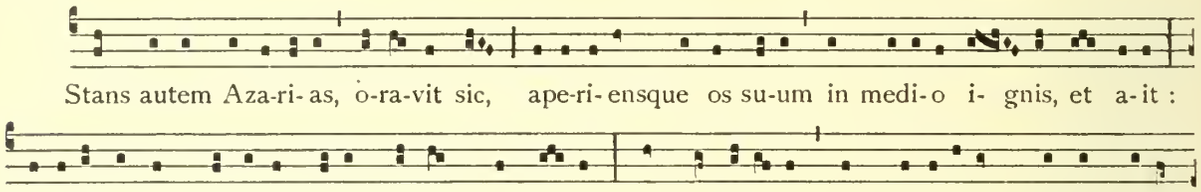


(1) Voici, par exemple, un verset des Impropères accompagné : d'une part de la récitation psalmodique propre à ce mode irrégulier, d'autre part de la formule traditionnelle sur laquelle il se présente dans la liturgie du Vendredi-Saint :

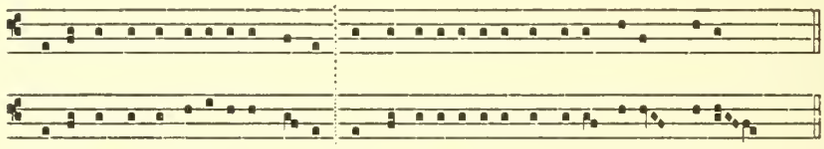


Pour le verset des Impropères, nous donnons ici la formule récitative des manuscrits bénéventains ; on la trouvera plus loin : pl. XIV pour le Graduel *Bénévent, VI. 40* ; pl. XXIII pour le Graduel *Bénévent, VI. 39*. Quant à l'ordo de Lucques, pl. XLII, on remarquera qu'il emploie alternativement deux types de finale : celle que nous avons indiquée, et une autre un peu moins ornée :

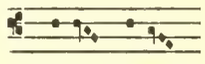


Rappelons à ce propos que les manuscrits anciens sont relativement rares qui donnent le texte des Impropères. A une seule exception près, nous ne les avons jamais trouvés que dans des manuscrits italiens. La mélodie qui les accompagne n'est d'ailleurs autre, en général, dans l'Italie du Nord, que l'un ou l'autre des tons de psalmodie solennelle, le plus souvent celle du II[e] mode. Quant au type de récitatif que nous venons de reproduire — c'est, à peu de chose près, la leçon devenue officielle dans le Graduel romain, — il apparaît comme caractéristique de l'Italie Centrale, et surtout Méridionale. La présence côte à côte dans nos manuscrits de cette série de versets et de l'antienne Πάντα τὰ ἔθνη ne peut que confirmer dans cette idée que le récitatif des Impropères n'est pas autre chose que la forme solennelle de la psalmodie qui accompagnait les antiennes du type *Omnes gentes*.

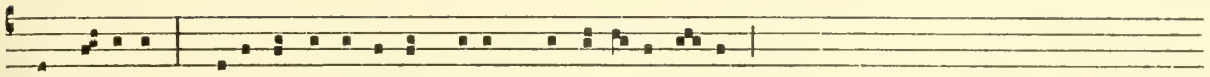

in sæcu-la. Qui-a justus es in omnibus quæ fe-cisti no-bis...

C'est, on le voit, le même type de récitatif que celui de la Prière de Jonas (1); aussi pouvons-nous nous borner à en donner ici le début.

La leçon se poursuit sur ce ton jusqu'au verset 45.

Accompagnée du Cantique d'Azarias sous la forme qui précède, la leçon de Daniel est attestée par toute une série de manuscrits de l'Italie Méridionale et de l'Italie Centrale, ceux-là même, dans l'ensemble, qui nous ont déjà fourni le récitatif de la Prière de Jonas (2).

Parmi ces manuscrits, ce sont toutefois les seuls documents de tradition bénéventaine au sens strict qui l'insèrent, le Vendredi-Saint, au cours de la fonction que nous étudions actuellement : le Graduel *Vat. lat. 10673* et le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent, auxquels on peut ajouter, comme nous le dirons dans un instant, les deux Graduels *VI. 39* et *VI. 40* de la même bibliothèque.

C'est au Samedi-Saint qu'elle figure, au contraire, dans tous les autres manuscrits où nous avons pu la trouver, et qui se ramènent à deux groupes bien caractérisés : le groupe cassinien et le groupe de l'Italie Centrale.

Le premier comprend : les Missels pléniers *Vat. lat. 6082, Vat. Ottob. 576, Mont-Cassin 127*, un fragment des *Compactiones* du Mont-Cassin et le Missel *Bénévent, VI. 29*, de tradition cassinienne, lui aussi, puisqu'il provient de l'abbaye Saint-Pierre de Bénévent ; le second : le Lectionnaire *Rome, Angelica 1383*, le Lectionnaire de Sainte-Cécile de Rome dont nous avons déjà parlé précédemment (p. 273); enfin le Missel plénier *Vat. lat. 4770*, où les « cantiques » de la leçon de Daniel ne sont pas plus notés que la Prière de Jonas, encore que les changements de tons à observer par le lecteur y soient indiqués, ici et là, avec toute la précision désirable.

Mais la question d'affectation n'est pas la seule qui distingue les différents témoins de la *lectio cum cantico* de Daniel; une divergence plus profonde les sépare, qui les caractérise du même coup d'une manière extrêmement précise; elle se manifeste dans la seconde partie de la lecture. Tandis que les deux autres groupes affectent à cette leçon le texte entier du chapitre III de Daniel, celui-ci se trouve amputé, dans tous les manuscrits cassiniens, de toute la partie contenant les *Benedictiones* et les quelques versets qui les introduisent; ils passent directement du verset 50 : *...nec quidquam molestiæ intulit* au verset 91 : *Tunc Nabuchodonosor rex obstupuit...*, sans même signaler, d'une manière ou d'une autre, l'omission du passage intermédiaire, en tout quarante versets.

Cette amputation du texte suffit à caractériser la tradition cassinienne. Mais, si les deux autres groupes témoignent uniformément pour l'affectation à cette leçon de tout le

(1) Toutes les remarques qui ont été faites précédemment (p. 273) à propos de la restitution mélodique du Cantique de Jonas s'appliquent ici pour le premier Cantique de Daniel.

(2) Cf. également THOMASI-VEZZOSI, t. V, pp. 342-343.

chapitre III de Daniel, y compris les *Benedictiones*, ils ne s'en distinguent pas moins très nettement par la forme mélodique sous laquelle le Cantique des Trois Enfants se présente ici et là. Tandis que le groupe de l'Italie Centrale se contente, en effet, de traiter ce second Cantique comme le premier, en lui affectant le même type de récitatif, le groupe bénéventain en fait, au contraire, une pièce beaucoup plus ornée, une pièce de chant proprement dite, et dont l'exécution était réservée, cette fois-ci, à la schola.

Le Cantique d'Azarias dont nous avons donné plus haut le début se terminant au verset 45 : *...et sciant quia tu es Dominus Deus solus et gloriosus super orbem terrarum*, le lecteur reprend alors le ton ordinaire des leçons jusqu'au verset 50 — soit, en tout, cinq versets, — jusqu'au passage où commence précisément l'omission des manuscrits cassiniens : *...et non tetigit eos omnino ignis neque contristavit nec quidquam molestiæ intulit.*

« Quo dicto », précise l'ordo de la Vaticane, « ascendent cantores gradum. Pronuntiet unus excelsa voce hunc versum : *Tunc hi tres*. Quo expleto cantant pariter *Benedictiones* ». Il ne s'agit donc plus ici, on le voit, du lecteur; l'exécution des *Benedictiones* est confiée au groupe des chantres qui, à cet effet, monte à l'ambon; c'est de là que l'un d'entre eux entonne le prologue, *alta voce* selon le Graduel *VI. 40* de Bénévent, *excelsa voce* selon le Missel *VI. 33* et le Graduel de la Vaticane. Le tout est exécuté de la manière suivante :

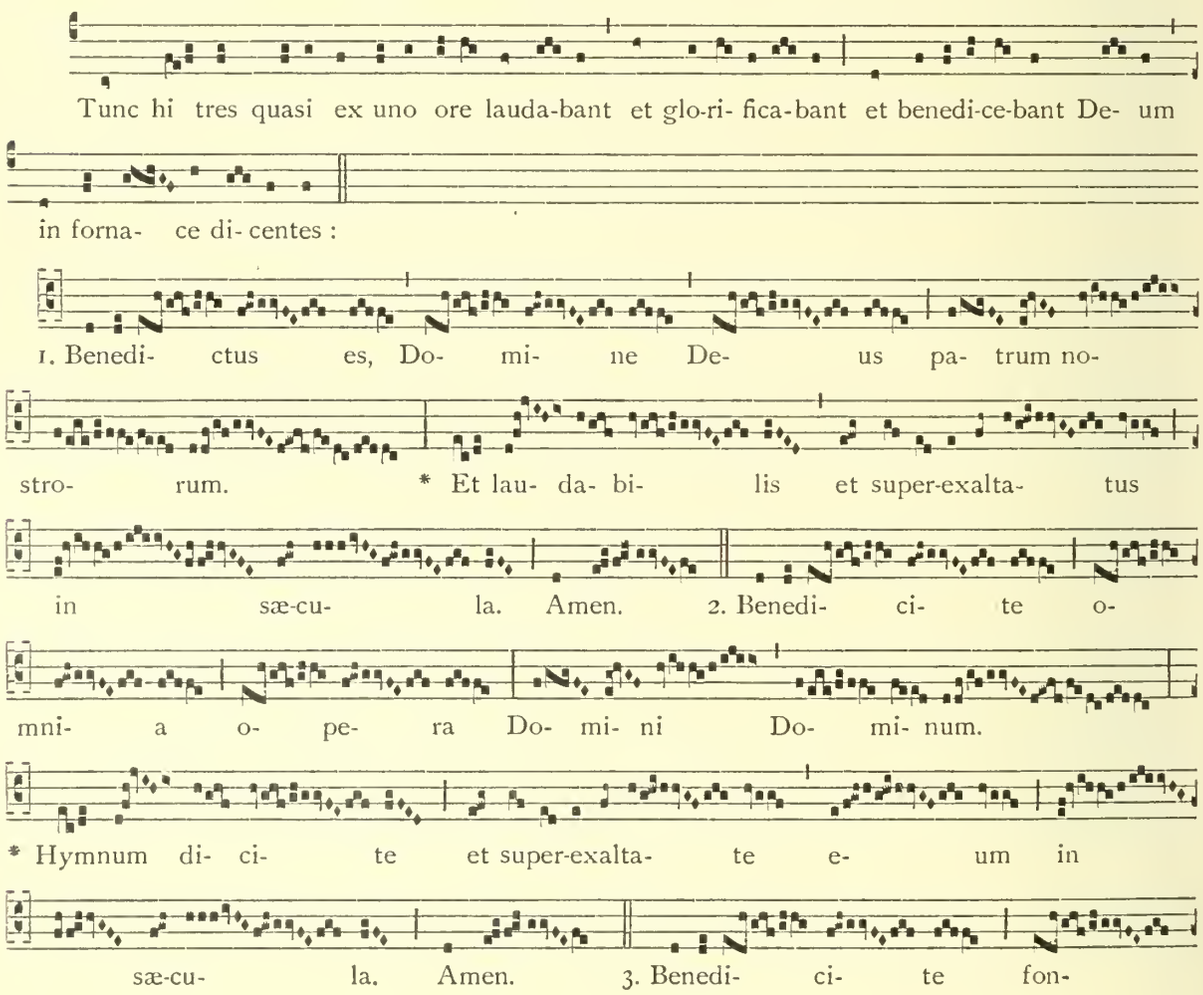

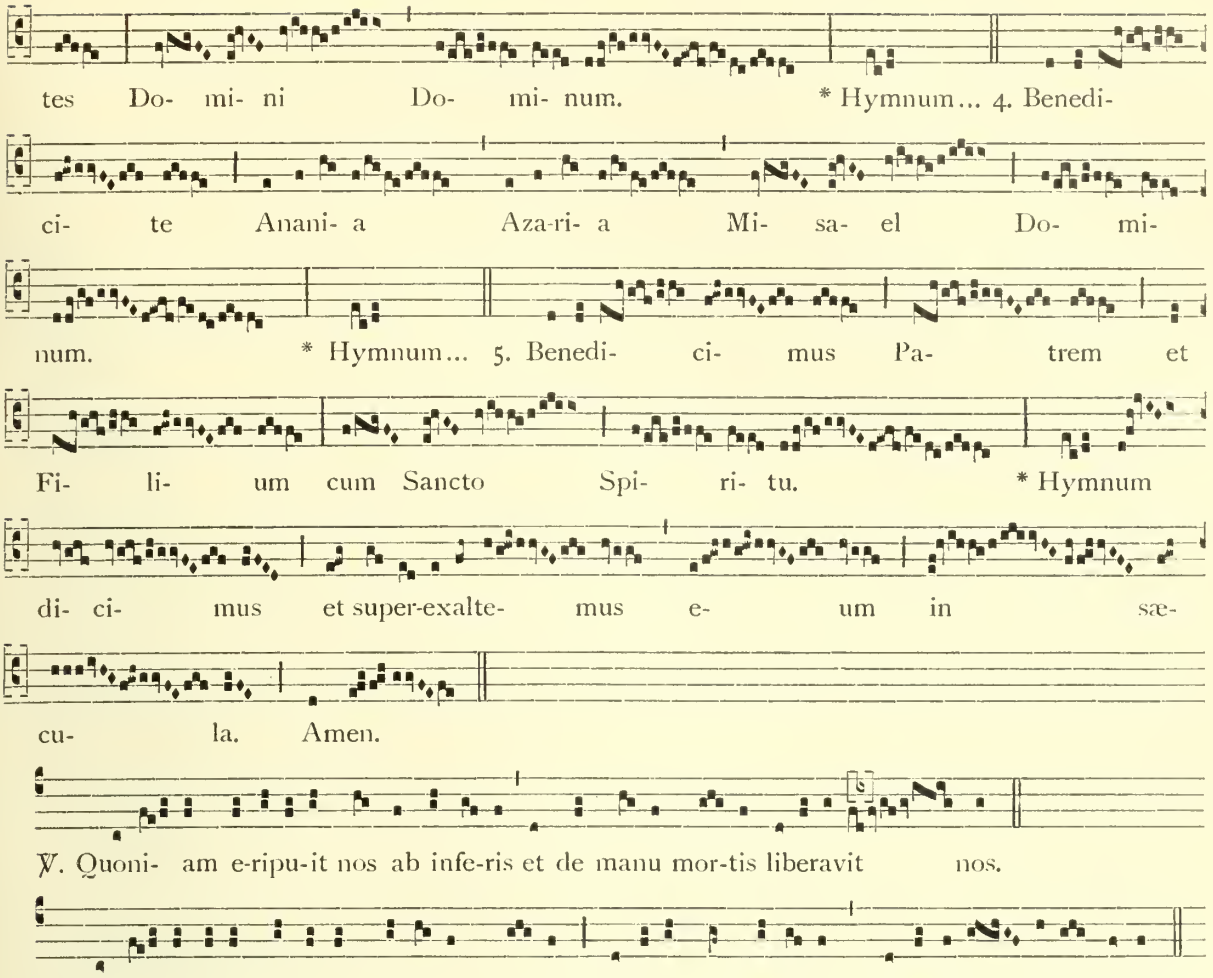


Sous la forme mélodique que nous venons de donner, les *Benedictiones* bénéventaines du Vendredi-Saint figurent dans trois de nos manuscrits : le Graduel *Vat. lat. 10673*, le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent, et le Graduel *VI. 40* de la même bibliothèque (1). On peut toutefois observer que ce dernier est le seul qui nous ait conservé *in extenso* le texte des *Benedictiones*. Le Graduel de la Vaticane n'en contient plus actuellement que les premiers versets, toute la suite figurant dans un feuillet aujourd'hui disparu. Quant au *Missale Antiquum* de Bénévent — dont nous avons le témoignage complet, — il n'a pas cru devoir conserver le texte intégral des *Benedictiones*, mais les a réduites à quelques versets. Ce sont ceux-là mêmes que nous avons retenus dans la restitution qui précède. Sous cette forme réduite, on peut se faire une idée exacte de la composition, très prolixe en fait, conçue néanmoins d'après un nombre de formules mélodiques extrêmement réduit. Cette pauvreté très réelle permet d'ailleurs de résumer schématiquement l'ensemble de la pièce telle qu'elle figure dans le Graduel *VI. 40*. Nous le faisons en donnant successivement, pages 322-323, la série des premiers et des seconds demi-versets, ces derniers réduits à trois phrases seulement.

(1) Le Graduel *VI. 39* ne contient, pour sa part, que le prologue *Tunc hi tres*.

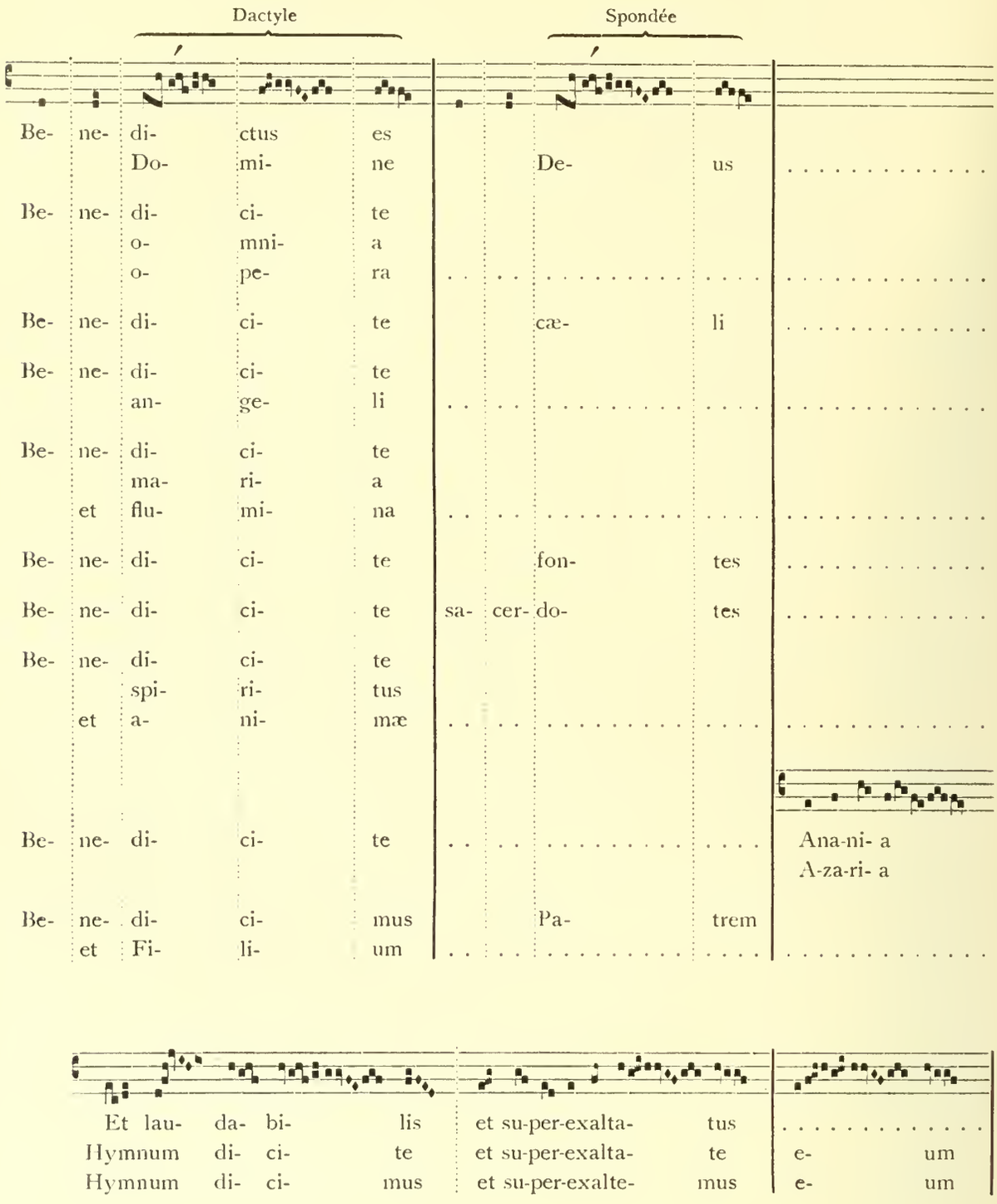


On le voit, l'inspiration mélodique de la série des premiers demi-versets se réduit, en somme, à fort peu de chose; à moins encore qu'il ne paraît sur le tableau précédent, puisque nous y avons représenté séparément les variétés dactyliques et spondaïques d'une formule substantiellement une. La seule particularité mélodique tranchant sur le reste de la pièce est relative à la double formule *Anania*, *Azaria*.

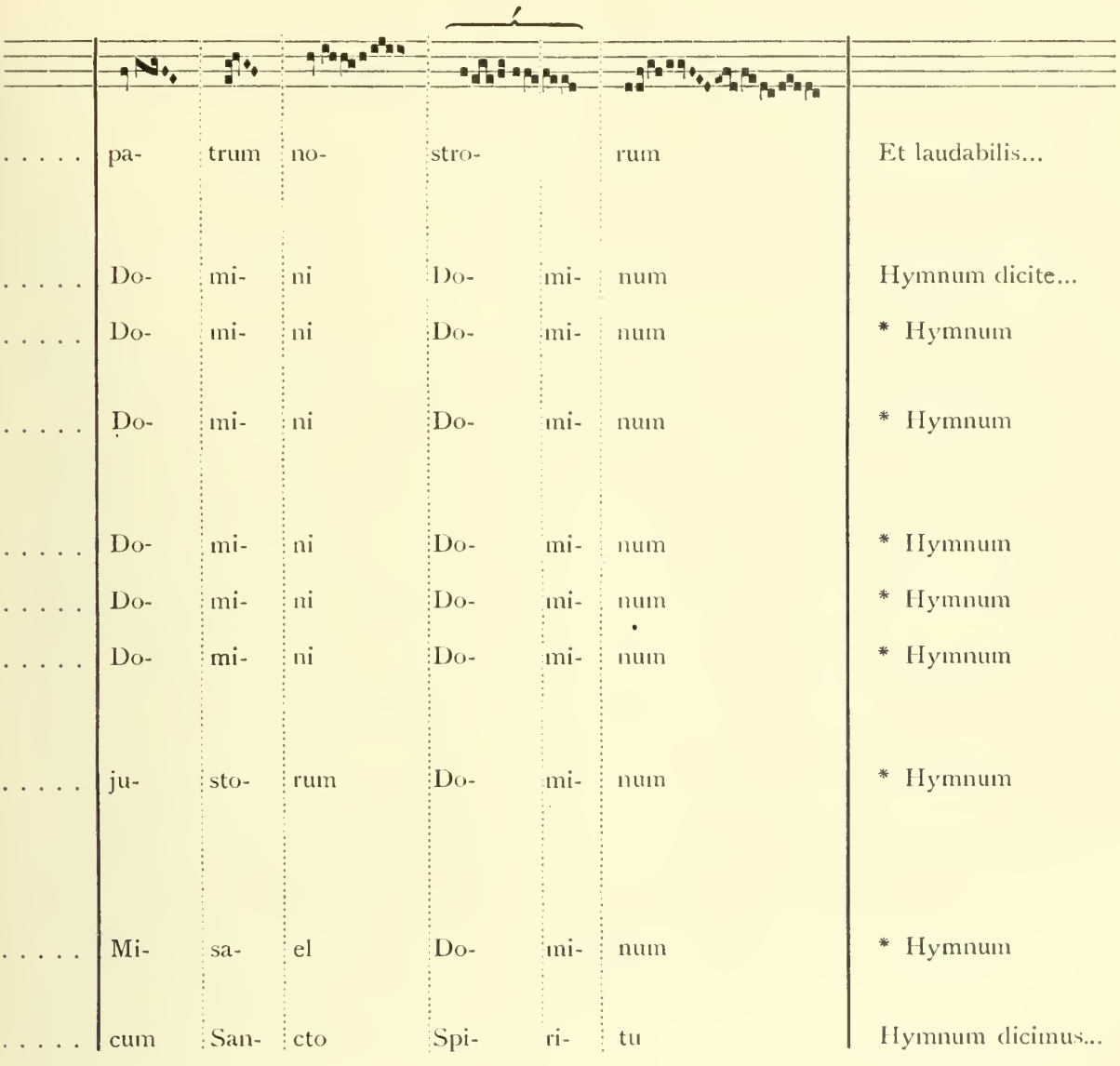


Quant à la seconde partie des mêmes versets, elle se compose uniquement de trois phrases parallèles, dont la première et la troisième terminent le premier et le dernier verset, tandis que la seconde sert de reprise pour tous les versets intermédiaires. L'incise mélodique *cum*, commune aux deux dernières et absente de la première, n'est d'ailleurs, on l'aura remarqué, qu'un redoublement de l'incise précédente

La liturgie bénéventaine ne redoutait pas, on le voit, les leçons prolixes. Déjà nous l'avons vue affecter comme leçon prophétique à la messe du Jeudi-Saint le Livre entier de Jonas, y compris son Cantique; et si nous n'avons ici, pour la seconde avant-messe du Vendredi-Saint, qu'un seul chapitre — assez long il est vrai — du Livre de Daniel, il faut convenir que l'exécution n'en devait pas être précisément allégée par la présence des deux Cantiques qui — il ne faut pas l'oublier — font partie intégrante de la leçon. Ni la longueur du premier, ni la prolixité mélodique du second n'altèrent en rien l'unité de la leçon elle-même : seul cas de *lectio cum canticis* que nous offre d'ailleurs la tradition liturgique.

De même qu'au cours de la première avant-messe bénéventaine, le répons *Amicus meus* faisait suite à la leçon de la Sagesse, de même la leçon de Daniel est suivie ici, en manière de graduel, du répons *Tenebræ*.

Ce sont d'ailleurs les mêmes manuscrits qui témoignent pour l'une et l'autre pièce. Toutefois le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent donnant simplement l'incipit du *Tenebræ*, suivi de son verset seul intégralement noté, on en est réduit à deux manuscrits pour restituer le corps du répons; ce sont les deux Graduels *Vat. lat. 10673* et *Bénévent, VI. 40*. Mais l'accord est si parfait entre ces deux témoins, et aussi avec le troisième pour ce qui concerne le verset, que la restitution de la pièce peut être opérée avec la plus grande sûreté.

Nous parlons évidemment ici de l'établissement de la ligne mélodique; car, si tous nos manuscrits sont diastématiques, surtout le *VI. 40* (pl. XVI-XVII), aucun d'entre eux ne comporte ni ligne ni clé. Aussi bien, il nous faut répéter ici ce que nous avons déjà dit à plusieurs reprises : cette restitution ne peut se faire qu'à une transposition près; et c'est pourquoi elle doit être opérée, incise par incise, avant d'être définitivement fixée sur l'échelle, en tenant compte pour les transitions des indications diastématiques fournies, soit par les intervalles eux-mêmes, soit par les guidons à la fin des lignes.

C'est cette première étape de la restitution que nous donnons ici, utilisant pour chaque incise une clé qui permette de l'écrire aussi simplement que possible — en fait sans aucun accident, — mais ayant soin de ménager des blancs à chaque transition qui ne correspond pas au témoignage exact des manuscrits :

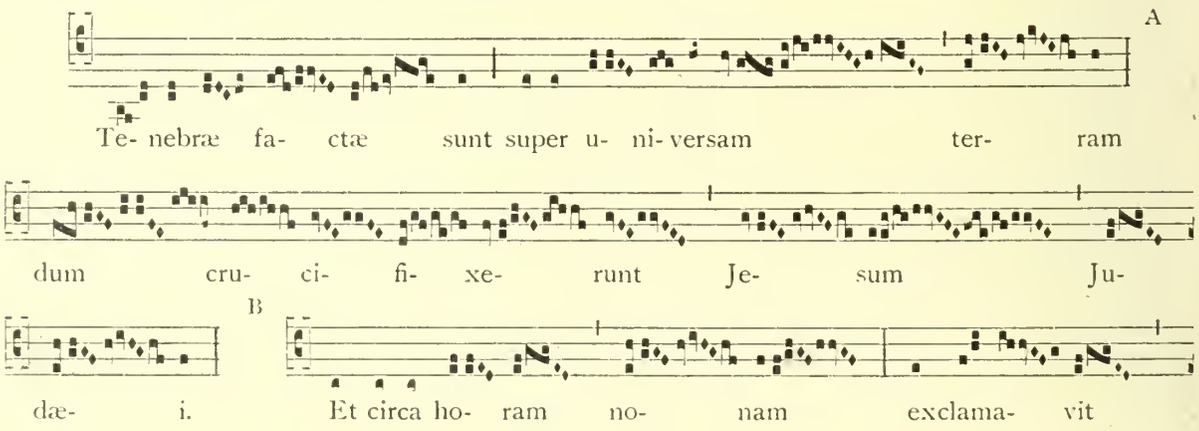

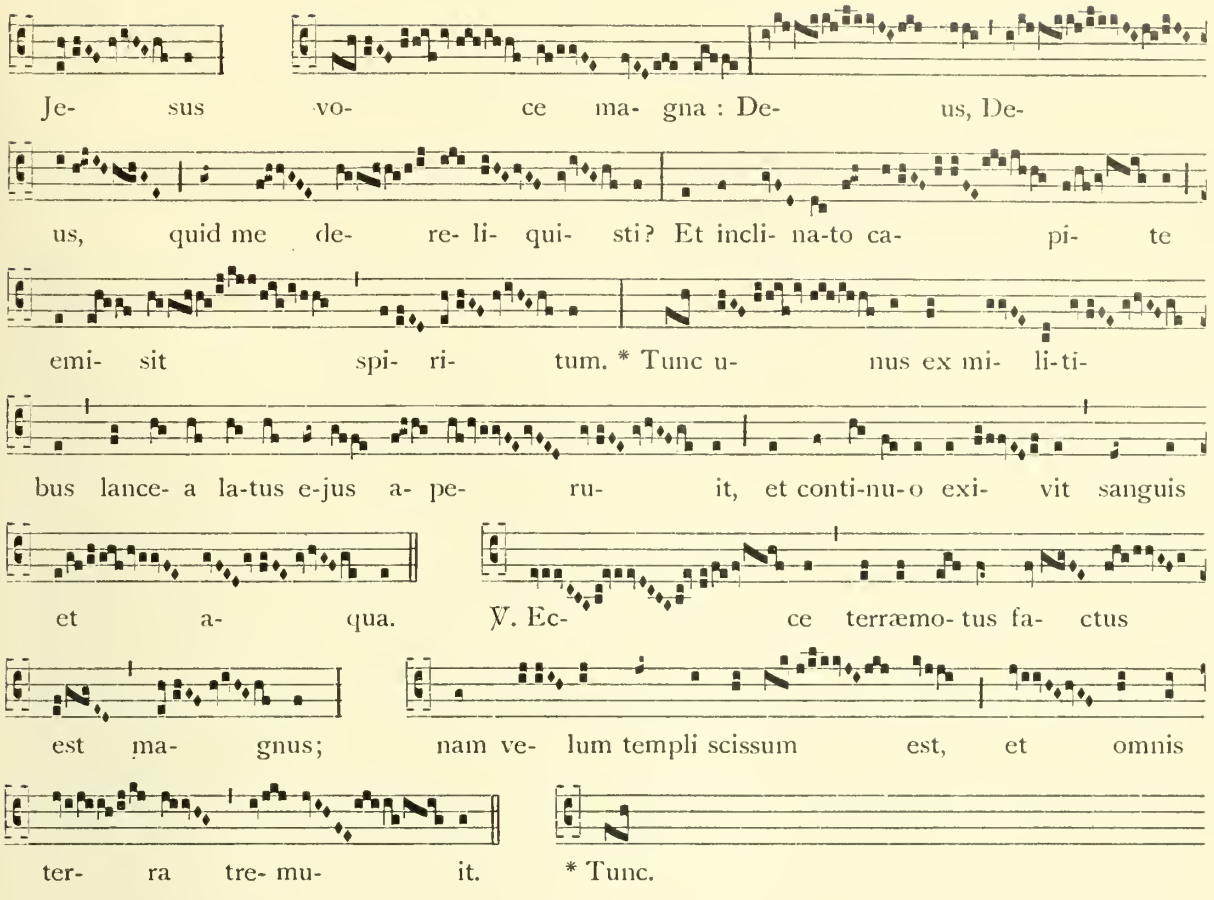


Ceci fait, il reste à déterminer les transitions réelles indiquées par les manuscrits et à décaler comme il convient certaines de ces incises, de telle sorte que le tout puisse être écrit en n'utilisant que le seul accident *si* bémol.

Après les tâtonnements nécessaires, on aboutit à la restitution suivante, où il est désormais superflu de justifier le *si* bémol constant que l'on voit figurer dans plusieurs incises. Pour supprimer toute hésitation, nous figurons à la clé, soit le bémol, soit le bécarre, essentiels l'un ou l'autre selon les incises :

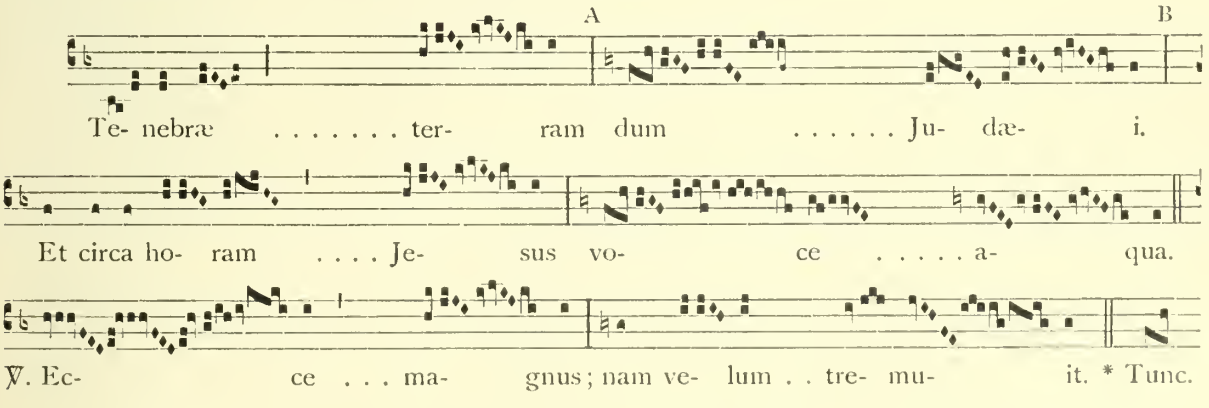


Dans plus d'un cas, on aurait pu être tenté d'adopter des transitions un peu différentes, par exemple de monter d'une quarte toute la phrase A-B, ou, ce qui revient au même, d'écrire une quarte plus bas les deux phrases qui l'encadrent :

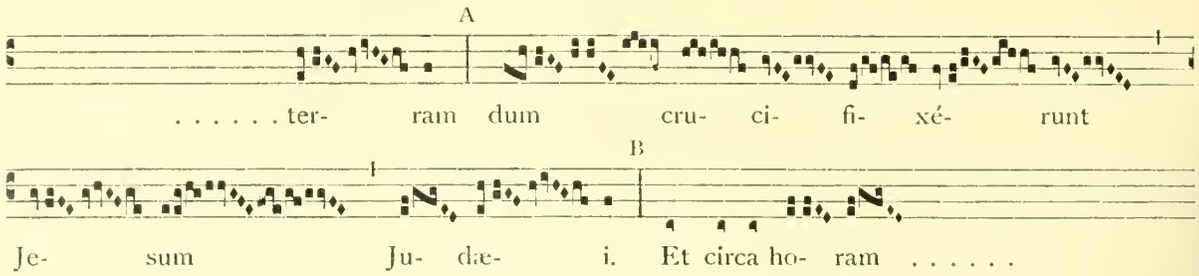


On peut penser que l'enchaînement eût été ainsi plus naturel, le mouvement ascendant de *super universam terram* se poursuivant d'une manière très régulière sur le début de l'incise *dum crucifixerunt*. Il n'est pas douteux que, dans la restitution proposée, la transition résultant du départ sur *dum* à la quarte inférieure, avec passage du *si* bémol au *si* naturel, manque un peu d'aisance. Il en est de même pour l'enchaînement avec la phrase suivante : *Et circa horam*. Le départ sur le *mi* après la cadence sur *la* constitue une transition très heureuse. Elle n'est pourtant pas admissible: paléographiquement parlant il n'y a qu'une seule manière d'écrire : celle que nous avons indiquée dans la restitution définitive. Dans le codex *VI. 40* de Bénévent, par exemple (pl. XVI), le départ à la quarte inférieure est formellement indiqué par un guidon pour la première transition ; et, pour la seconde, le départ à l'unisson, par la disposition même de la mélodie. Rappelons d'ailleurs que la phrase *Et circa horam nonam exclamavit Jesus* reproduit, syllabe pour syllabe, note pour note, l'incise *Reliquit eum Thomas qui clamabat dicens* du graduel *Vadit propitiator* (p. 282) ; la transition mélodique qui introduit de part et d'autre cette même phrase musicale étant exactement la même : départ à l'unisson après la cadence identique qui termine la phrase précédente, dans l'un et l'autre cas.

Ajoutons que, pour la finale du verset, il y a désaccord, au moins apparent, entre les manuscrits. Après le grand climacus qui se termine sur *la-sol*, le Graduel de la Vaticane semble indiquer un intervalle de tierce ou même de seconde, alors que le Missel *VI. 33* et le Graduel *VI. 40* de Bénévent — ce dernier, le plus précis de beaucoup au point de vue diastématique, — donnent nettement la quinte. C'est cette dernière leçon que nous avons suivie ici. On notera d'ailleurs que, ainsi écrite, cette finale est identique à celle que nous avons donnée précédemment (p. 260) pour le verset *Magister* du répons *Ante sex dies* (1).

Comme nous l'avons déjà noté bien souvent, on n'aura pas manqué d'observer ici le parallélisme qui, une fois de plus, se manifeste entre les textes de la liturgie bénéventaine et ceux des autres liturgies, romaine ou milanaise. La plupart du temps, c'est, soit avec l'une, soit avec l'autre, que se présentaient ces rapprochements ; toutefois, nous avons déjà eu l'occasion de signaler un cas — celui du *Vadis propitiator* — où le parallélisme s'étendait aux trois liturgies. Il en est de même ici pour le répons *Tenebræ* dont le texte, substantiellement identique, s'accompagne, ici et là, de mélodies spécifiquement différentes, bien caractéristique chacune du génie propre de l'Eglise qui leur a donné naissance.

(1) Il est assez vraisemblable qu'on devait faire pratiquement sur « *tre*-muit » le *fa* dièze correspondant au *si* naturel du répons *Ante sex dies*.

Il y a toutefois cette différence entre le cas du *Vadis propitiator* et celui du *Tenebræ* que, pour le premier, deux manuscrits de Saint-Pierre de Rome constituaient à eux seuls une variété à part, tandis que tous les autres témoins de tradition romaine s'unissaient avec les documents milanais sur une même leçon textuelle. Pour le *Tenebræ*, les témoins du texte milanais et du texte romain constituent deux groupes bien tranchés, tandis que les deux antiphonaires de Saint-Pierre ne sauraient se séparer ici du groupe romain, puisqu'ils ignorent le répons en question.

Du point de vue de l'affectation de la pièce, le *Tenebræ* suggère des remarques assez analogues à celles qui ont été présentées à propos du *Vadis propitiator*.

Tout d'abord, dans la tradition romaine, le répons *Tenebræ* appartient normalement aux Ténèbres du Vendredi-Saint (1).

A Bénévent au contraire, c'est bien aussi le Vendredi-Saint, mais à l'Office du matin, que le *Tenebræ* est affecté, comme graduel de la deuxième avant-messe.

A Milan, la fonction du Vendredi-Saint commence par une avant-messe unique, toute semblable à la fonction romaine pour le plan, mais entièrement différente quant au choix des pièces. Le *Tenebræ* y sert de transition entre la seconde lecture et le chant de la Passion. Comme on le voit, cette affectation est assez semblable dans les deux liturgies de Bénévent et de Milan. Deuxième pièce de chant dans l'unique avant-messe ambrosienne, le *Tenebræ* sert d'unique graduel dans la seconde avant-messe bénéventaine.

Au groupe milanais proprement dit, qui est représenté ici par deux manuscrits : l'Antiphonaire ambrosien du British Museum, codex *B. M. add. 34209* (2) et l'Antiphonaire de Muggiasca, il faut ajouter, comme pour le *Vadis propitiator*, un certain nombre de manuscrits romains où figure, texte et mélodie, le *Tenebræ* ambrosien.

Ce sont tout d'abord deux beaux manuscrits du XI^e^ siècle, écrits en cette variété de la notation messine qui est caractéristique de la région de Côme : le codex *186* du Chapitre de Verceil, provenant de la Collégiale de Balerna (diocèse de Côme), et le codex *E. 68 Sup.* de la Bibliothèque Ambrosienne de Milan. L'organisation de ces deux Graduels correspond, pour la disposition de l'Office du Vendredi-Saint, à l'ordre traditionnel aujourd'hui encore en usage. On y trouve pourtant inséré, entre le trait *Eripe me* et le chant de la Passion, le répons *Tenebræ* sous sa forme ambrosienne. Il est clair que cette pièce fait ici double emploi avec le trait qui précède.

Deux autres manuscrits, témoins comme les précédents de l'usage romain traditionnel, ont également adopté le *Tenebræ* milanais, le Vendredi-Saint à l'Office du matin; mais

(1) Nous parlons ici de l'affectation *normale* du *Tenebræ*; car on le trouve aussi parfois indiqué, soit pour certaines Heures de l'Office qui normalement ne comportent pas de répons — None et Complies du Vendredi-Saint, par exemple, — soit pour d'autres fonctions plus ou moins liturgiques, comme le Lavement des autels, ou la cérémonie, si répandue au Moyen-Age, de la *Depositio Crucis*. Mais il ne s'agit là que d'usages particuliers; et il reste que, dans la liturgie romaine, la seule place officielle et traditionnelle du répons *Tenebræ*, c'était, le Vendredi-Saint, l'Office des Ténèbres.

(2) *Paléographie Musicale*, t. V, pl. 247 et t. VI, p. 295.

ils l'ont inséré tout simplement parmi les pièces de chant qui accompagnent l'Adoration de la Croix : l'un aussitôt après les Impropères, l'autre immédiatement avant. Le plus ancien des deux, le Graduel *123* de la Bibliothèque Angelica, date du XI^e^ siècle et provient d'une église de la région de Bologne ou de Modène; le second, codex *O. 1. 7* du Chapitre de Modène, également du XI^e^ siècle, est un peu postérieur au précédent; il provient peut-être de Ravenne. Au total, nous avons donc par conséquent six témoins du *Tenebræ* milanais, dont deux ambrosiens seulement, et quatre romains.

Le tableau suivant résume le témoignage de l'ensemble de la tradition manuscrite relative à ce texte liturgique.

| ROME | MILAN | BÉNÉVENT |
|---|---|---|
| 104 manuscrits | LONDRES, B. M. add. 34209<br>MUGGIASCA<br>MILAN, Ambr. E. 68<br>VERCEIL, Chap. 186<br>ROME, Ang. 123<br>MODÈNE, Chap. O. 1. 7 | BÉNÉVENT, Chapitre, VI. 33<br>BÉNÉVENT, Chapitre, VI. 40<br>ROME, Vat. lat. 10673 |
| Tenebræ factæ sunt<br><br>dum **crucifixissent** Jesum Judæi,<br>et circa horam nonam<br>exclamavit[1] Jesus voce magna :<br>Deus, Deus[2], **ut** quid me dereliquisti?<br><br>Tunc unus ex militibus<br>lancea latus ejus **perforavit**[3],<br>**et continuo exivit sanguis et aqua.**<br>**Et inclinato capite emisit**[4] **spiritum.**<br>℣.[5] Et velum templi scissum est<br>a summo usque deorsum,<br>et omnis terra tremuit. * Tunc. *vel* * Et.<br>*vel* ℣.[6] Cum ergo accepisset acetum<br>dixit : Consummatum est. * Et.<br>*vel* ℣.[7] Exclamans Jesus voce magna<br>ait : Pater, in manus tuas commendo<br>Spiritum meum. * Et. | Tenebræ factæ sunt<br>**super universam terram**<br>dum **crucifixerunt**[1] Jesum Judæi,<br>et circa horam nonam<br>exclamavit[2] Jesus voce magna[3] :<br>Deus, Deus[4], quid[5] me dereliquisti?<br><br>Tunc unus ex militibus<br>lancea latus ejus **perforavit**[6].<br><br>**Et inclinato capite emisit spiritum.**<br>℣. Ecce terræmotus factus est magnus ;<br>nam velum templi scissum est,<br>et omnis terra tremuit. * Et. | Tenebræ factæ sunt<br>**super universam terram**<br>dum **crucifixerunt** Jesum Judæi,<br>et circa horam nonam<br>exclamavit Jesus voce magna :<br>Deus, Deus, quid me dereliquisti?<br>**Et inclinato capite emisit spiritum.**<br>Tunc unus ex militibus<br>lancea latus ejus **aperuit,**<br>**et continuo exivit sanguis et aqua.**<br><br>℣. Ecce terræmotus factus est magnus ;<br>nam velum templi scissum est,<br>et omnis terra tremuit. * Tunc. |

[1] exclamavit : 83 mss.; exclamabat : 21 mss.
[2] Deus, Deus : 54 mss.; Deus meus : 35 mss.; Deus meus, Deus meus : 5 mss.; Deus : 4 mss.; Deus, Deus meus : 2 mss.; Pater in manus tuas commendo spiritum meum : 4 mss.
[3] perforavit : 76 mss.; aperuit : 15 mss. L'incise *Tunc unus... aqua* manque dans 13 mss.; elle est reportée à la fin du répons dans tous les autres manuscrits, sauf l'Antiphonaire de Compiègne.
[4] emisit : 97 mss.; tradidit : 7 mss.
[5] ℣. Et velum : 59 mss. (dont 1 comme 2^e^ verset).
[6] ℣. Cum ergo : 38 mss. (dont 1 comme 2^e^ verset).
[7] ℣. Exclamans : 9 mss.

[1] *Rome, Ang. :* crucifixissent.
[2] *Rome, Ang. :* clamavit.
[3] *Milan, Amb. :* vocem magnam.
[4] *Rome, Ang. :* Deus, Deus meus.
[5] *Rome, Ang. :* ut quid.
[6] *Londres, B. M. :* aperuit.

Attesté d'une manière absolument identique par les trois manuscrits que nous avons dits, le texte bénéventain ne comporte aucune variante.

En ce qui concerne la leçon romaine, les documents étudiés — au nombre de 104 — étaient trop nombreux pour nous permettre ici un apparatus détaillé. Comme nous l'avons déjà fait pour le *Vadis propitiator*, nous nous bornons donc à donner globalement le nombre des représentants de chacune des variantes.

Pour la leçon milanaise, le petit nombre des témoins autorisait une précision plus grande. Toutes les variantes qui ne sont pas purement orthographiques ont donc été relevées; elles témoignent, on le voit, que l'homogénéité du groupe, pour ne pas être aussi parfaite que celle des trois manuscrits bénéventains, n'en est pas moins très réelle (1).

Comme on peut en juger par le tableau ci-contre, le parallélisme des trois textes est vraiment satisfaisant, surtout si l'on observe que l'épisode du coup de lance, emprunté au récit de S. Jean, est fondu ici dans un texte emprunté à S. Matthieu.

Les variantes qui distinguent les trois versions se réduisent, en somme, à peu de chose :

1° L'incise *super universam terram*, commune à Milan et à Bénévent, manque dans le texte romain.

2° Tous les manuscrits romains donnent la forme *crucifixissent*; tous les bénéventains, *crucifixerunt*. A la seule exception du Graduel de l'Angelica, c'est aussi à cette dernière que se rattachent les textes milanais.

3° La version romaine est la seule où l'incise interrogative soit amorcée sous la forme *ut quid*; les deux autres textes, de nouveau d'accord, se contentent de *quid*.

4° Tous les manuscrits bénéventains s'entendent sur la leçon *aperuit*; tous les milanais — sauf l'Antiphonaire du British — sur *perforavit*; les manuscrits romains se divisent sur ce point, avec prédominance toutefois de la forme *perforavit*.

5° Dans le passage relatif au coup de lance, c'est la version milanaise qui s'écarte des deux autres, en omettant l'incise *et continuo exivit sanguis et aqua*.

6° Enfin — et c'est là la variante la plus intéressante d'un certain point de vue, — il faut signaler la place qu'occupe ce passage relatif au coup de lance. Tandis que rien d'anormal n'attire l'attention dans le groupe très homogène des trois manuscrits bénéventains, on n'est pas peu surpris de constater l'unanimité des six témoins milanais sur un texte assez surprenant, où l'épisode du coup de lance se trouve rapporté avant la mort du Seigneur.

Sur ce point, la tradition romaine est assez dispersée. En ce qui concerne le texte, on peut la ramener à deux grands groupes : l'un qui mentionne l'épisode du coup de lance et le situe, comme à Bénévent, après la mort du Seigneur; l'autre qui n'y fait aucune allusion. A s'en tenir à ce témoignage des textes, isolés de leur mélodie, on pourrait

(1) La leçon *vocem magnam* du manuscrit de Milan n'ayant guère d'importance, il reste que, en dehors de l'unique variante *aperuit* de l'Antiphonaire du British, le seul manuscrit qui s'écarte du groupe, d'une manière relativement fréquente et non négligeable, est le Graduel de l'Angelica. La liberté avec laquelle il traite la mélodie n'est pas moindre. Il est clair pourtant que l'ensemble de ses particularités textuelles le rattache au groupe milanais; mais il faut bien convenir que c'en est un témoin assez indépendant.

se faire une idée fausse sur la version originale du *Tenebræ* romain. Les remaniements assez considérables de la mélodie que l'on constate pour toute l'incise *Et inclinato capite*, l'absence de la phrase *Tunc unus* dans un bon nombre de manuscrits, orientent vers cette explication, que l'ordre primitif du texte romain était précisément l'ordre anormal présenté par le texte milanais. Pour remédier à ce qu'il pouvait avoir de choquant sous cette forme, on l'a corrigé, soit en supprimant purement et simplement la phrase gênante, soit en la reportant à la place que l'on considérait avec quelque raison devoir être la sienne d'après l'Evangile, c'est-à-dire après la mort du Seigneur, et donc à la fin du répons. Mais une semblable permutation de deux phrases ne peut se faire aussi facilement dans une composition musicale que dans un texte littéraire; presque nécessairement l'une et l'autre doivent se trouver gênées, dans un nouveau contexte qui n'est pas fait pour elles; sans compter que l'avant-dernière incise, reportée ici à la fin de la pièce, se trouve amenée à jouer en fait le rôle de cadence finale, ce à quoi elle pouvait n'être pas naturellement prédisposée. Bref, un remaniement de la mélodie devenait indispensable pour conserver à la composition un équilibre harmonieux. Exécuté ici d'une manière, là d'une autre, ce travail de réadaptation devait fatalement provoquer l'éparpillement de leçons divergentes dont la tradition donne ici un exemple peu commun.

L'hypothèse qui se dégage comme d'elle-même d'un ensemble de faits aussi bien établis pourrait se passer de justification; on aime cependant à en relever au moins deux confirmations positives, dans des documents antérieurs tous les deux aux plus anciens manuscrits notés. Nous voulons parler de l'Antiphonaire de Compiègne, transcrit dans la seconde moitié du IX$^{e}$ siècle, vers l'an 877 (1), et du *De Correctione antiphonarii* d'Agobard qui date, lui, de la première moitié du siècle (2). Tous deux justifient de la manière la plus formelle l'explication proposée : l'ordre primitif du texte romain n'est autre que l'ordre anormal attesté par la tradition milanaise tout entière. C'est la raison pour laquelle nous avons cru devoir reproduire ce texte sous sa forme originale dans la colonne qui lui est consacrée plus haut, quitte à spécifier en note que, sur les 104 antiphonaires étudiés, celui de Compiègne est le seul qui atteste cet ordre, tandis que 13 manuscrits ont supprimé la phrase *Tunc unus*, et que les 90 autres l'ont reportée à la fin du répons, se divisant d'ailleurs d'une manière étonnante sur la mélodie de l'incise *Et inclinato capite* (3).

Peut-être le développement qui précède semblera-t-il un peu long si l'on réfléchit que ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas tant le *Tenebræ* romain ou milanais que le *Tenebræ* bénéventain. Cet exposé d'ensemble n'était pourtant pas inutile, si l'on considère les conséquences qu'on en peut tirer pour le texte bénéventain lui-même.

(1) *S. Gregorii papæ I. Opera omnia*, t. III, Paris 1705, col. 780, reproduit dans la *Patrologie latine* de Migne, t. LXXVIII, col. 766.

(2) *P. L.*, t. CIV, col. 332.

(3) Nous résumons ici une étude d'ensemble sur cette question et sur un certain nombre de problèmes connexes, parue tout d'abord dans la *Revue Grégorienne* au cours des années 1934-1936 sous la forme d'une série d'articles, réunis ensuite en brochure sous le titre : *Le Répons « Tenebræ » dans les liturgies Romaine, Milanaise et Bénéventaine. Contribution à l'histoire d'une interpolation évangélique*, Tournai, Desclée, 1936.

Nous sommes en effet actuellement en possession de cette conclusion que, des trois versions du *Tenebræ*, il y en a deux dont le texte primitif présentait la disposition anormale que l'on sait. Comme il apparaît clairement que nous sommes ici en présence de trois variétés d'une pièce dont le texte original est commun, on est tout naturellement conduit à se demander si la leçon bénéventaine, sous la forme irréprochable attestée uniformément par nos trois manuscrits, n'est pas elle-même le résultat d'un remaniement analogue à celui du texte romain primitif. On le voit, c'est là une hypothèse qui ne ressort pas directement de l'examen du texte bénéventain considéré en lui-même, mais seulement du parallélisme réclamé par la triple tradition romaine, milanaise et bénéventaine.

En l'absence de tout témoignage, liturgique ou extra-liturgique relatif à ce texte bénéventain du *Tenebræ*, le seul critère qu'on puisse invoquer est celui de la mélodie elle-même. Sous toutes réserves, nous ferons donc observer — comme nous l'avons déjà fait précédemment à propos du répons *Amicus meus* (pp. 315-316), — que la formule bien connue sur *la* souligne, dans notre pièce, toutes les grandes cadences : sur *terram*, sur *Judæi*, sur *Jesus*, et même, si l'on veut, sur *dereliquisti*. Les cadences sur *sol* sont toutes des cadences moins importantes. Or il est curieux de noter que, sous sa forme actuelle, la cadence finale de la pièce est la formule sur *sol*, la même qui termine l'incise précédente, où elle a bien le caractère de cadence intermédiaire divisant en deux la dernière phrase. Au contraire la cadence de l'incise *Et inclinato capite emisit spiritum* est la formule sur *la* qui, dans la pièce, marque la plupart des grandes cadences. Ajoutons que, si l'on reporte à la fin de la pièce l'incise en question, les transitions sont tout aussi naturelles que dans l'écriture actuelle; peut-être même l'enchaînement de l'incise *Et inclinato capite* est-il ainsi meilleur :

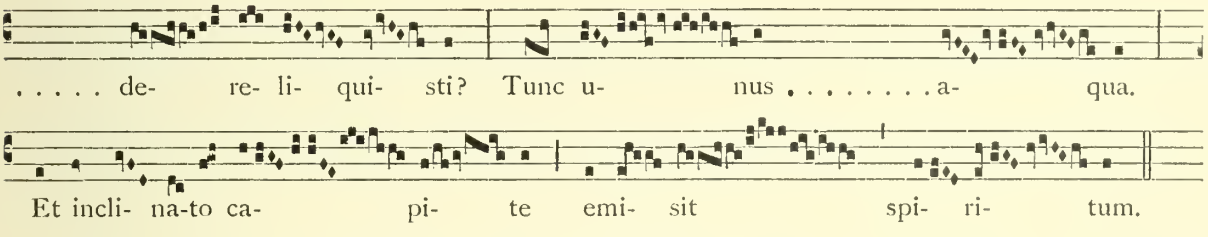


Sans doute il ne s'agit là que d'une hypothèse, mais d'une hypothèse qui n'est pas sans fondement, si l'on veut bien songer à l'unité certaine des trois textes, romain, milanais et bénéventain.

Le répons *Tenebræ*, introduit, comme nous l'avons dit, le chant de la Passion. C'est la Passion selon S. Matthieu qu'on lisait à Bénévent le Vendredi-Saint; et le Missel *VI. 33* se contente de renvoyer au Dimanche des Rameaux, où le même évangile était lu *in nocte*. Il convient d'ailleurs d'observer que l'évangile du Dimanche des Rameaux commence au début du chapitre XXVI. tandis que la péricope consacrée au Vendredi-Saint commence seulement au début du chapitre suivant. Les dix premiers versets, nous l'avons vu, sont affectés à la première avant-messe; c'est au verset 11 que commence seulement la péricope de la seconde. Comme la première, elle est exécutée directement, sans *Dominus vobiscum* ni

*Sequentia sancti Evangelii.* Le diacre, monté à l'ambon, entonne tout de suite ce verset 11, sur la même mélodie que nous avons déjà vu appliquer au premier verset de la leçon de la Sagesse :

Je- sus ste-tit ante præsidem (1).

La même formule est d'ailleurs employée de nouveau, vers la fin de la Passion, pour mettre en relief le cri du Seigneur :

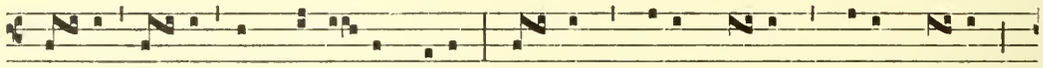

E- li, E- li, lamma sa- bacthani? Hoc est : De-us me- us, De- us me- us,

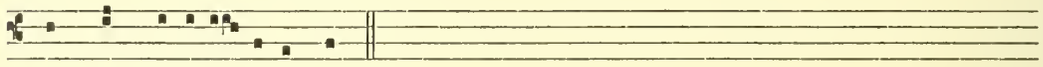

ut quid de-re-li-quisti me (2)?

Et puisque nous venons de souligner que ce n'était pas la Passion selon S. Jean qui était lue à Bénévent le Vendredi-Saint, mais la seconde partie de celle de S. Matthieu, il est intéressant de préciser l'organisation des péricopes évangéliques qu'on lisait dans l'ancienne liturgie bénéventaine depuis le Dimanche des Rameaux jusqu'au Vendredi-Saint. Nous résumons ci-contre le témoignage du seul document qui nous renseigne sur ce point : le *Missale Antiquum* de Bénévent. Comme on peut le constater, cette répartition des lectures n'a plus rien de commun avec l'ordre traditionnel du Lectionnaire romain.

(1) Cette mélodie est attestée par les quatre manuscrits du premier tableau (p. 297), à savoir : les trois Graduels *Vat. lat. 10673*, *Bénévent, VI. 39 et Bénévent, VI. 40*, et en outre par le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent. Le Graduel de la Vaticane donne même deux fois la mélodie : à la fin du premier ordo bénéventain (pl. 62), et à sa place au cours du deuxième ordo qui, en principe, ne comprend que des rubriques (pl. 67). Ajoutons que le Graduel *VI. 39* donne ici une mélodie légèrement plus ornée où se trouve exprimé le *mi*, soigneusement évité par les autres manuscrits (pl. XXIII) :

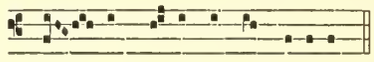

Je- sus ste- tit ante præsidem.

(2) Cette phrase n'est pas notée dans le *Missale Antiquum* de Bénévent, mais seulement dans les trois autres manuscrits signalés dans la note précédente. Comme pour l'intonation *Jesus stetit ante præsidem*, le Graduel de la Vaticane la donne deux fois (pl. 62 et 67). Quant au Graduel *VI. 39*, il présente ici une leçon mélodique du même type que pour la phrase en question (pl. XXIII) :

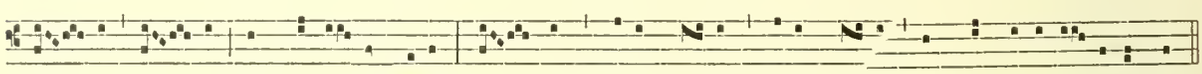

E- li, E- li, lamma sa- bacthani? Hoc est : De-us me- us, De-us me- us, ut quid de-re-li-quisti me?

Ajoutons que le Graduel *VI. 39* est le seul qui donne à la fin de cette phrase le podatus caractéristique des pénultièmes brèves dans les cadences dactyliques ; aucun autre manuscrit ne justifie cette leçon, qu'il ignore d'ailleurs lui-même, tant pour la cadence *sabacthani* que pour la cadence *præsidem* dans la formule précédente.

DOMINICA PALMARUM.

*In nocte.* Passio D. N. J. C. secundum Matthæum [1].

*Ad Missam.* *Lacunæ* [2].

FERIA II. *Lacunæ.*

FERIA III. Non est servus major [3]... *Joan, XIII, 16-32.*

FERIA IV.

*In nocte.* Passio D. N. J. C. secundum Lucam [4].

*Ad Missam.* Passio D. N. J. C. secundum Marcum [5].

FERIA V IN CÆNA DOMINI.

*Ad Missam.* Ecce venit hora... *Joan, XVI, 32 — XVII, 26.*

*Ad Mandatum.* Ante diem festum Paschæ... *Joan, XIII, 1-15.*

FERIA VI IN PARASCEVE.

*In nocte.* Passio D. N. J. C. secundum Joannem.

*Ad Nonam.* [6] 1. Mane facto... *Matth., XXVII, 1-10.*
2. Jesus stetit ante præsidem... *Matth., XXVII, 11-66.*

(1) Le manuscrit ne contient plus actuellement que la première partie du texte, depuis le début du chapitre XXVI jusqu'au verset 41 : *Non potuistis una hora vigilare mecum? Vi*[*gilate.* Tout le reste a disparu avec les feuillets qui suivent.

(2) Amputé comme il l'est actuellement, le manuscrit ne contient plus rien, ni de la Bénédiction des Rameaux, ni de la Messe elle-même; il n'est donc pas possible de savoir si l'évangile affecté à cette dernière était la péricope de la Bénédiction, ou bien, de nouveau, la Passion selon S. Matthieu.

(3) La lacune qui commence au Dimanche des Rameaux se termine au cours de cet évangile, au verset 18 du chapitre XIII : [*Qui manducat mecum panem*] *levavit contra me calcaneum suum.* Où commençait au juste la péricope en question? On peut observer que les quinze premiers versets de ce chapitre XIII sont affectés un peu plus loin au Jeudi-Saint comme deuxième évangile, c'est-à-dire comme évangile du *Mandatum.* Etant donné les habitudes du scribe, il n'eût pas manqué, à cet endroit, de renvoyer au Mardi-Saint si l'on avait pu y trouver le texte en question. C'est donc seulement au verset 16 que commençait la péricope de ce jour : *Non est servus major;* incipit qui coïncide d'ailleurs avec celui de la seconde péricope affectée au Jeudi-Saint par le Missel de Lucques.

(4) Le manuscrit ne contient plus actuellement que le commencement de cette Passion selon S. Luc, depuis le début du chapitre XXII : *Appropinquabat autem dies festus Azymorum* jusqu'au verset 69 : *Ex hoc autem erit Filius hominis se*[*dens.* Toute la fin a disparu avec les feuillets qui suivent.

(5) De cette Passion selon S. Marc tout le début a disparu, vraisemblablement depuis le commencement du chapitre XIV : *Erat autem Pascha et Azyma,* qui correspond au début de la Passion selon S. Luc, telle qu'elle figure le même jour dans le manuscrit comme évangile *in nocte.* Actuellement il ne reste plus de cette Passion selon S. Marc que la seconde partie, depuis le verset 2 du chapitre XV : [*Et interrogavit eum Pila*]*tus : Tu es Rex Judæorum?*

(6) Pour ces deux péricopes de la première et de la deuxième avant-messes bénéventaines, le manuscrit se contente de renvoyer à la Passion selon S. Matthieu, dont le texte figure intégralement au Dimanche des Rameaux comme évangile *in nocte.*

La Passion terminée, le prêtre revêt les ornements sacrés et commence les *Orationes solemnes*.

Comme on le sait, chacune de ces oraisons est précédé d'un petit prologue où le célébrant énumère les intentions auxquelles l'Eglise invite les fidèles à prier. L'intention formulée, le prêtre chante l'Oraison proprement dite. Cette dernière est pourtant précédée d'un double avertissement : l'un du diacre invitant les fidèles à fléchir les genoux, l'autre du sous-diacre, les invitant à se relever. *Flectamus genua. Levate*, telles sont les formules traditionnelles dans la liturgie romaine, et que nous trouvons également attestées dans un certain nombre de nos manuscrits; non toutefois dans les documents bénéventains au sens strict, qui conservent bien la première, mais remplacent la seconde par une formule équivalente : *Erigamus nos*. A Bénévent, les deux avertissements étaient d'ailleurs exécutés selon une mélodie particulière, dont nous n'avons trouvé l'attestation que dans le seul Graduel *VI. 39* de Bénévent :

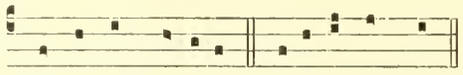

Flectamus genu-a. Erigamus nos.

Dans la discipline actuelle, ces deux invitations du diacre et du sous-diacre se suivent immédiatement. Il y a là, il faut bien le reconnaître, une anomalie qui révèle une incompréhension réelle des rites. L'intention de l'Eglise c'est clair, n'était évidemment pas de faire esquisser ici un simple geste. Dans la réalité, les fidèles commençaient par écouter debout l'exposé des intentions formulées par le célébrant; le diacre les invitait alors à s'y unir, non pas seulement d'esprit, mais même de corps, dans l'attitude humiliée et suppliante qu'exprime la génuflection. Les fidèles à genoux se recueillaient ainsi, en pensant vraisemblablement aux intentions particulières qui, dans le cadre de l'intention générale formulée par le célébrant, les touchaient de plus près; et c'est seulement au bout de quelques instants que le diacre les invitait à se relever : « postquam oraverint » disent les deux manuscrits *Bénévent, VI. 33* et *Vat. lat. 10673* (p. 297); ou, plus explicitement, le Graduel *Bénévent, VI. 38* (p. 300) : « Et orent *Pater noster*. Et, postquam oraverint *Pater noster*, respondet alius diaconus : *Erigamus nos* » (1). Cela veut-il dire qu'on récitait pendant ce temps un *Pater*? Il semble bien que ce serait là interpréter les textes d'une manière un peu trop littérale; la rubrique en question signifie tout simplement que les fidèles se recueillaient à ce moment pendant le temps d'un *Pater*, après quoi, tous s'étant relevés, le prêtre résumait la prière générale dans l'Oraison officielle : la *Collecte* au sens le plus strict du terme (2).

(1) Parmi les sacramentaires anciens, on ne retrouve la mention de cette prière, « postquam oraverint », que dans un « gélasien du VIII^e^ siècle », *Saint-Gall, 348*, et dans un seul des représentants du Sacramentaire d'Hadrien étudiés par Wilson : le codex *Ottobonianus 313*. Voici les transitions indiquées par les autres gélasiens : « et post paululum » dans le *Reginensis 316* et le Sacramentaire de Gellone; et simplement : « et iterum dicit : *Levate* », dans les deux Sacramentaires d'Angoulême et de Rheinau.

(2) Nous renvoyons à ce propos aux remarques très judicieuses présentées par le R^me^ Père Dom Capelle dans son article « *Collecta* » de la *Revue Bénédictine*, XLII (1930), pp. 197-204.

Il ne s'agit pas pour les fidèles, on le voit, de s'isoler de la grande prière officielle de l'Eglise, mais bien de faire leurs ses intentions, non seulement dans le cadre de l'Eglise universelle, mais bien de chaque Eglise particulière, et même de chacun des individus constituant cette Eglise. Tout en priant pour toute l'Eglise et pour toutes ses intentions, il n'est aucunement défendu d'en préciser quelques unes ; et l'Eglise elle-même y invite lorsqu'elle fait annoncer au prêtre : « Oremus et pro catechumenis *nostris* » : ceux de toute l'Eglise, sans doute, mais plus particulièrement les nôtres. Ce sont toutes ces intentions, générales et particulières, que le célébrant résume ensuite dans la formule officielle de son Sacramentaire (1).

Nos manuscrits bénéventains ont l'avantage de marquer en outre, que selon son rôle traditionnel, c'est le diacre qui donne, non seulement le premier avertissement, mais aussi le second. Dans la discipline romaine actuelle, il eût été assez singulier de voir formuler coup sur coup par le même personnage deux ordres qui, donnés à si faible distance l'un de l'autre, semblent se contredire ; aussi le second est-il passé au sous-diacre. De ce dernier il n'est aucunement question dans nos manuscrits. Le second avertissement est formulé comme le premier par le diacre, ou au moins par un diacre.

Laissant de côté les quelques manuscrits — *Lucques 606* (p. 300), les manuscrits cassiniens et le Missel de Caiazzo (p. 301) — qui insèrent ici l'Adoration de la Croix, nous constatons que, dans la tradition bénéventaine, la Messe des Présanctifiés s'enchaîne normalement avec les *Orationes solemnes*. Ici se placent donc le *Pater* et le *Libera*. Quant au *Pax Domini*, il est expressément mentionné dans le Graduel *VI. 40* (p. 297) et le Missel de Lucques (p. 300), tandis que le Graduel *VI. 38* (p. 300) et le Missel de Caiazzo (p. 301) l'excluent d'une manière non moins expresse. Les autres manuscrits n'en parlent pas.

L'*Agnus Dei*, au contraire, est formellement exclu par tous les manuscrits qui en parlent.

Comme aujourd'hui, le prêtre termine la fonction en prenant une parcelle de la réserve de la veille, qu'il met dans le calice en faisant un signe de croix, mais sans rien dire. Il se communie ensuite, ainsi que les clercs et le peuple ; communion en silence suivie du chant des Vêpres.

(1) Il est difficile de ne pas souligner le caractère archaïque de ce type de prière, tout semblable à celui que pratiquaient les moines d'Egypte, et dont Cassien nous a gardé le souvenir : « Has igitur praedictas orationes hoc modo incipiunt atque consummant, ut finito psalmo non statim ad incuruationem genuum conruant... sed antequam flectant genua, paulisper orant et stantes in supplicatione maiorem temporis partem expendunt. itaque post haec puncto breuissimo procidentes humi, uelut adorantes tantum diuinam clementiam, summa uelocitate consurgunt ac rursus erecti expansis manibus eodem modo, quo prius stantes orauerant, suis precibus inmorantur... cum autem is, qui orationem collecturus est, e terra surrexerit, omnes pariter eriguntur, ita ut nullus nec antequam inclinetur ille genu flectere nec cum e terra surrexerit remorari praesumat, ne non tam secutus fuisse illius conclusionem, qui precem colligit, quam suam celebrasse credatur » (*Institutiones*, l. II, c. VII, éd. Petschenig, du *Corpus de Vienne*, t. XVII, pp. 23-24). Première partie de la prière debout, puis prostration en silence pendant quelques instants de recueillement ; après quoi tout le monde se relève, en même temps que celui qui doit conclure. On remarquera notamment le terme employé par Cassien : « omnes pariter *eriguntur* », qui concorde si parfaitement avec notre formule bénéventaine : *Erigamus nos.*

La distinction entre nos deux groupes de manuscrits : bénéventains au sens strict et bénéventains au sens large, se retrouve pour les Vêpres, qui suivent immédiatement la communion. Tandis que les derniers indiquent les antiennes et les psaumes traditionnels tels qu'on les trouve dans toute la tradition romaine, les premiers donnent des Vêpres spéciales, réduites à trois psaumes et à l'antienne de Magnificat. Nous reproduisons ici ces quatre pièces, restituées d'après les seuls manuscrits où elles figurent, intégralement notées : les trois Graduels *VI. 38*, *VI. 39* et *VI. 40* de Bénévent.

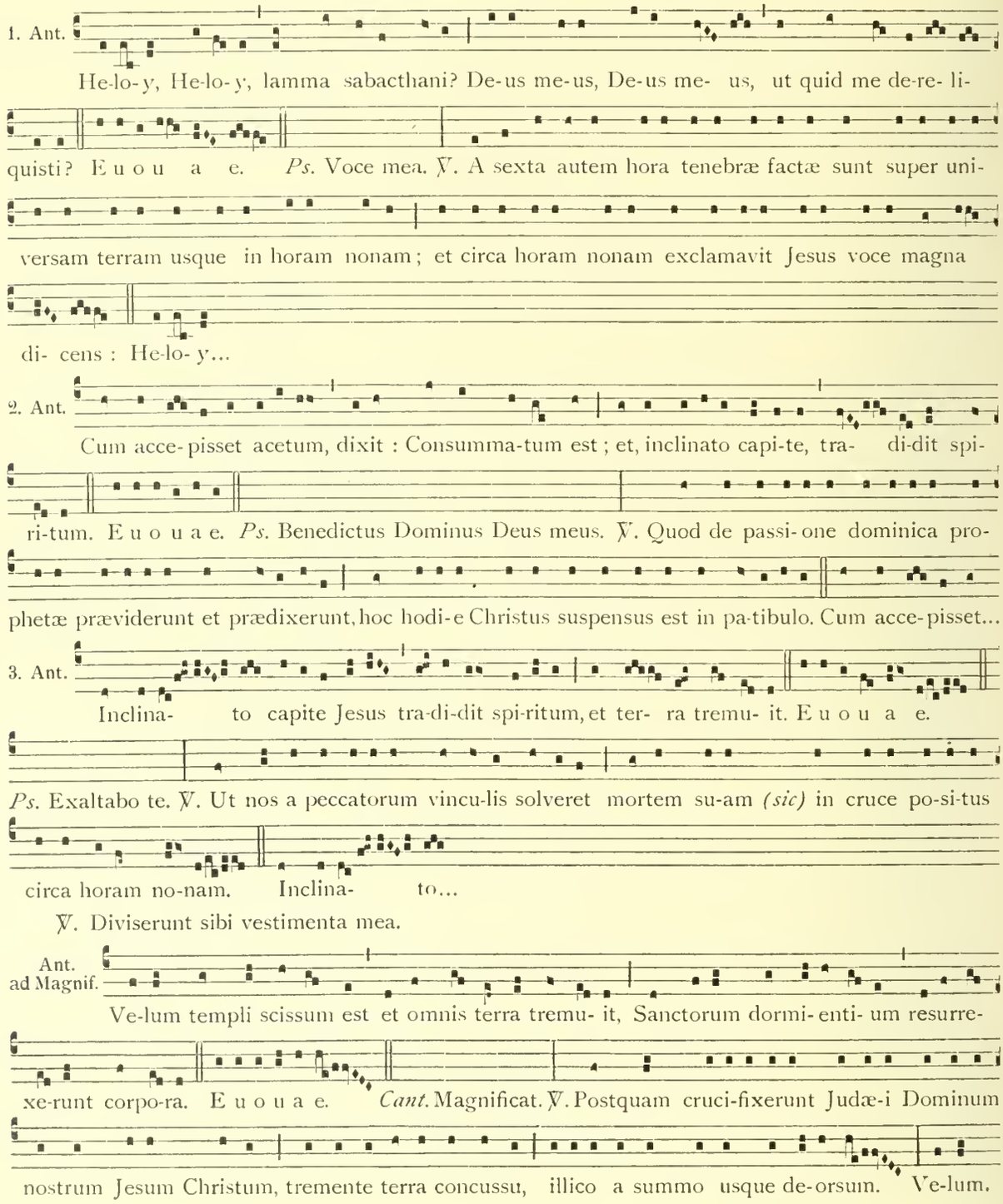

On le voit, contrairement à ce qui était prescrit pour les petites Heures, récitées à Bénévent en silence et en particulier, les Vêpres du Vendredi-Saint y étaient intégralement chantées.

Outre le nombre des psaumes qui le composent, cet office présente cette particularité que chacun de ses trois psaumes, comme aussi le *Magnificat*, est suivi d'un verset — extra-scripturaire sauf le premier — qui sert d'introduction pour la reprise de l'antienne. Encore qu'elle ne soit pas précisément la règle, cette pratique est attestée assez fréquemment, au moins pour certains offices, par des manuscrits romains d'origine très variée.

Un détail plus intéressant à noter, et tout à fait contraire à la pratique grégorienne, c'est la récitation sur *sol* de la psalmodie du *Magnificat*. L'antienne se terminant sur *ré*, c'est sur *la* ou sur *fa* que devrait être chanté le psaume, si l'on s'en tient aux règles strictes de la tradition romaine. Il vaut la peine d'insister sur ce fait que, pour la psalmodie, la tradition bénéventaine conservait une souplesse toute semblable à celle que l'on retrouve à Milan, où la seule règle à observer consiste dans l'harmonie de l'enchaînement entre l'antienne et la psalmodie qui suit, entre cette psalmodie d'autre part et la reprise de l'antienne. Cette règle de bon goût et d'équilibre est parfaitement respectée ici, où la récitation sur *sol* est nettement mieux adaptée au caractère de l'antienne et à son ambitus que la récitation sur *la* ou sur *fa*.

### F. — *Le Samedi-Saint.*

Dans son état actuel, le Graduel *Vat. lat. 10673* se termine avec l'Office du Samedi-Saint. Cette fonction est donc la dernière dont nous aurons à nous occuper ici. Avant d'en entreprendre l'étude, à la lumière des autres documents de la même école, nous commencerons par reproduire ce qui nous reste de l'ordo du Graduel de la Vaticane, dont toute la fin a aujourd'hui disparu.

### ORDO DU SAMEDI-SAINT, d'après le codex *Vat. lat. 10673*.

(p. 67) *Item in Sabbato Sancto.*

ANT. Ad vesperum demorabitur fletus & ad matutinum letitia.

LECTIO. In principio.

TRACTUS. Domine audivi.

TRACTUS. Cantemus Domino gloriose enim honorificatum est equum & ascensorem projecit in mare. Adjutor & protector factus est mihi in salutem. Hic Deus meus & honorabo eum Deus patris mei & exaltabo eum. Dominus conterens bella Dominus nomen est illi.

LECTIO. Hec est hereditas. *que quin*(p. 68)*ta est ordinata secundum romanum legatur hic secundum ambrosianum legatur post Benedictionem cerei. Deinde cantatur Tractus qui hic supter notatum est.*

TRACTUS AMBROSIANUS. Sicut cerbus desiderat ad fontes aquarum. Ita desiderat anima mea ad te Deus. Sitibit anima mea ad Deum vibum quando veniam & apparebo ante faciem Dei.

TRACTUS ROMANUS. Sicut cerbus desiderat ad fontes aquarum ita desiderat anima mea ad te Deus. Sitibit anima mea ad Deum vibum quando veniam & apparebo ante faciem Dei mei. Fuerunt mihi lacrime mee panes die ac nocte dum dicitur mihi per singulos dies ubi est Deus tuus.

LECTIO HIEREMIE PROPHETE. Dicit Hieremias propheta.

TRACTUS. Qui seminant in lacrimis.

LECTIO EZECHIELIS PROPHETE. Facta est super me manus Domini.

TRACTUS. Qui regis Israhel.

LECTIO HESAYE PROPHETE. Apprehenderunt septem mulieres.

TRACTUS. Vinea facta est dilecto in cornu in loco ube(p. 69)ri & maceria circumdedi & circumfodi & flantavi *(sic)* vineam Sorech. Et hedificabi turrem in medio ejus & torcular fodi in ea vinea enim Domini Sabaoth domus Israhel est.

LECTIO LIBRI EXODI. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron in terra Egypti.

TRACTUS. Jubilate Deo.

LECTIO JONE PROPHETE. Factum est verbum Domini ad Jonam.

TRACTUS. Ad te levavi oculos meos.

LECTIO LIBRI DEUTERONOMII. In diebus illis. Scripsit Moyses canticum.

TRACTUS. Adtende celum & loquar & audiad terra verba ex ore meo. Expectetur sicut pluvia eloquium meum & descendat sicut ros verba mea. Sicut imber super gramen. Et sicut nix super fenum quia nomen Domini invocabo. Date magnitudinem Deo nostro Deus vera opera ejus & omnes vie ejus judicia. Deus fidelis in quo non est iniquitas justus & sanctus Dominus.

LECTIO DANIHELIS. Angelus Domini. *Item Benedictiones. Secundum romanum legatur.* Nabuchodonosor. *usque.* nec quicquam molestie intulit.

*Post hec accenditur ignis novus ex ignario vel alio quolivet modo. Dicaturque super eum Oratio hec.* Deus qui per Filium tuum (p. 70) angularem scilicet lapidem. *De quo igne benedicto accendatur cereus. Et quasi ex occulto proferatur in puplicum. Tunc episcopus aut presbiter cum eodem cereo accendat cerei preparatum ad benedicendum. Et accensum tangat cum crisma faciendo in illum signaculum sancte crucis. Deinde diaconus sumens cereum ter pronuntiet.* Lumen Christi. *Respondit in choro.* Deo gratias. *Et incipit benedicere Benedictio que hic notata est. Deinde incipit benedictionem cereis.*

Exultet jam angelica turba celorum exultent divina misteria. & pro tantis regis victoria tuba intonet salutaris. Gaudeat se tantis tellus irradiata fulgoribus. & eterni Regis splendore lustrata totius orbis se ////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

La fonction du Samedi-Saint comprend, on le sait, deux parties principales bien distinctes : la *Vigile pascale* et la *Messe* proprement dite.

Comme il convient, nous étudierons successivement chacune d'elles. Dans la reproduction des documents, il nous a toutefois semblé préférable de ne pas isoler les différents éléments qui, malgré leur variété et le caractère propre qui les distingue, n'en constituent pas moins un ensemble dont l'unité est indiscutable.

Aussi bien, c'est le témoignage intégral des manuscrits, pour toute la fonction du Samedi-Saint, qu'on trouvera dans les tableaux ci-après. La prolixité même de ces ordos rendait impossible l'établissement d'un tableau comparatif d'ensemble. Comme nous l'avons déjà fait pour le Vendredi-Saint, il a donc fallu grouper ici dans plusieurs tableaux le témoignage des manuscrits entre lesquels des affinités plus profondes se manifestaient. Ainsi, il était tout indiqué de rapprocher les uns des autres les différents manuscrits cassiniens, et de leur associer le Missel de Caiazzo (pp. 348-349), ce groupe de quatre manuscrits étant caractérisé, comme pour le Vendredi-Saint (p. 301), par son allure toute romaine, sans aucune réminiscence de l'ancienne liturgie bénéventaine. Tous les manuscrits

bénéventains au sens strict — auxquels il faut joindre le Missel de Subiaco, codex *Vat. lat. 4770* — ont conservé au contraire, dans des proportions d'ailleurs assez variables, des éléments empruntés à l'ancienne liturgie locale. Ce sont eux qui nous intéressent ici plus particulièrement ; on les trouvera réunis dans les deux tableaux des pages 340-341 et 344-345, le premier groupant les manuscrits à douze leçons et douze traits, le second, les quatre autres. En outre, quelques témoignages dépareillés, très brefs d'ailleurs ou fragmentaires, ont été réunis dans un dernier tableau, page 351.

### *La Vigile pascale.*

Dans la tradition romaine, la Vigile pascale commence par la Bénédiction du Feu nouveau (1), suivie aussitôt de la Bénédiction du Cierge pascal. C'est bien, en effet, l'ordre que l'on trouve attesté dans nos témoins du type romain pur : les manuscrits cassiniens et le Missel de Caiazzo (p. 348) ; mais à Bénévent, où cette double Bénédiction était reportée avant la dernière leçon, la fonction commençait par les litanies, et se poursuivait par l'exécution de l'antienne *Ad vesperum*, que l'on trouve uniformément indiquée dans sept de nos manuscrits (p. 340, p. 344, et en outre, p. 351, dans le Missel de Lucques) :

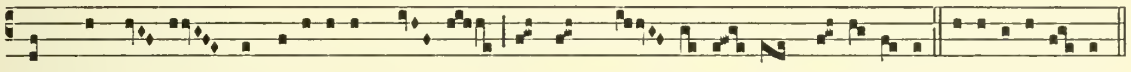

Ad vespe- rum demorabitur fle- tus et ad ma- tu-ti- num læ-ti-ti- a. E u o u a e.

Cette antienne, qui joue en somme ici le rôle de l'introït, est accompagnée du psaume XXIX, fort bien adapté à ce début de la fonction, et qui ménage d'une manière très heureuse la transition entre les deux liturgies du Vendredi et du Samedi-Saint : *Exaltabo te, Domine, quoniam suscepisti me, nec delectasti inimicos meos super me... Domine, eduxisti ab inferno animam meam, salvasti me a descendentibus in lacum... Ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia... Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem? Numquid confitebitur tibi pulvis, aut annuntiabit veritatem tuam? Audivit Dominus et misertus est mei, Dominus factus est adjutor meus. Convertisti planctum meum in gaudium mihi, conscidisti saccum meum et circumdedisti me lætitia, ut cantet tibi gloria mea, et non compungar. Domine, Deus meus, in æternum confitebor tibi* (2).

(1) Cette Bénédiction n'est plus en usage actuellement, et depuis longtemps, qu'au Samedi-Saint. Il ne faut pas oublier toutefois que c'était par là que commençaient primitivement toutes les vigiles. Dans les documents qui nous sont conservés, il n'en est plus fait mention que pour les derniers jours de la Semaine-Sainte : au Jeudi-Saint dans l'*Ordo romanus I* (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 952 et 960), et puis seulement au Samedi-Saint à partir de l'*Ordo romanus X* (*op. cit.*, col. 1014).

(2) Dans la liturgie romaine, le psaume XXIX figure, aujourd'hui encore, aux Ténèbres du Samedi Saint, mais avec l'antienne *Domine, abstraxisti ab inferis animam meam.* La raison de cette affectation est la même, à Rome et à Bénévent.

| ROME, VAT. LAT. 10673 | BÉNÉVENT, VI. 38 | BÉNÉVENT, VI. 40 | ROME, VAT. LAT. 4770 |
|---|---|---|---|
| **Item in Sabbato Sancto.** | **Ordo officii in Sabbato Sancto quomodo debeatur peragere.** | **Ordo officii in Sabbato Sancto.** | *Deinde dicit sacerdos scive diaconus.* Lumen Christi. *& letania. Omnia require retro in Parasceve.* |
| | | | Exultet jam angelica... |
| ANT. Ad vesperum... | *In primis faciant letanias. Deinde.* ANT. HEC. Ad vesperum... PS. Exaltabo te... | *In primis letanias faciat. Deinde.* ANT. Ad vesperum... PS. Exaltabo te... | *Et descendunt cum duabus cereis benedictis ad altare.* OR. Deus qui divitias misericordie tue... |
| LECTIO. In principio. | LECTIO LIBRI GENESIS. In principio creavit Deus celum & terram. | LECTIO LIBRI GENESSI. In principio creavit Deus celum & terram. | LECTIO LIBRI GENESIS. In principio fecit Deus celum et terram... |
| TR. Domine audivi... | TR. Domine audivi. | | TR. Domine audivi... |
| | **TR. AMBR. Domine audivi...** | **TR. Domine audivi...** | [OR.] Deus qui mirabiliter creasti hominem... |
| | LECTIO LIBRI GENESIS. Noe vero. | LECTIO LIBRI GENESSI. Noe vero. | LECTIO LIBRI GENESIS. Noe vero... |
| | TR. Commovisti. | TR. Commovisti... | TR. Commovisti... |
| | | | [OR.] Deus incommutabilis virtus... |
| | LECTIO LIBRI GENESIS. In diebus illis. Temptavit Deus Abraham. | LECTIO LIBRI GENESSI. In diebus illis. Temtavit Deus Abraham. | LECTIO LIBRI GENESIS. In diebus illis. Temtavit Deus Habraham... |
| | TR. Qui confidunt... | TR. Qui confidunt... | TR. Qui confidunt... |
| | | | [OR.]Deus qui fidelium Pater... |
| | LECTIO EZECHIHELIS PROPHETE. In diebus illis. Facta est in vigilia matutina. | LECTIO LIBRI GENESSI. In diebus illis. Facta est in vigilia matutina. | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Factum est in vigilia matutina... |
| TR. Cantemus... | TR. Cantemus... | TR. Cantemus... | TR. Cantemus... |
| LECTIO. Hec est hereditas. *que quinta est ordinata secundum romanum legatur hic. Secundum ambrosianum legatur post Benedictionem cerei.* | | | OR. Deus cujus antiqua miracula... |
| | | | LECTIO ESAYE PROPHETE. Hec est hereditas... |
| | | | TR. Qui semitat... |
| *Deinde cantatur Tractus qui hic supter notatum est.* | | | OR. Omnipotens sempiterne Deus spes unica... |
| **TR. AMBROS. Sicut cerbus...** | | | |
| TR. ROMAN. Sicut cerbus... | | | |
| LECTIO HIEREMIE PROPHETE. Dixit Hieremias propheta. | LECTIO HIEREMIE PROPHETE. In diebus illis. Dixit Hieremias. | LECTIO HIEREMIE PROPHETE. In diebus illis. Dixit Hieremias. | LECTIO HIEREMIE PROPHETE. In diebus illis. Dixit Hieremias. Surgite... |
| TR. Qui seminant... | TR. Qui seminant. | TR. Qui seminant... | TR. De profundis... |
| | | | OR. Omnipotens sempiterne Deus multiplica... |
| | | | LECTIO ABBACUC PROPHETE. Onus quod vidit Abbacuc... |
| | | | TR. Qui regis... |
| | | | OR.Deus qui Ecclesiam tuam... |
| LECTIO EZECHIELIS PROPHETE. Facta est super me manus Domini. | LECTIO EZECHIHELIS PROPHETE. In dicbus illis. Facta est super me manus Domini. | LECTIO EZECHIELIS PROPHETE. In diebus illis. Facta est super me. | LECTIO EZECHIELIS PROPHETE. In diebus illis. Facta est super me manus Domini... |
| TR. Qui regis... | TR. Qui regis... | TR. Qui regis... | TR. Jubilate Deo... |
| | | | OR. Deus qui nos ad celebrandum... |
| LECTIO HESAYE PROPHETE. Apprehenderunt septem mulieres. | LECTIO ESAYE PROPHETE. Apprehenderunt septem mulieres. | LECTIO ESAIE PROPHETE. In diebus illis. Apprehenderunt. | LECTIO ESAYE PROPHETE. In diebus illis. Apprehendent septem mulieres... |
| TR. Vinea... | TR. Vineam... | TR. Vinea... | TR. Vineam... |
| | | | OR. Omnipotens sempiterne Deus qui in omnium... |
| LECTIO LIBRI EXODI. Dixit Dominus ad Moysen... | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen... | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen. | |
| TR. Jubilate... | TR. Jubilate. | TR. Jubilate... | |
| LECTIO JONE PROPHETE. Factum est verbum Domini ad Jonam. | LECTIO JONE PROPHETE. In diebus illis. Factum verbum ad Jonam. | LECTIO JONE PROPHETE. In diebus illis. Factum est verbum Domini ad Jonam. | LECTIO JONE PROPHETE. In diebus illis. Factum est verbum Domini ad Jonam... |
| TR. Ad te levavi... | [TR.] Ad te levavi... | TR. Ad te levavi... | TR. Ad te levavi... |
| | **TR. AMBROS. Cantabo...** | | OR. Deus qui diversitate... |
| LECTIO LIBRI DEUTERONOMII. In diebus illis. Scripsit Moyses... | LECTIO LIBRI DEUTERONOMII. In diebus illis. Scripsit Moyses... | LECTIO LIBRI EXODI *(sic)*. In diebus illis. Scripsit Moyses... | LECTIO LIBRI LEVITYCI *(sic)*. In diebus illis. Scripsit Moyses... |
| TR. Adtende... | [TR.] Adtende... | TR. Adtende... | TR. Cantèmus... |
| | | | OR. Deus qui in omnibus Ecclesie tue filii... |
| | | | LECTIO HIEREMIE PROPHETE. Audi Israel mandata... |
| | | **TR. Cantabo...** | TR. Adtende... |
| | | **TR. Attende...** | OR. Deus celsitudo humilium... |
| | | **TR. Sicut cervus...** | |

| ROME, VAT. LAT. 10673 | BÉNÉVENT, VI. 38 | BÉNÉVENT, VI. 40 | ROME, VAT. LAT. 4770 |
|---|---|---|---|
| LECTIO DANIHELIS. Angelus Domini.<br>*Item.* BENEDICTIONES.<br>*Secundum romanum legatur.* Nabuchodonosor. *usque.* nec quicquam molestie intulit.<br>*Post hec accendatur ignis novus ex ignario vel alio quolivet modo dicaturque super eum.* ORATIO HEC. Deus qui per Filium tuum angularem...<br>*De quo igne benedicto accendatur cereus & quasi ex occulto proferatur in puplicum.*<br>*Tunc episcopus aut presbyter cum eodem cereo accendat cerei preparatum ad benedicendum. Et accensum tangat cum crisma faciendo in illum signaculum sancte crucis. Deinde diaconus sumens cereum ter pronuntiet.* Lumen Christi. *Respondit in choro.* Deo gratias. *Et incipit benedicere Benedictio que hic notata est. Deinde incipit.* BENEDICTIONEM CEREIS. Exsultet jam angelica... | LECTIO DANIHELIS PROPHETE. Angelus autem descendit cum Azaria.<br>*Deinde sequuntur.* BENEDICTIONES.<br>*Hoc peractis.* BENEDICTIO CEREI.<br>*Qua finita dicatur.*<br>OR. Deus qui tribus pueris.<br>*Expleta Oratione legatur.*<br>LECTIO ESAYE PROPHETE. Hec est hereditas servorum.<br>TR. Sicut cervus...<br>*Item.* **TR. AMBROS. Adtende...**<br>**TR. AMBROS. Sicut cervus...**<br>Si quis catechumenus...<br>*Deinde benedicitur fontes. Revertentes omnes ad fontes cantent.*<br>ANT. HEC GRECAM. Doxa en ipsisti...<br>[ANT.] LATINA. Gloria in excelsis.<br>*Peractis omnibus redeunt a fonte.* | LECTIO DANIHELIS PROPHETE. In diebus illis Angelus Domini.<br>TR. Sicut cervus...<br>ANT. *hec cantatur quando procedunt ad fontem.* Omnes sitientes...<br>ANT. Domine defende nos. Domine protege nos. Hemmanuhel nobiscum Deus adjuva nos. Kyrie [e]leyson. Christe [e]leyson. Kyrie [e]leyson. Christe audi nos. Sancta Maria ora pro nobis.<br>Si quis catechumenus...<br>Doxa en ipsistis...<br>Gloria in excelsis... | LECTIO DANIELIS PROPHETE. In diebus illis. Nabuchodonosor...<br>TR. Sicut cervus...<br>OR. Omnipotens sempiterne Deus respice propitius...<br>OR. Omnipotens sempiterne Deus cujus inconprehensibilia...<br>OR. Clamantium ad te...<br>OR. Fac nos quesumus Domine discretionis...<br>*Deinde descendit cum letania ad fontes. Dicta Oratione cantent letanias septenas quia utroque choros VII vicibus reppetitur juxta VIIformes gratia Spiritus Sancti.*<br>Christe audi nos. *III vicibus.* Sancta Maria ora...<br>*Sequitur* BENEDICTIO FONTIS.<br>..... |
| | *Pro introitu faciunt letaniam.*<br>*Finita letania incipiat sacerdos.* Gloria in excelsis Deo.<br>*Deinde* ORATIO.<br>*Post Orationem legatur Apostolum.*<br>ALLELUIA. [℣.] Confitemini Domino.<br>TR. Laudate Dominum omnes gentes.<br>ALLELUIA. PROS. Laudes ordo... ℣. Resurrexit... PROS. Laudate pueri...<br>ALLELUIA. ℣. Resurrexit...<br>ALLELUIA. SEQ. Lux de luce... | ALLELUIA. [℣.] Confitemini... [PROS.] Lux de luce...<br>ALLELUIA. ℣. Resurrexit... ℣. Laudate pueri... | INCIPIT LETANIA IN SABBATO SANCTO AD MISSAM.<br>Christe audi nos. *III vicibus.* Sancte sanctorum Deus...<br>INTROITUS AD MISSAM. Gloria in excelsis Deo...<br>Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.<br>OR. Deus qui hanc sacratissimum noctem...<br>LECTIO EPISTOLE BEATI PAULI APOSTOLI AD CORINTHIOS. Fratres. Si consurrexistis...<br>PROS. Deus lux de luce...<br>ALLELUIA. PS. Confitemini... |
| | OFF. Omnes qui in Christo... | OFF. Omnes qui in Christo... | SEQUENTIA SANCTI EVANGELII SECUNDUM MATTHEUM. In illo tempore. Vespere autem sabbati...<br>OFF. Omnes qui in Christo...<br>SEC. Suscipe Domine quesumus & plebis tue...<br>PREPHATIO. VD. Equum & salutare. Te quidem...<br>INFRA ACTIONEM. Communicantes & noctem...<br>Hanc igitur...<br>BENEDICTIO CASEI VEL OVI...<br>BENEDICTIO LACTIS ET MELLIS. |
| | COM. Ymnum canite... | COM. Ymnum canite... | ANT. Ymnum cantate...<br>*Ad communicandum cantate.*<br>ALLELUIA. [℣.] Vespere autem sabbati... Laudate Dominum omnes gentes...<br>OR. AD COMPLENDUM. Presta quesumus omnipotens Deus ut divino munere...<br>SUPER POPULUM. Digne nos Domine quesumus... |

Le psaume chanté et l'antienne reprise, c'est toute la suite des leçons de la vigile pascale qui commence, avec la séries des traits et oraisons qui les accompagnent.

L'une des principales sources de divergences qui séparent nos manuscrits consiste précisément dans l'organisation de cette liste de leçons, dans leur nombre comme dans leur ordre.

Avant d'analyser leur témoignage, il convient tout d'abord de rappeler que, sur cette question des lectures du Samedi-Saint, la tradition romaine se ramène à deux types différents, caractérisés respectivement par le nombre des leçons qui les composent : douze pour le gélasien, quatre seulement pour le grégorien.

Dans l'ensemble, c'est à la série gélasienne que se rattachent nos manuscrits du premier tableau (pp. 340-341). Quelques particularités les distinguent toutefois, on pouvait bien s'y attendre ; et c'est pour permettre d'en juger que nous reproduisons tout d'abord la liste gélasienne. Outre l'incipit vrai et l'indication de la source scripturaire, nous indiquons dans le tableau suivant : soit le titre — *de Noe, de Abraham,* — sous lequel elles figurent dans les sacramentaires, soit quelques mots plus caractéristiques d'un incipit qu'il serait peu pratique de citer en entier chaque fois qu'il y est fait allusion dans la suite de cet exposé.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | In principio | In principio creavit Deus cælum et terram... | *Genèse, I, 1 — II, 2* |
| 2 | de Noe | Noe vero, cum quingentorum esset annorum... | *Genèse, V, 31 — VIII, 21* |
| 3 | de Abraham | Tentavit Deus Abraham... | *Genèse, XXII, 1-19* |
| 4 | Vigilia matutina | Factum est in vigilia matutina... | *Exode, XIV, 24 — XV, 1* |
| 5 | Hæc est hereditas | Hæc est hereditas servorum... | *Isaïe, LIV, 17 — LV, 11* |
| 6 | * Audi Israel | Audi Israel mandata... | *Baruch, III, 9-38* |
| 7 | Manus domini | Et facta est super me manus Domini... | *Ezéchiel, XXXVII, 1-14* |
| 8 | Apprehenderunt | Apprehenderunt septem mulieres... | *Isaïe, IV, 1-6* |
| 9 | Mensis iste | Dixit Dominus ad Moysen et Aaron : Mensis iste... | *Exode, XII, 1-11* |
| 10 | * de Jona | Factum est verbum Domini ad Jonam... | *Jonas, III, 1-10* |
| 11 | Scripsit Moyses | Scripsit Moyses canticum... | *Dutéronome, XXXI, 22-30* |
| 12 | Nabuchodonosor | Nabuchodonosor rex fecit statuam auream... | *Daniel, III, 1-24* |

La liste ci-dessus est, de beaucoup, la plus universellement et la plus anciennement attestée par la tradition. Telle quelle, on la trouve dans tous les documents anciens, non seulement dans les Sacramentaires gélasiens (1), mais encore dans les Lectionnaires

(1) Le *Reginensis* et les « gélasiens du VIII^e^ siècle » : Gellone, Angoulême, Saint-Gall et Rheinau. Il convient toutefois d'observer que, dans les deux premiers, la leçon *Audi Israel* et la leçon de Jonas ne sont pas mentionnées; ce sont les deux lectures que nous avons munies d'un astérisque dans le tableau ci-dessus. Mais il semble bien qu'il s'agisse là d'une omission commune à ces deux manuscrits, réduits ainsi à une liste anormale de dix lectures. Aussi les considérons-nous tous deux comme témoins de la liste gélasienne attestée par tous les autres documents parallèles.

anciens (1), et même dans le Sacramentaire grégorien, ou plus exactement dans le Supplément du Sacramentaire d'Hadrien.

Il faut toutefois signaler que, dans certains manuscrits, la sixième leçon, *Audi Israel*, tirée de Baruch, est parfois remplacée par un texte de Jérémie : *Dixit Jeremias : Surgite et ascendamus* (XXXI, 6-14). Parmi ces lectures du Samedi-Saint, on voit également figurer, mais beaucoup plus rarement, une autre leçon : *Onus quod vidit Habacuc*, qui comprend les deux premiers chapitres du Livre d'Habacuc.

En dehors des douze lectures gélasiennes, ces deux leçons sont les seules dont nous aurons à nous occuper ici. Il convient cependant d'ajouter quelques précisions relativement à la forme assez variable sous laquelle se présente dans les manuscrits la leçon de Daniel, la douzième de la série gélasienne :

*a)* Tous les documents anciens — et aujourd'hui encore le Missel romain — affectent à cette lecture les vingt-quatre premiers versets du chapitre III de Daniel;

*b)* C'est tout ce chapitre III, vv. 1 à 100, que l'on trouve indiqué à cette place dans le Missel de Subiaco;

*c)* Comme nous avons déjà eu l'occasion de le noter (pp. 319-320), c'est aussi tout ce chapitre III que donne ici la tradition cassinienne, à l'exception toutefois des quarante versets 51 à 90.

*d)* Quant aux manuscrits bénéventains proprement dits — on se souvient qu'ils affectaient à la deuxième avant-messe du Vendredi-Saint le chapitre III tout entier du Livre de Daniel, — ils se contentent d'indiquer ici la leçon *Angelus Domini*, qui appartient normalement aux Samedis des Quatre-Temps, et ne comprend, avec le cantique *Benedictus es* qui l'accompagne, que les versets 47 à 56 du même chapitre.

Relativement à cette liste-type gélasienne, il existe un assez grand nombre de variantes dans les manuscrits à douze leçons, même dans le petit nombre des documents qui nous intéressent ici directement.

A l'examen, on s'aperçoit pourtant que, parmi ces listes, il en est plusieurs qui peuvent facilement se ramener à d'autres, plus traditionnelles, par des changements très minimes, soit dans l'ordre, soit dans le choix de quelques leçons.

1° C'est ainsi que, dans toutes les listes du type gélasien, la leçon *Vigilia matutina* vient aussitôt après la leçon *de Abrahám*. Le Missel *Vat. Ottob. 576* (p. 348) est le seul de nos manuscrits qui la renvoie vers la fin de la liste, après *Scripsit Moyses*. De quatrième, elle devient ainsi dixième, les leçons intermédiaires restant d'ailleurs sensiblement dans l'ordre habituel, mais en avance d'une unité. Il suffit de comparer cette liste à celle d'un autre manuscrit cassinien, le Missel *Vat. lat. 6082* (p. 348), où la leçon *Vigilia matutina* figure bien à sa place traditionnelle, pour conclure que le *Vat. Ottob. 576* se ramène au même type par déplacement de la seule leçon *Vigilia matutina*.

(1) Cf. W. H. Frere, *Studies in Early Roman Liturgy, III : The Roman Epistle-Lectionary* (*Alcuin-Club*, n. XXXII), Oxford 1935, pp. 9-10.

| BÉNÉVENT, VI. 39 | BÉNÉVENT, VI. 33 | BÉNÉVENT, VI. 35 | BÉNÉVENT, VI. 34 |
|---|---|---|---|
| **Item Officium in Sabbato Sancto.** | **Officium in Sabbato Sancto.** | **Officium in Sabbato Sancto.** | **Sabbato Sancto.** |
| | *In primis letania. Deinde.* ANT. HEC. Ad vesperum... Ps. Exaltabo te... | [ANT.] Ad vesperum... Ps. Exaltabo te... | |
| | *Deinde dicatur Oratio a sacerdote.* Deus qui divitias misericordie tue... | | |
| LECTIO. In principio creavit Deus. | LECTIO LIBRI GENESIS. In principio fecit Deus celum & terram. | | |
| | TR. Domine audivi... | | |
| | OR. Deus qui mirabiliter... | | |
| [LECTIO.] Noe vero. | LECTIO LIBRI GENESIS. Noe vero... | | |
| TR. Commovisti... | TR. Commovisti. | | |
| | OR. Deus fidelium Pater... | | |
| LECTIO. In diebus illis temptavit Deus. | | | |
| TR. Qui confidunt... | | | |
| LECTIO. In diebus illis. Factum est. | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Factum est autem in vigilia matutina... | | |
| TR. Cantemus... | TR. Cantemus... | TR. Cantemus... | TR. Cantemus... |
| | OR. Deus cujus antiqua miracula... | | |
| LECTIO. In diebus illis. Facta est super me manus Domini. | | | |
| TR. Qui regis... | | | |
| LECTIO. In diebus illis. Apprehenderunt. | LECTIO HESAIE PROPHETE. In diebus illis. Apprehenderunt septem mulieres... | | |
| TR. Vinea... | TR. Vinea... | TR. Vinea... | TR. Attende... |
| | OR. Deus qui in omnibus... | | |
| LECTIO. In diebus illis. Dixit Moysen. | | | |
| TR. Jubilate... | | | |
| LECTIO. In diebus illis. Factum est verbum Domini ad Jonam. | | | |
| TR. Ad te levavi... | | | |
| TR. Adtende... | | TR. Adtende... | TR. Vinea... |
| LECTIO. In diebus illis. Angelus Domini. | LECTIO DANIELIS PROPHETE. In diebus illis. Angelus Domini descendit cum Azaria. *Require retro cum Oratione in Sabbato ante Natale Domini.* | | |
| | Benedicite. *Require retro.* | | |
| | OR. AD IGNEM NOVUM. Deus qui per Filium tuum angularem... | | |
| OR. Deus qui tribus pueris... | | | |
| | *Post hec accendatur ignis novum ex ignario vel alio quolibet modo. dicaturque super eum Oratio superscripta. De quo igne accendatur cereus. & quasi ex occulto proferatur in puplico. Tunc episcopus vel presbyter cum ipso cereo accendatur cereum preparatum ad benedicendum. Et accensum tangat eum cum chrisma faciens in illum signum crucis. Deinde tangens diaconus cereum ter pronuntiet.* Lumen Christi. ℟. *cunctis.* Deo gratias. *Deinde dicat diaconus.* | | |
| | Exultet jam angelica... | | |
| | ℟. Amen. | | |

| BÉNÉVENT, VI. 39 | BÉNÉVENT, VI. 33 | BÉNÉVENT, VI. 35 | BÉNÉVENT, VI. 34 |
|---|---|---|---|
| LECTIO. Hec est hereditas. | LECTIO ESAIE PROPHETE. Hec est hereditas servorum... | | |
| TR. Sicut cervus... | TR. Sicut cervus... | TR. Sicut cervus... | TR. Sicut cervus... |
| Domine defende nos. Domine protege nos. Hemmanuhel nobiscum Deus adjuva nos. Kyrie [e]leyson. Christe [e]leyson. Kyrie [e]leyson. Christe audi nos. Sancta Maria ora pro nobis. Christe audi nos. | OR. Omnipotens sempiterne Deus respice propitius... | | Benedictus es Domine... Kyrie [e]leyson. Christe [e]leyson. Domine miserere miserere nobis. Christe audi nos. Sancta Maria ora pro nobis. Sancte Michael ora pro nobis..... Omnes sancti orate pro nobis... |
| [ANT.] Omnes sitientes... | *Deinde pergentibus ad fontem cantant.* ANT. HEC. Omnes sitientes... | [ANT.] Omnes sitientes... | |
| | *Venientes ad fontem cantant letanias. Deinde dicat diaconus aut subdiaconus.* | | |
| Si quis cathecuminus... | Si quis cathecuminus... | Si quis cathecuminus... | |
| | *Deinde.* BENEDICTIO FONTIS. [ORDO BAPTISMI.] | | |
| | *Cum reversi fuerint a fonte incipiant letanias usque in choro quia ipse letanie pro introitu sunt ipso die. Ita tamen pensandum est ut per septem vices fiant letanie ipso die juxta septiformem Spiritus Sancti gratiam.* | | Kyrie [e]leyson. Christe [e]leyson... |
| | *Deinde dicatur.* Gloria in excelsis Deo. | | Gloria in excelsis Deo. |
| | OR. Deus qui hanc sacratissimam noctem... | | |
| | LECTIO EPISTOLE BEATI PAULI APOSTOLI AD COLOSENSES. Fratres. Si consurrexistis cum Christo... | | |
| | | | *Sacerdos cum ministris ad altare cantant.* |
| ALLELUIA. PROS. Laudes ordo... ℣. Resurrexit... ℣. Laudate pueri... | ALLELUIA. ℣. Resurrexit... | ALLELUIA. ℣. Confitemini... [PROS.] Lux de luce Deus... | ALLELUIA. ℣. Confitemini... |
| ALLELUIA. ℣. Confitemini... | | ALLELUIA. ℣. Resurrexit... [℣.] Laudate pueri... | *In choro cantant.* |
| TR. Laudate Dominum... | | | TR. Laudate Dominum... |
| | SEQUENTIA SANCTI EVANGELII SECUNDUM MATHEUM. Vespere Sabbati... | | SEQ. Lux de luce Deus... |
| | OFF. Omnes qui in Christo... | ℣. *(sic)* Omnes qui in Christo... | |
| | SEC. Suscipe Domine quesumus plebis tue... | | |
| | PREPHATIO. VD. Equum & salutare. Te quidem... | | |
| | Communicantes & noctem... | | |
| | IN FRACTIONE. Hanc igitur... | | |
| | COM. Ymnum canite... | [COM.] Ymnum canite... | |
| | OR. POST COM. Spiritum in nobis Domine... | | |
| | BENEDICTIO OVI ET CASEI SIVE AD OMNIA QUE VOLUERIS. | | |
| | BENEDICTIO CARNIS IN PASCHA | | |

2° D'une manière analogue, il est facile de démontrer que le groupe bénéventain tout entier peut être ramené à la liste complète fournie par le Graduel *Bénévent, VI. 38*. Ce qui caractérise, en effet, la tradition bénéventaine, c'est que l'*Exsultet* ne précède pas, comme dans la tradition romaine, la série des douze leçons, mais qu'il se chante au contraire vers la fin des lectures, juste avant la dernière leçon. Et c'est une autre particularité caractéristique de la même tradition bénéventaine que cette douzième leçon est, non pas la Leçon de Daniel, mais la leçon *Hæc est hereditas* qui, dans tous les manuscrits gélasiens et les documents qui en dépendent, est normalement la cinquième. Ce déplacement s'explique d'ailleurs bien simplement par le fait que cette dernière leçon est suivie immédiatement de la Procession aux Fonts, accompagnée de l'antienne bénéventaine *Omnes sitientes*, dont le texte est précisément emprunté à la leçon *Hæc est hereditas*; celle-ci est donc toute désignée pour l'introduire. C'est bien à cette place qu'on la trouve en effet, tant dans le Graduel *VI. 38* (p. 341) que dans le Graduel *VI. 39* (p. 344) et les Fragments de Farfa (p. 351).

Bien qu'il ne contienne plus actuellement que le début de l'*Exsultet*, et que, par conséquent, toute la fin de la fonction du Samedi-Saint en ait disparu, le Graduel *Vat. lat. 10673* n'en témoigne pas moins — et plus explicitement qu'aucun autre — pour la même disposition. On en trouve en effet l'attestation dans la rubrique en partie effacée qui commence au bas du folio 34 : « Lectio. *Hec est hereditas*, que quinta est ordinata, secundum romanum legatur hic; secundum ambrosianum legatur post Benedictionem Cerei » (1). Il serait difficile d'être plus précis. Cette leçon *Hæc est hereditas,* la cinquième dans l'ordo romain, se lisait à Bénévent « secundum ambrosianum » après l'*Exsultet*. De ce point de vue, l'ordo de la Vaticane se rattache donc à la liste bénéventaine telle qu'elle est attestée par le Graduel *VI. 38*. Comme pour l'ordo du Vendredi-Saint, il faut toutefois reconnaître ici le désordre provoqué par la compilation des deux usages romain et bénéventain. Pour les quatre premières leçons, les deux listes se suivent en effet très bien. Mais, à partir de la suivante, elles se séparent, puisque la leçon *Hæc est hereditas,* cinquième de la série romaine, passe au dernier rang à Bénévent. C'est ce qu'a voulu marquer le copiste dans cette rubrique, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas à sa place. Que le scribe ait jugé utile de signaler ici la divergence entre les deux usages, c'était parfaitement son droit; mais il suffisait d'y faire une allusion très brève; et, puisque c'était la tradition bénéventaine qu'il entendait reproduire, il n'avait qu'à passer outre, en continuant sa liste par la leçon qui, à Bénévent, se trouvait être effectivement la cinquième. Le trait correspondant l'aurait suivie, et puis toute la série des autres leçons jusqu'à la onzième,

(1) Comme on peut le constater, le début de cette rubrique, qui commence à la fin de la dernière ligne de la planche 67, n'est plus guère lisible actuellement. En examinant le manuscrit lui-même, le R. P. Dom Wilmart a cependant pu y lire, d'une manière certaine : « hęc est heredē q qn/ta est ordinata... » et toute la suite, très claire, au haut de la planche 68. Ajoutons qu'en sollicitant ce service de Dom Wilmart, nous lui avions simplement demandé ce qu'il pouvait lire à cette place dans le manuscrit, évitant à dessein de lui faire part de l'exposé d'ensemble que nous donnons ici. C'est dire que sa lecture, qui concorde si parfaitement avec l'ensemble de cet exposé, n'a pu être influencée par lui.

avec les traits qui les accompagnent; ensuite l'*Exsultet*; enfin la douzième leçon, *Hæc est hereditas*. C'est ici qu'aurait naturellement trouvé place — après l'antienne *Omnes sitientes* — le trait *Sicut cervus*, sous sa double forme, bénéventaine et romaine, si le scribe tenait à conserver l'une et l'autre. Au lieu de cela, il s'est laissé entraîner, à propos de cette cinquième leçon, à transcrire immédiatement ces deux traits qui, insérés ici entre la quatrième et la cinquième leçon bénéventaine, embrouillent les choses au point qu'on aurait quelque difficulté à s'y retrouver si l'on n'avait comme guides les autres manuscrits bénéventains, et notamment le plus normal d'entre eux, le Graduel *VI. 38*. En fait, dans la rédaction du Graduel de la Vaticane, les deux traits en question et la rubrique qui les précède constituent une parenthèse dont rien, dans le manuscrit, n'indique le caractère.

Par ailleurs, il est assez curieux d'observer que là ne se borne pas le désordre du Graduel de la Vaticane. Troublé probablement par cette rubrique sur la cinquième leçon qu'il allait avoir à rédiger dans un instant, le scribe a omis tout simplement les trois incipits précédents : *de Noe*, *de Abraham*, et *Vigilia matutina*, comme il est aisé de s'en rendre compte en comparant à celle du Graduel *VI. 38* la liste des leçons indiquées par le manuscrit de la Vaticane. Mais on a une preuve plus directe encore de cette omission dans la rubrique même dont nous venons de parler. On ne comprendrait guère pourquoi le scribe mentionnerait ici cette leçon *Hæc est hereditas* qui, dit-il, était normalement la cinquième dans le romain, si celle-ci ne se trouvait précédée de quatre autres leçons, les mêmes, nous l'avons vu, à Rome et à Bénévent. C'est seulement après la mention de quatre leçons, qu'une rubrique relative à la cinquième peut être à sa place. Or, avant la rubrique qui nous occupe ici, on n'en trouve qu'une seule, la leçon *In principio*, indiquée dans le manuscrit de la Vaticane; ce sont donc la deuxième, la troisième et la quatrième qui ont été ici omises, ainsi que les incipits des traits *Commovisti* et *Qui confidunt* qui, dans la série bénéventaine, suivaient les deux leçons *de Noe* et *de Abraham*. Quant au trait *Cantemus*, qui s'enchaîne normalement avec la leçon de l'Exode *Vigilia matutina*, — et qui, par sa seule présence, suffirait à témoigner pour l'existence de la leçon qui l'introduit, — il était assez difficile de l'oublier, puisque, contrairement aux deux autres, il était noté intégralement.

On peut évaluer à trois lignes environ l'espace occupé par les incipits des trois leçons et des deux premiers traits qui ont été omis ici par le copiste.

On le voit, le témoignage du Graduel de la Vaticane demandait à être éclairé par celui des autres manuscrits de la même école, grâce auxquels on peut remédier à l'omission de trois leçons et de deux traits, et reconnaître le caractère d'une simple parenthèse à toute la rubrique où se trouve intégralement noté le trait *Sicut cervus*, sous sa double forme bénéventaine et romaine. Du moins, le désordre du manuscrit a-t-il pour nous ce résultat heureux que la mélodie du *Sicut cervus* bénéventain nous a été ainsi conservée intégralement, alors que, transcrite à sa place normale après l'*Exsultet*, elle aurait aujourd'hui disparu.

Examinons maintenant (p. 350) le cas du Graduel *Bénévent, VI. 40*.

| MONT-CASSIN, 546 | ROME, VAT. LAT. 6082 | ROME, VAT. OTTOB. 576 | ROME, VAT. BARB. 603 |
|---|---|---|---|
| **Sabbato Sancto.** | **Sabbato Sancto.** | **In Sabbato Sancto.** | |
| | BENEDICTIO AD IGNEM NOVUM. Domine sancte Pater... | *In primis benedicamus cereum.* BENEDICTIO IGNIS NOVI. OR. Deus qui per Filium tuum angularem... | BENEDICTIO IGNIS NOVI. Deus qui Filium tuum angularem... |
| | Lumen Christi. Deo gratias... | *Deinde benedicamus cereum & dicatur.* Lumen Christi. *III vicibus & omnes respondeant.* Deo gratias. | BENEDICTIO CEREI IN SABBATO SANCTO. Lumen Christi. *III.* Deo gratias... |
| | Exultet jam angelica... | Exultet jam angelica... OR. Deus qui divitias misericordie... | Exultet jam angelica... |
| | LECTIO I. In principio creavit Deus celum & terram... | LECTIO LIBRI GENESIS. In principio creavit Deus celum & terram... | LECTIO LIBRI GENESIS. In principio creavit Deus celum & terram... |
| | OR. Deus qui mirabiliter... LECTIO II. Noe vero... OR. Deus incommutabilis virtus... | OR. Deus qui mirabiliter... LECTIO LIBRI GENESIS. Noe vero... [OR.? | OR. Deus qui invisibiliter... |
| | LECTIO III. Temptavit Deus Abraam... | LECTIO LIBRI GENESIS. Temptavit Deus Abraham...] ait illi tolle... TR. Cantemus... | |
| | OR. Deus fidelium Pater... | OR. Deus qui nos ad celebrandum... | |
| | LECTIO IIII. Factum est in vigilia matutina... | | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Factum est in vigilia matutina... |
| TR. Cantemus... | TR. Cantemus... OR. Deus cujus antiqua miracula... | | TR. Cantemus... OR. Deus cujus antiqua miracula... |
| | LECTIO QUINTA. Hec est hereditas servorum... OR. Omnipotens sempiterne Deus multiplica... | LECTIO ESAYE PROPHETE. Hec est hereditas servorum... | |
| | LECTIO VI. Dixit Jeremias. Surgite & ascendamus... OR. Deus qui Ecclesiam tuam... | OR. Deus cujus antiqua miracula... LECTIO JEREMIE PROPHETE. In diebus illis. Dixit Jeremias. Surgite... OR. Deus qui Ecclesiam tuam... | |
| | LECTIO VII. Et facta est super me... OR. Deus qui nos ad celebrandum... | LECTIO EZECHIELIS PROPHETE. In diebus illis. Facta est super me... TR. Vinea... OR. Da nobis quesumus omnipotens Deus ita... | |
| | LECTIO VIII. Apprehendent septem mulieres... | LECTIO ESAYE PROPHETE. In diebus illis. Apprehendent septem mulieres... | LECTIO YSAIE PROPHETE [1]. Apprehendent septem mulieres... |
| TR. Vinea... | TR. Vinea... OR. Deus qui in omnibus Ecclesie tue filiis... | OR. Deus a quo & Judas... *Require retro in Feria V.* | TR. Adtende... OR. Deus qui nos ad celebrandum... |
| | LECTIO IX. Factum est verbum Domini ad Jonam... OR. Deus qui diversitatem... | LECTIO DANIELIS *(sic)* PROPHETE CUM CANTICO. In diebus illis. Factum est verbum Domini ad Jonam... OR. Deus qui in omnibus Ecclesie tue [1]... | |
| | LECTIO DECIMA. Scripsit Moyses ... | LECTIO LIBRI DEUTERONOMII. In diebus illis. Scripsit Moyses... | LECTIO YSAIE PROPHETE [2]. Hec est hereditas servorum. |
| TR. Adtende... | TR. Adtende... OR. Deus celsitudo humilium... | TR. Adtende... OR. Deus fidelium Pater... LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Factum est in vigilia matutina... OR. Deus qui in omnibus Ecclesie tue... | TR. Vinea... OR. Deus qui Ecclesiam tuam... |
| | LECTIO XI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron... *Require in Parasceve.* OR. Omnipotens sempiterne Deus qui in omnium sanctorum... | LECTIO LIBRI EXODI. In diebus illis. Dixit Dominus ad Moysen & Aaron... [OR.] Omnipotens sempiterne Deus respice propitius... | LECTIO HIEREMIE PROPHETE. Audi Israel mandata... |

[1] Cette oraison, qui se retrouve un peu plus loin, a été remplacée, en marge, par l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus qui in omnium.*

[1] En marge, incipit *Scripsit Moyses canticum*, et signe de renvoi (+).

[2] Ici signe de renvoi (+) correspondant à la leçon précédente.

| MONT-CASSIN, 546 | ROME, VAT. LAT. 6082 | ROME, VAT. OTTOB. 576 | ROME, VAT. BARB. 603 |
|---|---|---|---|
| | LECTIO XII. Nabuchodonosor rex... | LECTIO DANIELIS PROPHETE CUM CANTICO. In diebus illis. Nabuchodonosor rex... | |
| TR. Sicut cervus... | TR. Sicut cervus...<br>OR. Deus qui tribus pueris... | TR. Sicut cervus... | TR. Sicut cervus...<br>OR. Deus incommutabilis... |
| | EXORCISMUS SALIS ...<br>EXORCISMUS AQUE...<br>[ASPERSIO.] | EXORCISMUS SALIS...<br>BENEDICTIO AQUE...<br>[ASPERSIO.]<br>[ORDO BAPTISMI.] | |
| | | ISTE ORDUS DICENDUS EST SABBATO POST SCRUTINIUM.<br>*Quando procedunt ad fontem dicunt ista.* ANT. Omnes sitientes... | |
| | *Deinde fiant letanie III repetate pro introitu.*<br>Christe audi nos. Pater de celis Deus... | *Deinde circa fontem faciant letaniam.* Christe audi nos. *III vicibus.* Sancta Maria...<br>*Post letaniam cantat diaconus hos versos.* ℟. *diaconus similiter.* Si quis catechumenius... | *Faciant letanias.* Kyrie [e]leison. Christe [e]leison. Kyrie [e]leison. Christe audi nos... |
| | | BENEDICTIO FONTIS. OR. Omnipotens sempiterne Deus adesto... | [BENEDICTIO FONTIS].<br>[ORDO BAPTISMI.] |
| | | *Deinde cum prima stella in celo visa fuerit sonent signa & pergant III clerici ante altare & incipiant letaniam. Unus chorus respondeat similiter & alter idipsum suo sequentur. Cum dicatur.* Agnus Dei. *procedat sacerdos de secretario antecedentibus se ministris ritu sollempni.* | |
| Kyrie [e]leyson. Christe [e]leyson. Kyrie [e]leyson.<br>Gloria in excelsis Deo. | Kyrie eleyson. Christe eleyson. Kyrie eleyson.<br>Gloria in excelsis Deo. | *Finita letania incipiant.* Kyrie.<br>*Dicat sacerdos.* Gloria in excelsis Deo. | Kyrrie [e]leison...<br>Gloria in excelsis Deo... |
| | OR. Deus qui hanc sacratissimam noctem... | OR. Deus qui hanc sacratissimam noctem... | OR. Deus qui hanc sacratissimam noctem... |
| | LECTIO EPISTOLE BEATI PAULI APOSTOLI AD COLOSENSES. Fratres. Si consurrexistis... | LECTIO EPISTOLE BEATI PAULI APOSTOLI AD COLOSENSES. Fratres. Si consurrexistis... | LECTIO EPISTOLE BEATI PAULI APOSTOLI AD COLOSENSES. Fratres. Si conresurrexistis... |
| ALLELUIA. [℣.] Confitemini... [TR.] Laudate Dominum... | ALLELUIA. ℣. Confitemini...<br>TR. Laudate Dominum... | *Sacerdos incipiat.* ALLELUIA. *Exinde choro* ℟.<br>ALLELUIA. ℣. Confitemini...<br>TR. Laudate Dominum... | ALLELUIA. ℣. Confitemini...<br>TR. Laudate Dominum... |
| | | *Tunc diaconus ascendat ad legendum Evangelium. Et ante eum non portent luminaria sed solummodo incensum.* | |
| | SEQUENTIA SANCTI EVANGELII SECUNDUM MATTHEUM. In illo tempore. Vespere autem Sabbati... | SEQUENTIA SANCTI EVANGELII SECUNDUM MATTHEUM. In illo tempore. Vespere autem Sabbati... | S. MATTHEI. Vespere autem Sabbati... |
| | *Symbolum. Offertorium.* Agnus Dei. *Communio. omnia vacant. & osculum pacis non fiat.* | *Simbolum & Offertorium &* Agnus Dei. *& Communio omnia vacant nec osculum pacis inter se dent.* | *Non dicitur.* Credo in unum Deum. *nec Offertorium.* |
| | SEC. Suscipe Domine quesumus preces... | SEC. Suscipe Domine quesumus preces...<br>Te quidem Domine omni... | SEC. Suscipe Domine quesumus preces...<br>V.D. salutare. Te quidem...<br>Communicantes & noctem...<br>Hanc igitur...<br>*Non dicitur.* Pax Domini. |
| | *Dum communicant cantatur pro Vesperum.* ALLELUIA... PS. Laudate Dominum omnes. | | AD VESPERUM. Alleluia alleluia alleluia. Ps. Laudate Dominum omnes gentes.<br>℣. Resurrexit Dominus alleluia. |
| | AD MAGN. Vespere autem Sabbati. | | ANT. Vespere autem Sabbati. Ps. Magnificat. |
| | [AD] COMPLENDUM. Spiritum in nobis Domine... | [OR. POST COM.] Spiritum in nobis Domine... | POST COMMUNIONEM. Spiritum nobis Domine... |
| | | BENEDICTIO AGNI IN PASCHA.<br>BENEDICTIO AVIUM ET OVA.<br>BENEDICTIO LACTIS ET MELLIS. | |

En ce qui concerne les leçons du Samedi-Saint, le Graduel *VI. 40* de Bénévent ne diffère du *VI. 38* que par l'absence de la leçon *Hæc est hereditas*. Mais il faut observer tout d'abord que cette leçon, qui appartient normalement à toutes les listes — du type grégorien comme du type gélasien, — ne figure pas non plus dans le *VI. 40* à sa place romaine, comme cinquième lecture. Par ailleurs, d'accord pour l'ensemble avec les autres manuscrits bénéventains à douze leçons, il ne fait aucune allusion à la Bénédiction du Cierge pascal; on s'explique ainsi qu'il ait oublié l'incipit de la leçon *Hæc est hereditas* qui, à Bénévent, suivait normalement l'*Exsultet* (1). Il passe directement de la série des leçons et des traits à l'antienne *Omnes sitientes*, qui était précisément introduite par la leçon *Hæc est hereditas*. Ici encore il faut conclure à une omission, et ranger le Graduel *VI. 40* parmi les témoins authentiques de la liste bénéventaine.

Omissions également dans le Graduel *VI. 39*. Comme dans les manuscrits précédents, les leçons sont indiquées dans ce Graduel simplement par leur incipit suivi du trait correspondant, donné lui aussi par son seul incipit ou intégralement noté, selon qu'il s'agit d'une pièce figurant déjà dans le manuscrit ou bien d'un trait propre au Samedi-Saint. On s'explique ainsi qu'un incipit très bref ait pu être omis par distraction. C'est le cas pour la leçon *Scripsit Moyses*, dont le titre ne figure pas dans *VI. 39*, alors que les deux traits qui l'encadrent dans les autres listes bénéventaines, *Ad te levavi* et *Attende*, se retrouvent bien dans le manuscrit, mais l'un à la suite de l'autre, ce qui serait déjà anormal. L'hypothèse d'une omission devient d'ailleurs une certitude si l'on observe que le trait *Attende* est précisément le « cantique » de la leçon *Scripsit Moyses*. Leçon et cantique s'appellent l'un l'autre; aussi peut-on être assuré que l'absence de la leçon résulte d'un oubli purement matériel.

Une seconde omission pourrait sembler moins évidente : celle de la leçon *Dixit Jeremias : Surgite* et du trait *Qui seminant*, qui l'accompagne normalement dans la tradition bénéventaine. Mais il suffit d'observer que, pour tout le reste, la liste du *VI. 39* est absolument semblable à celle du *VI. 38*; et que, d'ailleurs, l'absence de la leçon en question et du trait correspondant réduit à onze le nombre des leçons et des traits de cette liste, ce qui trahit évidemment une omission.

Bref, comme nous le disions en commençant, l'ensemble de nos manuscrits bénéventains à douze leçons : *Vat. lat. 10673*, *Bénévent, VI. 38*, *Bénévent, VI. 39* et *Bénévent, VI. 40*, sans oublier les fragments de Farfa, témoignent tous pour un type commun, celui-là même qui n'est attesté, sans aucune lacune ou omission, que par le seul Graduel *VI. 38*.

(1) Il est possible que le scribe n'ait pas cru devoir reproduire dans son Graduel le chant de l'*Exsultet*, que l'on trouve souvent, dans l'Italie Méridionale, transcrit sur un rouleau à part. Omettant l'*Exsultet* dans la transcription du modèle qu'il avait sous les yeux, il aura oublié, sans s'en apercevoir, l'incipit très bref de la leçon qui suivait. Il suffit de se reporter ci-après à la planche XXVI, 5e ligne de la page de droite, pour constater à quel point il pouvait être facile d'omettre l'incipit *Hæc est hereditas* en même temps que l'*Exsultet* lui-même qui le précédait.

| Lucques, 606 | Farfa | Rome, Vall. c. 32 | Paris, B. N. n. a. 1669 |
|---|---|---|---|
| **Ordo Officii qualiter peragatur in Sabbato Sancto.**<br><br>*Exeuntes a matutino incipiant.* Ant. ad Prima. Ant. Sepulto Domino. Ps. Deus in nomine tuo. Ps. Beati inmaculati. *usque.* Legem.<br>℣. In pace in idipsum. Obdormiam et requiescam.<br><br>Ad III. Ant. Plangent eum. Ps. Legem pone. *usque.* Defecit.<br>℣. Sepulto Domino.<br><br>Ad VI[a]. Ant. In pace in idipsum. Ps. Defecit. *usque.* Mirabilia.<br>℣. In pace factus est.<br><br>Ad Nona. Ant. Ululate pastores. Ps. Mirabilia. *usque.* Ad Dominum dum tribularer.<br>℣. In pace in idipsum.<br><br>*Finita Nona incipiant in choro.* Ant. Ad vesperum... [Ps.] Exaltabo te Domine.<br>*Quo expleto cum* Gloria Patri. *dicat sacerdos Orationem sicut in Sacramen[tari]o continet.* | 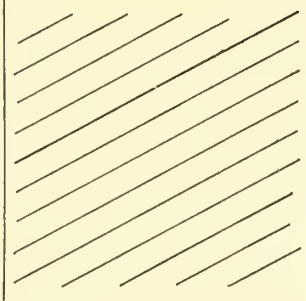 <br>Exsultet jam angelica...<br><br>Lectio. Hec est hereditas.<br><br>Tr. Sicut cervus...<br>*Item.* Ant. *quando procedunt ad fontes.* Omnes sitientes...<br><br>Si quis catechumenus...<br><br>*Item.* Benedictio fontis.<br>*Expleto baptismo cum reversi fuerint ad fonte cantent.* Ant. hec.<br>Domine protege nos. Domine guberna nos. Emmanuhel nobiscum. Deus adjuva nos. Kyrie [e]leyson. Christe [e]leyson. Kyrie [e]leyson. Christe audi nos. Sancta Maria ora pro nobis. Christe audi nos. Sancte Michahel ora pro nobis. Christe audi nos. *Et alii faciant letaniam. Et pergentibus canendo in choro & finiantur. Quia pro introitu sunt & juxta septiforme Spiritus Sancti. Et postea pergat sacerdos vel episcopus ad altare cantantes.* Ant. hec. Transivimus per ignem & aqua.<br>Ant. Doxa en ipsistis...<br>Ant. Gloria in excelsis...<br>Alleluia. ℣. Resurrexit...<br> 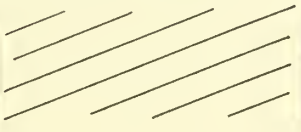 | **Item Officium in Sabbato Sancto.**<br><br>Oratio ad ignem. Domine sancte Pater omnipotens...<br>*Tunc diaconus tollat Benedictionem Cerei desuper altare et egrediens per medium chori inclinato capite dicat fratribus.* Orate pro me. *Quem precedant duo subdiaconi et acolitus ferens cereum in arundinem. Diaconus non ascendens in ammonem dicat alta voce.* Lumen Christi. ℟. *omnes.* Deo gratias.<br>Exultet jam angelica...<br><br>*Quando procedunt ad fontes.*<br>Ant. Omnes sitientes...<br>*Deinde letania.* Christe audi nos. *III vicibus.* Sancta Maria...<br>Si quis catechumenus...<br>*Deinde dicat sacerdos.* Dominus vobiscum. Omnipotens sempiterne Deus adesto...<br>[Benedictio fontis.]<br>[Ordo baptismi.] | **In Sabbato Sancto.**<br><br>Lectio. In principio...<br>Lectio. Factum est in vigilia...<br>Tr. Cantemus...<br>Lectio. Apprehenderunt...<br>Tr. Vinea...<br>Lectio. Hec est hereditas...<br>Tr. Adtende...<br>Tr. Sicut cervus...<br> 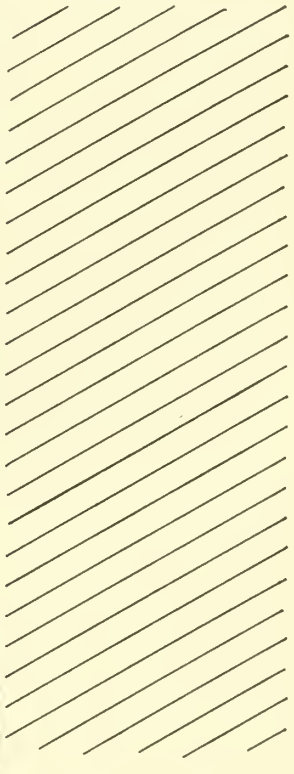 |

Le groupe des manuscrits cassiniens et des manuscrits bénéventains à douze leçons se ramenant donc chacun à un type bien déterminé, il ne nous reste plus à signaler, parmi les manuscrits qui nous intéressent ici, que le Missel *Vat. lat. 4770* (pp. 340-341). Bien que sa notation soit celle de l'Italie Centrale — il provient vraisemblablement du Subiaco, — ce manuscrit présente maintes analogies avec les documents bénéventains. Le rapprochement est particulièrement frappant ici, où, seul parmi tous les témoins non-bénéventains, il prévoit l'exécution d'un trait après chacune des leçons du Samedi-Saint. La série des lectures qu'il indique offrant par ailleurs des particularités qu'on ne retrouve dans

aucun autre document, nous sommes conduit à la considérer comme le seul témoin d'un type unique en son genre.

Dans le tableau suivant, nous avons confronté ces trois séries-types avec la liste gélasienne d'où elles dérivent toutes.

| | GÉLASIEN<br>GÉLASIENS<br>HADRIEN *(Supplément)*<br>MURBACH | BÉNÉVENT<br>BÉNÉVENT, VI. 38<br>(BÉNÉVENT, VI. 39)<br>(BÉNÉVENT, VI. 40)<br>(ROME, Vat. lat. 10673) | MONT-CASSIN<br>ROME, Vat. lat. 6082<br>(ROME, Vat. Ottob. 576) | SUBIACO<br>ROME, Vat. lat. 4770 |
|---|---|---|---|---|
| 1 | In principio | In principio | In principio | In principio |
| 2 | de Noe | de Noe | de Noe | de Noe |
| 3 | de Abraham | de Abraham | de Abraham | de Abraham |
| 4 | Vigilia matutina | Vigilia matutina | Vigilia matutina | Vigilia matutina |
| 5 | Hæc est hereditas | Dixit Jeremias : Surgite | Hæc est hereditas | Hæc est hereditas |
| 6 | * Audi Israel | Manus Domini | Dixit Jeremias : Surgite | Dixit Jeremias : Surgite |
| 7 | Manus Domini | Apprehenderunt | Manus Domini | Onus quod vidit Habacuc |
| 8 | Apprehenderunt | Mensis iste | Apprehenderunt | Manus Domini |
| 9 | Mensis iste | de Jona | de Jona | Apprehenderunt |
| 10 | * de Jona | Scripsit Moyses | Scripsit Moyses | de Jona |
| 11 | Scripsit Moyses | Angelus Domini | Mensis iste | Scripsit Moyses |
| 12 | Nabuchodonosor | Hæc est hereditas | Nabuchodonosor | Audi Israel |
| | | | | Nabuchodonosor |

*a)* Comme on le voit, on passe de la liste-type gélasienne à la liste bénéventaine par le rejet à la fin — après l'*Exsultet* — de la leçon *Hæc est hereditas*, et le remplacement de la leçon de Baruch *Audi Israel* par un texte de Jérémie, *Dixit Jeremias : Surgite*.

*b)* La liste cassinienne comporte également cette dernière substitution, mais elle a bien conservé la leçon *Hæc est hereditas* à sa place traditionnelle. De plus, la leçon *Mensis iste* qui figure, à Rome comme à Bénévent, aussitôt avant la leçon de Jonas, a été reportée dans la tradition cassinienne à l'avant-dernière place, aussitôt avant la leçon de Daniel.

*c)* Quant au Missel de Subiaco, il se rapproche d'assez près, pour l'ordre des lectures, de la tradition cassinienne. La leçon *Hæc est hereditas* s'y retrouve bien la cinquième — comme partout sauf à Bénévent, — et précède immédiatement la leçon *Dixit Jeremias : Surgite*, commune au contraire à Bénévent et au Mont-Cassin, mais absente de la liste gélasienne. Ce qu'il importe toutefois d'observer, c'est que, si les deux listes en question donnent cette lecture pour remplacer *Audi Israel*, l'une et l'autre figurent dans la liste de Subiaco; mais cette dernière se trouve reportée vers la fin de la série, à la place de la leçon *Mensis iste* (1). Enfin, particularité unique : le Missel de Subiaco donne comme septième leçon une lecture tirée du Livre d'Habacuc, *Onus quod vidit Habacuc*, et dont il est le seul témoin. On notera d'ailleurs que la liste de Subiaco comprend treize leçons au lieu de douze. La leçon en surnombre provient-elle de la présence simultanée dans la

(1) Il est probable que celle-ci a été supprimée parce qu'elle figurait déjà dans la liturgie du Vendredi-Saint.

même liste des deux leçons *Audi Israel* et *Dixit Jeremias : Surgite* — qui normalement s'excluent, — ou bien de l'addition de cette leçon d'Habacuc, dont le Missel de Subiaco est, parmi nos manuscrits, l'unique témoin? Il est difficile de le dire. Nous nous contenterons de faire observer que, si cette dernière était primitive — elle comprend, on s'en souvient, les deux premiers chapitres du Livre, — elle devrait être suivie du trait *Domine audivi*, dont le texte est emprunté précisément au Cantique d'Habacuc, qui constitue, lui, le chapitre IIIe et dernier du Livre. Jointe au cantique *Domine audivi* qu'elle introduit, la leçon d'Habacuc constituerait donc une *lectio cum cantico*, toute semblable aux trois autres leçons *cum cantico* du Samedi-Saint. Le fait que nous les trouvions ici séparés l'un de l'autre, la leçon étant suivie du trait psalmique *Qui regis*, tandis que le trait d'Habacuc fait suite à la première leçon, tirée de la Genèse, porte à croire que c'est la leçon d'Habacuc qu'on doit considérer, en l'espèce, comme la nouvelle venue. En outre, on peut signaler une autre anomalie de cette liste de Subiaco : La leçon *Scripsit Moyses*, qui introduit normalement le trait *Attende*, est suivie du cantique *Cantemus*, qui figure d'ailleurs ici pour la seconde fois dans la même liste. Quant au trait *Attende,* il est rejeté après la leçon suivante *Audi Israel*, tirée, non du Deutéronome comme lui, mais de Jérémie. Tout cet ensemble d'indices ne porte pas précisément à accorder grande confiance à la liste de Subiaco, qui apparaît très nettement comme le résultat d'un remaniement fait sans beaucoup de discernement.

Pour conclure, si l'on veut résumer brièvement les résultats acquis, on peut dire que :

1° La présence parmi les lectures du Samedi-Saint de la leçon *Dixit Jeremias : Surgite* est caractéristique à la fois de l'Italie du Centre et de l'Italie du Sud;

2° L'Italie Méridionale se distingue de l'Italie Centrale par l'absence de la leçon *Audi Israel*;

3° Parmi les manuscrits de l'Italie du Sud, les documents bénéventains se distinguent des documents cassiniens par le rejet de la leçon *Hæc est hereditas* à la fin de la série (1).

Ce sont là, entre autres, quelques critères très simples pour distinguer du premier coup des manuscrits assez semblables, soit par leur aspect extérieur, soit par le parallélisme de leurs listes.

Le témoignage des manuscrits à douze leçons étant ainsi éclairé, il ne nous reste plus à étudier que les trois manuscrits qui n'entrent pas dans cette catégorie : le Graduel *Paris, B. N. n. a. 1669*, et les deux Missels pléniers *Rome, Barb. 603* et *Bénévent, VI. 33*, où l'on trouve respectivement des listes de quatre et de six leçons.

(1) Cette note est la plus caractéristique, mais non la seule. C'est ainsi qu'on peut observer une légère différence dans l'organisation de quelques-unes des dernières leçons. Les manuscrits cassiniens donnent l'ordre : *de Jona, Scripsit Moyses, Mensis iste*, tandis que les bénéventains demeurent fidèles à l'ordre gélasien : *Mensis iste, de Jona, Scripsit Moyses*. Les manuscrits bénéventains sont également les seuls à donner ici pour la leçon de Daniel le passage normalement affecté aux Samedis des Quatre-Temps, *Angelus Domini*; tous les autres la font commencer au début du chapitre III : *Nabuchodonosor rex*.

Comme nous avons comparé à la série gélasienne les manuscrits à douze leçons, nous confrontons ici le témoignage de nos trois manuscrits avec les listes grégoriennes de l'*Ordo romanus I*, du Sacramentaire d'Hadrien et du *Comes emendatus* d'Alcuin.

| | Ordo romanus I | Hadrien<br>Paris, B. N. n. a. 1669 | Rome, Barb. 603 | Alcuin | Bénévent, VI. 33 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | In principio | In principio | In principio | In principio | In principio |
| 2 | Vigilia matutina | Vigilia matutina | Vigilia matutina | Vigilia matutina | de Noe |
| 3 | Apprehendent | Apprehenderunt | *Scripsit Moyses* | Apprehenderunt | Vigilia matutina |
| 4 | Scripsit Moyses | Hæc est hereditas | Apprehenderunt | Scripsit Moyses | Apprehenderunt |
| 5 | | | Hæc est hereditas | Hæc est hereditas | Angelus Domini |
| 6 | | | Audi Israel | Angelus Domini | Hæc est hereditas |

Il existe donc, on le voit, deux types différents de manuscrits à quatre leçons : l'un attesté par l'*Ordo romanus I*, l'autre par le Sacramentaire d'Hadrien, et qui sont caractérisés respectivement par leur quatrième et dernière lecture.

C'est très exactement au type représenté par le Sacramentaire d'Hadrien que se rattache le Graduel de Gubbio, *Paris, B. N. n. a. 1669*.

Le Missel de Caiazzo s'en rapproche d'assez près, lui aussi, encore qu'il y ajoute une cinquième lecture, *Audi Israel*. C'est là du moins l'organisation primitive, quelque peu modifiée dans la suite par l'adjonction de plusieurs additions marginales : tout d'abord l'incipit *Scripsit Moyses*, ajouté à hauteur du début de la leçon *Apprehenderunt*; et puis deux croix — en tête de cette même leçon et de la suivante, — qui semblent bien avoir pour but de décaler d'une unité toute la série des lectures, après insertion de la leçon *Scripsit Moyses* entre la seconde et la troisième. Sous cette forme revisée, le Missel de Caiazzo se présente donc comme un témoin à six leçons.

Ce sont également six leçons que l'on trouve indiquées dans le *Comes emendatus* d'Alcuin : liste assez semblable à celle de Caiazzo, avec cette différence toutefois que la dernière leçon n'est plus *Audi Israel*, mais *Angelus Domini*; en outre, la leçon *Scripsit Moyses* vient, non pas avant *Apprehenderunt*, mais après, comme dans toutes les listes à douze leçons (p. 352).

A deux détails près, la liste du *Missale Antiquum* de Bénévent se rapproche aussi d'assez près de celle d'Alcuin : tout d'abord, les deux dernières leçons, *Hæc est hereditas* et *Angelus Domini* s'y trouvent inversées, ce qui n'a rien d'étonnant dans un manuscrit bénéventain, où la leçon *Hæc est hereditas* qui suit la Bénédiction du Cierge pascal est toujours la dernière; en outre, la leçon *Scripsit Moyses*, quatrième d'Alcuin, manque dans le Missel de Bénévent, où l'on trouve par contre comme seconde lecture la leçon *de Noe*, à la place même qui est normalement la sienne dans la liste gélasienne.

En fait, dans toutes ces listes à six leçons, on retrouve donc comme fond commun les quatre leçons du Sacramentaire d'Hadrien; ce qui ne laisse pas, à l'examen, d'être un peu surprenant. A tenir compte, en effet, de l'ensemble des documents anciens, et en particulier des Antiphonaires de la Messe, il apparaît clairement que, des deux listes

à quatre leçons, celle de l'*Ordo romanus I* et celle du Sacramentaire d'Hadrien, c'est la première qui doit être considérée comme plus traditionnelle. Les deux séries ne diffèrent, c'est vrai, que par leur quatrième leçon; mais c'est précisément cette quatrième leçon qui nous porte à considérer comme plus authentique la liste de l'*Ordo romanus I*. De quoi se compose, en effet, cette liste? Tout d'abord de la leçon *In principio*, début de la Genèse, et qui devait, comme telle, trouver place en tête de cette série de lectures, résumé succinct de toute la Sainte Ecriture; ensuite, des trois leçons de l'Exode, d'Isaïe et du Deutéronome, qui introduisent respectivement les trois « cantiques » *Cantemus*, *Vinea* et *Attende* (1), que l'on trouve attestés unanimement par toute la tradition manuscrite (2).

(1) Nous ne parlons pas ici du *Sicut cervus*, qui se présente bien, lui aussi, sous la même forme mélodique d'un trait du VIII[e] mode, mais dont le rôle est assez différent : tiré du psaume XLI, il était destiné à accompagner la Procession aux Fonts; il ne se rattache donc directement à aucune des lectures du Samedi-Saint.

Quant aux trois autres traits, il faut bien insister sur ce fait que ce ne sont pas précisément des pièces de chant comme les autres. Mélodiquement, il est vrai, elles ne sont pas autre chose que des traits du VIII[e] mode, tout comme le *Qui regis*, le *Laudate*, ou bien d'autres. Mais, tandis que ces derniers, tirés du psautier, ne présentent aucun lien nécessaire avec la leçon apostolique qui précède, il n'en est pas de même des trois premiers traits du Samedi-Saint : non seulement ils font suite à une leçon tirée du même Livre, mais encore ils sont annoncés par elle. « Tunc cecinit Moyses et filii Israel *carmen hoc* Domino, et dixerunt : *Cantemus...* »; telle est la transition qui introduit le premier d'entre eux. Le cantique du Deutéronome est amené d'une manière toute semblable : « Locutus est ergo Moyses, audiente universo cœtu Israel, verba *carminis hujus* et ad finem usque complevit : *Attende...* ». Pour le troisième, c'est au début du cantique lui-même que se trouve l'introduction : « Cantabo dilecto meo *canticum* patruelis mei vineæ suæ : *Vinea...* »; introduction laissée de côté par le compositeur romain, mais conservée, nous le verrons, dans le trait correspondant de la liturgie bénéventaine.

Les deux expressions *carmen*, *canticum*, désignent donc ici certains fragments lyriques d'un Livre écrit en prose. Et l'on comprend aisément que la même raison qui leur avait valu un traitement littéraire spécial de la part de l'auteur sacré devait aussi les signaler à l'attention du compositeur liturgique. Mais, on le voit, le titre de *cantique* qui leur est donné dans les manuscrits n'est pas tant caractéristique de leur forme mélodique que de leur origine littéraire.

Bref, les leçons précédant nos trois premiers traits du Samedi-Saint constituent avec eux un tout dont la première partie, la leçon proprement dite, est chantée sur le récitatif ordinaire, tandis que la seconde, le cantique, a paru mériter un développement mélodique plus ample. Cette différence de traitement n'empêche pas que l'ensemble de ces deux parties ne forme un tout dont l'unité est indiscutable. S'il en était besoin on en trouverait une nouvelle preuve dans ce fait que, contrairement à l'usage actuel, c'était le lecteur lui-même qui primitivement devait exécuter toute la leçon : partie récitée et partie chantée (cf. l'*Ordo romanus I*, P. L., t. LXXVIII, col. 955-956); d'où le nom de *lectio cum cantico* dont ces sortes de récitatifs mixtes sont habituellement désignés dans les plus anciens documents.

(2) Nous entendons bien : par toute la tradition manuscrite *ancienne*. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que, ni dans le Sacramentaire d'Hadrien, ni dans les Missels qui en dépendent, on ne voit mentionnée la leçon *Scripsit Moyses*, non plus que son cantique, le trait *Attende*. Parmi les livres auxquels nous faisons ici allusion, il faut signaler d'une manière particulière tous ceux des grands ordres religieux dont la tradition liturgique particulière ne remonte pas au-delà du XII[e] ou même du XIII[e] siècle. C'est ainsi que, ni les Chartreux, ni les Cisterciens, ni les Prémontrés, ni les Dominicains n'ont jamais connu — et ne connaissent encore aujourd'hui — que les quatre leçons d'Hadrien. Leurs Missels, à quelque époque qu'ils appartiennent, ignorent tous la leçon *Scripsit Moyses*, et par suite aussi le cantique *Attende*, qu'on ne retrouve pas non plus — c'est logique — dans leurs livres de chant. Mais cette omission dans quelques manuscrits postérieurs ne saurait être invoquée contre l'authenticité du trait *Attende*, expressément mentionné dans tous les manuscrits anciens, Sacramentaires, Lectionnaires et Antiphonaires. Pour ces derniers, on pourra se reporter en particulier à l'*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles, Vromant 1935, **n. 79[a]**, pp. 96-97, et à toute la série des Graduels publiés dans la *Paléographie Musicale*.

Cette remarque sur l'unité qui existe entre les trois traits traditionnels du Samedi-Saint et les leçons qui les introduisent suffit à résoudre le problème en apparence un peu embarrassant que soulève le témoignage des manuscrits bénéventains, où, contrairement à l'usage attesté par l'ensemble de la tradition, chacune des leçons de la Vigile pascale est accompagnée d'un trait. En principe, on le sait, c'est une règle bien connue de la liturgie romaine qu'une lecture réclame toujours après elle une pièce de chant, qu'il s'agisse d'ailleurs de la Messe ou de l'Office. Et c'est bien, en effet, une anomalie que de voir, dans la discipline actuelle, une série de douze leçons dont trois seulement sont complétées, comme il convient, par un trait. Aussi est-on tout naturellement porté à se demander si ces manuscrits bénéventains — qui présentent par ailleurs tant de traces incontestables d'archaïsme, — ne seraient pas ici les témoins les plus authentiques de l'ancienne tradition romaine.

La question sera toute résolue dès qu'on aura examiné un peu attentivement le tableau ci-dessous, où nous avons résumé pour les pièces de chant, comme nous l'avions déjà fait pour les lectures, le témoignage de tous les documents qui nous intéressent ici plus particulièrement : à savoir les manuscrits bénéventains ou ceux qui s'y rattachent directement, et les documents les plus anciens qui nous ont conservé sur ce point un témoignage positif (1).

| | GÉLASIEN<br>GÉLASIENS<br>HADRIEN *(Supplément)*<br>LECTIONNAIRES<br>ANTIPHONAIRES<br>BÉNÉVENT, VI. 35<br>MONT-CASSIN, 546<br>PARIS, B. N. n. a. 1669<br>ROME, Vat. lat. 6082<br>ROME, Vat. Ottob. 576<br>(BÉNÉVENT, VI. 34)<br>(ROME, Vat. Barb. 603) | (BÉNÉVENT)<br>BÉNÉVENT, VI. 33 | BÉNÉVENT<br>BÉNÉVENT, VI. 38<br>(BÉNÉVENT, VI. 39)<br>(BÉNÉVENT, VI. 40)<br>(FARFA)<br>(ROME, Vat. lat. 10673) | SUBIACO<br>ROME, Vat. lat. 4770 |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Cantemus | Domine audivi | Domine audivi | Domine audivi |
| 2 | Vinea | Commovisti | Commovisti | Commovisti |
| 3 | Attende | Cantemus | Qui confidunt | Qui confidunt |
| 4 | Sicut cervus | Vinea | Cantemus | Cantemus |
| 5 | | *Benedictiones* | Qui seminant | Qui seminant |
| 6 | | Sicut cervus | Qui regis | De profundis |
| 7 | | | Vinea | Qui regis |
| 8 | | | Jubilate | Jubilate |
| 9 | | | Ad te levavi | Vinea |
| 10 | | | Attende | Ad te levavi |
| 11 | | | *Benedictiones* | Cantemus *(bis)* |
| 12 | | | Sicut cervus | Attende |
| | | | | Sicut cervus |

(1) Précisons tout de suite que nous n'avons fait figurer dans ce tableau que les traits *romains* traditionnels. Nous nous réservons d'étudier ensuite la question des traits « ambrosiens », insérés un peu au hasard au cours de la fonction dans trois de nos manuscrits (pp. 340-341), et dont nous avons figuré les incipits en caractères gras, pour éviter toute confusion avec les traits romains correspondants.

Comme on le voit, la tradition manuscrite se ramène ici à quatre types différents, dont deux ne sont d'ailleurs représentés que par un seul manuscrit : le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent, et le Missel de Subiaco, *Vat. lat. 4770*. En fait, tous les autres se rattachent, soit au type *gélasien* — pour désigner ce groupe sous le nom des documents les plus anciens où nous le trouvions représenté, — soit au type *bénéventain*.

La série des traits propres au Samedi-Saint, telle qu'on la trouve uniformément attestée dans tous les manuscrits anciens, Sacramentaires gélasiens, Supplément du Sacramentaire d'Hadrien, Lectionnaires, se retrouve telle quelle dans la plupart des Graduels ou Missels pléniers, notamment, en ce qui nous concerne, dans nos trois manuscrits cassiniens — *Mont-Cassin, 546*, *Rome, Vat. lat. 6082* et *Rome, Vat. Ottob. 576*, — dans le Graduel de Gubbio, *Paris, B. N. n. a. 1669*, et même dans un manuscrit bénéventain, le Graduel *VI. 35*.

A cette liste il faut ajouter deux autres manuscrits : le Graduel *Bénévent, VI. 34*, et le Missel de Caiazzo, *Rome, Barb. 603*, qui donnent exactement la même série, mais avec inversion des deux traits *Vinea* et *Attende*. Cette particularité, qui se rencontre dans un certain nombre de manuscrits anciens (1), est facile à expliquer. Certains scribes auront été surpris par le fait que ces cantiques n'étaient pas rangés dans l'ordre même des Livres de la Bible auxquels ils étaient empruntés. Pour rétablir l'ordre qu'ils considéraient comme seul correct, ils auront cru bien faire en transportant avant le cantique d'Isaïe celui du Deutéronome. Mais il suffit de se reporter au tableau de la page 342 pour constater qu'aucun critère de cette nature n'a présidé à l'organisation de la liste gélasienne.

Bref, dans l'ensemble, la tradition romaine ne connaît, pour le Samedi-Saint, que quatre traits : le *Cantemus*, le *Vinea* et l'*Attende*, qui sont respectivement les « cantiques » des trois leçons de l'Exode, d'Isaïe et du Deutéronome; et le *Sicut cervus*, qui n'est pas à proprement parler le cantique d'une leçon, mais dont l'exécution, pendant la Procession aux Fonts, suit cependant la dernière leçon; c'est à ce titre qu'il a droit à entrer ici en ligne de compte.

De la série romaine des quatre traits traditionnels, figurée dans la première colonne du tableau précédent, il faut logiquement passer à la liste bénéventaine figurée dans la troisième colonne. Comme on peut l'observer, cette dernière comprend seulement onze traits; la raison en est que l'avant-dernière leçon est prolongée, non par un trait, mais par les *Benedictiones*, qui s'enchaînent normalement, comme aux Samedis des Quatre-Temps, avec la leçon *Angelus Domini*. C'est d'ailleurs à cette même liste — celle qui figure dans la troisième colonne — que se rattachent uniformément tous les manuscrits bénéventains à douze leçons; il est facile de le démontrer en passant brièvement en revue les différents témoins du groupe.

Comme pour les leçons, c'est encore ici le Graduel *VI. 38* de Bénévent qui fournit seul intégralement la liste-type; les autres s'y rattachent tous, malgré certaines irrégularités dont il est aisé de rendre compte.

(1) Cf. l'*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles, Vromant 1935, **n. 79**, pp. 96-99 et pp. LX LXI.

C'est ainsi que le Graduel *VI. 40* ne mentionne pas, au début de la liste, le *Domine audivi*. Suppression bien compréhensible, si l'on observe (p. 340) que le *VI. 38* transcrit à la suite le *Domine audivi* romain et le *Domine audivi* « ambrosien ». Avec quelque raison, le scribe du *VI. 40* a jugé inutile cette superfétation : il n'y avait aucune utilité à répéter coup sur coup le même texte sur deux mélodies différentes ; et comme la première appartenait déjà à la liturgie du Vendredi-Saint, c'est uniquement la seconde, seule intégralement notée à cette place, que le copiste aura estimé devoir retenir pour le Samedi. Il n'y a donc pas, dans le *VI. 40*, absence du trait *Domine audivi*, mais seulement adoption de la version bénéventaine de cette pièce, préférablement à la mélodie romaine, déjà utilisée la veille. — En outre, comme on peut l'observer (p. 341), le *VI. 40* ne mentionne pas explicitement les *Benedictiones* après la leçon de Daniel ; mais celles-ci sont implicitement contenues dans le titre *Angelus Domini* de cette onzième leçon.

En traitant de la série des lectures, nous avons fait observer (p. 350) qu'il manquait au Graduel *VI. 39* une leçon, *Dixit Jeremias : Surgite*, et le trait qui normalement l'accompagne. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur cette omission purement matérielle, qui réduit à onze la liste des pièces de chant de la Vigile pascale dans le Graduel *VI. 39*. C'est entre les deux traits *Cantemus* et *Qui regis* que se situe en fait le trait *Qui seminant*, omis ici par inadvertance.

Quant au Graduel de la Vaticane, qui nous a retenu assez longuement (pp. 346-347) en raison de son désordre, il se ramène, lui aussi, à la liste bénéventaine figurée dans la troisième colonne, si l'on tient compte de ce fait que les incipits de trois leçons — la deuxième, la troisième et la quatrième — y ont été omis. Avec eux ont aussi disparu les incipits des deux traits *Commovisti* et *Qui confidunt*, qui suivaient respectivement les deux premières d'entre elles. Quant au *Cantemus*, qui s'enchaînait normalement avec la quatrième leçon, il a bien été reproduit dans le manuscrit — intégralement noté, il était difficile de l'oublier, — mais seulement après les deux *Sicut cervus*, qui ne sont pas ici à leur place, mais auraient dû être transcrits tout à la fin de la série, après l'*Exsultet* et l'incipit de la leçon *Hæc est hereditas*. Tel qu'il est, le Graduel *Vat. lat. 10673* se ramène donc très simplement au même type que le *VI. 38*.

Enfin, bien qu'ils ne contiennent qu'une faible partie de la fonction, on ne saurait douter que les fragments de Farfa appartiennent bien, eux aussi, au même groupe.

Bref, si les deux Graduels *VI. 34* et *VI. 35* de Bénévent ne mentionnent au Samedi-Saint que les quatre traits propres à cette fonction — sans aucune allusion d'ailleurs aux leçons elles-mêmes ou à d'autres traits, — nous voyons que tout le groupe bénéventain à douze leçons se rattache, en ce qui concerne les pièces de chant, à une même série comprenant onze traits et les *Benedictiones*, celle-là même que nous avons figurée dans la troisième colonne, et qui n'est demeurée intacte que dans le Graduel *VI. 38*.

La dépendance du Missel de Subiaco vis-à-vis de la tradition bénéventaine ne saurait faire le moindre doute. Si elle est déjà assez marquée en ce qui concerne les lectures, le parallélisme à peu près parfait que l'on constate dans la série des traits rend cette parenté

évidente. Tout au plus pourrait-on se demander laquelle, des deux listes de Bénévent et de Subiaco, a été influencée par l'autre. Les irrégularités de la seconde suffisent à prouver que c'est elle qui copie en la déformant la liste bénéventaine. Il est anormal, en effet, de voir le trait *Cantemus* figurer deux fois dans cette liste; et il n'est pas moins anormal — nous y avons déjà insisté — de voir la leçon d'Habacuc suivie du trait psalmique *Qui regis*, tandis que le trait d'Habacuc *Domine audivi* suit la première leçon, tirée de la Genèse. Il est tout aussi irrégulier que le trait *Cantemus* — seconde édition — suive la leçon *Scripsit Moyses* du Deutéronome, tandis que cette leçon introduit normalement le cantique *Attende*, repoussé ici d'un degré, et qui vient conclure d'une manière assez peu logique la leçon *Audi Israel*, avec laquelle il n'a rien de commun.

De la même manière, il est aisé de voir que la liste des six leçons, et aussi des six pièces de chant attestées par le *Missale Antiquum* de Bénévent, n'est qu'une réduction de la liste bénéventaine traditionnelle. Les deux premières et les deux dernières pièces de la liste des traits sont particulièrement caractéristiques à cet égard.

Comme nous y avons déjà fait allusion, quelques-uns au moins de nos manuscrits bénéventains insèrent dans la série des pièces de la Vigile pascale un certain nombre de traits qualifiés d'« ambrosiens », et qui constituent autant de doublets avec les traits romains correspondants, encore que leurs mélodies soient spécifiquement différentes (1).

Au nombre de quatre, ces traits ont été composés en caractères gras dans l'ordo de nos trois premiers manuscrits (pp. 340-341), les seuls où ils figurent en fait.

Le Graduel *VI. 40*, on le voit, ne donne pas de trait romain après la première leçon, mais seulement le *Domine audivi* bénéventain; quant aux trois autres, le *Cantabo*, l'*Attende* et le *Sicut cervus*, ils ont été groupés ensemble, entre l'*Attende* romain et la leçon de Daniel.

Les quatre pièces se retrouvent dans le Graduel *VI. 38*, mais à des places quelque peu différentes : le *Domine audivi* vers le début de la fonction, après le trait romain correspondant; le *Cantabo*, entre le trait *Ad te levavi* et la leçon *Scripsit Moyses*; l'*Attende* et le *Sicut cervus* enfin, de nouveau groupés, mais après le *Sicut cervus* romain.

Quant au Graduel *Vat. lat. 10673*, dont nous avons déjà signalé l'organisation anormale, il n'a conservé, dans son état actuel, que le *Sicut cervus*, vers le début de la fonction, et aussitôt avant le trait romain correspondant.

Lorsqu'on examine parallèlement le témoignage intégral de ces différents manuscrits, on ne peut pas ne pas être frappé par le désaccord qui règne entre eux relativement à l'affectation de ces quelques pièces. Tandis que, dans chacun d'eux, il est facile de reconnaître le canon romano-bénéventain des douze leçons et des pièces de chant correspondantes, les traits bénéventains apparaissent tout de suite, au contraire, comme des pièces en surnombre, et pour lesquelles aucune place n'est prévue, dans cette fonction complète en elle-même. Aussi bien, on s'est contenté, pour les conserver, de les insérer

(1) Une fois de plus nous nous réservons d'étudier à part ce qualificatif d' « ambrosien », qui se présente à plusieurs reprises dans nos manuscrits bénéventains, tantôt avec une certaine apparence de raison, plus souvent d'une façon totalement injustifiée; c'est le cas notamment pour la série des traits dont nous nous occupons ici.

ici et là, un peu au hasard, et sans se préoccuper de savoir si leur présence répondait ou non à un besoin. C'est ainsi que, dans le *VI. 40*, on peut voir les trois derniers traits bénéventains groupés après l'*Attende* romain : quatre traits coup sur coup, sans l'interposition d'aucune leçon, ce n'est évidemment pas très normal; on en trouve également trois de suite dans le *VI. 38*, sans parler du *Cantabo*, transcrit aussitôt après l'*Ad te levavi*, non plus que du doublet constitué par les deux *Domine audivi*. Il est peu probable, d'ailleurs, que, dans la pratique, ces pièces aient toutes été exécutées à la place même qu'elles occupent dans nos Graduels. En tout cas, on le voit, cette place diffère assez notablement, selon les manuscrits où elles ont été conservées.

Peu importe, d'ailleurs, de notre point de vue, la question d'utilisation, dans la discipline postérieure représentée par ces ordos mixtes. Il suffit d'avoir mis en évidence que ceux-ci résultent de la compilation assez arbitraire de deux ordos indépendants, dont la composition est parfaitement claire : l'ordo *romano-bénéventain* à douze leçons et douze traits que nous avons précédemment étudié, et l'ordo *bénéventain* proprement dit, dont nous ne connaissons d'une manière précise que les pièces de chant : les quatre traits auxquels nous venons de faire allusion. Ce sont eux qu'il convient maintenant d'étudier de plus près (1).

*Les traits bénéventains.* — En fait, nous sommes donc ici en présence de quatre traits « ambrosiens », dont les trois premiers — le *Domine audivi*, le *Cantabo* et l'*Attende* — ne nous sont conservés que par les deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40* de Bénévent, tandis que le *Sicut cervus* est attesté en outre par le Graduel *lat. 10673* de la Vaticane.

Tout spontanément, on est tenté de rapprocher des quatre traits romains traditionnels cette série des quatre traits bénéventains du Samedi-Saint. Et cependant, le parallélisme n'est pas aussi précis qu'on pourrait le croire au premier abord. Si les trois derniers traits bénéventains, *Cantabo*, *Attende* et *Sicut cervus*, correspondent bien, en effet, au *Vinea*, à l'*Attende* et au *Sicut cervus* romain, le *Domine audivi* répond, lui, au trait de même incipit qui, dans la liturgie romaine, appartient à l'Office du Vendredi-Saint; par contre, le *Cantemus*, premier des quatre traits romains du Samedi-Saint, n'a pas d'équivalent dans la liste bénéventaine. Quelle est la raison de cette divergence? La seule explication logique que l'on puisse présenter, c'est que la leçon *Vigilia matutina*

(1) On le voit, les termes ont ici leur importance, et sont choisis à dessein pour qu'aucune confusion ne puisse naître de leur emploi. Comme nous l'avons déjà noté à maintes reprises, les manuscrits bénéventains qui nous ont été conservés apparaissent en général comme une compilation ou un compromis entre les deux usages romain et bénéventain. Mais il arrive parfois — et c'est le cas ici — que, même dans ce qu'ils ont de plus romain, les manuscrits bénéventains se présentent avec des notes qui leur sont tout à fait propres, et qui les distinguent de tous les autres : ainsi, pour ce qui concerne les douze leçons gélasiennes, l'ordre de celles-ci, ou bien le changement de quelqu'un des textes; et surtout l'affectation à ces leçons d'une série de traits, appartenant sans doute bien tous au répertoire grégorien le plus traditionnel, mais dont la plupart ne figurent au Samedi-Saint que dans les seuls manuscrits de l'Italie du Sud, ou exceptionnellement dans les documents influencés par eux. C'est cette organisation particulière d'un ordo bénéventain, entièrement romain quant à ses éléments, que nous appelons *romano-bénéventaine*, en lui opposant la tradition *bénéventaine* tout court, c'est-à-dire l'ancienne liturgie locale. En fait, il y a donc pour nous une opposition aussi radicale entre les qualificatifs de *bénéventain* et de *romano-bénéventain* qu'entre les qualificatifs de *bénéventain* et de *romain*.

— qui introduit le *Cantemus* — ne devait pas faire partie des leçons du Samedi-Saint dans l'ancienne liturgie benéventaine, tandis qu'on y voyait probablement figurer la leçon d'Habacuc *Onus quod vidit Habacuc*, attestée actuellement par le seul Missel de Subiaco, dont nous avons maintes fois signalé la dépendance vis-à-vis de la tradition bénéventaine. Ainsi, on rendrait compte d'une manière satisfaisante de la substitution du cantique d'Habacuc au cantique de l'Exode. L'étude plus attentive des mélodies, et même des textes, nous montrera d'ailleurs que, même dans cette hypothèse, il ne serait pas légitime de conclure au caractère primitif du *Domine audivi* bénéventain, qui ne fait certainement pas partie du même groupe de compositions que les trois autres traits. On serait ainsi amené à penser que la leçon d'Habacuc elle-même devait être d'institution postérieure dans l'ancienne liturgie de Bénévent.

Mais, avant de légitimer ces conclusions, il importe tout d'abord de présenter ces quatre pièces, qui constituent autant de témoins très intéressants de l'ancien répertoire mélodique bénéventain. La restitution en est d'ailleurs des plus facile, tant en raison du caractère très diastématique des deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40*, que de la répétition des mêmes formules, très utile de notre point de vue, puisqu'elle permet au besoin de remédier à certaines imprécisions d'écriture.

Ce qui caractérise, en effet, ces traits, c'est l'uniformité de leur composition; tous les versets y sont traités de la même manière, et rappellent plutôt par la régularité de leur adaptation une psalmodie ornée, ou bien une série de versets de répons construits sur une formule-type. Tout au plus les deux premiers, le *Domine audivi* et le *Cantabo*, offrent-ils cette particularité que le verset initial se voit doté, lui, d'une formule mélodique propre.

Pour mettre en évidence cette régularité de la composition, nous avons cru préférable de présenter chacun de nos traits sous la forme d'un tableau où apparaissent clairement les règles d'adaptation. Voici donc, sous cette forme schématique (pp. 362-363), le premier, le *Domine audivi*, tel qu'on le trouve dans les deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40*, sans aucune variante, sinon dans le groupement de quelques neumes, assez rares d'ailleurs (1).

Comme on peut le constater, l'incipit du premier verset, seul de son espèce, est absolument identique à celui du trait romain correspondant, ce qui, par le fait même, fixe avec la plus grande certitude la place de la mélodie sur l'échelle. Pour ce qui concerne les autres versets, nous sommes loin de la liberté et de la souplesse avec lesquelles les formules sont utilisées dans la composition des traits romains : on ne saurait songer à retrouver chez ceux-ci l'uniformité parfaite qui nous a permis de dresser ici un schéma aussi précis, où rien n'est laissé à l'inspiration du compositeur, sinon la série des punctums et des podatus affectés, dans chaque demi-verset, aux syllabes en nombre variable qui n'appartiennent ni à l'intonation ni à la cadence. Tout au plus peut-on signaler, avec certaines irrégularités, quelques particularités des règles d'adaptation.

(1) Il n'y en a qu'une seule à signaler pour le texte : au v. 4, le *VI. 40* donne *patribus*, mais avec les deux seuls neumes correspondant à la leçon *tribus* du *VI. 38*.

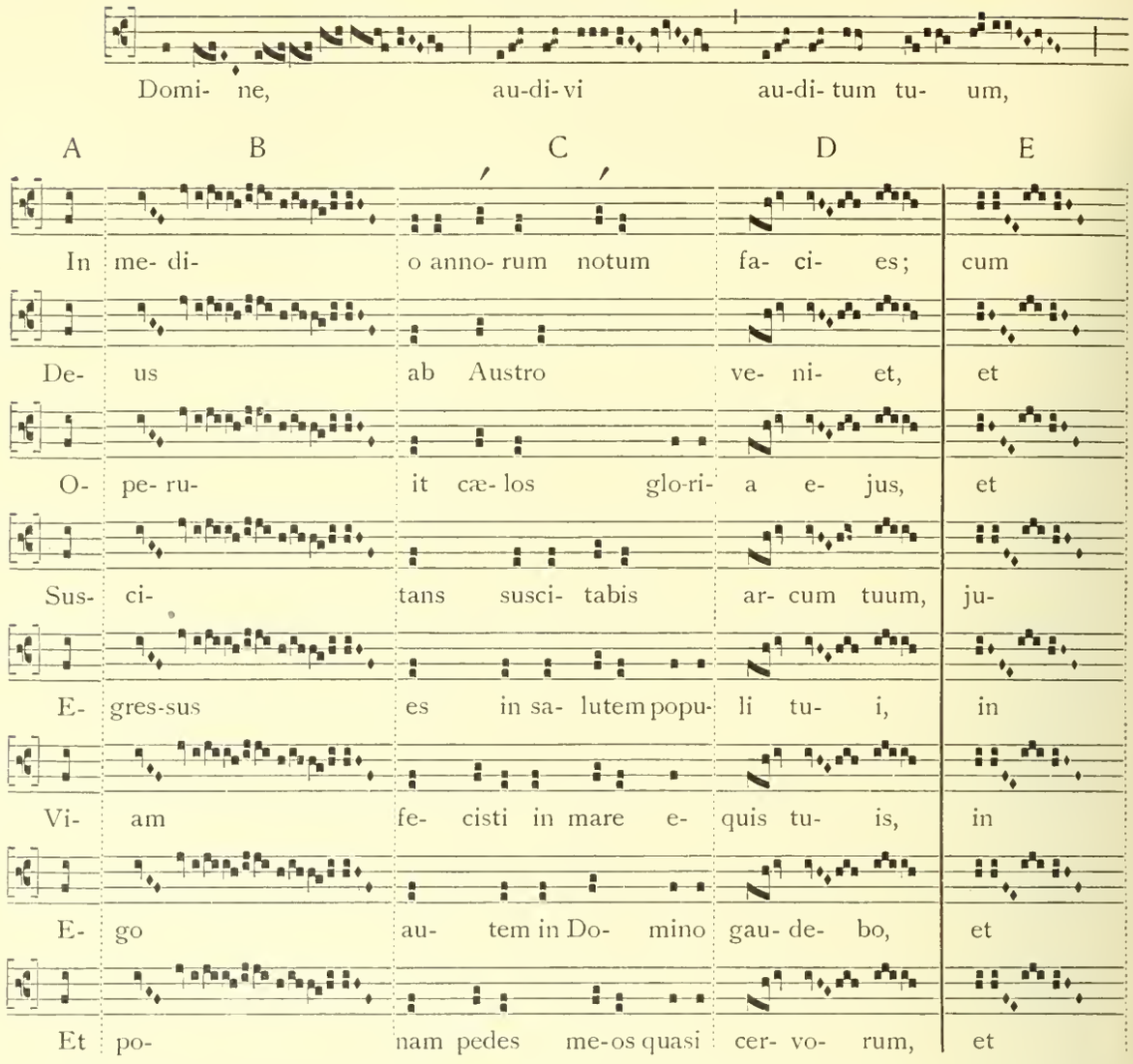


Tandis que le podatus A est toujours affecté à la première syllabe de chaque verset, le groupe B porte, tantôt sur deux syllabes — ℣℣. 1, 3, 5, — tantôt sur une seule — ℣℣. 2, 4, 6, 7, 8, — la règle d'adaptation n'étant pas basée uniquement sur l'accentuation, mais aussi sur le groupement et le sens des mots. — Au groupe D, qui constitue la formule de médiante, sont au contraire très régulièrement affectées les trois dernières syllabes qui terminent le premier demi-verset, indépendamment de toute question d'accentuation; on remarquera simplement que, selon un procédé très fréquent, les deux *u* de *tuum*, au 4ᵉ verset, ne comptent que pour une seule voyelle. — Quant au groupe C, qui comprend toutes les syllabes n'appartenant ni aux deux groupes d'intonation ni au groupe de cadence, il affecte la forme d'une sorte de récitatif composé de podatus et de punctums, où les accents sont marqués de préférence par le podatus aigu *ré-mi*.

Le second demi-verset est construit d'une manière toute semblable au premier : une formule d'intonation E, une formule de cadence G; et, entre les deux, un récitatif F absolument identique à celui qui groupait, en C, les syllabes en surnombre. — Une petite imprécision se manifeste au début du premier groupe : dans cinq versets — 1, 4, 6, 7, 8 —

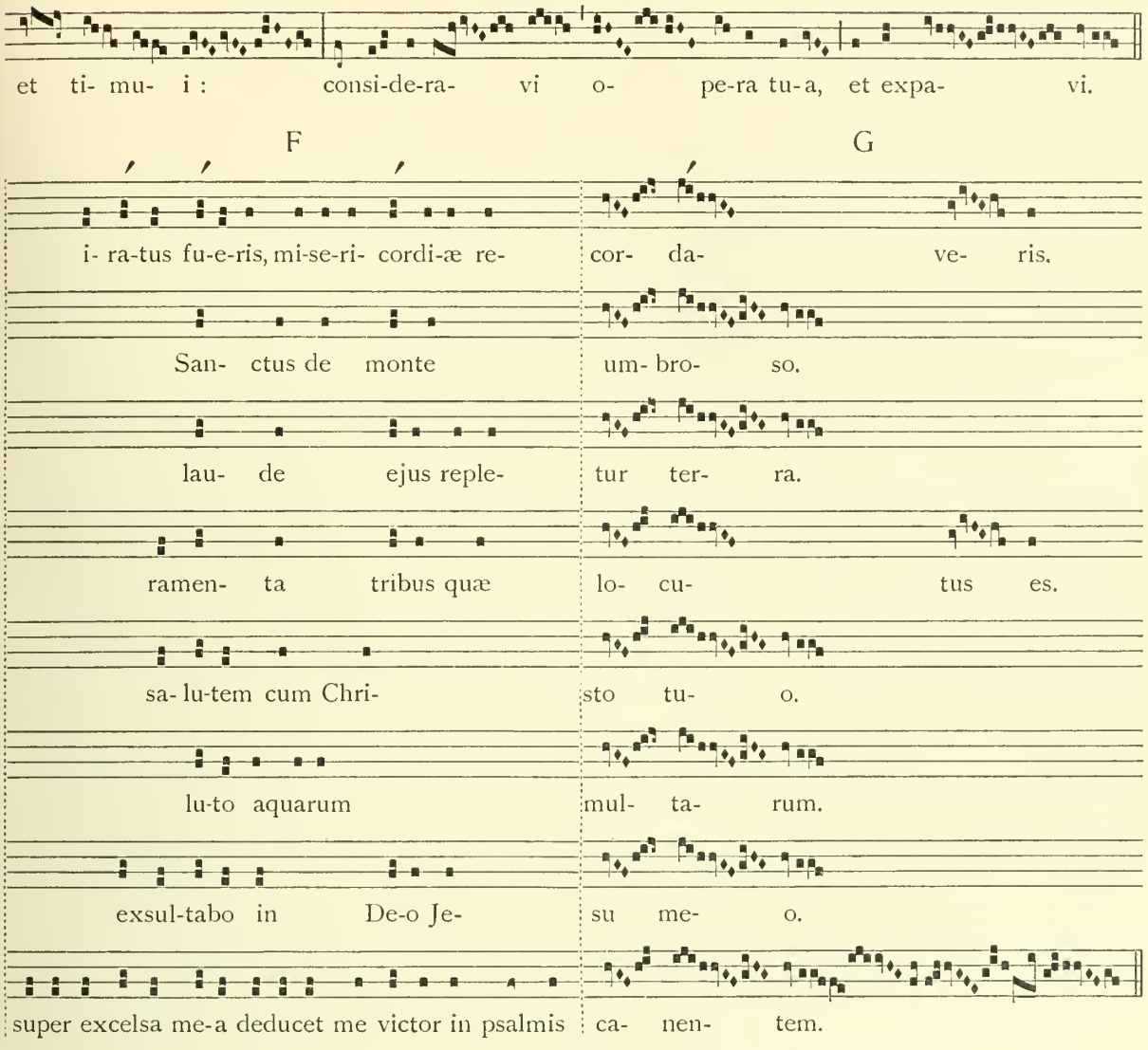


on constate le redoublement du podatus initial; dans les trois autres — 2, 3, 5 — le second est réduit à sa première note, et cela, dans nos deux manuscrits. Mais il s'agit ici d'une formule trop courante dans le répertoire bénéventain pour qu'il puisse y avoir un doute sérieux sur la leçon authentique; dans une restitution critique, il semble bien qu'on devrait rétablir partout le double podatus. — Pour ce qui est du groupe G de cadence, à un accent et une syllabe de préparation, il affecte deux formes légèrement différentes, selon que le dernier mot du verset est un dactyle ou un spondée.

Comme il convient, c'est sous la forme spondaïque que s'amorce la cadence du dernier verset; mais comme celle-ci est aussi la finale de toute la pièce, le compositeur lui a accordé un développement mélodique plus ample, dont on retrouve d'ailleurs les éléments dans un grand nombre d'autres pièces bénéventaines.

Un détail assez curieux, et qui mérite d'être signalé, consiste dans la manière particulière dont l'adaptation est comprise, au cas où la syllabe de préparation précédant le dernier accent est liquescente : le torculus initial de la syllabe accentuée perd alors sa première note, qui se trouve reportée sur la syllabe précédente sous la forme d'une dernière note liquescente.

L'étude mélodique de notre premier trait n'offre, on le voit, aucune difficulté. Il en est un peu différemment du texte. Tout d'abord, on peut observer que le trait romain est sensiblement plus court que le trait bénéventain correspondant : les cinq derniers versets du second, à partir de *Suscitans*, ne figurent pas dans le premier. Mais, ce qui est beaucoup plus singulier, c'est que, si l'on fait abstraction du premier verset, identique dans l'une et l'autre version, les deux textes sont, pour le reste, entièrement différents et irréductibles, comme on peut s'en rendre compte dans le tableau ci-dessous.

| ANCIENNE VERSION | TRAIT ROMAIN | TRAIT BÉNÉVENTAIN | VULGATE |
|---|---|---|---|
| Domine, audivi auditum tuum, et timui : consideravi opera tua, et expavi. | 1. Domine, audivi auditum tuum, et timui : consideravi opera tua, et expavi. | Domine, audivi auditum tuum et timui, consideravi opera tua et expavi. | 2. Domine, audivi auditionem tuam et timui, Domine opus tuum, in medio annorum vivifica illud ; |
| In medio duorum animalium innotesceris : dum appropinquaverint anni cognosceris, dum advenerit tempus ostenderis. | 2. In medio duorum animalium innotesceris : dum appropinquaverint anni cognosceris, dum advenerit tempus ostenderis. | 1. In medio annorum notum facies ; | in medio annorum notum facies ; |
| In eo dum conturbata fuerit anima mea, in ira misericordiæ memor eris. | 3. In eo dum conturbata fuerit anima mea, misericordia memor eris. | cum iratus fueris, misericordiæ recordaveris. | cum iratus fueris, misericordiæ recordaberis. |
| Deus a Libano venict : et Sanctus de monte umbroso et condenso. | 4. Deus a Libano veniet : et Sanctus de monte umbroso et condenso. | 2. Deus ab Austro veniet, et Sanctus de monte umbroso. | 3. Deus ab Austro veniet, et Sanctus de monte Pharan, |
| Operuit cælos majestas ejus : et laude ejus plena est terra. | 5. Operuit cælos majestas ejus : et laudis ejus plena est terra. | 3. Operuit cælos gloria ejus, et laude ejus repleatur terra. | operuit cælos gloria ejus, et laudis ejus plena est terra. |
| Splendor ejus... | | | 4. Splendor ejus... |
| Ibi... | | | |
| Ante faciem... | | | 5. Ante faciem... |
| Aspexit... | | | 6. Stetit... |
| Præ laboribus... | | | 7. Pro iniquitate... |
| Numquid... | | | 8. Numquid... |
| Quoniam... | | | |
| Tendens extendens arcum tuum super sceptra, dicit Dominus. | | 4. Suscitans suscitabis arcum tuum, juramenta tribus *(sic)* quæ locutus es. | 9. Suscitans suscitabis arcum tuum, juramenta tribubus quæ locutus es |
| Fluminibus... | | | fluvios scindes terræ. |
| Aspergens... | | | 10. Viderunt te... |
| Elevatus est... | | | 11. Sol et luna... |
| In lumine... | | | 12. In fremitu... |
| In comminatione... | | | |
| Existi in salutem populi tui ; ut salvos facias christos tuos. | | 5. Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo. | 13. Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo, |
| Misisti... | | | percussisti... |
| Præcidisti... | | | 14. Maledixisti... |
| Adaperient... | | | |
| Misisti in mare equos tuos, turbantes aquas multas. | | 6. Viam fecisti in mare equis tuis, in luto aquarum multarum. | 15. Viam fecisti in mari equis tuis, in luto aquarum multarum. |
| Custodivi... | | | 16. Audivi... |
| Et introivit... | | | |
| Requiescam... | | | |
| Quoniam ficus... | | | 17. Ficus enim... |
| Mentietur... | | | |
| Defecerunt... | | | |
| Ego autem in Domino gloriabor : gaudebo in Deo Jesu meo. | | 7. Ego autem in Domino gaudebo et exsultabo in Deo Jesu meo. | 18. Ego autem in Domino gaudebo et exsultabo in Deo Jesu meo. |
| Domine Deus virtus mea, constitue pedes meos in consummatione, et super excelsa statue me ; ut vincam in claritate ipsius. | | 8. Et ponam pedes meos, quasi cervorum et super excelsa mea deducet me victor in psalmis canentem. | 19. Deus Dominus fortitudo mea et ponet pedes meos quasi cervorum et super excelsa mea deducet me victor in psalmis canentem. |

Le trait bénéventain se rattache, on le voit, à la Vulgate, tandis que le trait romain dépend intégralement de l'ancienne version, base de tout l'ancien répertoire grégorien.

Il est inutile, pour le but que nous nous proposons, de donner un apparatus détaillé des deux versions que nous reproduisons ici; ce sont, pour la Vulgate, le texte de l'édition Clémentine, et, pour l'ancienne version, le texte du Psautier de Saint-Pierre.

Voilà donc le fait; et ce double parallélisme est tellement évident que nous nous en voudrions d'insister plus longuement, soit sur le côté positif de cette constatation, soit sur le caractère absolument exceptionnel des rares variantes qu'on peut relever, ici et là, entre les textes parallèles de chacun des deux groupes. Encore une fois, nous n'avons donné ici que la transcription de l'une des formes des deux versions bibliques; et il est plus que probable que, si l'on voulait approfondir le problème, on n'aurait pas de mal à retrouver, dans un apparatus critique un peu complet, les variantes mêmes qui séparent chacun de nos traits du texte biblique parallèle. Mais tel n'est pas ici notre but. La seule chose intéressante à retenir, de notre point de vue, c'est le fait évident du double parallélisme entre trait romain et ancienne version d'une part, trait bénéventain et Vulgate d'autre part : correspondance qui se prolonge, pour ce dernier, jusqu'à la fin de la pièce, dans toute la série des versets qui lui sont propres.

Dès maintenant on pourrait être tenté de poser le problème que soulève la constatation de ces faits. Comment expliquer cette dualité de source pour les deux traits romain et bénéventain? Et pourquoi est-ce la tradition bénéventaine, si fidèle pendant longtemps à l'ancienne version — nous avons déjà eu l'occasion d'y insister, pp. 145-151, en traitant de l'archaïsme de la tradition bénéventaine, — qui dépend ici de la Vulgate? Pourquoi enfin cette dualité de tradition dans le texte bénéventain lui-même, dont l'ensemble se rattache donc à la Vulgate, tandis que le premier verset reproduit, lui, l'ancienne version? Il serait loisible, d'après ces données, de tenter une solution de toute cette série de problèmes, si le *Domine audivi* était seul de son espèce; mais il n'est en fait que le premier d'une série de quatre traits ayant chacun leur pendant dans les deux liturgies romaine et bénéventaine, et qui, pris individuellement, pourraient soulever les mêmes difficultés que lui; aussi est-il plus indiqué de ne pas traiter la question pour l'un seulement d'entre eux, mais de l'aborder seulement une fois en possession des constatations analogues qui pourraient ressortir de l'examen comparé des trois autres.

Réservant donc provisoirement cette question, nous nous attachons tout de suite à la présentation des trois autres traits bénéventains, et tout d'abord du *Cantabo*.

Bien que les incipits n'en soient pas identiques, le *Cantabo* bénéventain correspond exactement au *Vinea* romain. Comme nous y avons déjà fait allusion (p. 355, n. 1), le cantique d'Isaïe commence, dans le texte biblique, par un premier verset qui lui sert d'introduction : « Cantabo nunc dilecto canticum patruelis vineæ meæ : *Vinea...* » C'est ce verset initial, laissé de côté dans le trait romain, qui a été conservé comme premier verset par le compositeur bénéventain, et traité par lui selon une mélodie particulière, tout comme il l'avait déjà fait pour le premier verset du trait *Domine audivi*.

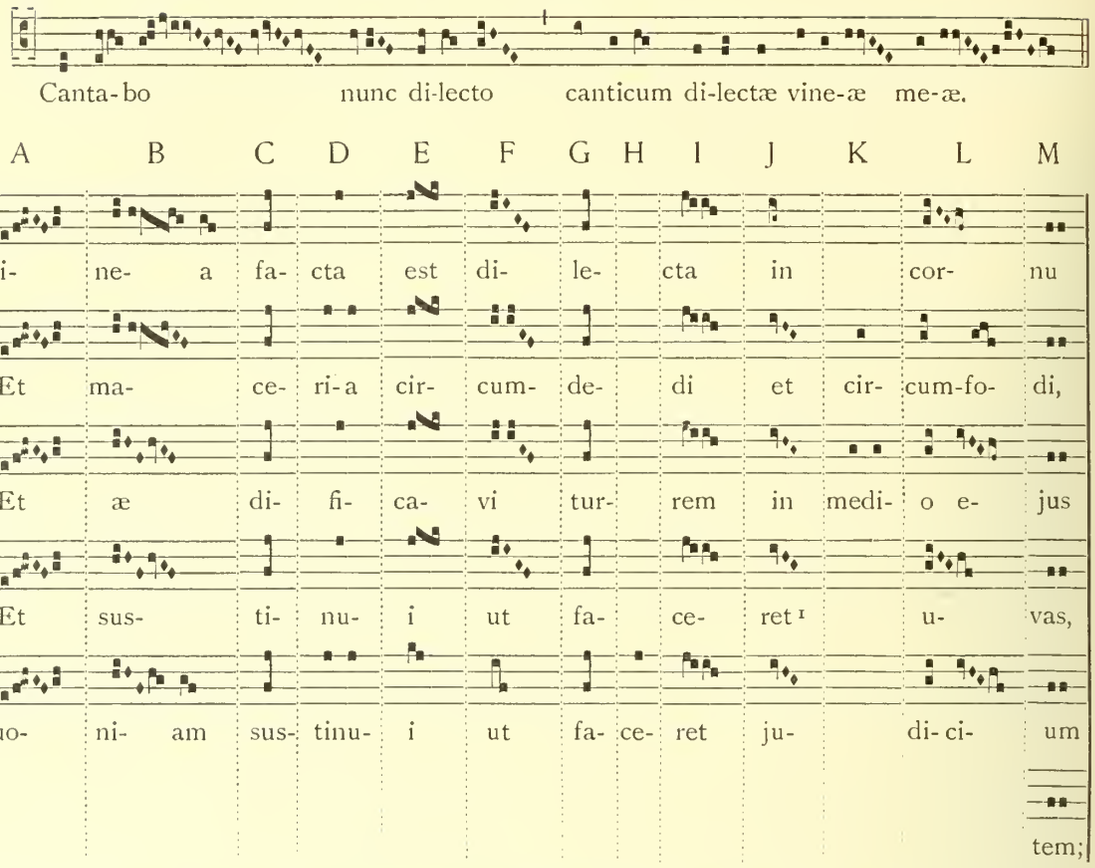


[1] Ici, le *VI.38* donne une leçon défectueuse résultant d'une fusion irrégulière des neumes correspondant aux deux groupes I et J sur l'avant-dernière syllabe : 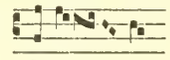
face- ret

Le tableau ci-dessus dispense d'insister longuement sur le parallélisme des formules. Pour la plupart d'entre elles, A, C, G, I, M, la correspondance est parfaite ; et si, apparemment au moins, on trouve dans d'autres groupes des variantes en assez grand nombre, il n'en résulte toutefois aucune difficulté sérieuse. Pour certaines d'entre elles, E et J par exemple, l'accord de l'ensemble des versets met assez en évidence le caractère irrégulier d'une leçon isolée qui s'en écarte. Pour les autres, il s'agit la plupart du temps d'une indétermination portant sur une simple note. Ainsi, dans le groupe F — où l'on doit tout de suite écarter la leçon isolée du cinquième verset, — on pourrait hésiter entre deux leçons attestées chacune par deux versets, et qui ne diffèrent que par un simple *mi* ; nous avons déjà rencontré la même variante dans le trait *Domine audivi*, au début du second demi-verset. Quant aux deux groupes B et L, ils se voient affecter chacun, tantôt une, et tantôt deux syllabes. Pour le premier, on trouve, dans le cas d'une syllabe :

deux fois 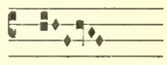 et une fois

formules qui deviennent respectivement, dans le cas de deux syllabes :

une fois 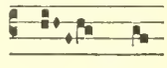 et une fois 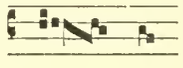

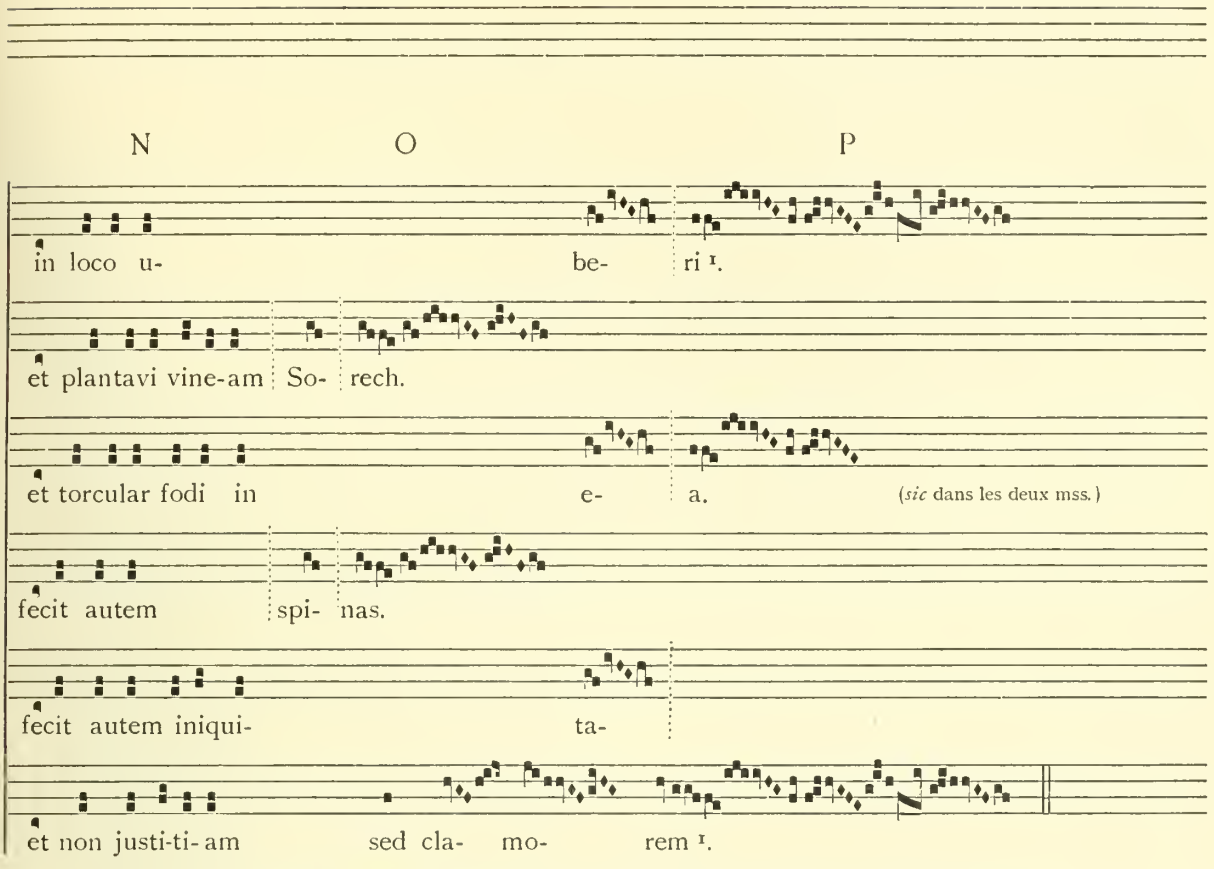


[1] Ici, le *VI. 40* ne donne pas tout le mélisme; il arrête la vocalise comme au troisième verset.

Le procédé de décomposition, avec anticipation sur la première syllabe de l'avant-dernier *si*, est le même dans les deux cas; toute la question est de savoir si, après le podatus initial, le *do* est simple ou double; le doublement paraît préférable.

Le groupe L, correspondant lui aussi à une ou deux syllabes, n'offre au contraire aucune difficulté. Après qu'on ait écarté la leçon isolée du deuxième verset, il reste que la formule à une syllabe devient dans le cas de deux syllabes, avec anticipation sur la première syllabe du *ré* initial de la seconde.

Quant à la seconde partie des versets, elle commence par le récitatif N, sur lequel il n'y a pas lieu d'insister, et se termine par une finale qui n'est pas la même pour tous les versets : formule assez brève pour les versets pairs, plus développée pour les versets impairs. Le dernier verset étant un peu plus long que les autres, comporte, entre la première et la seconde partie, une cheville dont la mélodie s'amorce normalement comme le second demi-verset et se termine comme le premier, pour permettre d'enchaîner la dernière incise de la même manière que les autres demi-versets impairs. On remarquera que la finale de ces demi-versets impairs est assez analogue à celle de la cadence finale du trait *Domine audivi*; elle n'est tout à fait identique que pour le dernier verset lui-même du *Cantabo*, c'est-à-dire en réalité pour la vocalise finale des deux pièces.

| ANCIENNE VERSION | TRAIT ROMAIN | TRAIT BÉNÉVENTAIN | VULGATE |
|---|---|---|---|
| 1. Cantabo nunc dilecto canticum dilectæ vineæ meæ. | | Cantabo dilecto canticum dilectæ vineæ meæ : | 1. Cantabo dilecto meo canticum patruelis mei vineæ suæ : |
| Vinea facta est dilecto in cornu, in loco uberi. | 1. Vinea facta est dilecto in cornu in loco uberi. | 1. Vinea facta est dilecta in cornu in loco uberi. | Vinea facta est dilecto meo in cornu filio olei. |
| 2. Et maceria circumdedi, et circumfodi, et plantavi vineam Soreth, | 2. Et maceria circumdedi, et circumfodi : et plantavi vineam Sorech, | 2. Et maceria circumdedi et circumfodi et plantavi vineam Sorech. | 2. Et sæpivit eam et lapides elegit ex illa et plantavit eam electam |
| et ædificavi turrem in medio ejus et torcular fodi in ea : | et ædificavi turrem in medio ejus. | 3. Et ædificavi turrem in medio ejus et torcular fodi in ea. | et ædificavit turrim in medio ejus et torcular exstruxit in ea |
| | 3. Et torcular fodi in ea : | | |
| et sustinui ut faceret uvas, fecit autem spinas. | | 4. Et sustinui ut faceret uvas, fecit autem spinas. | et exspectavit ut faceret uvas, et fecit labruscas. |
| 3. Et nunc... | | | 3. Nunc ergo... |
| 4. Quid faciam... | | | 4. Quid est... |
| 5. Et nunc... | | | 5. Et nunc... |
| 6. Et derelinquam... | | | 6. Et ponam... |
| 7. Vinea enim Domini Sabaoth domus Israel est... | vinea enim Domini Sabaoth domus Israel est. | | 7. Vinea enim Domini exercituum domus Israel est... |
| sustinui ut faceret judicium fecit autem iniquitatem ; et non justitiam sed clamorem. | | 5. Quoniam sustinui ut faceret judicium, fecit autem iniquitatem; et non justitiam sed clamorem. | et expectavi ut faceret judicium, et ecce iniquitas; et justitiam, et ecce clamor. |

La remarque faite précédemment à propos du texte des deux traits *Domine audivi* invite à examiner de plus près les autres du même point de vue. On trouvera donc dans le tableau ci-dessus le texte du *Vinea* romain et du *Cantabo* bénéventain, mis en parallèle avec celui de la Vulgate et de l'ancienne version, ce dernier emprunté à l'édition de Sabatier (1). Il est ainsi facile de se rendre compte que, malgré certaines différences de composition, les deux traits se suivent bien, dans toutes leurs parties communes, et se rattachent tous deux à l'ancienne version.

Contentons-nous pour le moment d'enregistrer cette seconde constatation, assez différente pour le *Domine audivi* et le *Cantabo* (2).

(1) *Bibliorum Sacrorum latinæ Versiones antiquæ*, Paris 1751, t. II, p. 525.

(2) Avant de quitter ces deux traits, observons que, sous leur forme bénéventaine, ils présentent par rapport aux suivants, l'*Attende* (p. 369) et le *Sicut cervus* (p. 371) une différence assez remarquable : c'est qu'ils étaient très probablement exécutés sous forme responsoriale.

Bien qu'on n'en ait aucune preuve positive dans les textes eux-mêmes, il paraît assez vraisemblable, en effet, que ce premier verset, tant dans le *Domine audivi* que dans le *Cantabo*, ne servait pas seulement d'introduction à la pièce elle même, mais qu'il était aussi repris après chacun des versets suivants; on ne s'expliquerait pas autrement que le compositeur l'ait doté d'une mélodie particulière. Comme nous aurons l'occasion de l'observer sous peu, les deux autres traits bénéventains ne comportent pas de semblables versets liminaires : leurs premiers versets sont construits sur la même formule-type que tous les suivants. Quelle peut être la raison de cette différence de traitement entre des pièces toutes semblables, et qui devraient donc, semble-t-il, être composées selon les mêmes principes? Il est possible qu'on doive la chercher dans ce fait que la répétition n'était prévue que lorsque vraiment elle était justifiée par le texte lui-même. Dans le trait *Cantabo*, le verset liminaire n'est qu'un prélude au cantique proprement dit ; il n'y a donc rien d'anormal à ce que cette petite introduction, qui annonce la pièce tout entière, et d'abord son premier verset, annonce aussi les suivants, renouvelant en quelque sorte avant chaque verset l'intention exprimée au début par l'écrivain sacré, en même temps qu'elle maintient en haleine l'attention des fidèles et leur permet de participer au chant par la reprise de cette unique phrase, toujours la même.

C'est une raison analogue qui aurait fait adopter le même principe d'exécution pour le trait *Domine audivi*. Là aussi, quoique avec une légère nuance, le premier verset annonce ce qui va suivre : « *Domine... consideravi*

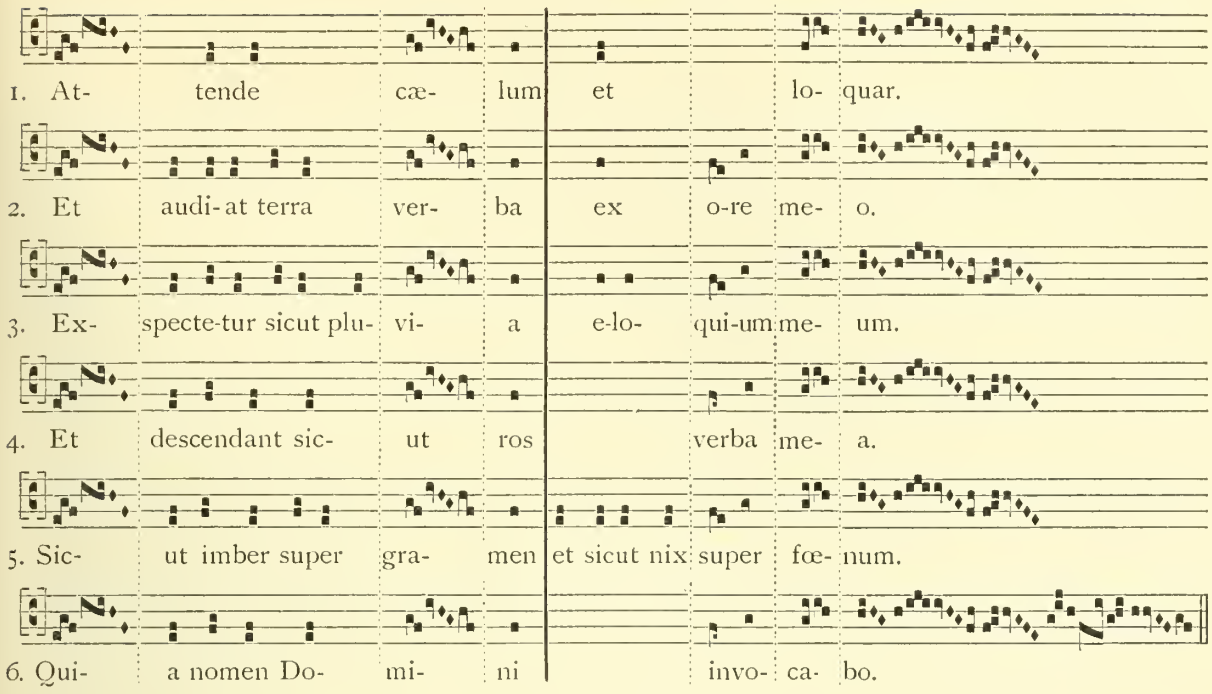


Bien que conçu dans un style tout semblable à celui des deux traits précédents, l'*Attende* bénéventain s'en distingue toutefois, outre l'absence de verset liminaire propre,

*opera tua et expavi* ». Vient alors l'énumération de ces œuvres de Dieu, au souvenir desquelles le prophète demeure en admiration et comme interdit. Aussi, ici encore, n'y a-t-il rien d'anormal à voir répétée cette exclamation du prophète, après chacune des œuvres énumérées par lui, et comme pour introduire celle qui va suivre.

Au contraire, on ne trouve rien de semblable dans les deux derniers traits, *Attende* et *Sicut cervus*; ou plus exactement, on peut dire que le premier d'entre eux ne constitue tout entier qu'un prologue qui, sous sa forme liturgique, n'introduit rien du tout. Pratiquement, dans ce qui nous en reste ici, le prophète se contente de dire, sous des formes assez multiples, qu'il va parler; pour savoir ce qu'il avait à dire, c'est au texte biblique qu'il faut se reporter. En l'espèce, il n'y avait donc aucune raison de reprendre le premier verset, déjà répété en substance dans la série des versets suivants.

Quant au trait *Sicut cervus*, c'est tout simplement une prière psalmique, qui se présente immédiatement comme telle, et sans avoir besoin d'être annoncée. La première phrase en est d'ailleurs coupée, et distribuée sur deux versets, en sorte que la répétition du premier n'aurait aucun sens.

Il reste — car nous ne voudrions pas avoir l'air de glisser sur une difficulté — que le chant alterné avec reprise du premier verset, impliqué par la composition même de nos deux premiers traits, semble incompatible avec l'idée traditionnelle que l'on se fait habituellement de l'exécution de ce genre de pièces : « Hoc differt inter responsorium, cui chorus respondet, et tractum, cui nemo » (*P. L.*, t. CV, col. 1121). A cette objection, on pourrait répondre immédiatement que la définition précédente est d'Amalaire, et que, par conséquent, elle ne porte pas pour le répertoire bénéventain, mais seulement pour le répertoire romain; distinction qui n'est pas sans précédent, puisque, nous l'avons vu, contrairement à l'introït romain, l'*ingressa* bénéventaine ne comportait ni psalmodie ni répétition de l'antienne. Mais on peut ajouter que les traits romains eux-mêmes ont parfois été chantés sous forme responsoriale; c'était précisément le cas pour le trait *Domine audivi*, comme on le voit attesté, par exemple, à Corbie (MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, t. IV, Anvers 1738, col. 391), à Cluny (Cf. l'*Ordo Cluniacensis* de BERNARD, dans HERGOTT, *Vetus Disciplina monastica*, Paris 1726, p. 316 et les *Consuetudines Cluniacenses* d'UDALRIC, dans le *Spicilegium* de DOM LUC D'ACHERY, t. IV, Paris 1661, p. 57, ou la *Patrologie latine* de MIGNE, t. CXLIX, col. 661), à Saint-Germain des Prés (Cf. BOUILLART, Histoire de l'Abbaye de Saint-Germain des Prez, Paris 1724, p. CXLVIII) et à Farfa (Cf. HERGOTT, *op. cit.*, p. 44 ou la *Patrologie latine* de MIGNE, t. CL, col. 1201).

par la brièveté de ses versets, divisés cependant comme eux en deux demi-versets, dont le premier comprend une formule d'intonation et une formule de médiante, réunies par la récitation en podatus, bien connue désormais. Quant au second, il commence directement sur la récitation, et se termine par une vocalise, celle-là même dont nous avons déjà vu doter les versets impairs du *Cantabo* et le dernier verset du *Domine audivi*. Le mélisme final n'est d'ailleurs donné intégralement que pour le dernier verset ; pour tous les autres, il est écrit sous forme suspensive, comme nous l'avons indiqué. Un simple détail à signaler : le départ sur *la* de *loquar*, au premier verset, au lieu de *si* : variante qui s'explique d'elle-même en raison de la brièveté du texte (1).

| Ancienne version | Trait romain | Trait bénéventain | Vulgate |
|---|---|---|---|
| Attende cælum, et loquar : | 1. Attende cælum, et loquar : | 1. Attende cælum, et loquar : | 1. Audite cæli, quæ loquor. |
| audiat terra verba ex ore meo. | et audiat terra verba ex ore meo. | 2. Et audiat terra verba ex ore meo. | audiat terra verba oris mei. |
| Exspectetur sicut pluvia eloquium meum : | 2. Exspectetur sicut pluvia eloquium meum : | 3. Exspectetur sicut pluvia eloquium meum. | 2. Conerescat ut pluvia doctrina mea, |
| et descendant sicut ros verba mea. | et descendant sicut ros verba mea, | 4. Et descendant sicut ros verba mea. | fluat ut ros eloquium meum, |
| Sicut imber super gramen, | sicut imber super gramina. | 5. Sicut imber super gramen, | quasi imber super herbam |
| et sicut nix super fœnum ; | 3. Et sicut nix super fœnum : | et sicut nix super fœnum. | et quasi stillæ super gramina. |
| quia nomen Domini invocabo. | quia nomen Domini invocabo. | 6. Quia nomen Domini invocabo. | 3. Quia nomen Domini invocabo : |
| Date magnitudinem Deo nostro : | 4. Date magnitudinem Deo nostro : | | date magnificentiam Deo nostro. |
| Deus vera opera ejus, et omnes viæ ejus judicia. | Deus, vera opera ejus, et omnes viæ ejus judicia. | | 4. Dei perfecta sunt opera, et omnes viæ ejus judicia : |
| Deus fidelis, et non est iniquitas in eo : justus et sanctus Dominus. | 5. Deus fidelis, in quo non est iniquitas : justus et sanctus Dominus. | | Deus fidelis et absque ulla iniquitate, justus et rectus. |

En ce qui concerne le texte de l'*Attende*, le tableau ci-dessus permet de constater que, pour tous les versets qui leur sont communs, nos deux traits sont identiques; qu'ils s'écartent sensiblement de la Vulgate, et suivent au contraire très exactement l'ancienne version, telle qu'elle figure aujourd'hui encore dans le Psautier de Saint-Pierre. La seule variante qui distingue la leçon romaine — *gramina* au lieu de *gramen* (2), — souligne à quel point nos deux traits sont d'accord entre eux, et proches de l'ancienne version.

Du point de vue textuel, les deux traits *Cantabo* et *Attende* font donc groupe, contre le *Domine audivi*.

(1) Ajoutons que nous avons dû nous contenter ici de transcrire purement et simplement la leçon du Graduel *VI. 40*. La pièce figurait bien aussi primitivement dans le *VI. 38*; mais elle a été presque complètement grattée, et remplacée par des litanies, de telle sorte qu'il n'en subsiste plus actuellement que l'incipit *Attende*.

(2) La leçon *gramen* figure bien dans quelques manuscrits; mais, outre qu'elle est extrêmement rare, la leçon *gramina* est attestée uniformément par les témoins les plus anciens.

Chanté, comme le trait romain correspondant, pendant la Procession aux Fonts, le *Sicut cervus* « ambrosien » suivait par conséquent la dernière leçon de la Vigile pascale, qui, à Bénévent, était elle-même précédée de la Bénédiction du Cierge.

Pour respecter l'ordre de la fonction telle qu'elle se déroulait dans la réalité, c'est donc maintenant de l'*Exsultet* qu'il faudrait traiter; mais la logique s'accommode mieux d'une petite anticipation, qui nous permettra d'épuiser tout d'abord la question des traits bénéventains, en présentant le dernier d'entre eux, le *Sicut cervus*.

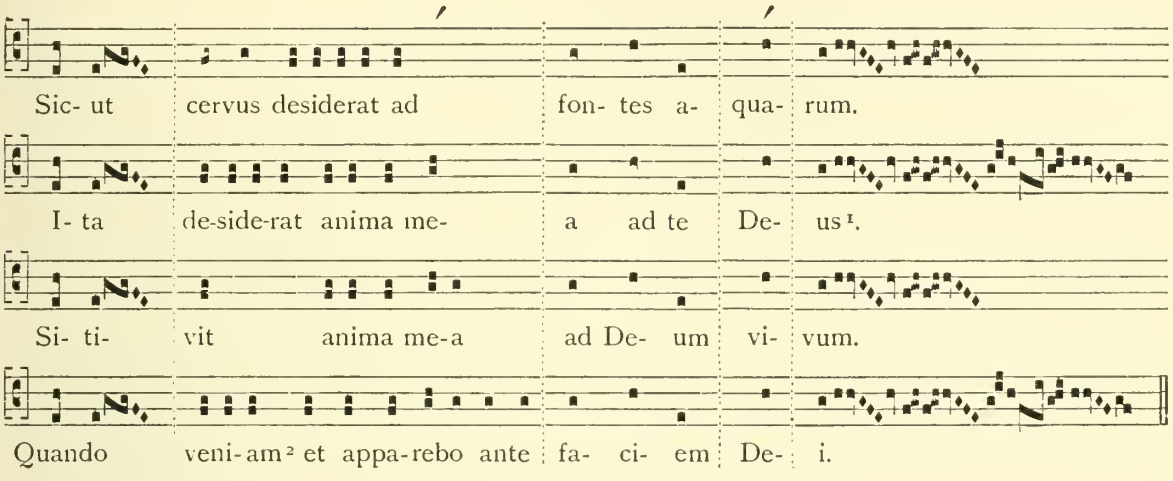


[1] Ici le *VI. 40* donne la vocalise écourtée, comme au premier et au troisième verset.
[2] Ici le *VI. 40* donne un simple punctum : *la*.

Très bref, et pour le texte et pour la mélodie, le *Sicut cervus* bénéventain, tel qu'il se présente dans nos deux Graduels *Vat. lat. 10673* et *Bénévent, VI. 40* (1), ne comprend que quatre versets, conçus tous sur le même type, mais plus simples que dans tous les traits précédents : ils ne comportent même plus la division en deux demi-versets, telle que nous l'avons vu pratiquer pour tous les autres traits, et même pour l'*Attende*, dont les versets n'étaient pourtant pas plus longs que ceux du *Sicut cervus*.

Dans ce dernier, chacun d'eux comprend donc seulement une formule d'intonation et une formule de cadence, réunies l'une à l'autre par le même récitatif en podatus et punctums que nous avons déjà vu utiliser dans nos trois autres traits.

L'adaptation de la formule d'intonation ne soulève aucune difficulté; elle correspond régulièrement aux deux premières syllabes (2).

(1) Le *Sicut cervus* bénéventain existait bien aussi primitivement dans le Graduel *VI. 38;* mais il a été gratté, et remplacé par des litanies.

(2) Tandis que le Graduel *VI. 40* est ici très correct, sans aucune variante pour les quatre versets, le Graduel de la Vaticane indique une note de moins pour le climacus des deux derniers versets (pl. 68). Il semble d'ailleurs bien que la solution adoptée par celui-ci soit différente dans les deux cas, et qu'on doive lire respectivement, au début de chacun d'eux :

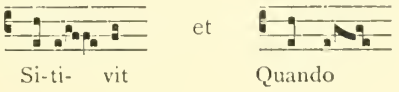

Quant à la cadence, elle est à un accent et trois notes de préparation. Les quatre versets se terminant tous par des spondées, ce sont donc les cinq dernières syllabes de chacun d'eux qui correspondent régulièrement aux cinq derniers groupes. Les quatre premiers sont d'ailleurs constitués par une note simple, tandis que le dernier se développe en une vocalise, identique pour tous les versets, mais qu'on ne trouve intégralement notée dans nos deux manuscrits que pour le dernier, et en outre pour le second dans le Graduel de la Vaticane. Quant aux autres, c'est la forme suspensive qui est toujours indiquée, telle que nous l'avons reproduite au premier et au troisième verset; déjà nous avions vu employer le même procédé d'abréviation, notamment pour le trait *Cantabo* et pour l'*Attende*. Le mélisme omis dans chacun de ces cas pouvait d'ailleurs être facilement suppléé : c'est celui-là même, en effet, qui termine uniformément les vocalises finales de tous les traits bénéventains, comme on peut s'en assurer en se reportant aux tableaux précédents pages 363, 367 et 369.

| Psautier romain | Trait romain | Trait bénéventain | Vulgate |
|---|---|---|---|
| Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum : | 1. Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum : | 1. Sicut cervus desiderat ad fontes aquarum : | 2. Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, |
| ita desiderat anima mea ad te, Deus. | ita desiderat anima mea ad te, Deus. | 2. Ita desiderat anima mea ad te, Deus. | ita desiderat anima mea ad te, Deus. |
| Sitivit anima mea ad Deum vivum : | 2. Sitivit anima mea ad Deum vivum : | 3. Sitivit anima mea ad Deum vivum : | 3. Sitivit anima mea ad Deum fortem vivum : |
| quando veniam et apparebo ante faciem Dei? | Quando veniam et apparebo ante faciem Dei mei? | 4. Quando veniam et apparebo ante faciem Dei? | quando veniam et apparebo ante faciem Dei? |
| Fuerunt mihi lacrimæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus? | 3. Fuerunt mihi lacrimæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi per singulos dies : Ubi est Deus tuus? | | 4. Fuerunt mihi lacrimæ meæ panes die ac nocte, dum dicitur mihi quotidie : Ubi est Deus tuus? |

Quant à la version textuelle suivie ici, elle est identique à celle du trait romain, qui reproduit elle-même exactement le Psautier romain. Si les différences que l'on peut relever entre les deux revisions de S. Jérôme sont assez minimes, elles n'en sont pas moins très caractéristiques : ici *Quemadmodum desiderat cervus*, et là *Sicut cervus desiderat*. De plus, dans l'incise *ad Deum fortem vivum*, le mot *fortem* de la Vulgate n'a pas d'équivalent dans le Psautier romain, non plus d'ailleurs que dans nos deux traits. C'est donc très précisément au Psautier romain qu'ils se rattachent tous deux; d'une manière indépendante toutefois, comme on peut le déduire : d'une part de l'existence d'un verset supplémentaire dans le trait romain; d'autre part de ce fait que le même trait romain comporte une variante qui lui est propre : le pronom *mei* de l'incise *ante faciem Dei mei* qui termine son second verset.

Cette conclusion relative au *Sicut cervus* nous ramène donc très opportunément à la question que nous avions réservée, en terminant l'étude textuelle du premier de nos traits.

Notre attention avait alors été attirée, on s'en souvient (p. 365), par ce fait singulier que les deux versions, romaine et bénéventaine, du trait *Domine audivi*, notablement différentes pour le texte, dérivaient respectivement de l'ancienne version et de la Vulgate, sauf toutefois pour le premier verset, identique de part et d'autre, et d'accord avec l'ancienne version. Et nous nous demandions comment interpréter ces faits singuliers. Mais, avant d'esquisser une réponse à cette question, il nous avait paru préférable d'étudier du même point de vue les trois autres traits qui, se présentant dans les deux liturgies sous des formes parallèles, pouvaient laisser espérer des remarques du même ordre.

Or, non seulement les trois traits en question n'apportent aucune confirmation aux hypothèses qu'auraient pu suggérer les faits relevés dans le premier, mais encore ils les contredisent de la manière la plus formelle. Tandis que, pour le *Domine audivi* — le premier verset excepté, — les deux textes différaient totalement et se rattachaient à deux versions nettement différentes de la Bible, il se trouve que les trois autres s'entendent au contraire parfaitement, pour toutes les parties qui leur sont communes, et se rattachent de la manière la plus nette, soit à l'ancienne version, soit au Psautier romain.

De l'ensemble de ces faits, on peut tirer plusieurs conclusions. La première, qui vise les trois derniers traits, c'est que, dans les deux liturgies, les compositeurs ont fait appel, non seulement aux mêmes textes bibliques, mais encore à la même version de ces textes; et cela pourtant, d'une manière indépendante, comme le prouve l'adoption par tel d'entre eux de passages négligés par l'autre. De ce point de vue, le cas du *Vinea-Cantabo* est particulièrement caractéristique; et le fait que les omissions ou les additions se présentent, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, rend vain l'argument sur lequel on pourrait s'appuyer, pour établir leur dépendance, si toutes les omissions étaient dans le même sens.

Mais il reste à expliquer le cas assez singulier du *Domine audivi*, dont le texte, emprunté dans l'ensemble à la Vulgate, possède cependant un premier verset, identique à celui du trait romain correspondant, et qui reproduit par conséquent l'ancienne version.

La seule hypothèse qui nous semble rendre compte de ces faits avec quelque probabilité consiste à admettre que le *Domine audivi* ne serait pas contemporain des trois autres traits bénéventains, mais leur serait postérieur.

Il est assez frappant, tout d'abord, que le *Domine audivi* ne fait pas partie de la série traditionnelle des quatre traits romains du Samedi-Saint, dont le premier, le *Cantemus*, est entièrement inconnu de la liturgie bénéventaine.

En second lieu, même dans la liturgie romaine, qui connaît bien, au Vendredi-Saint, le *Domine audivi*, celui-ci n'est pas un trait comme les autres, mais bien un graduel à plusieurs versets, ce qui le distingue très nettement des quatre traits du Samedi-Saint, qui sont tous des « traits du VIII^e^ mode », c'est-à-dire des traits au sens strict (1).

(1) Nous faisons appel ici à des conclusions qui ont été développées ailleurs (*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Vromant 1935, pp. LI-LII), et d'après lesquelles le répertoire grégorien ne connaît qu'un seul type de trait, celui que nous désignons sous le nom de « trait du VIII^e^ mode ». Quant aux « traits du II^e^ mode », ils ne sont pas à proprement parler des traits, mais bien des répons graduels à plusieurs versets; ce qui explique, entre parenthèses, pourquoi la tradition nous a laissé maintes traces de leur exécution responsoriale (cf. p. 369, note).

Quoi qu'il en soit, ce *Domine audivi* figure dans la tradition bénéventaine, et au Samedi-Saint. Comment justifier cette particularité?

Pour être logique, on doit expliquer la présence de ce trait au cours de la Vigile pascale exactement comme celle des trois autres traits, c'est-à-dire par la raison bien simple qu'ils sont les « cantiques » de la leçon qui précède. On est donc aussitôt conduit à penser que l'existence au Samedi-Saint du « cantique » *Domine audivi* implique celle de la leçon d'Habacuc, qui normalement l'introduit. Or, nous l'avons déjà observé, si cette leçon d'Habacuc ne figure pas dans les listes bénéventaines actuellement connues, on la trouve au contraire dans le Missel de Subiaco, qui se rattache bien à la tradition bénéventaine, quoique d'une manière assez libre.

Voici donc les faits :

a) c'est toujours au Samedi-Saint que figure le cantique bénéventain d'Habacuc;

b) la leçon correspondante ne se retrouve dans aucun document bénéventain au sens strict, au moins dans aucun de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous;

c) on la voit, par contre, indiquée dans un document bâtard, le Missel de Subiaco.

Il paraît assez difficile d'accorder cette série de constatations sans admettre que, étrangère à la liturgie bénéventaine primitive, la leçon d'Habacuc y a été introduite après coup, dans quelque document dont dépendrait sur ce point le Missel de Subiaco. Mais l'adoption de la leçon entraînait celle du cantique correspondant. Celui-ci n'existant pas dans la liturgie bénéventaine primitive, il aura donc fallu le composer. On devait se trouver alors à l'époque où la Vulgate, assez répandue, commençait à rivaliser, même dans l'Italie Méridionale, avec les anciennes versions. Empruntant pour la leçon le texte de la Vulgate, c'est à la même source qu'on aura eu recours pour le « cantique », sans se rendre compte à quel point ce parti était peu traditionnel, et jurait avec l'ensemble du répertoire (1). Quant à la mélodie, il est clair qu'elle devait être conçue dans un style assez semblable à celui des autres traits bénéventains. Mais, comme le plus embarrassant, dans toute sorte de composition, c'est de savoir par où commencer, l'auteur s'est laissé inspirer ici tout simplement par le trait romain correspondant, au point qu'il s'est contenté d'en reproduire matériellement l'intonation, quitte à reprendre ensuite sa liberté pour se rapprocher du style mélodique bénéventain. Fait assez singulier : le compositeur, qui a su borner son emprunt mélodique à l'incipit de la pièce, n'a pu s'empêcher, pour le texte, de reproduire en son entier la leçon romaine de tout ce premier verset, alors que la version qu'il avait sous les yeux — et qu'il devait utiliser pour le reste de la pièce, — n'était autre que la Vulgate.

Telle semble bien être la conclusion qu'on doit tirer de l'étude comparée de cette double série de traits, romains et bénéventains : pour les trois derniers, le *Vinea-Cantabo*, l'*Attende* et le *Sicut cervus*, primitifs de part et d'autre, emprunt fait indépendamment

(1) N'est-ce pas d'ailleurs, aujourd'hui même, ce qui se passe dans l'Eglise romaine? C'est tout naturellement au texte courant, à la Vulgate, que les rédacteurs ont recours, lorsqu'ils composent de nouvelles messes ou de nouveaux offices; et, ce faisant, ils introduisent, sans s'en douter, une dualité de versions, dans nos livres romains, dont toutes les pièces anciennes sont empruntées, soit au Psautier romain, soit, pour les pièces tirées d'autres livres de l'Ecriture, à une ancienne version.

à la même version biblique : Psautier romain, ou ancienne version pour les pièces non-psalmiques. Quant au *Domine audivi* bénéventain, il s'agit d'une composition postérieure, mise au point lors de l'adoption de la leçon d'Habacuc — conservée seulement dans le Missel de Subiaco, — et dont le texte est emprunté à la Vulgate, nouvellement en usage, tandis que le premier verset, inspiré pour l'intonation du trait romain correspondant, a conservé, et conservé seul, le texte de l'ancienne version.

### *L'Exsultet.*

Comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, la Bénédiction du Cierge pascal se situait, à Bénévent, non pas au début de la Vigile pascale, mais au contraire vers la fin, immédiatement avant la dernière leçon.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce rite, le fait est qu'on le trouve attesté d'une manière très étendue, sinon universelle, dans toute la tradition manuscrite (1).

(1) La Bénédiction du Cierge pascal est attestée d'une manière certaine depuis le IV^e^ siècle.

S. Augustin cite des vers composés par lui « in laude quadam Cerei » (*De civitate Dei*, l. XV, c. XXII, *P. L.*, t. XLI, col. 467). Il n'est peut-être pas inutile de préciser, par contre, que le sermon *De Cereo Paschali*, admis par certains éditeurs parmi les œuvres douteuses de S. Augustin. (*P. L.*, t. XLVI, col. 817-821), n'est certainement pas de lui.

Une lettre de S. Jérôme, datée de 384, ou peut-être même de la fin de 383 (elle a été écrite moins d'un an après la mort de Gratien, 25 août 383), nous a conservé la description quelque peu caricaturée de cette *Laus Cerei* : il s'agit d'une réponse adressée à un diacre de Plaisance, nommé Præsidius, et qui avait demandé à l'auteur de lui rédiger son *Præconium*. Pendant longtemps cette lettre a été considérée comme apocryphe; mais dom Morin en a restitué la paternité à S. Jérôme (*Un écrit méconnu de Saint Jérôme : La « Lettre à Présidius » sur le cierge pascal*, dans *Revue Bénédictine*, VIII (1891), pp. 20-27; puis *Réponse à quelques difficultés de M. l'abbé L. Duchesne*, dans *Revue Bénédictine*, IX (1892), pp. 392-397; enfin *Etudes, Textes, Découvertes*, dans *Anecdota Maredsolana*, 2^e^ série, t. I, Maredsous 1913, pp. 21-22). Cette lettre prouve avec évidence qu'il n'existait à cette époque aucune formule officielle pour la Bénédiction du Cierge pascal, mais seulement un thème général que les diacres développaient eux-mêmes, chacun selon son inspiration; ce qui explique la grande variété de formules que la tradition nous a conservées.

De fait, vers la fin du V^e^ siècle, au temps du pape Symmaque (415-422), on trouve deux Bénédictions de ce genre composées par Ennodius, diacre de Pavie († 521), et vraisemblablement pour l'Eglise de Pavie elle-même (*Opusc. 9* et *10 : P. L.*, t. LXIII, col. 257 et 261, ou *Monumenta Germaniae Historica, Auctorum antiquissimorum* t. VII, Berlin 1885, pp. 18 et 109.)

Pavie est dans le diocèse métropolitain de Milan. En faveur de la formule encore en usage actuellement à Milan, nous avons le témoignage unanime de toute la tradition manuscrite ambrosienne (notamment le *Sacramentaire de Bergame*, éd. Cagin, p. 65; Magistretti, *Manuale ambrosianum*, Milan, Hoepli 1904, t. II, pp. 199-202; Gerbert, *Monumenta veteris Liturgiae alemannicae*, p. I, Saint-Blaise 1777, pp. 81-82). Un autre texte, ambrosien lui aussi, mais qui se présente sous la forme d'une hymne, a été publié par Mercati dans le fascicule 12 des *Studi e Testi*, Rome 1904, pp. 24-36. Ajoutons que les vers composés par S. Augustin, et dont nous parlons il y a un instant, l'ont été vraisemblablement pour l'Eglise de Milan, ou pour une Eglise voisine.

Pour Ravenne, nous possédons une lettre de S. Grégoire-le-Grand lui-même *ad Marinianum Ravennatem episcopum* (Epist. l. XI, Epist. XXXIII, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1146), où il parle des « preces quæ super cereum in Ravennati civitate dici solent ».

Un témoignage du VIII^e^ siècle atteste le même usage pour Naples (*Gesta Episcoporum Neapolitanorum*, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores Rerum Langobardicarum et Italicarum*, Berlin 1878, p. 426).

Quant à l'Espagne, nous avons sur ce point le texte très important du IV^e^ Concile de Tolède (633), au chapitre IX : « Lucerna & cereus in prævigiliis Paschæ apud quasdam ecclesias non benedicuntur, & cur

Incontestablement, c'est pourtant l'Italie Méridionale qui a laissé sur ce point dans la paléographie liturgique les traces les plus imposantes.

a nobis benedicantur inquirunt. Propter gloriosum enim noctis ipsius sacramentum solemniter hæc benedicimus, ut sacræ resurrectionis Christi mysterium, quod tempore hujus votivæ noctis advenit, in benedictione sanctificati luminis suscipiamus. Et quia hæc observatio per multarum loca terrarum, regionesque Hispaniæ, in ecclesiis commendatur; dignum est, ut propter unitatem pacis, in Gallicanis (*al.* Gallicianis) ecclesiis conservetur... » (HARDOUIN, *Acta Conciliorum*, t. III, Paris 1714, col. 582). Dans les *Exempla scripturæ wisigothicæ*, Heidelberg 1883, pl. II et III, on trouvera une formule de Bénédiction du Cierge publiée par P. Ewald et G. Lowe, précisément d'après un manuscrit du VII^e^ siècle. Mercati en a donné une autre, de forme rythmique, dans le fascicule 12 des *Studi e Testi*, Rome 1904, pp. 40-43. Mais les textes les plus importants demeurent ceux du *Liber Ordinum*, édition Férotin, col. 210-215.

Dans le texte du IV^e^ Concile de Tolède que nous venons de citer, il faut évidemment entendre *gallicanis* des Eglises de la Gaule Narbonnaise, pour lesquelles seules le Concile pouvait légiférer; mais cela ne veut pas dire que, dans les GAULES proprement dites, la Bénédiction du Cierge n'ait pas été en usage à la même époque.

Bien au contraire, on la trouve expressément mentionnée dans tous les anciens témoins gallicans qui sont parvenus jusqu'à nous : le *Missel de Bobbio* (*Henry Bradshaw Society*, Vol. LVIII, Londres 1920, pp. 69-70), le *Missale Gallicanum Vetus* (MABILLON, *De Liturgia gallicana Libri III*, Paris 1685, pp. 357-359, reproduit dans la *Patrologie latine* de MIGNE, t. LXXII, col. 364-365), le *Sacramentarium Gallicanum* (MABILLON, *Museum italicum*, Paris 1687, t. I, pars altera, pp. 321-322, reproduit dans la *Patrologie latine* de MIGNE, t. LXXII, col. 498-499), et le *Missale* dit « *Gothicum* » (*Henry Bradshaw Society*, Vol. LII, Londres 1917, pp. 67-69). A ces trois documents, qui sont tous de la fin du VII^e^ siècle ou du début du VIII^e^, on peut ajouter tous les Sacramentaires romains plus ou moins influencés par la tradition gallicane : le *Reginensis 316* (éd. Wilson, Oxford 1894), les « gélasiens du VIII^e^ siècle », et après eux le Sacramentaire grégorien, ou plus exactement le Supplément du Sacramentaire d'Hadrien. Ajoutons que, sous le nom de DREPANIUS FLORUS, on trouve, parmi quelques autres, une pièce de vers intitulée *De Cereo Paschali* (*P. L.*, t. LXI, col. 1087). Les critiques en ont successivement situé l'auteur : à la fin du IV^e^ siècle, à la fin du VI^e^, ou au milieu du VII^e^. En réalité ce Drepanius Florus n'est autre que le célèbre diacre-poëte FLORUS DE LYON, ce qui nous ramènerait à la première moitié du IX^e^ siècle. (Cf. *Monumenta Germaniae Historica*, *Poetarum Latinorum Medii Aevi*, t. II, Berlin 1884, p. 564).

L'IRLANDE connaissait elle aussi, dès le VII^e^ siècle au moins, la Bénédiction du Cierge pascal, comme le prouve le témoignage de l'Antiphonaire de Bangor, qui contient à cet effet deux formules : une hymne *quando Cereus benedicitur*, et une formule plus brève *ad Cereum benedicendum* (*The Antiphonary of Bangor*, II, dans *Henry Bradshaw Society*, Vol. X, Londres 1895, pp. 11 et 33).

On le voit, si cette coutume de la Bénédiction du Cierge pascal n'était pas universellement adoptée, elle était du moins extrêmement répandue, au point qu'on la trouve dans quantité d'Eglises d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Irlande, autant dire dans tout l'Occident. Qu'en était-il au juste sur ce point à Rome? Contre l'usage de la Bénédiction du Cierge pascal à Rome même, on invoque la lettre de S. Grégoire à l'évêque de Ravenne que nous avons mentionnée plus haut; mais l'argument n'est pas très probant : du fait que la coutume existait à Ravenne, il ne semble pas qu'on soit autorisé à conclure qu'elle était inconnue à Rome, mais seulement qu'elle n'était pas adoptée partout. On fait état aussi d'un passage du *Liber Pontificalis* contenu dans la notice du pape Zosime (417-418), et qui attribuerait à ce pontife la concession de la Bénédiction du Cierge aux églises suburbicaires (*Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, p. 225). Notons tout d'abord que si ce texte est généralement invoqué contre l'usage romain — le pape Zosime aurait toléré pour les Eglises suburbicaires une coutume non encore admise à Rome même, — on l'a aussi parfois entendu, dans un sens tout opposé, de l'extension aux églises suburbicaires d'une fonction normalement pratiquée à Rome. C'est notamment l'interprétation de dom U. Berlière : « Ce texte ne parle pas d'une institution du rite, mais, comme le pensent plusieurs auteurs, de l'extension à toutes les paroisses de Rome d'une cérémonie qui jusque là n'avait été en usage que dans les principales églises ou basiliques de Rome » (*Revue Bénédictine*, V (1888), p. 108). Il conviendrait donc déjà d'être prudent pour faire état d'un texte qui peut ainsi être revendiqué par les tenants de deux opinions aussi parfaitement contradictoires. Mais, ce qui ruine complètement l'autorité de ce témoignage, du point de vue qui nous intéresse ici, c'est qu'il figure seulement dans la seconde édition du *Liber Pontificalis*. Dans la première, il n'est nullement question du cierge, *cereus*, mais bien de la cire, *cera* :

Ce sont d'ailleurs là les seuls documents dont nous ayons à nous occuper ici directement, soit pour le texte, soit pour la mélodie, soit même pour le cérémonial.

allusion évidente à la Bénédiction par l'archidiacre du Latran de la cire destinée aux *Agnus Dei*. Voici d'ailleurs le texte très explicite de l'Appendice à l'*Ordo Romanus I*, qu'il est bon d'avoir sous les yeux pour se faire une opinion exacte sur la question. L'Ordo fait allusion à la lampe, allumée le Jeudi-Saint au Feu nouveau, et qui doit être conservée « usque in sabbato sancto ad illuminandum cereum, qui eodem die benedicendus est ordine quo in Sacramentorum continetur »; et il ajoute : « Et hic ordo cerei benedicendi in suburbanis civitatibus agitur ». Puis il poursuit : « Nam in catholica Ecclesia infra civitatem Romanam, mane prima, Sabbato sancto, in Lateranis venit archidiaconus in ecclesia, et fundit ceram in vas mundum majorem, et miscitat ibidem oleo, et benedicit ceram, et ex ea fundit in similitudinem agnorum, et servat eos in loco mundo. In octavas vero Paschæ dantur ipsi agni ab archidiacono in ecclesia post Missas et communionem populo, et ex eis faciunt in domos suas incensum ad suffumigandum pro qualicunque eis eveniente necessitate »; et de nouveau, il ajoute, comme précédemment : « Similiter in suburbanis civitatibus de cera faciunt » (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 960-961). On trouvera des précisions toutes semblables, tant chez Amalaire (*De Ecclesiasticis Officiis*, l. I, cap. XVII-XVIII, *P. L.*, t. CV, col. 1033-1035) que chez le pseudo-Alcuin (*De divinis Officiis*, cap. XIX, *P. L.*, t. CI, col. 1215). Notons simplement que ce dernier emploie la formule « In Romana enim Ecclesia infra Urbem » au lieu de « In catholica Ecclesia infra civitatem Romanam ». Quoi qu'il en soit, et malgré la date sensiblement postérieure des *Ordines romani*, il semble que leur témoignage permette de se rendre compte du sens réel qu'il faut attacher au texte du *Liber Pontificalis*.

Lorsqu'on examine la difficulté en soi — si l'on peut ainsi s'exprimer, — et indépendamment des documents, il apparaît clairement que, des deux Bénédictions, des *Agnus Dei* et du Cierge pascal, ce n'est pas la seconde qu'on puisse considérer comme un privilège proprement romain, et dont l'usage aurait été étendu dans la suite. Il y a là une cérémonie qui dérive en ligne directe du Lucernaire, et qui, même si elle n'est pas romaine au sens le plus strict, ouvre cependant la fonction du Samedi-Saint d'une manière éminemment traditionnelle. Telle quelle, elle n'apparaît donc pas comme réservée à une église particulière : partout où se célèbre la fonction du Samedi-Saint, elle est à sa place. Et c'est bien en effet ce qui ressort de l'étude des documents : les Sacramentaires indiquent tous la Bénédiction du Cierge pascal, quelle que soit l'Eglise pour laquelle ils avaient été écrits, et dans laquelle ils étaient appelés à servir. Il en est tout autrement de la Bénédiction des *Agnus Dei*, cérémonie strictement romaine, réservée à l'archidiacre du Latran — plus tard au pape lui-même, — et dont on ne trouve aucune trace dans les Sacramentaires, écrits pour les Eglises les plus variées. Des deux rites, c'est bien ce dernier, sans conteste possible, qui apparaît comme proprement romain, et dont l'extension, même aux autres églises de Rome, constituerait un privilège : privilège assez marquant pour que la concession en ait été insérée dans le *Liber Pontificalis* comme une initiative singulière du pape Zosime : « et per parrocia concessa licentia ceram benedici ». Quant à la Bénédiction du Cierge pascal, elle n'apparaît pas comme assez caractéristique pour que sa concession — si concession il y a eu — ait pu mériter d'être l'objet d'une semblable insertion au *Liber Pontificalis*; et cela, qu'elle ait d'ailleurs été ou non en usage à Rome à l'époque du pape Zosime.

Mais pour en venir au fait qui nous intéresse ici, la Bénédiction du Cierge pascal était-elle pratiquée en réalité à Rome au VI^e^ siècle? Pour notre part nous serions assez porté à le croire, et même qu'elle l'était déjà à la fin du IV^e^ siècle. Comme l'a fort justement noté dom Morin, si la lettre à Præsidius prouve d'abord que, dès 384 au moins, cette Bénédiction était en usage dans l'Eglise de Plaisance, la manière dont s'exprime S. Jérôme laisse clairement à entendre que cette pratique n'était, ni une innovation de fraîche date, ni un rite particulier à Plaisance; et, comme l'auteur de cette lettre écrit, sinon de Rome même, du moins de ses environs immédiats — vers cette époque S. Jérôme résidait normalement à Rome, où il était arrivé vers la fin de 382 pour n'en repartir qu'en 385, plus d'un an après la lettre à Præsidius, — on peut légitimement penser que, dès la fin du IV^e^ siècle, la Bénédiction du Cierge pascal était en usage, à Rome comme à Plaisance, et que, si elle n'y avait pas encore été admise en fait, S. Jérôme n'aurait pas manqué d'ajouter cet argument supplémentaire à tous ceux qu'il développe dans sa lettre. Nous serions donc assez porté à penser que, dès le IV^e^ siècle, la Bénédiction du Cierge pascal était en usage à Rome; qu'à cette époque même elle n'y constituait pas une innovation; qu'enfin elle était déjà confiée au diacre, à qui revenait la rédaction de son *Præconium*, en forme de préface, et sur les thèmes mêmes qui sont développés dans notre *Exsultet*.

La première remarque qui s'impose, lorsqu'on veut traiter des témoins de l'*Exsultet* dans l'Italie Méridionale, c'est la forme très originale sous laquelle ils se présentent, sinon toujours, du moins assez souvent. Fréquemment, le texte en a été extrait du Sacramentaire, où il figure normalement, et écrit sur une longue bande de parchemin enrichie de miniatures. La Bénédiction du Cierge pascal a ainsi donné naissance dans l'Italie du Sud, du XI[e] au XIII[e] siècle environ, à toute une classe de manuscrits d'un genre assez spécial : les rouleaux d'*Exsultet*. Ils se présentent sous la forme de bandes de parchemin, d'une largeur de 20 à 50 centimètres, d'une longueur qui atteint parfois huit mètres et davantage, et sur lesquels le texte de l'*Exsultet* a été transcrit intégralement, mais coupé de place en place par des miniatures qui sont la traduction vivante de chacune des phrases du texte liturgique. La décoration de ces rouleaux présente cette particularité qu'elle s'y trouve disposée en sens inverse du texte, et de telle sorte que les différentes scènes représentées apparussent successivement aux fidèles à l'endroit, tandis qu'ils entendaient les phrases correspondantes de l'*Exsultet*, au fur et à mesure que le diacre, du haut de l'ambon, chantait la Bénédiction en déroulant le « volume » (1).

A plusieurs reprises, la question des rouleaux d'*Exsultet* a été abordée, mais à peu près uniquement du point de vue de l'Histoire de l'Art (2).

(1) Il est intéressant de noter qu'en raison de son caractère très particulier, ce genre de manuscrits a parfois été lui-même désigné sous le nom de « Bénédiction du Cierge », *Benedictio Cerei*. C'est l'expression qu'on trouve employée notamment dans le manuscrit *c. 32* de la Bibliothèque Vallicellane (fol. 24[v]) : « Tunc diaconus tollat *Benedictionem Cerei* desuper altare... » (Cf. plus haut, p. 351, 3[e] colonne).

D'autre part, on peut également observer que le même genre de présentation, sous forme de rouleau, a parfois été utilisé, mais beaucoup plus rarement, pour des fonctions tout autres que la Bénédiction du Cierge pascal. C'est ainsi que la Cathédrale de Bari possède un magnifique rouleau enluminé pour la Bénédiction des Fonts. On en trouve également un dans le codex *724* de la Bibliothèque Casanate, qui se compose en réalité de trois rouleaux, découpés au XVIII[e] siècle et réunis dans une reliure. Ces trois rouleaux contiennent respectivement : un Pontifical pour les Ordinations, un Ordo pour la Bénédiction des Fonts, et un *Exsultet*. Cf. Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'Art par les Monumens*, Paris 1823, t. V, Peinture, pl. xxxvii-xxxix, et t. III, Texte, pp. 45-46; Bertaux, *L'Art dans l'Italie Méridionale*, Paris, Fontemoing 1904, pp. 214-216 et pl. ix; Marignan, *Les Fresques de l'Eglise San Angelo in Formis*, dans *Le Moyen-Age*, XXIII (1910), pp. 16 et 28-29.

(2) Nous donnons ici une simple énumération de ces rouleaux, en y ajoutant les principales références qui les concernent. Pour les seize premiers d'entre eux, la numérotation que nous indiquons est celle-là même qui a été adoptée par Bertaux dans son *Iconographie comparée des rouleaux d'Exultet*, jointe à son ouvrage *L'Art dans l'Italie Méridionale*, où il a étudié du point de vue de leur décoration *Les Miniatures des Rouleaux liturgiques* : Chapitre V, pp. 216-240.

1. Le plus ancien et le plus important de ces rouleaux est l'*Exsultet* de Saint-Nicolas de Bari. Cf. Duchesne, *Lettre à M. L. Delisle au sujet de la découverte de chartes byzantines à Bari*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1886, p. 279; Schlumberger, *Les rouleaux d'*Exultet *de Bari et de Salerne*, dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1897, pp. 96-101, et planche, p. 58; Nitti di Vito, *Codice diplomatico barese*, 1897, t. I, pp. 205 et suiv.; E. A. Loew, *The Beneventan Script*, Oxford 1914, pp. 151, 335 et pl. vi, fac-similé n° 6 (p. 150). En se basant sur l'identification des personnages représentés par la dernière miniature, Schlumberger estimait que ce rouleau avait été écrit un peu avant 1067. Reprenant le même argument, Bertaux (*op. cit.*, pp. 217-221 et pl. x) le vieillit d'un demi-siècle : il aurait été composé avant 1028.

2. Le texte de l'*Exsultet* de Bari se retrouve sur un autre rouleau appartenant à la Collégiale de Mirabella Eclano, près d'Avellino, à quelques milles de Bénévent. Dès le XII[e] siècle, ce rouleau a été coupé

Le Texte. — En ce qui concerne le texte, l'*Exsultet* se présente, dans l'Italie Méridionale, sous deux types bien distincts. De ces deux textes, celui qui est devenu officiel dans le Missel romain est, incomparablement, le plus souvent attesté dans toute la tradition

après l'éloge de l'abeille, et complété par un autre rouleau, tout différent, tant par le style des miniatures que par le caractère de l'écriture, et même par le texte. Il a été décrit pour la première fois par Raimondo Guarini dans la séance du 5 avril 1829 de l'Académie Pontanienne de Naples. L'auteur de cette communication a publié ensuite une bonne description du manuscrit, ainsi que des textes et des calques : *Osservazioni di Raimondo Guarini sopra un rotolo Eclanese ecclesiastico*, dans les *Atti dell' Accademia Pontaniana*, Naples 1832, pp. 75 et suiv. et pl. II-VI. Cf. également Ebner, *Handschriftliche Studien über das « Præconium paschale »*, dans le *Kirchenmusikalisches Jahrbuch* de Haberl, Ratisbonne, Pustet 1893, p. 78 et note 28; Schlumberger, *op. cit.*, p. 101; Bertaux, *op. cit.*, p. 221; Marignan, *op. cit.*, pp. 18 et 33; Loew, *op. cit.*, pp. 69 et 341.

3. Dans son *Histoire de l'Art par les Monumens*, t. V, Peinture, pl. LIII-LIV, et t. III, Texte, pp. 58-60, Seroux d'Agincourt a décrit et publié un rouleau qui était alors sa propriété, après avoir appartenu au Cardinal Borgia qui fut gouverneur de Bénévent. De fait, ce rouleau, qui se trouve actuellement à la Bibliothèque Vaticane, codex *lat. 9820*, provient de l'abbaye des moniales de Saint-Pierre de Bénévent. Il a été écrit pendant la première moitié du XI^e^ siècle, avant 1050. On en trouvera des descriptions et reproductions partielles dans les ouvrages suivants : Ebner, *op. cit.*, pp. 78-83 et note 31; Beissel, *Vaticanische Miniaturen*, Fribourg-en-Brisgau 1893, p. 10, n. 1; Kraus, *Geschichte der Christlichen Kunst*, Fribourg-en-Brisgau, Herder 1897, t. II, p. 59; Bertaux, *op. cit.*, pp. 221-224 et pl. XI; Marignan, *op. cit.*, pp. 18 et 29; E. A. Loew, *Scriptura beneventana*, pl. 54; *The Beneventan Script*, pp. 68 et 364; Bannister, *Paleografia Musicale Vaticana*, Leipzig, Harrassowitz 1913, n° 345, pp. 118-119 et pl. 68.

4. Bertaux (*op. cit.*, p. 224) signale un rouleau du XI^e^ siècle conservé dans les Archives de la Cathédrale de Capoue, et assez analogue au précédent. Cf. également Ebner, *op. cit.*, p. 78; Carta, Cipolla et Frati, *Monumenta palæografica sacra*, Turin 1899, pl. 32; Marignan, *op. cit.*, pp. 19 et 35; Loew, *op. cit.*, pp. 69 et 337.

5-6-7. La Cathédrale de Gaète possède trois rouleaux, dont deux du XI^e^ et un du XI^e^-XII^e^, qui ont été décrits et reproduits pour la première fois par Dom Latil, dans son travail sur les miniatures d'*Exsultet* : *Le miniature nei rotoli dell' Exultet : documenti per la storia della miniatura in Italia*, Mont-Cassin 1899-1901. Cf. également Bertaux, *op. cit.*, pp. 224-225; Marignan, *op. cit.*, pp. 18 et 31-32; Loew, *op. cit.*, pp. 69 et 339.

8. Sous la cote *lat. 3784*, la Bibliothèque Vaticane possède un fragment de rouleau, écrit au Mont-Cassin vers le milieu du XI^e^ siècle, aux environs de 1060. Il ne subsiste plus actuellement que le prologue de l'*Exsultet*, à l'exclusion de la Préface. Au tome II de son *De Cantu et Musica sacra*, Saint-Blaise 1774, pl. XIII, II, Gerbert donne un spécimen d'un rouleau qu'il avait vu à la Vaticane. Comme, de son temps, le rouleau *9820* (n° 3 ci-dessus) ne s'y trouvait pas encore, c'est donc certainement du *3784* qu'il s'agit. Sur ce rouleau on pourra voir aussi : Beissel, *op. cit.*, p. 10, n. 1; Bertaux, *op. cit.*, pp. 225-226 et pl. XII, II; Marignan, *op. cit.*, p. 18; Bannister, *op. cit.*, n° 346, pp. 119-120, pl. 69, et n° 381, p. 134; Loew, *op. cit.*, pp. 72 et 363.

9. Un autre rouleau cassinien, du XI^e^ siècle également, mais complet celui-là, a été acquis au début du siècle par le British Museum, où il figure actuellement sous la cote *Add. 30337*. On en trouvera quelques reproductions dans : *The Palæografical Society*, Londres, I^re^ série, 1873-1893, t. III, pl. CXLVI; Rohault de Fleury, *La Messe*, t. VI, Paris 1888, pl. CDLIII, p. 47 et p. 92; et dans Bertaux, *op. cit.* pp. 226-227 et pl. XII, I. C'est à ce rouleau qu'est empruntée la dernière planche qui figure à la fin du présent volume. Cf. également Ebner, *op. cit.* p. 78; Kraus, *op. cit.*, p. 59; Marignan, *op. cit.*, pp. 19 et 36; Loew, pp. 71 et 340.

10. Enluminé au Mont-Cassin par un contemporain de l'Abbé Desiderius, l'*Exsultet* précédent a servi de modèle vers la fin du XI^e^ siècle pour un autre rouleau, codex *592 du fonds Barberini* de la Bibliothèque Vaticane. De celui-ci, deux extraits ont été donnés par Gerbert, *De Cantu et Musica Sacra*, t. I, pl. III (p. 447), et t. II, pl. XIII, III; et un autre par Rohault de Fleury, *La Messe*, t. III, Paris 1883, pl. CXCVI et p. 38. Seroux d'Agincourt, de son côté, t. V, Peinture, pl. LV-LVI, et t. III, Texte, pp. 60-61, en avait donné plusieurs. Depuis, le rouleau a été publié intégralement et étudié par l'abbé Sante Pieralisi, alors bibliothécaire de la Barberini : *Il Preconio pasquale conforme all'insigne frammento del Codice Barberiano*, Rome 1883. Ce rouleau, qui provient de la collection réunie au XVIII^e^ siècle dans l'Italie Méridionale par le cardinal Santorio, a malheureusement été découpé en feuilles. Le texte en est d'ailleurs incomplet : tout le début

manuscrite : c'est la raison qui lui a fait donner le nom de *Vulgate* : terme qui n'est peut-être pas très bien choisi, vu la signification très précise, et d'ailleurs réservée, qu'il a dans

manque. Mais il se trouve que, par un singulier hasard, cette partie détachée du rouleau se retrouve — ou plus exactement se retrouvait — dans le monastère même de Gerbert, qui en a fait graver une reproduction dans son *De Cantu et Musica sacra*, t. I, pl. IV (p. 534); il est d'ailleurs impossible de savoir ce qu'est devenu ce fragment depuis l'abandon de Saint-Blaise par les moines. La planche en question et d'autres extraits du rouleau primitif ont été donnés par ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. III, pl. CXCVI et p. 38, et t. VII, p. 93; et par MYRTILLA AVERY, *The Barberini Exultet Roll in the Vatican Library*, dans *Casinensia*, Mont-Cassin 1929, t. I, pp. 243-246 et pl. I-II. Cf. également EBNER, *op. cit.*, p. 78; KRAUS, *op. cit.*, p. 60; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 227-228; MARIGNAN, *op. cit.*, p. 18 et 29-30; LOEW, *op. cit.*, pp. 72 et 364.

11. Un très important fragment d'*Exsultet*, enluminé vers 1115 pour le monastère bénédictin de Saint-Pierre de FONDI, près de Gaète, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, *nouv. acquis. lat. 710*. Le rouleau de Fondi, qui a été décrit et reproduit par DOM LATIL, est très étroitement apparenté au groupe formé par les trois rouleaux cassiniens : de la Vaticane (n° 8), du fonds Barberini (n° 10) et du British Museum (n° 9). Cf. également KRAUS, *op. cit.*, p. 59; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 228-229; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 18 et 33-34; LOEW, *op. cit.*, pp. 69 et 356.

12. En outre, la Bibliothèque du Mont-Cassin possède elle-même un rouleau enluminé, contemporain de celui de Fondi, et qui a été copié dans le monastère bénédictin de Saint-René de Sorrente, au temps du pape Pascal II et de l'archevêque Barbato, entre 1106 et 1120, par conséquent, comme l'indique LOEW, *op. cit.*, pp. 76 et 353; en 1113, croit pouvoir préciser ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. VI, pp. 92-93. Cf. également CARAVITA, *I Codici e le Arti a Monte Cassino*, Mont-Cassin 1869, t. I, pp. 303-308; EBNER, *op. cit.*, p. 78 et note 30; KRAUS, *op. cit.*, p. 59; LATIL, *op cit.*; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 229-230; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 19 et 34.

13. Dans un recueil factice coté *I. B. 49*, il existe, à la Bibliothèque Nationale de Naples, des calques d'un *Exsultet* dont la trace est perdue et l'origine inconnue. D'après le style des miniatures et le costume des personnages, l'original devait être du XII^e siècle. Cf. BERTAUX, *op cit.*, p. 230; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 19 et 35. Le recueil en question contient également quelques calques des *Exsultet* de Bari et de Salerne.

14. La Bibliothèque Casanate (anciennement des Dominicains de la Minerve) possède, sous la cote *724*, un rouleau d'*Exsultet* du XII^e siècle qui a été coupé en feuilles, et relié avec d'autres rouleaux analogues comprenant, l'un un Pontifical pour les Ordinations, l'autre un Ordo pour la Bénédiction des Fonts. On trouvera un spécimen de cet *Exsultet* dans GERBERT, *De Cantu et Musica sacra*, t. II, pl. XIII, 1. Les miniatures en ont été reproduites par ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. III, pl. CXCIII-CXCIV et p. 36; et *L'Evangile*, Tours, Mame 1874, t. I, pl. XXXIV, 3 et p. 105; pl. XXXIX, 4 et p. 123; pl. XLI, 2 et p. 137; t. II, pl. LXXXVIII, 3 et p. 256; par SEROUX D'AGINCOURT, *op. cit.*, t. V, Peinture, pl. LVI, et t. III, Texte, p. 61; et par EBNER, *op. cit.*, pp. 78-80, et planche (p. 77). Il faut ajouter que, par suite d'une inversion du cliché, la planche qui figure dans ce dernier travail reproduit l'original à l'envers. Depuis, le même rouleau a été décrit en détail, et en partie reproduit, par E. LANGLOIS, *Le rouleau d'*Exultet *de la Bibliothèque Casanatense*, dans *Mélanges d'Archeologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome*, VI (1886), pp. 466-482, et pl. VII-VIII. Cf. également KRAUS, *op. cit.*, p. 60; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 230-231; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 18 et 30-31; LOEW, *op. cit.* pp. 68 et 358.

15. Un autre rouleau, dont on a supprimé le texte, se trouve actuellement dans les Archives de la Cathédrale de SALERNE : il se présente sous la forme d'une série de miniatures cousues bout à bout. Ce rouleau date du temps de l'évêque Romuald († 1180). Cf. ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. VI, p. 92; EBNER, *op. cit.*, p. 78; KRAUS, *op. cit.*, p. 59; SCHLUMBERGER, *op. cit.*, p. 101; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 230-231; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 19 et 34.

16. La Cathédrale de PISE possède trois rouleaux d'*Exsultet*, dont deux se trouvent au *Museo civico*, et un aux Archives capitulaires, à l'*Opera del Duomo*. La bande la plus ancienne, codex *1820* des Archives, est écrite en une minuscule caroline du X^e siècle. Ce rouleau ne contient, au début, que deux dessins à la plume; après quoi le texte de l'*Exsultet* est écrit tout d'un trait. Cf. KRAUS, *op. cit.*, p. 59; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 237-238.

17. Des deux autres rouleaux de Pise, tous deux exposés au *Museo civico*, le plus ancien, qui date du XI^e siècle, n'a certainement pas été composé en Toscane. L'écriture, qui est bénéventaine; la décoration, qui rappelle beaucoup celle des rouleaux de Sorrente et de Capoue, prouvent qu'il provient de l'une des cités de l'Italie Méridionale avec lesquelles le grand port toscan était en relations constantes. Les miniatures de ce

toute la littérature ecclésiastique. L'autre est l'*Exsultet* dit *de Bari*, parce qu'il a été publié pour la première fois d'après un rouleau de la Cathédrale de Bari.

rouleau ont été reproduites, en tout ou en partie, dans plusieurs ouvrages : MARTINI, *Theatrum Basilicæ Pisanæ*, réimpression de 1878, pl. XXX; ROSINI, *Istoria della Pittura italiana*, Pise 1839, t. I, pl. I et XIII; SEROUX D'AGINCOURT, *op. cit.*, t. V, Peinture, pl. LVI, et t. III, Texte, p. 61; ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. III, pl. CXCV et pp. 36-38; t. VI, p. 92; t. VII, pl. DXLVII et pp. 92-93; *L'Evangile*, t. I, pl. XXVI, 2 et p. 73; pl. XXXV, 2 et p. 105; pl. XXXVI, 3 et p. 109; pl. L, 5 et p. 236; t. II, pl. LX, 2 et p. 45; pl. LXXIV, 3 et p. 186; FÖRSTER, *Denkmäler der Italianischen Kunst*, t. I, p. 11; ROHAULT DE FLEURY, *Les édifices de Pise*. Cf. également EBNER, *op. cit.*, p. 78, note 29; KRAUS, *op. cit.*, p. 59; BERTAUX, *op. cit.*, p. 238; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 19 et 35-36; LOEW, *op. cit.*, p. 357.

18. Le troisième rouleau de Pise, qui est de beaucoup le plus récent, date seulement des environs de 1300. Il est écrit en gothique carrée, et noté sur lignes. Quant à sa décoration, elle ne se rattache en rien à celle des rouleaux de l'Italie du Sud. On a l'impression très nette que l'artiste pisan n'a retenu, du rouleau bénéventain qu'il avait sous les yeux, que l'idée de transcrire le texte de l'*Exsultet* sur une bande de parchemin; mais il a exploité cette idée à sa façon, et sans s'astreindre à reproduire le style de son modèle, ni même les scènes qui s'y trouvaient représentées. On trouvera un unique spécimen de ce rouleau dans ROHAULT DE FLEURY, *La Messe*, t. III, p. 37 et t. VI, p. 93. Cf. également EBNER, *op. cit.*, p. 78, note 29; KRAUS, *op. cit.*, p. 59; BERTAUX, *op. cit.*, pp. 237-238; MARIGNAN, *op. cit.*, pp. 19 et 36.

19. ROHAULT DE FLEURY a retrouvé à Paris, au Cabinet des Estampes, la copie d'un *Exsultet* de la Cathédrale de POLICASTRO, qui fait partie des papiers de Millin. Dans le t. VI de *La Messe*, pl. CDLXXIV et p. 92, il en a donné la reproduction intégrale.

20. Bertaux signale (*op. cit.*, p. 225, note 4) un autre fragment d'*Exsultet*, réduit d'ailleurs à une simple miniature. C'est là tout ce qui reste d'un rouleau campanien du XI^e^ siècle, analogue au grand *Exsultet* de Gaète; il a été publié par Dom Latil.

21. Outre l'*Exsultet* de Sorrente, (ci-dessus n° 12), le Mont-Cassin possède un fragment d'un autre rouleau un peu plus ancien (XI^e^ s.) qui a été offert à l'abbaye par M. Camera, d'Amalfi. Cf. LOEW, *op. cit.*, p. 353.

22. Un rouleau d'*Exsultet*, qui était naguère la propriété de Lord Crawford, se trouve actuellement à la Rylands Library de Manchester. Cf. BANNISTER, *The « Vetus Itala » Text of the « Exultet »*, dans *The Journal of Theological Studies*, XI (1910), p. 45; LOEW, *op. cit.*, p. 341.

23. La Bibliothèque Capitulaire de TROIA possède un *Exsultet* du XII^e^ siècle, qui a été publié par Dom Latil. Cf. LOEW, *op. cit.*, pp. 77 et 369.

24. Il existe dans les Archives Capitulaires de la Cathédrale de VELLETRI quelques fragments de rouleaux d'*Exsultet*. Quatre d'entre eux proviennent d'un rouleau de la fin du XI^e^ siècle. Cf. FEDELE, *L'« Exultet » di Velletri*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome*, XXX (1910), pp. 313-320 et pl. VII-XI.

25. Trois autres fragments, conservés dans les mêmes Archives sous la cote *III*, proviennent d'un *Exsultet* illustré par un artiste français, à la fin du XIII^e^ siècle ou au début du XIV^e^. Cf. MONACI, *Un Rotolo miniato d'arte francese a Velletri*, dans *Mélanges Châtelain*, Paris, Champion 1910, pp. 440-441 et planches.

26-27-28. A cette liste, il semble bien qu'on devrait ajouter trois autres rouleaux, tous de Bari. Nous n'en avons, en effet, mentionné ci-dessus qu'un seul, le premier de la série. Mais, au témoignage de Mgr Duchesne (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1886, p. 279, et 1897, p. 97), l'antique collégiale de Saint-Nicolas de Bari ne posséderait pas moins de quatre de ces rouleaux : celui dont nous avons déjà parlé, un autre qui daterait du XII^e^ siècle (*op. cit*, 1897, p. 101; LOEW, *op. cit.*, pp. 67 et 151), et deux autres dont il n'est rien dit de plus précis. Trois d'entre eux ont été utilisés par BANNISTER, *The « Vetus Itala » Text of the « Exultet »*, dans *The Journal of Theological Studies*, XI (1910), p. 47.

Bref, on peut dire que, dans l'ensemble, la coutume de transcrire l'*Exsultet* sur une bande de parchemin que déroulait le diacre est propre à l'Italie Méridionale. Sur vingt-huit rouleaux, entiers ou fragmentaires que l'on connaît, il y en a vingt-cinq qui ont été composés dans l'Italie du Sud. Parmi les trois autres, l'un, dû à un artiste français (n° 25), voisine, à Velletri, avec un rouleau authentiquement bénéventain (n° 24); les deux autres sont à Pise; et la présence, à Pise comme à Velletri, de rouleaux d'origine bénéventaine tend bien à prouver que c'est à eux qu'on doit attribuer la composition sous la forme de rouleaux des manuscrits non-bénéventains.

*a*) *La « Vulgate »*. — Le texte actuellement en usage dans l'Eglise romaine est donc celui qu'on trouve, de beaucoup, le plus anciennement et le plus universellement attesté dans la tradition. Il figure notamment dans les Sacramentaires gélasiens du VIII[e] siècle, ainsi que dans le Supplément du Sacramentaire grégorien. De là il est passé dans toute la tradition postérieure, non toutefois sans quelques retouches.

L'éloge de l'abeille, qui figurait certainement dans le texte primitif, comme il est facile de s'en assurer par le témoignage unanime de tous les manuscrits anciens, a probablement choqué les scribes par son allure trop virgilienne. Aussi cette partie du texte a-t-elle été l'objet d'amputations systématiques ; et la manière assez variée dont ces coupures ont été faites, ici et là, tendrait à prouver que l'initiative en a été prise d'une manière indépendante par des scribes différents. Le tableau ci-contre permettra de se faire une idée des solutions assez variées qui ont été adoptées sur ce point par des scribes appartenant pourtant tous à l'Italie Méridionale. Dans la première colonne, nous avons indiqué le texte primitif, avec les variantes qu'on trouve, non seulement dans ceux de nos manuscrits où il figure : *Bor (Rome, Vat. Borgia 339)*, *Far* (Fragments de *Farfa*), *Ott (Rome, Vat. Ottob. 576)*, *Val (Rome, Vallicellane, c. 32)*; mais encore dans les principaux Sacramentaires, soit gélasiens : *Gel (Gellone)*, *Ang (Angoulême)*, *Gal (Saint-Gall)* et *Rhe (Rheinau)*, soit grégoriens : *Had (Hadrien*, éd. Wilson, basée notamment sur *Ott*, *Ottobonianus 313)* (1).

Comme on le voit, en dehors des Sacramentaires proprement dits, on retrouve le texte primitif dans quatre seulement des manuscrits bénéventains que nous étudions ici : *Rome, Vall. c. 32*, *Rome, Vat. Borg. 339*, *Rome, Vat. Ottob. 576*, et en outre dans les fragments de Farfa. Dans ce texte complet, l'éloge de l'abeille ne commence en fait qu'avec le paragraphe *Apis cæteris*. Avant ce développement, il est pourtant fait deux fois allusion à l'abeille : à la fin de la phrase précédente, *... apis mater eduxit*, qui introduit précisément l'éloge proprement dit; et puis, un peu plus haut, *...de operibus apum sacrosancta reddit Ecclesia* : deux allusions très brèves où les puristes eux-mêmes n'auraient rien trouvé à reprendre, et qu'ils pouvaient donc très bien conserver, tout en sacrifiant le développement qui suivait. Mais on conçoit également que le scribe ait jugé suffisante la première mention de l'abeille, et englobé la seconde dans la même réprobation que l'éloge lui-même. De fait, on trouve bien l'une et l'autre solutions attestées dans notre tableau : tandis que l'amputation du texte commence seulement au début de l'éloge dans la seconde colonne, elle s'étend, dans la troisième, à tout le paragraphe précédent.

C'est la première de ces deux solutions que nous voyons adoptée dans le Missel romain, dont le texte diffère malgré tout de celui de la seconde colonne par la suppression intégrale de l'éloge de l'abeille, tandis que, dans les deux colonnes médianes, on en a au moins retenu le dernier paragraphe : *O vere mirabilis apis...*, et la comparaison avec la virginité féconde de Notre-Dame.

(1) Il a paru inutile de faire appel ici au texte, en général très incorrect, des Sacramentaires gallicans : *Sacramentaire de Bobbio*, *Sacramentarium Gallicanum*, *Missale Gallicanum Vetus*, *Missale « Gothicum »*, où figure également notre *Exsultet*; leur témoignage n'aurait servi qu'à multiplier, sans réelle utilité, les variantes de l'apparatus.

| SACRAMENTAIRES ETC. * | BÉNÉVENT, VI. 29<br>ROME, VAT. BARB. 603 | ROME, VAT. LAT. 6082 | MISSEL ROMAIN |
|---|---|---|---|
| ... de operibus apum sacrosancta reddit Ecclesia. | ... de operibus apum sacrosancta reddit Ecclesia. | ... de operibus apum sacrosancta reddit Ecclesia. | ... de operibus apum sacrosancta reddit Ecclesia. |
| Sed jam columnæ [1] hujus [2] præconia novimus, quam in honorem [3] Dei [4] rutilans [5] ignis accendit [6]. Qui [7] licet divisus [8] in partes, mutuati [9] tamen [10] luminis detrimenta non novit. Alitur [11] liquantibus [12] ceris [13], quas [14] in substantiam [15] pretiosæ [16] hujus lampadis, apis [17] mater eduxit. | Sed jam columne hujus preconia novimus quam in honore Dei rutilans ignis accendit. Qui licet divisus in partes, mutuati tamen luminis detrimenta non novit. Alitur enim liquantibus ceris, quam in substantiam pretiose hujus lampadis apis mater eduxit. | | Sed jam columnæ hujus præconia novimus, quam in honorem Dei rutilans ignis accendit. Qui licet sit divisus in partes, mutuati tamen luminis detrimenta non novit. Alitur enim liquantibus ceris, quam in substantiam pretiosæ hujus lampadis, apis mater eduxit. |
| Apis [17] cæteris quæ subjecta sunt homini [18] animantibus antecellit [19]. Cum sit [20] minima corporis parvitate ingentes [21] animos [22] angusto versat [23] in pectore. Viribus imbecillis [24], sed fortis ingenio. Hæc [25], explorata temporum vice [26], cum canitiem [27] pruinosam [28] hiberna [29] posuerint [30], et glaciale [31] senium [32], verni temporis moderata deterserint [33]. Statim prodeundi ad laborem [34] cura [35] succedit. Dispersæque per agros libratis [36] paululum [37] pennis [38] cruribus suspensis [39] insidunt [40]. Partim [41] ore [42] legere [43] flosculos oneratæ [44] victualibus suis ad castra remeant [45]. Ibique aliæ inæstimabili [46] arte [47] cellulas [48] tenaci glutino [49] instruunt. Aliæ liquantia [50] mella stipant. Aliæ vertunt flores in ceram [51]. Aliæ [42] ore natos [52] fingunt [53]. Aliæ [54] collectum [55] e foliis [56] nectar includunt [57]. | | | |
| O vere beata et [58] mirabilis [59] apis [17], cujus nec sexum [60] masculi [61] violant [62], fœtus [63] non quassat [64], nec filii destruunt [65] castitatem. Sicut sancta concepit Virgo Maria, virgo [66] peperit, et virgo permansit. | O vere mirabilis apis, cujus nec sexum masculi violant, fetus non quassant, nec filii destruunt castitatem. Sicut sancta concepit Virgo Maria, virgo peperit, & virgo permansit. | O vere mirabilis apis, cujus nec sexum masculi violant, fetus non quassat, nec filii destruunt castitatem. Sicut sancta concepit Virgo Maria, virgo peperit, & virgo permansit. | |
| O vere beata nox... | O vere beata nox... | O vere beata nox... | O vere beata nox... |

* Toutes les variantes indiquées dans l'apparatus ci-après sont relatives à la première colonne, et concernent les manuscrits suivants : *Gel* (Sacramentaire de Gellone), *Ang* (Sacramentaire d'Angoulême), *Gal* (Sacramentaire de Saint-Gall), *Rhe* (Sacramentaire de Rheinau), *Had* (Sacramentaire d'Hadrien, et notamment *Ott* : Ottobonianus 313), *Bor* (Rome, Vat. Borgia 339), *Far* (Fragments de Farfa), *Ott* (Rome, Vat. Ottob. 576), *Val* (Rome, Vall. c. 32).

[1] columpne : *Ott.* [2] manque dans *Ott.* [3] honore : *Ang, Gal, Rhe, Bor, Ott, Val.* [4] tuo : *Bor.* [5] *Far* commence seulement ici : *ruti|lans.* [6] accende : *Far.* [7] quia : *Ang.* [8] divisum : *Ott.* [9] mutati : *Ang, Gal, Rhe, Ott*; mutuatim : *Bor.* [10] manque dans *Gel, Ang, Gal, Rhe, Ott*; ajouté (2e main) au-dessus de la ligne dans *Had (Ott).* [11] aliter : *Ott* (de même *Rhe*, abréviation de *aliter*); *Gal* ajoute ici après coup *enim.* [12] liquentibus : *Ang, Gal, Rhe, Had.* [13] cæris : *Ang, Rhe*; cereis : *Ott.* [14] quam : *Gel, Gal, Far, Ott, Val.* [15] substantia : *Ott*; *Gal* a été gratté et changé également en *substantia.* [16] preciose : *Gal, Rhe*; praeciose : *Ang*; pretiosa : *Ott.* [17] apes : *Ang, Bor.* [18] omni : *Ott*; humani : *Rhe*; humanis : *Gal.* [19] antecellet : *Ang.* [20] sint : *Bor, Far, Val* ajoutent ici *enim.* [21] ingentis : *Gal, Ott.* [22] animus : *Ott*; *Gel* également, changé après coup en *animos.* [23] servat : *Bor.* [24] inbecillis : *Gel, Ang, Rhe, Had, Bor, Ott, Val*; invecillis : *Far*; inbicilis : *Gal.* [25] et : *Ott*; his : *Val.* [26] vicem : *Gel*; vices : *Val.* [27] caniciem : *Gel, Ang, Gal, Rhe, Bor*; canitie : *Far, Ott.* [28] pruinosa : *Gel, Rhe, Had, Bor, Ott*; proinosa : *Gal*; pruinos ad : *Ang.* [29] hiverna : *Rhe*; yberna : *Far, Val*; iberna : *Bor.* [30] deposuerit : *Bor*; *Gel* : *posuerent* corrigé après coup en *posuerint.* [31] glaciali : *Gal, Had* (sauf *Ott* : glatiale), *Far, Ott*; glatiali : *Gel, Ang, Rhe.* [32] senio : *Gel, Ang, Gal, Rhe, Had* (sauf *Ott* : senium), *Far.* [33] deterserit : *Bor*; detersit : *Rhe, Ott.* [34] labore : *Ott.* [35] curam : *Far.* [36] librati : *Ott*; *Gal* : *liberatim* corrigé en *libratim.* [37] paulolum : *Gel, Ang, Gal, Rhe*; paulum : *Far.* [38] pinnis : *Rhe, Had* (sauf *Ott*, qui donne *pennis*); de même *Gal* : *pinnibus* exponctué. [39] suspensus : *Rhe.* [40] insidiunt : *Ott.* [41] parte : *Gel, Ang, Gal, Rhe, Had.* [42] hore : *Rhe.* Le feuillet de Farfa est amputé ici de trois lignes, depuis *ore |legere* jusqu'à *Alie| ore natos.* [43] manque dans *Ott*; legentes : *Val.* [44] honerate : *Ott*; honeratis : *Gel*; oneratis : *Ang, Gal, Rhe, Had*; oneratisque : *Bor.* [45] remaneant : *Rhe.* [46] inextimabili : *Bor*; inestimabilis : *Ott.* [47] artem : *Ott.* [48] cellolas : *Ang, Gal, Rhe*, cellula : *Ott.* [49] glugtino : *Ott.* [50] liquentia : *Ang*; liqnantie : *Ott*; liquanti : *Rhe* (*n* au-dessus de la ligne, 1re main). [51] cæra : *Rhe*; cera : *Ott.* [52] natus : *Rhe*; honeratos : *Ang.* [53] figunt : *Rhe.* [54] *Had (Ott)* ajoute ici *namque.* [55] collectis : *Gel, Gal, Had*; collectu : *Ott.* [56] effoliis : *Rhe.* [57] inghidunt : *Rhe.* [58] *beata et* manque dans *Bor, Far, Ott, Val.* [59] *Bor* ajoute ici *et laudabilis.* [60] sexsum : *Ang*; sexu : *Ott.* [61] masculini : *Rhe.* [62] violat : *Val.* [63] fœtos : *Gal.* [64] quassant : *Gel* (*n* de 2e main?) *Had, Bor, Ott.* [65] distruunt . *Ang, Gal, Rhe.* [66] virgo *verbum (concepit?)* : *Had (Ott)* gratté.

Fait assez curieux à noter : on trouve des manuscrits cassiniens — ou du moins de tradition cassinienne — dans nos trois premières colonnes; ce qui tendrait à prouver, que, au moins dans cette tradition particulière, il y a eu évolution par amputations successives. Le Missel *Rome, Vat. Ottob. 576* témoigne, lui, pour le texte intégral; le Missel *Bénévent, VI. 29* — de tradition cassinienne également, puisqu'il provient de l'abbaye des moniales de Saint-Pierre de Bénévent — n'a déjà plus, de l'éloge de l'abeille, que le dernier paragraphe; quant au Missel *Rome, Vat. lat. 6082*, on y constate en outre la suppression du paragraphe qui précède immédiatement l'éloge. Nous avons donc ainsi trois anneaux de la chaîne cassinienne. Et, si l'on observe que le texte du Missel romain dépend, en somme, du second stade de cette évolution, on peut résumer très simplement le tableau précédent dans le schéma ci-dessous.

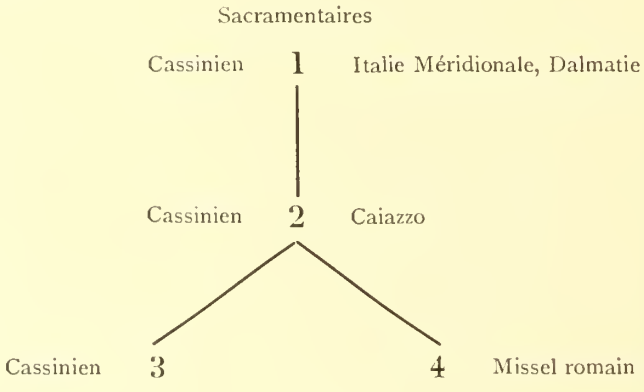


Il serait intéressant, on le conçoit, de se rendre compte dans quelle mesure ce schéma très simple représente toute la tradition; mais une telle enquête ne saurait entrer dans le cadre d'une étude aussi nettement circonscrite que la nôtre. Il faut donc nous contenter d'avoir reconnu les différents états du texte dans l'Italie Méridionale, en les rattachant aux deux termes qui nous intéressent d'une manière toute particulière : le texte primitif des Sacramentaires, et le texte devenu officiel dans le Missel romain.

*b*) *Le texte « de Bari »*. — Mais, nous l'avons déjà dit, outre cette forme si traditionnelle de l'*Exsultet*, de beaucoup la plus universellement attestée, on en trouve une autre, propre à l'Italie Méridionale, et qu'on a désignée sous le nom d'*Exsultet de Bari*. En réalité, ce texte figure dans toute une série de manuscrits, qui proviennent, non seulement de Bari, mais bien de toute la région bénéventaine, en donnant à ce terme toute l'extension que nous lui avons normalement attribuée jusqu'ici (1).

(1) Dans *The Journal of Theological Studies*, XI (1910), pp. 43-54, Bannister a donné de ce texte « de Bari » une édition critique d'après quinze manuscrits, entiers ou fragmentaires : trois rouleaux de Bari; le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent; le premier rouleau de Gaète; le rouleau de Mirabella Eclano; les fragments de Farfa, naguère en la possession de Dom Palmieri; le rouleau bénéventain de Pise; le rouleau de la Rylands Library de Manchester, deux Missels de Salerne du XV$^{e}$ siècle, le rouleau de Troia; les deux rouleaux de la Bibliothèque Vaticane; enfin notre Graduel *Vat. lat. 10673* On pourra se reporter à ce texte critique. Mais, comme nous y avons relevé, dans l'apparatus, plusieurs inexactitudes, nous croyons qu'il pourra être utile d'en donner ici même un texte d'après les manuscrits — trop rares — que nous avons pu personnellement étudier.

Bien que ce second *Exsultet* soit composé exactement sur les mêmes thèmes que le premier, il en diffère néanmoins totalement, au moins pour la Préface elle-même, à partir de *Vere quia dignum et justum est.* Quant au Prologue, il est sensiblement identique, ici et là; et c'est même ce qui permet de parler de deux formes d'*Exsultet*, puisque cet incipit leur est commun, ainsi que tout le Prologue qui précède la Préface; mais, pour les Préfaces elles-mêmes, elles ne sauraient en aucune façon être considérées comme deux formes, ou deux états d'un même texte. On pourra d'ailleurs en juger par la comparaison entre le texte romain traditionnel et l'*Exsultet* « de Bari », dont nous donnons ici une version critique d'après les trois seuls manuscrits que nous avons pu étudier directement : le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent (*Bén*), les Fragments de Farfa (*Far*), et le codex *lat. 10673* de la Bibliothèque Vaticane (*Vat*), dont il ne subsiste plus actuellement que les premières incises, tout à la fin du manuscrit (pl. 70).

Exsultet jam angelica turba cælorum, exsultent divina mysteria, et pro tanti [1] Regis victoria, tuba intonet salutaris. Gaudeat se tantis tellus irradiata [2] fulgoribus, et æterni Regis splendore lustrata, totius orbis se [3] sentiat amisisse caliginem. Lætetur et mater Ecclesia, tanti luminis adornata fulgore, et magnis populorum vocibus hæc aula resultet. Quapropter astantibus vobis, fratres carissimi, ad tam miram sancti hujus luminis claritatem, una mecum, quæso, Dei omnipotentis misericordiam invocate. Ut qui me [4] non meis meritis, in Levitarum numero dignatus est aggregare, luminis sui gratiam infundens, Cerei hujus laudem implere precipiat. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium suum, viventem secum atque regnantem in unitate Spiritus Sancti, Deum.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Sursum corda. ℟. Habemus ad Dominum.

Gratias agamus Domino Deo nostro. ℟. Dignum et justum est.

PRÆFATIO.

[5] Vere quia dignum et justum est.... per Christum Dominum nostrum. Qui nos ad noctem [6] istam, non tenebrarum, sed [7] luminis matrem, perducere dignatus est [8], in qua exorta est ab inferis in æterna die resurrectio mortuorum. Solutis quippe nexibus, et calcato mortis aculeo [9], resurrexit a mortuis qui fuerat inter mortuos liber. Unde et [10] nox ipsa, sidereo [11] pro ecclesiarum ornatu [12], cereorum splendore tamquam dies illuminata collucet, quia [12] in ejus matutino, resurgente Christo, mors occidit redemptorum [13] et emersit vita credentium. Vere tu pretiosus es opifex, formator es omnium, cui qualitas [14] in agendi non fuit officio, sed [7] in sermonis imperio : qui ornatum [15] habitum [16] mundo [17], nec ad ampliandum [18] quasi inops [19] potentiæ, nec ad ditandum quasi egenus gloriæ condidisti. Totus ac plenus in te [20] es [21]; qui, dum per virginea viscera mundo illaberis [22],

[1] *Vat* : tantis. [2] *Bén* : inradiata. [3] Actuellement, le manuscrit de la Vaticane se termine ici. [4] *Bén* : au-dessus de la ligne (1re main). [5] Le second *Exsultet* des fragments de Farfa commence seulement ici. [6] *Far* : nocte. [7] *Bén* : set. [8] *Far* : es. [9] *Bén*, *Far* : eculeo. [10] manque dans *Bén*. [11] *Bén* : sideria. [12] *Far* : le feuillet est amputé d'une ligne au bas de la page, depuis *or/natu* jusqu'à *quia / in*. [13] *Far* : redemptorem. [14] *Far* : equalitas. [15] *atque*, ajouté au-dessus de la ligne dans *Bén*; se trouve, de 1re main, dans *Far*. [16] *Far* : abitum. [17] *Far* : mundi. [18] *Far* : amplicandum. [19] *Bén*, *Far* : inobs. [20] *Far* : *se* (1re main) corrigé en *te*. [21] *Bén* : est [22] *Bén*, *Far* : illaveris

virginitatem etiam creaturæ [23] commendas [24]. Apes siquidem dum ore concipiunt, ore parturiunt; casto corpore, non fœdo [25] desiderio copulantur; denique virginitatem servantes, posteritatem generant [26]; sobole gaudent, matres dicuntur, intactæ [27] perdurant, filios generant, et viros non norunt. Flore [28] utuntur conjuge, flore [28] funguntur genere, flore [28] domos instruunt, flore [28] divitias convehunt [29], flore ceram conficiunt [30]. O admirande [31] apium fervor! Ad commune [29] opus pacifica turba concurrunt, et operantibus plurimis, una augetur [32] substantia. O invisibile [33] artificium! Primo [34] culmina [35] pro fundamentis ædificant, et tam ponderosam [36] mellis [37] sarcinam pendentibus domiciliis imponere non verentur. O virginitatis insignia, quæ non possessori damna, sed [7] sibi lucra convectant : auferunt [38] quidem prædam, et cum præda [39] minime tollunt peccatum [40]. Spoliant quidem florum cutem, et morsuum non annotant cicatricem. Sed [7] inter hæc quæ credimus [41], hujus cerei gratiam prædicemus. Cujus odor suavis est, et flamma [42] hilaris [43], non tetro odore arvina desudat, sed [7] jucundissima [44] suavitate, qui peregrinis non inficitur pigmentis, sed [7] illuminatur Spiritu [45] Sancto. Qui (Cui?), ut accensus [46] proprias [47] corporis compages depascit, ita coagulatas [48] lacrimas, in rivulos [49] infundit guttarum. Quique (Cuique?) semiusta membra ambroseo sanguine [49] flavea [50] vena [51] distollit, habitum bibit ignis humorem. In hujus autem cerei luminis corpore, te Omnipotens postulamus, ut supernæ benedictionis munus accomodes. Et [52] si quis hunc [53] sumpserit adversus flabra [54] ventorum, adversus [55] spiritus procellarum, sit ei [56] Domine singulare perfugium; sit murus [57] ab hoste fidelibus. Salvum fac populum tuum Domine, et benedic hereditatem tuam, ut redeuntes ad festivitatem Paschæ, per hæc [58] visibilibus et invisibilibus tuis inhians, dum præsentium usu fruuntur, futurorum [59] desideria accendantur [60]. Una cum beatissimo papa nostro *ill.*, et famulo tuo pontifice nostro *il.*, sed [7] et omnibus presbyteris [61], diaconibus [62], cunctoque clero vel plebe : Memorare Domine famulum tuum [63] imperatorem nostrum *il.*, [64] et principem nostrum *il.*, [65] et eorum exercitum [66] universum [67]. Qui vivis et regnas cum Patre in unitate Spiritus Sancti Deus per omnia [68] sæcula sæculorum.

℟. Amen.

[23] *Bén*, *Far* : creatura. [24] *Far* : commendans, dernier *n* au-dessus de la ligne. [25] *Bén* : fedo; *Far* : de fedo. [26] *Bén* : generans. [27] *Far* : intacta. [28] *Far* : flores. [29] *Bén*, *Far* : conveunt. Le feuillet de Farfa est ici amputé d'une ligne au bas de la page, depuis *conveunt / flore* jusqu'à *commu/ne.* [30] *Bén* corrigé (2e main) en *concipiunt.* [31] *Bén* : ammirandum. [32] *Far* : augeatur. [33] *Far* : invisibilis. [34] *Bén* ajoute ici (2e main) *diluculo.* [35] *Bén* corrigé (2e main) en *culmine.* [36] *Bén* : ponderosa. [37] *Far* : melli. [38] *Far* : auferetur. [39] *Far* : predam. [40] *Far* : peccata. [41] *Far* : dinumeravimus. [42] *Far* : flammam. [43] *Bén*, *Far* : ylaris. [44] *Bén*, *Far* : jocundissima. [45] *Far* : Spiritus (1re main), l's finale grattée. [46] *Far* : accensum. [47] *Far* : propria. [48] *Bén*, *Far* : coagolatas. [49] *Far* : ribulos. Le feuillet est amputé ici d'une ligne au bas de la page, depuis *ribulos / infundit* jusqu'à *sanguine / flabea.* [50] *Far* : flabea. [51] *Far* : bena. [52] *Far* : ut. [53] *Bén* : hinc. [54] *Bén* : flavra. [55] *Far* : adversum. [56] *Far* : eis. [57] *Bén* : corrigé (2e main) en *numerus.* [58] manque dans *Far.* [59] *Far* : futurarum. [60] *Far* ajoute ici une première conclusion, qui fait double emploi avec la suivante : *Precamur ergo te, Domine, ut nos famulos tuos, omnem clerum, & devotissimum populum, una cum beatissimo viro papa nostro ill., & antistite nostro il., & his qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis. Memento etiam, Domine, famulorum tuorum principum nostrorum il. & il., & omni exercitum.* Ici une lacune d'une ligne pour le texte, coupé au bas de la page; mais, si l'on tient compte des textes parallèles, les neumes qui subsistent permettent de reconstituer aisément la ligne disparue : *universum, una cum beatissimo papa nostro illo et antistite* — ou *pontifice.* Le raccord se fait alors normalement avec la suite du texte ci-dessus : *pontifice nostro il.* [61] *Bén*, *Far* : presbiteris. [62] *Far* ajoute ici *subdiaconibus.* [63] *Far* omet *famulum tuum.* [64] *Bén* : imperatore nostro *il.*; *Far* : imperatorum nostrorum *ill.* et *il.* [65] *Far* : principum nostrorum *il.* et *il.* [66] *Bén* : exercitus, avec l's finale, mais aussi l'abréviation de *um.* [67] *Bén* : universus. [68] *Bén* : Qui vivis cum Patre & Spiritu Sancto & regnas Deus in.

Si les termes sont tout différents de ceux de notre *Exsultet*, les idées, on le voit, sont absolument les mêmes; et les deux pièces apparaissent bien, sans conteste possible, comme deux développements indépendants d'un thème identique (1).

Bref, nous nous trouvons, pour l'*Exsultet*, en présence d'une double tradition textuelle : l'une, exclusivement propre à tout un groupe de manuscrits de l'Italie Méridionale; l'autre, attestée pratiquement par toute la tradition liturgique romano-franque, et dont il existe aussi un bon nombre de représentants dans l'Italie du Sud. Comme bien d'autres particularités de la tradition bénéventaine, cette dualité de texte est d'ailleurs aisée à expliquer : elle est due tout simplement à la romanisation plus ou moins rapide de l'ancienne liturgie locale.

Que l'*Exsultet* « de Bari » ait été la seule Bénédiction autrefois en usage dans toute l'Italie du Sud, c'est ce qui ressort clairement des faits : ce texte ne se trouve que dans des documents bénéventains; et nous avons vu que, parmi les manuscrits connus, il en subsiste un nombre de témoins relativement considérable. Mais, à côté des Eglises qui demeurèrent fidèles à la formule bénéventaine — et parfois fort tard, puisque, au XV$^{e}$ siècle encore, le texte « de Bari » est transcrit dans deux Missels de Salerne, — il y en eut d'autres qui, dès le XI$^{e}$ siècle, et peut-être même avant, sacrifièrent la formule traditionnelle pour adopter le vieil *Exsultet* gallican, dont la fortune hors pair s'explique par son adoption dans la liturgie romano-franque (2).

Entre ces deux partis extrêmes, on conçoit que certains scribes aient hésité; et l'on s'étonne à peine que tel d'entre eux, soucieux de conserver le texte bénéventain traditionnel, sans toutefois repousser purement et simplement l'*Exsultet* romain, se soit contenté de transcrire à la suite les deux formules.

Les fragments de Farfa, dont nous avons eu à invoquer le témoignage pour l'établissement de l'une et de l'autre, présentent précisément un exemple très intéressant de ce genre de doublet, remarquable surtout par ce fait que le second texte n'est pas précédé du petit Prologue qui, normalement, introduit la formule de Bénédiction; il commence *ex abrupto* par la Préface : *Vere quia dignum & justum est...* C'était, en effet, le même

(1) On notera tout particulièrement les passages absolument parallèles correspondant à l'éloge de l'abeille. Sur l'origine de ce développement et ses nombreux témoins dans la tradition, patristique et liturgique, on pourra se reporter à l'intéressante étude de M. l'abbé Malherbe : *Les abeilles de l'Exsultet*, dans *Les Questions liturgiques et paroissiales*, XV (1930), pp. 61-73.

(2) Il n'est peut-être pas inutile de préciser, pour être tout-à-fait exact, que, si les témoins les plus anciens de notre *Exsultet* romain sont bien, en effet, les Sacramentaires gallicans au sens strict, comme nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler (p. 376, note, et p. 382, note 1), les Sacramentaires romano-francs du VII$^{e}$, du VIII$^{e}$ et du IX$^{e}$ siècle hésitent au contraire entre cette Bénédiction et une autre formule, *Deus mundi Conditor*, qui, elle, n'affecte pas la forme d'une préface, mais d'une simple oraison. C'est ainsi que le *Reginensis* 316 ne connaît que cette dernière. Parmi les « gélasiens du VIII$^{e}$ siècle », les Sacramentaires de Saint-Gall et de Rheinau ne mentionnent au contraire que l'*Exsultet*. Quant aux Sacramentaires de Gellone et d'Angoulême, ils indiquent les deux formules, mais d'abord le *Deus mundi Conditor*; tandis que l'une et l'autre se retrouvent dans le Supplément du Sacramentaire d'Hadrien, mais l'*Exsultet* en premier lieu.

Prologue que chantait le diacre, quel que fût le texte de la partie eucharistique qui suivait (1).

La Mélodie. — Divisée sur la question du texte, la tradition bénéventaine retrouve son unité au point de vue mélodique. Dans l'ensemble, en effet, et mises à part deux exceptions sur lesquelles nous aurons à revenir, c'est toujours le même type de récitatif qu'on voit affecté à l'*Exsultet* dans l'Italie du Sud, qu'il s'agisse de la « Vulgate » ou du texte « de Bari ».

a) *La mélodie bénéventaine.* — Il est d'ailleurs inutile d'insister longuement sur ce chant bénéventain de l'*Exsultet*; il a fait naguère l'objet d'une étude détaillée de dom Mocquereau dans le tome IV^e^ de la *Paléographie Musicale* (pp. 171-185), où il lui a fourni l'occasion d'un de ses chapitres les plus intéressants sur les *cursus*. Aussi nous suffira-t-il, pour en reproduire ici au moins une partie, d'en donner simplement le Prologue, commun aux deux versions.

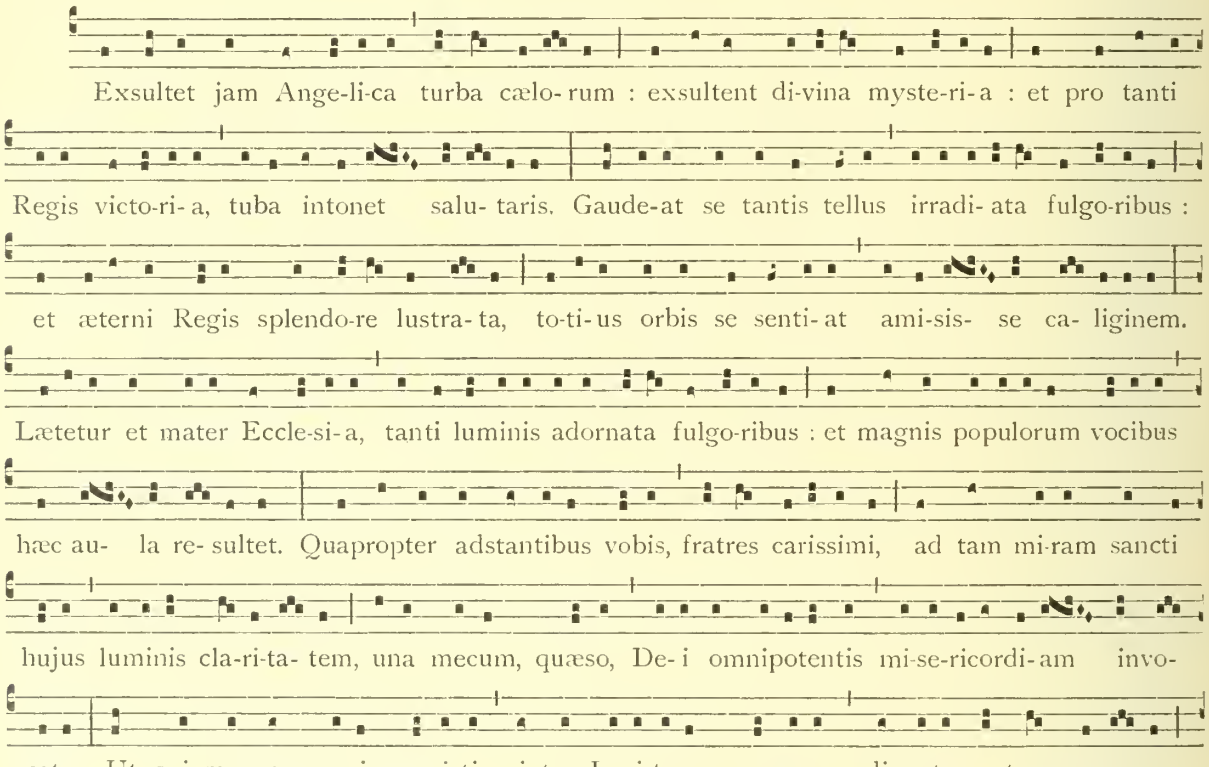


(1) Autant qu'on en peut juger, il semble bien que cette remarque relative à l'unité du Prologue *Exsultet* ne doive pas être restreinte aux deux textes bénéventain et romano-franc, mais bien étendue à toutes les formules de Bénédiction du Cierge, ou au moins à celles qui se présentent sous la forme de Prière eucharistique.

C'est un fait, notamment, que la formule ambrosienne commence, elle aussi, par le même Prologue, tandis que la Préface qui suit est entièrement différente, à la fois du texte bénéventain et du texte gallican.

Cette triple constatation suggère tout naturellement l'hypothèse que, contrairement à la Préface de l'*Exsultet*, dont le thème était librement développé par chaque diacre, le Prologue, lui, était fixé d'une manière immuable. On expliquerait ainsi que, en dehors des trois formules devenues comme officielles dans les liturgies ambrosienne, bénéventaine et gallicane — cette dernière adoptée ensuite pour la liturgie romaine, — la tradition nous en présente quelques autres, sous la même forme de Préfaces : telles les deux formules d'Ennodius (cf. ci-dessus, p. 375, note 1), qui commencent *ex abrupto* à la manière de la Prière eucharistique : *Dignum et justum est*, *Vere dignum et justum est*... Si notre hypothèse est exacte, il n'y avait, en effet, aucune utilité à faire précéder ces textes du Prologue *Exsultet*, dont les quelques phrases, bien connues par ailleurs, n'étaient pas d'Ennodius, mais fixées une fois pour toutes par la tradition liturgique.

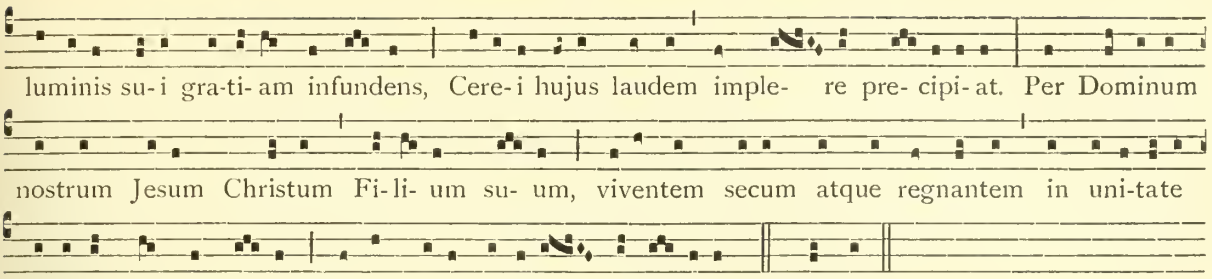


Afin de mettre bien en évidence les règles d'adaptation, nous reproduisons le même texte, mais disposé sous forme de schéma :

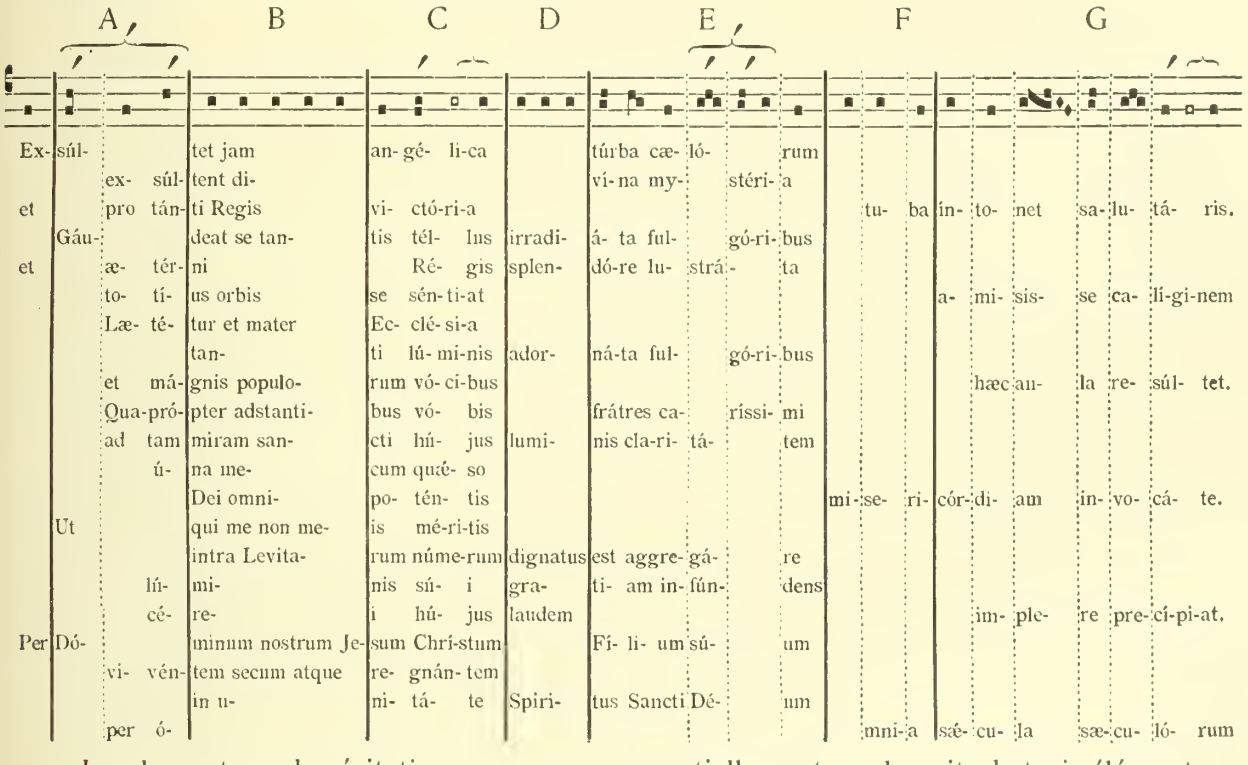


La phrase-type de récitation se compose essentiellement, on le voit, de trois éléments : d'abord une formule d'intonation A, avec quelque liberté pour l'adaptation, certaines incises comportant un podatus sur l'accent, d'autres, et en plus grand nombre, un simple punctum; puis une formule de médiante E, basée sur un cursus planus :

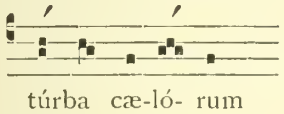


sous sa forme normale de *cursus planus musical*;

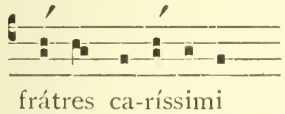


sous sa forme de *cursus tardus*, en cas de finale dactylique (1);

enfin une formule de cadence G, *cursus velox musical*, adapté normalement aux sept dernières syllabes de la phrase, mais comportant, en cas de finale dactylique, un *fa* supplémentaire affecté à la pénultième brève.

(1) Comme l'a très justement noté dom Mocquereau (*op. cit.*, p. 172), certains manuscrits emploient ici, outre la *diérèse*, l'*épenthèse* : la pénultième s'y voit alors affecter, non pas un simple *sol*, mais la clivis *sol-fa*.

En dehors de ces éléments essentiels de la mélodie, et en mettant à part un *fa* supplémentaire de préparation qui intervient sur l'avant-dernière syllabe de la récitation F quand le texte du second demi-verset est un peu long, — la récitation se fait tout entière sur *sol*, avec emploi fréquent d'une flexe C, à un accent et une syllabe de préparation. En adaptant son texte, le compositeur a d'ailleurs usé avec toute la souplesse nécessaire des différentes possibilités que lui donnaient les formules de médiante et de flexe, pour éviter le retour trop fréquent de la cadence finale.

b) *La première mélodie des Fragments de Farfa.* — Que ce Prologue de l'*Exsultet* soit le même pour les deux textes, « Vulgate » ou texte « de Bari », c'est ce qui résulte, outre le témoignage individuel des représentants de l'une et de l'autre version, de l'absence de Prologue en tête du second *Exsultet* de Farfa. Et le fait est d'autant plus singulier que si, normalement, l'*Exsultet* tout entier est construit sur les mêmes formules, il en est différemment pour la première Préface de Farfa, du type « Vulgate » pour le texte, mais entièrement différente pour la mélodie. Voici d'ailleurs ce second récitatif, ou plutôt ce qui nous en reste actuellement, et que nous transcrivons très exactement, texte et mélodie, d'après les fragments de Farfa, qui en sont actuellement l'unique témoin connu (1).

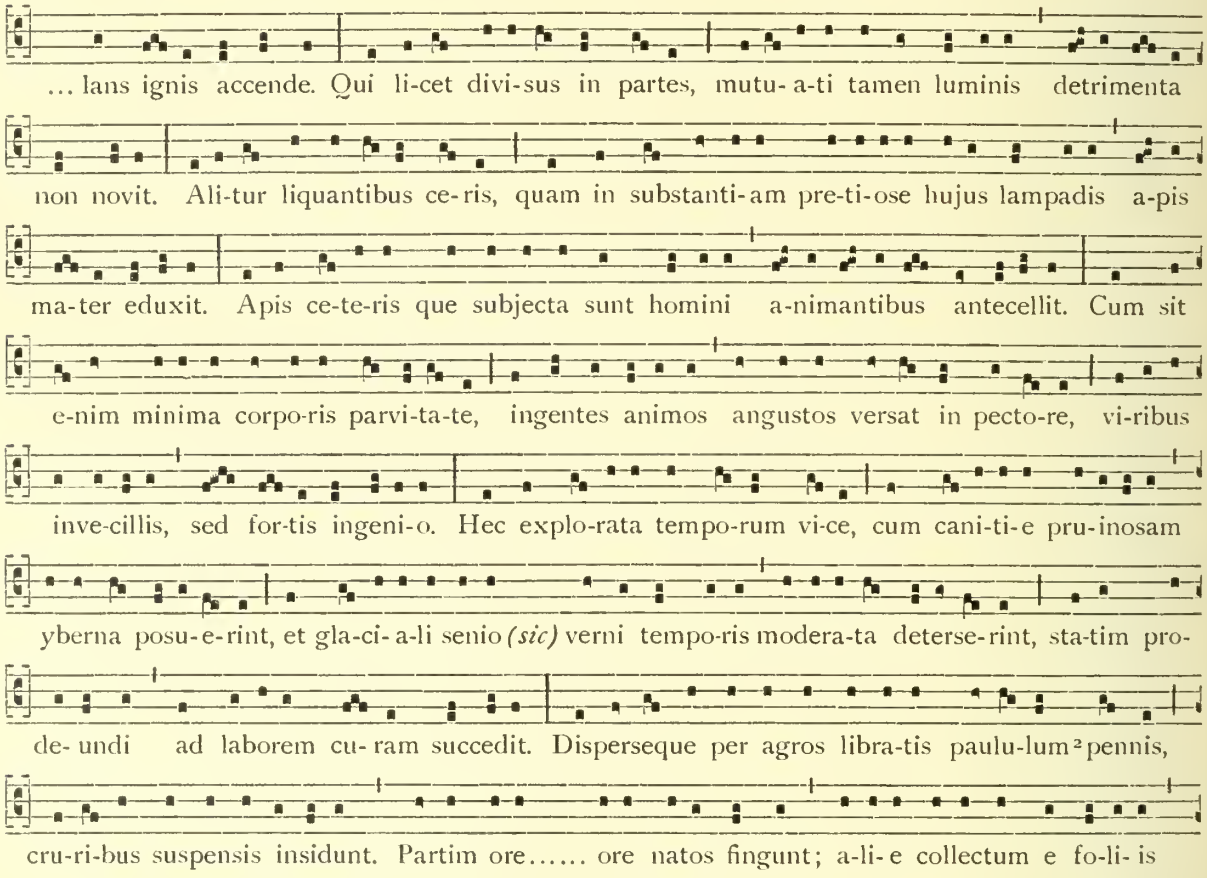


(1) On trouvera la reproduction d'une partie de ces fragments à la fin du présent volume. Pour l'*Exsultet* que nous transcrivons : d'abord pl. XXVII, à droite ; puis pl. XXVI, à gauche. Au haut de la pl. XXVI, à droite, on voit la fin de l'*Exsultet* « de Bari », mélodie bénéventaine.

(2) Le ms. donne seulement *paulum*; mais la mélodie qui surmonte le texte prouve qu'une syllabe a été ici oubliée.

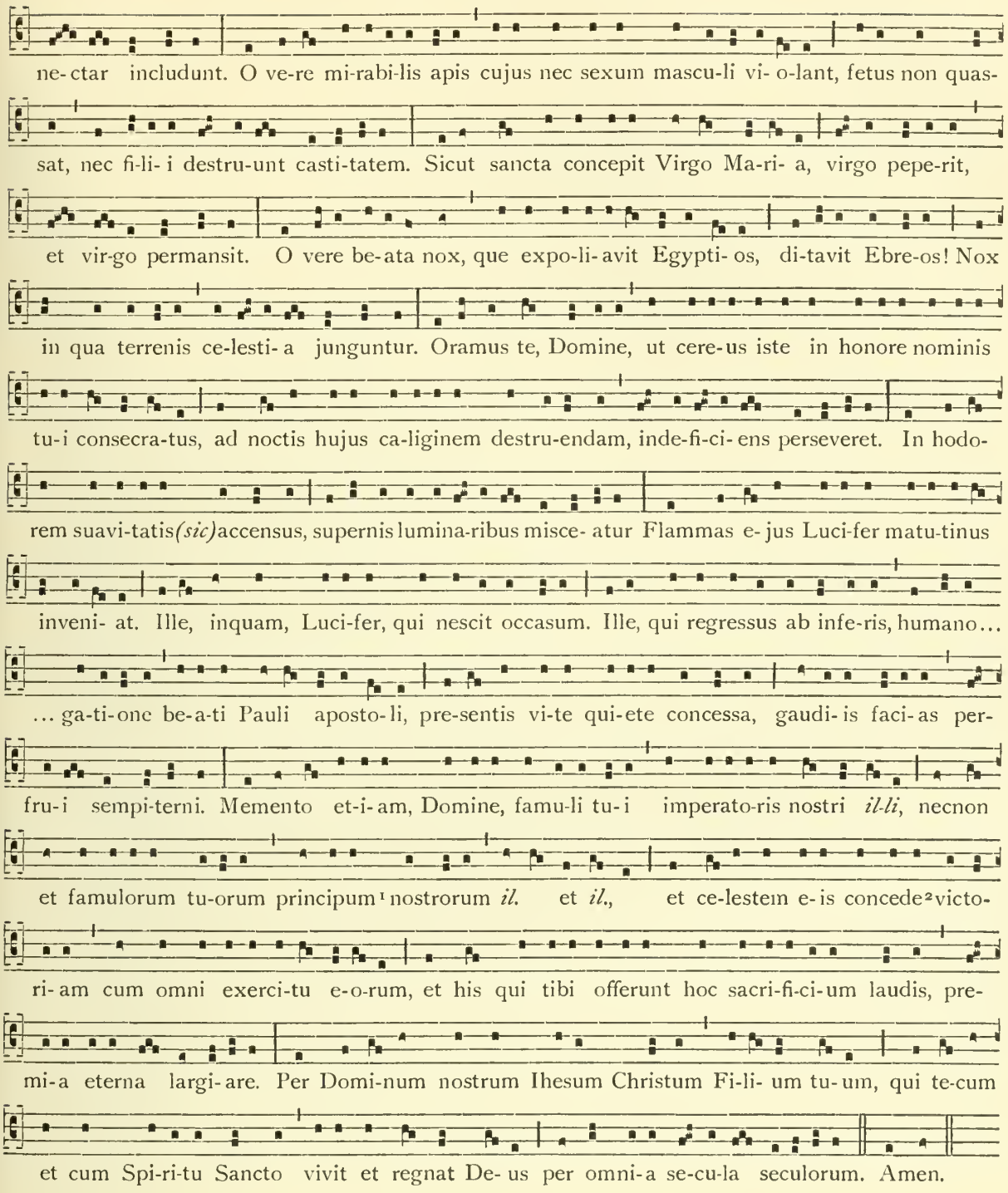


Encore que fragmentaires, ces restes du premier *Exsultet* de Farfa n'en sont pas moins suffisants pour se faire une idée d'ensemble du récitatif : des éléments essentiels qui le constituent, et de la très grande régularité avec laquelle ils ont été utilisés par le compositeur. C'est pour mettre en évidence cette précision des adaptations que nous avons résumé dans le tableau ci-après ce qui nous reste de cette seconde mélodie d'*Exsultet*.

(1) Le ms. donne ici un *do* de trop.

(2) Sur la dernière syllabe de *concede* : *si*, aussitôt barré et changé en *do*.

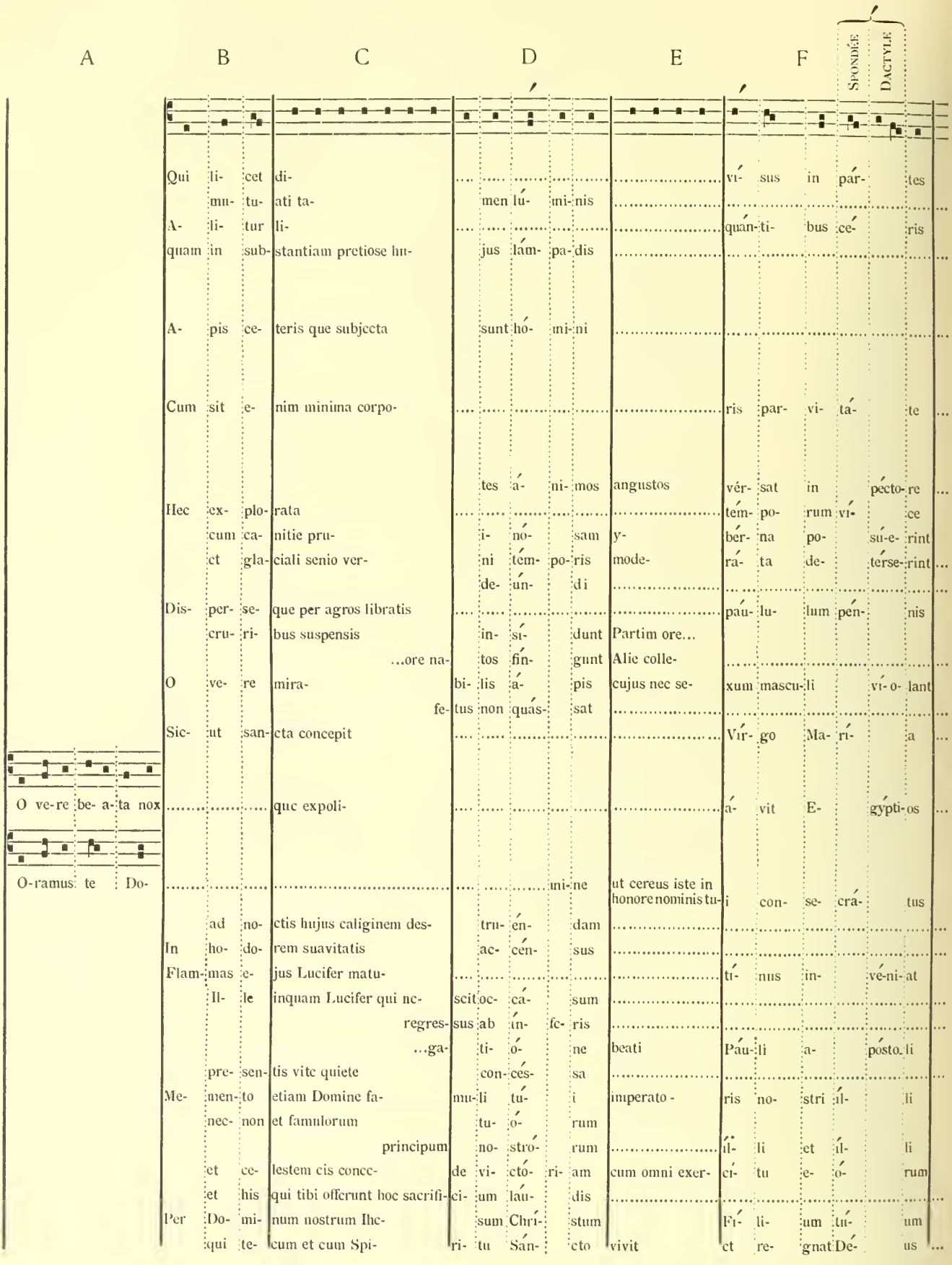
A
B
C
D
E
F
Spondée
Dactyle
Qui li- cet di- ... vi- sus in par- tes
mu- tu- ati ta- men lú- mi- nis
A- li- tur li- quán- ti- bus ce- ris
quam in sub- stantiam pretiose hu- jus lám- pa- dis
A- pis ce- teris que subjecta sunt hó- mi- ni
Cum sit e- nim minima corpo- ris par- vi- tá- te
tes á- ni- mos angustos vér- sat in pécto- re
Hec ex- plo- rata tem- po- rum ví- ce
cum ca- nitie pru- i- nó- sam y- ber- na po- su-e- rint
ct gla- ciali senio ver- ni tém- po- ris mode- rá- ta de- terse- rint
de- ún- di
Dis- per- se- que per agros libratis pau- lu- lum pen- nis
cru- ri- bus suspensis in- sí- dunt Partim ore...
...ore na- tos fín- gunt Alie colle-
O ve- re mira- bi- lis á- pis cujus nec se- xum mascu- li ví- o- lant
fe- tus non quás- sat
Sic- ut san- cta concepit Vír- go Ma- rí- a
O ve-re be- a- ta nox que expoli- á- vit E- gypti- os
O-ramus te Do- ut cereus iste in honore nominis tu- i con- se- crá- tus
ad no- ctis hujus caliginem des- tru- én- dam
In ho- do- rem suavitatis ac- cén- sus
Flam- mas e- jus Lucifer matu- tí- nus in- vé-ni- at
Il- le inquam Lucifer qui ne- scit oc- cá- sum
regres- sus ab in- fe- ris
...ga- ti- ó- ne beati Páu- li a- posto- li
pre- sen- tis vite quiete con- ces- sa
Me- men- to etiam Domine fa- mu- li tu- i imperato - ris no- stri íl- li
nec- non et famulorum tu- ó- rum
principum no- stró- rum íl- li et íl- li
et ce- lestem cis concc- de vi- ctó- ri- am cum omni exer- cí- tu e- ó- rum
et his qui tibi offerunt hoc sacrifi- ci- um láu- dis
Per Do- mi- num nostrum Ihc- sum Chrí- stum Fí- li- um tú- um
qui te- cum et cum Spi- ri- tu San- cto vivit et re- gnat Dé- us

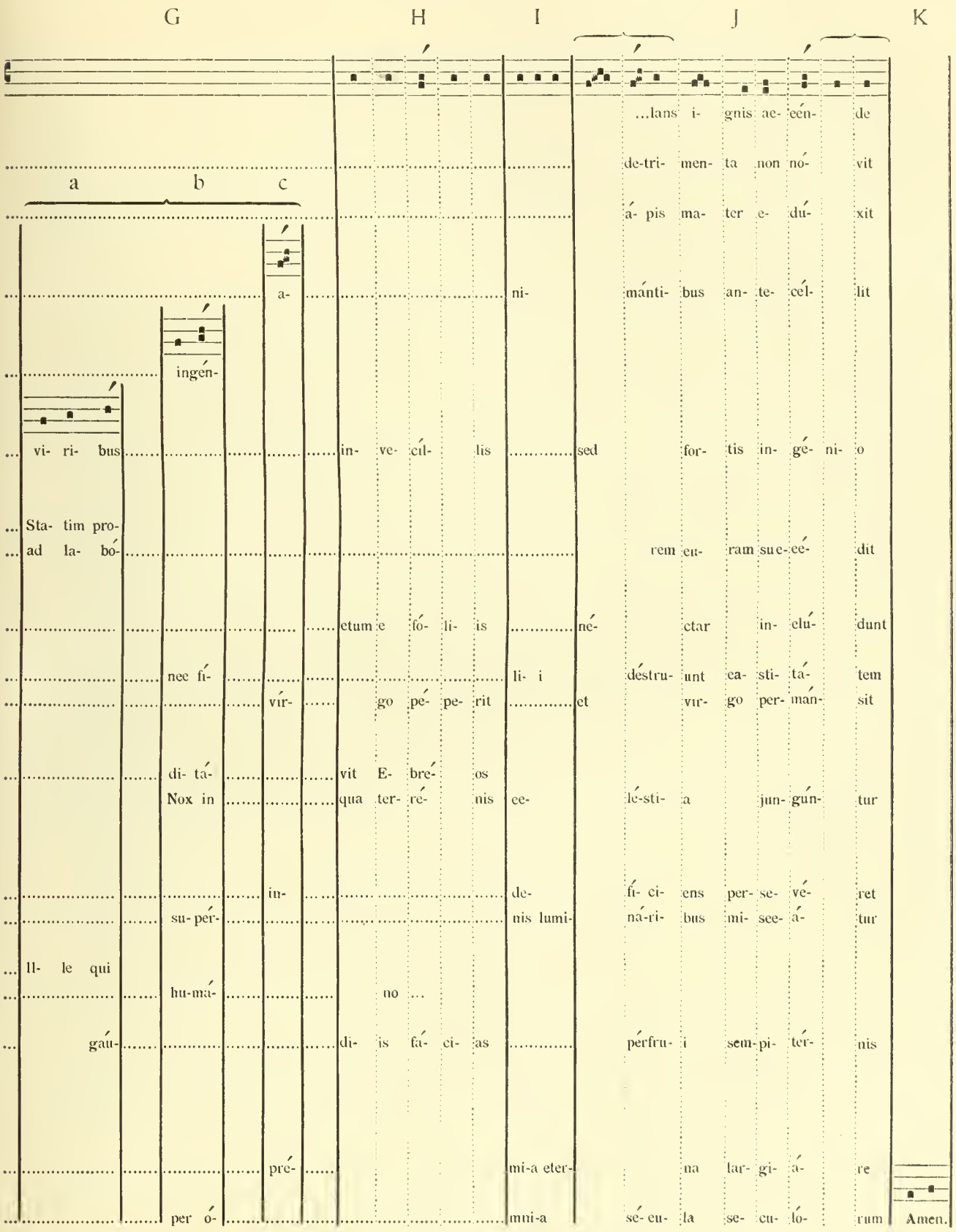
G
H
I
J
K
a
b
c
...lans i- gnis ae- eén- de
de-tri- men- ta non nó- vit
á- pis ma- ter e- dú- xit
a- ni- mánti- bus an- te- cél- lit
ingén-
vi- ri- bus in- ve- cíl- lis sed for- tis in- gé- ni- o
Sta- tim pro-
ad la- bó- rem eu- ram sue- eé- dit
etum e fó- li- is né- ctar in- elú- dunt
nec fi- li- i déstru- unt ea- sti- tá- tem
vír- go pé- pe- rit et vir- go per- mán- sit
di- tá- vit E- bré- os
Nox in qua ter- ré- nis ee- lé-sti- a jun- gún- tur
in- de- fi- ci- ens per- se- vé- ret
su- pér- nis lumi- ná-ri- bus mi- see- á- tur
Il- le qui
hu-má- no ...
gáu- di- is fá- ci- as pérfru- i sem-pi- tér- nis
pré- mi-a eter- na lar- gi- á- re
per ó- mni-a sé- eu- la se- cu- ló- rum Amen.

Ce second *Exsultet* consiste tout simplement en un récitatif sur *do* — la clé ne semble guère douteuse, — muni, exactement comme le premier, de tout un système de formules : d'intonation, de flexe, de médiante et de finale.

Tout d'abord la formule d'intonation B, qui porte, soit sur trois syllabes, soit seulement sur deux, selon que la cadence précédente se terminait sur *la* ou sur *sol*; c'est-à-dire — nous le verrons dans un instant, — suivant qu'il s'agit d'une reprise après la cadence finale J, ou seulement après la médiante F : la question d'accentuation n'entre pas ici en ligne de compte. A cette règle, qui est très scrupuleusement observée, on ne trouve qu'une seule exception, au début de l'incise *quam in substantiam* (4e ligne), qui devrait repartir sur le *la*, puisque la cadence précédente est la médiante sur *sol*. Mais cette unique exception n'infirme en aucune manière la règle générale.

Avant d'atteindre la formule F de médiante, le compositeur use fréquemment d'une cadence sur *si* de la forme D, qui joue en somme le rôle de flexe (1).

(1) Dans cette formule de flexe, la correspondance entre le podatus et le dernier accent est constante, et d'ailleurs toute naturelle; comme aussi le repos sur le *si*, simple ou redoublé, selon que la cadence est spondaïque ou dactylique. La raison de l'emploi d'un seul *si* ou de deux *si* avant l'accent n'est pas aussi évidente. Est-on ici en présence d'une cadence à deux accents, ou bien seulement à un accent?

Il n'y a aucune difficulté pour les cas où le dernier accent est précédé d'un spondée : l'avant-dernier accent est sur *do*, et la syllabe non accentuée qui suit, sur *si*.

Le cas du dactyle est beaucoup moins clair. On en trouve ici treize exemples, sur lesquels notre manuscrit est lui-même divisé. Cinq fois le podatus d'accent n'y est précédé que d'un seul *si* :

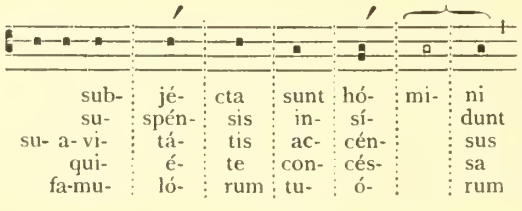


La formule est donc considérée ici comme cadence à un accent avec une note de préparation.

Mais, les huit autres fois, elle est traitée en cadence à deux accents, avec les deux *si* correspondant aux deux syllabes non accentuées :

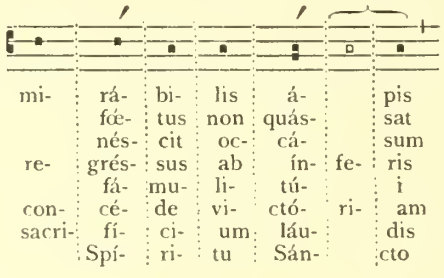


Il est juste de dire que, dans le sixième cas de ce second groupe, le *si* final de *concede* a été changé en *do*, par le scribe lui-même probablement. Si l'on néglige ce cas, qui peut être revendiqué par les deux partis, il reste que cinq fois cette formule de flexe est traitée comme cadence à un accent et une note de préparation, et sept fois comme cadence à deux accents.

On pourrait penser que cette variété de traitement est due à ce que le compositeur tenait compte de la coupure des mots. Mais, comme on peut le constater, si le premier groupe comprend uniformément des cursus, le second est divisé en un nombre égal de cursus et de cadences dactylo-spondaïques.

Après avoir repris la récitation sur *do*, la mélodie se repose normalement une première fois sur la cadence F, qui fait fonction de médiante :

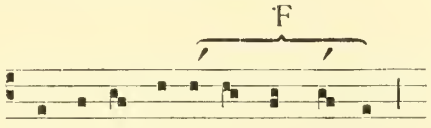


Il suffit de chanter cette cadence pour reconnaître qu'elle est calquée sur un *cursus planus*, auquel ont été adaptées toute une série de cadences qui ne sont pas toutes des cursus, comme c'est la règle en pareil cas :

*Cursus planus musical.*

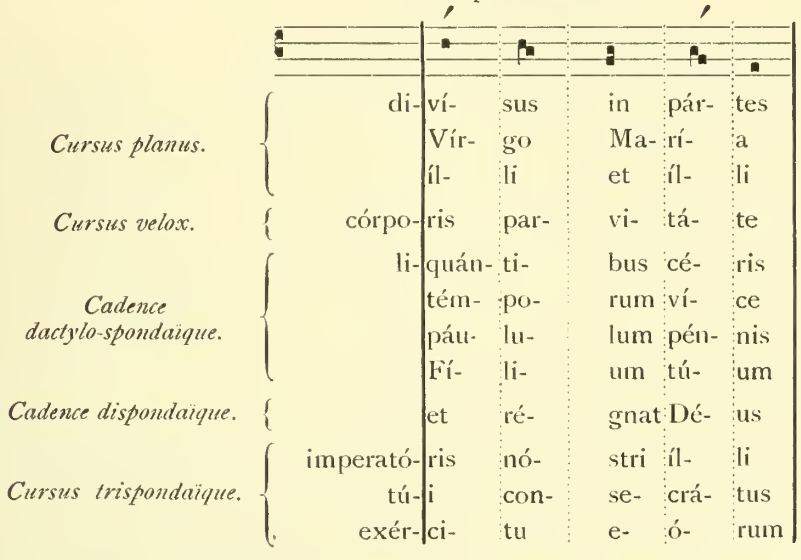


Telle est du moins la forme spondaïque de ce cursus musical qui, en cas de finale dactylique, se transforme en un *cursus tardus musical*, par la décomposition de la clivis d'accent, dont la seconde note est reportée sur la pénultième brève (*diérèse*), et se voit adjoindre un *sol* supplémentaire (*épenthèse*), qui prépare très heureusement le repos de la cadence sur le *sol* final :

*Cursus tardus musical.*

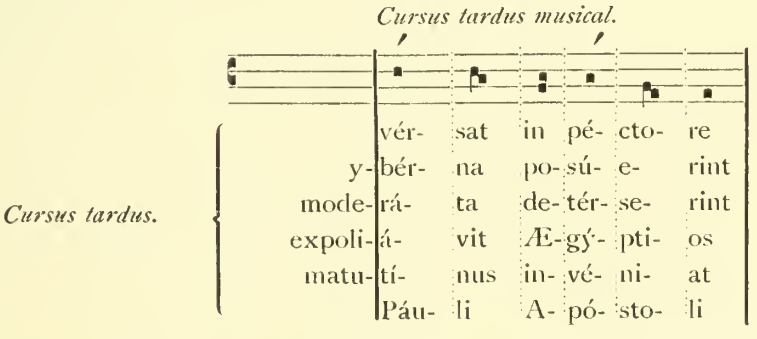


Dans les fragments qui nous restent de cet *Exsultet*, on ne trouve qu'une seule cadence proparoxytone n'appartenant pas au *cursus tardus* :

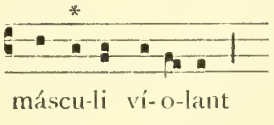

Comme on le voit, cette cadence est d'ailleurs irrégulière, non pour l'affectation de chacune des syllabes, qui est correcte, mais en raison de la réduction à un simple punctum de la première clivis *do-si*.

C'est par la progression *la-si-do* que le deuxième demi-verset atteint de nouveau la corde de récitation, suivant une formule G qui s'applique, tantôt à une seule syllabe, tantôt à deux ou même à trois syllabes :

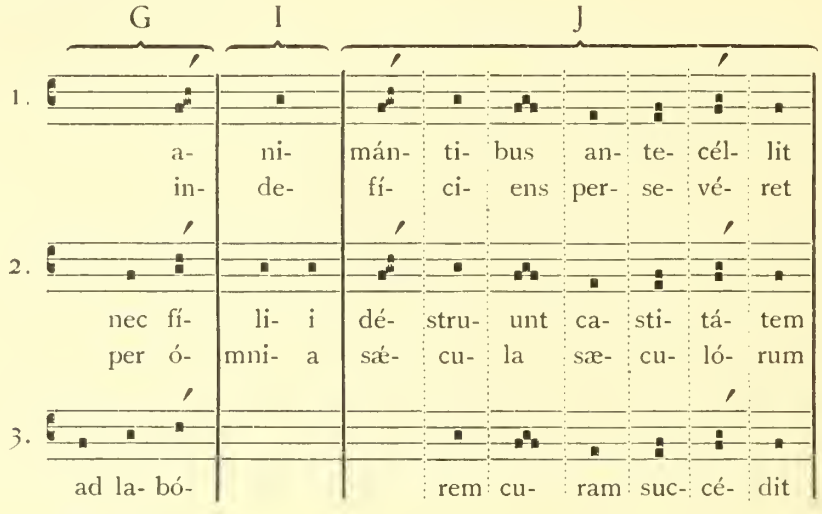


Dans cette phrase, le quilisma coïncide toujours avec un accent, principal ou secondaire ; il peut d'ailleurs être répété, comme dans l'exemple 1. En cas de division — comme on le voit pour le premier d'entre eux, dans l'exemple 2, — c'est le podatus qui demeure sur l'accent. Dans l'exemple 3 enfin, où le compositeur a dissocié le quilisma en ses trois éléments, c'est encore à l'accent que correspond la note la plus élevée, le *do*.

Quant à la cadence finale J, il est clair qu'elle est calquée, comme la médiante, sur un cursus; mais c'est ici un *cursus velox*, sur lequel ont été également adaptées plusieurs cadences, appartenant d'ailleurs à différents types de cursus :

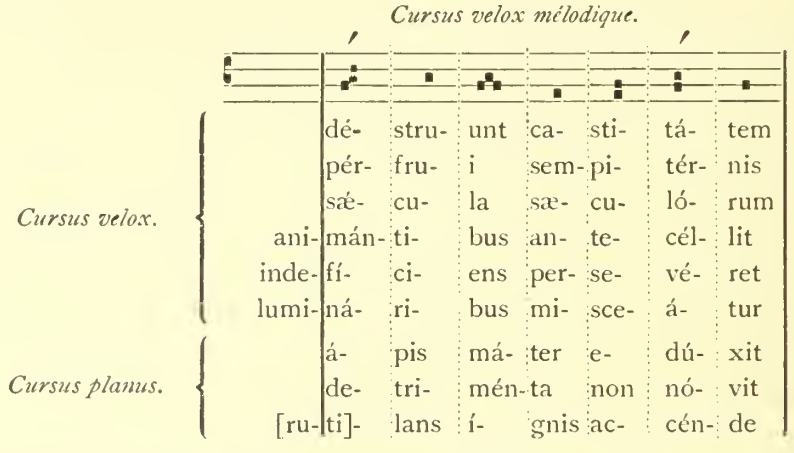


Comme il est assez naturel, tous les cursus littéraires du type *velox* sont correctement adaptés au cursus musical correspondant. Bien adaptées aussi en général les cadences en *cursus planus*. La seule incorrection que l'on puisse signaler est la réduction du quilisma initial à une note unique au début de la cadence *ad labórem cúram succédit* :

*Cursus planus (incorrect).*

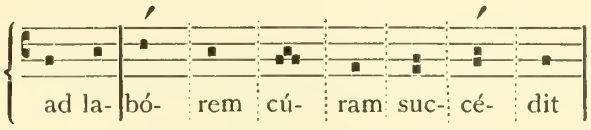


C'est là le seul cas où la formule d'intonation du second demi-verset, entièrement dissociée (exemple 3 ci-contre), conduit immédiatement à la cadence finale. Le scribe, réduit ici à un texte assez bref, s'est cru autorisé à opérer cette dissociation. Mais on peut observer que dans les cas analogues de cadences en cursus velox : *animántibus antecéllit ; indefíciens persevéret*, qui comprennent exactement le même nombre de syllabes, il a pu demeurer fidèle à son cursus de cadence, en redoublant le quilisma au lieu de le dissocier.

Les cursus trispondaïques ont davantage embarrassé l'adaptateur : il n'a pu se résoudre à laisser le quilisma initial sur une syllabe non accentuée ; ce qui d'ailleurs, l'a conduit à quelques inconséquences :

*Cursus trispondaïque (incorrect).*

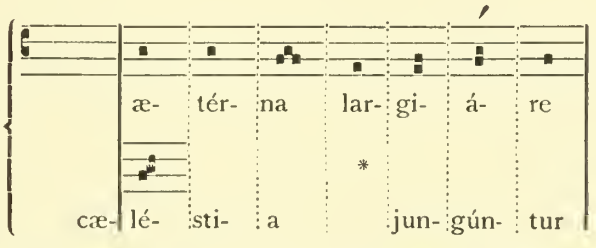


Dans la cadence *ætérna largiáre*, nous le voyons réduire le quilisma en question à un simple *si*. Dans la cadence *cæléstia jungúntur*, au contraire, il a cru devoir faire coïncider le quilisma avec l'accent de *cæléstia* ; ce qui l'a conduit à supprimer de cette cadence une note, essentielle pourtant au cursus.

Il est néanmoins des cas où le compositeur ne pouvait conserver rigoureusement son cursus mélodique ; car il ne trouvait pas toujours dans son texte les sept syllabes requises, sous la forme spondaïque, pour leur faire correspondre les sept groupes constituant le cursus mélodique. Force lui était alors, pour rester autant que possible dans l'esprit du cursus, de contracter certains groupes.

C'est ce qu'il a fait notamment, et d'une manière très correcte, dans la cadence *et virgo permánsit*, en soudant au quilisma initial le *si* qui le suit :

*Cursus planus contracté (correct).*

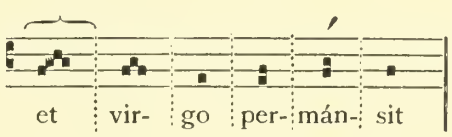


Cette cadence comprend encore six syllabes ; l'incise *néctar inclúdunt* n'en compte plus que cinq. L'adaptateur s'est tiré d'embarras en supprimant, comme nous l'avons déjà vu tout-à-l'heure dans un autre cas, le *sol* isolé :

*Cursus planus contracté (incorrect).*

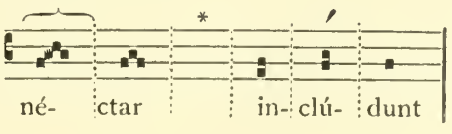

Mauvaise solution, et qui eût été améliorée par l'adjonction du *sol* en question au torculus précédent :

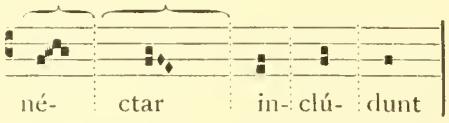


Adapté à une cadence dactylique, le *cursus velox musical* correspond au huit dernières syllabes du texte, la pénultième brève se voyant doter d'une note supplémentaire. Nous n'avons ici qu'un seul cas de cadence dactylique pour notre cursus final; encore est-il du type contracté, en raison du manque d'une syllabe :

*Cursus tardus contracté.*

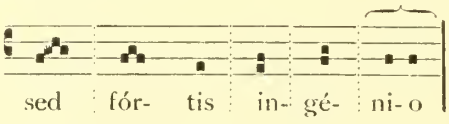


Sous cette forme, la cadence est d'ailleurs parfaitement correcte.

Telles sont, avec leurs règles d'emploi, les formules sur lesquelles est basé le récitatif du premier *Exsultet* de Farfa; et le compositeur s'y est tenu d'une manière stricte, sauf toutefois pour les intonations A des deux incises *O vere beata nox* et *Oramus te Domine*, qui lui ont paru mériter une exception.

Si l'on observe en outre qu'il n'était pas tenu d'utiliser ces formules d'une façon toute matérielle, mais pouvait user très souplement des éléments qu'il avait à sa disposition — notamment de la reprise du premier demi-verset, qu'il utilise souvent pour éviter le retour trop fréquent de la cadence finale, — on voit que le compositeur avait tout ce qu'il lui fallait pour faire correspondre la mélodie au texte d'une manière intelligente et très vivante.

En présence de cette seconde mélodie de l'*Exsultet*, la question se pose maintenant tout naturellement de savoir ce qu'on doit en penser au point de vue traditionnel.

Il est difficile de le dire d'une manière très nette et absolue. Deux remarques toutefois mettent sur la voie d'une hypothèse qui n'est pas sans vraisemblance.

Un fait tout d'abord est certain : c'est que, parmi les nombreux témoins bénéventains qui nous restent de l'*Exsultet*, il n'en est pas un seul où l'on retrouve cette seconde mélodie; bien au contraire, c'est celle que nous avons donnée en premier lieu qui apparaît comme le récitatif unanimement admis dans toute l'Italie du Sud, qu'il s'agisse d'ailleurs de la « Vulgate » ou du texte « de Bari ».

Un autre fait est non moins certain : c'est que ce second récitatif ne se trouve nulle part d'une manière isolée. Le seul document qui le contienne témoigne à la fois pour l'une et l'autre mélodies, comme d'ailleurs pour l'un et l'autre textes.

Encore pourrait-on incliner à voir dans cette seconde mélodie l'authentique récitatif bénéventain si, dans les fragments de Farfa, nous la trouvions appliquée à l'*Exsultet* « de Bari », c'est-à-dire au texte traditionnel de l'ancienne liturgie locale; mais, loin qu'il en soit ainsi, c'est au contraire au texte « de Bari » qu'on voit affectée la mélodie commune, et à la « Vulgate » la mélodie propre.

De ces observations, il semble bien qu'on puisse conclure au caractère non-primitif de notre seconde mélodie, propre aux fragments de Farfa. Peut-être aurait-elle été composée après coup pour différencier de l'ancien *Exsultet* bénéventain le texte nouvellement reçu avec tout l'ensemble de la liturgie romaine; à moins que cette seconde mélodie n'ait été empruntée telle quelle à un exemplaire non-bénéventain, introduit dans l'Italie du Sud au moment de cette adoption. Le Prologue unique qui commandait les deux Préfaces aurait pu nous être utile pour résoudre cette difficulté; il a malheureusement disparu, avec tout le début du premier texte.

Quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins que cette seconde mélodie, assez proche par bien des points du ton traditionnel de la Préface, est d'une facture très intéressante, ce qu'on ne saurait dire au même titre de celle de Raguse, la seconde des exceptions que nous avons à signaler dans toute la tradition bénéventaine de l'*Exsultet*.

c) *La mélodie de Raguse*. — Encore qu'il ne provienne pas matériellement de l'Italie Méridionale, on ne saurait passer ici sous silence le témoignage du Missel plénier de Raguse, codex *Oxford, Bodl. Can. Lit. lat. 342*. Ecrit en Dalmatie, ce manuscrit appartient au sens le plus strict à la tradition bénéventaine; et c'est à ce titre que, à plusieurs reprises, nous avons eu ici même à invoquer son témoignage (1).

Au moins à titre documentaire, il nous faut donc reproduire ici d'abord l'*Exsultet* assez orné dont le Missel de Raguse est aujourd'hui l'unique témoin connu. Le manuscrit étant lacunaire, nous nous contenterons de transcrire toute la première partie de la Bénédiction, qui subsiste seule actuellement (2).

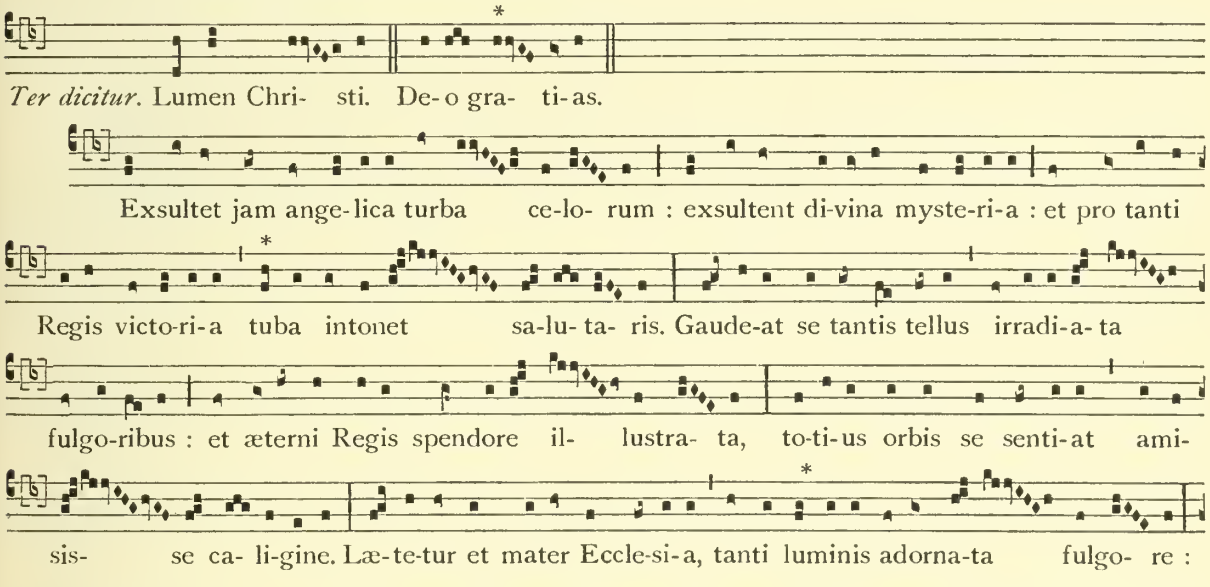


(1) Cf. ci-dessus, pp. 217-218, la notice relative à ce manuscrit. On pourra se reporter également au tableau de la page 220 et aux pages qui suivent, notamment à celles qui traitent des communions évangéliques de Carême (pp. 225-234). On y verra la preuve que ce Missel, écrit au XIII[e] siècle sur la rive orientale de l'Adriatique, est resté sur certains points plus traditionnellement bénéventain que des documents plus vieux d'un siècle ou deux, et transcrits authentiquement dans l'Italie du Sud.

(2) Le manuscrit étant assez effacé par endroits, nous avons marqué d'un astérisque les neumes dont la transcription offre quelque incertitude en raison de la difficulté de lecture.

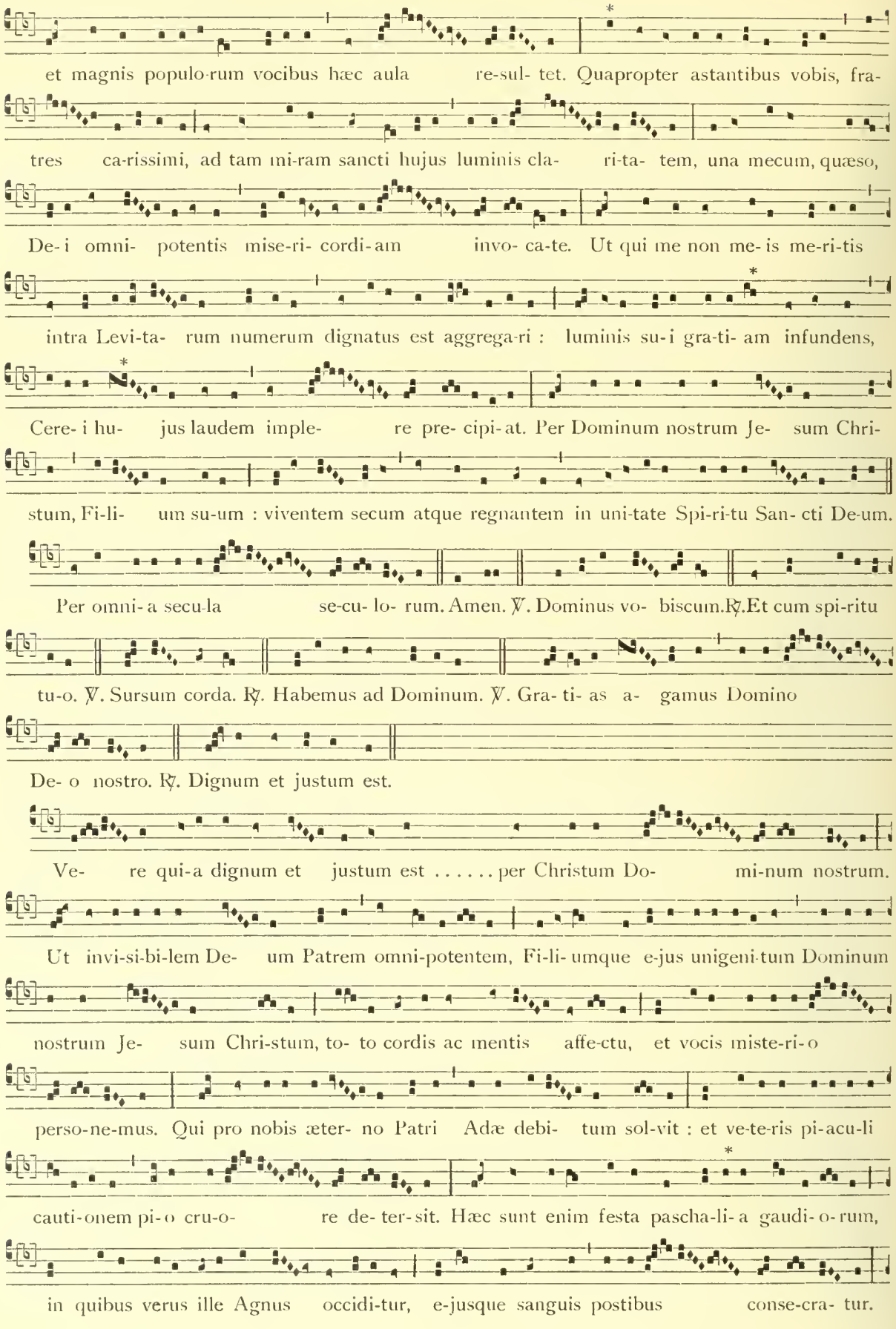
et magnis populo-rum vocibus hæc aula re-sul- tet. Quapropter astantibus vobis, fra-
tres ca-rissimi, ad tam mi-ram sancti hujus luminis cla- ri-ta- tem, una mecum, quæso,
De- i omni- potentis mise-ri- cordi-am invo- ca-te. Ut qui me non me- is me-ri-tis
intra Levi-ta- rum numerum dignatus est aggrega-ri : luminis su-i gra-ti- am infundens,
Cere- i hu- jus laudem imple- re pre- cipi- at. Per Dominum nostrum Je- sum Chri-
stum, Fi-li- um su-um : viventem secum atque regnantem in uni-tate Spi-ri-tu San- cti De-um.
Per omni- a secu-la se-cu- lo- rum. Amen. ℣. Dominus vo- biscum. ℟. Et cum spi-ritu
tu-o. ℣. Sursum corda. ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gra- ti- as a- gamus Domino
De- o nostro. ℟. Dignum et justum est.
Ve- re qui-a dignum et justum est . . . . . per Christum Do- mi-num nostrum.
Ut invi-si-bi-lem De- um Patrem omni-potentem, Fi-li- umque e-jus unigeni-tum Dominum
nostrum Je- sum Chri-stum, to- to cordis ac mentis affe-ctu, et vocis miste-ri- o
perso-ne-mus. Qui pro nobis æter- no Patri Adæ debi- tum sol-vit : et ve-te-ris pi-acu-li
cauti-onem pi- o cru-o- re de- ter-sit. Hæc sunt enim festa pascha-li- a gaudi- o- rum,
in quibus verus ille Agnus occidi-tur, e-jusque sanguis postibus conse-cra- tur.

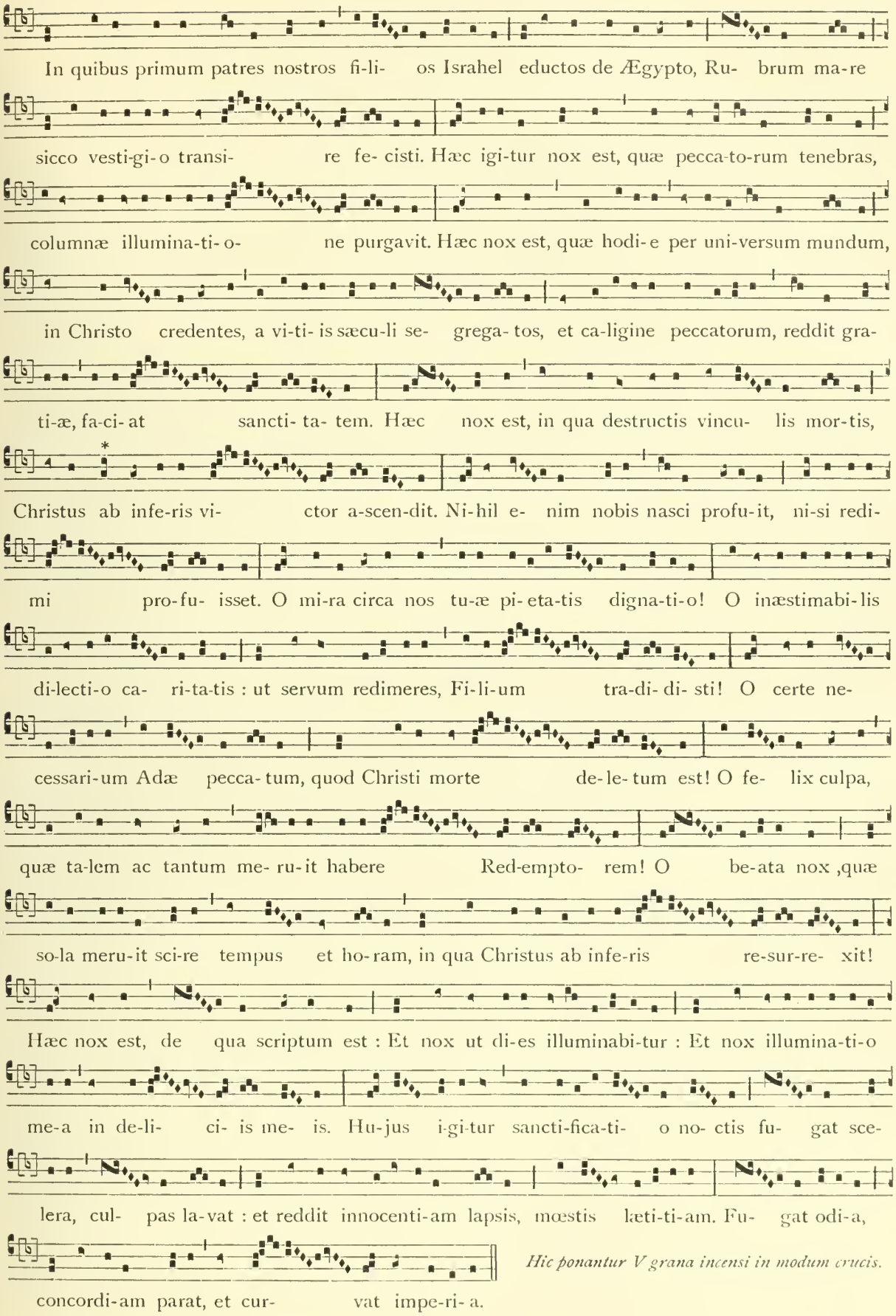


*Hic ponantur V grana incensi in modum crucis.*

Le manuscrit s'arrête actuellement ici, en bas du folio 54 verso, pour ne reprendre, au feuillet suivant, qu'au cours de la messe du IV[e] Dimanche après Pâques. C'est dire que nous sommes privés, avec la suite de la fonction du Samedi-Saint, de toute la fin de l'*Exsultet*.

Si nous avons tenu à reproduire intégralement ce qui nous reste de cette pièce, c'est afin qu'on puisse se faire une idée, non seulement du genre du récitatif, mais aussi des éléments essentiels qui le composent.

Force nous est, en effet, d'analyser simplement ces éléments, sans qu'il soit possible de songer à dresser ici un schéma comparable à celui que nous avons donné pour les deux *Exsultet* précédents. Même si les dimensions restreintes dont nous disposons avaient permis l'établissement d'un semblable tableau, on se serait trouvé en présence d'un nombre tel d'irrégularités de détail et d'altérations de formules, qu'il eût été nécessaire d'y adjoindre tout un appareil de notes; ce qui eût pratiquement compromis les avantages d'une simplicité schématique, obtenue grâce à des assimilations, en apparence au moins quelque peu arbitraires (1).

Le plus simple est donc ici d'analyser successivement les éléments essentiels de ce troisième *Exsultet*, cherchant à dégager dans chaque cas, de toutes les variétés sous lesquelles les formules apparaissent, appliquées ici et là au cours de la pièce, la leçon authentique du récitatif original.

Entre toutes ces formules, la plus caractéristique, sans conteste, est la grande cadence ornée dont le mélisme initial atteint le *ré* pour redescendre ensuite jusqu'au *fa*.

Si l'on en juge d'après l'accord du manuscrit avec lui-même, voici la forme-type de cette grande cadence :

(1) Dans la transcription qui précède, nous avons respecté scrupuleusement le témoignage de l'original, et même, autant que faire se pouvait, pour la forme des neumes, notamment pour les liquescentes et les oriscus. Il convient toutefois d'observer que l'écriture du manuscrit pouvait donner lieu à quelques hésitations quant au doublement de certaines notes. Assez souvent, en effet, on y trouve des punctums légèrement prolongés, et dont on ne sait au juste si on doit les traduire par une seule note ou bien par deux. De même, adjoint à certaines virgas, ou à la fin de neumes plus complexes, un léger trait supplémentaire, souvent collé au neume essentiel, parfois aussi légèrement détaché de lui, laisse dans l'embarras le transcripteur qui, soucieux de suivre l'original d'aussi près que possible, se rend compte qu'il ne peut s'agir de doublements au sens strict. De fait, la comparaison avec les cas analogues prouve que ce sont là des nuances d'exécution, parfois expressément formulées, mais le plus souvent négligées; de telle sorte que c'eût été évidemment trahir l'original que d'écrire :

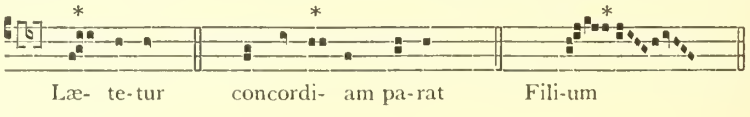


alors que nous avons par ailleurs :

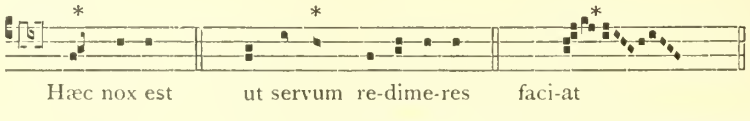


Dans tous ces cas, il s'agit, non pas d'un doublement proprement dit, mais bien d'une légère insistance, que, dans une édition pratique, il eût été bon de marquer d'un épisème d'allongement; ici nous nous devions de considérer ces notes comme simples, sans aucune arrière-pensée d'exécution pratique.

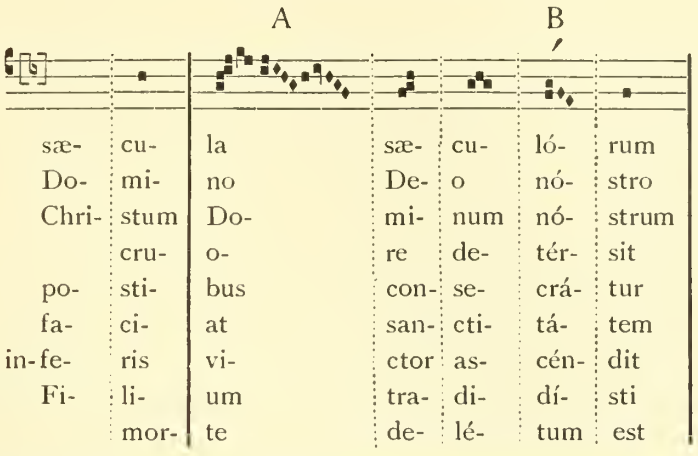


En face de cette série de cadences, d'accord entre elles, et que nous sommes par le fait même autorisé à considérer comme régulières, on en trouve un certain nombre qui s'écartent plus ou moins de la formule-type (1).

(1) Voici tout d'abord quelques cas où l'altération de la cadence ne porte que sur l'un seulement des groupes. Tout d'abord allègement du grand mélisme A :

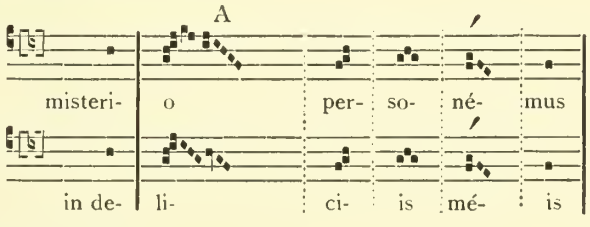


Puis altération du *pes subbipunctis* B :

soit par alourdissement :

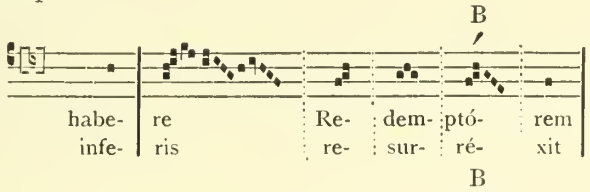


soit par allègement :

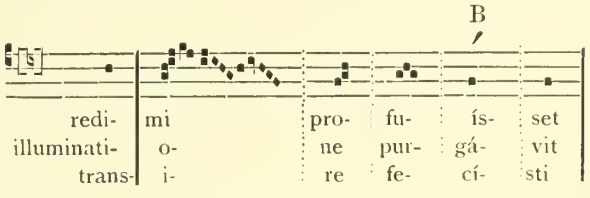


Voici enfin les autres variantes de la même formule :

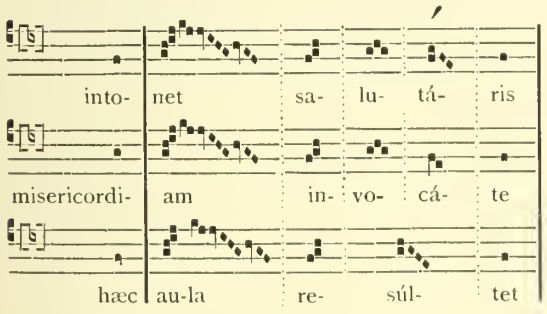


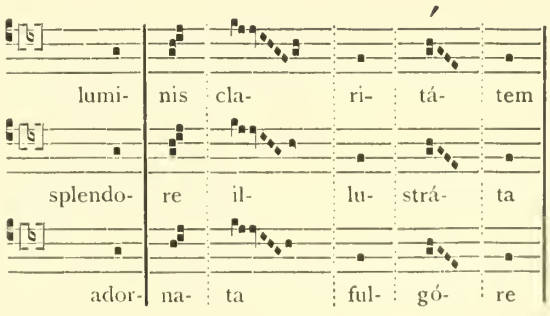


Ces variantes mélodiques, attestées chacune par un seul témoin, peuvent être considérées comme autant d'altérations de la même formule. On notera toutefois, dans ce dernier groupe de leçons divergentes, un

Telle semble donc bien être la formule-type, au moins en cas de finale spondaïque. On remarquera toutefois que, sur les neuf cas où la formule-type est adaptée très exactement, on en trouve un de cadence dactylique : *mórte delétum est*; adaptation matérielle qui, évidemment, n'est pas très heureuse. Les autres cadences dactyliques, assez rares d'ailleurs dans notre pièce, sont traitées un peu différemment. En fait, si l'on excepte celle

certain nombre de coïncidences qui pourraient bien avoir leur importance dans une restitution critique de l'ensemble de la pièce.

Ce qui fait l'intérêt des détails que nous allons signaler, c'est que les six cadences en question appartiennent toutes au Prologue : on n'en trouve pas une seule empruntée à un autre passage de l'*Exsultet*; et l'on ne trouve pas non plus une seule cadence du Prologue sur l'une quelconque des variantes mélodiques précédemment signalées, notamment sur la formule-type.

Si, dans le dernier groupe, on voit les six leçons mélodiques différer deux à deux, sur quelque détail au moins, elles s'accordent au contraire, dans l'ensemble, sur un certain nombre de particularités qui ne semblent pas purement l'effet du hasard :

a) Dans aucune d'entre elles on ne retrouve le *si* qui, partout ailleurs dans le grand mélisme, précède immédiatement le premier climacus.

b) Dans aucune d'entre elles, le climacus en question n'est suivi de la remontée au *si*, mais seulement au *la*, comme note de départ pour le second climacus. Il en est de même, c'est vrai, pour l'une des variantes de la formule-type signalées plus haut; mais cette faute s'expliquerait précisément par l'assimilation inconsidérée du mélisme propre à la Préface avec celui qui vaudrait seulement pour le Prologue.

c) Enfin, comme on peut encore le constater, dans ce dernier groupe de variantes le mélisme n'est maintenu sans division que deux fois sur six. Quatre fois sur six, par conséquent, il y est divisé sur deux syllabes. Or, jamais le même fait ne se reproduit dans la Préface, où il se trouve régulièrement affecté à une seule syllabe, et donc normalement considéré comme indivisible. C'est à l'analogie des formules qu'il faudrait encore ici attribuer le maintien de tout le mélisme sur une seule syllabe dans deux cadences du Prologue. Il reste, en tout cas, que l'accord est moins unanime sur ce dernier point que sur les deux précédents.

Comme on le voit, ces divergences entre les deux types de cadences ne semblent pas absolument fortuites. Et il n'est pas du tout impossible qu'elles aient été parfaitement voulues par le compositeur, estimant qu'il devait traiter la Préface dans un style plus ample, et réserver au Prologue des formules analogues, mais plus discrètes.

Bref — et puisque nous en sommes réduit à juger des principes d'adaptation d'après le nombre des cadences qui nous restent dans un manuscrit unique, — il semble bien que pratiquement on devrait distinguer deux types de grandes cadences, dont les mélismes seraient de règle respectivement :

soit dans le Prologue :

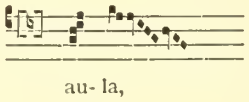

au- la,

soit dans tout le reste de la pièce :

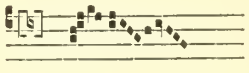

vi- ctor;

la formule du Prologue étant moins ornée : sans passage par le *si* avant l'attaque du premier climacus; sans remontée au *si*, mais seulement au *la*, comme note de départ du second climacus; le mélisme portant enfin normalement sur deux syllabes dans le Prologue, alors qu'il est toujours indivisé dans le reste de la pièce.

Il nous suffira d'avoir signalé ces différences, dans la mesure où elles permettent de comprendre les principes probables de composition de cet *Exsultet* orné, mais sans chercher à en restituer ici la version primitive authentique.

que nous venons de signaler, il n'en reste plus actuellement qu'une seule dans toute la Préface :

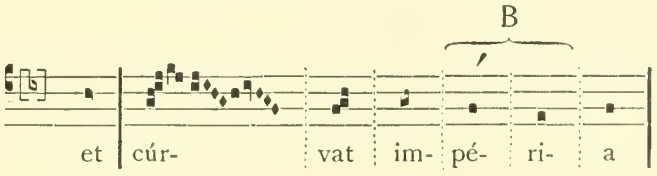


Formule correcte, mais un peu abrégée, semble-t-il, si on la compare à la cadence-type spondaïque. Le podatus subbipunctis B abandonnant sa dernière note *mi* sur la pénultième brève, c'est ici un torculus *fa-sol-fa* que nous devrions avoir sur le dernier accent, et non un simple punctum. C'est également un torculus — le torculus normal — que nous devrions retrouver sur la première syllabe de *impéria*, réduite ici à un podatus liquescent.

De ce dernier point de vue, le Prologue nous fournit deux cadences dactyliques qui sont plus correctes :

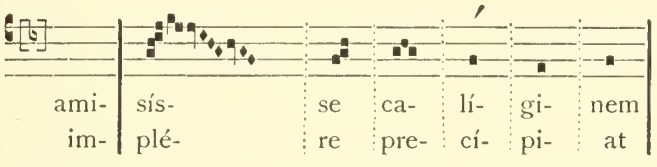


Mais, comme on le voit, elles sont d'accord avec la cadence précédente pour les trois dernières syllabes (1).

L'étude des cadences les plus importantes étant ainsi terminée, nous passons à l'examen d'une autre formule, sensiblement moins ornée, et caractérisée par un grand climacus qui descend par degrés conjoints du *si* au *fa*.

Normalement, cette formule est affectée aux cadences de moindre importance; et ceci, sous deux formes : l'une conclusive, sur *fa*; l'autre suspensive, sur *la*.

L'une et l'autre de ces formules comportent naturellement une variété spondaïque et une variété dactylique, susceptibles elles-mêmes de contraction, lorsqu'elles doivent s'adapter à un texte trop bref.

(1) Si l'on compare ces deux formules dactyliques du Prologue avec les deux cadences précédentes, empruntées à la Préface elle-même, on ne peut manquer de constater qu'on y trouve, relativement à la dualité du mélisme, une confirmation des deux premières particularités signalées précédemment à propos des cadences spondaïques.

Comme pour celles-ci, les cadences dactyliques du Prologue ne comportent, ni *si* avant le premier climacus, ni remontée au *si* après. Par contre, dans les deux cadences en question, le mélisme est tout entier sur une seule syllabe. Il en est différemment, c'est vrai, pour les deux autres cadences dactyliques du Prologue :

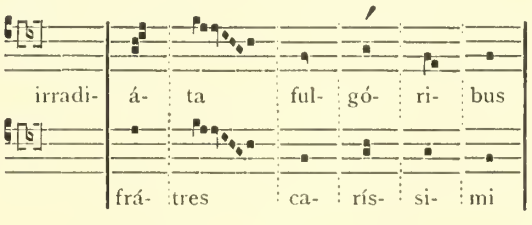


De telle sorte que, somme toute, si la division du mélisme n'existe jamais dans la Préface, on ne peut affirmer qu'elle soit toujours de règle dans le Prologue.

Voici tout d'abord la formule-type spondaïque de cette cadence moyenne sur *fa*, avec les variétés qui en dérivent immédiatement :

*Formule normale : torculus d'accent.*

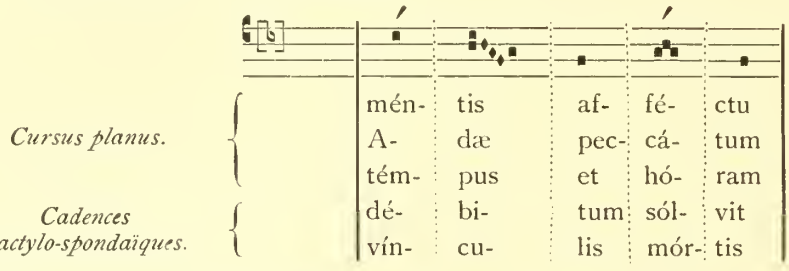


*Formules altérées :* a) *torculus d'accent abrégé en podatus.*

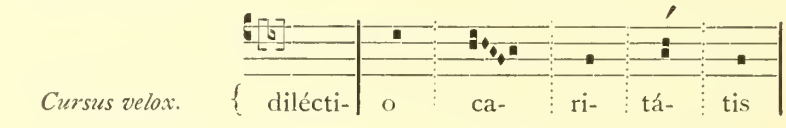


b) *torculus d'accent abrégé en punctum.*

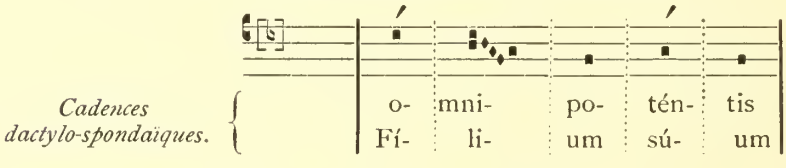


c) *torculus d'accent amplifié.*

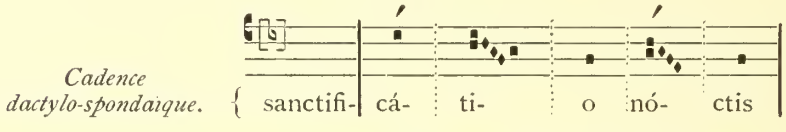


La formule normale de cadence n'est pas autre chose, ici encore, qu'un *cursus planus mélodique*, adapté purement et simplement aux cinq dernières syllables de toute cette série de cadences spondaïques.

Dans le premier groupe, tout entier régulier, nous trouvons trois exemples de *cursus planus* et deux de cadences dactylo-spondaïques; c'est dire que cette formule-type comprend normalement deux accents : sur le *si* isolé et sur le torculus.

Ce torculus d'accent est d'ailleurs parfois abrégé, par l'amputation, soit de sa dernière note, soit même de ses deux dernières notes : c'est ce que l'on peut voir dans les deux groupes suivants, où ce dernier accent se voit affecter, soit un podatus, soit un simple punctum.

Une fois seulement, nous trouvons le torculus en question amplifié, par l'addition d'un *fa* et d'un *mi* : c'est la troisième et dernière des formules altérées mentionnées ci-dessus.

La cadence spondaïque sur *fa* est donc normalement adaptée dans notre manuscrit à des finales de cinq syllabes. A plusieurs reprises pourtant, le compositeur s'est trouvé en présence de cadences où il ne disposait pas de ces cinq syllabes, mais seulement de quatre. C'est notamment le cas pour les cinq cadences dispondaïques ci-après :

*Formule normale contractée.*

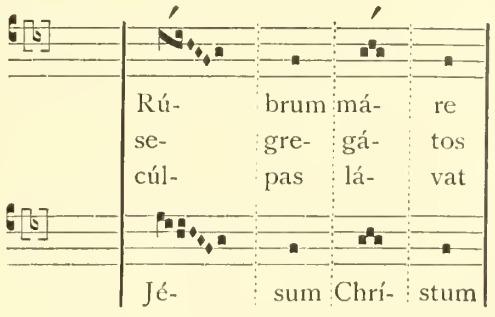


*Formule altérée : torculus d'accent abrégé en punctum.*

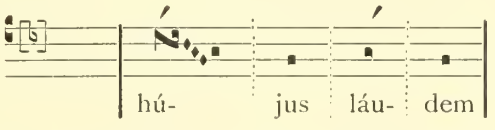


L'adaptation de la formule-type se fait très simplement, on le voit, par la fusion des deux premiers groupes en un seul. Il n'y a pas lieu d'insister sur la petite particularité, voulue probablement, de la finale *Jesum Christum*. Quant à la dernière cadence — assez difficile d'ailleurs à lire dans le manuscrit, — il semble bien qu'elle présente la même irrégularité que les deux cadences dactylo-spondaïques du groupe b ci-contre : à savoir, la réduction à un simple punctum — liquescent — du torculus d'accent.

Tous les cas de cadences spondaïques sur *fa* étant ainsi épuisés, il nous reste à signaler les quelques cadences dactyliques du même type qui subsistent dans notre manuscrit; il y en a six en tout.

*Formule normale.*

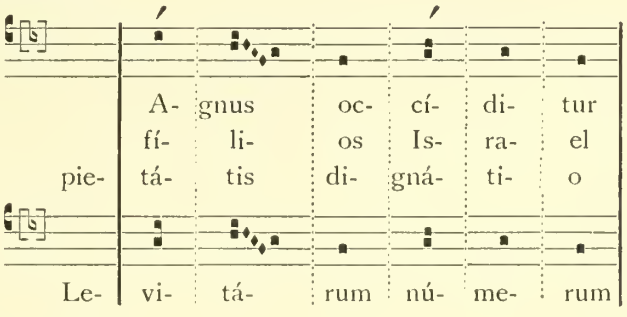


*Formules contractées.*

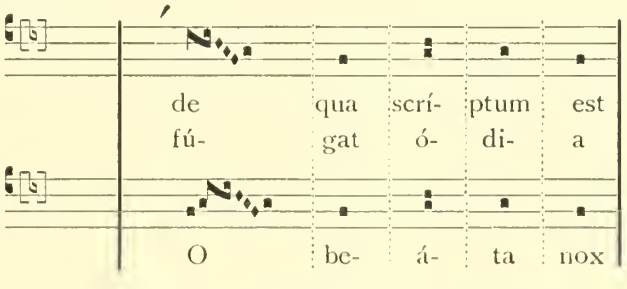


Nous retrouvons ici la même distinction que pour les cadences spondaïques : forme normale et forme contractée.

La première dérive tout simplement de la cadence spondaïque par *diérèse* : le torculus d'accent se divisant, et abandonnant sa dernière note à la pénultième brève; autrement dit, le *cursus planus mélodique* se transforme en *cursus tardus* auquel sont donc affectées automatiquement les six dernières syllabes de toutes les cadences dactyliques.

Dans les trois premiers cas, seuls réguliers au sens strict, nous voyons trois cadences en *cursus tardus* adaptées normalement au cursus musical correspondant, où le *si* initial correspond toujours au premier accent. Dans la cadence *Levitárum númerum*, le premier accent est sur le groupe orné. Peut-être est-ce en partie pour éviter d'affecter à une syllabe non accentuée le *si* initial isolé, que le compositeur l'a doté ici d'un podatus.

Les trois dernières cadences correspondent, comme dans le cas de la finale spondaïque, à des textes trop brefs : cinq syllabes alors qu'il en faudrait six pour l'adaptation au *cursus tardus mélodique*. La solution adoptée ici est la même que pour le *cursus planus* : fusion des deux premiers groupes. Dans la dernière d'entre elles, qui est en même temps un début de phrase, on constate en outre la fusion avec ce même groupe de la formule d'intonation *fa-sol-si*, dont nous aurons à reparler ultérieurement. Mais il nous faut tout d'abord épuiser l'étude de ces cadences moyennes de notre *Exsultet*, en présentant les quelques cas de formules suspensives sur *la*, dont le début au moins est assez semblable à celui des cadences sur *fa* dont nous venons d'examiner les différentes variétés.

Le groupe le plus important de ces cadences sur *la* est constitué par six incises spondaïques :

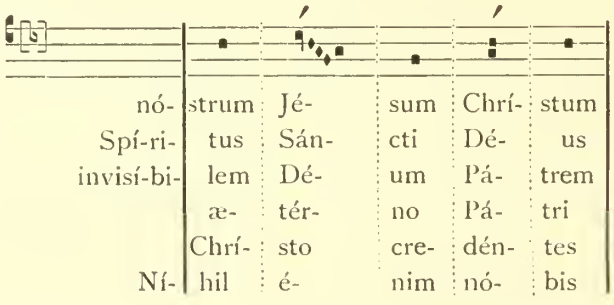


Sous sa forme dactylique, il n'existe que deux cadences de ce type; encore la première seule est-elle régulière :

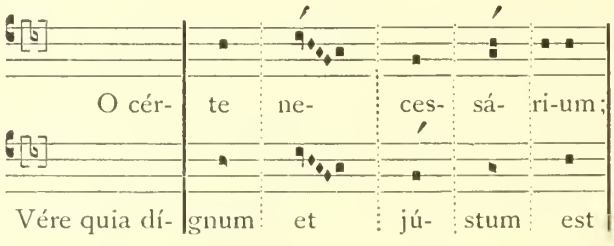


Lorsque, dans ce type de cadence, la première note se trouve être un *si*, le *la* initial passe au groupe suivant :

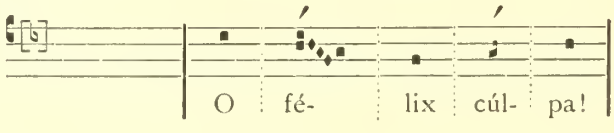

ou bien, sous la forme dactylique :

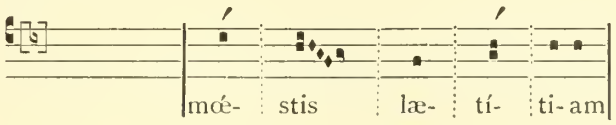


Enfin, quand le texte est trop bref, nous voyons fusionner les deux premiers groupes voisins, comme dans l'exemple suivant :

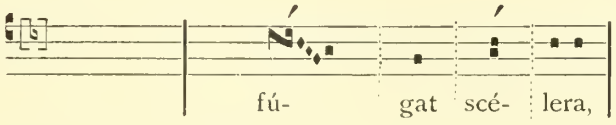


à moins qu'on ne soit même conduit à supprimer de la formule quelqu'un de ses éléments essentiels :

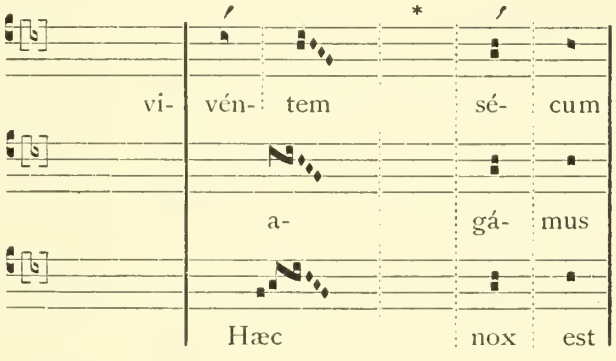


Les trois cadences ci-dessus montrent comment, pour gagner une syllabe, le compositeur a omis le *fa* précédant immédiatement le dernier accent; ce qui l'entraînait, du même coup, à supprimer le *sol* qui terminait le groupe précédent.

Sur le premier de ces exemples, on voit ce que devient la formule spondaïque, appliquée à quatre syllabes; sur le second, comment les deux premiers groupes fusionnent lorsqu'on ne dispose plus que de trois syllabes; sur le troisième enfin, la solution adoptée lorsque cette incise de trois syllabes est en même temps un début de phrase.

On retrouve quelque chose d'analogue dans l'incise dactylique *Hujus igitur* :

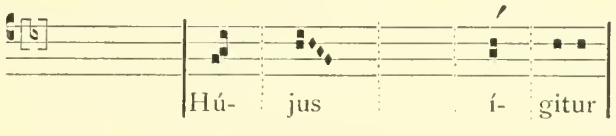


Mais les deux syllabes précédant l'accent ont permis de maintenir distincts le groupe orné et le neume d'intonation.

C'est de cette formule d'intonation qu'il nous faut maintenant traiter, pour terminer l'étude des éléments constitutifs de l'*Exsultet* de Raguse.

Elle est caractérisée, on vient de le voir, par la progression ascendante *fa-sol-si*. Mais, selon les cas, ces trois notes sont affectées, tantôt à une seule syllabe, tantôt à deux ou même à trois syllabes. C'est cette division que nous retiendrons, pour grouper les incipits de même type. Mais, afin de donner une idée de la souplesse des solutions adoptées par le

compositeur, nous rapprocherons sous chacun de ces types les différentes incises, selon les procédés assez variées dont il s'est servi pour enchaîner la suite de la phrase avec l'intonation commune. Retrouvant de la sorte quelques-unes des cadences, moyennes ou grandes, étudiées précédemment, nous achèverons d'épuiser la série de celles qui, moins importantes, ne méritaient pas une étude particulière : notamment la cadence suspensive sur *sol* qui joue en somme le rôle de flexe.

Voici donc tout d'abord la série des incipits en scandicus, où les cas analogues ont été rapprochés, d'après le type de la première cadence qui se présente dans la phrase, après l'intonation et la récitation qui suit :

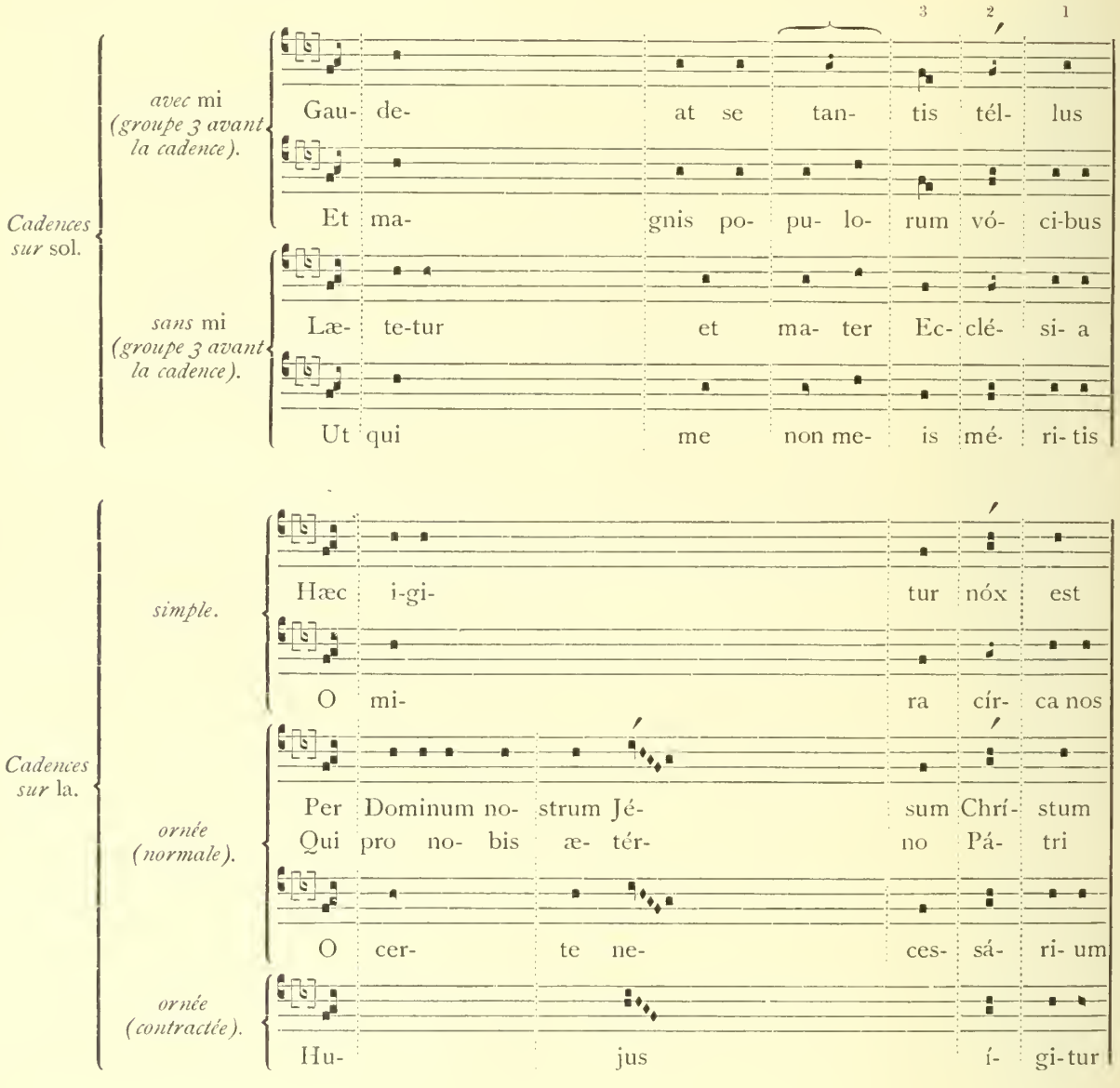


Grâce à la disposition même de ce tableau, il est inutile d'insister longuement sur la série des incises qui s'y trouvent représentées : cadences sur *sol* ou sur *la*; dans le premier cas, avec ou sans *mi* d'ornement; dans le second cas, repos sur une cadence simple,

ou bien plus ornée; la dernière se présentant d'ailleurs une fois sous la forme contractée, en raison de la brièveté du texte (1).

Voici maintenant la série des incipits de phrases où la progression *fa-sol-si* est divisée sur deux syllabes : le podatus *fa-sol* sur la première; le *si* isolé, à l'aigu, sur la seconde, qui est régulièrement une syllabe accentuée :

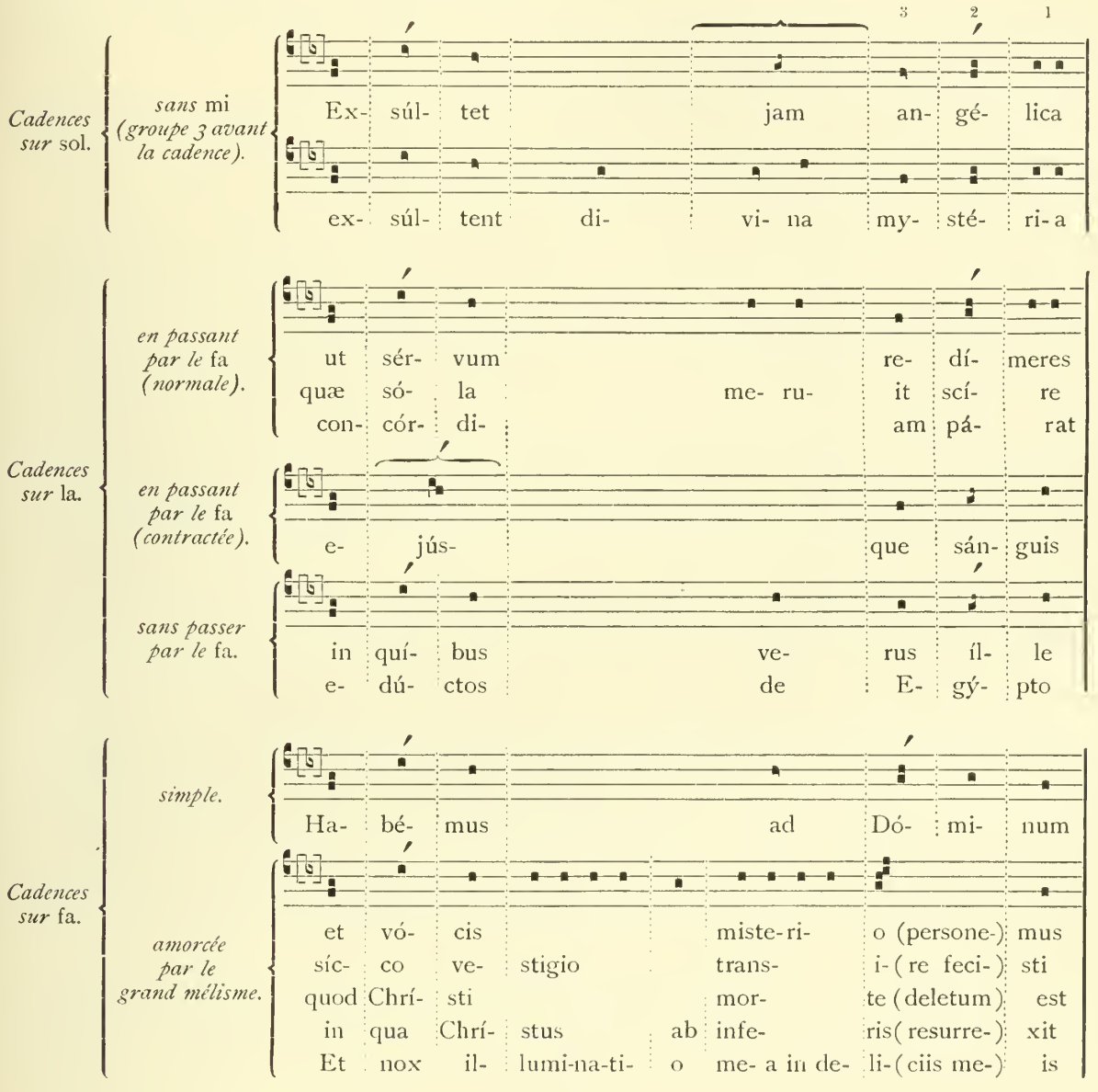


(1) A cette série d'incises, commençant régulièrement par un scandicus, il semble bien qu'on doive joindre les deux suivantes, où le scandicus en question s'est vu ajouter un *la* supplémentaire de passage :

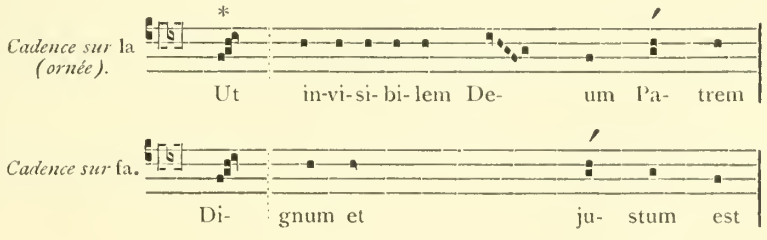

Comme dans le cas précédent, nous retrouvons ici :

deux cadences sur *sol*, dont aucune ne comporte, comme l'une des variétés du groupe précédent, le *mi* d'ornement ;

une série de cadences sur *la*, avec ou sans passage par le *fa*, et dont l'une se présente sous la forme contractée, en raison de la brièveté du texte ;

enfin deux types de cadences sur *fa*, dont l'un, très simple, n'est appliqué qu'à la réponse *Habemus ad Dominum*, tandis que l'autre conduit au grand mélisme qui amorce les cadences les plus importantes.

Enfin, sous la même intonation, on doit grouper quelques formules, d'ailleurs dépareillées, qui n'atteignent le repos de la cadence qu'après être remontées au *si* :

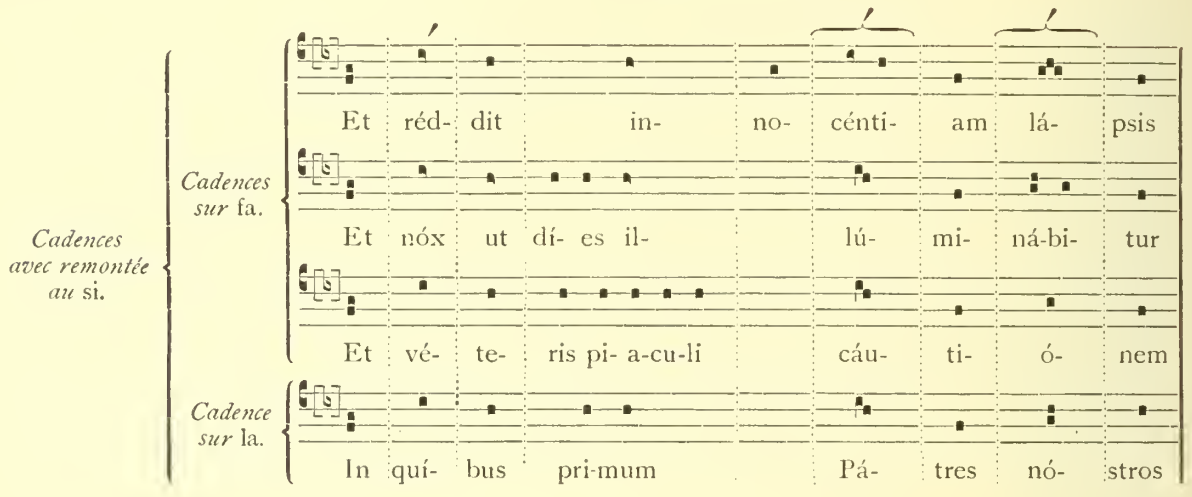


Les deux premières formules se répondent bien, avec décomposition ou fusion des groupes d'accents. Normal pour la cadence spondaïque, le torculus correspondant au dernier accent abandonne sa dernière note à la pénultième brève, en cas de finale dactylique ; et de même pour l'avant-dernier accent : séparé du dernier par une seule syllabe, il se voit doté d'une clivis, dont la seconde note passe à la syllabe supplémentaire quand il y en a deux entre les deux accents.

Contrairement aux deux premières, la troisième des cadences ci-dessus est certainement fautive : on devrait avoir, comme dans la première, un torculus sur le dernier accent, et non un simple punctum.

La dernière formule enfin, cadence suspensive sur *la*, est ici seule de son espèce.

Dans toute cette série de cadences où la formule d'intonation est divisée sur deux syllabes, il apparaît clairement que le *si* isolé correspond à la syllabe d'accent, située ainsi normalement à l'aigu. Les deux seules fautes d'adaptation que l'on puisse relever, de ce point de vue, appartiennent au groupe des cadences sur *fa* amenées par le grand mélisme (p. 411). Il est évident que *sicco vestigio* est ici mal adapté, comme aussi *in qua Christus*.

C'est d'ailleurs cette même règle de l'accentuation sur le *si* qu'on trouve appliquée, dans toutes les intonations où la progression *fa-sol-si* est divisée en ses éléments les plus simples.

Voici les quatre intonations de ce type qui nous restent :

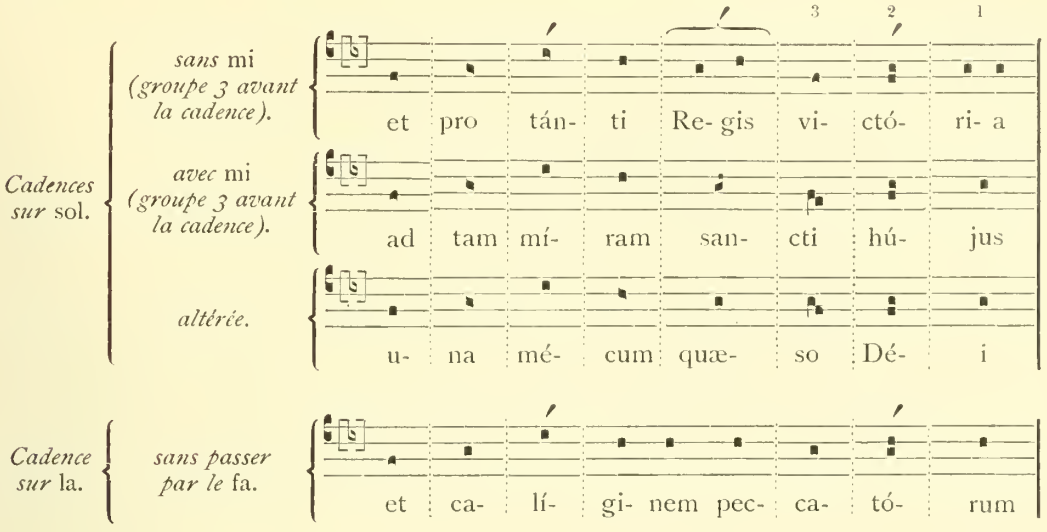


Sur les intonations, régulièrement adaptées, nous voyons se greffer quelques-unes des cadences déjà rencontrées précédemment, avec leurs différentes variétés : par exemple, pour ce qui concerne les deux premières, la présence ou l'absence du *mi* dans le groupe 3 avant la finale.

A prendre matériellement la mélodie, la troisième de ces incises serait mal adaptée, puisqu'il y faudrait un podatus sur la première syllabe de *quæso*; et, sur la seconde, une clivis *fa-mi* au lieu de *sol-fa*. Mais il n'est pas impossible que le compositeur ait ici lui-même modifié quelque peu cette cadence pour permettre de lier *Dei* à l'adjectif *omnipotentis* qui suit, et éviter la coupure malheureuse : *una mecum, quæso, Dei | omnipotentis*.

Quant à la cadence sur *la* : *et caliginem peccatorum*, elle est ici seule de son espèce, mais se rattache à l'un des groupes déjà rencontrés (p. 411) dans le cas de division sur deux syllabes de la formule d'intonation (1).

(1) Dans le groupe des incipits en scandicus, nous avons vu précédemment deux cas (p. 411, note 1) où ce neume d'intonation s'était vu adjoindre un *la* supplémentaire de passage. On constate ici un fait analogue, dans deux cas également :

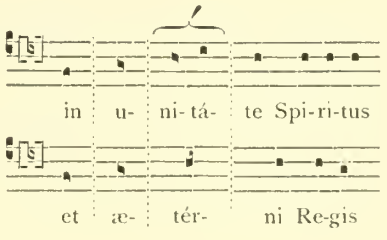


Dans la première de ces formules, chacune des quatre notes — et en particulier le *la* surnuméraire — est appliquée à une syllabe distincte; dans la seconde, au contraire, le *la* en question est venu fusionner avec le *si* d'accent.

L'énumération des intonations dépendant de la même formule pourrait être ainsi terminée, après ce groupement en trois catégories selon que la progression *fa-sol-si* porte sur une syllabe, sur deux ou sur trois syllabes. Notre pièce nous présente pourtant encore quelques incipits dérivant du dernier de ces trois types par la suppression, soit du *fa* initial, soit même du *fa* et du *sol*.

Voici quelques intonations partant directement du *sol* :

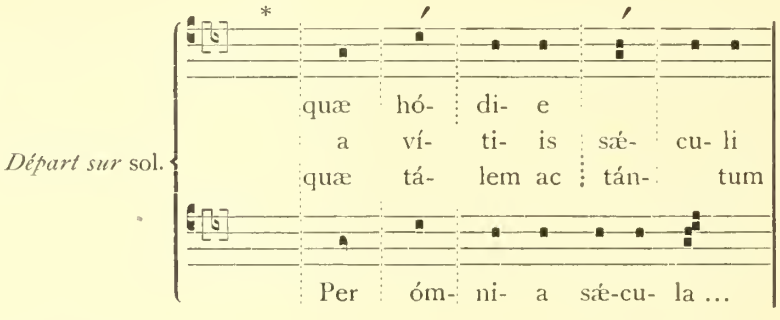


L'accent, on le remarquera, coïncide toujours avec le *si* isolé; aussi est-ce directement sur cette note que débutent plusieurs phrases commençant précisément par une syllabe accentuée (1) :

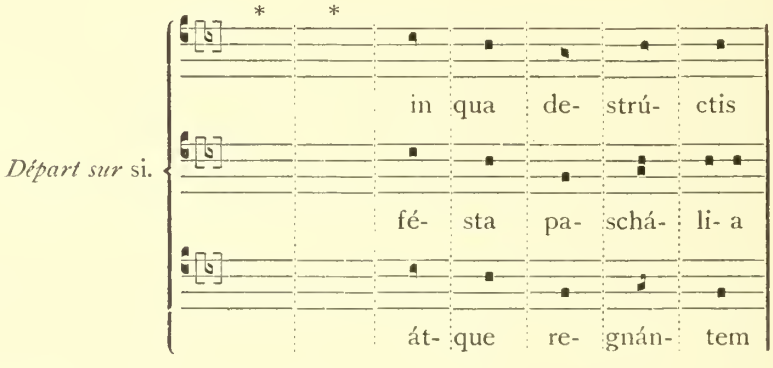


C'est donc toujours à une note accentuée, on le voit, que correspond le *si* aigu de l'intonation, au moins lorsqu'il se trouve à l'état isolé, comme on peut le constater dans les tableaux des pages 411 à 414. Mais, quand le neume initial est un scandicus proprement dit (p. 410), le compositeur ne tient plus aucun compte de l'accentuation : il applique alors indifféremment le scandicus en question à la première syllabe de la phrase, que celle-ci soit ou non accentuée.

Les cadences réunies dans les deux groupes ci-dessus présentent toutes ceci de commun qu'elles comprennent deux syllabes entre les deux derniers accents. Quand le texte à adapter n'en comporte qu'une seule, le *si* initial se voit tout simplement adjoindre le *la* qui suit; l'avant-dernier accent se trouve alors affecté, non plus d'un *si*

(1) On pourrait, c'est vrai, contester la légimité de l'accentuation sur *in*, au début du premier exemple de ce groupe. Nous ne pouvons que constater ici l'assimilation de ce cas aux deux suivants.

isolé, mais bien de la clivis *si-la* résultant de cette fusion. Voici d'ailleurs la série des cadences variées appartenant à ce type :

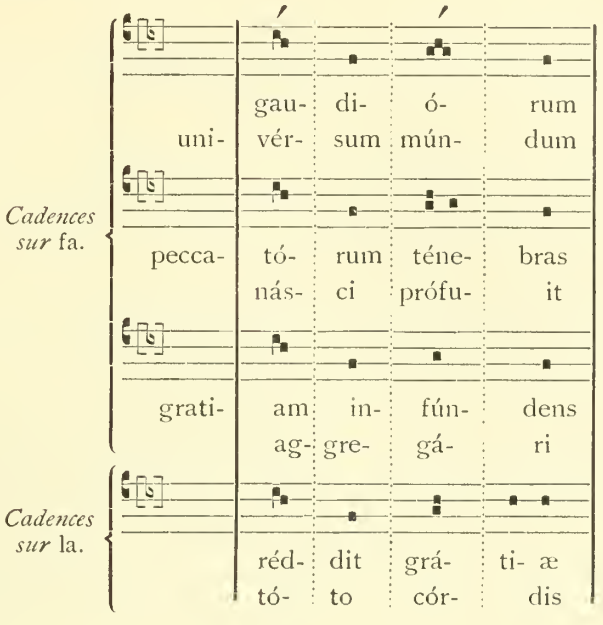


Déjà nous avons trouvé un cas de fusion analogue, dans le second type de cadence sur *la* de la page 411.

Telles sont, en somme, les règles de composition de cet *Exsultet* orné de Raguse, si toutefois il peut être question de règles, dans une pièce où les formules ne se retrouvent identiquement que d'une manière exceptionnelle. Tout en s'en tenant à un nombre de thèmes relativement restreint, le compositeur semble en avoir usé avec le plus de liberté possible, et sans s'astreindre à calquer de trop près les phrases les unes sur les autres. De ce point de vue, il n'est pas douteux que cet *Exsultet* de Raguse laisse une impression toute différente de celui de Farfa, et surtout de Bénévent, d'une monotonie qui surprend un peu quand il s'agit d'un chant de joie comme l'*Exsultet*.

Et cependant, si l'on y regarde d'un peu près, on n'est pas peu surpris de constater une parenté très réelle de fond entre l'*Exsultet* de Raguse et celui de Bénévent. Le fait est indéniable, par exemple, pour l'incise *totius orbis se sentiat*, identique de part et d'autre :

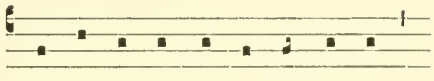


Mais si, l'attention attirée par cette identité, on se prend à suivre parallèlement la mélodie de Raguse et celle de Bénévent, telle que nous l'avons reproduite, au moins pour le Prologue, pages 388-389, il devient aussitôt évident que l'*Exsultet* de Raguse n'est pas autre chose qu'une amplification mélodique de l'*Exsultet* bénéventain traditionnel. Pour s'en assurer, il suffira de jeter un coup d'œil sur les quelques incises suivantes, dont les

deux versions mélodiques ont été disposées parallèlement, pour en mieux faire ressortir l'identité substantielle :

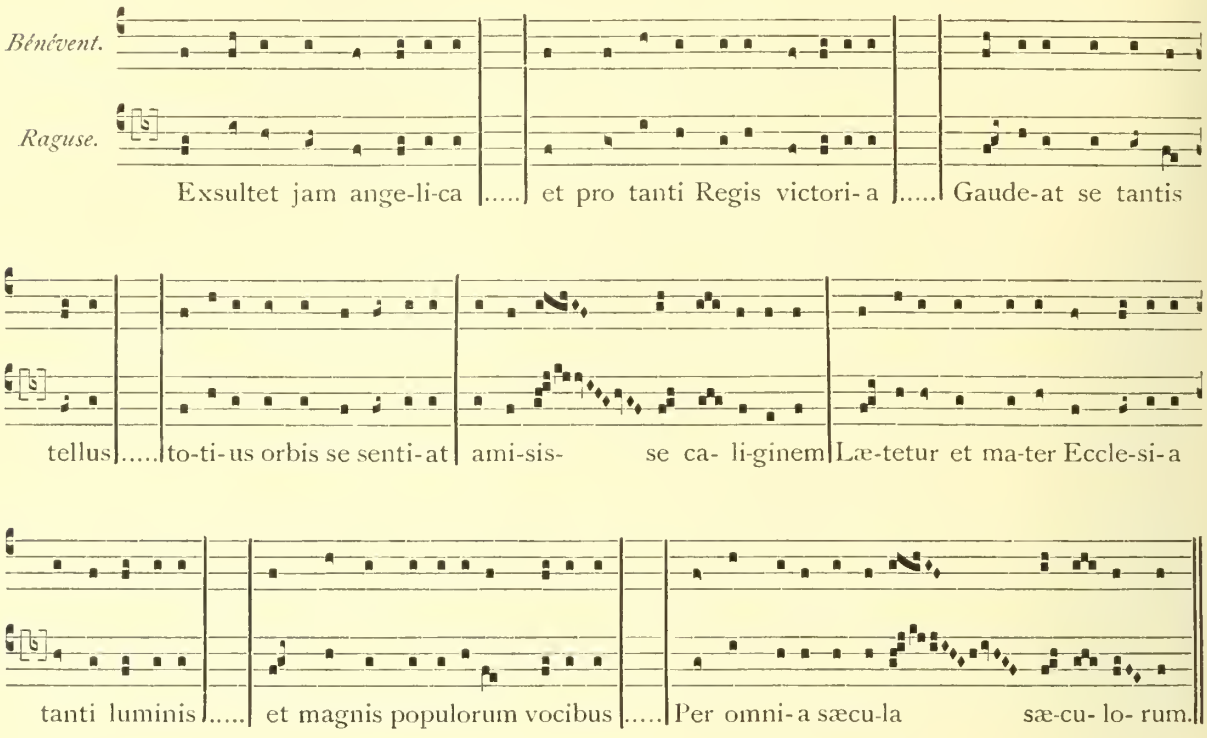


Ces quelques phrases sont toutes empruntées au Prologue; mais il suffirait de continuer la comparaison pour voir le même parallélisme se poursuivre dans toute la Préface.

Bref, l'*Exsultet* de Raguse n'est pas une composition originale, comme aurait pu le laisser penser au premier abord sa contexture très ornée : c'est tout simplement une amplification de la mélodie traditionnelle et peu variée de l'*Exsultet* bénéventain.

Ainsi se trouve donc ramenée à l'unité, même de ce point de vue particulier, la tradition bénéventaine, dont il ne subsiste plus ainsi qu'une mélodie unique, à laquelle se rattache *l'Exsultet* de Raguse lui-même. Le premier *Exsultet* de Farfa reste seul en marge de cette tradition unanime; mais rien, somme toute, n'autorise à le qualifier de bénéventain au sens strict.

Le chant bénéventain de l'*Exsultet* se rapproche au contraire beaucoup des différents types de récitatifs que nous avons eu ici-même l'occasion d'étudier. Apparenté de très près au Cantique de Jonas (p. 272) et au Cantique d'Azarias (pp. 318-319), il est construit exactement sur les mêmes formules que l'introduction de ce dernier Cantique (p. 318); l'introduction et la conclusion du Cantique des Trois Enfants (pp. 320-321) sont également construits sur des thèmes tout semblables.

On a ici une nouvelle preuve de la pauvreté d'inspiration du répertoire bénéventain, qui pouvait ainsi se contenter d'un même type mélodique, substantiellement un, pour

toutes sortes de récitatifs, quel qu'en fût le caractère ou l'affectation liturgique, et qu'il s'agît de l'*Exsultet* ou bien des Lamentations (1).

(1) C'est, en effet, cette même mélodie qui fait le fond du chant des Lamentations. Et, puisque nous parlons ici pour la dernière fois des récitatifs bénéventains, on souffrira que nous disions un mot de la question des Lamentations à Bénévent. Sans doute elle n'entre pas directement dans le plan du présent travail, qui embrasse exclusivement l'Office de Jour; il n'y en aurait pas moins une lacune réelle, du point de vue « Paléographie musicale », à ne pas faire ressortir l'unité à la fois et la monotonie du répertoire bénéventain sur ce chapitre des récitatifs, qu'ils appartiennent d'ailleurs à l'Office de Jour ou à l'Office de Nuit.

Si l'on se reporte aux planches XXVIII-XXXI qui accompagnent le présent volume, on y trouvera la reproduction de quelques feuillets du codex *R. 32* de la Bibliothèque Vallicellane. Ce manuscrit est un recueil de fragments, dont plusieurs sont bénéventains (Cf. E. A. Loew, *The Beneventan Script*, p. 360). Les feuillets 21 à 26 proviennent d'un manuscrit de la fin du XII^e^ siècle (sur la planche XXVIII, seul le folio 20, à gauche, est du début du XI^e^); on y trouve notamment les leçons des Ténèbres du Samedi-Saint, et en particulier celles du premier Nocturne, intégralement notées.

Nous transcrivons ici le début de la première Lamentation, telle qu'elle figure, pl. XXVIII, au haut du folio 21 :

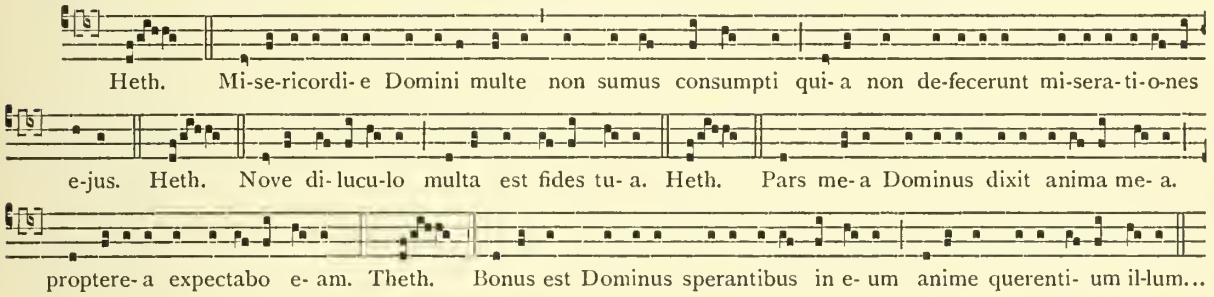


Chaque verset, on le voit, comprend deux incises, dont la seconde n'est que la répétition mélodique de la première. La clé que nous avons indiquée semble impliquée par l'analogie de cette mélodie avec les autres récitatifs bénéventains, en particulier avec les Cantiques de Jonas et d'Azarias. Intonation, teneur et flexe de chaque phrase sont identiques; et, si la formule de cadence est ici quelque peu différente, elle ne s'en repose pas moins sur *sol*, comme dans les autres récitatifs. Cette manière d'écrire nécessite toutefois, autant qu'on en peut juger, le bémol constant; ce qui fait, somme toute, de cette récitation une sorte de psalmodie du IV^e^ mode qui n'est pas sans analogies avec le *Te Deum*, ou bien le *Gloria XV* de l'Edition vaticane.

Au sujet de l'insistance marquée par les manuscrits sur certaines notes, on pourra observer la forme prolongée — et apparemment doublée — du dernier *sol* de récitation (pl. XXVIII, 1^re^ ligne), aussitôt avant la chute au *fa* qui amorce la petite cadence; de même, à la 7^e^ ligne de la même page, le quatrième neume, sur *cum*. Dans le même ordre d'idées, on peut noter la forme tremblée du podatus d'intonation, dans chaque incise : il ne s'agit que d'un bon appui, au début de la phrase, et non pas d'un doublement matériel.

Dans les récitatifs que nous avons d'étudiés jusqu'ici, nous avons vu réserver pour la finale de chaque pièce une formule un peu différente des cadences employées pour les autres phrases. Ici, le compositeur s'est borné à souder à la cadence habituelle le mélisme qui accompagne normalement le titre de chaque verset :

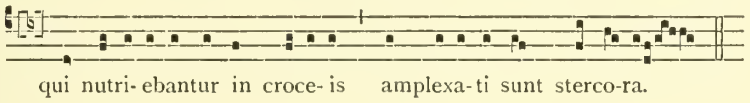


La fin de la première leçon et le début de la suivante n'existant plus actuellement dans nos fragments (en raison de la disparition d'un feuillet simple entre les folios 21 et 22, pl. XXIX), c'est à cette seconde Lamentation, construite sur la même mélodie, que nous avons emprunté la finale précédente, fol. 22^v^ (pl. XXX).

Comme aujourd'hui, la dernière leçon du premier nocturne est, le Samedi-Saint, la Prière de Jérémie. Nous en transcrivons les premières phrases d'après le manuscrit de la Vallicellane, fol. 22^v^ (pl. XXX) :

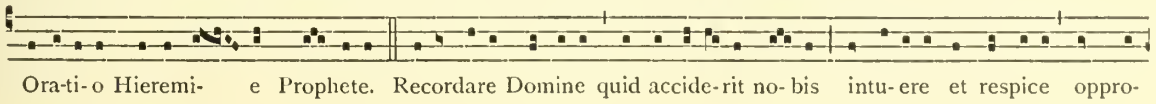

Le Cérémonial. — Parmi nos manuscrits, on n'en trouve que deux pour nous renseigner sur le cérémonial suivi, à Bénévent (1), pour la Bénédiction du Cierge pascal; ce sont : le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent (p. 344) et notre Graduel *Vat. lat. 10673* (p. 338 ou p. 341), dont nous rappelons ici les termes, d'ailleurs tout semblables :

« Post hæc accendatur ignis novus ex ignario vel alio quolibet modo; dicaturque super eum oratio hæc : *Deus qui per Filium tuum angularem scilicet lapidem.* De quo igne benedicto accendatur cereus; et, quasi ex occulto, proferatur in puplicum. Tunc episcopus aut presbyter cum eodem cereo accendat Cereum preparatum ad benedicendum. Et accensum tangat cum Chrisma, faciendo in illum signaculum sanctæ Crucis. Deinde diaconus sumens — *vel* tangens — Cereum ter pronuntiet : *Lumen Christi.* Respondetur in choro : *Deo gratias.* Et incipit benedicere Benedictio[ne] quæ hic notata est : *Exsultet jam angelica.* Deinde incipit benedictionem cereis ».

Pratiquement, on commençait donc, après la onzième leçon et le chant des *Benedictiones*, à allumer le Feu nouveau, en un lieu et d'une manière qui ne sont pas autrement précisés : « ex ignario vel alio quolibet modo »; et l'on récitait sur lui l'oraison *Deus qui per Filium tuum angularem scilicet lapidem*, la même qui, aujourd'hui encore, figure dans la liturgie romaine en tête de la fonction du Samedi-Saint. Rien ne laisse à penser que cette partie de la fonction ait été accomplie par l'évêque lui-même ou par le célébrant : l'un et l'autre ne seront expressément nommés que dans un instant; ici, il est dit d'une manière impersonnelle : « accendatur... dicaturque... ».

A ce Feu, bénit comme il a été dit au moyen de l'oraison *Deus qui Filium tuum angularem*, on allumait un cierge, que l'on transportait aussitôt à l'ambon; et ceci, sans aucun cérémonial particulier; bien au contraire, cette translation devait s'opérer aussi discrètement que possible, et même, autant que faire se pouvait, passer inaperçue : « quasi ex occulto proferatur in puplicum ».

Remis entre les mains de l'évêque — ou de l'officiant, — le cierge ardent lui servait à allumer le Cierge pascal, sur lequel il faisait ensuite une onction en forme de croix avec le Saint-Chrême.

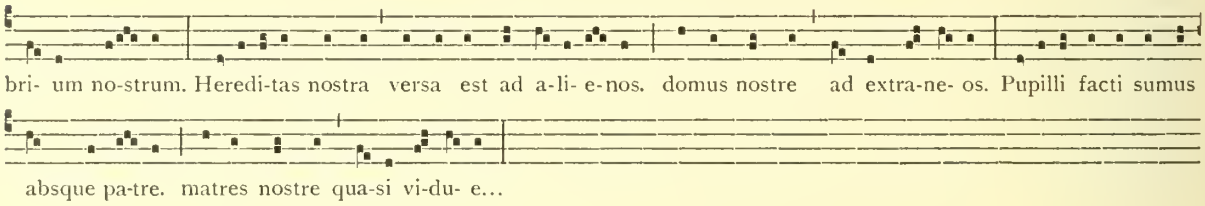


C'est exactement, on le voit, le récitatif que nous avons déjà si souvent rencontré, notamment pour la *Prière de Jonas* (p. 272) et la *Prière d'Azarias* (pp. 318-319). Le fait que nous le retrouvions ici pour accompagner la *Prière de Jérémie* tend à prouver que c'était là le ton réservé à toutes les « Prières » ou « Cantiques » scripturaires, et quelle qu'en fût l'affectation liturgique. Le « Cantique des Trois Enfants » (pp. 320-321) est le seul qui ait été développé d'une manière plus ample.

Il est à peine besoin de l'ajouter, les deux mélodies de Lamentations que nous venons de reproduire se retrouvent dans d'autres manuscrits, avec quelques légères variantes d'adaptation qui n'en modifient pas le caractère. Il suffit d'en avoir reproduit ici le type d'après le codex *R. 32* de la Vallicellane.

(1) Nous disons : à Bénévent; il n'y a aucun intérêt, en effet, pour nous actuellement à étudier le témoignage des documents entièrement romanisés, qui ne présentent plus aucune trace de l'ancien ordo bénéventain.

C'est alors seulement que le diacre, prenant en main le Cierge, « sumens cereum », — ou simplement le touchant, « tangens cereum », d'après le *Missale Antiquum*, — chantait le *Lumen Christi*, auquel le chœur répondait *Deo gratias* :

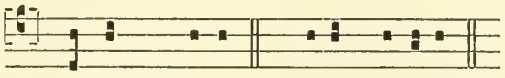

Lumen Christi. ℟. De-o gra-ti-as (1).

Comme aujourd'hui la formule était répétée trois fois, et suivie du chant de l'*Exsultet*.

Telle est, dans son intégralité mais aussi dans toute sa brièveté, la description de la Bénédiction du Feu nouveau et du Cierge pascal à Bénévent au XI^e^ siècle, d'après les deux seuls manuscrits qui nous en aient conservé le témoignage.

Le Graduel de la Vaticane est seul à mentionner ensuite, pour terminer, une bénédiction de cierges — ou d'*Agnus Dei*? — qui, d'après le contexte, aurait été faite par le diacre lui-même, après le chant de l'*Exsultet* : « Deinde incipit benedictionem cerei » (2).

(1) Pour la triple formule *Lumen Christi* et sa réponse *Deo gratias*, nous n'avons, parmi nos manuscrits, que trois formules mélodiques complètes et certaines, assez semblables d'ailleurs :

1° Celle du codex *C. 32* de la Vallicellane :

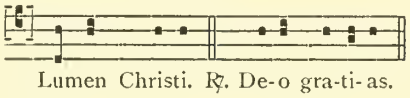

Lumen Christi. ℟. De-o gra-ti-as.

2° Celle du codex *VI. 29* de Bénévent :

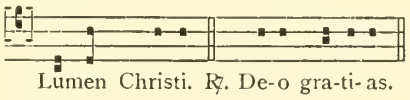

Lumen Christi. ℟. De-o gra-ti-as.

3° Celle du Missel de Caiazzo, *Vat. Barb. lat. 603* :

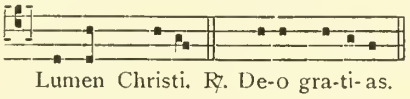

Lumen Christi. ℟. De-o gra-ti-as.

Quant aux autres manuscrits, ils donnent tous des leçons incomplètes ou douteuses. Le Missel cassinien *Vat. lat. 6082* suit exactement le *Vall. C. 32*, mais ne note pas la réponse. Il en est de même pour l'autre Missel cassinien, *Vat. Ottob. 576*, avec cette différence que la retombée de *Christi* se fait plus bas, sans qu'on puisse estimer au juste sur quel degré. La même observation vaut pour le *Vat. lat. 10673* (pl. 70, 7^e^ ligne), qui part bien aussi de la même manière, mais retombe sur un degré plus bas, après le pressus de la première syllabe de *Christi*. La réponse *Deo gratias* (ligne suivante) y est construite sur la même formule, avec deux podatus pour commencer; mais l'interlignage est trop faible pour qu'on puisse juger de la diastématie du mot *gratias* Quant au *Missale Antiquum VI. 33* qui, lui non plus, ne note pas la réponse, il se rapproche du *Bénévent, VI. 29*, avec cette différence qu'il donne un simple punctum sur la première syllabe au lieu du podatus :

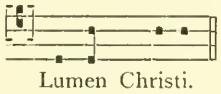

Lumen Christi.

(2) En dehors de nos deux manuscrits, de Bénévent et de la Vaticane, le codex *Vall. C. 32* (p. 351) est le seul qui donne quelques précisions sur cette fonction, mais sans se rattacher directement au même ordo. Pour la Bénédiction du Feu nouveau, il indique l'oraison *Domine sancte Pater omnipotens*, c'est-à-dire notre seconde oraison actuelle. Puis, sans parler aucunement des détails propres à la fonction bénéventaine, il décrit la petite procession, de l'autel à l'ambon. Le diacre prend sur l'autel la *Benedictio Cerei*, c'est-à-dire le rouleau d'*Exsultet*; et puis, précédé de deux sous-diacres et d'un acolyte portant le Cierge au bout d'un roseau, il sort par le milieu du chœur, sollicitant humblement la prière de ses frères : « et egrediens per medium chori, inclinato capite, dicat fratribus : *Orate pro me* ». C'est l'équivalent de la bénédiction que demande aujourd'hui le diacre au pontife ou au célébrant. Et puis, sans monter à l'ambon — ou plutôt avant d'y monter, — il entonne le *Lumen Christi*.

Il ne saurait être question pour nous de remonter ici aux origines, assez obscures d'ailleurs, de cette partie de la liturgie du Samedi-Saint. La question de la Procession du *Lumen Christi* a cependant fait l'objet d'une étude judicieuse du Rme P. dom B. Capelle, qui a eu le mérite d'éclairer les uns par les autres des textes, connus sans doute, mais que nul n'avait pensé jusqu'ici à rapprocher (1).

De ce travail nous retiendrons ici simplement les éléments qui permettent de rattacher à l'ensemble des textes les détails trop concis de notre ordo bénéventain.

Le plus singulier, au premier abord, est certainement cette translation — discrète au point d'être à peu près occulte — du cierge allumé au Feu nouveau, et destiné lui-même à allumer le Cierge pascal. Il y a là, malgré certaines analogies, un contraste absolu avec la fonction romaine correspondante, où la procession en question revêt au contraire une solennité absolument unique, avec son triple *Lumen Christi* réservé, à Bénévent, au Cierge pascal lui-même.

Examinons donc les faits d'un peu près.

C'est au V^e^ siècle, et à Jérusalem, qu'il faut nous transporter, pour avoir le témoignage le plus ancien relatif au rite que nous étudions. Au soir du sabbat, on y allume un cierge dans la Sainte-Anastasis; après quoi l'évêque allume trois autres cierges; et après lui les diacres; et enfin toute l'assemblée (2).

Au VII^e^ siècle, on trouve un témoignage analogue, mais précisant que la réunion initiale de la Sainte-Anastasis se fait simplement entre l'évêque, les prêtres et les diacres, toutes portes fermées (2).

« Le sens de ces rites si caractéristiques est clair : c'est de l'*Anastasis* que le Sauveur, Lumière du monde, sortit vainqueur le troisième jour. C'est pourquoi l'on s'y enferme pour allumer secrètement la flamme symbolique; c'est pourquoi de là part le vivant cortège des lumières jaillies au contact de ce Feu nouveau dont chacun s'illumine » (3).

De ce rite oriental il suffit de rapprocher celui que pratiquaient, dès le VII^e^ siècle, les Eglises d'Espagne, pour voir aussitôt se manifester une parenté incontestable (4).

(1) *La Procession du Lumen Christi au Samedi-Saint*, dans *Revue Bénédictine*, XLIV (1932) pp. 105-119.

(2) *Op. cit.*, p. 106.

(3) *Op. cit.*, p. 107.

(4) Nous reproduisons ci-après le témoignage du *Liber Ordinum* (*Le « Liber Ordinum » en usage dans l'Eglise wisigothique et mozarabe d'Espagne du V^e^ au XI^e^ siècle*, éd. FÉROTIN, Paris, Firmin-Didot 1904, col. 208-215). Ce document date matériellement du XI^e^ siècle; mais, grâce à l'Antiphonaire de Léon (*Antiphonarium mozarabicum de la catedral de León*, León 1928, p. 126), on atteint maintenant directement le IX^e^ siècle. Des arguments de critique interne autorisent d'ailleurs à reporter ce rite au VII^e^ siècle, et même plus haut, au moins pour ses parties essentielles.

ORDO DIE SABBATO IN VIGILIA PASCHE. — *Die sabbato, ingrediente uigilia, hora diei nona signum sonat. Et congregatis omnibus, induunt se diacones uel clerici albas; et sedens episcopus in sede ad conscensorium, accedunt presbiteres, diacones, clerus omnisque populus ad episcopum et accipiunt ab eo cerea. Et stantes in locis suis, ingreditur episcopus, cum presbiteris et diaconibus tantum, in thesaurum* (la sacristie, ou, du moins, une des salles de la sacristie où l'on gardait les objets les plus précieux : le « trésor » ). *Et clausis ostiis uel fenestris a uelis, ut nec modicum quidem lumen foris uideatur, offertur episcopo a thesaurario petra, et esca, et excussorium ignis. Et mox ut ipse manu sua ignem excusserit, accenditur stuppa, exinde teda, ex ea iterum lucerna; de hac quoque lucerna*

« Dans la sacristie hermétiquement close s'est réuni le clergé, tandis que le peuple remplit l'église. L'évêque fait jaillir de la pierre le feu avec lequel aussitôt on illumine le grand cierge pascal. Bénédictions, puis, chacun ayant allumé son propre cierge à l'intérieur de la sacristie, sortie dramatique, ostension brusque du grand cierge au cri trois fois répété de *Deo gratias*. Procession dans l'église. Embrasement des lumières tenues par la foule. Arrivés au chœur, les deux diacres chargés respectivement de la « benedictio » de la lampe et du grand cierge vont s'acquitter de leur solennelle mission...

« La parenté avec les rites de Jérusalem est manifeste. La sacristie, ou *Tesaurus*, a remplacé hardiment l'*Anastasis*. Comme à Jérusalem le clergé seul y pénètre et l'on ferme les portes. Comme à Jérusalem chacun s'est muni d'un cierge qui sera allumé au feu nouveau. La procession qui s'organise est, comme à Jérusalem, un cortège de lumières. Enfin le symbolisme de la cérémonie est pareil. En Espagne le rite s'est fait plus descriptif,

*cereum. Et, nemine suum cereum accendente, accedit episcopus benedicere lucernam, tenente eam diacono, qui eam in choro postea benedicturus est. Et dicit episcopus benedictionem hanc :*

*Benedictio lucerne in sacrario.* Exaudi nos lumen indeficiens...

*Post hec accedit alter diaconus ad episcopum, portans eum quem benedicturus est cereum. Et faciens in ipso cereo episcopus hanc crucem* $\overset{+}{\alpha|\omega}$, *benedicit eum benedictione ista :*

*Benedictio cerei in sacrario.* Offerimus tibi, Domine, cerei huius rutilantis speciem...

*Hac explicita, incendit episcopus cereum suum de cereo benedicto, et ingrediens occulte clerus in sacrario, ut nec modicum quidem foris de incensis luminibus uideatur. Et accendunt presbiteres et diacones a cereo benedicto cerea sua; similiter et omnis clerus. Et mox ut tota perincensa fuerint, stat episcopus iuxta ostium, et diaconus ante eum, tenens ipsum cereum, quem postmodum benedicturus est. Et subito, leuato uelo ostii, inponit episcopus :* Deo gratias. *Et sic ab omnibus non plus quam tribus uicibus replicatur.*

*Et postmodum inponit hanc antiphonam :*

*Ant.* Lumen uerum inluminat omnem hominem in hunc mundum uenientem. — *Vers. :* Quoniam apud te est, Domine, fons uite, et in lumine tuo uidebimus lumen. Gloria et honor.

*Et post* Gloriam, *antequam ad chorum perueniant, dum hec antiphona fuerit explicata, accedunt seniores populi, et accendunt a cereo benedicto cerea sua. Et sic unus ab alio, totius populi cerei inluminantur.*

*Cum autem peruentum fuerit ad altare, dicit ipse diaconus qui lucernam benedicturus est :* Erigite uos. — In nomine Domini nostri Ihesu Christi, lumen cum pace. *Respondit clerus :* Deo gratias.

*Post lumen leuatum, dicit episcopus hanc orationem :*

*Oratio.* Prima tibi et principalia Deus, Pater omnipotens, hec luminum munera in exordio uenerande huius noctis obtulimus, et ob honorem Dominice resurrectionis lucernam et cereum claritatis aptavimus...

*Post hanc orationem, dicit diaconus :* Aures ad Dominum. *Respondit clerus :* Habemus ad Dominum nostrum.

*Item ille :* Deo ac Domino nostro Ihesu Christo Filio Dei, qui est in celis, dignas laudes et gratias referamus. *Responditur a clero :* Equum et iustum est, dignum et iustum est.

*His dictis, inponit diaconus benedictionem lucerne :* Dignum et iustum est... *Et per ordinem benedictio usque in finem consummatur.*

*Post hanc, orat episcopus hanc orationem :*

*Oratio.* Deus, qui filios Israhel educis ex Egypto, palpabiles Egypti tenebras relinquendo...

*Explicita oratione, stat ille diaconus, qui lucernam benedixit in loco suo. Post hunc accedit alter diaconus, et benedixit cereum benedictione hac :* Equum et iustum est... *usque in finem.*

*Post hanc benedictionem, orat episcopus hanc orationem :*

*Oratio.* Expectati temporis, dilectissimi fratres, festiua sollemnitas...

*Post hec, accedunt ipsi duo diacones et adorant episcopum osculantes eum. Ille uero, gratias eis agens, salutat idem episcopus.*

Après quoi commencent aussitôt les lectures.

pour marquer avec force que le *Tesaurus* tient lieu de l'*Anastasis* d'où surgit soudain le « Lumen verum inluminans omnem hominem ». A Jérusalem l'éloquence des lieux dispensait de cet effort. Cependant l'ordo espagnol comporte aussi certains rites qui ne semblent pas venir d'Orient : le feu jailli de la pierre, le grand cierge qu'on va bénir solennellement, le triple cri. Or, tout cela se retrouvera dans plusieurs liturgies latines anciennes. Que conclure, sinon qu'on est en présence d'une adaptation, assez répandue en Occident, d'usages propres à Jérusalem, la ville sainte où s'étaient déroulés les mystères rédempteurs, et où leur commémoraison revêtait nécessairement un caractère de dramatisation locale inconnu ailleurs? La Semaine sainte porte encore d'autres marques semblables, et l'on s'étonne presque qu'on n'ait pas reconnu plus tôt les attaches hagiopolites d'une procession aussi étrange et anormale que celle du *Lumen Christi* » (1).

Pour être assez différent, le rite de Bénévent n'en présente pas moins avec celui de l'ordo espagnol des analogies plus profondes qu'il ne pourrait sembler au premier abord. Le diacre ne chante le *Lumen Christi* qu'une fois le cierge allumé et oint du Saint-Chrême. Quant à la procession, elle a précédé, réduite ici à sa plus simple expression : « quasi ex occulto proferatur in puplicum ». Mais la mystique du geste est bien la même que celle de Jérusalem et de Léon : brusquement doit surgir aux yeux des fidèles la lumière jusque-là cachée (2).

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, et notamment page 371, la Bénédiction du Cierge pascal était située, à Bénévent, entre la onzième et la douzième leçon; ou, plus exactement, entre les *Benedictiones* qui s'enchaînent normalement avec la leçon de Daniel et l'oraison *Deus qui tribus pueris*, destinée — son texte l'indique suffisamment — à couronner le tout.

(1) *Op. cit.*, p. 109.

(2) Le Rme P. dom Capelle ajoute ici l'expression d'un doute : « Comment s'y prenait-on pour obtenir cet effet soudain? L'ordo ne le dit pas » (p. 111). Réflexion qui semble bien due à une confusion. L'auteur écrit, en effet : « Brusquement doit surgir *en public* la lumière jusque-là cachée »; commentaire évidemment inspiré du texte tel qu'il le transcrit : « quasi ex occulto proferatur *in publicum* ». Mais c'est *puplicum* que donnent nos manuscrits. Et, s'il est vrai que l'on trouve parfois dans les manuscrits le *b* changé en *p*, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de supposer ici cette altération, et de corriger en *b* le second *p* de *puplicum*. Le « puplicum », c'est l'ambon; et notre texte dit tout simplement que, une fois le cierge allumé au Feu nouveau, on le transporte à l'ambon, où se trouve déjà préparé le Cierge pascal, sur la colonne que, dans l'Italie Méridionale, on voit normalement dressée à côté de l'ambon lui-même. Conçue le plus souvent dans le même style que lui, celle-ci avait généralement été exécutée par le même artiste. (On pourra voir dans l'ouvrage de Bertaux, *l'Art dans l'Italie Méridionale*, toute une série de ces magnifiques ambons avec colonnes assorties pour le Cierge pascal, notamment : pl. XI, p. 222; pl. XXIII, p. 504; pl. XXV, p. 568; pl. XXVIII, p. 602; pl. XXIX, p. 606). Dès lors, il suffisait d'allumer le Cierge, disposé sur cette haute colonne au niveau même de l'ambon, pour qu'il apparût aussitôt aux yeux de tous comme le symbole du Christ ressuscité : *Lumen Christi*. L'ordo de Bénévent se comprend donc de lui-même, sans qu'il soit nécessaire d'en retoucher le texte, et laisse d'ailleurs intacte l'explication du Rme P. dom Capelle.

Ajoutons que, se basant sur l'autorité de son premier éditeur, Bannister (*Ordine « ambrosiano » per la settimana santa*, dans *Miscellanea Ceriani*, Milan, Hoepli 1910, pp. 129-141), dom Capelle considère ce texte comme ambrosien, comme un « vestige de l'usage antique de Milan? ». Déjà nous y avons fait allusion, et nous aurons encore l'occasion d'y revenir, il s'agit ici d'un emploi absolument abusif du mot *ambrosien*, et qui n'autorise nullement à considérer cet ordo, qui est proprement bénéventain, comme « notre seul témoin direct en pays gallican ».

Comment expliquer cette insertion de la Bénédiction du Feu nouveau et du Cierge pascal au cours d'un groupe — leçon, cantique, oraison, — qui, de soi, forme un tout logiquement ordonné? Il n'est pas très aisé de le dire. A elle seule cette dislocation suffirait à prouver que l'ordre en question n'est pas primitif, et que la double Bénédiction a dû être incorporée après coup dans l'ordo à cette place anormale.

Une fois qu'on a dit cela, il faut bien reconnaître qu'on a simplement constaté le fait, sans expliquer pourquoi, à Bénévent, les deux Bénédictions ont été rejetées à la fin de la Vigile, alors que, partout ailleurs, ce sont elles qui ouvrent la fonction (1).

C'est d'une manière très certaine, au contraire, que l'on peut rendre compte de la raison pour laquelle cette double Bénédiction n'a pas été insérée après la douzième leçon, mais avant elle. Reportée, à Bénévent, tout à la fin de la série (cf. pp. 352-358), la leçon *Hæc est hereditas* y sert de transition toute naturelle entre la Vigile proprement dite et la Procession aux Fonts, durant laquelle on chantait l'antienne *Omnes sitientes*, tirée précisément du même passage d'Isaïe.

Si l'on tient compte du caractère composite de l'ordo présenté par nos manuscrits, il faut, en effet, faire abstraction du trait *Sicut cervus* pour comprendre l'enchaînement de la Vigile pascale et de la Procession aux Fonts dans l'ancienne liturgie de Bénévent. Le trait en question est, en effet, le *Sicut cervus* romain. Et, s'il existe bien, nous l'avons vu, un

(1) La seule hypothèse que l'on puisse proposer — sous toutes réserves — pour rendre compte de cette anomalie — c'est que, dans cette fonction préliminaire, il faudrait distinguer deux choses bien différentes :

d'abord la Bénédiction du Feu nouveau, dérivant en somme directement de l'antique fonction du Lucernaire, et qui a une raison d'être très pratique : la nécessité d'éclairer l'église au cours de la vigile;

d'autre part la Bénédiction du Cierge pascal qui, en dehors de toute question matérielle — au moins après « stylisation » des rites, — n'a d'autre but que de représenter le Christ; et, une fois allumé, le Christ ressuscité.

Or, s'il est tout-à-fait normal que l'église soit éclairée dès le début de la vigile — ce qui implique la Bénédiction du Feu, et en outre l'illumination de l'église par l'intermédiaire d'un cierge quelconque, allumé au Feu nouveau, — il ne l'est pas du tout que, au même moment, la Résurrection du Christ soit déjà impliquée par la présence du Cierge pascal, bénit et ardent. La réunion des fidèles pendant la Vigile pascale n'a pas pour but d'entourer le Seigneur ressuscité, mais bien de veiller, pour commémorer, dès l'aube, cette résurrection.

En sorte que, à prendre les rites dans leur sens le plus profond, si c'est bien au début de la Vigile que se place tout naturellement la fonction du Lucernaire, c'est seulement à la fin, juste avant la messe, ou bien aussitôt avant le baptême qui la précède, que l'on comprend la Bénédiction et l'illumination symbolique du Cierge pascal.

Mais, les deux rites étant conjugués — l'illumination du Cierge pascal dépendant de la Bénédiction du Feu, — on comprend que la première ait été le plus souvent attirée en tête de la fonction par la seconde; d'autant que l'emploi d'un cierge intermédiaire a probablement contribué à brouiller les choses, certains lecteurs n'ayant pas dû saisir que le cierge en question n'était pas le Cierge pascal. On comprend tout aussi bien — et c'est là ce qui nous intéresse davantage pour le moment, — que, la liturgie bénéventaine tenant à conserver l'illumination du Cierge pascal pour la fin de la Vigile, où elle a seule tout son sens, la Bénédiction du Feu ait été par le fait même retardée jusqu'à ce moment. Cette disposition suppose évidemment qu'on aura perdu de vue le sens de la fonction du Lucernaire; mais on pouvait, à une époque tardive, se borner à éclairer l'église par les moyens habituels, sans considérer comme indispensable que toute la lumière provînt du Feu nouveau, bénit le jour même; et l'on n'aura pas pris garde à l'illogisme qu'il y avait à bénir ce Feu nouveau à la fin de la Vigile.

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette explication, le rejet de la double Bénédiction à la fin de la Vigile pascale n'en est pas moins attesté, lui, d'une manière indubitable, par toute l'ancienne tradition bénéventaine.

| ROME, VALL. C. 32 | ROME, OTTOB. 576 | BÉNÉVENT, VI. 33 | BÉNÉVENT, VI. 40 |
|---|---|---|---|
| *Quando procedunt ad fontes :* | *Quando procedunt ad fontem dicunt ista :* | *Pergentibus ad fontem cantant :* | *Quando procedunt ad fontem :* |
| ANT. Omnes sitientes... | ANT. Omnes sitientes... | ANT. Omnes sitientes... | ANT. Omnes sitientes... |
| *Deinde* LETANIA. Christe audi nos... Sancta Maria... | *Deinde circa fontem faciant* LETANIAM. Christe audi nos... Sancta Maria... | *Venientes ad fontem cantant* LETANIAS. | LETANIA. Domine defende nos... |
| | *Post Letaniam cantat diaconus hos versos.* ℟. *diaconus similiter.* | *Deinde dicat diaconus aut subdiaconus.* | |
| Si quis catechumenus... | Si quis catechumenus... | Si quis catechumenus... | Si quis catechumenus... |
| | BENEDICTIO FONTIS... | | |
| | | | ANT. Doxa en ipsistis... |
| | | | ANT. Gloria in excelsis... |

trait bénéventain correspondant, la place assez artificielle et quelque peu instable que lui assignent ceux de nos manuscrits où il figure ne permet pas de déterminer d'une manière absolument certaine son affectation normale. On peut penser qu'il était chanté pendant la même Procession ; mais aucune rubrique ne le précise d'une façon formelle.

Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'insister ici sur ce *Sicut cervus* bénéventain, dont nous avons déjà parlé plus haut (pp. 371-372), avec le groupe des autres traits bénéventains.

### *La Procession aux Fonts.*

Contrairement aux autres parties de la fonction du Samedi-Saint, l'ordo de la Procession aux Fonts nous a été conservé dans nos manuscrits, sensiblement tel qu'il se pratiquait à Bénévent, et sans addition d'éléments romains. Quelques divergences de détail rendent toutefois utile la confrontation de ces différents témoins, pour permettre d'en dégager avec le maximum de probabilité l'organisation bénéventaine authentique. Nous le faisons, comme d'habitude, en rapprochant les manuscrits dont le témoignage présente plus d'affinités (1).

(1) En ce qui concerne le Graduel *VI. 38*, nous ajoutons ici la mention des Litanies et de l'antienne *Sitientes*, grattées dans le manuscrit, et remplacées par une autre Litanie. Encore que les pièces primitives soient à peu près illisibles dans l'état actuel, on distingue cependant, pour la première, un *eleison* ; et, pour la seconde, à défaut des paroles, la ligne mélodique de l'antienne *Omnes sitientes*, dont les neumes sont encore assez apparents.

| BÉNÉVENT, VI. 38 | BÉNÉVENT, VI. 39 | BÉNÉVENT, VI. 35 | FARFA |
|---|---|---|---|
| [LETANIA]. | LETANIA. Domine defende nos... | | *Quando procedunt ad fontes :* |
| [ANT. Omnes sitientes...] | ANT. Omnes sitientes... | ANT. Omnes sitientes... | ANT. Omnes sitientes... |
| Si quis catechumenus... | Si quis catechumenus... | Si quis catechumenus... | Si quis catechumenus... |
| | | | BENEDICTIO FONTIS. |
| *Deinde benedicuntur fontes.* | | | *Expleto baptismo, cum reversi fuerint ad fontem cantent:* |
| *Revertentes omnes ad fontes cantent :* | | | LETANIA. Domine protege nos... |
| | | | *Et alii faciant Letaniam.* |
| | | | *Et pergentibus canendo in choro et finiantur, quia pro* INTROITU *sunt, et juxta septiformi Spiritus Sancti.* |
| | | | *Et postea pergat sacerdos vel episcopus ad altare cantantes :* |
| | | | ANT. Transivimus per ignem et aquam... |
| ANT. Doxa en ipsistis... | | | ANT. Doxa en ipsistis... |
| ANT. Gloria in excelsis... | | | ANT. Gloria in excelsis... |
| *Peractis omnibus, redeunt a fonte.* | | | |

Si l'on néglige pour un instant le fait que certaines pièces, indiquées par l'ensemble de ces manuscrits, ne le sont pas par tous, il ne reste entre eux qu'une seule divergence de quelque importance : la place assignée aux Litanies; c'est pour signaler cette variété que le titre en a été souligné dans le tableau ci-dessus.

Tandis que le Graduel *VI. 39* de Bénévent — le *VI. 38* aussi sous sa forme primitive — les indique tout au début de la Procession, avant l'antienne *Omnes sitientes*, c'est seulement après que les font chanter les quatre manuscrits de la page 424, au moment de l'arrivée aux Fonts. Les fragments de Farfa, eux, les rejettent après la Bénédiction des Fonts et l'administration du Baptême, au moment de la Procession de retour. Quant au Graduel *VI. 35*, il ne fait aucune allusion aux Litanies.

Une autre divergence, très réelle quoique moins apparente sur le tableau — parce que l'ordre de succession des pièces ne s'en trouve pas modifié, — consiste dans la diversité d'affectation de l'antienne gréco-latine *Gloria in excelsis*. Tandis que le Graduel *VI. 38* — et vraisemblablement aussi le *VI. 40* — la fait chanter aux Fonts mêmes, comme il est permis de le comprendre, d'après la rubrique du *VI. 38* qui la suit immédiatement : « Peractis omnibus, redeunt a fonte », il n'en est pas de même dans les fragments de Farfa, dont l'ordo est plus développé et quelque peu différent. Selon ses prescriptions, la Procession de retour se fait au chant des Litanies, qui soudent, comme aujourd'hui, la

première partie de la fonction à la messe qui suit. Arrivé au chœur, le célébrant gagne l'autel au chant de l'antienne *Transivimus per ignem et aquam*; et c'est seulement ensuite qu'on exécute l'antienne gréco-latine *Gloria in excelsis*, dont le texte a été vraisemblablement la cause de son transfert ici, juste à la place qui revient d'habitude à l'Hymne angélique.

Tout compte fait, ce sont les quatre premiers de nos manuscrits qui paraissent fournir l'organisation la plus authentique de l'ordo bénéventain; et, d'une manière plus précise, le Graduel *VI. 40* qui, parmi eux, a seul conservé l'antienne gréco-latine. C'est donc lui que nous suivrons ici pour commenter cette partie de la fonction et en présenter les différentes pièces de chant.

Une fois achevée la leçon *Hæc est hereditas*, la Procession se forme donc et se dirige vers les Fonts baptismaux au chant de l'antienne *Omnes sitientes* :

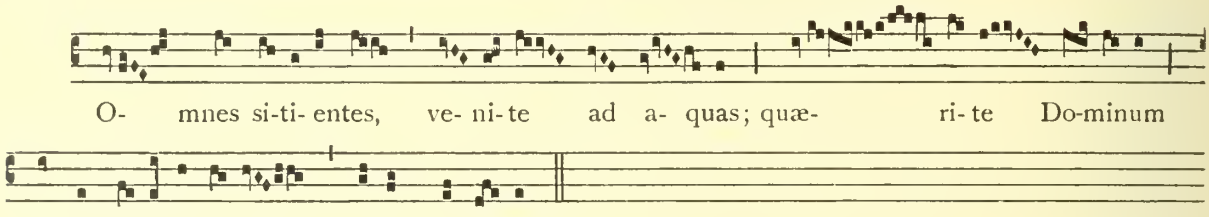


D'une facture bien bénéventaine, cette pièce est ici restituée d'après l'ensemble des témoins où nous l'avons trouvée attestée (1).

On remarquera en particulier la cadence finale *dicit Dominus*, déjà rencontrée précédemment dans l'antienne *Dum sanctificatus* (p. 244), qui appartenait à la liturgie bénéventaine des scrutins. Liturgie du baptême, liturgie des scrutins, la coïncidence n'est peut-être pas tout-à-fait fortuite. C'est d'ailleurs précisément pour l'une de ces réunions préparatoires au baptême que l'on trouve le même texte indiqué dans les deux ordos du Sacramentaire de Gellone (2); par ailleurs, on sait que la même pièce subsiste, aujourd'hui encore, dans la liturgie romaine, sous la forme de l'introït *Sitientes* du Samedi avant la Passion, et, dans la liturgie milanaise, sous la forme du *Confractorium* du Dimanche des Rameaux.

Les textes, il est vrai, ne sont pas absolument identiques : l'antienne bénéventaine étant empruntée, partie au v. 1, partie au v. 6 du chapitre LV d'Isaïe, tandis que l'introït romain et le confractorium ambrosien proviennent uniquement du premier verset. Quant à l'antienne de Gellone, elle commence comme celle de Bénévent, mais s'écarte ensuite du texte d'Isaïe :

(1) Parmi ceux-ci figure notamment le Graduel *Bénévent, VI. 40* (pl. XXI). Au bas de l'un des feuillets de Farfa (pl. XXVI, à droite), on reconnaîtra également le début de l'antienne, dont le texte a disparu.

(2) Dans l'un et l'autre, cette antienne est donnée pour accompagner la procession des quatre Evangiles. Indiqué seulement par son incipit dans le premier d'entre eux, sous la forme : *Sicientes* — sans *omnes* — *venite ad aquas* (ms., fol. 41$^{v}$), le texte en est au contraire donné intégralement dans le second : *Omnes sicientes venite ad aquas querite Dominum in diebus salutis et decantate nomini ejus benedictionem* (ms., fol. 178). C'est ce second ordo qu'a seul reproduit MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, 2$^{e}$ éd., t. I, Anvers 1736, col. 101.

| ROME | MILAN | BÉNÉVENT | GELLONE |
|---|---|---|---|
| Sitientes, | Sitientes, | **Omnes** sitientes, | (**Omnes**) sitientes, |
| venite ad aquas, | venite ad aquas, | venite ad aquas ; | venite ad aquas ; |
| | | quærite Dominum | quærite Dominum |
| | | **dum inveniri potest,** | **in diebus salutis** |
| dicit Dominus : | dicit Dominus | dicit Dominus. | |
| et qui non habetis pretium, | et qui non habetis pretium, | | |
| venite, | venite **et edite,** | | **et decantate nomini ejus** |
| bibite **cum** lætitia. | **et** bibite **in** lætitia. | | **benedictionem.** |

On sait, par ailleurs, que le *Sitientes* romain se retrouve tel quel, texte et mélodie, dans les livres de la liturgie wisigothique, mais sous la forme d'une antienne. Dans son tome I, pl. II, la *Paléographie musicale* en a donné naguère une reproduction phototypique d'après un manuscrit de Silos, le *Liber Ordinum* mozarabe de 1052 (1).

(1) Il est intéressant de souligner cette coïncidence entre les deux liturgies, romaine et wisigothique, non sans faire observer toutefois que, dans le *Liber Ordinum* — au moins sous la forme où il nous est parvenu, — l'antienne en question ne se présente pas précisément au cours de l'ordo du baptême, mais au milieu d'une série d'antiennes qui n'ont aucun rapport avec la liturgie baptismale (Cf. *Le « Liber Ordinum » en usage dans l'Eglise wisigothique et mozarabe d'Espagne du cinquième au onzième siècle*, col. 19). Il est donc possible que l'antienne *Sitientes* ait appartenu à la liturgie du baptême; aucun document mozarabe existant ne permet toutefois actuellement d'en déterminer l'affectation précise.

D'un point de vue très voisin, le *Liber Ordinum* nous renseigne au contraire très exactement sur une autre particularité de la liturgie wisigothique, qui éclaire et confirme d'une manière fort instructive les observations suggérées par notre ordo bénéventain; en ce sens qu'on y trouve aussi manifesté le souci de présenter la Procession aux Fonts comme une réalisation, une illustration du texte d'Isaïe : *Sitientes, venite ad aquas...*

Voici, en effet, d'après le *Liber Ordinum* de Silos (*op. cit.*, col. 217-220), le cadre dans lequel se déroulait, en Espagne, la liturgie baptismale du Samedi-Saint. La Vigile pascale y comprenait onze leçons, suivies chacune normalement de deux oraisons, dont la seconde était annoncée par une brève monition du diacre formulant l'intention à laquelle tous devaient s'unir. Or, le cours régulier de la fonction s'y trouve interrompu, entre la troisième et la quatrième leçon, par l'insertion de tout l'ordo baptismal, précédé lui-même de la Procession aux Fonts. Voici, schématiquement, comment était organisée cette partie de la cérémonie :

[LECTIO IIIª]. — Omnes sitientes...

*In hac lectione tertia egreditur episcopus ad Fontem sacrum babtismum celebrare.*

ORDO BAPTIZANDI. — *Fons in hoc die, siue in alio tempore quo babtizandum est, non de cisternis, sed de fluminibus implendus est. Denique, post initium supradicte lectionis tertie, progreditur episcopus cum presbiteris et diaconibus tantum ad Sanctum Iohannem, tenentes omnes cerea sua, sedente chrisma uel sacra communione super altare Sancti Iohannis. Et descendentes ad Fontem, stant diacones in circuitu Fontis, et infantibus in agnile per ordinem constitutis, exurgit episcopus et orat orationem istam :*

*ORATIO.* Ad uenerabilem salutis eterne fontem gressibus concitis properantes...

*ITEM ALIA EJUSDEM.* Deum inmortalium munerum et salutarium gratiarum...

Prestet ipse Dominus.

*Ista peracta, babtismum per ordinem celebratur.*

*Post lectionem uero tertiam, id est :* Omnes sitientes, uenite ad aquas, *dicitur hec*

*ORATIO.* Omnipotentem Deum, qui sacerdotes suos Ecclesiarum presules ordinauit...

*Post hec dicit diaconus :* Pro sacerdotibus et ministris precemur Dominum.

[ORATIO]. Dona, Domine, sacerdotibus tuis...

*Deinde lectio Genesis :*

LECTIO IIIIª — Noe, quum quingentorum...

Après quoi la Vigile se poursuit normalement par la série des lectures, des oraisons et des monitions, sans autre discontinuité par conséquent que cette liturgie baptismale, insérée ainsi d'une façon assez surprenante

Commencée au chant de l'antienne *Omnes sitientes*, la Procession aux Fonts se termine par les Litanies : litanies, dont le texte comme le chant sont propres à Bénévent. Voici la leçon intégrale qu'en donne le Graduel *VI. 39*, le seul de nos manuscrits où elles soient écrites d'une façon absolument diastématique et avec clé :

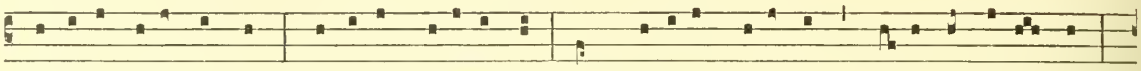

Domine defende nos. Domine protege nos. Emmanu-el nobiscum De- us adjuva nos.

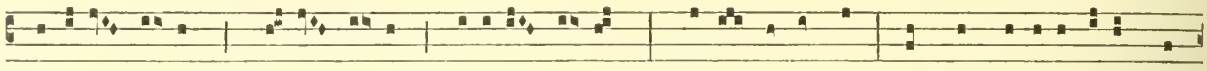

Ky-ri- e- leyson. Christe- leyson. Kyri- e- leyson. Christe audi nos. Sancta Ma-ri-a ora pro

entre la troisième et la quatrième leçon, ou plus exactement entre la troisième leçon et les deux oraisons qui normalement la couronnent.

Et, ce qui surprend davantage encore dans l'ordo en question, c'est cette prescription formelle que la Procession aux Fonts s'organise pendant le chant de la troisième lecture : « In hac lectione tertia egreditur episcopus ad Fontem sacrum babtismum celebrare ». Beaucoup plus bref quant aux rubriques, le *Liber Comicus* contient, aussitôt avant la troisième leçon, une prescription toute semblable : « In hac lectione pergit episcopus cum diaconibus ad fontes babtizare » (*Liber Comicus*, éd. Morin, dans *Anecdota Maredsolana*, vol. I, Maredsous 1893, p. 176); et de même l'Antiphonaire mozarabe qui permet, lui, de remonter jusqu'au IX$^{e}$ siècle : « In tertia quoque lectione episcopus ad baptizandum procedit » (*Antiphonarium mozarabicum de la Catedral de León*, León, 1928, p. 128).

Disposition singulière que cette Procession au cours d'une lecture!

Mais tout s'explique si l'on prend garde que cette lecture n'est autre que la leçon *Omnes sitientes*. La liturgie wisigothique trahit donc ici exactement la même préoccupation que la liturgie bénéventaine : à savoir le souci de faire coïncider la Procession aux Fonts avec le chant du texte *Omnes sitientes venite ad aquas*, quel qu'en soit d'ailleurs le mode d'exécution : lecture ou chant proprement dit.

Cette disposition de l'ordo wisigothique est-elle primitive? Il ne semble pas. Et c'est ici le *Liber Ordinum* qui se trahit lui-même.

Une fois terminées les cérémonies baptismales, le texte reprend, en effet, par la rubrique : « Post lectionem uero tertiam, id est : *Omnes sitientes, uenite ad aquas*, dicitur hec... »; et ce sont alors les deux oraisons qui, normalement, concluent la troisième leçon.

Qu'est-ce à dire? Cette troisième leçon est depuis longtemps terminée — elle l'a été probablement au cours de la Procession aux Fonts; — et depuis, l'évêque a eu tout le temps de chanter deux grandes oraisons et d'administrer le Baptême solennel. On dirait volontiers : il y a longtemps que personne ne pense plus à cette troisième leçon... et c'est à elle pourtant qu'on nous renvoie ici.

La raison de cette rubrique est évidente si l'on veut bien considérer tout l'ordo baptismal, y compris la Procession aux Fonts, comme une interpolation. Qu'on supprime par la pensée toute cette partie, et la transition devient immédiatement évidente entre le texte qui précède et celui qui suit; notre rubrique signifie alors simplement : « après la troisième leçon, on chante les deux oraisons qui lui sont normalement adjointes », et rien de plus. Mais, l'ordo baptismal étant venu s'insérer d'une façon assez arbitraire au milieu de ce groupe de pièces qui constituent un tout, force a bien été, pour maintenir le lien entre lecture et oraisons, de rédiger la rubrique comme elle l'est ici.

Pratiquement, c'est donc la même idée qui a présidé aux remaniements de la liturgie wisigothique et de la liturgie bénéventaine du Samedi-Saint. Mais, à Bénévent, on a préféré ne pas changer la place des cérémonies du Baptême, qui terminaient traditionnellement la Vigile : c'est alors la leçon d'Isaïe qu'on a transportée tout à la fin des lectures et de manière qu'elle introduise comme naturellement la Procession aux Fonts; en Espagne, au contraire, on a préféré ne pas toucher à l'organisation d'ensemble des leçons; et c'est alors tout l'ordo baptismal avec la Procession qu'il a fallu anticiper, en l'insérant tant bien que mal aussitôt après la troisième lecture.

Il y a là une dualité de solutions qu'il était intéressant de souligner, pour montrer comment une même idée peut aboutir à des résultats très différents, quand elle est exploitée ici et là d'une manière indépendante.

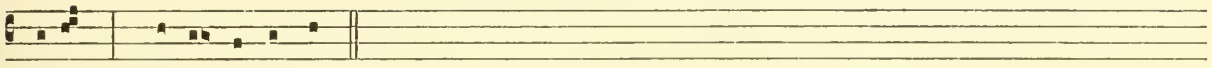

nobis... Christe audi nos (1).

La Procession une fois parvenue aux Fonts, le diacre — ou même le sous-diacre, selon le *Missale Antiquum* de Bénévent — procédait à une série de monitions, destinées à faire sortir tous ceux qui ne devaient pas assister aux cérémonies du baptême : à savoir tous ceux qui n'étaient ni fidèles ni « compétents ». Ces formules étaient chantées sur un ton particulier, qui rappelle assez certains versets des traits du VIII[e] mode, au moins sous leur forme authentique, avec la récitation sur le *si*. Nous en donnons ici la restitution, d'après l'ensemble des manuscrits où nous les avons rencontrées (2) :

Si quis catechumenus est pro- ce- dat! Si quis hæ-reti-cus est pro- ce- dat! Si quis Judæ-us

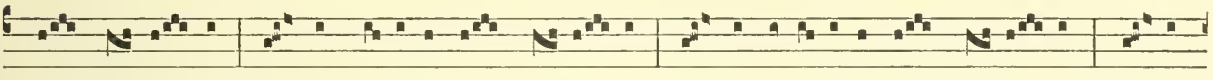

est pro- ce- dat! Si quis paganus est pro- ce- dat! Si quis a-ri- anus est pro- ce- dat! Cu- jus

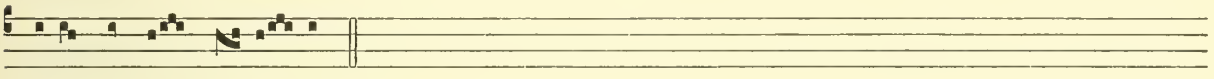

cura non est pro- ce- dat! (3)

(1) Parmi nos manuscrits, deux seulement donnent le même type de litanies :

le Graduel *Bénévent, VI. 40*, dont la version, texte et mélodie, est à peu près identique à celle du *VI. 39*, sauf toutefois pour l'invocation *Sancta Maria* (cf. pl. XXI) ;

et les Fragments de Farfa, tout semblables aussi pour la mélodie, mais dont le texte est un peu différent au début : *Domine protege nos. Domine guberna nos.* De plus, l'invocation *Sancta Maria* et quelques autres qui la suivent sont assez différentes comme mélodie, encore que celle-ci se rapproche davantage, pour le début, du *VI. 39* (cf. pl. XXVII).

Il peut être également intéressant de signaler qu'on retrouve ce même type de litanies employé au XIV[e] siècle à Rouen pour les Rogations : vestige des échanges constants qui eurent lieu, à partir du XI[e] siècle, entre la Normandie et l'Italie du Sud. Cf. *Le Graduel de l'Eglise Cathédrale de Rouen*, Rouen, Lecerf 1907 Reproduction phototypique du codex *Paris, B. N. lat. 904*, fol. 144.

Par ailleurs, nous n'avons pas à tenir compte ici des litanies de seconde main du Graduel *VI. 38*. Quant au *Missale Antiquum VI. 33*, il se contente de mentionner les litanies, sans en donner le texte. Le manuscrit de la Vallicellane, lui, donne au contraire, une longue litanie des Saints, mais sans mélodie.

(2) Aux huit manuscrits mentionnés plus haut (pp. 424-425) il faut ajouter le codex *Rome, Vat. Urb. 602*, où l'on trouve la même série de monitions, écrites et notées de seconde main, vraisemblablement au XIII[e] siècle.

(3) Pour la mélodie, nos neuf manuscrits sont entièrement, d'accord à quelques légères variantes près :

En ce qui concerne l'intonation, le codex *Rome, Vall. C. 32* s'écarte seul de l'ensemble, en donnant toujours un podatus après la clivis :

Si quis ca-techumenus est pro- ce-dat!

Le même manuscrit, on le voit, supprime le *si* final dans l'avant-dernier neume de chaque cadence ; variante qui lui est commune avec le Graduel *VI. 38* de Bénévent. Les fragments de Farfa (pl. XXVII) présentent aussi la même particularité, mais donnent le quilisma au lieu du scandicus, et la cadence sur *la* au lieu de *si* :

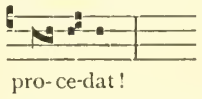

pro-ce-dat!

Plusieurs fois on y trouve également le quilisma sur le groupe précédant immédiatement le porrectus.

Tous d'accord sur les diverses catégories des infidèles visés par ces monitions, nos manuscrits ne s'entendent pas sur l'ordre dans lequel ils sont désignés. De ce point de vue, on peut distinguer trois groupes comprenant respectivement les manuscrits suivants :

A { Bénévent, VI. 33 ; Farfa ; Rome, Vall. C. 32 ; Rome, Vat. Ottob. 576 ; Rome, Vat. Urb. 602 }
B { Bénévent, VI. 38 ; Bénévent, VI. 39 ; Bénévent, VI. 40 }
C { Bénévent, VI. 35 }

Les listes A et B différant simplement par la permutation des deux termes *Hæreticus-Judæus*; les listes B et C, par la permutation des deux termes *Judæus-Arianus*, il est aisé de rétablir l'enchaînement de ces trois listes, la série B étant intermédiaire entre A et C :

A B C

*Hæreticus* ⇄ *Judæus* ⇄ *Arianus*

Mais ceci n'est qu'un détail. Le fait intéressant, c'est que ce type de monitions n'est pas propre à l'Italie du Sud ; on en retrouve de toutes semblables dans plusieurs Eglises de la Haute-Italie. Celles que nous reproduisons dans le tableau ci-dessous, parallèlement à la liste bénéventaine, ont été en usage respectivement : à Milan (1), à Aquilée (2), et dans une autre église de l'Italie du Nord qu'il n'a pas été possible jusqu'ici d'identifier d'une manière plus précise (3).

| Bénévent | | Milan | | Haute-Italie | | Aquilée | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Si quis catechumenus est | procedat | Si quis catechumenus est | procedat | Si quis catechumenus est | secedat | Si quis arianus est | secedat |
| Si quis hæreticus est | » | Si quis Judæus est | » | Si quis hæreticus est | » | Si quis sabellianus est | » |
| Si quis Judæus est | » | Si quis paganus est | » | Si quis arianus est | » | Si quis nestorianus est | » |
| Si quis paganus est | » | Si quis hæreticus est | » | Si quis manichæus est | » | Si quis theodotianus est | » |
| Si quis arianus est | » | Cujus cura non est | » | Si quis bonosiacus est | » | Si quis macedonianus est | » |
| Cujus cura non est | » | | | Si quis paganus est | » | Si quis pelagianus est | » |
| | | | | Si quis Judæus est | » | Si quis priscillianus est | » |
| | | | | Cui cura non est | » | Si quis eutychianus est | » |
| | | | | | | Si quis photinianus est | » |
| | | | | | | Si quis hæreticus est | » |

(1) *Beroldus, sive Ecclesiæ ambrosianæ Mediolanensis Kalendarium et Ordines sæc. XII*, éd. Magistretti, Milan, Giovanola 1894, p. 95; *Manuale ambrosianum*, éd. Magistretti, t. II, Milan, Hoepli 1904, p. 124-125, note, et p. 168.

(2) De Rubeis, *Dissertationes duæ. Prima de Turranio seu Tyrranio Rufino monacho et presbytero. Altera de vetustis liturgicis aliisque sacris ritibus qui vigebant olim in aliquibus Forojuliensis provinciæ ecclesiis*, Venise 1754, p. 245.

(3) *Recueil d'Ordines du XI^e siècle provenant de la Haute-Italie* (Milan, Ambros. T. 27. Sup.), éd. Lambot, dans *Henry Bradshaw Society*, vol. LXVII, Londres 1931, pp. 24 et xxvii.

Entre toutes ces listes assez semblables, la parenté des deux séries milanaise et bénéventaine saute aux yeux. A part la mention des ariens qui ne figure pas dans la première, les différentes catégories d'exclus sont les mêmes ici et là; toutefois, pour ce qui concerne l'ordre des monitions, on doit constater que la série milanaise ne coïncide exactement avec aucun des trois groupes de Bénévent.

C'est au même type que se rattache l'ordo de la Haute-Italie conservé à la Bibliothèque Ambrosienne. Comme celui de Bénévent, il contient la mention des ariens, mais, en outre, celle de deux autres catégories d'hérétiques : les manichéens et les bonosiaques.

Quant à la liste d'Aquilée, sensiblement plus longue que les trois autres, on observera que, si elle détaille comme à plaisir une grande variété d'hérétiques, elle ne contient aucune exclusion contre les catéchumènes, les païens ou les Juifs. Ce ne sont donc pas les infidèles au sens strict que l'on vise ici, mais bien les seuls hérétiques. Parmi ces derniers ne figurent d'ailleurs, ni le manichéen, ni le bonosiaque : preuve que, malgré l'identité de forme, la liste d'Aquilée est indépendante, non seulement de celles de Milan et de Bénévent, mais encore de celle du rituel de la Haute-Italie. On ne peut pas toutefois ne pas remarquer l'accord des deux dernières listes sur la forme *secedat*, alors que les deux premières donnent uniformément *procedat* : simple variante d'ailleurs, et qui, malgré les polémiques qu'elle a pu soulever, n'en conserve pas moins le sens très net d'une exclusion (1).

(1) Dans une conférence qu'il fit à Rome en 1905, Mgr Stornaiolo donna communication de la découverte qu'il avait faite de notre série de monitions dans le codex *Urb. 602* de la Vaticane. Du compte rendu publié dans la *Rassegna Gregoriana*, IV (1905), col. 338, il résulte que l'auteur appelait d'une manière toute spéciale l'attention des savants sur ce qu'il pensait être « l'unique exemple de la *missa* ou *dimissio* des infidèles avant le commencement de l'oblation et du sacrifice eucharistique ». Et il n'hésitait pas à conclure, de l'existence même d'un semblable formulaire, que « non seulement les catéchumènes assistaient à la liturgie, mais encore les hérétiques, les Juifs, voire même les simples curieux ».

On voit tout de suite l'erreur d'une semblable interprétation. Il faut dire, à la décharge de son auteur, que le codex *Vat. Urb. 602* était l'unique témoin connu de lui, le seul précisément d'entre nos manuscrits où ces monitions figurent isolées, détachées de leur contexte, et d'ailleurs, nous l'avons dit (p. 429, note 2), de seconde main. Aussi était-il assez tentant d'y voir une formule de *dimissio*, assez semblable à celle que S. Grégoire rapporte dans la vie de S. Benoît : *Si quis non communicat, det locum* (*Dialogues*, l. II, c. 23).

Contre cette interprétation, Bannister s'insurgea en déclarant qu'il considérait comme inadmissible la présence des Juifs durant les saints mystères; et que d'ailleurs il avait retrouvé la même série de formules dans un manuscrit de Bénévent, où elles faisaient partie de la liturgie baptismale. Mais, à son tour, il s'engageait dans une mauvaise voie, en déclarant que la série des *procedat* ne devaient pas s'entendre d'une mise en demeure de se retirer, mais bien d'une invitation à s'avancer, « de l'appel solennel de l'Eglise à tous les non-baptisés » (*Rassegna gregoriana, loc. cit.*). Dans le *Journal of Theological Studies*, VI (1905), pp. 603 et suiv., il reprenait de nouveau la question, en s'appuyant, cette fois-ci, sur trois de nos manuscrits : *Bénévent, VI. 39, Vallic. C. 32, Vat. Ottob. 576*, et, en outre, sur le rouleau de Bari publié dans le *Codice diplomatico Barese*, Bari 1897, vol. I, p. 209.

Sans prétendre s'ériger en arbitre entre les deux savants, Magistretti crut alors devoir élever la voix au nom de la liturgie milanaise. Dans la *Revue Bénédictine*, XXII (1905) pp. 569-572, il commençait par faire observer que la formule découverte par Mgr Stornaiolo n'était pas précisément nouvelle : deux exemples en avaient déjà été donnés par Thomasi (éd. Vezzosi, t. VII, pp. 9-10) pour le rit romain — son second manuscrit n'est autre que notre Missel *Vat. Ottob. 576*, — et deux par Muratori pour l'ambrosien (*Antiquitates Italicæ Medii Ævi*, t. IV, Milan 1741, pp. 842 et 914).

Selon l'usage ambrosien, à Laudes et à Vêpres, pendant le Carême, le diacre invitait les aspirants au baptême, les « competentes », à quitter l'église majeure, et à se réunir au baptistère où, à la fin des offices, le

A elle seule, d'ailleurs, la dernière monition aurait dû éclairer le débat, ou même éviter qu'il pût naître. « Que ceux qui n'ont rien à faire ici avancent ! » c'est là un ordre qui ne paraît pas très logique; manifestement, il ne peut s'agir que d'une invitation à se retirer : Aussi bien, et quoi qu'il en soit du sens parfois ambigu du terme *procedat* (1), le contexte suffisait à faire comprendre qu'en l'espèce il s'agissait certainement d'une exclusion, et que, au moins dans le cas présent on devait considérer comme absolument synonymes les trois formes *procedat*, *secedat* et *recedat*.

Les indignes étant ainsi exclus, on procède à la Bénédiction des Fonts, suivie normalement de l'administration du Baptême. Une fois terminés ces rites, sur lesquels nous n'avons pas à insister ici plus longuement, la Procession de retour s'organise, au chant d'une antienne gréco-latine qui n'est pas sans analogies avec celles que nous avons déjà rencontrées, le Vendredi-Saint, pour l'Adoration de la Croix.

Sous sa double forme, grecque et latine, cette antienne est attestée par trois de nos manuscrits : le Graduel *VI. 38* de Bénévent, le Graduel *VI. 40* (pl. XXI), et les fragments de Farfa (pl. XXVII).

La diastématie très précise de ces trois manuscrits permet d'ailleurs une restitution aussi sûre que possible de la ligne mélodique. Quant à la clé, dont il n'y a pas trace dans nos documents, nous nous contentons de la proposer, en nous fondant sur l'identité de plusieurs cadences avec celles d'autres pièces précédemment étudiées.

prêtre se rendait pour réciter sur eux les prières dites « in baptisterio ». *Procedant competentes!* c'est ainsi qu'était signifié ce renvoi, formule simple la première semaine, redoublée la seconde; après quoi un portier criait, à la porte de l'église : *Ne quis catechumenus!* C'est cette même formule de renvoi qui met fin à tous les scrutins : « Dicta benedictione, rursus dicit diaconus excelsa voce : *Procedant competentes!* et respondent acolythi similiter; tunc egredientur foras ». Telle est la manière dont on congédie les aspirants au baptême, tant à la fin de chaque scrutin que les Dimanches après l'Evangile; et cela, jusqu'au Dimanche des Rameaux. La troisième et la quatrième semaine, le cérémonial est sensiblement le même; mais le renvoi y est formulé un peu différemment : *Procedant catechumeni!* la troisième semaine; et, la quatrième : *Procedant catechumeni! Catechumeni procedant!* Ces proclamations sont faites chaque jour, à Matines et à Vêpres. En outre, les Vendredis après chaque leçon, et les Dimanches après chaque oraison, les portiers criaient à toutes les portes de l'église : *Ne quis catechumenus!* (*Beroldus*, pp. 82-83 et 93; *Manuale ambrosianum*, t. II, pp. 123-124). Cet ensemble de formules, nous fournit la preuve, non seulement que la distinction était toujours maintenue entre les catéchumènes et les « compétents », mais encore qu'on ne saurait donner à la forme *procedant* une autre signification que celle d'un renvoi : « ...tunc egredientur foras. » C'est exactement dans le même sens que, aujourd'hui encore, le diacre chante, à la fin de la Messe ambrosienne, le *Procedamus cum pace*, qui correspond à l'*Ite missa est* du rit romain.

(1) Il n'est pas douteux, par exemple, que, tant dans l'*Ordo romanus VII* pour les scrutins (MABILLON, *Museum Italicum*, t. II, pp. 78-79; *P. L.* t. LXXVIII, col. 995-996) que dans les documents qui en dépendent, par exemple le Sacramentaire de Gellone (MARTÈNE, *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, t. I, col. 100), la formule *Catechumeni procedant!* est bien une invitation pour les candidats au baptême à avancer. Une fois terminées les cérémonies d'initiation qui les concernent, c'est au contraire par une tout autre série de formules qu'ils sont congédiés : *Catechumeni recedant! Si quis catechumenus est recedat! Omnes catechumeni exeant foras!* (dans l'*Ordo VII* : MABILLON, p. 79; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 996, 998-999; dans l'*Ordo I*, au Samedi-Saint : MABILLON, p. 24; *P. L.*, t. LXXVIII, col. 955; dans Gellone : MARTÈNE, col. 100, 102). Il y a donc ici opposition très nette entre *procedant* et *recedant*. Mais il faudrait se garder de généraliser cette opposition, le terme *procedant* étant, on le voit, employé dans des sens fort différents, voire même contradictoires.

Voici tout d'abord l'antienne sous sa forme grecque, transcrite avec son double texte, comme nous l'avons déjà fait le Vendredi-Saint :

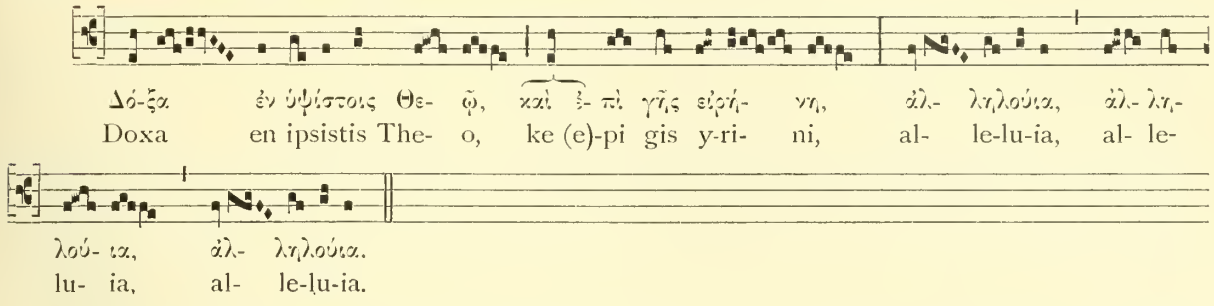


L'adaptation au texte latin est tout-à-fait correcte, et sa mélodie ne diffère de l'original que par le fusionnement ou la dissociation de quelques groupes, dans les cas où la traduction latine se trouvait présenter une syllabe de plus ou de moins que le texte grec :

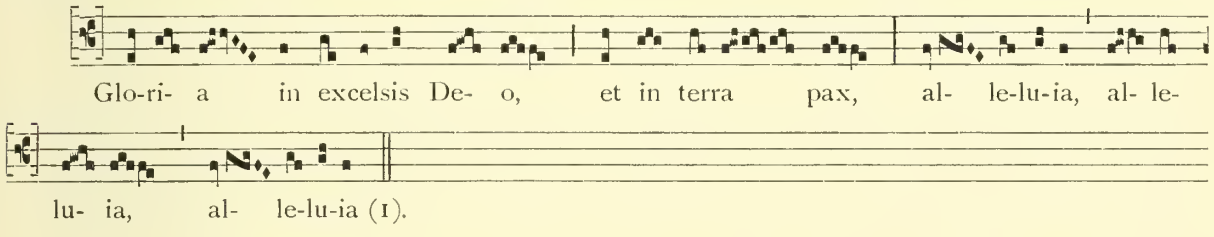


Dans les fragments de Farfa, nous l'avons déjà fait observer (p. 426), l'exécution de cette double antienne est reportée au début de la Messe, à la place normale du *Gloria*.

### *La Messe.*

Comme on peut s'en rendre compte en parcourant la série des *ordines* que nous avons reproduits, pages 341 et 345, nos manuscrits présentent une fois de plus, pour la Messe du Samedi-Saint, l'exemple d'une série de textes plus ou moins concordants, mais résultant tous de la compilation de l'ordo romain traditionnel avec l'ancien ordo bénéventain. Si l'on se reporte au contraire à la page 349, on pourra également constater que, selon une observation déjà faite à plusieurs reprises, les manuscrits cassiniens et le Missel de Caiazzo sont déjà entièrement romanisés : la Messe du Samedi-Saint telle qu'ils la présentent ne diffère pas de celle qui, aujourd'hui encore, figure dans le Missel romain. Il suffira donc d'en rappeler brièvement le plan pour permettre, par comparaison, de dégager des *ordines* plus complexes les éléments de l'ancienne fonction bénéventaine insérés ainsi *ne pereant* au cours d'un ordo spécifiquement romain.

(1) Entièrement d'accord pour la mélodie qui accompagne le texte latin, nos manuscrits présentent une seule variante pour l'original grec : sur la seconde syllabe de *yrini*, les fragments de Farfa omettent le podatus initial. Celui-ci ne figure dans aucun de nos manuscrits pour le texte latin ; mais il convient d'observer que, pour ce dernier, on se trouve précisément dans un cas où il a fallu fusionner deux groupes, distincts dans l'original. Aussi l'adaptateur a-t-il probablement jugé que l'adjonction au second du quilisma précédent l'autorisait à laisser tomber ce podatus initial, qui serait donc régulier dans l'original. De toute manière, ce n'est là qu'un détail de minime importance.

Traditionnellement, ce sont donc les Litanies qui, à Rome, servaient de transition entre les cérémonies baptismales et la messe qui suivait, sans qu'il fût nécessaire de doter celle-ci de cet autre chant processionnel d'entrée qu'est l'introït (1).

Les Litanies terminées, le prêtre entonnait le *Gloria in excelsis* (2) que suivait l'oraison *Deus qui hanc sacratissimam noctem.*

Venait ensuite la lecture de l'Epître aux Colossiens : *Fratres, Si consurrexistis*, après laquelle on exécutait l'Alleluia *Confitemini* et le trait *Laudate Dominum.* Entonné par le célébrant, précise le *Vat. Ottob. 576*, l'Alleluia est repris par le chœur. Le Graduel *Bénévent, VI. 34* fait au contraire chanter l'Alleluia et son verset par le prêtre et ses ministres à l'autel, et réserve au chœur l'exécution du trait.

(1) Nous n'insistons pas sur la rubrique : « Deinde, cum prima stella in cælo visa fuerit... » du Missel cassinien *Vat. Ottob. 576* (p. 349). On la retrouve, presque dans les mêmes termes, dans plusieurs Sacramentaires anciens, celui de Gellone par exemple : « Baptismum expletum, revertit sacerdos cum omnibus ordinibus in sacrario; et, post paululum, incipiunt tertiam letaniam, et ingrediuntur ad missas in Vigilia *ut stela in celo apparuerit.* Et sic temperentur ut in Trinitate numero ipsæ letanie fiant. Expleta ipsa letania, dicit sacerdos *Gloria in excelsis Deo* » (ms., fol. 62$^{v}$); et de même dans le Sacramentaire d'Angoulême : « ... et, post modicum intervallum, cum tercia letania ingrediuntur ad missas in vigilia *ut stella in caelo apparuerit...* » (éd. Cagin, p. 56'). Dom Martène, qui avait précisément publié ce dernier texte (*De Antiquis Ecclesiæ Ritibus*, 2$^{e}$ éd., t. III, Anvers 1737, col. 428), en cite quelques autres témoins, et notamment Gellone : « Quia revera hujus diei missa tota in nocte peragitur : unde & antiqui sacramentorum codices quales sunt Gellonensis, Remensis, Regius, Noviomensis annorum minimum 900. Turonensis, Dionysianus annorum 800. cum aliis pluribus non ante volunt missam inchoari, *quam appareat una ex stellis in cælo* » (*op. cit.* col. 424). Mais le texte le plus intéressant relativement à cet usage de ne pas entonner le *Gloria in excelsis* avant l'apparition de la première étoile — ou simplement de l'étoile — est certainement celui du Pontifical dit « de Poitiers », codex 227 de la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est à un double titre qu'on y voit justifiée cette coutume : d'abord par la tradition apostolique sur la venue du Christ; ensuite par le témoignage de pèlerins revenant de Jérusalem, et d'après lesquels, la veille de Pâques, on attend dans l'église du Saint-Sépulcre qu'une lampe ait été allumée par le ministère d'un ange : « Omni autem sollicitudine procuretur ut *Gloria in excelsis Deo* ea nocte ante non incipiatur, *quam stella appareat in cælo*, quod tunc rationabiliter peragi poterit, si peracto baptismate hora consideretur, & facto intervallo secundum congruentiam temporis letania terna ad introitum ita inchoetur, ut eadem finita secundum quod statutum est ab apostolis juxta evangelicam auctoritatem stella in cœlo apparente *Gloria in excelsis Deo* incipiatur; ea scilicet ratione, ne populi ante medium noctis ab ecclesia dimittantur. Siquidem traditio apostolica est, media nocte in hujus sacratissimæ noctis vigilia Dominum ad judicium esse venturum, juxta quod ipse in evangelio dicit, *Media autem nocte clamor factus est, ecce sponsus venit.* Enim vero sicut veracium personarum relatione traditur, qui nostro tempore de Jerusalem advenerunt, hac auctoritate et traditione fideles populi illuc instructi in sabbato vigiliarum Paschæ in ecclesiam convenientes, quasi Dominum excepturi, ac velut ad ejus judicium præparaturi omni devotione et sollicitudine intenti cum silentio et tremore horam in evangelio designatam præstolantur. Clerus etiam ea nocte cum suo pontifice in ecclesia degens prædictam cum pavore et devotione expectat horam, nec ante ingrediuntur ad missas, quam una ex lampadibus in sepulcro Domini per angelicam illuminetur administrationem » (*op. cit.*, col. 436; cf. également Dom Wilmart, *Notice du « Pontifical de Poitiers »*, dans *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, IV (1924), p. 71).

(2) Le *Gloria* est qualifié d'« Introitus ad Missam » par le Missel *Vat. lat. 4770* : « Introitus ad Missam : *Gloria in excelsis Deo* » (p. 341). Il est bien clair pourtant que ce sont plutôt les Litanies qui, dans cette fonction, jouent le rôle de l'introït, encore qu'au sens strict elles n'en méritent pas le nom; c'est la nuance que marquent habituellement les manuscrits : « *pro introitu* faciunt Letaniam » (*Bénévent VI. 38*, p. 341); « fiant Letanie III repetate *pro introitu* (*Vat. lat. 6082*, p. 349); » ou encore : « incipiant Letanias usque in choro quia ipse Letanie *pro introitu sunt* ipso die » (*Bénévent, VI. 33*, p. 345). Les Litanies ne sont pas l'introït : elles en tiennent seulement la place.

C'est sans luminaire mais avec encens (*Vat. Ottob. 576*) que se déroulait la procession de l'Evangile, où se lisait comme aujourd'hui la péricope *Vespere autem sabbati*; après quoi nos manuscrits précisent tout de suite que cette messe du Samedi-Saint ne comporte ni *Credo*, ni offertoire, ni *Agnus Dei*, ni baiser de paix, ni antienne de communion. Le *Vat. Barb. 603* dira un peu plus loin qu'on ne chante pas non plus le *Pax Domini*.

Pour le reste, la fonction ne comprend aucun élément qui ne soit bien connu : la Secrète *Suscipe Domine quæsumus preces populi tui* (1), la Préface *Te quidem*, le *Communicantes* et le *Hanc igitur* propres.

Pendant qu'on distribue la communion, le chœur chante, en manière de Vêpres, l'antienne *Alleluia* suivie du seul psaume *Laudate Dominum omnes gentes* (2); après quoi le Missel de Caiazzo indique un verset : *Resurrexit Dominus alleluia*. Le *Magnificat*, accompagné de l'antienne *Vespere autem sabbati* termine ces courtes Vêpres, qui sont elles-mêmes suivies de la Postcommunion *Spiritum nobis Domine* (3).

Une série de Bénédictions qui n'appartiennent pas essentiellement à la liturgie de ce jour sont indiquées ensuite par les deux Missels *Bénévent, VI. 33* et *Vat. Ottob. 576*. Le Missel *Vat. lat. 4770* en contient également deux; mais il les a reportées entre l'antienne de communion et les Vêpres (p. 341).

Tels sont les éléments traditionnels de la messe romaine du Samedi-Saint; il suffira d'en faire abstraction pour dégager des ordos mixtes romano-bénéventains les quelques pièces qui, grâce à cette compilation, nous ont été conservées de l'ancienne liturgie locale.

(1) C'est la Secrète grégorienne, telle qu'on la trouve dans le Sacramentaire de Padoue et les différents exemplaires du Sacramentaire d'Hadrien. Elle figure ici dans trois de nos manuscrits, précisément les plus romains : les deux Missels cassiniens *Vat. lat. 6082* et *Vat. Ottob. 576*, et le Missel de Caiazzo, *Vat. Barb. 603*, tous trois page 349. Parmi les autres, ceux qui indiquent les oraisons, le *Vat. lat. 4770* (p. 341) et le *Bénévent, VI. 33* (p. 345) — auxquels il faut ajouter le *Bénévent VI. 30*, — donnent comme Secrète *Suscipe Domine quæsumus* (*et*) *plebis tuæ ét tuorum hostias renatorum...*, c'est-à-dire la Secrète gélasienne telle qu'elle figure seule dans les Sacramentaires d'Angoulême, de Saint-Gall et de Rheinau. Quant au *Reginensis 316* et au Sacramentaire de Gellone, ils donnent à la suite les deux oraisons, mais d'abord la Secrète gélasienne.

(2) Le Missel *Bénévent, VI. 30*, dont nous n'avons pas eu à invoquer le témoignage depuis le Jeudi-Saint (pp. 284-286), passe directement du *Mandatum* à la Messe du Samedi-Saint. Celle-ci est également du type romain; les Vêpres qui s'y trouvent insérées n'y sont pourtant pas accompagnées de l'*Alleluia* traditionnel, mais bien de l'antienne *In velamento*, celle-là même, à quelques variantes près, qui figure dans l'Antiphonaire romain aux Laudes du Dimanche de la Sexagésime :

In ve-lamento clamabat valde di-lucu-lo : De-us, De- us me- us, ad te de luce vigi-lo.

(3) Ici encore, il s'agit de la Postcommunion grégorienne telle qu'on la trouve dans le Sacramentaire de Padoue et les différents exemplaires du Sacramentaire d'Hadrien. Comme tout à l'heure pour la Secrète, elle est indiquée par nos trois manuscrits les plus romains : *Vat. lat. 6082*, *Vat. Ottob. 576*, *Vat. Barb. 603*; mais en outre par le Missel *Bénévent VI. 33*. Le Missel *Vat. lat. 4770*, au contraire, indique seul l'oraison *Præsta quæsumus omnipotens Deus ut divino munere*, qui figure dans tous les gélasiens comme dernière Postcommunion; il y ajoute une oraison *super populum : Digne nos Domine quæsumus* qu'on retrouve, sinon dans le *Reginensis 316*, du moins dans tous les « gélasiens du VIII^e^ », comme dernière oraison de cette messe, sans qu'elle y soit d'ailleurs qualifiée de *super populum*.

| Bénévent, VI. 33 | Farfa | Rome, Vat. lat. 4770 | Bénévent, VI. 35<br>Bénévent, VI. 40 |
|---|---|---|---|
| | | Pros. Deus lux de luce.<br>All. Confitemini. | All. Confitemini.<br>Pros. Lux de luce. |
| All. Resurrexit. | All. ℣. Laudate pueri. | | All. Resurrexit.<br>℣. Laudate pueri. |
| Off. Omnes qui in Christo.<br>Com. Ymnum canite. | | Off. Omnes qui in Christo.<br>Com. Ymnum canite. | Off. Omnes qui in Christo.<br>Com. Ymnum canite. |

Dans le tableau ci-dessus, nous avons résumé tout ce qui, dans nos différents manuscrits, pouvait nous intéresser relativement aux pièces de chant de la messe du Samedi-Saint; et, pour permettre de distinguer du premier coup d'œil celles qui appartiennent à l'un ou l'autre répertoire, les incipits des pièces bénéventaines y ont été composés en caractères gras (1).

Pratiquement, et si l'on rattache, comme il est normal, aux Alleluias les versets, proses et prosules qui en dépendent, nous voyons figurer en tout dans ce tableau six pièces, dont deux sont romaines, et quatre bénéventaines :

1° L'Alleluia *Confitemini*, avec ou sans la prose *Lux de luce*;

2° Le trait *Laudate Dominum*;

3° L'Alleluia *Resurrexit*, avec ou sans son second verset *Laudate pueri*; avec ou sans la prosule *Laudes ordo*;

4° Un autre Alleluia *Resurrexit*, construit sur une mélodie différente du premier, quoique sur le même texte; il figure d'ailleurs seulement dans le Graduel *VI. 38*, après le précédent;

5° L'offertoire *Omnes qui in Christo*;

6° La communion *Ymnum canite*.

Une fois établi l'inventaire de ces pièces, il est aisé de rendre compte des solutions variées adoptées par nos différents manuscrits.

Tout à droite de notre tableau, le Graduel *VI. 34* et le Missel *VI. 30* n'indiquent que des pièces romaines : celui-ci le seul Alleluia *Confitemini*, celui-là l'Alleluia *Confitemini* et le trait *Laudate Dominum*; son tort a été de reporter après le trait la prose *Lux de luce*, qui normalement s'enchaîne avec l'Alleluia, et n'en est d'ailleurs que le développement.

(1) Dans ce tableau, nous avons cru pouvoir corriger quelques titres, manifestement fautifs si l'on compare entre eux le témoignage des différents manuscrits : tel verset d'Alleluia intitulé *prosule* dans le Graduel *VI. 38*, ou bien l'offertoire intitulé *verset* dans le *VI. 35*.

| Bénévent, VI. 38 | Bénévent, VI. 39 | Bénévent, VI. 34 | Bénévent, VI. 30 |
|---|---|---|---|
| All. Confitemini *(n.n.)*<br>Tr. Laudate Dominum *(n.n.)*<br>**All. Pros. Laudes ordo.**<br>℣. **Resurrexit.**<br>℣. **Laudate pueri.**<br>**All. Resurrexit.** *(différent).*<br>All. (*sans* ℣. Confitemini).<br>Seq. Lux de luce.<br>**Off. Omnes qui in Christo.**<br>**Com. Ymnum canite.** | **All. Pros. Laudes ordo.**<br>℣. **Resurrexit.**<br>℣. **Laudate pueri.**<br>All. Confitemini.<br>Tr. Laudate Dominum. | All. Confitemini.<br>Tr. Laudate Dominum.<br>Seq. Lux de luce. | All. Confitemini. |

Comme le précédent, le Graduel *VI. 39* ignore l'offertoire et la communion, propres à Bénévent. Lui aussi indique l'Alleluia *Confitemini* et le trait *Laudate* : le premier sans prose, mais précédé lui-même de l'Alleluia bénéventain *Resurrexit*, avec sa prosule et ses deux versets.

Si l'on se reporte au contraire tout à gauche de notre tableau, on y trouve le témoignage du plus ancien de nos manuscrits, le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent, où l'on ne saurait s'étonner de constater la présence exclusive de pièces bénéventaines : l'Alleluia *Resurrexit*, seul indiqué après l'Epître, sans second verset ni prosule; et, en outre, l'offertoire et la communion. Quant aux feuillets de Farfa, ils nous fournissent ici un témoignage malheureusement très fragmentaire : on n'y peut reconnaître actuellement, d'après leur mélodie, que l'Alleluia *Resurrexit*, sans son premier verset mais avec le début du second, comme on pourra s'en rendre compte en comparant à la restitution que nous donnons plus loin, p. 442, la dernière ligne de la planche XXVII, à gauche. Le premier verset était-il indiqué après le second dans le manuscrit primitif? il est impossible actuellement de le dire, toute la fin de la messe ayant disparu, avec l'offertoire et la communion qu'on devait certainement y trouver.

Le Missel *Vat. lat. 4770*, qui fait suite dans notre tableau, a retenu pour son compte l'offertoire et la communion qui, probablement, lui ont paru combler une lacune; mais il n'a pas adopté l'Alleluia bénéventain. Fidèle au *Confitemini*, il a eu toutefois le tort de faire précéder cet Alleluia de la prose qui en est le développement; quant au trait, il l'a abandonné purement et simplement. Celui-ci n'a pas été non plus conservé par les deux Graduels *VI. 35* et *VI. 40* qui, au groupe des pièces bénéventaines tel qu'il figurait dans le Missel *VI. 33*, se sont contentés d'ajouter, en tête, l'Alleluia *Confitemini* avec sa prose.

De tous nos manuscrits, le Graduel *VI. 38* est, apparemment au moins, le plus complexe. Cela tient à ce que son ordo se compose ici de deux parties, bien distinctes dans l'original (p. 341). La première est rédigée sous forme de rubrique, et ne mentionne,

en fait de pièces de chant, que l'Alleluia *Confitemini* et le trait *Laudate Dominum*, simplement par leur incipit non-noté; l'autre contient au contraire, à la suite, toute la série des pièces de chant. Aussi bien, il est aisé de reconnaître que la rubrique initiale dépend d'un ordo purement romain, tandis que l'ensemble des pièces qui suivent sont bénéventaines. Une exception a toutefois été faite pour l'Alleluia *Confitemini*, dont le verset n'a d'ailleurs pas été transcrit, mais seulement l'Alleluia initial, et, à la suite, la prose *Lux de luce*. Comme nous l'avons déjà fait observer, il y a dans ce Graduel deux Alleluias *Resurrexit*, dont le premier, celui-là même qui figure dans nos autres manuscrits, comporte prosule et deux versets, tandis que le second, propre au *VI. 38*, n'a qu'un seul verset.

Bien qu'elle ne soit pas bénéventaine au sens strict, c'est-à-dire qu'elle n'appartienne certainement pas au répertoire des pièces de chant de l'ancienne liturgie locale, il nous faut donc étudier ici tout d'abord la prose *Lux de luce*, comme attestée à peu près uniquement par des documents bénéventains.

Encore convient-il d'établir ici une distinction; parce que, sous un même titre, il existe en fait deux proses différentes, dont l'une est attestée par le seul Graduel *VI. 38* de Bénévent, tandis qu'on connaît de l'autre plusieurs témoins provenant de l'Italie du Nord.

Voici tout d'abord la version qu'en donne, le Samedi-Saint, le Graduel *Bénévent VI. 38*; nous la transcrivons avec l'Alleluia qui l'accompagne :

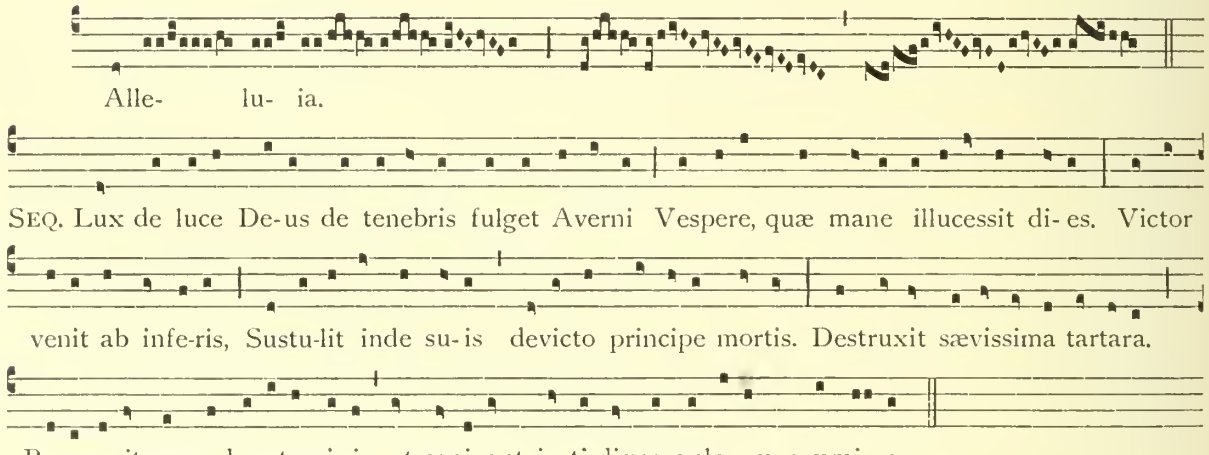


Cette prose, on le voit, n'est pas autre chose, mélodiquement parlant, que l'adaptation note pour note de l'Alleluia qui précède à chaque syllabe du texte.

Mais qu'est-ce au juste que cet Alleluia? Sans doute il commence bien comme celui qui accompagne le *Confitemini*, et il finit aussi comme lui. Mais le *jubilus* intermédiaire? Si l'on veut bien se reporter à la page 214 du présent volume, on pourra constater que ce grand mélisme n'est pas précisément un inconnu pour nous : il est emprunté tel quel à l'offertoire grégorien *Gressus meos* du Samedi de la IIIe semaine de Carême : c'est lui qui termine la pièce, après la reprise qui suit le second verset *Cognovi*. La constatation est intéressante, parce qu'il ne saurait y avoir ici aucun doute sur le sens dans lequel s'est fait

l'emprunt. Ne disposant pas, dans l'Alleluia *Confitemini*, d'une formule mélodique assez ample pour lui servir de thème au développement d'une prose, le compositeur s'est borné à emprunter cette longue vocalise à un offertoire du VIII[e] mode du répertoire ancien, quitte à y raccorder, au début et à la fin, l'incipit et la cadence finale de l'Alleluia *Confitemini*.

Telle est donc la forme sous laquelle, le Samedi-Saint, la prose *Lux de luce* se présente dans le Graduel *Bénévent, VI. 38*, adaptée d'une manière irréprochable sur l'Alleluia qui lui sert de thème. Tous nos autres manuscrits — et le Graduel *VI. 38* lui-même, mais cette fois à la Vigile de la Pentecôte — donnent de cette même prose une version assez semblable, trop différente pourtant pour qu'on puisse considérer les deux pièces comme de simples variantes l'une de l'autre : certainement il y a eu ici un remaniement complet du texte. Voici d'ailleurs cette seconde version, restituée d'après l'ensemble des manuscrits bénéventains où nous l'avons trouvée attestée : les quatre Graduels *Bénévent VI. 34*, *VI. 35*, *VI. 38* et *VI. 40* (pl. XXII). Comme pour la première, nous faisons précéder ici la prose de l'Alleluia-type, tel qu'il figure, pour la Vigile de la Pentecôte, dans le Graduel *VI. 38* :

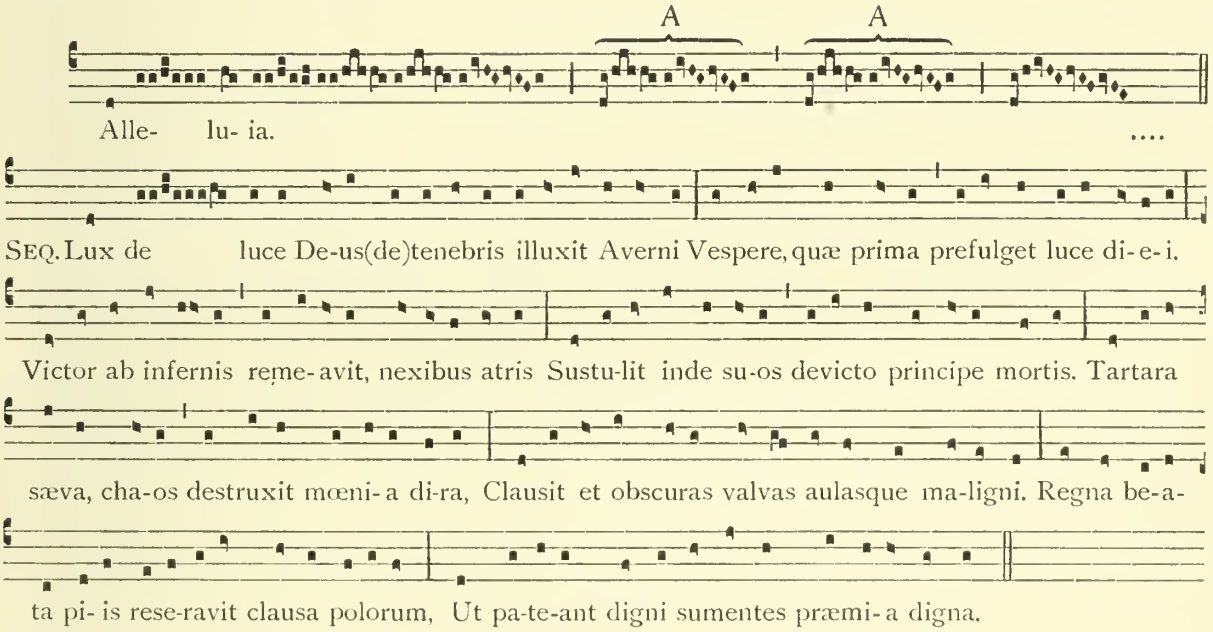


Sur un texte assez semblable au précédent, bien que maintes fois en désaccord avec lui, nous retrouvons la même mélodie. On remarquera toutefois — et déjà nous avions fait une observation analogue à propos de la prosule du *Gressus meos*, p. 214 note 4 — que certaines incises de la vocalise sont ici répétées deux et même trois fois, alors qu'elles ne l'étaient pas dans l'Alleluia précédent. Le motif A notamment, qui était seulement amorcé dans le premier, et conduisait tout de suite à la vocalise finale, est ici développé, et répété. Quant à la vocalise, indiquée cette fois sous forme suspensive, le compositeur l'a probablement jugée assez connue par ailleurs, et notamment par la leçon qui figurait déjà au Samedi-Saint, intégralement notée.

Sensiblement plus longue que la précédente, en raison du doublement — et même du triplement — du motif A, cette seconde version de notre prose n'est pas adaptée à l'Alleluia-type d'une manière aussi strictement correcte que la première (1).

Telle est donc la seule pièce non strictement bénéventaine dont nous ayons à nous occuper pour cette messe du Samedi-Saint. On saisit bien, ici encore, la nuance : pièce non bénéventaine si l'on pense à l'ancienne liturgie locale, la prose *Lux de luce* dépend au contraire directement de l'ancien répertoire grégorien, tant par l'intermédiaire de l'Alleluia *Confitemini* que par celui de l'Offertoire *Gressus meos*, qui sont en l'espèce ses deux sources. Mais il se trouve que cette pièce, construite sur des formules grégoriennes sans être donc elle-même grégorienne au sens strict, se rencontre à peu près exclusivement dans des manuscrits de l'école bénéventaine, et sous une forme incomparablement plus fidèle aux mélodies originales que dans l'unique manuscrit étranger au groupe où nous ayons pu en constater l'existence et l'étudier (2).

(1) Outre que la vocalise de l'Alleluia est donnée ici sous forme suspensive, on constate qu'il y manque une fois la répétition de la formule A : la prose, elle, a trois versets sur ce thème.

Pour ce qui est de l'adaptation, syllabe par syllabe, de la prose à chacune des notes du mélisme, on remarque également que si, dans l'ensemble, la correspondance est régulière, on peut toutefois y relever plusieurs incorrections, soit quant au nombre des notes, soit quant à leur nature.

Tout au début, quelques hésitations dans l'adaptation viennent de ce fait que certains manuscrits ne donnent pas le *de* qui, dans plusieurs d'entre eux, précède le mot *tenebris*. Au verset *Victor*, on trouve sur la cadence *atris* deux *sol*, alors que le mélisme n'en comporte qu'un. Sur la finale *mœnia dira* du verset *Tartara*, il y a dans les manuscrits un certain désordre, dû à ce que plusieurs d'entre eux comptent quatre syllabes sur *mœnia*. Le verset suivant *Clausit* contient une syllabe de moins qu'il n'en faudrait pour l'adaptation régulière; aussi les manuscrits se divisent-ils : du second climacus, le Graduel *VI. 34* supprime tout simplement le *fa* final; le *VI. 40* au contraire, pour éviter cette suppression, a ajouté ici au-dessus de la ligne un *et* supplémentaire qui fait évidemment double emploi avec le *que* de *aulasque* : ce qui n'a pas empêché le *VI. 38* de l'insérer d'une manière définitive dans le texte. Le *VI. 35* a peut-être été le mieux inspiré en la circonstance : il a joint tout simplement le *fa* en question au *sol* de la syllabe précédente, affectée ainsi d'une clivis; c'est la solution que nous avons retenue ici-même, comme plus conforme à la fois au texte et à la mélodie.

Mais la division est surtout grande quand on arrive aux deux derniers versets : division plus apparente que réelle d'ailleurs. Sur l'incipit *Regna*, le *VI. 34* et le *VI. 35* sont passés directement du *mi* au *do*, omettant le *ré* intermédiaire, dont on ne saurait pourtant contester l'authenticité, si l'on tient compte de la progression très régulière du mélisme sous la forme d'une série de climacus descendants; il en résulte un décalage dans toute la suite de l'adaptation, en avance ainsi d'une syllabe sur la mélodie; et le fait est d'autant plus net qu'en arrivant sur *digni*, au milieu du dernier verset, les deux manuscrits en question, disposant d'une syllabe de trop, se sont trouvés contraints de redoubler le *sol*, qui est simple dans l'original. Aussi avons-nous suivi dans notre restitution la leçon des deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40* qui, dans ce passage, ne présentent aucun décalage dans l'adaptation. A partir de *sumentes*, les deux leçons se retrouvent donc d'accord; mais, partant toutes deux sur *la*, elles sont en contradiction avec la finale bien caractéristique du *Confitemini*, qui exigerait ici un *sol*. Quant à la cadence finale de la prose, il n'y a qu'une très légère variante à signaler : les deux Graduels *VI. 34* et *VI. 35* — ceux-là précisément que nous venons de trouver en faute — établissent cette cadence sur un *sol* précédé de trois *la*, tandis que les deux autres la font reposer sur deux *la* et deux *sol*. L'indécision vient de ce que, d'après l'original, on devrait avoir ici seulement trois syllabes : la dernière sur *sol*, les deux précédentes sur *la*. Aussi, en l'espèce, est-il plus satisfaisant de donner la préférence à la seconde leçon, quitte à redoubler le *sol* final.

(2) Parmi les deux autres témoins de cette prose que nous avons pu identifier, l'un n'est pas noté : le Missel de Subiaco, *Rome, Vat. lat. 4770*, dont nous avons dit à maintes reprises les attaches avec le groupe bénéventain (l'incipit tel qu'il le donne : *Deus lux de luce* — au lieu de *Lux de luce Deus* — pourrait tromper

C'est donc maintenant des pièces strictement bénéventaines de la Messe du Samedi-Saint qu'il nous reste à traiter, c'est-à-dire des pièces qui, affectées à cette fonction dans l'ancienne liturgie de Bénévent, sont passées ensuite, en tout ou en partie, dans les diverses compilations romano-bénéventaines parvenues jusqu'à nous. Ces pièces sont celles-là mêmes qu'on trouve indiquées dans le *Missale Antiquum VI. 33* de Bénévent, le plus fidèle ici à l'ancien usage local : l'Alleluia *Resurrexit*, l'offertoire *Omnes qui in Christo*, et la communion *Ymnum canite* qui, on le sait, n'ont pas leur pendant dans la liturgie romaine.

Sous sa forme le plus communément attestée, l'Alleluia *Resurrexit* nous est conservé dans huit manuscrits, qui, à part les fragments de Farfa, appartiennent tous à la Bibliothèque capitulaire de Bénévent ; ce sont : les deux Missels *VI. 30* et *VI. 33*, et les cinq Graduels *VI. 34*, *VI. 35*, *VI. 38*, *VI. 39* et *VI. 40* (pl. XXII). Il est à noter d'ailleurs que, dans deux d'entre eux, le *VI. 30* et le *VI. 34*, c'est à la messe du Jour de Pâques qu'on trouve cet Alleluia, et non au Samedi-Saint.

Sur ces sept manuscrits de Bénévent, il en est trois, le *VI. 30*, le *VI. 33* et le *VI. 34*, qui lui assignent un unique verset ; les quatre autres en indiquent un second, *Laudate pueri* ; enfin, parmi ces derniers, le *VI. 38* et le *VI. 39* ajoutent encore une prosule *Laudes ordo*, entre l'Alleluia proprement dit et son premier verset. Quant aux fragments de Farfa, on n'y trouve plus actuellement que l'Alleluia lui-même et le début du verset *Laudate pueri*, dont le texte a d'ailleurs disparu (1) ; mais la mélodie est très facile à reconnaître (pl. XXVII, dernière ligne à gauche), dès lors qu'on a pu la restituer d'après les autres manuscrits.

sur l'identité de cette pièce ; en réalité, la suite du texte est bien la même que dans notre prose) ; l'autre est le Graduel de Ravenne(?), codex *O. I. 7* du Chapitre de Modène (XI^e^ s.), dont le texte est aussi le même, mais avec deux versets de plus à la fin :

Cum quibus angelicum spreta tellure squaloris
Participes Christi possimus scandere nomen.

Quant à la mélodie, quoique construite sur les mêmes thèmes, elle présente trop de variantes avec celle de nos manuscrits pour qu'il ait pu être question de proposer ici une version « critique » qui, pratiquement, aurait reposé sur un choix arbitraire entre deux séries de leçons dont rien en soi ne permettait de déterminer la valeur. Mais nous avons fait la preuve que la vocalise en question était empruntée purement et simplement à une pièce ancienne du répertoire grégorien : c'est donc certainement la mélodie bénéventaine qu'on doit tenir ici pour authentique, comme suivant l'original de beaucoup plus près.

Dans le tome XXXVII des *Analecta hymnica* (p. 30), DREVES a publié notre prose d'après trois manuscrits seulement : le Graduel de Ravenne dont nous venons de parler ; un autre Graduel de Ravenne, codex *Padoue A. 47*, également du XI^e^ siècle ; enfin, un troisième manuscrit, daté de 1071, et qu'il cite d'après GEORGIUS, *De Liturgia romani Pontificis*, t. III, Rome 1744, p. 491. On a perdu la trace du manuscrit en question ; il est toutefois permis d'affirmer qu'il s'agissait là d'un document *romain* du type des deux Graduels *lat. 5319* de la Vaticane et *F. 22* des Archives de Saint-Pierre. Dom Beyssac, en effet, a retrouvé naguère dans le codex *lat. 17177* de la Bibliothèque Nationale de Paris deux feuillets copiés sur le manuscrit en question, et notamment la partie où figure la date. Parmi les pièces notées, cette copie contient en particulier le graduel *Juravit* de la messe de S. Fabien et le *Gloria laus* du Dimanche des Rameaux, dont les mélodies sont exactement du même type que dans les deux manuscrits romains de la Vaticane et des Archives de Saint-Pierre.

(1) Il n'est pas possible de dire si, dans ce manuscrit, le verset en question a seul été maintenu, ou bien si le premier a été reporté à la seconde place ; dans cette dernière hypothèse, il a entièrement disparu, avec la fin du verset *Laudate*.

C'est en nous basant sur l'ensemble de ces documents que nous donnons ici la restitution intégrale des différents éléments de cette pièce, étant bien entendu que tous ne sont pas uniformément attestés par la tradition manuscrite, mais seulement dans la mesure que nous venons de préciser.

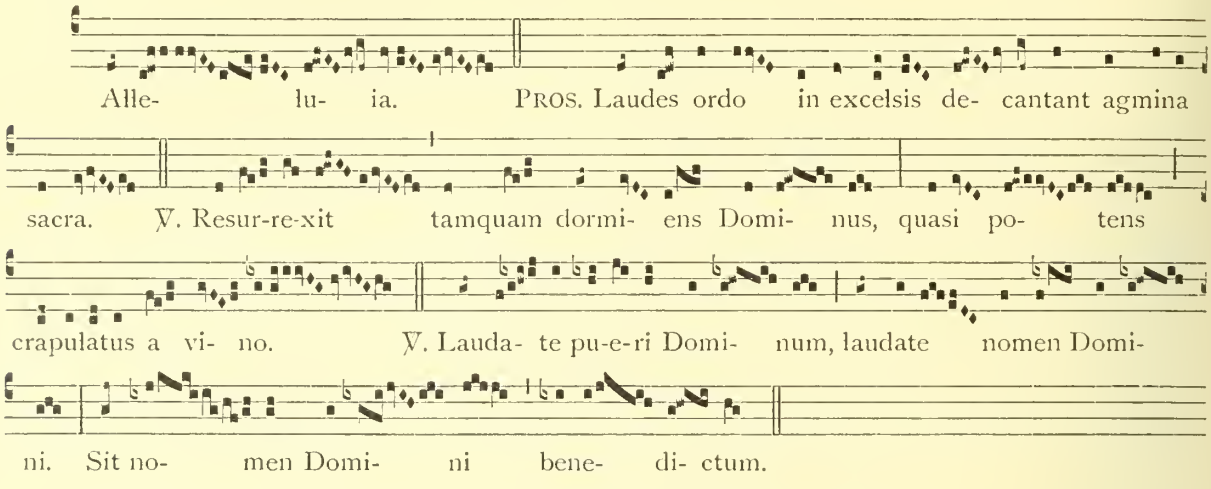


Dans l'ensemble, la restitution de cette pièce n'offre aucune difficulté, ni pour l'Alleluia initial, ni pour la prosule qui en reproduit la mélodie note pour note, ni pour le verset *Resurrexit*, au moins jusqu'à la cadence finale. C'est qu'en effet, sur la dernière syllabe, les manuscrits se divisent en deux groupes très nets : les uns terminant sur *ré*, sensiblement comme l'Alleluia lui-même; les autres sur *sol*, après avoir monté d'une quarte tout le mélisme final, le *sol* initial excepté. La raison de cette divergence est évidente si l'on considère le second verset. Sans être matériellement calqué sur le premier, il en reproduit en effet plusieurs formules. Or, et malgré cette similitude, plusieurs manuscrits l'écrivent tout entier une quarte plus haut; ce qui explique aussitôt les divergences dans la finale du premier verset : il est clair que, selon la hauteur à laquelle on chantait le second, il convenait de l'amener de façon différente par une transition appropriée. Et voilà pourquoi nous constatons que, partant tous uniformément sur *sol*, au début de la dernière syllabe du premier verset, les manuscrits se divisent aussitôt après pour adopter deux écritures à un intervalle de quarte, selon qu'ils veulent terminer sur *ré* ou sur *sol*, afin de permettre, pour le second, le départ à l'unisson :

*Bénévent, VI. 34; VI. 35; VI. 39; Farfa* (1).

*Bénévent, VI. 30; VI. 33; VI. 38; VI. 40* (2).

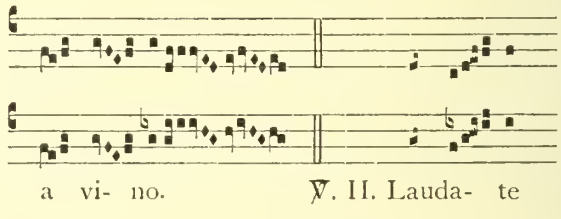


(1) Le manuscrit de Farfa donnant le verset *Laudate pueri* aussitôt après l'Alleluia, la question de la transposition ne se pose pas pour lui : le verset part à l'unisson de la cadence finale de l'Alleluia, qui est sur *ré* dans tous les manuscrits où la clé est indiquée.

(2) Encore que très diastématique, le Graduel *VI. 38* ne comporte ni lignes ni clés. Néanmoins, de temps à autre, une ligne a parfois été ajoutée après coup : ici c'est la ligne de *fa*. Trompé par l'analogie des deux

La solution ne s'imposait peut-être pas; elle se justifie du moins très bien. Il est à peine besoin d'ajouter que l'analogie avec le premier verset impose le bémol constant pour le second dans la seconde écriture; et même, bien entendu, pour la cadence finale du premier.

Quelle peut être la raison de cette transposition du second verset? Son texte *Laudate pueri* vise évidemment les nouveaux baptisés. Bien plus nettement que dans la messe romaine correspondante, on peut observer, en effet, la place que ceux-ci tenaient dans la liturgie bénéventaine de ce jour; c'était vraiment là leur messe : leur première messe, la messe de leur première communion, comme il est facile de s'en rendre compte d'après les deux pièces qu'il nous reste à étudier : l'offertoire *Omnes qui in Christo baptizati estis, Christum induistis*; et surtout la communion : *Ymnum canite, agni mundi, lavacro fontis renati, satiati Corpore Christi.* Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant qu'on ait voulu donner à cette invitation à la louange un caractère plus joyeux qu'au premier verset. La transposition à la quarte conduisait très naturellement à l'effet désiré, sans qu'il soit nécessaire d'admettre que l'exécution en ait été réservée aux enfants, aux nouveaux baptisés eux-mêmes.

Du point de vue mélodique, il est inutile d'insister sur le caractère bien bénéventain de cette pièce. Les cadences finales de l'Alleluia et du premier verset sont d'un type que nous avons déjà rencontré maintes fois dans diverses pièces du même répertoire; il faut en dire autant de la cadence *potens*, qui figure notamment, et à plusieurs reprises, dans la communion *Quis te supplantavit* du Dimanche des Rameaux (p. 266). Quant à la cadence *Domini* du second verset, on la retrouve en particulier dans le trait *Domine audivi*, non seulement au premier verset, sur *consideravi* (p. 363), mais encore comme médiante de tous les versets suivants (p. 362).

Aussitôt après cette première forme de l'Alleluia *Resurrexit*, le Graduel *VI. 38* en donne une autre, moins intéressante de notre point de vue, puisqu'elle n'est qu'une adaptation de l'Alleluia grégorien type *Justus ut palma*. Nous en donnons néanmoins la transcription, en complétant d'après les autres pièces du même type les deux vocalises de

versets, disposés dans ce manuscrit exactement comme dans le *VI. 40* (pl. XXII), le scribe postérieur a cru bien faire, en passant d'un verset à l'autre, de décaler brusquement sa ligne de *fa*, de telle sorte que le second se trouvât écrit sur les mêmes cordes que le premier. Mais, ce faisant, il ne s'est pas aperçu que, pour être justifié, ce changement d'échelle aurait dû être opéré, non après la cadence du premier verset, mais avant le mélisme final, ou plus exactement aussitôt après sa première note. En n'agissant pas ainsi, le scribe aboutit à faire prendre sur *ré* le second verset, alors que la cadence finale du premier n'a été élevée d'une quarte que pour permettre de monter d'autant le verset *Laudate* tout entier.

Quant aux deux manuscrits *VI. 30* et *VI. 33*, on observera qu'ils donnent la finale transposée pour le premier verset, bien que le second n'y figure pas. Il n'y a aucun doute possible pour le *VI. 30*, qui est muni de lignes et de clés. Le *VI. 33*, il est vrai, est beaucoup moins diastématique; son témoignage n'en est pas moins parfaitement clair, dès lors qu'on connaît les deux seuls types auxquels il puisse se rattacher. Cette absence du second verset dans un manuscrit ancien comme le *VI. 33* ne saurait d'ailleurs être invoquée contre son authenticité; et le fait qu'on y trouve indiqué le premier avec la cadence transposée incline au contraire à penser que le second est bien primitif; qu'il était effectivement exécuté une quarte plus haut; mais que, pour abréger, on l'aura parfois omis. La cadence transposée du premier verset est alors tout ce qui nous reste comme preuve de la disparition du second.

l'Alleluia et du verset, qui sont indiquées ici par notre manuscrit sous forme suspensive :

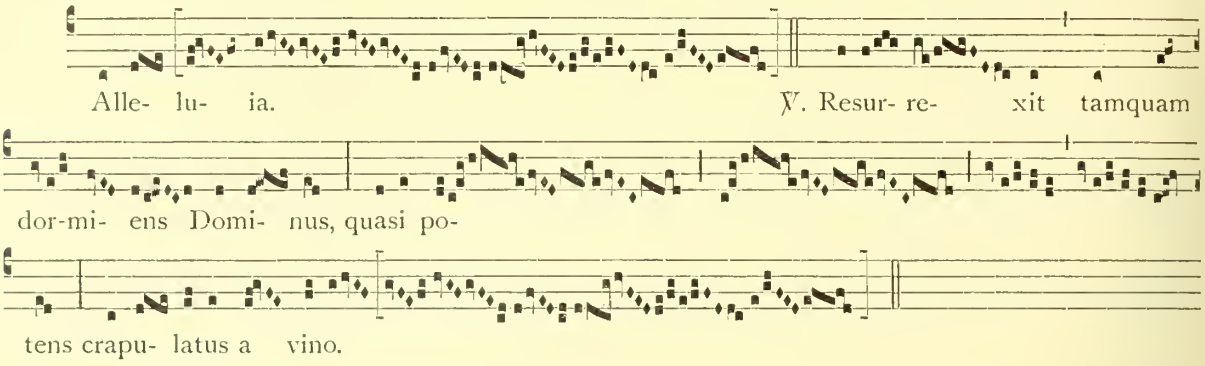


Nous n'avons rien dit du texte de notre Alleluia, qui cependant peut paraître assez singulièrement choisi; et le *Resurrexit tamquam dormiens Dominus* du début ne légitime que difficilement à nos yeux le *quasi potens crapulatus a vino* qui suit. Il y a dans cette seule image appliquée au Seigneur une irrévérence qui, on le voit, ne choquait pas les anciens. Il leur suffisait que le début du verset fût assez bien approprié à la circonstance pour que, automatiquement, l'adoption de la suite fût également admise (1). Or, non seulement l'image n'a pas choqué les contemporains (2), mais encore il est tel d'entre eux qui n'a pas hésité à la forcer dans les termes; c'est ainsi que le copiste du Graduel *VI. 35* s'est cru autorisé à remplacer *potens* par *potans* : *quasi potans crapulatus a vino*. Correction évidemment suggérée par le contexte, mais qui, somme toute, n'aurait que l'intérêt d'une curiosité si le même texte ne se retrouvait, et précisément sous cette forme, dans la liturgie ambrosienne; et cela, non pas une fois en passant, comme une distraction de copiste, mais bien d'une manière très régulière, et chaque fois qu'il reparaît dans la liturgie, sous une forme ou sous une autre (3). En sorte que la variante *potans* apparaît, sans le moindre doute, comme la leçon authentique du répertoire ambrosien. Bien mieux : la forme *potans* est la leçon du Psautier ambrosien lui-même (4).

(1) Il n'est peut-être pas superflu d'observer que ce texte n'est pas emprunté à la Vulgate. Celle ci (Ps. LXXVII, 65), donne le verset en question sous une forme légèrement différente : *Et excitatus est tamquam dormiens Dominus, tamquam potens crapulatus a vino.* On ne trouve donc même pas ici le mot *resurrexit* qui, pratiquement, a décidé de son adoption pour la liturgie du Samedi-Saint.

(2) Pour expliquer l'application de ce texte au Seigneur, mort et ressuscitant, on peut utilement faire appel à ces concordances que les anciens aimaient à reconnaître entre les épisodes du Nouveau et de l'Ancien Testament. Si l'on se reporte par exemple au Commentaire sur S. Marc publié sous le nom de S. Jérôme, c'est Noé enivré qu'on y voit donné comme figure du Seigneur mort : « Hic adest Noe, inebriatus ac nudatus, cœlo et terra pallio tenebroso tectus, et homine irrisus » (*P. L.*, t. XXX, col. 639). Si cet écrit n'est pas de S. Jérôme, il est du moins de la première moitié du V^e^ siècle, comme l'a montré dom Morin (*Revue bénédictine*, XXVII (1910), pp. 352-362).

(3) Ne pouvant utiliser ici le manuscrit du British Museum (*Paléographie Musicale*, t. V-VI), dont il ne subsiste que la Partie d'hiver, nous renvoyons à celui de Muggiasca, où l'on trouvera notre texte employé jusqu'à cinq fois : comme *ingressa*, comme répons, comme offertoire, enfin dans deux Alleluias différents (pp. 3, 14, 17, 40, 489); et toujours avec la leçon *potans*. Pour ce qui concerne les textes seuls, on pourra se reporter au *Manuale ambrosianum*, éd. Magistretti, t. II, pp. 211, 215, 217, 224 ; c'est aussi la leçon *potans* qu'on y trouvera attestée unanimement.

(4) *Manuale ambrosianum*, t. I, p. 87.

Que cette leçon soit inadmissible du point de vue critique, cela ne fait pas le moindre doute : en aucune façon le grec ὡς δυνατὸς ne saurait légitimer la traduction *potans*. Mais le fait que la même variante, régulière dans le répertoire milanais, se retrouve aussi dans tel manuscrit bénéventain, nous invite à reproduire ici la mélodie ambrosienne de cette pièce, telle qu'on la chantait, à Milan comme à Bénévent, le Samedi-Saint (1) :

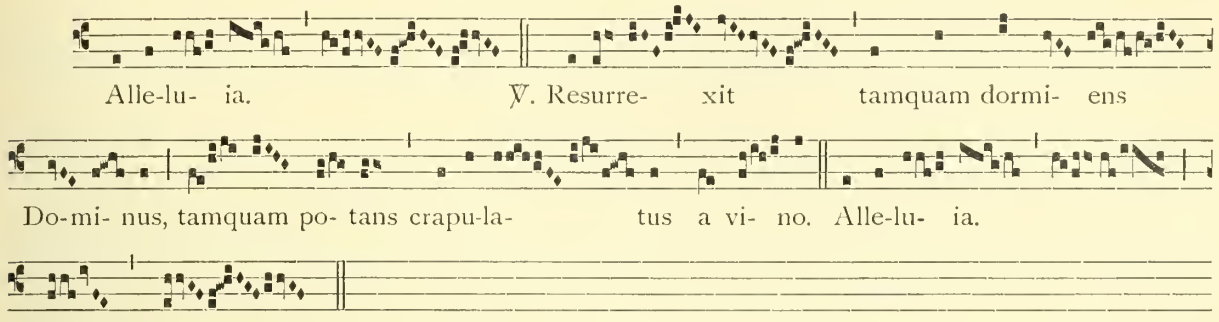


Malgré l'identité du mode, il est clair qu'on ne saurait reconnaître de parenté précise entre cette pièce et l'Alleluia bénéventain correspondant; par suite, on est donc fondé à considérer la variante bénéventaine comme indépendante de toute influence milanaise. Au demeurant, il n'y a rien de très étonnant à retrouver de part et d'autre cette leçon, si spontanément suggérée par le texte.

Pour l'offertoire *Omnes qui in Christo*, sans notation dans le *Vat. lat. 4770*, nous ne disposons plus que de quatre manuscrits pour la restitution de la mélodie : le Missel *VI. 33*, et les Graduels *VI. 35*, *VI. 38* et *VI. 40* de Bénévent (pl. XXII). Le *VI. 35* est le seul qui indique lignes et clés : ligne de *fa*, clés de *fa* et de *do*. Mais, alors même que nous n'aurions pas cette aide, il serait facile de situer la pièce sur la portée, non seulement à cause des cadences bénéventaines qui reviennent si souvent, mais aussi et surtout en raison de ce fait que l'*alleluia* final n'est autre, à peu de chose près, que celui du verset *Resurrexit* (p. 442). Nous adoptons de préférence les groupements neumatiques du *VI. 33*, dont le *VI. 40* diffère sur plusieurs points :

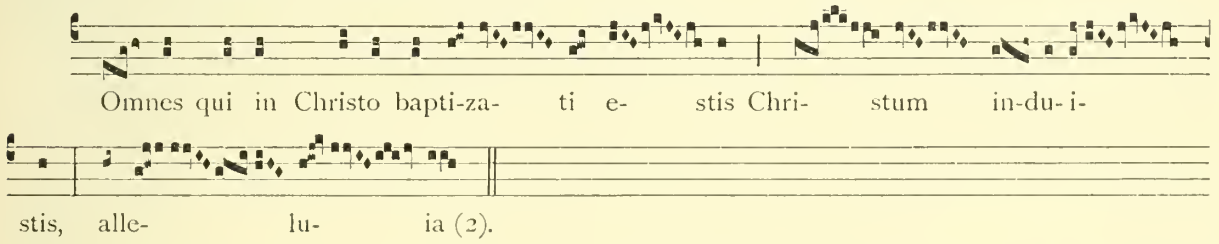


(1) Nous transcrivons ici la leçon critique telle qu'elle a été restituée dans l'*Antiphonale Missarum juxta ritum sanctæ Ecclesiæ Mediolanensis*, Rome, Desclée 1935, p. 202 ; non sans faire observer que nous rétablissons la leçon traditionnelle *potans*, abandonnée dans cette édition pour la forme *potens*, à la suite de l'édition typique du *Missale Ambrosianum* de 1902.

(2) La restitution de cette pièce ne présente qu'une petite difficulté. Comme on peut le voir sur la planche XXII, le Graduel *VI. 40* exigerait, sur la seconde syllabe de *Christum*, deux climacus successifs dont le second ne remonterait pas aussi haut que le premier, mais partirait seulement du degré inférieur. C'est la même disposition qu'on trouve attestée par le *VI. 38*. Le Missel *VI. 33* favoriserait au contraire

De même qu'elle l'avait pourvue d'un offertoire, l'ancienne liturgie de Bénévent avait doté d'une antienne de communion la messe du Samedi-Saint. C'était, nous l'avons déjà dit, une invitation à la louange adressée par l'Eglise aux nouveaux baptisés :

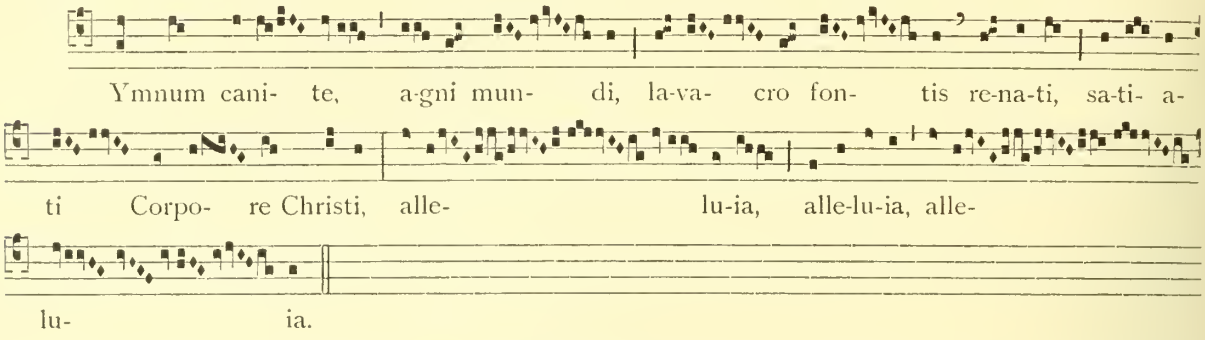


On trouve cette pièce attestée dans quatre manuscrits bénéventains : le *VI. 33*, le *VI. 35*, le *VI. 38* et le *VI. 40*, auxquels il faut ajouter le Missel de Subiaco, *Rome, Vat. lat. 4770*, ce dernier sans notation. Comme pour l'offertoire précédent, la restitution de cette communion n'offre pas de difficultés sérieuses (1).

Nous observerons simplement que le même texte se retrouve dans la liturgie ambrosienne, comme *Transitorium* du Jeudi de Pâques, mais avec une mélodie toute différente.

l'écriture que nous avons adoptée, avec les deux climacus se répétant, sur les mêmes cordes. Quant au *VI. 35* qui, en l'espèce, devrait permettre de lever la difficulté, il a tout simplement omis le second climacus, et noté :

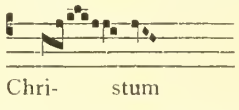


En suivant les deux Graduels *VI. 38* et *VI. 40*, on serait donc conduit à faire un saut de quinte sur le porrectus de *Christum*, de manière à rétablir l'enchaînement normal :

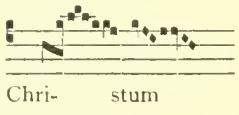


ce qui n'aurait rien d'invraisemblable : l'interlignage est trop faible dans les manuscrits pour que les scribes puissent donner aux grands intervalles les dimensions qui conviendraient, surtout lorsque, comme ici, leur note supérieure ne correspond pas encore au sommet de l'ascension mélodique. Mais la leçon du *VI. 35* nous semble se justifier mieux si l'on admet que le second climacus n'était que la répétition du premier; en supprimant l'un d'eux, la position de la mélodie sur l'échelle n'avait nullement à en souffrir, non plus que l'enchaînement avec la suite. Comme nous l'avons déjà dit, cette répétition du climacus sur les mêmes cordes est également appuyée par le Missel *VI. 33*.

(1) Ici encore, le Graduel *VI. 35* est le seul qui donne ligne et clé, ajoutées d'ailleurs après coup, mais qui n'en sont pas moins très utiles. On ne saurait pourtant se fier entièrement à ses indications que pour la première partie de la pièce, parce que, vers la fin, le scribe de seconde main est en désaccord avec lui-même. A l'en croire, le mélisme central du dernier alleluia serait décalé d'un ton par rapport à celui du premier, qu'il reproduit pourtant très exactement. Mais la raison de ce décalage est facile à reconnaître. Vers la fin du mélisme en question, le scribe s'est trouvé en présence d'un intervalle assez considérable, qu'il a interprété comme une quinte dans le premier cas, comme une quarte dans le second. Le décalage qui s'en suivait pour le troisième alleluia aurait dû lui faire comprendre que c'était la seconde interprétation qui était la bonne; et que, s'il l'avait aussi adoptée dans le premier cas, il aurait évité de monter d'un ton toute la fin de la pièce. Il est inutile d'ajouter que nos autres manuscrits appuient entièrement la restitution que nous donnons ici, et notamment l'identité d'interprétation des deux alleluias.

## § 3. — LA LITURGIE BÉNÉVENTAINE ET LES LITURGIES ROMAINE, MILANAISE ET BYZANTINE.

Nous en avons fini avec l'étude, annoncée au début de ce chapitre, du Graduel bénéventain « dans le cadre du codex *Vat. lat. 10673* ».

Sans doute il eût été possible d'envisager cet exposé d'une manière plus étendue, en y comprenant l'année liturgique tout entière : il eût suffi pour cela de recourir au témoignage de l'ensemble des manuscrits de la même école, comme nous l'avons fait d'ailleurs ici même d'une manière habituelle pour éclairer le cas particulier du Graduel de la Vaticane. Mais il a paru préférable, vu l'intérêt primordial que présente tout le Carême, et surtout la Semaine Sainte, de s'en tenir à cette partie de l'année liturgique, et de la traiter avec tous les développements qu'elle méritait.

Au demeurant, l'ensemble des faits exposés dans ce cadre restreint est largement suffisant pour permettre de se faire une idée exacte de cette tradition bénéventaine, si complexe au premier abord, si simple pourtant à comprendre dès lors qu'on lui a reconnu, sous la forme où elle nous est parvenue, le caractère d'une compilation dont les éléments sont relativement faciles à identifier. Très reconnaissables par leur facture littéraire et musicale, on y distingue notamment toute une série de pièces, et même de messes entières, qui ne sont pas autre chose que les restes d'une ancienne liturgie locale homogène, disparue depuis entièrement sous la poussée unificatrice de la liturgie romaine.

Assez tôt, en effet, cette liturgie locale a fait place à la liturgie romano-grégorienne, non toutefois sans quelque essai de résistance. On en a pour preuve ces livres grégoriens, transcrits dans l'Italie du Sud, et où se trouvent insérés quelques fragments plus ou moins importants de l'ancien répertoire bénéventain : en tout une vingtaine de messes pour les plus grandes fêtes de l'année (1), et en outre quelques fonctions spéciales qui, sans appartenir au sens strict à la liturgie de la Messe, lui sont pourtant normalement adjointes : telles la Bénédiction et la Procession des Rameaux, le *Mandatum* du Jeudi-Saint, l'Adoration de la Croix, le Vendredi-Saint, et puis, le Samedi-Saint, toute la Vigile pascale avec la Benédiction du Cierge et des Fonts.

Mais un tel artifice ne devait prolonger que pour un temps ces quelques épaves de l'ancienne liturgie. Dans la compilation ainsi réalisée, la messe bénéventaine faisait, en effet, double emploi avec la messe romaine correspondante : il y avait donc là toute une série de doublets qui ne pouvaient subsister ainsi indéfiniment; dans la pratique, il fallut bien choisir entre les deux formulaires; et l'on comprend trop bien que, si les messes

(1) Voici la liste de celles qu'on peut reconstituer, au moyen des trois Graduels *VI. 35*, *VI. 38* et *VI. 40* de Bénévent : Noël, S. Etienne, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Pâques, S. Michel *(8 Mai)*, Ascension, Pentecôte, S. Jean-Baptiste, SS. Pierre et Paul, S. Laurent, Assomption, Douze Frères *(1er Sept.)*, Exaltation de la Ste Croix, SS. Simon et Jude, Toussaint, S. Martin, S. André.

bénéventaines furent conservées de la sorte pendant quelque temps dans un souci de piété traditionnelle, on dut en venir bien vite à ne plus les chanter, abandonnant progressivement ces mélodies prolixes et si monotones, au fur et à mesure qu'on se familiarisait avec la cantilène grégorienne, incomparablement plus belle, plus variée, et, tout compte fait, plus facile à exécuter. Aussi bien ne trouve-t-on plus trace de l'ancien répertoire bénéventain après le XIII[e] siècle : l'Eglise de Bénévent et celles qui en dépendaient étaient alors entièrement romanisées.

Mais ce serait une erreur de croire qu'il fallut attendre jusqu'à cette époque pour que le chant romain acquît définitivement droit de cité dans l'Italie du Sud. Bien au contraire, on est surpris de la rapidité avec laquelle il s'y acclimata. En fait, et malgré la persistance matérielle de quelques pièces de chant de l'ancien répertoire dans des manuscrits du XI[e], du XII[e], et même du XIII[e] siècle, il n'est pas douteux que le succès du chant romain fut très rapide dans ces régions. On en a pour preuve ce fait que très tôt, plus tôt peut-être que partout ailleurs, on s'essaya, dans l'Italie du Sud, à centoniser, à adapter sur des textes nouveaux les mélodies romaines, hier encore étrangères, ou, mieux encore, à composer dans le même style des mélodies nouvelles qui n'ont rien à envier, pour l'inspiration et pour la ligne, aux compositions les plus belles du vieux répertoire grégorien.

De ces initiatives, postérieures nécessairement à l'adoption de la liturgie romaine, nous avons signalé dans ce travail plus d'un exemple. Il suffit de rappeler le cas du II[e] Dimanche de Carême, privé à l'origine de formulaire propre, comme tous les Dimanches qui suivaient les Quatre-Temps. Dans nombre d'Eglises, on en vint pourtant assez vite à distinguer de la messe d'ordination du Samedi la messe dominicale proprement dite; mais tandis que, presque toujours, ce furent des pièces de chant déjà existantes qui lui furent affectées, on ne recula pas, à Bénévent, devant l'élaboration d'un formulaire nouveau; et cela, selon les deux procédés que nous rappelions il y a un instant : simple centonisation ou composition. Le graduel *Qui confidunt* et l'offertoire *Patres nostri* s'y trouvent adaptés respectivement sur le *Miserere mihi* et le *Confirma hoc* (p. 236), tandis que l'introït *Dirige* (p. 235) et la communion *Redimet Dominus* (p. 237) sont pourvus de mélodies originales qui trahissent un goût très sûr et une réelle maîtrise de la composition grégorienne. Dans le même ordre d'idées, on ne peut pas oublier non plus les mélodies propres des communions évangéliques de Carême (pp. 227-230), et tout particulièrement, parmi les plus belles, celle de l'antienne *Videns Dominus*.

Que le chant romain ait été accueilli dans l'Italie Mériodinale, compris et apprécié au point d'être égalé, c'est là un fait indubitable; mais il est une autre observation qui, du point de vue où nous nous plaçons actuellement, n'est pas moins intéressante : c'est que, dès la fin du XI[e] siècle au moins, on constate l'affaiblissement progressif de ce sens de la composition, et même de la centonisation. Le cas de la messe du Samedi veille des Rameaux est particulièrement suggestif à cet égard. Il s'agissait là d'un jour primitivement aliturgique, et qui, de ce fait, se présentait un peu comme le II[e] Dimanche de Carême, en ce sens qu'aucun formulaire ne lui était affecté dans les livres grégoriens anciens.

Le problème qui consistait à suppléer à cette lacune était donc très exactement le même dans un cas comme dans l'autre. Et, de fait, c'est une solution analogue qu'on voit adoptée un peu partout : presque toujours, c'est à quelque messe ancienne qu'on a fait appel, souvent à celle de la veille tout simplement. A Bénévent pourtant, on jugea préférable de doter la nouvelle messe de toute une série de pièces propres. Mais, tandis que le IIe Dimanche de Carême offre l'exemple d'un formulaire nouveau conçu avec un sens évident de la composition grégorienne, on se trouve, avec la messe du Samedi veille des Rameaux, en présence d'une série d'adaptations qui révèlent une incompréhension absolue de ce que doit être, à défaut de composition proprement dite, une centonisation intelligente.

Et le fait est d'autant plus curieux que plusieurs des pièces en question ont été précisément centonisées sur quelques-unes des productions si bien réussies du premier compositeur romano-bénéventain : l'introït *Domine exaudi* sur *Dirige* (p. 238), la communion *Judica* sur *Videns Dominus* (p. 239). Mais il suffit de comparer aux originaux ces adaptations gauches pour mesurer toute la distance qui sépare les deux « compositeurs » bénéventains, dont le second se contente de copier servilement son modèle, en prolongeant le parallélisme aussi longtemps que son texte le lui permet, et sans même se soucier de faire au moins coïncider les divisions de la mélodie avec celles du texte : visiblement il n'a pas été gêné par les contresens musicaux auxquels une adaptation aussi matérielle l'entraînait.

Pour s'en tenir à ces exemples bien caractéristiques, voici donc deux messes nouvelles, étrangères au répertoire grégorien, et qu'on pourrait croire, au premier abord, écrites à la même époque sinon par le même compositeur : extérieurement, rien ne les distingue dans les documents qui nous les ont transmises. La première d'entre elles n'en date pas moins de l'âge d'or de la ferveur grégorienne dans l'Italie du Sud, tandis que l'autre n'est faite que d'adaptations tardives, dont plusieurs empruntées précisément au premier compositeur romano-bénéventain, et où le sens de la mélodie grégorienne se montre déjà notablement affaibli.

La distinction des deux compositeurs valait d'être signalée, non pas tant peut-être pour prouver le fait de cette dégénérescence que pour permettre de juger, par comparaison, de la distance qui sépare les deux séries de productions romano-bénéventaines. Bien qu'elles se trouvent attestées les unes et les autres par les mêmes documents — les plus anciens d'ailleurs que l'on connaisse de cette école, — la critique interne montre que les compositions originales doivent être datées d'une époque sensiblement antérieure aux manuscrits les plus anciens où nous les trouvons attestées.

L'ancienne liturgie locale de Bénévent céda donc assez tôt la place à la liturgie romaine : c'est là un fait désormais bien établi; et le maintien dans les livres romano-bénéventains de formulaires entiers appartenant à l'ancien répertoire ne doit pas nous tromper sur la date réelle qu'on doit assigner à ce changement de liturgie. Si l'on trouve, en effet, un bon nombre d'anciennes messes bénéventaines dans les manuscrits du XIe et du XIIe siècle — et même quelques pièces isolées dans des documents du XIIIe, — il serait absolument inexact d'en conclure que la liturgie bénéventaine se maintint jusqu'au

XI[e] siècle; et que, après une période de transition attestée précisément par l'existence de ces compilations, on en est venu, au XIII[e] siècle, à s'incliner unanimement et définitivement devant la réforme romano-grégorienne. Ce raisonnement reposerait sur une interprétation très superficielle des faits : nous venons de le montrer en prouvant que des pièces nouvelles, écrites dans l'Italie du Sud en style grégorien, datent au moins du début du XI[e] siècle, puisqu'elles figurent dans des documents de cette époque, le Graduel *Vat. lat. 10673* par exemple; et que, de plus, certaines d'entre elles n'étant que de mauvaises adaptations de compositions romano-bénéventaines, c'est sensiblement plus haut qu'il convient de faire remonter les originaux.

Mais est-il possible de préciser davantage, et de déterminer d'une manière à peu près exacte la date de l'adoption dans l'Italie du Sud de la liturgie et du chant romains? Nous croyons que oui.

Il existe, en effet, dans tous nos manuscrits, une messe propre de S. Barthélemy du type romano-bénéventain, dont les différentes pièces sont adaptées très exactement sur des originaux grégoriens :

| | | |
|---|---|---|
| l'introït *Gaudeamus* | sur | *In voluntate*, |
| le graduel *Exsultemus cuncti* | sur | *Gloriosus*, |
| l'offertoire *Digna promamus* | sur | *Ave Maria* (1), |
| la communion *Beatum canimus* enfin | sur | *In salutari*. |

La raison de ce culte spécial qu'on avait à Bénévent pour S. Barthélemy, c'est tout simplement qu'on y possédait son corps. Déjà nous y avons fait allusion précédemment (p. 90) en rappelant la tromperie dont l'empereur Otton III fut victime, précisément à propos de ces reliques.

Or il se trouve que le corps de l'apôtre ne demeura pas très longtemps entre les mains des bénéventains : du début du IX[e] siècle seulement jusqu'à la fin du X[e].

C'est en 808 que, par crainte des Sarrasins et sur l'ordre du prince Sicard, des marins d'Amalfi s'en furent chercher les reliques de l'apôtre, conservées jusque-là dans l'île de Lipari. Après un arrêt à Salerne, on les transporta à Bénévent, où le prince fit construire, pour les recevoir, une église nouvelle (2). Par ailleurs on sait que le corps de l'apôtre ne demeura à Bénévent que jusqu'en l'an 1000, date de sa translation définitive à Rome.

Bref, les reliques de S. Barthélemy ne restèrent à Bénévent que de 808 à l'an 1000. C'est donc nécessairement entre ces deux dates que doit se situer la composition d'une messe propre en son honneur, mais plus vraisemblablement, cela va de soi, dès le début du IX[e] siècle. Si en effet, comme nous venons de le rappeler, cette arrivée à Bénévent

(1) Nous avons dit ailleurs (*Antiphonale Missarum Sextuplex*, Bruxelles, Vromant 1935, pp. XXXVIII-XXXIX) que cet offertoire n'appartient pas au répertoire grégorien primitif : il a très probablement été composé au VIII[e] siècle pour la fête nouvelle de l'Annonciation. Mais, à partir de cette époque, il est assimilé au vieux fonds grégorien; c'est en ce sens que nous nous permettons ici de lui appliquer ce qualificatif.

(2) Cf. BORGIA, *Memorie storiche della Città di Benevento*, Rome, 1763, t. I, p. 336; et le texte de NICÉTAS, dans MIGNE, *P. G.*, t. CV, col. 218.

des reliques de l'apôtre provoqua la construction d'une église digne de les recevoir, il semble difficile d'admettre que la messe propre dont nous parlons ne date pas précisément de la même époque. Or cette messe est du type romano-bénéventain, entièrement centonisée, nous l'avons dit, sur des originaux grégoriens : c'est donc qu'à cette époque le chant romain, et nécessairement aussi la liturgie romaine, étaient considérés comme ayant désormais acquis droit de cité à Bénévent.

Cet argument, croyons-nous, est définitif. Une seule objection, à notre avis, pourrait l'ébranler : c'est qu'à cette messe romano-bénéventaine on pût opposer une messe bénéventaine de S. Barthélemy. Or cette messe n'existe pas. En dehors des grandes fêtes du Cycle liturgique, les seules qui nous aient été conservées de l'ancien rit sont celles : de S. Michel — qui s'explique par la proximité du Mont-Gargano, — des SS. Simon et Jude, des Douze Frères — particulièrement vénérés à Bénévent, — celle de la Toussaint enfin, la dernière vraisemblablement qui ait été composée, si l'on en juge d'après le caractère tardif de la fête; de S. Barthélemy il n'est pas question. La conclusion qui s'impose, c'est qu'en 808, lors de l'arrivée des reliques, la situation du chant romain était déjà suffisamment assise, les positions du chant bénéventain assez ébranlées, pour qu'on ait spontanément composé en grégorien toutes les pièces de la nouvelle messe.

Bref, c'est donc au plus tard au début du IX^e^ siècle — mais plus tôt vraisemblablement — qu'on doit placer l'introduction dans l'Italie du Sud de la liturgie et du chant romains.

* * *

Telles sont les conclusions auxquelles conduisent donc, tant la critique interne que les données de l'Histoire, relativement à l'adoption de la liturgie romaine dans l'Italie du Sud.

Ce problème du conflit entre les deux rits laisse d'ailleurs intacte la question des rapports qui ont pu exister à l'origine entre ces deux liturgies latines, si différentes parfois pour le style, mais où l'on ne peut pas, malgré tout, ne pas reconnaître un air de famille indiscutable. Le plan des messes, notamment, est identique de part et d'autre; et le fait que l'introït y est une *ingressa* sans psalmodie ne doit pas retenir à ce point l'attention que l'on en oublie tous les autres traits, qui apparentent évidemment beaucoup plus la messe bénéventaine à la messe romaine qu'à la messe ambrosienne.

Pour ce qui concerne le chant, la tradition bénéventaine tranche au contraire très nettement sur l'ensemble du répertoire grégorien. Ses caractéristiques les plus marquantes sont certainement : d'une part la prolixité vraiment singulière de certains mélismes, au moins dans les pièces ornées; d'autre part la monotonie engendrée par la répétition constante des mêmes formules, non seulement dans une même pièce, mais encore à travers tout le répertoire : il en est — des formules de cadences surtout — qui, à elles seules, suffiraient pour identifier sans hésitation une pièce de chant bénéventaine.

La combinaison de ces deux défauts, c'est-à-dire la répétition dans une même pièce de motifs trop prolixes et souvent sans grand intérêt, est bien faite pour déconcerter, surtout lorsqu'on est familiarisé avec l'équilibre et la variété du répertoire grégorien.

En présence de certaines d'entre elles, non seulement on en arrive à perdre complètement de vue le sens des paroles, mais encore on est légitimement autorisé à se demander si le compositeur bénéventain concevait bien le chant comme destiné, non pas seulement à revêtir, mais encore à mettre en valeur le texte qu'il accompagne.

C'est dans le genre *graduel* que ce double défaut est certainement le plus sensible : il suffit de rappeler les développements compliqués du graduel *Dum congregarentur* du Dimanche des Rameaux (p. 265) et du *Vadit propitiator* du Jeudi-Saint (p. 282), auxquels il ne faut pas manquer de joindre les deux répons *Amicus meus* (p. 314) et *Tenebræ* (p. 324), qui ne sont pas autre chose, en fait, que les graduels des deux avant-messes bénéventaines du Vendredi-Saint.

Tout à l'opposé, les répons proprement dits, c'est-à-dire les répons de l'Office, qui constituent, à Bénévent comme à Rome, un genre absolument différent des répons graduels de la Messe. Avec eux, on se rapproche très sensiblement de la cantilène grégorienne.

Encore que nous n'ayons pas eu à nous occuper ici *ex professo* de ces répons de l'Office, il nous a pourtant été donné d'en présenter incidemment deux exemplaires : *Ante sex dies*, affecté à la Bénédiction des Rameaux (p. 260), et *Lavi pedes*, au *Mandatum* (p. 288). Ce sont là d'ailleurs des modèles du genre, comparables pour le fini et la valeur expressive aux plus beaux répons du répertoire grégorien.

Par le style sinon par leur affectation, ces deux pièces appartiennent au genre des répons de l'Office, qui, à Bénévent comme à Rome, étaient groupés en huit types, selon leur mode; chaque groupe y était notamment caractérisé par une formule, appliquée régulièrement à tous les versets du même mode : c'est ainsi que nos deux répons *Ante sex dies* et *Lavi pedes* nous présentent respectivement les formules-types de versets pour les répons du IV$^{e}$ et du VII$^{e}$ mode. Comme on peut s'en rendre compte, les mélodies en question n'ont qu'un rapport assez éloigné — sauf peut-être pour l'intonation du verset du VII$^{e}$ mode — avec les formules correspondantes du répertoire grégorien.

Mais ce n'est pas seulement par le chant, nous l'avons souligné plus d'une fois, que la tradition bénéventaine se distingue de la liturgie romaine; c'est aussi par le style, par la pensée même. On y trouve un accent ému, suppliant, parfois pathétique, qui n'est pas précisément la marque distinctive du génie romain. Les répons auxquels nous venons de faire allusion nous en offrent deux exemples frappants, le second surtout : *Lavi pedes tuos, discipule; feci te testem sacramenti mei. Manducasti panem meum; et tu quare sine causa sitisti sanguinem meum?* Composition libre, style direct, hardiesse de l'expression — *sitisti sanguinem*, — autant de notes caractéristiques que l'on retrouve dans bien des pièces du répertoire bénéventain. Rappelons simplement l'apostrophe à Judas qui sert de texte à la communion du Dimanche des Rameaux : *Quis te supptantavit, Judas, ut adversus Dominum meditareris traditionem? Fuisti disciputus, sed matiguus; secundum matitiam tuam recepisti* (p. 266); ou encore la communion du Samedi-Saint, qui s'adresse aux nouveaux baptisés : *Ymnum canite, agni mundi, tavacro fontis renati, satiati Corpore Christi* (p. 446).

***

De semblables compositions, c'est clair, nous éloignent sensiblement du répertoire romain, dont les textes sont empruntés presque toujours à la Sainte Ecriture, le plus souvent au Psautier. Il n'est pas douteux que, du point de vue littéraire, ces pièces s'apparentent beaucoup plus au répertoire ambrosien, où foisonnent aussi les compositions en style ecclésiastique. Et la remarque est d'autant plus suggestive que, parmi elles, il en est toute une série qui sont communes aux deux liturgies. En voici quelques-unes, parmi celles qu'on trouve naturellement en plus grand nombre dans le Sanctoral.

Pour la fête de S. Michel (8 Mai), il existe dans l'ancien répertoire bénéventain deux antiennes de communion : *Multos infirmos curasti, inulti in tribulatione venerunt ad te, quos tu curando liberasti, Michael Archangele*; et, d'autre part : *Cœlestis militiæ princeps magne Michael, deprecare Christum pro afflictorum gemitum, Redemptorem mundi.* Or ces deux pièces figurent aussi dans la liturgie ambrosienne, pour la fête de la Dédicace de S. Michel *in Monte Gargano* (29 Septembre), sous la forme de deux *psallendæ*, la V^e^ et la VI^e^ (1).

La fête de S. Jean-Baptiste nous offre deux textes du même genre. Sa messe bénéventaine est dotée de l'ingressa suivante : *Lumen quod animus cernit non sensu corporeo, in utero viveus Joannes exsultat in Domino. Natus est Luminis Præcursor, Propheta mirabilis, ostendeus Agnum qui venit peccata mundi solvere.* La même messe a pour offertoire : *Inter natos mulierum non est major Joanne Baptista : major Prophetis et minor Angelis, qui præparavit corda fidelium.* Ici encore, les deux textes se retrouvent exactement dans la liturgie ambrosienne, également comme *psallendæ* : la X^e^ et la III^e^ (2).

Empruntons enfin à la messe bénéventaine de S. Pierre deux pièces toutes semblables; d'abord l'ingressa : *Petrus dormiebat inter duos milites, alligatus catenis. Angelus autem Domini percussit latere Petri, suscitavit eum dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus*; ensuite la communion : *Ut agnosceres me, Spiritus Patris mei manifestavit tibi, dicit Dominus; et ego dico tibi : Tu es Petrus; tibi enim tradidi claves regni cælorum. Paulus vero vas electionis est mihi, alleluia, alleluia, alleluia.* Ces deux textes se retrouvent, eux aussi, dans l'ambrosien : le second, de nouveau comme *psallenda*, la XII^e^ (3); le premier, légèrement différent et un peu écourté du début, comme répons (4).

(1) *Manuale ambrosianum*, t. II, p. 358. Pour la première, l'ambrosien donne *orando* au lieu de *curando*; pour la seconde, *gemitu* au lieu de *gemitum*.

(2) *Manuale ambrosianum*, t. II, p. 303. La dernière de ces pièces se présente, ici et là, exactement sous la même forme; quant à la première, on trouve entre les deux versions un certain nombre de variantes de détail; voici le texte ambrosien : *Lumen quod animi cernunt, non sensus corporeus, in utero vidit Joannes exsultans in Domino. Natus est Luminis Præcursor; Propheta mirabilis ostendit Agnum qui venit peccata mundi tollere.*

(3) *Manuale ambrosianum*, t. II, p. 309, avec quelques légères variantes : *cognosceres* dans l'ambrosien au lieu de *agnosceres*; *dicam* au lieu de *dico*; *trado* au lieu de *tradidi*.

(4) *Manuale ambrosianum*, t. II, p. 308. Voici exactement le texte ambrosien : *Angelus Domini Petrum suscitavit, et dixit : Surge velociter. Et surrexit; et ceciderunt catenæ de manibus ejus.*

Sans aucun doute cette série de textes parallèles — et qui ne proviennent pas directement de la Sainte Ecriture encore que plusieurs en soient inspirés — manifestent des rapports indubitables entre les deux liturgies milanaise et bénéventaine.

Et nous ne parlons ici que des textes eux-mêmes; mais il conviendrait en réalité de mentionner aussi des analogies non moins certaines dans les rites : la série des Evangiles de Carême, par exemple (pp. 231-233); la lecture de Jonas à la messe du Jeudi-Saint; le Vendredi-Saint, le chant du répons *Tenebræ* et la lecture du Livre de Daniel, avec le *Tunc hi tres* introduisant les *Benedictiones*, suivies elles-mêmes des deux versets *Quoniam eripuit* et *Confitemini Domino...*

Et cependant, si évidents que semblent ces rapports entre les deux liturgies, la difficulté n'apparaît pas moins très réelle dès qu'on cherche à rendre compte d'une manière précise de la nature de ces relations et du sens dans lequel se sont faits ces emprunts.

Il est vrai que, à s'en tenir au témoignage matériel de la tradition manuscrite, c'est Bénévent qui aurait copié Milan, et non Milan Bénévent; mais, en fait, une telle affirmation ne résiste pas à un examen tant soit peu sérieux.

Que la liturgie de Milan ait été en usage dans certaines parties de l'Italie Méridionale, il est impossible de le contester. On conserve à la Bibliothèque Vaticane un feuillet provenant d'un manuscrit ambrosien, copié au Mont-Cassin en écriture et notation bénéventaines. Ce fragment, que nous avons tenu à reproduire intégralement dans le présent volume (pl. XXXII-XXXIII) sert de feuille de garde au Martyrologe cassinien *Vat. Ottob. lat. 3*; il peut dater du début du XII^e^ siècle, ou même de la fin du XI^e^ (1).

Par ailleurs, il est certain que le rit ambrosien fut, au moins un temps, en usage au Mont-Cassin : nous le savons par un texte de Léon d'Ostie rapportant l'interdiction qu'en fit le pape Etienne IX — lui-même Abbé du Mont-Cassin avant son ascension au trône pontifical — lors de sa visite de 1058 : « Ambrosianum cantum in ecclesia ista cantari penitus interdixit » (2).

(1) Le verso de ce feuillet avait déjà été reproduit par BANNISTER dans ses *Monumenti Vaticani di Paleografia Musicale Latina*, Leipzig, Harrasowitz 1913, Tav. 72, et n. 354, p. 124. Sur ce fragment, on pourra voir également EHRENSBERGER, *Libri liturgici Bibliothecæ Apostolicæ Vaticanæ*, Fribourg-en-Brisgau, Herder 1897, p. 66, et LOEW, *The Beneventan Script*, pp. 73 et 366.

(2) *Chronicon monasterii Casinensis*, II, 94, dans *Monumenta Germaniæ Historica, Scriptorum* t. VII, p. 693. On le voit, dom Andoyer s'était un peu trop avancé en niant que la liturgie et le chant ambrosiens eussent jamais été en usage au Mont-Cassin (*Revue du Chant Grégorien*, XX (1912), pp. 111 et 180-181).

Pris isolément, le texte de Léon d'Ostie et le témoignage du fragment ambrosien pourraient fournir l'occasion d'interprétations plus ou moins ingénieuses; éclairés l'un par l'autre, ils ne laissent plus place à aucune échappatoire : la conclusion qu'ils imposent, c'est que la liturgie ambrosienne fut bel et bien en usage au Mont-Cassin dans le cours du XI^e^ siècle.

Si étonnante que soit la constatation, elle n'en est pas moins certaine; et l'incompatibilité théorique de la liturgie milanaise avec le cursus bénédictin ne change rien aux faits. Aussi, le seul problème qui demeure désormais, c'est de savoir, non pas si la chose a existé, mais comment elle a pu exister. A ce propos, il est permis de rappeler que Pétronax, le restaurateur de l'abbaye au VIII^e^ siècle, était de Brescia. Peut-être faut-il chercher dans cette origine lombarde la raison de l'adoption, au moins partielle, de la liturgie ambrosienne au Mont-Cassin?

Mais, il faut l'ajouter tout de suite, ce sont là les seuls témoignages recevables que nous possédions sur ce point pour toute l'Italie Méridionale; et ils concernent uniquement, on le voit, l'abbaye du Mont-Cassin.

Quant aux pièces qualifiées *ambrosiennes* par nos manuscrits bénéventains, on n'en trouve pas trace dans la tradition milanaise; et il est même assez singulier d'observer que ce qualificatif d'*ambrosien* n'est jamais appliqué aux textes signalés plus haut comme en usage exclusif dans les deux liturgies; chaque fois qu'on le trouve employé, c'est pour désigner : soit des pièces qu'on chercherait en vain dans les documents milanais : le répons *Lavi pedes*, par exemple (p. 289); soit des pièces qui, du point de vue mélodique, n'ont rien de commun avec la cantilène ambrosienne, tels les traits bénéventains du Samedi-Saint.

La constatation est intéressante : non seulement le rit ambrosien n'a pas été aussi répandu dans l'Italie du Sud qu'on pourrait être tenté de le croire en s'en tenant au témoignage de quelques faits isolés, mais encore le terme d'*ambrosien*, tel qu'on le trouve parfois employé à Bénévent, ne désigne nullement des emprunts à la liturgie de Milan; à cette épithète il faut attribuer un sens beaucoup plus large (1), voire même une acception purement négative, *ambrosien* étant tout simplement synonyme de *non-romain*.

De fait, il semble bien qu'à une certaine époque, où le souvenir des origines locales s'était perdu, et où la liturgie milanaise subsistait seule en face du romain partout triomphant, on ait qualifié d'« ambrosien » tout ce qui n'était pas évidemment romain. Il était assez flatteur d'abriter sous ce nom illustre tout ce qu'on conservait encore des anciens usages locaux; sans compter que ce pouvait être aussi une façon assez habile de justifier ces particularités aux yeux de Rome même, qui avait bien dû se résoudre à voir subsister le rit milanais, dans l'impossibilité où elle était d'en obtenir la disparition.

Quoi qu'il en soit, et pour ce qui nous concerne ici, il n'est pas douteux que toutes ces pièces *ambrosiennes*, tous ces usages *ambrosiens*, ne sont autre chose que des restes de l'ancienne liturgie de Bénévent, aussi distincte du milanais que du romain.

Et nous n'entendons pas par là, c'est clair, contester ce qu'il y a de profondément commun entre les deux liturgies. Mais il faut, pour rendre compte de ces analogies, s'élever au-dessus de l'idée d'échanges purement matériels entre les deux répertoires *sous la forme où ils nous sont parvenus*.

(1) Signalons, en passant, un autre exemple de l'imprécision de ce qualificatif : le titre sous lequel sont classés les répons brefs dans un manuscrit de Saint-Martial de Limoges cité par dom Martène : « Hic incipiunt parva responsoria, quæ dicuntur ambrosiana » (*De Antiquis Ecclesiae Ritibus*, 2e édition, t. IV, col. 1023; cf. également col. 483). Ajoutons que cette désignation est probablement due à une mauvaise lecture de la Règle de S. Benoît, où le terme d'*ambrosianum* désigne toujours une Hymne. Au chapitre XIII, on trouve en effet précisée l'organisation de l'Office de Laudes : « ... deinde Lectio una Apostoli memoriter recitanda, Responsorium, Ambrosianum, Versus, Canticum de Evangelio, Litania, et completum est ». Le texte ainsi ponctué ne prête à aucune confusion; mais il en était autrement dans les manuscrits où, la ponctuation n'existant pas, on aura très bien pu lire *responsorium ambrosianum* comme désignant une seule et même chose : le répons bref, appelé ailleurs (ch. X) *breve responsorium*, par opposition aux répons prolixes — ou répons tout court — de Matines.

Il est aujourd'hui évident que, malgré les notes bien caractéristiques qui les séparent, les deux liturgies romaine et milanaise comportent une foule d'éléments dont la similitude ne saurait s'expliquer par des emprunts directs de l'une à l'autre, mais bien par une communauté d'origine, antérieure à la différenciation des liturgies latines.

Or, ce qui est vrai des rapports entre Rome et Milan n'est pas moins vrai, d'une part de Bénévent et Rome, d'autre part de Bénévent et Milan; autrement dit, sous la forme où nous pouvons la connaître, la liturgie bénéventaine se présente vis-à-vis des liturgies romaine et milanaise exactement comme celles-ci se présentent l'une vis-à-vis de l'autre.

Pour faire ressortir la parenté de Milan et de Bénévent, nous avons signalé plus haut un certain nombre de textes parallèles, qui leur étaient exclusivement propres; mais on pourrait en citer un nombre au moins aussi considérable qui rallieraient le témoignage concordant de Rome et de Bénévent contre Milan. On a ainsi la preuve manifeste des liens qui unissent deux à deux ces trois liturgies, tout en démontrant qu'on chercherait en vain à opposer systématiquement deux d'entre elles à la troisième.

C'est d'ailleurs à la même conclusion qu'on aboutit si l'on étudie quelques-uns des textes communs aux trois rits; nous n'en citerons que deux exemples :

1° Dans la liturgie romaine, la fête de S^te^ Agathe a pour introït le texte *Gaudeamus*, qu'on retrouve mot pour mot à Bénévent comme *ingressa* de la Toussaint (1). Or, c'est aussi le même texte qui figure dans la liturgie milanaise comme *ingressa* de S^te^ Agathe, mais avec quelques variantes : « Lætemur *omnes in Domino diem festum celebrantes* ob honorem *Agathæ martyris : de cujus* tropheo *gaudent Angeli et collaudant Filium Dei* » (2). C'est donc le texte milanais qui s'écarte ici de la leçon romano-bénéventaine;

2° Pour le *Vadis propitiator* au contraire, commun lui aussi aux trois liturgies, nous avons fait observer (pp. 279-281) que c'était la leçon bénéventaine, avec ses variantes bien caractéristiques et notamment l'emploi du style direct, qui s'écartait très nettement du texte commun à tous les manuscrits romains et milanais.

S'il est donc possible de mettre en évidence des textes milanais et bénéventains étrangers à la liturgie romaine, il n'est pas moins facile de trouver Rome et Milan unies contre Bénévent, Rome et Bénévent unies contre Milan (3). Et c'est là précisément la marque indubitable de l'indépendance respective de ces trois traditions, issues toutes du même tronc, commun aux liturgies latines.

(1) Il est assez vraisemblable que, à Bénévent aussi, ce texte appartenait primitivement à la messe de S^te^ Agathe; mais les compilateurs romano-bénéventains auront jugé la fête trop peu importante pour être maintenue sous sa double forme dans les nouveaux livres; c'est ainsi que le *Gaudeamus* bénéventain ne nous sera parvenu que par l'intermédiaire de la messe plus récente de la Toussaint.

(2) *Manuale ambrosianum*, t. II, p. 114.

(3) Qu'on veuille bien se rappeler notamment ce que nous avons dit à propos de l'offertoire *Popule meus* (p. 266) ou de l'antienne *Dominus Jesus* (p. 287), identiques pour le fond aux pièces romaines correspondantes, mais qui n'en sont pas moins stylisées ici et là de manière différente, dans l'esprit du répertoire où elles devaient être utilisées.

***

Mais les liturgies latines ne sont pas ici seules en cause; et nous ne pouvons terminer cette étude sans rendre compte des influences grecques dont nous avons trouvé plus d'une trace dans la liturgie bénéventaine, même dans le cadre restreint où il nous a été donné de l'étudier ici.

Et tout d'abord, il n'y a pas lieu d'insister sur certains textes, inspirés plus ou moins directement d'une composition littéraire en langue grecque : le *Vadis propitiator* par exemple, et, très probablement aussi, le *Gaudeamus-Lætemur*, auxquels nous faisions allusion il y a un instant. Une semblable étude comparée intéresse plutôt la recherche des sources des différents répertoires latins.

Ici, c'est uniquement des textes grecs explicitement attestés par nos manuscrits que nous nous occuperons. Outre le *Trisagion*, nous en avons trouvé, on s'en souvient, jusqu'à six, pour les seules fonctions du Vendredi et du Samedi-Saint, tous accompagnés de leur traduction latine, régulièrement adaptée sur la même mélodie; et plusieurs accompagnés d'un psaume, en l'une et l'autre langues :

| | |
|---|---|
| p. 306 Ὅταν τῷ σταυρῷ | O quando in cruce |
| p. 310 Προσκυνοῦμεν τὸν σταυρόν σου· Ψαλμ· Ὁ Θεός, ὁ Θεός μου | Adoramus crucem tuam. *Ps.* Dṡ Dṡ m̄s |
| p. 311 Τὸν σταυρόν σου· Ψαλμ· Αἰνεῖτε αὐτόν | Crucem tuam. *Ps.* Laudate Dominum |
| p. 312 Αἰνοῦμέν σε Χριστέ· Ψαλμ· Ἄισατε τῷ Κυρίῳ | Laudamus te Christe. *Ps.* Cantate Domino |
| p. 317 Πάντα τὰ ἔθνη | Omnes gentes |
| p. 433 Δόξα ἐν ὑψίστοις | Gloria in excelsis |

De ce témoignage positif de nos manuscrits on nous permettra de rapprocher tout de suite quelques textes historiques, relatifs, eux aussi, à l'exécution bilingue de chants liturgiques dans l'Italie du Sud. Le premier est tiré de la *Vita Athanasii* : « Tous ensemble, laïcs et clercs, dans une commune prière, chantent assidûment les psaumes en grec et en latin, rendant ainsi à Dieu un digne office de louanges » (1); le second, de la *Translatio S. Athanasii* : « La foule accourait, hommes et femmes de tout âge, et chacun, selon ses moyens, chantait les psaumes sur une douce mélodie dans l'une et l'autre langues, en grec et en latin » (2); le troisième enfin, de la *Translatio S. Severini* de Jean diacre, où l'on trouve la mention d'une procession « au chant alterné de deux chœurs, grec et latin » (3).

(1) « Layci simul cum clericis assidue *Grece Latineque* communi prece psallunt Deo debitumque persolvunt iugiter officium. » *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum langobardicarum et italicarum*, p. 440.

(2) « Confluebant autem uterque sexus et aetas diversa, et qualiter poterant psalmodiae cantus utriusque linguarum *Grecae et Latinae* suavi modulatione resonabant. » *Mon. Germ. Hist., op. cit.*, p. 451.

(3) « Postero autem die pontifex et clerus, dux et optimates passimque populus universae conditionis et aetatis matutino tempore properantes, se in occursum cum dominicae crucis vexillis odoriferisque incensis in praemissi oppidi campo sanctis exequiis obviarunt, et certatim supplicem exhibentes venerationem, *alternantibus choris Latinis et Graecis*, ad monasterium saepefati abbatis debito obsequio concinnatisque luminaribus cineres sanctos deducunt. » *Mon. Germ. Hist., op. cit.*, p. 456.

Tous ces textes, il est vrai, concernent Naples et non pas Bénévent. Mais, faute de textes historiques décrivant les cérémonies bénéventaines, comme de textes liturgiques relatifs aux usages napolitains, on conviendra qu'il est permis d'illustrer l'un par l'autre ces deux groupes de témoignages, liturgiques et historiques, qui se confirment et se complètent mutuellement. Nos manuscrits liturgiques présentent même cette supériorité qu'ils soulignent le caractère voulu de cette collaboration entre les deux rites et les deux langues, alors que les narrations napolitaines pourraient tout aussi bien s'entendre d'initiatives spontanées de la foule, manifestant sa dévotion par des chants aussi enthousiastes que peu ordonnés. C'est l'intérêt des textes bénéventains de montrer l'accord prévu des deux langues, non seulement sur les mêmes textes, mais encore sur les mêmes mélodies.

A l'époque, c'est-à-dire au début du IXe siècle, le chant bilingue des antiennes comme des psaumes apparaît donc une coutume toute naturelle.

Il n'y a pas lieu d'en être surpris, d'ailleurs, si l'on pense aux rapports constants qui ne cessèrent d'exister, pendant tout le haut Moyen-Age, entre Byzance et l'Italie du Sud. Déjà nous avons eu l'occasion (pp. 84-89) de rappeler les principales phases de ces relations, et d'en faire ressortir le caractère, tantôt cordial, tantôt moins amical, selon les circonstances. Quoi qu'il en soit de cette politique de bascule, imposée par les nécessités du moment, il n'est pas douteux que, tant dans la population que dans cette petite cour lombarde de Bénévent, si orgueilleuse pourtant, Byzance jouit d'un prestige vraiment unique.

Après la conquête, ce fut même une adresse singulière de l'Empire de prodiguer comme il le fit les titres pompeux — protospathaires, spatharo-candidats, simples spathaires — qui flattaient la vanité naïve de ces demi-barbares; les fonctionnaires ou notables lombards, comtes, gastaldi, grands propriétaires, entraient ainsi comme de plain pied dans les cadres de l'administration byzantine; quelques-uns affectaient de signer en grec.

Bien mieux, le prince lui-même, non content de se faire donner les insignes et la dignité de patrice, voulut encore marcher sur les traces de Justinien. Toutes les chroniques de l'Italie Méridionale, du IXe au XIe siècle, parlent avec complaisance du fondateur de la principauté de Bénévent, grand bâtisseur d'églises, et notamment du sanctuaire dont les annalistes ont parlé avec une admiration débordante : « Arechis, dit Erchempert, fonda dans l'enceinte de Bénévent un temple très riche et très beau, qu'il a appelé d'un nom grec *Agia Sophia*, c'est-à-dire la Sainte Sagesse du Verbe » (1). Le nom seul de l'édifice était tout un programme : le prince lombard entendait rivaliser avec le souvenir de Justinien (2). De fait, il l'embellit avec amour, l'enrichit de reliques qu'il fit venir d'un peu partout, lui fit don d'étoffes de pourpre, de toiles tissées avec broderies orientales provenant d'Asie Mineure, de vases d'argent et d'or garnis de pierres précieuses, en sorte que Sainte-Sophie

(1) Erchempert, *Historia Langobardorum beneventanorum*, n. 3, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum langobardicarum et italicarum*, p. 236; Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. I, n. 8, dans *Mon. Germ. Hist., Scriptores*, t. VII, p. 586.

(2) « Arechis igitur princeps illustris, perfecta iam sancte Sophie basilica, quam ad exemplar illius condidit Iustiniane. » *Translatio Sancti Mercurii*, dans *Mon. Germ. Hist., Script. rer. lang. et ital.*, pp. 576-577.

devînt la plus belle église de sa capitale, le sanctuaire national des princes lombards (1).

Ces brèves indications suffiront, pensons-nous, pour souligner l'attrait extraordinaire qu'exerça sur l'imagination des Lombards de Bénévent tout ce qui venait d'Orient, et spécialement de Byzance.

Mais on ne saurait expliquer par une simple question de mode l'introduction de chants grecs dans une liturgie homogène comme l'ancien rit bénéventain. Aussi faut-il certainement voir dans ces pièces gréco-latines attestées par nos manuscrits, non pas des importations plus ou moins lointaines suggérées par le seul souci de copier Byzance, mais bien des emprunts formels à la liturgie grecque telle qu'elle dut être pratiquée, à Bénévent même, parallèlement à la liturgie latine locale.

Il ne faut pas l'oublier, en effet, quand prit fin la mêlée qui avait duré plus d'un siècle, c'est l'Empereur d'Orient qui se trouva établi sur les positions conquises. Dès la fin du IX^e^ siècle, la domination du *basileus* s'étendait en fait sur la moitié de l'Italie Méridionale; et le nom de « thème de Longobardie » que les Grecs avaient maintenu, au temps même où ils ne possédaient que le thème de Calabre, désigne une province byzantine qui couvre la plus grande partie de l'ancien Duché de Bénévent (2).

Pour s'attacher les cadres de la population indigène, l'Empire prodigua, nous l'avons dit, les titres et les dignités; mais il s'agissait là seulement, c'est clair, des fonctions de second plan, et les Grecs ne manquèrent pas de réserver pour les leurs, tant les hautes charges que les premières places dans l'administration. Aussi, tout en reconnaissant que la population, dans son ensemble, était demeurée lombarde et latine, il faut aussi tenir compte de l'élément byzantin qui, à Bénévent même, vint se mêler au fonds indigène, dans une proportion qu'il est difficile de préciser, mais qui certainement n'est pas négligeable.

Il ne faut pas oublier non plus que, durant plusieurs années, Bénévent eut à subir l'occupation d'une garnison byzantine. C'est en 891 que, après une résistance héroïque de trois mois, les bénéventains durent capituler devant l'armée du stratège Symbatikios. A peine entré dans la ville, celui-ci y transféra sa résidence, précédemment fixée à Bari, et y établit une garnison. Bientôt rappelé à Constantinople, il fut remplacé par le patrice Georges, « protospathaire impérial, stratège de Céphallénie et de Longobardie ». Pendant toute la durée de son mandat, Bénévent resta ainsi sous le regard vigilant du représentant direct du *basileus*. C'est seulement son successeur qui, deux ans plus tard, devait retourner à Bari, ne laissant à Bénévent qu'un fonctionnaire de rang moins élevé. Cette imprudence ne tarda d'ailleurs pas à être mise à profit par les gens de Bénévent pour se débarrasser d'un joug qu'ils supportaient avec impatience depuis plusieurs années : avec l'appui des Francs de Spolète, ils n'eurent rien de plus pressé que de chasser de la ville la garnison byzantine (3).

(1) *Translatio S. Mercurii, loc. cit.; Chronicon beneventani monasterii S. Sophiæ*, dans UGHELLI, *Italia sacra*, t. X (*Anecdota Ughelliana*), col. 422 et seq.; BORGIA, *Memorie storiche della città di Benevento*, Rome 1763, t. I, p. 269; GAY, *L'Italie Méridionale et l'Empire byzantin*, Paris, Fontemoing 1904, pp. 46-47.

(2) Cf. BERTAUX, *L'Art dans l'Italie Méridionale*, p. 115.

(3) Cf. GAY, *L'Italie Méridionale et l'Empire byzantin*, pp. 147-149.

Ainsi, et quoi qu'il en soit du caractère foncièrement lombard et latin de la population bénéventaine, il n'est pas douteux que, vers la fin du IX^e^ siècle en particulier, l'envoi à Bénévent des représentants du *basileus*, fonctionnaires ou soldats, contribua à accroître dans des proportions notables l'élément byzantin dans la capitale bénéventaine. Toute une colonie grecque se trouva ainsi constituée, pour laquelle il fallait bien que le culte fût assuré. Or, est-il admissible — en supposant même que la différence de langue n'ait pas été en soi un obstacle invincible — que cette élite administrative et militaire se soit rangée tout simplement à la liturgie des vaincus? C'est bien peu probable. Et voilà pourquoi, même en l'absence de textes historiques analogues à ceux que l'on possède pour d'autres villes, on est nécessairement conduit à admettre l'existence au moins temporaire, à Bénévent même, d'un clergé grec en nombre suffisant pour assurer le culte à toute la population byzantine.

Dans ces conditions, il dut se passer à Bénévent ce qui se passait alors couramment lorsque les deux rites se trouvaient en présence dans une ville : les deux clergés se réunissaient pour célébrer ensemble certaines grandes fêtes. C'était l'usage à Rome au VIII^e^ siècle; ce fut plus tard celui de Naples, déjà nous avons eu l'occasion de le rappeler. Et c'était là une coutume bien compréhensible, qui n'avait pas seulement pour but de rehausser l'éclat des cérémonies par un plus grand concours de peuple et de clercs, mais aussi de manifester d'une manière très belle l'unité de foi qui, chez tous, dominait les divergences extérieures des rites et des langues.

C'est ainsi, croyons-nous, que l'on doit expliquer l'insertion dans nos livres liturgiques bénéventains de certaines pièces particulièrement chères à la dévotion des Grecs. Une fois l'occupation terminée, elles seront demeurées en usage à Bénévent, incorporées qu'elles étaient désormais à la liturgie locale, où elles s'étaient frayé comme une place de droit sous la forme d'une traduction latine qui avait eu le double tact de ne pas évincer l'original grec et d'en reproduire fidèlement la mélodie.

***

Les manuscrits bénéventains parvenus jusqu'à nous offrent donc la preuve incontestable de rapports, tant avec la liturgie grecque qu'avec les liturgies romaine et milanaise. Mais on voit sous quel jour différent ces rapports doivent être envisagés : d'une part dépendance commune d'une liturgie latine primitive, qui aura précédé toutes les différenciations postérieures de Rome, de Milan, et de Bénévent; d'autre part emprunts formels à la liturgie grecque, dont certaines pièces auront été insérées telles quelles au cours des cérémonies bénéventaines; et cela, non seulement pendant les fonctions solennelles des Jours Saints, mais encore dans les circonstances les plus importantes de la vie liturgique. Ainsi, c'est dans leur langue que, au sortir de la « semaine peineuse », les Grecs pouvaient manifester leur joie de la Résurrection.

Il manquerait quelque chose à ce travail, consacré en majeure partie au Carême et à la Semaine Sainte, si nous ne l'achevions sur cette note d'allégresse pascale.

Voici donc, matériellement transcrit, le texte qui, dans notre Graduel *Bénévent, VI. 40*, termine la messe bénéventaine du Jour de Pâques :

Pascha yeron imin simeron anadedite.
Pascha kenon agios.
Pascha mysticos.
Pascha panthebasmye.
Pascha Xp̄m tu litrotu.
Pascha amomu.
Pastha megas.
Pascha ton pisteon.
Pascha tas pi[la]s tu paradysu aneote.
Pascha panthe anaplatete.

A part le dernier mot, ἀναπλάττεται, ces *laudes* de Pâques ne sont pas autre chose que la transcription très incorrecte d'un stichère grec, chanté aujourd'hui encore dans la liturgie byzantine le Jour de Pâques (ΠΕΝΤΗΚΟΣΤΑΡΙΟΝ, éd. 1883, p. 12) :

Πάσχα ἱερὸν ἡμῖν σήμερον ἀναδέδεικται.
Πάσχα καινόν, ἅγιον.
Πάσχα μυστικόν.
Πάσχα πανσεβάσμιον.
Πάσχα, Χριστὸς ὁ Λυτρωτής.
Πάσχα ἄμωμον.
Πάσχα μέγα.
Πάσχα τῶν πιστῶν.
Πάσχα, τὸ πύλας ἡμῖν τοῦ Παραδείσου ἀνοῖξαν.
Πάσχα, πάντας ἁγιάζον πιστούς.

Malheureusement cette pièce figure dans notre manuscrit sans mélodie, et aussi sans traduction latine; c'est pour suppléer à cette lacune que nous en donnons ici une qui suit le texte officiel d'aussi près que possible :

Pascha sacrum nobis hodie demonstratur.
Pascha novum, sanctum.
Pascha mysticum.
Pascha omnimodo venerandum.
Pascha, Christus Redemptor.
Pascha irreprehensibile.
Pascha magnum.
Pascha fidelium.
Pascha, quod aperuisti nobis portas paradisi.
Pascha sanctificans omnes fideles.

# CONCLUSION.

Entre tous les témoins de la tradition grégorienne, les manuscrits bénéventains sont, sans conteste, les plus déconcertants. Malgré le soin extrême avec lequel ils ont été généralement copiés, leur écriture aux formes si pleines et si bien proportionnées tranche nettement sur les écritures de la même époque, et demeure toujours d'un déchiffrement assez pénible. Leur notation musicale aussi, bien qu'elle se rattache à la grande famille des neumes-accents, se présente toujours, à partir du XII[e] siècle, sous une forme très stylisée qu'on ne saurait confondre avec aucune autre. Mais l'originalité de ces manuscrits apparaît plus frappante encore lorqu'on les étudie du double point de vue liturgique et mélodique : ils se révèlent alors singulièrement plus éloignés des témoins des autres écoles que ceux-ci ne le sont entre eux; et il n'est pas rare de les voir en conflit avec l'immense majorité, parfois même l'unanimité de la tradition.

Est-ce là une raison pour laisser de côté des témoins aussi singuliers? Il faut bien avouer que l'attitude est assez commode lorsque, plus pressé de faire œuvre hâtive que critique, on ne prend pas la peine d'analyser en quoi consiste précisément cette originalité du groupe bénéventain. Aussi, avant d'entreprendre l'étude proprement dite de cette tradition particulière, était-il opportun de rappeler les principes fondamentaux sur lesquels doit reposer toute saine critique, et le mode particulier sous lequel ils doivent s'appliquer lorsqu'on veut restituer d'une manière vraiment objective les mélodies grégoriennes. C'est là l'objet de l'*Introduction* au présent volume.

Après nous être élevé contre les procédés un peu trop simplistes en matière de critique, et en particulier contre celui qui repose sur le critère de majorité — procédé qu'on est trop spontanément porté à appliquer, en jugeant de l'autorité d'une leçon d'après la quantité des témoins qui nous l'ont transmise, — nous avons essayé de montrer :

1° comment les différents représentants d'une tradition ne doivent pas être traités en témoins isolés, mais groupés en familles;

et 2° comment ces familles n'ont d'intérêt, du point de vue critique, que dans la mesure où elles dérivent d'un même archétype, *indépendamment* les unes des autres.

Si donc l'intérêt critique d'une école particulière est mesuré par son degré d'indépendance vis-à-vis des autres représentants de la tradition, on doit avoir, dans les manuscrits bénéventains, des témoins dont l'importance est mise en relief par leur originalité même.

Conclusion un peu paradoxale au premier abord, logique cependant, et qui, si elle ne crée pas positivement une présomption d'authenticité en faveur de la tradition bénéventaine, invite du moins à l'étudier de plus près.

Mais, avant d'aborder cette étude, il était nécessaire de situer dans l'espace et dans le temps cette tradition particulière; c'est l'objet du Chapitre Ier : coup d'œil rapide sur le cadre où évolua durant le Moyen-Age la tradition bénéventaine, et qui conduit tout naturellement à rappeler le phénomène bien connu de l'existence de *textes simples*, dont la persistance au cours des siècles s'explique par leur isolement au sein d'une région géographiquement et politiquement fermée à toutes sortes d'influences extérieures. Ces circonstances exceptionnelles rendent compte à la fois des originalités d'une semblable tradition, vivant en quelque sorte repliée sur elle-même en marge de l'évolution générale, et du caractère souvent très traditionnel, pour l'ensemble, d'un texte ainsi soustrait aux influences corruptrices qui ont entouré l'éclosion de tant de *textes mêlés*, si difficilement accessibles à la critique, en raison même de la complexité et de la confusion de leur origine.

Or, parmi tous les témoins de la tradition grégorienne, les manuscrits bénéventains sont certainement ceux qui présentent de la manière la plus frappante les traits distinctifs d'un groupe *simple* et *homogène*; à tel point qu'on peut ramener toutes ces caractéristiques à une seule : l'*archaïsme*. C'est à l'étude de cette note d'archaïsme, sous le quadruple point de vue *paléographique*, *liturgique*, *séméiographique* et *mélodique* qu'a été consacré le Chapitre IIe.

Du point de vue graphique, il n'a pas été difficile de montrer que la plupart des particularités qui nous apparaissent comme caractéristiques de l'écriture bénéventaine sont tout simplement d'origine cursive; et l'on ne saurait, par suite, s'étonner d'en retrouver les traits principaux dans tous les types d'écriture qui, au même titre qu'elle, dérivent de l'ancienne cursive : la wisigothique notamment, ou bien la mérovingienne, pour ne parler que d'elles. Mais, tandis que, petit à petit, celles-ci disparaissaient toutes, sous la poussée envahissante de la minuscule caroline, il vint un temps où la vieille tradition cursive ne fut plus représentée que par un seul des rameaux auxquels elle avait donné naissance : le rameau bénéventain. Loin d'être une écriture purement nationale, ou même barbare comme on l'a parfois avancé, l'écriture bénéventaine est donc au contraire le type même de la graphique traditionnelle et conservatrice qui, refusant de s'incliner devant les innovations partout triomphantes de la réforme carolingienne, devait maintenir fidèlement, pendant des siècles encore, les principes essentiels de l'ancienne cursive romaine.

Archaïque par sa graphique, l'Italie du Sud l'est encore par sa liturgie : non seulement par sa liturgie propre — dont nous savons maintenant qu'elle se rattache, elle aussi, au noyau primitif des liturgies latines, — mais aussi comme représentant de la liturgie romano-grégorienne. Et c'est surtout à ce second aspect de la question que nous nous sommes attaché tout d'abord, montrant comment, même en tant que témoin romain, le groupe bénéventain se trouvait être plus archaïque que tout le reste de la tradition, fidèle qu'il était resté à des traits dont le caractère authentiquement romain ne saurait être contesté.

En ce qui concerne la notation musicale, nous ne voulions pas anticiper sur l'étude d'ensemble qui paraîtra dans le tome XV[e] de la *Paléographie musicale*, suite et complément du présent volume. Aussi bien, il suffisait, pour le but que nous nous proposions ici, de rappeler quelques remarques de dom Mocquereau relatives au caractère éminemment traditionnel de la séméiographie bénéventaine.

Archaïque par son écriture, archaïque par maints traits de sa liturgie, archaïque par sa notation musicale, la tradition bénéventaine l'est encore au double point de vue mélodique et modal. Et, ici encore, nous entendons bien parler, non de la cantilène locale qui accompagnait les fonctions de l'ancien rit bénéventain, mais bien du chant romain en tant qu'il est attesté par des témoins bénéventains. On comprend maintenant que nous ayons tenu à développer comme il convenait cet aspect de la question, tant sont importantes les conclusions qui en découlent pour la restitution critique des mélodies grégoriennes sous leur forme primitive.

Par une voie — un peu détournée, c'est vrai, — nous avons été amené à mettre en évidence la valeur hors pair de la tradition bénéventaine qui, dans bien des cas difficiles, est seule à rendre compte des indications mélodiques fournies par les représentants les plus dignes de foi de la tradition non-diastématique.

Et, ce disant, nous ne prétendons pas du tout revendiquer pour elle le privilège de l'infaillibilité; nous ne faisons qu'exprimer en langage ordinaire les conclusions de notre double classement. Du point de vue *mélodique* et *modal*, la supériorité des manuscrits bénéventains est absolument incontestable, leur autorité vraiment unique; et le moins qu'on puisse dire, c'est que leur témoignage doit peser d'un très grand poids dans la balance de la critique.

Ainsi se trouve mise en pleine lumière cette remarque que nous formulions déjà dans l'*Introduction* : à savoir qu'il faut soigneusement éviter, en cette matière de critique textuelle, de se faire d'une tradition manuscrite quelconque une conception linéaire, qui conduit comme fatalement à ce classement si commode des manuscrits en bons, en médiocres et en mauvais. En réalité — et nous croyons l'avoir suffisamment montré, au moins pour ce qui concerne la tradition mélodique grégorienne, — s'il existe bien des manuscrits radicalement mauvais et dont on peut faire abstraction une fois pour toutes, il n'en est pas qu'on puisse dire *bons* purement et simplement, au point qu'en toutes circonstances leur témoignage doive être préféré systématiquement à celui de tous les autres. Ce que l'on trouve, quand on étudie une tradition manuscrite, ce sont les extrémités plus ou moins nombreuses de rameaux, dont on sait seulement qu'ils se rattachent tous au même tronc. Chacun ayant évolué pour son compte personnel et indépendamment des autres, des altérations de la tradition primitive se seront donc nécessairement produites, ici sur un point, là sur un autre. C'est tout l'art de la critique de retrouver, au milieu de cette confusion, sur lesquels de ces points et dans quelle mesure tel de ces rameaux, ou même

tel manuscrit, est demeuré plus intégralement fidèle que les autres à la leçon primitive. C'est alors seulement, sur ces points-là, et précisément dans cette mesure, que son témoignage, non seulement pourra, mais devra être préféré aux autres. Bref, le rameau ou le manuscrit en question ne seront pas considérés comme bons purement et simplement, mais uniquement dans la mesure où, sur tels points particuliers, ils se seront montrés plus aptes à fournir habituellement la leçon de l'archétype.

C'est dans cet esprit que nous sommes désormais autorisé à affirmer la valeur absolument hors pair de la tradition bénéventaine du point de vue *mélodique* et *modal*.

Et si, dans le Chapitre III[e], nous nous sommes étendu un peu longuement sur l'étude de cette tradition particulière afin d'en bien caractériser les différents éléments : romains, bénéventains, romano-bénéventains ou grecs, il reste que la conclusion la plus pratique du présent volume consiste dans la reconnaissance du rôle de premier plan qui revient de droit aux manuscrits bénéventains pour la restitution critique des mélodies grégoriennes; conclusion si importante qu'elle justifie à elle seule la publication intégrale d'un nouveau manuscrit bénéventain dans le tome XV de la *Paléographie musicale*. Le codex *lat. 10673* de la Bibliothèque Vaticane, très incomplet, présentait surtout un intérêt séméiographique et liturgique. Le Graduel *VI. 34* de Bénévent a, lui, l'avantage d'être complet, parfaitement diastématique, et de contenir, dans le cadre de l'*Antiphonale Missarum* romain, tout un *Prosaire*, un *Tropaire* et un *Kyriale* également tropé, les premiers qui figureront dans la collection de la *Paléographie Musicale*.

# TABLES


I. Table analytique des matières traitées dans le présent volume.

II. Table des manuscrits cités ou reproduits.

III. Table des pièces notées dans le cours du présent volume.

IV. Table des pièces de chant contenues dans les planches.

V. Table des matières.


---

# I

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

## TRAITÉES DANS LE PRÉSENT VOLUME


abeille (éloge de l') dans l'*Exsultet* 382, 384, 387 note 1.

*Abraham* (Dimanche *de*) 232, 234.

acéphales (traditions) 69-73.

Adoration de la Croix le Vendredi-Saint 298-332.

*Agnus Dei* (Bénédiction des) 376-377 note, 418-419.

*Alleluia*, chant de pénitence et de deuil en Orient et en Gaule 305 note 1.

ambons (les) de l'Italie Méridionale et la colonne du Cierge pascal 422 note 2.

» » et la représentation de l'histoire de Jonas 274 note 1.

ambrosien (rit) : Dimanches de Carême 233-234; Scrutins 247; *Ingressa* du Dimanche des Rameaux 265; *Tenebræ* 278-280; *Si quis catechumenus* 430-432; Alleluia *Resurrexit* 445; cf. parallèles (textes).

» au Mont-Cassin 233, 454-455.

ambrosien synonyme de non-romain 233, 309 et note 2, 359-360, 422 note 2, 455.

*Amen dico vobis*, communion non-primitive du 1er Lundi de Carême 220-221, 240-241.

*Amicus meus*, répons romain et bénéventain 205, 314-316.

Aquilée (liturgie d') 430-431.

archaïsme de la tradition bénéventaine: graphique 99-124, 463-464; liturgique 124-151, 463-464; séméiographique 151-152, 463-464; mélodique 153-196, 463-464.

archétype (reconstitution critique de l') 74-77, 462-465.

avant-messe de la Bénédiction des Rameaux 255-266.

» (double) de l'Adoration de la Croix 298-299, 308-332.

Azarias (Cantique d') 204, 318-320, 416-418.

*Bari* (écriture bénéventaine *type*) 108, 111, 113.

» *(Exsultet* dit *de)* 381, 384-388.

Barthélemy (S.), son culte à Bénévent 90, 450-451.

*Benedictio Cerei*, expression pour désigner un rouleau d'*Exsultet* 378 note 1, 419 note 2.

Bénédiction des Rameaux 249-263.

» du Cierge pascal, ses attestations les plus anciennes dans les différentes liturgies 375-377 note; cf. *Exsultet*.

» du Feu nouveau 418-422.

» des Fonts, sa place dans les différentes liturgies 422-424.

*Benedictiones*, différents types, texte et mélodie 220-224, 319-323, 357-358, 416.

canon de variantes en vue du classement neumatique 159-164.

» » mélodique 177-182.

*cantico* (leçons *cum*). Cf. lectures.

Cantiques : d'Azarias, de Jonas, des Trois Enfants. Cf. Prière, *Benedictiones*.

» du Samedi-Saint. Cf. Traits.

Carême (le) 219-248.

cassinien. Cf. Mont-Cassin.

catéchumènes (*dimissio* des) 429-432.

*Cœco* (Dimanche *de*) 232-234.

Cendres (l'imposition obligatoire des) au Concile de Bénévent (1091) 201 note.

Cierge pascal. Cf. Bénédiction, *Exsultet*.

*Clamavi de tribulatione*. Cf. Prière de Jonas.

Classement des manuscrits diastématiques par rapport à *Einsiedeln 121* 153-196.

Communions, leur mode 211-213.

Communions évangéliques de Carême 203, 220-221, 225-234, 448.
critique grégorienne 60-78.
Croix. Cf. Adoration de la Croix.
cursive (écriture) 120-123.
*cursus* 388-389, 395-398, 406-408.

*Deus mundi conditor*, formule de Bénédiction du Cierge pascal 387 note 2.
diacre (monitions du) : *Flectamus genua* 334-335; *Si quis catechumenus* 429-432.
Dimanche de Carême (Messe du II^e^) 234-237, 448-449.
» des Rameaux 249-266.
Dimanches après l'Epiphanie, leur numérotation 206.
» de Carême (Evangiles des) 231-234, 454.
» après la Pentecôte (Evangiles des) 129-144.
*dimissio* des catéchumènes, des infidèles 429-432.
*Domine audivi* bénéventain (dualité des versions bibliques employées dans le) 364-365, 373-375.

écriture ancienne cursive 120-123, 463.
» bénéventaine 99-124, 463; type Bari 108, 111, 113; type cassinien 109, 111, 114, 118, 119 notes 2 et 3.
» mérovingienne 120, 463.
» précaroline 123.
» wisigothique 112, 114, 122, 463.
éloge de l'abeille dans l'*Exsultet* 382, 384, 387 note 1.
Epiphanie (Dimanches après l'), leur numérotation 266.
*equaliter*, son interprétation 172.
» (classement mélodique basé sur les) 172-196.
étoile (apparition de l') dans la nuit du Samedi-Saint 434.
Evangiles des Dimanches de Carême 231-234, 454.
» » après la Pentecôte 129-144.
*Exsultet* 206, 274 note 1, 375-424.
» les textes 379-388 : la *Vulgate* 382-384; le texte *de Bari* 384-388.
» les mélodies 388-416 : mélodie bénéventaine 388-390, 416; mélodie de Farfa 390-399; mélodie de Raguse 399-416.
» le cérémonial : la Procession du *Lumen Christi* et la Bénédiction du Cierge 418-424.
» (les rouleaux d') 274 note 1, 350 note 1, 378-380.

Farfa (*Exsultet* de) 390-399.
Feu nouveau (Bénédiction du) 418-423.
*Flectamus genua* et la prière silencieuse qui suivait 334-335.
graphique. Cf. écriture.
» (archaïsme) de la tradition bénéventaine 99-124, 463-464.
gréco-latines (antiennes) 305, 309-313, 317-318, 433, 457-461.
hagiographiques (lectures) à la Messe 196 note 1.
Heures (petites) récitées le Vendredi-Saint en silence et en particulier 309, 316.
*Hoc corpus*, Communion du Dimanche de la Passion chantée parfois le Jeudi-Saint 268-270.
homogénéité de la tradition bénéventaine. Cf. Dimanches après la Pentecôte; mélodique; Psautier.

Impropères 308, 318.
indépendance de la tradition bénéventaine 82-92, 462-463.
indépendantes (importance des traditions) 70, 78, 97, 462.
*Ingressa* bénéventaine, sans psaume comme l'*ingressa* milanaise 263, 451.
interrogation (signe d') dans les graphiques bénéventaine et wisigothique 110 note 2.
Introïts, leur mode 207-211.
Jérémie (Prière de) 417-418 note.
Jérusalem (la liturgie de) et la Procession du *Lumen Christi*. 420-422.
Jeudi-Saint 266-290 : la messe romano-bénéventaine 269-274; la messe bénéventaine 275-283; le *Mandatum* 283-290.
Jonas (lecture du Livre de) attestée par S. Ambroise 274; à Bénévent comme à Milan le Jeudi-Saint 454.
» (leçon et Prière de) 204, 271-274, 319, 324, 416-418.
» (la représentation de l'histoire de) sur les ambons de l'Italie Méridionale 274 note 1.

Kanonarion hagiopolite 306-307.

Lamentations (Chant des) 417-418 note.
*Lavi pedes*, répons romain et bénéventain 285-290, 452, 455.
*Lazaro* (Dimanche *de*) 232-234.
lectures *cum cantico* 271-272, 318-324, 355, 374.
» hagiographiques à la messe 196 note 1.
» prophétiques » 196 note 1.
» » du Samedi-Saint 342-355.
Litanies bénéventaines, en usage à Rouen au XIV^e^ s. 428-429
liturgique (archaïsme) de la tradition bénéventaine 124-151, 463-464.
« lombarde » (écriture, notation), impropriété du terme 115-124.
*Lumen Christi* (Procession du) 419-422.
Lucernaire 339, 423 note 1.
Lundi-Saint, ses deux graduels 266-267.
*Lutum fecit* (Communion), ses différentes mélodies 220-221, 225, 229, 231.

*Mandatum* 283-290.
Mardi-Saint, ses deux graduels 266-267; parallélisme entre la Messe et l'Office 314 note 1.
mélodie bénéventaine, sa monotonie *passim*, notamment 259, 265, 266, 276-277, 286, 448, 451-452.
mélodies différentes appliquées à des textes parallèles. Cf. parallèles.
mélodique (archaïsme) de la tradition bénéventaine 153-196, 464.
» (homogénéité) » » 193.
Mercredi-Saint, ses deux graduels 268.
mérovingienne (écriture) 120, 463.
Milan, milanais. Cf. ambrosien.
mode des Introïts 207-211.
» des Communions 211-213.
monitions du diacre : *Flectamus genua* 334-335; *Si quis catechumenus* 429-432.
Mont-Cassin (écriture bénéventaine type du) 109, 111, 114, 118, 119 notes 2-3.
» (Bénédiction et Procession des Rameaux au) 250-256.
» (*Mandatum* au) 285 note 2.
» (rit ambrosien au) 233, 454-455.
mozarabe. Cf. wisigothique.

*Nemo te condemnavit* (Communion), ses différentes mélodies 203, 220-221, 225, 228-229.

*O quando in cruce*, traduction d'un tropaire grec 305, 307, 457.
*Omnes gentes*, antienne gréco-latine 317-318, 457.
*Omnes gentes* (la Messe), son absence au VII^e^ Dimanche après la Pentecôte dans la tradition romaine primitive et dans les manuscrits bénéventains 125-129.
*Omnes sitientes*. Cf. *Sitientes*.
*Oportet te* (Communion), ses différentes mélodies 225-227, 231.
*Orationes solemnes* (les) et le *Flectamus genua* 334-335.
Ὅταν τῷ σταυρῷ tropaire grec 305-308.

*parabola*, synonyme de : péricope évangélique 232 note 1.
parallèles (textes) employés dans des liturgies différentes : *Dum sanctificatus* 248; *Testificata est* 264-265; *Dum congregarentur* 265; *Populo meus* 266, 456 note 3; *Postquam surrexit* 276; *Vadis propitiator* 277-283, 456-457; *Cum recubuisset - In diebus illis* 286; *Dominus Jesus* 287, 456 note 3; *Lavi pedes* 288-289; *Adoramus crucem tuam* 310-311; *Crucem tuam adoramus* 311-312; *Laudamus te Christe* 312; *Amicus meus* 315; *Omnes gentes* 317; *Tenebræ* 328, 454; *Ad vesperum* 339; *Domine audivi* 364; *Vinea - Cantabo* 368; *Attende* 369; *Sicut cervus* 372; *(Omnes) sitientes* 427; *Si quis catechumenus* 429-432; *Gloria in excelsis* 433; *Resurrexit tamquam dormiens* 441-445; *Ymnum canite* 446; *Multos infirmos* 453; *Cœlestis militiæ* 453; *Lumen quod* 453; *Inter natos* 453; *Petrus dormiebat - Angelus Domini* 453; *Ut agnosceres* 453; *Benedictiones* 454; *Gaudeamus - Lætemur* 456-457.
» (textes) avec mélodies différentes dans la même liturgie : Communions évangéliques de Carême 212, 225-231; *Benedictiones* 223 note 2; *Dirige* 235, 237 note 2; *Redimet* 237; *Domine ad adjuvandum* 239; *Vadis propitiator* 278; *Resurrexit tamquam dormiens* 444 note 3.
parallélisme entre la Messe et l'Office du Mardi-Saint 314 note 1.
Passion, l'affectation des différents Evangiles à Bénévent 333.
» chant particulier à Bénévent pour certaines parties : *Jesus stetit, Eli Eli* 331-332.
Pentecostarion 461.
Pentecôte (Dimanches après la), les deux séries d'Evangiles 129-144.
*percunctatio*, l'une des formes de l'interrogation : sa figuration dans les graphiques bénéventaine et wisigothique 110 note 2.
précaroline (écriture) 123.
Prières: d'Azarias 204, 318-320, 416; de Jérémie 417-418 note 1; de Jonas 204, 272-273, 319, 324, 416; des Trois Enfants 205, 220-224, 319-323, 357-358, 416, 454.
Procession des Rameaux 249-263.
» aux Fonts 424-433.
Prophéties du Samedi-Saint 342-355.
prophétique (lecture) à la Messe 196 note 1.
proses, prosules 213-215, 438-442.
psalmodie des Introïts et des Communions 207-213.
» sur *sol* à Milan et à Bénévent 336-337.
Psautier (unité du) employé dans le Graduel bénéventain et dualité du Graduel sangallien 145-151.
Quatre-Temps (priorité des) de Carême 224.
*Qui biberit* (Communion), son affectation 220-221; ses différentes mélodies 203, 220-221, 225-228, 231.
*Qui habitat* (Trait), son maintien au Vendredi-Saint dans les manuscrits bénéventains 303 note 1.
Raguse (*Exsultet* de) 399-416.
Rameaux (Dimanche des), Bénédiction et Procession 249-263; Messe bénéventaine 263-266.
récitation sur *sol* dans la psalmodie ambrosienne et bénéventaine 366-367.
*Recordare Domine*, Prière de Jérémie 417-418 note.
Rouen. Cf. Litanies.
responsoriale (exécution) de certains traits 368 note 2.
répons de l'Office et répons graduels de la Messe, à Rome et à Bénévent 452.
rouleaux liturgiques 378 note 1.
» d'*Exsultet* 378-381.
Saint-Gall (dualité du psautier employé dans le Graduel de) 145-151.
*Samaritana* (Dimanche *de*) 232-234.
Samedi après les Cendres (Messe du) 220-221, 241-242.
» *Sitientes* 203, 220-221, 242-243, 266-267, 426.
» veille des Rameaux (Messe du) 220-221, 238-240, 449.
» Saint 337-346 : Vigile pascale 339-375; *Exsultet* 375-424; Procession aux Fonts 424-433; Messe 433-446; Vêpres 435.
Scrutins 243-248, 429-432; antienne *ad scrutinium* 243-248.
Semaine-Sainte 248-446.
sémiographique (archaïsme) de la tradition bénéventaine 151-152, 464.
*Si quis catechumenus* 429-432.
*Sitientes (Omnes)*, antienne et leçon 423 note 1, 425-428.
» (Samedi). Cf. Samedi.
*sol* (psalmodie sur) à Milan et à Bénévent 336-337.
*Tenebræ*, répons romain, milanais et bénéventain 205, 282-283, 324-331, 454.
ton du psaume des Introïts 207-211.
» Communions 211-213.
Trait *Qui habitat*, son maintien au Vendredi-Saint dans les manuscrits bénéventains 303 note 1.
Traits (exécution responsoriale de certains) 368 note 2.
» du VIII^e^ mode, seuls véritables traits 373.
» du Samedi-Saint : romains 347, 350, 356-359; bénéventains 359-375; dualité des versions bibliques employées dans le *Domine audivi* bénéventain 364-365, 373-375.
transpositions impliquées par l'écriture de certains manuscrits 259-262, 281-283, 324-326.
Triodion 306-307.
Trois Enfants (Cantique des) 220-224, 319-323, 357-358, 416.
Tropaire Ὅταν τῷ σταυρῷ, sa traduction latine 305-308, 457.
Typicon hagiopolite 306-307.
*Ubi caritas et amor* 284-285.
*Vadis propitiator*, ses attestations dans les différentes liturgies 277-283, 456-457.
Vendredi-Saint 290-337 : première avant-messe bénéventaine 308-316; deuxième avant-messe 316-335; Vêpres 336.
Vêpres (les) du Vendredi-Saint à Bénévent 336.
*verba*, terme désignant les prosules dans certains manuscrits 213 note 1.
Versions bibliques (dualité de) dans le *Domine audivi* bénéventain 364-365, 373-375; Cf. Psautier.
*Videns Dominus* (Communion) son affectation, ses différentes mélodies 203, 220-221, 225, 230-231, 448.
Vigile pascale 339-375.
*Voce mea*, Communion primitive du I^er^ Lundi de Carême 220-221, 240-241.
Vulgate, employée en partie dans le Trait *Domine audivi* bénéventain 364-365, 373-375.
« Vulgate », terme employé pour désigner le texte le plus employé de l'*Exsultet* 380-382.
wisigothique (écriture) 112-114, 122, 463.
» (liturgie) : Dimanches de Carême 234; Evangile du Dimanche des Rameaux 263; Procession du *Lumen Christi* et Bénédiction du Cierge pascal 420-422; Procession aux Fonts et Baptême 427 note 1.

# II

# TABLE DES MANUSCRITS

## CITÉS OU REPRODUITS


Aix-la-Chapelle, Bibl. cap. XII 155, 166, 174, 187, 190.
Andenne, I 155, 167, 187, 190.
» II 133, 155, 167, 187, 190.
» III 133, 155, 167, 187, 190.
Angers, Ville 96 155, 167, 187, 190.
Aoste, Bibl. de Mgr Duc 155, 167, 187, 190.

Bari, Bibl. cap. 1 155, 167, 187, 190.
» » 5 133.
» » rouleau d'*Exsultet* 1 378, 381, 384.
» » » » 2 381, 384.
» » » » 3 381, 384.
» » » » 4 381.
» » » Bén. Fonts 378, 431.
Bénévent, Bibl. cap. V. 19 155, 167, 175, 186, 190, 216, 221.
» » V. 20 127, 128, 136, 155, 167, 174, 175, 186, 190.
» » V. 21 136.
» » VI. 29 136, 303, 319, 384, 419.
» » VI. 30 136, 216, 220, 251, 253, 255, 256, 268, 284-286, 435-437, 441-443.
» » VI. 31 136.
» » VI. 33 136, 152, 158-164, 196, 199, 201, 216, 220, 227-232, 238, 241, 267, 268, 270-271, 273, 274, 284-286, 288, 295-297, 299, 309, 313, 314, 316, 319-321, 324, 326, 328, 331-334, 344-345, 353-354, 356-357, 359, 384-386, 418-419, 424, 429-430, 434-435, 436-437, 441-443, 445-446; pl. I-VII.
» » VI. 34 155, 167, 175, 177-182, 184, 186, 190, 195, 203, 214-216, 221, 236, 242, 249, 250, 267, 268, 300, 302-303, 344-345, 356-358, 434, 436-437, 439-440, 441-442, 465.
» » VI. 35 155, 167, 175, 186, 190, 195, 212-216, 220, 241, 250, 259-262, 267, 268, 284, 287, 300, 303-305, 307, 309, 317, 344, 345, 356-358, 425, 430, 436-437, 439-440, 441-442, 444, 445-446; pl. XXV.
Bénévent, Bibl. cap. VI. 38 127, 128, 217, 220, 227, 231, 236, 241-250, 252, 255, 256, 258, 259, 263, 267, 275, 300, 303-307, 334-336, 340-341, 346-347, 350, 356-361, 366, 370, 371, 424-425, 429-430, 432, 434-443, 445-446; pl. XXIV.
» VI. 39 127, 128, 217, 221, 250, 258, 267-269, 284, 295-297, 302-305, 307, 318, 319, 321, 332, 334, 336, 344-346, 350, 356, 358, 424-425, 428, 429, 430, 431, 435, 437, 441-442; pl. XXIII.
» » VI. 40 127, 128, 217, 259, 263, 267-269, 275, 281-282, 284, 287, 295-297, 299, 303-305, 307, 309, 313, 314, 318-321, 324, 326, 328, 332, 335, 336, 340-341, 347, 350, 356, 358-361, 367, 370, 371, 424, 425, 426, 429, 430, 432, 436-437, 439-440, 441-443, 445-446; pl. XII-XXII.
Berlin, in-fol. 319 155, 166, 187, 190.
» 1667 *(Sacram. Philipps)* 247.
Besançon, Ville 184 *(Lect. Murbach)* 140-144, 242, 267, 352, 356.
Beuron 133, 135, 155, 167, 187, 190.
Bologne, Univ. 2551 278.
Breslau, Ville R. 169 *(Rehdigeranus)* 232.
Bruxelles, Bibl. Roy. 10127-10144 125-129, 243, 267.
» » 19389 133, 155, 167, 187, 190.
» » Fétis 1172 155, 167, 187, 188, 190.
» » Fétis 1173 155, 167, 187, 190.

Cambridge, Fitzwilliam Museum 273, 319.
» Univ. Kk. 2. 6 133, 155, 167, 187, 190.
Capoue, Cathédrale 379.
Carlsruhe, Pm. 15 155, 166, 187, 190.
» Pm. 16 155, 166, 187, 190.
Chartres, Archives d'E. et L., G. 439 120 (fig. 22).
» Ville 47 38, 50, 51, 159-164, 191, 208, 223, 224.
Chieti, Bibl. cap. 251; pl. XLIV-XLV.
Cividale, Arch. cap. LVII 278.

Cividale *(Forojuliensis)* 232.
Colmar, Ville 445 155, 167, 187, 190.
Cologne, Ville VIII. 236 133, 155, 167, 187, 190.
» » W. fol. 270 133.

Darmstadt, 868 155, 167, 187, 190.

Einsiedeln, 121 37, 38, 40, 42, 154, 158-165, 168-182, 184, 186-187, 195, 223.
Evreux *(Pontifical d'Egbert)* 270.

Farfa 346, 350-351, 356, 382-386, 390-399, 416, 425, 426, 429, 430, 432, 433, 436, 441, 442; pl. XXVI-XXVII.
Florence, Archevêché 278.

Gaète, Rouleau d'*Exsultet* 1 379, 384.
» » » 2 379.
» » » 3 379.
Göttweig, 58 133.
Graz, Univ. 807 155, 166, 169-174, 177-182, 184, 187, 190, 195, 278.

Hautecombe, S^te^ Marie-Madeleine 155, 167, 187, 188, 190, 191.

Ivrée, 64 278.
» 106 278.

Klosterneuburg, 588 155, 166, 170, 174, 187, 190, 278.

Lainz, VIII. 18 155, 166, 187, 190.
» VIII. 120 133.
» VIII. 170 155, 167, 169, 187, 190, 278.
Langres, Grand Séminaire 312 133, 155, 167, 175, 186, 190.
Laon, Ville 239 38, 50, 157, 223, 224.
Lausanne, Archives de l'Etat 136, 152, 196; pl. IX.
Le Mans. Cf. Mans (le)
Leipzig, K. Hiersemann, cat. 392 n. 158 *(Solesmes, Pal. 253)* 133, 155, 166, 174, 187, 190.
Leipzig, S. Thomas 371 155, 166, 187, 190.
Léon, Cathédrale 420, 428.
Londres, B. M. add. 12194 133, 155, 167, 187, 190.
» add. 18031-18032 155, 167, 187, 190.
» add. 24680 209.
» add. 29988 278-280, 289, 327.
» add. 30337 379-380; pl. XLVI.
» add. 34209 37, 38, 265, 279, 327-329.
» Harl. 622 155, 167, 187, 190.
» Harl. 4951 155, 167, 175, 186, 190, 228.
Lucques, Bibl. cap. 601 37, 38.
» » 603 278.
» » 606 133, 251, 252, 255, 256, 259, 273, 274, 284-286, 289, 300, 304, 307-309, 318, 335, 339, 351; pl. XXXIV-XLIII.

Madrid, Bibl. Acad. Histoire, 18 133, 155, 167, 186, 190, 228.
» » 45 133.
» » 51 228.
» » 56 112 (fig. 20), 122.
» Bibl. Nat. c. 132 81, 155, 167, 187, 190.
» Bibl. priv. S. M., II. D. 3 133, 155, 167, 186, 190.
Maihingen, I. 2. 4°. 13 155, 166, 169, 170, 174, 187, 190.
» I. 2. 8°. 1 155, 166, 187, 190.
Manchester, Rylands Library 2 381, 384.
» » 24 133, 155, 167, 187, 190.
le Mans, Cathédrale 155, 167, 187, 190.
le Mans, Ville 437 155, 167, 187, 190.
Milan, Ambros. C. 5. Inf. *(Bangor)* 376.
» » C. 74. Sup. 249.
» » E. 68. Sup. 209, 247, 278, 327-328.
» » M. 70. Sup. 155, 167, 187, 190.
» » S. 74. Sup. 155, 167, 187, 190.
» » T. 27. Sup. 430-431.
Milan, Brera AE. XIV. 12 133, 155, 166, 187, 190.
Mirabella Eclano 378, 384.
Modène, Chapitre O. I. 7 155, 167, 187, 190, 209, 305, 328, 441.
» » O. I. 13 155, 167, 187, 190.
Mont-Cassin, 127 136, 217, 221, 319.
» 175 254, 303.
» 198 136.
» 229 136.
» 318 236.
» 339 109 (fig. 19), 111.
» 540 155, 167, 186, 190, 217, 221, 250.
» 546 155, 167, 186, 190, 217, 221, 267, 268, 301, 303, 348-349, 356-357.
» *Exsultet* 380.
» » Camera 381.
» Compactiones 273, 319.
Montpellier, Ec. de Méd., H. 159 37, 38, 155, 167, 187, 189, 190, 209, 213.
Monza, Basilique S. Jean-Baptiste 127-129, 243, 267.
» Bibl. cap. c. 14. 77 155, 167, 186, 189, 190.
» » c. 15. 79 278.
» » f. 3. 104 133.
» » i. 5. 78 155, 167, 187, 190.
» » k. 11 155, 167, 187, 190, 278.
Muggiasca 328, 444.
Munich, Clm. 2541 156, 167, 187, 190.
» » 3005 206.
» » 7905 156, 167, 187, 190.
» » 7919 156, 166, 187, 190.
» » 10075 133, 156, 167, 187, 190.
» » 12018 278.
» J. Rosenthal *(Solesmes, Pal. 266)* 133, 156, 166, 187, 190.
» L. Rosenthal, cat. 150 n. 215 *(Solesmes, Pal. 258)* 156, 166, 187, 190, 194.
» L. Rosenthal, cat. 150 n. 217 *(Solesmes, Pal. 257)* 156, 166, 187, 190.
» L. Rosenthal, cat. 150 n. 316 *(Solesmes, Pal. 267)* 133.
Naples, B. N., I. B. 49 380.

OXFORD, Bodl. Can. Lat. lit. 342 (*Missel de Raguse*) 116, 217, 220, 227, 229-231, 236, 251, 253, 399-416.
» » Douce 222 213.
» » Misc. lit. 366 278.
» » Rawl. c. 892 156, 167, 187, 190.
PADOUE, Bibl. cap. A. 47 441.
» » D. 47 435.
» » S 278.

PARIS, Arsenal 227 (*Pont. «de Poitiers»*) 248, 434.
» B. N. lat. 776 156, 167, 186, 188, 190, 191, 194, 215, 228.
» » 780 156, 167, 187, 188, 190.
» » 816 (*Angoulême*) 245, 246, 289, 334, 342, 352, 356, 376, 382-383, 387, 434, 435.
» » 818 133, 134.
» » 829 136, 141, 218, 220, 238.
» » 903 38, 156, 167, 168, 186, 190, 215, 228, 269.
» » 904 156, 167, 187, 190, 209, 429.
» » 1132 156, 167, 187, 190.
» » 12048 (*Gellone*) 246-248, 289, 334, 342, 352, 356, 376, 382-383, 387, 426, 432, 434, 435.
» » 12050 (*Corbie*) 243, 259, 267.
» » 13246 (*Bobbio*) 376, 382.
» » 17177 441.
» » 17436 (*Compiègne*) 243, 259, 267, 280, 328, 330.
» » nouv. acq. 710 380.
» » nouv. acq. 1669 127, 128, 156, 165, 167, 175, 186, 190, 218, 221, 251, 253, 267, 303, 351, 353-354, 356-357.
» » nouv. acq. 2171 (*Liber Comicus*) 428.
» Cabinet des Estampes, *Exsultet* 381.
» Mazarine 364 136, 145, 250, 303.
» Ste Geneviève 99 156, 167, 187, 190.
» » 111 243, 267.
PARKMINSTER, A. 33 156, 167, 187, 190.
PÉROUSE, Bibl. cap. 21 133, 156, 167, 187, 190.
PÉTROGRAD, O. V. 1. nº 6 156, 167, 187, 190.
PISE, Museo Civico, *Exsultet* 1 380, 381, 384.
» » » 2 380-381.
» Opera del Duomo, Archiv. 1820 380.
PLAISANCE, Bibl. cap. 65 156, 167, 187, 190, 209, 278, 280, 305.
» S. Antonin 156, 167, 187, 190, 209, 278, 280.
PORRENTRUY, Collège 156, 167, 187, 190.
PRAGUE, Bibl. cap. O. 83 244.
» Mus. Boh. XIV. D. 12 133.
» Strahov D. F. 1. 8 156, 166, 187, 190.

ROME, Angelica 123 208, 209, 237, 270, 278, 328-329.
» » 477 156, 167, 187, 190.
» » 1383 273, 319.
» » 1436 156, 166, 170, 174, 187, 190.
ROME, Arch. de S. Pierre B. 79 127, 278, 289, 327.
» » F. 7 (*olim* 6) 142.
» » F. 22 127, 150, 223, 303, 441.
» Casanate 724 378, 380.
» » 1741 278.
» » 1907 133, 278.
» Procure des FF. Prêcheurs 156, 167, 187, 190.
» Vallicell. B. 8 127-129.
» » B. 23 267.
» » B. 32 118.
» » C. 32 351, 378, 382-383, 419, 424, 429-431.
» » C. 52 156, 167, 187, 189-190, 209.
» » R. 32 417-418; pl. XXVIII-XXXI.
» Vat. grec. 1499 308.
» » lat. 1202 114.
» » » 3784 379-380, 384.
» » » 4770 133, 243, 273, 278, 305, 309, 319, 339-341, 343, 351-353, 356-359, 374, 434-435, 436-437, 440, 446.
» » » 4928 136.
» » » 5319 127, 150, 223, 303, 441.
» » » 6082 127, 128, 136, 156, 167, 175, 186, 190, 212, 218, 221, 250-252, 254-256, 267, 268, 273, 284, 301, 303, 319, 343, 348-349, 356-357, 384, 419, 434-435.
» » » 7017 278.
» » » 7018 133.
» » » 9820 379, 384.
» » » 10645 231; pl. VIII.
» » » 10673 62, 99, 105, 111, 152, 158-164, 197-215, 219-220, 224, 230, 239, 241, 248-250, 259, 267, 273, 290-297, 299, 302, 305, 390, 313-314, 319-321, 324, 326, 328, 332, 334, 337-338, 340-341, 346-347, 350, 356, 358-360, 371, 384-385, 418-419, 465; pl. I-71.
» » Barb. 559 133.
» » » 592 379-380.
» » » 603 (*Caiazzo*) 219, 220, 224, 268, 301, 303, 307, 335, 338-339, 348-349, 353-354, 356-357, 419, 433, 435.
» » Borg. 339 382-383.
» » Ottob. 3 233, 454; pl. XXXII-XXXIII.
» » » 296 111, 113 (fig. 21).
» » » 313 127-129, 334, 352, 354-356, 376, 382-383, 387.
» » » 576 127, 128, 136, 156, 167, 186, 190, 203, 219, 221, 250, 267, 268, 273, 301, 303, 319, 343, 348-349, 356-357, 382-384, 419, 424, 430, 431, 434, 435.

ROME, Vat. Pal. 493 *(Gallic. vetus)* 376, 382.
» » Regin. 316 *(Gélasien)* 244-246, 334, 342, 352, 356, 376, 387, 435.
» » » 317 *(« Gothicum »)* 376, 382.
» » Urb. 585 136.
» » » 602 430, 431.
» Vitt. Emm. 1343 278.
ROUEN, Ville 249 156, 167, 187, 190.
» » 277 133, 156, 167, 187, 190.
» » 305 133, 156, 167, 187, 190.

SAINT-BLAISE, *Exsultet* 379-380.
SAINT-GALL, 339 13, 35, 37, 38, 42.
» 340 173.
» 348 121 (fig. 23), 122, 126, 247, 334, 342, 352, 356, 376, 382-383, 387, 435.
» 359 19, 20, 33, 38, 223, 224, 243.
» 381 146.
» 388 150.
» 390-391 33, 37, 38, 150.
SALERNE, Cathédrale *Exsultet* 380.
» » Missel 1 384, 387.
» » » 2 384, 387.
SALZBOURG, a. IV. 14 156, 166, 187, 190.
» a. VII. 20 156, 166, 187, 190.
SEITENSTETTEN, CXXVII 133.
SILOS, *Liber Ordinum* 237, 420-421, 427-428.
SOLESMES, J. 42 156, 167, 187, 190.
» J. 43 156, 166, 187, 190.
» J. 48 156, 167, 187, 190.
» J. 49 156, 167, 187, 190.
» *Pal. 253* Cf. LEIPZIG, K. Hiersemann.
» *Pal. 257* Cf. MUNICH, L. Rosenthal.
» *Pal. 258* Cf. MUNICH, L. Rosenthal.
» *Pal. 266* Cf. MUNICH, J. Rosenthal.
» *Pal. 267* Cf. MUNICH, L. Rosenthal.

TEPL. 156, 167, 187, 190.

TOLÈDE, Bibl. cap. 35. 10 156, 167, 186, 190.
» » 52. 11 133, 156, 167, 187, 190.
TOURS, Petit Séminaire 133.
TRÈVES, Bibl. Dr Bohn IV 156, 166, 170, 174, 187, 190.
» » Mgr Korum 133.
» Cathédrale 153 133, 156, 166, 187, 190.
» Ville 360 133.
» » 2154 156, 166, 170, 174, 187, 190.
TROIA, Bibl. cap. 381, 384.
TROYES, Ville 522 133.
TURIN, F. IV. 18 156, 167, 187, 190.

UDINE, Archevêché, in-fol. 17 133.
» » in-fol. 20 278.
» » in-fol. 25 278.
» » in-8° 2 156, 166, 187, 190.
VELLETRI, Bibl. cap. 381.
» » 111 381.
VERCEIL, Bibl. cap. 56 133, 156, 167, 187, 190.
» » 70 278.
» » 124 133.
» » 186 213, 247, 278, 327-328.
VERDUN, Grand Séminaire 133, 156, 167, 187, 190, 230.
VÉRONE, CV 208, 278.
» CVII 215.
VIENNE, Bibl. Pal. 1925 156, 166, 187, 190.
» » 12865 156, 167, 187, 190.
» » grec 181 308.

WESTMINSTER 270.
WIRZENBORN 133, 156, 166, 169, 187, 190.
WORCESTER, Cathédrale F. 160 38, 39, 156, 167, 187, 190, 278.
WURZBOURG, Univ. Theol. fol. 62 140-144, 234, 242, 267, 356.

ZURICH, Arch. de l'Etat., Col. Keller 108 (fig. 18), 111, 152; pl. X-XI.
» Zentralbibliothek, Rh. 30 225, 243, 244, 267, 334, 342, 352, 356, 376, 382-383, 387, 435.

# III

# TABLE DES PIÈCES NOTÉES

## DANS LE COURS DU PRÉSENT VOLUME

NOTA. — Les pièces ne figurant dans le présent volume que par leur *incipit* ou leur *desinit* sont affectées respectivement, dans cette table et dans la suivante, soit d'une astérisque (*), soit de la mention *des.*


ANT. Ad vesperum . . . . . 339
ANT. Adoramus crucem tuam . 310
ANT. Αἰνοῦμέν σε Χριστέ . . . 312
RESP. Amicus meus (*bénév.*) . . 314
RESP. Ante sex dies . . . 260, 261
TR. Attende (*bénév.*) . . . . 369
CANT. Benedictus es Domine... quia justus . . . . . 318
CANT. Benedictus es Domine... ℣. Benedicite . . 320-323
CANT. Benedictus es in firmamento 222
TR. Cantabo nunc dilecto 366-367
CANT. Clamavi de tribulatione. . 272
VERS. Cognovi (*de l'Offert.* Gressus meos) . . . . . 214
OFF. Confirma hoc . . . . 236*
INT. Converte nos . . . . . 241
ANT. Crucem tuam adoramus . 311
ANT. Cum accepisset acetum . . 336
ANT. Cum appropinquaret. . 257*
ANT. Cum audisset populus . . 256
ANT. Cum recubuisset . . . . 286
GRAD. Dies mei . . . . . 238*
INTR. Dirige . . . . . 235, 237*
EVANG. Dixerunt impii de Deo . . 313
INTR. Dixit Jesus . . . . . 269
OFF. Domine ad adjuvandum . 239
TR. Domine audivi (*bénév.*) 362-363
LITAN. Domine defende nos . . . 428
INTR. Domine exaudi . . . . 238
ANT. Dominus Jesus . . . . 287
ANT. Δόξα ἐν ὑψίστοις . . . . 433
GRAD. Dum congregarentur . . 265
ANT. Dum sanctificatus. . . . 244
IMPROP. Ego ante te aperui mare . 318
EVANG. Eli Eli lamma sabacthani . 332
Eloy. Cf. Heloy
PRÆC. Exsultet (*bénév.*) 388-389, 416
PRÆC. Exsultet (*Farfa*) . . 390-398
PRÆC. Exsultet (*Raguse*) . 399-416
LECT. Factum est verbum Domini 272
MONIT. Flectamus genua. ℟. Erigamus nos . . . . . 334
ANT. Gloria in excelsis . . . . 433
VERS. Gloria laus . . . . . 249
OFF. [Gressus meos]. ℣. Cognovi (*des.*) . . . . . 214
Heli. Cf. Eli.
ANT. Heloy Heloy lamma sabacthani . . . . . 336
Hymnum. Cf. Ymnum.
LECT. In diebus illis. Factum est verbum Domini . . . 272
PROS. In Jerusalem (*de l' Off.* Laudate Dominum) . . . 215
ANT. In velamento . . . . . 435
ANT. Inclinato capite . . . . 336
PROS. Injustitia (*de l'Off.* Gressus meos) . . . . 214-215
EVANG. Jesus stetit ante præsidem . 332
COM. Judica Domine . . . . 239
ANT. Laudamus te Christe. . . 312
OFF. [Laudate Dominum]. ℣. Qui timetis (*des.*) . . . . 215
PROS. Laudes ordo (*de l'All.* Resurrexit) . . . . . 442
RESP. Lavi pedes (*bénév.*) . . . 288
RESP. Lavi pedes (*rom.*) . . . 289
LECT. Lectio Jonæ prophetæ cum cantico . . . . . 272
PROS. Longe sit. Cf. Injustitia.
PRÆC. Lumen Christi . . 399, 419
COM. Lutum fecit (*bénév.*) . . . 229
PROS. Lux de luce Deus de tenebris fulget . . . . . 438
PROS. Lux de luce Deus de tenebris illuxit . . . . . 439
INTR. Miserere mihi Domine quoniam conculcavit (*des.*) 209-211
GRAD. Miserere mihi Domine quoniam infirmus (*des.*) 202-203
PROS. Mons magnus (*du Tr.* Qui confidunt) . . . . . 214
COM. Nemo te condemnavit (*aqu.*) 228
COM. Nemo te condemnavit (*bén.*) 228
ANT. O quando in cruce . . . 307
ANT. Omnes gentes . . . . . 317
OFF. Omnes qui in Christo . . 445
ANT. Omnes sitientes . . . . 426
COM. Oportet te . . . . . 227
LAM. Oratio Jeremiæ prophetæ . 417
ANT. Ὅταν τῷ σταυρῷ . . . 306
ALL. Pange lingua . . . . . 259
ANT. Πάντα τὰ ἔθνη . . . . 317
COM. Passer (*des.*) . . . . . 213
OFF. Patres nostri . . . . 236*
OFF. Populo meus . . . . . 266
COM. Populus acquisitionis 171, 195
INGR. Postquam surrexit . 276-277
ANT. Προσκυνοῦμεν τὸν σταυρόν σου . . . . . 310
COM. Qui biberit (*bénév.*) . . . 227
COM. Qui biberit (*rom.*) . . . 226
GRAD. Qui confidunt . . . . . 236
TR. [Qui confidunt]. ℣. Montes 214*
COM. Quis te supplantavit . . 266
VERS. Qui timetis (*de l'Off.* Laudate Dominum) . . . 215
LAM. Recordare Domine . . . 417
COM. Redime me (*des.*) . . . . 212
COM. Redimet Dominus . . . 237
ALL. Resurrexit tamquam dormiens (*ambros.*) . . . 445
ALL. Resurrexit tamquam dormiens (*bénév.*) . . . . 442
ALL. Resurrexit tamquam dormiens (*rom.*) . . . . 444
MONIT. Si quis catechumenus . . 429
TR. Sicut cervus (*bénév.*) . . 371
LECT. Stans autem Azarias . . 318
RESP. Tenebræ (*bénév.*) 324-326, 331
INGR. Testificata est (*ambros.*) . 265
INGR. Testificata est (*bénév.*) . . 264
ANT. Τὸν σταυρόν σου προσκυνοῦμεν . . . . . 311
PROS. Tue virtutes. Cf. In Jerusalem.
LECT. Tunc hi tres . . . . . 320
GRAD. Vadit propitiator . . 282, 283
ANT. Velum templi . . . . . 336
ANT. Via justorum . . . . . 258
COM. Videns Dominus (*bénév.*) . 230
COM. Ymnum canite . . . . 446

# IV

# TABLE DES PIÈCES DE CHANT

## CONTENUES DANS LES PLANCHES

### Introïts.


Audivit Dominus . . . . . 8
Deus in nomine tuo . . . . . 27, IV
Domine exaudi . . . . . 43
Domine ne elonge . . . . . 47
Domine refugium . . . . . 14
Dominus fortitudo . . . . . VI
Dum clamarem . . . . . 7
Dum sanctificatus . . . . . 29
Ego autem in Domino . . . . . 20
Ego clamavi quoniam . . . . . 19
Esto michi . . . . . 4
Ex ore infantium . . . . . XLIV
Exaudi Deus . . . . . 28
Exaudi Domine . . . . . V
Expecta Dominum . . . . . 37
Exurge . . . . . 2
Fac mecum . . . . . 22
In Deo laudabo . . . . . 18
In nomine Domini . . . . . 52
Invocavit me . . . . . 10
Judica Domine . . . . . 50
Judica me Deus . . . . . 34
Laudate pueri . . . . . VIII
Letare Jerusalem . . . . . 25, I
Letetur cor . . . . . 31
Liverator meus . . . . . 39
Meditatio cordis mei . . . . . 32
Miserere... quoniam conculcavit . . 36
Miserere... quoniam tribulor . . . 42
Misereris omnium . . . . . 6
Nobis autem gloriari . . . . . 51
Omnia que fecisti . . . . . 40
Reminiscere . . . . . 16
Salus populi . . . . . 21, IX
Sitientes . . . . . 33; cf. ANT.
Sicut oculi . . . . . 13
Verba mea . . . . . 24


### Graduels.


Ab occultis meis . . . . . 19
℣. Si mei non fuerint.
Ad Dominum . . . . . 33*
Angelis suis . . . . . 10
℣. In manibus.
Anima nostra . . . . . XLIV
℣. Laqueus contritus est.
Beata gens . . . . . 29
℣. Verbo Domini.
Bonum est confidere . . . . . 32
℣. Bonum est sperare.
Christus factus est . . . . XXXVII*
℣. Propter quod *(n. n.)*
Convertere Domine . . . . . VII
℣. Domine refugium.
De necessitatibus . . . . . 16
℣. Ad te Domine.
Deus exaudi . . . . . 37
℣. Deus in nomine tuo.
Deus vitam meam . . . . . 18
℣. Miserere mihi Domine.
Dies mei . . . . . 43
℣. Tu autem.
Dirigatur . . . . . 14, 71
℣. Elevatio manuum.
Discerne causam . . . . . 37
℣. Emitte lucem.
Ego autem . . . . . 51
℣. Judica Domine.
Eripe me . . . . . 34
℣. Liverator meus.
Esto mihi . . . . . 27
℣. Deus in te speravi.
Exaltabo te . . . . . 39
℣. Domine Deus.
Exurge Domine & intende . . . . 50
℣. Effunde frameam.
Exurge Domine fer opem . . . . 28
℣. Deus auribus nostris.
In Deo speravit . . . . . 23
℣. Ad te Domine.
Jacta cogitatum . . . . . 8
℣. Dum clamarem.
Letatus sum . . . . . 25, II
℣. Fiad pax.
Miserere mei Deus . . . . . 6
℣. Misit de celo.
Miserere michi . . . . . 20
℣. Conturvata sunt.
Ne avertas faciem . . . . . 52
Oculi omnium . . . . . 21
℣. Aperis tu.
Pacifice loquebantur . . . . . 42
℣. Vidisti Domine.
Protector noster . . . . . 13, V*
℣. Domine Deus virtutum.
Respice Domine . . . . . 31
℣. Exurge Domine.
Sciant gentes . . . . . 2
℣. Deus meus.
Si ambulem . . . . . 24, I
℣. Virga tua.
Tenuisti manum . . . . . 47
℣. Quam bonus Israhel.
Tibi Domine . . . . . 33
℣. Ut quid Domine.
Tollite hostias . . . . . 40
℣. Revelavit Dominus.
Tribulationes . . . . . 16
℣. Vide humilitatem.
Tu es Deus . . . . . 4
℣. Liberasti.
Unam petii . . . . . 8
℣. Ut videam.
Venite filii . . . . . 29
℣. Accedite.


### Versets alléluiatiques.


Confitemini Domino quoniam . . . XXI
*Pros.* Lux de luce.
Domine in virtute . . . . . VI
In te Domine . . . . . VII
Justorum anime . . . . . XLV
Resurrexit tamquam dormiens . .
℣. Laudate pueri. XXII, XXVII
Splendent Bethleem . . . . XLIV
*Pros.* Infantum.


### Traits.


Ad te levavi . . . . 17 *(des.)*, 69*, XIX* *(n. n.)*, XXIV* *(n. n.)*
Adtende *(rom.)* . . . . . 69, XIX
Attende *(bénév.)* . . . . . XX
Cantemus Domino . . 67, XIX, XXIV
Cantabo nunc dilecto . . XX, XXIV

Commovisti . . 2, XIX*, XXIV* *(n. n.)*
De necessitatibus. Cf. GRAD.
De profundis *(des.)* . . . . . 1
Deus Deus meus . . . . . 48
Domine audivi *(bénév.)* XVIII, XXIV *(des.)*
Domine audivi *(rom.)* 53, 62, XXIII, XLII*
Effuderunt sanguinem . . . . XLV
Eripe me . 53, 62, XII *(des.)*, XLII*
Jubilate . . . 4, 69*, XIX*, XXIV*
Qui confidunt . . 26, II, XIX*, XXIV*
*Pros.* Mons magnus.
Qui havitat . . . . . 10
Qui regis Israhel . . 68*, XIX*, XXIV*
Qui seminant . . . 68*, XIX*, XXIV*
Sepe expugnaverunt . . . . . 35
Sicut cervus *(bénév.)* . . . . 68, XX
Sicut cervus *(rom.)* . 68, XXI, XXVI
Vinea . . . . . 68, XIX, XXIV

## Offertoires.

Ad te Domine levavi . . . . . 8*
Anima nostra . . . . . VIII*
Benedicam Dominum *(n. n.)* . . VI*
Benedicite gentes . . . . . 30
℣. Jubilate Deo.
℣. In multitudine.
℣. Venite & videte.
Benedictus es... & non tradas . . 42
℣. Vidi non servantes.
℣. Appropiaverunt.
Benedictus es... in labiis . . . . 5
℣. Beati inmaculati.
℣. In via testimoniorum.
℣. Viam iniquitatis.
Bonum est confiteri . . . . . 1
℣. Quam magnificata.
℣. Ecce inimici.
℣. Exaltabitur.
Confitebor tibi . . . . . 35
℣. Beati inmaculati.
℣. Viam veritatis.
Custodi me . . . . . 52
℣. Eripe me.
Dextera Domini . . . . . 20*
Domine ad adjuvandum[1] . . . . 43
Domine convertere . . . . . 37
℣. Domine ne in ira.
℣. Miserere michi.
Domine exaudi . . . . . X
Domine fac mecum . . . . . 20, 21
℣. Deus laudem.
℣. Locuti sunt.
℣. Pro eo ut diligerent.
Domine in auxilium . . . . 31*, 43*
Domine vivifica me . . . . . 9
℣. Fac cum servo tuo.
℣. Da michi intellectum.
Eripe me de inimicis... Deus meus . 39
℣. Quia ecce captaverunt.
℣. Quia factus es.
Eripe me de inimicis... Domine . . 51
℣. Exaudi me.
Exaltabo te . . . . . 7
℣. Domine abstraxisti.
℣. Ego autem.
Exaudi Deus . . . . . 18
℣. Conturvatus sum.
℣. Ego autem.
Expectans expectavi . . . . . 28
℣. Statuit supra petram.
℣. Multa fecisti.
℣. Domine Deus.
Factus est Dominus . . . . . 33
℣. Persequar.
℣. Precincxisti me.
Gressus meos . . . . . 24, I
℣. Declaratio.
℣. Cognovi.
*Pros.* Longe sit.
Improperium expectavit . . . . 49
℣. Salvum me fac Deus.
℣. Adversus me.
℣. Ego vero.
In te speravi . . . . . 15, 71
℣. Illumina faciem.
℣. Quam magnam.
Intende voci . . . . . 23
℣. Verba mea.
℣. Dirige.
Jubilate Deo omnis terra . . . . 27*
Justitie Domini . . . . . 17
℣. Preceptum Domini.
℣. Et crunt.
[Justus ut palma]. *Pros. (des.)* . XLIV
Laudate Dominum . . . . . 26, IV
℣. Qui statis.
℣. Domine nomen tuum.
℣. Qui timetis.
*Pros.* Tue virtutes.
Leva oculos . . . . . 13
℣. Legem pone.
℣. Veniant super me.
Omnes qui in Christo . . . . XXII
Perfice gressus . . . . . 3
℣. Exaudi Domine.
℣. Custodi me.
℣. Ego autem.
Populum humilem . . . . . 32
℣. Clamor meus.
℣. Liverator meus.
Sanctificavit Moyses . . . . . IX
Scapulis suis . . . . . 12
℣. Dicet Domino.
℣. Quoniam Angelis.
℣. Super aspidem.
Si ambulavero . . . . . 22
℣. In quacumque die.
℣. Adorabo.
Sperent in te. . . . . 38
℣. Sede super thronum.
℣. Cognoscetur.
Super flumina . . . . . 40
℣. In salicibus.
℣. Si oblitus.
℣. Memento.

[1] Intitulé par erreur *Com.* dans le ms.

## Communions.

Ab occultis meis . . . . . 28
Acceptabis . . . . . 8
Adversus me . . . . . 52
Cum invocarem . . . . . 15, 71
Domine ad adjuvandum. Cf. OFF.
Domine memorabor . . . . . 31
Domine quis havitavit . . . . . 20
Dominus firmamentum *(des.)* . . V
Dominus regit me . . . . . 34
Dominus virtutum . . . . . 37
Eruvescant et revereantur . . . . 51
Exiit sermo . . . . . XLIV
Hierusalem que hedificatur . . . 27
Hoc corpus . . . . . 36
Hymnum. Cf. Ymnum.
Illumina faciem . . . . . 1
Introibo ad altare . . . . . 3
Judica Domine . . . . . 43
Lavavo inter innocentes . . . . 40
Letabimur in salutari . . . . . 29
Lutum fecit . . . . . 31, IV
Manducaverunt . . . . . 6
Memento verbi tui . . . . . 41
Ne tradideris me . . . . . 43
Nemo te condempnavit . . . . 25, I
» » *(mélodie différente)* 25
Passer invenit . . . . . 17
Pater si non potest . . . . . 50
Potum meum . . . . . XI
Qui biverit aquam . . . . . 24
Qui meditabitur . . . . . 7
Qui viverit aquam . . . . . 23
Quicumque fecerit . . . . . VIII
Quis davit . . . . . 19
Redime me . . . . . 38
Scapulis suis . . . . . 13
Servite Domino . . . . . 9
Tollite hostias . . . . . IX
Tu mandasti . . . . . 22
Unam petii . . . . . VI
Videns Dominus . . . . . 33
Voce mea . . . . . 14
Ymnum canite . . . . . XXII

## Antiennes.

Ad vesperum . . . . . 67, XVIII
Adoramus crucem 56, XIII, XXV, XLII
Ait latro *(n. n.)* . . . . . XLI*
Asperges me . . . . . XXXIII
Benedicat te Dominus . . . . XXXII
Benedicta sit *(n. n.)* . . . XXXVII*
Celi celorum *(n. n.)* . . . XXXII*

Ceperunt omnes . . . . . 44.
Congregavit nos *(n. n.)* . . XXXVIII*
Conserva . . . . . XXXII
Crucem tuam adoramus . . 56, XIII, XXV, XLIII
Cum accepisset . . . . XVII, XLIII
Cum appropinquaret . . 44, XXXV*
Cum audisset populus . . . . . 44
Cum Fabricator . . . . 64, XII, XXV
Cum Rex glorie . . . . 64, XII, XXV
Cum recubuisset . . . . . XXXVIII

De manu omnium *(n. n.)* . XXXIII*
Deus Deus meus *(n. n.)* . . XXXIII*
Diligamus nos *(n. n.)* . . . XXXVIII*
Domine tu mihi . . . . . XXXVII
Doxa en ipsistis . . . . XXI, XXVII

Ecce lignum crucis . . . XIV, XLI*
Ego sum alpha & ω . . . . . 65
Enumen se Christe . . . . 57, XIII
Erexit nobis *(n. n.)* . . . XXXII*

Gloria in excelsis . . . XXI, XXVII

Heloy Heloy . . . . . XVII, XLIII

Illumina Domine *(n. n.)* . . XXXII*
In diebus illis . . . . . XXXVII
In hoc cognoscent *(n. n.)* . . XXXVII*
In iniquitatibus . . . . . XXXII
Inclinato capite . . . . XVII, XLIII

Latro de cruce *(n. n.)* . . . . XLI*
Laudamus te Christe . . . 57, XIII, XXV, XLIII

Mandatum *(n. n.)* XXXVII*, XXXVIII*
Memento mei *(n. n.)* . . . . XLI*
Montes & omnes *(n. n.)* . . XXXIII*

O quando in cruce . . XII, XXV, XLIII
Occurunt turbe . . . . . 45
Omnes gentes . . . . 58*, XV, XXIII, XXV*, XLIII
Omnes sitientes . . . . XXI, XXVI
Omnis terra *(n.n.)* . . . . . XXV*

Panta ta etni . . . . 58, XV, XXIII
Plangent eum *(n. n.)* . . . . XLIII*
Postquam surrexit *(n. n.)* . XXXVII*
Proskynumen ton stauron su . 56, XIII

Recordare Domine *(n. n.)* . XXXII*
Respice Domine *(n. n.)* . . XXXII*

Sepulto Domino *(n. n.)* . . . XLIII*
Si ego Dominus . . . . . XXXVII
Sinite mulierem . . . . . XXXVII
Sitientes . . . . XXXIV ; cf. INT.

Tamquam ad latronem *(n. n.)* . XLI*
Ton stauron su proskynumen . 56, XIII
Transivimus per ignem *(n. n.)* . XXVII*
Tristis est . . . . . XLI
Ubi est caritas *(n. n.)* . . XXXVIII*
Velum templi . . . . . XVII, XLIII

## Répons.

A facie furoris . . . . . XXXIII*
℣. Dies mei *(n. n.)*
Abscondi tanquam . . . . XXXIII*
℣. Averte faciem tuam *(n. n.)*
Adjutor noster . . . . . XXXII*
℣. Exaudi Domine *(n. n.)*
Adjuva me Deus . . . . . XXXIII*
℣. Et refloruit *(n. n.)*
Amicus meus . . . . . 61, XIII
℣. Retulit triginta argenteis.
Angelus Domini . . . . . XXXII
℣. Per memetipsum.
Ante sex dies . . . . . 47, XXXIV
℣. Magister dicit.

Benedictus Deus . . . . . XXXIII

Circumdederunt *(n. n.)* . . . XLII*
Collegerunt . . . . . 45
℣. Unus autem.

Domine Deus Domini mei . . XXXIII
℣. Deus qui eduxisti.
Domine non secundum . . . XXXIII*
℣. Peccavimus *(n. n.)*

In Deo salutari . . . . . XXXII*
℣. Sperate *(n. n.)*
Inclina ad me . . . . . XXXIII*
℣. In te Domine *(n. n.)*
Includite elemosynam . . . XXXIII*
℣. Bona est oratio *(n. n.)*
Iniquitatem meam . . . . . XXXIII
℣. Quoniam iniquitates mee.

Lavi pedes . . . . . XXXIX
℣. Homo unianimis.
Liberet nos Domine . . . . XXXII*
℣. Peccavimus tibi *(n. n.)*

Precamur Domine . . . . XXXII*
℣. Nos quoque *(n. n.)*

Respice in me . . . . . XXXII*
℣. Da potestatem *(n. n.)*

Salvus ero . . . . . XXXII*
℣. Flecto genua *(n. n.)*
Sit nomen Domini . . . . XXXIII*
℣. Laudate pueri *(n. n.)*

Tenebre facte sunt . . . . 61, XVI
℣. Ecce terremotus.
Tibi soli peccavi . . . . . XXXII*
℣. Averte faciem *(n. n.)*

## Psalmelli ambrosiens.

[Exsurge salva me . . . . . XXXII
℣. Domine quid...] multi insurgunt.

Misererere mei Domine . . . XXXII
℣. Cum invocarem.

Verba mea . . . . . XXXIII
℣. Intellege clamorem.

## Varia.

CANTIQUE. Cf. PRIÈRE.

DRAME LITURGIQUE.
Quem queritis . . . . . XXII

EVANGILES.
Heli Heli . . . 62, 67, XVII, XXIII
Hiesus stetit ante presidem . . 62, 67, XVII, XXIII
Mane facto . . . . . XIV

EXULTET jam angelica . . . 70, XXVI, XXVII, XLVI

HYMNE. Pange lingua . . . . . 57

IMPROPÈRES. Ego propter te . 55, XIV, XXIII, XLII

LAMENTATIONS.
Misericordie Domini . . . XXVIII
Oratio Hieremie prophete. Recordare Domine . . . . . XXX

LEÇONS.
Dixerunt impii de Deo . . 65, XIII
In principio creavit . . . . XVIII*
Lectio Jone prophete cum cantico XXXV
Stans autem Azarias . . . . . 59
Tunc hi tres . . . 60, XV, XXIII

LITANIES.
Domine defende nos . . . . . XXI
Domine protege nos . . . . XXVII

MONITIONS.
Si quis cathecuminus . XXI, XXVII

PRIÈRES.
*Prière d'Azarias.* Benedictus es Domine... quia justus . . . . 59
*Prière de Jérémie.* Recordare Domine . . . . . XXX
*Prière de Jonas.* Clamavi de tribulatione . . . . . 54, XXXVI
*Prière des Trois Enfants.* Benedictus es Domine...℣.Benedicite 60, XV

PROSES, PROSULES, SÉQUENCES.
Infantum (*All.* Splendent) . . XLIV
Laus tibi Christe cui sapit . . XLV
Longe sit (*Off.* Gressus meos) . . 25
Lux de luce (*All.* Confitemini) . XXII
Mons magnus (*Tr.* Qui confidunt) 26
Tue virtutes (*Off.* Laudate) . . 27
? (*Off.* Justus ut palma) . . . . XLIV

TRISAGION. Agios o Theos 55, XXV, XLI*

TROPES.
Clamant clamant (*Int.* Ex ore) XLIV
Hodie exultent (*Int.* Resurrexi) XXII

VERSUS.
Gloria laus . . . . . 46
Populo meus 55, XIV, XXXVIII, XLII*
Ubi caritas et amor . . . XXXVIII

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

# V

# TABLE DES MATIÈRES

## AVANT-PROPOS

### LA PALÉOGRAPHIE MUSICALE ET DOM MOCQUEREAU.


I. — Les Origines . . . . . 9

II. — L'Œuvre . . . . . 16

A. Objet et directives . . . . . 16

B. Plan et exécution . . . . . 32

III. — Les Résultats . . . . . 41


## LA TRADITION BÉNÉVENTAINE

### dans la Tradition Manuscrite.


INTRODUCTION. — PRINCIPES DE CRITIQUE TEXTUELLE GREGORIÉNNE . . 60

Les traditions à témoins multiples . . . . . 64

Les traditions acéphales . . . . . 69

Reconstitution critique de l'archétype . . . . . 74

CHAPITRE I. — LE GROUPE BÉNÉVENTAIN . . . . . 79

Le milieu bénéventain . . . . . 82

*Indépendance géographique* . . . . . 82

*Indépendance historique* . . . . . 84

Tradition bénéventaine et tradition romaine . . . . . 93

CHAPITRE II. — L'ARCHAISME DE LA TRADITION BÉNÉVENTAINE . . . 97

§ 1. Archaïsme graphique . . . . . 99

§ 2. Archaïsme liturgique . . . . . 124

A. La Messe *Omnes gentes* du VII^e^ Dimanche après la Pentecôte . 125

B. Les Evangiles des Dimanches après la Pentecôte . . . . 129

C. Le Psautier . . . . . 145

§ 3. Archaïsme séméiographique . . . . . 151

§ 4. Archaïsme mélodique . . . . . 153

CHAPITRE III. — LE GRADUEL BÉNÉVENTAIN DANS LE CADRE DU CODEX *VAT. LAT. 10673* . . . . . 197

Le codex *Vat. lat. 10673* . . . . . 197

Autres sources . . . . . 216

§ 1. Le Carême . . . . . 219

A. L'Hymne *Benedictus es* du Samedi des Quatre-Temps . . . 222

B. Les communions évangéliques de Carême . . . . . 225

C. La Messe *Dirige* du II^e^ Dimanche de Carême . . . . 234

D. La Messe *Domine exaudi* du Samedi veille des Rameaux . . 238

E. La communion *Amen dico vobis* du 1^er^ Lundi de Carême . . 240

F. La Messe *Converte nos* du Samedi après les Cendres . . . 241

G. Les deux graduels de la messe *Sitientes* . . . . . 242

H. L'antienne *ad scrutinium* du III^e^ Lundi de Carême . . . 243

§ 2. La Semaine-Sainte . . . . . 248

A. Le Dimanche des Rameaux . . . . . 249

*Bénédiction et Procession* . . . . . 249

*La Messe bénéventaine* . . . . . 263

B. Le Lundi et le Mardi Saints . . . . . 266

C. Le Mercredi-Saint . . . . . 268

D. Le Jeudi-Saint . . . . . 268

*La Messe romano-bénéventaine* . . . . . 269

*La Messe bénéventaine* . . . . . 275

*Le Mandatum* . . . . . 283

E. Le Vendredi-Saint . . . . . 290

*La première avant-messe bénéventaine* . . . . . 308

*La deuxième avant-messe bénéventaine* . . . . . 316

*Les Vêpres* . . . . . 336

F. Le Samedi-Saint . . . . . 337

*La Vigile pascale* . . . . . 339

*L'Exsultet* . . . . . 375

*La Procession aux Fonts* . . . . . 424

*La Messe* . . . . . 433

§ 3. La liturgie bénéventaine et les liturgies romaine, ambrosienne et byzantine . . . . . 447

CONCLUSION . . . . . 462

TABLES.

I. Table analytique des matières traitées dans le présent volume . . . . . 466
II. Table des manuscrits cités ou reproduits . . . . . 469
III. Table des pièces notées dans le cours du présent volume . . . . . 473
IV. Table des pièces de chant contenues dans les planches . . . . . 474
V. Table des matières . . . . . 477

# ERRATA.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| p. 50 | 21e ligne, | *au lieu de* : | 49 | *lire* : | 47 |
| p. 65 | 34e » | » | calcul | » | calculs |
| p. 76 | 16e » | *supprimer la virgule* | | | |
| p. 101 | 17e » | *au lieu de* : | res | » | rex |
| p. 116 | *intervertir les notes* (2) *et* (3) | | | | |
| p. 133 | 39e ligne, | *au lieu de* : | XII | » | XIV |
| p. 146 | 12e » | » | ne saurait expliquer | » | ne sauraient s'expliquer |
| p. 243 | note 4 | » | 1934 | » | 1935 |
| p. 267 | » 6 | » | » | » | » |
| p. 296 | dernière ligne, *après* cantanda | *ajouter* : | III vicibus | | |
| p. 330 | note 3 | *au lieu de* : | 1934-1936 | *lire* : | 1934-1937 |
| » | » | » | 1936 | » | 1935 |
| p. 342 | 28e ligne | » | Dutéronome | » | Deutéronome |
| p. 448 | 33e » | » | Mériodinale | » | Méridionale. |

Imprimé par la Société S. Jean l'Évangéliste, DESCLÉE & Cie, Tournai (Belgique). — 5670

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWA

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 12 08 05 14 2